PROÇÈS VERBAL
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023

Partie I – rapports et délibération

	Approbation du procès-verbal des sessions des 25 septembre et 23 octobre 2023	Page 6
101	Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, et transports adaptés - Budget primitif 2024	Page
102	Enfance Famille - Budget primitif 2024	Page
103	Retour à l'emploi et Insertion - Budget primitif 2024	Page
104	Habitat et logement - Budget primitif 2024	Page
105	Action sociale - Budget primitif 2024	Page
106	Inclusion numérique - Budget primitif 2024	Page
107	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille - Budget annexe 2024	Page
201	Collèges - Budget primitif 2024	Page
202	Action culturelle - Budget primitif 2024	Page
203	Lecture - Budget primitif 2024	Page
204	Archives départementales et patrimoines culturels départementaux - Budget primitif 2024	Page
205	Sport et éducation populaire - Budget primitif 2024	Page
301	Mobilités et infrastructures - Budget primitif 2024	Page
302	Développement territorial, attractivité, et affaires européennes et transfrontalières - Budget primitif 2024	Page
303	Gestion et préservation du patrimoine naturel - Transition climatique - Budget primitif 2024	Page
304	Espace rural et périurbain - Budget primitif 2024	Page
305	Tourisme - Budget primitif 2024	Page
306	Economie : Budget primitif 2024	Page
307	Laboratoire vétérinaire départemental : Budget annexe 2024	Page
401	Relations publiques - Budget primitif 2024	Page
402	Modernisation de l'action publique - Budget primitif 2024	Page
403	Ressources humaines - Budget primitif 2024	Page
404	Bâtiments et Moyens généraux - Budget primitif 2024	Page
405	Budget primitif 2024 - Rapport de présentation générale	Page
108	Aide exceptionnelle aux EHPAD du Doubs	Page
109	Protection de l'enfant - Affectation d'autorisations de programme	Page
110	Partenariat entre le Département du Doubs et Pole Emploi pour le retour à l'emploi : coachs filières et accompagnement global	Page
111	Convention de partenariat entre le Département du Doubs et les opérateurs de l'animation territoriale du service public de l'emploi et de l'insertion (SPIE)	Page
112	Affectation d'autorisations d'engagement : CAUE, ADIL et GIP "Maison de l'Habitat du Doubs"	Page
113	Soutien aux bailleurs sociaux - Attribution d'aides	Page
206	Collèges - Affectation d'autorisations de programme et d'engagement	Page
207	Affectation des autorisations de programme "Equipements Numériques Educatifs" et "Territoires Numériques Educatifs Collèges"	Page
208	Mutualisation de la restauration et de l'hébergement entre établissements	Page

et avec la Région - Conventions
209 Contribution aux collèges privés 2024 Page
210 Festival international de musique de Besançon Franche-Comté - Convention cadre 2024/2026 Page
211 Médiathèque départementale - Affectations d'autorisations de programme Page
212 Archives départementales - Affectation d'autorisations de programme Page
213 Gestion et valorisation du patrimoine culturel bâti - Affectation d'autorisations de programme Page
308 Affectation d'autorisations d'engagement Page
309 Affectation d'autorisations de programme Page
310 Présentation des rapports d'activité 2022 des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) locales et de la Société Publique Locale (SPL) dont le Département est membre Page
311 Conventionnement avec les EPCI du Doubs au titre de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises Page
312 Augmentation du capital de Territoire 25 Page
406 Compte rendu de l'exercice des délégations de compétences consenties à la présidente du Département par le Conseil départemental Page
407 Affectation des autorisations de programme "Développement du numérique interne" et "Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et logiciels " Page
408 Convention de partenariat avec le Centre de gestion du Doubs Page
409 Bâtiments et Moyens généraux - Affectation d'autorisations de programme Page

Partie II – débats

Débats Page

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION BUDGETAIRE DE DÉCEMBRE 2023

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SESSIONS DES 25 SEPTEMBRE ET 23 OCTOBRE 2023 – *Examen par l'ensemble des commissions*

II – RAPPORT N° 405 « BUDGET PRIMITIF 2024 – RAPPORT DE PRÉSENTATION GÉNÉRALE » ***dont le vote n'interviendra qu'à l'issue de l'examen du budget***

III – RAPPORTS BUDGÉTAIRES

N° du rapport	Politiques publiques
Commission 1	
101	Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, et transports adaptés - Budget primitif 2024
102	Enfance Famille - Budget primitif 2024
103	Retour à l'emploi et Insertion - Budget primitif 2024
104	Habitat et logement - Budget primitif 2024
105	Action sociale - Budget primitif 2024
106	Inclusion numérique - Budget primitif 2024
107	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille - Budget annexe 2024
405	*Budget primitif 2024 - Rapport de présentation générale*
Commission 2	
201	Collèges - Budget primitif 2024
202	Action culturelle - Budget primitif 2024
203	Lecture - Budget primitif 2024
204	Archives départementales et patrimoines culturels départementaux - Budget primitif 2024
205	Sport et éducation populaire - Budget primitif 2024
405	*Budget primitif 2024 - Rapport de présentation générale*

Commission 3	
301	Mobilités et infrastructures - Budget primitif 2024
302	Développement territorial, attractivité, et affaires européennes et transfrontalières - Budget primitif 2024
303	Gestion et préservation du patrimoine naturel - Transition climatique - Budget primitif 2024
304	Espace rural et périurbain - Budget primitif 2024
305	Tourisme - Budget primitif 2024
306	Economie : Budget primitif 2024
307	Laboratoire vétérinaire départemental : Budget annexe 2024
405	*Budget primitif 2024 - Rapport de présentation générale*
Commission 4	
401	Relations publiques - Budget primitif 2024
402	Modernisation de l'action publique - Budget primitif 2024
403	Ressources humaines - Budget primitif 2024
404	Bâtiments et Moyens généraux - Budget primitif 2024
405	Budget primitif 2024 - Rapport de présentation générale

IV – RAPPORTS PONCTUELS

N° du rapport	Politique publique	Axe	Champ	Objet/Action
Commission 1				
108	Autonomie des PA et des PH, et transports adaptés	Personnes âgées		Aide exceptionnelle aux EHPAD du Doubs
109	Enfance et Famille	Protection de l'enfant		Protection de l'enfant - Affectation d'autorisations de programme
110	Retour à l'emploi, insertion	Prévention et lutte contre l'exclusion	Modalités d'accompagnement des personnes en insertion	Partenariat entre le Département du Doubs et Pole Emploi pour le retour à l'emploi : coachs filières et accompagnement global

111	Retour à l'emploi, insertion	Prévention et lutte contre l'exclusion	Modalités d'accompagnement des personnes en insertion	Convention de partenariat entre le Département du Doubs et les opérateurs de l'animation territoriale du service public de l'emploi et de l'insertion (SPIE)
112	Habitat et Logement			Affectation d'autorisations d'engagement : CAUE, ADIL et GIP "Maison de l'Habitat du Doubs"
113	Habitat et Logement	Développement et amélioration de l'offre en logements à vocation sociale	Soutien aux bailleurs sociaux	Soutien aux bailleurs sociaux - Attribution d'aides
Commission 2				
206	Collèges			Collèges - Affectation d'autorisations de programme et d'engagement
207	Collèges			Affectation des autorisations de programme "Equipements Numériques Educatifs" et "Territoires Numériques Educatifs Collèges"
208	Collèges	Restauration collective dans les collèges publics	Participation à la restauration collective	Mutualisation de la restauration et de l'hébergement entre établissements et avec la Région - Conventions
209	Collèges	Collèges privés	Forfaits d'externat	Contribution aux collèges privés 2024
210	Action culturelle	Coopération territoriale et attractivité du territoire	Accompagnement Arts vivants	Festival international de musique de Besançon Franche-Comté - Convention cadre 2024/2026
211	Lecture			Médiathèque départementale - Affectations d'autorisations de programme
212	Archives départementales et patrimoines culturels départementaux	Archives départementales	Conservation	Archives départementales - Affectation d'autorisations de programme
213	Archives départementales et patrimoines culturels départementaux	Gestion et valorisation du patrimoine culturel bâti		Gestion et valorisation du patrimoine culturel bâti - Affectation d'autorisations de programme

Commission 3				
308	Mobilités et infrastructures			Affectation d'autorisations d'engagement
309	Développement territorial, attractivité, affaires européennes et transfrontalières			Affectation d'autorisations de programme
310	Développement territorial, attractivité, affaires européennes et transfrontalières	Accompagnement des projets locaux	Soutien aux partenaires et à l'ingénierie locale	Présentation des rapports d'activité 2022 des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) locales et de la Société Publique Locale (SPL) dont le Département est membre
311	Développement économique	Partenariat avec le bloc communal	Immobilier d'entreprises	Conventionnement avec les EPCI du Doubs au titre de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises
312	Développement économique	Soutien au développement économique	Partenariat avec les structures	Augmentation du capital de Territoire 25
Commission 4				
406	Modernisation de l'action publique	Expertise juridique	Sécurisation juridique	Compte rendu de l'exercice des délégations de compétences consenties à la présidente du Département par le Conseil départemental
407	Modernisation de l'action publique	Efficience numérique interne		Affectation des autorisations de programme "Développement du numérique interne" et "Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et logiciels "
408	Ressources humaines	Prévention santé sécurité au travail		Convention de partenariat avec le Centre de gestion du Doubs
409	Bâtiments et moyens généraux			Bâtiments et Moyens généraux - Affectation d'autorisations de programme

Rapports et Délibérations

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport
	Commissions : 1 à 4
	Timbre : DGS / DMAP

Objet : Approbation du procès-verbal des sessions des 25 septembre et 23 octobre 2023

Conformément à l'article L. 3121-13 du code général des collectivités territoriales, *« le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire ».*

Les documents qui vous sont présentés reprennent l'ensemble des interventions (débats in-extenso) et les résultats des votes des rapports de la séance du 25 septembre et de celle du 23 octobre 2023.

Dans le cadre de la réforme des règles de publicité des actes des collectivités territoriales, ils constituent une partie du procès-verbal de la séance qui est par ailleurs composé des rapports et des délibérations rendues depuis exécutoires (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 – art 8).

Les rapports et les délibérations de ces séances sont accessibles pour les Conseillers départementaux via le logiciel oxyad à la rubrique Consultation Elu et à tous les citoyens sur le site internet Doubs.fr, via l'open data de la collectivité, à l'onglet Institution/Décisions de la collectivité/Délibérations de l'Assemblée départementale du 25 septembre et de celle du 23 octobre 2023.

Par ailleurs, dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle ils ont été arrêtés, un exemplaire complet sur papier du procès-verbal est mis à disposition du public.

Sur la base de ces éléments, je vous invite à arrêter le procès-verbal des sessions du 25 septembre et du 23 octobre derniers, dont les débats tels qu'ils figurent en annexes au rapport, signés conjointement par Mme la Présidente du Département et Mme DALPHIN et M. METHOT, Secrétaires respectifs desdites séances.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3121-13 ;

Vu le rapport présenté sous le timbre : DGS/DMAP ;

Vu l'avis des 1ère, 2ème, 3ème et 4ème commissions ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental arrête le procès-verbal des sessions du 25 septembre et du 23 octobre 2023.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Approbation du procès-verbal de la session du 25 septembre 2023

Annexe 2 : Approbation du procès-verbal de la session du 23 octobre 2023

Ces annexes sont consultables sur le logiciel OXYACTES et sur www.doubs.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : -

Approbation du procès-verbal des sessions des 25 septembre et 23 octobre 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3121-13 ;

Vu le rapport présenté sous le timbre : DGS/DMAP ;

Vu l'avis des 1ère, 2ème, 3ème et 4ème commissions ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental arrête le procès-verbal des sessions du 25 septembre et du 23 octobre 2023.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236487H1-DE

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 101
	Commission[s] : 1
	Timbre : DGS / DA

SOLIDARITÉS HUMAINES
AUTONOMIE DES PA ET DES PH, ET TRANSPORTS ADAPTÉS

Objet : Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, et transports adaptés - Budget primitif 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 2

INTRODUCTION 2

I – PERSONNES AGEES 3

I – 1 MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES 3

I – 2 HÉBERGEMENT EN ÉTABLISSEMENT PERSONNES ÂGÉES 5

II – PERSONNES HANDICAPEES 7

II – 1 MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES HANDICAPÉES 7

II – 2 HÉBERGEMENT EN ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES HANDICAPÉES 7

II – 3 PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU GIP MDPH 9

II – 4 TRANSPORT SCOLAIRE ADAPTÉ 9

III – ACTIONS MUTUALISEES PERSONNES AGEES / PERSONNES HANDICAPEES 10

III – 1 MAINTIEN DES PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES DANS LA VIE CITOYENNE 10

III – 2 MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES 10

III – 3 HABITAT INCLUSIF 10

PROJET DE DELIBERATION 11

TABLE DES ANNEXES 13

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
7 990 000,00 €	3 370 000 €	0 €	3 370 000 €	0 €	3 514 555 €	0 €	3 514 555 €	4,3%

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/2024
4 000 000,00 €	3 612 500 €	156 549 611 €	160 162 111 €	4 100 000 €	4 000 000 €	159 463 001 €	163 463 001 €	2,1%

RECETTES

	BP 2023	BP 2024
Investissement	990 000 €	0 €
Fonctionnement	46 726 398 €	51 930 000 €
TOTAL	**47 716 398 €**	**51 930 000 €**

INTRODUCTION

La politique de l'autonomie du Département du Doubs s'inscrit dans le premier objectif du mandat, faciliter le parcours de vie des Doubiens, ceci alors que l'inclusion dans la vie sociale des personnes âgées et en situation de handicap est un enjeu de premier plan sur l'ensemble du territoire. Un parcours adapté à chacun suppose une offre de qualité et diversifiée, intrinsèquement liée à l'attractivité des métiers du secteur médico-social. A ce titre, le Département agit sur l'emploi et le développement économique, et mettra en œuvre un partenariat coordonné et des actions ciblées (métiers du domicile, accueil familial, etc.).

Le Département du Doubs a ainsi structuré sa politique de l'autonomie autour des principaux leviers d'action suivants :

- Soutenir les acteurs du secteur médico-social et se mobiliser au service de l'attractivité des métiers,
- Améliorer encore l'accueil et l'orientation des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,
- Diversifier les parcours des personnes âgées et handicapées pour répondre à leurs attentes et à leurs besoins.

En 2024, le Département du Doubs entend poursuivre cette politique tout en accompagnant fortement ses partenaires face à l'aggravation de leurs difficultés : hausse de leurs charges due à l'inflation (estimée à 5,6% en 2023 et 2,6% en 2024) et aux mesures de revalorisations salariales, difficultés de recrutement, turn-over des équipes. Ainsi, ce sont des taux directeurs inédits qui sont proposés : 4% pour l'hébergement des personnes âgées (Ehpad et Résidences autonomie) et 3% pour les établissements et services dédiés aux personnes en situation de handicap.

Il s'agira également cette année de poursuivre l'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers, tout en mettant en œuvre une territorialisation plus forte de la politique de soutien à l'autonomie, afin de mieux répondre en proximité aux besoins des personnes âgées et handicapées et de leurs aidants (mise en place des « relais autonomie » sur tout le territoire, poursuite du plan de réduction des délais de traitement des prestations, amélioration des outils de communication pour faciliter l'accès aux droits, territorialisation des actions de prévention, etc.).

Par ailleurs, l'année 2024 verra la poursuite des réformes nationales : introduction de deux heures de lien social dans le cadre de l'APA à domicile, futur Service Public Départemental de l'Autonomie, piloté par le Département et visant à améliorer la coordination entre les acteurs, mise en place progressive des futurs services autonomie à domicile (regroupant Services d'Aide A Domicile et Services de soins Infirmiers A Domicile).

Au regard de ces différents enjeux, un budget de fonctionnement en augmentation de 2,1% de BP à BP est présenté, soit 163,463 M€. Les recettes évoluent également, et plus rapidement que les dépenses : +8,8% de BP à BP (51,93M€).

I – PERSONNES AGEES

I – 1 Maintien à domicile des personnes âgées

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile : un secteur sous tension du fait des difficultés de recrutement

Après une hausse du budget de l'APA à domicile en 2023 suite notamment aux mesures de revalorisation salariale et l'introduction d'un tarif plancher national, le budget proposé en 2024 retrouve le niveau du BP 2022. En effet, le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile est globalement stable depuis plusieurs années (6 760 bénéficiaires au 31/07/2023) mais le nombre d'heures d'aide réalisées par les 12 Services d'Aide A Domicile (SAAD) en Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a chuté brutalement en 2023, suite aux fortes difficultés de recrutement dans le secteur de l'aide à domicile.

Dans un objectif de bonne gestion et de transparence, le budget APA CPOM 2024 (25,6M€) est donc proposé en baisse, ceci malgré les nouvelles mesures financières pour les SAAD. Il a été estimé sur la base de l'activité prévisionnelle pour l'année 2023 et prend en compte les mesures proposées dans le cadre du nouveau CPOM signé avec les SAAD en 2023 :

- hausse de tarif de 1€ au 1er janvier 2024 - l'heure d'aide humaine sera donc portée à 25 €, et participation complémentaire des bénéficiaires de l'APA à hauteur de 1€/heure,
- revalorisation des indemnités dimanche et jours fériés (4 €/heure),
- nouvelle enveloppe dédiée aux interventions dans les communes isolées (1,5€/heure) et une nouvelle hausse des indemnités kilométriques (0,46€/kilomètre).

Ces nouvelles mesures, qui s'ajoutent à l'enveloppe qualité de 3€/heure, ont pour objectif une reprise de l'activité des SAAD en CPOM en 2024/2025, afin d'assurer que chaque personne ayant besoin de soutien à domicile trouve une réponse adaptée à un tarif encadré.

A l'inverse, les dépenses dédiées à l'APA à domicile hors CPOM (donc versées directement aux usagers) ont nettement augmenté en 2023 ; les bénéficiaires ayant davantage recours à un SAAD hors CPOM et à l'emploi direct, faute de pouvoir faire appel à un SAAD en CPOM. L'APA versée aux usagers (12,6 M€) est donc affichée en forte hausse (+27,8%). Elle intègre la hausse des dépenses constatée au premier semestre 2023 et anticipe une hausse du SMIC en 2024 ainsi qu'une augmentation du tarif plancher national au 1er janvier 2024, désormais indexé sur l'inflation.

Le décret relatif à la mise en œuvre de deux heures d'aide humaine supplémentaires, portant sur le lien social, devrait paraître avant la fin de l'année 2023 pour une mise en œuvre au 1er janvier 2024. Si le Département s'engagera dans cette réforme, il est cependant difficile aujourd'hui d'en mesurer les effets budgétaires, au regard de l'incertitude sur la capacité des SAAD à les réaliser. En effet, le Département demande systématiquement aux SAAD de prioriser les heures d'aide humaine dédiées aux actes essentiels pour les personnes (aide à la toilette et aux repas notamment).

Au total, le budget APA à domicile 2024 est sollicité à hauteur de 38,2 M€ soit une baisse de 2,7%.

Prévention : suite à l'évaluation de la Conférence des financeurs conduite en 2023, un renouvellement des modalités d'action

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie permet chaque année le financement de diverses actions de prévention de la perte d'autonomie pour les personnes âgées de 60 ans et plus et leurs aidants, répondant à un programme thématique divers et varié. Les actions d'activité physique adaptée, de nutrition, sur le sommeil, ou encore de préparation à la retraite… sont autant de possibles pour répondre à un besoin identifié par les partenaires opérateurs de prévention sur le territoire.

Après six années d'existence et une période complexe de confinement, ce dispositif a fait l'objet d'une évaluation. Les principaux enseignements concernent la nécessité de mieux analyser les besoins et l'offre dédiée à la prévention, de davantage territorialiser l'action, en lien notamment avec les contrats locaux de santé (CLS) et d'aller vers les publics les plus fragiles et éloignés des actions de prévention.

Le budget dédié est porté à hauteur de 1,49 M€ (conférence des financeurs et forfait autonomie), soit le montant notifié en 2023 par la CNSA.

Un budget dédié à l'aide-ménagère qui correspond aux besoins identifiés

Cette aide est proposée à hauteur de 95 000€, en baisse de 9,5% par rapport au BP 2023, ceci afin de prendre en compte au plus juste les besoins (41 bénéficiaires en 2023).

Pour 2024, en fonctionnement, le champ Maintien à domicile des personnes âgées prévoit donc des dépenses à hauteur de 39,862 M€.

Des recettes dynamiques

Les recettes de ce champ s'affichent en forte hausse (+14,1%) pour atteindre 33,022 M€. Elles sont composées essentiellement des recettes versées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. Les crédits finançant l'APA s'établissent à 23,8M€, tandis que les compensations liées aux mesures nationales (revalorisations salariales, dotation qualité et tarif plancher) sont estimées à 7,18M€.

Les récupérations liées au contrôle d'effectivité de l'APA sont affichées à 400 000 €.

I – 2 Hébergement en établissement Personnes âgées

Améliorer la qualité de prise en charge des personnes âgées en EHPAD

Le soutien à l'investissement des EHPAD a un effet levier à l'émergence de projets, qui permettent une amélioration de la qualité de prise en charge, tout en maintenant un prix de journée raisonnable pour les résidents. Il s'agit également d'accompagner le déploiement de 140 nouvelles places d'Ehpad inscrites dans le Schéma départemental de l'offre sociale et médico-sociale (SDOSMS).

Le vaste programme de financement des travaux dans les EHPAD se poursuit. En 2024, près de 2,247M€ seront consacrés au soutien financier des projets ayant déjà fait l'objet d'un engagement, notamment en 2023 :

- projet de construction de la plateforme de service des Portes du Haut-Doubs,
- regroupement de 4 unités de vie du bassin de Montbéliard dans un nouvel établissement à Valentigney,
- restructuration de la résidence Jean XXIII à Montferrand le Château,
- l'extension de l'EHPAD de Morteau,
- création d'une unité d'hébergement renforcé au Larmont.

Concernant la nouvelle autorisation de programme de 5M€ ouverte en 2023, des premiers crédits sont sollicités en 2024 pour financer notamment la création de deux nouvelles Résidences autonomie à St Vit et Valdahon (330 000 €).

Suite au nouvel appel à projet « innovation numérique en Ehpad » lancé en 2023, 4 porteurs de projet sont actuellement accompagnés par le Pôle de Gérontologie et d'Innovation et devraient faire l'objet d'un premier soutien financier en 2024 (480 000 €).

APA Etablissement : accompagner la dépendance des résidents

En 2023, le Département du Doubs affiche une valeur du point GIR supérieure à la moyenne des autres Départements (moyenne nationale à 7,47€, contre 8,10€ pour le Doubs). Malgré cette valeur du point élevée dans le Doubs, la dotation dépendance étant directement liée à la qualité de prise en charge en Ehpad, une nouvelle hausse de 0,5% est proposée. La valeur du point GIR sera donc portée à 8,14€ en 2024. La dotation dépendance est calculée également en fonction du niveau de dépendance de chaque Ehpad (le GIR moyen pondéré). Celui-ici est élevé et en augmentation dans le Doubs. Le budget dédié aux Ehpad du Doubs est donc proposé à hauteur de 18,130M€, auquel s'ajoute l'APA établissement versée aux personnes résidant dans les Ehpad hors Doubs, soit un budget total de 21,325 M€ en 2024.

Hébergement : un soutien exceptionnel dans un contexte de forte hausse de leurs charges

En 2023, des taux directeurs élevés, compris entre +3% et 4%, sur la section hébergement avaient été appliqués. Malgré cette mesure, les EHPAD sont actuellement en grande difficulté, au regard notamment de l'inflation record à hauteur de 5,6% en 2023, et ceci alors que les déficits cumulés sur la section hébergement en 2022 ont atteint 4,7M€ (contre 2,9M€ en 2021). Il est ainsi proposé de fixer un taux directeur ambitieux en 2024, soit 4%, pour contribuer à rétablir une situation financière saine. Comme les années précédentes, trois taux seront appliqués aux Ehpad, en fonction de leur prix de journée, dans un objectif de convergence des tarifs : 3,5%, 4% et 4,5%.

Cette hausse aura un impact sur le prix de journée pour les résidents et leurs familles. Néanmoins, elle devrait être soutenable dans la mesure où les pensions de retraites et le minimum vieillesse ont été revalorisés en 2023 et devraient l'être à nouveau en 2024 (ASPA : +4,6% entre janvier 2022 et janvier 2023).

Malgré cette forte augmentation proposée des taux directeurs, le budget départemental consacré à l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées en Ehpad et en Résidences autonomie (8,1 M€ dont 7,8M€ dédiés aux Ehpad) est affiché en baisse par rapport au BP 2023. En effet, la reprise d'activité post COVID et l'augmentation significative du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale qui avaient été envisagée n'a pas eu lieu. Cela s'explique pour partie du fait des taux d'occupation en Ehpad qui ne sont pas encore pleinement satisfaisants en 2023, liés notamment à un ralentissement de l'activité au regard des fortes tensions RH.

Par ailleurs, peu de résidences autonomie sont aujourd'hui habilitées à l'aide sociale. Certaines personnes âgées aux revenus modestes se tournent donc vers un EHPAD par défaut si aucune autre solution d'habitat intermédiaire à faible loyer n'est disponible sur le territoire. C'est pourquoi le Département a décidé d'étendre l'habilitation à l'aide sociale aux résidences autonomies aujourd'hui non habilitées (MARPA). Une enveloppe de 75 000€ est prévue.
Les résidences seniors et les habitats inclusifs ne pouvant être habilités à l'aide sociale, un fonds de solidarité (60 000€) a été créé en 2023 pour permettre l'accès aux personnes disposant de ressources modestes à ce type d'habitat intermédiaire. Au total, les crédits consacrés à l'habitat intermédiaire sont ainsi portés à 300 000€ en 2024.

Ainsi, le budget consacré aux personnes âgées en établissement est proposé à hauteur de 29,427 M€, en hausse de 0,7% par rapport au BP 2023.

L'accueil familial : une nouvelle dynamique à partir de 2024

L'accueil familial subit depuis plusieurs années une désaffection des accueillants et des demandes d'accueil. En 2024, le Département lancera une campagne de recrutement et de promotion du métier, et organisera un accompagnement renforcé des accueillants familiaux actuels, via des groupes de parole, des formations, une offre de répit renforcée. C'est pourquoi, le budget est proposé à hauteur de 11 000 € malgré une sous-consommation du budget 2023.

Des recettes à hauteur de 2,505 M€

Les recettes de cet axe sont essentiellement portées par le recours sur succession (1,5M€) qui sont affichées en stabilité par rapport à 2023. Les recettes liées au versement de l'obligation alimentaire sont affichées à 800 000€.

II – PERSONNES HANDICAPEES

II – 1 Maintien à domicile des personnes handicapées

En 2023, le budget de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) avait été porté à 20,9M€, soit une hausse de 13,3% par rapport à 2022. Cette dernière s'expliquait par une augmentation du nombre de bénéficiaires (hausse régulière du nombre de bénéficiaires et extension du périmètre de la PCH) et des tarifs. Pour 2024, cette dynamique se poursuit. Ainsi, au premier semestre 2023, le nombre de bénéficiaires de la PCH Adulte payés chaque mois s'établissait en moyenne à 2 162, soit une hausse de 5,9% par rapport à la même période en 2022. Pour la PCH enfants, la hausse est de 7,5%. En conséquence, le budget PCH Adultes est présenté à hauteur de 15,5 M€, la PCH enfants à 1,4M€. Ce budget prend en compte une nouvelle augmentation des bénéficiaires en 2024, ainsi qu'une augmentation prévisionnelle des tarifs, en lien avec l'inflation.

Néanmoins, comme pour l'APA, les SAAD en CPOM éprouvant des difficultés de recrutement, le nombre d'heures réalisées pour les bénéficiaires PCH enregistre un léger recul (-2,7%). Le budget PCH CPOM est donc demandé à 6M€ soit une hausse limitée de +1,7% (augmentation liée aux modalités du CPOM SAAD identiques à l'APA à domicile indiquées précédemment : hausse du tarif, nouvelles indemnités).

Au total, le budget PCH s'élève donc à 22,9 M€, soit + 9,6% par rapport au BP 2023.

L'ACTP, allocation compensatrice tierce personne, poursuit sa baisse. 2,15M€ sont ainsi prévus pour 2024 soit une diminution de 7,1%.

Les participations aux Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et aux Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) sont prévues en hausse (+4,3%) à 4,476M€, en application d'un taux directeur fixé à 3% pour accompagner les services dans l'augmentation de leurs charges.

L'aide-ménagère est proposée à 333 000 € en baisse de 0,4% par rapport au BP 2023, ceci afin de prendre en compte au plus juste les besoins (181 bénéficiaires en 2023) ainsi que le nouveau règlement adopté en 2023 (élargissement des critères pour les bénéficiaires de l'AAH).

Les dépenses du champ Maintien à domicile des personnes handicapées s'élève donc à 29,949 M€ pour 2024, soit +7,2% par rapport à 2023.

Enfin, les recettes de cet axe (7,658M€) sont composées principalement de la compensation CNSA sur la PCH. Elle est estimée à 7,5M€ pour 2024. Les recettes issues du contrôle d'effectivité de cette prestation sont affichées en stabilité, à savoir 150 000 €.

II – 2 Hébergement en établissements pour personnes handicapées

En 2023, un taux directeur de 3%, prenant en compte les difficultés financières des établissements, avait été adopté par l'Assemblée départementale. L'analyse de la situation financière 2022 des établissements fait apparaitre un déficit maitrisé, inférieur aux déficits enregistrés par les EHPAD.

Néanmoins, l'inflation reste à un niveau très élevé en 2023, et les prévisions de déficit 2023 annoncées par les établissements sont préoccupantes (en lien notamment avec les augmentations de salaires adoptées en 2023 de façon rétroactive au 1er juillet 2022 pour le secteur associatif). Il est ainsi proposé de reconduire un taux fort, à savoir +3% pour continuer à soutenir financièrement les établissements dans ce contexte inflationniste qui pèse sur leurs budgets.
Il est à noter que l'Allocation Adulte Handicapé a augmenté en 2022 (+5,3% entre avril 2022 et avril 2023), et qu'une nouvelle revalorisation devrait intervenir au printemps 2024, permettant d'atténuer l'impact de cette mesure pour les résidents.

Le budget dédié à l'aide sociale à l'hébergement atteint donc 55,555 M€ en 2024, en hausse de 3% par rapport au BP 2023, dont 5,665 M€ dédiés à l'accueil des personnes handicapées en Ehpad et 850 000 € aux bénéficiaires de l'amendement Creton (22 bénéficiaires en 2023, chiffre stable).

Pour plus de lisibilité, une ligne spécifique a été créée pour les dotations de revalorisation salariale (Segur, Laforcade…). Elle est dotée de 2,98M €.

Le fonds de solidarité dédié à l'habitat intermédiaire et l'habilitation de nouvelles places à l'aide sociale dans les MARPA concernent également les personnes porteuses de handicap. Ces nouvelles mesures représentent un budget de 135 k€.

Enfin, il est proposé la création d'une dotation exceptionnelle (100 000 €) pour les situations complexes qui nécessitent un ajustement de la prise en charge des personnes en situation de handicap, dans le cadre d'un projet d'accompagnement global (PAG) élaboré conjointement par la MDPH, le Département, l'ARS et l'organisation gestionnaire concerné. Ce fonds visera à soutenir les établissements qui s'engagent dans des prises en charge très complexes, nécessitant du personnel supplémentaire. Il s'agit d'une expérimentation, qui s'inscrit dans le déploiement et la montée en charge de la Communauté 360 portée par la MDPH. L'ARS intervient régulièrement via des CNR (crédits non reconductibles) pour les établissements relevant de sa compétence, il s'agit d'apporter la même souplesse pour les adultes dont la prise en charge relève de la compétence du Département, dans un contexte de généralisation des CPOM (plus de reprise des déficits ou dépenses exceptionnelles possibles à N+1).

Le budget de financement des établissements et services PH est donc porté à 58,686 M€ soit +3,1% par rapport au BP 2023.

En terme d'investissement, 200 000 € sont prévus sur l'autorisation de programme dédiée à la restructuration des établissements PH pour soutenir le financement de travaux urgents au foyer de vie de Novillars.

Accueil familial (155 000 €)

La stratégie de redynamisation de l'accueil familial des personnes âgées sera étendue aux personnes porteuses de handicap.

Des recettes en hausse de 2% (8,65M€)

Les recettes sont composées de recours sur succession (600 000€), des recettes liées à la part récupérable par le Département sur le montant de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et sur les intérêts des capitaux placés (6,36 M €) et des compensations CNSA concernant les revalorisations salariales appliquées au secteur PH (1,690 M€).

II – 3 Participation au fonctionnement du GIP MDPH

Le Département participe au financement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées à travers une mise à disposition de locaux et de personnel et à travers une participation financière annuelle. Cette dernière est proposée à 750 000 € à l'identique du budget 2023. Comme en 2023, ce budget est sous-estimé au regard des excédents de la MDPH qui restent élevés, ceci alors que le GIP est impacté également par une augmentation de sa masse salariale (augmentation du point d'indice notamment).

II – 4 Transport scolaire adapté

Une augmentation régulière de l'effectif des élèves et étudiants en situation de handicap bénéficiaires du transport adapté est constatée : 630 élèves pour l'année scolaire 2022-2023 contre 481 pour l'année scolaire 2017-2018, soit près d'un tiers d'enfants en plus en 5 ans, du fait notamment de l'ouverture chaque année de nouvelles classes spécialisées (ULIS, UEEA...).

En conséquence, le budget dédié est adapté chaque année. Le CA prévisionnel 2023 est de l'ordre de 3,772 M€ soit environ 35 % d'augmentation en 5 ans. Cette hausse des dépenses est générée par des circuits supplémentaires et l'actualisation annuelle des prix du marché de transport. Pour 2024, il est demandé 3,8 M€ l'effectif de l'année scolaire en cours étant déjà porté à 673 élèves.
Outre les dépenses liées à l'exécution du marché, ces crédits couvriront les dépenses prévues au titre des conventions partenariales avec le CEEDA, l'AHS Franche-Comté et la Fondation Pluriel qui assurent contre remboursement le transport de certains élèves et, en application du règlement de transport, les frais engagés par les familles qui prennent en charge à titre dérogatoire et exceptionnel le transport de leur(s) enfant(s) remboursés sous la forme d'une indemnité kilométrique forfaitaire (1,02 €/km).

En lien avec la politique d'inclusion soutenue par le Département et dans un objectif de maîtrise des dépenses, un partenariat avec les Autorités Organisatrices de Transport pourrait être envisagé à court / moyen termes pour favoriser autant que faire se peut, le transport sur les circuits "ordinaires" de ces AOT des enfants en situation de handicap scolarisés dans leur carte scolaire, dès lors qu'ils sont en capacité de prendre les transports en commun. Dans cet objectif, les conditions d'un recours à un accompagnateur pour les élèves dont la gravité du handicap médicalement établie ne leur permet pas de les utiliser en autonomie, pourront également être étudiées.

III – ACTIONS MUTUALISEES PERSONNES AGEES / PERSONNES HANDICAPEES

III – 1 Maintien des personnes âgées ou handicapées dans la vie citoyenne

Dans l'attente de la structuration par la CNSA du futur Service Public Départemental de l'Autonomie, le Département se met en ordre de marche pour améliorer l'accueil et l'orientation des personnes âgées et des personnes porteuses de handicap. Amorcé en 2023, ce projet global se poursuit à travers plusieurs actions : animation du Portail personnes âgées mis en ligne en octobre 2023, conventionnement avec le réseau France Services, refonte des documents de communication…

Par ailleurs, le conventionnement avec les CLIC (402 k€ en 2024) arrivant à échéance, un travail conjoint sera mené avec eux, ainsi qu'avec les CCAS, ceci afin de démultiplier les lieux d'accueil de la population.

Les budgets dédiés aux subventions aux associations et au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie sont proposés en stabilité soit 100 000 € et 5 000 €.

III – 2 Modernisation de l'action publique en faveur des personnes âgées et personnes handicapées

Une ligne de crédits de 55 000 € est prévue pour des crédits d'études. Cette somme sera consacrée notamment à une étude sur les besoins des aidants des personnes âgées et en situation de handicap.

III – 3 Habitat inclusif

Le 13 décembre 2021, le Département du Doubs a adopté sa première délibération cadre relative à l'habitat inclusif, devenant ainsi préfigurateur au niveau national. L'année 2022 a vu le déploiement de cette nouvelle politique portée par le Département. Suite à l'appel à candidature lancé en février 2022, 26 projets ont été sélectionnés. En 2023, un Appel à Manifestation de la CNSA a permis d'accompagner financièrement une partie des investissements liés à ces projets et un premier projet ouvrira ses portes à l'automne 2023.

En 2024, 8 autres projets verront le jour dans les trois secteurs du Département et 258 000 € seront mobilisés pour accompagner les projets en ingénierie et en aide à l'équipement.

Enfin, les premières aides à la vie partagée, destinées à financer le soutien à l'animation du projet de vie sociale et partagée, ont été déclenchées fin 2023. La montée en charge se poursuivra en 2024. 200 000 € y seront consacrés.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 101** présenté sous le timbre **: DGS / DA** ;

Vu l'avis de la commission n° **1;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
111 - Personnes Agées					
1112 - Hebergement en Ets PA		3 056 555 €		3 056 555 €	
Total Axe	**- €**	**3 056 555 €**	**- €**	**3 056 555 €**	**- €**
112 - Personnes Handicapéées					
1122 - Hebergement des PH		200 000 €		200 000 €	
Total Axe	**- €**	**200 000 €**	**- €**	**200 000 €**	**- €**
113 - Actions Mutualisées PA PH					
1133 - Habitat Inclusif		258 000 €		258 000 €	
Total Axe	**- €**	**258 000 €**	**- €**	**258 000 €**	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**- €**	**3 514 555 €**	**- €**	**3 514 555 €**	**- €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
111 - Personnes Agées					
1111 - Maintien à domicile PA			39 862 100 €	39 862 100 €	33 022 000 €
1112 - Hebergement en Ets PA			29 426 500 €	29 426 500 €	2 505 000 €
1113 - Accueil Familial PA			11 000 €	11 000 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**69 299 600 €**	**69 299 600 €**	**35 527 000 €**
112 - Personnes Handicapéées					
1121 - Maintien à Domicile PH			29 949 000 €	29 949 000 €	7 658 000 €
1122 - Hebergement des PH			58 686 234 €	58 686 234 €	8 740 000 €
1123 - Accueil Familial PH			155 000 €	155 000 €	5 000 €
1124 - Participation Fonctionnement GIP MDPH			750 000 €	750 000 €	
1125 - Transport scolaire adapté	4 100 000 €	3 800 000 €		3 800 000 €	
Total Axe	**4 100 000 €**	**3 800 000 €**	**89 540 234 €**	**93 340 234 €**	**16 403 000 €**
113 - Actions Mutualisées PA PH					
1131 - Maintien PA PH dans vie citoyenne			568 167 €	568 167 €	
1132 - Modernisation Action Publique PA PH			55 000 €	55 000 €	
1133 - Habitat Inclusif		200 000 €	- €	200 000 €	
Total Axe	**- €**	**200 000 €**	**623 167 €**	**823 167 €**	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**4 100 000 €**	**4 000 000 €**	**159 463 001 €**	**163 463 001 €**	**51 930 000 €**
TOTAL		**7 514 555 €**	**159 463 001 €**	**166 977 556 €**	**51 930 000 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer *tout document* correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en commission permanente.

Fixe pour l'année 2024 l'évolution des dépenses budgétaires des établissements sociaux et médico-sociaux dans le cadre de l'hébergement selon un taux global annuel moyen fixé à 4% pour le secteur des personnes âgées et à 3% sur le secteur des personnes handicapées, hors frais financiers, dotation aux amortissements et frais de siège qui seront retenus au réel conformément à la réglementation. Ces taux plafonds demeurent ajustables à chaque structure en fonction de leur situation financière.

Fixe à compter du 1er janvier 2024 la valeur du point GIR applicable pour le calcul du forfait dépendance à 8,14 €.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Propositions BP par imputations budgétaires
2 - Tableaux annexes

BUDGET PRINCIPAL

Autonomie des PA et des PH, transports adaptés

RECETTES 51 930 000,00

FONCTIONNEMENT 51 930 000,00

PERSONNES AGEES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
016	747811	DOTATION VERSEE AU TITRE DE L'APA	25 630 000,00
016	7533	APA	465 000,00
74	7478141	PART AUTONOMIE	250 000,00
74	7478142	PART PREVENTION	1 222 000,00
74	747818	AUTRES	5 510 000,00
75	7513	RECOUVREMENTS SUR BENEFICIAIRE, TIERS-PAYANTS ET SUCCESSIONS	2 450 000,00
		Somme :	**35 527 000,00**

PERSONNES HANDICAPEES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
74	7472	REGIONS	60 000,00
74	74758	AUTRES GROUPEMENTS	30 000,00
74	747812	DOTATION VERSEE AU TITRE DE LA PCH	7 500 000,00
74	747818	AUTRES	1 690 000,00
75	7513	RECOUVREMENTS SUR BENEFICIAIRE, TIERS-PAYANTS ET SUCCESSIONS	7 118 000,00
75	7518	RECOUVREMENTS SUR AUTRES REDEVABLES	5 000,00
		Somme :	**16 403 000,00**

DEPENSES 166 977 556,00

INVESTISSEMENT 3 514 555,00

PERSONNES AGEES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
204	204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 360 000,00
204	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 696 555,00
		Somme :	**3 056 555,00**

PERSONNES HANDICAPEES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
204	204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	200 000,00
		Somme :	**200 000,00**

ACTIONS MUTUALISEES PA PH

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
204	2041482	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	15 000,00
204	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	243 000,00
		Somme :	**258 000,00**

PERSONNES AGEES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	4 300,00
011	6183	FRAIS DE FORMATION (PERSONNEL EXTERIEUR A LA COLLECTIVITE)	5 000,00
011	62261	HONORAIRES MEDICAUX ET PARAMEDICAUX	30 000,00
011	6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	1 000,00
011	6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	500,00
016	6511411	APA DOMICILE	25 600 000,00
016	651142	APA VERSEE AU BENEFICIAIRE	12 600 000,00
016	651143	APA VERSEE AU BENEFICIAIRE EN ETABLISSEMENT	695 000,00
016	651144	APA VERSEE A L'ETABLISSEMENT	20 630 000,00
016	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	5 000,00
016	6577	REMISES GRACIEUSES	15 000,00
016	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	10 000,00
65	65113	PERSONNES AGEES	104 000,00
65	6522	ACCUEIL FAMILIAL	5 000,00
65	65243	FRAIS DE SEJOUR EN ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES	8 100 000,00
65	6568	AUTRES PARTICIPATIONS	1 494 300,00
65	65888	AUTRES	500,00
		Somme :	**69 299 600,00**

PERSONNES HANDICAPEES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	1 000,00
011	6245	TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES A LA COLLECTIVITE	3 795 000,00
011	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	5 000,00
65	6511211	PRESTATIONS DE COMPENSATION DU HANDICAPE - PLUS DE 20 ANS	21 500 000,00
65	6511212	PRESTATIONS DE COMPENSATION DU HANDICAPE - MOINS DE 20 ANS	1 400 000,00
65	651122	ALLOCATION COMPENSATRICE TIERCE PERSONNE	2 150 000,00
65	651128	AUTRES	333 000,00
65	6522	ACCUEIL FAMILIAL	155 000,00
65	65242	FRAIS DE SEJOUR EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ADULTES HANDICAPES	58 634 734,00
65	6568	AUTRES PARTICIPATIONS	5 296 000,00
65	6577	REMISES GRACIEUSES	20 000,00
65	65888	AUTRES	500,00
67	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	50 000,00
		Somme :	**93 340 234,00**

ACTIONS MUTUALISEES PA PH

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	617	ETUDES ET RECHERCHES	50 000,00
011	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 000,00
011	6245	TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES A LA COLLECTIVITE	500,00
011	6288	AUTRES	4 500,00
65	6568	AUTRES PARTICIPATIONS	261 375,00
65	657362	CCAS	159 000,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	344 792,00
65	6583	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	2 000,00
		Somme :	**823 167,00**

RECETTES

INVESTISSEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
Axe 111 - Personnes âgées	990 000 €	990 000 €	- €		
				-	-
				-	-
				-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	990 000 €	990 000 €	- €	-	-

FONCTIONNEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
Axe 111 - Personnes âgées	31 630 649 €	34 030 649 €	35 527 000 €	12,3%	4,4%
Axe 112 - Personnes handicapées	15 095 749 €	16 095 749 €	16 403 000 €	8,7%	1,9%
Axe 113 - Actions Mutualisées PA PH			- €	-	-
				-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	46 726 398 €	50 126 398 €	51 930 000 €	11,1%	3,6%

TOTAL RECETTES	47 716 398 €	51 116 398 €	51 930 000 €	**8,8%**	**1,6%**

DEPENSES

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT					
Axes	**Estimation AP résiduelles au 31/12/2023**	**AP BP 2024**	**CPI BP 2023**	**CPI BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
111 - Personnes Agées	10 385 661 €		3 370 000 €	3 056 555 €	-9,3%
112 - Personnes Handicapées	2 000 000 €			200 000 €	-
113 - Actions Mutualisées PA PH				258 000 €	-
TOTAL INVESTISSEMENT	**12 385 661 €**	**- €**	**3 370 000 €**	**3 514 555 €**	4,3%

FONCTIONNEMENT					
Axes	**Estimation AE résiduelles au 31/12/2023**	**AE BP 2024**	**CPF BP 2023**	**CPF BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
111 - Personnes Agées					-
112 - Personnes Handicapées	2 600 001 €	4 100 000 €	3 500 000 €	3 800 000 €	8,6%
113 - Actions Mutualisées PA PH	585 000 €		112 500 €	200 000 €	77,8%
					-
TOTAL FONCTIONNEMENT	**3 185 001 €**	**4 100 000 €**	**3 612 500 €**	**4 000 000 €**	10,7%

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPI	**Crédits hors AP**	**Total Crédits investissement**		
111 - Personnes Agées	3 370 000 €	2 770 000 €	3 056 555 €	- €	3 056 555 €	-9,3%	10,3%
112 - Personnes Handicapées	- €	- €	200 000 €	- €	200 000 €	-	-
113 - Actions Mutualisées PA PH	- €	- €	258 000 €	- €	258 000 €	-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	3 370 000 €	2 770 000 €	3 514 555 €	- €	3 514 555 €	4,3%	26,9%

FONCTIONNEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPF	**Crédits hors AE**	**Total Crédits fonctionnement**		
111 - Personnes Agées	70 272 345 €	68 972 425 €		69 299 600 €	69 299 600 €	-1,4%	0,5%
112 - Personnes Handicapées	89 284 766 €	91 366 599 €	3 800 000 €	89 540 234 €	93 340 234 €	4,5%	2,2%
113 - Actions Mutualisées PA PH	605 000 €	623 087 €	200 000 €	623 167 €	823 167 €	36,1%	32,1%
TOTAL FONCTIONNEMENT	160 162 111 €	160 962 111 €	4 000 000 €	159 463 001 €	163 463 001 €	2,1%	1,6%

TOTAL DEPENSES	163 532 111 €	163 732 111 €	7 514 555 €	159 463 001 €	166 977 556 €	2,1%	2,0%

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Solidarités humaines - Autonomie des PA et des PH, et transports adaptés - Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, et transports adaptés - Budget primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 101** présenté sous le timbre **: DGS / DA** ;

Vu l'avis de la commission n° **1 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Ludovic FAGAUT** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
111 - Personnes Agées					
1112 - Hebergement en Ets PA		3 056 555 €		3 056 555 €	
Total Axe	**- €**	**3 056 555 €**	**- €**	**3 056 555 €**	**- €**
112 - Personnes Handicapéées					
1122 - Hebergement des PH		200 000 €		200 000 €	
Total Axe	**- €**	**200 000 €**	**- €**	**200 000 €**	**- €**
113 - Actions Mutualisées PA PH					
1133 - Habitat Inclusif		258 000 €		258 000 €	
Total Axe	**- €**	**258 000 €**	**- €**	**258 000 €**	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**- €**	**3 514 555 €**	**- €**	**3 514 555 €**	**- €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
111 - Personnes Agées					
1111 - Maintien à domicile PA			39 862 100 €	39 862 100 €	33 022 000 €
1112 - Hebergement en Ets PA			29 426 500 €	29 426 500 €	2 505 000 €
1113 - Accueil Familial PA			11 000 €	11 000 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**69 299 600 €**	**69 299 600 €**	**35 527 000 €**
112 - Personnes Handicapéées					
1121 - Maintien à Domicile PH			29 949 000 €	29 949 000 €	7 658 000 €
1122 - Hebergement des PH			58 686 234 €	58 686 234 €	8 740 000 €
1123 - Accueil Familial PH			155 000 €	155 000 €	5 000 €
1124 - Participation Fonctionnement GIP MDPH			750 000 €	750 000 €	
1125 - Transport scolaire adapté	4 100 000 €	3 800 000 €		3 800 000 €	
Total Axe	**4 100 000 €**	**3 800 000 €**	**89 540 234 €**	**93 340 234 €**	**16 403 000 €**
113 - Actions Mutualisées PA PH					
1131 - Maintien PA PH dans vie citoyenne			568 167 €	568 167 €	
1132 - Modernisation Action Publique PA PH			55 000 €	55 000 €	
1133 - Habitat Inclusif		200 000 €	- €	200 000 €	
Total Axe	**- €**	**200 000 €**	**623 167 €**	**823 167 €**	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**4 100 000 €**	**4 000 000 €**	**159 463 001 €**	**163 463 001 €**	**51 930 000 €**

TOTAL		**7 514 555 €**	**159 463 001 €**	**166 977 556 €**	**51 930 000 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer *tout document* correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en commission permanente.

Fixe pour l'année 2024 l'évolution des dépenses budgétaires des établissements sociaux et médico-sociaux dans le cadre de l'hébergement selon un taux global annuel moyen fixé à 4% pour le secteur des personnes âgées et à 3% sur le secteur des personnes handicapées, hors frais financiers, dotation aux amortissements et frais de siège qui seront retenus au réel conformément à la réglementation. Ces taux plafonds demeurent ajustables à chaque structure en fonction de leur situation financière.

Fixe à compter du 1er janvier 2024 la valeur du point GIR applicable pour le calcul du forfait dépendance à 8,14 €.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Frédéric BARBIER a donné pouvoir à Martine VOIDEY
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Christine COREN-GASPERONI a donné pouvoir à Damien CHARLET
Magali DUVERNOIS a donné pouvoir à Albert MATOCQ-GRABOT
Aly YUGO a donné pouvoir à Monique CHOUX

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Marie-Laure DALPHIN, Annick JACQUEMET, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Conseillers départementaux.

Se sont abstenus, les Conseillers départementaux suivants :

Monique CHOUX, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Albert MATOCQ-GRABOT, Georges UBBIALI, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 21/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236555H2-DE

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 102
	Commission[s] : 1
	Timbre : DGS / DEF

SOLIDARITÉS HUMAINES
ENFANCE ET FAMILLE

Objet : Enfance Famille - Budget primitif 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 2

INTRODUCTION 2

I – GOUVERNANCE ET STRATEGIE 3

I – 1 COORDINATION ET ANIMATION 3

II – PROTECTION DE L'ENFANT 4

II – 1 ACTIONS DE PRÉVENTION ET SOUTIEN AUX FAMILLES EN DIFFICULTÉ 4

II – 2 ACTIONS DE PROTECTION DE L'ENFANT 5

III – PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE 8

III – 1 PLANIFICATION 9

III – 2 PRÉVENTION DE LA SANTÉ DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT DE 0 À 6 ANS 9

III – 3 MODES D'ACCUEIL : LIEUX DE PRÉVENTION ET DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ 10

PROJET DE DELIBERATION 11

TABLE DES ANNEXES 13

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
6 136 300,00 €	1 734 900 €		1 734 900 €	348 000 €	3 259 000 €		3 259 000 €	87,8%

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/2024
	1 165 000 €	72 413 645 €	73 578 645 €			78 805 904 €	78 805 904 €	7,1%

RECETTES

	BP 2023	BP 2024
Investissement	0 €	0 €
Fonctionnement	3 010 000 €	3 610 000 €
TOTAL	**3 010 000 €**	**3 610 000 €**

INTRODUCTION

La politique enfance famille est conduite par le Département du Doubs avec l'ambition et l'exigence d'une constante adaptation aux besoins de la société, et aux besoins identifiés localement sur le territoire départemental afin de protéger les enfants à chaque étape de leur parcours.

Au 31 août 2023, le Département assure la protection de 1 852 enfants et jeunes, dont 1 442 enfants mineurs du Doubs, 327 mineurs non accompagnés (dont 68 jeunes majeurs ex-MNA), 83 jeunes majeurs de droit commun. En un an, la progression est de 10%.

Conformément au projet de mandat, il s'agit en premier lieu de faciliter le parcours de vie des enfants qui nous sont confiés en mobilisant différents leviers d'action.

Continuer à renforcer les actions de prévention

Le renforcement de l'intervention précoce du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) est ainsi nécessaire afin de dépister les facteurs de risque qui pourraient déboucher, ensuite, sur une prise en charge en protection de l'enfance.

Le Département apportera son soutien aux partenaires dans le champ de la prévention, notamment au Centre d'Action Médico-Sociale Précoce du Doubs (CAMSP) qui ouvre son nouveau site sur Besançon ou au projet de création de maison des 1 000 premiers jours sur le territoire.

Faire face aux augmentations de placements par le développement et la diversification de l'offre d'accueil

Pour ce faire, les démarches visant à la création des deux villages d'enfants, autorisés en 2022 seront poursuivies. L'un sera implanté à Besançon, l'autre à l'Isle-sur-le-Doubs.

.

Les contrôles de fonctionnement des Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) seront renforcés dans le but d'obtenir une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des enfants et des pistes d'externalisation de certaines mesures seront étudiées afin de dégager du temps aux travailleurs sociaux pour l'accompagnement des situations les plus complexes.

Faire du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) le pivot du dispositif départemental de placement

Un travail sera engagé pour rédiger le nouveau projet d'établissement et préciser la politique Ressources Humaines du CDEF (contractuels, évolutions de carrière, entretiens annuels, outils de suivi de la masse salariale …).

L'évolution qualitative de la prise en charge des enfants se poursuit avec la pérennisation du service d'appui, en place de manière expérimentale depuis juin 2022.

Dynamiser et soutenir de la profession d'assistant familial

Le Département entend poursuivre sa politique de recrutement ambitieuse et d'accompagnement professionnel en faveur des assistants familiaux. L'expérimentation, menée sur le territoire du Haut-Doubs et visant à aller à la rencontre des potentiels candidats au sein des communes, sera étendue sur l'ensemble du Département.

Dès lors, est proposé :

En investissement :

- **Une autorisation de programme de 348 000 € et 2 059 000 € de crédits de paiement** sont sollicités pour assurer les travaux de rénovation du Centre départemental de l'enfance et de la famille et l'acquisition de moyens logistiques ;
- **1 200 000 € de crédits de paiement** sont prévus sur l'autorisation de programme de 6 M€ votée en 2023 pour l'octroi d'une subvention d'investissement pour le financement du village d'enfants sur le site des Haras à Besançon.

En fonctionnement, les propositions du budget primitif 2024 s'élèvent à **78 805 904 € en dépenses** et à **3 610 000 € en recettes**.

I – GOUVERNANCE ET STRATEGIE

I – 1 Coordination et animation

Le Département agit en faveur des enfants et de la famille de façon volontaire et engagée. Les actions entreprises sont évaluées régulièrement et révisées si nécessaire, afin de toujours ajuster les interventions au plus près des besoins.

Maintenir le partenariat avec l'Etat :

Le Département continue de renforcer la prévention précoce et le soutien à la parentalité, notamment au niveau des services de protection maternelle et infantile, en intervenant le plus en amont possible auprès des doubiens rencontrant des difficultés éducatives avec leurs enfants.

De 2021 à 2023, le Département s'est engagé dans une contractualisation avec l'Etat au titre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance (SNPPE) afin de renforcer la prévention de santé de tous les enfants, d'améliorer la situation des enfants protégés et de diversifier son offre de placement.

La contractualisation devrait se poursuivre en 2024 après finalisation de la feuille de route en cours de préparation par le Ministère de la Santé sur la thématique des 1 000 premiers jours.

Observer et contrôler :

L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) est un autre élément essentiel de coordination et d'animation. Organe de concertation et de partenariat des acteurs de la protection de l'enfance dans le Doubs, il rend compte de l'activité dans ce domaine par un bilan statistique annuel.

L'observation porte également sur le fonctionnement départemental interne, pour améliorer les conditions d'accueil des enfants et en corollaire les conditions de travail des personnels.

En dépenses de fonctionnement, 30 000 € sont sollicités pour la participation au groupement d'intérêt public de l'enfance en danger, l'organisation des temps forts de l'Observatoire départemental de l'enfance en danger, et l'octroi d'aides aux colloques.

En recettes, les participations d'Etat représentent **1 910 000 €,** dont 1 900 000 € au titre de la SNPPE (qui devrait être remplacée par la feuille de route sur les 1 000 premiers jours) et 10 000 € inscrits au titre de la lutte contre la radicalisation.

II – PROTECTION DE L'ENFANT

II – 1 Actions de prévention et soutien aux familles en difficulté

La politique de protection de l'enfance du Département soutient des actions de prévention afin d'éviter l'aggravation de situations potentiellement problématiques et de dépister précocement les facteurs de risques qui pourraient déboucher sur une prise en charge en protection de l'enfance. L'objectif est d'offrir à chaque enfant la meilleure réponse possible au regard de sa situation et de ses intérêts. Les mesures de soutien à la parentalité sont notamment préconisées.

Le Département maintiendra en 2024 les partenariats privilégiés avec les acteurs de prévention qui agissent sur les territoires au plus près des enfants et de leurs familles.

Le budget dédié à ces actions représente **11 416 150 € de dépenses**, soit 15 % du budget de fonctionnement de la politique enfance famille. Il est proposé pour 2024 de reconduire le taux directeur d'évolution maximal de la tarification des établissements à 3 % afin de prendre en compte l'augmentation des charges liées à l'énergie et aux transports ; cela représente un coût de 266 859 € pour l'ensemble des établissements de prévention.

Il est également proposé d'augmenter la dotation attribuée au fonctionnement des relais parentaux, pour la porter à **1 911 980 €**, afin de financer l'ouverture en continu des trois relais parentaux conformément aux objectifs qui étaient fixés au CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens). Ces structures accueillent les enfants pour fournir un temps de répit aux parents ou leur permettre de réaliser les démarches nécessaires à une réinsertion sociale et/ou professionnelle.

D'autres établissements réalisent les accompagnements des familles dans le cadre des mesures d'action éducative à domicile (AEMO) pour **3 322 870 €**.

894 mesures d'AEMO étaient en cours en juillet 2023, en plus des 334 mesures d'accompagnements à domicile (AED) réalisées par les professionnels départementaux. Les établissements apportent également des aides individuelles, toujours à domicile, dans le cadre des interventions sociales et familiales pour **1 339 000 €** : en moyenne 500 mesures de Techniciens d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) pour 1 939 heures/mois sont réalisées.

Enfin, des établissements tels que les centres d'hébergement et de réinsertion sociale ou des maisons maternelles proposent un hébergement d'urgence pour les mères et leurs enfants (**202 000 €**).

Dans le cadre des actions de prévention spécialisée, **2 688 300 €** sont prévus au BP 2024 pour permettre l'accompagnement de jeunes en rupture avec les dispositifs de droit commun et confrontés à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. 960 jeunes, âgés de 12 à 21 ans, ont bénéficié de cette mesure en 2022.

Enfin, ces crédits couvriront l'octroi des aides d'urgence aux familles les plus vulnérables, pour un montant de **1 100 000 €** (4 977 aides accordées en 2022 contre 4 877 en 2021) et les demandes de subventions présentées par les associations à hauteur de **852 000 €**, dont 352 000 € destinés au Dispositif d'Appui Protection de l'Enfance et du Handicap (DAPEH). Ce dispositif, en lien avec l'Association d'Hygiène Sociale Franche-Comté (AHSFC) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) a vocation à accompagner les enfants, adolescents et jeunes majeurs relevant d'une mesure au titre de la protection de l'enfance et présentant une situation de handicap.

II – 2 Actions de protection de l'enfant

La politique enfance famille conduite par le Département doit en permanence apporter la meilleure réponse à des situations souvent complexes. En 2023, le Département poursuivra sa démarche en adaptant son offre aux besoins identifiés.

EN INVESTISSEMENT :

Moyens logistiques et modernisation du Centre Départemental de l'Enfance et de la famille (CDEF) :

S'agissant des autorisations de programme, il est proposé le vote de **348 000 €** pour couvrir les achats annuels de moyens logistiques du CDEF détaillés ci-dessous.

S'agissant des crédits de paiement, il est proposé le vote de **2 059 000 €**. Deux types d'intervention sont programmés sur ce champ :

- Les achats de moyens logistiques (*mobiliers, matériels et outillage, véhicules*) à hauteur de 448 000 € décomposés comme suit :
    - 64 000 € de crédits liés à l'achat de mobiliers et matériels ; cette proposition résulte de l'analyse des besoins récurrents établie par le CDEF ;
    - 84 000 € de crédits liés à l'achat de mobiliers et matériels dans le cadre de l'opération de modernisation des locaux occupés par le CDEF aux Hauts de Saint-Claude ;
    - 300 000 € de crédits destinés au renouvellement de 12 véhicules commandés en 2023 et facturés en 2024.

- La poursuite des travaux de l'opération de modernisation des locaux occupés par le CDEF aux Hauts de Saint-Claude à Besançon (Maison du Point du Jour, bâtiment administratif et micro-crèche), démarrés au second semestre 2023, pour un montant de crédits de paiement de 1 611 000 €.

  Le coût prévisionnel de l'opération après passation des marchés de travaux s'établit à 2,7 M€. L'achèvement des travaux est prévu au 1er semestre 2024, pour un emménagement des enfants dans les locaux rénovés avant la rentrée de septembre 2024.

  Ce projet de modernisation poursuit deux objectifs principaux :

  - L'amélioration fonctionnelle des locaux avec la création de trois chambres d'enfants supplémentaires, ainsi que la redéfinition des espaces et des flux de circulation qui seront plus adaptés à l'activité du CDEF ;
  - L'amélioration énergétique des bâtiments, avec un objectif de réduction de la consommation finale qui pourrait atteindre dès 2024 la cible de 40% exigible en 2040 et participer ainsi à l'objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément à PLAN.E.T.E Doubs et au principe de péréquation autorisé par la loi.

  Ce projet s'accompagne d'une concertation importante avec les futurs occupants mais également avec le voisinage (logements sociaux d'Habitat 25, densité forte de logements et habitations accolées au site) et la Ville de Besançon pendant toute la durée de l'opération.

Par ailleurs et pour le projet décrit ci-dessus, des recettes sont attendues en 2024 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements. Elles sont inscrites dans le cadre de la politique Gestion financière.

Poursuite du plan d'évolution de l'offre d'accueil

Le programme pluriannuel 2021-2026 de 12 000 000 € voté en 2021, destiné à remédier au déficit de places dans le Doubs, a d'ores et déjà permis la création de 50 mandats de placement éducatif à domicile (PEAD) supplémentaires qui représenteront un coût annuel de 1 243 837 €, inclus dans le budget global de fonctionnement en 2024. Ces dispositifs permettent de maintenir les mineurs dans leur milieu familial grâce à des interventions éducatives régulières et intensives et un accompagnement personnalisé visant à développer les compétences parentales.

Toujours dans le cadre de ce programme d'extension de l'offre de placement, les projets de villages d'enfants sur les communes de Besançon et de l'Isle-sur-le-Doubs se précisent, pour une ouverture de 100 places en fin d'année 2025. A ce titre, une autorisation de programme de 6 M€ a été votée en 2023 pour l'octroi d'une subvention d'investissement à l'association SOS Villages d'Enfants pour son projet sur le site des Haras de Besançon. Le montant de la subvention fait actuellement l'objet de négociations avec l'opérateur.

Il est proposé d'inscrire au BP 2024 **1 200 000 €** de crédits de paiement sur cette autorisation de programme correspondant à un acompte de 30 % d'une subvention estimée à 4 M€.

Pour les années suivantes, un appel à projet a été lancé à l'automne 2023 pour la création d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de 12 places destinée à l'accueil d'adolescents en situation complexe. Compte tenu des délais d'instruction et de réalisation, cette structure devrait ouvrir au premier trimestre 2025.

EN FONCTIONNEMENT :

Soutenir les établissements du secteur de l'enfance

Le budget dédié à ces structures représente **30 498 854 € de dépenses**, soit 39 % du budget de fonctionnement de la politique enfance famille. Il est proposé pour 2024 de reconduire le taux directeur d'évolution maximal de la tarification des établissements à 3 % afin de prendre en compte l'augmentation des charges liées à l'énergie et aux transports ; cela représente un coût de 934 858 € pour l'ensemble des établissements de protection.

La revalorisation des salaires des métiers socio-éducatifs instaurée par l'application des mesures du Ségur de la Santé est intégrée de façon pérenne dans les budgets des établissements.

Le Département du Doubs maintient son soutien au personnel des établissements en reconduisant le vote de la revalorisation salariale de 100 € nets mensuels pour tous les emplois administratifs et techniques (oubliés du Ségur), ce qui représente 150 000 €.

L'ensemble des places des dispositifs classiques dans le Doubs sont ainsi financées (maisons d'enfants à caractère social, centres éducatifs, foyers des jeunes travailleurs) : ces dispositifs représentent 216 places et 165 mandats PEAD pour un total de **17 613 063 €.**

Viennent s'y ajouter les placements au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) financés en majeure partie sur le budget principal par une dotation d'équilibre de **9 785 993 €,** pour une capacité d'accueil théorique de 203 places. Cette dotation est réévaluée à la hausse pour prendre en compte la montée en charge du dispositif de mise à l'abri des mineurs non accompagnés assuré par le CDEF (370 mises à l'abri en 2022, 545 mises à l'abri fin août 2023).

Enfin, les « solutions de débord », soit les places hors Doubs et les accueils en lieux de vie et séjours de rupture, sont chiffrées à **3 099 798 €**, pour environ 45 places.

Soutenir l'accueil familial

Le dispositif de placement du Doubs repose depuis longtemps sur le placement familial, très largement développé et soutenu par le Département. En 2023, 217 assistants familiaux sont en poste.

16 000 000 € sont prévus au titre des rémunérations des assistants familiaux départementaux. La proposition est construite sur la base des dépenses 2023 (15 600 000 €) et prend en compte les évolutions réglementaires : 240 000 € pour l'évolution du SMIC et 160 000 € pour l'évolution des taux d'indemnité d'entretien indexé sur l'indice des prix à la consommation

740 500 € viennent s'ajouter à ces dépenses pour couvrir les frais liés aux déplacements et formations.

Parallèlement, **7 901 000 € sont sollicités pour l'accueil familial spécialisé**. Cette somme inclut :

- Les accueils à la Croix Rouge et à la Vie au Grand Air, financés par dotation globale pour un total de 6 901 000 € ;
- Les accueils dans des structures hors Doubs, pour un montant prévisionnel de 1 000 000 € sur facturation.

Les **accueils familiaux représentent au total 24 641 500 €** en 2024, soit 31 % du budget de fonctionnement de la politique enfance famille.

Prendre en charge les frais nécessaires aux enfants confiés

En sus des placements en établissements ou chez les assistants familiaux, le Département prend en charge les placements des enfants chez des tiers dignes de confiance, en augmentation depuis l'application de la loi Taquet, les allocations versées aux jeunes majeurs, les frais médicaux, de transport, de scolarité, d'habillement et de loisirs. L'ensemble de ces dépenses sont budgétées à hauteur de **2 319 400 €** pour 2024 (3 % du budget de fonctionnement de la politique enfance famille).

Adapter l'offre d'accueil des mineurs non accompagnés (MNA)

Le nombre de personnes se présentant comme MNA a augmenté significativement en 2023 (488 accueillis en 2022 vs 1000 d'ici fin 2023).

Les budgets des dernières années de la politique enfance famille ont été fortement impactés par l'accueil des MNA qui représentent aujourd'hui 17 % des jeunes confiés.

Bien que la plupart des personnes mises à l'abri avant évaluation soient finalement reconnus majeurs (près des ¾), l'impact budgétaire départemental est ainsi prégnant.

Pour ce qui relève des MNA qui nous sont confiés, au total, 314 MNA et jeunes majeurs ex-MNA étaient accompagnés au 31 septembre 2023 (+ 22 % par rapport à la même période en 2022).

Face à la saturation du dispositif d'accueil, les opérateurs sous CPOM ont été sollicités afin de procéder à des transformations de places, actuellement non utilisées et permettre ainsi une réponse aux besoins identifiés.

Aussi, bien qu'un travail avec les Foyers de Jeunes Travailleurs soit programmé pour optimiser l'accueil des jeunes majeurs ex-MNA, il est nécessaire de prévoir la transformation des 30 places d'accueil en familles tiers bénévoles en places d'hébergement ; ces places seront financées par les structures sur les excédents réalisés les années précédentes.

Le budget proposé pour la prise en charge des MNA s'élève ainsi à **8 100 000 €**, soit 10 % du budget global de fonctionnement.

Les recettes de la protection de l'enfant sont chiffrées à **1 640 000 €.** Elles sont constituées d'aides de l'Etat et de recouvrements :

Ainsi, 1 000 000 € d'aides de l'Etat sont prévues pour la prise en charge des MNA pendant la période d'évaluation. Cette inscription est revue à la hausse en raison du rythme des dernières entrées sur le territoire.

De plus, 640 000 € sont prévus au titre de recouvrements, dont 100 000 € sur les Départements, 400 000 € sur les organismes de sécurité sociale, 100 000 € sur bénéficiaires, et 40 000 € pour des recouvrements plus ponctuels.

III – PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

La volonté politique du Département du Doubs soutient le rôle et la place de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) dans les politiques de prévention à destination de l'ensemble de la population mais aussi avec des missions plus spécifiques accompagnant davantage les populations en situation de vulnérabilité.

Le Département du Doubs s'est porté volontaire dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance (SNPPE) de 2021 à 2023. Cette contractualisation avec l'Etat donne l'assurance d'une parfaite cohérence entre les engagements de la stratégie nationale et les projets du Département, notamment la mise en œuvre effective du projet départemental de PMI.

La poursuite des actions pour renforcer la prévention précoce en application du projet départemental de PMI avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour les examens prénataux précoces, les bilans en école maternelle, les visites à domicile est maintenue pour 2024.

Ainsi, les actions pour renforcer la prévention précoce en application du projet départemental de PMI seront poursuivies en 2024 avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour les examens prénataux précoces, les bilans en école maternelle et les visites à domicile. En 2022, 4 326 visites pré et postnatales ont été effectuées (4 365 en 2021) et 5 345 enfants ont bénéficié d'un bilan de santé en école maternelle.

La mise en œuvre de ces missions se traduit par l'inscription totale de **1 800 000 € en dépenses** (+ 67 600 €) (2% du budget de fonctionnement). Par ailleurs, **60 000 € sont prévus en recettes,** au même niveau qu'en 2023.

III – 1 Planification

En dépenses, pour les actions de planification, **170 000 €** de crédits sont prévus. En 2022, 1 968 consultations ont été effectuées par un médecin, 143 entretiens de conseil conjugal et familial ont été menés et 439 actions collectives ont été réalisées en milieu scolaire.

Le coût du fonctionnement des centres de planification tels les médicaments, les frais de laboratoires est chiffré à 35 000 €.

Parallèlement, le Doubs subventionne le Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité (CICS) pour un montant de 135 000 €. C'est une association qui assure une partie des consultations de planification et des informations collectives en établissement. Le financement porte principalement sur les dépenses de personnel. 600 animations sur le thème de la vie affective et sexuelle se sont déroulées en 2022.

Les recettes correspondent à la participation de l'assurance maladie dans le cadre des activités de planification : **10 000 €.**

III – 2 Prévention de la santé de la mère et de l'enfant de 0 à 6 ans

Les actions de prévention représentent **1 180 000 € en dépenses**, contre 1 138 600 € au BP 2023 soit une augmentation de 3,6 %.

Elles sont d'abord constituées de la participation au Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) : 520 000 € (+ 34 000 € par rapport au BP 2023). Le CAMSP du Doubs et de l'Aire Urbaine est un établissement médico-social chargé de la prise en charge précoce des problématiques de handicap chez les enfants âgés de 0 à 6 ans. Le financement du CAMSP repose sur une dotation globale dont 80 % est pris en charge par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les 20 % restants par les Départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort. D'autre part, 16 000 € sont dédiés au financement d'une action précoce de développement du langage dans les centres médico-sociaux.

Par ailleurs, les crédits dédiés à l'exercice des missions de PMI dans les centres médico-sociaux (vaccins, travaux d'impression, achats matériel médical, parapharmacie, pharmacie et fournitures) sont prévus pour 2024 à hauteur de 134 000 €, en légère hausse pour permettre l'acquisition d'oxymètres qui seront mis à disposition sur l'ensemble des lieux de consultation infantile.

Enfin, 526 000 € sont inscrits pour l'externalisation des agréments d'assistants maternels sur l'ensemble du Doubs, budget constant par rapport à 2023.

En recettes figurent les participations des caisses de sécurité sociale aux consultations des nourrissons et entretiens prénataux précoces à hauteur de **50 000 €** comme en 2023.

III – 3 Modes d'accueil : lieux de prévention et de soutien à la parentalité

Le Département soutient les 26 Relais Petite Enfance couvrant le territoire départemental par une participation au financement des postes d'animateurs à hauteur de 286 000 €, ce qui correspond à 33,55 ETP.

Enfin, le service de PMI assure la mission de formation obligatoire des assistants maternels, pour un coût de 164 000 €. En 2022, 19 000 heures de formation ont été dispensées.

Le total représente **450 000 € de dépenses**.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et familiaux ;

Vu la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ;

Vu la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;

Vu la loi du 18 décembre 2019 relative à la protection et la promotion de la santé de la famille et de l'enfance ;

Vu la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le rapport **n° 102** présenté sous le timbre **: DGS / DEF** ;

Vu l'avis de la commission n° **1 ;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe 122 : Protection de l'enfant					
Action de protection de l'enfant	348 000 €	3 259 000 €	- €	3 259 000 €	- €
Total Axe 122	**348 000 €**	**3 259 000 €**	**- €**	3 259 000 €	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**348 000 €**	**3 259 000 €**	**- €**	**3 259 000 €**	**- €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe 121 : Gouvernance et stratégie					
Champ 1211 : Coordination et animtion			30 000 €	30 000 €	1 910 000 €
Total Axe 121	**- €**	**- €**	**30 000 €**	30 000 €	**1 910 000 €**
Axe 122 : Protection de l'enfant					
Champ 1221 : Prévention et soutien aux familles en difficulté			11 416 150 €	11 416 150 €	- €
Champ 1222 : Actions de protection de l'enfant			65 559 754 €	65 559 754 €	1 640 000 €
Total Axe 122	**- €**	**- €**	**76 975 904 €**	76 975 904 €	**1 640 000 €**
Axe 123 : Protection maternelle et infantile					
Champ 1231 : Planification			170 000 €	170 000 €	10 000 €
Champ 1232 : Prévention de la santé de la mère et de l'enfant de 0 à 6 ans			1 180 000 €	1 180 000 €	50 000 €
Champ 1233 : Modes d'accueil : lieux de prévention et de soutien à la parentalité			450 000 €	450 000 €	- €
Total Axe 123	**- €**	**- €**	**1 800 000 €**	**1 800 000 €**	**60 000 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**- €**	**- €**	**78 805 904 €**	**78 805 904 €**	**3 610 000 €**

TOTAL		**3 259 000 €**	**78 805 904 €**	**82 064 904 €**	**3 610 000 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

Fixe pour l'année 2024 l'évolution des dépenses budgétaires des établissements sociaux et médico-sociaux du secteur de l'enfance famille selon un taux global annuel plafonné à 3%, hors frais financiers, dotations aux amortissements et frais de siège qui sont retenus au réel conformément à la réglementation. Le taux plafond de 3% demeure ajustable à chaque structure en fonction de sa situation financière.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Propositions par imputations budgétaires
2 - Synthèse Recettes Dépenses

BUDGET PRINCIPAL

Enfance et famille

RECETTES 3 610 000,00

FONCTIONNEMENT 3 610 000,00

GOUVERNANCE ET STRATEGIE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
74	74718	AUTRES PARTICIPATIONS	1 910 000,00
		Somme :	**1 910 000,00**

PROTECTION DE L'ENFANT

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
74	74718	AUTRES PARTICIPATIONS	1 000 000,00
75	7511	RECOUVREMENTS SUR DEPARTEMENTS ET AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES	100 000,00
75	7512	RECOUVREMENTS SUR SECURITE SOCIALE ET ORGANISMES MUTUALISTES	400 000,00
75	7513	RECOUVREMENTS SUR BENEFICIAIRE, TIERS-PAYANTS ET SUCCESSIONS	100 000,00
75	7518	RECOUVREMENTS SUR AUTRES REDEVABLES	30 000,00
77	773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIENNALE	10 000,00
		Somme :	**1 640 000,00**

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
74	7476	SECURITE SOCIALE ET ORGANISMES MUTUALISTES	50 000,00
75	7518	RECOUVREMENTS SUR AUTRES REDEVABLES	10 000,00
		Somme :	**60 000,00**

DEPENSES 82 064 904,00

INVESTISSEMENT 3 259 000,00

PROTECTION DE L'ENFANT

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
20	2031	FRAIS D'ETUDES	35 000,00
204	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 200 000,00
21	21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	300 000,00
21	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	124 000,00
21	2188	AUTRES	24 000,00
23	2313	CONSTRUCTIONS	1 576 000,00
		Somme :	**3 259 000,00**

FONCTIONNEMENT 78 805 904,00

GOUVERNANCE ET STRATEGIE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6183	FRAIS DE FORMATION (PERSONNEL EXTERIEUR A LA COLLECTIVITE)	6 000,00
65	6568	AUTRES PARTICIPATIONS	22 000,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	2 000,00
		Somme :	**30 000,00**

PROTECTION DE L'ENFANT

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	10 000,00
011	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	21 000,00
011	62261	HONORAIRES MEDICAUX ET PARAMEDICAUX	100 000,00
011	6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	25 000,00
011	6245	TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES A LA COLLECTIVITE	150 000,00
011	6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	730 000,00
012	6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	60 000,00
012	6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	100 000,00
012	6338	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	30 000,00
012	64121	REMUNERATION PRINCIPALE	8 867 000,00
012	64126	INDEMNITES DE LICENCIEMENT	100 000,00
012	64128	AUTRES INDEMNITES	3 440 000,00
012	6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	2 380 000,00
012	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	600 000,00
012	6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	400 000,00
012	6488	AUTRES	23 000,00
65	65111	FAMILLE ET ENFANCE	597 000,00
65	65133	SECOURS D'URGENCE	1 100 000,00
65	65188	DIVERS AUTRES	94 000,00
65	65211	FRAIS DE SCOLARITE	145 000,00
65	65212	FRAIS PERISCOLAIRES	160 000,00
65	6522	ACCUEIL FAMILIAL	8 501 000,00
65	6523	FRAIS D'HOSPITALISATION	15 500,00
65	652411	FOYERS DE L'ENFANCE, CENTRES ET HOTELS MATERNELS	202 000,00
65	652412	MAISONS D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL	19 108 143,00
65	652413	LIEUX DE VIE ET D'ACCUEIL	9 170 918,00
65	652414	FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS	130 000,00
65	652415	ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	100 000,00
65	652416	SERVICES D'AIDE EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT ET A DOMICILE	4 661 870,00
65	652418	AUTRES FRAIS DE SEJOUR ET SERVICES	2 211 980,00
65	6525	FRAIS D'INHUMATION	500,00
65	6526	PREVENTION SPECIALISEE	2 688 300,00
65	6542	CREANCES ETEINTES	500,00
65	657362	CCAS	1 710,00
65	657381	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	76 000,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	1 148 490,00
65	65821	DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRATIF	9 785 993,00
65	6583	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	1 000,00
65	65888	AUTRES	40 000,00
		Somme :	**76 975 904,00**

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	542 000,00
011	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	100,00
011	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	24 000,00
011	60661	MEDICAMENTS	6 900,00
011	60662	VACCINS ET SERUMS	30 000,00
011	60668	AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	4 000,00
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	51 000,00
011	6183	FRAIS DE FORMATION (PERSONNEL EXTERIEUR A LA COLLECTIVITE)	161 000,00
011	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	2 500,00
011	62261	HONORAIRES MEDICAUX ET PARAMEDICAUX	28 000,00
011	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	25 000,00
011	6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	500,00
65	6568	AUTRES PARTICIPATIONS	504 000,00
65	657348	AUTRES COMMUNES	121 000,00
65	657362	CCAS	51 000,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	249 000,00
		Somme :	**1 800 000,00**

RECETTES

INVESTISSEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
				-	-
				-	-
				-	-
				-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	- €	- €	-	-

FONCTIONNEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
121 : Gouvernance et stratégie	1 910 000 €	1 910 000 €	1 910 000 €	0,0%	0,0%
122 : Protection de l'enfant	1 040 000 €	1 640 000 €	1 640 000 €	57,7%	0,0%
123 : Protection maternelle et infantile	60 000 €	60 000 €	60 000 €	0,0%	0,0%
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 010 000 €	3 610 000 €	3 610 000 €	19,9%	0,0%

TOTAL RECETTES	**3 010 000 €**	**3 610 000 €**	**3 610 000 €**	**19,9%**	**0,0%**

DEPENSES

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT					
Axes	**Estimation AP résiduelles au 31/12/2023**	**AP BP 2024**	**CPI BP 2023**	**CPI BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
122 : Protection de l'enfant	8 036 410 €	348 000 €	1 734 900 €	3 259 000 €	87,8%
TOTAL INVESTISSEMENT	**8 036 410 €**	**348 000 €**	**1 734 900 €**	**3 259 000 €**	87,8%

FONCTIONNEMENT					
Axes	**Estimation AE résiduelles au 31/12/2023**	**AE BP 2024**	**CPF BP 2023**	**CPF BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
122 : Protection de l'enfant	10 792 391 €	- €	1 165 000 €	- €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	**10 792 391 €**	**- €**	**1 165 000 €**	**- €**	

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPI	**Crédits hors AP**	**Total Crédits investissement**		
122 : Protection de l'enfant	1 734 900 €	911 788 €	3 259 000 €		3 259 000 €	87,8%	257,4%
TOTAL INVESTISSEMENT	1 734 900 €	911 788 €	3 259 000 €	- €	3 259 000 €	87,8%	257,4%

FONCTIONNEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPF	**Crédits hors AE**	**Total Crédits fonctionnement**		
121 : Gouvernance et stratégie	30 000 €	30 000 €		30 000 €	30 000 €	0,0%	0,0%
122 : Protection de l'enfant	71 816 245 €	74 488 345 €		76 975 904 €	76 975 904 €	7,2%	3,3%
123 : Protection maternelle et infantile	1 732 400 €	1 701 300 €		1 800 000 €	1 800 000 €	3,9%	5,8%
TOTAL FONCTIONNEMENT	73 578 645 €	76 219 645 €	- €	78 805 904 €	78 805 904 €	7,1%	3,4%

TOTAL DEPENSES	**75 313 545 €**	**77 131 433 €**	**3 259 000 €**	**78 805 904 €**	**82 064 904 €**	**9,0%**	**6,4%**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Solidarités humaines - Enfance et Famille - Enfance Famille - Budget primitif 2024

Vu la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et familiaux ;

Vu la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ;

Vu la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;

Vu la loi du 18 décembre 2019 relative à la protection et la promotion de la santé de la famille et de l'enfance ;

Vu la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le rapport **n° 102** présenté sous le timbre **: DGS / DEF** ;

Vu l'avis de la commission n° **1 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Patricia LIME VIEILLE** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe 122 : Protection de l'enfant					
Action de protection de l'enfant	348 000 €	3 259 000 €	- €	3 259 000 €	- €
Total Axe 122	**348 000 €**	**3 259 000 €**	**- €**	3 259 000 €	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**348 000 €**	**3 259 000 €**	**- €**	**3 259 000 €**	**- €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe 121 : Gouvernance et stratégie					
Champ 1211 : Coordination et animtion			30 000 €	30 000 €	1 910 000 €
Total Axe 121	**- €**	**- €**	**30 000 €**	30 000 €	**1 910 000 €**
Axe 122 : Protection de l'enfant					
Champ 1221 : Prévention et soutien aux familles en difficulté			11 416 150 €	11 416 150 €	- €
Champ 1222 : Actions de protection de l'enfant			65 559 754 €	65 559 754 €	1 640 000 €
Total Axe 122	**- €**	**- €**	**76 975 904 €**	76 975 904 €	**1 640 000 €**
Axe 123 : Protection maternelle et infantile					
Champ 1231 : Planification			170 000 €	170 000 €	10 000 €
Champ 1232 : Prévention de la santé de la mère et de l'enfant de 0 à 6 ans			1 180 000 €	1 180 000 €	50 000 €
Champ 1233 : Modes d'accueil : lieux de prévention et de soutien à la parentalité			450 000 €	450 000 €	- €
Total Axe 123	**- €**	**- €**	**1 800 000 €**	**1 800 000 €**	**60 000 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**- €**	**- €**	**78 805 904 €**	**78 805 904 €**	**3 610 000 €**

TOTAL		**3 259 000 €**	**78 805 904 €**	**82 064 904 €**	**3 610 000 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

Fixe pour l'année 2024 l'évolution des dépenses budgétaires des établissements sociaux et médico-sociaux du secteur de l'enfance famille selon un taux global annuel plafonné à 3%, hors frais financiers, dotations aux amortissements et frais de siège qui sont retenus au réel conformément à la réglementation. Le taux plafond de 3% demeure ajustable à chaque structure en fonction de sa situation financière.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Frédéric BARBIER a donné pouvoir à Martine VOIDEY
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Christine COREN-GASPERONI a donné pouvoir à Damien CHARLET
Magali DUVERNOIS a donné pouvoir à Albert MATOCQ-GRABOT
Aly YUGO a donné pouvoir à Monique CHOUX

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Bruno BEAUDREY, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Marie-Laure DALPHIN, Annick JACQUEMET, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Conseillers départementaux.

Se sont abstenus, les Conseillers départementaux suivants :

Frédéric BARBIER, Monique CHOUX, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Albert MATOCQ-GRABOT, Georges UBBIALI, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 14 abstentions.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236524H1-DE

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 103
	Commission[s] : 1
	Timbre : DGS / DASLI

SOLIDARITÉS HUMAINES
RETOUR À L'EMPLOI, INSERTION

Objet : Retour à l'emploi et Insertion - Budget primitif 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 2

INTRODUCTION 2

I – GESTION DU RSA 3

I – 1 ALLOCATION RSA 3

I – 2 JUSTE ACCÈS AU DROIT 4

II – EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE 5

II – 1 PARCOURS INSERTION PROFESSIONNELLE 5

II – 2 CONNEXION INSERTION MONDE ÉCONOMIQUE ET MARCHAND 7

III – PREVENTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION 7

III – 1 PRÉVENTION DE L'ENTRÉE DANS LE RSA 7

III – 2 MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN INSERTION 8

PROJET DE DELIBERATION 12

TABLE DES ANNEXES 14

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
0,00 €	5 000 €	0 €	5 000 €	15 000 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0,0%

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/2024
7 275 000,00 €	6 570 801 €	81 468 500 €	88 039 301 €	4 830 000 €	7 266 000 €	80 938 500 €	88 204 500 €	0,2%

RECETTES

	BP 2023	BP 2024
Investissement	0 €	0 €
Fonctionnement	2 948 000 €	5 928 000 €
TOTAL	**2 948 000 €**	**5 928 000 €**

INTRODUCTION

Le Département du Doubs entend apporter un soutien sur mesure au retour vers l'emploi en activant les leviers d'action et d'accompagnement adaptés à la situation de chaque bénéficiaire de RSA. L'accompagnement des allocataires les plus près de l'emploi sera intensifié et les allocataires les plus fragilisés bénéficieront d'une mobilisation d'outils appropriés (logement, santé, insertion sociale…). Le référentiel d'accompagnement, généralisé en 2024, s'inscrit dans cette démarche en permettant l'activation de l'ensemble des leviers. Ces niveaux d'intervention témoignent d'une démarche volontariste du Département du Doubs qui nécessite, en contrepartie, un contrôle rigoureux du juste droit.

Les moyens d'action dont se dote le Département sont pleinement reliés au cadre national, en pleine mutation. L'adoption récente par l'Assemblée Nationale de la Loi plein emploi acte la transformation de Pôle emploi en « France Travail » et met en place une démarche d'inscription automatique des bénéficiaires de RSA, afin qu'ils soient tous, à termes, engagés par un contrat unique d'engagement (janvier 2025). Ce contrat déterminera le niveau d'intensité de l'accompagnement requis en mobilisant tous les acteurs et outils du retour à l'emploi.

Le contexte socio-économique départemental est empreint d'une grande ambivalence :

- Un taux de chômage départemental relativement faible avec des réalités très hétérogènes selon les bassins :
  - 5,7% sur le bassin bisontin,
  - 9 % sur le bassin de Montbéliard,
  - 4,4% sur le bassin du Haut Doubs,
- Un marché de l'emploi dynamique : 34 375 offres recensées par pôle emploi ces 12 derniers mois, en augmentation de 22,4% sur un an (15% pour l'emploi durable et 41% pour l'emploi temporaire),

- Des difficultés de recrutement persistantes pour les entreprises,
- Un nombre d'allocataires du RSA en légère baisse depuis le début de l'année 2023.

Depuis 2021, plusieurs expérimentations ont été lancées et évaluées et notamment :

- « Planoise en route vers l'emploi » : accompagnement pluridisciplinaire des allocataires du RSA orientés vers les CMS ;
- Les coachs filières : accompagnement intensif vers et dans l'emploi des BRSA accompagnés par un conseiller pôle emploi.

Ces expérimentations ont permis de tester sur de « petits volumes », et de valider un modèle d'accompagnement, désormais traduit dans le PDIRE et dans un référentiel d'accompagnement qui est progressivement partagé avec l'ensemble des professionnels, et qui constituera le socle technique « canevas » de l'outil numérique de suivi de parcours qui sera installé en 2024.

L'année 2024 constituera la première année de déploiement opérationnel du nouveau PDIRE. L'action sera concentrée autour de 5 objectifs majeurs :

- Le déploiement d'une équipe mobile emploi dans les CMS afin de préparer à l'emploi les allocataires du RSA bénéficiant d'un accompagnement social ;
- La généralisation des coachs filières sur l'ensemble du territoire, permettant un accompagnement professionnel porté par pôle emploi plus spécialisé et qualitatif en direction prioritairement des BRSA et incluant un accompagnement dans l'emploi adossé à des objectifs chiffrés ;
- Une politique du « juste droit » renforcée par la mise en place d'une cellule interne de vérification des droits ;
- La poursuite du travail avec les entreprises et les branches professionnelles pour mailler les ambitions départementales en matière de développement économique et de retour à l'emploi ;
- La poursuite du travail de coordination des acteurs de l'insertion sur les territoires avec le déploiement opérationnel d'un outil numérique partagé de suivi de parcours en temps réel.

I – GESTION DU RSA

I – 1 Allocation RSA

Après une hausse de 11,4% en 2020, le nombre de bénéficiaires du RSA a diminué de 4,5% en 2021, et s'est stabilisé autour de 12 300 allocataires de mars 2022 au début de l'année 2023 pour arriver à environ 12 000 en fin d'année.

La moyenne des acomptes mensuels se situe en 2023 autour de 6,6M€ sur les 10 premiers mois de l'année 2023.

Le déploiement progressif des équipes mobiles emploi et des 9 coachs filières permet d'envisager un différentiel entrées/sorties favorables à compter de fin 2023. Sur cette base, il est proposé un BP 2024 à hauteur de 78,2M€ correspondant à une diminution nette (différentiel entrées/sorties) d'environ 400 allocataires à fin 2024.
Il convient d'ajouter **5 000 €** de dépenses au titre des dernières régularisations RMI.

I – 2 Juste accès au droit

Un tel volume de dépenses publiques appelle une action rigoureuse en faveur du juste droit, à travers différents axes :

- La lutte contre le non recours et l'accès aux droits ;
- L'accompagnement contractualisé des allocataires et le suivi du respect des droits et obligations, notamment pour les allocataires bénéficiant d'un accompagnement intensif et très qualitatif ;
- La prévention et les contrôle des indus ;
- La lutte contre la fraude.

De nombreux dispositifs et points de contrôle sont d'ores et déjà en place pour garantir ce juste droit :

- En 2022, la Caf a détecté 4 765 indus RSA (-13%) pour un montant de 5,17 millions d'euros (+1%). Le montant moyen d'un indu est de 1 085€ (+16%) ;
- Plus de 160 situations de fraudes ont été sanctionnées en 2022.

Le Département met en place une **cellule interne de vérification des droits**, composée de 2 professionnels supplémentaires, ayant pour mission :

- De contrôler l'éligibilité au RSA de situations sur la base de contrôles ciblés et aléatoires ;
- De repérer et de signaler à la CAF les indus et les situations potentiellement frauduleuses nécessitant un contrôle sur place.

Il s'agit de restaurer la confiance des citoyens dans le dispositif RSA et de garantir la juste utilisation de l'argent public.

Par ailleurs, le déploiement du référentiel d'accompagnement, et la définition de profils prioritaires pour l'accompagnement vers l'emploi seront associés à une mobilisation accrue des équipes pluridisciplinaires pour sanctionner le non-respect des engagements par les allocataires concernés.

Les dépenses relatives à la gestion du RSA (allocation RMI, admissions en non-valeur, créances éteintes, remises gracieuses…), sont essentiellement liées aux mesures de lutte contre les indus et la fraude et aux contrôles CAF. Il est proposé d'inscrire une dépense de **107 500 €.**

L'organisation des services de la CAF et la dématérialisation complète des échanges a généré des difficultés importantes au sein des équipes sociales (difficulté d'accès à l'information…). Ces difficultés ont un impact direct sur la situation des usagers (retard dans l'ouverture des droits notamment), et sur les finances départementales (aides financières d'urgence délivrées pour pallier les retards des versements CAF). Afin de permettre aux professionnels du Département de disposer d'interlocuteurs dédiés à la CAF pour répondre aux demandes urgentes, il est proposé de financer 2 postes de **facilitateurs au sein des services de la CAF**, dédiés aux professionnels du Département. A ce titre, il est proposé d'inscrire **100 000 €** au titre du BP 2024.

En recettes de fonctionnement, il est proposé d'inscrire au BP 2024 un montant global de **868 000 €**, correspondant pour l'essentiel à des récupérations d'indus RSA (765 K€) et les amendes administratives (estimées à 100 K€ soit une augmentation de 30k€ liée à la mise en place de la cellule de vérification des droits).

II – EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Au regard du contexte économique, les publics allocataires du RSA constituent un vivier de recrutements potentiels pour les entreprises. Le Département a donc un rôle essentiel à jouer pour permettre le rapprochement effectif entre les entreprises et les allocataires du RSA les plus proches de l'emploi, le plus souvent entrés récemment dans le droit (moins de 2 ans), et âgés entre 25 et 39 ans.

II – 1 Parcours insertion professionnelle

Emplois aidés

L'Etat maintient une politique soutenue en matière d'emplois aidés, et notamment des parcours emplois compétences (PEC). Le PEC propose une mise en situation professionnelle dans le secteur associatif ou public, un accompagnement et un accès facilité à la formation. Le nombre initial de 20 000 PEC a été porté à 80 000 en 2021 justifiant la mobilisation de 300k€ de crédits au titre des contrats aidés depuis 2021 ; il est proposé de reconduire cette inscription de **300 000 €** au BP 2024.

En outre un crédit de **4 000 €** est proposé au titre des admissions en non-valeur et créances éteintes.

Une recette de fonctionnement de **10 000 €** correspond aux indus reversés par les employeurs.

FSE +

En complément de son intervention propre, le Département continuera également de mobiliser le **FSE** en soutien des projets initiés dans le cadre du PDIRE et du SPIE. Le montant de la subvention globale pour l'ensemble de la période s'élève à 13M€. Compte tenu de retards conséquents dans le démarrage du fait de la notification très tardive de la part des services de l'Etat, 2024 sera la 2ère année de mise en œuvre effective de la nouvelle subvention globale « FSE + » 2021-2027.

Ainsi, en 2024, **3,45 M€** de crédits de paiement pourront être inscrits pour permettre le versement :

- Du solde des opérations programmées au titre des opérations 2022 et 2023 ;
- Des avances des opérations programmées au titre de l'année 2024.

Par ailleurs, il convient d'inscrire **8 000 €** de crédits pour couvrir le solde des prestations externalisées d'instruction et de contrôle FSE.

Une recette de **3,8M€** est proposée en 2024. Ce montant prévisionnel est basé sur la réalisation de contrôles de service fait des 21 opérations programmées, soit 3,2 M€ auxquels s'ajoute la seconde avance sur la subvention globale versée en 2024 qui se portera à 600 000 €.

Par ailleurs, **750 000 €** sont attendus de l'Etat en remboursement des opérations REACT portées par le Département dans le cadre du plan de relance européen (expérimentation Planoise…).

Vélogardes

Il est proposé de poursuivre le dispositif et :
- D'ouvrir une **AE** de 3 ans pour un montant total de **150 000 €** en fonctionnement ;
- D'ouvrir une **AP** de 3 ans pour un montant de **15 000 €** en investissement ;
- D'inscrire **55 000 €** de crédits de paiement (50 000 € en fonctionnement et 5 000 € de crédits de paiement en investissement pour poursuivre le dispositif vélogardes.

Mesures d'accompagnement social d'intégration

Le dispositif « référent de parcours emploi logement » opérationnel depuis novembre 2017 a vocation à fluidifier les parcours des réfugiés titulaires de la protection internationale, des structures dédiées (type Centre d'accueil de demandeurs d'asile) vers les structures de droit commun (CMS, CCAS …). Trois partenaires (ADOMA, ADDSEA et Association hygiène sociale de Franche Comté) sont subventionnés pour assurer cet accompagnement, prescrit dans un cadre partenarial. Le CCAS de Besançon est également partenaire.

Le dispositif recouvre un partenariat et une coopération efficiente avec les opérateurs de l'asile et la mise en place d'accompagnements adaptés pour les publics bénéficiaires d'une protection internationale.

Ce dispositif, au départ expérimental et innovant, a été financé pour l'essentiel par l'Etat, avec le soutien du Département, et se poursuivra en 2024 **(inscription de 30 000 €).**

SIAE et achat inclusif

L'insertion par l'activité économique marque fortement l'identité du Département du Doubs, par son maillage et sa diversité. Les structures d'IAE sont donc des piliers incontournables du PDIRE et du SPIE.
Le Département confirmera ce soutien en 2024, il le complètera par :
- L'accompagnement et l'outillage des structures notamment dans le cadre du SPIE pour leur permettre de renforcer leurs liens et leurs interactions tant avec le secteur social qu'avec le secteur économique.
- Renforcement du partenariat avec l'Etat et Pôle emploi pour un meilleur alignement des prescriptions en direction de ces structures

et l'assortira de nouvelles attentes fortes :
- Renforcer leur rôle de tremplin entre le RSA et l'accès à l'emploi classique en renforçant les liens entre SIAE et monde économique (logique de filière…).
- Renforcer les exigences en matière d'accompagnement et de retour à l'emploi.
- Renforcer la culture du résultat dans les relations partenariales Département/SIAE

Pour 2024, au global, le soutien à l'IAE demeure le premier poste de dépenses de la politique d'insertion (hors allocation RSA), avec un montant cumulé de près de 5M€ :

- Au titre des **subventions aux SIAE,** il est proposé de mobiliser des crédits de paiement à hauteur de 1,5M€ au titre de l'AE « SIAE » **de 4.5M€** couvrant les années 2023- 2025 ;
- Concernant **l'aide aux postes** (financement des CDDI), il est proposé de maintenir le soutien à hauteur de **1,5M€ ;**
- Ce soutien à l'IAE est complété par la mobilisation en leur faveur de l'essentiel de la nouvelle subvention globale **FSE+** 2021/2027 pour un montant d'environ 2M€ annuel.

Le développement de **l'achat inclusif** sera poursuivi, à l'appui notamment des deux conventions de partenariat signées depuis 2017 avec Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et Idéis, et Grand Besançon Métropole (GBM) pour encourager et développer le recours aux clauses d'insertion dans les marchés publics de la collectivité et des partenaires, ainsi que les marchés réservés à destination notamment des SIAE.

II – 2 Connexion insertion monde économique et marchand

Accompagnement des allocataires du RSA travailleurs non-salariés

Conformément à sa volonté de renforcer et d'outiller les parcours socio-professionnels, le Département poursuivra son intervention pour l'accompagnement des allocataires du RSA travailleurs non-salariés.

Ces entrepreneurs ont pour beaucoup souffert de la crise sanitaire et économique par ailleurs, la crise a conduit à un essor significatif du nombre de micro entreprises. L'objectif est donc de soutenir les allocataires dans la pérennisation de leur activité, afin de permettre une sortie du droit RSA, ou de les accompagner vers un retour à une activité salariée. BGE et la Chambre de métier et de l'artisanat (CMA) participent à l'accompagnement de ces allocataires dans la pérennisation de l'activité. Le dispositif d'accompagnement des TNS (environ 9% des allocataires) a été renforcé en 2022 par une conseillère en insertion professionnelle, financée grâce aux crédits européens du plan de relance.

Une **AE de 825K€** a été ouverte pour la période 2023/2025. Il est proposé d'inscrire au BP 2024 des crédits de paiement à hauteur de 219 000 € et 56 000 €, soit au total **275 000 €.**

III – PREVENTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

III – 1 Prévention de l'entrée dans le RSA

Actions pour l'accès à l'emploi des jeunes en difficulté

Les différents acteurs de l'insertion partagent une difficulté constante à repérer et à mobiliser les jeunes les plus en difficulté autour d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle. De nombreuses initiatives sont à l'œuvre sur l'ensemble du territoire, portées par les acteurs de terrain.

Le Département prendra en 2024 une part active à cette priorité essentielle :

- En confirmant son soutien aux missions locales (subvention de 100 000 €) et à l'ASEA Nord Franche Comté (10 000 €) ;

- En soutenant les écoles de la deuxième chance installées sur les bassins de Besançon et du Nord Franche-Comté (45 000 €) ;
- En renforçant son soutien à l'école de production portée par l'UIMM sur Besançon (15 000 €) ;
- En facilitant la découverte des métiers et du monde économique par les collégiens (25 000 €).

Au titre de la politique jeunesse, il est donc proposé :

- d 'augmenter le volume de l'AE jeunesse 2022/2024 pour la porter à 440 000 € (soit +30 000 €) afin d'y intégrer les dispositifs E2C et Ecole de production et d'inscrire 170 000 € de crédits de paiement pour 2024 ;
- d'inscrire 25 000 € de crédits de paiement au titre de l'AE « parcours collèges découvertes du monde éco »

III – 2 Modalités d'accompagnement des personnes en insertion

Le fonds d'aide aux jeunes (FDAJ)

Il constitue un outil complémentaire à destination du public jeune (aides à la subsistance, d'urgence ou au projet). Un partenariat est en place depuis 2020 avec les missions locales pour permettre une mobilisation de ce fonds rapide et au plus près des publics. Un accompagnement accru a pu parfois être mis en place pour faire aboutir certains projets d'accès à l'emploi ou à la formation en couvrant certains besoins spécifiques ou en assurant des transitions souvent complexes (jeune en situation de handicap souhaitant intégrer une formation sur un secteur éloigné de son domicile : une aide exceptionnelle au paiement des loyers a permis l'entrée en formation dans l'attente du déménagement de toute la cellule familiale sur le secteur ; jeune MNA devenu majeur : frais d'hébergement en FJT et concrétisation d'un projet professionnel en attendant l'effectivité des droits, …).

La mobilisation de ce fonds est toutefois en diminution régulière ces dernières années, les publics de moins de 25 ans étant peu accompagnés par les CMS, et les dispositifs d'Etat ayant été par ailleurs considérablement renforcés (plan un jeune une solution, Contrat d'Engagement Jeune).

Il est donc proposé de revenir en 2024 à une inscription budgétaire conforme à la période d'avant crise sanitaire, soit **180 000 €**.

Fonds d'innovation

Le fonds d'innovation permet d'accompagner des projets expérimentaux initiés par les territoires. Il est proposé de reconduire les crédits à hauteur de **77 000 €** en 2024.

Orientation des allocataires

Depuis 4 ans, l'étape-clé de l'orientation des allocataires a été totalement réorganisée autour des plateformes d'orientation. Ces plateformes ont confirmé leur pertinence :

- Elles permettent une rencontre physique de chaque nouvel allocataire, dès son entrée dans le droit, pour établir avec un professionnel un diagnostic socio professionnel complet ;

- Elles permettent d'impulser la dimension « accompagnement » dès l'entrée dans le droit, de recenser les besoins et les potentialités de chaque personne, et de l'orienter immédiatement vers l'accompagnement le plus adapté ;

- Elles sont aujourd'hui parfaitement intégrées dans le fonctionnement quotidien des équipes sociales, et leur plus-value est reconnue, par ailleurs avec la mise en œuvre d'un référentiel d'accompagnement plus ciblé l'étape de l'orientation se révèlera plus cruciale encore pour l'efficacité de l'accompagnement.

Le marché dédié aux platefomes d'orientation a été reconduit pour une période de 2 ans, et les offres retenues justifient d'un coût en légère augmentation. **Il est donc proposé d'inscrire 235 000 € de crédits pour le BP 2024.**

Bilan et déploiement de l'expérimentation Planoise

L'expérimentation « Planoise en route vers l'emploi » a permis de confirmer la pertinence de proposer une offre d'accompagnement socio-professionnel dans les CMS, afin de préparer l'accès ou le retour en emploi des allocataires récemment entrés dans le droit, mais présentant des freins sociaux encore importants.

A compter de juin 2024, une équipe mobile emploi départementale sera déployée (phase 2). D'ici là, les moyens dédiés à l'expérimentation Planoise seront progressivement mobilisés sur d'autres CMS bisontins en plus de Planoise (phase 1).
Il convient donc d'augmenter le volume de l'AE de 210k€ pour couvrir les 6 derniers mois de l'action (janvier/juin 2024) et d'inscrire les crédits nécessaires pour couvrir cette période, soit 210k€. L'AE pourra ensuite être clôturée.

Accompagnement socio-professionnel des allocataires accompagnés par les CMS – équipe mobile emploi

Les expérimentations conduites depuis plusieurs années (parcours renforcés et Planoise « en route vers l'emploi) ont permis de stabiliser un référentiel d'accompagnement précis et guidant pour les professionnels des CMS :

- Une segmentation des publics et une cible prioritaire autour des allocataires de moins de 40 ans bénéficiaires depuis moins de 2 ans.
- Une liste des outils à mobiliser en priorité (IAE, mobilité, santé…).
- Une équipe mobile emploi constituée de 7 conseillers en insertion professionnelle, qui interviendront en lien étroit avec les travailleurs sociaux pour proposer un accompagnement socio-professionnel complet et veiller à la plaine mobilisation des outils du SPIE au service des usagers.

Aussi, dans le cadre de l'AE « accompagnement socio pro CMS 23/25 » ouverte en 2023 à hauteur de 1,2M€, il est proposé d'inscrire 285 000€ pour financer :

- Une équipe mobile emploi départementale qui sera déployée à compter de juin 2024 (marché à lancer en décembre 2023), pour un montant prévisionnel de 245 000 € ;
- Le parcours 2D porté par la MFR sur le Haut Doubs (accompagnement à vocation sociale correspondant à un besoin spécifique sur le territoire) – 30 000 € ;
- Le dispositif CHEOPS, à destination des personnes en situation de handicap – 10 000 €.

Parcours intensif pôle emploi

Les allocataires du RSA les plus à même d'accéder ou de revenir en emploi à court terme font l'objet d'une orientation professionnelle auprès de pôle emploi. Les moyens actuellement disponibles au sein du service public de l'emploi ne permettent pas de mettre en place des accompagnement intensifs et qualitatifs (portefeuilles trop importants).
Par ailleurs l'expérimentation des coachs filières a permis de démontrer la pertinence et l'efficacité d'un accompagnement intensif vers et dans l'emploi. Il est donc proposé de généraliser les coachs filières sur l'ensemble du territoire dès 2024, **d'ouvrir une AE de 1 620 000€, et d'inscrire 540 000 € de crédits de paiement au titre de l'année 2024.**

Ces crédits permettront la mobilisation de 9 ETP de coachs filières répartis dans les agences pôle emploi et dédiés prioritairement à l'accompagnement des BRSA.

Parcours immersifs en entreprise

Dans le cadre du plan de relance européen, des parcours immersifs ont été initiés, portés par les branches professionnelles. Ils comprennent différentes phases :
- Découverte des métiers ;
- Travail sur le projet individuel ;
- Préparation des candidats à la démarche entreprise et mise en lien entreprises/allocataires en vue d'expériences immersives ;
- Mise en lien entreprises/candidats pour l'accès à l'emploi, accompagnement à la prise de poste et sécurisation dans l'emploi.

Il est proposé de poursuivre le financement de cet outil et de diversifié encore les secteurs d'intervention (aide à la personne), et d'inscrire des crédits à hauteur de 100 000 €.

Santé, mobilité et dispositifs « emploi ».

L'offre en matière de santé et de mobilité a été considérablement enrichie ces trois dernières années et est désormais stabilisée :

- Offre mobilité complète et couverture territoriale optimale (location solidaire, plateformes mobilité, garages solidaires) : 75 500 € ;

- 3 ETP de Coachs psy présents dans les CMS pour accompagner les publics en insertion (135 000 €) ;

- Une offre d'accès aux soins « insertion » portée par la croix rouge (présence d'infirmières dans les CMS) : 123 000 €. Ces dispositifs santé feront partie intégrante des futures équipes mobiles emploi ;

- Cellules de cas complexes pour un soutien technique proposé aux professionnels pour soutenir l'accompagnement des situations les plus difficiles (rupture de soin, déni, pathologies psychiques ou psychiatriques…) : 42 700 € (CLSM Besançon et Cellules de cas complexes Haut Doubs et Doubs central) ;

- Soutien aux associations intervenant dans le champ des addictions et de la prévention (ASEA, ALTAU, France Addiction …) : 104 800 € ;

- Soutien au projet « santé psy IAE » porté par un consortium de 5 SIAE sur le territoire bisontin : 12 000 €.

Par ailleurs, en matière d'accès à l'emploi il est proposé :

- De reconduire le soutien aux dispositifs locaux de types « ateliers CV » (…) portés par le comité de quartier Rosemont St Ferjeux, AGIR Solidarité…, pour un montant total de 14 000 € ;
- De reconduire les crédits dédiés à « l'incubateur », destinés à financer des projets portés par des nouvelles structures, afin de tester la viabilité des projets avant intégration éventuelle à l'enveloppe FSE (100 000 €).

Au total, pour l'ensemble des dispositifs santé/mobilité/insertion, il est proposé d'inscrire :

- **543 000 € de crédits de paiement ;**
- **et d'ouvrir une nouvelle AE au titre de la période 2024/2026 (acomptes 2024 et nouvelles conventions triennales) pour un montant de 1 920 000 €.**

Déploiement du SPIE

Le SPIE constitue désormais un cadre partenarial partagé pour une politique coordonnée de l'ensemble des acteurs de l'accompagnement et de l'emploi sur le territoire. Le Département en assure le copilotage avec l'Etat.

L'animation des 7 territoires SPIE est portée jusque fin 2023 par 7 animateurs (pôle emploi, IDEIS et REFC). Cette période de test a mis en évidence la pertinence de cette animation, mais également la nécessité d'adapter le nombre d'animateurs à la réalité du maillage déjà existant sur certains territoires pour éviter tout phénomène de « concurrence ». Aussi, pour 2024, il est proposé de s'appuyer sur une équipe de 5 animateurs, 2 animateurs ont été amenés à quitter le dispositif pour des raisons de santé et ne seront donc pas remplacés.

A ce titre, il est proposé d'ouvrir une AE 2024/26 d'un montant de 900 000 € et d'inscrire 210 000 € de crédits. Des sources de financements seront recherchées, notamment via le pacte des solidarités.

Fonds emploi formation insertion

Un fonds insertion emploi créé en 2020 vise à faciliter et simplifier les parcours des personnes en insertion par l'octroi ponctuel d'aides financières favorisant la réalisation d'un projet de formation ou l'accès/maintien à l'emploi. Alimenté à hauteur de 30 000 € au BP 2020, la mobilisation de ce fonds est croissante, elle atteint près de 90 000 € en 2022. Il est donc proposé d'inscrire **100 000 €** de crédits au BP 2024 pour répondre aux besoins.

De nouvelles priorités devraient être définies par l'Etat dans le futur pacte des solidarités, dont le contenu sera stabilisé fin 2023/début 2024.
Les échanges réguliers avec les services de l'Etat nous permettent d'envisager le financement de plusieurs initiatives départementales (coachs filières notamment). En l'absence de visibilité précise, il est proposé d'inscrire à ce stade **500 000 € de recettes**, qui devraient pouvoir être majorées en DM.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 103** présenté sous le timbre **: DGS / DASLI** ;

Vu l'avis de la commission n° **1;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :
Décide l'inscription au budget primitif 2024, des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Emploi et insertion professionnelle					
Parcours insertion emploi	15 000 €	5 000 €	- €	5 000 €	- €
Total Axe	**15 000 €**	**5 000 €**	**- €**	**5 000 €**	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**15 000 €**	**5 000 €**	**- €**	**5 000 €**	**- €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Gestion du Revenu de solidarité active (RSA)					
Allocations RSA	- €	- €	78 205 000 €	78 205 000 €	- €
Juste accès au droit RSA	- €	- €	207 500 €	207 500 €	868 000 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**78 412 500 €**	**78 412 500 €**	**868 000 €**
Emploi et insertion professionnelle					
Parcours insertion emploi	150 000 €	5 008 000 €	1 834 000 €	6 842 000 €	4 560 000 €
Connexion insertion monde économique marchand	- €	275 000 €	- €	275 000 €	- €
Total Axe	**150 000 €**	**5 283 000 €**	**1 834 000 €**	**7 117 000 €**	**4 560 000 €**
Prévention et lutte contre l'exclusion					
Prévention dans l'entrée dans le RSA	30 000 €	195 000 €	- €	195 000 €	- €
Modalités d'accompagnement des personnes en insertion	4 650 000 €	1 788 000 €	692 000 €	2 480 000 €	500 000 €
Total Axe	**4 680 000 €**	**1 983 000 €**	**692 000 €**	**2 675 000 €**	**500 000 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**4 830 000 €**	**7 266 000 €**	**80 938 500 €**	**88 204 500 €**	**5 928 000 €**

TOTAL		**7 271 000 €**	**80 938 500 €**	**88 209 500 €**	**5 928 000 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en commission permanente.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Propositions par imputations budgétaires
2 - Annexe dépenses/recettes

BUDGET PRINCIPAL

Retour à l'emploi, insertion

RECETTES 5 928 000,00

FONCTIONNEMENT 5 928 000,00

GESTION DU RSA

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
017	7531	RMI	2 000,00
017	75342	INDUS ALLOCATIONS FORFAITAIRES RSA	700 000,00
017	75343	INDUS ALLOCATIONS FORFAITAIRES MAJOREES RSA	65 000,00
017	7538	AUTRES INDUS	100 000,00
017	75888	AUTRES	1 000,00
		Somme :	**868 000,00**

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
017	74771	FONDS SOCIAL EUROPEEN	3 800 000,00
017	7538	AUTRES	10 000,00
74	74771	FONDS SOCIAL EUROPEEN	750 000,00
		Somme :	**4 560 000,00**

PREVENTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
74	74718	AUTRES	500 000,00
		Somme :	**500 000,00**

DEPENSES 88 209 500,00

INVESTISSEMENT 5 000,00

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
018	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	5 000,00
		Somme :	**5 000,00**

FONCTIONNEMENT 88 204 500,00

GESTION DU RSA

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
017	65171	RSA - VERSEMENTS POUR ALLOCATIONS FORFAITAIRES	67 305 000,00
017	65172	RSA - VERSEMENTS POUR ALLOCATIONS FORFAITAIRES MAJOREES	10 900 000,00
017	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	67 500,00
017	6542	CREANCES ETEINTES	12 500,00
017	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	100 000,00
017	6577	REMISES GRACIEUSES	17 500,00
017	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	10 000,00
		Somme :	**78 412 500,00**

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	8 000,00
017	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	2 000,00
017	6542	CREANCES ETEINTES	2 000,00
017	65671	CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI	1 800 000,00
017	657358	AUTRES GROUPEMENTS	77 000,00
017	65742	ENTREPRISES	160 000,00
017	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	4 763 000,00
65	657382	ORGANISMES PUBLICS DIVERS	56 000,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	249 000,00
		Somme :	**7 117 000,00**

PREVENTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	935 000,00
011	6248	DIVERS	25 000,00
017	657362	CCAS	22 700,00
017	657381	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	20 000,00
017	657382	ORGANISMES PUBLICS DIVERS	666 000,00
017	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	686 300,00
65	65134	AIDES	280 000,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	40 000,00
		Somme :	**2 675 000,00**

RECETTES

INVESTISSEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
				-	-
				-	-
				-	-
				-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	- €	- €	-	-

FONCTIONNEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
Gestion du revenu de solidarité actitve (RSA)	638 000 €	638 000 €	868 000 €	36,1%	36,1%
Emploi et insertion professionnelle	1 510 000 €	1 510 000 €	4 560 000 €	202,0%	202,0%
Prévention et lutte contre l'exclusion	800 000 €	1 300 000 €	500 000 €	-37,5%	-61,5%
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 948 000 €	3 448 000 €	5 928 000 €	101,1%	71,9%

TOTAL RECETTES	2 948 000 €	3 448 000 €	5 928 000 €	**101,1%**	**71,9%**

DEPENSES

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT					
Axes	**Estimation AP résiduelles au 31/12/2023**	**AP BP 2024**	**CPI BP 2023**	**CPI BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
Emploi et insertion professionnelle	1 255 €	15 000 €	5 000 €	5 000 €	0,0%
TOTAL	**1 255 €**	**15 000 €**	**5 000 €**	**5 000 €**	0,0%

FONCTIONNEMENT					
Axes	**Estimation AE résiduelles au 31/12/2023**	**AE BP 2024**	**CPF BP 2023**	**CPF BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
Emploi et insertion professionnelle	17 576 634 €	150 000 €	4 841 059 €	5 283 000 €	9,1%
Prévention et lutte contre l'exclusion	2 948 534 €	4 680 000 €	1 729 742 €	1 983 000 €	14,6%
TOTAL FONCTIONNEMENT	**20 525 168 €**	**4 830 000 €**	**6 570 801 €**	**7 266 000 €**	10,6%

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPI	**Crédits hors AP**	**Total Crédits investissement**		
Emploi et insertion professionnelle	5 000 €	5 000 €	5 000 €		5 000 €	0,0%	0,0%
TOTAL	5 000 €	5 000 €	5 000 €	- €	5 000 €	0,0%	0,0%

FONCTIONNEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à**
			CPF	**Crédits hors AE**	**Total Crédits fonctionnement**		
Gestion du revenu de solidarité actitve (RSA)	78 812 500 €	79 537 964 €		78 412 500 €	78 412 500 €	-0,5%	-1,4%
Emploi et insertion professionnelle	6 675 059 €	5 774 595 €	5 283 000 €	1 834 000 €	7 117 000 €	6,6%	23,2%
Prévention et lutte contre l'exclusion	2 551 742 €	2 583 042 €	1 983 000 €	692 000 €	2 675 000 €	4,8%	3,6%
TOTAL FONCTIONNEMENT	88 039 301 €	87 895 601 €	7 266 000 €	80 938 500 €	88 204 500 €	0,2%	0,4%

TOTAL DEPENSES	88 044 301 €	87 900 601 €	7 271 000 €	80 938 500 €	88 209 500 €	0,2%	0,4%

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Solidarités humaines - Retour à l'emploi, insertion - Retour à l'emploi et Insertion - Budget primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 103** présenté sous le timbre **: DGS / DASLI** ;

Vu l'avis de la commission n° **1 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Ludovic FAGAUT** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :
Décide l'inscription au budget primitif 2024, des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Emploi et insertion professionnelle					
Parcours insertion emploi	15 000 €	5 000 €	- €	5 000 €	- €
Total Axe	**15 000 €**	**5 000 €**	**- €**	**5 000 €**	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**15 000 €**	**5 000 €**	**- €**	**5 000 €**	**- €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Gestion du Revenu de solidarité active (RSA)					
Allocations RSA	- €	- €	78 205 000 €	78 205 000 €	- €
Juste accès au droit RSA	- €	- €	207 500 €	207 500 €	868 000 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**78 412 500 €**	**78 412 500 €**	**868 000 €**
Emploi et insertion professionnelle					
Parcours insertion emploi	150 000 €	5 008 000 €	1 834 000 €	6 842 000 €	4 560 000 €
Connexion insertion monde économique marchand	- €	275 000 €	- €	275 000 €	- €
Total Axe	**150 000 €**	**5 283 000 €**	**1 834 000 €**	**7 117 000 €**	**4 560 000 €**
Prévention et lutte contre l'exclusion					
Prévention dans l'entrée dans le RSA	30 000 €	195 000 €	- €	195 000 €	- €
Modalités d'accompagnement des personnes en insertion	4 650 000 €	1 788 000 €	692 000 €	2 480 000 €	500 000 €
Total Axe	**4 680 000 €**	**1 983 000 €**	**692 000 €**	**2 675 000 €**	**500 000 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**4 830 000 €**	**7 266 000 €**	**80 938 500 €**	**88 204 500 €**	**5 928 000 €**

TOTAL		**7 271 000 €**	**80 938 500 €**	**88 209 500 €**	**5 928 000 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en commission permanente.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Frédéric BARBIER a donné pouvoir à Martine VOIDEY
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Christine COREN-GASPERONI a donné pouvoir à Damien CHARLET
Magali DUVERNOIS a donné pouvoir à Albert MATOCQ-GRABOT
Aly YUGO a donné pouvoir à Monique CHOUX

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Marie-Laure DALPHIN, Annick JACQUEMET, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Conseillers départementaux.

Ont voté contre, les Conseillers départementaux suivants :

Monique CHOUX, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Albert MATOCQ-GRABOT, Georges UBBIALI, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N'a pas pris part au vote, le Conseiller départemental suivant :

M. VIVOT, en qualité de Président de la mission locale du Haut-Doubs, au titre du crédit inscrit en faveur de cet organisme.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 12 voix contre.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral

le 20/12/2023

Acte Exécutoire sous référence :

025-222500019-20231218-lmc1DL236571H1-DE

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 104
	Commission[s] : 1
	Timbre : DGS / DDET

SOLIDARITÉS HUMAINES
HABITAT ET LOGEMENT

Objet : Habitat et logement - Budget primitif 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 2

INTRODUCTION 2

I – STRATEGIE ET GOUVERNANCE 3

I – 1 COORDINATION 3

I – 2 INFORMATION DES MÉNAGES 3

II – ACCES ET MAINTIEN DANS LE LOGEMENT 5

II – 1 SOUTIEN AUX MÉNAGES 5

III – DEVELOPPEMENT ET AMELIORATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS A VOCATION SOCIALE 7

III – 1 SOUTIEN AUX TERRITOIRES 7

III – 2 SOUTIEN AUX BAILLEURS SOCIAUX 8

III – 3 SOUTIEN AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS 9

PROJET DE DELIBERATION 12

TABLE DES ANNEXES 14

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
10 740 000 €	2 412 000 €	225 000 €	2 637 000 €	12 720 000 €	2 319 940 €	225 000 €	2 544 940 €	-3,5%

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/2024
601 528 €	1 231 168,00 €	1 795 530 €	3 026 698 €	2 259 322 €	1 240 922 €	1 731 530 €	2 972 452 €	-1,8%

RECETTES

	BP 2023	BP 2023
Investissement	640 000 €	1 550 000 €
Fonctionnement	212 500 €	70 000 €
TOTAL	**852 500 €**	**1 620 000 €**

INTRODUCTION

La politique de l'habitat et du logement s'inscrit au cœur des politiques publiques du Département en matière de solidarités humaines que sont notamment l'insertion, l'enfance-famille, l'autonomie et le développement social.

Dans ce contexte, et tel que prévu dans les orientations budgétaires pour l'année 2024, l'action du Département visera à promouvoir un parcours résidentiel pour chacun, et à améliorer et diversifier l'offre de logements, de manière à faciliter les parcours de vie des Doubiens.

Pour cela, en 2024, le Département focalisera son intervention autour des priorités suivantes :

- **soutenir la transition énergétique des logements pour maîtriser les dépenses des familles ;**
- **développer, mobiliser et améliorer l'offre de logements à vocation sociale ;**
- **renforcer l'accès et le maintien dans le logement des publics précaires en cette période inflationniste.**

A cet effet, dans le prolongement des orientations stratégiques du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) ayant été approuvé en juin dernier pour la période 2023-2028, à l'issue d'un processus de concertation avec le bloc communal, le Département contractualisera avec les intercommunalités en 2024 afin de décliner sa politique Habitat-Logement en lien avec les enjeux et les priorités propres à chaque territoire.

En parallèle, la nouvelle convention de délégation des aides à la pierre pour la période 2024-2029 va permettre au Département d'asseoir son rôle dans le suivi des dossiers des ménages et des bailleurs, de garantir une meilleure cohérence avec ses propres politiques d'investissement en la matière, et d'intensifier les projets de rénovations chez les particuliers.
Ce mode de gestion, plus engageant, car nécessitant d'assurer l'instruction des demandes de subventions et la gestion des paiements, s'accompagnera également d'une restructuration du budget pour en offrir une meilleure lisibilité.

Cette nouvelle convention s'inscrit en parallèle du renouvellement de la convention de partenariat avec la Maison départementale de l'habitat (MDH), avec pour objectifs d'en faire une porte d'entrée lisible et reconnue, de poursuivre le déploiement une offre de proximité sur les territoires, et d'en faire un véritable relai de la politique départementale.

I – STRATEGIE ET GOUVERNANCE

I – 1 Coordination

Adopté par l'Assemblée départementale lors de sa séance du 26 juin 2023, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) prend appui sur les échanges nourris avec les acteurs locaux et notamment avec le bloc communal. Il doit désormais se décliner à l'échelle des territoires pour mieux appréhender les problématiques de chacun des territoires.
Cette déclinaison locale du PDH permettra, au travers d'échanges réguliers, de mieux identifier les besoins locaux et surtout de rechercher collectivement des solutions pour y répondre, qu'il s'agisse du développement d'une offre locative sociale sur les secteurs les plus en tension, l'accompagnement à l'émergence d'une offre de logements communaux, ainsi que le soutien à l'expérimentation et à l'innovation destinées à des cibles identifiées (offre pour les jeunes actifs, jeunes en formation professionnelle, …).

Afin de poursuivre l'animation initiée lors de l'élaboration, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses de fonctionnement, un montant de **2 000 €** destiné à couvrir les frais liés à l'organisation d'évènements autour des questions d'habitat.

S'agissant du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), la Maison départementale de l'habitat mobilisera plus spécifiquement l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL), dans l'animation de ce dispositif. A cet égard, le positionnement d'un chef de projet du PDALHPD au sein de l'Agence, qui assure également les fonctions d'appui à la coordination pour la mise en œuvre du « Logement d'abord », permet de disposer d'un interlocuteur unique, à même de faire le lien entre l'Etat, le Département, et l'ensemble des acteurs du logement dans le Doubs.

Dans cette perspective, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses de fonctionnement, un montant de **56 000 €** en CP pour la réalisation des missions menées dans le cadre du PDALHPD en 2024, et **5 600 €** correspondant au solde des prestations 2023.

I – 2 Information des ménages

Installées sur le site de Fort Griffon à Besançon, les équipes de l'ADIL et du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) constituent les ressources opérationnelles du Groupement d'intérêt public (GIP) « Maison de l'habitat du Doubs » (communément appelé « Maison départementale de l'habitat »). L'adhésion en 2023 de nombreux EPCI au GIP a permis de développer une offre de services de proximité, et cette action doit se prolonger et s'amplifier en 2024 afin de couvrir l'ensemble du territoire départemental.

La Maison de l'habitat propose notamment d'apporter un appui aux Maires pour développer des moyens d'observation sur le territoire, d'assurer des permanences aux particuliers, ou encore d'apporter une expertise dans le cadre des pouvoirs de police qui leurs incombent.

En 2024, le Département renouvellera son engagement auprès de la MDH sur des missions de service public (information gratuite des ménages, délivrance de conseils, communication, …), via une nouvelle convention portant sur la période 2024-2026. En contrepartie, le Département compensera financièrement la MDH dans la mise en œuvre de ces missions de service public. Ainsi, il est proposé d'inscrire une autorisation d'engagement (AE) d'un montant de **510 000 €** pour une durée de 3 ans (2024-2026) et d'inscrire au BP 2024, en dépenses de fonctionnement, un montant de **170 000 €** en CP au titre du financement des missions qui seront assurées la première année.

Par ailleurs, le Département est engagé, depuis 2011, dans le plan de rénovation énergétique des bâtiments initié par le Gouvernement, et plus spécifiquement dans l'amélioration de la performance énergétique du parc de logements privés. Ainsi, et pour contribuer à la lutte contre la précarité énergétique, l'action du Département s'est essentiellement concrétisée par sa participation au programme national « MaPrimeRénov' », marque unique depuis 2022 des aides nationales à la rénovation énergétique, en finançant notamment le Point rénovation info service (PRIS) porté par l'ADIL.

Pour conforter et donner de la lisibilité, dans la durée, sur le soutien financier du Département apporté à l'ADIL pour la mise en œuvre de ces missions, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses de fonctionnement, une autorisation d'engagement (AE) d'un montant de **1 038 000 €** pour une durée de 3 ans (2024-2026).

S'agissant des crédits de paiement, il convient d'inscrire **250 000 €** en CP pour le fonctionnement de l'ADIL, du PRIS et des missions spécifiques (médiation habitat indigne, ingénierie renforcée sur les copropriétés) pour l'année 2024, et **24 000 €** pour le solde de la convention précédente (2021-2023).

De plus, il est proposé d'inscrire **561 322 €** en AE et **561 322 €** en CP sur des crédits issus de la Taxe d'aménagement (TA) pour le financement de l'activité du CAUE en 2024, conformément au mode de calcul adopté par l'Assemblée départementale le 27 mars 2017.

Enfin, il est proposé d'inscrire, en dépenses de fonctionnement, **5 000 €** pour continuer d'assurer la promotion de programmes d'aides à l'amélioration du logement au niveau local.

Observatoire départemental de l'habitat

Mis en place en 2008, l'Observatoire départemental de l'habitat (ODH) a pour objectif de favoriser la connaissance (ménages, parc de logements, besoins, dynamiques locales, …) ainsi qu'une vision prospective, en produisant des analyses destinées à éclairer les acteurs publics et privés concernés par les politiques en faveur de l'habitat et du logement dans le Doubs.

Du point de vue pratique, l'animation de l'ODH et la mobilisation des ressources techniques nécessaires sont assurées par l'ADIL. Aussi, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses de fonctionnement, sur l'AE d'un montant de 1 038 000 €, un montant de **40 000 €** en CP pour 2024 et **4 000 €** pour le solde de l'exercice 2023.

II – ACCES ET MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

II – 1 Soutien aux ménages

2024 sera l'année de renouvellement du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), et sera centrée notamment sur le maintien et l'optimisation de l'ensemble des moyens et des outils d'accompagnement social « vers » et « dans » le logement, avec le renouvellement des conventions « Accompagner pour habiter ».

Partenariat avec les bailleurs

Le parc social est le levier essentiel d'accès au logement des publics précaires. Le partenariat avec les bailleurs sociaux est donc l'une des clés essentielles de la réussite de la politique départementale du logement. Il doit donc garantir la fluidité de l'accès au logement.

Lorsque l'étayage social est mis en place, il est en effet essentiel que les ménages se voient proposer rapidement un logement. Or, de nombreux freins existent encore, qui peuvent compromettre les projets d'accès ou de relogement, faisant à terme courir le risque d'une embolie du système.

Pour rendre plus effectif l'accès au logement, un travail de fond est engagé et sera poursuivi avec les bailleurs, qui a notamment pour ambition de :

- mieux mobiliser le contingent départemental et s'assurer qu'il permet l'accès prioritaire au logement des publics qui bénéficient d'un accompagnement social ;
- renforcer la sécurisation et la vigilance collective autour des situations fragiles, après l'entrée dans le logement ;
- renforcer les passerelles opérationnelles entre les professionnels de l'accompagnement social et les bailleurs.

Ces actions ne mobilisent pas de crédits au BP 2024.

Contribution au FSL (volet projets et accompagnement social)

le Département maintiendra la mobilisation du Fonds de solidarité logement (FSL) face à la hausse du coût des énergies et l'augmentation possible des risques d'impayés, optimisera ses moyens et outils d'accompagnement « vers » et « dans » le logement par le renouvellement des partenariats, et accentuera son effort pour la captation de logements dans le parc privé pour créer une offre sociale diffuse.

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) est ventilé entre le budget départemental (aides financières hors énergie) et un budget confié en gestion à la Caisse d'allocations familiales (CAF). Ce budget externalisé, et alimenté par de nombreux partenaires, a vocation à financer l'accompagnement social, ainsi que différents projets spécifiques (ex : captation du parc privé).

La contribution du Département à ce fonds s'élève à **571 500 €**.

Le Département du Doubs bénéficie de 7 postes d'accompagnement social au titre de la politique du « Logement d'abord », intégralement financés par l'Etat (401 590 €) et destinés à l'accompagnement des publics précaires. A ce stade, les services de l'Etat ne sont pas en mesure de confirmer la poursuite du financement.

Quant au Fonds d'aide aux accédants en difficulté (FAAD), il a vocation à soutenir les accédants en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier, par un accompagnement spécifique assuré par la CAF et, le cas échéant, par des aides financières. Il est proposé de reconduire au BP 2024, en dépenses de fonctionnement, les crédits consacrés au FAAD, à hauteur de **23 000 €**.

Aides financières du FSL

Les aides financières allouées au titre du FSL financent des projets d'accès à un logement, de maintien dans le statut de locataire, des dettes d'eau ou énergie, et constituent un outil indispensable dans l'accompagnement social des ménages.

Sur la base du règlement intérieur en vigueur depuis janvier 2020, elles viennent en appui de la politique départementale du logement et contribuent à :

- faciliter l'accès et le maintien dans le logement des publics en difficulté ;
- sécuriser les bailleurs ;
- responsabiliser les ménages avec un recours accru aux prêts ;
- soutenir une démarche sociale et environnementale avec un recours obligatoire au secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour l'ensemble des équipements électroménagers.

Après la crise du COVID, le Département a renforcé le suivi des aides financières du FSL. La hausse des coûts de l'énergie a rapidement été prise en compte, avec la réalisation d'un document technique support à destination des travailleurs sociaux pour faciliter la mobilisation des aides disponibles.

Ce suivi renforcé, la souplesse du règlement intérieur et la réactivité des équipes permettent de répondre aux besoins des publics, tout en conservant une maitrise des budgets.

Les crédits FSL ont été « recalibrés » au plus près des consommations réelles lors du BP 2023. Il est donc proposé de reconduire les crédits au BP 2024, à savoir :

- **225 000 €** en dépenses d'investissement ;
- **1 090 000 €** en dépenses de fonctionnement.

En recettes de fonctionnement, il est proposé d'inscrire **50 000 €** de reversement au titre des avances remboursables de dépôts de garantie accordées avant 2020. Cette recette est en diminution du fait de l'ancienneté des créances (avant 2011).

En recettes d'investissement, il est proposé d'inscrire **190 000 €** correspondant essentiellement au recouvrement des aides financières attribuées sous forme de prêts (150 000 €) ou remboursement des avances de loyers pris en charge dans le cadre du cautionnement départemental (40 000 €).

III – DEVELOPPEMENT ET AMELIORATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS A VOCATION SOCIALE

III – 1 Soutien aux territoires

Le Département apporte, au côté de l'Etat, un soutien financier aux communes ou groupements de communes qui réalisent ou réhabilitent des équipements destinés à améliorer l'accueil et l'habitat des gens du voyage, et notamment la réalisation de terrains familiaux inscrits au schéma départemental en vigueur pour la période 2021-2026.
Pour soutenir des projets en 2024, il est proposé d'inscrire, en dépenses d'investissement, un montant de **90 000 €** en AP et un montant de **90 000 €** en CP.

Par ailleurs, le Département a conforté sa politique visant à soutenir les communes dans la création et la rénovation d'un parc de logements conventionnés, diffus, et complémentaire au parc des bailleurs sociaux.

De nouvelles modalités d'intervention ont été adoptées début 2023, avec le double objectif de sécuriser la faisabilité des projets et de garantir un niveau de qualité ambitieux.

Cela s'est traduit par le vote d'une AP de 9 000 000 € en 2023, au titre du programme intitulé « Aide au logement locatif », pour soutenir sur la période 2023-2028 les projets de développement de l'offre en logements à vocation sociale, sous maîtrise d'ouvrage des communes (besoin d'AP estimé à 6 M€) et des bailleurs sociaux (besoin d'AP estimé à 3 M€), parallèlement aux contrats P@C (Porter une action concertée) 2022-2028 établis avec le bloc communal.

Afin de simplifier la lecture du budget, en parallèle de la nouvelle délégation des aides à la pierre, il est proposé de créer, à compter de 2024, une AP nouvelle dédiée au seul logement communal pour un montant de **4 600 000 €,** correspondant au besoin identifié sur l'AP 2024-2028, auquel est retranché le montant des affectations réalisées en 2023 (à savoir 1,4 M€). L'AP résiduelle de ce programme créé en 2023 sera supprimée à l'occasion de la Décision modificative (DM) n°1 de 2024.

Sur la base de ces éléments, compte-tenu de la bonne mobilisation du dispositif en 2023 (11 projets financés pour 26 logements) et des nombreux projets en préparation, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses d'investissement :

un montant de **150 000 €** en CP afin de procéder aux versements du solde des subventions qui auront été accordées de 2018 à 2023 à des communes pour la création ou la réhabilitation de logements locatifs à vocation sociale au sein du programme antérieur « Aide au logement locatif » ;

- un montant de **200 000 €** en CP pour soutenir les projets de création de logements communaux conventionnés sur le programme 2024-2028.

III – 2 Soutien aux bailleurs sociaux

Le soutien financier apporté par le Département aux bailleurs sociaux pour la mise en œuvre de leurs projets de construction neuve, d'acquisition-amélioration ou de réhabilitation, se fera par le biais du nouveau programme « Habitat Social Public ».

Reposant sur une aide de base qui tient compte de la nature du projet et du type de logement, les modalités de financement seront amenées à évoluer au regard des orientations retenues dans le cadre du PDH, afin de prendre en compte les freins identifiés dans le développement de l'offre, mais aussi afin de maintenir l'attractivité du parc le plus ancien.

Jusqu'alors, comme pour le logement communal, les aides apportées par le Département aux bailleurs sociaux s'inscrivaient à travers l'AP de 9 000 000 € votée en 2023, au titre du programme « Aide au logement locatif ».

Avec le même objectif d'une meilleure lisibilité du budget, il est proposé de créer, à compter de 2024, une AP nouvelle qui sera dédiée uniquement au programme « Habitat social public », pour un montant total de **3 050 000 €.**
D'une part, cette AP comprend les crédits propres du Département, pour un montant de 2 700 000 €. Celui-ci correspondant au besoin identifié sur l'AP 2023-2028 (3 M€) auquel est retranché le montant des affectations réalisées en 2023 (à savoir 0,3 M€). L'AP résiduelle de ce programme créé en 2023 sera supprimée à l'occasion de la DM n°1 de 2024.
D'autre part, le Département a décidé de renouveler la délégation des aides à la pierre pour la période 2024-2029 (6 ans), selon un mode de fonctionnement incluant désormais l'instruction technique et financière des crédits de l'Etat pour les bailleurs publics. Aussi, sur de nouvelles lignes intitulées « Aide à la pierre Type 3 – Délégation Etat », correspondant aux crédits délégués de l'Etat, il est proposé d'inscrire 350 000 € pour couvrir les besoins d'engagements des projets au titre de l'année 2024.

En parallèle, afin de procéder aux versements d'acomptes et de soldes de subventions pour les opérations sur les programmes antérieurs, sur les crédits départementaux, il est proposé d'inscrire au BP 2024, sur l'ancien programme « Aide au logement locatif » :

- **150 000 €** en CP pour les projets soutenus en 2023 ;
- **150 000 €** en CP pour couvrir les engagements relevant de l'AP votée en 2018.

De plus, en vue de couvrir les besoins liés aux engagements des crédits délégués de l'Etat, il est proposé d'inscrire au BP 2024 :

- **100 000 €** en CP au titre de la convention de délégation (2018-2023) sur le programme « Délégation des aides à la pierre Type 2 », et **100 000 €** en recettes pour ces mêmes opérations ;
- **100 000 €** en CP sur le programme « Plan restructuration Etat logements », afin de permettre le paiement d'acomptes pour des opérations financées au titre du plan de restructuration des logements ayant été mis en place en 2023 pour accélérer la réhabilitation énergétique des passoires thermiques dans le parc social. En parallèle, une recette de **400 000 €** est attendue en retour de la part de l'Etat pour ce programme.
- **160 000 €** de recettes de la part de l'Etat au titre du plan France relance, pour un reste à percevoir sur une opération ayant été financée en 2022.

Enfin, le Département contribue à la réalisation de logements spécifiques destinés à répondre aux besoins de certains publics, relevant notamment du PDALHPD, ou à soutenir des solutions innovantes (projet d'habitat modulable, tiny house …). Dans cette perspective, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses d'investissement, un montant de **150 000 €** en AP et de **80 000 €** en CP.

III – 3 Soutien aux propriétaires privés

Partenariat avec l'Association SOLIHA Doubs, Côte d'Or & Territoire de Belfort

Le Département a, pendant de nombreuses années, conclu des partenariats avec l'association SOLIHA Doubs, Côte d'Or et Territoire de Belfort afin d'inciter et d'accompagner les propriétaires occupants les plus modestes à engager des travaux d'amélioration de leur logement.

Avec l'entrée en vigueur de « Mon Accompagnateur Rénov' » et de « Ma Prime Adapt' » au 1er janvier 2024, ce fonctionnement est amené à évoluer vers une aide versée directement aux ménages, sur le même principe que les aides individuelles aux travaux, dans le cadre d'un dispositif d'intervention renouvelé.

Sur cette base, il est proposé d'inscrire, en dépenses :

- un montant de **10 000 €** en CP, en section d'investissement, pour le paiement du solde des missions réalisées en 2023 par SOLIHA dans le cadre de l'AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage) à la rénovation thermique relevant de l'AP de 100 000 € votée en 2023,
- un montant de **25 000 €** en CP, en section de fonctionnement, afin de solder les missions engagées jusqu'à fin 2023 au titre du Dispositif de Vie Autonome (DVA).

Par ailleurs, le Département étant membre de SOLIHA, il convient d'inscrire, en dépenses de fonctionnement, un montant de **30 €** au titre de la cotisation pour 2024.

Amélioration de l'habitat

Le Département assurera à compter de 2024, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre de type 3 pour la période 2024-2029, l'instruction technique et financière des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Ainsi, il appartiendra à notre collectivité d'assurer l'engagement et le paiement des subventions en faveur de l'amélioration de l'habitat privé, au bénéfice des ménages éligibles.

A cet effet, il est proposé de créer un nouveau programme « Habitat privé » regroupant les aides apportées par le Département aux ménages, mais aussi les crédits délégués par l'Anah, pour la période 2024-2029. Une AP d'un montant total de **4 830 000 €** est créée à cet effet.

Celle-ci regroupe les besoins 2024 liés à la nouvelle délégation de compétences des aides à la pierre et la gestion des crédits déléguées de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah). Le besoin, tant en subvention travaux qu'en soutien à l'ingénierie, est ainsi estimé à 3 650 000 €.

En complément des aides de l'Anah, le Département apporte, au titre de ses propres crédits, un soutien financier aux propriétaires occupants (PO) et aux propriétaires bailleurs (PB) afin de les inciter à réaliser les travaux nécessaires à l'amélioration de leur logement et/ou au maintien à domicile, mais également aux territoires qui s'engagent dans des programmes visant à intensifier la réalisation de ces travaux à travers des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).
Aussi, il est proposé d'inscrire au BP 2024, au sein de ce programme « Habitat privé », en dépenses d'investissement :

- 1 100 000 € d'AP au titre des aides individuelles à l'habitat (assistance à maîtrise d'ouvrage, travaux),
- 80 000 € d'AP pour le soutien à l'ingénierie (OPAH).

Par ailleurs, pour couvrir les premiers paiements des projets de propriétaires privés pour le compte de l'Anah et du Département, il est proposé d'inscrire un montant de **680 000 €** en CP. Ce besoin se décompose comme suit :

- 500 000 € de crédits en CP au titre de la convention de délégation de type 3 avec l'Anah ;
- 170 000 € en CP au titre des aides individuelles à l'habitat sur les crédits départementaux ;
- 10 000 € en CP au titre du soutien à l'ingénierie financée par le Département pour les programmes OPAH.

Une recette de **700 000 €** est également inscrite, pour le remboursement par l'Anah des subventions qui seront attribuées pour son compte.

Enfin, concernant les aides à l'amélioration de l'habitat privé des programmes antérieurs, il est proposé l'inscription de **609 940 €** en CP pour le paiement de subventions ayant été engagées sur les millésimes antérieurs, à la fois pour les propriétaires occupants et pour les propriétaires bailleurs.

Résorption de l'habitat indigne

S'agissant des situations de mal logement, le Département soutiendra son effort sur la lutte contre l'habitat indigne en lien avec la commission « habitat dégradé », d'abord avec le programme d'intérêt général (PIG) en cours jusqu'en juin 2024, puis à travers un nouveau dispositif destiné à assurer la continuité de la mission.

L'année 2021 a vu la mise en œuvre du nouveau programme d'intérêt général (PIG) de lutte contre l'habitat indigne, qui a été élargi aux logements vacants très dégradés, pour la période 2021-2024.

Ainsi, au vu des objectifs à atteindre, prévus dans la convention financière relative au PIG « résorption de l'habitat indigne et très dégradé » entre le Département du Doubs, l'Etat, l'Anah, Grand Besançon Métropole (GBM) et Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), et du nombre important de diagnostics engagés en 2023, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en fonctionnement, un montant de **70 000 €** en CP en dépenses, et un montant de **20 000 €** en recettes correspondant aux participations financières de l'Anah, de GBM et de PMA.

De plus, afin d'assurer la continuité des prestations au-delà de la convention qui prendra fin en juin 2024, il est proposé d'inscrire, en dépenses de fonctionnement, un montant de **60 000 €** en AP et de **30 000 €** en CP, ce qui permettra de pérenniser la démarche de qualification et d'accompagnement au titre de la lutte contre l'habitat indigne.

Pack de sécurisation renforcé

En complément de l'offre issue du parc social, les logements privés sont une ressource essentielle qui permet de diversifier la réponse aux besoins spécifiques des ménages (localisation, configuration du logement, …). Avec plus de 120 logements captés, le Département conduit depuis deux ans, avec succès, une politique forte de mobilisation du parc privé.

Depuis 2021, un dispositif complémentaire, innovant et unique a été déployé : le « pack de sécurisation renforcé », financé par des crédits de l'Etat. Ce dispositif permet de proposer aux bailleurs des principales zones tendues un dispositif attractif sur le plan fiscal et financier (prime de 6 000 €). A ce stade, la moitié des logements captés l'ont été dans le cadre du « pack sécurisation renforcé ».

Les logements captés sont confiés par mandat à l'agence immobilière sociale (SOLIHA AIS) qui en assure la gestion. Deux agents commerciaux dédiés ont été recrutés pour assurer la prospection et la captation, laquelle sera élargie aux projets incluant un programme de travaux pouvant être financés par l'Anah.
.

Le secteur du Haut Doubs, en forte tension, est particulièrement ciblé. La sécurisation dans la durée des bailleurs qui confient leur logement à l'AIS est une priorité qui sera renforcée en 2024.

Afin de permettre à l'AIS d'assurer cette mission, il est proposé d'ouvrir une nouvelle AE pour la période 2024-2026 d'un montant total de **90 000 €**, et d'inscrire **30 000 €** en CP au titre du BP 2024.

Par ailleurs, le Département a également souhaité diversifier les opérateurs sur le plan départemental en matière de captation de logements et de gestion locative adaptée des logements. Une expérimentation qui ne nécessite pas d'engager de crédits à ce stade est en cours avec Habitat et Humanisme pour un objectif de captation de 5 à 10 logements.

Projet « Logement jeunes »

Un projet « Logement jeunes » est initié pour soutenir l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes. Un partenariat sera développé notamment avec les missions locales, et plusieurs logements seront mis à disposition par les bailleurs pour permettre le logement de ces publics prioritaires.

Le Département interviendra sur l'équipement des logements, ainsi que sur la sécurisation des parcours locatifs des jeunes par la mobilisation de son potentiel d'accompagnement social et des aides financières adaptées. Une convention sera conclue en ce sens.

Dans cette perspective, il est proposé d'inscrire, en dépenses de fonctionnement, un montant de **15 000 €** au BP 2024.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de délégation de compétence de gestion des aides à la pierre pour la période 2018-2023 conclue le 11 juillet 2018 entre l'Etat et le Département du Doubs ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 juin 2023 approuvant le renouvellement de la délégation de compétence des aides à la pierre pour la période 2024-2029 ;

Vu le rapport **n° 104** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **1 ;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
142 - Accès et maintien dans le logement					
1421 - Soutien aux ménages			225 000 €	225 000 €	190 000 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**225 000 €**	**225 000 €**	**190 000 €**
143 - Développement et amélioration de l'offre en logements à vocation sociale					
1431 - Soutien aux territoires	4 690 000 €	290 000 €		290 000 €	
1432 - Soutien aux bailleurs sociaux	3 200 000 €	730 000 €		730 000 €	660 000 €
1433 - Soutien aux propriétaires privés	4 830 000 €	1 299 940 €		1 299 940 €	700 000 €
Total Axe	**12 720 000 €**	**2 319 940 €**	**- €**	**2 319 940 €**	**1 360 000 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**12 720 000 €**	**2 319 940 €**	**225 000 €**	**2 544 940 €**	**1 550 000 €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
141 - Stratégie et gouvernance					
1411 - Coordination		61 600 €	2 000 €	63 600 €	
1412 - Animation territoriale				- €	
1413 - Information des ménages	2 109 322 €	1 049 322 €	5 000 €	1 054 322 €	
Total Axe	**2 109 322 €**	**1 110 922 €**	**7 000 €**	**1 117 922 €**	**- €**
142 - Accès et maintien dans le logement				**0**	
1421 - Soutien aux ménages			1 684 500 €	1 684 500 €	50 000 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**1 684 500 €**	**1 684 500 €**	**50 000 €**
143 - Développement et amélioration de l'offre en logements à vocation sociale					
1433 - Soutien aux propriétaires privés	150 000 €	130 000 €	40 030 €	170 030 €	20 000 €
Total Axe	**150 000 €**	**130 000 €**	**40 030 €**	**170 030 €**	**20 000 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**2 259 322 €**	**1 240 922 €**	**1 731 530 €**	**2 972 452 €**	**70 000 €**

TOTAL		3 560 862 €	1 956 530 €	5 517 392 €	1 620 000 €

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Propositions BP par imputations budgétaires
2 - Tableaux Dépenses Recettes

BUDGET PRINCIPAL

Habitat et logement

RECETTES 1 620 000,00

INVESTISSEMENT 1 550 000,00

ACCES ET MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
27	2748	AUTRES PRETS	150 000,00
27	275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	40 000,00
		Somme :	**190 000,00**

DEVELOPPEMENT ET AMELIORATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS A VOCATION SOCIALE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
13	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 360 000,00
		Somme :	**1 360 000,00**

FONCTIONNEMENT 70 000,00

ACCES ET MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
75	75888	AUTRES	50 000,00
		Somme :	**50 000,00**

DEVELOPPEMENT ET AMELIORATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS A VOCATION SOCIALE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
74	74758	AUTRES GROUPEMENTS	20 000,00
		Somme :	**20 000,00**

DEPENSES 5 517 392,00

INVESTISSEMENT 2 544 940,00

ACCES ET MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
27	2748	AUTRES PRETS	162 000,00
27	275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	63 000,00
		Somme :	**225 000,00**

DEVELOPPEMENT ET AMELIORATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS A VOCATION SOCIALE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
204	2041482	BATIMENTS ET INSTALLATIONS -COMMUNES	350 000,00
204	2041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS- GROUPEMENT DE COLLECTIVITES	90 000,00
204	204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - ORGANISMES PUBLICS DIVERS	340 000,00
204	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - PERSONNES DE DROIT PRIVE	1 539 940,00
		Somme :	**2 319 940,00**

FONCTIONNEMENT

2 972 452,00

STRATEGIE ET GOUVERNANCE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	2 000,00
011	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	5 000,00
65	6568	AUTRES PARTICIPATIONS	231 600,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	879 322,00
		Somme :	**1 117 922,00**

ACCES ET MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
65	65188	DIVERS AUTRES	1 030 000,00
65	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	30 000,00
65	6542	CREANCES ETEINTES	15 000,00
65	65568	AUTRES CONTRIBUTIONS	594 500,00
65	6577	REMISES GRACIEUSES	15 000,00
		Somme :	**1 684 500,00**

DEVELOPPEMENT ET AMELIORATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS A VOCATION SOCIALE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	100 000,00
011	62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	25 000,00
011	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	30,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	45 000,00
		Somme :	**170 030,00**

RECETTES

INVESTISSEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
142 - Accès et maintien dans le logement	190 000 €	190 000 €	190 000 €	0,0%	-
143 - Développement et amélioration de l'offre en logements à vocation sociale	450 000 €	450 000 €	1 360 000 €	202,2%	202,2%
TOTAL INVESTISSEMENT	640 000 €	640 000 €	1 550 000 €	142,2%	142,2%

FONCTIONNEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
141 - Stratégie et gouvernance	7 500 €	7 500 €		-	-
142 - Accès et maintien dans le logement	155 000 €	155 000 €	50 000 €	-67,7%	-67,7%
143 - Développement et amélioration de l'offre en logements à vocation sociale	50 000 €	50 000 €	20 000 €	-60,0%	-60,0%
TOTAL FONCTIONNEMENT	**212 500 €**	**212 500 €**	**70 000 €**	**-67,1%**	**-67,1%**

TOTAL RECETTES	852 500 €	852 500 €	1 620 000 €	90,0%	90,0%

DEPENSES

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT					
Axes	**Estimation AP résiduelles au 31/12/2023**	**AP BP 2024**	**CPI BP 2023**	**CPI BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
143 - Développement et amélioration de l'offre en logements à vocation sociale	15 270 362 €	12 720 000 €	2 412 000 €	2 319 940 €	-3,8%
TOTAL INVESTISSEMENT	**15 270 362 €**	**12 720 000 €**	**2 412 000 €**	**2 319 940 €**	**-3,8%**

FONCTIONNEMENT					
Axes	**Estimation AE résiduelles au 31/12/2023**	**AE BP 2024**	**CPF BP 2023**	**CPF BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
141 - Stratégie et gouvernance	153 480 €	2 109 322 €	1 141 168 €	1 110 922 €	-2,7%
143 - Développement et amélioration de l'offre en logements à vocation sociale	129 242 €	150 000 €	90 000 €	130 000 €	44,4%
TOTAL FONCTIONNEMENT	**282 722 €**	**2 259 322 €**	**1 231 168 €**	**1 240 922 €**	**0,8%**

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPI	**Crédits hors AP**	**Total Crédits investissement**		
142 - Accès et maintien dans le l	225 000 €	225 000 €		225 000 €	225 000 €	0,0%	0,0%
143 - Développement et amélioration de l'offre en logements à vocation sociale	2 412 000 €	2 012 000 €	2 319 940 €		2 319 940 €	-3,8%	15,3%
TOTAL INVESTISSEMENT	**2 637 000 €**	**2 237 000 €**	**2 319 940 €**	**225 000 €**	**2 544 940 €**	**-3,5%**	**13,8%**

FONCTIONNEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPF	**Crédits hors AE**	**Total Crédits fonctionnement**		
141 - Stratégie et gouvernance	1 162 168 €	1 148 168 €	1 110 922 €	7 000 €	1 117 922 €	-3,8%	-2,6%
142 - Accès et maintien dans le l	1 734 500 €	1 734 500 €		1 684 500 €	1 684 500 €	-2,9%	-2,9%
143 - Développement et amélioration de l'offre en logements à vocation sociale	130 030 €	143 335 €	130 000 €	40 030 €	170 030 €	30,8%	18,6%
TOTAL FONCTIONNEMENT	**3 026 698 €**	**3 026 003 €**	**1 240 922 €**	**1 731 530 €**	**2 972 452 €**	**-1,8%**	**-1,8%**

TOTAL DEPENSES	5 663 698 €	5 263 003 €	3 560 862 €	1 956 530 €	5 517 392 €	-2,6%	4,8%

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Solidarités humaines - Habitat et Logement - Habitat et logement - Budget primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de délégation de compétence de gestion des aides à la pierre pour la période 2018-2023 conclue le 11 juillet 2018 entre l'Etat et le Département du Doubs ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 juin 2023 approuvant le renouvellement de la délégation de compétence des aides à la pierre pour la période 2024-2029 ;

Vu le rapport **n° 104** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **1 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Jacqueline CUENOT-STALDER** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
142 - Accès et maintien dans le logement					
1421 - Soutien aux ménages			225 000 €	225 000 €	190 000 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**225 000 €**	**225 000 €**	**190 000 €**
143 - Développement et amélioration de l'offre en logements à vocation sociale					
1431 - Soutien aux territoires	4 690 000 €	290 000 €		290 000 €	
1432 - Soutien aux bailleurs sociaux	3 200 000 €	730 000 €		730 000 €	660 000 €
1433 - Soutien aux propriétaires privés	4 830 000 €	1 299 940 €		1 299 940 €	700 000 €
Total Axe	**12 720 000 €**	**2 319 940 €**	**- €**	**2 319 940 €**	**1 360 000 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**12 720 000 €**	**2 319 940 €**	**225 000 €**	**2 544 940 €**	**1 550 000 €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
141 - Stratégie et gouvernance					
1411 - Coordination		61 600 €	2 000 €	63 600 €	
1412 - Animation territoriale				- €	
1413 - Information des ménages	2 109 322 €	1 049 322 €	5 000 €	1 054 322 €	
Total Axe	**2 109 322 €**	**1 110 922 €**	**7 000 €**	**1 117 922 €**	**- €**
142 - Accès et maintien dans le logement				**0**	
1421 - Soutien aux ménages			1 684 500 €	1 684 500 €	50 000 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**1 684 500 €**	**1 684 500 €**	**50 000 €**
143 - Développement et amélioration de l'offre en logements à vocation sociale					
1433 - Soutien aux propriétaires privés	150 000 €	130 000 €	40 030 €	170 030 €	20 000 €
Total Axe	**150 000 €**	**130 000 €**	**40 030 €**	**170 030 €**	**20 000 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**2 259 322 €**	**1 240 922 €**	**1 731 530 €**	**2 972 452 €**	**70 000 €**

TOTAL		3 560 862 €	1 956 530 €	5 517 392 €	1 620 000 €

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Christine COREN-GASPERONI a donné pouvoir à Damien CHARLET
Magali DUVERNOIS a donné pouvoir à Albert MATOCQ-GRABOT
Aly YUGO a donné pouvoir à Monique CHOUX

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Marie-Laure DALPHIN, Annick JACQUEMET, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Conseillers départementaux.

Se sont abstenus, les Conseillers départementaux suivants :

Monique CHOUX, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Albert MATOCQ-GRABOT, Georges UBBIALI, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N'ont pas pris part au vote, les Conseillers départementaux suivants :

Mme TISSOT-TRULLARD, en qualité de Présidente de l'ADIL, au titre des crédits inscrits en faveur de l'ADIL ;

Mme CUENOT-STALDER :

- en qualité de Présidente de la Maison départementale de l'Habitat, au titre des crédits inscrits en faveur de la Maison départementale de l'Habitat ;

- et en qualité de Présidente de l'Office public départemental d'HLM – Habitat 25, au titre du crédit inscrit en faveur du « soutien aux bailleurs sociaux » ;

M. MAIRE DU POSET, en qualité de Président du CAUE, au titre des crédits inscrits en faveur du CAUE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236574H1-DE

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 105
	Commission[s] : 1
	Timbre : DGS / DASLI

SOLIDARITÉS HUMAINES
ACTION SOCIALE

Objet : Action sociale - Budget primitif 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 2

INTRODUCTION 2

I – GOUVERNANCE DE L'ACTION SOCIALE 2

ANIMATION 2

II – ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES 3

II – 1 PRÉVENTION ET PROTECTION DES PERSONNES 3

II – 2 DÉVELOPPEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL 3

II – 3 COORDINATION DES AIDES FINANCIÈRES 6

II – 4 ACTIONS COLLECTIVES 6

PROJET DE DELIBERATION 7

TABLE DES ANNEXES 9

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
0,00 €	0 €	12 000 €	12 000 €	0 €	0 €	12 000 €	12 000 €	0,0%

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/202
51 000,00 €	935 050 €	570 000 €	1 505 050 €	1 742 000 €	1 013 105 €	580 000 €	1 593 105 €	5,9%

RECETTES

	BP 2023	BP 2024
Investissement	4 000 €	4 000 €
Fonctionnement	0 €	0 €
TOTAL	**4 000 €**	**4 000 €**

INTRODUCTION

La politique de développement social est à la croisée des politiques publiques de l'insertion et du logement. Elle vise à assurer un soutien aux plus fragiles en aidant directement les ménages et en coordonnant l'action des acteurs et opérateurs agissant dans le champ de l'action sociale. Le Département du Doubs entend ajuster son soutien à la conjoncture actuelle, notamment en s'engageant à renforcer le soutien aux associations d'aide alimentaire.

La coordination des acteurs et la mobilisation des personnes sont les deux piliers de l'action sociale. Portée au plus près du terrain par les professionnels de l'accompagnement, elle doit permettre la mise en synergie de l'ensemble des outils disponibles. Il s'agit donc, par l'accompagnement et au plus près des usagers, de permettre la déclinaison territoriale simultanée des enjeux du nouveau PDIRE (plan départemental pour l'insertion et le retour à l'emploi), et du PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) notamment dans le cadre des CTAS (Conférences territoriales de l'action sociale) animées par les DTSH (Directions territoriales des solidarités humaines).

I – GOUVERNANCE DE L'ACTION SOCIALE

Animation

Chef de file de l'action sociale, le Département se donne pour ambition de mieux coordonner, en plus des besoins exprimés, les dynamiques territoriales.
Un des outils de cette animation locale consiste à organiser à l'échelle des territoires une coordination, via les **conférences territoriales de l'action sociale (CTAS).** Elles réunissent, à l'échelle territoriale, les acteurs concernés afin de mieux coordonner les actions entreprises. Elles ont identifié les priorités et les spécificités locales afin de répondre au mieux aux besoins exprimés et poursuivront en 2024 les actions engagées.

Les crédits correspondant à diverses dépenses liées à l'animation en matière d'action sociale - contribution à l'observatoire national de l'ODAS (Observatoire national de l'action sociale), organisation de colloques- sont maintenus à leur niveau de 2023, soit 6 000 €.

II – ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

II – 1 Prévention et protection des personnes

Pour la protection des majeurs, il est proposé de reconduire les crédits 2023 destinés :

- au financement de la gestion comptable des mesures d'accompagnement social personnalisées **(MASP**): **55 000 €.**
- au financement des **MAJ** (Mesures d'Accompagnement Judiciaire), qui font partie des mesures judiciaires au même titre que les mesures de tutelles ou de curatelles. Leur financement fait l'objet d'une dotation forfaitaire imposée par l'Etat. Pour 2023, il est proposé d'inscrire des crédits (stables) à hauteur de **14 000 €.**

Accompagnement des pratiques du travail social : la pratique des professionnels de l'action sociale départementale est chaque jour interrogée par de multiples évolutions sociétales ou organisationnelles qui nécessitent de mettre en œuvre des outils ressources afin d'accompagner et faire évoluer leur pratique de manière pragmatique. Pour accompagner les professionnels dans l'ensemble de ces évolutions, les moyens dédiés aux groupes d'analyse de la pratique ont été renforcés en apportant également une réponse à des besoins spécifiques exprimés par les professionnels en charge de l'évaluation et de l'accompagnement des publics notamment des MNA. Un nouveau marché a été conclu en juin 2023, et nécessite la reconduction de crédits à hauteur de **140 000** €.

En matière d'**interprétariat**, un marché avec ISM Interprétariat est en place depuis octobre 2021, qui permet de suivre en temps réel l'utilisation des différents outils d'interprétariat. Une augmentation des besoins est constatée, liée notamment aux publics MNA. Pour répondre à ces besoins**, il est proposé de porter l'inscription des crédits à 80 000 € (70 000 € au BP 2023).**

Un crédit prévisionnel de **2 000 €** est également inscrit pour couvrir les éventuels intérêts moratoires.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé une inscription de crédits à hauteur de 291 000 € pour le champ « prévention et protection des personnes » (281 000 € en 2023).

II – 2 Développement de l'accompagnement social

L'accompagnement des publics est au cœur des enjeux des politiques des solidarités, notamment en matière de logement et d'insertion. Il vise à sécuriser les publics dans leur parcours, tout en leur permettant de développer leurs potentialités pour accéder à l'autonomie.

Cet accompagnement est porté par les équipes sociales du Département mais également par de nombreux partenaires (CCAS et associatifs). L'ensemble de ce potentiel d'accompagnement sera de nouveau mobilisé en 2024.

Les conventions triennales négociées avec les CCAS en 2022 et en cours portent sur plusieurs objectifs :

- Le développement d'une offre sociale de proximité cohérente et complète (articulation avec les CMS, partition et orientation des publics…) ;
- L'intégration des CCAS à la dynamique du SPIE (instances locales, outils partagés, actions croisées…) ;
- L'accompagnement des publics allocataires du RSA pour 13 CCAS.

Un crédit de **400 000 €** est prévu à cet effet au BP 2024 (une AE ayant été ouverte pour les années 2022-2024 à hauteur de 1,2 M€).

Plusieurs partenaires associatifs sont également mobilisés pour accompagner les allocataires du RSA (publics incarcérés ou sortis d'incarcération, publics en très grande précarité, publics gens du voyage…). De nouvelles conventions triennales seront négociées pour 2024.

Trois autorisations d'engagement sont concernées :

- Une AE « développement social accompagnement associations », ouverte en 2021, et au titre de laquelle il est proposé de mobiliser des crédits de paiement à hauteur de **59 805** € (soldes des subventions 2023 versées à réception des bilans des opérateurs). Cette AE pourra être close à l'issue de l'exercice.

- Une AE dédiée au GARE BTT, au titre de laquelle il est proposé de mobiliser **15 300 €** de crédits de paiement (solde de la subvention 2023 versée à réception du bilan de l'opérateur). Cette AE pourra être close à l'issue de l'exercice.

- Une nouvelle AE 2024/2026 dédiée aux nouveaux conventionnements (pour tous les opérateurs associatifs) à hauteur de **760 000 €**. Il est proposé d'inscrire **176 000 €** de crédits de paiements au titre de cette AE, pour couvrir les acomptes des conventions 2024.

Au total, il est proposé d'inscrire 251 105 € au titre de cette délégation d'accompagnement.

Le Département poursuivra également son action dans le champ du développement social et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Pour ce qui concerne les personnes en situation de grande précarité, le Département développe un soutien aux associations inscrites dans le champ de **l'aide alimentaire** afin de délivrer des moyens de subsistance et de construire des projets à plus long terme pour faciliter la gestion du budget et le maintien dans le logement.
Conformément au rapport voté lors de la Commission permanente du 20 novembre 2023, le Département du Doubs conscient des besoins, continue de renforcer les aides allouées.
A ce titre, un nouveau renforcement des subventions versées aux structures d'aide alimentaire est proposé pour un nouveau montant supplémentaire de 50 000 €.

Au-delà du soutien financier que le Département apporte, il importe d'objectiver et de structurer une démarche plus globale qui soit pro-active, en prise avec la réalité socio-économique des territoires.

1/ Une objectivation des besoins

Il est tout d'abord proposé de mener un diagnostic fin, à l'échelle des EPCI, au premier trimestre 2024 afin de déterminer précisément le rôle et la nature des partenaires existants au titre de l'aide alimentaire ainsi que les besoins qui sont actuellement identifiés.

En effet, au-delà des acteurs financés par le Département, différentes initiatives existent. Il convient de les recenser afin de garantir une certaine équité territoriale quant à la nature des réponses locales qui peuvent être apportées.

2/ Vers un élargissement de la focale

En fonction du diagnostic qui sera effectué, une réflexion avec une focale plus large, pourra être menée.
En effet, la question de l'alimentation est un enjeu majeur pour les familles. Au-delà des initiatives communales (petit déjeuner à 1€) et intercommunales (plans alimentaires territoriaux par exemple) qui peuvent être prises, le Département mobilisera les différentes actions déjà mises en œuvre afin de continuer à mieux répondre aux besoins des familles.

Le dispositif collège ouvert (possibilité de mise à disposition des cuisines aux familles pour des ateliers culinaires) ainsi que l'accessibilité financière à la restauration collective, constitue déjà un socle sur lequel nous appuyer.

Au sein des centres médico-sociaux, au titre des projets collectifs, des actions de sensibilisation sur l'alimentation sont en œuvre.

Au titre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, plusieurs projets proposent aux ainés des actions qui permettent aux personnes âgées et à leurs aidants une alimentation saine et équilibrée.

Enfin, au regard des orientations budgétaires 2024, le Département accentuera la dimension opérationnelle du Plan agricole et alimentaire interdépartemental (PAAI) en lien avec la profession agricole.

3/ Une gouvernance à conduire

Au titre de notre rôle de chef de file des solidarités, le Département dispose de la légitimité à réunir les principaux acteurs de l'aide alimentaire et de l'alimentation.

En fonction du diagnostic qui sera réalisé, il s'agira ainsi de réfléchir à la coordination des acteurs concernant la lutte contre la précarité alimentaire, l'accompagnement des familles par l'alimentation afin d'assurer une offre alimentaire suffisante, durable et de qualité.

Un diagnostic fin des besoins, à l'échelle des territoires, sera mené au premier trimestre 2024.

Il est proposé :

- D'ouvrir une nouvelle AE 2024/2026 d'un montant de **982 000** € pour couvrir les nouveaux conventionnements 2024/2026.
- Une inscription de crédits de paiement à hauteur de **362 000 €**, en augmentation de 20% par rapport à 2023.

II – 3 Coordination des aides financières

Le nouveau règlement intérieur des aides financières en vigueur depuis le 1er janvier 2020 a fait la preuve de sa flexibilité, il a permis d'apporter une réponse rapide et adaptée à la crise sanitaire, à la crise Ukrainienne puis a la crise énergétique. Il facilite l'action partenariale et répond aux besoins des ménages.

Fonds d'aide aux personnes isolées

Les aides à la subsistance et au projet des personnes isolées sont orientées à la hausse sur les 7 premiers mois de l'année 2022 ; il est donc proposé de reconduire les crédits 2023 dédiés au fonds « publics isolés » à hauteur de **180 000 €**.

Un crédit de **13 000 €** est également proposé au titre des frais de gestion (envoi CAP) et remises gracieuses (tous fonds hors FSL).

En investissement, **12 000 €** sont prévus au titre des prêts aides financières (hors FSL).

La recette résultant du remboursement **des prêts octroyés au titre des aides financières** (fonds ASE, personnes isolées, insertion emploi, FDAJ) s'élève à **4 000 € (en investissement).**

II – 4 Actions collectives

Les actions collectives contribuent à favoriser le travail d'accompagnement et mobiliser l'ensemble des potentialités des personnes accompagnées et de leur environnement. Les actions collectives s'inscrivent également pleinement dans la logique de territoires portée par le Département, en ce qu'elles répondent à des besoins et à des réalités sociales identifiées par les équipes de proximité, au plus près des usagers et des territoires.

Compte tenu des fortes sollicitations émanant des 3 Directions territoriales des solidarités humaines et de la dynamique générée par les conférences territoriales de l'action sociale, il est proposé de maintenir l'effort financier départemental, et d'inscrire des crédits à hauteur de **90 000 €**.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 105** présenté sous le timbre **: DGS / DASLI** ;

Vu l'avis de la commission n° **1;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif 2024, des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Accompagnement des personnes					
Coordination des aides financières	- €	- €	12 000 €	12 000 €	4 000 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**12 000 €**	**12 000 €**	**4 000 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**- €**	**- €**	**12 000 €**	**12 000 €**	**4 000 €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Gouvernance de l'action sociale					
Animation	- €	- €	6 000 €	6 000 €	- €
Total Axe	**- €**	**- €**	**6 000 €**	**6 000 €**	**- €**
Accompagnement des personnes					
Prévention et protection des personnes	- €	- €	291 000 €	291 000 €	- €
Développement de l'accompagnement social	1 742 000 €	1 013 105 €	- €	1 013 105 €	- €
Coordination des aides financières	- €	- €	193 000 €	193 000 €	- €
Actions collectives	- €	- €	90 000 €	90 000 €	- €
Total Axe	**1 742 000 €**	**1 013 105 €**	**574 000 €**	**1 587 105 €**	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**1 742 000 €**	**1 013 105 €**	**580 000 €**	**1 593 105 €**	**- €**

TOTAL		**1 013 105 €**	**592 000 €**	**1 605 105 €**	**4 000 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Propositions par imputations budgétaires
2 - Synthèse dépenses recettes

Propositions par imputations budgétaires - BP 2024

BUDGET PRINCIPAL

Action sociale

RECETTES 4 000,00

INVESTISSEMENT 4 000,00

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
27	2748	AUTRES PRETS	4 000,00
		Somme :	**4 000,00**

DEPENSES 1 605 105,00

INVESTISSEMENT 12 000,00

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
27	2748	AUTRES PRETS	12 000,00
		Somme :	**12 000,00**

FONCTIONNEMENT 1 593 105,00

GOUVERNANCE ACTION SOCIALE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	4 000,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	2 000,00
		Somme :	**6 000,00**

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	275 000,00
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	30 000,00
011	6288	AUTRES	72 000,00
017	657358	AUTRES GROUPEMENTS	7 200,00
017	657362	CCAS	392 800,00
017	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	251 105,00
65	65134	AIDES	180 000,00
65	6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	14 000,00
65	657362	CCAS	2 000,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	360 000,00
65	6577	REMISES GRACIEUSES	1 000,00
65	6583	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	2 000,00
		Somme :	**1 587 105,00**

RECETTES

INVESTISSEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
Accompagnement des personnes	4 000 €	4 000 €	4 000 €	0,0%	0,0%
TOTAL INVESTISSEMENT	4 000 €	4 000 €	4 000 €	0,0%	0,0%

FONCTIONNEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
				-	-
				-	-
				-	-
				-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €	-	-

TOTAL RECETTES	4 000 €	4 000 €	4 000 €	**0,0%**	**0,0%**

DEPENSES

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT					
Axes	**Estimation AP résiduelles au 31/12/2023**	**AP BP 2024**	**CPI BP 2023**	**CPI BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
					-
					-
					-
					-
					-
TOTAL INVESTISSEMENT	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	-

FONCTIONNEMENT					
Axes	**Estimation AE résiduelles au 31/12/2023**	**AE BP 2024**	**CPF BP 2023**	**CPF BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
Accompagnement des personnes	655 765 €	1 742 000 €	935 050 €	1 013 105 €	8,3%
TOTAL FONCTIONNEMENT	**655 765 €**	**1 742 000 €**	**935 050 €**	**1 013 105 €**	8,3%

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPI	**Crédits hors AP**	**Total Crédits investissement**		
Accompagnement des personnes	12 000 €	12 000 €		12 000 €	12 000 €	0,0%	0,0%
TOTAL INVESTISSEMENT	12 000 €	12 000 €	- €	12 000 €	12 000 €	0,0%	0,0%

FONCTIONNEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPF	**Crédits hors AE**	**Total Crédits fonctionnement**		
Gouvernance de l'action sociale	6 000 €	6 000 €		6 000 €	6 000 €	0,0%	0,0%
Accompagnement des personnes	1 499 050 €	1 652 750 €	1 013 105 €	574 000 €	1 587 105 €	5,9%	-4,0%
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 505 050 €	1 658 750 €	1 013 105 €	580 000 €	1 593 105 €	5,9%	-4,0%

TOTAL DEPENSES	1 517 050 €	1 670 750 €	1 013 105 €	592 000 €	1 605 105 €	5,8%	-3,9%

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Solidarités humaines - Action sociale - Action sociale - Budget primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 105** présenté sous le timbre **: DGS / DASLI** ;

Vu l'avis de la commission n° **1 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Ludovic FAGAUT** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif 2024, des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Accompagnement des personnes					
Coordination des aides financières	- €	- €	12 000 €	12 000 €	4 000 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**12 000 €**	**12 000 €**	**4 000 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**- €**	**- €**	**12 000 €**	**12 000 €**	**4 000 €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Gouvernance de l'action sociale					
Animation	- €	- €	6 000 €	6 000 €	- €
Total Axe	**- €**	**- €**	**6 000 €**	**6 000 €**	**- €**
Accompagnement des personnes					
Prévention et protection des personnes	- €	- €	291 000 €	291 000 €	- €
Développement de l'accompagnement social	1 742 000 €	1 013 105 €	- €	1 013 105 €	- €
Coordination des aides financières	- €	- €	193 000 €	193 000 €	- €
Actions collectives	- €	- €	90 000 €	90 000 €	- €
Total Axe	**1 742 000 €**	**1 013 105 €**	**574 000 €**	**1 587 105 €**	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**1 742 000 €**	**1 013 105 €**	**580 000 €**	**1 593 105 €**	**- €**

TOTAL		**1 013 105 €**	**592 000 €**	**1 605 105 €**	**4 000 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Christine COREN-GASPERONI a donné pouvoir à Damien CHARLET
Magali DUVERNOIS a donné pouvoir à Albert MATOCQ-GRABOT
Aly YUGO a donné pouvoir à Monique CHOUX

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236570H1-DE

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 106
	Commission[s] : 1
	Timbre : DGS /

SOLIDARITÉS HUMAINES
INCLUSION NUMÉRIQUE

Objet : Inclusion numérique - Budget primitif 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 2

INTRODUCTION 2

I – GOUVERNANCE ET ANIMATION 2

STRATÉGIE D'INCLUSION NUMÉRIQUE 2

II – USAGES DU NUMERIQUE (HORS NUMERIQUE EDUCATIF) 3

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE 3

PROJET DE DELIBERATION 7

TABLE DES ANNEXES 8

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
0,00 €	100 000 €	0 €	100 000 €	0 €	50 000 €	0 €	50 000 €	-50,0%

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/2024
0,00 €	75 000 €	139 000 €	214 000 €	200 000 €	200 000 €	149 000 €	349 000 €	63,1%

RECETTES

	BP 2023	BP 2024
Investissement	0 €	0 €
Fonctionnement	20 000 €	100 000 €
TOTAL	**20 000 €**	**100 000 €**

INTRODUCTION

La notion d'inclusion numérique couvre des situations multiples et des degrés de fracture d'usage très divers. Conformément aux engagements de mandat, le Département doit à la fois proposer des parcours usagers adaptés aux besoins et veiller à un accès au numérique en tout point du territoire. C'est pourquoi les deux leviers d'action retenus dans le cadre des orientations budgétaires pour l'exercice 2024 sont :

- Aller vers les publics avec un panier de services adaptés aux besoins,
- Renforcer le maillage départemental du territoire pour proposer à tout habitant une réponse numérique.

Le Schéma Départemental d'Inclusion Numérique voté en octobre 2020 répond à ces objectifs par la combinaison de 9 actions phares.
L'omniprésence du numérique dans le quotidien a généré un nombre croissant de demandes d'accompagnement et a fait éclore de multiples acteurs qui complexifient l'écosystème de l'inclusion numérique. Dans le cadre de France Numérique Ensemble, sur proposition du Préfet du Doubs, le Département s'est vu confier l'été 2023 le pilotage de la politique publique d'inclusion numérique. Aux actions du SDIN s'ajoute ainsi l'élaboration d'une feuille de route visant à assurer la meilleure couverture territoriale et le meilleur service à l'usager en matière d'inclusion numérique pour le Doubs.

I – GOUVERNANCE ET ANIMATION

Stratégie d'inclusion numérique

Investissement :
Néant

Fonctionnement :
Crédits hors AE =10 000 €

Actions visant à faire vivre l'écosystème de l'inclusion numérique : 10 000 €

Intégrées à son rôle de pilote de l'inclusion numérique pour le Doubs au titre de France Numérique, la gouvernance et l'animation du SDIN sont des volets essentiels pour coordonner l'écosystème de l'inclusion numérique et surtout s'assurer que les usagers trouvent réponse à leurs besoins.
Cette animation du réseau d'inclusion numérique repose à la fois sur des outils partagés et sur des temps forts de coordination.

Recenser et optimiser l'accès à l'offre de formation pour accompagner les publics vers l'autonomie numérique :
La cartographie interactive qui recense plus de 300 sites est désormais plus accessible ; des affichettes ont été apposées dans les CMS et Maisons France services pour porter à la connaissance du public cet outil qui permet de trouver en proximité un accompagnement numérique.

Créer des outils pour favoriser l'appropriation du SDIN dans les territoires :
En réponse aux opérateurs, nombreux mais souvent isolés dans leurs pratiques professionnelles, une Newsletter a été initiée en 2023 pour des échanges d'informations dans l'objectif d'améliorer le service rendu au public.

Organiser des échanges et un temps fort annuel autour de l'inclusion numérique :
Enfin, à partir des besoins exprimés par les usagers, des temps de rencontre par territoire ont été organisés à compter de l'automne 2023. Ils nourriront les échanges des prochaines Assises du Numérique, décalées début 2024 afin de pouvoir intégrer les remontées de terrain.

II – USAGES DU NUMERIQUE (HORS NUMERIQUE EDUCATIF)

Développement numérique du territoire

1) DEPENSES

Investissement
AP 2024 = 0
CPI 2024 = 50 000 €

Actions visant à renforcer le maillage territorial :

Soutenir l'inclusion numérique dans les territoires par un financement des projets du bloc communal : AP = 0 / CPI = 50 000 €

Dans le cadre de l'AP de 800 000 € ouverte au BP 2022, une nouvelle inscription de crédits de paiement de 50 000 € est proposée au BP 2024.
Autour d'un objectif de maillage du territoire pour se rapprocher au plus près des usagers, cette enveloppe permet l'accompagnement d'implantations territoriales telles que l'ouverture de Maisons France Services, des salles de formation dédiées ou des tiers lieux.
Au regard du constat d'un nombre restreint de projets présentés à ce titre par le bloc communal, contraint par un contexte budgétaire en tension et opérant d'autres choix en priorité d'investissement, il est proposé de réguler le niveau de crédits de paiement tout en permettant une réactivité si des projets émergent.

Fonctionnement :

1) **AE 2024 = 200 000 €**
   CPF 2024 = 200 000 €

Soutenir l'inclusion numérique dans les territoires par un financement des actions du bloc communal : AE 2024 = 200 000 € / CPF = 200 000 €
Outre l'accompagnement des territoires en matière d'investissement, le Département souhaite créer un effet levier en finançant la mise en place de nouvelles actions d'inclusion numérique avec une volonté de développer des écosystèmes de proximité. Le partenariat avec la Poste sera remodelé afin de répondre plus efficacement aux besoins des territoires.

2) **Crédits hors AE = 139 000 €**

<u>Actions visant à aller vers les publics cibles :</u>

S'appuyer sur le réseau des collèges pour s'adresser à un public spécifique : 60 000 €
Le réseau des collèges présente un double intérêt pour développer des actions d'inclusion numérique. Leur implantation constitue en premier lieu un maillage de proximité rendu plus accessible avec la politique renforcée « collèges ouverts ». D'autre part, il permet de sensibiliser les collégiens à l'environnement numérique et à ses usages ainsi que leurs familles.
Deux actions sont déployées : un parcours de sensibilisation aux usages du numérique à destination des collégiens accompagne pour la 3ème année le parcours artistique et culturel proposé aux établissements ; après une expérimentation en 2023, une nouvelle intervention visant les parents va être déployée plus largement en 2024. Elle prend la forme d'une conférence de deux heures sur la thématique « accompagner son enfant face aux écrans » et/ou d'ateliers limités à 15 participants pour échanger sur l'exposition aux écrans, la protection des données et toutes les conséquences des pratiques du numérique par les adolescents.

Equiper les établissements scolaires en numérique éducatif (action portée par la politique 21 « Collèges »)
L'équipement des collèges en numérique éducatif fait l'objet d'un descriptif en politique 21 « Collèges » sur laquelle sont inscrits les crédits dédiés.
Néanmoins, au regard des efforts de la collectivité, notamment au titre du dispositif « territoire numérique éducatif », il convient d'en faire l'écho dans la politique d'inclusion numérique. En effet, l'accompagnement des différents usages du numérique qui est assuré en collèges participe à leur appropriation et contribue à préparer aux mieux les citoyens de demain aux e-démarches.

Faire de nos CMS des maillons de proximité dans le parcours d'inclusion numérique des usagers (action portée par la politique 11 « Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et transports adaptés »)
Compte tenu de la proximité qu'assurent nos travailleurs sociaux à domicile comme en CMS, ils doivent être pour les usagers des facilitateurs pour l'inclusion numérique.
Cela s'opère sous deux angles :

- Une appropriation des équipements et usages par nos professionnels (formations, dotation en matériel, habilitation aidant connect …)
- Des dispositifs d'accompagnement à l'équipement (aide financière pour l'achat ou location solidaire) des usagers en précarité.

Ces actions seront confortées en 2024.

Favoriser le développement d'une offre de formation pour accompagner les publics vers l'autonomie numérique (action portée par la politique 11)

L'appel à projets lancé en 2023 dans le cadre de la Conférence des Financeurs pilotée par la Direction de l'Autonomie a permis d'asseoir l'accompagnement départemental des aînés dans leurs usages numériques.

Ainsi, 4 porteurs de projets ont été mobilisés : UDCCAS pour les cafés connectés, le CCAS de Besançon pour l'action « connecté à tout âge », ELIAD avec les ateliers numériques et l'UFCV pour une action relative au passage à la retraite incluant une dimension TIC.

Ces actions, qui touchent un public de près de 450 personnes, seront renouvelées dans le cadre d'un nouvel appel à projet porté par la Conférence des Financeurs.

Créer une filière d'insertion du numérique et favoriser l'accès aux outils informatiques (action portée par la politique 42 « modernisation de l'action publique » pour le reconditionnement des matériels et par la politique 13 « Retour à l'emploi, Insertion » pour l'insertion)

Le partenariat signé avec Saint-Vit Informatique permet de donner, après reconditionnement, une seconde vie au matériel réformé du Département qui bénéficie à bas prix à des publics précaires pour lesquels des aides financières peuvent être mobilisées.

Malgré des recherches, à ce jour, cette expérience vertueuse d'économie solidaire n'a pu être déployée en d'autres points du territoire, notamment en raison des contraintes d'agrément liées à la sécurité des données.

Accompagner les bibliothèques et les médiathèques pour en faire des lieux d'accès au numérique : 79 000 €

Avec une desserte de 190 bibliothèques et médiathèques implantées sur le territoire, la Médiathèque départementale joue un rôle majeur dans l'acculturation au numérique au travers de plusieurs actions :

Faire des bibliothèques et médiathèques des lieux d'accès au numérique (action portée par la politique 23 « lecture publique ») :

La Médiathèque soutient le bloc communal tant pour l'équipement numérique que par l'accès à une offre de ressources numériques enrichie à laquelle sont formées les équipes de terrain. Très complète, couvrant un large spectre de découvertes culturelles et éducatives y compris pour les publics multi-dys, Media-doo trouve un public fidèle. Par ailleurs, des expositions numériques itinérantes ainsi qu'une ludothèque numérique ont été développées et permettent à des usagers de se familiariser au numérique sous une forme de loisirs.

Proposer une offre culturelle innovante : 79 000 € en crédits hors AE

Dispositif culturel innovant à direction des publics empêchés, éloignés et scolaires, Microfolies s'inscrit dans cette même démarche de découverte du numérique par un biais ludique. Les vocations sont diverses :

- Animer les territoires et réduire les inégalités géographiques
- Eveiller la curiosité
- Apporter une culture pour tous
- Valoriser la créativité de chaque individu dans une optique de partage
- Encourager la découverte d'œuvres et d'institutions culturelles

Après une expérimentation en 2022, il est désormais déployé chaque année sur 8 territoires avec une durée de résidence plus longue pour permettre à l'ensemble des publics de pouvoir profiter des animations.

Accompagner l'évolution des bibliothèques en tiers lieux numériques dans les zones carencées en accompagnement numérique (action portée par la politique 23 « lecture publique ») :
Les bibliothèques de proximité ont déjà depuis 2021 la possibilité d'accueillir des ateliers EMI (éducation aux médias et à l'information) qui constituent un premier pas en matière de sensibilisation au numérique.
Conformément aux actions prévues du SDIN, le nouveau schéma départemental de lecture publique a intégré l'ouverture des bibliothèques aux démarches d'E administration par l'accueil d'intervenants relais à compter de 2023.

2) RECETTES

Investissement
Néant

***Fonctionnement* = 100 000 €**

Dans le cadre du partenariat mis en œuvre avec la Poste pour soutenir des actions territorialisées d'inclusion numérique, la Poste contribue au financement à hauteur de 50% des dépenses engagées ce qui correspond à une recette attendue de 100 000 €.

A noter la prévision d'une recette de 60 000 € au titre du Contrat Lecture dont une partie finance les actions d'ouverture culturelle numérique portées par la Médiathèque départementale. Cette subvention, versée par la DRAC, étant globale pour la Médiathèque, elle est inscrite sur la politique « lecture publique ».

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 106** présenté sous le timbre **: DGS** /;

Vu l'avis de la commission n° **1;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe 163 : Usages du numérique (hors numérique éducatif)					
Champ 1631 : développement numérique du territoire	- €	50 000 €	- €	50 000 €	- €
Total Axe	**- €**	**50 000 €**	**- €**	50 000 €	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	50 000 €	- €	50 000 €	- €

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe 161 : gouvernance et animation					
Champ 1613 : stratégie d'inclusion numérique	- €	- €	10 000 €	10 000 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**10 000 €**	10 000 €	**- €**
Axe 163 : Usages du numérique (hors numérique éducatif)					
Champ 1631 : développement numérique du territoire	200 000 €	200 000 €	139 000 €	339 000 €	100 000 €
Total Axe	**200 000 €**	**200 000 €**	**139 000 €**	339 000 €	**100 000 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	200 000 €	200 000 €	149 000 €	349 000 €	100 000 €
TOTAL		250 000 €	149 000 €	399 000 €	**100 000 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en commission permanente.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Propositions par imputations
2 - annexe dépenses recettes

Propositions par imputations budgétaires - BP 2024

BUDGET PRINCIPAL

Inclusion numérique

RECETTES 100 000,00

FONCTIONNEMENT 100 000,00

AX163 USAGES DU NUMERIQUE (HORS NUMERIQUE EDUCATIF)

Chapitre	Nature	Libellé	BP2024
74	74758	AUTRES GROUPEMENTS	100 000,00
		Somme :	**100 000,00**

DEPENSES 399 000,00

INVESTISSEMENT 50 000,00

USAGES DU NUMERIQUE (HORS NUMERIQUE EDUCATIF)

Chapitre	Nature	Libellé	BP2024
204	2041581	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	25 000,00
204	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	25 000,00
		Somme :	**50 000,00**

FONCTIONNEMENT 349 000,00

GOUVERNANCE ET ANIMATION

Chapitre	Nature	Libellé	BP2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	10 000,00
		Somme :	**10 000,00**

USAGES DU NUMERIQUE (HORS NUMERIQUE EDUCATIF)

Chapitre	Nature	Libellé	BP2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	60 000,00
65	657358	AUTRES GROUPEMENTS	200 000,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	79 000,00
		Somme :	**339 000,00**

RECETTES

FONCTIONNEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
163 - Usages du numérique (hors numérique éducatif)	20 000 €	20 000 €	100 000 €	400,0%	400,0%
				-	-
				-	-
				-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	20 000 €	20 000 €	100 000 €	400,0%	400,0%

TOTAL RECETTES	20 000 €	20 000 €	100 000 €	**400,0%**	**400,0%**

DEPENSES

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT					
Axes	**Estimation AP résiduelles au 31/12/2023**	**AP BP 2024**	**CPI BP 2023**	**CPI BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
163 - usages du numérique (hors numérique éducatif)	709 268 €	- €	100 000 €	50 000 €	-50,0%
TOTAL INVESTISSEMENT	**709 268 €**	**- €**	**100 000 €**	**50 000 €**	-50,0%

FONCTIONNEMENT					
Axes	**Estimation AE résiduelles au 31/12/2023**	**AE BP 2024**	**CPF BP 2023**	**CPF BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
163 - usages du numérique (hors numérique éducatif)	150 000 €	200 000 €	- €	200 000 €	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	**150 000 €**	**200 000 €**	**- €**	**200 000 €**	-

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPI	**Crédits hors AP**	**Total Crédits investissement**		
163 - usages du numérique (hors numérique éducatif)	100 000 €	100 000 €	50 000 €	- €	50 000 €	-50,0%	-50,0%
TOTAL INVESTISSEMENT	100 000 €	100 000 €	50 000 €	- €	50 000 €	-50,0%	-50,0%

FONCTIONNEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPF	**Crédits hors AE**	**Total Crédits fonctionnement**		
161 - gouvernance et animatio	- €	- €	- €	10 000 €	10 000 €	-	-
163 - usages du numérique (hors numérique éducatif)	214 000 €	207 500 €	200 000 €	139 000 €	339 000 €	58,4%	63,4%
TOTAL FONCTIONNEMENT	214 000 €	207 500 €	200 000 €	149 000 €	349 000 €	63,1%	68,2%
TOTAL DEPENSES	314 000 €	307 500 €	250 000 €	149 000 €	399 000 €	27,1%	29,8%

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Solidarités humaines - Inclusion numérique - Inclusion numérique - Budget primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 106** présenté sous le timbre **: DGS /**;

Vu l'avis de la commission n° **1 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Romuald VIVOT** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe 163 : Usages du numérique (hors numérique éducatif)					
Champ 1631 : développement numérique du territoire	- €	50 000 €	- €	50 000 €	- €
Total Axe	**- €**	**50 000 €**	**- €**	50 000 €	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	50 000 €	- €	50 000 €	- €

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe 161 : gouvernance et animation					
Champ 1613 : stratégie d'inclusion numérique	- €	- €	10 000 €	10 000 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**10 000 €**	10 000 €	**- €**
Axe 163 : Usages du numérique (hors numérique éducatif)					
Champ 1631 : développement numérique du territoire	200 000 €	200 000 €	139 000 €	339 000 €	100 000 €
Total Axe	**200 000 €**	**200 000 €**	**139 000 €**	339 000 €	**100 000 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	200 000 €	200 000 €	149 000 €	349 000 €	100 000 €
TOTAL		250 000 €	149 000 €	399 000 €	**100 000 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en commission permanente.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Christine COREN-GASPERONI a donné pouvoir à Damien CHARLET
Magali DUVERNOIS a donné pouvoir à Albert MATOCQ-GRABOT
Aly YUGO a donné pouvoir à Monique CHOUX

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral

le 20/12/2023

Acte Exécutoire sous référence :

025-222500019-20231218-lmc1DL236515H1-DE

RECETTES

FONCTIONNEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
163 - Usages du numérique (hors numérique éducatif)	20 000 €	20 000 €	100 000 €	400,0%	400,0%
				-	-
				-	-
				-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	20 000 €	20 000 €	100 000 €	400,0%	400,0%

TOTAL RECETTES	20 000 €	20 000 €	100 000 €	**400,0%**	**400,0%**

DEPENSES

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT					
Axes	**Estimation AP résiduelles au 31/12/2023**	**AP BP 2024**	**CPI BP 2023**	**CPI BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
163 - usages du numérique (hors numérique éducatif)	709 268 €	- €	100 000 €	50 000 €	-50,0%
TOTAL INVESTISSEMENT	**709 268 €**	**- €**	**100 000 €**	**50 000 €**	-50,0%

FONCTIONNEMENT					
Axes	**Estimation AE résiduelles au 31/12/2023**	**AE BP 2024**	**CPF BP 2023**	**CPF BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
163 - usages du numérique (hors numérique éducatif)	150 000 €	200 000 €	- €	200 000 €	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	**150 000 €**	**200 000 €**	**- €**	**200 000 €**	-

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPI	**Crédits hors AP**	**Total Crédits investissement**		
163 - usages du numérique (hors numérique éducatif)	100 000 €	100 000 €	50 000 €	- €	50 000 €	-50,0%	-50,0%
TOTAL INVESTISSEMENT	100 000 €	100 000 €	50 000 €	- €	50 000 €	-50,0%	-50,0%

FONCTIONNEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPF	**Crédits hors AE**	**Total Crédits fonctionnement**		
161 - gouvernance et animatio	- €	- €	- €	10 000 €	10 000 €	-	-
163 - usages du numérique (hors numérique éducatif)	214 000 €	207 500 €	200 000 €	139 000 €	339 000 €	58,4%	63,4%
TOTAL FONCTIONNEMENT	214 000 €	207 500 €	200 000 €	149 000 €	349 000 €	63,1%	68,2%
TOTAL DEPENSES	314 000 €	307 500 €	250 000 €	149 000 €	399 000 €	27,1%	29,8%

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 107
	Commission[s] : 1
	Timbre : DGS / DEF

SOLIDARITÉS HUMAINES
ENFANCE ET FAMILLE - PROTECTION DE L'ENFANT

Objet : Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille - Budget annexe 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL 2

INTRODUCTION 2

I – CAPACITÉ ET ACTIVITÉ 3

I – 1 CAPACITÉ THÉORIQUE 2024 3

I – 2 ACTIVITÉ 3

I – 3 LES SERVICES 4

I – 4 MESURES NOUVELLES 7

II – LE PERSONNEL 9

II – 1 TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2023 9

II – 2 TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2024 9

III – BUDGET DE FONCTIONNEMENT 10

III – 1 DÉPENSES 10

III – 2 RECETTES 10

IV – PRIX DE JOURNÉE DE RÉFÉRENCE 10

PROJET DE DÉLIBÉRATION 12

TABLE DES ANNEXES 14

TABLEAU RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
			0 €				0 €	

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/2024
		8 915 150 €	8 915 150 €			10 101 143 €	10 101 143 €	13,3%

RECETTES

	BP 2023	BP 2024
Investissement		
Fonctionnement	8 915 150 €	10 101 143 €
TOTAL	**8 915 150 €**	**10 101 143 €**

INTRODUCTION

La spécificité d'un établissement public est de s'adapter continuellement à l'évolution des besoins et des caractéristiques des publics accueillis dans le cadre des missions confiées par l'Assemblée départementale.

Pour cela les conditions matérielles et humaines d'accueil doivent également évoluer en permanence pour garantir la meilleure qualité possible. Pour l'année 2024, ces évolutions vont concerner principalement la masse salariale de l'établissement avec des besoins clairement identifiés de création de plusieurs postes au sein du CDEF.

Le budget 2024 prend en compte plusieurs facteurs, tels que :

- L'activité intense du pôle Mineurs Non Accompagnés et donc l'augmentation des prestations liées à l'accueil de ces jeunes, en matière d'hôtels et de repas notamment ;
- L'augmentation de la valeur du point d'indice et la budgétisation du CTI ;
- La demande de création de 6,5 ETP (tout corps confondu : éducatif, médical et secrétariat) pour répondre à l'évolution du CDEF, de ses missions, du public accueilli et des projets menés au son sein de cette institution ;
- La fin des travaux sur le site de la Maison du Point du Jour, prévue courant de l'été 2024 (diminution des frais de remboursements kilométriques des agents et des différentes locations) ;
- L'augmentation du prix de l'électricité.

Par ailleurs, en 2024, le CDEF élaborera son nouveau projet d'établissement. Il permettra de réfléchir à l'évolution des pratiques et de l'offre afin de mieux répondre aux besoins des enfants et des familles.

I – CAPACITÉ ET ACTIVITÉ

I – 1 Capacité théorique 2024

L'établissement est organisé en pôles ; chaque pôle est placé sous la responsabilité d'un Chef de Service Educatif :

- Pôle d'Accueil et d'Accompagnement Parental : 16 + 16 places mères enceintes ou avec enfant de moins de 3 ans (accueil de couples ou de père isolé possible) en Centre Maternel et Parental auxquelles sont associées 11 places en journée en micro-crèche ;
- Pôle Enfants de Besançon : 32 places de 0 à 12 ans ;
- Pôle Maison d'Enfants à Caractère Social : 15 places de 5 à 14 ans dont 6 en PEAD ;
- Pôles Enfants et Adolescents de Montbéliard : 27 places dont 19 de 0 à 12 ans et 8 places de 13 à 18 ans ;
- Pôle Adolescents de Besançon : 17 places de 13 à 18 ans ;
- Pôle MNA : 50 places dédiées aux enfants reconnus Mineurs Non Accompagnés et 30 places de mise à l'abri.

Soit une capacité totale d'accueil de 203 places.

I – 2 Activité

Ces données sont issues du rapport d'activité 2022.

Nombre d'accueils :

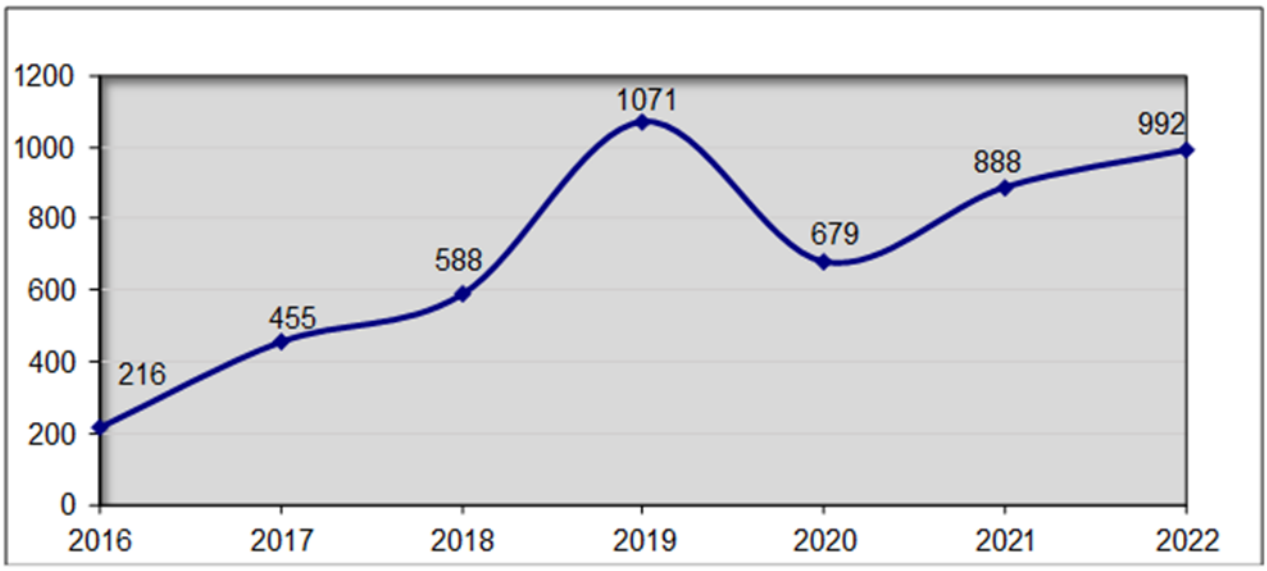

Durée moyenne de séjour :

992 personnes accueillies en 2022 au CDEF.

Durée moyenne de séjour : 2,55 mois (2,57 mois en 2021)
Durée moyenne de séjour (hors MNA) : **9,37 mois** (10,40 mois en 2021).

Mouvements :

1 599 mouvements enregistrés (1 488 en 2021) soit environ 4 entrées ou sorties par jour.

Nombre de journées réalisées :

59 563 journées ont été réalisées (55 068 en 2021).

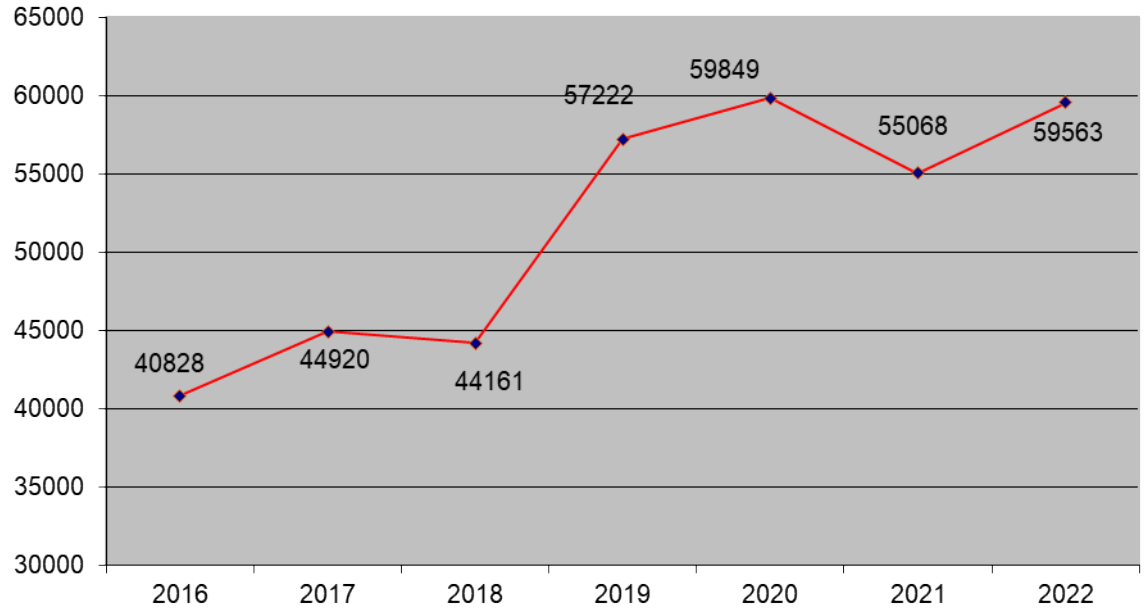

I – 3 Les services

LA MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL : MAISON DE LA CHAILLE

A la Maison de la Chaille sont accueillis des enfants de 5 à 14 ans qui le plus souvent ont déjà connu un accueil en Famille d'Accueil ou en établissement, ces enfants nécessitent un accompagnement spécifique et très individualisé. Les entrées sont préparées et le séjour peut être de plusieurs années.

En raison de leurs problématiques spécifiques certains jeunes restent pris en charge au sein du service bien au-delà de l'âge de 14 ans.

Dans le cadre du nouveau projet de service finalisé en 2021, des journées de travail avec la participation du Directeur, de la Directrice Adjointe et de la psychologue se sont mises en place afin de continuer la réflexion sur les pratiques des professionnels qui accompagnent les enfants au quotidien.

LE PÔLE MONTBÉLIARD : FAMILLES D'ACCUEIL D'URGENCE, MAISON DE LA COLLINE ET MAISON VICTOR HUGO

Accueil d'enfants de 0 à 12 ans pour 19 places et de 8 places pour des enfants de 13 à 18 ans dans le cadre des deux missions historiques d'accueil d'urgence ou de recueil d'enfants pour lesquels il n'existe pas à court ou moyen terme d'autres possibilités.

Les projets initiés déployés en 2021/ 2022 se sont poursuivis en 2023 :

- Médiation animale,
- Départs en camps,
- Renforcement de l'accompagnement parental pour les enfants accueillis en internat.

La proximité et la petite taille des différents services rendent les synergies plus faciles à l'échelle du pôle.

LE PÔLE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT PARENTAL : CENTRE MATERNEL ET PARENTAL ET MICRO-CRÈCHE

Le Pôle d'Accueil et d'Accompagnement Parental (PAAP) dénomination actée lors de la dernière actualisation du projet d'établissement regroupe deux services distincts qui concourent ensemble à la mission première du pôle : le soutien à la parentalité auprès des familles accueillies. Ces services sont :

- LE CENTRE MATERNEL ET PARENTAL

D'une capacité d'accueil de 16 familles ou 32 places.

Le nouvel espace d'accompagnement, appelé **la salle d'accueil des familles**, créé en 2021, a fait l'objet d'un travail de réflexion pour devenir un véritable outil pour les professionnels, dans les moments d'étayage auprès des familles et pensé pour être un espace propice à l'éveil, à l'invitation au jeu pour les enfants.

Le centre maternel a également diversifié son offre de prise en charge, en ouvrant un accueil de jour permettant l'accompagnement de famille, sur des temps longs, pouvant aller de quelques heures par jour à des journées complètes.

- LA MICRO-CRÈCHE, appelée "La Cabiotte des Hauts de Saint-Claude"

Elle peut accueillir simultanément 10 enfants. Cet outil est essentiellement axé vers l'accueil des enfants présents au Centre Maternel et permet d'une part à la socialisation des tout-petits et d'autre part, un soutien aux démarches de formation et d'insertion des parents.

LE PÔLE ADOLESCENTS : MAISON DU BOSQUET ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'HÉBERGEMENT INDIVIDUALISÉ POUR ADOLESCENTS

Accueil de 17 jeunes de 13 à 18 ans.

Ce pôle est un lieu refuge pour nombre de jeunes qui ne trouvent pas leur place dans les dispositifs sociaux ou médico-sociaux et se vivent parfois en situation de relégation faute de perspectives d'orientation.

LE PÔLE ENFANTS : MAISON DU POINT DU JOUR ET SERVICE FAMILLES D'ACCUEIL D'URGENCE

Accueil de 32 enfants de 0 à 12 ans (accueil en internat possible dès l'âge de 6 ans) : accueil d'urgence ou recueil d'enfants pour lesquels il n'existe pas à court ou moyen terme d'autres possibilités.

- LA MAISON DU POINT DU JOUR

Entamé depuis plusieurs années, le projet de rénovation du service est entré dans sa première phase de « concrétisation », imposant la délocalisation du service. Opéré mi-août, le déménagement du service dans un gîte à Saint-Hilaire, à 23 kilomètres de Besançon impose à tous une réorganisation conséquente du travail, et ce, pour de nombreux mois. L'ensemble des professionnels a œuvré et œuvre encore à l'aménagement et l'adaptation de ce lieu à l'accueil et l'accompagnement des enfants confiés.

Les travaux sur le site des Hauts de Saint-Claude ont commencé durant l'automne 2023 et la fin des travaux est programmée pour l'été 2024. Une réintégration du nouveau lieu de vie est donc prévue pour la rentrée de cette même année.

- LES FAMILLES D'ACCUEIL D'URGENCE

L'effectif est de 11 personnes.

Enfin, tout comme pour la Maison du Point du Jour, le service des Familles d'Accueil d'Urgence est concerné par la rénovation des bâtiments qu'il occupe.

LE DISPOSITIF DÉDIÉ AUX MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

- LA MISE A L'ABRI

D'une capacité d'accueil de 30 personnes se déclarant MNA dans un objectif de 400 accueils/an. Les pratiques de ce service relèvent plus du champ socio-humanitaire que du domaine psycho-éducatif.

Il s'agit de répondre aux besoins premiers et essentiels pendant une période particulière qui est celle de l'évaluation de minorité/isolement. A l'issue de cette évaluation les jeunes reconnus mineurs sont accueillis au Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) du CDEF ou dans le secteur associatif habilité.

Les jeunes reconnus majeurs sont orientés vers les dispositifs relevant de l'Etat pour les personnes migrantes.

La fin d'année 2022 et l'année 2023 dans son ensemble ont été marquées par une très forte augmentation du nombre d'accueils dans ce dispositif de la mise à l'abri

- LE SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

D'une capacité de 50 places, il est dédié aux MNA reconnus comme tels appuyé d'une part sur un partenariat fort avec le Centre International de Séjour (CIS) et d'autre part sur la location de logements rattachés au CDEF. Le Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) fonctionne 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

SERVICE D'APPUI

Le service d'Appui a vu le jour le 1er mai 2022, de manière expérimentale. Cette équipe est chargée de prendre en charge de manière individuelle ou en groupes transversaux de petite taille, des enfants ou jeunes pris en charge par le CDEF, dans l'idée de leur proposer des activités, en dehors de leur lieu d'accueil et d'hébergement, au plus proche de leurs besoins.

L'équipe a été pensée pour 4 agents : 2 Moniteurs Educateurs, 1 Animateur Sportif et 1 Educateur Spécialisé coordinateur.

Aujourd'hui, après plus d'un an d'existence, le service d'Appui est bien connu et reconnu au sein du CDEF et la plus-value de leur intervention est démontrée.

I – 4 Mesures nouvelles

- **Création de 6,5 ETP.**

1. Le constat :

Le CDEF dispose actuellement de 131 ETP autorisés**.**

Toutefois, avec l'évolution des missions de cet établissement (création du pôle MNA, création de l'équipe d'Appui, diversité des prises en charge et du public accueilli, etc.), et de la charge de travail en découlant, tant sur le plan administratif que médical, cette masse salariale aurait besoin d'être ajustée.

2. Les besoins :

- **4 postes pour le service Appui** (2 Moniteur Educateur, 1 Educateur Spécialisé coordinateur, 1 Animateur Sportif). Le service d'Appui du CDEF a été mis en place en mai 2022 de manière expérimentale sur la base de la masse salariale prévue au tableau des effectifs, sans création de postes supplémentaires. Les 3 personnes ayant rejoint l'équipe d'Appui ont été remplacées sur leur service d'origine par des contractuels. Aujourd'hui ce service est amené à être pérennisé au sein de l'établissement, et donc à voir les 4 postes prévus officiellement créés au tableau des effectifs.

- **0,5 poste de psychologue** : le Pôle Enfants de Besançon regroupant le service de la Maison du Point du Jour (foyer accueil d'urgence de 10 places) et le service Familles d'Accueil d'Urgence (22 places) nécessite une psychologue à plein temps du fait des visites à domicile de plus en plus nombreuses et du profil des enfants arrivant dans notre service (avec nécessité de la mise en place et du suivi de soins).

- **1 poste d'infirmière** afin de répondre aux recommandations de la haute autorité de santé en terme de prise en charge sanitaire des Mineurs Non Accompagnés, à savoir la réalisation d'un examen médical dans les 48h de leur arrivée. Cette recommandation entrainant la nécessité de mettre en place une permanence de soins quotidienne sur ce service dans un souci de santé publique (début 2023 : le CDEF compte en moyenne 20 arrivées par semaine).

- **1 poste d'adjoint administratif** : le pôle secrétariat du CDEF de Besançon fait face à une augmentation des missions, en lien avec les modifications institutionnelles (création de l'équipe d'appui, du pôle MNA, …), l'augmentation du nombre de jeunes accueillis et de journées réalisées, et des difficultés récurrentes de recrutement et donc d'une augmentation non négligeable de personnel contractuel. De ce fait, les secrétaires se retrouvent submergées dans leurs tâches quotidiennes et des retards conséquents se font remarqués, par exemple en terme de suivi de dossiers longs et complexes et d'archivage.

3. Impact budgétaire :

L'augmentation du point d'indice, le coût de la création des 6,5 ETP ainsi que la budgétisation du CTI pour l'ensemble des ayants droit du CDEF, entraînent une hausse significative de la masse salariale, représentant **712 702 €** soit **+ 11.43 %** par rapport au BP 2023.

TRAVAUX 2023 / 2024

La fin prévisionnelle des travaux sur les sites des Hauts de Saint-Claude, courant été 2024, va générer un arrêt de certaines dépenses, à savoir :

- Les locations de Saint-Hilaire, des appartements, ainsi qu'une partie des chambres à l'hôtel Amarante,
- Les remboursements des frais kilométriques pour les agents de la Maison du Point du Jour.

Les crédits prévus au BP 2023 pour la location d'un véhicule, n'ayant pas été utilisés, ces derniers ne seront donc pas reconduits au BP 2024.

Soit une baisse du budget estimée à environ **90 000 €** pour la période de septembre à décembre 2024.

II – LE PERSONNEL

II – 1 Tableau des effectifs au 01/01/2023

GRADES	Effectif autorisé	Effectif budgétaire
Directeur	1	1
Adjoint des cadres	3	3
Secrétaire médicale	0	0
Adjoint administratif	5	5
Infirmière	2	2
Praticien Hospitalier	1	1
Aide-soignant (auxiliaires de puériculture et aide éducatif et social)	17	17
Agent des services hospitaliers	21	21
Psychologue	4	3,5
Cadre supérieur socio-éducatif	2	2
Cadre socio-éducatif	5	5
Assistant socio-éducatif :		
- éducateur spécialisé	32	32
- conseillère en économie sociale et familiale	2	2
- assistant de service social	1	1
-éducateur de jeunes enfants	5	5
-moniteur-éducateur	20	20
- animateur sportif	4	4
Apprenti Educateur de Jeunes Enfants	1	1
Apprenti Educateur Spécialisé	1	1
Apprenti Moniteur Educateur	2	2
Ouvrier professionnel qualifié	2	2
TOTAL	**131**	**130,5**

II – 2 Tableau des effectifs au 01/01/2024

GRADES	Effectif autorisé	Effectif budgétaire
Directeur	1	1
Adjoint des cadres	3	3
Secrétaire médicale	0	0
Adjoint administratif	6	6
Infirmière	3	3
Praticien Hospitalier	1	1
Aide-soignant (auxiliaires de puériculture et aide éducatif et social)	17	17
Agent des services hospitaliers	21	21
Psychologue	4	4
Cadre supérieur socio-éducatif	2	2
Cadre socio-éducatif	5	5
Assistant socio-éducatif :		
- éducateur spécialisé	33	33
- conseillère en économie sociale et familiale	2	2
- assistant de service social	1	1
-éducateur de jeunes enfants	5	5
-moniteur-éducateur	22	22
- animateur sportif	5	5
Apprenti Educateur de Jeunes Enfants	1	1
Apprenti Educateur Spécialisé	1	1
Apprenti Moniteur Educateur	2	2
Ouvrier professionnel qualifié	2	2
TOTAL	**137**	**137**

III – BUDGET DE FONCTIONNEMENT

III – 1 Dépenses

	BP 2023 en €	BP 2024 en €	Evolution en %	Evolution en euros
TOTAL GROUPE I	1 970 588,00	2 540 519,00	28,92	569 931,00
TOTAL GROUPE II	6 237 682,00	6 950 384,00	11,43	712 702,00
TOTAL GROUPE III	706 880,00	610 240,00	-13,67	-96 640,00
TOTAL DES DEPENSES	**8 915 150,00**	**10 101 143,00**	**13,30**	**1 185 993,00**

Le budget du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille évolue de :

- 1 185 993 €, de BP 2023 à BP 2024 (+13,30 %),
- -156 619 €, de pré-CA 2023 à BP 2024 (-1,5 %).

III – 2 Recettes

	BP 2023 en €	BP 2024 en €	Evolution en %	Evolution en euros
TOTAL GROUPE I	8 600 000,00	0,00	-100,00	-8 600 000,00
TOTAL GROUPE II	315 150,00	315 150,00	0,00	0,00
TOTAL GROUPE III	0,00	9 785 993,00		9 785 993,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**8 915 150,00**	**10 101 143,00**	**13,30**	**1 185 993,00**

IV – PRIX DE JOURNÉE DE RÉFÉRENCE

INTITULE	BP 2023 en €	BP 2024 en €	Evolution en %	Evolution en euros
Frais de personnel	6 237 682,00	6 950 384,00	**11,43**	**712 702,00**
Autres dépenses	2 677 468,00	3 150 759,00	**17,68**	**473 291,00**
Charges brutes	8 915 150,00	10 101 143,00	**13,30**	**1 185 993,00**
Recettes en atténuation	70 150,00	70 150,00	**0,00**	**0,00**
Recettes nettes	8 845 000,00	10 030 993,00	**13,41**	**1 185 993,00**
Nombre de journées	47 000,00	51 000,00	**8,51**	
Prix de journée de référence	**188,19**	**196,69**	**4,51**	**8,49**

Le nombre de journées prévues pour 2024 est évalué à 51 000, au regard de l'activité 2022 et 2023.

Les prix de journée différentiels sont établis comme suit :

- **En internat ou appartement, le prix de journée est fixé à un montant égal au prix de journée de référence, soit 196,69 €.**
- **En accueil familial, le prix de journée est fixé à : 2/3 du prix de journée de référence, soit 131,13 €.**
- **Au Centre Maternel et Parental, le prix de journée est fixé à : 1 prix de journée de référence par adulte 196,69 € + 1/2 du prix de journée de référence par enfant soit 98,35 €.**

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 107** présenté sous le timbre **: DGS / DEF** ;

Vu l'avis de la commission n° **1 ;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Budget Annexe CDEF - Protection de l'enfant					
charges de personnel (Groupe II)			6 950 384 €	6 950 384 €	
dépenses d'exploitation courante (Groupe I)			2 540 519 €	2 540 519 €	
dépenses afférentes à la structure (Groupe III)			610 240 €	610 240 €	
subvention d'équilibre Groupe III)				- €	9 785 993 €
produits relatifs à l'exploitation (Groupe II)				- €	315 150 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**10 101 143 €**	**10 101 143 €**	**10 101 143 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	- €	10 101 143 €	10 101 143 €	10 101 143 €
TOTAL		- €	**10 101 143 €**	**10 101 143 €**	**10 101 143 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Adopte le tableau théorique des effectifs proposé pour l'année 2024, soit 137 équivalents temps plein (ETP) en effectif autorisé pour 137 ETP en effectif budgétaire.

Arrête le prix de journée de référence du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille à 196,69 €.

Arrête les prix de journée différentiels comme suit : - 136 -

- En internat ou appartement, le prix de journée est fixé à un montant égal au prix de journée de référence, soit 196,69 €.
- En accueil familial, le prix de journée est fixé à : 2/3 du prix de journée de référence, soit 131,13 €.
- Au Centre Maternel et Parental, le prix de journée est fixé à : 1 prix de journée de référence par adulte 196,69 € + 1/2 du prix de journée de référence par enfant soit 98,35 €.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - propositions par imputations budgétaires
2 - tableaux dépenses recettes

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (CDEF)

RECETTES 10 101 143,00

10 101 143,00

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
018	6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON MEDICAL	2 800,00
018	7081	PRODUITS DES SERVICES EXPLOITES DANS L'INTERET DU PERSONNEL	2 300,00
018	7085	PRESTATIONS DELIVREES AUX USAGERS, ACCOMPAGNANTS ET AUTRES TIERS	9 500,00
018	7481	FONDS POUR L'EMPLOI HOSPITALIER	15 000,00
018	7488	AUTRES	1 000,00
018	7541	REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE	5 000,00
018	7542	REMBOURSEMENT SS FRAIS MEDICAUX ET PARAMEDICAUX	3 000,00
018	7548	AUTRES REMBOURSEMENTS DE FRAIS	275 000,00
018	7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 550,00
019	7712	SUBVENTION D'EQUILIBRE	9 785 993,00
			10 101 143,00

DEPENSES 10 101 143,00

FONCTIONNEMENT 10 101 143,00

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	12 500,00
011	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	50 000,00
011	60613	CHAUFFAGE	78 694,00
011	60621	COMBUSTIBLES ET ET CARBURANTS	500,00
011	60622	PRODUITS D'ENTRETIEN	18 399,00
011	60623	FOURNITURES D'ATELIER	18 000,00
011	60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	9 430,00
011	60625	FOURNITURES SCOLAIRES, EDUCATIVES ET DE LOISIRS	20 000,00
011	606268	AUTRES FOURNITURES HOTELIERES	35 104,00
011	6063	ALIMENTATION	210 352,00
011	6066	FOURNITURES MEDICALES	12 000,00
011	6068	AUTRES ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	97 644,00
011	61118	AUTRES	200,00
011	61128	AUTRES PRESTATIONS A CARACTERE MEDICO-SOCIAL	39 650,00
011	62428	AUTRES TRANSPORTS D'USAGERS	50 000,00
011	6248	TRANSPORTS DIVERS	250,00
011	6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	23 000,00
011	6256	MISSIONS	300,00
011	6257	RECEPTIONS	1 000,00
011	6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	3 900,00
011	6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	30 000,00
011	6281	PRESTATIONS DE BLANCHISSAGE A L'EXTERIEUR	7 000,00
011	6282	PRESTATIONS D'ALIMENTATION A L'EXTERIEUR	600 000,00
011	6288	AUTRES	1 222 596,00

012	6226	HONORAIRES	4 000,00
012	6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	69 000,00
012	6336	COTISATION AU FONDS POUR L'EMPLOI HOSPITALIER	30 456,00
012	6338	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	11 515,00
012	64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE	3 687 504,00
012	641388	AUTRES INDEMNITES	280 000,00
012	64151	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON MEDICAL DE REMPLACEMENT	662 182,00
012	6417	APPRENTIS	69 427,00
012	6428	AUTRES REMUNERATIONS DU PERSONNEL MEDICAL	82 000,00
012	64511	COTISATIONS A L'URSSAF	732 535,00
012	64513	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	55 219,00
012	64514	COTISATIONS A L'ASSEDIC	50 148,00
012	64515	COTISATIONS A LA CNRACL	982 681,00
012	64521	COTISATIONS A L'URSSAF	20 142,00
012	64523	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	7 131,00
012	64524	COTISATIONS A L'ASSEDIC	3 298,00
012	6471	PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU FNAL	18 500,00
012	6475	MEDECINE DU TRAVAIL	10 342,00
012	64784	OEUVRES SOCIALES	57 283,00
012	64788	AUTRES	115 021,00
012	6488	AUTRES CHARGES DIVERSES DE PERSONNEL	2 000,00
016	6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	257 220,00
016	61352	LOCATIONS MOBILIERES EQUIPEMENTS	9 000,00
016	614	CHARGES LOCATIVES ET DE CO-PROPRIETE	60 120,00
016	61521	ENTRETIENS ET REPAR. SUR BIENS IMMOBILIERS BATIMENTS PUBLICS	40 000,00
016	61558	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES	1 500,00
016	61568	MAINTENANCE AUTRES	33 402,00
016	6161	PRIMES D'ASSURANCES MULTIRISQUES	27 000,00
016	6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	2 000,00
016	6184	CONCOURS DIVERS	53 298,00
016	6185	FRAIS DE COLLOQUES, SEMINAIRES, CONFERENCES	2 000,00
016	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	75 000,00
016	637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	500,00
016	6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	600,00
016	6582	PECULE	46 400,00
016	6588	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	200,00
016	6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	1 000,00
016	673	CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 000,00
			10 101 143,00

RECETTES

INVESTISSEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
				-	-
				-	-
				-	-
				-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	- €	- €	-	-

FONCTIONNEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
protection de l'enfant	8 915 150 €	10 286 600 €	10 101 143 €	13,3%	-1,8%
				-	-
				-	-
				-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	8 915 150 €	10 286 600 €	10 101 143 €	13,3%	-1,8%

TOTAL RECETTES	8 915 150 €	10 286 600 €	10 101 143 €	**13,3%**	**-1,8%**

DEPENSES

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT					
Axes	**Estimation AP résiduelles au 31/12/2023**	**AP BP 2024**	**CPI BP 2023**	**CPI BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
					-
					-
					-
					-
					-
TOTAL INVESTISSEMENT	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	-

FONCTIONNEMENT					
Axes	**Estimation AE résiduelles au 31/12/2023**	**AE BP 2024**	**CPF BP 2023**	**CPF BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
					-
					-
					-
					-
					-
TOTAL FONCTIONNEMENT	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	-

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPI	**Crédits hors AP**	**Total Crédits investissement**		
					- €	-	-
					- €	-	-
					- €	-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	- €	- €	- €	- €	-	-

FONCTIONNEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPF	**Crédits hors AE**	**Total Crédits fonctionnement**		
protection de l'enfant	8 915 150 €	10 286 600 €		10 101 143 €	10 101 143 €	13,3%	-1,8%
					- €	-	-
					- €	-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	8 915 150 €	10 286 600 €	- €	10 101 143 €	10 101 143 €	13,3%	-1,8%

TOTAL DEPENSES	8 915 150 €	10 286 600 €	- €	10 101 143 €	10 101 143 €	13,3%	-1,8%

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Solidarités humaines - Enfance et Famille - Protection de l'enfant - Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille - Budget annexe 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 107** présenté sous le timbre **: DGS / DEF** ;

Vu l'avis de la commission n° **1 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Patricia LIME VIEILLE** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Budget Annexe CDEF - Protection de l'enfant					
charges de personnel (Groupe II)			6 950 384 €	6 950 384 €	
dépenses d'exploitation courante (Groupe I)			2 540 519 €	2 540 519 €	
dépenses afférentes à la structure (Groupe III)			610 240 €	610 240 €	
subvention d'équilibre Groupe III)				- €	9 785 993 €
produits relatifs à l'exploitation (Groupe II)				- €	315 150 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**10 101 143 €**	**10 101 143 €**	**10 101 143 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	- €	10 101 143 €	10 101 143 €	10 101 143 €
TOTAL		- €	**10 101 143 €**	**10 101 143 €**	**10 101 143 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Adopte le tableau théorique des effectifs proposé pour l'année 2024, soit 137 équivalents temps plein (ETP) en effectif autorisé pour 137 ETP en effectif budgétaire.

Arrête le prix de journée de référence du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille à 196,69 €.

Arrête les prix de journée différentiels comme suit :

- En internat ou appartement, le prix de journée est fixé à un montant égal au prix de journée de référence, soit 196,69 €.
- En accueil familial, le prix de journée est fixé à : 2/3 du prix de journée de référence, soit 131,13 €.
- Au Centre Maternel et Parental, le prix de journée est fixé à : 1 prix de journée de référence par adulte 196,69 € + 1/2 du prix de journée de référence par enfant soit 98,35 €.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Christine COREN-GASPERONI a donné pouvoir à Damien CHARLET
Magali DUVERNOIS a donné pouvoir à Albert MATOCQ-GRABOT
Aly YUGO a donné pouvoir à Monique CHOUX

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Bruno BEAUDREY, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Marie-Laure DALPHIN, Annick JACQUEMET, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Conseillers départementaux.

<u>Ont voté contre, les Conseillers départementaux suivants</u> :

Monique CHOUX, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Albert MATOCQ-GRABOT, Georges UBBIALI, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

<u>Se sont abstenus, les Conseillers départementaux suivants</u> :

Frédéric BARBIER, Martine VOIDEY, Conseillers départementaux.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 12 voix contre et 2 abstentions.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236546H1-DE

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 201
	Commission[s] : 2
	Timbre : DGS / DESC

DÉVELOPPEMENT HUMAIN
COLLÈGES

Objet : Collèges - Budget primitif 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 2

INTRODUCTION 2

I – MODERNISATION ET GESTION PATRIMONIALE DES COLLEGES PUBLICS 4

I – 1 PROGRAMMATION, MODERNISATION ET ADAPTATION DES COLLÈGES 5

I – 2 GESTION PATRIMONIALE DES COLLÈGES 7

I – 3 EQUIPEMENTS MATÉRIELS ET MOBILIERS 9

II – NUMERIQUE EDUCATIF 10

II – 1. INFRASTRUCTURES MATÉRIELLES, INFORMATIQUES ET RÉSEAU 10

INVESTISSEMENT 10

FONCTIONNEMENT 12

III – GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS 13

III – 1 - GOUVERNANCE DES COLLÈGES PUBLICS 13

III – 2 - FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS 14

IV – ACTIONS PERI-EDUCATIVES (COLLEGES PUBLICS ET PRIVES) 17

IV – 1 AIDES À LA SCOLARITÉ 17

V – RESTAURATION COLLECTIVE DANS LES COLLEGES PUBLICS 18

V – 1 PARTICIPATION À LA RESTAURATION COLLECTIVE 18

VI – COLLEGES PRIVES 20

VI – 1 SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT (LOI "FALLOUX") 20

VI – 2 FORFAITS D'EXTERNAT 20

PROJET DE DELIBERATION 22

TABLE DES ANNEXES 25

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
55 420 000,00 €	36 440 000 €	4 000 €	36 444 000 €	4 820 000 €	30 145 000 €	4 000 €	30 149 000 €	-17,3%

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/2024
1 473 000,00 €	1 274 000 €	17 259 878 €	18 533 878 €	350 000 €	430 000 €	16 304 600 €	16 734 600 €	-9,7%

RECETTES

	BP 2023	BP 2024
Investissement	338 500 €	1 346 500 €
Fonctionnement	749 000 €	546 000 €
TOTAL	**1 087 500 €**	**1 892 500 €**

INTRODUCTION

La politique départementale ambitieuse en faveur des collégiens contribue à trois des cinq engagements du mandat :

- faciliter les parcours de vie des Doubiens, notamment en renforçant encore l'accompagnement des publics les plus fragiles dans cette période inflationniste grâce au gel des tarifs de cantine, au maintien du dispositif « Cantine pour tous » et au maintien d'une restauration de qualité dans les collèges ;
- agir pour l'emploi et le développement économique, notamment en soutenant l'attractivité des métiers par le renforcement de l'emploi local via le développement des circuits courts pour l'approvisionnement des cantines des collèges ;
- aménager, équiper, irriguer nos territoires, notamment en offrant les meilleures conditions possibles dans les collèges avec des territoires dotés de collèges modernisés et entretenus au service de la réussite éducative et répondant aux enjeux de la transition climatique, avec la mobilisation en faveur du développement numérique éducatif et l'ajustement les moyens de fonctionnement au plus près des besoins.

Lors de sa séance du 23 octobre 2023, notre Assemblée Départementale a voté deux délibérations qui engagent le Département pour 2024 en matière de moyens de fonctionnement et de restauration des 44 collèges publics. Le 17 janvier 2023 nous adoptions 14 « Schémas directeurs d'aménagement des collèges » pour un montant de 176 M€ à horizon d'une dizaine d'années.

Le présent budget traduit ces décisions et notre ambition dans le contexte de rigueur que l'on connaît. Au-delà de nos pures obligations réglementaires, il réaffirme la poursuite des objectifs de réussite éducative. Pour ce faire, notre politique « Collèges » conjugue plusieurs types d'intervention pour garantir les conditions d'accueil optimales aux collégiens et aux communautés éducatives.

En matière de gestion patrimoniale

La politique départementale de gestion patrimoniale des collèges contribue directement à la concrétisation des engagements du mandat.

Avec des collèges de proximité, irrigant tout le territoire, modernisés et qui s'adaptent à l'évolution des besoins pédagogiques et des pratiques professionnelles, elle garantit des conditions de fonctionnement optimales pour le service public d'Education nationale et offre avec « Collèges ouverts » des ressources nouvelles pour développer les projets territoriaux au profit de tous leurs habitants.

Elle participe également pleinement à construire à l'échelle du département la transition climatique et énergétique de la collectivité et à mettre en œuvre la politique départementale de restauration scolaire.

S'inscrivant naturellement dans le SPASER, elle permet d'agir pour l'emploi et le développement économique, en soutenant l'activité économique locale à un moment où d'autres collectivités sont contraintes de différer leurs investissements, en offrant des opportunités de retour vers l'emploi pour les personnes qui en sont les plus éloignées et en stimulant le développement d'une économie circulaire limitant l'empreinte environnementale de notre collectivité.

Enfin, à l'heure où l'actualité internationale conduit l'Etat à élever la posture du plan Vigipirate au niveau « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national, elle permettra d'accompagner toutes les communautés éducatives qui identifieraient, en sus des dispositions d'ores et déjà opérationnelles, des enjeux de renforcement accru de la sûreté des collèges.

En matière de numérique

Dans ce domaine également la politique départementale contribue directement à la concrétisation des engagements du mandat.

Le Département a en effet fait du développement du numérique éducatif un des axes majeurs de sa politique éducative en faveur des collégiens, avec un double objectif :

- assurer l'équipement numérique des 44 collèges du Doubs et son maintien en condition opérationnelle ;
- accompagner le développement des usages du numérique dans les collèges en équipant les établissements en tablettes de type Ipad, en déployant dans tous les collèges un outil unique en matière d'espace numérique de travail (ENT) depuis la rentrée 2020/2021 ou bien encore en installant des studios-médias ou des web radios dans plusieurs collèges.

Il s'agit en 2024 de **poursuivre cette politique départementale ambitieuse**.

Pour maintenir en condition opérationnelle les équipements numériques des collèges, soit plus de 5 500 ordinateurs et plus de 530 serveurs, le Département a engagé dès 2022 le remplacement des équipements les plus anciens, sur la base d'une stratégie de renouvellement du parc informatique des collèges sur 6 ans, soit en moyenne 7 à 8 collèges rééquipés par an. L'ordre de remplacement est le même que pour le projet COSINUS.

Pour 2024, s'ajoute à ce programme déjà ambitieux l'équipement du nouveau collège de Bethoncourt. Les principes qui ont guidé la conception de ce nouveau collège sont « innovation pédagogique » et « originalité architecturale ». Il en résulte un ensemble immobilier unique, différent des autres collèges du Doubs promouvant des pratiques pédagogiques innovantes, susceptibles de préfigurer de futures pratiques plus généralisées.

Parallèlement, le Département poursuit également son **soutien au développement de projets numériques innovants**. Le Doubs fait ainsi partie des 10 Départements en France sélectionnés pour déployer jusqu'en 2026 le projet « Territoires numériques éducatifs ». Les objectifs affichés par le Gouvernement sont d'encourager une pratique homogène du numérique éducatif sur les territoires et de réduire la fracture numérique constatée lors du confinement.

En matière de moyens de fonctionnement

La politique départementale de financement des collèges publics et privés et de restauration dans les collèges publics s'inscrit aussi dans les engagements du mandat.
Ainsi, ce budget met en œuvre les orientations et décisions importantes prises par l'Assemblée le 23 octobre dernier. Citons bien sûr la juste attribution de moyens de fonctionnement combinant une prise en compte contenue de l'inflation (nécessaire au bon fonctionnement des collèges) et la rigueur de gestion attendue pour le budget départemental. La maîtrise du montant des dotations de fonctionnement des collèges publics est désormais opérée par le recours à l'autofinancement des établissements disposant de fonds de roulement supérieurs à 120 jours de fonctionnement, dans un souci de bonne gestion des deniers publics, de solidarité, et de préservation des moyens de notre collectivité à long terme.

D'autre part, l'ambition départementale pour la restauration des collégiens a été réaffirmée fortement et trouve ici sa traduction budgétaire. Nous avons décidé d'assumer seul les surcoûts du choc d'inflation, en protégeant le pouvoir d'achat des familles, notamment celles les plus fragiles, avec un gel des tarifs de cantine. Et nous donnons les moyens aux équipes de cuisine de réaliser chaque jour les objectifs de qualité dans l'assiette que nous leur avons fixés, en premier lieu via le développement des achats de produits locaux (menus locaux hebdomadaires, 100% yaourts et desserts lactés locaux).

Nous n'oublions pas d'autres chantiers importants – dont certains à faible empreinte budgétaire – qui seront conduits en 2024 : la poursuite de la politique « collèges ouverts » ; la mise en œuvre de la « convention de partage de compétences entre le Département du Doubs et les EPLE – 2023-28 », la reprise en direct de la restauration du collège de Saint-Vit et la mise en service du nouveau collège innovant de Bethoncourt à la rentrée de septembre 2024.

I – MODERNISATION ET GESTION PATRIMONIALE DES COLLEGES PUBLICS

Les propositions formulées ci-après déclinent :

- la politique de modernisation des collèges adossée aux Schémas directeurs d'aménagement de collèges (SDAC) adoptés lors du budget primitif 2023 ;
- la politique de maintien en condition opérationnelle des collèges déjà modernisés, qui se traduit chaque année par plusieurs centaines d'opérations de travaux ou d'agencement mobilier, moins visibles que les opérations lourdes, mais ô combien précieuses pour les communautés éducatives qui en apprécient quotidiennement les effets ;

- la politique d'équipement en matériels et mobiliers, qui répond aux évolutions pédagogiques, en facilitant l'agencement modulaire des espaces d'enseignement, et participe également de la prévention des risques professionnels des agents départementaux, en diminuant la pénibilité des tâches de manutention, tout en assurant une ergonomie accrue des matériels d'entretien.

I – 1 Programmation, modernisation et adaptation des collèges

AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	Recettes
260 000 €	**19 614 000 €**	**/**	**19 614 000 €**	**1 344 000 €**
AE	**CPF**	**Crédits hors AE**	**Total crédits fonctionnement**	**Recettes**
350 000 €	**380 000 €**	**/**	**380 000 €**	**/**

Onze mois après son adoption par notre Assemblée, la première vague des SDAC a connu une avancée significative en 2023 :

- 7 programmes ont été co-construits avec les communautés éducatives et les partenaires institutionnels à Doubs, Hérimoncourt, Pontarlier Grenier, Pouilley-les-Vignes, Saint-Hippolyte, Sancey et Seloncourt ;
- 4 marchés de maîtrise d'œuvre ont été notifiés à Doubs, Hérimoncourt, Pouilley-les-Vignes et Seloncourt ;
- 3 concours d'architecture sont en cours à Pontarlier Grenier, Saint-Hippolyte et Sancey, avec l'objectif que les marchés de maîtrise d'œuvre soient tous notifiés au plus tard au deuxième trimestre 2024.

En parallèle, les chantiers de modernisation des collèges de Frasne et Villers-le-Lac, ainsi que ceux de construction du nouveau collège de Bethoncourt et du gymnase de Blamont se sont poursuivis ou ont été engagés.

L'année 2024 sera marquée par la poursuite de toutes ces opérations et l'achèvement de celles de Frasne, Bethoncourt, Villers-le-Lac et Blamont.

Sont proposées à cet effet les inscriptions budgétaires suivantes.

En autorisations de programme, **260 000 €** pour abonder celles déjà votées pour les opérations résultant des SDAC adoptés au budget primitif 2023.

En crédits de paiement d'investissement, **19 614 000 €**, qui seront notamment mobilisés pour les opérations suivantes : - 150 -

- achèvement des travaux de modernisation du collège de Frasne pour la rentrée des vacances de février 2024. S'agissant de la partie existante, il est prévu d'atteindre une économie de consommation de l'ordre de 50%. La partie neuve sera conforme à la réglementation thermique 2012. La toiture de l'extension a été conçue de façon à pouvoir accueillir des panneaux photovoltaïques ;
- achèvement des travaux de construction du nouveau collège du nord de PMA sur la commune de Bethoncourt pour la rentrée 2024. Les fondations ont été réalisées en 2021. Les élévations et la mise hors d'eau sont effectives depuis l'été 2022. Le travail partenarial avec les équipes pédagogiques se poursuit notamment sur le volet numérique éducatif. Par ailleurs, l'opération est actuellement labellisée E4C2 en phase études, le plus haut niveau de certification existant. Des panneaux photovoltaïques seront installés pour une part via une convention d'occupation temporaire du domaine public et pour l'autre part par le Département afin que l'énergie générée puisse être utilisée en autoconsommation. L'objectif est de livrer un bâtiment passif, soit à très basse consommation, dont la grande majorité des besoins en chauffage est comblée par les apports solaires et les apports internes, ce qui permet de réduire très fortement les installations de génie climatique. De plus, la mise en service du collège intègrera une œuvre artistique dans le cadre du dispositif « 1% artistique » ;
- achèvement des travaux de modernisation du collège Jean-Claude Bouquet sur le site de Villers-le-Lac pour la rentrée 2024. Les premières phases de travaux sont achevées avec la construction de la chaudière bois, la mise en place de bâtiments modulaires, la création d'un préau ouvert, le bâtiment de la demi-pension. L'opération vise un niveau de labellisation E3C1, et cible une réduction de la consommation énergétique des existants de l'ordre de 56% soit l'objectif 2040 du *« décret tertiaire »*. Pour parvenir à ces objectifs, des panneaux photovoltaïques seront notamment installés sur le bâtiment de la demi-pension par le biais d'une convention d'occupation temporaire du domaine public. Par ailleurs, un cabinet spécialisé intervient à titre expérimental sur ce projet pour permettre de limiter la production de déchets et encourager le réemploi et le recyclage des matériaux et matériels. Enfin, une collaboration étroite avec la Commune de Villers-le-Lac permet d'optimiser l'utilisation des espaces en les mutualisant pendant la phase de travaux (parking et préau de l'école primaire) ;
- poursuite des travaux, démarrés courant du dernier trimestre 2023, de construction d'un gymnase pour le collège de Blamont, avec une perspective de livraison pour fin 2024. L'ambition est d'obtenir une labellisation E3C2 ;
- poursuite des études dans le cadre des SDAC pour les collèges de Doubs, Hérimoncourt, Pouilley-les-Vignes et Seloncourt ;
- paiement des primes de concours et démarrage des études dans le cadre des SDAC des établissements suivants : Grenier à Pontarlier, Sancey et Saint-Hippolyte ;
- frais divers, notamment ceux liés à l'appui pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie ou à l'acquisition de terrain.

Les autorisations d'engagement (**350 000 €**) et les **crédits de paiement de fonctionnement** (**380 000 €**) proposés découlent directement des opérations de travaux citées ci-dessus et concernent les assurances, les frais d'organisation des jurys de concours, d'actes, de contentieux, de reprographie, les locaux et locations provisoires avec dépenses énergétiques associées, les déménagements, ainsi que les taxes archéologiques.

Les recettes d'investissement proposées (**1 344 000 €**) correspondent aux participations attendues de la Région, de la Ville de Besançon et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) dans le cadre de la réalisation d'une étude de faisabilité de la Salle des Actes du collège Victor Hugo à Besançon, à la participation attendue du FEDER dans le cadre de la construction du nouveau collège de Bethoncourt (à hauteur de 80%, le solde devant être perçu en 2025), au versement d'une subvention EFFILOGIS dans le cadre de la construction du gymnase de Blamont et enfin au produit des ventes des certificats d'économie d'énergie obtenus après réalisation de travaux sur le patrimoine collèges.

Par ailleurs, des recettes sont attendues en 2024 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements pour les projets de Frasne, Villers-le-Lac et Bethoncourt. Elles sont inscrites dans le cadre de la politique Gestion financière.

I – 2 Gestion patrimoniale des collèges

AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	Recettes
3 000 000 €	**4 831 000 €**	**/**	**4 831 000 €**	**/**

Les opérations décrites ci-dessus ne doivent toutefois pas occulter les très nombreuses autres interventions, souvent moins visibles, mais qui sont au cœur de l'exercice des compétences départementales en matière d'éducation.

Ainsi en est-il de la politique de gros entretien programmé dans les collèges qui permet, au-delà d'en garantir la conformité réglementaire générale, d'en préserver la valeur patrimoniale et d'usage. Cette politique permet ainsi le maintien du niveau de service rendu aux usagers en leur permettant de pratiquer toutes leurs activités dans des conditions adaptées. Elle prévoit notamment des travaux d'adaptation de locaux facilitant leur accessibilité et l'inclusion en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap ou bien encore l'adéquation des capacités d'accueil aux effectifs à scolariser, lorsque les leviers de l'organisation pédagogique ou de la sectorisation s'avèrent insuffisants pour répondre aux besoins.

Les autorisations de programme (**3 000 000 €**) et **les crédits de paiement d'investissement** (**4 831 000 €**) proposés permettront de mettre en œuvre cette politique et notamment les interventions dont le recensement et la priorisation sont issus des dialogues de gestion patrimoniale menés entre le Département avec les Etablissements publics locaux d'enseignement. Le cas échéant, ce budget sera également mobilisé pour le renforcement de la sûreté des sites pour des mesures complémentaires sollicitées par les établissements ou correspondant à de nouvelles prescriptions nationales.

Sont d'ores et déjà programmées pour 2024, les interventions suivantes :

- la poursuite du plan pluriannuel d'adaptation des préaux des collèges qui le nécessitent, notamment, agrandissement du préau des collèges de Baume-les-Dames, Mandeure (poursuite des travaux) et des collèges de Roulans et Morteau (démarrage des études de conception) ;

- d'autres travaux d'entretien programmé dont les plus importants sont :
    - réfection de toitures avec complément d'isolation notamment dans les collèges de l'Isle-sur-le-Doubs, Bart, Roulans et Morteau ;
    - rénovation complète d'une salle de science au collège de Saint-Vit ;
    - rafraîchissement des sanitaires filles au collège Clairs-Soleils ;
    - remplacement d'une machinerie d'ascenseur au collège Clairs-Soleils ;
    - rénovation du réseau d'eau chaude sanitaire au collège de Maîche ;
    - remplacement de sols au collège de Valdahon ;
    - reprise de la façade du CDI au collège de Valdahon ;
    - remplacement du monte-charge de la demi-pension au collège de Mandeure ;
    - rénovation des toilettes du préau au collège d'Audincourt ;
    - reprise partielle des bardages au collège de Sochaux ;
    - réfection de la toiture du gymnase au collège de Châtillon-le-Duc ;
    - rénovation complète de la zone de cuisson de la demi-pension au collège Camus à Besançon ;
    - remplacement complet du sol du gymnase au collège de Mouthe ;
    - rénovation d'une cage d'escalier de l'internat à Ornans ;
    - étude et début des travaux pour la rénovation des vestiaires et l'amélioration énergétique du gymnase du collège de Saint-Vit ;
    - études pour l'agrandissement et la rénovation de la demi-pension au collège de Saône ;
    - remplacement des menuiseries extérieures au collège Guynemer à Montbéliard ;
    - agrandissement de la salle de restauration au collège de Mouthe si nécessaire, et en fonction des résultats de l'étude sur les projections d'effectifs ;
- la mise en place de subventions aux collèges pour des travaux d'investissements courants réalisés par les EMOP régionales (*Equipes Mobiles d'Ouvriers Professionnels*), dans le cadre du « droit de tirage » du Département prévu par la convention avec la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- le plan pluriannuel d'équipement en distributeurs de plateaux automatisés des services de restauration, eu égard aux enjeux de suivi analytique de leur fréquentation. Une trentaine de collèges a déjà été équipée depuis sa mise en œuvre en 2021. L'année 2024 sera la dernière année de déploiement. Tous les collèges seront alors équipés ;
- les frais d'études liés à la gestion patrimoniale y compris l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de la salle des actes du collège Victor Hugo.

I – 3 Equipements matériels et mobiliers

AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	Recettes
200 000 €	**2 025 000 €**	**/**	**2 025 000 €**	**/**

Les autorisations de programme (**200 000 €**) et **crédits de paiement d'investissement** (**2 025 000 €**) proposés ont pour objet de couvrir le renouvellement de mobiliers et matériels ou leur adaptation aux besoins des collèges. Il s'agit du mobilier scolaire à destination des élèves ou mobilier administratif à destination du personnel des collèges, ainsi que du mobilier et des matériels techniques (*demi-pension, espaces verts, entretien ménager…*).

Ils permettront de poursuivre notamment les actions suivantes :

- l'acquisition des mobiliers et matériels dans le cadre des opérations de restructuration en cours citées ci-dessus ;
- le plan de modernisation des laveries qui permet de généraliser les systèmes de dépose participative qui contribuent à responsabiliser les élèves en matière de gestion des déchets alimentaires mais également, d'adapter l'ergonomie des postes de travail des agents départementaux pour prévenir les risques professionnels et améliorer leurs conditions de travail ;

- l'installation de bars à salades dans le cadre du projet de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'éducation nutritionnelle des élèves ou l'adaptation d'équipements de préparation des repas pour prendre en compte les nouvelles pratiques culinaires issues du plan de formation des agents de restauration, qui permettent d'améliorer la qualité du service rendu, notamment en matière gustative ;

- la mise en œuvre du plan pluriannuel d'équipement en matériels et mobiliers tel que décrit précédemment. Ce plan s'inscrit dans une démarche de programmation des besoins des établissements exprimés dans le cadre des dialogues de gestion menés en début d'année civile. Il permet, outre le fait de contractualiser les besoins exprimés par les collèges, de lisser les acquisitions et d'anticiper le renouvellement des marchés publics ;

- l'installation, courant 2024, de composteurs de biodéchets verts en complément de ceux dont sont déjà dotés les collèges de Doubs, Frasne, Maîche, l'Isle-sur-le-Doubs, Lou Blazer à Montbéliard, Diderot et Clairs-Soleils à Besançon, Bethoncourt, Sochaux, Pierrefontaine-les-Varans, Seloncourt, Pont-de-Roide, Clerval et Morteau. Les propositions budgétaires permettront d'acquérir trois composteurs. Le suivi régulier mis en œuvre permet d'identifier de nouveaux besoins en particulier de formation ou d'acquisition de composteurs « nouvelle génération » disposant notamment de grilles anti-nuisibles. Ainsi, le collège de Clairs-Soleils sera doté en 2024 d'un nouvel équipement plus adapté à son usage.

II – NUMERIQUE EDUCATIF

II – 1. Infrastructures matérielles, informatiques et réseau

AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	Recettes
1 000 000 €	3 315 000 €	/	3 315 000 €	/
AE	**CPF**	**Crédits hors AE**	**Total crédits fonctionnement**	**Recettes**
/	/	605 000 €	605 000 €	/

Investissement

- **Stratégie de maintien en condition opérationnelle des équipements numériques éducatifs**

Le projet COSINUS de renouvellement des équipements informatiques des collèges, lancé en 2017, s'est achevé fin 2021. Depuis 2022, cette architecture informatique (qui permet désormais une gestion complète du système d'information des collèges par les équipes internes du Département, ainsi qu'une meilleure administration, une meilleure sécurisation, et des prises de main à distance limitant les déplacements) fait l'objet d'un renouvellement progressif. Cela représente plus de 5 500 ordinateurs et plus de 530 serveurs (physiques et virtuels) tous reliés en réseau au sein de l'établissement, mais aussi ouverts sur Internet.

Ce renouvellement des équipements les plus anciens permet de maintenir cette infrastructure à niveau et concerne le remplacement de serveurs, d'éléments de stockage déployés depuis 2017 ainsi que le remplacement d'ordinateurs fixes et portables, d'écrans, de vidéoprojecteurs, d'autocommutateurs, d'imprimantes, de tablettes ainsi que les divers petits équipements annexes (adaptateurs, câblerie ; etc.).

La stratégie engagée depuis 2022 repose sur une opération de renouvellement linéaire du parc informatique des collèges sur 6 ans. Soit en moyenne le renouvellement intégral des équipements informatiques de 7 à 8 collèges par an. Ce premier cycle est prévu jusqu'en 2027.

Pour permettre la mise en œuvre de ce renouvellement, un dialogue de gestion est établi entre le Département et chaque collège. Il s'agit d'identifier, de manière exhaustive et pour chaque établissement, tous les matériels faisant l'objet d'un soutien technique et d'un financement par le Département. Il en résulte un inventaire précis des équipements à fournir à chaque collège pour une durée de 6 ans, tenant compte d'une marge d'évolution de 5% maximum par rapport à l'existant.
De manière générale, tout renouvellement de matériel fait l'objet d'un enlèvement de celui qu'il remplace.
Le coût moyen par collège est ainsi évalué à environ 245 K€ en 2024.

Il est également prévu en 2024 de renouveler l'ensemble du parc de tablettes des collèges privés déployées essentiellement en 2019 et 2020, pour un montant estimé de 265 K€.

Dans ce cadre, un budget global de 2 245 K€ est ainsi sollicité en 2024 (1 580 K€ en 2023) tenant compte d'une hausse des coûts unitaires des équipements, du renouvellement des tablettes pour les collèges privés ainsi que **l'équipement spécifique du collège de Bethoncourt (surcoût de l'ordre de 150 K€ par rapport au coût moyen d'équipement d'un collège)**. Ce budget intègre l'acquisition des équipements mais également les prestations de services associées telles que les services d'industrialisation et d'installation effectués par un prestataire externe. - 155 -

Cette stratégie de renouvellement des équipements informatiques dans les collèges nécessite ainsi **2 245 000 € de CPI** pour l'année 2024.

Aux crédits sollicités pour le maintien en condition opérationnelle des équipements informatiques dans les collèges s'ajoutent des crédits pour l'acquisition de matériels informatiques permettant de généraliser ou développer des **projets éducatifs innovants, à hauteur de 20 K€ comme en 2023.**

En 2023, ces crédits ont par exemple permis la mise en place de Web radio dans 3 collèges, suite à un appel à projets lancé par l'Education nationale. Il est proposé de reconduire ce soutien financier en 2024.

Le développement de ces projets numériques nécessite ainsi **20 000 € de CPI** pour l'année 2024.

Enfin, depuis 2023, les dépenses concernant les maintenances évolutives des logiciels hébergés en interne et qui impliquent donc une amélioration des fonctionnalités de l'outil sont financées au travers de crédits d'investissement.
Concernant le numérique éducatif, il s'agit de l'intégralité des licences logiciels et maintenances évolutives associées des systèmes d'infrastructures des établissements (hors firewall). Cette maintenance s'élève à 150 K€ en 2024 (30 K€ en 2023 pour un périmètre plus limité).

150 000 € de CPI sont donc sollicités pour ces coûts de maintenance évolutive, au titre de l'année 2024.

Au global, ce sont donc 2 415 000 € de CPI proposés pour l'année 2024 sur le programme « Equipements numériques éducatifs », au titre de ces opérations relevant des infrastructures matérielles, informatiques et réseau.

- **Territoires Numériques Educatifs (TNE) pour les collèges**

Le Doubs fait partie des 10 Départements en France sélectionnés pour déployer jusqu'en 2026 le projet « Territoires numériques éducatifs ».
Les objectifs affichés par le Gouvernement sont d'encourager une pratique homogène du numérique éducatif sur les territoires et de réduire les fractures numériques constatées lors du confinement.

Ce projet s'articule autour de 4 piliers que sont l'équipement, les ressources, la formation et la parentalité et l'inclusion avec comme objectif de mobiliser ces quatre leviers en même temps dans le cadre d'une approche systémique du numérique éducatif, avec à la clé un financement de 7,26 M€ à destination des écoles du 1er et du 2e degré tant publiques que privées.

Le Département est dépositaire d'une partie de cette somme, soit 3,514 M€, pour cofinancer des projets d'équipements et d'acquisition de ressources, notamment l'ENT. Cette somme permet ainsi de subventionner les projets des territoires et des collèges selon un taux qui varie de 50 à 70%. Comme marque de son investissement, le Département apporte 10 % complémentaire à ce financement aux communes et communautés de communes pour l'équipement informatique des écoles. Cela permettra d'irriguer la totalité des territoires, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux. Ce financement du bloc communal ne relève cependant pas de cette politique « collèges » mais d'une aide aux communes.

Le Département s'inscrit donc également dans le TNE en tant que porteur de projets pour les collèges publics avec une subvention TNE de 50%. Sa volonté est qu'une part importante du budget (environ 80%) soit consacrée à équiper les collèges de manière homogène tout en laissant la part à l'innovation et à l'expérimentation pour environ 20% du budget.
Pour définir son projet, le Département, en collaboration étroite avec les services de l'académie au cours de l'année 2023, a tenu compte des projets formulés lors d'une phase d'expression de besoins lancée auprès de tous les collèges, mais également des travaux menés au sein du comité aux usages numériques. Il s'est agi de doter les collèges publics d'équipements favorisant la mobilité et de nouvelles pratiques pédagogiques. Cela constitue ainsi le projet du Département au titre du TNE 2023.

Par ailleurs, compte tenu des crédits TNE disponibles, le Département a la possibilité d'intensifier encore son effort en matière de numérique éducatif. Des besoins ont été exprimés pour l'équipement des élèves à besoins particuliers (allophones, en situation de handicap) mais aussi en ce qui concerne le développement des langues vivantes.
Pour 2024, il est proposé la définition d'un projet TNE répondant à ces besoins relevant de l'inclusion numérique des élèves à besoins particuliers pour un montant de 1M€. Il faut noter que les équipements ajoutés au titre du TNE n'abondent pas pour l'instant le référentiel d'équipement des collèges.

Les collèges privés bénéficient également du TNE ; leurs projets sont intégralement financés par le Département dans un volume respectant l'équité avec les collèges publics.

Une enveloppe financière globale de 2 Millions d'euros est ainsi envisagée sur 2023-2025 pour mener à bien les projets des collèges qui seront retenus.

Le programme « Territoires Numériques Educatifs Collèges – TNECOLLEGE » a été créé pour un montant d'1 M€ d'autorisation de programme et 450 K€ de crédits de paiement d'investissement inscrits au budget 2023.

Pour 2024, il est ainsi proposé d'abonder l'autorisation de programme de 1 M€ supplémentaires supplémentaire et d'inscrire de 900 K€ en crédits de paiement d'investissement.

<u>Fonctionnement</u>

Parmi les dépenses de fonctionnement concernant les collèges, prises en charge par le Département au titre du numérique éducatif, les coûts de maintenance et droits d'usage des licences (infrastructures et Microsoft) en constituent le poste le plus élevé avec un budget de 100 000 € d'une part pour la maintenance articulée autour des thématiques de sauvegarde, d'intégration d'annuaire académique, de portail captif et de sécurité périmétrique, ainsi que les dépenses liées aux droits d'usages Microsoft d'autre part à hauteur de 130 000 € qui intègrent également un contrat d'assistance et de maintenance assuré par cet éditeur.

Viennent ensuite les frais de télécommunication à hauteur 170 000 €, en baisse de 15% par rapport à l'année 2023 grâce au renouvellement du marché par l'intermédiaire d'une centrale d'achat qui a permis d'obtenir des coûts plus faibles.

Ces coûts se composent, d'une part, des frais de télécommunication acquittés directement par le Département à l'opérateur pour le compte de certains établissements (140 000 €) et, d'autre part, de participations versées aux collèges qui paient directement les abonnements (30 000 €).

Les dépenses de fonctionnement en matière de numérique éducatif couvrent également l'ensemble des droits d'usages des logiciels hébergés en mode SaaS, c'est-à-dire hors du système informatique de la collectivité. Ces dépenses s'apparentent en effet à des coûts de location de plateformes ou d'abonnement à des services. Elles s'élèvent à 150 000 € en 2024 et concernent l'Environnement Numérique de Travail (ENT) pour 65 000 €, le logiciel de gestion de la restauration scolaire (dans le cadre de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable) pour 55 000 € et le Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS), ensemble de mesures préventives et d'autocontrôle ayant pour but de maintenir l'hygiène alimentaire, déployé progressivement en 2023 dans les établissements et représentant 30 000 € de droits d'usage en 2024 pour un fonctionnement complet.

Enfin, d'autres dépenses de fonctionnement concernent les prestations de maintenance informatique destinées notamment au renouvellement du parc informatique, en appui des équipes techniques internes. 55 000 € sont sollicités en 2024 pour ces prestations, à l'instar de 2023.

605 000 € de CPF sont donc sollicités pour l'année 2024 au titre des dépenses de fonctionnement pour le numérique éducatif (690 000 € en 2023).

III – GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS

III – 1 - Gouvernance des collèges publics

Notre Département poursuivra en 2024 son dialogue institutionnel avec l'Education nationale et les EPLE, en se positionnant chaque fois que nécessaire comme un facilitateur, tout en défendant toujours le fait de définir *in fine* les politiques « collèges » qui relèvent du champ propre de nos compétences. Ce dialogue institutionnel tant avec la DSDEN qu'avec le Rectorat permet de s'adapter sans cesse à l'actualité nationale des collèges portée par l'Etat (plan Vigipirate, doctrine d'une ULIS par collège, etc.). Il permet également de porter au niveau académique ou départemental les objectifs et besoins du Département (ex : SDAC, ouverture à venir du collège innovant de Bethoncourt, etc.) en appui ou en complément du dialogue direct avec chaque EPLE.

Les priorités départementales 2024 s'inscrivent pleinement en continuité de celles de l'an dernier et dans les engagements du mandat. Il convient de les déployer de façon opérationnelle et concrète, année après année avec constance. Pour 2024 on peut citer :

- La mise en œuvre des modalités du partenariat entre notre collectivité et les collèges par l'application pour la première fois en année pleine de la « convention de partage de compétences entre le Département du Doubs et les EPLE 2023-28 », qui inclut l'autorité fonctionnelle partielle sur les adjoints-gestionnaires ;
- La poursuite de la montée en puissance du dispositif « collèges ouverts », tant vis-à-vis des partenaires extérieurs en recherche de locaux (qui constituent le cœur de cette politique) qu'en interne en utilisant davantage les locaux des collèges au bénéfice des besoins des services départementaux (comme pour l'organisation de séminaires ou regroupements) ;
- L'accompagnement et le suivi de la mise en œuvre, par les EPLE, des enjeux départementaux : restauration de qualité intégrant les achats locaux, transition énergétique, éducation artistique, culturelle, sportive et citoyenne, et pour 2024 mobilisation exceptionnelle sur la thématique de l'olympisme, en vue du passage de la Flamme olympique dans le département le 25 juin ;

Notre gouvernance des collèges est désormais rythmée annuellement par des temps forts qui seront reconduits en 2024 : journée de travail avec les adjoints-gestionnaires, journée d'accueil des personnels de direction nouvellement nommés dans le Doubs à la rentrée, rencontre des équipes de direction au complet à l'invitation de Mme la Présidente à l'automne, journée des agents des collèges durant les vacances de Toussaint.

III – 2 - Fonctionnement des collèges publics

AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	Recettes
		4 000 €	4 000 €	2 500 €
AE	**CPF**	**Crédits hors AE**	**Total crédits fonctionnement**	**Recettes**
/	50 000 €	10 667 700 €	10 717 700 €	108 000 €

Investissement :

4 000 € de crédits hors AP sont sollicités pour l'année 2024 pour des cautions versées au titre des logements des collèges.
De même, **une recette de 2 500 €** est à inscrire au titre des dépôts de garantie qui sont versés par les occupants des logements des collèges par convention d'occupation précaire.

Fonctionnement :

Il est proposé en dépenses l'inscription de **10 717 700 €** de crédits de fonctionnement.

- **Assistance à la conduite des installations climatiques : 50 000 € de CPF**

Les crédits de paiement de fonctionnement proposés sont destinés à poursuivre l'accompagnement technique des établissements par les services départementaux, notamment en matière de conduite des installations techniques et de maîtrise de la demande énergétique.

La connaissance des installations, la compréhension de leur fonctionnement et de leur paramétrage, l'optimisation de leur programmation sont autant de leviers pour maîtriser la demande énergétique et faire des agents départementaux des ambassadeurs au sein de la communauté éducative. D'une durée de trois ans, cet accompagnement est réalisé par un bureau d'études et comprend plusieurs étapes : formation, suivi et bilan. Depuis le lancement du dispositif en 2018, 18 collèges sont engagés dans cette démarche qui arrive à sa fin : Bart, Camus, Diderot et Victor Hugo à Besançon, Anatole France à Bethoncourt, Clerval, Etupes, Guynemer et Lou Blazer à Montbéliard, l'Isle-sur-le-Doubs, Morteau, Sochaux, Villers-le-Lac, Saône, Blamont, Hérimoncourt, Pont-de-Roide et Saint-Hippolyte. A minima 4 nouveaux collèges vont intégrer le dispositif dès 2024 : Frasne, Clairs-Soleils à Besançon, le nouveau collège de Bethoncourt et Quingey.

- **Fonctionnement technique des collèges : 816 000 € de crédits**

Les crédits simples proposés sont destinés à couvrir les dépenses diverses d'entretien et de maintenance, pour lesquelles il est proposé de reconduire les niveaux d'intervention moyens des précédents exercices. La politique d'entretien préventif mise en œuvre vise à garantir la préservation du patrimoine, la fonctionnalité des locaux et la limitation de l'empreinte écologique des collèges.

- **Fonctionnement matériel des collèges publics : 8 655 000 € de crédits**

Ce montant se décompose ainsi :

- Dotation de fonctionnement 2024 : 7 819 000 € ;
- Participation Départements 70, 39 et 90 (élèves du Doubs scolarisés dans un de ces départements limitrophes) : 498 000 € ;
- Subventions spécifiques dispositifs relais : 30 000 € ;
- Subventions spécifiques pour les EPI (équipements de protection individuelle) des agents départementaux en collèges : 75 000 € ;
- Location des locaux techniques du lycée de Baume les Dames pour mise à disposition de la SEGPA du collège : 26 000 € ;
- Provisions pour ajustements en dotations complémentaires : 200 000 € ;
- Matériel de prévention secours civique : 2 500 € et déneigement : 4 500 €.

Cette ligne budgétaire, en baisse de 10,2% pour les seules dotations des collèges soit 884 000 € d'économies, témoigne du double mouvement de prise en compte (contenue) de l'inflation et de l'écrêtement des dotations des collèges qui disposaient au 1er janvier 2023 de fonds de roulement dépassant 120 jours de fonctionnement.

Les nouveautés 2024 portent sur :

- une enveloppe de « réserve » doublée (+ 100 000 €) pour alimenter des dotations complémentaires en cas de besoin. Cette augmentation répond à notre engagement de réactivité si des établissements se trouvaient en situation de fragilité financière durant l'année 2024, et de redéploiement de l'écrêtement des fonds au bénéfice des collégiens ;
- l'inscription de montants spécifiques pour la SEGPA du collège de Baume-les-Dames : un élément qui s'inscrit désormais dans la durée et sera récurrent à l'avenir ;
- une subvention « EPI des agents » dont l'effet financier est neutre car elle correspond à une somme « sortie » de la dotation, pour une meilleure lisibilité et fléchage dans le budget des collèges et l'équité d'équipement des agents *in fine*.

- **Activités sportives collégiens : 780 000 €** - 160 -

Par convention, le financement du coût de location des gymnases est fixé à 20 € de l'heure, soit une dépense estimée à 742 000 € en 2024 sur la base des dépenses 2023 (encore prévisionnelles) et de la prise en compte de la revalorisation contractuelle du coût horaire tous les ans. Ce montant est en baisse de 23% par rapport au BP 2023 qui avait surestimé au démarrage les besoins. Le niveau de 742 000 € devrait constituer le niveau de dépenses habituelles annuel, hors effet de revalorisation, pour couvrir notre politique de financement des gymnases mis à disposition des collégiens.
Les subventions spécifiques pour les sections sportives (38 000 €), adoptées lors de notre séance du 23 octobre 2023, restent au même niveau qu'en 2023.

- **Prestation de nettoyage collèges** : **180 000 € de crédits**

Cette ligne de crédits est destinée à contribuer aux remplacements des agents des collèges, en mobilisant un marché de prestations de services d'insertion sociale et professionnelle. Ce montant est conforme au CA prévisionnel 2023, en baisse par rapport au BP 2023 de 18,2 % du fait de la fin de l'impact de la crise sanitaire. Cette enveloppe est susceptible d'être mobilisée pour accompagner, le cas échéant, la mise en œuvre de l'ouverture des collèges à d'autres usages.

- **Participation EMOP Région : 70 000 € de crédits**

Il s'agit de la participation à verser à la Région pour le fonctionnement des Equipes Mobiles d'Ouvriers Professionnels (EMOP), les agents régionaux qui interviennent dans les collèges pour effectuer des travaux de rénovation de locaux. Ce montant en baisse de 5 000 € est conforme au réalisé 2023 et dimensionné par rapport à la capacité maximale constatée par la Région à mobiliser ces EMOP pour nos collèges.

- **Etude conseil : 20 000 €**

Cette enveloppe est destinée à solliciter un accompagnement par une expertise externe au Département pour réviser la matrice RH des collèges (calcul du nombre d'ETP par collège), projet prévu en 2023 et reporté en 2024.

- **Prestation de service – animation : 5 000 € de crédits**

Cette enveloppe est destinée à financer des prestations d'animation lors des temps forts annuels destinés aux EPLE et rappelés ci-dessus au titre de la gouvernance des collèges publics.

- **Assurances : 140 700 € de crédits**

- **Annulation titres sur recettes antérieures : 1 000 € de crédits**

Enfin <u>en recettes</u> de fonctionnement, il est proposé l'inscription de :

- **15 800 €** correspondant aux versements attendus dans le cadre de la vente de chaleur aux communes de Roulans et de l'Isle-sur-le-Doubs du fait du raccordement de locaux leur appartenant aux chaufferies des gymnases des collèges ;

- **92 000 €** au titre des participations interdépartementales. Par conventionnement annuel, nous percevons une recette du Département de la Haute-Saône dont les élèves sont scolarisés au collège de Rougemont ;

- par ailleurs, il convient d'inscrire **200 €** au titre de reversements divers.

IV – ACTIONS PERI-EDUCATIVES (COLLEGES PUBLICS ET PRIVES)

IV – 1 Aides à la scolarité

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	Recettes
/	/	**626 000 €**	**626 000 €**	/

Les dispositifs péri-éducatifs à destination des collégiens s'inscrivent dans la continuité de l'année 2023. A noter qu'une réflexion est d'ores et déjà enclenchée pour établir une évaluation des « politiques jeunesse » du Département, auxquelles concourent ces aides à la scolarité. Ainsi, à l'issue de cette évaluation globale, et en fonction de la redéfinition qui sera opérée des objectifs de nos politiques jeunesse, ces dispositifs pourraient être amenés à évoluer afin de s'inscrire en cohérence avec d'autres.

Dans cette attente, les inscriptions budgétaires sont classiques et fondées principalement sur le CA prévisionnel 2023 :

- **« CANTINES POUR TOUS »** permet à chaque élève boursier de l'Etat, demi-pensionnaire ou interne, de bénéficier d'une prise en charge par la collectivité de 50 % du coût résiduel (après déduction de la bourse nationale) de la facture des repas du midi. Le nombre d'élèves concernés est toujours décroissant en cours d'année : plus de 2 600 collégiens en bénéficient en général au 1er trimestre scolaire et autour de 2 000 élèves au troisième trimestre. Le montant proposé est de **315 000 €.** Le règlement d'aide est inchangé. A noter que la baisse d'inscription budgétaire (-50 000 €) est purement technique, mettant fin à une habitude non adaptée de paiement anticipé partiel n+1 en fin d'année, et afin de redonner l'exactitude de l'exécution budgétaire par année civile.

- **BOURSES DEPARTEMENTALES D'ETUDE** : cette aide d'un montant de 121,80 euros/enfant est versée à tout collégien bénéficiaire d'une bourse nationale au taux 3. Le montant inscrit à hauteur de **205 000 €,** pour environ 1 680 bénéficiaires prévisionnels, couvre cette politique. Il n'anticipe pas, le cas échéant, une poursuite du « Pacte social » qui a exceptionnellement accru cette enveloppe et le nombre de bénéficiaires en 2022 puis 2023.

- **BOURSES CLASSE DECOUVERTE** : il s'agit d'une bourse destinée aux familles des collégiens bénéficiaires d'une bourse nationale et participant à un voyage scolaire de 4 jours minimum. Sont inscrits **100 000 €,** en hausse de 30 000 € par rapport au BP 2023. Ce montant correspond au retour complet du niveau d'activités d'avant crise covid.

- **Compensation SRH Région : 6 000 € de crédits.** Ils sont destinés à financer les compensations versées aux collèges couvrant l'écart entre les tarifs de restauration et d'internat votés pour tous les collégiens par notre Assemblée, et ceux pratiqués par la Région, pour quelques collèges concernés conformément au rapport du 23 octobre 2023. - 162 -

V – RESTAURATION COLLECTIVE DANS LES COLLEGES PUBLICS

V – 1 Participation à la restauration collective

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	Recettes
/	/	683 400 €	683 400 €	438 000 €

L'ambition départementale en faveur d'une restauration de qualité trouve ici sa traduction budgétaire, conformément à la structure de financement des restaurations des collèges (SRH) adoptée en 2023. L'effort financier 2024 considérable du Département pour cette politique s'inscrit une fois encore non seulement en dépenses mais surtout en recettes. Pour rappel, dans l'intérêt des familles, il a été décidé de geler les tarifs de restauration et notre collectivité a choisi d'assumer seule les surcoûts actuels des cantines scolaires des collèges liés à l'inflation.

DEPENSES

- **Moyens spécifiques : 540 000 €**

Ces crédits sont destinés à prendre en compte les besoins en subventions d'équilibre des collèges structurellement déficitaires car les recettes des familles et des usagers ne couvrent pas la réalité des charges de leurs restaurations.
Cette enveloppe en forte hausse (+ 190 000 €) est décomposée en :

- 429 000 € de subventions d'équilibre, en hausse de **94 000 €** du fait de l'harmonisation à la hausse des coûts denrées-cibles et des autres coûts de fonctionnement SRH à la hausse. En 2023, 17 collèges avaient bénéficié d'une subvention d'équilibre pour construire leur budget de fonctionnement annuel SRH. En 2024, ce seront 24 collèges qui seront subventionnés car le gel des recettes et la hausse des charges font basculer 7 restaurations d'une situation excédentaire à une situation structurellement déficitaire. Ce montant est conforme aux décisions de notre Assemblée du 23 octobre 2023 ;
- 50 000 € de « réserve » afin d'attribuer des compléments pour faire face à des besoins qu'on ne sait pas encore répartir entre collèges à ce stade ;
- 61 000 €, montant exceptionnel uniquement pour l'année 2024 destiné à sécuriser le démarrage de l'activité de reprise du collège de Saint-Vit.

- **Contribution ½ pension Saint-Vit : 140 400 €**

Ce montant contractuel est en baisse de 30% car il ne couvre plus une année civile complète mais les besoins du SIVOS jusqu'à l'arrêt de son activité à l'été 2024. Il s'agit d'une contribution départementale au titre des moyens humains allouée en application de la convention de gestion intercommunale de la restauration du collège « Jean Jaurès » de Saint-Vit. Le versement par le Département au SIVOS de cette contribution départementale correspond au coût du personnel que générerait ce type de restauration pour la Collectivité si elle gérait directement le service de restauration.

- **Abonnement logiciel de suivi : 1 800 €**

Il s'agit du logiciel qui permet au Laboratoire vétérinaire départemental d'assurer le suivi et de réaliser des audits des Plans de maîtrise sanitaire (PMS) mis en place dans les collèges publics du Doubs. Le montant est stable.

- **Documentation générale et technique (Accès des collèges aux sites AFDN et Restau'Co) : 1 200 €**

Ces crédits correspondent aux frais d'adhésions annuelles du Département et des collèges au site Restau'Co. L'accès des personnels de restauration au site Restau'Co qui leur apporte des outils, de l'échange d'expériences et des partages de bonnes pratiques s'inscrit dans notre démarche de qualité de la restauration en particulier pour l'alimentation durable et la diminution du gaspillage alimentaire.

RECETTES

- **Reversement service restauration hébergement : 347 000 €**

Il s'agit des reversements des collèges au Département sur leurs recettes de restauration, selon des montants désormais individualisés par établissement en fonction de la structure de leurs charges et de leurs dépenses SRH. En 2023, 24 collèges contribuaient à ce reversement. En 2024, ils ne seront plus que 17. L'enveloppe est donc globalement en baisse de 287 000 €, conformément aux décisions prises le 23 octobre 2023. Il s'agit de la traduction budgétaire de l'effort du Département pour une restauration de qualité accessible à tous qui se traduit par un abandon de recettes de **294 000 €.** Ainsi, notre collectivité prend à sa charge, notamment sur cette enveloppe, l'effet de ciseau de la stagnation des recettes de restauration des collèges et de la hausse des coûts de fabrication des repas. Il s'agit d'une baisse de recettes assumée par notre Département qui a choisi le gel des tarifs de restauration pour les familles des collégiens, et l'harmonisation par le haut des coûts-denrées cible pour les cuisines des collèges pour faire face à l'inflation. Cette baisse est partiellement compensée par une augmentation des recettes attendues pour la restauration de Saint-Vit (+ 7 000 €).

- **Autres reversements à la collectivité : 91 000 €**

Les communes dont les écoliers sont accueillis au service de restauration des collèges participent financièrement, lorsqu'elles ne mettent pas à disposition le personnel nécessaire : le montant prévisionnel est de 11 000 €. S'y ajoute de façon ponctuelle en 2024 le dernier versement contractuel de rattrapage attendu du SIVOS de Saint-Vit pour 80 000 €.

VI – COLLEGES PRIVES

VI – 1 Soutien à l'investissement (Loi "Falloux")

AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	Recettes
360 000 €	360 000 €	/	360 000 €	/

Conformément aux dispositions de la loi du 15 mars 1850 (Loi « Falloux ») les établissements privés peuvent solliciter auprès du Département des subventions au titre de l'investissement. Un crédit de 360 000 €, reconduit depuis plusieurs années, est attribué aux 17 collèges privés du Doubs dans la limite de 80% du coût du projet et de 10% de leurs dépenses globales de fonctionnement.

Il est demandé aux collèges privés en 2024 de privilégier collectivement, dans leurs demandes de subventions au Département, les investissements au titre de la transition climatique et énergétique.

VI – 2 Forfaits d'externat

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	Recettes
/	/	3 722 500 €	3 722 500 €	/

En application du code de l'Education, la Collectivité doit participer aux dépenses de fonctionnement de l'externat des collèges privés par le versement des deux forfaits à parité avec les collèges publics.

- **Collèges privés – Forfait part « Matériel » : 2 140 500 €**

Pour la contribution au fonctionnement matériel de l'externat, la participation départementale est égale au coût moyen correspondant d'un élève externe dans les collèges de l'enseignement public du département, majoré d'un taux de 5 % destiné à couvrir diverses dépenses dont les établissements publics sont dégrevés. Il est convenu d'établir ces montants déduction faite de la participation financière facultative versée par ailleurs au titre de la « Loi Falloux » et que la DIEC souhaite conserver, soit 360 000 €.

Le montant est ici diminué, proportionnellement à l'évolution des moyens attribués aux collèges publics correspondant à l'axe 213 « gouvernance et fonctionnement des collèges publics », conformément à la loi, soit une baisse de 6,2 % (en retenant la même enveloppe budgétaire en 2023 et 2024 pour le financement sportif, conforme au réel, neutralisant l'effet d'une première inscription en BP 2023 excessive sur cette politique qui démarrait, soit 238 000 €).

- **Collèges privés – Forfait part « Personnel » : 1 582 000 €**

Cette contribution est calculée par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des collèges de l'enseignement public assurées par le Département. Elle est majorée d'un pourcentage permettant de couvrir les charges sociales et fiscales correspondant à la rémunération de ces personnels, qui demeurent de droit privé, et les charges diverses dont les établissements publics sont dégrevés. Il s'agit principalement des cotisations maladie et vieillesse qui diffèrent entre le public et le privé.

Il est proposé une hausse de 1,5 % correspondant à la hausse du point d'indice des fonctionnaires à compter du 1er juillet 2023.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 201** présenté sous le timbre **: DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° **2 ;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe 211 : Modernisation et gestion patrimoniale des collèges publics					
Champ 2111 : Programmation, modernisation et adaptation des collèges	260 000 €	19 614 000 €	- €	19 614 000 €	1 344 000 €
Champ 2112 : Gestion patrimoniale des collèges	3 000 000 €	4 831 000 €	- €	4 831 000 €	- €
Champ 2113 : Equipements matériels et mobiliers	200 000 €	2 025 000 €	- €	2 025 000 €	- €
Total Axe	**3 460 000 €**	**26 470 000 €**	**- €**	**26 470 000 €**	**1 344 000 €**
Axe 212 : Numérique éducatif					
Infrastructures matérielles, informatique et réseau	1 000 000 €	3 315 000 €	- €	3 315 000 €	- €
Accompagnement du développement des usages	- €	- €	- €	- €	- €
Total Axe	**1 000 000 €**	**3 315 000 €**	**- €**	3 315 000 €	**- €**
Axe 213 : Gouvernance et fonctionnement des collèges publics					
Gouvernance des collèges publics	- €	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement des collèges publics	- €	- €	4 000 €	4 000 €	2 500 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**4 000 €**	4 000 €	**2 500 €**
Axe 214 : Actions péri-éducatives (collèges publics et privés)					
Aides à la scolarité	- €	- €	- €	- €	- €
Champs : A renseigner	- €	- €	- €	- €	- €
Total Axe	**- €**	**- €**	**- €**	- €	**- €**
Axe 215: Restauration collective dans les collèges publics					
Participation à la restauration collective	- €	- €	- €	- €	- €
Animations et lutte contre le gaspillage alimentaire	- €	- €	- €	- €	- €
Total Axe	**- €**	**- €**	**- €**	- €	**- €**
Axe 216 : Collèges privés					
Soutien à l'investissement (Loi "Falloux")	360 000 €	360 000 €	- €	360 000 €	
Forfaits d'externat	- €	- €	- €	- €	- €
Total Axe	**360 000 €**	**360 000 €**	**- €**	360 000 €	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	4 820 000 €	30 145 000 €	4 000 €	30 149 000 €	1 346 500 €

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe 211 : Modernisation et gestion patrimoniale des collèges publics					
Champ 2111 : Programmation, modernisation et ada	350 000 €	380 000 €	- €	380 000 €	- €
Champ 2112 : Gestion patrimoniale des collèges	- €	- €	- €	- €	- €
Champ 2113 : Equipements matériels et mobiliers	- €	- €	- €	- €	- €
Total Axe	**350 000 €**	**380 000 €**	**- €**	**380 000 €**	**- €**
Axe 212 : Numérique éducatif					
Infrastructures matérielles, informatique et réseau	- €	- €	605 000 €	605 000 €	- €
Accompagnement du développement des usages	- €	- €	- €	- €	- €
Total Axe	**- €**	**- €**	**605 000 €**	**605 000 €**	**- €**
Axe 213 : Gouvernance et fonctionnement des collèges publics					
Gouvernance des collèges publics	- €	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement des collèges publics	- €	50 000 €	10 667 700 €	10 717 700 €	108 000 €
Total Axe	**- €**	**50 000 €**	**10 667 700 €**	**10 717 700 €**	**108 000 €**
Axe 214 : Actions péri-éducatives (collèges publics et privés)					
Aides à la scolarité	- €	- €	626 000 €	626 000 €	- €
Champs : A renseigner	- €	- €	- €	- €	- €
Total Axe	**- €**	**- €**	**626 000 €**	**626 000 €**	**- €**
Axe 215: Restauration collective dans les collèges publics					
Participation à la restauration collective	- €	- €	683 400 €	683 400 €	438 000 €
	- €	- €	- €	- €	- €
Total Axe	**- €**	**- €**	**683 400 €**	**683 400 €**	**438 000 €**
Axe 216 : Collèges privés					
Soutien à l'investissement (Loi "Falloux")	- €	- €	- €	- €	- €
Forfaits d'externat	- €	- €	3 722 500 €	3 722 500 €	- €
Total Axe	**- €**	**- €**	**3 722 500 €**	**3 722 500 €**	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	350 000 €	430 000 €	16 304 600 €	16 734 600 €	546 000 €

TOTAL	**5 170 000 €**	**30 575 000 €**	**16 308 600 €**	**46 883 600 €**	**1 892 500 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Propositions par imputations budgétaires
2 - tableaux dépenses - recettes Collèges

BUDGET PRINCIPAL

Collèges

RECETTES 1 892 500,00

INVESTISSEMENT 1 346 500,00

MODERNISATION ET GESTION PATRIMONIALE DES COLLEGES PUBLICS

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
13	1312	REGIONS	104 000,00
13	13172	FEDER	1 200 000,00
13	1318	AUTRES	40 000,00
		Somme :	**1 344 000,00**

GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
16	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	2 500,00
		Somme :	**2 500,00**

FONCTIONNEMENT 546 000,00

GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
74	7473	DEPARTEMENTS	92 000,00
74	74888	AUTRES	200,00
75	75888	AUTRES	15 800,00
		Somme :	**108 000,00**

RESTAURATION COLLECTIVES DANS LES COLLEGES PUBLICS

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
74	74881	PARTICIPATION DES FAMILLES AU TITRE DE LA RESTAURATION ET DE L'HEBERGEMENT SCOLAIRE	347 000,00
74	74888	AUTRES	91 000,00
		Somme :	**438 000,00**

DEPENSES 46 883 600,00

INVESTISSEMENT 30 149 000,00

MODERNISATION ET GESTION PATRIMONIALE DES COLLEGES PUBLICS

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
20	2031	FRAIS D'ETUDES	5 159 000,00
204	20432	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	230 000,00
21	2111	TERRAINS NUS	10 000,00
21	21572	MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE	450 000,00
21	21841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRE	1 225 000,00
21	2188	AUTRES	350 000,00
23	2313	CONSTRUCTIONS	2 183 000,00
23	2317	IMMOBILISATIONS REÇUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	15 263 000,00
23	238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 600 000,00
		Somme :	**26 470 000,00**

NUMERIQUE EDUCATIF

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
20	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	150 000,00
21	21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	3 165 000,00
		Somme :	**3 315 000,00**

GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
16	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	4 000,00
		Somme :	**4 000,00**

COLLEGES PRIVES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
204	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	360 000,00
		Somme :	**360 000,00**

FONCTIONNEMENT — 16 734 600,00

MODERNISATION ET GESTION PATRIMONIALE DES COLLEGES PUBLICS

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	61358	AUTRES	129 500,00
011	6162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE-CONSTRUCTION	14 000,00
011	6168	AUTRES	111 800,00
011	62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	9 700,00
011	6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT	115 000,00
		Somme :	**380 000,00**

NUMERIQUE EDUCATIF

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	55 000,00
011	61228	AUTRES	130 000,00
011	6156	MAINTENANCE	250 000,00
011	6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	140 000,00
65	657381	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	30 000,00
		Somme :	**605 000,00**

GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	6 000,00
011	61521	TERRAINS	95 000,00
011	615221	BATIMENTS PUBLICS	500 000,00
011	6156	MAINTENANCE	40 000,00
011	6161	MULTIRISQUES	140 700,00
011	617	ETUDES ET RECHERCHES	30 000,00
011	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	51 000,00
011	62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	20 000,00
011	6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	15 000,00
011	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	214 000,00
65	655111	ETABLISSEMENTS PUBLICS	9 435 000,00
65	6568	AUTRES PARTICIPATIONS	170 000,00
67	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	1 000,00
		Somme :	**10 717 700,00**

ACTION PERI-EDUCATIVES (PRIVES/PUBLICS)

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
65	65131	BOURSES	305 000,00
65	65134	AIDES	321 000,00
		Somme :	**626 000,00**

RESTAURATION COLLECTIVES DANS LES COLLEGES PUBLICS

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 200,00
011	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	1 800,00
65	655111	ETABLISSEMENTS PUBLICS	540 000,00
65	6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	140 400,00
		Somme :	**683 400,00**

COLLEGES PRIVES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
65	655112	ETABLISSEMENTS PRIVES	3 722 500,00
		Somme :	**3 722 500,00**

RECETTES

INVESTISSEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
Axe 211 : Modernisation et gestion patrimoniale des collèges publics	86 000 €	86 000 €	1 344 000 €	1462,8%	1462,8%
Axe 212 : Numérique éducatif	250 000 €	250 000 €	- €	-100,0%	-100,0%
Axe 213 : Gouvernance et fonctionnement des collèges publics	2 500 €	2 500 €	2 500 €	0,0%	0,0%
Axe 214 : Actions péri-éducatives (collèges publics et privés)	- €	- €	- €	-	-
Axe 215: Restauration collective dans les collèges publics	- €	- €	- €	-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	338 500 €	338 500 €	1 346 500 €	297,8%	297,8%

FONCTIONNEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
Axe 211 : Modernisation et gestion patrimoniale des collèges publics	- €	- €	- €	-	-
Axe 212 : Numérique éducatif	- €	- €	- €	-	-
Axe 213 : Gouvernance et fonctionnement des collèges publics	105 000 €	105 000 €	108 000 €	2,9%	2,9%
Axe 214 : Actions péri-éducatives (collèges publics et privés)	- €	- €	- €	-	-
Axe 215: Restauration collective dans les collèges publics	644 000 €	794 000 €	438 000 €	-32,0%	-44,8%
Axe 216 : Collèges privés	- €	- €		-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	749 000 €	899 000 €	546 000 €	-27,1%	-39,3%

TOTAL RECETTES	1 087 500 €	1 237 500 €	1 892 500 €	**74,0%**	**52,9%**

DEPENSES

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT					
Axes	**Estimation AP résiduelles au 31/12/2023**	**AP BP 2024**	**CPI BP 2023**	**CPI BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
Axe 211 : Modernisation et gestion patrimoniale des collèges publics	61 371 196 €	3 460 000 €	34 000 000 €	26 470 000 €	-22,1%
Axe 212 : Numérique éducatif	8 385 914 €	1 000 000 €	2 080 000 €	3 315 000 €	59,4%
Axe 213 : Gouvernance et fonctionnement des collèges publics	- €	- €	- €	- €	-
Axe 214 : Actions péri-éducatives (collèges publics et privés)	- €	- €	- €	- €	-
Axe 215: Restauration collective dans les collèges publics	- €		- €		-
Axe 216 : Collèges privés	- €	360 000 €	360 000 €	360 000 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	**69 757 109 €**	**4 820 000 €**	**36 440 000 €**	**30 145 000 €**	-17,3%

FONCTIONNEMENT					
Axes	**Estimation AE résiduelles au 31/12/2023**	**AE BP 2024**	**CPF BP 2023**	**CPF BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
Axe 211 : Modernisation et gestion patrimoniale des collèges publics	2 583 121 €	350 000 €	1 200 000 €	380 000 €	-68,3%
Axe 212 : Numérique éducatif	- €	- €	- €	- €	-
Axe 213 : Gouvernance et fonctionnement des collèges publics	332 627 €	- €	74 000 €	50 000 €	-32,4%
Axe 214 : Actions péri-éducatives (collèges publics et privés)	- €	- €	- €	- €	-
Axe 215: Restauration collective dans les collèges publics	- €	- €	- €	- €	-
Axe 216 : Collèges privés	- €	- €	- €	- €	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	**2 915 748 €**	**350 000 €**	**1 274 000 €**	**430 000 €**	-66,2%

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPI	**Crédits hors AP**	**Total Crédits investissement**		
Axe 211 : Modernisation et gestion patrimoniale des collèges publics	34 000 000 €	28 047 000 €	26 470 000 €	- €	26 470 000 €	-22,1%	-5,6%
Axe 212 : Numérique éducatif	2 080 000 €	2 080 000 €	3 315 000 €	- €	3 315 000 €	59,4%	59,4%
Axe 213 : Gouvernance et fonctionnement des collèges publics	4 000 €	4 000 €	- €	4 000 €	4 000 €	0,0%	0,0%
Axe 214 : Actions péri-éducatives (collèges publics et privés)	- €	- €	- €	- €	- €	-	-
Axe 215: Restauration collective	- €	- €	- €	- €	- €	-	-
Axe 216 : Collèges privés	360 000 €	360 000 €	360 000 €	- €	360 000 €	0,0%	0,0%
TOTAL INVESTISSEMENT	36 444 000 €	30 491 000 €	30 145 000 €	4 000 €	30 149 000 €	-17,3%	-1,1%

FONCTIONNEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPF	**Crédits hors AE**	**Total Crédits fonctionnement**		
Axe 211 : Modernisation et gestion patrimoniale des collèges publics	1 207 000 €	1 207 000 €	380 000 €	- €	380 000 €	-68,5%	-68,5%
Axe 212 : Numérique éducatif	690 000 €	690 000 €	- €	605 000 €	605 000 €	-12,3%	-12,3%
Axe 213 : Gouvernance et fonctionnement des collèges publics	11 555 878 €	11 576 478 €	50 000 €	10 667 700 €	10 717 700 €	-7,3%	-7,4%
Axe 214 : Actions péri-éducatives (collèges publics et privés)	667 000 €	667 000 €	- €	626 000 €	626 000 €	-6,1%	-6,1%
Axe 215: Restauration collective dans les collèges publics	574 000 €	574 000 €	- €	683 400 €	683 400 €	19,1%	19,1%
Axe 216 : Collèges privés	3 840 000 €	3 840 000 €	- €	3 722 500 €	3 722 500 €	-3,1%	-3,1%
TOTAL FONCTIONNEMENT	18 533 878 €	18 554 478 €	430 000 €	16 304 600 €	16 734 600 €	-9,7%	-9,8%

TOTAL DEPENSES	54 977 878 €	49 045 478 €	30 575 000 €	16 308 600 €	46 883 600 €	-14,7%	-4,4%

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Développement humain – Collèges - Collèges - Budget primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 201** présenté sous le timbre **: DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° **2 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Chantal GUYEN** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe 211 : Modernisation et gestion patrimoniale des collèges publics					
Champ 2111 : Programmation, modernisation et adaptation des collèges	260 000 €	19 614 000 €	- €	19 614 000 €	1 344 000 €
Champ 2112 : Gestion patrimoniale des collèges	3 000 000 €	4 831 000 €	- €	4 831 000 €	- €
Champ 2113 : Equipements matériels et mobiliers	200 000 €	2 025 000 €	- €	2 025 000 €	- €
Total Axe	**3 460 000 €**	**26 470 000 €**	**- €**	**26 470 000 €**	**1 344 000 €**
Axe 212 : Numérique éducatif					
Infrastructures matérielles, informatique et réseau	1 000 000 €	3 315 000 €	- €	3 315 000 €	- €
Accompagnement du développement des usages	- €	- €	- €	- €	- €
Total Axe	**1 000 000 €**	**3 315 000 €**	**- €**	3 315 000 €	**- €**
Axe 213 : Gouvernance et fonctionnement des collèges publics					
Gouvernance des collèges publics	- €	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement des collèges publics	- €	- €	4 000 €	4 000 €	2 500 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**4 000 €**	4 000 €	**2 500 €**
Axe 214 : Actions péri-éducatives (collèges publics et privés)					
Aides à la scolarité	- €	- €	- €	- €	- €
Champs : A renseigner	- €	- €	- €	- €	- €
Total Axe	**- €**	**- €**	**- €**	- €	**- €**
Axe 215: Restauration collective dans les collèges publics					
Participation à la restauration collective	- €	- €	- €	- €	- €
Animations et lutte contre le gaspillage alimentaire	- €	- €	- €	- €	- €
Total Axe	**- €**	**- €**	**- €**	- €	**- €**
Axe 216 : Collèges privés					
Soutien à l'investissement (Loi "Falloux")	360 000 €	360 000 €	- €	360 000 €	
Forfaits d'externat	- €	- €	- €	- €	- €
Total Axe	**360 000 €**	**360 000 €**	**- €**	360 000 €	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	4 820 000 €	30 145 000 €	4 000 €	30 149 000 €	1 346 500 €

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe 211 : Modernisation et gestion patrimoniale des collèges publics					
Champ 2111 : Programmation, modernisation et ada	350 000 €	380 000 €	- €	380 000 €	- €
Champ 2112 : Gestion patrimoniale des collèges	- €	- €	- €	- €	- €
Champ 2113 : Equipements matériels et mobiliers	- €	- €	- €	- €	- €
Total Axe	**350 000 €**	**380 000 €**	**- €**	**380 000 €**	**- €**
Axe 212 : Numérique éducatif					
Infrastructures matérielles, informatique et réseau	- €	- €	605 000 €	605 000 €	- €
Accompagnement du développement des usages	- €	- €	- €	- €	- €
Total Axe	**- €**	**- €**	**605 000 €**	**605 000 €**	**- €**
Axe 213 : Gouvernance et fonctionnement des collèges publics					
Gouvernance des collèges publics	- €	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement des collèges publics	- €	50 000 €	10 667 700 €	10 717 700 €	108 000 €
Total Axe	**- €**	**50 000 €**	**10 667 700 €**	**10 717 700 €**	**108 000 €**
Axe 214 : Actions péri-éducatives (collèges publics et privés)					
Aides à la scolarité	- €	- €	626 000 €	626 000 €	- €
Champs : A renseigner	- €	- €	- €	- €	- €
Total Axe	**- €**	**- €**	**626 000 €**	**626 000 €**	**- €**
Axe 215: Restauration collective dans les collèges publics					
Participation à la restauration collective	- €	- €	683 400 €	683 400 €	438 000 €
	- €	- €	- €	- €	- €
Total Axe	**- €**	**- €**	**683 400 €**	**683 400 €**	**438 000 €**
Axe 216 : Collèges privés					
Soutien à l'investissement (Loi "Falloux")	- €	- €	- €	- €	- €
Forfaits d'externat	- €	- €	3 722 500 €	3 722 500 €	- €
Total Axe	**- €**	**- €**	**3 722 500 €**	**3 722 500 €**	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	350 000 €	430 000 €	16 304 600 €	16 734 600 €	546 000 €

TOTAL	**5 170 000 €**	**30 575 000 €**	**16 308 600 €**	**46 883 600 €**	**1 892 500 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Frédéric BARBIER a donné pouvoir à Martine VOIDEY
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Christine COREN-GASPERONI a donné pouvoir à Damien CHARLET
Magali DUVERNOIS a donné pouvoir à Albert MATOCQ-GRABOT
Aly YUGO a donné pouvoir à Monique CHOUX

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N'a pas pris part au vote pour l'ensemble du rapport, le Conseiller départemental suivant :

Ludovic FAGAUT, Vice-président.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236477H1-DE

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 202
	Commission[s] : 2
	Timbre : DGS / DESC

DÉVELOPPEMENT HUMAIN
ACTION CULTURELLE

Objet : Action culturelle - Budget primitif 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 2

INTRODUCTION 2

I - COOPERATION TERRITORIALE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 3

I – 1 ACCOMPAGNEMENT ARTS VIVANTS 3

I – 2 VOLET COOPÉRATION CULTURELLE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 4

I – 3 PROGRAMMATION CULTURELLE DÉPARTEMENTALE 4

I – 4 SOUTIEN À L'ATTRACTIVITÉ DES SITES DE LA SALINE D'ARC-ET-SENANS, DU PÔLE COURBET ET DU MUSÉE DES MAISONS COMTOISES À NANCRAY 7

II – INCLUSION SOCIALE 12

III – REUSSITE EDUCATIVE 13

III – 1 SENSIBILISATION ET ACCÈS DES COLLÉGIENS À LA CULTURE 14

III – 1.1 LE PARCOURS ARTISTIQUE ET CULTUREL DU COLLÉGIEN 14

III – 1.2 LES ACTEURS RESSOURCES POUR LA SENSIBILISATION DES COLLÉGIENS À LA CULTURE 15

III – 2 ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES 15

PROJET DE DELIBERATION 17

TABLE DES ANNEXES 19

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
60 000 €	423 145 €	0 €	423 145 €	76 000 €	201 000 €	0 €	201 000 €	-52,5%

AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/2024
4 974 500 €	3 076 500 €	2 617 849 €	5 694 349 €	956 500 €	1 416 250 €	4 252 725 €	5 668 975 €	-0,4%

RECETTES

	BP 2023	BP 2024
Investissement	6 000 €	40 000 €
Fonctionnement	337 000 €	339 000 €
TOTAL	**343 000 €**	**379 000 €**

INTRODUCTION

Le Département a fait le choix de maintenir un accompagnement soutenu en faveur de la culture, compétence partagée, qui contribue directement à quatre des cinq engagements du mandat :

- faciliter les parcours de vie des Doubiens, notamment en promouvant une offre culturelle de proximité à travers le nouvellement du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques, une programmation culturelle 2024 aux couleurs olympiques et le développement d'actions d'inclusion sociale par la culture ;
- agir pour l'emploi et le développement économique ;
- aménager, équiper, irriguer nos territoires ;
- renforcer nos marqueurs comme vecteurs d'excellence, notamment en s'appuyant sur le rayonnement culturel des équipements culturels phares : le Pôle Courbet sur l'ensemble de ses sites, la Saline d'Arc-et-Senans et le Musée des maisons comtoises à Nancray.

La culture est en effet un vecteur qui doit non seulement favoriser l'émancipation individuelle et collective, développer la cohésion sociale, mais, aussi, contribuer au rayonnement économique et touristique de notre territoire.

L'année 2023 a permis de consolider la programmation culturelle, de démarrer plusieurs chantiers d'amélioration des dispositifs d'accompagnement et de soutenir les équipements culturels phares dans le développement de leur rayonnement.

Dans un contexte où les crises (écologique, sanitaire, sociale…) s'enchaînent, nombreux sont les acteurs culturels qui saisissent la nécessité d'embrasser les enjeux sociaux et s'engagent dans un rôle d'accompagnateur des évolutions à l'œuvre.

Face à l'ouverture du domaine culturel aux autres secteurs, le Département est un maillon stratégique essentiel de la coopération culturelle qui doit permettre le travail en réseau et l'intersectorialité.

C'est pourquoi le Département entend jouer pleinement son rôle de soutien à la politique culturelle en maintenant ses efforts budgétaires en 2024.

La collectivité poursuivra la révision de certains dispositifs en concertation avec les acteurs et accompagnera ses partenaires dans l'appropriation des nouvelles modalités de travail, tout en continuant à encourager le maintien d'une offre culturelle riche sur son territoire à destination de ses habitants.

Cette volonté se traduit dans le BP proposé en 2024 en matière d'action culturelle par :

- l'accompagnement de la diffusion d'une création foisonnante et d'une scène locale dynamique où émergent de nouveaux acteurs culturels désireux d'implanter leur travail sur le territoire ;
- l'organisation des 4 Saisons culturelles en consolidant le montage partenarial pour chacune d'elle et avec la spécificité pour cette année olympique de colorer cette programmation d'une dimension sportive ;
- le développement des actions d'inclusion sociale par la culture en transversalité, de manière à cibler les « publics » du Département ;
- la sensibilisation des collégiens à la culture avec le Parcours artistique et culturel qui contribue à l'éveil et à l'ouverture d'esprit de ces futurs citoyens ;
- l'aboutissement de la réflexion participative, menée en concertation avec les acteurs de terrain, autour du renouvellement du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques ;
- la pleine mise en œuvre du projet scientifique et culturel du Pôle Courbet, en exploitant les atouts de chacun de ses sites et en proposant une politique d'expositions riche et ambitieuse qui s'inscrira également dans l'Olympiade culturelle ;
- la poursuite de l'accompagnement des projets de développement de la Saline royale et du Musée de plein air des maisons comtoises qui permettront de nouvelles propositions culturelles avec un impact majeur sur le rayonnement culturel du Département.

Au niveau de la construction budgétaire, il est proposé de réserver désormais la création d'autorisations d'engagement aux seuls actions ou dispositifs qui engagent la collectivité sur plusieurs années.

I - COOPERATION TERRITORIALE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

I – 1 Accompagnement Arts vivants

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	Recettes
510 000 €	170 000 €	800 000 €	970 000 €	/

Le Département accompagne :

- les compagnies professionnelles (titulaires de la licence d'entrepreneur de spectacle) ;
- les structures et ou établissements à vocation culturelle, au statut associatif avec ou sans salariés ;
- d'autres structures non associatives (communes, établissements publics…).

En 2023, 127 projets ou structures ont été accompagnés pour un montant total de 770 000 €.

Pour 2024, le soutien aux arts vivants est renouvelé afin de mieux adapter les modalités de soutien aux différents acteurs et pour conforter la qualité et la pérennité des projets. Le nouveau dispositif départemental cible ainsi davantage le soutien à la diffusion artistique sur le territoire et promeut les logiques de développement artistique et culturel durables.
En plus d'assurer une meilleure diffusion sur l'ensemble du territoire, le nouveau dispositif accompagnera les acteurs culturels dans la transition vers un modèle économique plus raisonné, ne reposant plus uniquement sur la production de nouvelles créations ou sur la traduction des propositions sous formes d'évènements.

A l'instar des autres acteurs culturels, le Festival international de musique de Besançon amorce un tournant visant à intégrer l'objectif de sobriété tout en maintenant la pertinence de sa programmation, la qualité des actions auprès des publics et son équilibre économique. Dans le cadre de la convention pluriannuelle pluripartite signée fin 2023, une autorisation d'engagement de 510 000 € est créée sur 3 ans afin de couvrir les éditions 2024, 2025 et 2026 du Festival.

Pour 2023, il est proposé le vote d'une autorisation d'engagement de 510 000 € et l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 970 000 € pour l'accompagnement aux Arts vivants, afin de répondre aux besoins des acteurs et aux objectifs du Département (dont 40 000 € pour accompagner PMA dans la mise en œuvre de son projet « Capitale française de la Culture » qui s'ajoutent à la valorisation d'autres actions portées par le Département ce qui porte à 100 000 € le soutien potentiel à ce projet 2024).

I – 2 Volet Coopération Culturelle du contrat de territoire

Ce volet est traité dans la politique 25 « Sport et éducation populaire ».

I – 3 Programmation culturelle départementale

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	Recettes
0 €	0 €	170 000 €	170 000 €	/

Le projet C@P25 a prévu la mise en œuvre, chaque saison, de 4 temps culturels forts sous maîtrise d'ouvrage départementale : la Saison Numérique (hiver), le Printemps des amateurs (printemps), Patrimoines Communs (été) et les Résidences d'artistes (automne). Cette programmation culturelle départementale renforce la diffusion d'évènements sur l'ensemble du territoire du Doubs, en complémentarité des offres déjà existantes portées par les institutions culturelles ou les associations locales.

En 2024, le Département inscrira sa programmation culturelle dans le cadre de l'Olympiade culturelle. Des propositions artistiques mettant en avant le lien entre le sport, les arts et la culture seront diffusées de manière privilégiée lors des saisons culturelles.

- **Saison numérique**

A travers cette saison, il s'agit d'encourager les lieux culturels à s'impliquer dans la programmation de créations artistiques en lien avec le numérique et de permettre au public de s'approprier ces nouvelles formes esthétiques grâce à des actions de médiation et de sensibilisation spécifiques.
La programmation s'attache à mêler différents niveaux d'implication des publics qui sont à la fois :

- spectateurs de créations (pièces de théâtre, concerts, spectacles de danse, expositions…) faisant appel aux technologies numériques ou s'inspirant de cette thématique comme sujet de création ;
- acteurs en expérimentant des installations et en participant à des ateliers ;
- citoyens curieux de s'informer en participant à des conférences et des débats sur les questions du numérique, en réfléchissant aux enjeux culturels et sociaux.

Ces différents objectifs, la Saison numérique n'a cessé de les développer au fil des éditions : excellence artistique, encouragement des lieux de spectacles à diffuser des créations numériques, proximité avec les habitants des territoires, propositions à l'attention des publics vulnérables, propositions de spectacles en ligne sur le site réservé.

La 8ème édition de la Saison numérique ciblera davantage le grand public et concentrera ses propositions pour gagner en visibilité. Les 19 et 20 janvier, le temps fort de la Saison numérique se tiendra à la Citédo à Sochaux dans le cadre du partenariat avec PMA et de son label Capitale française de la culture. Une expérience inédite de réalité virtuelle en immersion sera proposée aux usagers de la piscine. Mi-février, la ville de Pontarlier accueillera le 2ème temps fort de la Saison numérique qui s'appuiera sur un spectacle numérique ainsi que sur l'installation d'une œuvre dans l'espace public. Le temps fort bisontin se déroulera fin mars à la Rodia et prendra la forme d'une « nuit numérique » où les dimensions du sport, de l'inclusion, de l'art et du numérique seront réunies.
Le public des collégiens sera associé de manière privilégiée sur ces trois temps forts.
Avec l'appui du Centre Image, un projet transmedia associant livre numérique, exposition interactive et art sonore sera en complément proposé à trois médiathèques implantées en milieu rural.

- **Printemps des amateurs**

Destiné à valoriser la richesse des pratiques amateurs sur notre territoire, cet événement offre à tous les artistes en herbe des conditions de représentation professionnelle.

En 2023, la 4ème édition s'est déroulée à la Saline Royale d'Arc-et-Senans le 14 mai 2023. Le format de l'événement s'est condensé en un seul temps et en un seul lieu afin de densifier la programmation de cette journée destinée à valoriser la richesse des pratiques amateurs sur notre territoire et en augmenter l'audience. Plus de 1 800 visiteurs ont profité de l'évènement. Ce rendez-vous a été consacré à toutes les formes d'expression artistique non professionnelle dans le domaine des arts vivants (danse, conte, cirque, théâtre, musique classique, musiques actuelles ou chant choral), en s'appuyant notamment sur le réseau des écoles de musique. L'accompagnement départemental porte essentiellement sur un apport technique, la mise à disposition de lieux culturels pour se produire et l'accueil des artistes amateurs (repas, catering, location matériel, prestations sons/lumières …).

L'édition 2024 du Printemps des amateurs sera donc reconduite sur le format d'une journée à la Saline royale d'Arc-et-Senans le dimanche 28 avril avec, cette année, la proposition adressée aux structures d'amateurs de s'intégrer dans la thématique du sport.

- **Patrimoine(s) commun(s)**

L'objectif de Patrimoines communs est d'impliquer les territoires dans la valorisation de leurs patrimoines et de leur tissu associatif à travers la programmation d'événements culturels et conviviaux durant l'été. Outre la coordination des acteurs sur le territoire, la plus-value du Département consiste à mobiliser des compétences artistiques professionnelles, mais également à proposer aux publics des contenus historiques, scientifiques et culturels grâce aux Archives Départementales et au service Espaces naturels sensibles.

En 2023, c'est le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Maîche qui a été mis à l'honneur avec l'association « Musique à St Hipp ». Cette cinquième édition a eu lieu du 19 au 22 juillet 2023.

La 6ème édition en 2024 sera élaborée avec la même dynamique partenariale afin de mettre en lumière un nouvel opérateur culturel et un nouveau territoire. Les propositions sur la fin de journée et la soirée associant offre de médiation culturelle et scientifique, temps conviviaux avec possibilité de restauration et spectacles seront également favorisées pour s'assurer d'une bonne fréquentation.

- **Résidences d'artistes**

Le principe des « Résidences d'artistes » est d'établir, en partenariat avec les Communautés de communes ou des communes porteuses, une présence d'artistes de 8 jours consécutifs sur leurs territoires à des fins d'irrigation culturelle et de partage du processus de création entre les artistes et les habitants du territoire d'accueil. Sélectif, ce dispositif est identifié par les compagnies du territoire comme un soutien fort à la création artistique.

Les objectifs sont :
- d'aider à la création artistique des compagnies du territoire ;
- d'aider à la diffusion des compagnies du territoire ;
- d'aider à la sensibilisation artistique et à l'éducation artistique et culturelle ;
- de renforcer la proximité culturelle en milieu rural ;
- d'accompagner des Communautés de communes ou d'agglomération à développer leur projet culturel.

L'engouement des territoires pour les Résidences d'artistes s'est confirmé pour la septième édition de septembre à octobre 2023 : en effet, 5 collectivités ont choisi de s'engager dans l'aventure aux côtés du Département pour proposer à leurs habitants une offre culturelle de qualité (Communauté de communes du Val de Morteau, Communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, Communauté de communes des Deux Vallées Vertes, Communauté de Communes Loue-Lison, Communauté de Communes Portes du Haut-Doubs).

L'année 2024 correspondra à la 8ème édition avec là aussi un encouragement à la diffusion de propositions artistiques en lien avec le sport.

Pour 2023, il est proposé d'inscrire un montant de crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 170 000 €.

I – 4 Soutien à l'attractivité des sites de la Saline d'Arc-et-Senans, du pôle Courbet et du musée des maisons comtoises à Nancray

AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	Recettes
76 000 €	201 000 €	/	201 000 €	40 000 €
AE	**CPF**	**Crédits hors AE**	**Total crédits fonctionnement**	**Recettes**
137 500 €	937 250 €	2 522 725 €	3 459 975 €	339 000 €

Dans une logique visant à faciliter l'accès à la culture pour tous, le Département poursuit son effort pour soutenir l'attractivité des 3 sites patrimoniaux, participant au rayonnement de notre territoire : la Saline d'Arc-et-Senans (EPCC), le Pôle Courbet (gestion directe) et le Musée des maisons comtoises de Nancray (Syndicat mixte).

I – 4.1 Soutien à l'attractivité de la Saline d'Arc-et-Senans

Ce lieu patrimonial unique en Franche-Comté et de références nationale et internationale, bénéficie de deux labellisations : Patrimoine mondial de l'UNESCO et Centre culturel de rencontre ; il est un levier majeur de l'attractivité du territoire départemental.

La gestion de la Saline Royale d'Arc-et-Senans a été confiée à un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) créé le 29 avril 2009 qui rassemblait l'Etat, la Région, le Département du Doubs et 3 communes : Arc-et-Senans, Salins-les-Bains, Besançon. De nouvelles adhésions sont intervenues à compter du 1er janvier 2021 : le Département du Jura et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Les contributions des membres prévues de 2021 à 2023 sont les suivantes :

- Département du Doubs : 611 585 € ;
- Etat : 250 000 € ;
- Région Bourgogne Franche-Comté : 256 495 € ;
- Département du Jura : 50 000 € ;
- Communauté d'Agglomération du Grand Dole : 10 000 € ;
- Ville de Besançon : 25 000 € ;
- Commune d'Arc-et-Senans : 3 500 € ;
- Commune de Salins-les-Bains : 10 000 € ;
  Soit un total de 1 216 580 €.

Le Département a également versé en 2023 une subvention de 816 015 € pour les activités patrimoniales et culturelles de l'EPCC Saline ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 54 249 € au titre de l'inflation.

La Saline royale d'Arc-et-Senans a vu en 2023 aboutir de nouvelles propositions culturelles avec la livraison de la nouvelle salle multimodale, la création du Centre des lumières, le renouvellement de la scénographie et du contenu du musée « Histoires de sel » ou encore l'exposition *« Le monde de Folon ».*

L'année 2024 permettra à la Saline Royale de poursuivre ses actions autour :

- du Centre de Lumières, enrichi de deux nouveaux films, avec pour objectif de relancer la dynamique touristique en proposant un service culturel numérique de haut niveau présentant les sites majeurs du patrimoine mondial disparus, menacés ou inaccessibles ou des sites ouverts au public du monde entier;
- du Festival des jardins, qui après l'ouverture du 2nd demi-cercle de la Saline royale sera consacré au thème « Ombre et fraîcheur » ;
- de la 3ème édition du programme pédagogique d'éducation à l'environnement « Manuterra, apprendre du vivant » ;
- de la résidence de l'Orchestre Français des Jeunes (OFJ), avec des concerts et des projets associant l'OFJ à des acteurs du territoire (établissements d'enseignement artistique, réseau d'animation jeunesse…).

Cette nouvelle année verra également se concrétiser les projets suivants :

- l'exposition augmentée *« Notre Dame de Paris »* intégrant une maquette de la charpente réalisée par les Compagnons Charpentiers d'Anglet ;
- une exposition du photographe Vincent MUNIER ;
- la production de l'Opéra pour enfants *« Le dernier voyage de Lapérouse »*, un projet s'adressant aux élèves des écoles primaires de Planoise et ceux de la Communauté de Communes Loue-Lison ainsi qu'à des collégiens. L'œuvre du compositeur américain Jon Appleton fera l'objet d'une mise en scène immersive dans le Centre de Lumières par et pour les élèves avec un orchestre de 30 musiciens ;
- l'organisation d'une rencontre internationale de boxe avec l'équipe de France Espoirs et une sélection européenne dans le cadre de l'Olympiade culturelle. Un débat autour des écrits sur le Noble Art, des moments musicaux et des projections de films sur la boxe rythmeront le week-end concerné. Un comité scientifique de spécialistes de l'histoire du sport participera à l'organisation de cet évènement.

L'EPCC a pour ambition, à moyen terme, de faire de la Saline un site incontournable en Europe par la richesse de ses propositions culturelles (architecture, expositions, concerts, patrimoine industriel), par l'engagement de son laboratoire des métiers du paysage et de la biodiversité, enfin par la qualité de son lieu de séjour.

<u>En 2024</u>, il est proposé de poursuivre le soutien à l'EPCC suivant les modalités suivantes :

- **contribution statutaire : 611 585 € (comme en 2023) à verser dès réception du titre de recettes en janvier ;**
- **inscription d'un crédit de 816 015 € (comme en 2023), dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2024 auquel s'ajoutera une subvention exceptionnelle au titre de l'inflation d'un montant de 27 125 €.**

I – 4.2 Soutien à l'attractivité du Pôle Courbet

En 2024, le pôle Courbet **poursuivra sa dynamique de progression**, tant dans la fréquentation de ses principaux sites que dans la fidélisation de ses publics.

Deux expositions événements rythmeront la saison 2024 :

- à l'été 2024, s'inscrivant dans les Olympiades culturelles, **une exposition intitulée *Colosses. Lutteurs, culturistes et costauds dans les arts visuels***, *autour des Lutteurs de Courbet. L'exposition bénéficie des partenariats exceptionnels du musée d'Orsay et du musée national du sport de Nice ;*

- à l'hiver 2024/2025, ***Devenir Courbet*****, une exposition consacrée aux premières années de carrière de Courbet**. Ce sujet inédit permettra de positionner le musée Courbet comme un lieu incontournable de l'étude et la recherche autour de l'artiste.

Le musée Courbet **accueillera** en outre une **dizaine de chefs d'œuvres du musée des Beaux-arts – Jules Chéret de Nice**, dont deux œuvres importantes de Gustave Courbet. Le parcours permanent sera modifié afin de présenter ces tableaux pour une durée minimum de 3 ans.

L'exposition *Colosses* donnera le ton à toute une **programmation d'événements et d'animations en lien avec l'Olympiade culturelle**, en particulier à la Ferme familiale Courbet de Flagey avec le festival des Rendez-vous aux jardins ou le Courbestival, ainsi que sur les Sentiers Courbet et à la maison de la Source de la Loue tout au long de l'été 2024.

La Ferme familiale Courbet poursuivra aussi sa politique de **labellisation** de son jardin remarquable, en mettant en place une **démarche écologique et pédagogique** grâce à des dégustations, des ateliers d'initiation aux arts plastiques ou encore des ateliers d'aromathérapie. Laboratoire de l'art vivant, le site proposera une riche programmation culturelle et une seule exposition temporaire consacrée à la jeune création *Quentin Guichard. Le torrent de l'eau*, issue de plusieurs phases de résidences de création.

Deuxième site de **rayonnement national et international** du pôle Courbet, **l'atelier Courbet** accueillera une résidence d'artiste dans le cadre du nouveau format de la Saison numérique et proposera, tout au long de l'année, une **riche programmation d'événements** et de **nombreux ateliers pédagogiques** à destination des **scolaires** et des **publics dits empêchés**.

Souhaitant **renforcer sa visibilité** en tant que **pôle scientifique reconnu**, le pôle Courbet poursuivra ses missions de recherche et de valorisation par une **politique de résidences de chercheurs à la Villa Courbet**. **Le Centre de documentation et de ressources** du pôle Courbet **ouvrira** officiellement ses portes aux chercheurs comme au grand public, pendant des permanences et sur réservation, présentant un riche catalogue d'ouvrages spécialisés et un fonds précieux (archives, manuscrits, etc.).

En parallèle d'une **politique de recherche proactive de mécénat et de parrainage** permettant de diversifier ses ressources, le pôle Courbet souhaite **mettre en place une politique d'acquisition pérenne et réfléchie**, permettant une réactivité face à d'éventuelles opportunités et l'enrichissement de ses collections.

<u>En dépenses d'investissement</u>

Le vote d'une autorisation de programme, d'un montant total de 45 000 €

- **AP Matériel et Travaux** : 25 000 € pour l'achat de mobilier spécifique de visite pour le public en situation de handicap, finaliser l'aménagement du studio de la Villa Courbet (atelier Courbet) pour accueillir les résidences de chercheurs et agrandir le parc de projecteurs spécifiques des espaces temporaires du musée au regard de l'ambition de qualité croissante des expositions et 20 000 € au titre de travaux d'aménagement au musée Courbet afin de présenter dans le parcours permanent 11 nouvelles œuvres du musée des Beaux-arts de Nice et du musée d'Orsay.

L'inscription de 170 000 € de crédits de paiement répartis comme suit :

- **Matériel et Travaux** : 45 000 € correspondant à l'AP ;
- **Numérique** : 5 000 € pour les prestations de numérisation des collections ;

- **Acquisition et restauration d'œuvres** : 120 000 € pour permettre la mise en place d'une politique d'acquisition pérenne, participer à l'enrichissement des collections du musée et poursuivre la politique de restauration des collections.

<u>En dépenses de fonctionnement</u>

Le vote de deux autorisations d'engagement, d'un montant de 137 500 € :

- 120 000 € pour une subvention à l'Institut Gustave Courbet dans le cadre de la convention triennale de partenariat scientifique et culturel ; 17 500 € pour les travaux de l'ethnopôle 2024.

L'inscription de 1 575 250 € de crédits, dont 937 250 € de crédits de paiement de fonctionnement et 638 000 € de crédits hors AE.

⇨ **CPF**

- **Expositions** : 879 750 € pour organiser les expositions des différents sites du pôle Courbet, Musée, Flagey, atelier Courbet ;
- **Ethnopôle** : 17 500 € pour les travaux de publication de l'année ;
- **Subvention** : 40 000 € à l'Institut Gustave Courbet.

⇨ **Crédits hors AE**

- **Fonctionnement :** 577 000 € :
  - **Subvention** : 27 000 € à la Communauté de communes de Montbenoît gérant la maison de la source de la Loue à Ouhans lors de la période estivale (10 000 €) et à la Saline royale d'Arc-et-Senans (17 000 €) ;
  - **Librairie boutique :** 60 000 € ;
  - **Prestations gardiennage :** 232 000 € ;
  - **Prestations ménage :** 46 000 € ;
  - **Fonctionnement courant :** 68 500 € ;
  - **Prestations visites-guidées :** 45 000 € ;
  - **Animations :** 38 500 € ;
  - Relations publiques : 35 000 € ;
  - Communication (hors expos) : 25 000 € ;
- **Assurances** : 60 000 € ;
- **Intérêts moratoires DESC** : 1 000 € pour les frais éventuels de la direction.

<u>En matière de recettes il est proposé de voter :</u>

- **40 000 € en investissement** au titre des subventions DRAC pour l'acquisition d'œuvres ;
- **339 000 € en fonctionnement** au titre de :
  - **Billetterie et librairie boutique** : 290 000 € ;
  - **Subventions diverses** : 45 000 € ;
  - **Recettes mécénat et recettes exceptionnelles** : 3 000 € ;
  - **Pass culture national** : 1 000 €.

I – 4.3 Soutien à l'attractivité du Musée des Maisons Comtoises de Nancray

Avec son nouveau Projet Scientifique et Culturel (PSC) adopté le 25 mars 2021, le Musée de plein air des maisons comtoises s'est doté d'une ligne directrice forte : vivre et habiter avec les ressources locales, qui se décline en trois axes de travail :

- l'architecture : se loger ;
- l'agriculture : se nourrir ;
- l'humain (partie sociale : la place de l'homme, de la femme, des enfants) : vivre ensemble.

A partir de ces thématiques, le Musée s'ancre dans les questionnements de la société et se tourne du passé vers l'avenir, en passant par le présent. De nombreux partenariats locaux, régionaux et nationaux peuvent être construits. L'ambition est de maintenir le dynamisme du musée, accroître son attractivité et sa fréquentation.

A cette fin, un projet d'aménagements structurants a été réfléchi avec l'accompagnement de la Direction de l'Architecture du Grand Besançon Métropole (contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage) et du Cabinet Cyriaque Dupuis.
Les travaux engagés visent à couvrir des besoins de 1er ordre pour permettre à la structure d'assurer ses fonctions et de maintenir son activité :

- construction de réserves aux normes pour abriter ses collections (condition pour conserver le label Musée de France) ;
- aménagement d'un espace d'exposition et d'espaces pour l'accueil des publics (espace couvert pour les événements, locaux chauffés et avec sanitaires pour l'accueil des scolaires…) ;
- amélioration des espace boutique, accueil, cafétéria.

Au démarrage du projet 4 tranches de travaux avaient été envisagées. Le phasage se divise en une tranche ferme et plusieurs tranches optionnelles dont seule la tranche optionnelle 1 sera programmée sur le mandat actuel.

Aujourd'hui la programmation des travaux, pour les 2 premières tranches, s'établit comme suit :

<u>Tranche 1 (tranche ferme)</u>

- construction des réserves ;
- construction de l'atelier technique ;
- construction de la galerie du machinisme agricole ;
- réhabilition de la ferme Vellerot pour aménager la salle accueil scolaire/salle hors sac ;
- construction d'une chaufferie à plaquettes et du réseau de chaleur (projet non prévu en phase concours mais qui après étude de la maîtrise d'œuvre s'avère être la solution de chauffage la plus adéquate et économique sur le long terme) ;
- réhabilitation de la maison forestière en une résidence d'artistes, artisans …

<u>Tranche 2 (tranche optionnelle)</u>
Construction d'un nouveau bâtiment avec :

- l'accueil du Musée (dont boutique, café) ;
- une salle d'exposition temporaire ;
- un centre d'interprétation ;
- un espace de service pour les touristes itinérants (cyclistes, randonneurs, camping-caristes…) ;

- une halle couverte pour des évènements ;
- les bureaux administratifs.

Pour rappel, le total des financements du Département pour le projet de réhabilitation du musée s'est élevé à 550 000 € pour la tranche 1 et à 467 145 € pour la tranche 2. L'ensemble de ces dépenses a fini d'être réalisé en 2023.

Ce vaste projet d'aménagements structurants s'est traduit en 2023 par le déménagement des collections et le démarrage de la construction de la galerie du machinisme agricole. Des efforts importants de révision des besoins au plus juste et de recherche de financements sont réalisés par le SMIX afin de couvrir l'augmentation des coûts de la construction depuis l'APS de septembre 2020. Des fonds complémentaires ont ainsi pu être obtenus sur des enveloppes FEDER, sur des dispositifs de la Région et sur du mécénat notamment.

La réhabilitation de la maison forestière, la construction de la chaufferie, la construction des réserves ainsi que la rénovation de l'atelier des services techniques devraient démarrer en 2024.
Le Musée est ouvert 7 mois dans l'année d'avril à novembre (il restera ouvert pendant la période de travaux). En 2023, la fréquentation du Musée a augmenté de plus de 10%, elle fluctue depuis 10 ans entre 40 657 et 46 808 visiteurs en fonction de la météo et des évènements organisés. 8 000 scolaires sont accueillis.

La programmation culturelle 2024 s'appuiera notamment sur une exposition présentant l'usage des fibres dans l'architecture ancienne et contemporaine pour le volet scientifique complétée par un volet artistique avec l'artiste Clément Richem sur la thématique de la construction et l'habitat. La partie « événementiel » permettra d'entretenir l'attrait des visiteurs avec notamment la programmation d'une séance de cinéma pour la nuit des musées, d'une série de concerts les vendredis soir durant l'été et l'accueil du spectacle équestre des Comtois en Folie.

<u>En 2024</u>, il est proposé de maintenir la contribution d'investissement du Département au Syndicat mixte du musée de plein air des maisons comtoises à 31 000 € et celle de fonctionnement à 430 000 € et par conséquent de procéder :

- **au vote d'une AP de 31 000 € et de crédits de paiement d'investissement à même hauteur au titre de la contribution d'investissement à verser dès réception du titre de recettes en début d'année ;**
- **au vote d'une contribution de fonctionnement de 430 000 €, à verser dès présentation du titre de recettes début 2024.**

II – INCLUSION SOCIALE

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	Recettes
0 €	**0 €**	**30 000 €**	**30 000 €**	**/**

Le Département, au titre de ses compétences obligatoires dans le champ des solidarités, s'est donné pour ambition d'inclure les publics vulnérables dans sa politique culturelle. Parce qu'ils remettent au centre l'individu, sa sensibilité esthétique, sa légitimité à s'exprimer, les arts vivants permettent une autre approche des problématiques liées à ces publics.

Le Département a fait le choix d'identifier et de soutenir plus spécifiquement des projets d'actions culturelles en direction des publics les plus éloignés de l'offre artistique.
Ces projets de création, de diffusion, de médiation ou d'interventions artistiques ont vocation à participer au développement de l'accès à la culture de ceux qui en sont le plus éloignés dans les territoires.

En 2023, 12 projets d'acteurs culturels caractérisés par une attention particulière portée à la question de l'inclusion sociale des publics éloignés ont été soutenus à hauteur de 29 500 € dont notamment :

- la 4ème édition de « Coup de projecteur » portée par la PLAJE, événement consacré au spectacle jeune public et très jeune public, permettant la mise en réseau des professionnels du secteur et la visibilité des spectacles destinés à la jeunesse ;
- la 1ère édition de « Drôlement bien » festival d'humour se déroulant à Besançon pour la proposition d'ateliers d'initiations aux public éloignés de la culture ;
- la 1ère classe à horaires aménagés « art dramatique » (CHAAD) du territoire, portée par le CDN au collège Voltaire, qui vise à favoriser la représentation de la diversité dans le spectacle vivant.

La participation active du Département au dispositif interdépartemental « Très Jeune Public », (« TJP ») coordonné par ARTIS le LAB et visant à développer l'offre artistique pour les 0 à 3 ans, a été renouvelée en 2023. Dans ce cadre, un projet de résidence de création a été initié sur le territoire de la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs, en lien avec les services PMI du Département. Une journée de formation « éveil culturel et petite enfance » a pu bénéficier aux acteurs de la petite enfance sur le territoire.

Un autre projet construit en transversalité entre les services des directions des solidarités et le service sport, culture, éducation populaire a été réalisé en 2023 avec la diffusion d'un spectacle jeune public à Ornans dans le cadre d'une action collective menée par les professionnelles du centre médico-social et l'infirmière de PMI d'Ornans.

En 2024, de nouveaux projets seront conduits dans le cadre d'actions collectives menées en partenariat avec les services du champ des solidarités afin de s'appuyer sur la culture comme outil d'accompagnement des publics vulnérables. Le dispositif TJP quant à lui donnera lieu à la diffusion sur le territoire des spectacles issus des résidences de création, toujours dans le cadre de projets articulés avec les services PMI du Département.

<u>En 2024</u>, il est proposé d'inscrire au titre de « l'Inclusion sociale » un montant de crédits de fonctionnement de 30 000 €, pour poursuivre les projets en collaboration avec les services des solidarités et l'accompagnement des projets d'inclusion portés par les acteurs culturels, avec la répartition suivante :
- 20 000 € en accompagnement de projets ;
- 10 000 € en prestations.

III – REUSSITE EDUCATIVE

La politique culturelle départementale participe pleinement à la réussite éducative de chaque jeune pendant et hors temps scolaire à travers :
- le Parcours Artistique et Culturel du collégien ;
- le Schéma de Développement des Enseignements Artistiques (SDEA).

III – 1 Sensibilisation et accès des collégiens à la culture

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	Recettes
309 000 €	309 000 €	/	309 000 €	/

III – 1.1 Le Parcours artistique et culturel du collégien

Le Conseil départemental a conçu avec ses partenaires - l'Education nationale et la DRAC - le Parcours artistique et culturel pour les collégiens pour permettre l'accès de tous les élèves du département à la culture, à travers des rencontres d'artistes, des visites d'expositions, des spectacles, le cinéma, des concerts, une initiation à la pratique des arts.

Une sensibilisation à un domaine artistique par niveau de classe est prise en charge par le Département :

- 6ème : cinéma ;
- 5ème : spectacle (musique, danse, théâtre, cirque, conte, etc.) ;
- 4ème : culture et musées (musées, sites conscrés à l'art contemporain) et culture scientifique ;
- 3ème : culture et mémoire ;
- Classes spécialisées : ouverture à tous les domaines artistiques ;
- Offre culturelle départementale (Archives Départementales, Musée Courbet et Ferme de Flagey) pour tous les niveaux, permettant de valoriser les propositions culturelles du Département et d'en faire profiter davantage de collégiens.

Le Parcours artistique et culturel du collégien s'appuie sur les trois niveaux d'intervention sur lesquels repose l'éducation artistique et culturelle : *découvrir / rencontrer / pratiquer.*
Ces deux derniers niveaux d'intervention se concrétisent par l'accompagnement de projets (2023 : 19 établissements soit 1 649 collégiens) co-financés par l'Education Nationale et la DRAC, ouverts à tous les niveaux de classe, et par les ateliers de pratique artistique 2023 : 3 établissements soit 47 collégiens.

Pour l'année 2022-2023, le Parcours a bénéficié :

- pour l'axe cinéma : à 28 établissements soit 3 063 collégiens ;
- pour l'axe spectacle : à 35 établissements soit 2 991 collégiens ;
- pour l'axe culture et musée : à 22 établissements soit 1 878 collégiens ;
- pour l'axe culture et mémoire : à 3 établissements soit 241 collégiens.

Le transport des élèves constituant une condition d'accès à ces dispositifs, la difficulté à trouver des prestataires et les augmentations des coûts constituent des points de vigilance pour les prochaines années.

En 2023, le marché de coordination pour le dispositif Collège au cinéma a par ailleurs été renouvelé pour 3 années avec la MJC Centre Image de Montbéliard.

L'année 2023 a également permis la concrétisation du dispositif « Hommage à Samuel Paty ». 2 compagnies ont été sélectionnées par appel à projet : BRRFTTTT et Le Colibri. 5 collèges ont répondu positivement pour accueillir chacun, une de ces compagnies et ont impliqué leurs équipes pédagogiques pour programmer une semaine d'intervention artistique auprès de leurs classes :

* Compagnie BRRFTTTT :

- Collège Les 4 Terres à Hérimoncourt : résidence du 25 au 29 septembre 2023 :
- Collège Voltaire à Besancon : résidence du 2 au 6 octobre 2023 :
- Collège Lumière à Besancon : résidence du 9 au 13 octobre 2023.

* Compagnie Le Colibri :

- Collège Anatole France à Bethoncourt : résidence du 2 au 6 octobre 2023 :
- Collège Les Hautes Vignes à Seloncourt : résidence du 9 au 13 octobre 2023.

Chaque compagnie s'est mobilisée en continu pendant une semaine dans les établissements afin d'élaborer avec les élèves une création artistique autour de la liberté d'expression. En guise d'hommage à Samuel Paty, les collégiens ont témoigné, à travers l'écriture, la danse, le théâtre, de ce qu'est, doit être et doit rester la liberté d'expression.

Un crédit de 30 000 € a été consacré à ce dispositif en 2023 et sera reconduit en 2024.

Le dispositif Doubs Pass'Culture a été supprimé à compter de la rentrée scolaire 2023 face au constat de son impact très limité (concurrence pour partie avec le Pass'Culture national étendu progressivement aux collégiens).
A ce stade, les crédits ne sont pas redéployés en 2024, dans l'attente de la précision des orientations qui ressortiront de l'évaluation en cours sur la politique jeunesse.

III – 1.2 Les acteurs ressources pour la sensibilisation des collégiens à la culture

En complémentarité du Parcours artistique et culturel des collégiens dont le Département est opérateur, plusieurs projets associatifs structurants sont soutenus chaque année dans le champ de l'éducation artistique et culturelle.
Le Pavillon des Sciences est accompagné pour sa mission de vulgarisation de la culture scientifique et technique permettant aux collégiens de découvrir des notions scientifiques de base, ce partage des savoirs visant l'émergence chez les jeunes générations d'une prise de conscience des enjeux d'avenir liés aux domaines scientifiques.

Les Jeunesses musicales de France bénéficient d'un soutien du Département notamment pour la diffusion de concerts ou spectacles à destination des collèges, le travail de développement de nouveaux partenariats et de maillage du territoire.

Des actions spécifiques sont également soutenues : rencontre inter-chorales de collégiens ou encore le concours de la Résistance et de la Déportation.

En 2024, pour la sensibilisation et l'accès des collégiens à la culture (parcours et acteurs ressources), il est proposé d'inscrire au BP :

- **une autorisation d'engagement de 309 000 € ;**
- **des crédits de paiement à hauteur de 309 000 €.**

III – 2 Accompagnement des enseignements artistiques

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	Recettes
0 €	0 €	730 000 €	730 000 €	/

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Départements la responsabilité de l'élaboration d'un Schéma de Développement des Enseignements Artistiques (SDEA), musique, danse et théâtre, destiné à améliorer l'accès des enseignements artistiques. Celui-ci, présenté en 2006, a permis de faire évoluer le soutien aux écoles de musique dans un objectif de structuration.

Le Département s'est donné pour ambition de **construire en 2024, en concertation avec le territoire, un véritable Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA) tourné vers l'avenir.**

Ce SDDEA renouvelé doit permettre de :

- structurer des parcours d'éducation artistique et culturelle et d'enseignement spécialisé ;
- améliorer le maillage du territoire pour assurer un accès à l'enseignement artistique pour tous, y compris dans les zones rurales ;
- élargir le champ des enseignements artistiques à d'autres disciplines ;
- coopérer avec les intercommunalités dans le but de les associer à la construction du futur SDDEA et d'accompagner l'appropriation des évolutions.

Le Département s'appuie sur l'expertise et les outils du LUCAS, Laboratoire d'Usages Culture(s)-Art-Société afin de mobiliser au mieux les acteurs du terrain dans cette démarche. Il s'agit de créer, avec ces partenaires, un collectif en alliance autour du Département pour porter le futur schéma et développer une culture de la coopération dans le champ de l'enseignement artistique, de la pratique en amateur et de l'éducation artistique et culturelle.

Après la réalisation du co-diagnostic, la phase de co-conception aboutira à la fin du 1er semestre 2024 à l'élaboration de préconisations pour l'élaboration du nouveau SDDEA en milieu d'année 2024, ce qui permettra de proposer le nouveau SDDEA en Assemblée départementale fin 2024, pour une mise en œuvre en 2025.

L'enseignement artistique s'appuie sur les 3 conservatoires présents sur le département, quelques acteurs ressources (Fédération Musicale de Franche-Comté, Mission Voix, Fédération des batteries fanfares, Ecole du cirque Passe Muraille), et une quarantaine d'écoles de musique associatives réparties sur le territoire. Il est nécessaire de rappeler le rôle primordial que jouent ces écoles pour une « entrée en culture » des populations, notamment des plus jeunes.

En 2024, dans l'attente du futur schéma, les demandes de subvention seront instruites en application des modalités actuelles.

Le montant total de l'accompagnement aux 37 écoles de musique s'est élevé en 2023 à 531 121 €, auxquels s'est ajouté le montant de 14 800 € pour l'appel à projet complémentaire ayant bénéficié à 19 écoles de musique proposant des interventions pédagogiques en milieu scolaire.

<u>En 2024,</u> il est proposé d'inscrire au BP, au titre de l'accompagnement des enseignements artistiques, un montant de crédits de 730 000 €.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 202** présenté sous le timbre **: DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° **2 ;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				**Recettes**
	AP	**CPI**	**Crédits hors AP**	**Total crédits investissement**	
Axe 221 Coopération territoriale et attractivité du territoire					
Soutien à l'attractivité des sites de la Saline d'Arc-et-Senans, du pôle Courbet et du Musée des maisons comtoises Nancray	76 000 €	201 000 €	- €	201 000 €	40 000 €
Total Axe	**76 000 €**	**201 000 €**	**- €**	201 000 €	**40 000 €**
FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				**Recettes**
Axe	**AE**	**CPF**	**Crédits hors AE**	**Total crédits fonctionnement**	
Axe 221 Coopération territoriale et attractivité du territoire					
Accompagnement Arts vivants	- €	- €	800 000 €	800 000 €	
Volet Coopération Culturelle du contrat de territoire	- €	- €	- €	- €	
Programmation culturelle départementale	- €	- €	170 000 €	170 000 €	
festival international musique	510 000 €	170 000 €	- €	170 000 €	
Soutien à l'attractivité des sites de la Saline d'Arc-et-Senans, du pôle Courbet et du Musée des maisons comtoises Nancray	137 500 €	937 250 €	2 522 725 €	3 459 975 €	339 000 €
Total Axe	647 500 €	**1 107 250 €**	**3 492 725 €**	**4 599 975 €**	**339 000 €**
Axe 222: Inclusion sociale				**0**	
Culture et action sociale	- €	- €	- €	- €	
Accès à la culture pour publics éloignés	- €	- €	30 000 €	30 000 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**30 000 €**	30 000 €	**- €**
Axe 223: Réussite éducative					
Sensibilisation et accès des collégiens à la culture	309 000 €	309 000 €		309 000 €	
Doubs pass'culture	- €	- €	- €	- €	- €
Accompagnement des enseignements artistiques	- €	- €	730 000 €	730 000 €	
Total Axe	**309 000 €**	**309 000 €**	**730 000 €**	**1 039 000 €**	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	956 500 €	1 416 250 €	4 252 725 €	5 668 975 €	339 000 €

TOTAL	1 032 500 €	1 617 250 €	4 252 725 €	5 869 975 €	379 000 €

Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Autorise le versement des contributions statutaires suivantes, dès réception des titres de recettes :

- EPCC Saline d'Arc-et-Senans : 611 585 € ;
- Syndicat mixte du Musée de plein air des Maisons Comtoises à Nancray : 31 000 € en investissement et 430 000 € en fonctionnement.

Autorise Mme la Présidente du Département à solliciter toute subvention au titre du Pôle Courbet au titre des actions budgétées sur l'exercice 2024.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Propositions par imputations budgétaires
2 - Annexe tableaux dépenses - recettes Action culturelle

BUDGET PRINCIPAL

Action culturelle

RECETTES 379 000,00

INVESTISSEMENT 40 000,00

COOPERATION TERRITORIALE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
13	1318	AUTRES	40 000,00
		Somme :	**40 000,00**

FONCTIONNEMENT 339 000,00

COOPERATION TERRITORIALE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
70	7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	150 000,00
70	7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES (ABONNEMENTS ET VENTES D'OUVRAGES...)	140 000,00
74	74718	AUTRES	31 000,00
74	7472	REGIONS	15 000,00
75	75888	AUTRES	3 000,00
		Somme :	**339 000,00**

DEPENSES 5 869 975,00

INVESTISSEMENT 201 000,00

COOPERATION TERRITORIALE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
204	2041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	31 000,00
21	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	25 000,00
21	21621	BIENS SOUS-JACENTS	110 000,00
21	2188	AUTRES	5 000,00
23	2316	RESTAURATION DES BIENS HISTORIQUES ET CULTURELS	30 000,00
		Somme :	**201 000,00**

FONCTIONNEMENT 5 668 975,00

COOPERATION TERRITORIALE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	664 000,00
011	60623	ALIMENTATION	3 000,00
011	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	3 000,00
011	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	3 500,00
011	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	5 000,00
011	60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	2 000,00
011	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 500,00
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	15 500,00
011	61358	AUTRES	2 000,00

011	6161	MULTIRISQUES	70 000,00
011	6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	60 000,00
011	6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	1 500,00
011	6228	DIVERS	11 000,00
011	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	15 000,00
011	6238	DIVERS	37 500,00
011	6241	TRANSPORTS DE BIENS	326 500,00
011	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 500,00
011	6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	232 000,00
011	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	46 000,00
011	6288	AUTRES	78 000,00
011	637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	2 750,00
65	6561	ORGANISMES DE REGROUPEMENT	430 000,00
65	6568	AUTRES PARTICIPATIONS	621 585,00
65	657348	AUTRES COMMUNES	89 000,00
65	657358	AUTRES GROUPEMENTS	45 000,00
65	6573644	AUX SYNDICATS EXPLOITANT UN SPIC	949 140,00
65	65737	SNCF	1 000,00
65	657382	ORGANISMES PUBLICS DIVERS	5 000,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	874 000,00
65	6583	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	1 000,00
		Somme :	**4 599 975,00**

INCLUSION SOCIALE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	10 000,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	20 000,00
		Somme :	**30 000,00**

REUSSITE EDUCATIVE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	135 000,00
65	657348	AUTRES COMMUNES	100 000,00
65	6573644	AUX SYNDICATS EXPLOITANT UN SPIC	30 000,00
65	657381	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	24 500,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	675 500,00
65	65888	AUTRES	74 000,00
		Somme :	**1 039 000,00**

RECETTES

INVESTISSEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
Axe 221 : Coopération territoriale et attractivité du territoire	6 000 €	6 000 €	40 000 €	566,7%	566,7%
Axe 222: Inclusion sociale	- €	- €	- €	-	-
Axe 223: Réussite éducative	- €	- €	- €	-	-
				-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	6 000 €	6 000 €	40 000 €	566,7%	566,7%

FONCTIONNEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
Axe 221 : Coopération territoriale et attractivité du territoire	337 000 €	337 000 €	339 000 €	0,6%	0,6%
Axe 222: Inclusion sociale	- €	- €	- €	-	-
Axe 223: Réussite éducative	- €	- €	- €	-	-
				-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	337 000 €	337 000 €	339 000 €	0,6%	0,6%

TOTAL RECETTES	343 000 €	343 000 €	379 000 €	**10,5%**	**10,5%**

DEPENSES

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT					
Axes	**Estimation AP résiduelles au 31/12/2023**	**AP BP 2024**	**CPI BP 2023**	**CPI BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
Axe 221 : Coopération territoriale et attractivité du territoire	1 551 832 €	76 000 €	423 145 €	201 000 €	-52,5%
Axe 222: Inclusion sociale	- €	- €	- €	- €	-
Axe 223: Réussite éducative	- €	- €	- €	- €	-
					-
					-
TOTAL INVESTISSEMENT	**1 551 832 €**	**76 000 €**	**423 145 €**	**201 000 €**	-52,5%

FONCTIONNEMENT					
Axes	**Estimation AE résiduelles au 31/12/2023**	**AE BP 2024**	**CPF BP 2023**	**CPF BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
Axe 221 : Coopération territoriale et attractivité du territoire	2 753 177 €	647 500 €	1 967 500 €	1 107 250 €	-43,7%
Axe 222: Inclusion sociale	8 500 €	- €	20 000 €	- €	-100,0%
Axe 223: Réussite éducative	537 283 €	309 000 €	1 089 000 €	309 000 €	-71,6%
					-
					-
TOTAL FONCTIONNEMENT	**3 298 960 €**	**956 500 €**	**3 076 500 €**	**1 416 250 €**	-54,0%

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPI	**Crédits hors AP**	**Total Crédits investissement**		
Axe 221 : Coopération territoriale et attractivité du territoire	423 145 €	423 145 €	201 000 €	- €	201 000 €	-52,5%	-52,5%
Axe 222: Inclusion sociale	- €	- €	- €	- €	- €	-	-
Axe 223: Réussite éducative	- €	- €	- €	- €	- €	-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	423 145 €	423 145 €	201 000 €	- €	201 000 €	-52,5%	-52,5%

FONCTIONNEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPF	**Crédits hors AE**	**Total Crédits fonctionnement**		
Axe 221 : Coopération territoriale et attractivité du territoire	4 585 349 €	4 575 414 €	1 107 250 €	3 492 725 €	4 599 975 €	0,3%	0,5%
Axe 222: Inclusion sociale	20 000 €	33 500 €	- €	30 000 €	30 000 €	50,0%	-10,4%
Axe 223: Réussite éducative	1 089 000 €	1 035 083 €	309 000 €	730 000 €	1 039 000 €	-4,6%	0,4%
TOTAL FONCTIONNEMENT	5 694 349 €	5 643 997 €	1 416 250 €	4 252 725 €	5 668 975 €	-0,4%	0,4%

TOTAL DEPENSES	6 117 494 €	6 067 142 €	1 617 250 €	4 252 725 €	5 869 975 €	-4,0%	-3,2%

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Développement humain - Action culturelle - Action culturelle - Budget primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 202** présenté sous le timbre **: DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° **2 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Jean-Luc GUYON** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe 221 Coopération territoriale et attractivité du territoire					
Soutien à l'attractivité des sites de la Saline d'Arc-et-Senans, du pôle Courbet et du Musée des maisons comtoises Nancray	76 000 €	201 000 €	- €	201 000 €	40 000 €
Total Axe	**76 000 €**	**201 000 €**	**- €**	201 000 €	**40 000 €**
FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	**AE**	**CPF**	**Crédits hors AE**	**Total crédits fonctionnement**	
Axe 221 Coopération territoriale et attractivité du territoire					
Accompagnement Arts vivants	- €	- €	800 000 €	800 000 €	
Volet Coopération Culturelle du contrat de territoire	- €	- €	- €	- €	
Programmation culturelle départementale	- €	- €	170 000 €	170 000 €	
festival international musique	510 000 €	170 000 €	- €	170 000 €	
Soutien à l'attractivité des sites de la Saline d'Arc-et-Senans, du pôle Courbet et du Musée des maisons comtoises Nancray	137 500 €	937 250 €	2 522 725 €	3 459 975 €	339 000 €
Total Axe	647 500 €	**1 107 250 €**	**3 492 725 €**	**4 599 975 €**	**339 000 €**
Axe 222: Inclusion sociale				**0**	
Culture et action sociale	- €	- €	- €	- €	
Accès à la culture pour publics éloignés	- €	- €	30 000 €	30 000 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**30 000 €**	30 000 €	**- €**
Axe 223: Réussite éducative					
Sensibilisation et accès des collégiens à la culture	309 000 €	309 000 €		309 000 €	
Doubs pass'culture	- €	- €	- €	- €	- €
Accompagnement des enseignements artistiques	- €	- €	730 000 €	730 000 €	
Total Axe	**309 000 €**	**309 000 €**	**730 000 €**	**1 039 000 €**	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	956 500 €	1 416 250 €	4 252 725 €	5 668 975 €	339 000 €

TOTAL	1 032 500 €	1 617 250 €	4 252 725 €	5 869 975 €	379 000 €

Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Autorise le versement des contributions statutaires suivantes, dès réception des titres de recettes :

- EPCC Saline d'Arc-et-Senans : 611 585 € ;
- Syndicat mixte du Musée de plein air des Maisons Comtoises à Nancray : 31 000 € en investissement et 430 000 € en fonctionnement.

Autorise Mme la Présidente du Département à solliciter toute subvention au titre du Pôle Courbet au titre des actions budgétées sur l'exercice 2024.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Christine COREN-GASPERONI a donné pouvoir à Damien CHARLET
Magali DUVERNOIS a donné pouvoir à Albert MATOCQ-GRABOT
Aly YUGO a donné pouvoir à Monique CHOUX

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N'a pas pris part au vote, la Conseillère départementale suivante :

Mme BOUQUIN, en qualité de Présidente de l'EPCC Saline Royale d'Arc-et-Senans, au titre des crédits inscrits en faveur de l'EPCC Saline Royale d'Arc-et-Senans

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236476H1-DE

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 203
	Commission[s] : 2
	Timbre : DGS /DESC

DÉVELOPPEMENT HUMAIN
LECTURE

Objet : Lecture - Budget primitif 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 2

INTRODUCTION 2

I – DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS 3

I – 1 ENRICHISSEMENT ET VALORISATION DE L'OFFRE 3

I – 2 DESSERTE 4

II – ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES 4

II – 1 MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS 4

II – 2 SOUTIEN À LA PROFESSIONNALISATION 5

II – 3 ACTION CULTURELLE, ÉDUCATIVE ET SOCIALE 5

PROJET DE DELIBERATION 7

TABLE DES ANNEXES 9

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
760 000,00 €	300 000 €	0 €	300 000 €	100 000 €	300 000 €	0 €	300 000 €	0,0%

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/2024
0,00 €	0 €	302 850 €	302 850 €	0 €	0 €	358 000 €	358 000 €	18,2%

RECETTES

	BP 2023	BP 2024
Investissement	0 €	0 €
Fonctionnement	10 000 €	83 500 €
TOTAL	**10 000 €**	**83 500 €**

INTRODUCTION

L'année 2024 est celle de la continuation des premières actions mises en œuvre dans le cadre du Schéma Départemental de la Lecture Publique (SDLP) et du lancement de nouveaux projets conformément au plan de charge établi, contribuant directement à l'engagement du plan de mandat de faciliter les parcours de vie des Doubiens, en encourageant la lecture partout et pour tous, par notamment :

- le développement d'une nouvelle contractualisation plus qualitative avec le bloc communal ;
- le renforcement de la couverture territoriale en bibliothèques et leur mise en réseau ;
- la montée en qualité de service du réseau des bibliothèques par la montée en puissance de l'accompagnement financier des blocs communaux dans la modernisation et la professionnalisation de leurs bibliothèques, ainsi que la proposition de nouvelles actions de formation et de médiation dans le domaine du développement culturel numérique ;
- la concrétisation logicielle du projet de Bibliothèque Numérique de Référence (BNR), mutualisé avec des bibliothèques partenaires ;
- le renforcement du soutien à l'animation des bibliothèques avec un élargissement en direction des publics cibles du Département par l'intensification des propositions d'animations et d'actions culturelles, notamment en musique, cinéma et éveil musical, l'augmentation des recettes et les partenariats avec des partenaires institutionnels.

L'ambition portée par le SDLP se traduit en 2024 par une augmentation de **55 150 €** des crédits alloués à la Médiathèque départementale en fonctionnement, corrélée à une augmentation de **73 500 €** des recettes en fonctionnement.

D'autres actions prévues dans le SDLP sans impact conséquent sur le budget du service seront également déployées en 2024 :

- création d'une instance consultative de la lecture publique ;
- premières actions structurantes relevant de la politique documentaire concertée.

Le budget 2024 est présenté selon une nouvelle segmentation permettant une meilleure lisibilité des enjeux du SDLP.

I – DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS

L'offre documentaire (physique, en ligne, livres, cd, dvd) et la desserte demeurent l'activité majeure de la Médiathèque départementale et de l'ensemble des bibliothèques du réseau. De nouvelles subventions sont proposées aux bibliothèques du réseau pour améliorer leurs propres collections. A ce titre, le portage budgétaire de cette activité doit être renforcé, compte tenu des besoins documentaires qui restent conséquents : plus de 800 000 documents à faire circuler (dont près de 335 000 propres à la Médiathèque départementale), 180 bibliothèques partenaires (dont 150 desservies directement) et plus de 160 000 prêts annuels au réseau.

I – 1 Enrichissement et valorisation de l'offre

AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	Recettes
60 000 €	**260 000 €**	**/**	**260 000 €**	**/**
AE	**CPF**	**Crédits hors AE**	**Total crédits fonctionnement**	**Recettes**
/	**/**	**93 000 €**	**93 000 €**	**23 500 €**

Pour 2024, il est proposé :

- en investissement, d'abonder l'autorisation de programme votée en 2023 à hauteur de **60 000 €** pour les 2 exercices restant à couvrir et d'inscrire **260 000 €** de crédits de paiement d'investissement au titre de cette AP, se répartissant comme suit :
  - acquisitions de livres et autres supports : 240 000 € ;
  - subventions de création d'un 1er fonds ou mise à niveau d'un fonds existant : 20 000 €.

- en fonctionnement, d'inscrire 93 000 € de crédits (+ 350 €), se répartissant comme suit :
  - abonnements papiers : 2 650 € (idem 2023) ;
  - ressources numériques publiques et professionnelles : 90 350 € (+ 350 €).

Ces crédits permettent d'assurer le renouvellement des collections à destination des bibliothèques du réseau départemental tout en poursuivant les évolutions indispensables au développement d'une offre numérique diversifiée (ouverture de la plateforme Media-doo à toutes les communes de moins de 10 000 habitants et à d'autres communes de plus de 10 000 habitants désireuses de s'inscrire dans le projet).

Pour 2024, les prévisions de recettes sont constituées de la participation des communes de plus de 10 000 habitants aux ressources numériques pour un montant de **23 500 €** (+ 10 000 € par rapport au BP 2023 en raison du maintien de la ville de Besançon dans le partenariat).

I – 2 Desserte

AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	Recettes
/	/	/	/	/
AE	**CPF**	**Crédits hors AE**	**Total crédits fonctionnement**	**Recettes**
/	/	**45 000 €**	**45 000 €**	/

La desserte recouvre l'ensemble des opérations de traitements physiques des documents, et leur distribution auprès des différentes bibliothèques du réseau. Parmi les plus significatives, les frais d'affranchissement du Prêt Entre Bibliothèques (PEB) dont le succès ne se dément pas, et l'équipement des exemplaires physiques (couvertures en partie externalisées auprès de l'ESAT de Belfort, apposition de codes-barres et d'étiquettes, réparations, etc.).

Pour 2024, il est proposé d'inscrire en fonctionnement comme en 2023, 45 000 € de crédits pour la desserte :

- Frais de port : 7 500 € (+ 1 000 €) ;
- Prestation de services : 35 500 € (- 500 €) ;
- Fournitures : 2 000 € (- 500 €).

II – ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

II – 1 Modernisation des équipements

AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	Recettes
40 000 €	**40 000 €**	/	**40 000 €**	/
AE	**CPF**	**Crédits hors AE**	**Total crédits fonctionnement**	**Recettes**
/	/	/	/	/

Les aides financières proposées par le Département en matière de construction et d'amélioration de bibliothèques de lecture publique ont fait l'objet d'une refonte importante à l'appui du SDLP. L'accent est mis à la fois sur la remontée des niveaux de subvention, pour davantage d'incitation à la modernisation, et à la diversification des aides.
Les financements concernent les études sur le mode du design de service, l'achat de matériels numériques et de logiciels, de mobilier et les actions mixtes de moindre envergure pour les plus petits équipements.

Pour 2024, il est proposé en investissement de voter une nouvelle autorisation de programme de **40 000 €** et d'inscrire **40 000 €** de crédits de paiement d'investissement au titre de cette AP, pour les subventions d'études, d'achat de mobilier ou d'équipement numérique.
Ces dispositifs devraient permettre d'accompagner de nombreux projets, par exemple à Belleherbe, Oye-et-Pallet, Pugey, Rougemont, Frasne et certaines communes de Grand Besançon Métropole dans le cadre du soutien au projet de bibliothèque communautaire, comme Ecole-Valentin.

II – 2 Soutien à la professionnalisation

AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	Recettes
/	/	/	/	/
AE	**CPF**	**Crédits hors AE**	**Total crédits fonctionnement**	**Recettes**
/	/	**130 000 €**	**130 000 €**	/

L'atteinte de l'objectif de montée en qualité de l'offre de services dans le réseau passe aussi par un accompagnement des bibliothécaires en matière de formation initiale et continue, ainsi que pour la mise à jour régulière de leurs connaissances. On s'appuie donc sur la constitution d'un réseau professionnel fort, un programme de formation annuel, des actions de communication ciblées et des aides financières pour la qualification des emplois.

Cette année, ces actions font l'objet d'une attention particulière car d'une part nous fêterons les 60 ans de la Médiathèque Départementale, et d'autre part les demandes de subventions pour l'emploi sont en nette augmentation, ce qui prouve la pertinence et la légitimité du dispositif.

En 2024, il est proposé d'inscrire en fonctionnement 130 000 € de crédits pour le soutien à la professionnalisation, soit + 42 600 € :

- cotisations professionnelles : 400 € (idem 2023) ;
- formation initiale et continue des bibliothécaires : 20 000 € (- 11 000 €) ;
- journée départementale de la lecture publique : 6 000 € (idem en 2023) ;
- subventions de création d'emploi et d'augmentation des quotités : 103 600 € (+ 48 600 €).

II – 3 Action culturelle, éducative et sociale

AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	Recettes
/	/	/	/	/
AE	**CPF**	**Crédits hors AE**	**Total crédits fonctionnement**	**Recettes**
/	/	**90 000 €**	**90 000 €**	**60 000 €**

La Médiathèque départementale aide à la mise en place d'animations organisées par les bibliothèques du réseau (prêts d'expositions et de valises thématiques, y compris numériques). Elle impulse, soutient et coordonne des projets à leur initiative, qui trouvent aussi une résonance départementale.

Un accent particulier sera mis en 2024 sur les projections de films pour les publics jeunes et adultes, les conférences musicales et surtout l'éveil musical, proposé depuis 2023 dans les bibliothèques et qui connaît un succès grandissant. Le catalogue d'expositions et d'outils d'animations sera comme chaque année mis à jour pour rester attractif.

Par ailleurs, un Contrat Territoire Lecture tripartite sera signé entre le Département, la DRAC et Pays de Montbéliard Agglomération. Il portera sur des actions spécifiques à destination des publics jeunesse dans les bibliothèques de l'agglomération.

Enfin, la politique d'accompagnement financier des communes et associations sera maintenue à même hauteur (environ 25 associations et communes qui organisent des actions de sensibilisation à la lecture, de lutte contre l'illettrisme, de valorisation du livre pour la jeunesse (salons du livre, rencontres d'auteurs, ateliers lecture, etc.), avec pour nouveauté le financement d'animations dans les bibliothèques concernant les publics prioritaires ciblés par le Département.

A noter le maintien du dispositif « Microfolies » initié par la Médiathèque départementale à hauteur d'un budget de 79 000 € porté par la Politique 16 « Inclusion numérique ».

En 2024, il est proposé d'inscrire en fonctionnement 90 000 € de crédits pour l'action culturelle, éducative et sociale, soit + 12 200 € :

- Action culturelle : 22 200 € ;
- Expositions : 5 000 € ;
- Subventions d'animations et actions culturelles, éducatives, sociales : 10 000 € ;
- Soutien aux actions portées par les associations : 42 700 € ;
- Soutien aux actions portées par les communes : 10 100 €.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 203** présenté sous le timbre **: DGS /DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° **2 ;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
231 - Développement des collections					
Enrichissement et valorisation de l'offre	60 000 €	260 000 €	- €	260 000 €	- €
Total Axe	**60 000 €**	**260 000 €**	**- €**	260 000 €	**- €**
232 - Accompagnement des territoires					
Modernisation des équipements	40 000 €	40 000 €	- €	40 000 €	- €
Total Axe	**40 000 €**	**40 000 €**	**- €**	40 000 €	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	100 000 €	300 000 €	- €	300 000 €	- €

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
231 - Développement des collections					
Enrichissement et valorisation de l'offre	- €	- €	93 000 €	93 000 €	23 500 €
Desserte	- €	- €	45 000 €	45 000 €	- €
Total Axe	**- €**	**- €**	**138 000 €**	138 000 €	**23 500 €**
232 - Accompagnement des territoires					
Soutien à la professionnalisation	- €	- €	130 000 €	130 000 €	- €
Action culturelle, éducative et sociale	- €	- €	90 000 €	90 000 €	60 000 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**220 000 €**	220 000 €	**60 000 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	- €	358 000 €	358 000 €	83 500 €

TOTAL	**100 000 €**	**300 000 €**	**358 000 €**	**658 000 €**	**83 500 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Propositions par imputations budgétaires
2 - Annexe tableaux dépenses - recettes lecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Développement humain – Lecture - Lecture - Budget primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 203** présenté sous le timbre **: DGS /DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° **2 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Jean-Luc GUYON** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
231 - Développement des collections					
Enrichissement et valorisation de l'offre	60 000 €	260 000 €	- €	260 000 €	- €
Total Axe	**60 000 €**	**260 000 €**	**- €**	260 000 €	**- €**
232 - Accompagnement des territoires					
Modernisation des équipements	40 000 €	40 000 €	- €	40 000 €	- €
Total Axe	**40 000 €**	**40 000 €**	**- €**	40 000 €	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	100 000 €	300 000 €	- €	300 000 €	- €

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
231 - Développement des collections					
Enrichissement et valorisation de l'offre	- €	- €	93 000 €	93 000 €	23 500 €
Desserte	- €	- €	45 000 €	45 000 €	- €
Total Axe	**- €**	**- €**	**138 000 €**	138 000 €	**23 500 €**
232 - Accompagnement des territoires					
Soutien à la professionnalisation	- €	- €	130 000 €	130 000 €	- €
Action culturelle, éducative et sociale	- €	- €	90 000 €	90 000 €	60 000 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**220 000 €**	220 000 €	**60 000 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	- €	358 000 €	358 000 €	83 500 €

TOTAL	**100 000 €**	**300 000 €**	**358 000 €**	**658 000 €**	**83 500 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Christine COREN-GASPERONI a donné pouvoir à Damien CHARLET
Magali DUVERNOIS a donné pouvoir à Albert MATOCQ-GRABOT
Aly YUGO a donné pouvoir à Monique CHOUX

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236547H1-DE

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 204
	Commission[s] : 2
	Timbre : DGS / DESC

DÉVELOPPEMENT HUMAIN
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ET PATRIMOINES CULTURELS DÉPARTEMENTAUX

Objet : Archives départementales et patrimoines culturels départementaux - Budget primitif 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 2

INTRODUCTION 2

I – ARCHIVES DEPARTEMENTALES 3

I – 1 CONSERVATION 3

I – 2 COMMUNICATION 3

I – 3 COLLECTE 4

II – GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL BATI 4

II – 1 VALORISATION ET RESTAURATION PATRIMOINE DE TIERS 4

II – 2 VALORISATION ET RESTAURATION DU PATRIMOINE SALINE ARC-ET-SENANS ET DU PÔLE COURBET 5

PROJET DE DELIBERATION 7

TABLE DES ANNEXES 9

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
2 050 000,00 €	1 699 850 €	0 €	1 699 850 €	2 254 900 €	1 503 400 €	0 €	1 503 400 €	-11,6%

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/2024
0,00 €	0 €	350 620 €	350 620 €	0 €	0 €	385 200 €	385 200 €	9,9%

RECETTES

	BP 2023	BP 2024
Investissement	20 000 €	20 000 €
Fonctionnement	12 000 €	13 500 €
TOTAL	**32 000 €**	**33 500 €**

INTRODUCTION

Un des cinq engagements du plan de mandat est de renforcer nos marqueurs comme vecteurs d'excellence, notamment par la valorisation et la préservation du patrimoine culturel, en proposant d'une part une année 2024 active dans tous les domaines aux Archives départementales et en mettant en œuvre le schéma directeur d'aménagement de la Saline royale d'Arc-et-Senans.

Héritage des générations qui nous ont précédés et que nous devons préserver pour le transmettre aux générations qui suivent, le patrimoine départemental fonde en effet des racines individuelles et collectives qui donnent identité au territoire.

Archives et bâti culturel sont garants de cet enjeu défini dans le projet C@P25 : conjuguer au présent une ouverture à un public large tout en assurant pour l'avenir la conservation.

Mémoire et empreinte historique, les Archives départementales, au-delà de la compétence obligatoire qui leur incombe, notamment pour préserver les sources de droits des citoyens, contribuent à la politique culturelle et éducative. Le numérique ouvre également de nouveaux horizons sur les trois volets de conservation/communication/collecte.

Le patrimoine bâti de la Saline Royale d'Arc-et-Senans et celui du Pôle muséal Courbet constituent deux marqueurs forts de notre territoire. Leur valorisation et leur préservation s'inscrivent pleinement dans les engagements du Département et pour ce qui concerne la Saline Royale, de l'Etat Français au titre du Plan de gestion UNESCO. Elles servent les projets scientifiques et culturels qui se développent au sein de ces sites, en rayonnant à l'échelle du Département et bien au-delà.

I – ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

I – 1 Conservation

AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	Recettes
230 000 €	80 000 €		80 000€	20 000 €
AE	**CPF**	**Crédits hors AE**	**Total crédits fonctionnement**	**Recettes**
/	/	17 500 €	17 500 €	

Conserver les archives est d'abord affaire de bâtiment. Le bâtiment vieillissant qui abrite les Archives départementales connaît d'importants problèmes de climat, que le Département s'emploie à stabiliser avec l'aide technique du Service interministériel des Archives de France. Mais c'est surtout la perspective de sa saturation qui a des incidences sur le budget des Archives départementales, rendant nécessaire cette année encore l'achat de tablettes supplémentaires, nécessairement fabriquées sur mesure étant donné l'ancienneté des mobiliers qu'elles complètent.

Le reste du crédit de conservation est consacré aux matériaux et aux prestations nécessaires pour la conservation préventive et curative des archives : boîtes de conservation adaptées aux formats variés des archives, fournitures des ateliers de photographie, reliure et restauration. Les crédits de fonctionnement sont en légère baisse, les stocks des ateliers étant à un niveau élevé, mais une nouvelle autorisation de programme de 200 000 € (dont 50 000 € pour 2024) est soumise au vote pour la restauration des documents dégradés. Sur ce programme quadriennal, il est proposé de finir de traiter les minutes notariales, documents les plus consultés aux Archives, de restaurer des plans et liasses divers dont l'état interdit la consultation et d'entreprendre la reliure des registres de délibérations (réglementairement déposés par les communes de moins de 2 000 habitants) dont la dégradation risque de faire perdre des feuillets.

I – 2 Communication

AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	Recettes
/	/	/	/	/
AE	**CPF**	**Crédits hors AE**	**Total crédits fonctionnement**	**Recettes**
/	/	41 200 €	41 200 €	13 500 €

Même si leur montant total reste au même niveau qu'en 2023, les crédits de communication sont affectés par des mouvements internes permettant de financer les actions qui accompagnent l'exposition « Au cœur de Lip », consacrée au conflit social dans l'entreprise dont nous fêtons le cinquantenaire et qui sera présentée au moins jusqu'au 12 avril. Les ouvertures des samedis et dimanches seront en effet accompagnées de conférences et de propositions festives (petite restauration, visite théâtralisée). Des ateliers, entièrement financés sur le pass culture et donc pris en charge par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), sont proposés aux scolaires.

Les sommes nécessaires sont en partie prises sur le crédit de numérisation. Début 2024, on aura en effet mis en ligne la totalité de l'état civil des années 1737-1912 de toutes les communes du Doubs, ainsi que les registres antérieurs (dits registres paroissiaux) provenant de la collection départementale. Le programme des années 2024-2025 portera sur la collection communale des registres paroissiaux et sur les tables des successions et absences de l'Enregistrement. Ces travaux nécessiteront des crédits moins importants, le travail très complexe sur les registres paroissiaux anciens des communes ne pouvant pas avancer très vite. Comme chaque année, une subvention (6 500 €, soit 50 % du montant TTC des dépenses) sera demandée à ce titre à la DRAC.

Le reste des crédits est sans changement, notamment en ce qui concerne l'aide aux service et associations chargées des anciens combattants, bien que les demandes soient de moins en moins nombreuses.

I – 3 Collecte

AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	Recettes
/	/	/	/	/
AE	**CPF**	**Crédits hors AE**	**Total crédits fonctionnement**	**Recettes**
/	/	**16 000 €**	**16 000 €**	/

Comme chaque année, l'action des Archives départementales en matière de collecte passera essentiellement par des actions d'accompagnement des services sans incidence budgétaire. En 2024 comme en 2023, elles bénéficieront nettement aux communes et EPCI, dont une soixantaine reçoivent chaque année la visite des Archives, qui les aident très concrètement à mettre en œuvre les éliminations réglementaires et à mieux proportionner les efforts, notamment immobiliers, nécessaires en ce domaine. Elles porteront beaucoup sur les archives électroniques, à la fois pour faire connaître les risques inhérents à ce support et pour aider les services à conserver moins et mieux leurs données, dans le respect du RGPD.

Les crédits servent donc uniquement à l'acquisition de documents (archives, livres et périodiques). En 2024, ils permettront notamment l'acquisition du deuxième lot d'un ensemble important d'archives concernant Mouthier-Haute-Pierre, qui enrichira la connaissance de l'histoire de cette commune et de ses habitants.

II – GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL BATI

II – 1 Valorisation et restauration patrimoine de tiers

AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	Recettes
0 €	**0 €**	/	**0 €**	/
AE	**CPF**	**Crédits hors AE**	**Total crédits fonctionnement**	**Recettes**
/	/	**6 000 €**	**6 000 €**	/

Le montant de 6 000 € correspond à la cotisation versée annuellement à l'Association du Réseau des sites majeurs de Vauban à laquelle adhère le Département pour son travail de valorisation touristique et patrimoniale. - 219 -

II – 2 Valorisation et restauration du patrimoine Saline Arc-et-Senans et du pôle Courbet

AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	Recettes
2 024 900 €	1 423 400 €	/	1 423 400 €	/
AE	**CPF**	**Crédits hors AE**	**Total crédits fonctionnement**	**Recettes**
/	/	304 500 €	304 500 €	/

S'agissant du Pôle muséal Courbet, son projet de modernisation intégrant le musée Courbet, l'atelier du peintre ainsi que le salon de sa sœur Juliette et la maison Marguier contiguë, acquise en 2018 par le Département, est arrivé à son terme en 2023.

En 2024, le budget consacré au Pôle Courbet concernera essentiellement :

- des travaux d'investissement courant, pour lesquels il est proposé d'inscrire 50 000 € d'autorisation de programme et 25 000 € de crédits de paiement ;
- des travaux de remplacement des menuiseries extérieures au Musée Courbet, afin de résorber les défauts d'étanchéité à l'air et d'isolation engendrés par les châssis dont l'intérêt patrimonial exige la conservation, travaux pour lesquels il est proposé d'inscrire 586 000 € d'autorisation de programme et 345 000 € de crédits de paiement, l'achèvement de cette opération étant prévu début d'année 2025 ;
- des travaux d'aménagement de la Ferme de Flagey, afin d'exploiter la partie hébergement sans mobilisation de moyens humains spécifiques, conformément aux besoins du projet scientifique et culturel, travaux pour lesquels il est proposé d'inscrire 500 000 € d'autorisation de programme et 100 000 € de crédits de paiement, l'achèvement de cette opération étant prévu courant 2025.

S'agissant de la Saline Royale d'Arc-et-Senans, les propositions budgétaires se décomposent en deux sous-ensembles.

D'une part, le renforcement de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, prévu dans le cadre de l'opération de modernisation de la Berne Est mais dont la mise en œuvre a dû être différée dans l'attente des résultats du diagnostic archéologique prescrit par la Direction régionale des affaires culturelles et pour lequel il est proposé un abondement des autorisations de programme à hauteur de 190 000 € et le vote de 354 500 € de crédits de paiement.

D'autre part, la mise en œuvre à partir de 2024 du Schéma directeur d'aménagement (SDA) adopté lors du budget primitif 2023, en accompagnement du Plan de gestion UNESCO adopté en 2019 et du projet scientifique et culturel de l'Etablissement public de coopération culturelle.

Le SDA a pour objectif d'intégrer l'ensemble des besoins de ce site emblématique pour permettre la mise en conformité technique (structure, bâtiment…), règlementaire (thermique, accessibilité …), ainsi que la conservation et l'entretien du patrimoine. Un des volets portera sur la conversion énergétique de la Saline Royale.

Il s'étend sur une échelle de temps qui doit être adaptée aux capacités d'investissements et aux besoins. Il programme ainsi des interventions sur une période totale de 15 ans, scindée en 2 périodes : 5 ans puis 10 ans.

Au titre du SDA, est proposé un abondement à hauteur de 668 900 €, de l'autorisation de programme de 2 000 000 € votée lors du budget primitif 2023, afin de couvrir le lancement des opérations programmées sur la première période.

Deux actions sont d'ores et déjà identifiées comme prioritaires :

- les études de faisabilité pour remplacer les unités individuelles de production de chaleur à base d'énergie fossile par une chaufferie centrale biomasse alimentant un réseau de chaleur desservant a minima la Saline Royale ;
- l'engagement des phases pré-opérationnelles de préservation du patrimoine historique à savoir la restauration du clos couvert du Commis Ouest, le remplacement des menuiseries extérieures en très mauvais état, ainsi que la mise en accessibilité du site et la reprise des réseaux d'assainissement.

Les crédits de paiement d'investissement proposés à hauteur de 583 900 €, permettront de financer ces opérations.

En sus, est proposée une provision afin de couvrir les travaux d'investissement courants de ce site (30 000 € d'autorisations de programme et 15 000 € de crédits de paiement).

En dépenses de fonctionnement, les crédits proposés, à hauteur de 295 500 €, portent sur :

- les dépenses d'énergie, eau et assainissement, impôts et redevances ordures ménagères et travaux d'entretien courant liées au pôle Courbet ;
- les travaux d'entretien courant de la Saline Royale d'Arc-et-Senans.

Par ailleurs, des recettes sont attendues en 2024 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements pour le projet de création de la salle multimodale de la Berne Est. Elles sont inscrites dans le cadre de la politique Gestion financière.

Une enveloppe de 9 000 € est également proposée au titre des assurances.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 204** présenté sous le timbre **: DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° **2 ;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe 241 Archives départementales					
Conservation	230 000 €	80 000 €	- €	80 000 €	20 000 €
Total Axe	**230 000 €**	**80 000 €**	**- €**	80 000 €	**20 000 €**
Axe 242 Gestion et valorisation du patrimoine culturel bâti					
valorisation et restauration patrimoine de tiers			- €	- €	- €
Valorisation et restauration du patrimoine Saline Arc-Et-Senans et du pôle Courbet	2 024 900 €	1 423 400 €	- €	1 423 400 €	- €
Total Axe	**2 024 900 €**	**1 423 400 €**	**- €**	1 423 400 €	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	2 254 900 €	1 503 400 €	- €	1 503 400 €	20 000 €

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe 241 Archives départementales					
Conservation	- €	- €	17 500 €	17 500 €	- €
Communication	- €	- €	41 200 €	41 200 €	13 500 €
Collecte	- €	- €	16 000 €	16 000 €	- €
Total Axe	**- €**	**- €**	**74 700 €**	74 700 €	**13 500 €**
Axe 242 Gestion et valorisation du patrimoine culturel bâti					
valorisation et restauration patrimoine de tiers	- €	- €	6 000 €	6 000 €	- €
Valorisation et restauration du patrimoine Saline Arc-Et-Senans et du pôle Courbet	- €	- €	304 500 €	304 500 €	- €
Total Axe	**- €**	**- €**	**310 500 €**	310 500 €	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	- €	385 200 €	385 200 €	13 500 €

TOTAL	**2 254 900 €**	**1 503 400 €**	**385 200 €**	**1 888 600 €**	**33 500 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

Autorise Mme la Présidente du Département à solliciter, au nom du Département, toutes demandes de subventions auprès de la DRAC.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Propositions par imputations budgétaires
2 - Annexe tableaux dépenses - recettes Archives

BUDGET PRINCIPAL

Archives départementales et patrimoines culturels départementaux

RECETTES 33 500,00

INVESTISSEMENT 20 000,00

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
13	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	20 000,00
		Somme :	**20 000,00**

FONCTIONNEMENT 13 500,00

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
70	7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	3 000,00
74	74718	AUTRES	10 500,00
		Somme :	**13 500,00**

DEPENSES 1 888 600,00

INVESTISSEMENT 1 503 400,00

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
21	2188	AUTRES	30 000,00
23	2316	RESTAURATION DES BIENS HISTORIQUES ET CULTURELS	50 000,00
		Somme :	**80 000,00**

GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL BATI

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
20	2031	FRAIS D'ETUDES	446 400,00
204	2041482	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	139 500,00
23	2316	RESTAURATION DES BIENS HISTORIQUES ET CULTURELS	837 500,00
		Somme :	**1 423 400,00**

FONCTIONNEMENT 385 200,00

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	19 000,00
011	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	13 500,00
011	6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES... (BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES)	14 500,00
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	6 500,00
011	61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	5 000,00
011	6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 500,00
011	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	4 000,00
65	65737	SNCF	4 000,00
65	657382	ORGANISMES PUBLICS DIVERS	3 400,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	3 300,00
		Somme :	**74 700,00**

GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL BATI

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	5 600,00
011	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	163 100,00
011	60621	COMBUSTIBLES	44 800,00
011	615221	BATIMENTS PUBLICS	40 000,00
011	6156	MAINTENANCE	40 000,00
011	6161	MULTIRISQUES	9 000,00
011	6228	DIVERS	1 900,00
011	63512	TAXES FONCIERES	100,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	6 000,00
		Somme :	**310 500,00**

RECETTES

INVESTISSEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
241- Archives départementales	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0,0%	0,0%
242 - Gestion et valorisation du patrimoine culturel bâti	- €	232 500 €	- €	-	-100,0%
				-	-
				-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	20 000 €	252 500 €	20 000 €	0,0%	-92,1%

FONCTIONNEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
241- Archives départementales	12 000 €	12 000 €	13 500 €	12,5%	12,5%
242 - Gestion et valorisation du patrimoine culturel bâti	- €	- €	- €	-	-
				-	-
				-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	12 000 €	12 000 €	13 500 €	12,5%	12,5%

TOTAL RECETTES	32 000 €	264 500 €	33 500 €	**4,7%**	**-87,3%**

DEPENSES

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT					
Axes	**Estimation AP résiduelles au 31/12/2023**	**AP BP 2024**	**CPI BP 2023**	**CPI BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
241- Archives départementales	875 €	230 000 €	80 000 €	80 000 €	0,0%
242 - Gestion et valorisation du patrimoine culturel bâti	2 663 077 €	2 024 900 €	1 619 850 €	1 423 400 €	-12,1%
					-
					-
					-
TOTAL INVESTISSEMENT	**2 663 952 €**	**2 254 900 €**	**1 699 850 €**	**1 503 400 €**	-11,6%

FONCTIONNEMENT					
Axes	**Estimation AE résiduelles au 31/12/2023**	**AE BP 2024**	**CPF BP 2023**	**CPF BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
241- Archives départementales	- €	- €	- €	- €	
242 - Gestion et valorisation du patrimoine culturel bâti	- €	- €	- €	- €	-
					-
					-
					-
TOTAL FONCTIONNEMENT	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	-

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPI	**Crédits hors AP**	**Total Crédits investissement**		
241- Archives départementales	80 000 €		80 000 €	- €	80 000 €	0,0%	-
242 - Gestion et valorisation du patrimoine culturel bâti	1 619 850 €	4 832 600 €	1 423 400 €	- €	1 423 400 €	-12,1%	-70,5%
					- €	-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	1 699 850 €	4 832 600 €	1 503 400 €	- €	1 503 400 €	-11,6%	-68,9%

FONCTIONNEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPF	**Crédits hors AE**	**Total Crédits fonctionnement**		
241- Archives départementales	71 700 €	71 700 €	- €	74 700 €	74 700 €	4,2%	4,2%
242 - Gestion et valorisation du patrimoine culturel bâti	278 920 €		- €	310 500 €	310 500 €	11,3%	-
					- €	-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	350 620 €	71 700 €	- €	385 200 €	385 200 €	9,9%	437,2%

TOTAL DEPENSES	2 050 470 €	4 904 300 €	1 503 400 €	385 200 €	1 888 600 €	-7,9%	-61,5%

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Développement humain - Archives départementales et patrimoines culturels départementaux - Archives départementales et patrimoines culturels départementaux - Budget primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 204** présenté sous le timbre **: DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° **2 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Jean-Luc GUYON** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe 241 Archives départementales					
Conservation	230 000 €	80 000 €	- €	80 000 €	20 000 €
Total Axe	**230 000 €**	**80 000 €**	**- €**	80 000 €	**20 000 €**
Axe 242 Gestion et valorisation du patrimoine culturel bâti					
valorisation et restauration patrimoine de tiers			- €	- €	- €
Valorisation et restauration du patrimoine Saline Arc-Et-Senans et du pôle Courbet	2 024 900 €	1 423 400 €	- €	1 423 400 €	- €
Total Axe	**2 024 900 €**	**1 423 400 €**	**- €**	1 423 400 €	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	2 254 900 €	1 503 400 €	- €	1 503 400 €	20 000 €

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe 241 Archives départementales					
Conservation	- €	- €	17 500 €	17 500 €	- €
Communication	- €	- €	41 200 €	41 200 €	13 500 €
Collecte	- €	- €	16 000 €	16 000 €	- €
Total Axe	**- €**	**- €**	**74 700 €**	74 700 €	**13 500 €**
Axe 242 Gestion et valorisation du patrimoine culturel bâti					
valorisation et restauration patrimoine de tiers	- €	- €	6 000 €	6 000 €	- €
Valorisation et restauration du patrimoine Saline Arc-Et-Senans et du pôle Courbet	- €	- €	304 500 €	304 500 €	- €
Total Axe	**- €**	**- €**	**310 500 €**	310 500 €	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	- €	385 200 €	385 200 €	13 500 €

TOTAL	**2 254 900 €**	**1 503 400 €**	**385 200 €**	**1 888 600 €**	**33 500 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

Autorise Mme la Présidente du Département à solliciter, au nom du Département, toutes demandes de subventions auprès de la DRAC.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Christine COREN-GASPERONI a donné pouvoir à Damien CHARLET
Magali DUVERNOIS a donné pouvoir à Albert MATOCQ-GRABOT
Aly YUGO a donné pouvoir à Monique CHOUX

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Marie-Laure DALPHIN, Annick JACQUEMET, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Conseillers départementaux.

Se sont abstenus, les Conseillers départementaux suivants :

Monique CHOUX, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Albert MATOCQ-GRABOT, Georges UBBIALI, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N'a pas pris part au vote, la Conseillère départementale suivante :

Mme BOUQUIN, en qualité de Présidente de l'EPCC Saline Royale d'Arc-et-Senans, au titre du crédit inscrit en faveur de l'EPCC Saline Royale d'Arc-et-Senans.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236548H1-DE

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 205
	Commission[s] : 2
	Timbre : DGS / DESC

DÉVELOPPEMENT HUMAIN
SPORT ET ÉDUCATION POPULAIRE

Objet : Sport et éducation populaire - Budget primitif 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 2

INTRODUCTION 2

I – INCLUSION SOCIALE 3

I – 1 SOUTIEN AUX ACTIVITÉS CONTRIBUANT À L'INSERTION ET À L'EMPLOI 3

I – 2 PROMOTION SPORT / SANTÉ 5

II – VITALITE ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES 7

II – 1 EVÉNEMENTIEL SPORTIF 7

II – 2 SPORT DE HAUT-NIVEAU 10

II – 3 SPORTS DE NATURE 12

II – 4 VOLET SPORT ET JEUNESSE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 13

III – REUSSITE EDUCATIVE 13

III – 1 ACCOMPAGNEMENT DU SPORT SCOLAIRE 13

III – 2 CITOYENNETÉ ET ANIMATION JEUNESSE 14

PROJET DE DELIBERATION 16

TABLE DES ANNEXES 18

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
250 000,00 €	160 000 €	0 €	160 000 €	0 €	140 000 €	300 000 €	440 000 €	175,0%

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/2024
2 744 000,00 €	3 191 000 €	4 000 €	3 195 000 €	1 824 000 €	1 612 000 €	1 522 000 €	3 134 000 €	-1,9%

RECETTES

	BP 2023	BP 2024
Investissement	0 €	0 €
Fonctionnement	0 €	0 €
TOTAL	**0 €**	**0 €**

INTRODUCTION

L'année 2023 a permis au Département de réinterroger ses politiques sport, jeunesse et éducation populaire, d'en identifier les points d'amélioration et de les rendre plus pertinentes au regard des 4 engagements du mandat auxquels elles contribuent directement :

- faciliter les parcours de vie des Doubiens en accompagnant la jeunesse et en soutenant l'accès au sport grâce notamment à la mise en place des nouveaux contrats de territoire Sport Culture Jeunesse 2024-2026, au déploiement de l'aide individuelle pour la pratique d'une activité sportive par les personnes en situation de handicap, à l'accompagnement financier des comités sportifs départementaux, à la concrétisation des projets portés par les conseillers départementaux jeunes et à la définition d'une nouvelle politique jeunesse ;
- agir pour l'emploi et le développement économique ;
- aménager, équiper, irriguer nos territoires ;
- renforcer nos marqueurs comme vecteurs d'excellence en intensifiant le rayonnement sportif notamment à l'occasion du passage de la flamme olympique le 25 juin 2024 qui permettra de mettre en lumière les richesses du Doubs, terre de jeux et d'activités de pleine nature, ainsi que par le soutien au sport de haut niveau.

En 2024 il s'agira de concrétiser ces évolutions et de continuer à mettre la politique sportive du Département au service des habitants du Doubs tout en en faisant un marqueur fort de l'identité départementale.

Par ailleurs, 2024 constituera le point d'orgue de la démarche « Partageons nos sports » avec l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en France et l'accueil de la flamme.

Au niveau de la construction budgétaire, il est proposé de réserver désormais la création d'autorisations d'engagement aux seuls actions ou dispositifs qui engagent la collectivité sur plusieurs années.

I – INCLUSION SOCIALE

I – 1 Soutien aux activités contribuant à l'insertion et à l'emploi

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	Recettes
270 000 €	90 000 €	234 000 €	324 000 €	/

Le Département a pour ambition de rapprocher les publics dits « éloignés » du sport afin de participer à l'amélioration du lien social et garantir l'accès de tous aux pratiques sportives et d'éducation citoyenne.

L'accompagnement des jeunes, pour leur donner les moyens de se construire et devenir les citoyens de demain, sera poursuivi. Il se traduira à travers des dispositifs et actions qui véhiculent des valeurs citoyennes et permettent de développer le potentiel personnel et les valeurs collectives, nécessaires à la cohésion sociale.

I – 1. 1 Profession Sport et Loisirs (PSL)

Cette association adhère à la Fédération Nationale Profession Sport et Loisirs, créée en 1989 sous l'impulsion du Ministère de la jeunesse et des sports. Elle rayonne sur les départements du Doubs, du Territoire de Belfort et de la Haute-Saône.

Le Département du Doubs soutient l'association Profession Sport et Loisirs (PSL) dans la mise en œuvre de ses actions depuis 1994.

L'objectif de PSL est de promouvoir l'activité sportive et de faciliter l'emploi sportif.

L'association propose aux responsables associatifs, dirigeants et élus la mise à disposition d'éducateurs sportifs en fonction de leurs besoins (1 heure, 1 semaine…).
PSL mutualise les besoins pour permettre aux éducateurs d'avoir un contrat stable et un temps de travail le plus complet possible.
L'association joue un rôle important pour aider à la pratique du sport.

PSL est également un partenaire dans la gestion des contrats d'apprentissage. Dans le cadre de la démarche « Partageons nos sports » et de l'accueil, en 2024, du relais de la flamme olympique, deux apprentis dans le domaine du sport et des loisirs ont été recrutés pour une durée de 16 mois.

La convention triennale avec PSL fera l'objet d'un renouvellement en 2024 pour deux actions :

- l'accompagnement des territoires dans l'offre de loisirs sportifs (crédits DESC) ;
- les vélogardes sur l'Euro-Véloroute (crédits DASLI).

Concernant la première action, une autorisation d'engagement de 150 000 € devra être affectée en 2024 pour les années 2024 à 2026 avec des crédits de paiement à hauteur de 50 000 € par an.

Concernant les vélogardes, une autorisation d'engagement de 150 000 € et une autorisation de programme de 15 000 € devront être affectées sur le programme « PTI action Vélogardes » avec des crédits de paiement annuels à hauteur, respectivement, de 50 000 € et 5 000 €.

Pour 2024, il est donc proposé de voter une autorisation d'engagement de 150 000 € pour les années 2024 à 2026 et d'inscrire 50 000 € de crédits de paiement pour le soutien à PSL en 2024.

I – 1. 2 Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté

Info jeunes Bourgogne Franche-Comté est une association loi 1901 qui coordonne le réseau d'Info Jeunes de la région, tout en assurant le rôle de Centre d'Information Jeunesse départemental dans le département du Doubs.

Ses missions sont l'information et la documentation auprès de tous les jeunes (46 500 bénéficiaires des services d'info jeunes) ainsi que la mise en place, seul ou en partenariat, d'actions ou de prestations en faveur des jeunes dans tous les domaines tels que l'emploi, la formation, le tourisme ou encore le logement (32 stages à l'étranger, 45 000 cartes Avantages jeunes, 28 accompagnements de projets, 210 stages de 3ème proposés, 600 offres de jobs diffusées…).
Info jeunes BFC salarie 40 personnes pour un total de 23 équivalents temps plein.

Dans le cadre des nouvelles priorités du mandat, il a été décidé de renforcer la cohérence de l'action du Département en faveur de la jeunesse, en menant une démarche évaluative, dans l'optique de sortir d'une logique de silos pour favoriser une approche intégrée et globale de la politique jeunesse avec des actions territorialisées qui répondent aux problématiques des jeunes, qu'ils soient urbains ou ruraux.

L'engagement d'une telle démarche relève de la volonté de s'inscrire dans une logique de complémentarité avec l'ensemble des acteurs œuvrant au service de la jeunesse.

C'est pourquoi, en 2024, le partenariat avec Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté sera renouvelé afin d'inscrire les objectifs croisés de la structure et du Département au sein d'une nouvelle convention.

Le Département soutient Info Jeunes BFC à hauteur de 40 000 € par an depuis 2017.

Pour 2024, il est proposé de voter une autorisation d'engagement de 120 000 € pour les années 2024 à 2026 et d'inscrire 40 000 € de crédits de paiement en 2024.

I – 1. 3 Accompagnement des Comités Départementaux Sportifs

Le Département apporte son soutien financier aux comités départementaux sportifs (ou à défaut aux ligues régionales), afin de promouvoir leur discipline et encourager leur développement sur le territoire.

Un comité départemental sportif est une association chargée de représenter une fédération nationale à l'échelle d'un département.
Porte-paroles des clubs, les comités départementaux sportifs mettent en œuvre les politiques fédérales en matière de formation et de réglementation sportive notamment à travers l'organisation de compétitions et de manifestations.

Dans le cadre de l'accompagnement des comités départementaux sportifs, les conditions d'attribution permettent un soutien orienté en faveur de la formation des bénévoles (arbitrage, brevet fédéral, comptabilité…), l'achat de matériel pédagogique et ou informatique, l'emploi sportif (postes administratifs non retenus), la promotion de la discipline.
A travers son programme d'inclusion sociale, le Département continuera d'accompagner financièrement les comités départementaux de sport qui jouent un rôle important auprès de leurs clubs affiliés et auprès des jeunes, dans le renfort des liens sociaux et l'accès à la pratique sportive.

En 2023, 39 organismes (comités et ligues) ont obtenu une aide du Département et ont été soutenus pour un montant total de 228 000 €.

Pour 2024, il est proposé d'inscrire 234 000 € de crédits pour le soutien aux comités départementaux ou à défaut aux ligues régionales.

***

<u>Pour 2024</u>, au titre du soutien aux activités contribuant à l'insertion et l'emploi, il est proposé de voter une autorisation d'engagement de 270 000 € et d'inscrire 324 000 € de crédit de paiement, dont 90 000 € de CPF.

I – 2 Promotion Sport / Santé

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	Recettes
/	/	14 000 €	14 000 €	/

I – 2.1 Référent développeur Sport santé / MDPH

La mise en place d'outils pour développer la pratique d'activité physique des personnes en situation de handicap figure parmi les 24 actions du programme pour lequel le Département a obtenu le label Terre de Jeux. Cet objectif oriente le travail des services du Département sur la mise en réseau des acteurs du sport et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, ainsi que sur l'amélioration des informations adressées à ces publics. Il se concrétise de trois manières :

- à travers un accompagnement direct des personnes inscrites à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) par un référent sport ;
- à travers la création d'une plateforme numérique regroupant les acteurs du parasport et les personnes en situation de handicap ;
- et depuis 2023, à travers une aide financière individuelle forfaitaire.

Mis en place en août 2021, le référent sport de la MDPH (agent du Département mis à disposition) permet d'offrir un suivi individualisé aux personnes en situation de handicap qui souhaitent inscrire les activités physiques dans leur projet de vie. Cet accompagnement personnalisé permet aux usagers de chercher des solutions aux freins qui les empêchent de concrétiser leur désir de pratiquer. Depuis 2021, 265 personnes ont pu en bénéficier dont 100 en 2023.

L'amélioration de la communication sur l'offre adaptée existante constitue un 1er levier pour rendre effectif le droit des personnes en situation de handicap d'accéder à une pratique sportive.
L'action du référent sport de la MDPH consiste donc également à mobiliser les acteurs sportifs pour mettre en avant et développer leur offre de pratiques et d'événements sportifs accessibles aux personnes en situation de handicap.

En 2022, la 1ère étape de lancement de la plateforme « Oz » a consisté à cibler la communauté des acteurs du parasport afin qu'ils puissent développer leur communication et leur collaboration via un nouvel outil numérique de mise en réseau.
Aujourd'hui, 195 personnes sont connectées parmi lesquelles des personnes en situation de handicap, des référents associatifs ou de structures ainsi que des professionnels du handicap (ergothérapeute, éducateur, assistante sociale, …).
En 2024, l'ouverture de la plateforme « Oz » au grand public permettra aux personnes en situation de handicap de s'informer et de prendre contact facilement avec les acteurs du parasport.

Dans le cadre de la démarche PNS, a également été créée en 2023, à titre expérimental, une aide financière individuelle forfaitaire de 150 € destinée à faciliter l'accès à une pratique sportive des personnes en situation de handicap. Une centaine de personnes en auront bénéficié en 2023, soit pour adhérer à une association sportive ou un club associatif, prendre un abonnement dans une salle ou encore financer des interventions d'un éducateur à domicile.

En 2024, il est prévu de rendre pleinement opérationnel le dispositif. Les crédits sont prévus dans le programme PNS détaillé ci-après pour 2024.

I – 2.2 Département actif du Plan National de Nutrition Santé (PNNS)

I – 2.2.1 Défi Cubes Energie

En France, plus de 50% des enfants ne respectent pas les recommandations officielles de pratiquer une heure d'activité physique par jour, ce qui, avec l'augmentation de la sédentarité, peut entraîner des problèmes de santé.

Le Département souhaite promouvoir l'activité physique et l'équilibre alimentaire auprès des collégiens du département.

Le Défi Cubes Energie a pour but :
- d'inciter les jeunes à changer leur comportement et à les faire bouger ;
- de permettre aux adolescents de devenir acteurs de leur santé en leur faisant prendre conscience de l'importance de pratiquer une activité physique régulière ;
- de favoriser la pratique d'activités physiques en famille ;
- de participer à des ateliers nutrition avec la diététicienne du Département.

Cette compétition amicale de six semaines entre établissements a pour objectif de faire « bouger » les élèves de 5ème aussi bien au collège qu'à la maison. 15 minutes d'activité physique en continue rapportent 1 cube. L'inscription se fait par classe pour inciter à l'activité physique sous toutes ses formes dans une dynamique ludique.
En 2023, 6 établissements se sont inscrits permettant la participation de 558 collégiens. Un prix est remis aux collèges participants et lauréats.

Pour 2024, il est proposé d'inscrire 4 000 € de crédits de paiement pour le Défi Cubes Energie.

I – 2.2.2 Accompagnement du REPPOP

Le REPPOP (Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique) en Franche-Comté dans le cadre du PNNS (Programme National Nutrition Santé) est une association qui intervient sur la prévention de l'obésité, sur son repérage précoce et sur la prise en charge de l'enfant ou de l'adolescent obèse ou à risque.

La prévalence du surpoids, mesurée à l'entrée en classe de 6ème par les infirmières lors des bilans de santé scolaire en 2022 montre qu'en moyenne, 18% des jeunes du Doubs sont en surpoids (17,1% en 2020), dont 4,8% en situation d'obésité (4,2 % en 2020).

La charte conclue avec le PNNS sera renouvelée en 2024 et définira les axes d'actions pour les 5 prochaines années.

En 2024, il est donc proposé d'inscrire 10 000 € de crédits de paiement pour le soutien au REPPOP.

II – VITALITE ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

II – 1 Evénementiel sportif

AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	Recettes
/	140 000 €	/	140 000 €	/
AE	**CPF**	**Crédits hors AE**	**Total crédits fonctionnement**	**Recettes**
60 000 €	197 000 €	580 000 €	777 000 €	/

II – 1.1 Partageons Nos Sports

Dans la dynamique de la démarche « Partageons nos sports » (PNS) initiée dès 2019, et à l'heure où Paris 2024 ouvre grand les Jeux, le Département du Doubs va connaître un moment historique avec l'accueil en 2024 du relais de la flamme.

En effet, le Département a saisi l'opportunité du parcours de la flamme pour célébrer les valeurs du sport : le respect, la diversité, l'entraide, le dépassement de soi.
C'est aussi l'opportunité de mettre en avant les richesses de notre patrimoine culturel, sportif, économique, gastronomique

C'est ainsi, autour de la volonté de diffuser l'énergie du sport et de partager avec un maximum de publics une formidable énergie festive et populaire, que la flamme sillonnera le Doubs le mardi 25 juin 2024.

Au cours de cette journée, elle traversera 7 lieux emblématiques du territoire, choisis dans l'objectif de mettre en valeur les différentes identités du département :

- départ depuis le tremplin de Chaux-Neuve ;
- Pontarlier, Terre de champions ;
- Gouffre de Poudrey, Terre de surprise ;
- Maîche, Terre de tradition ;
- Montbéliard, Terre de jeunesse et d'innovation ;
- Baume-les-Dames, Terre de vélo ;

- arrivée à Besançon, Terre de patrimoine.

Dans chacun des territoires traversés, l'évènement sera préparé avec le bloc communal et les forces vives en présence (acteurs sportifs et culturels : clubs, associations, etc.) afin de proposer des temps forts de découverte et d'animations.

L'organisation d'un tel évènement nécessite un appui humain et de véritables ressources. Le Département a pour ce faire renforcé les équipes de la direction éducation, sport, culture, tout en s'inscrivant dans une démarche de montée en compétences de nouveaux arrivants via l'apprentissage.
Deux apprentis dans le domaine du sport et des loisirs ont ainsi été recrutés pour une durée de 16 mois.
Ils auront pour missions principales de :

- créer ou renforcer les liens entre le Département et les acteurs locaux (collectivités, associations, établissements médico-sociaux, collèges, habitants) susceptibles de proposer des actions et animations en amont et le jour de l'accueil de la flamme ;
- participer à la création, la préparation et la mise en œuvre des animations proposées par le Département et les territoires ;
- assurer un rôle de facilitateur entre le Département, les acteurs locaux et les publics bénéficiaires des actions.

Dans le cadre des 24 actions de PNS, l'action 1.9 « Dynamiser les actions sport santé pour les personnes handicapées » met en place un dispositif d'accompagnement aux associations et projets qui contribuent au développement de la pratique d'activités physiques des personnes en situation de handicap.

En 2023, 23 projets ont été soutenus pour un montant total de 61 300 €.
Parmi ces projets peuvent notamment être cités le soutien à « Le Soleil brille pour tout le monde » pour une randonnée adaptée à 2 024 mètres d'altitude ainsi que le développement de l'activité paratennis de l'association du Tennis Club Sochaux.

En 2024, outre les festivités liées au passage de la flamme et à la célébration des jeux sur le territoire doubien, il s'agira d'anticiper l'héritage de la démarche post JOP notamment à travers l'accompagnement des acteurs et des projets contribuant durablement à l'inclusion par le sport.

En 2024, il est proposé :

- **en investissement, d'inscrire 10 000 € de crédits de paiement pour les actions « Partageons nos sports » (matériels adaptés, plateforme OZ) ;**
- **en fonctionnement,**
  - **de voter une autorisation d'engagement de 60 000 € et d'inscrire 197 000 € de crédits de paiement pour le soutien aux acteurs et l'organisation d'évènements « Partageons nos sports » ;**
  - **d'inscrire 180 000 € de crédits de paiement pour accompagner les animations liées aux JOP 2024.**

II – 1.2 Evénementiel sportif

Le Département du Doubs souhaite poursuivre son engagement auprès des associations et des collectivités afin de stimuler l'organisation de manifestations sportives en lien avec les axes prioritaires départementaux, tels que la vitalité des territoires ciblée dans C@P25.
Le soutien à l'événementiel sportif répond ainsi à cette volonté politique de soutenir la densité de l'animation sportive des territoires. Couplées à la présence d'équipements sportifs adéquats, la récurrence et la qualité d'événements fédérateurs et populaires sont prépondérantes pour rendre palpable le dynamisme sportif d'un territoire.

Le dispositif de soutien aux événementiels sportifs encourage l'organisation, dans de bonnes conditions, de manifestations sportives d'envergure, sur la dimension compétitive et éventuellement loisir.

67 manifestations ont été soutenues en 2023 (dont 1 au titre de 2022 et 1 au titre de 2024 sous forme d'acompte) pour un montant total de 407 800 €.

Les manifestations soutenues concernent les disciplines suivantes :
. Cyclisme : 182 300 € / 10 manifestations
. Sports de neige, glace, épreuves nordiques : 65 000 € / 9 manifestations (1 en 2024)
. Athlétisme, trail, courses sur route : 41 400 € / 18 manifestations (1 de 2022)
. Sports mécaniques : 47 800 € / 3 manifestations
. Handi-activités : 10 500 € / 2 manifestations
. Sports en intérieur : 22 300 € / 6 manifestations
. Sports de combat : 4 500 € / 3 manifestations
. Sports de pleine nature : 11 200 € / 4 manifestations
. Sports de ballon : 20 700 € / 9 manifestations
. Sports de loisirs : 2 100 € / 3 manifestations

Toutes les manifestations contribuent à l'attractivité du territoire. Certaines d'entre elles sont plus emblématiques :

- la finale de Coupe du monde de cyclo-cross / Amicale Cycliste Bisontine / 29 janvier 2023 : 33 000 € ;
- la Classic Grand Besançon Doubs (cyclisme sur route) / Team Organisation Marchaux / 14 avril 2023 : 25 000 € ;
- le Tour du Doubs cycliste / Vélo Club Morteau Montbenoît / 16 avril 2023 : 45 000 € ;
- l'Ultra Trail des montagnes du Jura / Animation rurale et touristique du Mont d'Or / du 29 septembre au 1er octobre 2023 : 20 000 €.
- l'Extrême-sur-Loue (VTT) / Vélo Club Ornans / 30 septembre et 1er octobre 2023 : 20 000 € ;
- A venir : la Transjurassienne (ski de fond longue distance) / Trans'organisation / 10 et 11 février 2024 : acompte de 20 000 € (20 000 € supplémentaires en 2024 si arrivée dans le Doubs).

Lors du budget primitif 2023, une autorisation de programme de 200 000 € a été votée pour doter le Département d'un kit de matériels utilisables dans le cadre de manifestations culturelles ou sportives.

Une première tranche d'achats a été réalisée (tentes « chapiteaux », podium, arches et comptoirs publicitaires). Il est proposé de poursuivre cette politique en 2024.

Pour 2024, pour soutenir les évènements sportifs, il est proposé d'inscrire : - 240 -

- **en investissement, 130 000 € de crédits de paiement pour le pack matériel ;**
- **en fonctionnement, 400 000 € de crédits de paiement.**

II – 2 Sport de Haut-Niveau

AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	Recettes
/	/	300 000 €	300 000 €	/
AE	**CPF**	**Crédits hors AE**	**Total crédits fonctionnement**	**Recettes**
/	710 000 €	474 000 €	1 184 000 €	/

Le sport de haut-niveau professionnel ainsi que le sport de haut-niveau amateur sont des vecteurs de communication pouvant servir de levier pour dynamiser des bassins de vie. Ils attirent non seulement des partenaires économiques, mais proposent également une animation territoriale, en offrant un accès au spectacle sportif, pour tous les habitants d'un territoire.

Ces clubs sont des acteurs indispensables de la vie locale et sont ancrés depuis longtemps au cœur des territoires. Ils y développent des actions dans des domaines aussi variés que l'accueil de publics en difficulté (en situation de handicap, défavorisés, âgés), la formation, la citoyenneté, l'égalité femmes/hommes, la découverte du monde du travail pour les plus jeunes …

Le dispositif de soutien est scindé en deux groupes de bénéficiaires :
- les clubs de haut niveau amateurs ;
- les clubs phares.

Le Département poursuivra en 2024 son soutien au sport de haut niveau professionnel comme amateur, en particulier aux 7 clubs emblématiques, dits clubs phares, présents sur son territoire et contribuant à sa vitalité et à son attractivité. Un effort particulier a été réalisé en 2023 afin de soutenir le projet Football Club Sochaux-Montbéliard (FCSM) 2028, destiné à maintenir le FCSM en National 1 et assurer la pérennité du Centre de formation. Ce soutien sera poursuivi en 2024 pour participer au capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dont la constitution prévue en 2024 permettra d'intégrer le Département mais aussi d'autres collectivités et les supporters à la gouvernance du club.

Véritable facteur de cohésion sociale, le sport de haut niveau véhicule en effet une image positive avec un fort impact auprès de la population.

II – 2.1 Clubs de haut niveau amateurs

Le Département soutient les clubs de haut niveau amateurs du Doubs, afin de permettre à leurs sportifs licenciés de pratiquer leur sport dans les meilleures conditions et de les amener à évoluer au plus haut niveau dans leurs disciplines respectives.

Sont concernés par ce dispositif les clubs amateurs du Doubs évoluant, selon les disciplines, aux trois premiers niveaux nationaux. - 241 -
Les clubs doivent être rattachés à des fédérations reconnues de haut niveau par le Ministère des Sports. La qualification d'un club en tant que « haut niveau » repose sur l'évolution de l'équipe première. Pour les disciplines ne disposant pas de réels championnats de France interclubs (ou trop peu significatifs), un minimum de deux sportifs inscrits sur listes ministérielles de haut niveau est indispensable pour qu'un club soit retenu à ce titre.

Un crédit global de 441 350 € a été réparti en 2023 en faveur de 60 clubs amateurs de haut niveau.

Pour 2024, il est proposé d'inscrire 474 000 € de crédits de paiement pour soutenir les clubs amateurs de haut-niveau.

II – 2.2 Clubs phares

Afin d'accompagner au mieux les clubs qui évoluent aux plus hauts niveaux de leurs disciplines, le Département a mis en place des contrats ayant également pour objectif de garantir l'adéquation entre le projet du club et la politique sportive départementale définie dans C@P25. Ainsi, ces clubs doivent être porteurs d'un projet sportif incluant des actions basées sur la réussite éducative, l'inclusion sociale et l'animation des territoires.

En 2022, les conventions triennales ont été renouvelées pour trois nouvelles saisons (2022/23, 2023/24, 2024/25) avec les 6 clubs phares accompagnés par le Département, soit :

- l'Entente Sportive Bisontine Féminine (ESBF) ;
- le Grand Besançon Doubs Handball (GBDH) ;
- le Palente Besançon Handball (PBHB);
- le Besançon Avenir Comtois (BesAC) ;
- le Centre Cycliste d'Etupes (CC Etupes) ;
- l'Amicale cycliste bisontine (AMCB).

Ces nouveaux partenariats pluriannuels pour les saisons 2022-2023 à 2024-2025, engagent :

- le Département à accompagner le projet sportif de ces clubs sur trois saisons ;
- les clubs à mettre en œuvre chaque trimestre, des actions en lien avec les priorités et projets départementaux (interventions auprès des publics cibles du Département, collégiens, soutien aux événements organisés par le Département, notamment dans le cadre de « Partageons nos sports », interventions territorialisées…).

S'agissant du Football Club Sochaux-Montbéliard (FCSM), le Département du Doubs a toujours été à ses côtés. Le FCSM fait partie intégrante de l'identité du Pays de Montbéliard mais demeure aussi un emblème et un marqueur territorial du département du Doubs tant par le large soutien populaire qu'il suscite que par la référence nationale en matière de formation qu'il représente.

Au regard des enjeux sociaux, économiques et territoriaux, le Département a eu pour objectif de maintenir le statut professionnel du club et d'assurer la pérennité de son Centre de Formation.
Il a donc été proposé en 2023, à l'instar du Pays de Montbéliard Agglomération, d'apporter un soutien exceptionnel d'1 M€ au FCSM en faveur de la formation, du perfectionnement et de l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis au Centre de Formation.
Ce soutien a ainsi contribué à la préservation du statut professionnel du club et à l'agrément du Centre de Formation.

S'agissant du Football Club Sochaux Montbéliard, il est proposé conformément à la délibération du 16 août 2023 relative à la création d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) permettant une entrée au capital des collectivités locales notamment, de provisionner 300 000 € en investissement, des analyses et des échanges étant encore en cours à la date de rédaction du rapport. - 242 -

Le soutien au FCSM s'effectue par ailleurs via des prestations de communication et l'achat de places, principalement pour les collégiens, pour un montant de 111 577,50 € TTC pour la saison sportive 2023/2024. Un marché est conclu chaque année, il n'y a donc pas de convention spécifique proposée.

Une somme de 2 017 500 € a été affectée en autorisation d'engagement en 2022 pour ces 7 clubs phares et pour 3 saisons sportives.

Pour 2024, pour soutenir les clubs phares, il est proposé d'inscrire :
- **en investissement, 300 000 € de crédits de paiement pour entrer au capital de la future SCIC du FCSM ;**
- **en fonctionnement, 710 000 € de crédits de paiement pour les conventions triennales et le marché avec le FCSM.**

II – 3 Sports de nature

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	Recettes
/	117 000 €	/	117 000 €	/

Dans le cadre du projet C@P25, le Département a affirmé son souhait d'accompagner les sports de nature, et notamment la pratique du ski qui constitue une spécificité du Doubs et un marqueur de l'identité de notre territoire.

Jusqu'alors le dispositif se déclinait en 2 volets :
- en faveur des écoles de montagne ;
- en faveur des écoles de plaine.

La convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité Départemental de Ski ayant été renouvelée en 2022 pour les hivers 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, le dispositif « ski de montagne » a été reconduit pour les deux prochaines saisons.

En revanche, dans le contexte actuel de contrainte budgétaire, le Département souhaite se recentrer sur ses compétences obligatoires et ses priorités, afin d'en garantir le financement pour l'avenir.
Le dispositif « ski de plaine » a à ce titre été réinterrogé dans la mesure où il s'adresse aux enfants du 1er degré, pour lesquels le Département n'est pas compétent, et au regard du manque d'enneigement récurrent.
Il est donc décidé de ne pas reconduire le dispositif « ski de plaine » pour l'hiver 2023-2024.

Sur le dispositif « ski de montagne » pour lequel le transport des élèves est une condition de réalisation, la difficulté à trouver des prestataires et l'augmentation des coûts constituent des points de vigilance pour les prochaines années.

En 2022, une somme de 498 000 € a été affectée en autorisation d'engagement pour les 3 saisons hivernales de 2022-2023 à 2024-2025.

En 2024, il est proposé d'inscrire 117 000 € de crédits de paiement pour le dispositif « ski de montagne ».

II – 4 Volet sport et jeunesse du contrat de territoire

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	Recettes
1 209 000 €	403 000 €	/	403 000 €	/

L'année 2023 a permis d'établir un nouveau cadre de contractualisation avec les territoires dans les domaines sport, culture, jeunesse afin de les traiter équitablement dans un esprit de solidarité territoriale, tout en valorisant les plus dynamiques.

2024 verra la mise en œuvre des contrats de territoire sport, culture, jeunesse, nouvelle génération qui porteront sur la période 2024-2026. Pour 2024 l'objectif sera de couvrir les 16 territoires éligibles et de conforter une approche plus stratégique avec les EPCI en promouvant les enjeux départementaux sur les politiques sport, culture, jeunesse.

Pour 2024, il est proposé de voter une autorisation d'engagement de 1 209 000 € et d'inscrire 403 000 € de crédits de paiement pour les nouveaux contrats de territoire SCJ.

III – REUSSITE EDUCATIVE

III – 1 Accompagnement du sport scolaire

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	Recettes
/	/	175 000 €	175 000 €	/

Dans le cadre de l'axe « Réussite éducative » de C@P 25, le champ d'intervention « Accompagnement du sport scolaire » a pour objectif de promouvoir le sport et d'aider l'accès des jeunes à la pratique sportive.

III – 1.1 Partenariat avec l'UNSS

L'UNSS permet un accès au sport, à coût réduit, à tous les collégiens volontaires.
Elle compte près de 8 000 collégiens licenciés dans le Doubs. Ce partenariat consiste en deux soutiens spécifiques.

• Soutien à la délégation départementale du Doubs
Cet accompagnement est formalisé par une convention de partenariat qui permet de soutenir le fonctionnement de cette délégation (déplacement, formations…), ainsi que l'organisation de certaines compétitions pour les collégiens (championnats de France UNSS, la journée blanche au Pré Poncet, les journées Activités Physiques de Pleine Nature, le cross départemental à Besançon). En 2023, une aide de 45 000 € a été versée à l'UNSS, délégation départementale.

• Soutien aux associations sportives des collèges
Cet accompagnement permet de contribuer aux charges importantes liées :

- aux frais de déplacements pour se rendre aux compétitions de district et d'académie ;
- aux frais de déplacements et d'hébergement pour se rendre à des championnats de France UNSS.

Lors de la Commission permanente du 25 septembre 2023, 48 associations sportives de collège ont été accompagnées à hauteur de 53 682 € pour l'année scolaire 2022/2023.

En 2024, il est proposé d'inscrire 115 000 € de crédits de paiement pour soutenir l'UNSS.

III – 1.2 Dispositif natation

Ce dispositif est mis en place par le Département afin de favoriser l'apprentissage de la natation pour les élèves du 1er degré. Bien que non ciblé sur les compétences obligatoires, le savoir-nager apparaît comme un levier majeur de prévention des accidents de la vie courante chez les moins de 15 ans.

Cette aide permet d'allouer un accompagnement aux écoles primaires du Doubs qui transportent des élèves vers les piscines durant le temps scolaire.

Le montant des aides est notamment déterminé sur la base des critères suivants :

- nombre d'élèves présents lors de chaque séance ;
- nombre total de kilomètres parcourus par école pendant l'année scolaire.

Sur l'année scolaire 2022/2023, 77 écoles ont pu bénéficier du dispositif pour un montant de 29 827 €.

Pour 2024, il est proposé d'inscrire 60 000 € de crédits de paiement pour le dispositif natation.

III – 2 Citoyenneté et animation jeunesse

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	Recettes
285 000 €	95 000 €	45 000 €	140 000 €	/

III – 2.1 Conseil Départemental des Jeunes (CDJ)

Afin de compléter la formation citoyenne des collégiens du Doubs, C@P25 souhaite les accompagner plus spécifiquement en mettant à leur disposition un espace d'expression et de réalisation de projets, tel que le Conseil départemental des jeunes.

Au cours de leur mandat de deux années, les jeunes élus issus des classes de 5ème et 4ème bénéficient d'une expérience de conduite de projets qui leur apporte ainsi des capacités d'analyse et de synthèse, une méthode et une certaine assurance à travers la prise de parole en public.

Le Conseil Départemental des Jeunes est orienté autour de 3 enjeux :

- AGIR : réalisation de projets en impliquant les Conseillers à chaque étape ;
- ECHANGER : apprentissage par chaque Conseiller sur le fait de prendre la parole en public / écouter celle de l'autre / se questionner sur des sujets d'actualités / se construire un avis réfléchi ;
- DECOUVRIR : découverte de la dimension de leur département et de ses spécificités culturelles, touristiques, économiques.

Pour le mandat 2022-2024, 46 collégiens élus mettent en œuvre des projets sur les thématiques choisies par bassin.
La commission de Besançon a opté pour le thème « Partageons Nos Sports » avec la perspective des Jeux Olympiques et paralympiques 2024 et le label « Doubs, Terre de jeux ».

La commission de Pontarlier a choisi l'alimentation et la santé, en lien notamment avec la politique de conduite dans les restaurants des collèges.

La commission de Montbéliard s'est appropriée la thématique « le rapport homme-nature ».

Le mandat débuté en 2022 prendra fin en juin 2024 et de nouvelles élections auront lieu à l'automne.
2024 verra donc la concrétisation de l'ensemble des projets portés par les jeunes élus dans les trois bassins, en écho aux politiques départementales.

Pour 2024, il est proposé d'inscrire 45 000 € de crédits de paiement pour le CDJ.

III – 2.2 Accompagnement des associations départementales de jeunesse et d'éducation populaire (AJEP)

L'éducation populaire cherche à promouvoir, en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, une éducation visant l'amélioration du système social. C'est une forme d'éducation qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer, à tous les âges de la vie.
Le réseau des structures d'AJEP connaît aujourd'hui des difficultés importantes pour recruter des animateurs qualifiés. Les carrières de l'animation sont peu attractives et peu valorisées. La diminution régulière des inscriptions des jeunes dans les structures d'accueil ou les séjours alimente le cercle vicieux de la baisse de la qualité de l'encadrement.

Les orientations budgétaires ont posé l'objectif de faire évoluer, en 2023, la politique départementale d'accompagnement aux associations de jeunesse et d'éducation populaire.
Les critères de financement des acteurs de l'éducation populaire ont donc été révisés afin de réorienter ce dispositif sur les objectifs suivants :

- inciter à la professionnalisation et à la montée en compétence des équipes encadrant des jeunes ;
- consolider la reconnaissance des métiers de l'animation en encourageant la stabilité des emplois ;
- accompagner la mise en œuvre d'actions d'éducation populaire en faveur des habitants du Doubs, jeunes, mais également de tous âges.

La mise en œuvre de ce dispositif revisité sera confortée en 2024 avec une contractualisation pluriannuelle permettant aux associations d'avoir une meilleure visibilité et d'inscrire leurs actions dans la durée.

Pour 2024, il est proposé de voter une autorisation d'engagement de 285 000 € et d'inscrire 95 000 € de crédits de paiement pour soutenir les AJEP.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 205** présenté sous le timbre **: DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° **2 ;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

PROJET DE DELIBERATION

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe 252 : Vitalité et attractivité des territoires					
CAP JO	- €	10 000 €	- €	10 000 €	- €
Pack logistique manifestation	- €	130 000 €	- €	130 000 €	- €
Participation capital SCIC FCSM	- €	- €	300 000 €	300 000 €	- €
Total Axe	**- €**	**140 000 €**	**300 000 €**	**440 000 €**	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	140 000 €	300 000 €	440 000 €	- €

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe 251 : Inclusion sociale					
Soutien aux activités contribuant à l'insertion et à l'emploi	270 000 €	90 000 €	234 000 €	324 000 €	- €
Promotion Sport / Santé	- €	- €	14 000 €	14 000 €	- €
Total Axe	**270 000 €**	**90 000 €**	**248 000 €**	338 000 €	**- €**
Axe 252 : Vitalité et attractivité des territoires					
CAP JO	60 000 €	197 000 €	- €	197 000 €	- €
sport attractivité (évènementiel)	- €	- €	400 000 €	400 000 €	- €
Sport attractivité de Haut-Niveau	- €	- €	474 000 €	474 000 €	- €
Sports de nature	- €	117 000 €	- €	117 000 €	- €
Volet sport et jeunesse du contrat de territoire	1 209 000 €	403 000 €	- €	403 000 €	- €
clubs phares	- €	710 000 €	- €	710 000 €	- €
relais de la flamme	- €	- €	180 000 €	180 000 €	- €
Total Axe	**1 269 000 €**	**1 427 000 €**	**1 054 000 €**	**2 481 000 €**	**- €**
Axe 253 : Réussite éducative					
association jeunesse	285 000 €	95 000 €	- €	95 000 €	- €
conseil départemental des jeunes	- €	- €	45 000 €	45 000 €	- €
UNSS	- €	- €	115 000 €	115 000 €	- €
Natation	- €	- €	60 000 €	60 000 €	- €
Citoyenneté et animation jeunesse	- €	- €	- €	- €	- €
Total Axe	**285 000 €**	**95 000 €**	**220 000 €**	315 000 €	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 824 000 €	1 612 000 €	1 522 000 €	3 134 000 €	- €

TOTAL	**1 824 000 €**	**1 752 000 €**	**1 822 000 €**	**3 574 000 €**	**- €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en commission permanente.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Propositions par imputations budgétaires
2 - tableaux dépenses - recettes sport et éducation populaire

Propositions par imputations budgétaires - BP 2024

BUDGET PRINCIPAL

Sport et éducation populaire

DEPENSES 3 574 000,00

INVESTISSEMENT 440 000,00

VITALITE ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
21	2188	AUTRES	140 000,00
26	261	TITRES DE PARTICIPATION	300 000,00
		Somme :	**440 000,00**

FONCTIONNEMENT 3 134 000,00

INCLUSION SOCIALE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	4 000,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	334 000,00
		Somme :	**338 000,00**

VITALITE ET ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	240 000,00
011	6288	AUTRES	180 000,00
65	657348	AUTRES COMMUNES	25 000,00
65	657358	AUTRES GROUPEMENTS	408 000,00
65	657382	ORGANISMES PUBLICS DIVERS	5 000,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	1 623 000,00
		Somme :	**2 481 000,00**

REUSSITE EDUCATIVE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	15 000,00
011	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 000,00
011	6245	TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES A LA COLLECTIVITE	22 000,00
65	657348	AUTRES COMMUNES	54 000,00
65	657381	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	3 000,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	218 000,00
		Somme :	**315 000,00**

RECETTES

INVESTISSEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
Axe 251 : Inclusion sociale	- €	- €	- €	-	-
Axe 252 : Vitalité et attractivité des territoires	- €	- €	- €	-	-
Axe 253 : Réussite éducative	- €	- €	- €	-	-
				-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	- €	- €	-	-

FONCTIONNEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
Axe 251 : Inclusion sociale	- €	- €	- €	-	-
Axe 252 : Vitalité et attractivité des territoires	- €	28 000 €	- €	-	-100,0%
Axe 253 : Réussite éducative	- €	- €	- €	-	-
				-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	28 000 €	- €	-	-100,0%

TOTAL RECETTES	- €	28 000 €	- €	**-**	**-100,0%**

DEPENSES

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT					
Axes	**Estimation AP résiduelles au 31/12/2023**	**AP BP 2024**	**CPI BP 2023**	**CPI BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
Axe 251 : Inclusion sociale	- €	- €	- €	- €	-
Axe 252 : Vitalité et attractivité des territoires	153 573 €	- €	160 000 €	140 000 €	-12,5%
Axe 253 : Réussite éducative	- €	- €	- €	- €	-
					-
					-
TOTAL INVESTISSEMENT	**153 573 €**	**- €**	**160 000 €**	**140 000 €**	-12,5%

FONCTIONNEMENT					
Axes	**Estimation AE résiduelles au 31/12/2023**	**AE BP 2024**	**CPF BP 2023**	**CPF BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
Axe 251 : Inclusion sociale	250 000 €	270 000 €	334 000 €	90 000 €	-73,1%
Axe 252 : Vitalité et attractivité des territoires	2 227 264 €	1 269 000 €	2 417 000 €	1 427 000 €	-41,0%
Axe 253 : Réussite éducative	128 609 €	285 000 €	440 000 €	95 000 €	-78,4%
					-
					-
TOTAL FONCTIONNEMENT	**2 605 873 €**	**1 824 000 €**	**3 191 000 €**	**1 612 000 €**	-49,5%

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPI	**Crédits hors AP**	**Total Crédits investissement**		
Axe 251 : Inclusion sociale	- €	- €	- €	- €	- €	-	-
Axe 252 : Vitalité et attractivité des territoires	160 000 €	130 000 €	140 000 €	300 000 €	440 000 €	175,0%	238,5%
Axe 253 : Réussite éducative	- €	- €	- €	- €	- €	-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	160 000 €	130 000 €	140 000 €	300 000 €	440 000 €	175,0%	238,5%

FONCTIONNEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPF	**Crédits hors AE**	**Total Crédits fonctionnement**		
Axe 251 : Inclusion sociale	338 000 €	338 000 €	90 000 €	248 000 €	338 000 €	0,0%	0,0%
Axe 252 : Vitalité et attractivité des territoires	2 417 000 €	2 445 000 €	1 427 000 €	1 054 000 €	2 481 000 €	2,6%	1,5%
Axe 253 : Réussite éducative	440 000 €	440 000 €	95 000 €	220 000 €	315 000 €	-28,4%	-28,4%
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 195 000 €	3 223 000 €	1 612 000 €	1 522 000 €	3 134 000 €	-1,9%	-2,8%

TOTAL DEPENSES	**3 355 000 €**	**3 353 000 €**	**1 752 000 €**	**1 822 000 €**	**3 574 000 €**	**6,5%**	**6,6%**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Développement humain - Sport et éducation populaire - Sport et éducation populaire - Budget primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 205** présenté sous le timbre **: DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° **2 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Jean-Luc GUYON** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

PROJET DE DELIBERATION

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe 252 : Vitalité et attractivité des territoires					
CAP JO	- €	10 000 €	- €	10 000 €	- €
Pack logistique manifestation	- €	130 000 €	- €	130 000 €	- €
Participation capital SCIC FCSM	- €	- €	300 000 €	300 000 €	- €
Total Axe	**- €**	**140 000 €**	**300 000 €**	**440 000 €**	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	140 000 €	300 000 €	440 000 €	- €

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe 251 : Inclusion sociale					
Soutien aux activités contribuant à l'insertion et à l'emploi	270 000 €	90 000 €	234 000 €	324 000 €	- €
Promotion Sport / Santé	- €	- €	14 000 €	14 000 €	- €
Total Axe	**270 000 €**	**90 000 €**	**248 000 €**	338 000 €	**- €**
Axe 252 : Vitalité et attractivité des territoires					
CAP JO	60 000 €	197 000 €	- €	197 000 €	- €
sport attractivité (évènementiel)	- €	- €	400 000 €	400 000 €	- €
Sport attractivité de Haut-Niveau	- €	- €	474 000 €	474 000 €	- €
Sports de nature	- €	117 000 €	- €	117 000 €	- €
Volet sport et jeunesse du contrat de territoire	1 209 000 €	403 000 €	- €	403 000 €	- €
clubs phares	- €	710 000 €	- €	710 000 €	- €
relais de la flamme	- €	- €	180 000 €	180 000 €	- €
Total Axe	**1 269 000 €**	**1 427 000 €**	**1 054 000 €**	**2 481 000 €**	**- €**
Axe 253 : Réussite éducative					
association jeunesse	285 000 €	95 000 €	- €	95 000 €	- €
conseil départemental des jeunes	- €	- €	45 000 €	45 000 €	- €
UNSS	- €	- €	115 000 €	115 000 €	- €
Natation	- €	- €	60 000 €	60 000 €	- €
Citoyenneté et animation jeunesse	- €	- €	- €	- €	- €
Total Axe	**285 000 €**	**95 000 €**	**220 000 €**	315 000 €	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 824 000 €	1 612 000 €	1 522 000 €	3 134 000 €	- €

TOTAL	**1 824 000 €**	**1 752 000 €**	**1 822 000 €**	**3 574 000 €**	**- €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en commission permanente.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Christine COREN-GASPERONI a donné pouvoir à Damien CHARLET
Magali DUVERNOIS a donné pouvoir à Albert MATOCQ-GRABOT
Aly YUGO a donné pouvoir à Monique CHOUX

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Marie-Laure DALPHIN, Annick JACQUEMET, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Conseillers départementaux.

Se sont abstenus, les Conseillers départementaux suivants :

Monique CHOUX, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Albert MATOCQ-GRABOT, Georges UBBIALI, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236549H1-DE

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 301
	Commission[s] : 3
	Timbre : DGS / DRIT

DYNAMIQUE TERRITORIALE
MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES

Objet : Mobilités et infrastructures - Budget primitif 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 2

INTRODUCTION 2

I – MAINTENANCE DES ROUTES DEPARTEMENTALES 4

- **I – 1 MAINTENANCE DU RESEAU STRUCTURANT** 4
- **I – 2 MAINTENANCE DU RESEAU DE DESSERTE** 5
- **I – 3 ENTRETIEN COURANT** 7
- **I – 4 VIABILITE HIVERNALE** 7
- **I – 5 VEHICULE, MATERIEL ET EQUIPEMENT** 8

II – SECURITE ROUTIERE 9

- **II – 1 AMELIORATION DE LA SECURITE DES ROUTES DEPARTEMENTALES** 9
- **II – 2 AMELIORATION DU COMPORTEMENT DES USAGERS** 9

III – AMELIORATION DES RESEAUX 10

- **III – 1 OPERATIONS D'AMENAGEMENT ROUTIER ET D'OUVRAGES D'ART** 10
- **III – 2 ACCES AU COLLEGE DE BETHONCOURT** 10
- **III – 3 ENVIRONNEMENT ROUTIER** 10
- **III – 4 ETUDES ET ACQUISITIONS FONCIERES** 11

IV – STRUCTURATION DES VOIES CYCLABLES 11

- **IV – 1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE CYCLABLE** 11
- **IV – 2 OPERATIONS D'AMENAGEMENT CYCLABLES** 12
- **IV – 3 SOUTIEN AUX PROJETS CYCLABLES DES TERRITOIRES** 12

PROJET DE DELIBERATION 14

TABLE DES ANNEXES 17

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
16 800 000,00 €	33 350 000 €	0 €	33 350 000 €	91 000 000 €	32 500 000 €	0 €	32 500 000 €	-2,5%

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/2024
12 849 000,00 €	9 930 000 €	0 €	9 930 000 €	12 849 000 €	10 130 000 €	0 €	10 130 000 €	2,0%

RECETTES

	BP 2023	BP 2024
Investissement	2 150 000 €	1 546 000 €
Fonctionnement	1 165 000 €	870 000 €
TOTAL	**3 315 000 €**	**2 416 000 €**

INTRODUCTION

L'ambition du Département d'investir en faveur d'une mobilité responsable se traduit dans le Budget Primitif 2024 dimensionné à 32,5 M€ en investissement et 10,13 M€ en fonctionnement, soit un niveau quasi constant dans le respect des ambitions politiques de la collectivité et du nécessaire cadrage financier.

Le BP mobilise ainsi plusieurs leviers d'actions à commencer par la conduite des politiques routières et cyclables sous le signe des transitions et de la sécurité routière mais également la concrétisation de nouveaux projets d'aménagement ou encore l'élaboration d'un nouveau plan pluriannuel de maintenance et de réparation des ouvrages d'art et enfin l'engagement pour deux opérations d'aménagement de la RN 57 au titre du CPER 2023/27 Volet mobilité.

Des politiques routière et cyclable sous le signe des transitions et de la sécurité routière
Le programme 2024 consacré aux mobilités et aux infrastructures déploie les objectifs du projet de mandat en intégrant pleinement les attendus du plan de transition climatique et énergétique adopté en janvier 2023, tant par la définition des interventions que par le recours à des techniques plus respectueuses de l'environnement.

Une attention particulière est aussi portée à l'information des usagers, des riverains et des exploitants d'activités pour les chantiers impactant la circulation et la desserte locale, selon les nouvelles dispositions formalisées en 2023 qui visent à adapter les moyens et modalités de communication-concertation locale mis en œuvre selon le type d'impacts ressentis.

La dynamique des années précédentes se poursuit avec des améliorations qualitatives dans les procédés et les méthodes pour :

- La maintenance courante des routes départementales et des voies cyclables (chaussées, ouvrages d'art, confortements de terrain, signalisation).
Pour ces opérations, le recours à des techniques plus respectueuses de l'environnement sera privilégié conformément au pacte d'engagement signé en 2023 avec la profession, ce qui concerne notamment la maintenance des chaussées : recyclage des matériaux, techniques à l'émulsion de bitume (grave-émulsion, enduit superficiel, enrobé coulé à froid), abaissement de la température de fabrication des enrobés.

Par ailleurs, les interventions de maintenance des chaussées du réseau structurant seront programmées sur des sections de plus grande longueur de façon à minimiser la gêne occasionnée aux usagers et à obtenir de meilleures conditions économiques.

- Le renouvellement du parc de matériel routier, en le rendant moins polluant et en s'inscrivant dans la transition énergétique, tant par les choix d'investissement que par les conditions d'utilisation et d'entretien du matériel.

- La sécurité routière, avec le partenariat avec le bloc communal pour les aménagements à l'intérieur des agglomérations et l'évaluation continue des itinéraires relevés à 90 km/h en 2023.
En outre, le suivi de l'accidentologie sur les RD sera renforcé en lien avec les autres acteurs de la politique locale de sécurité routière.

La compensation carbone du retour à 90 km/h sera mise en œuvre en 2024 via la réalisation d'opérations déléguées à des opérateurs spécialisés, ainsi qu'à travers la recherche de valorisation de terrains départementaux disponibles le long des routes dont le potentiel sera évalué en 2024.

- L'étude des itinéraires cyclables d'intérêt départemental, avec l'engagement des études de conception des 4 projets ayant fait l'objet en 2023 dès validation des résultats des études d'opportunité et de faisabilité.

- Les aides cyclables aux projets des territoires.

La concrétisation de nouveaux projets d'aménagements
L'aménagement des accès du collège de Bethoncourt sera achevé en 2024. A cet égard, une réflexion initiée en 2023 débouchera sur la proposition en 2024 d'un nouveau dispositif d'accompagnement technique et financier des aménagements des abords des collèges et notamment ceux faisant l'objet de Schémas Directeurs d'Aménagement des Collèges (SDAC).

Par ailleurs, de nouvelles tranches de réalisation seront engagées pour le traitement de la côte de Morre contre les risques d'éboulement rocheux et pour la poursuite du déploiement du réseau points-nœuds.

L'élaboration d'un nouveau plan pluriannuel de maintenance et de réparation des ouvrages d'art
Sur la base de l'important travail de diagnostic mené ces dernières années, un « plan ouvrages d'art » est en cours d'élaboration autour de deux axes.
Le premier concerne le renforcement du programme de maintenance courante, de façon à traiter chaque année un nombre plus important d'ouvrages ayant atteint un niveau de dégradation avancé et ainsi contribuer à une amélioration globale des indicateurs d'état de ce riche patrimoine.
Il se traduit dès le BP 2024 par une augmentation significative des AP votées sur ce programme et une augmentation des CP de maintenance consacrés aux OA.

Le deuxième axe prévoit la création d'un programme de reconstruction des ouvrages les plus dégradés pour lesquels, soit une telle reconstruction s'impose, soit elle représente la solution plus économique à moyen terme par rapport à des interventions de conservation successives. La réflexion portera également sur la réalisation des aménagements permettant la circulation des modes doux sur ces ouvrages.

Les opérations du « plan ouvrages d'art » seront programmées sur la base des indicateurs d'état normalisés issus du système AREO, dont la base de données sera complétée au cours de l'année 2024.

Les détails de cette stratégie consacrée aux ouvrages d'art feront l'objet d'une délibération spécifique en 2024.

Se mobiliser en faveur de deux opérations structurantes pour notre département sur la RN57

Les négociations pour l'élaboration du CPER 2023/2027 devraient aboutir courant 2024 à l'inscription de deux opérations d'aménagement de la RN 57 sur notre territoire.
Concernant l'aménagement de la RN57 à l'ouest de Besançon, l'Etat propose l'inscription de cette opération tout en réinterrogeant le phasage initialement envisagé.
Pour l'aménagement d'entrée sud de Pontarlier, l'Etat se propose de déléguer la maitrise d'ouvrage de ce chantier au Conseil Départemental.
L'année 2024 doit donc permettre la finalisation des négociations pour leur inscription au Contrat de Plan et d'appréhender les modalités de financement et de réalisation.
L'Assemblée départementale devrait être saisie durant l'exercice 2024 pour arrêter les engagements de la collectivité et appréhender les modalités de réalisation.

Que ce soit le volet maintenance de son patrimoine, nouveaux projets d'aménagement ou politique cyclable, l'ensemble des actions menées intégrera les engagements pris à l'occasion de l'élaboration de PLAN E.T.E Doubs en matière de Développement Durable.

I – MAINTENANCE DES ROUTES DEPARTEMENTALES

La maintenance des routes départementales est un axe structurant de la politique routière départementale ; elle concerne la maintenance des chaussées, des ouvrages d'art, les opérations de confortement, d'assainissement et la signalisation.

En investissement, les autorisations de programme (AP) votées en 2021 et 2022 pour les programmes de maintenance du réseau structurant et de desserte ont été dimensionnées pour couvrir les programmations jusqu'en 2024.

Il est proposé de prolonger ces AP jusqu'à la fin du mandat en les abondant dès 2024 afin d'intégrer immédiatement le 1er axe du plan ouvrages d'art relatif au renforcement de la maintenance courante comme évoqué en introduction.

Dans ce même objectif, les crédits de paiement (CP) inscrits au BP 2024 pour un montant total de 21,5 M€ sont augmentés de près de 5 % par rapport au BP 2023 pour traiter dès cette année un nombre plus important de ponts ayant atteint un niveau de dégradation préoccupant.

En fonctionnement, la maintenance des routes départementales constitue le poste principal des dépenses ; d'un montant de 10 M€ pour 2024, soit 2 % de plus qu'en 2023 ».

I – 1 MAINTENANCE DU RESEAU STRUCTURANT

Le réseau structurant, assorti d'un niveau de service élevé, englobe les 1 130 km de routes départementales du réseau primaire et secondaire.
S'agissant du renouvellement des chaussées, le programme 2024 dimensionné à 5,5 M€ est à ce stade en cours de finalisation dans le respect des grandes orientations décrites en introduction.

L'attention particulière portée à la maintenance des ouvrages d'art dès 2024 se traduit par une augmentation du nombre d'opérations prévues sur le réseau structurant ; à ce stade, 9 chantiers sont programmés dont la reconstruction d'un mur de soutènement à Lods sur la RD 67 pour un montant estimé à 250 000 €, la restauration du pont sur le Doubs à Glère RD 437C pour un montant estimé à 280 000 € ou encore les traitements d'affouillements des ponts sur le Doubs et sur le Drugeon respectivement à Doubs (RD 130) et Houtaud (RD 72) pour un montant global de l'ordre de 100 000 €.

Par ailleurs, l'enveloppe dédiée à de petites interventions sur ouvrages comme le remplacement de joints de chaussée ou la reprise de garde-corps, parapet, etc. sera augmentée pour prévenir des dégradations plus importantes.

Enfin, deux opérations initialement prévues en 2023 ont dû être reportées à 2024 en raison de contraintes administratives ou d'exploitation ; il s'agit de la restauration du pont de la Charmotte sur la RD 34A entre Voujeaucourt et Audincourt (550 000 €) et du pont à haubans sur la RD 61 à Etupes (230 000 €).

Dans le cadre des interventions liées à des risques naturels, plusieurs chantiers sont déjà envisagés au titre de la programmation 2024 et notamment la poursuite du traitement de la côte de Morre RD 571 avec la réalisation d'OPCIR pour un montant de 350 000 €.

Sont également prévus le traitement du glissement aval sur la RD 9 à Déservillers (300 000 €), la réalisation d'un soutènement (falaise de Fuvelle) sur la RD 9 à Labergement-Sainte-Marie (130 000 €) et des travaux de protection contre les chutes de pierres sur la RD 50 à Pont-les-Moulins pour 100 000 € ainsi que sur la RD 67 à Mouthier-Haute-Pierre pour 120 000 €.

Au total, 45 M€ sont inscrits en AP pour couvrir les dépenses de maintenance du réseau structurant jusqu'en 2028 et 9 M€ sont inscrits en CP au titre de la programmation 2024.

En recettes, les crédits inscrits correspondent à une estimation des participations des EPCI et/ou autres collectivités ou organismes à des travaux réalisés par le Département.

Dépenses d'investissement	AP :	45 000 000 €
	CPI :	9 000 000 €
Recettes d'investissement		50 000 €

I – 2 MAINTENANCE DU RESEAU DE DESSERTE

Le réseau de desserte compte 2 558 km de routes qui ne sont pas classées dans le réseau structurant ; il intervient en complémentarité avec la voirie communale pour relier chaque point du territoire au réseau structurant.

Ce champ concerne les travaux de maintenance des chaussées, d'assainissement, d'amélioration et d'installation de glissières de sécurité programmés entre les 7 territoires correspondant au périmètre des EPCI.

Il intègre également des opérations d'ouvrages d'art et de confortement ainsi que la signalisation qui font l'objet d'une programmation non territorialisée.

Les opérations de chaussée seront arrêtées dans le respect des enveloppes territoriales dont le montant total s'élève à 7,245 M€.

En 2023, certaines sections de chaussée du réseau de desserte ont été traitées en régie selon la technique du Minimix qui consiste à procéder à du reprofilage partiel par application de matériaux bitumineux coulés à froid au moyen d'une centrale mobile permettant de prolonger la durée de vie des chaussées.
Ces interventions en régie seront reconduites en 2024.

A l'instar du réseau structurant, les crédits alloués au programme de maintenance des ouvrages d'art du réseau de desserte sont majorés dans le cadre de la mise en œuvre du premier axe du plan ouvrages d'art.

Un certain nombre d'opérations sont ainsi d'ores et déjà identifiées comme devant faire l'objet de travaux en 2024 et notamment deux opérations initialement programmées en 2023 :

- RD 302 : reprise de la partie supérieure du pont sur l'Ognon à Montagney-Servigney (130 000 €),
- RD 383 : mise en œuvre d'enrochement et divers travaux sur le pont sur le Doubs à Montjoie-le-Château (40 000 €).

La programmation 2024 intègre également une douzaine de nouvelles opérations dont :

- RD 106 : restauration du pont suspendu sur le Doubs à Roset-Fluans (250 000 €)
- RD 139 : remise en peinture du pont métallique de Chiprey à Eternoz (500 000 €)
- RD 215 : restauration d'un mur de soutènement aval à Villers-le-Lac (100 000 €)
- RD 38^{E}1 : restauration partielle du pont de la Libération à Valentigney (110 000 €)

Comme pour le réseau structurant, l'enveloppe consacrée aux petites réparations sera majorée.

Enfin, le Département participera à hauteur de 112 500 € au financement des travaux de restauration du pont sur l'Ognon sur la RD 14^{E}2 entre Rigney et Vandelans réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département de la Haute-Saône.
Ces travaux seront l'occasion pour le Département du Doubs de restaurer les cinq ouvrages de décharges à Rigney pour un montant estimé à 100 000 €.

Des travaux de confortement sont également prévus sur le réseau de desserte comme, par exemple :

- Le traitement d'un glissement aval par la construction d'une paroi clouée sur la RD 47 aux Gras pour un montant total estimé à 260 000 €.
- Le traitement d'un glissement de terrain sur la RD 141 entre Beure et Arguel par la construction d'une paroi berlinoise pour un montant estimé à 950 000 €.

Cette opération d'envergure est justifiée par un contexte géologique particulier. En effet, le secteur présente un tronçon instable ; la chaussée est affectée par d'importantes fissures sur plusieurs zones, avec localement des affaissements de quelques centimètres.

Du fait de la pente raide du talus aval et du contexte géomorphologique du site, seuls des travaux lourds permettront de stabiliser ce secteur.

Au total, 45 M€ sont inscrits en AP pour couvrir les dépenses de maintenance du réseau de desserte jusqu'en 2028 et 10 M€ sont inscrits en CP au titre de la programmation 2024.

En recettes, les crédits inscrits correspondent à une estimation des participations des EPCI et/ou autres collectivités ou organismes à des travaux réalisés par le Département.

Dépenses d'investissement	AP :	45 000 000 €
	CPI :	10 000 000 €
Recettes d'investissement		45 000 €

I – 3 ENTRETIEN COURANT

En investissement, à l'instar des deux autres programmes de maintenance et s'agissant de la maintenance courante, il est proposé d'inscrire 700 000 € en CP pour les études liées aux chantiers programmés (détection amiante, HAP…), pour les relevés patrimoniaux dans le cadre de la nouvelle stratégie de maintenance des chaussées, mais également pour la signalisation ou les équipements de sécurité afin de compléter la base de données routières du SIG. Il s'agit également de conduire des études environnementales (diagnostics, mesures compensatoires…), des études de projet mais aussi des études géotechniques ou de reconnaissances de sol, notamment dans le cadre des opérations liées aux risques naturels.

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire une AE de 3,2 M€ et des CP à hauteur de 2,7 M€. Il s'agit d'opérations d'entretien courant, d'exploitation courante et de réparation de dommages au domaine public qui sont en grande partie réalisées en régie par les équipes du service des travaux routiers. Les crédits en augmentation de 3,8 % par rapport au BP 2023 intègrent les augmentations liées à l'inflation.
Ces interventions qui constituent le 1er niveau de maintenance de notre patrimoine routier contribuent à la sécurité et à la viabilité du réseau.

L'inscription proposée en recettes de fonctionnement correspond à des perceptions récurrentes (redevances, travaux pour tiers, vente de carburant…).

Les recettes d'investissement concernent principalement la vente de matériel routier, de mobilier des RD et de délaissés de voirie.

Dépenses d'investissement	CPI :	700 000 €
Dépenses de fonctionnement	AE :	3 200 000 €
	CPF :	2 700 000 €
Recettes d'investissement		14 000 €
Recettes de fonctionnement		640 000 €

I – 4 VIABILITE HIVERNALE

Les crédits dédiés à la viabilité hivernale sont inscrits au BP 2024 à niveau constant sur la base du coût d'un hiver moyen estimé à 4 M€.
L'AE en place avait été votée pour trois hivers incluant la saison 2023-2024.
Au regard de l'AE résiduelle, il est proposé un abondement d'1 M€ pour garantir la couverture de l'intégralité des dépenses prévisionnelles de l'hiver à venir.

Dans le même temps, l'inscription d'une nouvelle AE de 5 M€ est proposée en prévision de l'hiver 2024-2025.

A noter que la nouvelle AE n'est votée que pour un seul hiver compte tenu de la réflexion à engager pour adapter les niveaux de service de la viabilité hivernale comme évoqué en introduction.

Les dépenses concernent les opérations de déneigement réalisées par les entreprises privées, le financement des conventionnements passés avec les communes au titre de la mutualisation des prestations de déneigement, soit 16 conventions pour l'hiver 2022-2023, et diverses fournitures (sel, jalons…).

Dépenses de fonctionnement	AE :	6 000 000 €
	CPF :	4 000 000 €

I – 5 VEHICULE, MATERIEL ET EQUIPEMENT

Pour mémoire, une AP de 8 M€ a été votée au BP 2021 permettant de couvrir le programme d'investissement du Parc du Matériel Routier dimensionné à 2 M€ par an sur la période 2021-2024.

Les crédits de paiement inscrits en investissement à hauteur de 1,8 M€ permettront d'honorer les paiements résiduels de véhicules et matériels commandés en 2023 non encore livrés ainsi que les premières commandes passées en 2024.

La réflexion de fond sur les sources d'énergie pour nos matériels roulants et d'intervention se poursuit. 2024 devrait permettre ainsi la poursuite de la mutation de la flotte des véhicules et des matériels pour lesquels des alternatives aux énergies fossiles existent.

A ce titre, il est notamment prévu de commander 3 tracteurs avec faucheuse ainsi que 2 camions de déneigement d'occasion avec saleuse pour un montant total estimé à 850 000 €.

En fonctionnement, les inscriptions proposées, soit 3,5 M€ en AE et 3,3 M€ en CP, en légère augmentation par rapport à 2023, tiennent compte de l'inflation.

Les recettes correspondent à des produits de cessions d'immobilisations en investissement et à des perceptions récurrentes (carburant…) en fonctionnement.

Dépenses d'investissement	CPI :	1 800 000 €
Dépenses de fonctionnement	AE :	3 500 000 €
	CPF :	3 300 000 €
Recettes d'investissement		300 000 €
Recettes de fonctionnement		230 000 €

II – SECURITE ROUTIERE

La sécurité routière est un levier d'action important pour répondre à l'ambition du Département d'investir en faveur d'une mobilité responsable.

II – 1 AMELIORATION DE LA SECURITE DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le Département intervient au titre de l'amélioration de la sécurité routière à la fois par des aménagements réalisés sous sa propre maîtrise d'ouvrage dans le cadre du programme de sécurisation des RD et en accompagnement des aménagements de traversée d'agglomération réalisés par des communes et EPCI dans le cadre du programme des opérations partenariales de sécurité en agglomération (OPSA).

Comme évoqué en introduction, le suivi de l'accidentologie sera accentué en 2024 en partenariat avec d'autres experts et notamment l'Etat, les Forces de l'ordre, les Maires pour leur connaissance spécifique des enjeux locaux.

Cette démarche permettra d'identifier les améliorations à apporter aux infrastructures même si d'autres facteurs comportementaux sont souvent à l'origine des accidents.

Elle s'appuiera sur différentes ressources telles que le fichier national des accidents corporels (application TRAxy), les résultats de l'expérimentation S_Vrai, la fiche d'analyse des accidents graves.

Ce suivi renforcé concernera en particulier les itinéraires relevés à 90 km/h pour lesquels les compléments de signalisation se poursuivront en 2024.

Les opérations d'aménagement de sécurité sont en partie financées par une recette d'investissement estimée à 620 000 € issue du produit des amendes de police perçu par la voie des radars automatiques.

Elles portent pour l'essentiel sur des aménagements ponctuels type sécurisation de carrefours ou traitement de zone de glissance.

L'AP de 12,2 M€ votée au BP 2021 pour la période 2021-2024, soit environ 3,050 M€ par an, permettra la poursuite du programme de sécurisation ainsi que celui des OPSA.

3 M€ sont inscrits en CP pour couvrir les dépenses prévisionnelles des opérations qui seront réalisées ou achevées en 2024.

Dépenses d'investissement	CPI :	3 000 000 €
Recettes d'investissement		620 000 €

II – 2 AMELIORATION DU COMPORTEMENT DES USAGERS

Il est proposé d'inscrire une AE de 10 000 € ainsi que les CP correspondants au financement des dépenses d'entretien des radars pédagogiques et de subvention aux associations œuvrant pour la sécurité routière.

Dépenses de fonctionnement	AE :	10 000 €
	CPF :	10 000 €

III – AMELIORATION DES RESEAUX

Cet axe concerne les aménagements routiers et d'ouvrages d'art, l'environnement routier et les études et acquisitions foncières liées à ces aménagements.

En plus de ces opérations, il intègre spécifiquement la création de voies nouvelles et la requalification de la RD 432 pour l'accès au nouveau collège de Bethoncourt.

Deux orientations conduisent à une évolution de cet axe, à savoir, dans un premier temps, la volonté de réaliser, au titre de la stratégie de maintenance des chaussées, des opérations de renforcement de la structure de certaines sections du réseau structurant et, dans un second temps, la future mise en œuvre du deuxième axe du plan ouvrages d'art.

III – 1 OPERATIONS D'AMENAGEMENT ROUTIER ET D'OUVRAGES D'ART

Des AP ont été votées sur ce programme en 2022 et 2023 pour un montant total de 19 M€ afin de financer les opérations jusqu'en 2027.

Les crédits de paiements prévus en 2024, soit 2,4 M€, seront en partie dédiés à solder financièrement les travaux de restauration du pont de Ludwigsburg et la participation départementale aux travaux de réparation du pont de Salans réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département du Jura.

Un montant de l'ordre de 2 M€ sera par ailleurs consacré à la réalisation d'une ou deux importantes opérations de renforcement structurel de chaussée du réseau structurant.

Dépenses d'investissement	CPI :	2 400 000 €

III – 2 ACCES AU COLLEGE DE BETHONCOURT

En 2024, s'achèveront les travaux d'accès au collège et notamment le parking des bus et le parvis piétons le long de l'établissement permettant de rejoindre la voie publique.

Une recette de 250 000 € est attendue correspondant au solde de la participation de PMA aux aménagements de l'accès au collège.

Dépenses d'investissement	CPI :	1 500 000 €
Recettes d'investissement		250 000 €

III – 3 ENVIRONNEMENT ROUTIER

Pour mémoire, une AP d'un montant total de 1,1 M€ a été mise en place en 2021 et 2022 couvrant la période 2021-2024.

Les actions relevant de ce champ peuvent concerner des travaux de protection de captage d'eau à proximité du domaine public routier, la réalisation de travaux pour la faune, des aménagements paysagers aux entrées d'agglomération et la rationalisation d'aménagements paysagers pour en réduire les coûts d'entretien.

Le programme environnement routier va notamment permettre de financer les opérations retenues au titre de la continuité écologique sous RD issue de l'axe 3 du Fonds Vert « améliorer le cadre de vie ».
Ainsi, en 2024, la réfection du passage à petite faune sur la RD 492 entre Etalans et Naisey-les-Granges sera réalisée pour un montant estimé à 300 000 €.

Dépenses d'investissement	CPI :	400 000 €

III – 4 ETUDES ET ACQUISITIONS FONCIERES

En investissement, l'AP votée en 2022 et 2023, soit au total 1,7 M€, pour couvrir les dépenses d'études et acquisitions foncières des futurs aménagements jusqu'à la fin du mandat est abondée d'1 M€ pour préparer la mise en œuvre du deuxième axe du futur plan ouvrages d'art consacré à la reconstruction des ouvrages les plus dégradés nécessitant une anticipation des études.

Pour la même raison, les CP sont portés à 500 000 €, soit une augmentation de 11 % par rapport au BP 2023.

En fonctionnement, sont prévus 12 000 € en AE et 8 000 € en CP pour la prise en charge des cotisations à divers organismes (Cerema, Ecorse TP, IDRRIM).

Dépenses d'investissement	AP :	1 000 000 €
	CPI :	500 000 €
Dépenses de fonctionnement	AE :	12 000 €
	CPF :	8 000 €

IV – STRUCTURATION DES VOIES CYCLABLES

Les crédits consacrés à la structuration des voies cyclables sont dimensionnés chaque année à partir de la maquette financière de la politique cyclable votée en 2020, confirmée par une projection pluriannuelle des dépenses et des recettes s'y rattachant en tenant compte de l'avancement des opérations.

IV – 1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE CYCLABLE

A l'instar du programme de maintenance du réseau routier, les crédits inscrits pour un montant de 450 000 € permettront la réalisation des travaux annuels de maintenance des voies cyclables (chaussées, assainissement, ouvrages d'art, confortement et signalisation).

Pour mémoire, l'AP de 1,290 M€ votée en 2022 permet de couvrir ces frais de maintenance jusqu'en 2024.

Des crédits sont également inscrits en AE et CP pour couvrir les dépenses d'entretien de l'année et les cotisations versées à des organismes œuvrant dans le domaine cyclable.

Dépenses d'investissement	CPI :	450 000 €
Dépenses de fonctionnement	AE :	120 000 €
	CPF :	105 000 €

IV – 2 OPERATIONS D'AMENAGEMENT CYCLABLES

Les opérations relevant de ce programme sont couvertes par les AP en place jusqu'en 2026, soit 11,6 M€ votés au BP 2021.

Pour réaliser le programme de travaux 2024, 2 M€ sont inscrits en CP dont 1,1 M€ pour le traitement d'itinéraires partagés (projets bourgs-centres, signalétique points-nœuds) et 900 000 € réservés à des projets d'aménagement cyclable et notamment aux études de conception des quatre itinéraires d'intérêt départemental ayant fait l'objet en 2023 d'études d'opportunité et faisabilité. Ces dernières ont permis de vérifier la pertinence de ces opérations et d'en préciser les grandes caractéristiques (tracé, parti d'aménagement), en lien avec les acteurs locaux (élus et représentants des usagers).

Concernant la mise en site propre de l'EV6 entre L'Isle sur le Doubs et Appenans, les études se poursuivront en 2024 sur la base du parti d'aménagement retenu après comparaison des différentes solutions possibles (aménagement dans l'emprise de la RD 29 ou aménagement en site propre).

En recettes, l'inscription de 267 000 € correspond à des subventions de l'Europe attendues ou à venir notamment pour les travaux d'aménagement de l'EV6.

Dépenses d'investissement	CPI :	2 000 000 €
Recettes d'investissement		267 000 €

IV – 3 SOUTIEN AUX PROJETS CYCLABLES DES TERRITOIRES

S'agissant du soutien aux projets cyclables, l'AP nécessaire au programme d'aide aux territoires en faveur du développement des infrastructures cyclables pour la période 2021-2025 a été mise en place au BP 2021 à hauteur de 5 M€.

En 2023, 9 projets ont été subventionnés pour un montant total de l'ordre de 715 000 €.

L'accompagnement du bloc communal en matière d'ingénierie, d'assistance à la réalisation de schémas cyclables, d'aide à la réalisation d'infrastructures ou encore d'aide à l'acquisition de vélos adaptés aux personnes en situation de handicap se poursuivra en 2024.

Sont d'ores et déjà déposés les dossiers de GBM pour l'aménagement d'une liaison cyclable entre Pirey et Besançon, de la Maison pour tous de Bavans pour l'acquisition d'un quadricycle adapté, de la commune de Levier pour le réaménagement de la place de l'Eglise et la création de liaisons douces et enfin, de la commune de Bouverans pour l'aménagement d'une liaison douce le long de la RD 47.

Les crédits alloués en 2024 au soutien au bloc communal sont ramenés à 750 000 € contre 1 M€ au BP 2023 pour correspondre au plus près aux dépenses prévisionnelles annuelles, moindres qu'estimées au moment de la mise en place de la nouvelle politique cyclable. En effet, les participations départementales s'avèrent moins importantes qu'estimées du fait de l'application de la règle relative au cumul des financements obtenus par le bloc communal auprès de nombreux partenaires.

L'AE et les CP prévus en fonctionnement permettront notamment le paiement de la cotisation à l'association Vélo et Territoires.

Dépenses d'investissement	CPI :	750 000 €
Dépenses de fonctionnement	AE :	7 000 €
	CPF :	7 000 €

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 301** présenté sous le timbre **: DGS / DRIT** ;

Vu l'avis de la commission n° **3 ;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe 311 : Maintenance des routes départementales					
Maintenance du réseau structurant	45 000 000 €	9 000 000 €	- €	9 000 000 €	50 000 €
Maintenance du réseau de desserte	45 000 000 €	10 000 000 €	- €	10 000 000 €	45 000 €
Entretien courant	- €	700 000 €	- €	700 000 €	14 000 €
Véhicule matériel et équipement	- €	1 800 000 €	- €	1 800 000 €	300 000 €
Total Axe 311	**90 000 000 €**	**21 500 000 €**	**- €**	**21 500 000 €**	**409 000 €**
Axe 312 : Sécurité routière					
Amélioration de la sécurité des routes départementales		3 000 000 €		3 000 000 €	620 000 €
Total Axe 312	**- €**	**3 000 000 €**	**- €**	**3 000 000 €**	**620 000 €**
Axe 313 : Amélioration des réseaux					
Opérations d'aménagement routier	- €	2 400 000 €	- €	2 400 000 €	
Accès collège Bethoncourt	- €	1 500 000 €	- €	1 500 000 €	250 000 €
Environnement routier	- €	400 000 €	- €	400 000 €	- €
Etudes et acquisitions foncières	1 000 000 €	500 000 €	- €	500 000 €	- €
Total Axe 313	**1 000 000 €**	**4 800 000 €**	**- €**	**4 800 000 €**	**250 000 €**
Axe 314 : Structuration des voies cyclables					
Maintenance du patrimoine cyclable départemental	- €	450 000 €	- €	450 000 €	- €
Opérations d'aménagement cyclable	- €	2 000 000 €	- €	2 000 000 €	267 000 €
Soutien aux projets cyclables des territoires	- €	750 000 €	- €	750 000 €	- €
Total Axe 314	**- €**	**3 200 000 €**	**- €**	**3 200 000 €**	**267 000 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**91 000 000 €**	**32 500 000 €**	**- €**	**32 500 000 €**	**1 546 000 €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe 311 : Maintenance des routes départementales					
Entretien courant	3 200 000 €	2 700 000 €	- €	2 700 000 €	640 000 €
Viabilité hivernale	6 000 000 €	4 000 000 €	- €	4 000 000 €	- €
Véhicule matériel et équipement	3 500 000 €	3 300 000 €	- €	3 300 000 €	230 000 €
Total Axe 311	**12 700 000 €**	**10 000 000 €**	**- €**	**10 000 000 €**	**870 000 €**
Axe 312 : Sécurité routière					
Amélioration du comportement des usagers	10 000 €	10 000 €	- €	10 000 €	- €
Total Axe 312	**10 000 €**	**10 000 €**	**- €**	10 000 €	**- €**
Axe 313 : Amélioration des réseaux					
Etudes et acquisitions foncières	12 000 €	8 000 €	- €	8 000 €	- €
Total Axe 313	**12 000 €**	**8 000 €**	**- €**	**8 000 €**	**- €**
Axe 314 : Structuration des voies cyclables					
Maintenance du patrimoine cyclable départemental	120 000 €	105 000 €	- €	105 000 €	- €
Soutien aux projets cyclables des territoires	7 000 €	7 000 €	- €	7 000 €	- €
Total Axe 314	**127 000 €**	**112 000 €**	**- €**	112 000 €	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**12 849 000 €**	**10 130 000 €**	**- €**	**10 130 000 €**	**870 000 €**

TOTAL		**42 630 000 €**	**- €**	**42 630 000 €**	**2 416 000 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Propositions BP 2024 par imputations budgétaires
2 - Synthèse recettes dépenses

BUDGET PRINCIPAL

Mobilités et infrastructures

RECETTES 2 416 000,00

INVESTISSEMENT 1 546 000,00

MAINTENANCE DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
024	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	314 000,00
13	13258	AUTRES GROUPEMENTS	95 000,00
		Somme :	**409 000,00**

SECURITE ROUTIERE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
13	1345	AMENDES DE RADARS AUTOMATIQUES ET AMENDES DE POLICE	620 000,00
		Somme :	**620 000,00**

AMELIORATION DES RESEAUX

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
13	13248	AUTRES COMMUNES	250 000,00
		Somme :	**250 000,00**

STRUCTURATION DES VOIES CYCLABLES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
13	13272	FEDER	267 000,00
		Somme :	**267 000,00**

FONCTIONNEMENT 870 000,00

MAINTENANCE DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
70	70323	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	490 000,00
70	7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES (ABONNEMENTS ET VENTES D'OUVRAGES...)	200 000,00
74	74888	AUTRES	150 000,00
75	75888	AUTRES	30 000,00
		Somme :	**870 000,00**

DEPENSES 12 630 000,00

INVESTISSEMENT 32 500 000,00

MAINTENANCE DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
20	2031	FRAIS D'ETUDES	650 000,00
21	215731	MATERIEL ROULANT	400 000,00
21	215738	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	645 000,00
21	21578	AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	40 000,00
21	21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	825 000,00
21	2188	AUTRES	140 000,00
23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	18 800 000,00
		Somme :	**21 500 000,00**

SECURITE ROUTIERE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
20	2031	FRAIS D'ETUDES	150 000,00
21	21578	AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	50 000,00
23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 800 000,00
		Somme :	**3 000 000,00**

AMELIORATION DES RESEAUX

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
20	2031	FRAIS D'ETUDES	425 000,00
20	2033	FRAIS D'INSERTION	5 000,00
21	2112	TERRAINS DE VOIRIE	70 000,00
23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	4 300 000,00
		Somme :	**4 800 000,00**

STRUCTURATION DES VOIES CYCLABLES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
20	2031	FRAIS D'ETUDES	207 000,00
204	2041482	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	555 000,00
204	20415331	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	10 000,00
204	2041581	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	10 000,00
204	2041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	690 000,00
204	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	10 000,00
21	215738	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	225 000,00
21	2188	AUTRES	25 000,00
23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 468 000,00
		Somme :	**3 200 000,00**

FONCTIONNEMENT

10 130 000,00

MAINTENANCE DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	25 000,00
011	60622	CARBURANTS	1 283 000,00
011	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	105 000,00
011	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	975 000,00
011	60633	FOURNITURES DE VOIRIE	2 014 000,00
011	60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	150 000,00
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	30 000,00
011	61358	AUTRES	99 500,00
011	615231	VOIRIES	4 480 000,00
011	61551	MATERIEL ROULANT	300 000,00
011	61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	35 000,00
011	6156	MAINTENANCE	21 000,00
011	6161	MULTIRISQUES	300 000,00
011	617	ETUDES ET RECHERCHES	1 000,00
011	6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	500,00
011	6241	TRANSPORTS DE BIENS	12 000,00
011	6248	DIVERS	70 000,00
011	6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	18 000,00
011	6288	AUTRES	54 000,00
011	6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	27 000,00
		Somme :	**10 000 000,00**

SECURITE ROUTIERE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	3 000,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	7 000,00
		Somme :	**10 000,00**

AMELIORATION DES RESEAUX

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	5 000,00
011	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	3 000,00
		Somme :	**8 000,00**

STRUCTURATION DES VOIES CYCLABLES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	615231	VOIRIES	90 000,00
011	61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	7 000,00
011	617	ETUDES ET RECHERCHES	8 000,00
011	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	7 000,00
		Somme :	**112 000,00**

RECETTES

INVESTISSEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
Maintenance des routes départementales	200 000 €	435 000 €	409 000 €	104,5%	-6,0%
Sécurité routière	620 000 €	620 000 €	620 000 €	0,0%	0,0%
Amélioration des réseaux	80 000 €	80 000 €	250 000 €	212,5%	212,5%
Structuration des voies cyclables	1 250 000 €	1 250 000 €	267 000 €	-78,6%	-78,6%
TOTAL INVESTISSEMENT	**2 150 000 €**	**2 385 000 €**	**1 546 000 €**	**-28,1%**	**-35,2%**

FONCTIONNEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
Maintenance des routes départementales	1 165 000 €	930 000 €	870 000 €	-25,3%	-6,5%
Sécurité routière				-	-
Amélioration des réseaux				-	-
Structuration des voies cyclables				-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	**1 165 000 €**	**930 000 €**	**870 000 €**	**-25,3%**	**-6,5%**

TOTAL RECETTES	**3 315 000 €**	**3 315 000 €**	**2 416 000 €**	**-27,1%**	**-27,1%**

DEPENSES

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT					
Axes	**Estimation AP résiduelles au 31/12/2023**	**AP BP 2024**	**CPI BP 2023**	**CPI BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
Maintenance des routes départementales	32 574 786 €	90 000 000 €	20 500 000 €	21 500 000 €	4,9%
Sécurité routière	6 027 986 €	- €	3 000 000 €	3 000 000 €	0,0%
Amélioration des réseaux	20 853 257 €	1 000 000 €	6 350 000 €	4 800 000 €	-24,4%
Structuration des voies cyclables	18 916 174 €	- €	3 500 000 €	3 200 000 €	-8,6%
TOTAL INVESTISSEMENT	**78 372 203 €**	**91 000 000 €**	**33 350 000 €**	**32 500 000 €**	-2,5%

FONCTIONNEMENT					
Axes	**Estimation AE résiduelles au 31/12/2023**	**AE BP 2024**	**CPF BP 2023**	**CPF BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
Maintenance des routes départementales	5 532 150 €	12 700 000 €	9 800 000 €	10 000 000 €	2,0%
Sécurité routière	2 500 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0,0%
Amélioration des réseaux	9 500 €	12 000 €	8 000 €	8 000 €	0,0%
Structuration des voies cyclables	38 000 €	127 000 €	112 000 €	112 000 €	0,0%
TOTAL FONCTIONNEMENT	**5 582 150 €**	**12 849 000 €**	**9 930 000 €**	**10 130 000 €**	2,0%

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPI	**Crédits hors AP**	**Total Crédits investissement**		
Maintenance des routes départementales	20 500 000 €	20 565 000 €	21 500 000 €	- €	21 500 000 €	4,9%	4,5%
Sécurité routière	3 000 000 €	3 415 000 €	3 000 000 €	- €	3 000 000 €	0,0%	-12,2%
Amélioration des réseaux	6 350 000 €	6 777 700 €	4 800 000 €	- €	4 800 000 €	-24,4%	-29,2%
Structuration des voies cyclables	3 500 000 €	2 592 300 €	3 200 000 €	- €	3 200 000 €	-8,6%	23,4%
TOTAL INVESTISSEMENT	**33 350 000 €**	**33 350 000 €**	**32 500 000 €**	**- €**	**32 500 000 €**	**-2,5%**	**-2,5%**

FONCTIONNEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPF	**Crédits hors AE**	**Total Crédits fonctionnement**		
Maintenance des routes départementales	9 800 000 €	10 100 000 €	10 000 000 €	- €	10 000 000 €	2,0%	-1,0%
Sécurité routière	10 000 €	10 000 €	10 000 €	- €	10 000 €	0,0%	0,0%
Amélioration des réseaux	8 000 €	8 000 €	8 000 €	- €	8 000 €	0,0%	0,0%
Structuration des voies cyclables	112 000 €	112 000 €	112 000 €	- €	112 000 €	0,0%	0,0%
TOTAL FONCTIONNEMENT	**9 930 000 €**	**10 230 000 €**	**10 130 000 €**	**- €**	**10 130 000 €**	**2,0%**	**-1,0%**

TOTAL DEPENSES	**43 280 000 €**	**43 580 000 €**	**42 630 000 €**	**- €**	**42 630 000 €**	**-1,5%**	**-2,2%**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Dynamique territoriale - Mobilités et infrastructures - Mobilités et infrastructures - Budget primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 301** présenté sous le timbre **: DGS / DRIT** ;

Vu l'avis de la commission n° **3 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Florence ROGEBOZ** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe 311 : Maintenance des routes départementales					
Maintenance du réseau structurant	45 000 000 €	9 000 000 €	- €	9 000 000 €	50 000 €
Maintenance du réseau de desserte	45 000 000 €	10 000 000 €	- €	10 000 000 €	45 000 €
Entretien courant	- €	700 000 €	- €	700 000 €	14 000 €
Véhicule matériel et équipement	- €	1 800 000 €	- €	1 800 000 €	300 000 €
Total Axe 311	**90 000 000 €**	**21 500 000 €**	**- €**	**21 500 000 €**	**409 000 €**
Axe 312 : Sécurité routière					
Amélioration de la sécurité des routes départementales		3 000 000 €		3 000 000 €	620 000 €
Total Axe 312	**- €**	**3 000 000 €**	**- €**	**3 000 000 €**	**620 000 €**
Axe 313 : Amélioration des réseaux					
Opérations d'aménagement routier	- €	2 400 000 €	- €	2 400 000 €	
Accès collège Bethoncourt	- €	1 500 000 €	- €	1 500 000 €	250 000 €
Environnement routier	- €	400 000 €	- €	400 000 €	- €
Etudes et acquisitions foncières	1 000 000 €	500 000 €	- €	500 000 €	- €
Total Axe 313	**1 000 000 €**	**4 800 000 €**	**- €**	**4 800 000 €**	**250 000 €**
Axe 314 : Structuration des voies cyclables					
Maintenance du patrimoine cyclable départemental	- €	450 000 €	- €	450 000 €	- €
Opérations d'aménagement cyclable	- €	2 000 000 €	- €	2 000 000 €	267 000 €
Soutien aux projets cyclables des territoires	- €	750 000 €	- €	750 000 €	- €
Total Axe 314	**- €**	**3 200 000 €**	**- €**	**3 200 000 €**	**267 000 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**91 000 000 €**	**32 500 000 €**	**- €**	**32 500 000 €**	**1 546 000 €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe 311 : Maintenance des routes départementales					
Entretien courant	3 200 000 €	2 700 000 €	- €	2 700 000 €	640 000 €
Viabilité hivernale	6 000 000 €	4 000 000 €	- €	4 000 000 €	- €
Véhicule matériel et équipement	3 500 000 €	3 300 000 €	- €	3 300 000 €	230 000 €
Total Axe 311	**12 700 000 €**	**10 000 000 €**	**- €**	**10 000 000 €**	**870 000 €**
Axe 312 : Sécurité routière					
Amélioration du comportement des usagers	10 000 €	10 000 €	- €	10 000 €	- €
Total Axe 312	**10 000 €**	**10 000 €**	**- €**	10 000 €	**- €**
Axe 313 : Amélioration des réseaux					
Etudes et acquisitions foncières	12 000 €	8 000 €	- €	8 000 €	- €
Total Axe 313	**12 000 €**	**8 000 €**	**- €**	**8 000 €**	**- €**
Axe 314 : Structuration des voies cyclables					
Maintenance du patrimoine cyclable départemental	120 000 €	105 000 €	- €	105 000 €	- €
Soutien aux projets cyclables des territoires	7 000 €	7 000 €	- €	7 000 €	- €
Total Axe 314	**127 000 €**	**112 000 €**	**- €**	112 000 €	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**12 849 000 €**	**10 130 000 €**	**- €**	**10 130 000 €**	**870 000 €**

TOTAL		**42 630 000 €**	**- €**	**42 630 000 €**	**2 416 000 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Christine COREN-GASPERONI a donné pouvoir à Damien CHARLET
Magali DUVERNOIS a donné pouvoir à Albert MATOCQ-GRABOT
Aly YUGO a donné pouvoir à Monique CHOUX

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236534H1-DE

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 302
	Commission[s] : 3
	Timbre : DGS / DDET

DYNAMIQUE TERRITORIALE
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, ATTRACTIVITÉ, AFFAIRES EUROPÉENNES ET TRANSFRONTALIÈRES

Objet : Développement territorial, attractivité, et affaires européennes et transfrontalières - Budget primitif 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 2

INTRODUCTION 2

I – ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS LOCAUX 3

I – 1 GOUVERNANCE ET ANIMATION 3

I – 2 SOUTIEN AUX PARTENAIRES ET À L'INGÉNIERIE LOCALE 4

I – 3 CONTRACTUALISATION DE TERRITOIRE ET SOUTIEN AUX PROJETS LOCAUX 8

II – COOPERATION INTERNATIONALE 12

II – 1 COOPÉRATION EUROPÉENNE 12

II – 2 COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ET EXTRA-EUROPÉENNE 13

III – TRANSITION ENERGETIQUE – ENERGIES RENOUVELABLES – BOIS ENERGIE 14

IV – SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES 14

IV – 1 COORDINATION ET ANIMATION 14

IV – 2 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU SDIS 15

PROJET DE DELIBERATION 17

TABLE DES ANNEXES 19

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
5 300 000,00 €	10 060 000 €		10 060 000 €	1 700 000 €	10 956 000 €	400 000 €	11 356 000 €	12,9%

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/2024
	587 600 €	29 487 430 €	30 075 030 €	20 000 €	550 000 €	31 008 257 €	31 558 257 €	4,9%

RECETTES

	BP 2023	BP 2024
Investissement	1 124 200 €	1 124 200 €
Fonctionnement	0 €	0 €
TOTAL	**1 124 200 €**	**1 124 200 €**

INTRODUCTION

En 2024, dans un contexte de tension des budgets des collectivités locales (augmentation des charges liées notamment à l'inflation, hausse des taux d'emprunt, trajectoire fixée par le Gouvernement pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement sur la période 2024-2027), le Département entend maintenir, voire amplifier, sa contribution au développement de son territoire, tel qu'il s'est engagé à le faire dans le cadre du projet de mandat adopté en décembre 2022.

Le premier levier d'action de ce dernier consiste à soutenir le bloc communal à travers plusieurs dispositifs complémentaires dont le plus emblématique les Contrats P@C (Porter une action concertée). Les 18 contrats, établis à l'échelle du territoire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, ont été signés avec le bloc communal (communes et intercommunalités) pour la période 2022-2028. Ils permettront notamment de soutenir les projets locaux dans les domaines de l'aménagement d'espaces publics, du développement d'équipements et de services au public, ainsi que de l'amélioration du cadre de vie des Doubiens.

En complément, le Département accompagnera le bloc communal dans la mise en œuvre d'opérations de construction ou de réhabilitation lourde d'équipements sportifs étant utilisés par les collégiens dans le cadre de leur programme d'éducation physique et sportive (EPS), mais aussi en participant aux projets labélisés « Territoires numériques éducatifs » (TNE) destinés à renforcer l'usage du numérique dans le domaine de l'éducation (écoles primaires et collèges).

Le second levier d'action en faveur des projets locaux se fera également en mobilisant les outils à vocation départementale au service des territoires (Agence départementale d'appui aux territoires, Etablissement public foncier, Maison départementale de l'habitat, Comité départemental du tourisme, …) et en prenant appui sur les partenariats développés, depuis plusieurs années, avec différentes entités locales (Agences d'urbanisme, Associations de Maires, …) contribuant à la conception et à la diffusion des politiques départementales dans les territoires.

Dans cet esprit, le Département participera, en 2024, à l'ouverture du capital de Territoire 25 afin de permettre à cette Société publique locale (SPL), dont il est membre, de disposer d'une assise financière suffisante pour mener à bien, dans le cadre de son plan stratégique 2023-2026, les projets d'aménagements ou de constructions publiques répondant aux besoins des territoires.

De même, dans le prolongement du conventionnement qui avait été initié à titre expérimental en 2022, pour une durée de 2 ans, un partenariat sera établi avec la Fondation du patrimoine pour la période 2024-2026 afin d'encourager la réalisation, par des particuliers, de travaux de restauration de bâti non protégé au titre des monuments historiques, mais présentant un intérêt général.

Enfin, dans le contexte de nécessaire réduction du rythme d'artificialisation des sols, au regard de l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) fixé à l'horizon 2050 par le cadre législatif, l'année 2024 donnera lieu, sous l'égide du Département, à l'établissement d'un protocole de partenariat entre SEDIA, Territoire 25 et l'Etablissement public foncier (EPF) Doubs BFC de manière à garantir leur mobilisation et leur appui aux territoires pour le portage et la requalification de foncier (friches, bâti ancien …) qui pourra ainsi accueillir des projets immobiliers ou d'aménagement.

Le renforcement de la coopération avec la Suisse constitue un autre axe important pour le Département. A cet égard, l'étude « vision 360° » actuellement en cours de réalisation par la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) permettra au Département, en lien avec les collectivités locales concernées, de poser en 2024 les bases d'une stratégie partagée de coopération avec la Suisse.

Enfin, le soutien du Département au fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) sera dimensionné en conséquence en 2024, afin de permettre à cet établissement public de maintenir son activité opérationnelle au service des habitants et des territoires, dans un contexte d'augmentation des charges à supporter (inflation, énergie, masse salariale, …).

Le Département participera également aux investissements du SDIS de manière à lui permettre de faire face à l'émergence de nouveaux risques, tels que les incendies de forêts de grande ampleur, mais aussi pour faire face aux conséquences d'intempéries exceptionnelles.

I – ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS LOCAUX

I – 1 Gouvernance et animation

Partenariat avec les associations de Maires du Doubs

Chaque année, le Département établit une nouvelle convention de partenariat avec l'association des Maires du Doubs et avec l'association des Maires ruraux du Doubs pour leurs actions d'information et de formation auprès de leurs adhérents, et pour leur rôle de relais des politiques départementales auprès des élus du bloc communal.

Aussi, il est proposé l'inscription au Budget primitif (BP) 2024, en dépenses de fonctionnement, d'un montant de **120 000 €** au titre du partenariat à intervenir avec ces 2 associations.

Participation à l'édition 2024 du « Carrefour des collectivités locales » - 282 -

Le Département soutient et participe, depuis plusieurs années, à cette manifestation qui est organisée à Besançon-Micropolis par l'association Ecorse TP (dont le Département est membre). Celle-ci réunit chaque année environ 2 000 participants : entreprises de travaux publics, élus locaux, organismes de formation et de recherche.

En vue de la participation du Département à l'édition 2024 du « Carrefour des collectivités locales », il est proposé l'inscription des crédits suivants en dépenses de fonctionnement :

- **3 000 €** pour le partenariat avec Ecorse TP ;
- **5 000 €** pour la location du stand.

I – 2 Soutien aux partenaires et à l'ingénierie locale

Participation à l'Agence départementale d'appui aux territoires (ADAT)

Créée en 2017 à l'initiative du Département, l'Agence départementale d'appui aux territoires (ADAT) a développé, dans les domaines informatiques et juridiques, une offre de services en direction du bloc communal.

Depuis le début de l'année 2023, l'activité dans le domaine du conseil juridique a connu une hausse de 5 % par rapport à 2022, tandis que l'activité en matière de conseil et d'assistance informatique est globalement stable.

Dans la perspective du renouvellement, en 2025, de la gamme des logiciels de Berger-Levrault, l'ADAT a engagé une réflexion sur l'évolution du modèle économique de son « pack de base », étant entendu que le droit d'accès aux logiciels donnera lieu au versement d'une redevance mensuelle à l'éditeur, ce qui constituera une charge de fonctionnement supplémentaire pour l'Agence, en sus du coût de maintenance.

En tant que membre fondateur de l'ADAT, le Département s'est engagé, dans le cadre d'un conventionnement pluriannuel portant sur la période 2022-2024, à apporter un soutien financier à hauteur de 50 % des dépenses annuelles de l'Agence, dans la limite d'un montant de 600 000 € HT (cotisation + subvention).

Aussi, pour le BP 2024, il est proposé l'inscription, en dépenses de fonctionnement, des crédits suivants :

- **75 000 € TTC** au titre de la cotisation du Département à l'ADAT pour l'année 2024 ;
- **540 000 €** en crédits de paiement (CP) à titre de participation financière du Département à l'activité de l'ADAT.

Participation au programme de travail partenarial des Agences d'urbanisme

Le Département est membre de l'Agence d'urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB) et de l'Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard (ADUPM).

Chaque année, ces Agences élaborent leur programme de travail partenarial, à partir des attentes exprimées par leurs membres en matière d'observation du territoire, d'analyse des dynamiques constatées (démographie, occupation du territoire, contexte social, économie, …), et de vision prospective.

Dans le cadre de ses compétences et au regard des orientations stratégiques exprimées dans son projet C@P 25, le Département sollicite les moyens et les savoir-faire de l'AUDAB et de l'ADUPM pour la réalisation d'études thématiques destinées à alimenter régulièrement l'Observatoire départemental de l'habitat (ODH), ainsi que pour renseigner les indicateurs destinés à évaluer la présence des services dans les territoires.

A cet effet, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses de fonctionnement, un montant global de **41 400 €** (dont 1 400 € de cotisations) en faveur des 2 Agences d'urbanisme, selon la répartition suivante :

- 1 000 € à titre de cotisation à l'AUDAB pour l'année 2024 ;
- 20 000 € à titre de subvention au programme partenarial de l'AUDAB en 2024 ;
- 400 € à titre de cotisation à l'ADUPM pour l'année 2024 ;
- 20 000 € à titre de subvention au programme partenarial de l'ADUPM en 2024.

Participation au capital de la SPL Territoire 25

Le Département est actionnaire de la Société publique locale (SPL) Territoire 25. Celle-ci met en œuvre les projets d'aménagements ou de constructions pour le compte de ses actionnaires. Dans le cadre de son plan stratégique 2023-2026, la SPL a décidé de procéder à une hausse de son capital de 1,32 M€ de manière à pourvoir d'une assise financière renforcée qui lui permettra de répondre aux besoins de ses membres sur cette période.

Le Département est invité à participer à hauteur de 600 000 € à cette recapitalisation, ce qui repositionnera le Doubs à un niveau de détention de capital équivalent à celui de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et de Grand Besançon Métropole (GBM), avec une détention de 27 % de son capital (soit environ 880 000 €).

La libération du capital souscrit par le Département se fera comme suit :

- deux versements de 198 000 € en 2024, au 1er trimestre puis en décembre ;
- un dernier versement de 204 000 € en décembre 2025.

Dans cette perspective, il est proposé d'inscrire, en dépenses d'investissement, un montant de **400 000 €** au BP 2024.

Participation à l'Etablissement public foncier (EPF) Doubs BFC

En 2023, au regard des enjeux auxquels les collectivités doivent faire face en matière d'aménagement de leurs territoires, le fondement du partenariat avec l'EPF a été revisité et structuré afin d'articuler le soutien à la maîtrise foncière avec les thématiques suivantes : économie sociale et solidaire, biodiversité, résorption des friches et gestion économe de l'espace, stratégie foncière et maîtrise des coûts.

Par ailleurs, dans le contexte de « Zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050, une réflexion a été engagée à l'initiative du Département avec l'EPF, SEDIA et Territoire 25, avec l'appui de la Banque des territoires, afin d'étudier les solutions envisageables pour proposer aux élus du bloc communal une réponse opérationnelle qui, privilégiant la proximité et la réactivité, leur permettra de mener à bien, en toute sécurité juridique, technique et financière, des projets d'acquisition foncière et d'aménagement de terrains, l'objectif étant que les collectivités puissent, au cours des prochaines années, avoir accès à une ressource foncière qui aura été recyclée (démolition, dépollution, requalification, …).

Pour 2024, il est proposé de reconduire, à même hauteur qu'en 2023, le partenariat avec l'EPF Doubs BFC par l'inscription d'un montant de **50 000 €** au BP en dépenses de fonctionnement.

Participation aux Syndicats mixtes des aérodromes de Besançon-La Vèze et du Pays de Montbéliard

Le Département est membre des Syndicats mixtes (SMIX) qui gèrent les aérodromes de Besançon-La Vèze et du Pays de Montbéliard, aux côtés des EPCI concernés (Grand Besançon Métropole et Pays de Montbéliard Agglomération) et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La clé de financement du budget de fonctionnement de ces Syndicats prévoit une contribution du Département à hauteur de 28 % pour chacun d'eux. Aussi, il est proposé d'inscrire au BP 2024, comme en 2023, les montants suivants en dépenses de fonctionnement :

- Syndicat mixte de l'aérodrome de Besançon-La Vèze : **110 000 €** ;
- Syndicat mixte de l'aérodrome du Pays de Montbéliard : **110 000 €**.

Par ailleurs, au titre de la participation statutaire du Département aux dépenses d'investissement de ces Syndicats, il est proposé d'inscrire au BP 2024, les montants suivants :

- SMIX de l'aérodrome de Besançon-La Vèze : **25 000 €** en AP et **25 000 €** en CP ;
- SMIX de l'aérodrome du Pays de Montbéliard : **60 000 €** en AP et **60 000 €** en CP.

Participation au Syndicat mixte de Micropolis

Le Département est membre de ce Syndicat mixte (SMIX), propriétaire du parc des congrès et des expositions du même nom, et contribuait statutairement à hauteur de 32,13 % à son budget. En 2024, au niveau des membres, il convient de noter que Grand Besançon Métropole (GBM)se substituera à la Ville de Besançon et que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat quittera le Syndicat ce qui fera évoluer notre contribution de +0,3% et la portera à 32,43% comme la Région et l'Agglomération du Grand Besançon.

En 2023, face à la dégradation accélérée des joints d'étanchéité au niveau des toitures, le Syndicat a décidé d'engager un programme de travaux qui se déroulera en 2 temps, à savoir la réalisation de travaux d'étanchéité des toitures d'ici l'automne 2024, puis la mise en œuvre en 2025-2026 d'un programme de travaux plus conséquents qui consistera à améliorer l'isolation thermique des toitures et à renforcer la structure des halls (piliers et charpentes) en vue de la pose de panneaux photovoltaïques.

Dans cette perspective, il est donc proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses d'investissement, un montant de **245 000 €** en AP et de **245 000 €** en CP.

Par ailleurs, au titre de la contribution statutaire du Département au fonctionnement de ce Syndicat mixte, il convient d'inscrire au BP 2024, comme en 2023, un montant de **45 000 €** en dépenses de fonctionnement.

Participation au Parc naturel régional (PNR) du Haut-Jura

Le Département du Doubs est membre du PNR du Haut-Jura qui réunit 2 Régions (Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes), 3 Départements (Ain, Doubs, Jura), 10 EPCI à fiscalité propre, et 106 communes (dont 19 communes du Doubs).

Le Département contribue à hauteur de 5 % de la part des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté au budget de fonctionnement du PNR du Haut-Jura. Par conséquent, au titre de la contribution statutaire du Département à ce Syndicat mixte, il convient d'inscrire au BP 2024, en dépenses de fonctionnement, un montant de **45 000 €**.

S'agissant des dépenses d'investissement, le montant de la participation des membres est défini, chaque année, en fonction du plan de financement établi pour chaque opération prévue dans le programme du PNR et du montant du reste à charge.
Sur cette base, et au regard des sollicitations du PNR durant ces dernières années, il est proposé l'inscription au BP 2024, en dépenses d'investissement, de **10 000 €** en AP et de **10 000 €** en CP.

Le Département contribue à hauteur de 5 % de la part des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté au budget de fonctionnement du PNR du Haut-Jura. Par conséquent, au titre de la contribution statutaire du Département à ce syndicat mixte, il convient d'inscrire au BP 2024, un montant de **45 000 €.**

Participation au Parc naturel régional (PNR) du Doubs Horloger

Créé par Décret en 2021, ce PNR couvre intégralement le territoire des Communautés de communes du Val de Morteau, du Plateau du Russey, et du Pays de Maîche, ainsi que quelques communes membres des Communautés de communes de Montbenoit, des Portes du Haut-Doubs, et du Pays de Sancey-Belleherbe, soit 94 communes.

Pour les 5 premières années, à savoir 2022-2026, les statuts prévoient que la contribution statutaire du Département à ce Syndicat mixte sera de 120 000 €/an.

Aussi, comme en 2023, il convient d'inscrire au BP 2024, en dépenses de fonctionnement, un montant de **120 000 €**.

Partenariat avec la Fondation du Patrimoine

Un partenariat avait été établi, sur la période 2022-2023, avec la Fondation du patrimoine pour accompagner la mise en œuvre de projets de restauration de patrimoine (non protégé au titre des monuments historiques) portés par des personnes privées, considérant que ces opérations participent à la redynamisation des centres-bourgs et à l'attractivité des territoires.

En effet, l'implication des collectivités locales aux côtés de la Fondation du patrimoine permet aux porteurs de projets, situés sur le territoire de communes de moins de 20 000 habitants, de bénéficier de conseils, d'un accompagnement, ainsi que de dispositions fiscales incitatives pour engager la réalisation de travaux de restauration de bâti présentant un intérêt général.

Représentant de 2 à 5 % du montant des opérations, la participation financière du Département a permis à la délégation régionale de la Fondation, sur la période 2022-2023, d'accorder son label à plus de 25 opérations de restauration de patrimoine bâti dans le Doubs, pour un montant total de travaux de 1,5 M€ qui, pour la plupart, sont réalisés par des entreprises locales.

Dans le prolongement de la dynamique ainsi initiée, il est proposé de poursuivre le partenariat avec la Fondation du patrimoine dans le cadre d'une convention qui portera sur la période 2024-2026.

A cet effet, il convient d'inscrire au BP 2024, en dépenses d'investissement, **60 000 €** en AP et **16 000 €** en crédits de paiement.

Partenariat avec ATMO BFC

Une convention de partenariat avait été établie avec l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2022-2023 dans la perspective de l'élaboration du Plan de transition climatique et énergétique (PTCE) de notre collectivité pour la période 2023-2030.

Il est proposé de poursuivre ce partenariat avec ATMO BFC dans le cadre d'une convention qui portera sur la période 2024-2026, en vue de la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation des agents du Département, ainsi que des maîtres d'ouvrage publics sur la qualité de l'air.

A cet effet, il est proposé l'inscription au BP 2024, en dépenses de fonctionnement, d'un montant de **20 000 €** en autorisation d'engagement (AE) et de **10 000 €** en crédits de paiement.

Cotisation à l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM)

Le Doubs faisant partie intégrante du massif du Jura, le Département est membre de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM). Celle-ci représente et défend les intérêts des zones de montagnes aux niveaux européen, national et régional.

Afin d'acquitter la cotisation 2024 à cette association, il convient d'inscrire, en dépenses de fonctionnement, un montant de **18 000 €** au BP.

Soutien aux manifestation territoriales

Le Département facilite financièrement l'organisation de manifestations d'envergure nationale qui se déroulent sur son territoire et dont les thématiques intéressent les compétences et les politiques publiques de notre collectivité.

Afin de pouvoir répondre positivement à d'éventuelles sollicitations au cours de l'année 2024, il est proposé d'inscrire **5 000 €** au BP en dépenses de fonctionnement.

I – 3 Contractualisation de territoire et soutien aux projets locaux

Fonds de cohésion sociale

Initiée dans les années 80, la politique de la ville vise à pallier les inégalités sociales en milieu urbain et à développer des actions spécifiques dans les quartiers dits prioritaires.
Elle réunit des acteurs nationaux et locaux pour agir sur tous les pans du droit commun en déployant des projets locaux tant au niveau de l'emploi, de l'éducation, de l'amélioration du cadre de vie, de l'accès à la culture et à la santé, ou encore du développement économique.

A ce jour, le Doubs compte 14 quartiers prioritaires répartis sur Besançon, Montbéliard et Pontarlier, qui évoluent dans le temps et dans leurs périmètres.

Le Département, en tant que chef de file de l'action sociale, est signataire des Contrats de ville 2015-2023 et a participé financièrement à ceux-ci, via le Fonds de Cohésion Sociale (FCS) pour un montant total de 1,35 M€. Il sera également signataire des futurs Contrats de ville pour la période 2024-2030 et mobilisera le FCS pour soutenir des projets portés par des associations concernant un public résidant dans des quartiers prioritaires et/ou des jeunes de moins de 18 ans issus de ces quartiers.

A cet effet, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses de fonctionnement, un montant de **150 000 €**, dont 110 000 € qui seront dévolus au financement de partenaires privés et 40 000 € pour le financement de partenaires publics.

Contrats P@C (Porter une Action Concertée) 2022-2028

Depuis 2018, les contrats P@C (Porter une action concertée) constituent les vecteurs du soutien du Département en faveur des projets portés par le bloc communal en matière d'aménagement d'espaces publics, de création/extension d'équipements publics et de développement de l'offre de services au public, ainsi que d'amélioration du cadre de vie des habitants du Doubs.

Etablis à l'échelle du territoire de chaque EPCI à fiscalité propre, sur une durée de plusieurs années afin de donner une lisibilité aux élus du bloc communal sur l'engagement du Département à leurs côtés, les 18 contrats P@C reposent sur :

- une enveloppe financière (axe 2 des contrats) destinée à accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation d'études leur permettant d'appréhender l'opportunité, la faisabilité et les modalités de réalisation d'un projet (choix techniques, calendrier, financement, …), ceci via le dispositif « Assistance à maîtrise d'ouvrage » ;
- une enveloppe (axe 3 des contrats) qui, répartie entre les 18 territoires, permet au Département d'apporter un soutien financier à la réalisation des projets du bloc communal, d'intérêt communal ou supra-communal, dans un souci d'articulation entre les priorités du Département et les priorités exprimées par les territoires.

A cela s'ajoute une enveloppe destinée à soutenir financièrement les projets présentant un intérêt supra-communautaire, voire départemental.

Sur cette base, la 1ère génération de contrats P@C, qui portait sur la période 2018-2021 (4 ans), a permis d'accompagner la réalisation de :

- 84 études AMO (représentant 2 M€ HT de prestations commanditées) pour un montant total de subventions de 0,8 M€ ;
- 807 projets (représentant près de 280 M€ HT d'investissements) pour un montant total de subventions de 38,8 M€ réparties entre les 18 territoires ;
- 5 projets d'envergure supra-communautaire (représentant 6,9 M€ HT d'investissements) pour un montant total de subventions de 0,6 M€.

La 2ème génération des contrats P@C porte sur la période 2022-2028 (7 ans) et repose sur les AP de stock (votées au BP 2022) suivantes :

- une AP de 2 M€ pour l'accompagnement du Département à l'émergence des projets locaux (axe 2 des contrats), via le dispositif AMO ;
- une AP de 75 M€ pour le soutien à la mise en œuvre opérationnelle des projets (axe 3 des contrats), qui a été complétée par un montant de 4,3 M€ correspondant au reliquat de l'enveloppe départementale n'ayant pas été utilisée par plusieurs territoires, ce qui conduit à une enveloppe mobilisable de 79,3 M€ ;
- une AP de 15 M€ pour le soutien aux projets d'intérêt supra-communautaire ou départemental.

A l'issue de la Commission permanente du 20 novembre dernier, la mobilisation des contrats P@C 2022-2028 est la suivante :

- axe 2 (soutien à l'émergence des projets) : 0,2 M€ ;
- axe 3 (soutien à la mise en œuvre opérationnelle des projets) : 12,6 M€ ;
- soutien aux projets d'intérêt supra-communautaire ou départemental : 0,9 M€.

Aussi, au regard des prochaines attributions de subventions et des paiements d'acomptes à intervenir d'ici la fin de l'année 2023 au titre des contrats P@C 2022-2028, d'une part, et des paiements d'acomptes et de soldes de subventions à intervenir également d'ici la fin du présent exercice au titre des contrats P@C 2018-2021, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses d'investissement, les montants suivants :

- axe 2 des contrats P@C : **250 000 €** en CP (dont 50 000 € au titre des contrats 2018-2021) ;
- axe 3 des contrats : **7 M€** en CP (5 M€ au titre des contrats 2018-2021 et 2 M€ au titre des contrats 2022-2028) ;
- soutien aux projets d'intérêt supra-communautaire ou départemental : **0,6 M€** en CP.

Si besoin, au regard du rythme de transmission des justificatifs de dépenses qui seront transmis par les maîtres d'ouvrage en fonction de l'avancée de leurs opérations, pour permettre au Département de procéder au versement d'acomptes et de soldes de subventions, ces montants pourront être complétés lors d'une Décision modificative (DM).

Soutien à la construction/réhabilitation d'équipements sportifs utilisés par les collégiens

En parallèle des contrats P@C 2022-2028, le Département a mis en place une AP de 10 M€ pour assurer, sur cette même période, le soutien financier à des opérations de construction ou de réhabilitation lourde d'équipements sportifs appartenant au bloc communal et nécessaires à la réalisation du programme d'éducation physique et sportive (EPS) des collégiens.

Ce financement attractif est mobilisable dès lors que l'équipement est utilisé au moins à hauteur de 10 % par les collégiens et leur garantit l'accès à celui-ci pour la durée d'amortissement des travaux.
Ainsi, en 2023, le Département a apporté une aide de 571 022 € à la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe pour la rénovation et l'extension du gymnase de Sancey.
Au titre de ce dispositif, le Département sera prochainement sollicité par la Ville de Besançon pour la réhabilitation du gymnase existant de Diderot, ainsi que sur la création d'un nouvel équipement dans son prolongement immédiat.

Par ailleurs, au mois de juillet dernier, un courrier a été adressé aux collectivités propriétaires de gymnases étant utilisés par les collégiens dans le cadre du programme d'éducation physique et sportive (EPS), afin de savoir si des travaux d'amélioration de la performance énergétique sont prévus d'ici 2028 et connaitre leurs caractéristiques et leurs consommations d'énergie. L'objectif de cette démarche est de mobiliser au mieux l'AP disponible pour les différents projets, et de faire le lien avec le Plan de transition climatique et énergétique (PTCE) 2023-2030 de notre collectivité.
Une vingtaine de projets sont aujourd'hui recensés.

Pour le BP 2024, au regard des engagements en cours et à venir, il est proposé d'inscrire, en dépenses d'investissement, un montant de **600 000 €** en CP.

Soutien aux territoires victimes d'intempéries exceptionnelles - 289 -

Dans un contexte d'évènements météorologiques de plus en plus fréquents et violents (pluie, grêle, foudre, vent, …) liés au changement climatique, le Département a mis en place, à compter de 2022, une ligne budgétaire destinée à soutenir les communes et groupements de communes, ainsi que certaines associations contribuant à la mise en œuvre de politiques départementales, dans la mise en œuvre de travaux de remise en état de leur patrimoine (bâtiments, voiries, équipements) ayant subi des dégâts lors d'intempéries exceptionnelles.

L'aide du Département vise à limiter le coût du reste à charge éventuel à supporter par les maîtres d'ouvrage, après indemnisation par leurs assurances.

Ceci étant, le temps de traitement de ces dossiers est très aléatoire, car dépend du délai d'expertise et de la nature des réponses financières apportées par les sociétés d'assurance. Ainsi, sur la base des éléments transmis par les communes sur le coût des travaux de réparation et le montant de l'indemnisation décidée par leur assurance, la Commission permanente a pu se prononcer, le 20 novembre dernier, sur l'attribution de subventions pour un montant total de 80 536 € en faveur de communes du secteur du Russey et de Villers-le-Lac qui avaient subi des dégâts générés par de violentes chutes de grêle au cours de l'été 2022.

Quant aux communes du secteur de Morteau, Montlebon et Villers-le-Lac ayant subi des dégâts lors d'une tornade au mois de juillet dernier, le travail des experts missionnés par les assurances est en cours et n'aboutira pas avant plusieurs mois.

Dans ces conditions, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses d'investissement, un montant de **200 000 €** en AP et de **50 000 €** en CP.

Territoires numériques éducatifs

Le Doubs, aux côtés du Rectorat de Besançon, est lauréat d'un projet intitulé « Territoires numériques éducatifs » (TNE) destiné à renforcer l'usage du numérique dans le domaine de l'éducation, sur une durée de 3 ans (2022-2024).

Dans ce cadre, le Département gère une enveloppe de 4 M€, dont 3,514 M€ correspondent aux crédits de l'Etat destinés au financement des équipements des écoles et des collèges. En effet, le Département assure la gestion déléguée des crédits de l'Etat, ce qui donne lieu à l'inscription d'une recette en section d'investissement.

Du point de vue budgétaire, une AP de stock d'un montant de 4 M€ a été votée lors du BP 2022.

A ce jour, 70 projets ont été soutenus par le biais d'appels à projets (AAP) gérés par le Rectorat, pour un montant de 1,35 M€.

Il est donc proposé d'inscrire au BP 2024 en :

- dépenses d'investissement : un montant de **1 M€** en CP pour honorer le paiement des subventions en cours et celles qui seront octroyées à l'issue de l'AAP de 2024 :
- recettes d'investissement : **1 054 200 €** correspondant à la seconde avance de la part de l'Etat.

Prestations de services pour l'accompagnement des projets - 290 -

En matière de développement territorial, le Département peut être amené à faire appel aux compétences de prestataires pour réaliser des études, concevoir des supports pédagogiques (vidéo, conférence, outil numérique, …), ou pour se faire accompagner dans le cadre de projets et/ou de thématiques nouvelles.

Ainsi, en 2024, il est proposé de faire appel à un cabinet spécialisé pour concevoir et engager de manière opérationnelle une politique de mécénat territorial qui permettra d'identifier et d'attirer des financements privés pour les projets d'investissement portés par le Département, mais également pour certains projets du bloc communal.
Le coût de cette prestation est estimé à 40 000 € TTC.

Le mécénat ne constitue pas seulement un levier de mobilisation de partenaires financiers autour de projets partagés et de valeurs communes. Il est également un outil de marketing territorial et de développement de l'attractivité du territoire, ainsi qu'un vecteur d'engagement et de participation des citoyens et des entreprises volontaires. L'engagement en matière de responsabilité sociétale (ou sociale) de ces dernières s'appuie également sur un dispositif d'incitation fiscale.

La réussite de cette démarche de développement d'une ingénierie en matière de mécénat territorial, nécessairement transversale au sein de la collectivité, nécessitera la définition d'une stratégie partagée, d'outils adaptés et des moyens pérennes à mobiliser. C'est dans ce cadre, que sera constitué un groupe projet transversal au sein de la collectivité, associant élus et services, qui s'appuiera sur une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de l'accompagner opérationnellement dans la mise en place de la démarche de mécénat.

Dans cette perspective, il est proposé d'inscrire **60 000 €** au BP 2024, en dépenses de fonctionnement.

II – COOPERATION INTERNATIONALE

II – 1 Coopération européenne

Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté (MEBFC)

Le Département est membre de cette structure qui a pour objet de proposer des missions et services relatifs à l'information et à la communication sur les questions européennes.
Chaque année, le Département participe à l'élaboration et au financement du programme d'actions de la MEBFC, dans un souci d'articulation avec les politiques départementales, notamment en faveur des collégiens.

Comme les années précédentes, la participation du Doubs au budget de la MEBFC sera de **20 000 €**. Il est donc proposé d'inscrire ce montant au BP 2024, en dépenses de fonctionnement.

Bourgogne Franche-Comté international (BFC I)

Dans le cadre de sa politique de coopération internationale extra-européenne, le Doubs adhère depuis 2022 à BFC I qui a pour objet de faciliter et accompagner les actions de coopération menées par le Département.

Comme en 2023, le montant de l'adhésion du Département à cette structure en 2024 sera de **7 500 €**, qu'il convient d'inscrire au BP en dépenses de fonctionnement. - 291 -

Par ailleurs, BFC I appuie le Département dans le cadre du dispositif des « Tandems solidaires » qui consiste à associer une classe de collège et une association locale pour la conception et la mise en œuvre d'un projet d'éducation à la citoyenneté ou de développement durable.
Afin de financer ces « tandems solidaires » ou d'autres projets du même type, il vous est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses de fonctionnement :

- **2 000 €** pour les collèges publics ;
- **2 500 €** pour les collèges et les associations privées.

II – 2 Coopération transfrontalière et extra-européenne

Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

Depuis 2019, le Doubs s'appuie sur la MOT pour faciliter les projets et les coopérations transfrontalières en partenariat avec les acteurs suisses et français concernés.

Le montant de l'adhésion des Départements à la MOT en 2024 sera de **6 500 €,** comme en 2023. Il convient donc d'inscrire ce montant au BP 2024, en dépenses de fonctionnement.

Participation à la diffusion TNT des chaînes de la Radio-Télévision Suisse (RTS)

En 2019, la diffusion par voie hertzienne (télévision numérique terrestre – TNT) des chaînes télévisées de la Radio-Télévision Suisse a cessé, privant ainsi des habitants du Doubs de l'accès à cette offre culturelle, informative et ludique constituant un facteur de lien social et de partage d'intérêts communs avec la population helvétique.

Aussi, au titre de la cohésion territoriale et du fait transfrontalier avec la Suisse, le Département a décidé, en 2021, de participer financièrement à la remise en fonctionnement de l'émetteur TNT du Chasseral aux côtés de partenaires suisses, ceci dans le cadre d'un partenariat établi pour une durée de 3 ans (2021-2023).

A compter de 2024, l'implication du Département dans le fonctionnement de l'émetteur du Chasseral se fera via une enveloppe annuelle. Par conséquent, il convient d'inscrire, en dépenses de fonctionnement, un montant de **36 000 €** au BP 2024.

Coopération internationale

En 2023, le Département s'est engagé, en tant que maître d'ouvrage, dans une action de coopération internationale avec le Sénégal. Intitulé « Eau saine et hygiène pour tous », ce projet consiste à réaliser les travaux suivants au niveau d'écoles de la région de Louga (située au nord-ouest du Sénégal), à savoir :

- l'installation d'un kiosque à eau, doté d'un système de potabilisation ;
- la réhabilitation /l'aménagement des toilettes (latrines et lave-mains).

Sur la base de 12 écoles identifiées, 5 ont été retenues pour la mise en œuvre du projet en 2023.

Cette action de coopération bénéficie d'un soutien financier à hauteur de 70 % de la part de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, et prend appui sur l'accompagnement technique de l'Association Bourgogne Franche-Comté Internationale (BFC I), ainsi que sur le savoir-faire de l'ONG « Le Partenariat » et de la société Canal de Provence (via sa filiale Oshun) qui ont développé des partenariats solides et fiables au Sénégal.

Afin de poursuivre l'action sur de nouvelles écoles en 2024, il est proposé d'inscrire au BP 2024 en :

- dépenses d'investissement : **100 000 €** en AP et **100 000 €** en CP ;
- recettes d'investissement : **70 000 €** correspondant à la participation de l'Agence de l'eau.

III – TRANSITION ENERGETIQUE – ENERGIES RENOUVELABLES – BOIS ENERGIE

Cotisation à AMORCE

Le Département est membre de l'association AMORCE qui constitue un réseau d'information (technique, juridique, …), de partage d'expériences, de dialogue et de concertation avec les pouvoirs publics, ainsi que d'accompagnement des collectivités sur des sujets majeurs relevant de l'environnement (eau, déchets, énergie, …) et des nécessaires transitions sociétales.

L'adhésion du Département portait jusqu'à présent sur le sujet de l'énergie. A compter de 2024, il est proposé d'élargir cette adhésion aux sujets de l'eau et de l'assainissement.

Aussi, il convient d'inscrire au BP 2024, en dépenses de fonctionnement, un montant de **2 500 €** (au lieu de 1 500 € en 2023) au titre de l'adhésion à AMORCE en 2024.

IV – SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

IV – 1 Coordination et animation

Le SDIS du Doubs est un acteur majeur des solidarités humaines et territoriales dans le Doubs. En effet, son maillage territorial fin et son implication locale, notamment au travers des sapeurs-pompiers volontaires, sont des atouts précieux pour faire face à l'important accroissement des interventions en faveur de la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement telles que définies au sein de l'article L 1424-2 alinéa 3 du CGCT.

Le projet stratégique départemental C@P25 porte l'objectif de développer des relations plus étroites entre le Département et le SDIS, en favorisant une approche pragmatique et qui ne soit pas exclusivement financière.

Cette démarche conjointe a vocation à renforcer la complémentarité et la cohérence des politiques publiques, en vue d'assurer un service efficient sur tout le territoire du Doubs, dans le respect des priorités départementales, y compris en termes de développement durable, d'égalité femmes-hommes, et d'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

Soucieux de maintenir un haut niveau de sécurité pour les personnes et les biens sur son territoire, le Département a décidé d'accompagner financièrement le SDIS, sur la période

2022-2024, pour lui permettre de faire face à la très forte hausse de son activité opérationnelle, d'une part, et aux investissements en équipements, matériels, bâtimentaires ou règlementaires, d'autre part.

Ainsi, tel que prévu dans les orientations budgétaires, le Département continuera de soutenir le SDIS, en 2024, dans un contexte de forte pression opérationnelle.

Pour mémoire, en 2023 l'activité du SDIS reste encore marquée par les carences de prise en charge des transporteurs sanitaires privés, bien qu'en très nette diminution, de l'ordre de 25 %, suite à la revalorisation de l'Etat, mais a vu l'accroissement des interventions suite à phénomènes climatiques (violentes intempéries, feux de broussailles suite aux sécheresses) exceptionnels de plus en plus fréquents.

Le conventionnement afférent, sur la période 2022-2024, tient compte des incidences de la loi dite « MATRAS » du 25 novembre 2021 et s'inscrit dans le prolongement de la dynamique ayant été insufflée sur le précédent conventionnement (2019-2021).

IV – 2 Contribution financière au SDIS

Conformément aux dispositions de l'article L 1424-35 du Code général des collectivités territoriales, les relations entre le Département et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), notamment les contributions à cet établissement public, font l'objet d'une convention pluriannuelle couvrant actuellement la période 2022-2024.

Afin de limiter le recours à l'emprunt par le SDIS, dont la charge des intérêts pèse sur le budget de fonctionnement, le Département lui apporte chaque année, depuis 2019, un soutien financier dans la réalisation de ses projets d'investissement (véhicules, matériel de secours, bâtiments).

Aussi, il est proposé d'inscrire à ce titre, au BP 2024, en dépenses d'investissement, **1 000 000 €** en AP et **1 000 000 €** en CP.

Par ailleurs, le Département assure près de 55 % des dépenses de fonctionnement du SDIS. Le complément est assuré par les contributions du bloc communal qui ne peuvent être supérieures à l'évolution du taux annuel de l'inflation.

Comme en 2023, le budget de fonctionnement du SDIS va connaître une augmentation en 2024 en raison de :

- la progression des dépenses de personnel : réévaluation du point d'indice des fonctionnaires, indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires, prestation fidélité et reconnaissance ;
- l'évolution des prix de l'énergie et des carburants ;
- l'augmentation du coût des prestations de services, ainsi que des achats de fournitures et de consommables, du fait de l'inflation.

De plus, la contribution du Département, en 2024, commencera à intégrer les objectifs du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) qui est en cours de révision par le SDIS, pour les 5 prochaines années, et sur lequel le Conseil départemental sera amené à se prononcer au cours des prochains mois.

Par conséquent, il est proposé de prévoir une hausse de 5 % de la contribution du Département au fonctionnement du SDIS en 2024.

Cela conduit à inscrire, en dépenses de fonctionnement, un montant de **29 973 857 €** au BP 2024.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 302** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3 ;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

PROJET DE DELIBERATION

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
331 - Accompagnement des projets locaux					
3312 - Soutien aux partenaires et à l'ingénierie locale	400 000 €	356 000 €	400 000 €	756 000 €	
3313 - Contractualisation de territoires et soutien aux projets locaux	200 000 €	9 500 000 €		9 500 000 €	1 054 200 €
Total Axe	**600 000 €**	**9 856 000 €**	**400 000 €**	**10 256 000 €**	**1 054 200 €**
332 - Coopération internationale					
3322 - Coopération transfrontalière	100 000 €	100 000 €		100 000 €	70 000 €
Total Axe	**100 000 €**	**100 000 €**	**- €**	**100 000 €**	**70 000 €**
334 - Sécurité des biens et personnes					
3342 - Contribution financière au SDIS	1 000 000 €	1 000 000 €		1 000 000 €	
Total Axe	**1 000 000 €**	**1 000 000 €**	**- €**	**1 000 000 €**	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**1 700 000 €**	**10 956 000 €**	**400 000 €**	**11 356 000 €**	**1 124 200 €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
331 - Accompagnement des projets locaux				**0**	
3311 - Gouvernance et animation			128 000 €	128 000 €	
3312 - Soutien aux partenaires et à l'ingénierie locale	20 000 €	550 000 €	619 400 €	1 169 400 €	
3313 - Contractualisation de territoires et soutien aux projets locaux			210 000 €	210 000 €	
Total Axe	**20 000 €**	**550 000 €**	**957 400 €**	**1 507 400 €**	**- €**
332 - Coopération internationale				**0**	
3321 - Coopération internationale Europe			32 000 €	32 000 €	
3322 - Coopération transfrontalière			42 500 €	42 500 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**74 500 €**	**74 500 €**	**- €**
333 - Energies renouvelables - Bois				**0**	
3332 - Bois - Energie : accompagnement des projets			2 500 €	2 500 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**2 500 €**	**2 500 €**	**- €**
334 - Sécurité des biens et des personnes				**0**	
3342 - Contribution financière au SDIS			29 973 857 €	29 973 857 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**29 973 857 €**	**29 973 857 €**	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**20 000 €**	**550 000 €**	**31 008 257 €**	**31 558 257 €**	**- €**

TOTAL		11 506 000 €	31 408 257 €	42 914 257 €	1 124 200 €

Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Propositions par imputation budgétaire
2 - Tableaux Dépenses Recettes

BUDGET PRINCIPAL

Développement territorial, attractivité et affaires européennes et transfrontalières

RECETTES 1 124 200,00

INVESTISSEMENT 1 124 200,00

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS LOCAUX

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
13	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	1 054 200,00
		Somme :	**1 054 200,00**

COOPERATION INTERNATIONALE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
13	1318	AUTRES	70 000,00
		Somme :	**70 000,00**

DEPENSES 12 914 257,00

INVESTISSEMENT 11 356 000,00

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS LOCAUX

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
204	2041481	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	1 250 000,00
204	2041482	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - AUTRES COMMUNES	7 650 000,00
204	2041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - GROUPEMENT DE COLLECTIVITES	940 000,00
204	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS - PRIVES	16 000,00
26	261	TITRES DE PARTICIPATION	400 000,00
		Somme :	**10 256 000,00**

COOPERATION INTERNATIONALE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
204	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	100 000,00
		Somme :	**100 000,00**

SECURITES DES BIENS ET DES PERSONNES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
204	20415332	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 000 000,00
		Somme :	**1 000 000,00**

FONCTIONNEMENT 31 558 257,00

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS LOCAUX

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	60 000,00
011	61358	AUTRES	5 000,00
011	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	94 400,00
65	6561	ORGANISMES DE REGROUPEMENT	430 000,00
65	6568	AUTRES PARTICIPATIONS	3 000,00
65	657348	AUTRES COMMUNES	40 000,00
65	657381	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	590 000,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	285 000,00
		Somme :	**1 507 400,00**

COOPERATION INTERNATIONALE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	36 000,00
011	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	14 000,00
65	657381	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	22 000,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	2 500,00
		Somme :	**74 500,00**

TRANSITION ENERGETIQUE -ENERGIES RENOUVELABLES - BOIS ENERGIE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	2 500,00
		Somme :	**2 500,00**

SECURITES DES BIENS ET DES PERSONNES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
65	6553	SERVICE D'INCENDIE	29 973 857,00
		Somme :	**29 973 857,00**

RECETTES

INVESTISSEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
331 - Accompagnement des projets locaux	1 054 200 €	1 054 200 €		-	-
332 - Coopération internationale	70 000 €	70 000 €		-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	1 124 200 €	1 124 200 €	- €	-	-

FONCTIONNEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
334 - Sécurité des biens et des personnes					-
TOTAL FONCTIONNEMENT	**- €**	**- €**	**- €**	**-**	**-**

TOTAL RECETTES	1 124 200 €	1 124 200 €	- €	**-**	**-**

DEPENSES

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT					
Axes	**Estimation AP résiduelles au 31/12/2023**	**AP BP 2024**	**CPI BP 2023**	**CPI BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
331 - Accompagnement des projets locaux	111 882 572 €	600 000 €	9 410 000 €	9 856 000 €	4,7%
332 - Coopération internationale	2 502 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	0,0%
334 - Sécurité des biens et personnes	495 000 €	1 000 000 €	550 000 €	1 000 000 €	81,8%
TOTAL INVESTISSEMENT	**112 380 074 €**	**1 700 000 €**	**10 060 000 €**	**10 956 000 €**	**8,9%**

FONCTIONNEMENT					
Axes	**Estimation AE résiduelles au 31/12/2023**	**AE BP 2024**	**CPF BP 2023**	**CPF BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
331 - Accompagnement des projets locaux	541 349 €	20 000 €	551 600 €	550 000 €	-0,3%
332 - Coopération internationale	-		36 000 €		-
TOTAL FONCTIONNEMENT	**541 349 €**	**20 000 €**	**587 600 €**	**550 000 €**	**-6,4%**

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPI	**Crédits hors AP**	**Total Crédits investissement**		
331 - Accompagnement des projets locaux	9 410 000 €	8 802 500 €	9 856 000 €	400 000 €	10 256 000 €	9,0%	16,5%
332 - Coopération internationale	100 000 €	100 000 €	100 000 €		100 000 €	-	-
334 - Sécurité des biens et personnes	550 000 €	550 000 €	1 000 000 €		1 000 000 €	81,8%	81,8%
TOTAL INVESTISSEMENT	**10 060 000 €**	**9 452 500 €**	**10 956 000 €**	**400 000 €**	**11 356 000 €**	**12,9%**	**20,1%**

FONCTIONNEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPF	**Crédits hors AE**	**Total Crédits fonctionnement**		
331 - Accompagnement des projets locaux	1 444 500 €	1 431 500 €	550 000 €	957 400 €	1 507 400 €	4,4%	5,3%
332 - Coopération internationale	82 500 €	92 500 €		74 500 €	74 500 €	-9,7%	-19,5%
333 - Energies renouvelables - Bois	1 500 €	1 500 €		2 500 €	2 500 €	66,7%	66,7%
334 - Sécurité des biens et personnes	28 546 530 €	28 546 530 €		29 973 857 €	29 973 857 €	5,0%	5,0%
TOTAL FONCTIONNEMENT	**30 075 030 €**	**30 072 030 €**	**550 000 €**	**31 008 257 €**	**31 558 257 €**	**4,9%**	**4,9%**

TOTAL DEPENSES	40 135 030 €	39 524 530 €	11 506 000 €	31 408 257 €	42 914 257 €	6,9%	8,6%

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Dynamique territoriale - Développement territorial, attractivité, affaires européennes et transfrontalières - Développement territorial, attractivité, et affaires européennes et transfrontalières - Budget primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 302** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Philippe ALPY** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

PROJET DE DELIBERATION

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
331 - Accompagnement des projets locaux					
3312 - Soutien aux partenaires et à l'ingénierie locale	400 000 €	356 000 €	400 000 €	756 000 €	
3313 - Contractualisation de territoires et soutien aux projets Icoaux	200 000 €	9 500 000 €		9 500 000 €	1 054 200 €
Total Axe	**600 000 €**	**9 856 000 €**	**400 000 €**	**10 256 000 €**	**1 054 200 €**
332 - Coopération internationale					
3322 - Coopération transfrontalière	100 000 €	100 000 €		100 000 €	70 000 €
Total Axe	**100 000 €**	**100 000 €**	**- €**	**100 000 €**	**70 000 €**
334 - Sécurité des biens et personnes					
3342 - Contribution financière au SDIS	1 000 000 €	1 000 000 €		1 000 000 €	
Total Axe	**1 000 000 €**	**1 000 000 €**	**- €**	**1 000 000 €**	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**1 700 000 €**	**10 956 000 €**	**400 000 €**	**11 356 000 €**	**1 124 200 €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
331 - Accompagnement des projets locaux				**0**	
3311 - Gouvernance et animation			128 000 €	128 000 €	
3312 - Soutien aux partenaires et à l'ingénierie locale	20 000 €	550 000 €	619 400 €	1 169 400 €	
3313 - Contractualisation de territoires et soutien aux projets locaux			210 000 €	210 000 €	
Total Axe	**20 000 €**	**550 000 €**	**957 400 €**	**1 507 400 €**	**- €**
332 - Coopération internationale				**0**	
3321 - Coopération internationale Europe			32 000 €	32 000 €	
3322 - Coopération transfrontalière			42 500 €	42 500 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**74 500 €**	**74 500 €**	**- €**
333 - Energies renouvelables - Bois				**0**	
3332 - Bois - Energie : accompagnement des projets			2 500 €	2 500 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**2 500 €**	**2 500 €**	**- €**
334 - Sécurité des biens et des personnes				**0**	
3342 - Contribution financière au SDIS			29 973 857 €	29 973 857 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**29 973 857 €**	**29 973 857 €**	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**20 000 €**	**550 000 €**	**31 008 257 €**	**31 558 257 €**	**- €**

TOTAL		11 506 000 €	31 408 257 €	42 914 257 €	1 124 200 €

Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Frédéric BARBIER a donné pouvoir à Philippe ALPY
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Christine COREN-GASPERONI a donné pouvoir à Damien CHARLET
Magali DUVERNOIS a donné pouvoir à Albert MATOCQ-GRABOT
Martine VOIDEY a donné pouvoir à Christian METHOT
Aly YUGO a donné pouvoir à Monique CHOUX

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Marie-Laure DALPHIN, Annick JACQUEMET, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Conseillers départementaux.

Ont voté contre, les Conseillers départementaux suivants :

Monique CHOUX, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Albert MATOCQ-GRABOT, Georges UBBIALI, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N'ont pas pris part au vote, les Conseillers départementaux suivants :

Mme BOUQUIN, en qualité de Présidente de l'Agence d'appui aux territoires, au titre de la participation financière et de la cotisation à l'AD@T ;

M. ALPY, en qualité de Président de l'Etablissement public foncier, au titre de l'inscription de crédits en faveur de l'EPF ;

M. LEROUX, en qualité de Président du PNR Doubs Horloger, au titre du crédit inscrit en faveur de cet organisme et en qualité de Président de la SPL Territoire 25, au titre du crédit inscrit en faveur de ladite SPL ;

Mme DUVERNOIS et M. CHARLET, en qualité de Vice-présidents de PMA, au titre des crédits inscrits en faveur des contrats de ville.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 12 voix contre.

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236486H1-DE

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 303
	Commission[s] : 3
	Timbre : DGS / DDET

DYNAMIQUE TERRITORIALE
GESTION ET PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL, TRANSITION CLIMATIQUE

Objet : Gestion et préservation du patrimoine naturel - Transition climatique - Budget primitif 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 2

INTRODUCTION 2

I – GESTION DE L'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES 3

I – 1 GOUVERNANCE 3

I – 2 CONNAISSANCE DES MILIEUX 5

I – 3 ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 6

I – 4 SOUTIEN AUX PROJETS LOCAUX 8

II – BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS 9

II – 1 ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) ET CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES 9

II – 2 CONNAISSANCES NATURALISTES ET PARTENARIATS 12

II – 3 EDUCATION POPULAIRE À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE 12

III - TRANSITION CLIMATIQUE 13

PROJET DE DELIBERATION 14

TABLE DES ANNEXES 16

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
12 110 000,00 €	5 579 000 €		5 579 000 €	7 995 000 €	6 945 000 €		6 945 000 €	24,5%

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/2024
528 472,00 €	1 349 150 €	226 050 €	1 575 200 €	700 000 €	648 950 €	573 050 €	1 222 000 €	-22,4%

RECETTES

	BP 2023	BP 2024
Investissement		165 000 €
Fonctionnement	201 500 €	201 500 €
TOTAL	**201 500 €**	**366 500 €**

INTRODUCTION

Face aux enjeux de transition écologique et climatique, le Département développe, dans le cadre de son projet de mandat adopté en décembre 2022, **une politique en faveur de la préservation des ressources naturelles** (eau, milieux aquatiques, paysages, biodiversité), en impulsant et en accompagnant des projets portés par, ou bien avec, les territoires.

Cette politique repose concrètement sur 2 grands axes, à savoir la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et la protection de la biodiversité, au travers notamment de la gestion des espaces naturels sensibles (compétence dévolue par l'article L113-8 du code de l'urbanisme), auxquels s'est ajoutée plus récemment la transition climatique et énergétique.

S'agissant de **l'accompagnement quant à la préservation de la ressource en eau** (petit cycle de l'eau) le Département maintiendra son action visant à améliorer et diffuser la connaissance sur le fonctionnement des rivières, au travers de ses réseaux de suivi de la qualité des milieux aquatiques et en complémentarité des actions portées par ses partenaires (Agence de l'eau, Fédération de pêche, Syndicats mixtes).

En 2024, **l**e Département **intensifiera les partenariats au service de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et humides** (grand cycle de l'eau), via notamment des adhésions aux Syndicats mixtes de bassins versants.

S'agissant du **soutien financier départemental complémentaire aux porteurs de projets en matière de transition climatique et énergétique**, 2024 sera marquée par la déclinaison opérationnelle du Fonds Additionnel Transition Climatique & énergétique (FATCÉ), dans le cadre des orientations stratégiques arrêtées en 2023.

I – GESTION DE L'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

I – 1 Gouvernance

Depuis de nombreuses années, le Département soutient la rationalisation, le renforcement et la structuration des Syndicats mixtes (SMIX) de gestion et de préservation des milieux aquatiques, au travers d'un accompagnement technique des territoires et de son adhésion à ces SMIX intervenant dans le « grand cycle » de l'eau (avec une contribution statutaire du Département correspondant à 60 % du reste à charge en investissement, et à 40 % en fonctionnement, hors volet « prévention des inondations »). L'objectif visé, in fine, est que ces SMIX conservent la labellisation EPAGE (Etablissement public d'aménagement et de gestion des Eaux) ou EPTB (Etablissement public territorial de bassin), permettant la reconnaissance par le Comité de bassin Rhône-Méditerranée de la pertinence et la cohérence de la démarche conduite.

Ainsi, le Département est membre des 4 syndicats mixtes suivants : l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, l'EPAGE Doubs Dessoubre, le SMIX du Marais de Saône, et l'EPTB Saône et Doubs (pour le socle de base de missions émargeant en fonctionnement).

Du point de vue budgétaire, les orientations stratégiques et les projets décidés par ces Syndicats mixtes ont une incidence sur l'évolution du montant des contributions statutaires devant obligatoirement être honorées par les différents membres.

Aussi, dans le contexte de nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, le Département se doit d'être vigilant sur les décisions que les Syndicats mixtes se proposent de soumettre à leurs instances décisionnelles à plus ou moins court terme, ainsi que sur les évolutions envisagées du niveau des contributions statutaires au cours des prochaines années.

Dans cette perspective, une lettre de cadrage a été transmise à ces 4 Syndicats mixtes, au mois de novembre dernier, afin de les sensibiliser sur ce sujet et de les inviter à construire un budget 2024 qui conduira au maintien de la contribution statutaire du Département, en fonctionnement, au même niveau qu'en 2023.

De plus, à compter de 2024, le Département organisera une réunion technique annuelle avec l'ensemble de ces Syndicats de gestion de milieux aquatiques, de manière à :

- favoriser la création de liens et de synergies entre ces structures, voire encourager la mutualisation de moyens ;
- inviter ces Syndicats à inscrire davantage leurs initiatives et projets dans un cadre stratégique départemental ;
- positionner davantage le Département dans son rôle de coordinateur et de facilitateur d'initiatives locales, ainsi que de partage d'informations et d'expériences, pour la mise en œuvre des politiques publiques en matière de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques sur l'ensemble des territoires du Doubs.

Par ailleurs, dans le contexte de diminution du produit de la Taxe d'aménagement (TA) qui est désormais estimé à environ 2 M€/an, il est proposé que, à compter de 2024, le financement de la contribution statutaire à ces Syndicats mixtes se fasse sans mobilisation de cette taxe affectée.

Sur la base de ces éléments, le tableau ci-après récapitule le montant des participations du Département en 2022 et 2023, ainsi que les prévisions budgétaires pour 2024 en faveur de ces Syndicats mixtes :

	CA 2022	Prévisions du CA 2023	BP 2024
EPAGE Haut-Doubs-Haute-Loue			
Fonctionnement	268 426 €	108 960 €	110 000 €
Investissement	70 449 €	337 666 €	320 000 €
EPAGE Doubs Dessoubre			
Fonctionnement	102 433 €	102 433 €	105 000 €
Investissement	153 649 €	153 649 €	155 000 €
EPTB Saône-Doubs			
Fonctionnement	54 736 €	56 379 €	60 000 €
Investissement	0 €	0 €	0 €
Syndicat mixte du Marais de Saône et de la Source d'Arcier			
Fonctionnement	64 099 €	69 636 €	70 000 €
Investissement	1 846 €	0 €	15 000 €
TOTAL	**715 638 €** (dont 489 694 € en Fonct.)	**828 723 €** (dont 337 408 € en Fonct.)	**835 000 €** (dont 345 000 € en Fonct.)

S'agissant des territoires non couverts par un SMIX auquel adhère le Département (Pays de Montbéliard Agglomération, Grand Besançon Métropole, Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon), par cohérence et équité, le Département a fait le choix de poursuivre son accompagnement en finançant les projets de restauration des milieux aquatiques et humides portés par ces structures et inscrits dans des contrats de rivières.

En effet, le Département a toujours promu et été partenaire technique et financier de ces démarches pilotées par les SMIX et EPAGE, ces outils de planification permettant de garantir une cohérence d'action à l'échelle du bassin versant et offrant une meilleure visibilité budgétaire pour les syndicats et les financeurs, dont le Département fait partie. Dans ce cadre, l'année 2024 constituera la dernière année de mise en œuvre de la plupart des contrats de rivière couvrant le territoire départemental (en lien avec l'achèvement du 11ème programme d'intervention de l'Agence de l'eau fin 2024) : contrat Ognon 2021-2023 (et prorogé d'une année en 2024), contrats de territoire « Doubs Dessoubre » et « Haut-Doubs Loue » 2022-2024, et contrat de bassin Allan 2023-2024.
De plus, l'année 2024 sera mise à profit pour finaliser les dernières actions du contrat de rivière Doubs 2014-2022, réaliser le bilan de ce contrat, et construire le nouveau programme pluriannuel d'actions.

Par ailleurs, au titre de la gouvernance départementale de l'eau, le Département poursuivra en 2024 le pilotage, conjointement avec l'Etat, de la démarche destinée à améliorer la qualité des milieux aquatiques, via le « Plan rivières karstiques - PRK » 2022-2027 associant également l'Agence de l'eau et les deux principaux EPAGE concernés (Haut-Doubs Haute-Loue et Doubs Dessoubre).

L'objectif de ce plan est d'accélérer certaines actions (ex : « plan fromagerie »), de faire connaître ce qui a été fait et ce qui est en cours, et d'être transparent auprès des citoyens sur les avancées obtenues, mais également sur les points noirs restant à traiter. Signé en septembre 2022, le PRK a fait l'objet d'un premier bilan d'étape à l'occasion d'un Comité de pilotage en juin 2023.

Un nouveau point d'avancement a été fixé au printemps 2024 en parallèle d'un travail à mener sur l'identification d'indicateurs pertinents de suivi de l'évolution de la qualité des milieux aquatiques, à l'image de ce qui a été réalisé sur le lac Léman par la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL).

Enfin, en 2022, le ruisseau de la Reverotte, affluent du Dessoubre, a été la première rivière labellisée « Rivière sauvage » du département du Doubs et fait désormais partie des 30 rivières françaises ainsi labellisées car étant proches d'un « état naturel ». Ce label est ainsi un outil au service des gestionnaires des milieux aquatiques d'eau courante pour améliorer la protection et la conservation des rivières qui présentent un bon fonctionnement écologique. Dans ce cadre, un cofinancement annuel du label piloté par l'association ERN France, et porté en partenariat avec l'EPAGE Doubs Dessoubre et le Parc naturel régional (PNR) du Doubs Horloger, s'avère nécessaire pour notamment soutenir les actions de communication liées.

Du point de vue budgétaire, et sur la base des éléments exposés précédemment, il est donc proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses :

- d'investissement :
  - **490 000 €** en autorisation de programme (AP) et en crédits de paiement (CP) à titre de participation, en investissement, aux 4 Syndicats mixtes dont le Département est membre (EPTB Saône-Doubs, EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue et EPAGE Doubs-Dessoubre, et SMIX du Marais de Saône) ;

- de fonctionnement :
  - **345 000 €** pour la participation au fonctionnement des 4 Syndicats mixtes précédemment cités et dont le Département est membre ;
  - **2 000 €** pour le cofinancement annuel du label « Rivières Sauvages » de la Reverotte porté en partenariat avec l'EPAGE Doubs Dessoubre et le PNR du Doubs Horloger.

I – 2 Connaissance des milieux

En complémentarité des actions mises en œuvre par l'Agence de l'eau, la Fédération de pêche, et les Syndicats mixtes en charge de la gestion des milieux aquatiques, le Département participe à l'amélioration de la connaissance de la qualité et du fonctionnement des rivières, sachant que cette connaissance constitue un préalable indispensable à l'action publique et à la définition, par les Syndicats de rivière, de stratégies de restauration adaptées aux enjeux.

A ce titre, le Département réalise, en régie, plusieurs opérations poursuivant deux grands objectifs, à savoir :

- l'acquisition de données sur la qualité des milieux aquatiques, au travers de plusieurs réseaux de suivi départementaux de la qualité des cours d'eau ;
- la valorisation de ces données et, plus globalement, des informations liées à la ressource en eau, ceci via la plateforme Lyxéa-web accessible, depuis 2023, aux partenaires techniques du Département (services de l'Etat, Syndicats mixtes, Fédération de pêche, ...) et le site départemental de l'eau mis en service fin 2022.

Le réseau de suivi qualitatif des eaux superficielles, piloté par le Département, sera poursuivi en 2024. Pour rappel, il comprend :

- un réseau dit « patrimonial » composé de 10 points de mesure fixes « historiques » sur les principaux cours d'eau karstiques (Loue, Dessoubre, Lison, Cusancin, …), auxquels ont été ajoutées 3 stations supplémentaires en 2022 sur l'Audeux, la Reverotte et le Doubs franco-suisse afin de mieux mailler le territoire,
- un réseau dit « opérationnel » dont le nombre et la localisation des stations sont variables selon les années, en fonction des enjeux et des objectifs poursuivis (assainissement, suivis avant/après travaux, …).

En revanche, s'agissant du réseau de métrologie de la Loue, dénommé « Quarstic », après 7 années de mise en œuvre et la précision des processus de transferts de nutriments (élaboration et diffusion des bilans 2016-2018, puis 2019-2022), la poursuite du dispositif n'aurait désormais que peu de plus-value dans la compréhension des mécanismes, au regard des données obtenues à ce jour. Aussi, il est proposé d'interrompre ce dispositif de mesure, en vue de le réactiver d'ici quelques années afin d'évaluer l'impact positif des actions engagées par l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue sur le bassin versant de la Loue.

S'agissant du site départemental de l'eau, il sera enrichi en 2024 par l'ajout de nouvelles thématiques telles que l'agriculture, l'eau et le citoyen, le tourisme lié à l'eau, ... Cela contribuera à renforcer sa reconnaissance en tant que site de référence sur le thème de la ressource en eau au niveau départemental, et à accroître sa fréquentation (environ 1 400 visites/mois, avec une tendance globale à l'augmentation).

Enfin, le Département restera partenaire financier et technique de différents programmes destinés à améliorer la connaissance de la qualité des eaux superficielles et souterraines, avec notamment la mise en œuvre du partenariat renforcé avec la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques du Doubs, dans le cadre de la convention établie pour la période 2023-2025.

Sur la base de ces éléments, il est donc proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses :

- d'investissement : **5 000 €** en AP et **3 000 €** en CP pour procéder au remplacement éventuel d'équipements de mesure dédiés au suivi de la qualité des cours d'eau (sondes, préleveurs, ...) ;

- de fonctionnement : **101 000 €** en CP pour :
  - la réalisation des prélèvements et analyses en laboratoire relevant des suivis départementaux de la qualité des cours d'eau (100 000 €) ;
  - les éventuels intérêts moratoires (1 000 €).

En parallèle, il est proposé d'inscrire, en fonctionnement, une recette de **35 000 €** correspondant à la participation financière de l'Agence de l'eau (en application de l'accord-cadre 2020-2024) à la mise en œuvre, en 2024, du réseau de suivi départemental de la qualité des eaux superficielles.

I – 3 Assistance technique dans le domaine de l'eau

En application de l'article 73 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et du décret n°2019-589 du 14 juin 2019, le Département fournit une assistance technique dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement (SATE) en faveur des collectivités et groupements éligibles (critères de population et de richesse) qui souhaitent en être bénéficiaires, sous couvert d'une convention technique et financière.

Concrètement, ce service est composé de 4 agents qui assurent les missions suivantes :

- accompagnement « au quotidien » des maîtres d'ouvrage dans la priorisation et le développement de leurs projets en eau potable et assainissement ;
- appui et conseil technique pour l'amélioration du fonctionnement des stations d'épuration des eaux usées (réglages, autosurveillance, …) ;
- assistance dans les procédures réglementaires de mise en place des périmètres de protection de captage.

En 2023, près de 84 % des collectivités éligibles ont conventionné, représentant 97 % des stations d'épuration potentiellement éligibles à ce service d'assistance technique. Comme en témoigne le graphique ci-dessous, le taux de conventionnement est en hausse constante depuis 2019, en lien notamment avec les nouvelles prestations proposées depuis 2021 (bilans 24 H des petites stations) et la prise progressive de la compétence assainissement par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI à fiscalité propre) :

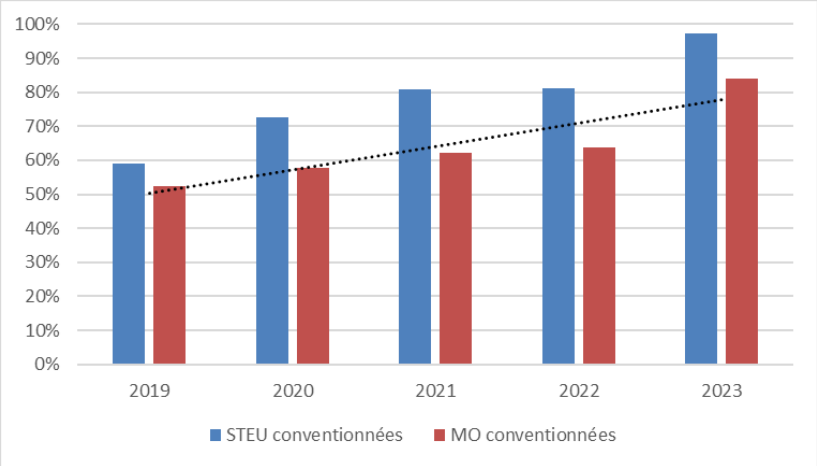

En parallèle, une démarche de re-questionnement des missions du service a été engagée en 2023 par le Département, sur la base d'une enquête des bénéficiaires du service et d'un parangonnage auprès des autres Départements, en vue d'adapter en 2024, si nécessaire, les missions aux besoins actuels des collectivités éligibles.

Par conséquent, et dans le cadre du travail actuellement mené de réactualisation des missions composant le SATE, il est proposé d'inscrire au BP 2024, un montant de **107 000 €** en crédits de fonctionnement répartis de la manière suivante :

- 2 000 € pour l'achat de petit matériel (préleveurs, équipements de protection individuelle, …) ;
- 25 000 € pour les frais d'analyses des effluents réalisées par un laboratoire agréé ;
- 50 000 € pour la réalisation de l'autosurveillance des stations d'épuration d'une capacité inférieure à 501 équivalent habitants (EH) ;
- 30 000 € pour la réalisation des contrôles des dispositifs d'autosurveillance des stations d'une capacité supérieure à 2 000 EH.

En parallèle, il est proposé d'inscrire, en recettes de fonctionnement, un montant de **136 500 €** correspondant aux subventions de l'Agence de l'eau (en application de l'accord-cadre 2020-2024) et à la participation des collectivités pour la mise en œuvre des missions du SATE.

I – 4 Soutien aux projets locaux

Il convient de souligner que 2024 constituera la dernière année de mise en œuvre de l'accord-cadre établi avec l'Agence de l'eau et définissant les principes généraux de l'intervention conjointe du Département et de cet établissement public en faveur des projets locaux destinés à améliorer la gestion de la ressource en eau (eau potable, assainissement et milieux aquatiques). Aussi, en parallèle de la poursuite, en 2024, de l'accompagnement technique et financier des projets locaux dans ce domaine (et incluant les projets déposés en 2023 visant à renforcer la résilience des territoires vis-à-vis de la raréfaction de la ressource en eau), un travail sera conduit, en collaboration avec l'Agence de l'eau, afin d'esquisser les contours du nouveau partenariat envisageable à compter de 2025, à l'aune des grandes orientations du 12ème programme d'intervention (2025-2030) de l'Agence.

Le Département poursuivra, durant l'année 2024, son accompagnement technique et financier en faveur des projets locaux qui, relevant des domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques, permettront de répondre aux priorités identifiées dans le cadre des schémas directeurs et/ou des démarches de gestion des bassins versants dont le Département est partie prenante.

Depuis 2022, la professionnalisation des services d'eau potable et d'assainissement des EPCI nouvellement compétents, associée aux enjeux croissants de sécurisation de l'alimentation en eau potable, en lien avec le changement climatique, conduisent au développement de nombreux projets par les acteurs locaux dans les domaines de l'assainissement et de l'eau potable. Ainsi, 2023 a vu, par exemple, la création de la station d'épuration de Cléron (coût de 0,6 M€), l'extension de la filière boues de la station d'épuration de Maîche (1,8 M€) ou encore l'interconnexion des réseaux d'eau potable des Alliés, de Hauterive-la-Fresse et les Etraches (0,5 M€).

De plus, durant l'été 2023, un nouveau dispositif d'aide visant à améliorer la résilience des territoires vis-à-vis de la raréfaction de la ressource en eau a été déployé. Ce dernier vise ainsi à limiter le recours au réseau de distribution d'eau potable en période critique en incitant les collectivités à installer des systèmes de récupération des eaux pluviales et/ou à réactiver d'anciens captages d'eau et réservoirs abandonnés.
Si ce nouveau dispositif a connu un certain succès avec le dépôt de près d'une trentaine de dossiers, bon nombre d'entre eux n'ont pu être complétés dans les délais, conduisant à une première notification d'aides lors de la Commission permanente du 20 novembre 2023 pour les projets étant prêts à démarrer.
En revanche, certains projets de réactivation de captages abandonnés et de réfection d'anciens réservoirs, nécessitent un travail préalable avec les services de l'Etat et les syndicats de gestion des bassins versants pour en garantir l'absence d'impact sur les milieux naturels, ainsi qu'avec la Chambre d'agriculture pour pérenniser et encadrer les usages de l'eau récupérée. Aussi, au fur et à mesure de leur complétude, ces projets seront soumis à l'examen de la Commission permanente lors de ses prochaines réunions.

Au vu de cette forte dynamique de projets observée depuis 2 ans, des projets annoncés par les collectivités locales en 2024, et des dossiers n'ayant pu encore bénéficier d'une aide dans le cadre de l'appel à projets « Résilience des territoires » lancé en 2023, il est proposé de maintenir l'autorisation de programme « Gestion de l'eau » au niveau des années précédentes et d'inscrire, au BP 2024, un montant de **6 M€** en AP et de **4,5 M€** en CP.

S'agissant du soutien aux projets de restauration des milieux aquatiques, il est proposé que, à compter de 2024, le financement se fasse sans mobilisation de la taxe d'aménagement (TA).

Aussi, cela conduit à inscrire au BP 2024, en dépenses d'investissement :

- **200 000 €** en AP et **160 000 €** en CP ;
- **202 000 €** en CP issus de la TA pour solder les projets de restauration de la continuité écologique engagés avant 2024, ces crédits de paiement relevant d'une AP globale (TA) dédiée à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, à la biodiversité et au développement de l'offre touristique (PDESI).

En parallèle, il convient d'inscrire **30 000 €** en recettes de fonctionnement correspondant à la compensation financière au titre de la part d'énergie réservée non attribuée des centrales hydroélectriques concédées dans le Doubs. En effet, dans le cadre de la loi du 16 octobre 1919 modifiée, relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique, le Département du Doubs bénéficie d'une compensation financière, par EDF, au titre des réserves en énergie prélevées sur les usines hydroélectriques situées sur son territoire et dont la puissance maximale brute (PMB) excède 500 kW.

Enfin, conformément à ses engagements inscrits dans l'accord cadre 2020-2024 avec l'Agence de l'eau, le Département poursuivra en 2024 l'étude visant à identifier d'autres ouvrages du réseau routier départemental qui ont actuellement un impact vis-à-vis de la continuité aquatique, et pour lesquels la réalisation de travaux est à envisager à l'horizon 2025. De plus, des travaux de restauration de la continuité écologique seront réalisés au droit des 2 premiers ouvrages ayant été identifiés comme prioritaires à ce titre, au niveau des ruisseaux de Moricemaison et de Fleurey (vallée du Dessoubre). Les crédits correspondants sont inscrits, en dépenses et en recettes, dans le rapport budgétaire relatif aux mobilités et infrastructures.

II – BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

II – 1 Espaces naturels sensibles (ENS) et continuités écologiques

Fin 2023, le réseau départemental des sites ENS compte 25 sites labellisés, pour une surface de 3 600 hectares, dont 17 bénéficient d'un plan d'interprétation avec des sentiers de découverte pour le public. 6 autres sites sont inscrits dans une démarche de labellisation avec un plan de gestion en cours d'étude. L'ensemble représente un total de 31 sites dits « actifs », représentant une surface globale de 5 300 hectares.

De façon complémentaire à ce réseau, le Département soutient plusieurs programmes portant sur la préservation des continuités écologiques du Doubs.

En 2024, il est proposé de poursuivre la déclinaison des programmes pluriannuels d'actions prévus dans ces démarches, d'une part, et de faire aboutir, en parallèle, la réflexion engagée en 2023 pour faire évoluer ces dispositifs au regard des enjeux de transitions climatiques et écologiques, d'autre part.

Ces axes se déclineront, en 2024, suivant les orientations suivantes :

- **la poursuite du déploiement des plans de gestion et d'interprétation des sites du réseau ENS**. A cet égard, il convient de souligner les projets suivants :
  - l'approbation des plans de gestion des sites « zone humide de Valentigney », « Les Grands Prés de la Lizaine » à Bethoncourt et du site de la « Source de la Doue » à Glay et Abbévillers ;
  - les études de renouvellement des plans de gestion des sites de la vallée de l'Allan (Allenjoie, Bethoncourt, Brognard, Etupes, Fesches-le-Châtel Vieux-Charmont), et du site de la côte de Moini (Quingey) ;
  - l'étude du plan de gestion du site de la plaine alluviale du Val de Morteau dont le principe de la labellisation a été approuvée fin 2021 ;
  - l'étude du plan d'interprétation du site ENS / refuge LPO de la Saline royale d'Arc-et-Senans ;
  - la définition du plan de gestion du futur site du Mont d'Or. En effet, parallèlement au programme d'investissements (2021-2026) engagé par le Syndicat mixte du Mont d'Or (SMMO) pour opérer la transition climatique de la station de Métabief prenant appui sur le développement d'une offre d'activités de pleine nature et de tourisme « vert » (randonnée, VTT, …), le Département a réalisé en 2023, une démarche de concertation avec la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs et les 4 communes concernées (Métabief, Jougne, Hôpitaux-Vieux, Longevilles Mont d'Or), en lien avec le PNR du Haut-Jura, afin de faire émerger un projet de préservation et de valorisation du site du Mont d'Or. A la date de rédaction du présent rapport, le Département demeure dans l'attente de l'adhésion des acteurs locaux dans le lancement de ce futur projet ENS du Mont d'Or.

- **le renouvellement du soutien aux programmes portant sur la préservation des zones humides et des continuités écologiques**, dont le Département est partenaire :
  - le programme de préservation des tourbières « Life Climat », coordonné par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Franche-Comté ;
  - le programme de préservation d'un réseau de site de milieux humides, porté par la Fédération des chasseurs du Doubs ;
  - le programme de préservation des haies et infrastructures agro-écologiques, porté par la Fédération des chasseurs du Doubs ;
  - le programme de préservation d'un réseau de pelouses sèches dans la vallée de la Loue, porté en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Franche-Comté.

- **la mise en œuvre et le soutien aux opérations d'investissement** sur les sites, avec en particulier la réalisation des opérations suivantes :
  - la réalisation d'une nouvelle tranche de travaux (réouverture de milieu), sous maîtrise d'ouvrage du Département, sur le site ENS des tourbières du Bizot-Mémont, pour laquelle une subvention de l'Agence de l'eau est prévue (50 %) ;
  - l'aménagement du sentier de découverte de ce même site ENS au Bizot-Mémont, par la Communauté de communes du plateau du Russey ;
  - la réalisation des travaux de construction de la bergerie sur le site ENS des coteaux de Châteauvieux-les-Fossés, sous maîtrise d'ouvrage du Département. Cette opération bénéficie d'une subvention à hauteur de 42 % de la part du Commissariat du Massif du Jura (crédits FNADT) ;
  - l'amélioration de la gestion de la ressource en eau sur l'alpage du Mont d'Or (installation d'abreuvoirs et d'impluviums), par la commune des Longevilles-Mont-d'Or ;

- l'aménagement du sentier de découverte du site ENS du Grand Roué (prairie humide) à Jallerange, par le Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon (SMAMBVO).

- **l'évolution des dispositifs départementaux en matière de contribution à la préservation des milieux naturels, au regard des enjeux de transitions climatique et écologique**, avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage de haut niveau scientifique, et en vue d'une mise en œuvre à compter de 2025. L'objectif est en effet d'inscrire plus fortement les sites ENS comme relais de l'action départementale en faveur de l'atténuation (captation du CO2, …) et de l'adaptation (préservation des ressources en eau, …) au changement climatique, en cohérence avec les orientations du PTCE « PLANE.T.E Doubs » 2023-2030.

Par ailleurs, des projets de restauration de continuités écologiques, sous maîtrise d'ouvrage du Département, sont prévus au niveau de tronçons du réseau des routes départementales (RD) présentant une forte problématique d'écrasement d'amphibiens lors de leurs migrations. Ces projets constituent une déclinaison opérationnelle de l'accord-cadre 2020-2024 passé entre le Département et l'Agence de l'eau. Ainsi, sur 12 sites identifiés comme prioritaires, l'année 2024 donnera lieu à la réalisation d'une première opération de travaux de restauration du passage à petite faune au niveau de la RD 492, sur la commune de Naisey-les-Granges. Etant donné qu'il s'agit de travaux de réduction de l'impact environnemental de l'infrastructure routière, les crédits correspondant sont inscrits dans le rapport BP relatif aux mobilités et infrastructures.

Sur la base de ces éléments, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses d'investissement, un montant de **366 000 €** en crédits de paiement (crédits issus du produit de la Taxe d'aménagement) au titre du soutien aux projets locaux sur les sites labellisés ENS, et un montant de **519 000 €** en CP (TA) pour la réalisation d'opérations en faveur de sites labellisés ENS, sous maîtrise d'ouvrage directe du Département.
A noter que la construction, sous maîtrise d'ouvrage départementale, de la bergerie de l'ENS des coteaux de Châteauvieux-les-Fossés, qui a un impact sur le BP 2024 en termes de crédits de paiement, constitue une opération exceptionnelle. Devant initialement démarrer à l'automne 2023, l'engagement de cette opération a été décalé de quelques mois afin de garantir, en lien avec les acteurs locaux de la filière bois, l'approvisionnement des entreprises en bois de construction d'origine locale.

En parallèle, il est proposé d'inscrire, en recettes d'investissement, un montant de **165 000 €** réparti comme suit :

- **155 000 €** relatif au versement du solde de la subvention de l'Etat (FNADT) concernant la construction de la bergerie de l'ENS des coteaux de Châteauvieux-les-fossés ;
- **10 000 €** au titre de la participation financière de l'Agence de l'eau aux travaux prévus en 2024 pour la restauration des tourbières du Bizot-Mémont.

Concernant la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire un montant de **135 000 €** en CP (TA) correspondant à des dépenses d'entretien et à des études se rapportant à des sites labellisés ENS, et un montant de **45 000 €** en CP (TA) pour la réalisation d'études et pour l'entretien des ENS sous maîtrise d'ouvrage du Département, dont 30 000 € pour la définition d'un projet de préservation et de la valorisation du site du Mont d'Or, dès lors que les acteurs locaux auront fait part de leur adhésion à ce projet.
Ces crédits de paiement relèvent d'une AP globale (TA) de 1 300 000 € et d'une AE globale (TA) de 700 000 € dédiées à la préservation des milieux naturels et au développement de l'offre touristique (PDESI), à inscrire au BP 2024.

Une inscription de **2 000 €** (hors TA) est également prévue en faveur de l'abonnement et achat de revues techniques naturalistes.
Enfin, il convient de rappeler que le Département mobilise chaque année des crédits relevant de la TA, au titre de sa politique touristique et plus particulièrement de sa compétence « développement maîtrisé des activités de pleine nature ».
Le déploiement de cette politique, figurant dans le rapport budgétaire « Tourisme », se traduit par l'inscription des montants suivants :

- en fonctionnement : **168 950 €** en CP,
- en investissement : **205 000 €** en CP.

Ces crédits de paiement relèvent d'une AP globale (TA) dédiée à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, à la biodiversité et au développement de l'offre touristique

II – 2 Connaissances naturalistes et partenariats

La préservation des milieux naturels implique en premier lieu leur connaissance afin de cerner les enjeux et ainsi assurer la pertinence et l'efficience des actions à mettre en œuvre.

Le Département a donc besoin d'un accompagnement scientifique et technique pour la mise en œuvre des actions relevant de sa compétence en faveur des ENS, l'intégration des enjeux de biodiversité et des continuités écologiques dans la réalisation d'aménagements sous maîtrise d'ouvrage du Département (routes, collèges, bâtiments, …) ainsi que pour la gestion des interactions Hommes/espèces/milieux naturels qu'ils impliquent.

Pour ce faire, le Département s'appuie notamment sur l'expertise de 4 acteurs associatifs majeurs intervenant dans le domaine : la Fédération de chasse du Doubs, la Ligue de Protection des Oiseaux, le Conservatoire Botanique National et Observatoire Régional des Invertébrés de Franche-Comté et le Centre ATHENAS (via des conventionnements cadres pluriannuels et des conventions financières annuelles).

De plus, ces structures naturalistes viennent en appui des territoires pour mener à bien des projets soutenus par le Département au titre de la préservation de la biodiversité et de la trame verte et bleue (programme RezoHumide, programme R-PETOS -préservation des reptiles et amphibiens-, programme de lutte contre les espèces invasives envahissantes, appel à projets « biodiversité communale » …).

En 2024, il est proposé de poursuivre la mise en œuvre de ces orientations, avec toutefois un budget revu à la baisse en lien avec la nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement.
A cet effet, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses de fonctionnement, un montant de **160 000 €** (170 050 € au BP 2023) en CP (TA) au titre des conventions de partenariat à intervenir, en 2024, avec le CBNFC-ORI, la LPO, la Fédération des Chasseurs du Doubs, et le centre ATHENAS.

En complément, une inscription de **50 €** (hors TA) est proposée pour la cotisation annuelle au CBNFC-ORI, le Département étant membre de cette structure depuis 2010.

II – 3 Education populaire à l'environnement et au développement durable

L'intervention du Département dans ce domaine repose sur les actions suivantes :

- le soutien à la mise en œuvre des sentiers d'interprétation des sites ENS (en tenant compte de la sensibilité des sites) ;

- la sensibilisation des scolaires dans le cadre de l'appel à projets « Sur la piste des ENS » (18 projets pédagogiques et 3 sorties de découverte différents réalisés durant l'année scolaire 2022-2023 par 6 structures partenaires au bénéfice de 2 600 élèves du Doubs) ;
- l'organisation de « Sorties Nature » prenant appui sur des sites ENS du réseau départemental (environ 700 personnes par an) ;
- le soutien aux évènements environnementaux (colloques, manifestations …).

En 2024, il est proposé de poursuivre la mise en œuvre de ces dispositifs, avec le souci de nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En outre, en cohérence avec les principes retenus lors de la révision de la politique de sensibilisation à l'environnement en 2022 et notamment celui de la priorité donnée aux publics cibles des autres politiques sectorielles du Département, il est proposé, en 2024, d'axer prioritairement la sensibilisation des scolaires en direction des collégiens.

Dans cette perspective, il est proposé d'inscrire au BP, en dépenses de fonctionnement, un montant de **140 000** € en CP (TA) (contre 200 000 € au BP 2023).

Il est également proposé, en dépenses de fonctionnement, l'inscription d'un montant de **16 000 €** (hors TA) pour le soutien aux colloques environnementaux (10 000 €) et la sensibilisation aux milieux aquatiques (6 000 €).

III - TRANSITION CLIMATIQUE

Suite à la validation des modalités pratiques d'utilisation du Fonds Transition Climatique et Énergétique (FATCÉ) par la Commission permanente du Département du 23 octobre 2023 (types de projets aidés, taux de financement, …), et au lancement de l'appel à manifestation d'intérêt « Le Doubs engagé pour le climat », 2024 verra la montée en puissance de ce dispositif avec :

- l'accompagnement des maîtres d'ouvrage pour la finalisation des dossiers déposés ;
- l'individualisation des aides correspondantes dans le cadre du FATCÉ.

Le principe même de l'appel à manifestation d'intérêt ne permet pas d'avoir une visibilité précise sur les besoins de financement, tant que les candidatures de la première session n'auront pas été analysées (échéance de dépôt fixée à début janvier 2024).
Aussi, dans cette perspective, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses d'investissement, un montant de **500 000 €** en crédits de paiement, sachant que ce montant pourra être complété, si besoin, lors d'une Décision modificative (DM).

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 111-10, L. 3232-1 et L. 3232-1-1 ;

Vu l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 113-8, L. 113-10 et L. 331-3 ;

Vu le décret n° 2019-589 du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les Départements à certaines communes et à leurs groupements ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 mars 2018 relative à la participation du Département dans les Syndicats mixtes de gestion des milieux aquatiques dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence « GEMAPI » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 juin 2018 relative au bilan de la politique départementale en faveur des Espaces naturels sensibles (ENS) assorti de perspectives et de nouvelles orientations stratégiques à décliner ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 28 mars 2022 relative à la définition de la nouvelle politique de sensibilisation à l'environnement ;

Vu le rapport **n° 303** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3 ;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
341 - Gestion de l'eau et des milieux aquatiques					
3411 - Gouvernance	490 000 €	490 000 €		490 000 €	
3412 - Connaissance des milieux	5 000 €	3 000 €		3 000 €	
3413 - Assistance technique dans le domaine de l'eau	-	-			
3414 - Soutien aux projets locaux	6 200 000 €	4 660 000 €		4 660 000 €	
Total Axe	**6 695 000 €**	**5 153 000 €**	**- €**	5 153 000 €	**- €**
342 - Biodiversité et milieux naturels					
3421 - Espaces naturels sensibles et continuités écologiques	1 300 000 €	1 292 000 €		1 292 000 €	165 000 €
3422 - Connaissance naturaliste et partenariats				- €	
3422 - Education populaire à l'environnement et au développement durable				- €	
Total Axe	**1 300 000 €**	**1 292 000 €**	- €	**1 292 000 €**	165 000 €
343 - Transistion climatique					
3431 - Fonds additionnel transition climatique et énergétique		500 000 €		500 000 €	
Total Axe	**- €**	**500 000 €**	**- €**	500 000 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	7 995 000 €	6 945 000 €	- €	6 945 000 €	165 000 €

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
341 - Gestion de l'eau et des milieux aquatiques					
3411 - Gouvernance			347 000 €	347 000 €	
3412 - Connaissance des milieux			101 000 €	101 000 €	35 000 €
3413 - Assistance technique dans le domaine de l'eau			107 000 €	107 000 €	136 500 €
3414 - Soutien aux projets locaux				- €	30 000 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**555 000 €**	**555 000 €**	**201 500 €**
342 - Biodiversité et milieux naturels					
3421 - Espaces naturels sensibles et continuités écologiques		353 950 €	2 000 €	355 950 €	
3422 - Connaissance naturaliste et partenariats	700 000 €	175 000 €	50 €	175 050 €	
3423 - Education populaire à l'environnement et au développement durable		120 000 €	16 000 €	136 000 €	
Total Axe	**700 000 €**	**648 950 €**	**18 050 €**	667 000 €	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	700 000 €	648 950 €	573 050 €	1 222 000 €	201 500 €

TOTAL		7 593 950 €	573 050 €	8 167 000 €	366 500 €

Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Proposition BP par imputation budgétaire
2 - Tableaux Dépenses Recettes

BUDGET PRINCIPAL

Gestion et préservation du patrimoine naturel, transition climatique.

RECETTES 366 500,00

INVESTISSEMENT 165 000,00

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
13	1318	AUTRES	10 000,00
13	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	155 000,00
		Somme :	**165 000,00**

FONCTIONNEMENT 201 500,00

GESTION DE L'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
74	7473	DEPARTEMENTS	1 500,00
74	74748	AUTRES COMMUNES	5 000,00
74	74758	AUTRES GROUPEMENTS	165 000,00
74	747888	AUTRES	30 000,00
		Somme :	**201 500,00**

DEPENSES 8 167 000,00

INVESTISSEMENT 6 945 000,00

GESTION DE L'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
204	2041481	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	330 000,00
204	2041482	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 224 000,00
204	2041581	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	769 000,00
204	2041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	2 795 000,00
204	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	32 000,00
21	2188	AUTRES	3 000,00
		Somme :	**5 153 000,00**

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
20	2031	FRAIS D'ETUDES	149 000,00
204	2041481	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	45 000,00
204	2041482	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	116 000,00
204	2041581	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	10 000,00
204	2041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	175 000,00
204	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	20 000,00
204	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	208 000,00
21	2111	TERRAINS NUS	20 000,00
21	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	15 000,00
21	215738	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	40 000,00
21	2188	AUTRES	21 000,00
23	2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	228 000,00
23	2313	CONSTRUCTIONS	245 000,00
		Somme :	**1 292 000,00**

TRANSITION CLIMATIQUE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
204	2041481	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	500 000,00
		Somme :	**500 000,00**

FONCTIONNEMENT 1 222 000,00

GESTION DE L'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	205 000,00
011	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	2 000,00
011	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	2 000,00
65	6561	ORGANISMES DE REGROUPEMENT	345 000,00
65	6583	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	1 000,00
		Somme :	**555 000,00**

BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6041	ACHATS D'ETUDES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	15 000,00
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	30 000,00
011	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	5 000,00
011	61521	TERRAINS	10 000,00
011	615231	VOIRIES	20 000,00
011	6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	2 000,00
011	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	20 000,00
011	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	2 000,00
65	6568	AUTRES PARTICIPATIONS	25 000,00
65	657348	AUTRES COMMUNES	30 000,00
65	657358	AUTRES GROUPEMENTS	32 000,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	476 000,00
		Somme :	**667 000,00**

RECETTES

INVESTISSEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
341 - Gestion de l'eau et des milieux aquatiques		61 000 €		-	-100,0%
342 - Biodiversité et milieux naturels			165 000 €	-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	61 000 €	165 000 €	-	170,5%

FONCTIONNEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
341 - Gestion de l'eau et des milieux aquatiques	201 500 €	201 500 €	201 500 €	0,0%	0,0%
342 - Biodiversité et milieux naturels	-				-
TOTAL FONCTIONNEMENT	201 500 €	201 500 €	201 500 €	0,0%	0,0%

TOTAL RECETTES	201 500 €	262 500 €	366 500 €	**81,9%**	**39,6%**

DEPENSES

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT					
Axes	**Estimation AP résiduelles au 31/12/2023**	**AP BP 2024**	**CPI BP 2023**	**CPI BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
341 - Gestion de l'eau et des milieux aquatiques	- 9 174 769 €	6 695 000 €	4 045 000 €	5 153 000 €	27,4%
342 - Biodiversité et milieux naturels	1 385 312 €	1 300 000 €	1 534 000 €	1 292 000 €	-15,8%
343 - Transition climatique				500 000 €	-
TOTAL INVESTISSEMENT	**- 7 789 457 €**	**7 995 000 €**	**5 579 000 €**	**6 945 000 €**	24,5%

FONCTIONNEMENT					
Axes	**Estimation AE résiduelles au 31/12/2023**	**AE BP 2024**	**CPF BP 2023**	**CPF BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
341 - Gestion de l'eau et des milieux aquatiques	31 030 €		12 150 €		-
342 - Biodiversité et milieux naturels	677 721 €	700 000 €	1 337 000 €	648 950 €	-51,5%
TOTAL FONCTIONNEMENT	**708 751 €**	**700 000 €**	**1 349 150 €**	**648 950 €**	-51,9%

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPI	**Crédits hors AP**	**Total Crédits investissement**		
341 - Gestion de l'eau et des milieux aquatiques	4 045 000 €	5 175 732 €	5 153 000 €		5 153 000 €	27,4%	-0,4%
342 - Biodiversité et milieux naturels	1 534 000 €	1 626 268 €	1 292 000 €		1 292 000 €	-15,8%	-20,6%
343 - Transition climatique			500 000 €		500 000 €	-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	5 579 000 €	6 802 000 €	6 945 000 €	- €	6 945 000 €	24,5%	2,1%

FONCTIONNEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPF	**Crédits hors AE**	**Total Crédits fonctionnement**		
341 - Gestion de l'eau et des milieux aquatiques	220 150 €	220 673 €		555 000 €	555 000 €	152,1%	151,5%
342 - Biodiversité et milieux naturels	1 355 050 €	1 320 030 €	648 950 €	18 050 €	667 000 €	-50,8%	-49,5%
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 575 200 €	1 540 703 €	648 950 €	573 050 €	1 222 000 €	-22,4%	-20,7%

TOTAL DEPENSES	7 154 200 €	8 342 703 €	7 593 950 €	573 050 €	8 167 000 €	14,2%	-2,1%

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Dynamique territoriale - Gestion et préservation du patrimoine naturel, transition climatique - Gestion et préservation du patrimoine naturel - Transition climatique - Budget primitif 2024

Vu la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 111-10, L. 3232-1 et L. 3232-1-1 ;

Vu l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 113-8, L. 113-10 et L. 331-3 ;

Vu le décret n° 2019-589 du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les Départements à certaines communes et à leurs groupements ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 mars 2018 relative à la participation du Département dans les Syndicats mixtes de gestion des milieux aquatiques dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence « GEMAPI » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 juin 2018 relative au bilan de la politique départementale en faveur des Espaces naturels sensibles (ENS) assorti de perspectives et de nouvelles orientations stratégiques à décliner ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 28 mars 2022 relative à la définition de la nouvelle politique de sensibilisation à l'environnement ;

Vu le rapport **n° 303** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Béatrix LOIZON** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
341 - Gestion de l'eau et des milieux aquatiques					
3411 - Gouvernance	490 000 €	490 000 €		490 000 €	
3412 - Connaissance des milieux	5 000 €	3 000 €		3 000 €	
3413 - Assistance technique dans le domaine de l'eau	-	-			
3414 - Soutien aux projets locaux	6 200 000 €	4 660 000 €		4 660 000 €	
Total Axe	**6 695 000 €**	**5 153 000 €**	**- €**	5 153 000 €	**- €**
342 - Biodiversité et milieux naturels					
3421 - Espaces naturels sensibles et continuités écologiques	1 300 000 €	1 292 000 €		1 292 000 €	165 000 €
3422 - Connaissance naturaliste et partenariats				- €	
3422 - Education populaire à l'environnement et au développement durable				- €	
Total Axe	**1 300 000 €**	**1 292 000 €**	- €	**1 292 000 €**	165 000 €
343 - Transistion climatique					
3431 - Fonds additionnel transition climatique et énergétique		500 000 €		500 000 €	
Total Axe	**- €**	**500 000 €**	**- €**	500 000 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	7 995 000 €	6 945 000 €	- €	6 945 000 €	165 000 €

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
341 - Gestion de l'eau et des milieux aquatiques					
3411 - Gouvernance			347 000 €	347 000 €	
3412 - Connaissance des milieux			101 000 €	101 000 €	35 000 €
3413 - Assistance technique dans le domaine de l'eau			107 000 €	107 000 €	136 500 €
3414 - Soutien aux projets locaux				- €	30 000 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**555 000 €**	**555 000 €**	**201 500 €**
342 - Biodiversité et milieux naturels					
3421 - Espaces naturels sensibles et continuités écologiques		353 950 €	2 000 €	355 950 €	
3422 - Connaissance naturaliste et partenariats	700 000 €	175 000 €	50 €	175 050 €	
3423 - Education populaire à l'environnement et au développement durable		120 000 €	16 000 €	136 000 €	
Total Axe	**700 000 €**	**648 950 €**	**18 050 €**	667 000 €	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	700 000 €	648 950 €	573 050 €	1 222 000 €	201 500 €

TOTAL		7 593 950 €	573 050 €	8 167 000 €	366 500 €

Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Frédéric BARBIER a donné pouvoir à Philippe ALPY
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Christine COREN-GASPERONI a donné pouvoir à Damien CHARLET
Magali DUVERNOIS a donné pouvoir à Albert MATOCQ-GRABOT
Martine VOIDEY a donné pouvoir à Christian METHOT
Aly YUGO a donné pouvoir à Monique CHOUX

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Marie-Laure DALPHIN, Annick JACQUEMET, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Conseillers départementaux.

Se sont abstenus, les Conseillers départementaux suivants :

Monique CHOUX, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Albert MATOCQ-GRABOT, Georges UBBIALI, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N'ont pas pris part au vote, les Conseillers départementaux suivants :

M. FAGAUT, en qualité de Président du syndicat mixte du marais de Saône et M. ALPY, en qualité de Président de l'Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) Haut-Doubs Haute-Loue, au titre des crédits inscrits en faveur de ces syndicats.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236533H1-DE

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 304
	Commission[s] : 3
	Timbre : DGS / DDET

DYNAMIQUE TERRITORIALE
ESPACE RURAL ET PÉRIURBAIN

Objet : Espace rural et périurbain - Budget primitif 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 2

INTRODUCTION 2

I – AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DE L'ESPACE RURAL ET PERIURBAIN 3

II – SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES 4

II – 1 PARTENARIATS 4

II – 2 SOUTIEN AUX PROJETS ET AUX ACTIONS 5

II – 3 DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ 6

II – 4 SANTÉ ANIMALE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE 7

PROJET DE DELIBERATION 9

TABLE DES ANNEXES 11

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
1 520 000 €	1 400 000 €		1 400 000 €	1 500 000 €	890 000 €		890 000 €	-36,4%

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/2024
	110 000 €	222 900 €	332 900 €	490 000 €	160 000 €	257 600 €	417 600 €	25,4%

RECETTES

	BP 2023	BP 2024
Investissement		
Fonctionnement		
TOTAL	0 €	0 €

INTRODUCTION

L'activité des exploitations agricoles et forestières constitue un élément déterminant dans le dynamisme et l'attractivité des territoires du Doubs, au regard des retombées économiques qu'elles génèrent localement et des sources d'emplois non délocalisables qu'elles représentent. De plus, l'agriculture et la forêt qui ont modelé, au fil du temps, le tissu des villages et bourgs-centres du Doubs, participent à la mixité urbain-rural qui représente une véritable richesse à l'échelle du département, et concourent au cadre de vie des habitants.

Tel que prévu dans les orientations budgétaires, l'action du Département en 2024 sera focalisée sur les grands chantiers suivants :

- **Soutenir les projets innovants dans le cadre du Plan stratégique national (PSN) 2023-2027.**
  La déclinaison régionale du PSN pilotée par la Région, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens (FEADER), a conduit au recentrage du soutien départemental sur uniquement 3 dispositifs phares : la modernisation et l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique, l'accompagnement des exploitations vers la transition agro-écologique, et la diversification agricole.

- **Accentuer la dimension opérationnelle du Projet agricole et alimentaire interdépartemental (PAAI) en lien avec la profession agricole.**

  L'année 2024 verra l'implication plus spécifique du Département sur les thématiques suivantes : diversification, alimentation de proximité (dont maitrise de la qualité sanitaire des produits), économie de la ressource en eau du réseau et suivi et coordination des Projets alimentaires territoriaux (PAT) infra-départementaux.

- **Renforcer l'emploi via le développement des circuits courts pour l'approvisionnement des cantines des collèges.**
  Dans le prolongement de la dynamique sur les produits laitiers, le Département accompagnera les collèges dans la mise en place, en 2024, de premiers marchés à bons de commandes sur 3 ans, ce qui permettra de donner de la lisibilité aux producteurs en termes de volumes et de saisonnalité des produits à fournir aux collèges.

- **Mettre en place un nouveau partenariat avec le GDS du Doubs en matière de santé animale.**
  Dans le prolongement du partenariat financier renoué en 2023 avec le Groupement de défense sanitaire (GDS) du Doubs, un partenariat pluriannuel sera mis en place avec cet Organisme à vocation sanitaire (OVS), à compter de 2024, afin de lui permettre de disposer d'une visibilité sur l'engagement du Département à ses côtés en vue de la mise en œuvre d'actions sanitaires collectives, en lien avec le Laboratoire vétérinaire départemental (LVD).

- **Repositionner les outils d'intervention du Département en faveur de la forêt.**
  Cet enjeu étant d'envergure nationale, l'Etat doit annoncer, fin 2023, un plan national de renouvellement forestier, avec notamment comme ambition de renouveler 10 % de la forêt dans les 10 ans à venir, et ce notamment pour faire face aux effets du changement climatique.
  Aussi, en 2024, le Département revisitera ses outils d'intervention sur la base des besoins des territoires, du retour des expériences de replantations ayant été conduites localement dans le cadre du plan France relance 2021-2022, et de la nouvelle stratégie nationale.

Par ailleurs, le Département sera partenaire, en 2024, des Jeunes agriculteurs (JA) du Doubs pour l'organisation de l'évènement « Terres de Jim », véritable vitrine de l'agriculture française et de la culture locale dont la 10ème édition, d'envergure européenne, aura lieu à Mamirolle, du 6 au 8 septembre (100 000 personnes attendues).

Quant à la compétence propre du Département relative aux aménagements fonciers, elle reposera en 2024 sur le développement des échanges parcellaires agricoles, d'une part, et la réalisation de réglementations des boisements (finalisation de la démarche sur Frasne-Drugeon et lancement d'une opération sur le val de Morteau), d'autre part.

I – AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DE L'ESPACE RURAL ET PERIURBAIN

Dans le cadre de l'objectif national de « Zéro artificialisation nette » (ZAN) à l'horizon 2050, le Département accompagnera les territoires au travers de ses politiques publiques, notamment pour permettre l'installation d'activités diversifiées (maraichage…)

Aussi, en 2024, une nouvelle procédure de réglementation des boisements sera lancée sur le secteur du Val de Morteau, compte tenu des différents enjeux présents sur ce territoire :
- enjeu paysager et agricole : communes situées en zone A, zone prioritaire au titre de la délibération cadre des boisements de novembre 2010 (enjeu paysager et forte pression agricole) ;
- enjeu environnemental et de biodiversité, en lien avec la démarche de labellisation comme Espaces naturels sensibles (ENS) de la plaine alluviale du val de Morteau ;
- enjeu touristique avec le site du Saut du Doubs et ses alentours.

Du fait de l'évolution des besoins, du contexte actuel (tension foncière, pression sur les espaces naturels sensibles, crises du scolyte pouvant libérer des parcelles forestières, ...), et des alternatives en termes d'animation, il est proposé d'engager en 2024 des échanges avec la SAFER pour réinterroger notre partenariat.

Par ailleurs, le Département s'implique spécifiquement sur la thématique foncière appliquée à la forêt, en soutenant les dispositifs de restructuration foncière forestière. Cette action, non retenue dans le nouveau Plan stratégique national (PSN) 2023-2027, devra trouver, en 2024, une déclinaison locale auprès de partenaires tels que le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), l'Union régionale des Communes forestières (URACOFOR) ainsi que la chambre d'agriculture.

Dans ces conditions, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses d'investissement, au titre des procédures d'aménagement foncier et des réglementations des boisements (compétence propre du Département), un montant de **100 000 €** en autorisation de programme (AP) et de **90 000 €** en crédits de paiement (CP).

Il est également proposé d'inscrire, en dépenses de fonctionnement :
- **15 000 €** au titre du partenariat entre le Département et la SAFER ;
- **10 000 €** pour le soutien à l'animation de restructurations foncières forestières ;
- **3 000 €** pour les frais généraux liés à l'animation des procédures d'aménagement foncier ;
- **600 €** pour frais d'adhésion au réseau des Communes forestières du Doubs.

II – SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

II – 1 Partenariats

En 2024, le Département poursuivra son implication aux côtés de la profession et des services de l'Etat, en faveur de la déclinaison du Projet agricole et alimentaire interdépartemental (PAAI) sur les thématiques en lien avec l'alimentation de proximité, l'environnement, la gestion des effluents, l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, …

Ainsi en 2024, dans le prolongement de la dynamique initiée durant ces dernières années, et en cohérence avec les orientations stratégiques du nouveau PAAI 2022-2030, il est proposé d'établir une nouvelle convention de partenariat avec la CIA 25-90 pour la période 2024-2026. Ce partenariat sera notamment ciblé sur la montée en puissance des Projets Alimentaires Territoriaux et sur le renforcement de la qualité sanitaire des produits commercialisés en circuit court.

Par ailleurs, le Département apporte chaque année, son soutien à une quinzaine d'organisations professionnelles agricoles dont les actions et/ou les manifestations participent à la déclinaison opérationnelle des politiques de notre collectivité.
Ainsi, en 2024 et grâce à l'implication des JA (Jeunes Agriculteurs), le Doubs accueillera la manifestation « Les Terres de Jim » à Mamirolle, durant 3 jours (les 6, 7 et 8 septembre). Mobilisant 800 bénévoles et reposant sur une cinquantaine d'animations, cet évènement ouvert à tout public et constituant une vitrine des métiers et des savoir-faire de l'agriculture, devrait attirer près de 100 000 visiteurs dans le Doubs.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces actions s'opérera de façon conjointe avec les acteurs du bloc communal et plus largement en cohérence avec les orientations des deux PNR du Doubs Horloger et du Haut Jura.

Dans ces conditions, il vous est proposé d'inscrire pour 2024, en dépenses de fonctionnement :

- **250 000 €** en autorisation d'engagement (AE) au titre du renouvellement du partenariat avec la Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort (CIA 25-90) pour la période 2024-2026 et **80 000 €** de crédits de paiement correspondant à la première année de l'autorisation d'engagement
- **90 000 €** en autorisation d'engagement au titre de l'accompagnement social des exploitations agricoles et du renouvellement du partenariat avec Solidarité Paysans 25 pour la période 2024-2026, et **30 000 €** en CP correspondant à l'année 2024 ;
- **10 000 €** en faveur du soutien à la réalisation des diagnostics et plans d'épandage agricoles par la Chambre d'agriculture,
- **160 000 €** au titre du soutien aux actions et manifestations agricoles ;
- **30 000 €** au titre du partenariat avec l'amont forestier.
- **6 000 €** pour les manifestations en lien avec la promotion du territoire (Salon de l'agriculture).

II – 2 Soutien aux projets et aux actions

L'année 2023 aura été la première année d'application de la nouvelle programmation du PSN 2023-2027 issue de la nouvelle PAC. Le soutien du Département à l'investissement a été recentré sur les dispositifs suivants :

- la modernisation et l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique avec 3 volets : aides aux bâtiments, bien-être animal et adaptation au dérèglement climatique, y compris la récupération des eaux pluviales, à la gestion des effluents et à la performance énergétique ;
- l'accompagnement des exploitations vers la transition agro-écologique (aide à l'achat de matériel pour réduire les intrants, agroforesterie, …) ;
- la diversification des activités et des productions agricoles », réparti en 2 volets : mise en place et développement de productions émergentes en région et transformation-commercialisation de produits agricoles.

En 2024 et en complément du PSN, le Département se positionnera comme co-financeur des projets de taille plus modeste et présentant un intérêt pour l'économie agricole, à savoir :

- les investissements de stockage et de traitement des eaux pluviales pour l'abreuvement du bétail, éventuellement élargi à d'autres secteurs (tels que le maraîchage)
- la modernisation de l'assainissement, la réutilisation éventuelle des eaux usées, et la mise en place de process permettant notamment aux industries agro-alimentaires (IAA) de réaliser des économies d'eau.

S'agissant de la forêt, l'aide du Département est concentrée sur le foncier, et correspond à des animations sur des territoires en partenariat avec :

- le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) pour des actions ciblées de restructuration foncière forestière afin de constituer des ilots de taille suffisante pour leur exploitation et valorisation économique ;
- l'Union régionale des Communes forestières (URACOFOR) pour la recherche de biens vacants sans maitre, dans le but d'incorporer ces parcelles au patrimoine

forestier communal. En 2024, la procédure arrivera à son terme sur le secteur du Doubs central avec la rédaction des actes administratifs établissant la propriété des communes sur ces parcelles et elle sera étendue également sur les territoires du Parc naturels régional (PNR) du Doubs Horloger et de la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs.

Toutefois, ces partenariats pourraient être amenés à évoluer vers d'autres actions, en fonction des besoins des territoires (animation et suivi des secteurs forestiers malades, suivi des replantations, réflexions sur des solutions alternatives comme la reconquête agricole de parcelles forestières décimées hors station, sécurisation des sentiers en forêt et/ou routes départementales aux abords des forêts, ...).
Dans ce cadre, une réflexion sera également engagée en 2024 pour accompagner le bloc local quant à la promotion et la valorisation des bois dépérissant (scolyte, bois sec...).

Sur la base de ces éléments, il est proposé l'inscription au BP 2024, en dépenses d'investissement, des montants suivants :

- dans le cadre de l'ancien Programme de développement rural (PDR) 2014-2022, afin de procéder aux mandatements des dossiers des millésimes précédents :
  - **100 000 €** en CP en faveur du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), au titre de l'aménagement des bâtiments d'élevage programme : « PMBE Partenariat Etat/ASP » ;

- dans le cadre du nouveau Plan stratégique national (PSN) 2023-2027 :
  - **900 000 €** en AP et **300 000 €** en CP au titre du nouveau programme : « PSN-Agriculture Forêt » ;

- hors du PSN 2023-2027 :
  - **500 000** € en AP au titre des nouveaux dispositifs en cours de réflexion « hors PSN » que le Département se propose de mettre en place, et **200 000 €** en CP ;
  - **200 000 €** en CP au titre du dispositif de soutien à la récupération des eaux pluviales, afin d'honorer le paiement des subventions accordées ces précédentes années.

II – 3 Développement des circuits alimentaires de proximité

Le Département s'est fixé pour objectif de proposer aux collégiens un repas 100 % local par semaine.
L'atteinte de cet objectif repose sur plusieurs démarches conjointes :

- l'accompagnement (avec l'appui de la Chambre d'agriculture) des projets de diversification agricole et de montée en puissance des volumes de production, de manière à créer une offre de denrées qui soit accessible par les collèges, via des filières et des circuits courts et de proximité ;
- la mise en relation régulière et le suivi des acheteurs et des producteurs, pour une bonne mise en adéquation offre-demande. Cela se traduit par l'organisation d'animations spécifiques, de temps de rencontres, et l'appui des services concernés du Département.

Après avoir travaillé sur les produits laitiers, l'année scolaire 2023-2024 donnera lieu à la montée en puissance de la démarche sur d'autres cibles : fromages AOP en collaboration avec la Fédération des Coopératives Laitières du Massif du Jura (FRCL) et les Sociétés coopératives agricoles fromagères (SCAF), légumes avec des maraîchers de proximité, et viande.

De plus, l'outil Agrilocal25 qui est mis à disposition des acheteurs (collèges, …), gratuitement par le Département, permet une sécurisation par rapport aux règles de la commande publique et une possibilité de contractualisation des achats via des marchés à bons de commande auprès de plusieurs producteurs différents.

Dans cette perspective, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses de fonctionnement :
- **15 000 €** au titre de l'adhésion du Département à l'Association nationale Agrilocal ;
- **3 000 €** pour l'organisation et l'animation de manifestations auprès des acteurs locaux (collèges, producteurs, …) sur le développement des circuits alimentaires de proximité.

II – 4 Santé animale et sécurité alimentaire

La loi « 3 DS » de février 2022 a repositionné les Départements comme des acteurs majeurs participant à la politique publique de sécurité sanitaire, ceci par l'intermédiaire :

- de l'activité des laboratoires d'analyses départementaux(voir rapport 307 à ce sujet). ;
- des organismes à vocation sanitaire (OVS), tel que le Groupement de défense sanitaire (GDS) du Doubs ;
- des organismes de lutte et d'intervention contre les zoonoses. Ainsi, le Département est membre de l'Entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses (ELIZ).

C'est pourquoi, dans le prolongement du soutien financier renoué en 2023, une convention de partenariat pluriannuelle 2024-2026 sera mise en place avec le Groupement de défense sanitaire (GDS) du Doubs, de manière à lui permettre de disposer d'une visibilité sur l'engagement du Département à ses côtés en faveur de la prévention et de la mise en œuvre d'actions sanitaires en direction de ses adhérents.

A cet égard, il convient de souligner que :
- 98,8 % des éleveurs du Doubs adhèrent au GDS, ce qui constitue l'un des plus hauts taux d'adhésion à l'échelon national et permet au Doubs de présenter une situation sanitaire exceptionnelle ;
- les actions mises en œuvre par le GDS représentent plus de 90 % du volume des analyses réalisées par le Laboratoire vétérinaire départemental (LVD) et génèrent plus de 80 % des recettes de prestations d'analyse du LVD.

Par ailleurs, le Département est membre de l'Entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses (ELIZ) dont les missions en termes de sensibilisation et de mise en œuvre d'actions de prévention jouent un rôle important, compte tenu de l'arrivée progressive dans le Doubs de nouveaux vecteurs de maladies animales transmissibles à l'Homme, comme par exemple le moustique tigre.

Dans cette perspective, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses de fonctionnement :

- **150 000 €** en autorisation d'engagement pour le partenariat à intervenir avec le GDS du Doubs sur la période 2024-2026 au titre du soutien aux actions sanitaires, et **50 000 €** en crédits de paiements pour 2024 ;
- **5 000 €** à titre de contribution statutaire du Département à l'Entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses (ELIZ).

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé) et notamment ses articles 2 (§5) et 94 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 3232-1-2 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 111 à L 126 ;

Vu le Plan stratégique national (PSN) pour la période 2023-2027, approuvé par la Commission européenne le 31 août 2022 ;

Vu la convention 2023-2027 relative aux conditions d'intervention complémentaire de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département du Doubs en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt approuvée par délibération de la Commission permanente du 26 juin 2023 ;

Vu le rapport **n° 304** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif 2024, des crédits suivants :

PROJET DE DELIBERATION

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
351 - Aménagement et mise en valeur de l'espace rural et périurbain					
3512 - Stratégie et aménagements fonciers	100 000 €	90 000 €	- €	90 000 €	- €
Total Axe	**100 000 €**	**90 000 €**	**- €**	**90 000 €**	**- €**
352 - Soutien aux activités agricoles et forestières					
3521 - Gouvernance				- €	
3522 - Soutien aux structures				- €	
3523 - Soutien aux projets et aux actions	1 400 000 €	800 000 €	- €	800 000 €	- €
3524 - Développement des circuits alimentaires de proximité				- €	
3525 - Santé animale et sécurité alimentaire					
Total Axe	**1 400 000 €**	**800 000 €**	**- €**	**800 000 €**	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	1 500 000 €	890 000 €	- €	890 000 €	- €

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
351 - Aménagement et mise en valeur de l'espace rural et périurbain					
3512 - Stratégie et aménagements fonciers			28 600 €	28 600 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**28 600 €**	**28 600 €**	**- €**
352 - Soutien aux activités agricoles et forestières					
3521 - Gouvernance	250 000 €	80 000 €	10 000 €	90 000 €	
3522 - Soutien aux structures			190 000 €	190 000 €	
3523 - Soutien aux projets et aux actions	90 000 €	30 000 €	6 000 €	36 000 €	
3524 - Développement des circuits alimentaires de proximité			18 000 €	18 000 €	
3525 - Santé animale et sécurité alimentaire	150 000 €	50 000 €	5 000 €	55 000 €	
Total Axe	**490 000 €**	**160 000 €**	**229 000 €**	**389 000 €**	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	490 000 €	160 000 €	257 600 €	417 600 €	- €

TOTAL		1 050 000 €	257 600 €	1 307 600 €	**- €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Propositions par imputation budgétaire
2 - Tableaux Dépenses recettes

Propositions par imputations budgétaires - BP 2024

BUDGET PRINCIPAL

Espace rural et périurbain

DEPENSES 1 307 600,00

INVESTISSEMENT 890 000,00

AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DE L'ESPACE RURAL ET PERIURBAIN

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
45441003	45441	OPERATION D'AMENAGEMENT FONCIER	90 000,00
		Somme :	**90 000,00**

SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
204	204112	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	400 000,00
204	20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	200 000,00
204	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	200 000,00
		Somme :	**800 000,00**

FONCTIONNEMENT 417 600,00

AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DE L'ESPACE RURAL ET PERIURBAIN

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	600,00
011	6288	AUTRES	3 000,00
65	6568	AUTRES PARTICIPATIONS	10 000,00
65	65742	ENTREPRISES	15 000,00
		Somme :	**28 600,00**

SOUTIEN AUX ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	60623	ALIMENTATION	3 000,00
011	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	15 000,00
65	6568	AUTRES PARTICIPATIONS	5 000,00
65	657382	ORGANISMES PUBLICS DIVERS	90 000,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	276 000,00
		Somme :	**389 000,00**

RECETTES

INVESTISSEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution BP 2023 à voté 2024**
				-	-
				-	-
				-	-
				-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	- €	- €	-	-

FONCTIONNEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution BP 2023 à voté 2024**
				-	-
				-	-
				-	-
				-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €	-	-

TOTAL RECETTES	- €	- €	- €	**-**	**-**

DEPENSES

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT					
Axes	**Estimation AP résiduelles au 31/12/2023**	**AP BP 2024**	**CPI BP 2023**	**CPI BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
351 - Aménagement et mise en valeur de l'espace rural et périurbain	124 325 €	100 000 €	30 000 €	90 000 €	200,0%
352 - Soutien aux activités agricoles et forestières	2 527 000 €	1 400 000 €	1 370 000 €	800 000 €	-41,6%
TOTAL INVESTISSEMENT	**2 651 325 €**	**1 500 000 €**	**1 400 000 €**	**890 000 €**	-36,4%

FONCTIONNEMENT					
Axes	**Estimation AE résiduelles au 31/12/2023**	**AE BP 2024**	**CPF BP 2023**	**CPF BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
351 - Aménagement et mise en valeur de l'espace rural et périurbain	- €	- €			-
352 - Soutien aux activités agricoles et forestières	126 197 €	490 000 €	110 000 €	160 000 €	45,5%
TOTAL FONCTIONNEMENT	**126 197 €**	**490 000 €**	**110 000 €**	**160 000 €**	45,5%

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPI	**Crédits hors AP**	**Total Crédits investissement**		
351 - Aménagement et mise en valeur de l'espace rural et périurbain	30 000 €	30 000 €	90 000 €		90 000 €	200,0%	200,0%
352 - Soutien aux activités agricoles et forestières	1 370 000 €	846 000 €	800 000 €		800 000 €	-41,6%	-5,4%
TOTAL INVESTISSEMENT	**1 400 000 €**	**876 000 €**	**890 000 €**	**- €**	**890 000 €**	-36,4%	1,6%

FONCTIONNEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPF	**Crédits hors AE**	**Total Crédits fonctionnement**		
351 - Aménagement et mise en valeur de l'espace rural et périurbain	33 900 €	33 900 €		28 600 €	28 600 €	-15,6%	-15,6%
352 - Soutien aux activités agricoles et forestières	299 000 €	323 452 €	160 000 €	229 000 €	389 000 €	30,1%	20,3%
TOTAL FONCTIONNEMENT	**332 900 €**	**357 352 €**	**160 000 €**	**257 600 €**	**417 600 €**	25,4%	16,9%

TOTAL DEPENSES	1 732 900 €	1 233 352 €	1 050 000 €	257 600 €	1 307 600 €	-24,5%	6,0%

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Dynamique territoriale - Espace rural et périurbain - Espace rural et périurbain - Budget primitif 2024

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé) et notamment ses articles 2 (§5) et 94 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 3232-1-2 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 111 à L 126 ;

Vu le Plan stratégique national (PSN) pour la période 2023-2027, approuvé par la Commission européenne le 31 août 2022 ;

Vu la convention 2023-2027 relative aux conditions d'intervention complémentaire de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département du Doubs en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt approuvée par délibération de la Commission permanente du 26 juin 2023 ;

Vu le rapport **n° 304** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Marie-Paule BRAND** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif 2024, des crédits suivants :

PROJET DE DELIBERATION

INVESTISSEMENT

	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
351 - Aménagement et mise en valeur de l'espace rural et périurbain					
3512 - Stratégie et aménagements fonciers	100 000 €	90 000 €	- €	90 000 €	- €
Total Axe	**100 000 €**	**90 000 €**	**- €**	**90 000 €**	**- €**
352 - Soutien aux activités agricoles et forestières					
3521 - Gouvernance				- €	
3522 - Soutien aux structures				- €	
3523 - Soutien aux projets et aux actions	1 400 000 €	800 000 €	- €	800 000 €	- €
3524 - Développement des circuits alimentaires de proximité				- €	
3525 - Santé animale et sécurité alimentaire					
Total Axe	**1 400 000 €**	**800 000 €**	**- €**	**800 000 €**	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	1 500 000 €	890 000 €	- €	890 000 €	- €

FONCTIONNEMENT

	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
351 - Aménagement et mise en valeur de l'espace rural et périurbain					
3512 - Stratégie et aménagements fonciers			28 600 €	28 600 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**28 600 €**	**28 600 €**	**- €**
352 - Soutien aux activités agricoles et forestières					
3521 - Gouvernance	250 000 €	80 000 €	10 000 €	90 000 €	
3522 - Soutien aux structures			190 000 €	190 000 €	
3523 - Soutien aux projets et aux actions	90 000 €	30 000 €	6 000 €	36 000 €	
3524 - Développement des circuits alimentaires de proximité			18 000 €	18 000 €	
3525 - Santé animale et sécurité alimentaire	150 000 €	50 000 €	5 000 €	55 000 €	
Total Axe	**490 000 €**	**160 000 €**	**229 000 €**	**389 000 €**	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	490 000 €	160 000 €	257 600 €	417 600 €	- €

TOTAL		1 050 000 €	257 600 €	1 307 600 €	**- €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Frédéric BARBIER a donné pouvoir à Philippe ALPY
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Christine COREN-GASPERONI a donné pouvoir à Damien CHARLET
Magali DUVERNOIS a donné pouvoir à Albert MATOCQ-GRABOT
Martine VOIDEY a donné pouvoir à Christian METHOT
Aly YUGO a donné pouvoir à Monique CHOUX

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Marie-Laure DALPHIN, Annick JACQUEMET, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Conseillers départementaux.

Ont voté contre, les Conseillers départementaux suivants :

Monique CHOUX, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Albert MATOCQ-GRABOT, Georges UBBIALI, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 12 voix contre.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236550H1-DE

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 305
	Commission[s] : 3
	Timbre : DGS / DDET

DYNAMIQUE TERRITORIALE
TOURISME

Objet : Tourisme - Budget primitif 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 2

INTRODUCTION 2

I – STRATEGIE ET GOUVERNANCE TOURISTIQUE 3

I – 1 PARTICIPATION ET ÉLABORATION DE SCHÉMAS 3

I – 2 COORDINATION ET ANIMATION 3

II – AXE 2 : DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ET DE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE 4

II – 1 AIDE À L'ÉMERGENCE DE PROJETS 4

II – 2 SOUTIEN À L'AMÉNAGEMENT ET À L'ATTRACTIVITÉ 5

II – 3 SOUTIEN À L'ANIMATION 9

PROJET DE DELIBERATION 11

TABLE DES ANNEXES 13

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
6 000 000,00 €	1 800 000 €		1 800 000 €	0 €	1 900 000 €		1 900 000 €	5,6%

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/2024
	1 417 500 €	717 250 €	2 134 750 €	3 900 000 €	1 417 500 €	1 027 250 €	2 444 750 €	14,5%

INTRODUCTION

La dynamique de développement et d'aménagement touristique initiée puis déployée par le Département constitue un vecteur-clé du projet de mandat adopté par l'Assemblée départementale en décembre 2022, visant à construire puis traduire dans la durée et de manière opérationnelle des engagements prioritaires pour redevenir un acteur fort du développement économique et de l'emploi, construire à l'échelle du département la transition climatique et énergétique, et enfin aménager, équiper et irriguer les territoires.

Dans cette perspective, et tel que prévu dans les orientations budgétaires, l'action du Département en faveur du développement touristique du Doubs en 2024 donnera lieu à la mise en œuvre des grands chantiers suivants :

- la mise en place d'une nouvelle **feuille de route 2024-2026 avec Doubs Tourisme;**
- la mise en service, pour l'été 2024, d'un **outil numérique de valorisation de l'offre d'activités de pleine nature** ;
- la mise en place d'un **protocole de coopération pour fédérer les acteurs locaux dans la démarche de transition climatique de la station de Métabief**.

Année olympique qui verra le passage de la flamme sur notre territoire, 2024 constituera un cadre propice à la poursuite de cette dynamique, à plusieurs titres :

- la mise en valeur et la promotion du Doubs comme « terre de jeux et d'activités de pleine nature » (randonnée pour tous, vélo, VTT, escalade, activités nautiques…) avec la mise en service de l'application numérique « Explore Doubs » facilitant l'accès à ces activités de pleine nature et à leur environnement (services, hébergements, transports…),
- la recherche de ressources financières potentielles dédiées au développement touristique avec l'instauration de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2024,
- le soutien à la réalisation de projets d'équipement, au titre de la ligne financière dédiée aux projets touristiques des territoires, créée pour la période 2023-2028 en complémentarité des projets P@C (Porter une action concertée), mais également en matière de développement de l'offre VTT par les territoires.

I – STRATEGIE ET GOUVERNANCE TOURISTIQUE

I – 1 Participation et élaboration de schémas

- **Le Département, acteur de proximité au côté du bloc communal**

Le tourisme constitue une compétence partagée au plan institutionnel. C'est pourquoi, le Département s'inscrit pleinement et de façon constante dans une logique et recherche de cohérence de l'action touristique publique.

A ce titre, à l'échelle locale, il a fait le choix de ne pas établir de schéma figé mais de construire l'ensemble de ses projets stratégiques dans un espace de dialogue régulier avec les territoires infra-territoriaux (EPCI, communes…).

- **Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL)**

A l'échelon régional, le Département a été étroitement associé à l'élaboration du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) pour la période 2023-2028 dont l'examen et l'approbation doivent être à l'ordre du jour de la session du Conseil Régional du 15 décembre 2023.

A ce titre, et conformément aux dispositions du Code du tourisme (article L 131-1), la mise en œuvre opérationnelle des orientations et actions de ce schéma dans le Doubs fera l'objet d'une convention d'application avec le Département.

Ce projet de convention pourrait être soumis à l'approbation de la Commission permanente au cours du 1er semestre 2024.

I – 2 Coordination et animation

De par son positionnement, le Département occupe une position-clé entre l'accompagnement et le développement opérationnel des projets locaux à l'échelon local, et la prise en compte des orientations stratégiques édictées à l'échelon régional.

Dans ce contexte, notre collectivité a constamment affirmé sa volonté de coopération étroite avec ses partenaires, dans un souci de lisibilité et d'efficience de l'action touristique publique au bénéfice des clientèles.

Cette articulation se décline notamment à travers la promotion des marques de destination identitaires du territoire du Doubs, en particulier les Montagnes du Jura, qui a fêté en 2023 ses 20 ans d'existence, et la Vallée de l'Ognon pour laquelle un nouveau protocole de partenariat sera conclu avec les partenaires concernés (Département de Haute-Saône et EPCI concernés par cette destination).

II – AXE 2 : DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ET DE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

II – 1 Aide à l'émergence de projets

- **Partenariat avec le Comité départemental du tourisme (Doubs Tourisme)**

En tant qu'outil contribuant à la déclinaison opérationnelle de la politique touristique du Département, le Comité départemental du tourisme (CDT) joue un rôle majeur dans le développement et la promotion de l'offre, le rayonnement de l'attractivité des territoires du Doubs auprès des clientèles, ainsi que la création de retombées économiques locales (valeur ajoutée, emplois…).

Aussi, dans le prolongement des précédents conventionnements pluriannuels, l'année 2024 donnera lieu à l'établissement d'une nouvelle convention de partenariat avec le CDT qui constituera sa feuille de route pour la période 2024-2026.

Les orientations qui fonderont cette convention-cadre prendront en compte :
- d'une part, les enjeux actuels et futurs du développement touristique : changement climatique, ressource en eau, recours aux possibilités offertes par l'intelligence artificielle pour optimiser la communication en direction des clientèles, évolution constante des tendances de consommation,
- d'autre part, les éléments (diagnostics, propositions) qui découleront de l'audit du CDT lancé en 2023 par notre collectivité.

Cette convention-cadre et la convention d'application pour l'année 2024 seront soumises à l'approbation de la Commission permanente au cours du 1er semestre 2024.

Dans cette perspective, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses de fonctionnement :
- **3,9 M€** en autorisation d'engagement (AE) pour la période 2024-2026, en vue de l'établissement de la convention-cadre à intervenir avec le CDT pour les 3 prochaines années ;
- **1,3 M€** en crédits de paiement (CP) pour la participation à la mise en œuvre du programme d'actions du CDT en 2024 ;
- **750 €** à titre de cotisation du Département au CDT.

- **Autres partenariats (Montagnes du Jura, Grandes Traversées du Jura, Espace Nordique Jurassien)**

Avec l'appui opérationnel du CDT, le Département poursuivra, en 2024, la mise en œuvre des orientations définies dans la convention-cadre 2022-2024 pour la promotion et la communication de la marque de destination touristique « Montagnes du Jura », qui constitue l'un des axes prioritaires en termes de promotion et de communication touristique de notre collectivité.

Dans cette perspective, et dans le cadre de l'AE d'un montant de 250 000 € ayant été votée pour la période 2022-2024, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses de fonctionnement, un montant de **67 500 €** en CP en faveur du Comité régional du tourisme (CRT), maître d'ouvrage délégué de la marque « Montagnes du Jura ».

Parallèlement, le Département poursuivra son partenariat avec 2 structures qui, par leur action au contact direct des clientèles, répondent pleinement aux ambitions exprimées dans C@P 25 en termes d'aménagement et d'animation touristique, mais également de promotion et développement d'activités de pleine nature, à savoir :

- l'association des Grandes Traversées du Jura (GTJ) ;
- l'association Espace Nordique Jurassien (ENJ).

A ce titre, un montant de **25 000 €** est proposé au BP 2024, en dépenses de fonctionnement, dans le cadre du soutien aux initiatives collectives.

II – 2 Soutien à l'aménagement et à l'attractivité

- **Aménagement et développement touristique des territoires**

Jusqu'à fin 2021, le soutien financier du Département en faveur des projets d'aménagement touristique portés par le bloc communal (communes et EPCI) s'est réalisé par mobilisation de l'enveloppe financière qui avait été allouée à chaque territoire sur la période 2018-2021, dans le cadre de l'axe 3 des contrats P@C.

Par ailleurs, les projets touristiques majeurs étaient financés par le Département, via une autorisation de programme (AP) spécifique d'un montant de 2 M€ pour la période 2019-2021, et d'une AP de 800 000 € pour l'année 2022.

Ces deux enveloppes, fortement mobilisées (1,7 M€ pour l'enveloppe 2019-2021 et 782 000 € pour celle de 2022) ont permis d'accompagner et soutenir des projets structurants et sites touristiques identitaires du Doubs : site de Consolation, Citadelle de Besançon, Temple Saint-Martin à Montbéliard, saut du Doubs, falaises d'escalade de Baume-les-Dames, porte d'entrée « 4 saisons » à Chapelle des Bois.

Puis, à compter de 2023, et afin de donner de la visibilité aux maîtres d'ouvrage en termes de capacité d'accompagnement de leurs projets touristiques par le Département, une autorisation de programme (AP) de stock d'un montant de 6 M€, calée sur la durée de la nouvelle génération des contrats P@C, a été votée pour la période 2023-2028.

Dans ce cadre, plusieurs projets d'envergure sont susceptibles de bénéficier d'un soutien financier du Département, notamment :

- la reconversion du site du château de Montbéliard ;
- la restauration et valorisation de la Maison des ouvriers sur le site de la forge de Montagney-Servigney ;
- la 2ème phase du projet de restructuration du site de Consolation ;
- le projet de création de la Cité des Horlogers sur le site du Château Pertusier à Morteau ;
- la poursuite de la mise en tourisme du Château de Joux.

Sur la base de ces éléments, il vous est donc proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses d'investissement :

- **130 000 €** en CP afin de procéder au paiement des projets engagés au titre du programme « projets touristiques majeurs 2019-2021 » ;
- **170 000 €** en CP afin de procéder au paiement des projets engagés au titre du programme « projets touristiques majeurs 2022 » ;

- **400 000 €** en CP afin de procéder au paiement des projets engagés au titre du programme « projets touristiques 2023-2028 ». - 350 -

- **Équipements touristiques soutenus par le produit de la Taxe sur les Remontées Mécaniques (TRM)**

L'Assemblée départementale a décidé l'instauration d'une taxe départementale au taux de 2 % sur les engins de remontées mécaniques, conformément aux dispositions de la loi modifiée du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne et aux articles L 3333-4 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cette taxe (TRM) constitue une recette dont le produit doit être affecté au financement d'actions touristiques en zone de montagne.

Comme chaque année, l'inscription des produits générés par cette taxe interviendra, en 2024, à l'occasion de la Décision modificative (DM) n°1, à partir du montant ayant été réellement encaissé en 2023 et qui sera constaté au Compte administratif (CA) 2023.

Au titre de cette taxe, il est proposé d'inscrire au BP 2024 :
- en investissement, un montant, de **50 000 €** en CP, afin de permettre le financement de projets d'investissement ou d'actions touristiques en zone de montagne ;
- en fonctionnement, dans le cadre de l'autorisation d'engagement d'un montant de 150 000 € affectée par la Commission permanente lors de sa réunion du 28 février 2022, un montant de **50 000 €** en CP en faveur du Syndicat mixte du Mont d'Or (SMMO) au titre du conventionnement signé avec ce syndicat pour le développement d'une ingénierie de projet touristique sur la période 2022-2024.
  Cette mission a pour objectif de conforter, à l'échelle du territoire du Haut-Doubs forestier et en lien avec les acteurs locaux (collectivités, socio-professionnels, office de tourisme…), la dynamique insufflée autour du projet stratégique et de transition climatique de la station de Métabief.

- **Transition climatique de la station de Métabief**

Malgré des conditions météorologiques qui ont été défavorables en juillet et en août après un mois de mai ayant été propice en termes de chiffre d'affaires, l'activité de la station de Métabief durant l'été 2023 se révèle très bonne puisque le nombre de titres vendus pour la « luge des cimes » est supérieur de 40 % par rapport à l'été 2019 (ancienne luge) et que les passages sur les pistes de VTT sont en augmentation de 7 % par rapport à l'été 2022.

Lors de sa réunion du 27 juin 2022, l'Assemblée départementale a abondé l'Autorisation de Programme de 3 M€, dans le cadre du projet d'accélération de la transition climatique (PAcT) portant sur la période 2022-2025, dont le montant total d'investissement s'élève à 10 M€.

Ces projets, pour lesquels le soutien financier du Département a donné lieu à l'établissement d'une convention-cadre de partenariat avec le SMMO, se déclinent chaque année en conventions annuelles d'application et se traduisent par le versement, au SMMO, de crédits de paiement permettant le financement des opérations qui composent ce projet stratégique global.

Ainsi, dans le cadre du projet de transition climatique 2021-2025, le Département a contribué au financement :

- en 2021, 2022 et 2023, des 3 premières tranches du Plan pluriannuel d'amélioration des remontées mécaniques et des équipements (PPARME) se déclinant en programmes annuels de travaux sur la durée de la convention ;
- en 2022, de l'opération d'aménagement de la luge d'été dite « Luge des cimes », mise en service au début de la saison estivale 2022, ainsi que du programme de travaux de rénovation du TSF (télésiège à pinces fixes) de Troupézy.

Par ailleurs, dans le cadre du projet d'accélération de la transition climatique (PAcT) 2022-2025, le Département a contribué, en 2023, au financement de l'opération de construction du bâtiment d'accueil sur le site d'entrée de Superlongevilles.

Au titre de ces deux conventions, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses d'investissement, un montant de **800 000 €** en CP.

- **Syndicat mixte du Mont d'Or (SMMO)**

Au titre de la participation du Département à l'équilibre budgétaire du SMMO, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses de fonctionnement, un montant de **800 000 €**.

Cette inscription s'inscrit dans un contexte budgétaire tendu lors de l'exercice budgétaire 2023, dû principalement à une hausse considérable des coûts de l'énergie et se traduisant par une augmentation des charges d'exploitation pour un montant total de 1,3 M€ et ayant nécessité une contribution complémentaire du Département, lors du vote de la DM2 de 2023, afin de combler le déficit de cet exercice.

Le SMMO a signé, en juin 2023, un nouveau marché de fourniture d'électricité pour la période 2024-2026 qui conduira le Syndicat à supporter, pour les 3 prochaines années, une dépense qui sera de l'ordre de 500 000 €/an, représentant un surcoût de 200 à 300 000 €/an par rapport à l'avant 2023.

Dans ce contexte, le Département a souhaité revisiter les modalités de répartition de ce surcoût entre lui et la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD), sachant que la contribution statutaire de cet EPCI est actuellement plafonnée à 512 000 €/an.

Ainsi, un dialogue a été engagé avec la CCLMHD en vue de l'instauration d'un protocole d'accord visant à optimiser le partage d'informations sur la stratégie de transition climatique du SMMO, d'une part, et à faire évoluer la clé de répartition en termes de contributions statutaires au budget du SMMO, d'autre part.

En outre, dans le cadre de son plan de contrôle interne, le Département a mis en œuvre à l'automne 2023 un audit du SMMO qui permettra de faire émerger des propositions d'évolution de la gestion financière du SMMO, au regard de la situation actuelle, des enjeux à venir et des trajectoires prospectives.

- **Activités de pleine nature**

Compétence du Département, le développement maîtrisé des activités et sports de pleine nature constitue un enjeu prioritaire de la politique touristique de notre collectivité.

Il s'inscrit dans une logique affirmée de développement d'activités de « 4 saisons » apportant une réponse adaptée aux nouvelles tendances de pratique, en particulier au regard des enjeux liés au changement climatique.

A ce titre, le Département s'est particulièrement investi pour développer et promouvoir des activités et sports de pleine nature à la fois vecteurs d'épanouissement personnel et source d'attractivité et de retombées économiques pour les territoires, dans une logique de montée en gamme de l'offre.

Dans le domaine de la randonnée pédestre, la Commission permanente, lors de sa réunion du 24 avril 2023, a approuvé la stratégie départementale de randonnée pédestre et sa mise en œuvre opérationnelle. Dans ce cadre, un des objectifs pour 2024 sera la mise en place, d'une plateforme numérique de gestion et de valorisation des activités de pleine nature. L'application « Explore Doubs », a pour vocation de mettre à disposition des pratiquants les tracés facilitant ainsi l'accès aux sites destinés aux activités de pleine nature (randonnée, trail, VTT…), et à l'offre de services et d'activités (hébergements, transports…) située à proximité.

A la suite d'un travail partagé avec les territoires et les acteurs de la filière VTT, cette étude a débouché sur une stratégie de développement de l'offre VTT dans le Doubs approuvée par le Conseil départemental lors de sa réunion du 26 juin 2023 et reposant sur les 3 axes suivants :

- la diversité, l'attractivité et la qualité de l'offre VTT ;
- une pratique du VTT qui soit accessible et responsable ;
- l'ancrage territorial et la cohésion du tissu d'acteurs autour de l'offre VTT.

Parmi les 25 actions identifiées par l'ensemble des partenaires au cours des travaux préparatoires, 9 actions seront déployées en priorité, visant à renforcer la qualité des parcours, soutenir les projets d'aménagement des territoires, accompagner la structuration et l'animation de la filière VTT, créer une offre Gravel, et développer la valorisation de l'offre VTT par les outils numériques.

Aussi, afin d'accompagner l'ensemble de ces projets sur les territoires de pouvoir honorer le paiement des subventions en cours et à venir, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses d'investissement, un montant de **350 000 €** en CP.

D'une manière générale, le déploiement de la politique en faveur de la randonnée et de l'itinérance se traduira dans le BP 2024, via la mobilisation de crédits de la Taxe d'aménagement (voir le rapport budgétaire « Gestion et préservation du patrimoine naturel, Transition climatique), par l'inscription des montants suivants :

- en fonctionnement :
    - **30 000 €** en CP, au titre du soutien aux EPCI dans le cadre de l'entretien des itinéraires structurants à l'échelle intercommunale ;
    - **17 000 €** en CP en faveur du Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP), association coordonnant l'entretien des itinéraires au niveau départemental ;
    - **1 950 €** à titre de cotisation annuelle à l'Association européenne des chemins de la Via Francigena (AEVF) dont le Département est membre ;
    - **20 000 €** au titre de l'entretien des itinéraires relevant de la propriété du Département (ex : Chemin vert Devecey - Moncey) ;
    - **100 000 €** en CP dans le cadre de la mise en œuvre d'actions relevant du développement de l'offre VTT dans le Doubs (animation de la filière VTT, partenariat avec l'Université de Franche-Comté, l'association Mountain Bike fondation et le Comité régional du cyclisme - CRC).

- en investissement :
    - **50 000 €** en CP au titre du soutien financier aux EPCI pour la création ou la mise aux normes d'itinéraires structurants à l'échelle intercommunale, en conformité avec la charte signalétique départementale de la randonnée ;
    - **55 000 €** en CP au titre des investissements (signalétique et travaux) réalisés sous maîtrise d'ouvrage directe du Département au niveau des itinéraires identifiés comme structurants à l'échelle départementale (sentiers Courbet …) ;
    - **10 000 €** en CP au titre du soutien aux projets d'investissement portés par les associations de promotion et développement de la randonnée au niveau des itinéraires structurants à l'échelle départementale ;
    - **50 000 €** en CP pour la mise en œuvre, en lien avec les Communautés de communes concernées (Montbenoît et Loue Lison), d'un programme d'aménagement et de sécurisation du site de la Source de la Loue et de l'entrée des Gorges de Nouailles qui, en 2023, suite à plusieurs épisodes d'éboulements rocheux, a dû faire l'objet de travaux ponctuels de purge de falaises et de réparation de mobilier (garde-corps, portillons…), obligeant la mise en place d'une déviation du tracé du chemin de grande randonnée (GR) traversant ce secteur ;
    - **40 000 €** en CP en vue de la poursuite des investissements réalisés hors maîtrise d'ouvrage du Département au niveau d'itinéraires structurants (ex : Via Francigena).

II – 3 Soutien à l'animation

En matière d'animation touristique des territoires, le Département apporte un soutien financier aux initiatives locales, dans l'objectif de favoriser l'émergence d'une offre de qualité et diversifiée, contribuant à l'attractivité du Doubs.

Concrètement, cette intervention prend plusieurs formes :

- le partenariat avec les musées ruraux du Doubs : le Département a ainsi soutenu 19 musées ruraux en 2023.
  A ce titre, il est proposé l'inscription, en dépenses de fonctionnement, d'un montant de **30 000 €** au BP 2024.

- le soutien aux manifestations touristiques de proximité qui contribuent à promouvoir et à mettre en valeur les savoir-faire locaux (artisanat…), ainsi que les filières et les produits locaux (agroalimentaire, bois...) : le Département a ainsi soutenu 12 structures en 2023 (7 associations et 5 collectivités ou structures publiques).
  A ce titre, pour 2024, il est proposé d'inscrire un montant de **60 000 €** au BP en dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, il convient d'inscrire également, en dépenses de fonctionnement, un montant de **1 500 €** à titre de cotisation du Département au GPPR (Gastronomie et Promotion des Produits Régionaux de Bourgogne Franche-Comté), organisme en charge du développement de la notoriété des produits régionaux de l'agroalimentaire et des savoir-faire identitaires de notre territoire.

Enfin, s'agissant de la politique cyclable, il est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses de fonctionnement :

- **60 000 €** sur la ligne budgétaire « Soutien à l'animation cyclable » ;
- **50 000 €** sur la ligne budgétaire « Prestations de services » en vue du financement de prestations d'animation et/ou de promotion touristique.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L 132-1 à L 132-6 ;

Vu le rapport **n° 305** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3 ;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
362 - Développement de l'offre et de l'attractivité touristique					
3622 - Soutien à l'aménagement et à l'attractivité	- €	1 900 000 €		1 900 000 €	
Total Axe	**- €**	**1 900 000 €**	**- €**	**1 900 000 €**	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**- €**	**1 900 000 €**	**- €**	**1 900 000 €**	**- €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
362 - Développement de l'offre et de l'attractivité touristique					
3621 - Aide à l'émergence de projets	3 900 000 €	1 367 500 €	25 750 €	1 393 250 €	
3622 - Soutien à l'aménagement et à l'attractivité		50 000 €	800 000 €	850 000 €	
3623 - Soutien à l'animation			201 500 €	201 500 €	
Total Axe	**3 900 000 €**	**1 417 500 €**	**1 027 250 €**	**2 444 750 €**	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**3 900 000 €**	**1 417 500 €**	**1 027 250 €**	**2 444 750 €**	**- €**

TOTAL		3 317 500 €	1 027 250 €	4 344 750 €	**- €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Propositions par imputations budgétaires
2 - Tableaux Dépenses Recettes

Propositions par imputations budgétaires - BP 2024

BUDGET PRINCIPAL

Tourisme

DEPENSES **4 344 750,00**

INVESTISSEMENT **1 900 000,00**

DEVELOPPEMENT DE L' OFFRE ET DE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
204	2041482	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	700 000,00
204	2041581	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	350 000,00
204	2041582	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	850 000,00
		Somme :	**1 900 000,00**

FONCTIONNEMENT **2 444 750,00**

DEVELOPPEMENT DE L' OFFRE ET DE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	50 000,00
011	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	2 250,00
65	6561	ORGANISMES DE REGROUPEMENT	800 000,00
65	65733	DEPARTEMENTS	60 000,00
65	657348	AUTRES COMMUNES	30 000,00
65	657358	AUTRES GROUPEMENTS	50 000,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	1 452 500,00
		Somme :	**2 444 750,00**

RECETTES

FONCTIONNEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
361 - Stratégie et gouvernance touristique			- €	-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	**- €**	**- €**	**- €**	**-**	**-**

TOTAL RECETTES	- €	- €	- €	**-**	**-**

DEPENSES

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT					
Axes	**Estimation AP résiduelles au 31/12/2023**	**AP BP 2024**	**CPI BP 2023**	**CPI BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
362 - Développement de l'offre et de l'attractivité touristique	13 261 981 €		1 800 000 €	1 900 000 €	5,6%
TOTAL INVESTISSEMENT	**13 261 981 €**	**- €**	**1 800 000 €**	**1 900 000 €**	**5,6%**

FONCTIONNEMENT					
Axes	**Estimation AE résiduelles au 31/12/2023**	**AE BP 2024**	**CPF BP 2023**	**CPF BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
362 - Développement de l'offre et de l'attractivité touristique	295 000 €		1 417 500 €	1 417 500 €	0,0%
TOTAL FONCTIONNEMENT	**295 000 €**	**- €**	**1 417 500 €**	**1 417 500 €**	**0,0%**

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPI	**Crédits hors AP**	**Total Crédits investissement**		
362 - Développement de l'offre et	1 800 000 €	1 770 600 €	1 900 000 €		1 900 000 €	5,6%	7,3%
TOTAL INVESTISSEMENT	**1 800 000 €**	**1 770 600 €**	**1 900 000 €**	**- €**	**1 900 000 €**	**5,6%**	**7,3%**

FONCTIONNEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPF	**Crédits hors AE**	**Total Crédits fonctionnement**		
362 - Développement de l'offre et	2 134 750 €	3 192 590 €	1 417 500 €	1 027 250 €	2 444 750 €	14,5%	-23,4%
TOTAL FONCTIONNEMENT	**2 134 750 €**	**3 192 590 €**	**1 417 500 €**	**1 027 250 €**	**2 444 750 €**	**14,5%**	**-23,4%**

TOTAL DEPENSES	3 934 750 €	4 963 190 €	3 317 500 €	1 027 250 €	4 344 750 €	10,4%	-12,5%

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Dynamique territoriale – Tourisme - Tourisme - Budget primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L 132-1 à L 132-6 ;

Vu le rapport **n° 305** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Béatrix LOIZON** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
362 - Développement de l'offre et de l'attractivité touristique					
3622 - Soutien à l'aménagement et à l'attractivité	- €	1 900 000 €		1 900 000 €	
Total Axe	**- €**	**1 900 000 €**	**- €**	**1 900 000 €**	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**- €**	**1 900 000 €**	**- €**	**1 900 000 €**	**- €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
362 - Développement de l'offre et de l'attractivité touristique					
3621 - Aide à l'émergence de projets	3 900 000 €	1 367 500 €	25 750 €	1 393 250 €	
3622 - Soutien à l'aménagement et à l'attractivité		50 000 €	800 000 €	850 000 €	
3623 - Soutien à l'animation			201 500 €	201 500 €	
Total Axe	**3 900 000 €**	**1 417 500 €**	**1 027 250 €**	**2 444 750 €**	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**3 900 000 €**	**1 417 500 €**	**1 027 250 €**	**2 444 750 €**	**- €**

TOTAL		3 317 500 €	1 027 250 €	4 344 750 €	**- €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Damien CHARLET a donné pouvoir à Christine COREN-GASPERONI
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N’a pas pris part au vote, le Conseiller départemental suivant :

M. ALPY, en qualité de Président du syndicat mixte du Mont d’Or, au titre des crédits inscrits en faveur du SMIX.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

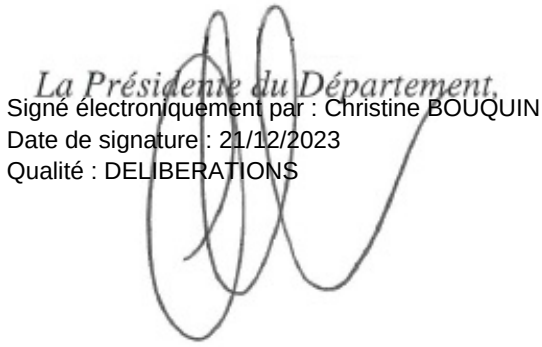

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236528H1-DE

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 306
	Commission[s] : 3
	Timbre : DGS / DDET

DYNAMIQUE TERRITORIALE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Objet : Economie : Budget primitif 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 2

INTRODUCTION 2

I – PARTENARIAT AVEC LE BLOC COMMUNAL 3

I – 1 IMMOBILIER D'ENTREPRISES : INTERVENTION CONJOINTE AVEC LES EPCI DANS LE CADRE D'UNE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE 3

I – 2 AIDES DIRECTES POUR LES SERVICES MARCHANDS 3

II – SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 4

II – 1 PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES 4

II – 2 PRÊTS D'HONNEUR ET AVANCES REMBOURSABLES 5

PROJET DE DELIBERATION 7

TABLE DES ANNEXES 8

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
			0 €	3 390 000 €	500 000 €		500 000 €	-

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/2024
		300 000 €	300 000 €			210 000 €	210 000 €	-30,0%

RECETTES

	BP 2023	BP 2024
Investissement	19 000 €	51 500 €
Fonctionnement	300 000 €	0 €
TOTAL	**319 000 €**	**51 500 €**

INTRODUCTION

Engagement fort du projet de mandat, le développement économique en partenariat avec les territoires a été acté en Assemblée départementale le 26 juin 2023 par l'adoption de 3 dispositifs complémentaires, à savoir :

- des aides directes pour le maintien de services marchands de proximité en milieu rural et pour la requalification des zones d'activités ;
- des modalités d'intervention en « cousu-main » pour l'immobilier d'entreprises dans le cadre de délégation de compétence d'octroi des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ;
- un protocole partenarial avec la Chambre d'Industrie et de Commerce (CCI) Saône-Doubs.

Ce cadre d'actions étant posé, l'exercice 2024 verra, tel que prévu dans les orientations budgétaires, la mise en œuvre d'actions autour de 3 leviers :

- concrétiser les deux premiers dispositifs d'accompagnement « zones d'activités » et « services marchands de première nécessité en milieu rural » ;
- apporter un soutien complémentaire du Département pour l'immobilier d'entreprises ;
- mobiliser des moyens d'expertise et d'accompagnement au service des territoires.

Par ailleurs, l'année 2024 donnera lieu au recouvrement des dernières échéances de prêts d'honneur que le Département a accordés jusqu'à fin 2015.

I – PARTENARIAT AVEC LE BLOC COMMUNAL

I – 1 Immobilier d'entreprises : intervention conjointe avec les EPCI dans le cadre d'une délégation de compétence

a) Rappel

Le principe d'une délégation de compétence d'octroi, librement décidée par chacun des EPCI, a été posé en Conférence des Exécutifs le 7 avril, puis en Assemblée départementale le 26 juin 2023, pour un accompagnement sur mesure de la politique économique définie par chaque territoire.
Volet complémentaire aux contrats P@C (porter une action concertée), le soutien départemental à l'immobilier d'entreprises vient apporter un soutien complémentaire avec un effet levier important à même de favoriser l'émergence de projets et la dynamique économique, dans le respect des choix opérés par les EPCI.

Sur cette base, les EPCI du Doubs ont très largement plébiscité cette initiative ; nombre d'eux ont délibéré, en cette fin d'année 2023, afin d'acter le transfert de leur compétence d'octroi au bénéfice du Département, selon des modalités propres à chacun d'eux, à partir d'un socle commun partagé.

b) Perspectives pour l'exercice 2024

Les actions 2024 seront déployées sous trois volets :
- pour les territoires ayant délégué la compétence d'octroi, détecter les projets, les accompagner, puis instruire les dossiers de soutien financier en lien avec les EPCI partenaires ;
- étendre les conventionnements à l'ensemble des EPCI volontaires ;
- animer un collectif des EPCI sur le sujet de l'immobilier d'entreprises (approche d'une réglementation complexe, échanges de bonnes pratiques, …).

I – 2 Aides directes pour les services marchands

a) Rappel des interventions possibles de la seule initiative du Département

Traduction de l'engagement sur le volet économique, 2 dispositifs d'aides ont été adoptés en juin 2023, à savoir :

- aide au maintien des services en milieu rural, en contribuant, notamment, au financement d'opérations d'investissements en faveur d'entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la population en milieu rural, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une commune ou un EPCI à fiscalité propre ;
- soutien financier aux EPCI pour la réhabilitation ou la requalification de zones d'activités (ZA) réalisées sous maîtrise d'ouvrage publique (pour des travaux ne bénéficiant pas à une seule entreprise, comme le plate-formage de terrain par exemple).
  Les travaux éligibles concernent les investissements réalisés par les intercommunalités et ayant pour objectif d'élever le niveau qualitatif et environnemental de la zone d'activité concernée (signalétique, aménagements paysagers, terrassements et VRD, …).

b) Perspectives pour l'exercice 2024

Plusieurs projets relevant de ces deux thématiques ont été identifiés en lien avec les EPCI et les communes qui ont pris connaissance de cette nouvelle possibilité d'action du Département qui est complémentaire du volet « immobilier d'entreprises ».

Les coordonnateurs territoriaux de la Direction du développement et de l'équilibre des territoires (DDET) intègrent le suivi de ces projets dans le cadre de l'animation et du suivi global des contrats P@C 2022-2028, comme ils peuvent également le faire s'agissant des projets sous maîtrise d'ouvrage publique sur d'autres thématiques (tourisme, logement…).

Aussi, plusieurs dossiers pourront être proposés à l'examen de la Commission permanente au cours du 1er trimestre 2024.

Pour ces 3 dispositifs, il vous est proposé d'inscrire au BP 2024, en dépenses d'investissement :

- une autorisation de programme (AP) 2023-2026 d'un montant de 3 390 000 € pour répondre aux différentes demandes d'intervention du Département au titre de ce partenariat correspondant à une estimation de 15 projets accompagnés au titre de l'immobilier d'entreprise, 30 commerces de proximité soutenus ainsi que 3 projets de requalification de ZA.

- 500 000 € en crédits de paiement (CP) pour permettre les premiers versements, essentiellement des acomptes, sur les projets qui seront individualisés en 2024.

Par ailleurs, le dispositif de délégation au Département, par les EPCI intéressés, de l'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises donnera lieu au remboursement, après le solde des opérations, des aides qui auront été versées par le Département pour le compte des EPCI.

Dans cette perspective, il est donc proposé l'inscription au BP 2024, en recettes d'investissement, d'un montant de 50 000 € correspondant au remboursement de la quote-part de financement socle des EPCI au titre des projets qui seront soutenus au titre de l'immobilier d'entreprises.

II – SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

II – 1 Partenariat avec les structures

La nouvelle dynamique engagée afin de positionner le Département au côté des entreprises du Doubs, au travers des actions présentées dans ce rapport implique la mobilisation de ressources afin d'accompagner les entreprises dans la définition de leurs besoins et la réalisation de leurs projets notamment immobiliers.

Pour ce faire, le Département s'est rapproché, dès 2023, des Chambres consulaires, afin d'étudier les possibilités d'un partenariat.

a) Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Saône-Doubs

Avec la volonté d'unir leur action au service des entreprises et des territoires du Doubs, le Département et la CCI ont décidé de la mise en place d'un protocole partenarial portant sur la période 2023-2028. Ce protocole a été validé par l'Assemblée départementale le 26 juin 2023.

Ce protocole comporte 15 actions qui sont regroupées autour de 3 axes majeurs :
- faire équipe en faveur du soutien économique de proximité ;
- faire équipe sur les autres politiques publiques ;
- faire équipe pour anticiper les enjeux de demain.

Au titre de l'année 2024, et conformément au protocole établi, le Département du Doubs s'engage, à soutenir financièrement le projet de coopération avec la CCI Saône-Doubs pour un montant annuel maximum de 60 000 € dont le versement interviendra en deux temps :
- une avance d'un montant de 30 000 €, dès l'adoption du BP départemental ;
- le solde, après bilan des actions établi en fin d'exercice.

Aussi, il est proposé l'inscription au BP 2024, en dépenses de fonctionnement, d'un montant de 60 000 € au titre du partenariat avec la CCI Saône-Doubs.

b) Partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) du Doubs

La CMA constitue également un relais de proximité important auprès du tissu économique des artisans, notamment en secteur rural. Les contacts pris au cours de l'année 2023 avec la CMA (qui connait une restructuration au niveau régional) n'ont pas permis d'aboutir à la concrétisation d'un partenariat sur une base comparable à celle mise en place avec la CCI.

A ce stade, il n'est donc pas prévu d'inscription budgétaire. Les discussions en cours avec la CMA seront poursuivies dans les mois à venir, dans la perspective de finalisation d'un partenariat.

II – 2 Prêts d'honneur et avances remboursables

Depuis 1999, année de mise en place des prêts d'honneur gérés par le Département, les aides suivantes ont été accordées par le Département :
- 2 494 prêts d'honneur de 1999 à 2015, pour un montant de 39,6 M€ ;
- 101 avances remboursables de 2012 à 2015, pour un montant de 9,3 M€.

Seuls 3 prêts restent à solder en janvier 2024, pour un montant de 1 500 €.

Il vous est donc proposé l'inscription au BP 2024, en recettes d'investissement, d'un montant de 1 500 € pour le recouvrement des 3 dernières échéances liées aux prêts d'honneur.

Toutefois, il convient de noter que les échéances émises ne correspondent pas aux encaissements réels. En effet, des difficultés à rembourser de la part des débiteurs peuvent intervenir, ce qui conduit alors la Paierie départementale à gérer le recouvrement des échéances.

Ainsi, au 31 juillet 2023, l'état du contentieux était le suivant :

- prêts d'honneur : 68 dossiers pour un montant de 554 000 € ;
- avances remboursables : 7 dossiers pour un montant de 222 000 €.

Lorsque le Payeur estime que tous les leviers de recouvrement ont été activés et que la créance ne peut être recouvrée, il propose au Département d'inscrire les sommes restant dues en admissions en non-valeur ou en créances éteintes.

Aussi, afin d'anticiper les demandes d'admissions en non-valeur ou créances éteintes qui pourraient être demandées par la Paierie départementale en 2024, il vous est proposé d'inscrire un montant de 150 000 € en dépenses de fonctionnement (75 000 € pour répondre aux demandes d'admission en non-valeur, et 75 000 € au titre des créances éteintes).

Pour information, les admissions en non-valeurs et créances éteintes ayant été enregistrées depuis le début des dispositifs « prêts d'honneur » et « avances remboursables » s'élèvent à 1 304 000 €, soit 2,7 % du montant total des aides ayant été accordées à ce titre par le Département, à savoir 48,9 M€.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 306** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe 371 : Partenariat avec le bloc communal					
3711 - Immobilier d'entreprise	3 390 000 €	500 000 €	- €	500 000 €	50 000 €
3722 - Prêt d'honneur et avances remboursables					1 500 €
Total Axe	**3 390 000 €**	**500 000 €**	**- €**	**500 000 €**	**51 500 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	3 390 000 €	500 000 €	- €	500 000 €	51 500 €

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe 372 : Soutien au développement économique					
3721 - Partenariat avec les structures			60 000 €	60 000 €	
3722 - Prêt d'honneur et avances remboursables	- €		150 000 €	150 000 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**210 000 €**	**210 000 €**	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	- €	210 000 €	210 000 €	- €
TOTAL		500 000 €	210 000 €	710 000 €	51 500 €

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en commission permanente.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Propositions BP 2024 par imputation budgétaire
2 - Tableaux dépenses - recettes

Propositions par imputations budgétaires - BP 2024

BUDGET PRINCIPAL

Développement économique

RECETTES 51 500,00

INVESTISSEMENT 51 500,00

PARTENARIAT AVEC LE BLOC COMMUNAL

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
13	13158	AUTRES GROUPEMENTS	50 000,00
		Somme :	**50 000,00**

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
27	2744	PRETS D'HONNEUR	1 500,00
		Somme :	**1 500,00**

DEPENSES 710 000,00

INVESTISSEMENT 500 000,00

PARTENARIAT AVEC LE BLOC COMMUNAL

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
204	2041581	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	500 000,00
		Somme :	**500 000,00**

FONCTIONNEMENT 210 000,00

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	60 000,00
65	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	75 000,00
65	6542	CREANCES ETEINTES	75 000,00
		Somme :	**210 000,00**

RECETTES

INVESTISSEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution BP 2023 à voté 2024**
371 - Partenariat avec le bloc communal	0,00 €	-	50 000,00 €		
372 - Soutien au développement	19 000,00 €	19 000,00 €	1 500,00 €	-92,1%	-92,1%
TOTAL INVESTISSEMENT	19 000,00 €	19 000,00 €	51 500,00 €	171,1%	171,1%

FONCTIONNEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2024 à BP 2023**	**Evolution BP 2023 à voté 2024**
372 - Soutien au développement économique	300 000 €	300 000 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	300 000 €	300 000 €	- €		

TOTAL RECETTES	319 000 €	319 000 €	51 500 €	**-83,9%**	**-83,9%**

DEPENSES

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT					
Axes	**Estimation AP résiduelles au 31/12/2023**	**AP BP 2024**	**CPI BP 2023**	**CPI BP 2024**	**Evolution BP 2024 à BP 2023**
371 - Partenariat avec le bloc communal	264 000 €	3 390 000 €	- €	500 000 €	-
372 - Soutien au développement économique					-
TOTAL INVESTISSEMENT	**264 000 €**	**3 390 000 €**	**- €**	**500 000 €**	-

FONCTIONNEMENT					
Axes	**Estimation AE résiduelles au 31/12/2023**	**AE BP 2024**	**CPF BP 2023**	**CPF BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2022**
371 - Partenariat avec le bloc communal	- €	- €		- €	-
372 - Soutien au développement économique		-			-
TOTAL FONCTIONNEMENT	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	-

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2024 à BP 2023**	**Evol Crédits BP 2024 à BP 2023**
			CPI	**Crédits hors AP**	**Total Crédits investissement**		
371 - Partenariat avec le bloc communal			500 000 €		500 000 €	-	-
372 - Soutien au développement économique				- €	- €	-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	**- €**	**- €**	**500 000 €**	**- €**	**500 000 €**	-	-

FONCTIONNEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2024 à BP 2023**	**Evol Crédits BP 2024 à BP 2023**
			CPF	**Crédits hors AE**	**Total Crédits fonctionnement**		
371 - Partenariat avec le bloc communal				- €	- €	-	-
372 - Soutien au développement économique	300 000 €	65 900 €		210 000 €	210 000 €	-30,0%	218,7%
TOTAL FONCTIONNEMENT	**300 000 €**	**65 900 €**	**- €**	**210 000 €**	**210 000 €**	-30,0%	218,7%

TOTAL DEPENSES	300 000 €	65 900 €	500 000 €	210 000 €	710 000 €	136,7%	977,4%

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Dynamique territoriale - Développement économique - Soutien au développement économique

Economie : Budget primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 306** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Philippe ALPY** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe 371 : Partenariat avec le bloc communal					
3711 - Immobilier d'entreprise	3 390 000 €	500 000 €	- €	500 000 €	50 000 €
3722 - Prêt d'honneur et avances remboursables					1 500 €
Total Axe	**3 390 000 €**	**500 000 €**	**- €**	**500 000 €**	**51 500 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	3 390 000 €	500 000 €	- €	500 000 €	51 500 €

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe 372 : Soutien au développement économique					
3721 - Partenariat avec les structures			60 000 €	60 000 €	
3722 - Prêt d'honneur et avances remboursables	- €		150 000 €	150 000 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**210 000 €**	**210 000 €**	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	- €	210 000 €	210 000 €	- €
TOTAL		500 000 €	210 000 €	710 000 €	51 500 €

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en commission permanente.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Damien CHARLET a donné pouvoir à Christine COREN-GASPERONI
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Marie-Laure DALPHIN, Annick JACQUEMET, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Conseillers départementaux.

<u>Se sont abstenus, les Conseillers départementaux suivants</u> :

Monique CHOUX, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Albert MATOCQ-GRABOT, Georges UBBIALI, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236518H1-DE

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 307
	Commission[s] : 3
	Timbre : DGS / DDET

DYNAMIQUE TERRITORIALE

ESPACE RURAL ET PÉRIURBAIN - SOUTIEN AUX ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIÈRES - SANTÉ ANIMALE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL)

Objet : Laboratoire vétérinaire départemental : Budget annexe 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 2

INTRODUCTION 2

I – RECETTES 4

I – 1 INVESTISSEMENT 4

I – 2 FONCTIONNEMENT 4

II – DEPENSES 5

II – 1 INVESTISSEMENT 5

II – 2 FONCTIONNEMENT 5

PROJET DE DELIBERATION 7

TABLE DES ANNEXES 9

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
		67 540 €	67 540 €			52 180 €	52 180 €	-22.7%

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/2024
		1 251 038 €	1 251 038 €			1 186 060 €	1 186 060 €	-5.2%

RECETTES

	BP 2023	BP 2024
Investissement	67 540 €	52 180 €
Fonctionnement	1 251 038 €	1 186 060 €
TOTAL	**1 318 578 €**	**1 238 240 €**

INTRODUCTION

Service à part entière du Département, le Laboratoire vétérinaire départemental (LVD) assure le suivi de l'état sanitaire des animaux d'élevage ainsi que de la faune sauvage, de manière à détecter et éviter la prolifération de maladies animales susceptibles d'affecter les filières agricoles locales (lait, viande) et/ou de se propager à l'Homme.

Les missions et le niveau d'activité du LVD sont directement liés au contexte épidémiologique local, national et international (actions sanitaires volontaires et coordonnées, ou crises sanitaires en situations non maîtrisées).

Afin de pouvoir réaliser les missions de service public qui lui incombent (Décret du 30/12/2015), le LVD doit disposer en permanence des moyens techniques et des compétences humaines nécessaires pour répondre, avec efficacité, aux exigences de la profession agricole et des donneurs d'ordres (vétérinaires, services de l'État, Fédération des chasseurs, …), ainsi que pour faire face aux crises sanitaires.

De plus, étant géré en budget annexe, le LVD doit assurer, chaque année, l'équilibre entre le montant de ses recettes et le montant de ses dépenses.

Cependant, le niveau d'activité du Laboratoire vétérinaire départemental (LVD) est directement lié au contexte épidémiologique local, national et international (actions sanitaires volontaires et coordonnées, ou crises sanitaires en situations non maîtrisées).
L'évolution du cadre réglementaire et les réponses techniques (compétences, réactivité) et tarifaires que le LVD est en mesure de proposer aux donneurs d'ordres conditionnent également le volume et le type de services à développer.

Ainsi, comme annoncé dans le document des orientations budgétaires (OB), l'année 2024 sera marquée par la mise en œuvre de la 2ème phase du plan d'éradication de la BVD (diarrhée virale bovine) dans le Doubs.

Initiée en 2018, cette action sanitaire majeure portée par le Groupement de défense sanitaire (GDS) du Doubs a consisté, durant la 1ère phase, à procéder au dépistage systématique de ce virus sur tous les veaux, dès leur naissance. Grâce à cette action collective, 95 % des bovins du Doubs sont aujourd'hui certifiés comme étant indemnes de BVD.
La 2ème phase va désormais consister en une surveillance sérologique limitée, par sondage aléatoire dans les cheptels. Cela va se traduire par une diminution du volume des analyses liées au dépistage de la BVD. D'après les données fournies par le GDS, ce plan donnera lieu à la réception, par le LVD, d'environ 90 000 prélèvements en 2024 (contre 110 000/an sur la période 2019-2023). Dans cette perspective, et tel qu'indiqué dans les OB 2024, le LVD s'attachera, en complément de ses activités courantes, à demeurer à l'écoute des besoins du GDS, en termes de solutions techniques et de grille tarifaire, pour la mise en œuvre de cette nouvelle phase du plan d'éradication de la BVD.

Ceci étant, à cette activité majeure viendront s'ajouter en 2024, comme durant les années précédentes, des analyses réalisées en moins grand nombre, mais qui sont développées par le LVD à la demande de la profession agricole (filière lait), comme par exemple le diagnostic différentiel des causes d'avortements chez les ruminants d'élevage, ou bien la surveillance de la besnoitiose pour le risque lié aux introductions de bovins provenant de départements extérieurs à la Franche-Comté.

De plus, l'apparition sur le territoire national, mi-septembre 2023, de la maladie hémorragique épizootique (MHE) donnera lieu à des analyses de contrôles en plus ou moins grand nombre, ceci en fonction de l'évolution de contexte sanitaire et réglementaire, national et international. À cet égard, il convient de souligner le fait que le 10 octobre dernier, le LVD a reçu de la part du Ministère de l'agriculture, pour une durée de 12 mois, l'agrément nécessaire et a été désigné laboratoire officiel pour procéder aux analyses PCR (réaction de polymérisation en chaine) qui permettront de dépister le virus responsable de la propagation de la MHE.

Par ailleurs, en sus de son activité en matière de santé animale, le Laboratoire intervient dans la mise en place et le suivi des Plans de maîtrise sanitaire (PMS) au sein des collèges, ceci en tant que conseil et référent technique auprès de la Direction en charge de l'éducation (DESC) : amélioration permanente des PMS et des outils de travail, audits et visites d'accompagnement, formation continue des agents. L'intervention du LVD dans ce domaine repose sur les compétences d'un cadre (en plus de l'agent détaché de la DESC), mais ne génère aucune recette en retour sur le budget du LVD.

Le projet stratégique du Département porte l'objectif de conforter le LVD comme outil de proximité pour la santé animale à l'échelle de la région, et de tendre à l'équilibre budgétaire du LVD par une grille tarifaire dynamique, tout en répondant à l'évolution des besoins des clients et en tenant compte du contexte concurrentiel.

Aussi, pour l'année 2024, la proposition de budget primitif (BP) du LVD s'élève à **1 238 240 €** (contre 1 318 578 € en 2023), dont 1 186 060 € en fonctionnement (- 5,2% par rapport au BP 2023) et 52 180 € en investissement (- 22,7 % par rapport au BP 2023).

Comme pour les années précédentes, ce budget est dimensionné (en termes de prévision d'achats de consommables et de réactifs) pour permettre au LVD d'engager les premières actions qui seraient nécessaires afin de répondre, très rapidement, à une éventuelle crise sanitaire, comme cela s'est déjà produit par le passé (maladie du Charbon, grippe aviaire, …) et risque de survenir en 2024 avec la propagation de la MHE, sachant que cette maladie entraine des restrictions de mouvements d'animaux vers un autre Etat membre de l'Union européenne pour tous les élevages étant situés dans un rayon de 150 km autour d'un foyer.

I – RECETTES

I – 1 Investissement

En section d'investissement, l'inscription de **52 180 €** correspond aux écritures d'ordres liées aux amortissements des investissements et aux nouvelles règles d'amortissement de la nomenclature comptable M57.

I – 2 Fonctionnement

Comme pour les exercices 2021, 2022 et 2023, la reprise du solde du résultat antérieur ne nécessite pas de prévoir, pour l'année 2024, un abondement de la ligne budgétaire relative à la subvention d'équilibre.
En effet, il convient de rappeler que la mobilisation du LVD (par réquisition du Préfet) en 2020, pour la réalisation des analyses de dépistage du virus responsable de la pandémie de COVID-19, avait conduit au dégagement, dans le compte administratif (CA) de l'exercice 2020, d'un excédent de 476 753€, dont 347 005 € en fonctionnement.
Une grande partie de cet excédent a été utilisée pour procéder au renouvellement d'équipements du LVD qui, arrivant en fin de vie, avaient été fortement sollicités pour la réalisation intensive des analyses de dépistage du COVID-19 pendant plusieurs mois.

Le solde de cet excédent devrait permettre, encore pour l'année 2024, d'équilibrer la section de fonctionnement du LVD. Il n'est donc pas prévu d'inscription de crédits au titre de la subvention d'équilibre liée au maintien d'un outil départemental au service de l'économie agricole, ceci dans le respect des termes du Décret du 30/12/2015 listant les missions de service public des Laboratoires départementaux d'analyses.

Dans ces conditions, les recettes en fonctionnement s'élèvent à **1 186 060 €** et se décomposent comme suit :

- 1 185 000 € (au lieu de 1 250 000 € au BP 2023) correspondant au produit qui résultera de la facturation des analyses réalisées par le Laboratoire en 2024.

  Les recettes du LVD sont conditionnées par la grille tarifaire qui est actualisée et votée chaque année, après concertation avec le Comité des usagers du Laboratoire.

  Habituellement, la réunion de ce Comité a lieu au mois d'octobre. Cependant, compte-tenu des récentes évolutions du contexte sanitaire, liées notamment à la propagation de la MHE, il a été fait le choix de réunir ce Comité des usagers fin 2023-début 2024, de manière à pouvoir disposer d'une meilleure visibilité sur les obligations qui s'appliqueront aux éleveurs en termes de suivi sanitaire de leurs cheptels, et ainsi permettre au LVD de proposer une offre technique et économique qui répondra aux besoins et attentes de la profession agricole.

  Aussi, les évolutions de la grille tarifaire pour l'année 2024 seront proposées à l'examen de la Commission permanente lors de sa réunion du mois de février 2024.

Dans l'attente, il vous est néanmoins proposé de vous prononcer, dès à présent, sur les 2 dispositions tarifaires suivantes qui prendront effet au 1er janvier 2024, à savoir :

- la mise en place d'un tarif pour la recherche de la maladie hémorragique épizootique (MHE) par PCR sur sang individuel ;
- l'intégration, dans la grille tarifaire, de la recherche de la diarrhée virale bovine (BVD) sur biopsie auriculaire, en mélange de 10 au maximum, ceci dans l'attente de la formalisation, au cours du 1er trimestre 2024, de la nouvelle convention de partenariat à intervenir avec le GDS pour la mise en œuvre de la 2ème phase du plan d'éradication de cette maladie, sur la base du dimensionnement du volume d'analyses en cours de finalisation précise par le GDS.

- 1 028 € au titre de la quotepart de la subvention versée par l'Agence de l'eau en 2018 pour la modernisation de la station de traitement des effluents du LVD avant rejet dans le réseau public d'assainissement.

- 22 € au titre des produits divers de gestion courante.

- 10 € au titre de la régularisation d'écarts dans le cadre du prélèvement à la source.

II – DEPENSES

II – 1 Investissement

Les lignes budgétaires correspondant aux investissements en matériel et logiciel pour l'année 2024 sont dotées à hauteur de 31 292 €.
Ce montant résulte du besoin d'équilibre budgétaire entre dotation aux amortissements et remboursement du capital des emprunts. Ceci étant, il est important de préciser que le LVD ne procédera qu'aux acquisitions de matériel, mobilier et outillage qui s'avèreront nécessaires en 2024 pour lui permettre d'améliorer sa compétitivité technique et d'apporter une plus grande valeur ajoutée au service proposé à ses donneurs d'ordres.

Quant au remboursement du capital de l'emprunt en cours, il nécessite l'inscription d'une dépense à hauteur de 19 860 €. Ce montant est en diminution par rapport aux années précédentes (27 610 € au BP 2023), du fait de l'arrivée à terme de l'un des prêts qui avait été souscrit pour le financement des travaux de restructuration du bâtiment en 2003.

Enfin, il convient d'inscrire 1 028 € en écriture d'ordre, ce montant correspondant au 1/10ème de la subvention qui avait été reçue de la part de l'Agence de l'eau pour la mise en place de la station de traitement des effluents en 2018.

Au total, les dépenses d'investissement s'élèvent à **52 180 €** (contre 67 540 € au BP 2023).

II – 2 Fonctionnement

Pour l'année 2024, les dépenses de fonctionnement à inscrire au BP 2024 s'élèvent à **1 186 060 €** (contre 1 251 038 € au BP 2023).

Le tableau ci-après synthétise, par grandes familles, le montant des dépenses qu'il est proposé d'inscrire au BP 2024 afin de permettre au LVD de mener à bien son activité :

Dépenses	BP2024	Évolution / BP 2023	Commentaires
Personnel	712 000.00 €	-0.7%	Il s'agit de la combinaison de l'augmentation de la quotité de travail d'agents à temps partiel, du reclassement en catégorie A des techniciens paramédicaux, de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, et de l'arrivée à terme d'un contrat de projet (dans le cadre du plan BVD).
Réactifs et fournitures	236 220.00 €	-18.4%	Réduction des achats de réactifs liée à la mise en œuvre de la 2ème phase du plan d'éradication de la Diarrhée virale bovine (BVD). Une marge de sécurité est conservée pour faire face à une éventuelle crise sanitaire.
Prestations et maintenance	99 500.00 €	0.5%	La maîtrise des dépenses liées aux prestations de service et opérations de maintenance permet d'absorber l'essentiel de la hausse des tarifs.
Charges bâtiment	66 900.00 €	17.6%	Malgré les efforts réalisés pour maîtriser la consommation d'énergie, le LVD doit supporter une augmentation des charges liée à l'évolution du coût de l'électricité.
Véhicules et autres locations	14 000.00 €	7.7%	La baisse de consommation de carburant permise par le changement de véhicule atténue l'inflation des produits pétroliers.
Matériel	2 000.00 €	0.0%	Il s'agit d'une provision pour remplacer du petit matériel de laboratoire non inscrit à l'inventaire.
Emprunt - Frais financiers	3 260.00 €	-44.0%	Diminution des intérêts à l'échéance.
Écritures d'ordres	52 180.00 €	-22.7%	Il s'agit de la dotation aux amortissements, en lien avec les investissements réalisés ces dernières années.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 307** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Soutien aux activités agricoles et forestières					
Santé animale et sécurité alimentaire			52 180 €	52 180 €	52 180 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**52 180 €**	52 180 €	**52 180 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	- €	52 180 €	52 180 €	52 180 €

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Soutien aux activités agricoles et forestières					
Santé animale et sécurité alimentaire			1 186 060 €	1 186 060 €	1 186 060 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**1 186 060 €**	1 186 060 €	**1 186 060 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	- €	1 186 060 €	1 186 060 €	1 186 060 €

TOTAL		- €	1 238 240 €	1 238 240 €	**1 238 240 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer les marchés, conventions, pièces annexes et documents comptables correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Approuve les tarifs suivants :

1. Recherche de la maladie hémorragique épizootique (MHE) par PCR sur sang individuel :
   Sur moins de 10 échantillons d'un même cheptel : 28,50 € par échantillon
   Sur 10 échantillons et plus d'un même cheptel : 23,50 € par échantillon
   Sur 20 échantillons et plus d'un même dossier : 17,95 € par échantillon
   Sur plus de 50 échantillons d'un même dossier : 13,85 € par échantillon

2. Recherche de la diarrhée virale bovine (BVD) sur biopsie auriculaire en mélange de 10 au maximum : 5,45€ par échantillon, sans fourniture du matériel à prélèvement et sans ramassage des prélèvements, avec frais administratifs inclus.

Donne délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur la grille tarifaire et les adaptations et/ou compléments tarifaires qui seraient éventuellement à intégrer en cours d'année, d'une part, et pour approuver les conventions tarifaires spécifiques qu'il conviendrait d'établir avec des donneurs d'ordres, d'autre part.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Propositions par imputations budgétaires
2 - LVD - Tableaux Dépenses Recettes

LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL

Propositions par imputations budgétaires - BP 2024

RECETTES 1 238 240,00

INVESTISSEMENT 52 180,00

Chapitre	Nature	Libellé	BP2023
040	2805	AMORTISSEMENT LOGICIELS	1 264,00
040	281318	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS AUTRES BATIMENTS PUBLICS	18 536,00
040	28188	AMORTISSEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 380,00
			52 180,00

FONCTIONNEMENT 1 186 060,00

Chapitre	Nature	Libellé	BP2023
70	7068	AUTRES REDEVANCES ET DROITS	1 185 000,00
042	777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCIC	1 028,00
75	75888	ECARTS DE CENTIMES PAS	10,00
75	75888	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	22,00
			1 186 060,00

DEPENSES 1 238 240,00

INVESTISSEMENT 52 180,00

Chapitre	Nature	Libellé	BP2023
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	19 860,00
20	2051	ACQUIS.LOGICIELS OU BREVETS	5 000,00
21	2188	MATERIEL,MOBILIER ET OUTILLAGE	26 292,00
040	13918	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - AUTRES	1 028,00
			52 180,00

FONCTIONNEMENT 1 186 060,00

Chapitre	Nature	Libellé	BP2023
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	37 000,00
011	605	ACHAT DE MATERIEL EQUIPEMENT ET TRAVAUX	2 000,00
011	60611	EAU ET ASSAINISSSEMENT	600,00
011	60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	40 000,00
011	60622	CARBURANTS	6 000,00
011	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 000,00
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	224 120,00
011	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	20 000,00

011	61351	LOCATIONS VEHICULES	4 000,00
011	61358	LOCATIONS MOBILIERES	4 000,00
011	615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS BATIMENTS PUBLICS	10 000,00
011	6156	MAINTENANCE	40 000,00
011	6161	PRIMES ASSURANCES MULTIRISQUES	1 300,00
011	6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	500,00
011	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	1 000,00
011	6228	ORDURES MENAGERES	1 000,00
011	6234	RECEPTIONS	1 500,00
011	6251	VOYAGES DEPLACEMENTS ET MISSIONS	2 000,00
011	6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	8 500,00
011	6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	100,00
011	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	20,00
011	6283	PRESTATIONS DE MENAGE	15 000,00
012	6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	7 300,00
012	6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	2 000,00
012	6336	COTISATIONS AU CNFPT	4 000,00
012	6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	1 300,00
012	64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	320 000,00
012	64112	SUPPLEMENT FAMILIAL INDEMNITE DE RESIDENCE PERSONNEL TITULAIRE	5 000,00
012	64113	NBI	5 000,00
012	64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	100 000,00
012	64131	REMUNERATION PERSONNEL NON TITULAIRE	50 000,00
012	64138	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL NON TITULAIRE	13 000,00
012	6451	COTISATIONS URSSAF	71 000,00
012	6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	120 000,00
012	6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	2 500,00
012	6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	700,00
012	6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	200,00
012	6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 000,00
012	6488	AUTRES CHARGES	5 000,00
65	6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEURS	1 000,00
65	6542	CREANCES ETEINTES	100,00
65	6583	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	200,00
65	65888	TVA NON DEDUCTIBLE	10,00
65	65888	ECARTS DE CENTIMES PAS	10,00
66	66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	1 420,00
67	673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	500,00
042	6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	52 180,00
			1 186 060,00

RECETTES

INVESTISSEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
3525 Santé animale et sécurité	67 540 €	224 072 €	52 180 €	-22,7%	-76,7%
TOTAL INVESTISSEMENT	67 540 €	224 072 €	52 180 €	-22,7%	-76,7%

FONCTIONNEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
3525 Santé animale et sécurité	1 251 038 €	1 360 522 €	1 186 060 €	-5,2%	-12,8%
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 251 038 €	1 360 522 €	1 186 060 €	-5,2%	-12,8%

TOTAL RECETTES	1 318 578 €	1 584 594 €	1 238 240 €	**-6,1%**	**-21,9%**

DEPENSES

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT					
Axes	**Estimation AP résiduelles au 31/12/2023**	**AP BP 2024**	**CPI BP 2023**	**CPI BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
TOTAL INVESTISSEMENT	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	-

FONCTIONNEMENT					
Axes	**Estimation AE résiduelles au 31/12/2023**	**AE BP 2024**	**CPF BP 2023**	**CPF BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	-

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPI	**Crédits hors AP**	**Total Crédits investissement**		
3525 Santé animale et sécurité alimentaire	67 540 €	224 072 €		52 180 €	52 180 €	-22,7%	-76,7%
TOTAL INVESTISSEMENT	67 540 €	224 072 €	- €	52 180 €	52 180 €	-22,7%	-76,7%

FONCTIONNEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPF	**Crédits hors AE**	**Total Crédits fonctionnement**		
3525 Santé animale et sécurité alimentaire	1 251 038 €	1 360 522 €		1 186 060 €	1 186 060 €	-5,2%	-12,8%
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 251 038 €	1 360 522 €	- €	1 186 060 €	1 186 060 €	-5,2%	-12,8%

TOTAL DEPENSES	1 318 578 €	1 584 594 €	- €	1 238 240 €	1 238 240 €	-6,1%	-21,9%

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Dynamique territoriale - Espace rural et périurbain - Soutien aux activités agricoles et forestières - Santé animale et sécurité alimentaire (Laboratoire vétérinaire départemental) - Laboratoire vétérinaire départemental : Budget annexe 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 307** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Marie-Paule BRAND** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Soutien aux activités agricoles et forestières					
Santé animale et sécurité alimentaire			52 180 €	52 180 €	52 180 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**52 180 €**	52 180 €	**52 180 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	- €	52 180 €	52 180 €	52 180 €

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Soutien aux activités agricoles et forestières					
Santé animale et sécurité alimentaire			1 186 060 €	1 186 060 €	1 186 060 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**1 186 060 €**	1 186 060 €	**1 186 060 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	- €	1 186 060 €	1 186 060 €	1 186 060 €

TOTAL		- €	1 238 240 €	1 238 240 €	**1 238 240 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer les marchés, conventions, pièces annexes et documents comptables correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Approuve les tarifs suivants :

1. Recherche de la maladie hémorragique épizootique (MHE) par PCR sur sang individuel :
   Sur moins de 10 échantillons d'un même cheptel : 28,50 € par échantillon
   Sur 10 échantillons et plus d'un même cheptel : 23,50 € par échantillon
   Sur 20 échantillons et plus d'un même dossier : 17,95 € par échantillon
   Sur plus de 50 échantillons d'un même dossier : 13,85 € par échantillon

2. Recherche de la diarrhée virale bovine (BVD) sur biopsie auriculaire en mélange de 10 au maximum : 5,45€ par échantillon, sans fourniture du matériel à prélèvement et sans ramassage des prélèvements, avec frais administratifs inclus.

Donne délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur la grille tarifaire et les adaptations et/ou compléments tarifaires qui seraient éventuellement à intégrer en cours d'année, d'une part, et pour approuver les conventions tarifaires spécifiques qu'il conviendrait d'établir avec des donneurs d'ordres, d'autre part.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Damien CHARLET a donné pouvoir à Christine COREN-GASPERONI
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236519H1-DE

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 401
	Commission[s] : 4
	Timbre : DGS / CAB

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES
RELATIONS PUBLIQUES

Objet : Relations publiques - Budget primitif 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 2

INTRODUCTION 2

I – CABINET ET PRESIDENCE 3

I – 1 CABINET ET PRÉSIDENCE 3

II – COMMUNICATION 3

II – 1 COMMUNICATION EXTERNE 3

II – 2 DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE 4

II – 3 COMMUNICATION INTERNE 5

III – AUTRES COTISATIONS ET SUBVENTIONS 5

PROJET DE DELIBERATION 7

TABLE DES ANNEXES 8

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
		8 000 €	8 000 €			39 000 €	39 000 €	387,5%
AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/2024
		1 032 300 €	1 032 300 €			1 101 850 €	1 101 850 €	6,7%

RECETTES

	BP 2023	BP 2024
Investissement		
Fonctionnement		
TOTAL	0 €	0 €

INTRODUCTION

La politique départementale est construite sur les cinq engagements définis pour le mandat et, pour chacun d'eux, s'incarne au travers des leviers d'action présentés dans le Document d'Orientation Budgétaire 2024 lors de la séance du 23 octobre 2023.

Chacun de ces engagements et l'ensemble des leviers d'action doivent être portés et mis en œuvre. Il est également nécessaire de les présenter, les expliquer, les faire connaître et les valoriser auprès des partenaires, des bénéficiaires ainsi que du grand public.

Il est donc indispensable de faire évoluer les outils de communication, de les adapter aux nouveaux médias et de développer de nouveaux vecteurs de communication.

2024 sera également une année particulière avec l'accueil et l'organisation des Jeux olympiques à Paris. Le Département du Doubs est partie prenante de cet événement dans le cadre de Partageons Nos Sports, mais également avec le passage de la Flamme olympique dans le Doubs le 25 juin 2024.

Le Département a choisi, avec le passage de la flamme, de célébrer les valeurs du sport, de mettre en avant les richesses de notre patrimoine culturel, sportif, économique, gastronomique et touristique. Ce sera surtout l'occasion de mettre en avant nos populations, des plus jeunes aux plus âgées, dans un grand élan populaire de participation.

Au cours de cette journée, la flamme traversera 7 lieux emblématiques choisis dans l'objectif de mettre en valeur les différentes identités du département. Dans chacun des territoires traversés, l'événement, préparé avec les acteurs locaux, le bloc communal, mobilisera et associera largement. Cela nécessite la mise en œuvre et le déploiement de supports de communication à destination du grand public pour valoriser cet événement exceptionnel.

Le présent rapport concerne ainsi les dépenses liées au cabinet de la présidence, à la communication et également aux cotisations versées à différents organismes.

I – CABINET ET PRESIDENCE

I – 1 Cabinet et Présidence

Comme depuis 2017, le budget du cabinet de la Présidente, au titre de l'année 2024 est présenté avec un montant global de **113 800 €.** Celui-ci permettra de tenir les engagements qui sont en lien avec l'organisation du protocole et garantir la tenue des Assemblées sur l'année (42 000 €) ainsi que les relations publiques de l'institution départementale (71 800 €).

II – COMMUNICATION

Le budget communication 2024 est basé sur celui de l'année dernière avec une augmentation de 6,7% en raison notamment du passage du relais de la flamme olympique que le Département du Doubs, dans le cadre de sa politique Partageons Nos Sports, a souhaité offrir à tous les Doubiens. Cet événement valorise les sports, les clubs, les bénévoles, les sportifs et conforte également les valeurs communes de respect et d'amitié. Il doit laisser une empreinte forte dans l'esprit des doubiens et renforcer le sentiment d'appartenance.

Au-delà de la promotion continue, régulière et classique des actions du Département (services et événements), la communication s'attachera à renforcer la visibilité du projet départemental, déclinée par compétence.

II – 1 Communication externe

À travers la création de sa marque territoriale, le Département va renforcer en 2024 sa visibilité, sa lisibilité, sa notoriété, l'attractivité de ses territoires et développer le sentiment d'appartenance de ses habitants et de ses partenaires.

Investissement
Pour des raisons de sécurité, l'enveloppe de la Montgolfière de l'association vent du futur personnalisée Doubs doit être changée. Cela participera à la mise en valeur de la nouvelle marque territoriale. Il est proposé d'inscrire un crédit de **35 000 €**

Fonctionnement
Communication auprès du grand public :

- Les relations presse et le magazine Vu du Doubs (5 numéros/an) :

Distribué toutes boîtes aux lettres, Vu du Doubs donne au citoyen la possibilité d'approfondir sa connaissance sur l'action du Département, avec la possibilité ensuite d'accéder à un contenu enrichi et interactif via son webzine vududoubs.fr
Après une forte augmentation du coût du papier en 2023 celui-ci stagne mais il convient de répercuter cette hausse sur le budget 2024 (287 400 € provisionnés sur la ligne impression du Vu du Doubs).

- Des évènements pour aller à la rencontre et/ou accueillir le grand public : L'année 2024 sera marquée par la communication du Relais de la Flamme Olympique. Développement de campagnes de communication et organisation des grands événements à portée départementale comme le salon des recruteurs.

- Des campagnes d'information pour relayer, accompagner nos dispositifs, faire connaître les aides du Département auprès des ayants-droits, promouvoir notre territoire et affirmer les enjeux politiques : communication des saisons culturelles, information sur les dispositifs en faveur des collégiens à la rentrée, campagne de communication trimestrielle sur le projet « Partageons nos sports » et Jeux paralympiques 2024, valorisation de la politique cyclable, campagne de sécurité routière…

- Promotion de la nouvelle marque territoriale : accompagnement et actions spécifiques (campagnes de communication, développement de la visibilité de la marque) avec un lancement prévu début 2024

- Compte-tenu des différents éléments présentés, un crédit de **822 400 €** est proposé au titre de la communication externe au budget primitif 2024.

II – 2 Développement de la communication numérique

Investissement

Un montant de **4 000 €** est proposé au budget primitif 2024 pour l'évolution du matériel photo et vidéo ainsi que pour la création d'un studio TV.

Fonctionnement

En 2024, l'adaptation de nos outils aux nouveaux usages de nos citoyens et partenaires se poursuit en prenant en compte le déploiement de la marque territoriale et de la marque employeur :

- Redéfinition de la charte éditoriale des réseaux sociaux : Même si l'e-reputation du Département reste en hausse (nombre d'abonnés passé de 852 en 2018 à 12 000 en 2023 sur Facebook), la communication sur les autres réseaux sociaux doit poursuivre sa montée en puissance sur les autres réseaux (Twitter, Instagram, Linkedin) et s'adapter davantage aux différentes cibles.

- Valorisation des métiers et de l'action départementale : poursuite des réalisations de clips métiers en lien avec la marque employeur et réalisation d'un plateau TV afin de développer une Doubs TV via internet.

- L'adaptation de nos supports aux constantes évolutions des outils, notamment à travers des prestations de développement : application mobile permettant de mettre en place des notifications et d'accéder plus facilement aux services numériques du Département.

En complément de prestations internalisées sur la gestion des réseaux sociaux et le développement web notamment, il est proposé d'inscrire un crédit de **35 000 €** au titre de la communication numérique au budget primitif 2024.

II – 3 Communication interne

La mise en place et l'accompagnement de la marque employeur implique une réorganisation de la communication interne tout en garantissant et en adaptant les moyens de diffusion de l'information interne.

- Mise en place d'une communication dynamique pour accompagner le projet PEPS, Performance et Efficience Partagées ;

- Accompagnement de la marque employeur (clips métiers, portraits d'agents, sites dédiés, développement des réseaux sociaux professionnels, adaptation des supports de communication) ;

- Site intranet I-Doo : poursuite du projet de refonte complète du site intranet pour simplifier et fluidifier l'accès aux informations des directions ;

- Pérennisation de la « soirée des agents » suite à la deuxième édition en 2023 au domaine de Bournel dans un nouveau lieu emblématique ;

- Développement des cérémonies de remise des médailles aux agents afin de répondre à l'augmentation significative des demandes pour 2024 (370 demandes pour 2024 contre 72 remises en 2023) ce qui nécessitera l'organisation de plus de cérémonies ;

- Poursuite du dispositif « Accueil des nouveaux arrivants » sur un rythme trimestriel, de la journée d'accueil des apprentis et de la cérémonie de remise des médailles aux agents.

Pour l'ensemble de ces actions, il est proposé d'inscrire un crédit de **31 000 €** au titre de la communication interne au budget primitif 2024.

III – AUTRES COTISATIONS ET SUBVENTIONS

Au titre des « Relations publiques » du projet départemental et de l'axe « autres cotisations et subventions », le Département adhère à l'Assemblée des Départements de France et apporte un soutien aux unions départementales et bureaux d'études des organisations syndicales. Il a aussi la possibilité d'intervenir en soutien dans le cadre de situations spécifiques au travers de son fonds départemental d'intervention.

Fonds d'intervention départemental
Un fonds d'intervention départemental a été créé afin de pouvoir intervenir sur des situations spécifiques après accord de Mme la Présidente et d'un représentant de chacun des groupes siégeant à l'Assemblée départementale.
Le montant affecté à ce fonds, pour l'année 2024 est de **25 000 €,** est identique à celui de 2023.

Assemblée des Départements de France
L'Assemblée des Départements de France (ADF) représente de manière pluraliste tous les Départements de métropole et d'Outre-mer.
Le Département du Doubs adhère ainsi à l'ADF, qui sollicite le renouvellement de la cotisation du Département pour l'année 2024.
En 2024, Cette cotisation est augmentée de 1,5%.
Aussi, il est proposé d'inscrire, au titre de 2024, un crédit de **43 700 €.**

Unions départementales et bureaux d'études des organisations syndicales
L'article L.3231-3-1 du CGCT énonce que « les Départements peuvent attribuer des subventions de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. Les organisations ainsi subventionnées sont tenues de présenter au Conseil départemental un rapport détaillant l'utilisation de la subvention » (disposition non modifiée par la loi NOTRe).
Ainsi le Département du Doubs subventionne les unions départementales.
En 2024, il est proposé l'inscription au budget primitif d'un crédit de **30 000 €.**

Adhésion à l'AFIGESE (association finances gestion évaluation des collectivités territoriales)
Le Département est membre de cette association de longue date et bénéficie ainsi des productions, réflexions et autres échanges de savoir et de savoir-faire, mais aussi de la diffusion d'acquis professionnels (débat, formation…).
Il est proposé d'inscrire à ce titre un crédit de **350 €** au budget primitif 2024.

Adhésion à l'ATMO
Le Département est membre de l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté dont l'objet est d'établir et de mettre en œuvre une stratégie de surveillance et de communication dans le champ d'intervention transversal de la qualité de l'air, en lien avec le climat, l'énergie, la santé et les écosystèmes. En effet, le Département du Doubs, de par ses compétences, agit en faveur de ses territoires et ses habitants par la mise en œuvre des politiques publiques du projet départemental. Outre les enjeux de qualité de l'air atmosphérique, le Département peut également intervenir de manière prégnante sur les enjeux de qualité de l'air intérieur, notamment en faveur des populations les plus jeunes qu'il accompagne (petite enfance, collégiens), sur lesquelles les effets des polluants chimiques, physiques et biologiques sont majorés.

Il est proposé d'inscrire à ce titre un crédit de **600 €** au budget primitif 2024.

Concernant l'ensemble des autres cotisations et subventions, il est proposé d'inscrire un crédit de **99 650 €** au budget primitif 2024.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 401** présenté sous le timbre **: DGS / CAB** ;

Vu l'avis de la commission n° **4 ;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

PROJET DE DELIBERATION

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe : RELATIONS PUBLIQUES					
4121 - Communication externe			35 000 €	35 000 €	
4122 - Développement communication numérique			4 000 €	4 000 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**39 000 €**	39 000 €	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	- €	39 000 €	39 000 €	- €

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe : RELATIONS PUBLIQUES					
AXE 411 – Cabinet et Présidence			113 800 €	113 800 €	
AXE 412 - Communication			888 400 €	888 400 €	
AXE 413 - Autres cotisations et subventions			99 650 €	99 650 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**1 101 850 €**	1 101 850 €	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	- €	1 101 850 €	1 101 850 €	- €

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission per

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Propositions BP 2024 par imputations budgétaires
2 - Annexe tableau dépenses

Propositions par imputations budgétaires - BP 2024

BUDGET PRINCIPAL

Relations publiques

DEPENSES **1 140 850,00**

INVESTISSEMENT **39 000,00**

COMMUNICATION

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
21	2188	AUTRES	39 000,00
		Somme :	**39 000,00**

FONCTIONNEMENT **1 101 850,00**

CABINET ET PRESIDENCE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 800,00
011	6232	FETES ET CEREMONIES	98 000,00
011	6238	DIVERS	13 700,00
65	6583	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	300,00
		Somme :	**113 800,00**

COMMUNICATION

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	220 500,00
011	6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES... (BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES)	60 000,00
011	6234	RECEPTIONS	58 000,00
011	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	219 400,00
011	6238	DIVERS	330 000,00
65	6583	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	500,00
		Somme :	**888 400,00**

AUTRES COTISATIONS ET SUBVENTIONS

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	44 650,00
65	65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	55 000,00
		Somme :	**99 650,00**

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe : RELATIONS PUBLIQUES					
4121 - Communication externe			35 000 €	35 000 €	
4122 - Développement communication numérique			4 000 €	4 000 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**39 000 €**	39 000 €	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	- €	39 000 €	39 000 €	- €

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe : RELATIONS PUBLIQUES					
AXE 411 – Cabinet et Présidence			113 800 €	113 800 €	
AXE 412 - Communication			888 400 €	888 400 €	
AXE 413 - Autres cotisations et subventions			99 650 €	99 650 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**1 101 850 €**	1 101 850 €	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	- €	1 101 850 €	1 101 850 €	- €

TOTAL		- €	1 140 850 €	1 140 850 €	**- €**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Efficience et ressources internes - Relations publiques - Relations publiques - Budget primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 401** présenté sous le timbre **: DGS / CAB** ;

Vu l'avis de la commission n° **4 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Olivier BILLOT** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

PROJET DE DELIBERATION

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe : RELATIONS PUBLIQUES					
4121 - Communication externe			35 000 €	35 000 €	
4122 - Développement communication numérique			4 000 €	4 000 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**39 000 €**	39 000 €	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	- €	39 000 €	39 000 €	- €

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe : RELATIONS PUBLIQUES					
AXE 411 – Cabinet et Présidence			113 800 €	113 800 €	
AXE 412 - Communication			888 400 €	888 400 €	
AXE 413 - Autres cotisations et subventions			99 650 €	99 650 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**1 101 850 €**	1 101 850 €	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	- €	1 101 850 €	1 101 850 €	- €

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Damien CHARLET a donné pouvoir à Christine COREN-GASPERONI
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N’a pas pris part au vote, la Conseillère départementale suivante :

Mme BOUQUIN, en qualité de Présidente du Département, dans le cadre du crédit inscrit au titre des relations publiques, Présidence et Cabinet.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236538H1-DE

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 402
	Commission[s] : 4
	Timbre : DGS /DMAP

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES
MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Objet : Modernisation de l'action publique - Budget primitif 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 2

INTRODUCTION 2

I – PERFORMANCE DE L'ACTION PUBLIQUE 3

I – 1 PILOTAGE, CONTRÔLE ET ÉVALUATION 3

I – 2 DOCUMENTATION 3

I – 3 PUBLICATION DES MARCHÉS 4

II – EXPERTISE JURIDIQUE 4

II – 1 SÉCURISATION JURIDIQUE 4

II – 2 CONTENTIEUX 4

III – EFFICIENCE NUMERIQUE INTERNE 5

I – 1 DÉVELOPPEMENT DES USAGES 5

I – 2 MAINTIEN EN CONDITIONS OPÉRATIONNELLES DES INFRASTRUCTURES ET DES LOGICIELS 6

PROJET DE DELIBERATION 9

TABLE DES ANNEXES 11

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
5 700 000,00 €	1 642 000 €		1 642 000 €		1 570 000 €		1 570 000 €	-4,4%

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/2024
150 000,00 €	150 000 €	3 133 400 €	3 283 400 €	200 000 €	150 000 €	3 603 300 €	3 753 300 €	14,3%

INTRODUCTION

La poursuite de la recherche de l'efficience interne est l'un des marqueurs que la collectivité a clairement identifiée comme vecteur d'excellence dans son projet de mandat, y compris dans le contexte général de réduction des dépenses publiques, de rationalisation des moyens, mais aussi de nécessité d'être toujours plus proche de l'usager et de ses besoins.

Cette exigence implique de poursuivre la mise en place de démarches, outils, méthodes et dispositifs appropriés permettant de piloter, de mesurer, de contrôler et d'évaluer les niveaux de performance atteints pour adapter, modifier ou corriger nos politiques et garantir ainsi le service rendu le plus adapté aux besoins des populations et aux moyens financiers et humains de la collectivité. C'est le sens du levier d'action « optimiser en permanence les pratiques professionnelles ».

Mais cette ambition ne peut être atteinte en parallèle qu'avec une mise à disposition de matériels et équipements informatiques performants, adaptés aux besoins et aux réalités d'un quotidien de plus en plus connecté et numérique.

A ce sujet, l'année 2024 verra la poursuite des actions en ce sens, visant à développer l'appréhension et la maîtrise par tous des opportunités liées au numérique, ainsi que les usages, pour poursuivre de manière encore plus accrue les démarches de dématérialisation et d'automatisation. Le SDUN 2 maintenant en place constituera le cadre de cette action. A noter que la crise sanitaire nous a plus encore démontré la nécessité de pouvoir disposer d'un environnement numérique performant et réactif, tant pour les usagers que pour le fonctionnement interne de la collectivité où l'agilité des agents dans l'exercice de leurs missions est devenue une nécessité. C'est le sens du levier d'action « poursuivre la mobilisation au service de l'efficience numérique ».

Au-delà des matériels mis à disposition des agents, il s'agit aussi de développer les infrastructures adaptées aux besoins et qui permettent dès lors d'absorber les flux quotidiens générés par la pratique numérique et d'en garantir la sécurité. Un des grands enjeux du numérique se situe aussi à ce niveau : la sécurité et la protection des données, dans un contexte d'attaques informatiques d'ampleur de plus en plus fréquentes qui touchent les collectivités et entreprises privées.

I – PERFORMANCE DE L'ACTION PUBLIQUE

I – 1 Pilotage, contrôle et évaluation

L'année 2024 va permettre de décliner plus encore la stratégie de performance de l'action publique de la collectivité, en se concentrant principalement sur les dimensions suivantes :

- **l'achèvement de la refonte de l'outillage** de la collectivité en structurant les données, sous forme de tableaux de bord, d'indicateurs de suivi et de pilotage, permettant de garantir sur le court et le long termes, une aide à la décision permanente et réactive ;

- **la poursuite du renforcement du contrôle des organismes satellites** du Département via un plan d'audits sur le mandat, en vue d'optimiser le pilotage et le suivi des structures soutenues financièrement par la collectivité et de resserrer les partenariats ;

- **l'accroissement de la stratégie d'évaluation** de la collectivité, à travers la conduite de nouvelles démarches évaluatives, dont le programme reste à définir avec précision. Ces chantiers nouveaux seront conduits en interne ou confiés à des prestataires externes, à l'instar des études conduites ou initiées ces dernières années ;

- la poursuite des actions en matière de **conseil en organisation**, indispensables pour optimiser les process et modes de fonctionnement (audit organisationnel …), a fortiori après la crise sanitaire qui a été l'occasion de s'interroger, de revoir et d'optimiser, par nécessité, certaines pratiques, ou encore d'accompagner la gestion de projets, mais aussi pour garantir la réalisation du PEPS.

Un crédit de **150 000 €** est donc sollicité au titre du pilotage, contrôle et évaluation pour la conduite de ces démarches, afin de recourir à des prestataires externes. Il est nécessaire d'ouvrir une **autorisation d'engagement** à hauteur de **200 000 €** également.

Un crédit de **10 000 €** est par ailleurs proposé pour permettre de financer des actions diverses décidées dans le cadre des plans d'actions en matière de développement durable et d'égalité femme-homme (actions de sensibilisation notamment). Un nouveau plan d'action en la matière sera soumis à l'Assemblée du printemps 2023 pour ancrer plus encore cette réalité dans les pratiques de la collectivité.

I – 2 Documentation

Malgré l'inflation impactant le coût des abonnements (numériques et papier), revues et ouvrages professionnels nécessaires aux directions et aux élus, et touchant également les droits de copie, un effort de rationalisation du nombre d'abonnements (un peu plus de 270 à l'heure actuelle) a été conduit en interne et permet ainsi de poursuivre l'effort déjà amorcé au BP 2023. Il est ainsi proposé de limiter les crédits « documentation » à hauteur de **180 000 €**, soit une baisse de 1,09 % par rapport au BP 2023.

I – 3 Publication des marchés

En matière de performance de l'action publique, un effort de rationalisation des crédits permet aussi de réduire le montant de l'enveloppe consacrée aux achats de forfaits nécessaires à la publicité des marchés publics de la collectivité pour 2024, en la limitant ainsi à **70 000 € (soit une baisse de 12,5 %).** Une centralisation par la Direction des finances et de l'achat de l'acquisition de forfaits au BOAMP sous forme de pack favorise à la fois une meilleure lisibilité des dépenses dédiées à ces publications et des coûts moindres.

En résumé, il est ainsi proposé le vote des dépenses suivantes :

	Autorisations d'engagement	**Crédits**
Dépenses de fonctionnement (CPF) – programme Etudes et évaluations des politiques publiques	200 000 €	150 000 €
Dépenses de fonctionnement (hors AE)		260 000 €

II – EXPERTISE JURIDIQUE

II – 1 Sécurisation juridique

Les dépenses courantes liées à la sécurisation juridique (conseils) seront reconduites quasiment à l'identique de 2023 pour tenir compte du contexte global de sécurisation de plus en plus accru et de complexité croissante des dossiers ou projets, qui impliquent de s'entourer de conseils spécifiques extérieurs pour fiabiliser les montages sur les plans administratifs et juridiques.

Il est par conséquent proposé d'inscrire un crédit de **61 000 €** pour tenir compte de ces dépenses.

II – 2 Contentieux

Il est proposé de reconduire quasiment à l'identique les crédits votés en 2023, soit **57 300 €,** pour honorer les frais d'actes et de contentieux, dans un contexte de judiciarisation qui se pérennise (contentieux RSA, ressources humaines …).

III – EFFICIENCE NUMERIQUE INTERNE

I – 1 Développement des usages

Investissement :

Le développement des usages numériques, priorité départementale depuis 2017, s'est inscrit dans le cadre d'un outil stratégique : **le SDUN (Schéma Départemental des Usages du Numérique).**
Fort de la capitalisation du SDUN 1 qui portait sur la période 2017-2021, un SDUN 2 a pris le relais en 2022 dont l'approche est désormais de raisonner par grands objectifs de modernisation, en s'appuyant également sur un schéma des grands projets techniques du système d'information (SDSI – Schéma Directeur du Système d'Information), afin d'avoir une vision complète des enjeux numériques pour le Département.

Chaque année lors des orientations budgétaires, les principes directeurs destinés à sélectionner et prioriser les projets du SDUN sont actualisés et si nécessaire votés. Les principes directeurs votés pour 2024 lors des Orientations Budgétaires sont rappelés :

- la valorisation de l'action publique,
- la mise à disposition de nouveaux services à l'usager,
- la participation au développement durable,
- le développement des capacités de pilotage de l'activité de la collectivité.

Dans ce cadre fixé pour la mise en œuvre du SDUN, il s'agira en 2024 de poursuivre l'avancement de projets lancés en 2023. Parmi eux, il faut citer la poursuite du système d'information patrimonial (SIP), le programme de modernisation de la gestion des routes, la mise en place d'un outil permettant la mise en ligne de circuits de randonnée ou encore, dans le domaine des solidarités humaines, la refonte nationale du système d'information de la MDPH et de l'APA, de même que la modernisation des processus relatifs à la Protection Maternelle et Infantile (PMI).
Par ailleurs, 2024 marquera également le lancement de nouveaux projets recensés dans le schéma.
2024 verra ainsi notamment la mise en œuvre de nouveaux outils pour poursuivre la dématérialisation en matière de ressources humaines (gestion des formations, gestion de la prévention des risques…) ou encore la refonte du système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB) du territoire. C'est près de 20 nouveaux projets qui seront engagés dans ce cadre.

En parallèle de la mise en œuvre de ces nouveaux projets, **des investissements sont régulièrement nécessaires pour les applications numériques existantes**. Il s'agit en effet d'acquérir de nouveaux modules pour permettre une augmentation des fonctionnalités de l'outil en place, ou alors de l'acquisition de logiciels de moindre envergure et qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans le cadre d'un projet du SDUN.

Il est donc proposé de maintenir une enveloppe financière d'investissement constante par rapport aux années précédentes. En effet, des crédits de fonctionnement (en hausse) sont par ailleurs également consacrés à la mise en œuvre de projets du SDUN lorsque les outils numériques choisis sont hébergés sur des serveurs externes au Département (mode SaaS).

C'est le cas par exemple du nouvel outil numérique envisagé pour gérer le SPIE (Service Public de l'Insertion et de l'Emploi). - 412 -

Au global, 520 000 € de CPI sont ainsi proposés en 2024 pour la réalisation des projets qui sont identifiés dans le SDUN 2 ainsi que pour les opérations de moindre envergure, (enveloppe constante par rapport aux années précédentes), sur le programme « Développement du numérique interne » au titre du développement des usages.

Fonctionnement :

Afin de pouvoir bénéficier des connaissances, expériences et actualités de partenaires et d'experts dans un monde numérique sans cesse en évolution, la collectivité adhère à divers clubs ou associations tels que le club des Responsables de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), le CRIP (Club des Responsables d'Infrastructure, de technologies et de Production Informatique), l'AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel) …
En outre, la collectivité se laisse la possibilité de recourir à plusieurs centrales d'achats existantes dans le domaine informatique afin de bénéficier de coûts et délais de livraison plus avantageux.

Des crédits de fonctionnement à hauteur de 25 000 € sont proposés en 2024 pour couvrir ces dépenses d'adhésion et de cotisation.

En résumé, il est ainsi proposé le vote des dépenses suivantes :

	Autorisations de programme	Crédits
Dépenses d'investissement (CPI) – programme Développement du numérique interne		520 000 €
Dépenses de fonctionnement (hors AE)		25 000 €

I – 2 Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et des logiciels

Investissement :

Les investissements pour garantir un socle technique (matériels, infrastructures et logiciels) performant et sécurisé sont multiples.

Concernant l'environnement de travail numérique des agents de la collectivité, 2023 a marqué l'achèvement du déploiement du référentiel d'équipements numériques qui définit la dotation prévue pour chaque agent (écrans, base d'accueil, PC portable, etc.). Un renouvellement de ces équipements est programmé tous les 6 ans, projetant les futurs investissements nécessaires en 2025 et 2026.

En 2024, **les investissements seront principalement consacrés au renouvellement des infrastructures de traitement centralisées** (systèmes de stockage, environnements de sauvegardes, Pare-feu…) à hauteur de 400 K€.
Une enveloppe de 50 K€ est également sollicitée pour assurer **le renouvellement des équipements réseaux et de télécommunications** (renouvellement du parc de smartphone ou nouvelles attributions, remplacement d'équipements réseaux, etc.).

Un budget important est également nécessaire pour financer **les licences et maintenances évolutives des logiciels hébergés sur les serveurs du Département**, qu'il s'agisse des logiciels liés aux dispositifs de sécurité et de protection des données (400 K€) ou des logiciels et applications à usage des directions métiers (200 K€).

Pour répondre à ces différents besoins, 1 050 000 € de CPI sont ainsi proposés en 2024 pour l'efficience numérique interne, sur le programme « Maintien en condition opérationnelle des infrastructures et logiciels ».

Fonctionnement :

En matière d'efficience numérique interne, les dépenses de fonctionnement concernent d'abord **les coûts de maintenance (tout type) et de droits d'usage** de tous les logiciels et infrastructures hébergés en mode SaaS (sur des serveurs externes au Département) ainsi que la maintenance corrective et l'assistance pour tous les logiciels et infrastructures hébergés sur les serveurs départementaux.
Il s'agit ainsi d'une part des coûts de maintenance des logiciels et applications métier utilisés par les agents (IODAS, Astre RH ou GF, DOMATEL, Marcoweb, Multigest, Mnesys etc.) qui s'élèvent à 780 K€ en 2024. D'autre part, s'ajoutent les coûts de maintenance logicielle des éléments d'infrastructures et postes de travail (250 K€) et la maintenance du matériel informatique (115 K€). Une enveloppe de 10 K€ est également prévue pour les droits d'usage d'un nouveau logiciel dédié au RGPD.

Ce poste de dépenses de maintenance, notamment pour les logiciels et applications métier est en hausse par rapport à 2023 (environ +200 K€ par rapport à l'estimation du CA 2023). Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation. D'une part, la mise en œuvre de projets d'investissement implique nécessairement des coûts de maintenance par la suite. D'autre part, ces coûts de maintenance subissent annuellement des révisions de prix répercutant l'inflation. Et enfin, le recours à des logiciels en mode SaaS s'intensifient, ce qui constituent exclusivement des dépenses de fonctionnement, de la mise en place de l'outil à son maintien en conditions opérationnelles.

Il faut préciser également que les coûts de maintenance logicielle des éléments d'infrastructures sont aussi en hausse pour prendre en compte à compter de 2024 la mise en place d'une démarche de sécurité informatique continue, devenue indispensable dans un contexte d'attaques informatiques de plus en plus dangereuses. Il s'agira notamment de financer les droits d'usage d'une plateforme étendue de détection et de réponses aux attaques informatiques.

Une enveloppe de 50 K€ est également sollicitée pour les **frais d'hébergement du Data Center** en 2024, en hausse de 20 K€ par rapport aux années précédentes en raison de la forte hausse des coûts de l'énergie.

Seuls les **frais de télécommunication** (400 K€) de la collectivité ainsi que les **dépenses liées aux moyens d'impression** (170 K€) sont en baisse, profitant de prix attractifs du fait du recours à la centrale d'achats CAIH dans le 1er cas et du récent marché de location des matériels d'impression optimisant la gestion de ce service dans le 2nd cas. 90 K€ sont ainsi économisés par rapport à 2023.

Enfin, des crédits sont sollicités afin de faire appel à des **prestataires externes** pour des accompagnements spécialisés, notamment dans le cadre de projets d'évolutions structurelles des infrastructures numériques, le fonctionnement audiovisuel de la salle Joubert, l'amélioration des outils logiciels en place, ou encore en tant qu'appui dans le cadre du RGPD, par exemple pour des analyses d'impact relative à la vie privée.
Ce recours à des prestataires externes est évalué à 399 K€ en 2024 (390 K€ pour l'année 2023).
Une enveloppe de 26 K€ est également sollicitée pour l'achat de consommables informatiques ainsi que pour les intérêts moratoires (46 K€ en 2023).

En résumé, une enveloppe de 3 200 000 € est donc sollicitée pour l'année 2024, au titre des dépenses de fonctionnement pour le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et des logiciels.

Il est ainsi proposé le vote des dépenses suivantes :

	Autorisations de programme	**Crédits**
Dépenses d'investissement (CPI) – programme Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et logiciels		1 050 000 €
Dépenses de fonctionnement (hors AE)		3 200 000 €

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 402** présenté sous le timbre **: DGS /DMAP** ;

Vu l'avis de la commission n° **4 ;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au budget 2024, des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe : Efficience numérique interne					
Développement des usages		520 000 €		520 000 €	
Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et logiciels		1 050 000 €		1 050 000 €	
Total Axe	**- €**	**1 570 000 €**	**- €**	1 570 000 €	**- €**
Axe : A renseigner					
Champs : A renseigner				- €	
Champs : A renseigner					
Total Axe	**- €**	**- €**	**- €**	- €	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	1 570 000 €	- €	1 570 000 €	- €

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe : Performance de l'action pulique					
Pilotage, contrôle et évaluation	200 000 €	150 000 €	10 000 €	160 000 €	
Documentation			180 000 €	180 000 €	
Publication des marchés			70 000 €	70 000 €	
Total Axe	**200 000 €**	**150 000 €**	**260 000 €**	410 000 €	
Axe : Expertise juridique					
Sécurisation juridique			61 000 €	61 000 €	
Contentieux			57 300 €	57 300 €	
Total Axe			**118 300 €**	118 300 €	
Axe : Efficience numérique interne					
Développement des usages			25 000 €	25 000 €	
Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et logiciels			3 200 000 €	3 200 000 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**3 225 000 €**	3 225 000 €	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	200 000 €	150 000 €	3 603 300 €	3 753 300 €	- €

TOTAL		1 720 000 €	3 603 300 €	5 323 300 €	**- €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

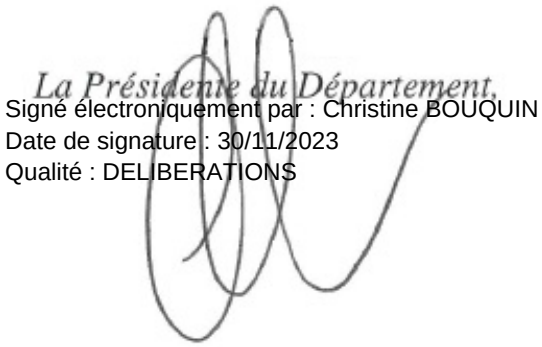

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Imputations budgétaires
2 - Annexe tableau dépenses

BUDGET PRINCIPAL

Modernisation de l'action publique

DEPENSES 5 323 300,00

INVESTISSEMENT 1 570 000,00

EFFICIENCE NUMERIQUE INTERNE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
20	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 120 000,00
21	21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	450 000,00
		Somme :	**1 570 000,00**

FONCTIONNEMENT 3 753 300,00

PERFORMANCE DE L'ACTION PUBLIQUE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	161 000,00
011	6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	180 000,00
011	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	69 000,00
		Somme :	**410 000,00**

EXPERTISE JURIDIQUE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	617	ETUDES ET RECHERCHES	60 700,00
011	6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	57 300,00
65	6583	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	300,00
		Somme :	**118 300,00**

EFFICIENCE NUMERIQUE INTERNE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	399 000,00
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	25 000,00
011	61228	AUTRES	1 000 000,00
011	6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	50 000,00
011	61358	AUTRES	170 000,00
011	6156	MAINTENANCE	1 155 000,00
011	6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	400 000,00
011	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	25 000,00
65	6583	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	1 000,00
		Somme :	**3 225 000,00**

DEPENSES

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT					
Axes	**Estimation AP résiduelles au 31/12/2023**	**AP BP 2024**	**CPI BP 2023**	**CPI BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
Efficience numérique interne	6 824 936 €		1 642 000 €	1 570 000 €	-4,4%
					-
					-
					-
					-
TOTAL INVESTISSEMENT	**6 824 936 €**	**- €**	**1 642 000 €**	**1 570 000 €**	-4,4%

FONCTIONNEMENT					
Axes	**Estimation AE résiduelles au 31/12/2023**	**AE BP 2024**	**CPF BP 2023**	**CPF BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
Performance de l'action publique	89 880 €	200 000 €	150 000 €	150 000 €	0,0%
					-
					-
					-
					-
TOTAL FONCTIONNEMENT	**89 880 €**	**200 000 €**	**150 000 €**	**150 000 €**	0,0%

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPI	**Crédits hors AP**	**Total Crédits investissement**		
Efficience numérique interne	1 642 000 €	2 042 000 €	1 570 000 €		1 570 000 €	-4,4%	-23,1%
					- €	-	-
					- €	-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	1 642 000 €	2 042 000 €	1 570 000 €	- €	1 570 000 €	-4,4%	-23,1%

FONCTIONNEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPF	**Crédits hors AE**	**Total Crédits fonctionnement**		
Performance de l'action publique	430 000 €	480 000 €	150 000 €	260 000 €	410 000 €	-4,7%	-14,6%
Expertise juridique	112 400 €	110 812 €		118 300 €	118 300 €	5,2%	6,8%
Efficience numérique interne	2 741 000 €	2 551 000 €	3 225 000 €		3 225 000 €	17,7%	26,4%
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 283 400 €	3 141 812 €	3 375 000 €	378 300 €	3 753 300 €	14,3%	19,5%

TOTAL DEPENSES	4 925 400 €	5 183 812 €	4 945 000 €	378 300 €	5 323 300 €	8,1%	2,7%

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Efficience et ressources internes - Modernisation de l'action publique - Modernisation de l'action publique - Budget primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 402** présenté sous le timbre **: DGS /DMAP** ;

Vu l'avis de la commission n° **4 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Romuald VIVOT** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au budget 2024, des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe : Efficience numérique interne					
Développement des usages		520 000 €		520 000 €	
Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et logiciels		1 050 000 €		1 050 000 €	
Total Axe	**- €**	**1 570 000 €**	**- €**	1 570 000 €	**- €**
Axe : A renseigner					
Champs : A renseigner				- €	
Champs : A renseigner					
Total Axe	**- €**	**- €**	**- €**	- €	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	1 570 000 €	- €	1 570 000 €	- €

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe : Performance de l'action pulique					
Pilotage, contrôle et évaluation	200 000 €	150 000 €	10 000 €	160 000 €	
Documentation			180 000 €	180 000 €	
Publication des marchés			70 000 €	70 000 €	
Total Axe	**200 000 €**	**150 000 €**	**260 000 €**	410 000 €	
Axe : Expertise juridique					
Sécurisation juridique			61 000 €	61 000 €	
Contentieux			57 300 €	57 300 €	
Total Axe			**118 300 €**	118 300 €	
Axe : Efficience numérique interne					
Développement des usages			25 000 €	25 000 €	
Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et logiciels			3 200 000 €	3 200 000 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**3 225 000 €**	3 225 000 €	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	200 000 €	150 000 €	3 603 300 €	3 753 300 €	- €

TOTAL		1 720 000 €	3 603 300 €	5 323 300 €	**- €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Damien CHARLET a donné pouvoir à Christine COREN-GASPERONI
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Marie-Laure DALPHIN, Annick JACQUEMET, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Conseillers départementaux.

Se sont abstenus, les Conseillers départementaux suivants :

Monique CHOUX, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Albert MATOCQ-GRABOT, Georges UBBIALI, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

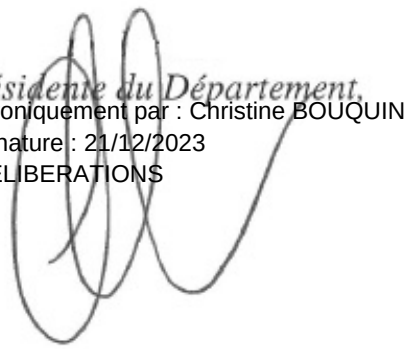

AR Préfectoral

le 20/12/2023

Acte Exécutoire sous référence :

025-222500019-20231218-lmc1DL236566H1-DE

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 403
	Commission[s] : 4
	Timbre : DGS / DRH

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES
RESSOURCES HUMAINES

Objet : Ressources humaines - Budget primitif 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 3

INTRODUCTION 3

I – POLITIQUE SALARIALE ET GESTION DES CARRIERES 4

I – 1. RÉMUNÉRATION ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE 5

I –2 RÉMUNÉRATION ET CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL CONTRACTUEL 6

I –3 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL 7

II – GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES 7

II – 1 FORMATION DU PERSONNEL 7

II – 2 RECRUTEMENT 8

III – PREVENTION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL 9

III – 1 MÉDECINE PRÉVENTIVE 9

III – 2 PRÉVENTION ET SÉCURITÉ 9

III – 3 HANDICAP 10

IV– POLITIQUE SOCIALE 10

IV – 1 ACTION SOCIALE 10

IV – 2 PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE 11

V – POLITIQUE LIEE A L'ACCES A L'EMPLOI ET A L'INSERTION 11

V – 1 STAGES ÉCOLES 11

V – 2 APPRENTISSAGE 11

V – 3 EMPLOI AIDÉS 12

VI – CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX 12

VI – 1 INDEMNITÉS ET CHARGES SOCIALES DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX 12

VI – 2 FORMATION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX 12

VI – 3 DÉPLACEMENTS 12

PROJET DE DELIBERATION **13** - 424 -

TABLE DES ANNEXES **17**

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
		13 000 €	13 000 €			15 000 €	15 000 €	15,4%

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/2024
		103 915 971 €	103 915 971 €			108 205 140 €	108 205 140 €	4,1%

RECETTES

	BP 2023	BP 2024
Investissement	13 000 €	15 000 €
Fonctionnement	1 320 000 €	1 250 000 €
TOTAL	**1 333 000 €**	**1 265 000 €**

INTRODUCTION

La politique Ressources humaines s'inscrit en 2024 dans un contexte particulièrement évolutif, qui conduit le Département et ses agents à s'adapter en permanence pour demeurer un employeur reconnu, attractif et valorisant.
Il s'agira, cette année encore, de soutenir le pouvoir d'achat des personnels, pour faire face à l'inflation. Le Pacte social adopté le 25 septembre, réaffirme les mesures salariales qui permettront de traduire cet objectif.
Il s'agira également de réaffirmer nos valeurs, d'intégration, d'inclusion sociale au sein de nos équipes, et les mobilités vertes. En déployant le recrutement d'apprentis, toujours plus nombreux, dans les services, en poursuivant l'accueil et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, nous souhaitons poursuivre cette dynamique et montrer que le Département est une collectivité ouverte et accueillante.

La politique de recrutement du Département du Doubs s'inscrit désormais dans un contexte de marché de l'emploi qui se caractérise par un haut niveau d'emploi, et une concurrence renforcée. Il conviendra cette année de poursuivre l'évolution des processus de recrutement pour renforcer l'attractivité de la collectivité, accompagner l'accueil des nouveaux arrivants, permettre à chacun de pouvoir évoluer par la formation … Tous ces éléments qui caractériseront le Département, en tant qu'employeur, et constitueront notre marque employeur.

Nombre de ces priorités ont été confirmées par les encadrants dans le cadre du projet PEPS (Performance et Efficience Partagée des Services), conduit en 2023, et seront déclinées en 2024 et 2025.

En interne, une des priorités sera en 2024 de renforcer l'engagement en faveur de la préservation de la santé des équipes. Au moment où la loi portant réforme des retraites allonge la durée des carrières, les questions concernant le maintien dans l'emploi des personnels seront au cœur des préoccupations. En tant qu'employeur, le Département mettra en œuvre les dispositifs visant à prévenir les risques professionnels.

Les enjeux sont nombreux, les attentes fortes, chaque agent est pleinement mobilisé et a toute sa place pour permettre à la collectivité de mettre en œuvre ces projets ambitieux.

Pour permettre la réalisation de ces objectifs, le budget primitif 2024 des Ressources humaines est proposé pour un montant de 108 205 140 € en dépenses de fonctionnement et de 15 000 € en investissement.

I – POLITIQUE SALARIALE ET GESTION DES CARRIERES

La masse salariale est le principal poste de dépenses puisqu'elle représente 94 % du budget Ressources humaines

Dans un contexte d'inflation qui se poursuit, l'état a annoncé une série de mesures salariales destinées à soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires et plus spécifiquement celui des agents rémunérés aux plus bas salaires de la fonction publique. Ces mesures ont été intégrées dans le Pacte social adopté le 25 septembre dernier : nouvelle hausse du point d'indice à hauteur de 1,5% ; points d'indice supplémentaires ; mesures visant à faciliter le quotidien des agents (revalorisation des frais de missions dès la rentrée 2023, reconduction de la Garantie pouvoir d'achat, augmentation de la prise en charge des frais de transport) sont autant de mesures qui bénéficieront aux agents, mais impacteront fortement et en année pleine la masse salariale du personnel sur l'année 2024.
Ces mesures en faveur du pouvoir d'achat des personnels représentent la part principale de l'évolution de la masse salariale.

Le montant de la masse salariale estimé à 101 500 000 €, évolue à hauteur de 2,6% par rapport au CA 2023. Elle ne prend pas en compte les agents affectés au Laboratoire vétérinaire départemental (LVD) et au Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF), qui font l'objet d'une présentation sous forme de budget annexe.

De ce fait, la maîtrise de la masse salariale nécessitera d'engager des dispositions visant à une gestion rigoureuse des dépenses et des effectifs au sein du Département.

Le financement de l'adaptation du régime indemnitaire, annoncée lors des orientations budgétaires, n'est pas intégré dans la proposition budgétaire.
Il s'agit d'un sujet important, transversal, et très attendu, qui concerne tous les agents de la collectivité, quelle que soit leur fonction ou leur filière. L'adaptation du RIFSEEP est au cœur de plusieurs enjeux qu'il conviendra de prendre en considération : l'attractivité de certains métiers les plus en tension, avec le déploiement de la marque employeur du Département ; enjeu managérial, prise en compte de l'implication, de l'investissement dans les missions et la vie collective, nécessité de s'adapter aux dispositions législatives et à l'évolution naturelle des métiers.
La concertation avec les encadrants et les représentants sera la thématique principale de dialogue social au cours du premier semestre 2024, et le projet, ainsi que les moyens financiers nécessaires, pourront être présentés au vote de l'Assemblée au mois de juin 2024.

I – 1. Rémunération et charges sociales du personnel titulaire et stagiaire

C'est le principal poste de dépenses.

L'élaboration de la proposition budgétaire 2024 s'appuie sur le compte administratif (CA) prévisionnel 2023, auquel s'ajoutent des besoins de crédits supplémentaires pour 2024, liés à la fois aux nouvelles mesures réglementaires 2024 mais également aux choix de gestion de la collectivité en matière de ressources humaines.

➢ Les mesures visant à soutenir le pouvoir d'achat des agents les plus significatives sont les suivantes :

- Le coût en année pleine de l'application des mesures réglementaires de revalorisation des rémunérations (Attribution de points supplémentaires et revalorisation du point d'indice) : 1 340 000 €

- Le coût de l'attribution de 5 points supplémentaires pour chaque agent au 1er janvier 2024 : 1 040 000 €

- La hausse d'un point supplémentaire sur la contribution CNRACL au 1er janvier 2024 : 500 000 €

- Les effets report en année pleine des gains d'échelon acquis en 2023 : 123 000 €.

➢ L'évolution des carrières et la gestion des besoins :

- Le coût de l'effet Glissement Vieillesse Technicité lié aux avancements d'échelons, de grade et à la promotion interne sera de l'ordre de 490 000 € en 2024.

- Le recours à des moyens supplémentaires pour mettre en œuvre les politiques publiques (création de postes) dont le coût supplémentaire prévisionnel est estimé à 215 000 €.

- La provision destinée à couvrir les indemnités de rupture conventionnelle qui pourraient être négociées : 130 000 €.

- La mesure visant à attribuer une indemnité financière valorisant l'expérience acquise par les personnes récipiendaires de la médaille d'honneur départementale, du fait de leur ancienneté dans la fonction publique territoriale, connaît un véritable succès. En 2023, plus de 300 agents ont d'ores et déjà sollicité l'attribution de la médaille départementale. Les cérémonies de remise de ces médailles se dérouleront courant 2024. C'est à l'issue de ces cérémonies que l'indemnité financière sera versée aux récipiendaires. Le coût de cette mesure est estimé à 80 000 €.

➢ Dans le même temps, le processus décisionnel mis en place depuis début 2023, visant à réguler le renouvellement des postes devenant vacants, dans le cadre d'une « commission emploi », produit ses effets. La logique de redéploiement de postes vient désormais se substituer à la demande de créations de postes pour couvrir les besoins nouveaux.

Cette nouvelle modalité de pilotage des moyens portant sur les emplois permanents est complétée par une maîtrise des contrats liés au remplacement des agents momentanément absents, ou aux surcroîts d'activité ponctuels.

Au total, le montant des crédits proposés pour la rémunération et les charges sociales du personnel titulaire et stagiaire 2024 s'élève à 84 518 000 €. - 428 -

Recettes :

La prévision de recettes s'élève à 700 000 €, au titre du remboursement des charges de personnel des agents mis à disposition auprès d'organismes extérieurs (COS, Association des maires, EPF, AD@T, SMIX THD…), en application de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux.

I –2 Rémunération et charges sociales du personnel contractuel

Le montant des crédits est proposé à hauteur de 16 177 000 €.

Il s'agit de personnels recrutés pour pourvoir des postes permanents en CDD ou CDI, pour assurer le remplacement d'agents absents pour maladie, maternité, congé parental, accident du travail, pour compenser le temps de travail dégagé par les agents en temps partiel ou encore répondre à des besoins occasionnels. Différents éléments sont à prendre en considération :

- L'impact réglementaire de la revalorisation des grilles indiciaires et du SMIC à compter de janvier 2024 estimé à 120 000 €.

- Le coût prévisionnel calculé en année pleine des renforts humains dans les collèges en 2023 pour 340 000 €.

- Le recrutement dans les collèges de 10 bénéficiaires du RSA en janvier 2024, complétant ceux recrutés fin 2023.

- Le dispositif adopté en 2023 visant à déprécariser les agents contractuels les plus anciens dans la collectivité avance à grands pas. Alors que l'objectif à atteindre était estimé sur trois années, nous pouvons d'ores et déjà viser une finalisation de cette mesure à la fin de l'année 2024. 26 agents précaires auront alors pu voir leur situation stabilisée.

L'effort de maîtrise de la masse salariale portera également sur le nombre de contractuels recrutés en remplacement ou renfort dans la collectivité. Cette enveloppe financière a connu une augmentation de près de 24 % depuis 2020. Si les années « COVID » ont rendu le recours aux contractuels indispensable pour assurer la continuité de service, et répondre aux exigences de nettoyage renforcé notamment dans les collèges, il convient désormais de revenir à un niveau de dépense inférieur à l'année 2023.
Cet effort devra porter sur tous, services et collèges.

Il est donc proposé en 2024 une réduction de l'enveloppe affectée au recours aux agents contractuels à hauteur de 1 M€.

Recettes :

Elles s'établissent à 450 000 € au titre des recouvrements de la Sécurité sociale pour les indemnités journalières (maladie, maternité et accident du travail) des agents relevant du régime général de la Sécurité sociale mais également de la CNRACL pour les contributions des agents en position de détachement.

I –3 Autres charges de personnel

Il s'agit principalement des dépenses liées aux assurances, frais de déplacement des agents et transport SNCF, et de la contribution versée au fonds de compensation du supplément familial de traitement, pour un montant total de 805 000 € pour 2024, contre 787 000 € sur la base du CA prévisionnel 2023. Cette proposition est établie sur le même niveau de réalisation que 2023 augmentée de différentes augmentations réglementaires, revalorisation des frais de missions et majoration de la prime d'assurance statutaire.

Sur la base de ces éléments, il est proposé d'inscrire un montant de dépenses de **101 500 000 €** permettant d'assurer le versement des rémunérations et charges du personnel de la collectivité.

II – GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES

L'année 2024 s'inscrit dans une double ambition de construire une marque employeur qui renforce l'attractivité de nos métiers et de poursuivre l'effort de formation qui doit permettre de garantir l'actualisation des compétences des agents du Département du Doubs et de fidéliser les talents.

Ces dynamiques, confortées dans le cadre du PEPS (Programme et Efficience Partagée des Services), conduisent en 2024 à proposer une augmentation significative des moyens consacrés à la formation des personnels, tout en poursuivant l'évolution des modalités du processus de recrutement.

II – 1 Formation du personnel

Un crédit de 560 000 € est mobilisé pour la formation en 2024 en hausse de 110 000 €. Ce budget comprend les frais de formation ainsi que les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement.

A travers un nouveau plan de développement des compétences, le Département vise à consolider en 2024 le maintien et le développement de l'employabilité de ses agents. Il permettra de mettre en place des formations adaptées aux spécificités des métiers, à la hauteur des enjeux de la collectivité.

L'activité formation 2024 demeurera soutenue pour permettre de répondre à la préoccupation que chaque agent maîtrise les savoirs nécessaires à l'exercice de ses missions.
Les objectifs sont multiples. Des thématiques transversales seront proposées aux différentes directions, telles que la bureautique, le numérique, ou encore des sujets en cohérence avec l'évolution sociétale tels que l'environnement, le développement durable.

Les enjeux de formation portent également sur des formations « métier », mais aussi des formations liées à la sécurité. Ainsi, concernant les agents d'exploitation des routes, le projet déployé dans le cadre de la marque employeur, visant à financer 10 permis poids lourds au titre de 2024 pour des nouveaux arrivants ou des agents en poste, est estimé à 24 000 €.

Deux axes de formation nouveaux concernant un nombre d'agents important s'engageront en 2024 :

- Un dispositif de formation dédié aux cadres, fruit des travaux engagés dans le cadre du PEPS, sera déployé sur trois ans pour porter les objectifs des politiques publiques, accompagner et emmener les équipes, mais aussi leur apporter le soutien parfois nécessaire dans leur mission d'encadrement des collaborateurs et de préservation de bonnes conditions de travail. Formations, bilans managériaux, coaching seront mis à dispositions des encadrants. Ce projet mobilisera un budget de 76 000 € TTC pour 2024.
- Une action de formation portant sur la gestion de la violence et de l'agressivité en travail social, qui est une des mesures inscrites dans le cadre du plan d'action 2022-2023 relatif aux risques psycho-sociaux (RPS). Cette action va concerner les travailleurs sociaux avec en priorité les secrétaires d'accueil des structures sociales. Le budget estimatif est de 10 000 € TTC.

Cette enveloppe ajoutée au montant de la cotisation obligatoire versée au CNFPT (513 423 €), inclus dans les crédits de l'axe 431, constitue un budget total de 1 073 423 € dédié à la formation des agents du Département.

II – 2 Recrutement

La politique de recrutement du Département du Doubs s'inscrit désormais dans un contexte de marché de l'emploi qui se caractérise par un haut niveau d'emploi. L'évolution des comportements des candidats doit être prise en compte dans les démarches de recrutement du Département du Doubs. Ainsi, il est devenu plus nécessaire qu'auparavant de déployer des actions de valorisation de nos offres d'emplois, des conditions de travail et des métiers des agents du Département, qui doivent être davantage connus. Ce besoin se justifie par l'ambition d'attirer les talents qui porteront les services publics départementaux dans les années à venir.

C'est dans cet esprit qu'est élaboré un travail autour de la marque employeur du Département du Doubs qui souffre encore d'un déficit d'image auprès des potentiels candidats. Les atouts des emplois départementaux doivent être davantage visibles, c'est à cet objectif premier que les actions de la marque employeur doivent répondre.
Aussi, des améliorations seront apportées dans les modalités de recrutement, dans une logique de valorisation de l'image du Département du Doubs comme recruteur et comme employeur. Ce travail sera réalisé en 2024.

Enfin, la collectivité est amenée à s'adapter en permanence aux évolutions nécessaires au bon fonctionnement des services. Les profils de postes évoluent au gré des recrutements, des progressions de carrière, ou des besoins des directions. Ainsi, il convient de procéder à des transformations de postes (annexe 3 au rapport) conduisant à une actualisation du tableau des emplois permanents de la collectivité.

Le Département du Doubs s'était engagé par conventionnement avec l'Etat dans la Stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance à partir de 2020. Cette démarche soutenue par des financements étatiques avait amené la collectivité à créer 6 contrats de projets au sein de la PMI pour porter les ambitions nationales. Au terme de la phase d'expérimentation et pour inscrire cette action dans la durée, il est devenu nécessaire de pérenniser ces emplois, en proposant la création de 6 postes permanents relevant des cadres d'emplois des psychologues, sages-femmes et psychologues de jeunes enfants. La pérennisation de ces emplois n'augmentera pas la masse salariale, mais se fera sans contribution financière de la part de l'Etat.

Le budget proposé sur cet axe est de 60 000 €, et permet essentiellement de gérer les processus de recrutement à travers la parution d'annonces et la recherche de candidats.

- - - - - - - -

A titre de synthèse, le rapport social unique (RSU), institué par la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique dresse le panorama complet sur l'état de la collectivité. Il s'articule autour de dix indicateurs : emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail, amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, actions sociales et protection sociale, dialogue social, discipline ; il intègre également des données relatives au rapport sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Ce rapport, présenté en comité social technique le 16 novembre 2023 (annexe 4 au rapport), doit être approuvé par l'Assemblée.

Enfin, il convient d'actualiser, au 1er janvier 2024 :

- la liste des emplois pour lesquels une concession de logement peut être attribuée,
- la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué,
- la liste des emplois pour lesquels un véhicule de fonction peut être attribué.

III – PREVENTION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

La protection de la santé, et la sécurité des personnels et le maintien dans l'emploi représentent des enjeux et une priorité réaffirmée chaque année, qui se traduisent dans les travaux menés dans le cadre de la Formation spécialisée en santé et sécurité au travail (ex CHSCT).

De manière globale, les dépenses engagées tant pour la médecine préventive, les mesures de prévention et la politique en faveur du handicap représentent une dépense de 350 000 €.

III – 1 Médecine préventive

L'enveloppe budgétaire totale consacrée à la médecine du travail s'élève à 195 000 €. Elle permet de prendre en charge :

- la médecine préventive : il s'agit d'assurer le financement, à hauteur de 155 000 €, des examens médicaux effectués par le Centre de gestion, à la demande du Département ou de l'agent, les honoraires des psychologues du travail dans le cadre d'interventions individuelles ou collectives, ainsi que les prestations conventionnées avec le Centre de gestion du Doubs.

- Les frais d'études liées aux politiques sociales estimés à 40 000 €, doivent permettre d'assurer, lorsque cela s'avère nécessaire, la prise en charge pluridisciplinaire des collectifs en difficulté.

III – 2 Prévention et sécurité

En matière de prévention, l'accent sera mis en 2024 sur le déploiement du plan de prévention des troubles musculo squelettiques, avec une priorité donnée aux collèges. Les enjeux sont essentiels pour les agents soumis à des contraintes physiques importantes, pour la collectivité et les établissements qui doivent faire face à un absentéisme important lié aux pathologies développées. La perspective d'un allongement de la durée des carrières rend cette action d'autant plus prioritaire.

Il conviendra de prendre en compte cet enjeu tant dans l'adaptation des équipements de travail, la rénovation des collèges, l'organisation du travail et la formation des personnels.

La mise à jour du Document unique en santé et sécurité viendra conforter l'analyse des risques auxquels les agents sont exposés, et nous guidera dans l'élaboration des plans d'actions à déployer dans les directions et services.

Par ailleurs, le plan RPS se déroule, pour répondre à l'expression et aux attentes fortes des agents quant aux difficultés rencontrées dans leur quotidien.

Enfin, le Département conventionne avec le Centre de gestion pour s'assurer des services d'un agent chargé des fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité (ACFI) et d'émettre des recommandations permettant à la collectivité d'être en conformité avec ses obligations.

III – 3 Handicap

Sur le volet du handicap, l'engagement de la collectivité de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ne faiblit pas ; en 2023, le taux d'emploi dans les services a passé la barre des 7%.

Le bilan de la convention avec le FIPHFP, qui s'achève fin 2023, est particulièrement positif. En effet, les actions menées par la collectivité sur les 4 dernières années, conformes aux engagements pris, ont permis de percevoir l'intégralité de la recette attendue de 387 000 €.

Le partenariat reconduit avec le FIPHFP permettra de poursuivre cette dynamique.

Recettes :

Le conventionnement avec le FIPHFP dans le cadre de l'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap générera une recette estimée à 100 000 €.

IV– POLITIQUE SOCIALE

La politique d'action sociale représente toujours une part importante du budget Ressources humaines, montrant ainsi l'attachement de la collectivité à proposer à ses agents des mesures visant à accéder plus facilement à des activités de culture, de sport ou de loisirs et à bénéficier d'avantages améliorant leur pouvoir d'achat.

La proposition budgétaire pour l'année 2024 est de 2 629 200 €.

IV – 1 Action sociale

Le montant des dépenses d'action sociale s'élève à 2 179 200 €. La subvention versée au Comité des œuvres sociales représente 2 048 900 €. A cela s'ajoutent les crédits consacrés à diverses prestations sociales (120 300 €) ainsi qu'aux secours d'urgence (10 000 €) en faveur de certains agents qui peuvent rencontrer des difficultés financières face à l'augmentation du coût de la vie. Ce budget reste stable.

IV – 2 Protection sociale complémentaire

Le Département a défini en 2023 les modalités de sa participation aux mutuelles santé et prévoyance, auxquelles les agents souscrivent.

Au 31 août 2023, 722 agents bénéficiaient de la participation employeur pour les contrats labélisés complémentaire santé et 453 concernant les contrats de prévoyance. Par ailleurs, ce sont près de 600 agents qui sont couverts par le contrat groupe (sans participation de la collectivité).

La tendance devrait se poursuivre en 2024. Il est donc proposé une inscription de crédits de 450 000 € sur cette ligne.

V – POLITIQUE LIEE A L'ACCES A L'EMPLOI ET A L'INSERTION

La proposition budgétaire pour l'année 2024 s'établit à hauteur de 1 149 000 €.

Le Département mène depuis plusieurs années une politique en faveur de la formation et de l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle, à travers différents dispositifs.

Cette action est une composante de l'identité du Département en tant qu'employeur. La politique d'accueil et d'intégration dans la vie professionnelle vise plus particulièrement les plus jeunes avec une ambition forte pour l'accueil d'apprentis et de stagiaires.

V – 1 Stages écoles

Le Département accueille de nombreux stagiaires dans l'ensemble des directions ; plus particulièrement dans le secteur des solidarités avec les élèves de l'IRTS et par l'accueil de collégiens en stage de découverte.

En 2023, au terme du mois de novembre, les services du Département du Doubs ont accueilli 148 stagiaires.

Pour 2024, le crédit sollicité sera de 70 000 €, l'effort portant principalement sur le recrutement des apprentis.

V – 2 Apprentissage

La politique en faveur de l'apprentissage poursuit son développement. Ce sont 56 apprentis qui seront accueillis dans les services, directions et collèges sur l'année scolaire 2023/2024, grâce à une campagne de recrutement renforcée et à la mobilisation des agents qui s'engagent en tant que maître d'apprentissage pour accompagner les jeunes dans leur parcours au Département.

Des besoins complémentaires, à hauteur de 314 000 € ont été identifiés sur ce dispositif et en particulier sur les frais pédagogiques.

La proposition budgétaire 2024 est donc établie sur cette base pour un montant de 1 069 000 €.

V – 3 Emploi aidés

Le Département ayant fait le choix de déployer ses moyens en faveur de l'apprentissage, les derniers contrats Parcours Emploi Compétence arrivent à terme.

Les crédits alloués à cette enveloppe ont été redistribués sur la politique apprentissage.
La proposition budgétaire, en baisse, est estimée à 10 000 € pour 2024.

VI – CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Les dépenses correspondant aux indemnités des Conseillers départementaux sont rattachées à la politique ressources humaines de la collectivité.

Elles représentent une dépense globale de 1 956 940 €.

VI – 1 Indemnités et charges sociales des Conseillers départementaux

Depuis le 1er juillet 2023, l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus a été revalorisé (augmentation de 1,5%). Une revalorisation des barèmes indemnitaires est donc nécessaire. S'y ajoute la subvention à l'amicale des Conseillers généraux pour 160 000 €, identique à 2023.

Une inscription de 1 859 400 € est sollicitée sur cette ligne.

VI – 2 Formation des Conseillers départementaux

Conformément à la règlementation en vigueur, le montant réel des dépenses de formation des Conseillers départementaux ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction servies au cours de l'exercice précédent et ne peut excéder 20% du même montant. Par ailleurs, la réglementation impose pour la formation des Conseillers départementaux que les crédits inscrits et non utilisés au titre de l'exercice antérieur soient ajoutés aux crédits de l'exercice en cours.

Pour 2024, une inscription de 37 540 € est donc proposée sur cette ligne.

VI – 3 Déplacements

Un montant de 60 000 € est proposé au BP 2024 afin d'assurer le paiement des indemnités de déplacement et le remboursement de frais qu'ils ont engagés pour prendre part aux réunions du Département et aux séances des commissions ou organismes dont ils font partie ès qualités.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du comité social territorial des 28 septembre et 16 novembre 2023 ;

Vu le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif aux contrats de projet dans la fonction publique ;

Vu le rapport **n° 403** présenté sous le timbre **: DGS / DRH** ;

Vu l'avis de la commission n° **4**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe 434 : Politique sociale					
4341 : Action sociale			15 000 €	15 000 €	15 000 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**15 000 €**	15 000 €	**15 000 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	- €	**15 000 €**	**15 000 €**	**15 000 €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe 431 : Politique salariale et gestion de carrières					
4311 : Rémunération et charges sociales du personnel titulaires et stagiaires			84 518 000 €	84 518 000 €	700 000 €
4312 : Rémunération et charges sociales du personnel contractuel			16 177 000 €	16 177 000 €	450 000 €
4313 : Autres charges :			805 000 €	805 000 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**101 500 000 €**	**101 500 000 €**	**1 150 000 €**
Axe 432 : Gestion des emplois et des compétences					
4321 : Formation			560 000 €	560 000 €	
4322 : Recrutement			60 000 €	60 000 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**620 000 €**	**620 000 €**	**- €**
Axe 433 : Prévention santé sécurité au travail					
4331 : Médecine préventive			195 000 €	195 000 €	
4332 : Prévention et sécurité			27 000 €	27 000 €	
4333 : Handicap - FIPHFP			128 000 €	128 000 €	100 000 €
Total Axe			**350 000 €**	**350 000 €**	**100 000 €**
Axe 433 : Politique sociale					
4341 - Action sociale			2 179 200 €	2 179 200 €	
4342 : Complémentaire santé			450 000 €	450 000 €	
Total Axe			**2 629 200 €**	**2 629 200 €**	
Axe 435 : Politique liée à l'emploi et à l'insertion					
4351 - Stage école			70 000 €	70 000 €	
4352 - Apprentissage			1 069 000 €	1 069 000 €	
4353 - Emplois aidés (CAE-Emplois d'avenir)			10 000 €	10 000 €	
Total Axe			**1 149 000 €**	**1 149 000 €**	
Axe 436 : Conseillers départementaux					
4361 - Indemnités des conseillers départementaux			1 859 400 €	1 859 400 €	
4362 - Formation des conseillers départementaux			37 540 €	37 540 €	
4353 - Déplacements des conseillers départementaux			60 000 €	60 000 €	
Total Axe			**1 956 940 €**	**1 956 940 €**	
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	- €	**108 205 140 €**	**108 205 140 €**	**1 250 000 €**
TOTAL		- €	**108 220 140 €**	**108 220 140 €**	**1 265 000 €**

Approuve suite à des transformations, les 23 suppressions et 23 créations corrélatives de postes figurant en annexe 3 du rapport, au 1er janvier 2024.

Décide à compter du 1er janvier 2024, la création de six emplois permanents de catégorie A :

- 2 relevant du cadre d'emplois des sages-femmes,
- 2 relevant du cadre d'emplois psychologues,
- 2 relevant du cadre d'emplois éducatrices de jeunes enfants.

Décide, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, qu'un emploi permanent de catégorie A, B ou C, lorsque les besoins du service (mission non pérenne, spécificité de la collectivité…) ou la nature des fonctions le justifient, peut être pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L 332 – 8 du code général de la fonction publique.

Autorise le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :
- à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article L 332 -23 1° du code général de la fonction publique,
- à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article L 332-23 2° du code général de la fonction publique, d'une part pendant la période de viabilité hivernale pour les besoins de la direction des routes, infrastructures et transports, qui s'étend du 1er novembre 2023 au 30 mars 2024, et d'autre part pour répondre à un accroissement des besoins liés à l'activité du pôle Courbet du 1er juin au 30 septembre 2024.

Approuve le taux de prise en charge prévu pour le versement de la participation du Département au financement des abonnements à un moyen de transport public ou à un service public de location de vélos souscrits par les agents, pour leurs déplacements domicile-travail, conformément au décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 modifié portant la prise en charge (à hauteur de 75 % à ce jour).

Fixe le plafond mensuel de prise en charge obligatoire conformément à l'article 3 du décret du 21 juin 2010 précité (à ce jour, le plafond est égal à 96,36 € par mois).

Adopte le rapport social unique (RSU) réalisé au 31 décembre 2022 tel que présenté en annexe n°4.

Approuve la liste des emplois auxquels est attaché un logement de fonction et celle des concessions de logement figurant dans les tableaux ci-dessous :

1) Emplois auxquels est attaché un logement de fonction

EMPLOIS	OBLIGATIONS LIEES A L'OCTROI DU LOGEMENT
Directeur général des services	Emploi fonctionnel
Directeur de Cabinet	Emploi de collaborateur de Cabinet

2) Concessions de logement de fonction

SITE	ADRESSE	TYPE DE LOGEMENT	SURFACE (en m2)
Rue Charles Nodier à Besançon Appartement n° 421 2ème étage	4 rue Charles Nodier 25000 Besançon	T6	166.19
Rue Charles Nodier à Besançon appartement n° 411	4 rue Charles Nodier 25000 Besançon	T6	163,91

Approuve la liste des emplois ouvrant droits à un véhicule de fonction figurant dans les tableaux ci-dessous :

DIRECTIONS	POSTES
Direction générale des Services	Directeur général des Services Directeurs généraux adjoints
Cabinet	Directeur de Cabinet

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Tableau par imputations budgétaires
2 - Tableaux dépenses recettes
3 - Adaptation des postes
4 - Rapport social unique

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Efficience et ressources internes - Ressources humaines - Ressources humaines - Budget primitif 2024

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du comité social territorial des 28 septembre et 16 novembre 2023 ;

Vu le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif aux contrats de projet dans la fonction publique ;

Vu le rapport **n° 403** présenté sous le timbre **: DGS / DRH** ;

Vu l'avis de la commission n° **4 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Olivier BILLOT** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe 434 : Politique sociale					
4341 : Action sociale			15 000 €	15 000 €	15 000 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**15 000 €**	15 000 €	**15 000 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	- €	**15 000 €**	**15 000 €**	**15 000 €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe 431 : Politique salariale et gestion de carrières					
4311 : Rémunération et charges sociales du personnel titulaires et stagiaires			84 518 000 €	84 518 000 €	700 000 €
4312 : Rémunération et charges sociales du personnel contractuel			16 177 000 €	16 177 000 €	450 000 €
4313 : Autres charges :			805 000 €	805 000 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**101 500 000 €**	**101 500 000 €**	**1 150 000 €**
Axe 432 : Gestion des emplois et des compétences					
4321 : Formation			560 000 €	560 000 €	
4322 : Recrutement			60 000 €	60 000 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**620 000 €**	**620 000 €**	**- €**
Axe 433 : Prévention santé sécurité au travail					
4331 : Médecine préventive			195 000 €	195 000 €	
4332 : Prévention et sécurité			27 000 €	27 000 €	
4333 : Handicap - FIPHFP			128 000 €	128 000 €	100 000 €
Total Axe			**350 000 €**	**350 000 €**	**100 000 €**
Axe 433 : Politique sociale					
4341 - Action sociale			2 179 200 €	2 179 200 €	
4342 : Complémentaire santé			450 000 €	450 000 €	
Total Axe			**2 629 200 €**	**2 629 200 €**	
Axe 435 : Politique liée à l'emploi et à l'insertion					
4351 - Stage école			70 000 €	70 000 €	
4352 - Apprentissage			1 069 000 €	1 069 000 €	
4353 - Emplois aidés (CAE-Emplois d'avenir)			10 000 €	10 000 €	
Total Axe			**1 149 000 €**	**1 149 000 €**	
Axe 436 : Conseillers départementaux					
4361 - Indemnités des conseillers départementaux			1 859 400 €	1 859 400 €	
4362 - Formation des conseillers départementaux			37 540 €	37 540 €	
4353 - Déplacements des conseillers départementaux			60 000 €	60 000 €	
Total Axe			**1 956 940 €**	**1 956 940 €**	
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	- €	**108 205 140 €**	**108 205 140 €**	**1 250 000 €**
TOTAL		- €	**108 220 140 €**	**108 220 140 €**	**1 265 000 €**

Approuve suite à des transformations, les 23 suppressions et 23 créations corrélatives de postes figurant en annexe 3 du rapport, au 1er janvier 2024.

Décide à compter du 1er janvier 2024, la création de six emplois permanents de catégorie A :

- 2 relevant du cadre d'emplois des sages-femmes,
- 2 relevant du cadre d'emplois psychologues,
- 2 relevant du cadre d'emplois éducatrices de jeunes enfants.

Décide, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, qu'un emploi permanent de catégorie A, B ou C, lorsque les besoins du service (mission non pérenne, spécificité de la collectivité…) ou la nature des fonctions le justifient, peut être pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L 332 – 8 du code général de la fonction publique.

Autorise le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :
- à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article L 332 -23 1° du code général de la fonction publique,
- à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article L 332-23 2° du code général de la fonction publique, d'une part pendant la période de viabilité hivernale pour les besoins de la direction des routes, infrastructures et transports, qui s'étend du 1er novembre 2023 au 30 mars 2024, et d'autre part pour répondre à un accroissement des besoins liés à l'activité du pôle Courbet du 1er juin au 30 septembre 2024.

Approuve le taux de prise en charge prévu pour le versement de la participation du Département au financement des abonnements à un moyen de transport public ou à un service public de location de vélos souscrits par les agents, pour leurs déplacements domicile-travail, conformément au décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 modifié portant la prise en charge (à hauteur de 75 % à ce jour).

Fixe le plafond mensuel de prise en charge obligatoire conformément à l'article 3 du décret du 21 juin 2010 précité (à ce jour, le plafond est égal à 96,36 € par mois).

Adopte le rapport social unique (RSU) réalisé au 31 décembre 2022 tel que présenté en annexe n°4.

Approuve la liste des emplois auxquels est attaché un logement de fonction et celle des concessions de logement figurant dans les tableaux ci-dessous :

1) Emplois auxquels est attaché un logement de fonction

EMPLOIS	OBLIGATIONS LIEES A L'OCTROI DU LOGEMENT
Directeur général des services	Emploi fonctionnel
Directeur de Cabinet	Emploi de collaborateur de Cabinet

2) Concessions de logement de fonction

SITE	ADRESSE	TYPE DE LOGEMENT	SURFACE (en m2)
Rue Charles Nodier à Besançon Appartement n° 421 2ème étage	4 rue Charles Nodier 25000 Besançon	T6	166.19
Rue Charles Nodier à Besançon appartement n° 411	4 rue Charles Nodier 25000 Besançon	T6	163,91

Approuve la liste des emplois ouvrant droits à un véhicule de fonction figurant dans les tableaux ci-dessous :

DIRECTIONS	POSTES
Direction générale des Services	Directeur général des Services Directeurs généraux adjoints
Cabinet	Directeur de Cabinet

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Marie-Laure DALPHIN, Annick JACQUEMET, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Conseillers départementaux.

Se sont abstenus, les Conseillers départementaux suivants :

Monique CHOUX, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Albert MATOCQ-GRABOT, Georges UBBIALI, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236564H1-DE

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 404
	Commission[s] : 4
	Timbre : DGS / DPL

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES
BÂTIMENTS ET MOYENS GÉNÉRAUX

Objet : Bâtiments et Moyens généraux - Budget primitif 2024

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 2

INTRODUCTION 2

I – GESTION PATRIMONIALE 3

I – 1 BÂTIMENTS À VOCATION SOCIALE 3
I – 2 BÂTIMENTS LIÉS À L'EXPLOITATION ROUTIÈRE 3
I – 3 BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS 3
I – 4 AUTRES OPÉRATIONS PATRIMONIALES 4
I – 5 OPÉRATIONS FONCIÈRES 5

II – EXPLOITATION ET MAINTENANCE 6

II – 1 FLUIDES (ÉNERGIES ET EAU) 6
II – 2 MAINTENANCE DES SITES 6
II – 3 LOYERS ET CHARGES 7
II – 4 IMPÔTS, TAXES ET REDEVANCES 7

III – MOYENS LOGISTIQUES 7

III – 1 VÉHICULES 7
III – 2 MOBILIERS, FOURNITURES ET PRESTATIONS DE SERVICES 8

PROJET DE DELIBERATION 10

TABLE DES ANNEXES 13

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2023				BP 2024				Evolution crédits 2023/2024
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
10 336 500.00 €	5 546 100 €	0 €	5 546 100 €	9 721 000 €	5 624 000 €	0 €	5 624 000 €	1.4%

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2023/2024
0.00 €	0 €	7 761 600 €	7 761 600 €	0 €	0 €	7 881 300 €	7 881 300 €	1.5%

RECETTES

	BP 2023	BP 2024
Investissement	1 445 000 €	2 935 000 €
Fonctionnement	336 817 €	793 817 €
TOTAL	**1 781 817 €**	**3 728 817 €**

INTRODUCTION

La politique départementale de gestion patrimoniale des bâtiments et moyens généraux concourt à la concrétisation des engagements départementaux.

En assurant des conditions d'accueil des usagers et de travail des agents départementaux améliorées, elle contribue à renforcer le niveau et la qualité du service rendu sur tout le territoire.

En veillant à la sobriété et à l'efficience des moyens immobiliers, mobiliers ou matériels, elle permet de renforcer le service public départemental, en accompagnant l'évolution des besoins des usagers et des pratiques professionnelles des agents départementaux.

Soucieuse de la prévention des risques professionnels et de l'épanouissement des agents départementaux, elle offre des solutions d'exercice des missions et de mobilités variées conformes aux engagements de PLAN E.T.E Doubs et du Plan Mobilités Durables.

S'inscrivant naturellement dans le SPASER, elle permet d'agir pour l'emploi et le développement économique, en soutenant l'activité économique locale à un moment où d'autres collectivités sont contraintes de différer leurs investissements, en offrant des opportunités de retour vers l'emploi pour les personnes qui en sont les plus éloignées et en stimulant le développement d'une économie circulaire limitant l'empreinte environnementale de notre collectivité.

Enfin, à l'heure où l'actualité internationale conduit l'Etat à élever la posture du plan Vigipirate au niveau « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national, elle permettra, en sus des dispositions d'ores et déjà opérationnelles, de répondre aux éventuels enjeux de renforcement accru de la sûreté des bâtiments départementaux.

I – GESTION PATRIMONIALE

I – 1 Bâtiments à vocation sociale

Pour contribuer à faciliter et à accompagner les parcours de vie des Doubiens, il est proposé dans le cadre du volet social du Schéma directeur immobilier départemental (SDID) :

- d'abonder le volume d'autorisations de programme à hauteur de 560 000 €, afin de couvrir les besoins du projet de réhabilitation et d'extension des Pôles Enfants Confiés de la Direction territoriale des solidarités humaines de Montbéliard et les travaux d'investissement courant dans les bâtiments administratifs exploités par les directions du pôle des Solidarités Humaines ;
- d'inscrire 915 000 € de crédits de paiement pour :
  - ✓ La poursuite des études de conception et le démarrage des travaux du projet de réhabilitation et d'extension des Pôles Enfants Confiés de la Direction territoriale des solidarités humaines de Montbéliard, à Audincourt ;
  - ✓ La réalisation de travaux d'investissement courants dans les bâtiments sociaux propriété du Département ou en location, avec notamment des travaux de réaménagement à la Maison de la Colline à Exincourt et à la Maison du Bosquet à Besançon.

I – 2 Bâtiments liés à l'exploitation routière

Afin d'accompagner l'effort d'investissement pour une mobilité responsable à l'échelle du territoire départemental et d'assurer le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures bâtimentaires de la Direction des routes, des infrastructures et des transports, il est proposé dans le cadre du volet routier du SDID :

- d'inscrire 500 000 € d'autorisations de programme pour couvrir des travaux d'investissement courants dans les bâtiments liés à l'exploitation routière ;
- d'inscrire 908 000 € de crédits de paiement pour :
  - ✓ le redéploiement et la modernisation des bâtiments de stockage carburants, silo à sel et réserve de signalisation routière au CER de Maîche ;
  - ✓ la réalisation d'études et de travaux divers dans les CER et parcs routiers, propriété du Département ou mis à disposition avec notamment l'engagement de travaux sur les stations de carburant pour mise aux normes ou suppression, l'aménagement d'une aire de lavage au CER de Levier ;
  - ✓ la reprise complète des dallages au CER du Bélieu suite à sinistre à l'issue de la procédure contentieuse dont l'aboutissement n'est pas encore prévisible.

I – 3 Bâtiments administratifs

Pour contribuer à construire notre marque employeur et à poursuivre la recherche d'efficience interne en assurant le maintien en conditions opérationnelles des espaces de travail des agents départementaux et leur adaptation progressive aux évolutions des pratiques professionnelles, il est proposé dans le cadre du SDID :

- d'inscrire 5 325 000 € d'autorisations de programme pour abonder l'autorisation de programme du projet de regroupement des services sur le site Gay Lussac – Ampère et engager des études et travaux d'investissement courants dans les bâtiments administratifs ;
- d'inscrire 2 131 000 € de crédits de paiement pour :
  - ✓ Le lancement opérationnel du projet de regroupement des services sur le site Gay Lussac – Ampère, avec le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre par le biais d'une procédure de concours organisée par Territoire 25, en tant que Maître d'ouvrage délégué par le Département ;
  - ✓ La constitution de la base de données du Système d'Information Patrimoniale dont le progiciel a été acquis et déployé en 2023 et la réalisation d'un prototype BIM (Modélisation des informations du bâtiment) ;
  - ✓ Le lancement d'actions visant à définir la stratégie environnementale du Département notamment l'identification des opportunités d'installations photovoltaïques et la mise en place d'un accompagnement pour la gestion des certificats d'économie d'énergie ;
  - ✓ La conduite de travaux sur les toitures terrasses de l'Hôtel du Département, la réalisation d'études sur l'amélioration des installations de génie climatique ainsi que la rénovation et la sécurisation de la cour d'honneur pour les personnes à mobilité réduite ;
  - ✓ La réalisation d'études et travaux d'investissement courants dans les bâtiments administratifs propriété du Département ou mis à disposition, avec notamment des travaux d'adaptation aux Archives Départementales, des travaux d'amélioration des installations de génie climatique, la poursuite du déploiement du système de contrôle d'accès aux sites (badges paramétrables), l'installation d'arceaux et d'abris vélo dans le cadre de la politique cyclable du Département.

A noter, que le projet de regroupement des services sur le site Gay Lussac – Ampère, est le premier à décliner la nouvelle méthodologie de programmation des locaux tertiaires départementaux qui a été présentée à la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité, Conditions de travail (F3SCT) lors de sa séance du 1er juin 2023.

Le processus d'élaboration de son programme aura associé l'ensemble des agents des directions concernées (DDET, DESC, DPL, DRIT, DUN), ainsi que les salariés des structures satellites dont la relocalisation est également prévue sur ce site (Ad@T, Maison de l'Habitat du Doubs et Doubs Tourisme).

L'objectif de cette démarche est de mettre au point le référentiel des locaux et de structurer la doctrine qui devra conjuguer l'adaptation des locaux et des équipements aux nouvelles pratiques professionnelles, la minimisation de l'empreinte environnementale et la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

I – 4 Autres opérations patrimoniales

Les autorisations de programme proposées (2 062 000 €) abondent l'autorisation de programme de l'opération relative à la réfection des remparts de la Gare d'Eau ainsi que celle dédiée aux audits énergétiques.

Les crédits de paiement proposés (746 000 €) permettront de couvrir les opérations suivantes :

- La poursuite des études et le démarrage des travaux de réfection des remparts de la Gare d'Eau, ainsi que le démarrage des études de réfection des remparts du Fort Griffon, afin de préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle de ces patrimoines classés au patrimoine mondial de l'Unesco ;
- La poursuite de la réalisation d'audits énergétiques pour identifier les gisements de performance énergétique et environnementale, qui permettront de satisfaire aux obligations issues du « Décret tertiaire » de la loi Elan, publié le 23 juillet 2019. Ce dernier impose notamment aux propriétaires et aux locataires de bâtiments tertiaires supérieurs à 1 000 m², une diminution de leurs consommations d'énergie de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050, tous les bâtiments (même ceux construits après le 24/11/2018) étant soumis à cette législation.

  Sont ainsi concernés une vingtaine de bâtiments, hors collèges, sachant que depuis 2019, des audits ont été réalisés sur l'Hôtel du Département, les 13-15 et 18 rue de la Préfecture, le bâtiment de Témis qui héberge désormais le CMS du secteur Nord de Besançon, la Saline Royale d'Arc-et-Senans, les locaux du CDEF sis aux Hauts de Saint-Claude à Besançon, la Médiathèque, les Archives Départementales, ainsi que les sites de Chabaud Latour à Montbéliard et du Fort Griffon à Besançon.

Les crédits de fonctionnement proposés (crédits simples, 466 000 €) permettront de couvrir notamment :

- Les frais engendrés par les opérations d'investissement décrites ci-dessus tels que les frais de tenue de jurys (hors primes de concours imputées en investissement) et les frais d'assurance construction (DO/TRC) ;
- Les frais liés à l'entretien courant des bâtiments (petits travaux, fournitures de matériaux et location de matériel, frais d'études).

Les recettes d'investissement proposées (210 000 €) correspondent à la participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de l'opération de réfection des remparts de la Gare d'Eau citée ci-dessus en dépenses et à la vente de certificats d'économie d'énergie du fait de la réalisation de travaux sur le patrimoine départemental.

Les recettes de fonctionnement proposées (500 000 €) correspondent à l'indemnisation que devrait percevoir le Département à l'issue de la procédure contentieuse dans le cadre du sinistre du CER de Morteau.

I – 5 Opérations foncières

Les recettes d'investissement prévues (2 200 000 €) correspondent au produit des cessions immobilières prévues au plan de cession du patrimoine foncier bâti et non bâti.

Sont prises en compte les cessions escomptées suivantes :

- Cession d'une partie des locaux du CER de Chalezeule au profit de la crèche ;
- Cession des anciens locaux de l'équipement désaffectés à Levier ;
- Cession d'un terrain attenant au collège sur la commune de Châtillon-le-Duc en vue de la construction d'une maison médicale ;
- Cession des immeubles sis aux 2 et 4 rue Nodier ;
- Auxquelles pourrait s'ajouter la cession du Château des Auxons au profit d'Habitat 25 dans le cadre d'un projet de requalification du cœur de bourg, qui était initialement envisagée en 2023 mais pourrait être décalée au début 2024.

II – EXPLOITATION ET MAINTENANCE

II – 1 Fluides (énergies et eau)

Les crédits de fonctionnement proposés (crédits simples, 1 875 000 €) permettront de couvrir les achats d'électricité, gaz, fuel, et d'eau/assainissement.

Les hypothèses d'évolution des coûts sont les suivantes : +3,5% pour le gaz, +8% pour l'électricité, +5% pour le fioul et +3% pour les combustibles bois.

Ce poste budgétaire se trouve revalorisé de seulement +1,8% par rapport au budget primitif de 2023 compte-tenu des incertitudes pesant sur lui.

En effet, l'exercice de prospective demeure fragile, à la fois du fait de la conjoncture économique, de l'aléa climatique, ainsi que des effets du plan de sobriété énergétique. Il pourrait donc être nécessaire de réexaminer les crédits à mobiliser en 2024 lors de la décision modificative n°1.

A noter toutefois, que le Plan de sobriété diligenté pour la saison hivernale 2022 – 2023 a permis d'économiser globalement 14% d'énergie. Il a été reconduit pour la saison hivernale 2023 – 2024 à l'aval de la session du 23 octobre dernier. Outre le chauffage, la vigilance devra également porter sur les usages électriques, y compris au-delà de la saison hivernale, pour les sites qui bénéficient d'installations de rafraîchissement.

A l'instar de l'accompagnement des communautés éducatives des collèges, les actions de sensibilisation et de formation prévues dans PLAN E.T.E Doubs contribueront à familiariser les agents départementaux aux bonnes pratiques (« Je baisse, j'éteins, je décale, je déphase »), ainsi qu'à faire rimer « Sobriété, Solidarité et Exemplarité » pour faire de ces bonnes pratiques de véritables réflexes partagés de tous.

II – 2 Maintenance des sites

Les crédits de fonctionnement proposés (crédits simples, 1 401 200 €) permettront de couvrir les contrats de maintenance des installations techniques et de nettoyage des sites et espaces verts, la fourniture des outillages et matériaux divers, ainsi que les frais d'assurance des locaux.

La politique de maintenance sera poursuivie, avec pour objectif, de garantir des conditions de fonctionnement optimales pour les services et de contribuer à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, voire des dépenses d'investissement que pourrait engendrer un défaut d'entretien.

L'entretien ménager des locaux continuera de faire l'objet d'une vigilance particulière, tant vis-à-vis des enjeux sanitaires, que des conditions de travail des agents et d'accueil des usagers. Le renouvellement des marchés de nettoyage des locaux et des vitreries courant 2024 permettra de questionner les exigences d'intervention sur chaque site.

A noter que sont inclus également les frais de nettoyage des locaux occupés par la MDPH, pour un montant de 17 000 €.

Au besoin, et en sus des dispositions d'ores et déjà opérationnelles, la sûreté des bâtiments départementaux sera renforcée dans le cadre du Plan Vigipirate.

II – 3 Loyers et charges

Les crédits de fonctionnement proposés (crédits simples, 2 842 000 €) portent sur les loyers et charges des locaux loués par le Département. Les prévisions ont été estimées en tenant compte des évolutions intervenues courant 2023 et programmées courant 2024 du parc loué par le Département, ainsi que de l'augmentation de l'indice de révision de prix des loyers.

Elles tiennent compte des nouveaux locaux loués (locaux route de Marchaux à Besançon pour les visites médiatisées) ainsi que de l'extension des surfaces louées sur les sites sociaux existants (Portes Lafayette, CMS rue Tristan Bernard à Besançon ou rue Magnin à Pontarlier).

Par ailleurs, il est à signaler que les dépenses liées au fonctionnement courant des locaux mis à disposition de la MDPH sont portées par le Département et sont incluses dans les diverses dépenses de maintenance, d'entretien, de fluides, d'impôts, taxes et redevances payées par le Département dans l'exploitation de son patrimoine.

Les propositions de recettes (292 517 €) ont été estimées en tenant compte des évolutions intervenues courant 2023 et programmées courant 2024 du parc mis en location par le Département.

II – 4 Impôts, taxes et redevances

Les propositions de crédits de fonctionnement (crédits simples, 112 000 €) correspondent aux impôts, taxes et redevances dont la collectivité doit s'acquitter en tant que propriétaire de biens immobiliers.

Les recettes de fonctionnement proposées (1 000 €) correspondent au recouvrement de taxes foncières associées aux biens que la collectivité met en location.

III – MOYENS LOGISTIQUES

III – 1 Véhicules

Les autorisations de programme proposées (900 000 €) ont vocation à couvrir les achats de véhicules.

Les crédits de paiement d'investissement proposés (550 000 €) visent à assurer le renouvellement des véhicules ayant atteint ou dépassé cinq années de circulation. La décision de renouvellement est opérée au regard du kilométrage des véhicules pour limiter le risque de gros travaux d'entretien avant cession et du modèle économique pour préserver au maximum la valeur vénale des véhicules cédés. Certains renouvellements peuvent toutefois être différés lorsque le kilométrage est faible au terme des 5 ans, ce qui sera le cas pour 11 véhicules dont le renouvellement prévu en 2024 sera différé en 2025.

Après l'effort de diminution de la flotte mené durant le précédent mandat, c'est désormais celui de conversion énergétique qui s'amplifie. Avec PLAN E.T.E Doubs, il s'accompagne d'actions de sensibilisation – formation des agents pour lever progressivement les freins qui peuvent encore conduire certains à privilégier le recours aux véhicules thermiques pour des usages qui ne le nécessitent pas.

Par ailleurs, ces propositions budgétaires accompagnent le Schéma Départemental de la Lecture Publique du Doubs avec la mise en service en 2024 d'un nouveau bibliobus et la commande d'un bibliobus numérique dont la mise en service est programmée en 2027.

Enfin, il n'est pas prévu de compléter la flotte des 238 vélos à assistance électrique (VAEs) de fonction déjà en service. Le Comité social territorial du 28 septembre 2023 a approuvé de nouvelles modalités de gestion de la flotte de VAEs, notifiées aux agents affectataires. Elles feront l'objet d'un suivi mensuel en 2024 avec des bilans trimestriels qui permettront d'apprécier d'éventuels besoins ou opportunités d'évolution de cette flotte.

Les propositions de crédits de fonctionnement (crédits simples, 51 000 €) sont destinées à couvrir les frais de location ponctuelle de véhicules, les taxes liées à l'acquisition de véhicules (cartes grises, malus écologique), les cartes de bus et de tramway, ainsi que les frais de maintenance et de géolocalisation des VAEs acquis depuis 2020.

Les recettes d'investissement proposées (525 000 €) correspondent au produit de la vente des véhicules réformés.

III – 2 Mobiliers, fournitures et prestations de services

Les autorisations de programme proposées (374 000 €) visent à couvrir les achats de mobiliers, matériels et outillages divers.

Les crédits de paiement d'investissement proposés (374 000 €, dont 4 000 € d'acquisition de mobiliers pour la MDPH) permettront de poursuivre la politique de renouvellement et d'adaptation des mobiliers et matériels, pour prévenir les risques professionnels et accompagner l'évolution des pratiques professionnelles, ainsi que le déploiement progressif du nouveau référentiel des locaux tertiaires départementaux.

A ce titre, la convention conclue par le Département avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) prévoit un financement des investissements permettant d'améliorer l'ergonomie des postes de travail à hauteur d'environ 70% des dépenses éligibles.

Conformément à PLAN E.T.E Doubs, les mobiliers et matériels réformés seront, quant à eux, prioritairement réutilisés, sinon recyclés et à défaut seulement, éliminés en décharge agréée si leurs composants le nécessitent.

Les propositions de crédits de fonctionnement (1 134 100 €, crédits simples) ont pour but de couvrir les frais d'acquisition de fournitures nécessaires au fonctionnement des services du Département (fournitures de bureau, papier, enveloppes, vêtements de travail et équipements de protection individuelle…), les dépenses de prestations de services diverses (déménagement, affranchissement, gardiennage...), ainsi que les dépenses de sténotypie et de représentation.

S'agissant des équipements de prophylaxie, et compte-tenu du stock actuel et du caractère très hypothétique d'un nouveau pic épidémique, il n'est pas proposé de crédits sur ce poste budgétaire. Le besoin de crédits à mobiliser en 2024 sera, si nécessaire, réexaminé lors de la décision modificative n°1.

Sont par ailleurs inclus dans ces dépenses 6 000 € de fournitures et prestations de services pour le compte de la MDPH.

Les recettes de fonctionnement proposées (300 €) correspondent à la redevance pour occupation du domaine public versée par le prestataire de distributeurs de boissons et produits alimentaires. - 452 -

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 404** présenté sous le timbre **: DGS / DPL** ;

Vu l'avis de la commission n° **4 ;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe 441 : Gestion patrimoniale					
Champ 4411 : Bâtiments à vocation sociale	560 000 €	915 000 €	- €	915 000 €	
Champ 4412 : Bâtiments liés à l'exploitation routière	500 000 €	908 000 €	- €	908 000 €	- €
Champ 4413 : Bâtiments administratifs	5 325 000 €	2 131 000 €	- €	2 131 000 €	- €
Champ 4414 : Autres opérations patrimoniales	2 062 000 €	746 000 €	- €	746 000 €	210 000 €
Champ 4415 : Opérations foncières			- €	- €	2 200 000 €
Total Axe	**8 447 000 €**	**4 700 000 €**	**- €**	**4 700 000 €**	**2 410 000 €**
Axe 443 : Moyens logistiques					
Champ 4431 : Véhicules	900 000 €	550 000 €	- €	550 000 €	525 000 €
Champ 4432 : Mobiliers, fournitures et prestations de service	374 000 €	374 000 €	- €	374 000 €	- €
Total Axe	**1 274 000 €**	**924 000 €**	**- €**	924 000 €	**525 000 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**9 721 000 €**	**5 624 000 €**	**- €**	**5 624 000 €**	**2 935 000 €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe 441 : Gestion patrimoniale					
Champ 4411 : Bâtiments à vocation sociale	- €	- €	466 000 €	466 000 €	- €
Champ 4412 : Bâtiments liés à l'exploitation routière	- €	- €	- €	- €	- €
Champ 4413 : Bâtiments administratifs	- €	- €	- €	- €	- €
Champ 4414 : Autres opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	500 000 €
Champ 4415 : Opérations foncières	- €	- €	- €	- €	- €
Total Axe	**- €**	**- €**	**466 000 €**	**466 000 €**	**500 000 €**
Axe 442 : Exploitation et maintenance					
Champ 4421 : Fluides (énergie et eau)	- €	- €	1 875 000 €	1 875 000 €	- €
Champ 4422 : Maintenance des sites	- €	- €	1 401 200 €	1 401 200 €	
Champ 4423 : Loyers et charges	- €	- €	2 842 000 €	2 842 000 €	292 517 €
Champ 4424 : Impôts, taxes et redevances	- €	- €	112 000 €	112 000 €	1 000 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**6 230 200 €**	**6 230 200 €**	**293 517 €**
Axe 443 : Moyens logistiques					
Champ 4431 : Véhicules	- €	- €	51 000 €	51 000 €	- €
Champ 4432 : Mobiliers, fournitures et prestations de service	- €	- €	1 134 100 €	1 134 100 €	300 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**1 185 100 €**	**1 185 100 €**	**300 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**- €**	**- €**	**7 881 300 €**	**7 881 300 €**	**793 817 €**

TOTAL		**5 624 000 €**	**7 881 300 €**	**13 505 300 €**	**3 728 817 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Propositions BP 2024 par imputation budgétaire
2 - Synthèse Recettes Dépenses

BUDGET PRINCIPAL

Batiments et moyens generaux

RECETTES 3 728 817,00

INVESTISSEMENT

2 935 000,00

GESTION PATRIMONIALE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
024	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	2 200 000,00
13	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	200 000,00
13	1318	AUTRES	10 000,00
		Somme :	**2 410 000,00**

MOYENS LOGISTIQUES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
024	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	525 000,00
		Somme :	**525 000,00**

FONCTIONNEMENT

GESTION PATRIMONIALE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
75	75888	AUTRES	500 000,00
		Somme :	**500 000,00**

EXPLOITATION ET MAINTENANCE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
70	7034	DROITS DE PEAGE, DROITS DE PASSAGE, DROITS DE PESAGE, MESURAGE ET JAUGEAGE	17,00
70	7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	55 000,00
70	70878	PAR DES TIERS	63 000,00
74	74888	AUTRES	1 000,00
75	752	REVENUS DES IMMEUBLES	172 000,00
75	75813	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	2 500,00
		Somme :	**293 517,00**

AX443 MOYENS LOGISTIQUES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
70	70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	300,00
		Somme :	**300,00**

DEPENSES 13 505 300,00

INVESTISSEMENT

5 624 000,00

GESTION PATRIMONIALE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
20	2031	FRAIS D'ETUDES	1 091 000,00
21	2188	AUTRES	5 000,00
23	2313	CONSTRUCTIONS	2 496 000,00
23	2316	RESTAURATION DES BIENS HISTORIQUES ET CULTURELS	536 000,00
23	2317	IMMOBILISATIONS REÇUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	2 000,00
23	2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	170 000,00
23	238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	400 000,00
		Somme :	**4 700 000,00**

MOYENS LOGISTIQUES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
21	21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	550 000,00
21	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	254 000,00
21	2188	AUTRES	120 000,00
		Somme :	**924 000,00**

FONCTIONNEMENT

7 881 300,00

GESTION PATRIMONIALE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	120 000,00
011	61358	AUTRES	1 000,00
011	615221	BATIMENTS PUBLICS	250 000,00
011	6162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE-CONSTRUCTION	18 000,00
011	6168	AUTRES	6 000,00
011	617	ETUDES ET RECHERCHES	35 000,00
011	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	1 000,00
011	6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	20 000,00
65	6583	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	15 000,00
		Somme :	**466 000,00**

EXPLOITATION ET MAINTENANCE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	46 000,00
011	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	1 498 000,00
011	60613	CHAUFFAGE URBAIN	60 000,00
011	60621	COMBUSTIBLES	271 000,00
011	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 000,00
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	10 000,00
011	6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	2 526 000,00
011	614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	307 000,00
011	61521	TERRAINS	105 000,00
011	6156	MAINTENANCE	270 000,00
011	6161	MULTIRISQUES	48 200,00
011	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	9 000,00
011	6228	DIVERS	42 000,00
011	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	967 000,00
011	63512	TAXES FONCIERES	70 000,00
		Somme :	**6 230 200,00**

MOYENS LOGISTIQUES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	80 000,00
011	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	22 500,00
011	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	71 500,00
011	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	10 000,00
011	60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	20 000,00
011	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	170 000,00
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	4 200,00
011	6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	5 000,00
011	61351	MATERIEL ROULANT	10 000,00
011	61358	AUTRES	250 300,00
011	61551	MATERIEL ROULANT	15 000,00
011	61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	12 500,00
011	6156	MAINTENANCE	20 000,00
011	6234	RECEPTIONS	6 000,00
011	6238	DIVERS	121 000,00
011	6248	DIVERS	4 500,00
011	6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT	55 000,00
011	6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	223 000,00
011	6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	50 000,00
011	6288	AUTRES	15 500,00
011	6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	6 000,00
011	637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	13 000,00
65	6583	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	100,00
		Somme :	**1 185 100,00**

RECETTES

INVESTISSEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
Axe 441 : Gestion patrimoniale	545 000 €	545 000 €	2 410 000 €	342,2%	342,2%
Axe 442 : Exploitation et maintenance	- €	- €	- €	-	-
Axe 443 : Moyens logistiques	900 000 €	- €	525 000 €	-41,7%	-
TOTAL INVESTISSEMENT	**1 445 000 €**	**545 000 €**	**2 935 000 €**	**103,1%**	**438,5%**

FONCTIONNEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
Axe 441 : Gestion patrimoniale	- €	- €	500 000 €	-	-
Axe 442 : Exploitation et maintenance	336 517 €	336 517 €	293 517 €	-12,8%	-12,8%
Axe 443 : Moyens logistiques	300 €	300 €	300 €	0,0%	0,0%
TOTAL FONCTIONNEMENT	**336 817 €**	**336 817 €**	**793 817 €**	**135,7%**	**135,7%**

TOTAL RECETTES	**1 781 817 €**	**881 817 €**	**3 728 817 €**	**109,3%**	**322,9%**

DEPENSES

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT					
Axes	**Estimation AP résiduelles au 31/12/2023**	**AP BP 2024**	**CPI BP 2023**	**CPI BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
Axe 441 : Gestion patrimoniale	21 648 192 €	8 447 000 €	4 607 600 €	4 700 000 €	2,0%
Axe 442 : Exploitation et maintenance	- €	- €	- €	- €	-
Axe 443 : Moyens logistiques	1 465 700 €	1 274 000 €	938 500 €	924 000 €	-1,5%
TOTAL INVESTISSEMENT	**23 113 892 €**	**9 721 000 €**	**5 546 100 €**	**5 624 000 €**	1,4%

FONCTIONNEMENT					
Axes	**Estimation AE résiduelles au 31/12/2023**	**AE BP 2024**	**CPF BP 2023**	**CPF BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
Axe 441 : Gestion patrimoniale	- €	- €	- €	- €	-
Axe 442 : Exploitation et maintenance	- €	- €	- €	- €	-
Axe 443 : Moyens logistiques	- €	- €	- €	- €	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	-

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPI	**Crédits hors AP**	**Total Crédits investissement**		
Axe 441 : Gestion patrimoniale	4 607 600 €	2 870 300 €	4 700 000 €	- €	4 700 000 €	2,0%	63,7%
Axe 442 : Exploitation et maintenance	- €	- €	- €	- €	- €	-	-
Axe 443 : Moyens logistiques	938 500 €	1 172 012 €	924 000 €	- €	924 000 €	-1,5%	-21,2%
TOTAL INVESTISSEMENT	**5 546 100 €**	**4 042 312 €**	**5 624 000 €**	**- €**	**5 624 000 €**	**1,4%**	39,1%

FONCTIONNEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPF	**Crédits hors AE**	**Total Crédits fonctionnement**		
Axe 441 : Gestion patrimoniale	457 500 €	478 150 €	- €	466 000 €	466 000 €	1,9%	-2,5%
Axe 442 : Exploitation et maintenance	5 825 600 €	5 611 600 €	- €	6 230 200 €	6 230 200 €	6,9%	11,0%
Axe 443 : Moyens logistiques	1 478 500 €	1 490 000 €	- €	1 185 100 €	1 185 100 €	-19,8%	-20,5%
TOTAL FONCTIONNEMENT	**7 761 600 €**	**7 579 750 €**	**- €**	**7 881 300 €**	**7 881 300 €**	**1,5%**	**4,0%**

TOTAL DEPENSES	**13 307 700 €**	**11 622 062 €**	**5 624 000 €**	**7 881 300 €**	**13 505 300 €**	**1,5%**	**16,2%**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Efficience et ressources internes - Bâtiments et moyens généraux - Bâtiments et Moyens généraux - Budget primitif 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 404** présenté sous le timbre **: DGS / DPL** ;

Vu l'avis de la commission n° **4 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Thierry VERNIER** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif (2024), des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe 441 : Gestion patrimoniale					
Champ 4411 : Bâtiments à vocation sociale	560 000 €	915 000 €	- €	915 000 €	
Champ 4412 : Bâtiments liés à l'exploitation routière	500 000 €	908 000 €	- €	908 000 €	- €
Champ 4413 : Bâtiments administratifs	5 325 000 €	2 131 000 €	- €	2 131 000 €	- €
Champ 4414 : Autres opérations patrimoniales	2 062 000 €	746 000 €	- €	746 000 €	210 000 €
Champ 4415 : Opérations foncières			- €	- €	2 200 000 €
Total Axe	**8 447 000 €**	**4 700 000 €**	**- €**	**4 700 000 €**	**2 410 000 €**
Axe 443 : Moyens logistiques					
Champ 4431 : Véhicules	900 000 €	550 000 €	- €	550 000 €	525 000 €
Champ 4432 : Mobiliers, fournitures et prestations de service	374 000 €	374 000 €	- €	374 000 €	- €
Total Axe	**1 274 000 €**	**924 000 €**	**- €**	924 000 €	**525 000 €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**9 721 000 €**	**5 624 000 €**	**- €**	**5 624 000 €**	**2 935 000 €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe 441 : Gestion patrimoniale					
Champ 4411 : Bâtiments à vocation sociale	- €	- €	466 000 €	466 000 €	- €
Champ 4412 : Bâtiments liés à l'exploitation routière	- €	- €	- €	- €	- €
Champ 4413 : Bâtiments administratifs	- €	- €	- €	- €	- €
Champ 4414 : Autres opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	500 000 €
Champ 4415 : Opérations foncières	- €	- €	- €	- €	- €
Total Axe	**- €**	**- €**	**466 000 €**	**466 000 €**	**500 000 €**
Axe 442 : Exploitation et maintenance					
Champ 4421 : Fluides (énergie et eau)	- €	- €	1 875 000 €	1 875 000 €	- €
Champ 4422 : Maintenance des sites	- €	- €	1 401 200 €	1 401 200 €	
Champ 4423 : Loyers et charges	- €	- €	2 842 000 €	2 842 000 €	292 517 €
Champ 4424 : Impôts, taxes et redevances	- €	- €	112 000 €	112 000 €	1 000 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**6 230 200 €**	**6 230 200 €**	**293 517 €**
Axe 443 : Moyens logistiques					
Champ 4431 : Véhicules	- €	- €	51 000 €	51 000 €	- €
Champ 4432 : Mobiliers, fournitures et prestations de service	- €	- €	1 134 100 €	1 134 100 €	300 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**1 185 100 €**	**1 185 100 €**	**300 €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**- €**	**- €**	**7 881 300 €**	**7 881 300 €**	**793 817 €**

TOTAL		**5 624 000 €**	**7 881 300 €**	**13 505 300 €**	**3 728 817 €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles, au nom de la Collectivité.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N'a pas pris part au vote, la Conseillère départementale suivante :

Mme BOUQUIN, en qualité de Présidente de l'EPCC Saline Royale d'Arc-et-Senans, au titre des crédits inscrits en faveur de la Saline Royale.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236363H1-DE

Conseil Départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport BP 2024 n° 405
	Commission[s] : 4, 1, 2, 3
	Timbre : DGS / DFA

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES
GESTION ET OPTIMISATION FINANCIÈRE

Objet : Budget primitif 2024 - Rapport de présentation générale

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

I – UN BUDGET D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX POUR L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE 4

I – 1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 4
I – 2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 11

II – UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT RESPONSABLE ET EFFICIENT 12

II – 1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 12
II – 2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 19

III – LA CONTRACTION DE L'EPARGNE ACCROIT LE BESOIN DE FINANCEMENT 22

III – 1 L'AUTOFINANCEMENT 22
III – 2 DETTE – EMPRUNTS – GARANTIES D'EMPRUNTS 23
III – 3 LES OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE 25

IV – LES BUDGETS ANNEXES 26

IV – 1 LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (CDEF) 26
IV – 2 LE LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL (LVD) 26

PROJET DE DELIBERATION 27

TABLE DES ANNEXES 30

INTRODUCTION

Le ralentissement du marché de l'immobilier, la hausse des taux d'intérêts, un montant de TVA plus faible qu'espéré et des tarifs encore élevés de l'énergie dans une période d'inflation sont autant de facteurs qui expliquent l'inquiétude portée sur les finances des collectivités en 2023. Tels sont les éléments de contexte repris par la Cour des comptes dans son deuxième rapport annuel sur les finances publiques locales paru le 24 octobre dernier.

Par ailleurs, le Gouvernement a fixé les grandes lignes de la nouvelle trajectoire des finances publiques d'ici à 2027 dans la loi de programmation des finances publiques, avec un mécanisme d'encadrement des dépenses des collectivités pour parvenir au redressement des finances publiques nationales. Cette trajectoire engage fortement les évolutions de nos dépenses impactées par un ralentissement de la croissance économique et un haut niveau d'inflation, facteurs qui pèsent sur l'ensemble de nos politiques publiques, mais également sur nos recettes largement soumises à la conjoncture économique.

C'est dans ce climat macroéconomique général que se construit le projet de budget primitif pour 2024 du Département du Doubs. Ce contexte nous oblige à être vigilant sur l'évolution de nos dépenses dans un contexte de contraction de nos recettes, pour maintenir notre capacité à financer les projets porteurs d'avenir pour lesquels nous nous sommes engagés dans le cadre du projet de mandat.

Dans cette période d'incertitude économique, **le Département se mobilise pour faciliter les parcours de vie des Doubiens et redevenir un acteur fort du développement économique et de l'emploi.** Chef de file de l'action sociale, le Département a tout son rôle à jouer pour soutenir les familles, protéger les enfants dont il a la charge, accompagner les publics les plus fragiles y compris sur un sujet tel que l'aide alimentaire avec nos partenaires, apporter des mesures favorisant l'insertion et le retour à l'emploi et apporter une réponse territorialisée et adaptée aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées.

Il s'agit également pour le Département **d'être mobilisé pour accompagner l'ensemble des territoires par l'aménagement et le financement d'équipements permettant d'apporter les services publics nécessaires à ses habitants.** Cela se traduit dans le programme consacré aux mobilités et aux infrastructures routières, dans le programme de soutien aux projets d'investissement portés par le bloc communal dans le cadre de la 2ème génération des contrats P@C et dans le programme ambitieux de modernisation et d'équipement des collèges avec les schémas directeurs d'aménagement des collèges.

La démarche engagée dans le cadre du projet de mandat vise également **à construire à l'échelle du département la transition climatique et énergétique** (PLANE.T.E Doubs).par des actions en faveur de la gestion et de la préservation du patrimoine naturel, la restauration de la biodiversité, la préservation de la ressource en eau, et d'apporter un soutien financier aux porteurs de projets en matière de transition climatique, telle est l'ambition par exemple du FATCE acté en 2023.

Afin de renforcer la visibilité des politiques portées par notre Département, le projet de mandat prévoit **la création d'une nouvelle marque territoriale** visant à renforcer la notoriété et l'attractivité du Doubs, avec l'appui des acteurs locaux, afin de valoriser l'ensemble des actions menées sur notre territoire. Le passage de la flamme olympique le 25 juin 2024 concourt concrètement à cette ambition.

Telles sont les priorités du mandat rappelées lors du débat d'orientations budgétaires qui, malgré la période d'incertitudes économiques que nous traversons, ne doit pas nous conduire à la résignation face à nos ambitions pour le Doubs.

Le projet de budget primitif 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à 669,2 M€ (contre 657,5 M€ au BP 2023) en progression de 1,8 % (soit 11,7 M€).

		BP 2023	VOTE 2023	BP 2024	Evolution BP / BP	Evolution VOTE / BP
DEPENSES	**Investissement**	**129 528 995 €**	**122 038 095 €**	**127 817 895 €**	-1,3%	4,7%
	(investissement hors dette)	*106 283 995 €*	*98 793 095 €*	*103 317 895 €*	-2,8%	4,6%
	Fonctionnement	**527 976 653 €**	**538 834 234 €**	**541 345 934 €**	2,5%	0,5%
	(Fonctionnement hors dette)	*521 476 653 €*	*532 384 234 €*	*534 145 934 €*	2,4%	0,3%
RECETTES	**Investissement**	**76 401 427 €**	**53 266 927 €**	**83 808 927 €**	9,7%	57,3%
	(investissement hors emprunts)	*22 601 427 €*	*21 766 927 €*	*26 058 927 €*	15,3%	19,7%
	Fonctionnement	**581 104 221 €**	**579 920 981 €**	**585 354 902 €**	0,7%	0,9%
TOTAL		**657 505 648 €**	**660 872 329 €**	**669 163 829 €**	1,8%	1,3%
EMPRUNTS		**53 800 000 €**	**31 500 000 €**	**57 750 000 €**	7,3%	83,3%
EPARGNE BRUTE		**53 127 568 €**	**41 086 747 €**	**44 008 968 €**	-17,2%	7,1%

	AP résiduelles au 31/12/2022	BP 2023	BP 2024
AP	330 835 859 €	**142 172 800 €**	**141 639 900 €**
AE	52 730 109 €	**35 906 500 €**	**37 420 822 €**

Le budget primitif 2024 soumis à l'approbation de l'Assemblée départementale a été préparé dans la continuité de la recherche d'optimisation de la dépense dans un contexte de fortes incertitudes sur nos recettes largement soumises à la conjoncture économique. Il répond aux objectifs suivants :

- Poursuivre la dynamique portée en investissement en assurant un équilibre entre les territoires, avec un niveau d'investissement hors dette de **103,3 M€**,

- Renforcer nos efforts de maitrise de l'évolution des dépenses en fonctionnement d'un montant de **541,3 M€**,

- Préserver les grands équilibres financiers malgré la contraction du niveau d'épargne brute à **44 M€** qui conduit à un besoin de financement par emprunt estimé à **57,750 M€** au budget primitif 2024.

Ce budget pour 2024 permet de **nous engager ensemble dans une dynamique solidaire** afin de poursuivre la mise en œuvre des grands projets porteurs d'avenir, d'être acteurs des solidarités humaines et territoriales et de porter notre ambition pour le territoire et ses habitants.

I – UN BUDGET D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX POUR L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE

I – 1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Le montant des **autorisations de programme** inscrit au BP 2024 s'élève à **141,6 M€** auxquels s'ajoutent 366,2 M€ d'autorisations de programme résiduelles estimées au 31/12/23.

- Le volume des **crédits de paiement** en investissement inscrit au budget primitif 2024, (hors remboursement en capital de la dette de **24,5 M€**) s'établit à **103,3 M€** en progression de 4,6 % par rapport au budget voté en 2023.

Le tableau ci-dessous présente par politique publique le niveau d'investissement prévu au BP 2024 comparativement à 2023.

(en M€)	BP 2023	VOTE 2023	BP 2024	*Evolution BP / BP*	*Evolution VOTE / BP*
INVESTISSEMENT					
Solidarités humaines	7,859	6,859	9,385	*19,4%*	*36,8%*
Dévelopement humain	39,027	33,074	32,593	*-16,5%*	*-1,5%*
Dynamique territoriale	52,189	52,251	54,091	*3,6%*	*3,5%*
Efficience et ressources internes	7,209	6,609	7,248	*0,5%*	*9,7%*
s/T	*106,284*	*98,793*	*103,318*	*-2,8%*	*4,6%*
Dette en capital	23,2	23,2	24,5	*5,4%*	*5,4%*
Total	**129,529**	**122,038**	**127,818**	***-1,3%***	***4,7%***

a) Les solidarités humaines : 9,4 M€

Sur l'autonomie, le programme de financement des travaux dans les EHPAD se poursuit en 2024 par une inscription de crédits sur l'AP existante de **2,5 M€** pour financer le projet de construction de la plateforme de services des portes du Haut-Doubs, le regroupement des 4 unités de vie du bassin de Montbéliard dans un nouvel établissement à Valentigney, la restructuration de la résidence Jean XXIII à Montferrand le Château, l'extension de l'EHPAD de Morteau, la création d'une unité d'hébergement renforcé au Larmont, les travaux de l'EHPAD de Rougemont et la création de deux nouvelles Résidences autonomie à Saint-Vit et Valdahon auxquels s'ajoutent les crédits destinés à financer les nouveaux appels à projet « innovation numérique en EHPAD » pour **0,5 M€.**

Par ailleurs, dans le cadre de l'AP de 2 M€ budgétée en 2023 destinée à la restructuration des personnes handicapées, il est proposé d'inscrire **0,2 M€** de crédits de paiement.

Enfin, dans le cadre du développement de l'habitat inclusif en partenariat avec la CNSA, il est proposé d'inscrire **0,3 M€** de CP pour accompagner des projets en ingénierie et à l'aide à l'équipement.

Sur le champ de l'enfance et de la famille, pour financer le projet d'implantation de villages d'enfants sur les territoires de Besançon et l'Isle-sur-le-Doubs, il est proposé dans le cadre de l'AP de 6 M€ votée en 2023 d'inscrire pour 2024 **1,2 M€** de CP pour les premiers paiements de la subvention à l'association SOS Villages d'enfants, montant total qui reste à définir avec la finalisation du projet au 1er trimestre 2024.

La poursuite des travaux de rénovation des locaux du Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF) sur le site des Hauts de Saint-Claude à Besançon, sur l'AP existante, se traduit par l'inscription de **1,6 M€** de CP. A cela s'ajoute une inscription de **0,4 M€** en AP et en CP pour couvrir les achats annuels de moyens logistiques pour le CDEF.

En matière d'insertion, **5 000 €** de crédits sont alloués sur le dispositif des vélogardes.

Au titre de la politique en faveur de l'habitat et du logement, dans le prolongement du Plan départemental de l'Habitat (PDH), le Département poursuit le travail engagé avec le bloc communal afin d'identifier les besoins locaux, développer l'offre locative sociale sur les secteurs les plus en tension et accompagner l'émergence d'une offre de logements communaux.

Le Département est délégataire des aides à la pierre depuis 2006 dans le cadre de conventions pluriannuelles établies avec l'Etat (parc public) et l'Anah (parc privé). A compter de 2024, le Département a décidé de prendre la délégation des aides à la pierre de type 3 pour la période 2024-2029 en assurant la gestion administrative, technique et financière des subventions de l'Etat et de l'Anah.

Le soutien aux territoires dans le cadre de cette nouvelle délégation se traduit par l'inscription d'une AP de 4,6 M€ sur 2024-2029 et de **0,2 M€** de CP. Il est proposé en parallèle d'inscrire **150 000 €** de CP pour solder les subventions accordées dans le cadre du programme 2018-2022 et de l'AP existante. Par ailleurs, le Département apporte un soutien financier aux communes ou groupements qui réalisent ou améliorent les aires d'accueil des gens du voyage avec une inscription de **90 000 €** en AP et CP.

Le Département apporte son soutien financier aux bailleurs sociaux pour la mise en œuvre de leurs projets de construction neuve ou de réhabilitation des logements sociaux. Dans ce cadre, une AP 2023-2028 de 2,7 M€ est proposée avec **0,3 M€** de CP pour cette programmation et pour solder les subventions des programmes antérieurs 2018-2022. Au titre des aides à la pierre de type 3, il est proposé d'inscrire 0,35 M€ d'AP et **0,1 M€** de CP. A cela s'ajoutent 150 000 € d'AP et **80 000 €** de CP pour la réalisation de logements spécifiques relevant du PDALHPD et **0,1 M€** de CP pour la réalisation de travaux de réhabilitation énergétique des passoires thermiques dans le parc social.

Les aides apportées par le Département aux ménages ainsi que les crédits délégués par l'Anah dans le cadre des aides à la pierre de type 3 conduisent à une inscription de 3,65 M€ en AP et **0,5 M€** de CP. En complément aux aides de l'Anah, le Département apporte un soutien aux propriétaires, sous conditions de ressources, pour réaliser les travaux nécessaires à l'amélioration de leur logement. Il est proposé d'inscrire 1,1 M€ d'AP et **170 000 €** de CP au titre des aides individuelles à l'habitat ainsi que 80 000 € d'AP et **10 000 €** de CP pour la réalisation de travaux à travers les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). A cela s'ajoutent **0,6 M€** de CP pour le paiement des subventions engagées antérieurement. Enfin, le Département maintient la mobilisation du Fonds de solidarité logement (FSL) avec une inscription de **225 000 €** en investissement.

Pour soutenir l'inclusion numérique dans les territoires, les aides aux projets portés par le bloc communal pour financer des tiers lieux équipés pour accompagner les publics vers l'autonomie numérique conduisent à l'inscription de **50 000 €** de crédits dans le cadre de l'AP existante.

b) Le développement humain : 32,6 M€

Sur les collèges, les crédits proposés au BP 2024 s'élèvent à **30,1 M€** en investissement avec une inscription d'AP complémentaires de 4,8 M€.

Dans le cadre de la stratégie patrimoniale et l'engagement des schémas directeurs d'aménagement pour les collèges (SDAC) traitant 14 collèges qui a fait l'objet d'une inscription d'AP de 35 M€ au BP 2023, il est proposé l'inscription d'une AP complémentaire de 0,25 M€ et **19,6 M€** de crédits de paiement pour financer l'achèvement des travaux du collège de Frasne, de Bethoncourt, de Villers le lac, du gymnase du collège de Blamont, et la poursuite des études pour les collèges de Doubs, Hérimoncourt, Pouilley les Vignes, Seloncourt, Grenier à Pontarlier et Saint Hippolyte.

Les travaux de gros entretien programmés dans les collèges ainsi que la poursuite de la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée conduisent à l'inscription de 3 M€ d'AP complémentaires et **4,8 M€** de CP.

Le renouvellement des mobiliers et matériels scolaires et administratifs nécessite une inscription de 0,2 M€ en AP et **2 M€** de CP avec notamment l'acquisition de mobilier liée aux opérations de Bethoncourt et Villers le Lac.

Le Département a fait du développement numérique un axe majeur de sa politique en faveur des collégiens, avec la mise en œuvre d'une stratégie de maintien en conditions opérationnelles des équipements numériques éducatifs dans les 44 collèges publics du Doubs, en tenant compte du cycle de vie du matériel. Il est proposé de couvrir le renouvellement de tous les équipements numériques des collèges jusqu'en 2027, y compris l'équipement du nouveau collège de Bethoncourt et d'inscrire **2,4 M€** de CP sur l'AP existante.

Le Département fait partie des 10 Départements sélectionnés pour déployer sur trois ans le projet « Territoire numérique éducatif » afin de se mettre à niveau en matière d'équipements et de compétences numériques et réduire la facture numérique. Il est proposé d'inscrire 1 M€ d'AP complémentaire et **0,9 M€** de CP.

Enfin, conformément aux dispositions de la loi Falloux, une inscription en AP et en CP de **360 000 €** est destinée à financer les demandes de subventions en investissement des collèges privés.

Sur l'action culturelle, au musée Courbet, inscription d'une AP de 45 000 € et de **50 000 €** en CP pour la numérisation des œuvres, les achats de matériel et du mobilier pour les publics en situation de handicap et pour les travaux d'aménagement du parcours permanent du musée. Dans le cadre de la campagne de restauration des œuvres et la mise en place d'un budget d'acquisition d'œuvre, il est proposé l'inscription de **120 000 €** en CP sur l'AP existante. Pour le musée des maisons comtoises, il est proposé l'inscription de **31 000 €** (en AP et en CP) correspondant à la contribution annuelle d'investissement du Département.

Dans le cadre de la politique en faveur de la lecture, les actions mise en œuvre au titre du Schéma départemental de la lecture publique (SDLP) se traduisent par le renouvellement des collections à destination des bibliothèques du réseau départemental et le développement d'une offre numérique diversifiée avec un abondement d'AP de 60 000 € et **260 000 €** de CP. De plus, l'aide à la modernisation des bibliothèques dans le cadre de la contractualisation avec le bloc communal conduit à une inscription de **40 000 €** en AP et en CP.

Au titre de la valorisation des sites culturels départementaux, s'agissant de la Saline Royale d'Arc-et-Senans, il est proposé d'inscrire **0,9 M€** en AP et en CP pour financer les opérations programmées dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement de la Saline Royale et notamment le renforcement de la défense incendie de la Berne Est comme cela était prévu en 2023.

Le budget consacré au Pôle Courbet s'élève à 1,1 M€ en AP et **0,5 M€** en CP pour financer le remplacement des menuiseries extérieures et les travaux d'investissement courant.

Par ailleurs, les dépenses de conservation et la restauration des archives mobilisent une AP complémentaire de 230 000 € et **80 000 €** de CP.

Sur le sport, le Département souhaite apporter son soutien logistique à l'organisation de manifestations sportives avec la mise à disposition de matériel dans le cadre d'un « pack matériel », ce qui se traduit par l'inscription de **130 000 €** de CP sur l'AP existante.

S'agissant du Football Club Sochaux-Montbéliard, il est proposé conformément à la délibération du 16 août 2023 relative à la création d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), permettant notamment une entrée au capital des collectivités locales, de provisionner **300 000 €** en investissement, des analyses et des échanges étant encore en cours à la date de rédaction du rapport.

c) Dynamique territoriale : 54,1 M€

Le budget 2024 consacré aux mobilités et infrastructures a pour ambition de conduire les politiques routière et cyclable sous le signe de la transition climatique et énergétique par le recours à des techniques plus respectueuses de l'environnement. La programmation pluriannuelle des travaux doit permettre de couvrir les dépenses sur le réseau routier jusqu'en 2028 avec l'inscription de 91 M€ d'AP. Les crédits de paiement inscrits au BP 2024 s'élèvent globalement à **32,5 M€**.

Les travaux de maintenance du réseau départemental portent sur 1 130 km de routes départementales du réseau primaire et secondaire de liaison, 2 558 km pour le réseau de desserte qui relient le réseau structurant, les ouvrages d'art, les risques naturels, les opérations de confortement, d'assainissement et de signalisation. Une attention particulière sera portée sur la maintenance des ouvrages d'art dès 2024. A cela s'ajoutent les travaux d'entretien courant, les études liées aux chantiers programmés et le programme d'investissement du parc matériel routier. Le budget prévu en 2024 s'élève à 90 M€ en AP et **21,5 M€** en CP.

Les travaux de sécurité routière concernent à la fois les aménagements réalisés en maîtrise d'ouvrage sur les RD mais aussi l'accompagnement des aménagements de traversées d'agglomération réalisés par les communes et EPCI dans le cadre du programme des opérations partenariales de sécurité en agglomération (OPSA). Le budget 2024 s'élève à **3 M€** de CP sur les AP existantes.

Pour financer le programme d'amélioration du réseau, les inscriptions d'une AP complémentaire de 1 M€ et **4,8 M€** de CP sont destinées à financer les opérations d'aménagement routier, les opérations d'ouvrages d'art, l'environnement routier, les études et acquisitions foncières.

La poursuite du déploiement de la politique cyclable concourt à favoriser la valorisation des voies vertes, les modes de déplacement doux, notamment des deux-roues partout dans le Doubs et pour tous types d'usage (déplacement quotidien, balade familiale, loisirs cyclotouristes et cyclo-sportifs, itinérance) et l'accompagnement des EPCI et des communes dans leur propre schéma cyclable. En 2024, dans le cadre des aménagements cyclables **3,2 M€** de CP sont proposés sur les AP existantes.

Sur le développement territorial (**11,4 M€**) la volonté du Département est d'accompagner les projets portés par le bloc communal dans le cadre des contrats P@C. Les 18 contrats P@C 2022-2028 portent sur des projets locaux sous maîtrise d'ouvrage intercommunale dans les domaines de l'aménagement d'espaces publics, du développement d'équipements et de services au public. Dans le cadre des AP existantes, il est proposé d'inscrire **0,25 M€** de CP au titre du dispositif AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage), **7 M€** au titre du soutien aux projets locaux et **0,6 M€** pour le soutien aux projets d'intérêt supra-communautaire ou départemental.

Parallèlement aux contrats P@C, une AP 2022-2028 a été ouverte en 2022 pour soutenir les opérations de construction ou de réhabilitation des équipements sportifs appartenant au bloc communal. Il est proposé d'inscrire **0,6 M€** de CP sur ces opérations.

Avec le changement climatique, et face à l'accroissement de l'intensité et la fréquence des intempéries exceptionnelles, il est proposé de reconduire le dispositif départemental de soutien aux dégâts subis par le bloc communal et d'inscrire une AP de 0,2 M€ et **50 000 €** de CP.

Dans le cadre du projet « Territoire numérique éducatif » qui vise à réduire les fractures numériques, le Département assure pour le compte de l'Etat la gestion d'une enveloppe de 4 M€ destinée à soutenir l'équipement numérique des écoles primaires et des collèges. Le Département apporte une participation complémentaire à celle de l'Etat à hauteur de 10 % du projet TNE. Dans le cadre de l'AP existante, il est proposé d'inscrire **1 M€** de CP en 2024.

Par ailleurs, les participations statutaires à plusieurs syndicats mixtes (aérodromes de Besançon La Vèze et du Pays de Montbéliard, Parc Naturel du Haut Jura, Micropolis) impliquent une inscription de 0,4 M€ en AP et **356 000 €** en CP.

Le Département est actionnaire de la SPL Territoire 25. Dans le cadre du plan stratégique 2023-2026, la SPL a décidé de procéder à une hausse de son capital. Le Département, au même titre que Pays Montbéliard Agglomération et Grand Besançon Métropole est invité à participer à cette recapitalisation, avec une inscription de **0,4 M€** en 2024.

Afin d'accompagner le SDIS dans la réalisation de ses projets d'investissement et de lui permettre toutefois de limiter son recours à l'emprunt, il est proposé que le Département continue à apporter un soutien financier au SDIS en investissement avec une inscription de **1 M€** en AP et en CP au BP 2024.

Enfin, le Département entend développer les coopérations internationales extra-européennes orientées sur la solidarité internationale et l'aide au développement. Il est proposé pour financer ces actions d'inscrire **0,1 M€** en AP et en CP.

Au titre de la gestion et de la préservation du patrimoine naturel et de la transition climatique **(6,9 M€),** le Département développe une politique en faveur de la préservation des ressources naturelles en accompagnant les projets portés par les territoires.

Dans le cadre de la politique de l'eau, l'année 2024 est la dernière année de mise en œuvre de l'accord-cadre avec l'Agence de l'eau. Un travail sera conduit pour esquisser les contours du nouveau partenariat à compter de 2025. Sur la base d'une inscription de 6 M€ en AP et **4,5 M€** en CP, le Département poursuivra son accompagnement technique et financier des projets de gestion de l'eau dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques, en déclinaison de l'accord cadre établi avec l'Agence de l'eau pour la période 2020-2024. Il poursuivra les dispositifs d'intervention visant à favoriser la récupération des eaux pluviales des équipements publics et des bâtiments d'élevage et à mettre en œuvre les premières actions liées à la gestion des boues d'épuration domestiques.

La protection des milieux naturels sera revisitée en 2024 en cohérence avec le Plan de transition climatique et énergétique (PLANE.T.E Doubs). Le Département apporte son soutien aux opérations de préservation des milieux aquatiques avec une inscription de 0,2 M€ d'AP et **160 000 €** de CP.

De plus, la préservation des espaces naturels sensibles sera poursuivie avec l'aménagement et la gestion des sites existants, par l'intermédiaire d'un financement par la taxe d'aménagement, avec une inscription de **1,3 M€** en AP et en CP.

En parallèle, le Fonds Additionnel Transition Climatique et Energétique (FATCE) lancé en 2023, doté d'une AP de 6 M€ sur 2023-2025 nécessite une inscription de crédits de **0,5 M€** en 2024.

Les participations du Département aux SMIX dont il est membre (EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, EPAGE Doubs Dessoubre, SMIX du Marais de Saône et EPTB Saône Doubs) impliquent une inscription globale de 0,8 M€ dont **490 000 €** en AP et en CP en investissement.

Sur l'espace rural périurbain, une AP complémentaire de 1,5 M€ avec **0,9 M€** de CP sont proposés pour financer les aménagements fonciers, les dessertes forestières, le soutien à la réduction des intrants, le soutien à l'autonomie et à la sobriété énergétique des bâtiments agricoles et à la filière agricole.

Sur le secteur du tourisme, le projet de transition climatique de la station de Métabief 2021-2025 porté par le Syndicat mixte du Mont d'Or, et le plan d'accélération climatique (PAct) 2022-2026 se traduit par une inscription de **0,8 M€** de CP sur l'AP existante.

Dans le cadre de l'aménagement et du développement touristique des territoires, le Département soutient les projets touristiques avec l'inscription de **0,7 M€** de CP sur les AP existantes. Enfin, le Département soutient les activités et sports de pleine nature avec une inscription de **350 000 €** de soutien au VTT et **50 000 €** d'équipements touristiques financés par la taxe sur les remontées mécaniques.

Le développement économique en partenariat avec les territoires permettra en 2024 de concrétiser les deux premiers dispositifs d'accompagnement des zones d'activités et des services marchands de première nécessité en milieu rural, d'apporter un soutien complémentaire du Département pour l'immobilier des entreprises et de mobiliser des moyens d'expertise et d'accompagnement au service des territoires. Il est proposé d'inscrire en 2024 au titre de ces dispositifs 3,390 M€ d'AP et **0,5 M€** de CP.

d) Efficience et ressources internes : 31,7 M€

Au titre de la modernisation de l'action publique, pour réaliser les projets identifiés dans le cadre du schéma départemental des usages numériques (SDUN) 2022-2025, et financer le développement numérique interne, il est proposé **520 000 €** de CP sur l'AP existante au titre du développement des usages. De plus, **1 050 000 €** en CP sont prévus pour le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et logiciels sur l'AP existante.

Pour les bâtiments et les moyens généraux, il est proposé l'ouverture d'AP complémentaires de 8,4 M€ et **4,7 M€** de crédits de paiement correspondants aux opérations d'aménagement des bâtiments liés à l'exploitation routière, aux bâtiments à vocation administrative, aux bâtiments sociaux, et autres opérations patrimoniales.

S'agissant des moyens logistiques, les inscriptions recouvrent une AP de 1,3 M€ et **0,9 M€** en CP pour couvrir l'acquisition de véhicules, l'achat de vélos à assistance électrique et le renouvellement du mobilier.

En gestion financière, suite au passage en M57 au BP 2023, il est proposé d'inscrire une AP de 6 M€ au titre des dépenses imprévues en investissement.

Enfin, le remboursement en capital de la dette est prévu à hauteur de **24,5 M€** au BP 2024 (+ 5,4 %).

I – 2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement hors emprunts s'élèvent à **26,1 M€**, en progression de 19,7 % par rapport au voté 2023. Le niveau d'emprunt inscrit au budget 2024, destiné à équilibrer le budget primitif, s'élève à **57,750 M€**.

(en M€)	BP 2023	Voté 2023	BP 2024	*Evolution BP / BP*	*Evolution VOTE / BP*
INVESTISSEMENT					
Solidarités humaines	1,634	1,634	1,554	-4,9%	-4,9%
Développement humain	0,365	0,597	1,407	285,9%	135,6%
Dynamique territoriale	3,293	3,589	2,887	-12,3%	-19,6%
Efficience et ressources internes	17,310	15,947	20,212	16,8%	26,7%
s/T hors emprunt	*22,601*	*21,767*	*26,059*	*15,3%*	*19,7%*
Emprunt	53,800	31,500	57,750	7,3%	83,3%
TOTAL RRI	**76,401**	**53,267**	**83,809**	**9,7%**	**57,3%**

Les recettes d'investissement sont consacrées au financement des projets d'équipements portés par la collectivité, poursuivant une trajectoire dynamique en lien avec la hausse des dépenses d'investissement.

C'est le cas du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), inscrit à hauteur de **8,5 M€** et qui progresse de + 14 % sous l'effet de l'augmentation des investissements enregistrés en 2022.

La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) est également attendue en hausse avec **5,6 M€** pour le financement par l'Etat des projets d'équipements d'envergure menés par le Département du Doubs (collèges de Frasne, Bethoncourt et Villers le lac, gymnase de Blamont, Berne est Arc et Senans, CDEF).

Le dispositif Fonds vert bénéficie de crédits supplémentaires de la part de l'Etat, alloués au financement des projets de modernisation des collèges contenus dans les SDAC pour **0,6 M€** en 2024. Enfin, la dotation départementale d'équipement des collèges reste quant à elle figée à hauteur de **2,5 M€**.

S'agissant des autres recettes d'investissement, celles-ci portent notamment sur la politique Habitat et Logement, qui génère des reversements de la part de l'Etat et de l'Anah dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, pour un produit total de **1,2 M€,** ainsi que le remboursement des aides FSL à hauteur de **0,2 M€** au budget 2024.
La politique Collège bénéficie de financements extérieurs, avec une subvention de **1,2 M€** versée via le programme européen FEDER pour la construction du collège de Bethoncourt. Les participations de la Région s'élèvent à **0,1 M€**.
Le budget des mobilités et des infrastructures comprend également des participations extérieures pour **0,9 M€**. Le reversement de la redevance des radars est stabilisé à **0,6 M€.**
Par ailleurs, l'Etat compense une partie des dépenses engagées par le Département dans le cadre du dispositif « Territoire Numérique Educatif » pour **1,1 M€**.
Enfin, les moyens généraux intègrent les ventes de bâtiments, évaluées en 2024 à **2,2 M€**, ainsi que les ventes de véhicules pour **0,5 M€.**

II – UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT RESPONSABLE ET EFFICIENT

II – 1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Le montant des **autorisations d'engagement** inscrit au BP 2024 s'élève à **37,4 M€** auxquels s'ajoutent près de 52,8 M€ d'autorisations d'engagement résiduelles estimées au 31/12/2023.

- Le volume des **crédits** en fonctionnement s'établit à **541,3 M€** en progression de 2,5 % par rapport au BP 2023 représentant 13,4 M€ de crédits supplémentaires, mais limité à 0,5 % comparativement au montant voté en 2023.

(en M€)	BP 2023	VOTE 2023	BP 2024	*Evolution BP / BP*	*Evolution VOTE / BP*
FONCTIONNEMENT					
Solidarités humaines	326,526	331,671	335,388	*2,7%*	*1,1%*
Développement humain	28,077	28,125	26,281	*-6,4%*	*-6,6%*
Dynamique territoriale	44,348	45,458	45,983	*3,7%*	*1,2%*
Efficience et ressources internes	122,526	127,130	126,495	*3,2%*	*-0,5%*
s/T	*521,477*	*532,384*	*534,146*	*2,4%*	*0,3%*
Intérêts de la dette	6,500	6,450	7,200	*10,8%*	*11,6%*
Total	**527,977**	**538,834**	**541,346**	***2,5%***	***0,5%***

a) Les solidarités humaines : 335,4 M€

Le budget consacré à l'autonomie (**163,4 M€**) progresse de 2,1 % réparti entre les personnes âgées (69,3 M€), les personnes handicapées (93,3 M€) et les actions mutualisées entre personnes âgées et handicapées (0,8 M€).

Le maintien à domicile des personnes âgées s'élève à **39,8 M€** (dont 38,29 M€ au titre de l'APA à domicile). Le secteur de l'aide à domicile connait des tensions du fait des difficultés de recrutement. Après les revalorisations salariales prises en 2023 et l'introduction d'un tarif plancher, et afin de soutenir l'activité de ce secteur qui a connu une baisse du nombre d'heures réalisées par les SAAD en 2023, le Département a décidé dans le cadre des nouveaux CPOM signés en décembre 2023 une hausse du tarif horaire d'aide à domicile portée à 25 €, une revalorisation des indemnités dimanche et jours fériés à 3,5 € de l'heure et à une nouvelle hausse des indemnités kilométriques portée à 0,46 centimes par kilomètre.

Le maintien à domicile des personnes handicapées (PH) s'élève à **29,9 M€** (dont 22,9 M€ au titre de la PCH).

L'hébergement des personnes âgées en établissement représente un budget de **29,4 M€** (dont 20,6 M€ au titre de l'APA). Pour améliorer l'accompagnement de la dépendance en établissement, le Doubs qui affichait une valeur du point GIR de 8,06 € en 2022 (supérieur à la moyenne nationale de 7,39 €) et après avoir appliqué une hausse de 0,5 % en 2023, décide d'appliquer une nouvelle hausse de 0,5 % de la valeur du point en 2024.

Les frais d'hébergement sur le secteur du handicap s'élèvent à **58,7 M€** auxquels s'ajoutent **155 000 €** de placement familial et **750 000 €** de participation au fonctionnement de la MDPH.

Par ailleurs, le soutien du Département aux établissements s'opère par des mesures budgétaires avec la proposition d'augmenter les taux directeurs 2024 de 4 % pour les EHPAD et de 3 % pour les établissements accueillant des personnes handicapées pour les aider à faire face aux dépenses supplémentaires et travailler sur l'attractivité des métiers de l'autonomie.

Les actions mutualisées entre PA et PH avec **0,6 M€** correspondent aux subventions versées aux associations, aux CLIC, au financement du fonctionnement du CDCA, du dispositif Ginko accès, des frais d'annonces légales et des colloques. A cela s'ajoute **0,2 M€** pour financer l'émergence de projets d'habitat inclusif.

En matière de transports individualisés qui concernent les élèves en situation de handicap, le budget dédié connait une augmentation générée par les circuits supplémentaires et l'actualisation annuelle des prix du marché de transports avec l'ouverture d'une AE de 4,1 M€ et de CP de **3,8 M€** en 2024.

Les dépenses relatives à l'enfance et à la famille (**78,8 M€**) sont en constante évolution sur les dernières années avec une progression de 7,1 % de BP à BP. Cet axe politique assure dans le Doubs la protection de 1 852 enfants et jeunes (chiffres août 2023) soit 13 % de plus qu'en 2022.

Dans le cadre du budget dédié aux actions de prévention **(11,4 M€)** le Département s'est engagé à agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles et à sécuriser les parcours des enfants protégés afin de donner aux enfants les moyens d'agir et de garantir leurs droits.

Le placement des enfants confiés au sein de structures ou auprès des assistants familiaux représente au BP 2024 un montant de **65,6 M€.**

Dans ce cadre, et afin de tenir compte de la conjoncture inflationniste qui pèsera sur les budgets des établissements de l'enfance (évolution des charges, revalorisations salariales en année pleine), il est proposé de reconduire le taux directeur 2024 d'évolution maximale de la tarification des établissements à 3 %. Par ailleurs, les placements au Centre départemental de l'enfance et de la famille sont financés majoritairement par une dotation d'équilibre du budget principal qui s'élève à 9,8 M€.

L'accueil familial est un dispositif largement soutenu par le Département. A ce titre les rémunérations des assistants familiaux départementaux s'élèvent à 16 M€ auxquels s'ajoute 0,7 M€ de frais de formation et de déplacement. La prise en charge du placement des enfants confiés en établissements ou chez les assistants familiaux représente un budget de 2,3 M€ (allocations jeunes majeurs, frais médicaux, de scolarité, de transport, d'habillement ou de loisirs). En complément 7,9 M€ sont sollicités pour l'accueil familial spécialisé.

A noter également que le budget est aussi fortement impacté par l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA) dont la prise en charge est évaluée à plus de 8 M€ en 2024.

Le Département consolide son action en protection maternelle et infantile **(1,8 M€)** en déployant des moyens importants dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (SNPPE).

Les crédits inscrits au titre de la politique de retour à l'emploi et de l'insertion (**88,2 M€**) progressent de 0,2 % comparativement au BP 2023.

S'agissant de l'allocation RSA, le nombre de bénéficiaires a légèrement baissé en 2023 avec 12 000 allocataires fin 2023. L'inscription au BP 2024 de **78,2 M€** au titre du RSA (-0,6 %) prend en compte une revalorisation de l'allocation en avril 2024 et une diminution nette d'environ 400 allocataires en 2024 (différentiel entrées/sorties) grâce à la politique d'insertion portée par le Département avec notamment le déploiement progressif des équipes mobiles emploi et des coachs filières dans la suite logique des expérimentations conduites en 2023 sur Planoise à Besançon. A cela s'ajoute **0,2 M€** de crédits pour financer les actions en faveur du juste droit.

La politique d'insertion conduite par le Département mobilise **9,8 M€** en 2024 au titre de l'emploi et de l'insertion professionnelle dont 3,5 M€ pour la subvention globale FSE, 1,5 M€ en faveur des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), 1,8 M€ de contrats d'insertion et 0,3 M€ en faveur de l'accompagnement économique des travailleurs non-salariés. Par ailleurs, 2,7 M€ de crédits sont inscrits au titre de la prévention et la lutte contre l'exclusion (service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), missions locales, école de la deuxième chance, fonds d'aide aux jeunes, fonds d'innovation, fonds insertion, parcours renforcés).

La politique en matière d'habitat et de logement **(3 M€)** est au cœur des politiques relevant des solidarités humaines et s'adresse aux ménages de condition modeste ou confrontés à un moment de leur vie à la précarisation.

Dans le cadre de l'accès et du maintien dans le logement, le Département combine des aides directes aux ménages et des dispositifs d'accompagnement social. Il mène également une politique visant à développer et améliorer l'offre en logements à vocation sociale.

La politique de l'action sociale **(1,6 M€)** conjugue la gouvernance de l'action sociale avec les comités locaux d'action pour la cohésion sociale et l'emploi, et l'accompagnement des personnes dans le cadre de dispositifs conjoints avec les CCAS et les associations.
Comme en 2023, le soutien aux associations d'aide alimentaire est renforcé.

La politique d'inclusion numérique au service des usagers porte des actions multisectorielles, qui visent à assurer la meilleure couverture territoriale et le meilleur service à l'usager. Il s'appuie sur le réseau des collèges, des bibliothèques et médiathèques ou sur le maillage territorial des CMS, pour accompagner les publics vers l'autonomie numérique **(0,4 M€).**

b) Le développement humain : 26,3 M€

Le fonctionnement des collèges **(16,7 M€)** regroupe les dotations aux collèges publics (10,7 M€), aux collèges privés (3,7 M€), les forfaits externat (3,7 M€), la participation à la restauration collective (0,7 M€), les aides à la scolarité (0,6 M€), le numérique éducatif (0,6 M€) et les frais d'entretien des bâtiments et les dépenses qui découlent des opérations de travaux en investissement (0,4 M€ en AE et en CP).

Sur le champ de l'action culturelle **(5,7 M€)**, le Département s'attache à défendre la création et la diffusion culturelle par la mise en œuvre d'une programmation culturelle départementale et par la mise en valeur de lieux culturels phares.

Le Département s'est fixé comme objectif une diffusion équitable sur l'ensemble du territoire de l'activité culturelle et affirme sa volonté de rendre la culture accessible au plus grand nombre. Cette politique culturelle se décline autour du soutien aux arts vivants (510 000 € d'AE et **970 000 €** de CP) et de la programmation des saisons culturelles (**170 000 €**). Elle participe pleinement à la réussite éducative (0,3 M€ en AE et **1 M€** en CP) avec la sensibilisation des collégiens à la culture dans différents domaines dans le cadre du parcours artistique et culturel et de l'accompagnement des enseignements artistiques. - 478 -

Le Département poursuit son action en soutenant par ses contributions les trois sites patrimoniaux qui participent au rayonnement de notre territoire, le Pôle Courbet, la Saline d'Arc et Senans et le Musée des maisons comtoises de Nancray avec un abondement de l'AE existante de 137 500 € et l'inscription de **3,5 M€** de crédits comme en 2023.

L'action de la Médiathèque départementale porte sur les enjeux de lecture publique **(0,4 M€)**. Les actions prévues par le Schéma départemental de la lecture publique (SDLP) 2023-2030 prévoient de favoriser la mise en réseaux des bibliothèques (animations, formation des équipes des bibliothèques, circulation des documents, politique documentaire concertée).

La valorisation et la restauration du patrimoine culturel départemental **(0,4 M€),** propriété du Département, correspondent en fonctionnement aux frais d'assurance, impôts et taxes, aux dépenses d'énergie et de travaux d'entretien courant sur les sites des archives départementales, du pôle Courbet et de la Saline d'Arc et Senans.

Sur le sport **(3,1 M€)**, 2024 sera le point d'orgue de la démarche « Partageons nos sports » et « Terre de jeux 2024 » avec l'organisation des jeux olympiques et paralympiques en France et l'accueil de la Flamme dans le Doubs sur 7 lieux emblématiques du territoire.

Sur l'inclusion sociale, le Département veut garantir l'accès de tous à la pratique sportive, et surtout des publics éloignés du sport et apporter son soutien financier aux comités départementaux sportifs avec l'inscription d'une AE de 270 000 € et **324 000 €** de crédits.

Pour soutenir les acteurs et l'organisation d'évènements « partageons nos sports » il est proposé d'inscrire une AE complémentaire de 60 000 € et **197 000 €** de CP auxquels s'ajoutent **180 000 €** de crédits pour accompagner les animations liées aux JOP 2024, comme le relais de la flamme.

Avec une inscription globale de **0,4 M€** de crédits, le Département poursuit son engagement auprès des associations et des collectivités qui organisent des manifestations sportives et apporte son soutien logistique à l'organisation de manifestations sportives avec la mise à disposition de matériel dans le cadre d'un « pack matériel », dans le cadre de l'AE existante.

Le soutien au sport de haut niveau, professionnel ou amateur, se poursuit en 2024 avec une inscription de **474 000 €**, à laquelle s'ajoute l'accompagnement des clubs phares **(710 000 €)** dans le cadre de nouveaux partenariats pluriannuels pour trois nouvelles saisons, comprenant également le marché des prestations de communication et l'achat de places au FCSM principalement pour les collégiens. Les dispositifs d'accompagnement des écoliers et collégiens à la pratique des sports de nature voient l'inscription de **117 000 €** de CP sur l'AE existante.

Les nouveaux contrats de territoire 2024-2026 sur le volet sport, culture, jeunesse devraient couvrir les 16 territoires éligibles avec la proposition d'une nouvelle AE de 1,2 M€ et l'inscription de **403 000 € de CP**.

Enfin, dans le cadre de la réussite éducative, l'objectif est de promouvoir le sport et d'aider l'accès des jeunes à la pratique sportive avec une inscription de **0,3 M€** d'AE et de crédits et financer les associations départementales de jeunesse et d'éducation populaire, l'UNSS, le dispositif natation et le Conseil départemental des jeunes. - 479 -

c) Dynamique territoriale : 46 M€

Sur les infrastructures routières (10,1 M€), les opérations d'entretien courant conduisent à une inscription de 3,2 M€ en AE et **2,7 M€** en CP. Ces dépenses portent sur le renouvellement des couches d'usure et des réparations localisées, l'assainissement des chaussées, le fauchage et la propreté des dépendances, la signalisation verticale, l'entretien et la surveillance du réseau routier, les réparations des dégâts occasionnés par des tiers, le comptage du trafic et la maintenance des voies cyclables.

S'agissant de la viabilité hivernale, il est proposé d'inscrire une AE de 6 M€ et **4 M€** de CP en prévision de l'hiver.

A cela s'ajoute l'ensemble des frais inhérents au parc du matériel routier et aux dépenses de fonctionnement des véhicules (carburant, entretien, assurances, loyers, péages, …) y compris la gestion de la flotte de véhicules légers de la collectivité avec 3,5 M€ d'AE et **3,3 M€** de CP.

Sur la maintenance du patrimoine cyclable départemental, **0,1 M€** en AE et en CP sont destinés à couvrir les dépenses d'entretien et à aider les associations œuvrant dans le domaine cyclable.

Au titre du développement territorial (31,6 M€) dans le cadre des partenariats locaux, le Département participe à différentes structures et associations (**1,4 M€**) : Agences d'urbanisme, AD@T, EPF, ADUPM, SMIX des aérodromes de Besançon La Vèze et du Pays de Montbéliard, SMIX Parc naturel régional du Haut-Jura, SMIX Micropolis, Association des maires du Doubs et associations de coopération européenne.

De plus, la participation du Département au fonds de cohésion sociale s'élève à **150 000 €** pour 2024.

Enfin, la contribution départementale au budget du SDIS pour 2024 s'élève **29 973 857 €** en progression de 5 % comparativement à 2023. Cette évolution prend notamment en compte l'augmentation des dépenses de personnel (indemnités des sapeurs-pompiers volontaires, prestation fidélité et reconnaissance, point d'indice) et l'inflation constatée sur un an (augmentation du prix de l'énergie, des carburants et des fournitures).

Sur la gestion et la préservation du patrimoine naturel **(1,2 M€),** le Département poursuit sa politique d'aménagement et d'animation des espaces naturels sensibles en s'appuyant sur les acteurs du territoire grâce à la mobilisation des crédits issus de la taxe d'aménagement.

Le Département apporte son soutien à la structuration et à la gouvernance des syndicats mixtes de gestion et de préservation de milieux aquatiques par un accompagnement technique des territoires et une participation statutaire aux SMIX intervenant dans le domaine de l'eau et l'assainissement.

Sur l'espace rural **(0,4 M€),** le Département maintient le soutien aux actions et manifestations de promotion du territoire ainsi qu'aux structures et organismes agricoles. Il exerce ses compétences en matière d'aménagement foncier, de soutien à l'équipement rural et de préservation de la santé animale via le Laboratoire vétérinaire départemental. - 480 -

Sur le tourisme (**2,4 M€)**, la stratégie d'aménagement et de développement touristique sera poursuivie en 2024, dans une recherche constante de synergies avec les territoires et les acteurs locaux.

Dans le cadre du développement de l'offre et de l'attractivité touristique, le soutien financier du Département au Comité départemental du tourisme (CDT) conduit à une inscription de 3,9 M€ d'AE pour la période 2024-2026 et **1,3 M€** de CP.

Le Département poursuivra son partenariat avec ses partenaires chargés de l'aménagement et de l'animation touristique, le collectif « Montagnes du Jura », l'association des grandes traversées du Jura et l'association Espace nordique jurassien, avec l'inscription de **92 500 €** de crédits.

Le Département participe au Syndicat Mixte du Mont d'Or à hauteur de **800 000 €**. A cela s'ajoutent **50 000 €** mobilisés au titre de la taxe sur les remontées mécaniques. Enfin, dans le cadre du soutien à l'aménagement et à l'attractivité du territoire, **201 500 €** sont destinés à l'animation touristique.

En économie, dans le cadre de la nouvelle dynamique engagée afin de positionner le Département aux côtés des entreprises, le Département s'est rapproché des Chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers et de l'artisanat) ; il est proposé d'inscrire **60 000 €** en 2024. Par ailleurs, une inscription de **150 000 €** est prévue pour assurer le financement de pertes possibles qui pourraient subvenir dans le cadre du remboursement des prêts d'honneur et avances remboursables en cours.

d) Efficience et ressources internes : 133,7 M€

Le volet relations publiques (1,1 M€) comprend le budget communication (**888 400 €**) qui regroupe la communication externe avec la publication de Vu du Doubs, l'adaptation des outils de communication au numérique par le biais des médias numériques, des réseaux sociaux, et du site internet, et la communication interne dans le cadre d'une année 2024 fortement orientée sur l'accueil de la flamme olympique.

Le budget du Cabinet de la Présidence pour les engagements liés au protocole et aux relations publiques de la collectivité est présenté à périmètre constant par rapport à 2023 (**113 800 €)**. Les diverses cotisations et subventions concernent plusieurs associations (ADF, AFIGESE, ATMO), les subventions aux structures locales des organisations syndicales et les crédits alloués au fonds d'intervention départemental (**99 650 €**).

Les moyens nécessaires à l'action de modernisation de l'action publique **(3,7 M€)** concernent les frais de télécommunication, la location des licences, la maintenance des équipements d'infrastructure centrale, l'hébergement Datacenter, le matériel d'impression et les consommables informatiques (3,2 M€). La stratégie de la performance de l'action publique de la collectivité se concentre sur l'achèvement de la refonte des outils de pilotage (tableaux de bord, indicateurs de suivi), la poursuite du contrôle des organismes satellites, l'accroissement de la stratégie d'évaluation et le conseil en organisation. Ces missions de pilotage et d'évaluation se traduisent par l'inscription de 0,2 M€ en AE et en CP.

Enfin, le budget de la documentation (acquisition d'ouvrages, abonnements), l'expertise juridique, les frais d'actes et de contentieux représentent un budget de 0,3 M€. - 481 -

Les dépenses des ressources humaines **(108,2 M€)** sont composées par les rémunérations et charges des personnels, la politique sociale, les indemnités des Conseillers départementaux, la formation, la prévention santé et la sécurité au travail.

La masse salariale évaluée à **101,5 M**€ en 2024 progresse de 4,3 % par rapport au BP 2023 et à hauteur de 2,6 % par rapport au CA 2023 prévisionnel. L'évolution de la masse salariale résulte mécaniquement de mesures salariales nationales avec la revalorisation du point d'indice, l'alignement indiciaire et le coût du glissement vieillesse technicité (GVT) lié aux avancements d'échelons, de grades, à la promotion interne mais aussi les effets en année pleine de l'application du Ségur. Elle évolue également sur la base de mesures internes visant à assurer le financement des mouvements de personnel (intégration, vacance de postes, départs). L'évolution résulte également de la politique conduite par le Département sur les ressources humaines avec l'adoption du pacte social le 25 septembre dernier.

Afin d'accompagner le personnel dans l'évolution de leurs compétences professionnelles, dans une période de grandes innovations technologiques et de réforme de la fonction publique, le Département a mis en œuvre un nouveau plan de formation avec la mobilisation d'un crédit formation de **0,6 M€.**

La politique d'action sociale **(2,6 M€)** se traduit par la participation de l'employeur à la complémentaire santé couvrant à la fois le risque santé (mutuelle) et la prévoyance (maintien de salaire), la subvention versée au Comité des œuvres sociales, les prestations sociales et secours d'urgence en faveur de certains agents qui rencontrent des difficultés financières. A cela s'ajoute la politique de prévention santé et de sécurité au travail **(0,4 M€).**

Le Département mène depuis de nombreuses années une politique forte en faveur de la formation et de l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle **(1,2 M€)** à travers différents dispositifs, que ce soit les stages de découverte pour les collégiens ou les contrats d'apprentissage.

La dépense relative aux indemnités des Conseillers départementaux, aux formations et déplacements conformément à la règlementation en vigueur, représente une dépense globale de **1,9 M€.**

Les bâtiments et moyens généraux, **(7,9 M€)** regroupent l'exploitation et la maintenance des sites (6,2 M€), la gestion patrimoniale (0,5 M€) et les moyens logistiques (1,2 M€).

En gestion financière, sont regroupés les dépenses relatives à la participation du Département aux fonds de péréquation **(5,4 M€)**, les frais de cabinets conseil, annonces et insertion **(30 000 €)** et les frais concernant les dépenses prévisionnelles d'admission en non-valeur **(80 000 €)** auxquels s'ajoutent les dépenses relatives aux frais financiers (**43 000 €)**.

De plus, suite au passage en M57 au BP 2023, 3 M€ d'AE sont inscrits au titre des dépenses imprévues en fonctionnement.

Enfin, le remboursement des intérêts de la dette est prévu à hauteur de **7,2 M€** au BP 2024 (+ 10,8 %).

II – 2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions de recettes de fonctionnement inscrites au projet de budget primitif 2024 s'élèvent à **585,4 M€,** soit un taux d'évolution de 0,9 % comparativement au voté 2023.

(en M€)	BP 2023	Voté 2023	BP 2024	*Evolution BP / BP*	*Evolution VOTE / BP*
FONCTIONNEMENT					
Solidarités humaines	52,917	57,417	61,638	*16,5%*	*7,4%*
Développement humain	1,108	1,286	0,982	*-11,4%*	*-23,6%*
Dynamique territoriale	1,667	1,432	1,072	*-35,7%*	*-25,1%*
Efficience et ressources internes	525,413	519,787	521,663	*-0,7%*	*0,4%*
TOTAL	**581,104**	**579,921**	**585,355**	*0,7%*	*0,9%*

a) Les solidarités humaines : 61,6 M€

Les recettes liées aux solidarités humaines sont inscrites en hausse de 16,5 % sous l'effet de la hausse des participations du CNSA. Celles-ci concernent les contributions du CNSA au titre de l'APA (**23,8 M€**) et de la PCH (**7,5 M€**), ainsi qu'un certain nombre de dispositifs de compensation issus des récentes réformes de revalorisation du personnel médico-social (avenant 43, tarif plancher), et de soutien aux services d'aides à domicile (dotation qualité) estimés à près de **8,9 M€**. La participation aux actions de prévention est quant à elle maintenue à **1,2 M€** en 2024.

Les autres recettes sur la politique de l'autonomie (**10,5 M€**) concernent les recouvrements sur bénéficiaires, les reversements et les recours sur succession dans le cadre de l'aide sociale.

La politique Enfance et Famille, qui représente **3,6 M€** de recettes de fonctionnement, bénéficie également de ressources en hausse (+ 20 %) en raison de l'augmentation des compensations versées par l'Etat pour la prise en charge des MNA, attendues à 1 M€, en lien avec la hausse des effectifs enregistrée dans le Département. A cela s'ajoutent 1,9 M€ versés par l'Etat dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, ainsi que 0,6 M€ de recouvrements.

Enfin, la politique Retour à l'emploi, insertion intègre pour **5,9 M€** les crédits perçus du Fonds Social Européen (3,8 M€), le financement par l'Etat de l'opération REACT (0,75 M€), le remboursement d'indus (0,8 M€) ainsi que des différentes initiatives menées par le Département du Doubs dans le cadre de la Stratégie pauvreté (0,5 M€).

b) Le développement humain : 1 M€

Ces recettes concernent la politique des Collèges pour **0,55 M€**, comprenant le produit des services de restauration dans les cantines (0,3 M€), la participation interdépartementale aux charges de fonctionnement (0,1 M€) ainsi que des reversements divers (0,1 M€).

Celles-ci portent également sur l'Action culturelle à hauteur de **0,34 M€,** correspondant principalement aux produits de la billetterie et des ventes du musée Courbet à Ornans, ainsi que sur des subventions en soutien à la politique Lecture pour **0,1 M€.**

c) Dynamique territoriale : 1,1 M€

Les recettes concernent les redevances (de gaz, télécommunication et électricité) pour **0,5 M€**, les ventes (produits pétroliers, véhicules) pour **0,2 M€** et le produit des sinistres (**0,2 M€**).

Des participations sont également reversées pour **0,2 M€** par l'Agence de l'eau et d'autres partenaires externes.

d) Efficience et ressources internes : 521,7 M€

Les ressources internes comportent un certain nombre de recettes en lien avec la politique des ressources humaines pour **1,3 M€,** avec notamment le remboursement de la rémunération du personnel mis à disposition. Au titre des bâtiments et moyens généraux, il est proposé l'inscription de **0,8 M€** via le produit des loyers, des locations d'antennes relais et des reversements d'assurance.

La gestion et l'optimisation financière concentrent la majeure partie des ressources du Département avec **519,6 M€** inscrits au budget 2024, en baisse de -0,8 % comparativement au BP 2023.

- La fiscalité : 398,3 M€

Le reversement de TVA représente désormais le produit fiscal le plus élevé de la collectivité depuis les suppressions successives de la taxe foncière sur le foncier bâti et de la CVAE. Pour 2024, la part de TVA reversée est évaluée à **175,9 M€** selon l'hypothèse gouvernemental d'une dynamique d'évolution à l'échelle nationale de 4,5 %.

Les Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qui dépendent directement de la santé du secteur immobilier, sont entrés dans un cycle de baisse depuis le milieu d'année 2022, qui devrait se poursuivre tant que le nombre de transactions et leurs prix n'auront pas retrouvé une trajectoire positive sur le territoire départemental. Ainsi la chute des DMTO devrait se confirmer en 2024, poursuivant l'hypothèse d'un retour à un niveau proche de la situation enregistrée en 2019, soit **71 M€.**

La Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) bénéficie depuis plusieurs années d'une dynamique de recettes considérée comme solide, lui permettant d'atteindre **99,7 M€** en 2024 selon un taux d'évolution attendu de 3,8 %.

Le Département du Doubs perçoit d'autres impôts directs tels que l'Imposition forfaitaire des entreprises de réseau (IFER), estimée à **1,6 M€**, et la compensation du transfert de la CVAE à la Région (**5,1 M€**), ou indirect avec la taxe sur l'électricité (**6,5 M€),** la taxe d'aménagement (**2 M€)** et la taxe départementale sur les remontées mécaniques (**85 000 €)**. Enfin, la fiscalité transférée concerne également la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour **36,4 M€**, dont la troisième part évolue proportionnellement à la croissance économique.

- Les dotations : 83 M€

Les dotations versées par l'Etat sont constituées des trois parts de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour un montant quasi-stable à **58 M€**, de la dotation globale de décentralisation (DGD) figée à **2,6 M€,** de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) attendue en recul de -1 % à **15,6 M€** et du Fonds de Mobilisation Départementale pour l'insertion (FMDI) pour **3,7 M€.**

A cela s'ajoutent les allocations compensatrices (**2,9 M€)** et le FCTVA en fonctionnement (**0,2 M€).**

- La péréquation : 38,4 M€

La collectivité est par ailleurs bénéficiaire d'un certain nombre de dispositifs de péréquation qui contribuent à réduire les inégalités entre les Départements en redistribuant les recettes selon différents critères de richesse.

Le Fonds de péréquation des droits de mutation est le plus important avec **12,5 M€** de recettes attendues en 2024. Basé sur les bases de DMTO constatées l'année précédente, le produit du fonds devrait diminuer sous l'effet de la crise immobilière, même si le mécanisme de réserve devrait être employé pour amortir la baisse en 2024. Ainsi le fonds à répartir est évalué à près de 1,8 Mds d'euros au niveau national, en baisse de - 5,8 % comparativement à 2023.

Le Département est également éligible depuis 2022 au Fonds de sauvegarde de la TVA, créé en compensation du transfert de la taxe foncière, pour un reversement estimé à **3,1 M€.**

Enfin, les recettes de péréquation comprennent le Dispositif de compensation péréquée (DCP), destiné au financement des allocations individuelles de solidarité qui bénéficie d'une augmentation de 8,6 % décidée par l'Etat, correspondant à une recette de **9,1 M€**, ainsi que le Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) pour **13,7 M€**.

III – LA CONTRACTION DE L'EPARGNE ACCROIT LE BESOIN DE FINANCEMENT

III – 1 L'AUTOFINANCEMENT

L'épargne brute, qui correspond à la part des recettes de fonctionnement restant disponible après financement des dépenses de fonctionnement, participe à l'autofinancement de l'investissement. Elle baisse fortement en 2024 avec **44 M€** au BP 2024 contre 53,1 M€ au BP 2023. Cette baisse est liée en majeure partie par la baisse des inscriptions des droits de mutation.

Cette contraction de l'épargne brute est liée à une évolution plus rapide des dépenses de fonctionnement (2,5 %) que des recettes de fonctionnement (0,7 %).

La structure du financement de l'investissement évolue comme suit :

	B.P. 2023	B.P. 2024
Dépenses d'investissement	129,5 M€	127,8 M€
Epargne brute	53,1 M€	44,0 M€
Taux de financement par épargne brute	**41,0%**	**34,4%**
Recettes d'investissement hors emprunt	22,6 M€	26,1 M€
Taux de financement par recettes d'investissement hors emprunt	**17,4%**	**20,4%**
Recettes d'emprunts	53,8 M€	57,75 M€
Taux de financement par emprunt	**41,5%**	**45,2%**

Au BP 2024, les recettes directes d'investissement financent 20,4 % des dépenses totales d'investissement.

Ces recettes d'investissement hors emprunts (26,1 M€), additionnées à l'épargne brute (44 M€), permettent de financer 54,9 % des dépenses d'investissement contre 58,5 % au BP 2023. Les inscriptions d'emprunts de 57,750 M€ couvrent 45,2 % des dépenses d'investissement, soit 3,7 points de plus qu'au BP 2023.

Toutefois en 2024, la conséquence mécanique de baisse de l'épargne brute conduit à majorer les inscriptions d'emprunts pour assurer l'équilibre du budget, malgré la majoration des recettes hors emprunts. Cette inversion du financement des investissements est rendue possible grâce à un faible niveau d'endettement, qui donne des marges de manœuvre et permet une prévision d'investissement particulièrement élevée de 127,8 M€.

III – 2 DETTE – EMPRUNTS – GARANTIES D'EMPRUNTS

a) Emprunts

L'équilibre du BP 2024 nécessite une **inscription d'emprunts de 57,750 M€,** destinée au financement des investissements proposés, soit 103,3 M€ (hors remboursement du capital de la dette).

La part d'investissement financée par l'emprunt atteint 45,2 % au BP 2024 contre 41,5 % au BP 2023 (53,8 M€ d'emprunts votés). Leur mobilisation interviendra en fonction des besoins et des réalisations constatées sur l'année 2024.

b) Dette

Compte tenu des emprunts contractés et mobilisés fin 2023, **l'encours de dette sur le budget principal au 1er janvier 2024 se situera à 238 M€** contre 230,9 M€ au 1er janvier 2023, soit un ratio de 436 €/habitant. La réalisation d'emprunt 2023 est de l'ordre de 30 M€ (avec 10 M€ mobilisés en mars et 20 M€ fin 2023).

La dette départementale comprend 65 contrats de prêts avec un encours constitué à 70 % en taux fixe. Son taux moyen actuariel est estimé à 3 % au 1er janvier 2024 (contre 2,65 % au BP 2023) et sa durée résiduelle est de 12 ans et 2 mois.

Les crédits demandés au titre de l'annuité de la dette départementale intègrent :

- Le remboursement de la dette existante au 31 décembre 2023,
- Une annuité 2024 sur une hypothèse de réalisation de 30 M€ en 2024 sur la base d'un taux fixe de 4 % sur 20 ans avec la mobilisation d'une partie de l'emprunt projeté dès l'été 2024.

Dans un contexte de hausse de taux avec une inflation durable à moyen terme malgré les actions de la Banque Centrale Européenne, les prévisions budgétaires 2024 pour l'**annuité de la dette** sont les suivantes :

	BP 2023	BP 2024	Evolution 2023/2024
Amortissement	23 245 000 €	24 500 000 €	5,40%
Intérêts	6 500 000 €	7 200 000 €	10,77%
Annuité de dette	**29 745 000 €**	**31 700 000 €**	**6,57%**

Les intérêts de la dette départementale augmentent en raison de :

- L'évolution à la hausse du taux moyen actuariel de la dette (3 % au BP 2024 contre 2,65 % au BP 2023). Celle-ci s'explique par une hausse des taux variables et du passage du livret A de 2 à 3 % en février 2023, même si ce dernier restera plafonné à 3 % jusqu'en février 2025.
- L'impact de la hausse des taux longs et des marges pour les emprunts contractés en 2023, malgré un taux d'intérêt relativement bas pour l'emprunt mobilisé en mars 2023 (1,35 % taux fixe).

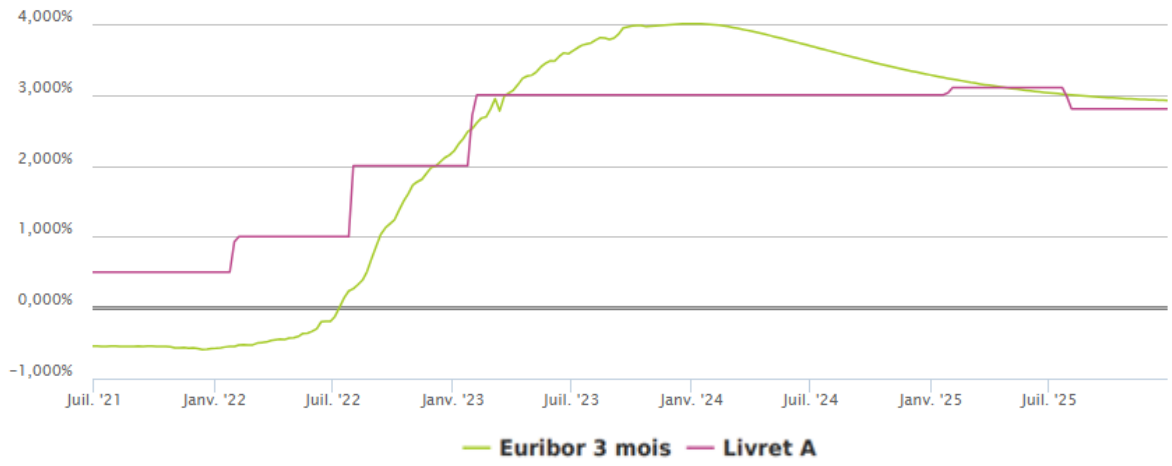

L'amortissement de la dette départementale augmente en raison :

- De l'impact en 2024 des annuités des emprunts mobilisés fin 2023.
- Du caractère progressif de l'amortissement.

Enfin, il est proposé une inscription de **17 M€ en dépenses et recettes**, sans incidence sur l'équilibre global du budget 2024 pour permettre le remboursement provisoire du capital des **emprunts revolving**. Après plusieurs années, les conditions pour ce type d'opérations sont redevenues favorables. En effet, le remboursement temporaire du prêt permet d'économiser l'équivalent de l'EONIA sur les intérêts. Cet indice, repassé en territoire positif depuis septembre 2022, atteindrait 4 % fin 2023 et permettrait de générer une économie en intérêts de l'ordre de 350 000 €.

c) Garanties d'emprunts

L'encours de la dette garantie est estimé à 557,9 M€ au 1er janvier 2024 (552,7 M€ au BP 2023) pour 2 243 lignes de prêts garantis. Avec 481,1 M€, le logement social représente 86,2 % de l'encours.

L'encours est majoritairement adossé à des taux indexés sur le livret A (81,7 %) et à des taux fixes (17,7 %). Selon la grille d'analyse prévue par la Charte de Bonne Conduite (CBC ou Charte Gissler), 100 % de l'encours se situe dans la catégorie la plus sécurisée, en 1A.

La dette garantie est essentiellement composée de prêts octroyés par la Caisse des dépôts et consignations (520,8 M€, soit 93,4 % de l'encours).

Pour 2024, **il vous est proposé de fixer à 70 M€ le montant de l'enveloppe garanties d'emprunts** :

- 38 M€ pour les emprunts réalisés par des organismes de logement social,
- 30 M€ pour les emprunts réalisés par des organismes à vocation sanitaire et sociale,
- 2 M€ pour les emprunts réalisés par des organismes divers d'intérêt général.

L'augmentation du montant de l'enveloppe sanitaire et sociale (30 M€ contre 10 M€ en 2023) est motivée :

- d'une part par le dépôt effectif de trois demandes de garanties : la Mutualité française comtoise pour la construction des EHPAD de Saint-Vit et de Valentigney et Axentia pour la construction de l'EHPAD et de la résidence autonomie de Valdahon ;
- et d'autre part par l'annonce d'une demande de garantie à venir émanant d'ACIS France pour des travaux au sein de l'EHPAD Jean XXIII à Montferrand-le-Château.

Concernant les opérations d'intérêt général conformes aux compétences du Département, deux dossiers sont annoncés : Emmaüs pour la construction d'une ressourcerie / recyclerie à Besançon et l'association CDEI pour la rénovation de locaux à Franois.

III – 3 LES OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE

Les mouvements d'ordre s'équilibrent en dépenses/recettes et s'élèvent à 106 657 168 €.

Ils comprennent le virement de la section de fonctionnement à l'investissement de 22 065 168 € auquel s'ajoutent les reprises de subventions d'investissement reçues et de dotations globales (DGE, DDEC, DSID) en fonctionnement pour 6 908 800 €, l'opération d'ordre relative au loyer BEA des gendarmeries pour 26 100 €, la dotation aux amortissements des immobilisations de 53 267 900 € et la neutralisation budgétaire des amortissements des subventions d'équipements versées de 24 389 200 €.

IV – LES BUDGETS ANNEXES

IV – 1 LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (CDEF)

Le Centre départemental de l'Enfance et de la Famille est un établissement pivot dans le dispositif départemental de placement et la protection de l'enfance.

Le budget primitif du CDEF s'équilibre, en dépenses et en recettes de fonctionnement, à **10 101 143 €**. L'évolution du budget prend en compte l'augmentation des dépenses d'hébergement et d'alimentation pour l'accueil des Mineurs Non Accompagnés, l'inflation avec la majoration tarifaire du prix de l'énergie et les hausses de frais de personnel (point d'indice et prime "Ségur").

La section d'exploitation est alimentée par la subvention d'équilibre intégrée dans le budget principal du Département à hauteur de 9 785 993 €.

IV – 2 LE LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL (LVD)

L'activité du Laboratoire vétérinaire départemental (LVD) du Doubs porte sur la santé animale. Par conséquent, ce service du Département contribue au soutien de l'économie agricole, à la protection de la santé publique, et à la surveillance de l'environnement.

Son activité est directement liée au contexte épidémiologique national ou local et à l'évolution du cadre règlementaire. L'année 2024 sera marquée par la mise en œuvre de la 2ème phase du plan d'éradication de la BVD (diarrhée virale bovine) dans le Doubs.

Le budget 2024 du Laboratoire vétérinaire départemental s'élève en dépenses à **1 238 240 €** dont 52 180 € en investissement. Les dépenses de fonctionnement comprennent essentiellement les charges de personnel (0,71 M€) et charges à caractère général (0,42 M€).

L'équilibre du budget est assuré en recettes de fonctionnement par le produit attendu des prestations d'analyses (1 185 000 €), la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice (1 028 €) et en recettes d'investissement par la dotation aux amortissements à hauteur de 52 180 €.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3311-2 et L 3311-3 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 16 décembre 2019 relative au plan d'actions en faveur du Développement durable 2019-2025 ;

Vu les délibérations du Conseil départemental de janvier 2023 concernant le rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable et le rapport 310 relatif au plan de transition climatique ;

Vu la délibération Conseil départemental du 26 juin 2023 concernant le rapport 2022 sur la situation du Département du Doubs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et le plan d'actions Egalité professionnelle 2023-2025 ;

Vu la délibération du 23 octobre 2023 concernant les Orientations budgétaires 2024 articulées autour des 5 piliers de la politique départementale, notamment le pilier « transition climatique et énergétique » ;

Vu le rapport **n° 405** présenté sous le timbre **: DGS / DFA** ;

Vu l'avis des commissions n° **4, 1, 2, 3 ;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription, au 2024, des crédits suivants :

I - BUDGET PRIMITIF 2024

- Approuve le budget primitif du Département pour 2024 qui s'établit pour le budget principal comme suit :

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	144 817 895,00	31 324 100,00	176 141 995,00	100 808 927,00	75 333 068,00	176 141 995,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	541 345 934,00	75 333 068,00	616 679 002,00	585 354 902,00	31 324 100,00	616 679 002,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	**686 163 829,00**	**106 657 168,00**	**792 820 997,00**	**686 163 829,00**	**106 657 168,00**	**792 820 997,00**

- Approuve les inscriptions de dépenses et recettes proposées, telles que détaillées dans les projets de délibération des rapports spécifiques, et vote ce budget au niveau du chapitre pour la section d'investissement et la section de fonctionnement,

- Approuve le volume de crédits prévus au budget annexe du Centre départemental de l'enfance et de la famille pour **10 101 143 €** en recettes et en dépenses de fonctionnement,

- Approuve le volume de crédits prévus au budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental en recettes et en dépenses pour **1 238 240 €** dont 52 180 € en dépenses d'investissement et 1 186 060 € en dépenses de fonctionnement.

- Approuve le principe de fongibilité des crédits prévu en M57 et autorise Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de de fonctionnement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

- Approuve le dispositif de neutralisation à appliquer aux amortissements des subventions d'équipement versées (chapitre 204) sur l'exercice 2024.

- Approuve les ouvertures au budget primitif 2024 de nouvelles autorisations de programme et d'engagement présentées en annexe du document comptable, en annexes 3 et 4 au rapport et en annexe de la présente délibération :
  . en autorisations de programme, des ouvertures à hauteur de 141 639 900 € ;
  . en autorisations d'engagement, des ouvertures à hauteur de 37 420 822 €.

- Approuve la programmation pluriannuelle des autorisations de programme et d'engagement ainsi que la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants figurant en annexe 4 du rapport, et en annexe de la présente délibération.

II - GESTION ET OPTIMISATION FINANCIERE 2024

- Approuve :
  . le maintien à 2 % du taux de la taxe sur les remontées mécaniques ;
  . le maintien à 1 % du taux de la taxe d'aménagement ;
  . l'inscription au budget primitif 2024, des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe : 451 - Dette, programme d'emprunts, trésorerie et garanties d'emprunts					
Emprunts (y compris revolving)			41 500 000 €	41 500 000 €	74 750 000 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**41 500 000 €**	41 500 000 €	**74 750 000 €**
Axe : 452 Fiscalité et dotations					
Dotations					17 261 727 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**- €**	- €	**17 261 727 €**
Axe : 453 - Opérations financières diverses					
Dépenses imprévues	6 000 000 €			- €	
Total Axe	**6 000 000 €**	**- €**	**- €**	- €	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**6 000 000 €**	**- €**	**41 500 000 €**	**41 500 000 €**	**92 011 727 €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe : 451 - Dette, programme d'emprunts, trésorerie et garanties d'emprunts					
Emprunts (y compris revolving)			7 243 000 €	7 243 000 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**7 243 000 €**	7 243 000 €	**- €**
Axe : 452 Fiscalité et dotations					
Fiscalité			30 000 €	30 000 €	398 262 496 €
Dotations				- €	82 998 058 €
Péréquations			5 370 000 €	5 370 000 €	38 359 031 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**5 400 000 €**	**5 400 000 €**	**519 619 585 €**
Axe : 453 - Opérations financières diverses					
Etudes et conseils		- €	30 000 €	30 000 €	
Non-valeurs, annulations			79 500 €	79 500 €	
Provisions, intérêts moratoires			500 €	500 €	
Dépenses imprévues	3 000 000 €			- €	
Total Axe	**3 000 000 €**	**- €**	**110 000 €**	**110 000 €**	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**3 000 000 €**	**- €**	**12 753 000 €**	**12 753 000 €**	**519 619 585 €**

TOTAL		- €	54 253 000 €	**54 253 000 €**	**611 631 312 €**

o DETTE

Toutes les opérations de gestion de la dette auront pour objet de protéger le Département du risque lié aux variations des taux d'intérêts dans les limites de l'encours de dette existant au 1er janvier 2024 de 238 M€ maximum majorés des emprunts inscrits au budget primitif 2024 à hauteur de 57,75 M€.

Dans tous les cas, l'Assemblée délibérante sera informée à postériori des actes pris dans le cadre des délégations données à Mme la Présidente du Département.

o GARANTIES D'EMPRUNTS

- Fixe, dans le cadre de sa délégation à la Commission permanente pour 2024 une enveloppe globale de 70 M€ d'emprunts garantis répartie entre les organismes de logement social (38 M€), les organismes à vocation sanitaire et sociale (30 M€) et les organismes divers d'intérêt général (2 M€).

- Autorise Mme la Présidente du Département à intervenir aux contrats de prêts et à signer tout document utile à la gestion desdites garanties d'emprunts, des prises d'hypothèques ou de leur mainlevée.

- **OPERATIONS FINANCIERES**

- Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, les marchés, conventions, pièces annexes et documents comptables correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Présentation brève et synthétique du budget primitif 2024
2 - Synthèse recettes et dépenses par politique
3 - Mouvements en AP/AE
4 - Programmation pluriannuelle
5 - Propositions par imputations budgétaires - gestion et optimisation financière
6 - Synthèse recettes et dépenses - gestion et optimisation financière
7 - Structure de la dette principale
8 - Structure de la dette garantie

ANNEXE 1

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Conformément aux dispositions de l'article L3313-1 du CGCT, *« une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles »* doit être jointe en annexe au rapport général du budget primitif *« afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »*.

Le budget primitif 2024 du Département du Doubs s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de **669,2 M€** (+ 1,8 % par rapport au budget primitif 2023).

La présentation synthétique du budget de la collectivité est la suivante :

		BP 2023	VOTE 2023	BP 2024	Evolution BP / BP	Evolution VOTE / BP
DEPENSES	**Investissement**	**129 528 995 €**	**122 038 095 €**	**127 817 895 €**	-1,3%	4,7%
	(investissement hors dette)	*106 283 995 €*	*98 793 095 €*	*103 317 895 €*	-2,8%	4,6%
	Fonctionnement	**527 976 653 €**	**538 834 234 €**	**541 345 934 €**	2,5%	0,5%
	(Fonctionnement hors dette)	*521 476 653 €*	*532 384 234 €*	*534 145 934 €*	2,4%	0,3%
RECETTES	**Investissement**	**76 401 427 €**	**53 266 927 €**	**83 808 927 €**	9,7%	57,3%
	(investissement hors emprunts)	*22 601 427 €*	*21 766 927 €*	*26 058 927 €*	15,3%	19,7%
	Fonctionnement	**581 104 221 €**	**579 920 981 €**	**585 354 902 €**	0,7%	0,9%
TOTAL		**657 505 648 €**	**660 872 329 €**	**669 163 829 €**	1,8%	1,3%
EMPRUNTS		**53 800 000 €**	**31 500 000 €**	**57 750 000 €**	7,3%	83,3%
EPARGNE BRUTE		**53 127 568 €**	**41 086 747 €**	**44 008 968 €**	-17,2%	7,1%

	AP résiduelles au 31/12/2022	BP 2023	BP 2024
AP	330 835 859 €	**142 172 800 €**	**141 639 900 €**
AE	52 730 109 €	**35 906 500 €**	**37 420 822 €**

Le budget présenté devant l'assemblée départementale répond aux objectifs suivants :

- Poursuivre la dynamique portée en investissement en assurant un équilibre entre les territoires, avec un niveau d'investissement hors dette de **103,3 M€**,

- Renforcer nos efforts de maitrise de l'évolution des dépenses en fonctionnement d'un montant de **541,3 M€**,

- Préserver les grands équilibres financiers malgré la contraction du niveau d'épargne brute à **44 M€** qui conduit à un besoin de financement par emprunt estimé à **57,750 M€** au budget primitif 2024.

Ce budget pour 2024 permet de **nous engager ensemble dans une dynamique solidaire** afin de poursuivre la mise en œuvre des grands projets porteurs d'avenir, d'être acteur des solidarités humaines et territoriales et de porter notre ambition pour le territoire et ses habitants.

1. **<u>Un niveau d'investissement ambitieux pour l'avenir de notre territoire</u>**

a) Les dépenses d'investissement

Au titre **des crédits** présentés au budget primitif 2024, le volume des **dépenses d'investissement** (hors remboursement en capital de la dette de **24,5 M€)** s'établit à **103,3 M€** en progression de **4,6 %** comparativement au voté 2023.

Les principales inscriptions par ordre décroissant sont les suivantes :

Le budget portant sur <u>la mobilité et les infrastructures routières</u> reste une priorité pour le département et se traduit par une inscription de 32,5 M€ de CP au BP 2024 avec l'inscription de 91 M€ d'AP permettant de couvrir la programmation des dépenses sur le réseau routier jusqu'en 2028. Les crédits financent les travaux de maintenance du patrimoine routier, l'amélioration du réseau, les ouvrages d'art, l'environnement routier et la politique cyclable du département.

Les crédits inscrits pour <u>les travaux dans les collèges</u> s'élèvent à 30,1 M€ avec une inscription d'AP complémentaire de 4,8 M€. Ils permettent de poursuivre la stratégie patrimoniale engagée dans le cadre des schémas directeurs d'aménagement (SDAC) (collège de Frasne, de Bethoncourt, de Villers le lac, les travaux du gymnase de Blamont, et la poursuite des études pour les collèges de Doubs, Hérimoncourt, Pouilley les Vignes, Seloncourt, Grenier à Pontarlier et Saint Hippolyte), les travaux de gros entretien programmés dans d'autres collèges, le renouvellement des mobiliers et matériels scolaires des collèges et le renouvellement des équipements numériques éducatifs.

<u>L'accompagnement du secteur communal</u> est un axe fort de la politique départementale au travers notamment des contrats P@C pour maintenir les services publics locaux au plus près des habitants.

<u>Au titre de la politique en faveur de l'habitat et du logement</u>, le Département entend soutenir les projets de développement de l'offre en logements à vocation sociale sous maitrise d'ouvrage des communes ou des bailleurs sociaux, et apporter un soutien aux propriétaires privés, sous condition de ressources, pour réaliser les travaux nécessaires à l'amélioration de leur logement**.**

Le programme volontariste conduit par le département d'accompagnement des projets <u>d'investissement dans les EHPAD</u> et sur le secteur du handicap visant à l'amélioration des conditions d'accueil des résidents.

<u>Sur le champ de l'enfance et de la famille</u>, le projet d'implantation de villages d'enfants sur les territoires de Besançon et l'Isle sur le Doubs, avec l'ouverture de 100 places d'ici 2025, prévoit l'inscription en 2024 de 1,2 M€ de crédits dans le cadre de l'AP de 6 M€ votée en 2023.

b) Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement hors emprunts s'élèvent à **26,1 M€**, en progression de 19,7 % par rapport au voté 2023.

Les recettes d'investissement poursuivent une trajectoire dynamique grâce à la hausse des financements dédiés aux projets d'équipement portés par la collectivité. C'est le cas du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) estimé à 8,5 M€, de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) pour 5,6 M€, du Fonds vert (0,6 M€) et de la dotation départementale d'équipement des collèges (2,5 M€).

Les autres recettes portent notamment sur les participations attendues au titre des routes départementales (1,6 M€), la redevance radars (0,6 M€), les concours de l'Etat pour le financement du programme « Territoire Numérique Educatif » (1,1 M€) et les ventes immobilières (2,2 M€) et de véhicules (0,5 M€).

2. Un budget de fonctionnement responsable et efficient

a) Les dépenses de fonctionnement

Le volume des crédits en fonctionnement s'établit à **541,3 M€** en progression de 2,5 % par rapport au BP 2023 représentant 13,4 M€ de crédits supplémentaires, mais limité à 0,5 % comparativement au montant voté en 2023.

Les dépenses de solidarités humaines représentent 62 % des dépenses de fonctionnement avec 335,4 M€ (+2,7 %).
Elles sont constituées

- de l'aide sociale aux personnes handicapées (93,3 M€) et aux personnes âgées (70,1 M€),
- des dépenses d'insertion et de retour à l'emploi (88,2 M€),
- de l'aide sociale à l'enfance (78,8 M€),
- et des aides au logement, à l'action sociale et à l'inclusion numérique.

Concernant les allocations individuelles de solidarités (AIS), les allocations de RSA s'élèvent à 78,2 M€, les dépenses relatives à l'APA à 59,5 M€ et la PCH à 22,9 M€.

En 2024, le département entend soutenir les services à domicile et les établissements en proposant de revaloriser le taux directeur de la tarification à 3 % sur les établissements de l'enfance et sur le secteur du handicap, et 4 % sur le secteur des personnes âgées.

Le secteur de l'aide à domicile connait des tensions et des difficultés de recrutement. Après les revalorisations salariales prises en 2023 et l'introduction d'un tarif plancher, et afin de soutenir l'activité de ce secteur qui a connu une baisse du nombre d'heures réalisées par les SAAD en 2023, le département a décidé dans le cadre des nouveaux CPOM signés en décembre 2023 de fixer le tarif horaire d'aide à domicile à 25 €, une revalorisation des indemnités dimanche et jours fériés à 3,5 € de l'heure et à une nouvelle hausse des indemnités kilométriques portée à 0,46 centimes par kilomètre.

La contribution du Département au SDIS visant à l'accompagner dans ses missions de secours, de sécurité, de prévention et de protection des personnes s'élève à 29 ,9 M€ en 2024 (+ 5 %).

Le fonctionnement des collèges avec 16,7 M€, regroupe les dotations aux collèges publics et privés, les frais d'entretien de bâtiments, les forfaits externat, la participation à la restauration collective et les aides à la scolarité.

L'entretien des routes départementales (10,1 M€), porte sur les opérations d'entretien courant, la viabilité hivernale, le renouvellement des couches d'usure et des réparations localisées, l'assainissement des chaussées, le fauchage et la propreté des dépendances, la signalisation verticale, l'entretien et la surveillance du réseau routier et la maintenance des voies cyclables.

Les autres champs d'action du Département portent sur l'action culturelle, la mise en valeur de lieux culturels phares comme le pôle Courbet et la Saline Royale d'Arc et Senans, la politique en faveur du sport avec le déploiement des actions dans le cadre de « partageons nos sports » et Terre de jeux 2024 », les subventions aux associations et les dispositifs de soutien aux évènements sportifs organisés par les associations et au sport de haut niveau professionnel ou amateur.

Les ressources humaines atteignent 108,2 M€. Elles doivent concourir à la mobilisation et au développement de l'ensemble des compétences de tous les agents de la collectivité. Elles sont composées par les rémunérations et charges des personnels, la politique sociale, les indemnités des conseillers départementaux, la formation, la prévention santé et la sécurité au travail.

Les dépenses d'administration générale avec 11,6 M€ regroupent la gestion patrimoniale des bâtiments et la maintenance des sites, la logistique, et les moyens informatiques.

b) Les recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes de fonctionnement inscrites au projet de budget primitif 2024 s'élèvent à **585,4 M€,** soit un taux d'évolution de 0,9 % comparativement au voté 2023.

La majeure partie des ressources, soit 519,7 M€ sont composées des produits de la gestion financière, qui subissent une baisse de - 0,8 % sous l'effet d'un recul de fiscalité, notamment des droits de mutation.

La part la plus importante des recettes fiscales est la fraction de TVA versée par l'Etat (175,9 M€) en compensation du foncier bâti et de la CVAE. Viennent ensuite la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) évaluée à 99,7 M€ et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour 36,4 M€.

Les autres recettes de fiscalité sont les droits de mutation (71 M€), de la taxe sur l'électricité (6,5 M€) et de la taxe d'aménagement (2 M€), la compensation de la Région liée au transfert de CVAE (5,1 M€) et les IFER (1,6 M€).

Les dotations de l'Etat de 83 M€ sont constituées principalement par la DGF (58 M€). Les autres recettes sont la DGD, la DCRTP, le FMDI et les allocations compensatrices.

Les dispositifs de péréquations de 38,4 M€ sont composés par le FNGIR (13,7 M€), le fonds de péréquation des droits de mutation (12,5 M€), le dispositif de compensation péréquée (9,1 M€) et le fonds de sauvegarde de la TVA (3,1 M€).

Les autres recettes de fonctionnement (61,6 M€) concernent notamment les versements de la CNSA, les recettes de recouvrements dans le cadre de l'aide sociale, les crédits d'Etat et du FSE au titre de l'insertion et de l'emploi et les participations diverses au titre des collèges ou des routes.

3. Des grands équilibres financiers

Le niveau **d'épargne brute prévisionnelle atteint 44 M€** au BP 2024 contre 53,1 M€ au BP 2023. Cette contraction de l'épargne brute est liée à une évolution plus rapide des dépenses de fonctionnement (2,5 %) que des recettes de fonctionnement (0,7 %). Elle conduit à majorer les inscriptions d'emprunts 2024 à hauteur de **57,750 M€** pour assurer l'équilibre du budget et le financement d'un niveau soutenu d'investissement.

L**'encours de dette au 1er janvier 2024 s'élève à 238 M€** au budget principal et conduit à une inscription d'un remboursement de l'annuité d'emprunt de 31,7 M€ en 2024 dont 24,5 M€ au titre du remboursement en capital et 7,2 M€ pour les intérêts.

Mouvements en AP/AE - BP 2024

INVESTISSEMENT — 141 639 900,00

12 Enfance et Famille — 348 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
LOGCDEF	24/MOYENS LOGISTIQUES CDEF	2024	1	348 000,00	122
			Montant/axe	**348 000,00**	**122**

13 Retour à l'emploi, insertion — 15 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
VELOGARDES	24-26/VELOGARDES	2024	1	15 000,00	132
			Montant/axe	**15 000,00**	**132**

14 Habitat et Logement — 12 720 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
GENSVOYAGE	24/GENS DU VOYAGE	2024	1	90 000,00	143
HABPRIVE	HABITAT PRIVE 24-29	2024	1	4 830 000,00	
HABPUBLIC	HABITAT SOCIAL PUBLIC 24-29	2024	1	3 050 000,00	
LOGSPECIF	24/HABITAT SPECIFIQUE	2024	1	150 000,00	
LOGTCOM	LOGEMENT COMMUNAL 24-28	2024	1	4 600 000,00	
			Montant/axe	**12 720 000,00**	**143**

21 Collèges — 4 820 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
ACQCOL	24/ACQUIS. TERR.COLL PUB.	2024	1	10 000,00	211
GERADAP	GROS ENTRETIEN REPARATION AGENDA ACCESSIBILITE COLLEGES	2017	1	3 000 000,00	
MOBPMC	MOBILIER PLAN MODERNISATION COLLEGES	2017	1	200 000,00	
MODCOLLEGE	TRAVAUX MODERNISATION DES COLLEGES	2017	1	250 000,00	
			Montant/axe	**3 460 000,00**	**211**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
TNECOLLEGE	TNE COLLEGES 2023-2025	2023	1	1 000 000,00	212
			Montant/axe	**1 000 000,00**	**212**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
FALLOUX	24/FALLOUX COLLEGES PRIVES	2024	1	360 000,00	216
			Montant/axe	**360 000,00**	**216**

22 Action culturelle — 76 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
MATCOURB	24/ MATERIEL COURBET	2024	1	25 000,00	221
NANCRAY	24/ NANCRAY MAISONS COMTOISES	2024	1	31 000,00	
TRAVCOURB	24/ TRAVAUX COURBET	2024	1	20 000,00	
			Montant/axe	**76 000,00**	**221**

23 Lecture — 100 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
ACQMDOUV	ACQUISITION MD OUVRAGES 23-25	2023	1	60 000,00	232
EQUIPBIBLI	24/ EQUIPEMENT BIBLIOTHEQUES	2024	1	40 000,00	
			Montant/axe	**100 000,00**	**232**

24 Archives départementales et patrimoines culturels — 2 254 900,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
MATARCHI	24/AUTRES MATERIEL ARCHIVES	2024	1	30 000,00	241
REST. EXT.	RESTAURATION EXTERIEURE 24-27	2024	1	200 000,00	
			Montant/axe	**230 000,00**	**241**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
INVCOURB	INV COURANT POLE COURBET 2024-2027	2024	1	50 000,00	242
INVSALIN	INV COURANT SALINES ARC ET SENANS	2024	1	30 000,00	
MODCOURB	MODERNISATION POLE COURBET 2023-2027	2023	1	1 086 000,00	
MODPATHIS	MODERNISATION PATRIMOINE CULTUREL	2017	1	190 000,00	
SDASALINE	SDA SALINE ROYALE 2023-2027	2023	1	668 900,00	
			Montant/axe	**2 024 900,00**	**242**

31 Mobilités et infrastructures — 91 000 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
MAINTDESS	MAINTENANCE RESEAU DESSERTE 2022-2028	2021	1	45 000 000,00	311
MAINTSTRU	MAINTENANCE DES RD-MAINTENANCE DU RESEAU STRUCTURANT 2022-2028	2021	1	45 000 000,00	
			Montant/axe	**90 000 000,00**	**311**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
ETUDESACQ	ETUDES ACQUISITIONS FONCIERES 2022-2028	2022	1	1 000 000,00	313
			Montant/axe	**1 000 000,00**	**313**

33 Développement territorial, attractivité, affaires européennes et transfrontalières — 1 700 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
AEROLAVEZE	24/PARTICIPATION INVEST AERODROME LA VEZE	2024	1	25 000,00	331
AEROMONTBE	24/PARTICIPATION INVEST AERODROME MONTBELIARD	2024	1	60 000,00	
FONDPATRIM	FONDATION PATRIMOINE 24-26	2024	1	60 000,00	

INTEMPERIE	24/SOUTIEN INTEMPERIE	2024	1	200 000,00	
SMIXMICROP	24/PARTICIPATION SMIX MICROPOLIS	2024	1	245 000,00	
SMIXPNHJ	24/SUBVENTION SMIX PARC NATUREL DU HAUT JURA	2024	1	10 000,00	
			Montant/axe	**600 000,00**	**331**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
COOPINTER	24/COOPERATION INTERNATIONALE	2024	1	100 000,00	332
			Montant/axe	**100 000,00**	**332**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
SDISINVEST	24/SUBVENTION EQUIPEMENT SDIS	2024	1	1 000 000,00	334
			Montant/axe	**1 000 000,00**	**334**

34 Gestion et préservation du patrimoine naturel transition climatique — 7 995 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
ESPNATUREL	24/MILIEUX AQUATIQUES	2024	1	200 000,00	341
GESTEAU	24/GESTION DE L'EAU	2024	1	6 000 000,00	
MATERIEAU	24/MATERIEL SUIVI QUALITE COURS D EAU	2024	1	5 000,00	
SMIXEAUINV	24/PARTICIPATION INVESTISSEMENT SMIX BASSINS VERSANTS	2024	1	490 000,00	
			Montant/axe	**6 695 000,00**	**341**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
TAINVTENS	TA INVESTISSEMENT ENS	2019	1	1 300 000,00	342
			Montant/axe	**1 300 000,00**	**342**

35 Espace rural et périurbain — 1 500 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
AMGTFONC	24/AMENAGEMENTS FONCIERS	2024	1	100 000,00	351
			Montant/axe	**100 000,00**	**351**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
PROJHORPSN	24/SOUTIEN PROJETS AGRICOLES HORS PSN	2024	1	500 000,00	352
PSN	24/PSN AGRICULTURE ET FORET	2024	1	900 000,00	
			Montant/axe	**1 400 000,00**	**352**

37 Développement économique — 3 390 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
DEVECO	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 23-26	2023	1	3 390 000,00	371
			Montant/axe	**3 390 000,00**	**371**

44 Batiments et moyens généraux — 9 721 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
ENTPATGEN	ENTRETIEN PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	2018	1	1 150 000,00	441
MODPATGEN	MODERNISATION PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	2018	1	7 297 000,00	
			Montant/axe	**8 447 000,00**	**441**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
MOYENSLOG	24/MOYENS LOGISTIQUES	2024	1	1 274 000,00	443
			Montant/axe	**1 274 000,00**	**443**

45 Gestion et optimisation financière — 6 000 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
DEPIMPREVU	24/AP DEPENSES IMPREVUES	2024	1	6 000 000,00	453
			Montant/axe	**6 000 000,00**	**453**

FONCTIONNEMENT — 37 420 822,00

11 Autonomie des PA et des PH, transports adaptés — 4 100 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
TRANSPIND	24-25/TRANSPORT SCOLAIRE ADAETE	2024	1	4 100 000,00	112
			Montant/axe	**4 100 000,00**	**112**

13 Retour à l'emploi, insertion — 4 830 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
VELOGARDFT	24-26/VELOGARDES	2024	1	150 000,00	132
			Montant/axe	**150 000,00**	**132**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
EXPERICMS	EXPERIM.CMS PILOTE 22-24	2022	1	210 000,00	133
INSACCMILO	JEUNESSE 22-24	2022	1	30 000,00	
INSDISPSUP	INSERTION DISPOSITIF SUPPORT 24-26	2024	1	1 920 000,00	
PEINTENS	ACCOMPAGNEMENT INTENSIF POLE EMPLOI 24-26	2024	1	1 620 000,00	
SPIE	ANIMATION SPIE 24-26	2024	1	900 000,00	
			Montant/axe	**4 680 000,00**	**133**

14 Habitat et logement — 2 259 322,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
GIPMDH	24-26/GIP MAISON DEPARTEMENTALE HABITAT	2024	1	510 000,00	141
SUBADIL	24-26/FONCTIONNEMENT ADIL	2024	1	1 038 000,00	
TACAUE	TA CAUE	2019	1	561 322,00	
			Montant/axe	**2 109 322,00**	**141**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
HABINDIGNE	24/DIAGNOSTIQUE LUTTE HABITAT INDIGNE	2024	1	60 000,00	143
MEDIALOCS	24-26/MEDIATION LOCATIVE LCTS	2024	1	90 000,00	
			Montant/axe	**150 000,00**	**143**

15 Action sociale — 1 742 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
DSACCOMP	24-26/DEVELOPPEMENT SOCIAL ACCOMPAGNEMENT ASSOCIATIONS	2024	1	760 000,00	152
DSDISPOSUP	DEVELOPPEMENT SOCIAL DISPOSITIF SUPPORT 24-26	2024	1	982 000,00	
			Montant/axe	**1 742 000,00**	**152**

16 Inclusion numérique — 200 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
SDINFONCT	SCHEMA DEPARTEMENTAL INCLUSION NUMERIQUE 22/24	2022	1	200 000,00	163
			Montant/axe	**200 000,00**	**163**

21 Collèges — 350 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
SDACOLAE	FONCTIONNEMENT SDA COLLEGES	2023	1	350 000,00	211
			Montant/axe	**350 000,00**	**211**

22 Action culturelle — 956 500,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
ETHNOPOLE	24/ ETHNOPOLE	2024	1	17 500,00	221
FESTIMUS	FESTIVAL DE MUSIQUE 2024-2026	2024	1	510 000,00	
SUBVIGC	24-26 / SUBVENTION INSTITUT COURBET	2024	1	120 000,00	
			Montant/axe	**647 500,00**	**221**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
COLLEGECIN	COLG CINE SENSIBILISATION COLLEGIENS 2023/2027	2023	1	109 000,00	223
SENSICOL	24/ SENSIBILISATION COLLEGIENS	2024	1	200 000,00	
			Montant/axe	**309 000,00**	**223**

25 Sport et éducation populaire — 1 824 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
INCLUS	24/26 INCLUSION SOCIALE	2024	1	270 000,00	251
			Montant/axe	**270 000,00**	**251**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
CAPJO	AE CAE JEUX OLYMPIQUES 19-24	2019	1	60 000,00	252
CONTRATERR	CONTRATS TERRITOIRE 23-25	2023	1	1 209 000,00	
			Montant/axe	**1 269 000,00**	**252**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
ASSJEU	24/26 ASSOCIATIONS JEUNESSE	2024	1	285 000,00	253
			Montant/axe	**285 000,00**	**253**

31 Mobilités et infrastructures — 12 849 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
FMAINTCOUR	24/MAINTENANCE COURANTE ET MATERIEL	2024	1	3 200 000,00	311
FVEHMATEQU	24/VEHICULE MATERIEL EQUIPMT - MATERIEL TRANSPORT	2024	1	3 500 000,00	
VIABHIVER	MAINTENANCE DES RD-VIABILITE HIVERNALE 2021-2024	2021	1	1 000 000,00	
VIABHIVER	MAINTENANCE DES RD-VIABILITE HIVERNALE 2024-2027	2024	1	5 000 000,00	
			Montant/axe	**12 700 000,00**	**311**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
FSECURROUT	24/SECURITE ROUTIERE - SECURISATION	2024	1	10 000,00	312
			Montant/axe	**10 000,00**	**312**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
FETUDESACQ	24/ETUDES ET ACQUISITIONS FONCIERES	2024	1	12 000,00	313
			Montant/axe	**12 000,00**	**313**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
FMAINTCYCL	24/MAINTENANCE DE PATRIMOINE CYCLABLE	2024	1	120 000,00	314
FSOUTICYCL	24/SOUTIEN AUX PROJETS CYCLABLES DES TERRITOIRES	2024	1	7 000,00	
			Montant/axe	**127 000,00**	**314**

33 Développement territorial attractivité et affaires européennes et transfrontalières — 20 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
ATMO	24-25/PARTENARIAT ATMO	2024	1	20 000,00	331
			Montant/axe	**20 000,00**	**331**

34 Gestion et préservation du patrimoine naturel transition climatique — 700 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
TAFCTENS	TA FONCTIONNEMENT ENS	2019	1	700 000,00	342
			Montant/axe	**700 000,00**	**342**

35 Espace rural et périurbain — 490 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
AGRISOCIAL	24-26/ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EXPLOITATIONS AGRICOLES	2024	1	90 000,00	352
CHAMBRAGRI	24-26/PARTENARIAT CHAMBRE D AGRICULTURE	2024	1	250 000,00	
SOUTIENGDS	SOUTIEN AUX ACTIONS SANITAIRES DU GDS 24-26	2024	1	150 000,00	
			Montant/axe	**490 000,00**	**352**

36 Tourisme — 3 900 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
SUBCDT	24-26/SUBVENTION CDT	2024	1	3 900 000,00	362
			Montant/axe	**3 900 000,00**	**362**

42 Modernisation de l'action publlique — 200 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
ETUDEVAL	24/ ETUDES EVALUATION POLITIQUES PUBLIQUES	2024	1	200 000,00	421
			Montant/axe	**200 000,00**	**421**

45 Gestion et optimisation financière — 3 000 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
DEPIMPREVU	24/AE DEPENSES IMPREVUES	2024	2	3 000 000,00	453
			Montant/axe	**3 000 000,00**	**453**

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Budget Primitif 2024

INVESTISSEMENT

Politiques	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				
	AP résiduelles au 31/12/2022	AP votées 2023	Estimation AP résiduelles au 31/12/2023 *	BP 2024	TOTAL AP
SOLIDARITES HUMAINES	**18 662 338,73**	**24 197 175,60**	**37 637 094,33**	**13 083 000,00**	**50 720 094,33**
Autonomie des PA et des PH, transports adaptés	8 212 371,52	7 990 000,00	13 619 799,52	0,00	13 619 799,52
Enfance et famille	2 505 069,89	6 533 270,99	8 036 409,88	348 000,00	8 384 409,88
Retour à l'emploi, insertion	6 254,76	0,00	1 254,76	15 000,00	16 254,76
Habitat et logement	6 656 413,92	10 166 865,25	15 270 362,17	12 720 000,00	27 990 362,17
Inclusion numérique	1 282 228,64	-492 960,64	709 268,00	0,00	709 268,00
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**54 813 543,85**	**52 881 602,72**	**74 656 466,57**	**7 250 900,00**	**81 907 366,57**
Collèges	47 406 324,66	49 826 777,71	69 757 109,37	4 820 000,00	74 577 109,37
Action culturelle	1 923 756,95	51 220,27	1 551 832,22	76 000,00	1 627 832,22
Lecture	32 413,95	727 586,05	485 000,00	100 000,00	585 000,00
Archives départementales et patrimoines culturels	5 407 474,99	2 026 018,69	2 663 951,68	2 254 900,00	4 918 851,68
Sport et éducation populaire	43 573,30	250 000,00	198 573,30	0,00	198 573,30
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**236 067 723,43**	**36 932 029,47**	**222 983 163,90**	**105 585 000,00**	**328 568 163,90**
Mobilités et infrastructures	95 127 054,04	15 196 149,34	78 372 203,38	91 000 000,00	169 372 203,38
Développement territorial, attractivité et affaires européennes et transfrontalières	121 056 445,18	96 044,50	111 873 573,68	1 700 000,00	113 573 573,68
Gestion et préservation du patrimoine naturel, transition climatique	10 791 432,43	12 262 721,32	16 560 080,75	7 995 000,00	24 555 080,75
Espace rural et péri-urbain	2 112 554,78	1 084 770,31	2 651 325,09	1 500 000,00	4 151 325,09
Tourisme	6 980 237,00	7 982 344,00	13 261 981,00	0,00	13 261 981,00
Développement économique	0,00	310 000,00	264 000,00	3 390 000,00	3 654 000,00
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**21 292 252,98**	**15 224 173,11**	**30 938 828,09**	**15 721 000,00**	**46 659 828,09**
Modernisation de l'action publique	3 144 935,86	5 700 000,00	6 824 935,86	0,00	6 824 935,86
Bâtiments et moyens généraux	18 147 317,12	8 524 173,11	23 113 892,23	9 721 000,00	32 834 892,23
Gestion et optimisation financière **	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	6 000 000,00	7 000 000,00
TOTAL	**330 835 858,99**	**129 234 980,90**	**366 215 552,89**	**141 639 900,00**	**507 855 452,89**

(*) estimation AP résiduelles au 31/12/2023 = AP résiduelles au 31/12/2022 + AP votées en 2023 - estimation CPI réalisés 2023
(**) dépenses imprévues

Politiques	CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT				
	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	Exercices suivants
SOLIDARITES HUMAINES	**9 148 495**	**9 835 521**	**7 784 106**	**3 488 000**	**20 463 973**
Autonomie des PA et des PH, transports adaptés	3 514 555	2 710 000	1 299 106	1 060 000	5 036 139
Enfance et famille	3 259 000	2 592 100	2 400 000	0	133 310
Retour à l'emploi, insertion	5 000	5 000	5 000	0	1 255
Habitat et logement	2 319 940	4 408 421	3 960 000	2 308 000	14 994 001
Inclusion numérique	50 000	120 000	120 000	120 000	299 268
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**32 289 400**	**36 106 530**	**7 896 430**	**1 555 914**	**4 059 093**
Collèges	30 145 000	33 950 580	6 708 180	1 410 914	2 362 436
Action culturelle	201 000	95 000	95 000	95 000	1 141 832
Lecture	300 000	271 700	0	0	13 300
Archives départementales et patrimoines culturels	1 503 400	1 789 250	1 093 250	50 000	482 952
Sport et éducation populaire	140 000	0	0	0	58 573
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**53 691 000**	**53 021 785**	**52 517 073**	**47 974 652**	**121 363 654**
Mobilités et infrastructures	32 500 000	27 750 000	25 600 000	25 137 521	58 384 683
Développement territorial, attractivité et affaires européennes et transfrontalières	10 956 000	14 882 000	16 749 474	14 774 131	56 211 969
Gestion et préservation du patrimoine naturel, transition climatique	6 945 000	5 685 000	5 017 599	3 505 000	3 402 482
Espace rural et péri-urbain	890 000	1 403 057	850 000	604 000	404 268
Tourisme	1 900 000	2 401 728	3 300 000	2 700 000	2 960 253
Développement économique	500 000	900 000	1 000 000	1 254 000	0
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**7 194 000**	**12 434 674**	**15 921 426**	**2 845 011**	**1 264 717**
Modernisation de l'action publique	1 570 000	2 630 000	2 624 936	0	0
Bâtiments et moyens généraux	5 624 000	9 804 674	13 296 490	2 845 011	1 264 717
Gestion et optimisation financière	0	0	0	0	0
TOTAL	**102 322 895**	**111 398 510**	**84 119 034**	**55 863 576**	**147 151 437**

FONCTIONNEMENT

Politiques	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT				
	AE résiduelles au 31/12/2022	AE votées 2023	Estimation AE résiduelles au 31/12/2023 *	BP 2024	TOTAL AE
SOLIDARITES HUMAINES	**36 766 887,94**	**11 513 758,31**	**35 591 046,16**	**13 131 322,00**	**48 722 368,16**
Autonomie des PA et des PH, transports adaptés	3 051 700,53	3 920 440,31	3 185 000,84	4 100 000,00	7 285 000,84
Enfance et famille	12 000 000,00	0,00	10 792 391,00	0,00	10 792 391,00
Retour à l'emploi, insertion	18 619 775,83	7 279 340,00	20 525 167,74	4 830 000,00	25 355 167,74
Habitat et logement	927 246,58	601 528,00	282 721,58	2 259 322,00	2 542 043,58
Action sociale	1 958 165,00	-287 550,00	655 765,00	1 742 000,00	2 397 765,00
Inclusion numérique	210 000,00	0,00	150 000,00	200 000,00	350 000,00
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**7 278 414,04**	**8 121 998,99**	**8 820 581,03**	**3 130 500,00**	**11 951 081,03**
Collèges	1 782 020,43	1 973 000,00	2 915 748,43	350 000,00	3 265 748,43
Action culturelle	2 125 615,39	4 179 344,21	3 298 959,60	956 500,00	4 255 459,60
Sport et éducation populaire	3 370 778,22	1 969 654,78	2 605 873,00	1 824 000,00	4 429 873,00
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**8 351 159,89**	**12 496 022,73**	**7 253 446,62**	**17 959 000,00**	**25 212 446,62**
Mobilités et infrastructures	4 008 070,37	11 803 080,07	5 582 150,44	12 849 000,00	18 431 150,44
Développement territorial, attractivité et affaires européennes et transfrontalières	1 129 348,54	-400,00	541 348,54	20 000,00	561 348,54
Gestion et préservation du patrimoine naturel, transition climatique	1 197 543,98	760 842,66	708 750,64	700 000,00	1 408 750,64
Espace rural et périurbain	236 197,00	0,00	126 197,00	490 000,00	616 197,00
Tourisme	1 780 000,00	-67 500,00	295 000,00	3 900 000,00	4 195 000,00
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**333 647,24**	**966 187,00**	**1 163 261,44**	**3 200 000,00**	**4 363 261,44**
Modernisation de l'action publique	245 693,00	-33 813,00	89 880,00	200 000,00	289 880,00
Gestion et optimisation financière **	87 954,24	1 000 000,00	1 073 381,44	3 000 000,00	4 073 381,44
TOTAL	**52 730 109,11**	**33 097 967,03**	**52 828 335,25**	**37 420 822,00**	**90 249 157,25**

(*) estimation AE résiduelles au 31/12/2023 = AE résiduelles au 31/12/2022 + AE votées en 2023 - estimation CPF réalisés en 2023
(**) dont dépenses imprévues

Politiques	CREDITS DE PAIEMENT DE FONCTIONNEMENT				
	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	Exercices suivants
SOLIDARITES HUMAINES	**13 720 027**	**14 593 692**	**15 348 801**	**1 649 869**	**3 409 979**
Autonomie des PA et des PH, transports adaptés	4 000 000	2 885 000	0	0	400 001
Enfance et famille	0	2 890 800	7 901 591	0	0
Retour à l'emploi, insertion	7 266 000	7 389 502	6 340 560	1 529 169	2 829 937
Habitat et logement	1 240 922	576 000	546 000	38 000	141 122
Action sociale	1 013 105	702 390	560 650	82 700	38 920
Inclusion numérique	200 000	150 000	0	0	0
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**3 458 250**	**2 637 847**	**1 836 750**	**249 000**	**3 769 234**
Collèges	430 000	851 097	50 000	50 000	1 884 651
Action culturelle	1 416 250	1 198 750	1 198 750	109 000	332 710
Sport et éducation populaire	1 612 000	588 000	588 000	90 000	1 551 873
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**12 906 450**	**5 920 000**	**1 660 000**	**258 771**	**4 467 226**
Mobilités et infrastructures	10 130 000	4 000 000	0	0	4 301 150
Développement territorial, attractivité et affaires européennes et transfrontalières	550 000	10 000	0	0	1 349
Gestion et préservation du patrimoine naturel, transition climatique	648 950	350 000	250 000	128 771	31 030
Espace rural et périurbain	160 000	260 000	110 000	0	86 197
Tourisme	1 417 500	1 300 000	1 300 000	130 000	47 500
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**150 000**	**139 880**	**0**	**0**	**73 381**
Modernisation de l'action publique	150 000	139 880	0	0	0
Gestion et optimisation financière	0	0	0	0	73 381
TOTAL	**30 234 727**	**23 291 419**	**18 845 551**	**2 157 640**	**11 719 821**

BUDGET PRINCIPAL

Gestion optimisation finance

RECETTES 611 631 312,00

INVESTISSEMENT 92 011 727,00

DETTE/EMPRUNTS/TRESORERIE/GARANTIE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	57 750 000,00
16	16449	OPERATIONS AFFERENTES A L'OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE DE TRESORERIE	17 000 000,00
		Somme :	**74 750 000,00**

FISCALITE ET DOTATIONS

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
10	10222	FCTVA	8 540 000,00
13	133121	DOTATION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT DES COLLEGES	2 511 727,00
13	13313	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES DEPARTEMENTS	5 640 000,00
13	1338	AUTRES	570 000,00
		Somme :	**17 261 727,00**

FONCTIONNEMENT 519 619 585,00

FISCALITE ET DOTATIONS

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
017	74783	FONDS DE MOBILISATION DEPARTEMENTAL POUR L'INSERTION	3 690 000,00
73	73214	ATTRIBUTION DE COMPENSATION CVAE - DEPARTEMENT - REGION	5 100 000,00
73	73221	FNGIR	13 729 031,00
73	732251	ATTRIBUTIONS AU TITRE DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES DMTO PERCUS PAR LES DEPARTEMENTS	12 450 000,00
73	7324	FRAIS DE GESTION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	9 070 000,00
73	7351	FRACTION COMPENSATOIRE DE LA TFPB ET TAXE HABITATION SUR RESIDENCES PRINCIPALES	144 610 000,00
73	7352	FRACTION COMPENSATOIRE DE LA CVAE	34 350 000,00
731	73114	IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX	1 630 000,00
731	73121	TAXE DEPARTEMENTALE DE PUBLICITE FONCIERE ET DROIT DEPARTEMENTAL D'ENREGISTREMENT	70 510 000,00
731	73122	TAXE DEPARTEMENTALE ADDITIONNELLE A CERTAINS DROITS D'ENREGISTREMENT	490 000,00
731	73131	TAXE D'AMENAGEMENT - PART DEPARTEMENTALE	2 000 000,00
731	73141	ACCISE SUR L ELECTRICITE	6 480 000,00
731	731421	TICPE - LRL	36 405 749,00
731	73171	TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCE	99 691 747,00
731	73175	TAXE SUR LES REMONTEES MECANIQUES	85 000,00
74	74121	DOTATION FORFAITAIRE DES DEPARTEMENTS	37 410 000,00
74	741221	DOTATION DE FONCTIONNEMENT MINIMALE DES DEPARTEMENTS	12 141 216,00
74	741223	DDOTATION DE COMPENSATION DES DEPARTEMENTS	8 486 646,00
74	744	FCTVA	190 000,00
74	74621	DGD	2 570 196,00
74	7482	COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT OU TAXE FONCIERE	40 000,00
74	748312	D.C.R.T.P.	15 620 000,00
74	74832	ETAT - COMPENSATION AU TITRE DE LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CVAE ET CFE)	30 000,00
74	74835	DOTATION POUR TRANSFERT DES COMPENSATIONS D'EXONERATION DE FISCALITE DIRECTE LOCALE	2 820 000,00
75	75813	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	20 000,00
		Somme :	**519 619 585,00**

DEPENSES 54 253 000,00

INVESTISSEMENT 41 500 000,00

DETTE/EMPRUNTS/TRESORERIE/GARANTIE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	22 600 000,00
16	16441	OPERATIONS AFFERENTES A L'EMPRUNT	1 900 000,00
16	16449	OPERATIONS AFFERENTES A L'OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE DE TRESORERIE	17 000 000,00
		Somme :	**41 500 000,00**

FONCTIONNEMENT 12 753 000,00

DETTE/EMPRUNTS/TRESORERIE/GARANTIE

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	43 000,00
66	66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	7 200 000,00
		Somme :	**7 243 000,00**

FISCALITE ET DOTATIONS

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
014	7392251	PRELEVEMENTS AU TITRE DU FONDS DE PEREQUATION DES DMTO PERCUS PAR LES DEPARTEMENTS	5 370 000,00
014	7398	REVERSEMENTS, RESTITUTIONS ET PRELEVEMENTS DIVERS	30 000,00
		Somme :	**5 400 000,00**

OPERATIONS FINANCIERES DIVERSES

Chapitre	Nature	Libellé	BP 2024
011	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES (AUTRES QUE TERRAINS A AMENAGER)	29 700,00
011	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	300,00
65	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	25 000,00
65	6542	CREANCES ETEINTES	4 500,00
65	6583	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	500,00
67	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	50 000,00
		Somme :	**110 000,00**

RECETTES

ANNEXE 6

INVESTISSEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
Dette, emprunts, trésorerie, garanties d'emprunts (hors revolving)	53 800 000 €	31 500 000 €	57 750 000 €	7,3%	83,3%
Fiscalité, dotation	15 851 727 €	15 388 727 €	17 261 727 €	8,9%	12,2%
Opérations financières diverses (hors résultats)	- €	- €		-	-
				-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	**69 651 727 €**	**46 888 727 €**	**75 011 727 €**	**7,7%**	**60,0%**

FONCTIONNEMENT					
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**	**Evolution voté 2023 à BP 2024**
Dette, emprunts, trésorerie, garanties d'emprunts (hors revolving)				-	-
Fiscalité, dotation	523 756 006 €	516 249 766 €	519 619 585 €	-0,8%	0,7%
Opérations financières diverses (hors résultats)	- €	1 880 000 €		-	-100,0%
				-	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	**523 756 006 €**	**518 129 766 €**	**519 619 585 €**	**-0,8%**	**0,3%**

TOTAL RECETTES	**593 407 733 €**	**565 018 493 €**	**594 631 312 €**	**0,2%**	**5,2%**

DEPENSES

Autorisations pluriannuelles et crédits de paiement dédiés

INVESTISSEMENT					
Axes	**Estimation AP résiduelles au 31/12/2023**	**AP BP 2024**	**CPI BP 2023**	**CPI BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
Dette, emprunts, trésorerie, garanties d'emprunts (hors revolving)	- €	- €	- €	- €	-
Fiscalité et dotations	- €	- €	- €	- €	-
Opérations financières diverses	1 000 000 €	6 000 000 €	- €	- €	-
TOTAL INVESTISSEMENT	**1 000 000 €**	**6 000 000 €**	**- €**	**- €**	-

FONCTIONNEMENT					
Axes	**Estimation AE résiduelles au 31/12/2023**	**AE BP 2024**	**CPF BP 2023**	**CPF BP 2024**	**Evolution BP 2023 à BP 2024**
Dette, emprunts, trésorerie, garanties d'emprunts (hors revolving)	- €	- €	- €	- €	-
Fiscalité et dotations	- €	- €	- €	- €	-
Opérations financières diverses	1 073 381 €	3 000 000 €	- €	- €	-
TOTAL FONCTIONNEMENT	**1 073 381 €**	**3 000 000 €**	**- €**	**- €**	-

Synthèse des dépenses en crédits

INVESTISSEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPI	**Crédits hors AP**	**Total Crédits investissement**		
Dette, emprunts, trésorerie, garanties d'emprunts (hors revolving)	23 245 000 €	23 245 000 €	- €	24 500 000 €	24 500 000 €	5,4%	5,4%
Fiscalité et dotations	- €	- €	- €	- €	- €	-	-
Opérations financières diverses (hors résultats)	- €	- €	- €	- €	- €	-	-
TOTAL INVESTISSEMENT	23 245 000 €	23 245 000 €	- €	24 500 000 €	24 500 000 €	5,4%	5,4%

FONCTIONNEMENT							
Axes	**BP 2023**	**Voté 2023**	**BP 2024**			**Evol Crédits BP 2023 à BP 2024**	**Evol Crédits voté 2023 à BP 2024**
			CPF	**Crédits hors AE**	**Total Crédits fonctionnement**		
Dette, emprunts, trésorerie, garanties d'emprunts (hors revolving)	6 528 000 €	6 480 021 €	- €	7 243 000 €	7 243 000 €	11,0%	11,8%
Fiscalité et dotations	6 375 000 €	7 588 560 €	- €	5 400 000 €	5 400 000 €	-15,3%	-28,8%
Opérations financières diverses (hors résultats)	130 000 €	2 057 400 €	- €	110 000 €	110 000 €	-15,4%	-94,7%
TOTAL FONCTIONNEMENT	13 033 000 €	16 125 981 €	- €	12 753 000 €	12 753 000 €	-2,1%	-20,9%

TOTAL DEPENSES	36 278 000 €	39 370 981 €	- €	37 253 000 €	37 253 000 €	2,7%	-5,4%

STRUCTURE DE LA DETTE PRINCIPALE EN 2024

Budget principal sur la base d'un encours de dette existante au 1er janvier 2024 : 238 M€

L'encours de dette départementale au 1er janvier 2024 est estimé à 237 980 818 € maximum (soit 436 €/ hab.) en intégrant les emprunts fin d'année 2023 et connait une hausse de 2,96%.

1. Cartographie de la dette départementale :

- Elle se compose de **65 contrats de prêts** dont 5 emprunts révolvings.
- Les prêts à taux fixe représentent 70% de l'encours contre 74,9 % au BP 2023. Cette évolution résulte d'un emprunt en taux fixe mobilisé en 2023 et de 4 nouveaux emprunts majoritairement à taux variable qui seront mobilisés d'ici fin 2023.
- La **périodicité** des contrats est majoritairement **trimestrielle**.
- Le **taux moyen actuariel** est estimé à **3 %** au 01/01/24 (contre 2,65 % au BP 2023) et devrait avoir atteint son plafond au vu des anticipations de marché *(source Finance active du 23/10/23).*
- **La durée résiduelle moyenne** de la dette est de **12 ans et 2 mois** (contre 11 ans et 11 mois au BP 2023). C'est la durée moyenne restante avant l'extinction totale de la dette.

2. Répartition par prêteur :

Prêteur	CRD	% du CRD
BANQUE DES TERRITOIRES (CDC)	73 146 712 €	30,74%
SFIL CAFFIL	40 420 143 €	16,98%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	29 392 167 €	12,35%
CAISSE D'EPARGNE	20 995 930 €	8,82%
SOCIETE GENERALE	19 157 701 €	8,05%
CREDIT AGRICOLE	17 374 179 €	7,30%
AVIVA LIFE	11 575 694 €	4,86%
CREDIT COOPERATIF	8 312 827 €	3,49%
BANQUE POPULAIRE - LBP CREDIT MUTUEL - SAARLB	17 605 467 €	7,40%
ENSEMBLE DES PRETEURS	**237 980 818 €**	**100,00%**

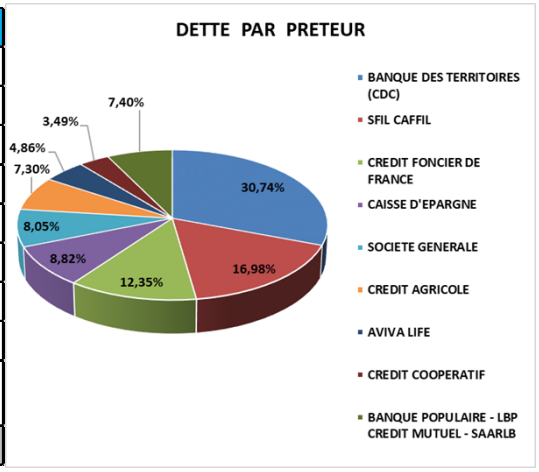

Observations : La Banque postale a cédé plusieurs prêts à la SFIL/CAFFIL - La Caisse d'Epargne a cédé plusieurs prêts à SAARLB, AVIVA Life, Crédit Foncier et Crédit Coopératif

3. Répartition par type de taux :

Type de taux	Encours	Part de l'encours	Taux moyen
FIXE	165 747 479 €	69,65%	2,37%
VARIABLE *(Euribor 1M et 3M et TAG 3M)*	25 304 061 €	10,63%	4,68%
LIVRET A	35 349 643 €	14,85%	4,47%
STRUCTURE	11 579 636 €	4,87%	4,48%
Ensemble des risques	**237 980 818 €**	**100,00%**	**3,01%**

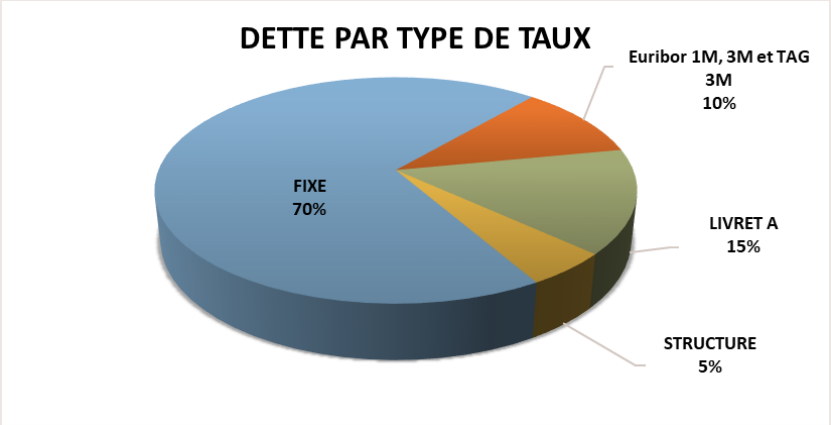

4. Profil d'extinction de l'annuité de la dette existante fin 2023 :

	2023	2024	2025	2026	2027	2032
Capital	22 967 799 €	24 048 189,71 €	25 299 415,36 €	25 344 786,87 €	23 718 398,23 €	11 695 279,16 €
Intérêts	6 171 871 €	6 787 289,47 €	5 741 908,09 €	4 763 012,58 €	3 982 970,29 €	1 833 312,71 €
ANNUITE	**29 139 670 €**	**30 835 479 €**	**31 041 323 €**	**30 107 799 €**	**27 701 369 €**	**13 528 592 €**

Le graphique ci-dessous présente, à dette constante, l'évolution des annuités à régler dans le futur. Elle intègre les hausses de taux telles qu'anticipées en octobre 2023, notamment sur les indices Euribor et Livret A.

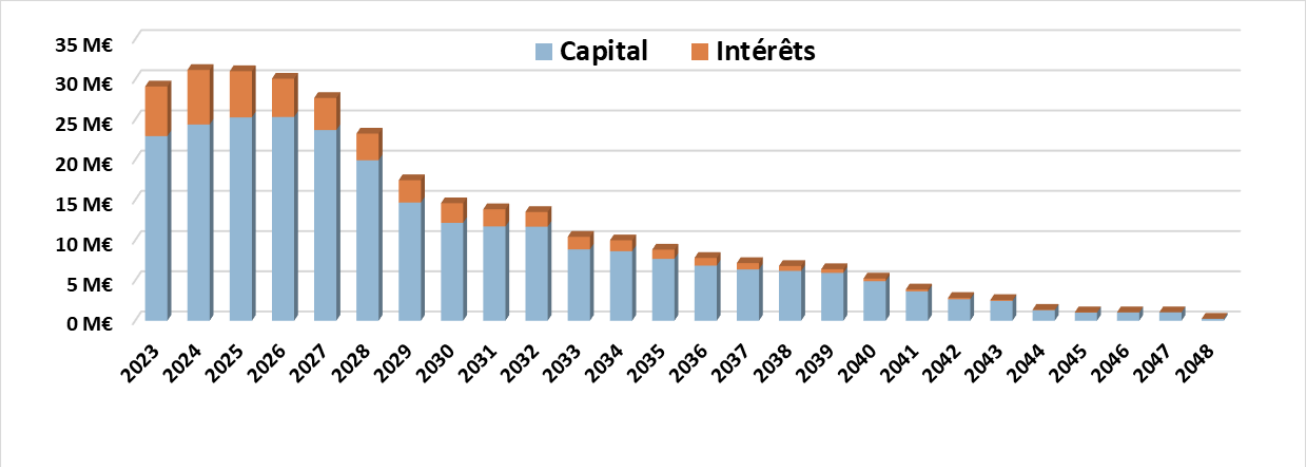

**Avec emprunts 2023 de 30M€*

5. Profil d'extinction du capital restant dû (CRD) :

En l'absence de nouveaux financements, l'encours de dette du Département s'éteindra au cours de l'année 2048.

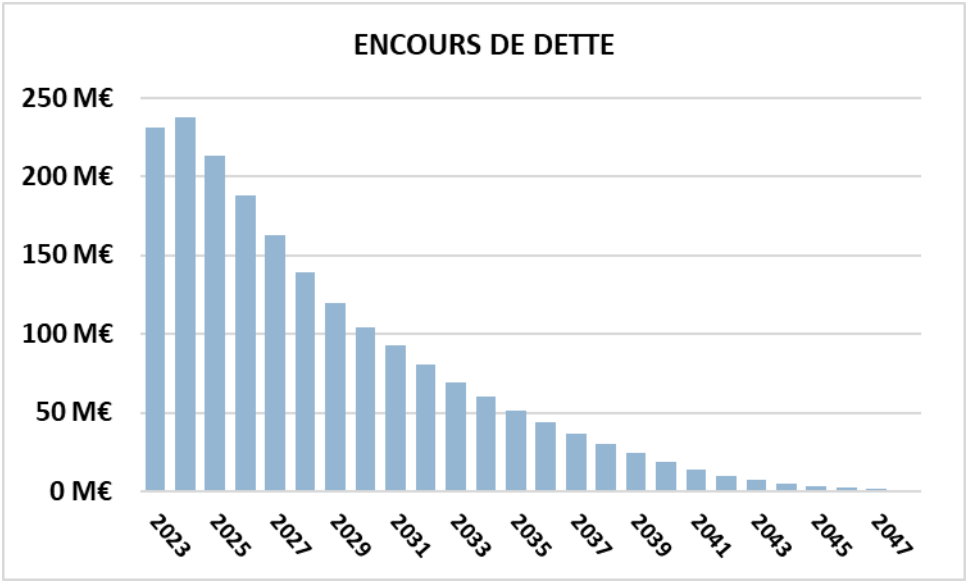

6. Dette selon la charte de bonne conduite (CBC ou Charte GISSLER) :

Selon la grille d'analyse prévue par la Charte de Bonne Conduite (CBC ou Charte Gissler), **95,13 % de l'encours de dette du Département** se situe en **1A**, soit une dette positionnée majoritairement sur des taux fixes et des index variables simples concernant la zone euro exclusivement, et ne comprenant aucun emprunt toxique.

Les **4,87 % en 1B et 1C** restants sont tout autant sécurisés puisqu'il s'agit d'indices européens (Euribor). Le risque de dégradation du taux d'intérêt est faible compte tenu d'une part de la durée résiduelle des emprunts (5 ans), et d'autre part des anticipations d'évolution des Euribor sur cet horizon.

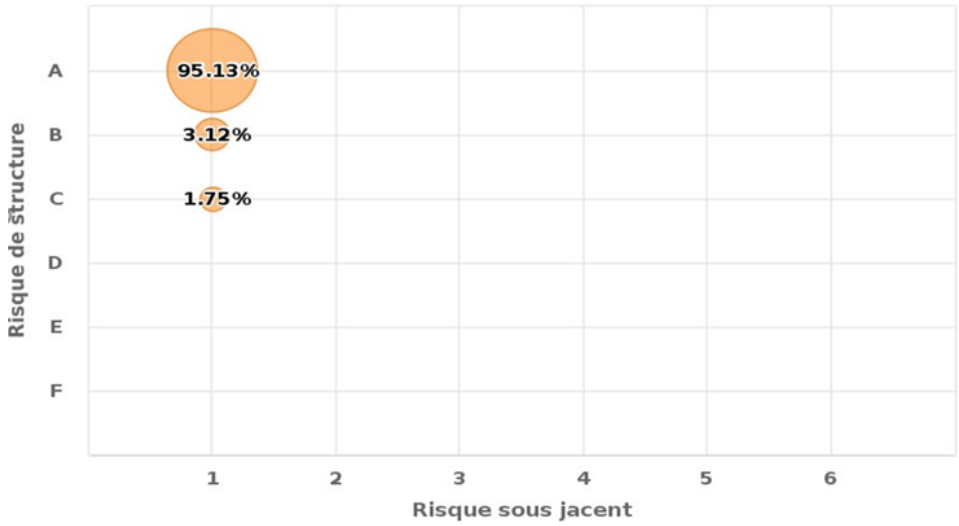

STRUCTURE DE LA DETTE GARANTIE AU 01/01/2024

Le Code général des collectivités territoriales (articles L 3231.4 à L 3231.5) autorise les Départements à procéder à des garanties d'emprunts. Ces garanties peuvent être accordées à des personnes de droit public ou privé pour faciliter la réalisation d'opérations d'intérêt public. En cas de mise en jeu de la garantie, la collectivité garante s'engage à payer les annuités du prêt garanti.

Les conditions d'octroi de la garantie sont rappelées au sein du règlement départemental d'attribution des garanties d'emprunts adopté lors de l'Assemblée départementale du 6 novembre 2017.

La dette garantie au 01/01/2024

Capital restant dû	Taux moyen annuel	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
557,9 M€	2,99 %	25 ans et 8 mois	16 ans et 9 mois	2 243

L'encours de la dette garantie est estimé à 557,9 M€ au 01/01/2024 (552,7 M€ au 01/01/2023) pour 2 243 lignes de prêts garanties.

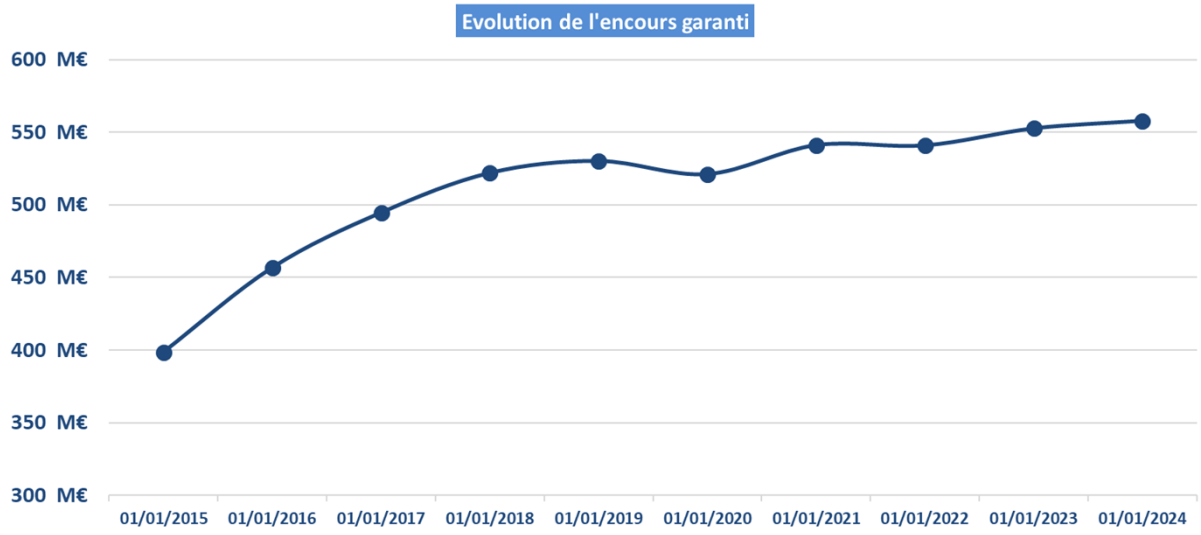

- *Structure de la dette*

L'encours de la dette garantie est majoritairement adossé à des taux indexés sur le livret A (81,7 %) et à des taux fixes (17,7 %). Selon la grille d'analyse prévue par la Charte de Bonne Conduite (CBC ou Charte Gissler), 100 % de l'encours se situe dans la catégorie la plus sécurisée, en 1A.

- *Répartition de la dette par prêteur*

La dette garantie est essentiellement composée de prêts octroyés par la Caisse des dépôts et consignations : 520,8 M€, soit 93,4 % de l'encours total.

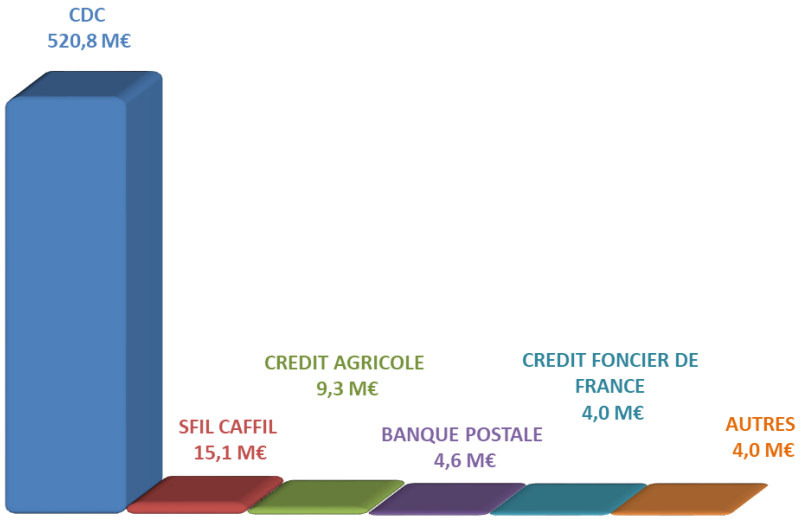

- *Répartition de la dette par bénéficiaire garanti*

88,8 % de l'encours garanti concerne des prêts contractés par les principaux bailleurs sociaux (Habitat 25, Néolia, Loge.GBM, Idéha) ; toutefois ces prêts ne relèvent pas uniquement du logement social ; en effet certaines opérations portées par Habitat 25, Néolia et Loge.GBM concernent le secteur sanitaire et social (unités de vie, foyers de vie pour personnes handicapées, pour personnes autistes…).

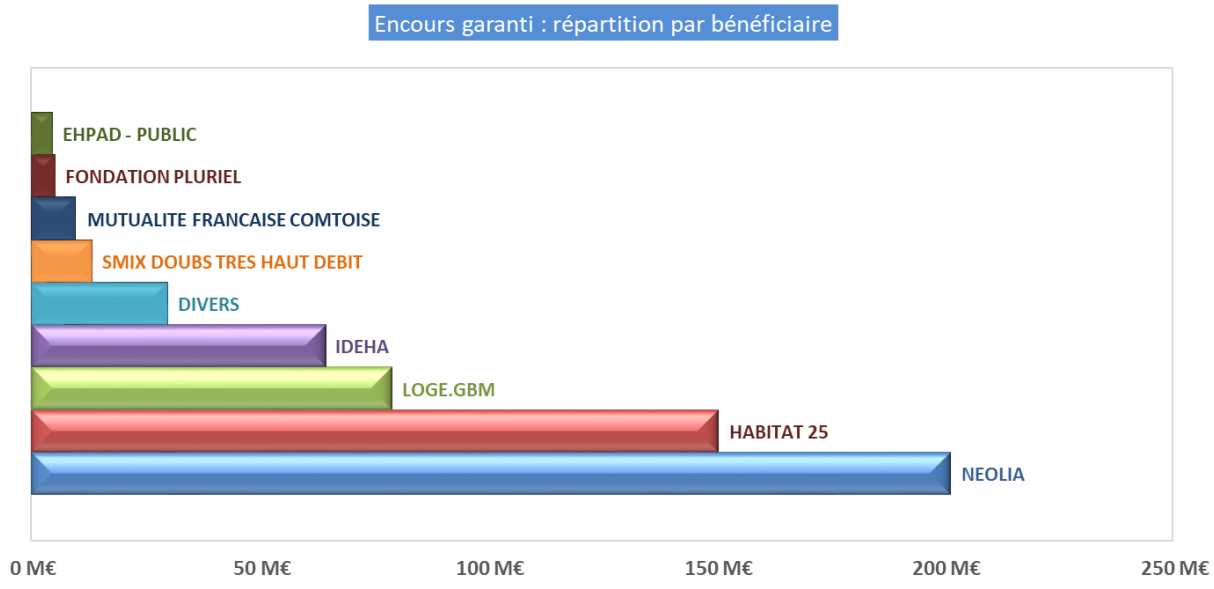

- *Répartition de la dette par domaine d'intervention*

Avec 481,1 M€, le logement social représente 86,2 % de l'encours garanti.

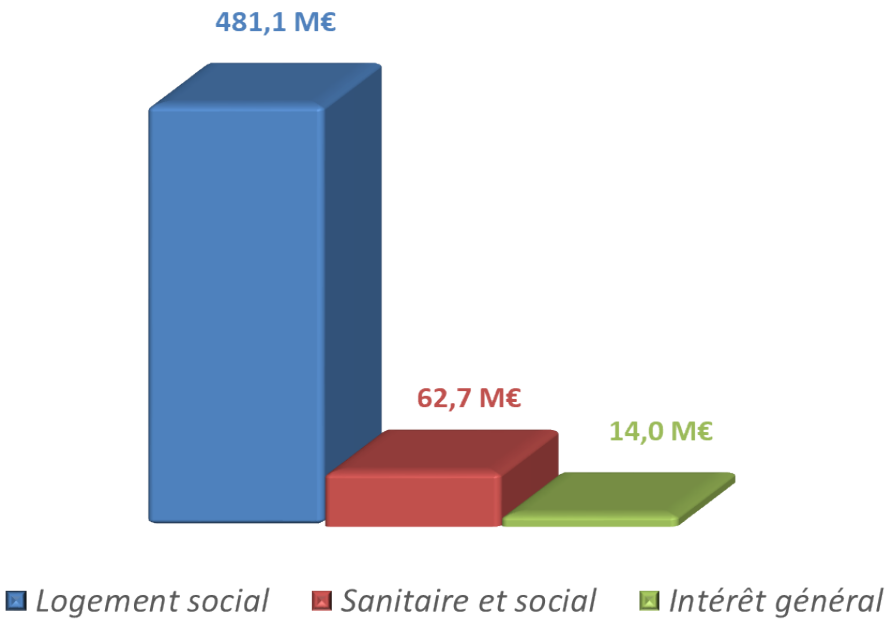

- *Zoom sur le logement social*

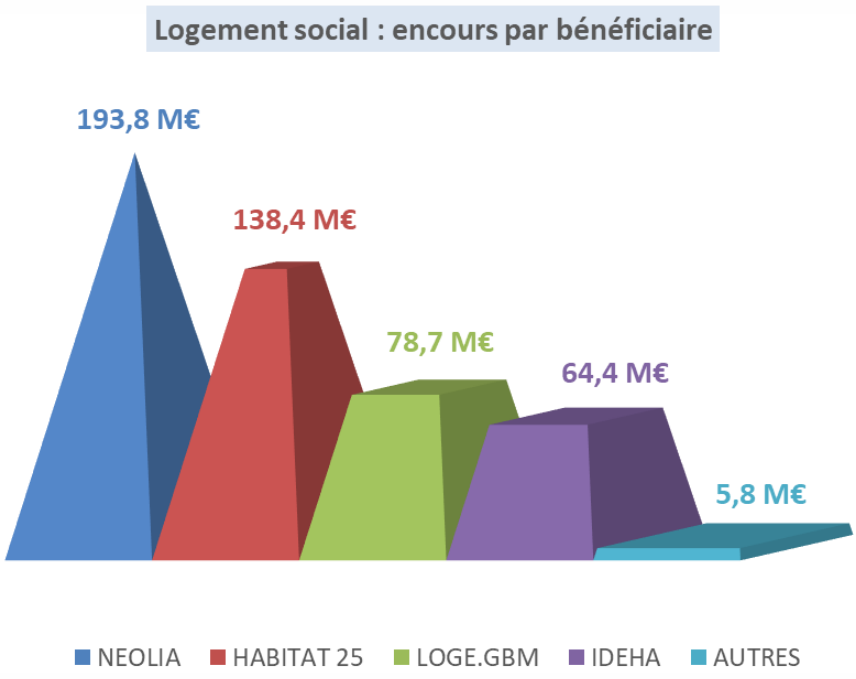

Après une forte augmentation en 2022 (47,7 M€), le volume de garanties accordées pour le logement social a fortement chuté lors du premier semestre 2023 ; toutefois on note une légère reprise à compter du second semestre et le montant garanti en 2023 atteint 22,1 M€.

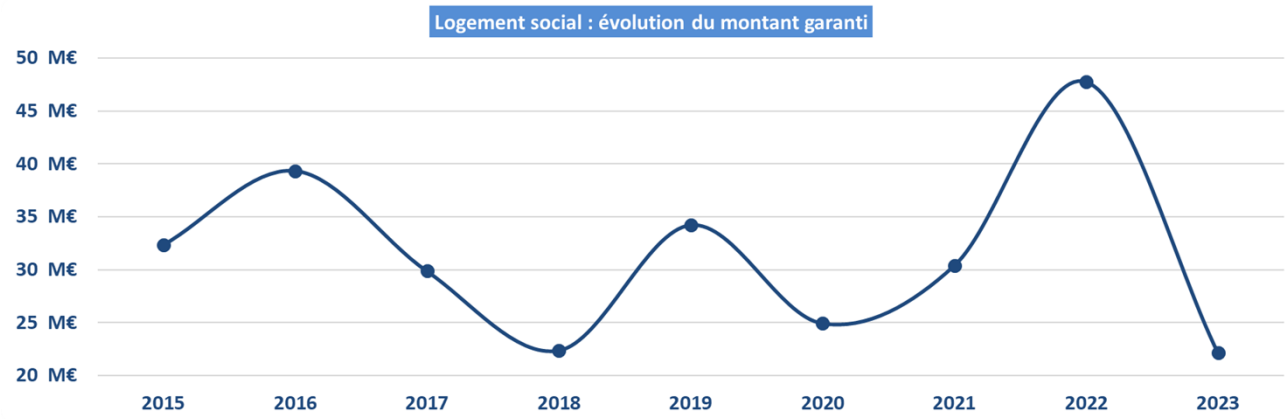

- *Perspectives pour 2024*

L'année 2024 sera marquée par une hausse importante du montant à garantir dans le **domaine sanitaire et social**. En effet, trois dossiers portant sur des projets d'envergure, ont déjà été déposés :

. Mutualité française comtoise : construction des EHPAD de Valentigney et Saint-Vit ;
. Axentia : construction d'un EHPAD et d'une résidence autonomie à Valdahon.

Une autre demande de garantie émanant d'ACIS France est annoncée pour des travaux au sein de l'EHPAD Jean XXIII à Montferrand-le-Château.

Pour répondre à ces demandes de garanties, le montant de l'enveloppe « sanitaire et social » est porté à 30 M€ pour 2024 (10 M€ en 2023).

Concernant les **opérations d'intérêt général conformes aux compétences du Département**, deux demandes de garanties sont annoncées :

. Emmaüs : construction d'une ressourcerie / recyclerie à Besançon ;
. Association CDEI : rénovation des locaux à Franois.

Le montant de l'enveloppe correspondante reste inchangé par rapport à 2023 et s'élève à 2 M€.

Le montant de l'enveloppe **« logement social »** est également maintenu et s'élève à 38 M€.

Projet de budget primitif – 2024

Budget principal
Conseil départemental du Doubs

Construire, aménager, préserver
C@P25
Le Doubs, notre Département

www.doubs.fr

Doubs
le Département

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : DEPARTEMENT DU DOUBS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 22250001900013

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPART. DU DOUBS

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : Département du Doubs (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 14
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 17
D1 - Balance générale - Dépenses 19
D2 - Balance générale - Recettes 21

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 23
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 27
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 31
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 32
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 33
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 34
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 37
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 40
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 47

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 50
A1.01 - Opérations non ventilables 53
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 54
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 57
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 58
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 59
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 62
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 65
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 68
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 69
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 72
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 74
A1.908 - Fonction 8 - Transports 77
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 81
A2.01 - Opérations non ventilables 83
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 84
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 90
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 91
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 92
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 95
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 99
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 103
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 104
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 105
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 108
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 110
A2.938 - Fonction 8 - Transports 113

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 117
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 118
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 128
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 130

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 131
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 133
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 134
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 135
B3.1 - Etat des provisions constituées 137
B3.2 - Etalement des provisions 139
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 140
B6 - Prêts 141
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis 142
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 298
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale 299
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
B8 - Subventions versées Sans Objet
B9 - Etat du personnel 301
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 307
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 309
B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 310

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses 311
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes 312

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 314
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux 315
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 316

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES — I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	545209

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	635.592897

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	993
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1074
3	Dépenses d'équipement brut / population	134
4	Encours de dette / population (2) (3)	436
5	DGF / population	106
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	20,16 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	96,60 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12,44 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	40,66 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	7,52 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement %
- Investissement : dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section d'investissement %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1) — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	0,00
Investissement	**A2 + B2**	0,00
Fonctionnement	**A3 + B3**	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	176 141 995,00	176 141 995,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	176 141 995,00	176 141 995,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	616 679 002,00	616 679 002,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	616 679 002,00	616 679 002,00

TOTAL DU BUDGET (4)	792 820 997,00	792 820 997,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AP VOTEES — B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D VELOGARDES 2024/1	24-26/VELOGARDES	018	15 000,00
D EQUIPBIBLI 2024/1	24/ EQUIPEMENT BIBLIOTHEQUES	204	40 000,00
D MATCOURB 2024/1	24/ MATERIEL COURBET	21	25 000,00
D NANCRAY 2024/1	24/ NANCRAY MAISONS COMTOISES	204	31 000,00
D TRAVCOURB 2024/1	24/ TRAVAUX COURBET	23	20 000,00
D ACQCOL 2024/1	24/ACQUIS. TERR.COLL PUB.	21	10 000,00
D AMGTFONC 2024/1	24/AMENAGEMENTS FONCIERS	45441003	100 000,00
D MATARCHI 2024/1	24/AUTRES MATERIEL ARCHIVES	21	30 000,00
D COOPINTER 2024/1	24/COOPERATION INTERNATIONALE	204	100 000,00
D FALLOUX 2024/1	24/FALLOUX COLLEGES PRIVES	204	360 000,00
D GENSVOYAGE 2024/1	24/GENS DU VOYAGE	204	90 000,00
D GESTEAU 2024/1	24/GESTION DE L EAU	204	6 000 000,00
D LOGSPECIF 2024/1	24/HABITAT SPECIFIQUE	204	150 000,00
D MATERIEAU 2024/1	24/MATERIEL SUIVI QUALITE COURS D EAU	21	5 000,00
D ESPNATUREL 2024/1	24/MILIEUX AQUATIQUES	204	200 000,00
D MOYENSLOG 2024/1	24/MOYENS LOGISTIQUES	21	1 274 000,00
D LOGCDEF 2024/1	24/MOYENS LOGISTIQUES CDEF	21	348 000,00
D AEROLAVEZE 2024/1	24/PARTICIPATION INVEST AERODROME LA VEZE	204	25 000,00
D AEROMONTBE 2024/1	24/PARTICIPATION INVEST AERODROME MONTBELIARD	204	60 000,00
D SMIXEAUINV 2024/1	24/PARTICIPATION INVESTISSEMENT SMIX BASSINS VERSANTS	204	490 000,00
D SMIXMICROP 2024/1	24/PARTICIPATION SMIX MICROPOLIS	204	245 000,00
D PSN 2024/1	24/PSN AGRICULTURE ET FORET	204	900 000,00
D INTEMPERIE 2024/1	24/SOUTIEN INTEMPERIE	204	200 000,00
D PROJHORPSN 2024/1	24/SOUTIEN PROJETS AGRICOLES HORS PSN	204	500 000,00
D SDISINVEST 2024/1	24/SUBVENTION EQUIPEMENT SDIS	204	1 000 000,00
D SMIXPNHJ 2024/1	24/SUBVENTION SMIX PARC NATUREL DU HAUT JURA	204	10 000,00
D ACQMDOUV 2023/1	ACQUISITION MD OUVRAGES 23-25	21	60 000,00
D DEVECO 2023/1	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 23-26	204	3 390 000,00
D ENTPATGEN 2018/1	ENTRETIEN PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	20, 23	1 150 000,00
D ETUDESACQ 2022/1	ETUDES ACQUISITIONS FONCIERES 2022-2028	21, 20	1 000 000,00
D FONDPATRIM 2024/1	FONDATION PATRIMOINE 24-26	204	60 000,00
D GERADAP 2017/1	GROS ENTRETIEN REPARATION AGENDA ACCESS COLLEGES	23, 20, 204	3 000 000,00
D HABPRIVE 2024/1	HABITAT PRIVE 24-29	204	4 830 000,00
D HABPUBLIC 2024/1	HABITAT SOCIAL PUBLIC 24-29	204	3 050 000,00
D INVCOURB 2024/1	INV COURANT POLE COURBET 2024-2027	23	50 000,00
D INVSALIN 2024/1	INV COURANT SALINES ARC ET SENANS	23	30 000,00
D LOGTCOM 2024/1	LOGEMENT COMMUNAL 24-28	204	4 600 000,00
D MAINTSTRU 2021/1	MAINTENANCE DES RD-MAINTENANCE DU RESEAU STRUCTURANT 2022-2028	21, 23	45 000 000,00
D MAINTDESS 2021/1	MAINTENANCE RESEAU DESSERTE 2022-2028	21, 23	45 000 000,00
D MOBPMC 2017/1	MOBILIER PLAN MODERNISATION COLLEGES	21	200 000,00
D MODPATHIS 2017/1	MODERNISATION PATRIMOINE CULTUREL	23	190 000,00
D MODPATGEN 2018/1	MODERNISATION PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	20, 23	7 297 000,00
D MODCOURB 2023/1	MODERNISATION POLE COURBET 2023-2027	20, 23	1 086 000,00
D REST. EXT. 2024/1	RESTAURATION EXTERIEURE 24-27	23	200 000,00

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D SDASALINE 2023/1	SDA SALINE ROYALE 2023-2027	23, 20	668 900,00
D TAINVTENS 2019/1	TA INVESTISSEMENT ENS	20, 23, 21, 204	1 300 000,00
D TNECOLLEGE 2023/1	TNE COLLEGES 2023-2025	21	1 000 000,00
D MODCOLLEGE 2017/1	TRAVAUX MODERNISATION DES COLLEGES	23, 20	250 000,00
TOTAL			**135 639 900,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	6 000 000,00

TOTAL GENERAL	**141 639 900,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AE VOTEES — B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D ATMO 2024/1	24-25/PARTENARIAT ATMO	65	20 000,00
D TRANSPIND 2024/1	24-25/TRANSPORT SCOLAIRE ADAPTE	011	4 100 000,00
D ASSJEU 2024/1	24-26 / ASSOCIATIONS JEUNESSE	65	285 000,00
D SUBVIGC 2024/1	24-26 / SUBVENTION INSTITUT COURBET	65	120 000,00
D AGRISOCIAL 2024/1	24-26/ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EXPLOITATIONS AGRICOLES	65	90 000,00
D DSACCOMP 2024/1	24-26/DEVELOPPEMENT SOCIAL ACCOMPAGNEMENT ASSOCIATIONS	017	760 000,00
D SUBADIL 2024/1	24-26/FONCTIONNEMENT ADIL	65	1 038 000,00
D GIPMDH 2024/1	24-26/GIP MAISON DEPARTEMENTALE HABITAT	65	510 000,00
D MEDIALOCS 2024/1	24-26/MEDIATION LOCATIVE LCTS	65	90 000,00
D CHAMBRAGRI 2024/1	24-26/PARTENARIAT CHAMBRE D AGRICULTURE	65	250 000,00
D SUBCDT 2024/1	24-26/SUBVENTION CDT	65	3 900 000,00
D VELOGARDFT 2024/1	24-26/VELOGARDES	017	150 000,00
D ETHNOPOLE 2024/1	24/ ETHNOPOLE	011	17 500,00
D ETUDEVAL 2024/1	24/ ETUDES EVALUATION POLITIQUES PUBLIQUES	011	200 000,00
D SENSICOL 2024/1	24/ SENSIBILISATION COLLEGIENS	65, 011	200 000,00
D INCLUS 2024/1	24/26 INCLUSION SOCIALE	65	270 000,00
D HABINDIGNE 2024/1	24/DIAGNOSTIQUE LUTTE HABITAT INDIGNE	011	60 000,00
D FETUDESACQ 2024/1	24/ETUDES ET ACQUISITIONS FONCIERES	011	12 000,00
D FMAINTCOUR 2024/1	24/MAINTENANCE COURANTE ET MATERIEL	011	3 200 000,00
D FMAINTCYCL 2024/1	24/MAINTENANCE DE PATRIMOINE CYCLABLE	011	120 000,00
D FSECURROUT 2024/1	24/SECURITE ROUTIERE - SECURISATION	011, 65	10 000,00
D FSOUTICYCL 2024/1	24/SOUTIEN AUX PROJETS CYCLABLES DES TERRITOIRES	011	7 000,00
D FVEHMATEQU 2024/1	24/VEHICULE MATERIEL EQUIPMT - MATERIEL TRANSPORT	011	3 500 000,00
D PEINTENS 2024/1	ACCOMPAGNEMENT INTENSIF POLE EMPLOI 24-26	017	1 620 000,00
D CAPJO 2019/1	AE CAP JEUX OLYMPIQUES 19-24	011, 65	60 000,00
D SPIE 2024/1	ANIMATION SPIE 24-26	017	900 000,00
D COLLEGECIN 2023/1	COLG CINE SENSIBILISATION COLLEGIENS 2023/2027	65, 011	109 000,00
D CONTRATERR 2023/1	CONTRATS TERRITOIRE 23-25	65	1 209 000,00
D DSDISPOSUP 2024/1	DEVELOPPEMENT SOCIAL DISPOSITIF SUPPORT 24-26	65	982 000,00
D EXPERICMS 2022/1	EXPERIM.CMS PILOTE 22-24	011	210 000,00
D FESTIMUS 2024/1	FESTIVAL DE MUSIQUE 2024-2026	65	510 000,00
D SDACOLAE 2023/1	FONCTIONNEMENT SDA COLLEGES	011	350 000,00
D INSDISPSUP 2024/1	INSERTION DISPOSITIF SUPPORT 24-26	011, 017	1 920 000,00
D INSACCMILO 2022/1	JEUNESSE 22-24	017	30 000,00
D VIABHIVER 2021/1	MAINTENANCE DES RD-VIABILITE HIVERNALE 2021-2024	011	1 000 000,00
D VIABHIVER 2024/1	MAINTENANCE DES RD-VIABILITE HIVERNALE 2024-2027	011	5 000 000,00
D SDINFONCT 2022/1	SCHEMA DEPARTEMENTAL INCLUSION NUMERIQUE 22/24	65	200 000,00
D SOUTIENGDS 2024/1	SOUTIEN AUX ACTIONS SANITAIRES DU GDS 24-26	65	150 000,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D TACAUE 2019/1	TA CAUE	65	561 322,00
D TAFCTENS 2019/1	TA FONCTIONNEMENT ENS	011, 65	700 000,00
TOTAL			**34 420 822,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	3 000 000,00

TOTAL GENERAL	**37 420 822,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	5 210 350,00	0,00	9 587 400,00	0,00	9 587 400,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	26 213 395,00	0,00	29 559 995,00	0,00	29 559 995,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	9 819 800,00	0,00	10 135 000,00	0,00	10 135 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	64 751 450,00	0,00	52 984 500,00	0,00	52 984 500,00
Total des dépenses d'équipement		**105 999 995,00**	**0,00**	**102 271 895,00**	**0,00**	**102 271 895,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	38 249 000,00	0,00	41 504 000,00	0,00	41 504 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	700 000,00	0,00	700 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	250 000,00	0,00	252 000,00	0,00	252 000,00
Total des dépenses financières		**38 499 000,00**	**0,00**	**42 456 000,00**	**0,00**	**42 456 000,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	30 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**144 528 995,00**	**0,00**	**144 817 895,00**	**0,00**	**144 817 895,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*35 449 300,00*		*31 324 100,00*	*0,00*	*31 324 100,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***35 449 300,00***		***31 324 100,00***	***0,00***	***31 324 100,00***
TOTAL		**179 978 295,00**	**0,00**	**176 141 995,00**	**0,00**	**176 141 995,00**
						+
					D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**176 141 995,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	13 382 927,00	0,00	14 266 927,00	0,00	14 266 927,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	53 800 000,00	0,00	57 750 000,00	0,00	57 750 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**67 182 927,00**	**0,00**	**72 016 927,00**	**0,00**	**72 016 927,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	7 490 000,00	0,00	8 540 000,00	0,00	8 540 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 002 500,00	0,00	17 002 500,00	0,00	17 002 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	226 000,00	0,00	210 500,00	0,00	210 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00	3 039 000,00	0,00	3 039 000,00
Total des recettes financières		**24 218 500,00**	**0,00**	**28 792 000,00**	**0,00**	**28 792 000,00**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**91 401 427,00**	**0,00**	**100 808 927,00**	**0,00**	**100 808 927,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*34 341 868,00*		*22 065 168,00*	*0,00*	*22 065 168,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*54 235 000,00*		*53 267 900,00*	*0,00*	*53 267 900,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***88 576 868,00***		***75 333 068,00***	***0,00***	***75 333 068,00***

TOTAL	**179 978 295,00**	**0,00**	**176 141 995,00**	**0,00**	**176 141 995,00**
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					**0,00**
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**176 141 995,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**44 008 968,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	36 454 968,00	0,00	37 369 780,00	0,00	37 369 780,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	114 278 321,00	0,00	118 008 236,00	0,00	118 008 236,00
014	Atténuations de produits	6 375 000,00	0,00	5 400 000,00	0,00	5 400 000,00
016	APA	59 802 645,00	0,00	59 555 000,00	0,00	59 555 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	86 824 851,00	0,00	87 262 605,00	0,00	87 262 605,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	217 158 518,00	0,00	226 061 113,00	0,00	226 061 113,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	482 200,00	0,00	388 200,00	0,00	388 200,00
Total des dépenses de gestion courante		**521 376 503,00**	**0,00**	**534 044 934,00**	**0,00**	**534 044 934,00**
66	Charges financières	6 500 000,00	0,00	7 200 000,00	0,00	7 200 000,00
67	Charges spécifiques (3)	50 150,00	0,00	101 000,00	0,00	101 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	50 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**527 976 653,00**	**0,00**	**541 345 934,00**	**0,00**	**541 345 934,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*34 341 868,00*		*22 065 168,00*	*0,00*	*22 065 168,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*54 235 000,00*		*53 267 900,00*	*0,00*	*53 267 900,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***88 576 868,00***		***75 333 068,00***	***0,00***	***75 333 068,00***
TOTAL		**616 553 521,00**	**0,00**	**616 679 002,00**	**0,00**	**616 679 002,00**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**616 679 002,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 120 000,00	0,00	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00
016	APA	22 281 649,00	0,00	26 095 000,00	0,00	26 095 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	5 858 000,00	0,00	8 368 000,00	0,00	8 368 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 166 317,00	0,00	1 101 317,00	0,00	1 101 317,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	211 480 031,00	0,00	219 309 031,00	0,00	219 309 031,00
731	Fiscalité locale	229 087 917,00	0,00	217 292 496,00	0,00	217 292 496,00
74	Dotations et participations (3)	99 093 007,00	0,00	101 022 758,00	0,00	101 022 758,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	10 422 300,00	0,00	11 006 300,00	0,00	11 006 300,00
Total des recettes de gestion courante		**580 509 221,00**	**0,00**	**585 344 902,00**	**0,00**	**585 344 902,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	245 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	350 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**581 104 221,00**	**0,00**	**585 354 902,00**	**0,00**	**585 354 902,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*35 449 300,00*		*31 324 100,00*	*0,00*	*31 324 100,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***35 449 300,00***		***31 324 100,00***	***0,00***	***31 324 100,00***

TOTAL	**616 553 521,00**	**0,00**	**616 679 002,00**	**0,00**	**616 679 002,00**
					+
				R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
					=
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**616 679 002,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**44 008 968,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	*6 908 800,00*	6 908 800,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	41 504 000,00	*26 100,00*	41 530 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	9 587 400,00	*0,00*	9 587 400,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	29 559 995,00	*0,00*	*29 559 995,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	10 135 000,00	*0,00*	10 135 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	52 984 500,00	*0,00*	*52 984 500,00*
018	RSA	5 000,00	*0,00*	5 000,00
26	Participations et créances rattachées	700 000,00	*0,00*	700 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	252 000,00	*0,00*	252 000,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*24 389 200,00*	24 389 200,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	90 000,00	*0,00*	90 000,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**144 817 895,00**	***31 324 100,00***	**176 141 995,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**176 141 995,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	37 369 780,00		37 369 780,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	118 008 236,00		118 008 236,00
014	Atténuations de produits	5 400 000,00		5 400 000,00
016	APA	59 555 000,00		59 555 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	87 262 605,00		87 262 605,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	226 061 113,00	*0,00*	226 061 113,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	388 200,00		388 200,00
66	Charges financières	7 200 000,00	*0,00*	7 200 000,00
67	Charges spécifiques (9)	101 000,00	*0,00*	101 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*53 267 900,00*	53 267 900,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*22 065 168,00*	22 065 168,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**541 345 934,00**	***75 333 068,00***	**616 679 002,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**616 679 002,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	8 540 000,00	*0,00*	8 540 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	14 266 927,00	*0,00*	14 266 927,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	74 752 500,00	*0,00*	74 752 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	210 500,00	*0,00*	210 500,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*53 267 900,00*	53 267 900,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*22 065 168,00*	22 065 168,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 039 000,00		3 039 000,00
	Recettes d'investissement – Total	**100 808 927,00**	***75 333 068,00***	**176 141 995,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**176 141 995,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	1 150 000,00		1 150 000,00
016	APA	26 095 000,00		26 095 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	8 368 000,00		8 368 000,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 101 317,00		1 101 317,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	219 309 031,00		219 309 031,00
731	Fiscalité locale	217 292 496,00		217 292 496,00
74	Dotations et participations (8)	101 022 758,00		101 022 758,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	11 006 300,00	*26 100,00*	11 032 400,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	10 000,00	*31 298 000,00*	31 308 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**585 354 902,00**	***31 324 100,00***	**616 679 002,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**616 679 002,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**179 978 295,00**	**0,00**	**141 639 900,00**	**176 141 995,00**	**0,00**	**102 322 895,00**	**73 819 100,00**	**176 141 995,00**
018	RSA	5 000,00	0,00	15 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 210 350,00	0,00	3 566 000,00	9 587 400,00	0,00	9 587 400,00	0,00	9 587 400,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	26 213 395,00	0,00	26 881 000,00	29 559 995,00	0,00	29 559 995,00	0,00	29 559 995,00
21	Immobilisations corporelles	9 819 800,00	0,00	4 552 000,00	10 135 000,00	0,00	10 096 000,00	39 000,00	10 135 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	64 751 450,00	0,00	100 525 900,00	52 984 500,00	0,00	52 984 500,00	0,00	52 984 500,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**105 999 995,00**	**0,00**	**135 539 900,00**	**102 271 895,00**	**0,00**	**102 232 895,00**	**39 000,00**	**102 271 895,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	38 249 000,00	0,00		41 504 000,00	0,00		41 504 000,00	41 504 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00
27	Autres immobilisations financières	250 000,00	0,00	0,00	252 000,00	0,00	0,00	252 000,00	252 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			6 000 000,00					
Total des dépenses financières		**38 499 000,00**	**0,00**	**6 000 000,00**	**42 456 000,00**	**0,00**	**0,00**	**42 456 000,00**	**42 456 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	30 000,00	0,00	100 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
Total des dépenses réelles		**144 528 995,00**	**0,00**	**141 639 900,00**	**144 817 895,00**	**0,00**	**102 322 895,00**	**42 495 000,00**	**144 817 895,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*35 449 300,00*			*31 324 100,00*	*0,00*		*31 324 100,00*	*31 324 100,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**35 449 300,00**			**31 324 100,00**	**0,00**		**31 324 100,00**	**31 324 100,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**176 141 995,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**179 978 295,00**	**0,00**	**176 141 995,00**	**0,00**	**176 141 995,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	13 382 927,00	0,00	14 266 927,00	0,00	14 266 927,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	53 800 000,00	0,00	57 750 000,00	0,00	57 750 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**67 182 927,00**	**0,00**	**72 016 927,00**	**0,00**	**72 016 927,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	7 490 000,00	0,00	8 540 000,00	0,00	8 540 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	15 002 500,00	0,00	17 002 500,00	0,00	17 002 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	226 000,00	0,00	210 500,00	0,00	210 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00	3 039 000,00	0,00	3 039 000,00
Total des recettes financières		**24 218 500,00**	**0,00**	**28 792 000,00**	**0,00**	**28 792 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**91 401 427,00**	**0,00**	**100 808 927,00**	**0,00**	**100 808 927,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*34 341 868,00*		*22 065 168,00*	*0,00*	*22 065 168,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*54 235 000,00*		*53 267 900,00*	*0,00*	*53 267 900,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***88 576 868,00***		***75 333 068,00***	***0,00***	***75 333 068,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**
Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**
Total des recettes d'investissement cumulées	**176 141 995,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**179 978 295,00**	**0,00**	**141 639 900,00**	**176 141 995,00**	**0,00**	**102 322 895,00**	**73 819 100,00**	**176 141 995,00**
018	RSA	5 000,00	0,00	15 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 210 350,00	0,00	3 566 000,00	9 587 400,00	0,00	9 587 400,00	0,00	9 587 400,00
2031	Frais d'études	4 326 350,00	0,00		8 312 400,00	0,00	8 312 400,00	0,00	8 312 400,00
2033	Frais d'insertion	2 000,00	0,00		5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	882 000,00	0,00		1 270 000,00	0,00	1 270 000,00	0,00	1 270 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	26 213 395,00	0,00	26 881 000,00	29 559 995,00	0,00	29 559 995,00	0,00	29 559 995,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	250 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	620 000,00	0,00		400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00
2041481	Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel	1 917 000,00	0,00		2 185 000,00	0,00	2 185 000,00	0,00	2 185 000,00
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	9 145 250,00	0,00		10 749 500,00	0,00	10 749 500,00	0,00	10 749 500,00
20415331	ADM : Bien mobilier, matériel	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
20415332	ADM : Bâtiments, installations	550 000,00	0,00		1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	574 000,00	0,00		1 664 000,00	0,00	1 664 000,00	0,00	1 664 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	5 910 145,00	0,00		5 571 000,00	0,00	5 571 000,00	0,00	5 571 000,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	1 240 000,00	0,00		1 900 000,00	0,00	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	166 000,00	0,00		387 000,00	0,00	387 000,00	0,00	387 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	5 601 000,00	0,00		5 463 495,00	0,00	5 463 495,00	0,00	5 463 495,00
20432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	230 000,00	0,00		230 000,00	0,00	230 000,00	0,00	230 000,00
21	Immobilisations corporelles	9 819 800,00	0,00	4 552 000,00	10 135 000,00	0,00	10 096 000,00	39 000,00	10 135 000,00
2111	Terrains nus	620 000,00	0,00		30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
2112	Terrains de voirie	120 000,00	0,00		70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
2115	Terrains bâtis	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
21572	Matériel technique scolaire	550 000,00	0,00		450 000,00	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00
215731	Matériel roulant	400 000,00	0,00		400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
215738	Autre matériel et outillage de voirie	1 055 000,00	0,00		910 000,00	0,00	910 000,00	0,00	910 000,00
21578	Autre matériel technique	70 000,00	0,00		90 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00		25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00		110 000,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
21828	Autres matériels de transport	1 115 000,00	0,00		1 675 000,00	0,00	1 675 000,00	0,00	1 675 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	2 050 000,00	0,00		3 165 000,00	0,00	3 165 000,00	0,00	3 165 000,00
21838	Autre matériel informatique	600 000,00	0,00		450 000,00	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 042 000,00	0,00		1 225 000,00	0,00	1 225 000,00	0,00	1 225 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	484 300,00	0,00		378 000,00	0,00	378 000,00	0,00	378 000,00
2185	Matériel de téléphonie	190 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 513 500,00	0,00		1 142 000,00	0,00	1 103 000,00	39 000,00	1 142 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	64 751 450,00	0,00	100 525 900,00	52 984 500,00	0,00	52 984 500,00	0,00	52 984 500,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00		228 000,00	0,00	228 000,00	0,00	228 000,00
2313	Constructions	6 575 500,00	0,00		6 500 000,00	0,00	6 500 000,00	0,00	6 500 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	27 755 000,00	0,00		27 368 000,00	0,00	27 368 000,00	0,00	27 368 000,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	1 766 050,00	0,00		1 453 500,00	0,00	1 453 500,00	0,00	1 453 500,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	22 354 900,00	0,00		15 265 000,00	0,00	15 265 000,00	0,00	15 265 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00		170 000,00	0,00	170 000,00	0,00	170 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	6 300 000,00	0,00		2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**105 999 995,00**	**0,00**	**135 539 900,00**	**102 271 895,00**	**0,00**	**102 232 895,00**	**39 000,00**	**102 271 895,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	38 249 000,00	0,00		41 504 000,00	0,00		41 504 000,00	41 504 000,00
1641	Emprunts en euros	21 405 000,00	0,00		22 600 000,00	0,00		22 600 000,00	22 600 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 840 000,00	0,00		1 900 000,00	0,00		1 900 000,00	1 900 000,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	15 000 000,00	0,00		17 000 000,00	0,00		17 000 000,00	17 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00		700 000,00	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00
27	Autres immobilisations financières	250 000,00	0,00	0,00	252 000,00	0,00	0,00	252 000,00	252 000,00
2743	Prêts au personnel	13 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2748	Autres prêts	174 000,00	0,00		174 000,00	0,00	0,00	174 000,00	174 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	63 000,00	0,00		63 000,00	0,00	0,00	63 000,00	63 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			6 000 000,00					
Total des dépenses financières		**38 499 000,00**	**0,00**	**6 000 000,00**	**42 456 000,00**	**0,00**	**0,00**	**42 456 000,00**	**42 456 000,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	30 000,00	0,00	100 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
45441003	AMENAGEMENTS FONCIERS 2	**30 000,00**	0,00		90 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
Total des dépenses réelles		**144 528 995,00**	**0,00**	**141 639 900,00**	**144 817 895,00**	**0,00**	**102 322 895,00**	**42 495 000,00**	**144 817 895,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*35 449 300,00*			*31 324 100,00*	*0,00*		*31 324 100,00*	*31 324 100,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*35 449 300,00*			*31 324 100,00*	*0,00*		*31 324 100,00*	*31 324 100,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*1 463 100,00*			*1 532 200,00*	*0,00*		*1 532 200,00*	*1 532 200,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*256 300,00*			*279 800,00*	*0,00*		*279 800,00*	*279 800,00*
13913	*Subv. transf. Départements*	*102 000,00*			*102 100,00*	*0,00*		*102 100,00*	*102 100,00*
139148	*Subv. transf. Autres communes*	*41 800,00*			*12 900,00*	*0,00*		*12 900,00*	*12 900,00*
139158	*Subv. transf. Autres groupements*	*0,00*			*28 900,00*	*0,00*		*28 900,00*	*28 900,00*
13916	*Subv. transf. Autres E.P.L.*	*300,00*			*300,00*	*0,00*		*300,00*	*300,00*
139172	*Subv. transf. FEDER*	*10 400,00*			*51 200,00*	*0,00*		*51 200,00*	*51 200,00*
139178	*Autres fonds européens*	*20 000,00*			*20 000,00*	*0,00*		*20 000,00*	*20 000,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*1 916 700,00*			*1 704 300,00*	*0,00*		*1 704 300,00*	*1 704 300,00*
139311	*DGE*	*617 200,00*			*617 200,00*	*0,00*		*617 200,00*	*617 200,00*
1393121	*Dotation départementale équip. collèges*	*5 023 500,00*			*2 511 800,00*	*0,00*		*2 511 800,00*	*2 511 800,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
139313	*Dot. soutien à l'invest des départements*	*36 100,00*			*48 100,00*	*0,00*		*48 100,00*	*48 100,00*
16878	*Dettes - Autres organismes, particuliers*	*26 100,00*			*26 100,00*	*0,00*		*26 100,00*	*26 100,00*
198	*Neutralisation des amortissements*	*25 935 800,00*			*24 389 200,00*	*0,00*		*24 389 200,00*	*24 389 200,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**35 449 300,00**			**31 324 100,00**	**0,00**		**31 324 100,00**	**31 324 100,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**179 978 295,00**	**0,00**	**176 141 995,00**	**0,00**	**176 141 995,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	13 382 927,00	0,00	14 266 927,00	0,00	14 266 927,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	2 834 200,00	0,00	2 614 200,00	0,00	2 614 200,00
1312	Subv. transf. Régions	26 000,00	0,00	104 000,00	0,00	104 000,00
13148	Subv. transf. Autres communes	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	76 000,00	0,00	170 000,00	0,00	170 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	670 000,00	0,00	175 000,00	0,00	175 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	175 000,00	0,00	95 000,00	0,00	95 000,00
13272	Subv. non transf. FEDER	400 000,00	0,00	267 000,00	0,00	267 000,00
133121	Dotation départementale équip. collèges	2 511 727,00	0,00	2 511 727,00	0,00	2 511 727,00
13313	Dot. soutien à l'invest des départements	5 850 000,00	0,00	5 640 000,00	0,00	5 640 000,00
1338	Autres fonds équip. transférables	0,00	0,00	570 000,00	0,00	570 000,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	620 000,00	0,00	620 000,00	0,00	620 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	53 800 000,00	0,00	57 750 000,00	0,00	57 750 000,00
1641	Emprunts en euros	53 800 000,00	0,00	57 750 000,00	0,00	57 750 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**67 182 927,00**	**0,00**	**72 016 927,00**	**0,00**	**72 016 927,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	7 490 000,00	0,00	8 540 000,00	0,00	8 540 000,00
10222	FCTVA	7 490 000,00	0,00	8 540 000,00	0,00	8 540 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	15 002 500,00	0,00	17 002 500,00	0,00	17 002 500,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	15 000 000,00	0,00	17 000 000,00	0,00	17 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	226 000,00	0,00	210 500,00	0,00	210 500,00
2743	Prêts au personnel	13 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
2744	Prêts d'honneur	19 000,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
2748	Autres prêts	154 000,00	0,00	154 000,00	0,00	154 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00	3 039 000,00	0,00	3 039 000,00
Total des recettes financières		**24 218 500,00**	**0,00**	**28 792 000,00**	**0,00**	**28 792 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**91 401 427,00**	**0,00**	**100 808 927,00**	**0,00**	**100 808 927,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*34 341 868,00*		*22 065 168,00*	*0,00*	*22 065 168,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*54 235 000,00*		*53 267 900,00*	*0,00*	*53 267 900,00*
28031	*Frais d'études*	*13 200,00*		*62 200,00*	*0,00*	*62 200,00*
28033	*Frais d'insertion*	*3 200,00*		*2 800,00*	*0,00*	*2 800,00*
2804111	*Subv. Etat : Bien mobilier, matériel*	*575 000,00*		*449 000,00*	*0,00*	*449 000,00*
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	*1 277 400,00*		*1 083 400,00*	*0,00*	*1 083 400,00*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*66 400,00*		*66 400,00*	*0,00*	*66 400,00*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*141 400,00*		*141 400,00*	*0,00*	*141 400,00*
28041481	*Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel*	*1 289 600,00*		*984 200,00*	*0,00*	*984 200,00*
28041482	*Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations*	*15 680 500,00*		*13 574 100,00*	*0,00*	*13 574 100,00*
28041483	*Subv.Autres cnes:Projet infrastructure*	*885 100,00*		*885 100,00*	*0,00*	*885 100,00*
280415331	*ADM : Bien mobilier, matériel*	*2 000,00*		*29 900,00*	*0,00*	*29 900,00*
280415332	*ADM : Bâtiments, installations*	*18 400,00*		*2 249 400,00*	*0,00*	*2 249 400,00*
280415342	*IC : Bâtiments, installations*	*10 700,00*		*10 300,00*	*0,00*	*10 300,00*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*168 000,00*		*406 000,00*	*0,00*	*406 000,00*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*2 830 600,00*		*509 700,00*	*0,00*	*509 700,00*
28041782	*Subv. Autres : Bâtiments, installations*	*1 500,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	*8 800,00*		*4 100,00*	*0,00*	*4 100,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*2 055 600,00*		*1 999 200,00*	*0,00*	*1 999 200,00*
2804183	*Autres org pub-Proj infrastruct int nat.*	*68 600,00*		*68 600,00*	*0,00*	*68 600,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*69 400,00*		*166 300,00*	*0,00*	*166 300,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*1 443 400,00*		*1 662 800,00*	*0,00*	*1 662 800,00*
280431	*Subv.Scol : Bien mobilier, matériel*	*23 900,00*		*39 100,00*	*0,00*	*39 100,00*
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	*48 800,00*		*55 600,00*	*0,00*	*55 600,00*
2804421	*Sub nat privé - Biens mob, mat, études*	*4 600,00*		*4 600,00*	*0,00*	*4 600,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*660 000,00*		*875 500,00*	*0,00*	*875 500,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*0,00*		*1 500,00*	*0,00*	*1 500,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*1 540 600,00*		*1 640 000,00*	*0,00*	*1 640 000,00*
281312	*Bâtiments scolaires*	*6 547 900,00*		*6 547 900,00*	*0,00*	*6 547 900,00*
281313	*Bâtiments sociaux et médico-sociaux*	*88 100,00*		*98 800,00*	*0,00*	*98 800,00*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*1 019 400,00*		*121 300,00*	*0,00*	*121 300,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*196 500,00*		*196 500,00*	*0,00*	*196 500,00*
281321	*Immeubles de rapport*	*31 700,00*		*31 700,00*	*0,00*	*31 700,00*
281328	*Autres bâtiments privés*	*0,00*		*2 700,00*	*0,00*	*2 700,00*
281351	*Bâtiments publics*	*1 009 300,00*		*1 009 500,00*	*0,00*	*1 009 500,00*
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*212 600,00*		*214 100,00*	*0,00*	*214 100,00*
281572	*Matériel technique scolaire*	*0,00*		*170 000,00*	*0,00*	*170 000,00*
2815731	*Matériel roulant*	*1 195 500,00*		*418 800,00*	*0,00*	*418 800,00*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*89 700,00*		*520 200,00*	*0,00*	*520 200,00*
281578	*Autre matériel technique*	*6 000,00*		*43 900,00*	*0,00*	*43 900,00*
2816	*Biens histo. et cult. - dépenses amorti.*	*0,00*		*902 200,00*	*0,00*	*902 200,00*
2817311	*Bâtiments administratifs (m. à dispo)*	*19 800,00*		*19 800,00*	*0,00*	*19 800,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2817312	*Bâtiments scolaires (m. à dispo)*	*7 095 600,00*		*7 126 100,00*	*0,00*	*7 126 100,00*
2817318	*Autres bâtiments publics (m. à dispo)*	*29 600,00*		*29 600,00*	*0,00*	*29 600,00*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*1 049 600,00*		*1 049 600,00*	*0,00*	*1 049 600,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*240 700,00*		*312 600,00*	*0,00*	*312 600,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*1 986 000,00*		*2 259 300,00*	*0,00*	*2 259 300,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*1 381 300,00*		*2 073 400,00*	*0,00*	*2 073 400,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*1 040 400,00*		*1 022 800,00*	*0,00*	*1 022 800,00*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*400 800,00*		*456 500,00*	*0,00*	*456 500,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*334 800,00*		*330 300,00*	*0,00*	*330 300,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*169 700,00*		*142 200,00*	*0,00*	*142 200,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*1 203 300,00*		*1 196 900,00*	*0,00*	*1 196 900,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
45442003	*AMENAGEMENTS FONCIERS 2*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***88 576 868,00***		***75 333 068,00***	***0,00***	***75 333 068,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**616 553 521,00**	**0,00**	**37 420 822,00**	**616 679 002,00**	**0,00**	**30 234 727,00**	**586 444 275,00**	**616 679 002,00**
011	Charges à caractère général (3)	36 454 968,00	0,00	18 659 500,00	37 369 780,00	0,00	16 600 200,00	20 769 580,00	37 369 780,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	114 278 321,00	0,00		118 008 236,00	0,00		118 008 236,00	118 008 236,00
014	Atténuations de produits	6 375 000,00	0,00		5 400 000,00	0,00		5 400 000,00	5 400 000,00
016	APA	59 802 645,00	0,00	0,00	59 555 000,00	0,00	0,00	59 555 000,00	59 555 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	86 824 851,00	0,00	4 865 000,00	87 262 605,00	0,00	6 979 105,00	80 283 500,00	87 262 605,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	217 158 518,00	0,00	10 896 322,00	226 061 113,00	0,00	6 655 422,00	219 405 691,00	226 061 113,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	482 200,00	0,00		388 200,00	0,00		388 200,00	388 200,00
Total des dépenses de gestion des services		**521 376 503,00**	**0,00**	**34 420 822,00**	**534 044 934,00**	**0,00**	**30 234 727,00**	**503 810 207,00**	**534 044 934,00**
66	Charges financières	6 500 000,00	0,00		7 200 000,00	0,00		7 200 000,00	7 200 000,00
67	Charges spécifiques (3)	50 150,00	0,00		101 000,00	0,00		101 000,00	101 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	50 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			3 000 000,00					
Total des dépenses financières		**6 600 150,00**	**0,00**	**3 000 000,00**	**7 301 000,00**	**0,00**		**7 301 000,00**	**7 301 000,00**
Total des dépenses réelles		**527 976 653,00**	**0,00**	**37 420 822,00**	**541 345 934,00**	**0,00**	**30 234 727,00**	**511 111 207,00**	**541 345 934,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*34 341 868,00*			*22 065 168,00*	*0,00*		*22 065 168,00*	*22 065 168,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*54 235 000,00*			*53 267 900,00*	*0,00*		*53 267 900,00*	*53 267 900,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**88 576 868,00**			**75 333 068,00**	**0,00**		**75 333 068,00**	**75 333 068,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**616 679 002,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**616 553 521,00**	**0,00**	**616 679 002,00**	**0,00**	**616 679 002,00**
013	Atténuations de charges (2)	1 120 000,00	0,00	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00
016	APA	22 281 649,00	0,00	26 095 000,00	0,00	26 095 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	5 858 000,00	0,00	8 368 000,00	0,00	8 368 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 166 317,00	0,00	1 101 317,00	0,00	1 101 317,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	211 480 031,00	0,00	219 309 031,00	0,00	219 309 031,00
731	Fiscalité locale	229 087 917,00	0,00	217 292 496,00	0,00	217 292 496,00
74	Dotations et participations (2)	99 093 007,00	0,00	101 022 758,00	0,00	101 022 758,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	10 422 300,00	0,00	11 006 300,00	0,00	11 006 300,00
Total des recettes de gestion des services		**580 509 221,00**	**0,00**	**585 344 902,00**	**0,00**	**585 344 902,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	245 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	350 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**595 000,00**	**0,00**	**10 000,00**	**0,00**	**10 000,00**
Total des recettes réelles		**581 104 221,00**	**0,00**	**585 354 902,00**	**0,00**	**585 354 902,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*35 449 300,00*		*31 324 100,00*	*0,00*	*31 324 100,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**35 449 300,00**		**31 324 100,00**	**0,00**	**31 324 100,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**616 679 002,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**616 553 521,00**	**0,00**	**37 420 822,00**	**616 679 002,00**	**0,00**	**30 234 727,00**	**586 444 275,00**	**616 679 002,00**
011	Charges à caractère général (4)	36 454 968,00	0,00	18 659 500,00	37 369 780,00	0,00	16 600 200,00	20 769 580,00	37 369 780,00
6041	Achats d'études	20 000,00	0,00		15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
6042	Achats de prestations de services	4 360 440,00	0,00		4 536 800,00	0,00	1 781 750,00	2 755 050,00	4 536 800,00
60611	Eau et assainissement	55 000,00	0,00		51 600,00	0,00	0,00	51 600,00	51 600,00
60612	Energie - Electricité	1 617 000,00	0,00		1 686 100,00	0,00	25 000,00	1 661 100,00	1 686 100,00
60613	Chauffage urbain	57 400,00	0,00		60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
60621	Combustibles	306 800,00	0,00		315 800,00	0,00	0,00	315 800,00	315 800,00
60622	Carburants	1 237 000,00	0,00		1 283 000,00	0,00	1 283 000,00	0,00	1 283 000,00
60623	Alimentation	7 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	143 100,00	0,00		164 600,00	0,00	110 000,00	54 600,00	164 600,00
60631	Fournitures d'entretien	91 500,00	0,00		78 000,00	0,00	3 000,00	75 000,00	78 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 173 000,00	0,00		1 152 500,00	0,00	975 000,00	177 500,00	1 152 500,00
60633	Fournitures de voirie	1 764 000,00	0,00		2 014 000,00	0,00	2 014 000,00	0,00	2 014 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	167 000,00	0,00		172 000,00	0,00	150 000,00	22 000,00	172 000,00
6064	Fournitures administratives	177 400,00	0,00		175 500,00	0,00	0,00	175 500,00	175 500,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	58 500,00	0,00		74 500,00	0,00	0,00	74 500,00	74 500,00
60661	Médicaments	6 700,00	0,00		6 900,00	0,00	0,00	6 900,00	6 900,00
60662	Vaccins et sérums	30 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6068	Autres matières et fournitures	201 300,00	0,00		172 200,00	0,00	43 500,00	128 700,00	172 200,00
61228	Autres	745 000,00	0,00		1 130 000,00	0,00	0,00	1 130 000,00	1 130 000,00
6132	Locations immobilières	2 219 900,00	0,00		2 595 400,00	0,00	0,00	2 595 400,00	2 595 400,00
61351	Matériel roulant	4 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61358	Autres	1 007 076,00	0,00		657 300,00	0,00	229 000,00	428 300,00	657 300,00
614	Charges locatives et de copropriété	260 000,00	0,00		307 000,00	0,00	0,00	307 000,00	307 000,00
61521	Entretien terrains	175 000,00	0,00		210 000,00	0,00	10 000,00	200 000,00	210 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	740 000,00	0,00		790 000,00	0,00	0,00	790 000,00	790 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	4 830 000,00	0,00		4 590 000,00	0,00	4 590 000,00	0,00	4 590 000,00
61551	Entretien matériel roulant	308 000,00	0,00		315 000,00	0,00	300 000,00	15 000,00	315 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	58 500,00	0,00		59 500,00	0,00	42 000,00	17 500,00	59 500,00
6156	Maintenance	1 731 000,00	0,00		1 796 000,00	0,00	21 000,00	1 775 000,00	1 796 000,00
6161	Multirisques	510 040,00	0,00		567 900,00	0,00	310 000,00	257 900,00	567 900,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	63 500,00	0,00		32 000,00	0,00	14 000,00	18 000,00	32 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6168	Autres primes d'assurance	10 000,00	0,00		117 800,00	0,00	111 800,00	6 000,00	117 800,00
617	Etudes et recherches	170 650,00	0,00		184 700,00	0,00	9 000,00	175 700,00	184 700,00
6182	Documentation générale et technique	455 850,00	0,00		701 200,00	0,00	0,00	701 200,00	701 200,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	172 000,00	0,00		172 000,00	0,00	0,00	172 000,00	172 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	347 050,00	0,00		457 050,00	0,00	0,00	457 050,00	457 050,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	6 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6188	Autres frais divers	89 300,00	0,00		65 300,00	0,00	50 000,00	15 300,00	65 300,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	158 000,00	0,00		158 000,00	0,00	0,00	158 000,00	158 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	676 724,00	0,00		74 700,00	0,00	9 700,00	65 000,00	74 700,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	118 100,00	0,00		123 300,00	0,00	500,00	122 800,00	123 300,00
6228	Divers	124 000,00	0,00		124 900,00	0,00	11 000,00	113 900,00	124 900,00
6231	Annonces et insertions	117 800,00	0,00		106 800,00	0,00	5 000,00	101 800,00	106 800,00
6232	Fêtes et cérémonies	100 000,00	0,00		99 000,00	0,00	0,00	99 000,00	99 000,00
6233	Foires et expositions	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6234	Réceptions	68 000,00	0,00		84 000,00	0,00	0,00	84 000,00	84 000,00
6236	Catalogues et imprimés	296 500,00	0,00		288 400,00	0,00	35 000,00	253 400,00	288 400,00
6238	Divers	568 700,00	0,00		502 200,00	0,00	2 500,00	499 700,00	502 200,00
6241	Transports de biens	394 000,00	0,00		338 500,00	0,00	328 500,00	10 000,00	338 500,00
6245	Transports de personnes extérieures	3 680 208,00	0,00		3 967 500,00	0,00	3 795 000,00	172 500,00	3 967 500,00
6248	Divers	142 000,00	0,00		139 500,00	0,00	95 000,00	44 500,00	139 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 286 000,00	0,00		1 355 800,00	0,00	18 000,00	1 337 800,00	1 355 800,00
6255	Frais de déménagement	90 000,00	0,00		170 000,00	0,00	115 000,00	55 000,00	170 000,00
6261	Frais d'affranchissement	326 500,00	0,00		230 500,00	0,00	0,00	230 500,00	230 500,00
6262	Frais de télécommunications	620 000,00	0,00		540 000,00	0,00	0,00	540 000,00	540 000,00
627	Services bancaires et assimilés	29 550,00	0,00		44 550,00	0,00	0,00	44 550,00	44 550,00
6281	Concours divers (cotisations)	236 480,00	0,00		219 630,00	0,00	16 950,00	202 680,00	219 630,00
6282	Frais de gardiennage	240 000,00	0,00		282 000,00	0,00	0,00	282 000,00	282 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 267 300,00	0,00		1 227 000,00	0,00	0,00	1 227 000,00	1 227 000,00
6288	Autres services extérieurs	383 000,00	0,00		407 000,00	0,00	54 000,00	353 000,00	407 000,00
63512	Taxes foncières	80 100,00	0,00		70 100,00	0,00	0,00	70 100,00	70 100,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	42 000,00	0,00		33 000,00	0,00	27 000,00	6 000,00	33 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	25 000,00	0,00		15 750,00	0,00	0,00	15 750,00	15 750,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	114 278 321,00	0,00		118 008 236,00	0,00		118 008 236,00	118 008 236,00
6218	Autre personnel extérieur	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	825 800,00	0,00		773 117,00	0,00		773 117,00	773 117,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	337 900,00	0,00		350 566,00	0,00		350 566,00	350 566,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	576 698,00	0,00		598 890,00	0,00		598 890,00	598 890,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	542 900,00	0,00		652 670,00	0,00		652 670,00	652 670,00
64111	Rémunération principale titulaires	45 002 921,00	0,00		46 268 283,00	0,00		46 268 283,00	46 268 283,00
64112	SFT, indemnité de résidence	590 000,00	0,00		606 589,00	0,00		606 589,00	606 589,00
64113	NBI	550 000,00	0,00		565 464,00	0,00		565 464,00	565 464,00
64118	Autres indemnités	14 000 000,00	0,00		14 398 648,00	0,00		14 398 648,00	14 398 648,00
64121	Rémunération principale	9 367 000,00	0,00		8 867 000,00	0,00		8 867 000,00	8 867 000,00
64123	Indemnités d'attente	60 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64126	Indemnités de licenciement	100 000,00	0,00		100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00
64128	Autres indemnités	3 280 000,00	0,00		3 440 000,00	0,00		3 440 000,00	3 440 000,00
64131	Rémunérations	7 568 000,00	0,00		8 698 140,00	0,00		8 698 140,00	8 698 140,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	2 000,00	0,00		2 300,00	0,00		2 300,00	2 300,00
64138	Primes et autres indemnités	2 400 000,00	0,00		2 564 170,00	0,00		2 564 170,00	2 564 170,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	8 661,00	0,00		10 050,00	0,00		10 050,00	10 050,00
64168	Autres emplois aidés	261 600,00	0,00		7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	645 650,00	0,00		690 000,00	0,00		690 000,00	690 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	11 418 150,00	0,00		12 143 026,00	0,00		12 143 026,00	12 143 026,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	15 029 278,00	0,00		15 478 592,00	0,00		15 478 592,00	15 478 592,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	788 463,00	0,00		838 650,00	0,00		838 650,00	838 650,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	150 000,00	0,00		195 000,00	0,00		195 000,00	195 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 000,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00		500,00	0,00		500,00	500,00
64732	Alloc. chômage versées aux ASSEDIC	10 000,00	0,00		10 281,00	0,00		10 281,00	10 281,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	172 000,00	0,00		155 000,00	0,00		155 000,00	155 000,00
6488	Autres	583 300,00	0,00		593 300,00	0,00		593 300,00	593 300,00
014	Atténuations de produits	6 375 000,00	0,00		5 400 000,00	0,00		5 400 000,00	5 400 000,00
7392251	Prélèv. fonds national péréquat° DMTO	6 340 000,00	0,00		5 370 000,00	0,00		5 370 000,00	5 370 000,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	35 000,00	0,00		30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00
016	APA	59 802 645,00	0,00	0,00	59 555 000,00	0,00	0,00	59 555 000,00	59 555 000,00
6511411	APA	29 415 865,00	0,00		25 600 000,00	0,00	0,00	25 600 000,00	25 600 000,00
651142	APA versée au bénéficiaire	9 856 780,00	0,00		12 600 000,00	0,00	0,00	12 600 000,00	12 600 000,00
651143	APA versée bénef. en étab.	695 000,00	0,00		695 000,00	0,00	0,00	695 000,00	695 000,00
651144	APA versée à l'étab.	19 805 000,00	0,00		20 630 000,00	0,00	0,00	20 630 000,00	20 630 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6577	Remises gracieuses	15 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	86 824 851,00	0,00	4 865 000,00	87 262 605,00	0,00	6 979 105,00	80 283 500,00	87 262 605,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	67 705 000,00	0,00		67 305 000,00	0,00	0,00	67 305 000,00	67 305 000,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	11 000 000,00	0,00		10 900 000,00	0,00	0,00	10 900 000,00	10 900 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	69 500,00	0,00		69 500,00	0,00	0,00	69 500,00	69 500,00
6542	Créances éteintes	14 500,00	0,00		14 500,00	0,00	0,00	14 500,00	14 500,00
65671	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	1 800 000,00	0,00		1 800 000,00	0,00	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	7 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00		84 200,00	0,00	84 200,00	0,00	84 200,00
657362	Subv. fonct. CCAS	414 802,00	0,00		415 500,00	0,00	415 500,00	0,00	415 500,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	33 640,00	0,00		20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	235 000,00	0,00		666 000,00	0,00	666 000,00	0,00	666 000,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	160 000,00	0,00		160 000,00	0,00	160 000,00	0,00	160 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	5 357 709,00	0,00		5 800 405,00	0,00	5 633 405,00	167 000,00	5 800 405,00
6577	Remises gracieuses	17 500,00	0,00		17 500,00	0,00	0,00	17 500,00	17 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	217 158 518,00	0,00	10 896 322,00	226 061 113,00	0,00	6 655 422,00	219 405 691,00	226 061 113,00
65111	Famille et enfance	597 000,00	0,00		597 000,00	0,00	0,00	597 000,00	597 000,00
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	19 600 000,00	0,00		21 500 000,00	0,00	0,00	21 500 000,00	21 500 000,00
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	1 300 000,00	0,00		1 400 000,00	0,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00
651122	Allocation compensatrice tierce personne	2 314 320,00	0,00		2 150 000,00	0,00	0,00	2 150 000,00	2 150 000,00
651128	Autres	334 500,00	0,00		333 000,00	0,00	0,00	333 000,00	333 000,00
65113	Personnes âgées	115 000,00	0,00		104 000,00	0,00	0,00	104 000,00	104 000,00
65131	Bourses	302 000,00	0,00		305 000,00	0,00	0,00	305 000,00	305 000,00
65133	Secours d'urgence	1 110 000,00	0,00		1 110 000,00	0,00	0,00	1 110 000,00	1 110 000,00
65134	Aides	1 273 000,00	0,00		1 179 000,00	0,00	0,00	1 179 000,00	1 179 000,00
65138	Autres secours	35 000,00	0,00		35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
65188	Autres	1 299 000,00	0,00		1 124 000,00	0,00	0,00	1 124 000,00	1 124 000,00
65211	Frais de scolarité	145 000,00	0,00		145 000,00	0,00	0,00	145 000,00	145 000,00
65212	Frais périscolaires	160 000,00	0,00		160 000,00	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00
6522	Accueil familial	8 645 920,00	0,00		8 661 000,00	0,00	0,00	8 661 000,00	8 661 000,00
6523	Frais d'hospitalisation	15 500,00	0,00		15 500,00	0,00	0,00	15 500,00	15 500,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	210 000,00	0,00		202 000,00	0,00	0,00	202 000,00	202 000,00
652412	Mais. enf. caract. social	17 708 080,00	0,00		19 108 143,00	0,00	0,00	19 108 143,00	19 108 143,00
652413	Lieux de vie et d'accueil	7 397 289,00	0,00		9 170 918,00	0,00	0,00	9 170 918,00	9 170 918,00
652414	Foyers de jeunes travailleurs	130 000,00	0,00		130 000,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00
652415	Etablissements scolaires	100 000,00	0,00		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	4 464 296,00	0,00		4 661 870,00	0,00	0,00	4 661 870,00	4 661 870,00
652418	Autres	1 750 000,00	0,00		2 211 980,00	0,00	0,00	2 211 980,00	2 211 980,00
65242	Frais séj. étab. adultes hand	56 929 446,00	0,00		58 634 734,00	0,00	0,00	58 634 734,00	58 634 734,00
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	8 720 000,00	0,00		8 100 000,00	0,00	0,00	8 100 000,00	8 100 000,00
6525	Frais d'inhumation	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6526	Prévention spécialisée	2 600 000,00	0,00		2 688 300,00	0,00	0,00	2 688 300,00	2 688 300,00
65311	Indemnités de fonction	1 183 000,00	0,00		1 209 400,00	0,00	0,00	1 209 400,00	1 209 400,00
65312	Frais de mission et de déplacement	60 000,00	0,00		60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
65313	Cotisations de retraite	130 000,00	0,00		130 000,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	45 000,00	0,00		75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00
65315	Formation	25 000,00	0,00		37 540,00	0,00	0,00	37 540,00	37 540,00
6541	Créances admises en non-valeur	205 000,00	0,00		130 000,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00
6542	Créances éteintes	170 000,00	0,00		95 000,00	0,00	0,00	95 000,00	95 000,00
655111	Dotation fonctionnement collèges publics	10 688 000,00	0,00		9 975 000,00	0,00	0,00	9 975 000,00	9 975 000,00
655112	Dotation fonctionnement collèges privés	3 840 000,00	0,00		3 722 500,00	0,00	0,00	3 722 500,00	3 722 500,00
6553	Service d'incendie	28 546 530,00	0,00		29 973 857,00	0,00	0,00	29 973 857,00	29 973 857,00
65568	Autres contributions	594 500,00	0,00		594 500,00	0,00	0,00	594 500,00	594 500,00
6558	Autres contributions obligatoires	215 200,00	0,00		154 400,00	0,00	0,00	154 400,00	154 400,00
6561	Organismes de regroupement	1 865 000,00	0,00		2 005 000,00	0,00	0,00	2 005 000,00	2 005 000,00
6568	Autres participations	8 342 660,00	0,00		8 643 860,00	0,00	456 600,00	8 187 260,00	8 643 860,00
65733	Subv. fonct. départements	80 000,00	0,00		60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	111 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	510 100,00	0,00		612 700,00	0,00	40 000,00	572 700,00	612 700,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	376 000,00	0,00		735 000,00	0,00	684 000,00	51 000,00	735 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	187 310,00	0,00		213 710,00	0,00	2 000,00	211 710,00	213 710,00
6573644	Subv. fonct. syndicat exploitant un SPIC	1 006 264,00	0,00		979 140,00	0,00	0,00	979 140,00	979 140,00
65737	Subv. fonct. SNCF	2 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	761 000,00	0,00		745 500,00	0,00	564 500,00	181 000,00	745 500,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	159 400,00	0,00		159 400,00	0,00	140 000,00	19 400,00	159 400,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	20 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	12 000 453,00	0,00		11 938 004,00	0,00	4 694 322,00	7 243 682,00	11 938 004,00
6577	Remises gracieuses	36 000,00	0,00		36 000,00	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	8 600 000,00	0,00		9 785 993,00	0,00	0,00	9 785 993,00	9 785 993,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	27 100,00	0,00		27 100,00	0,00	0,00	27 100,00	27 100,00
6584	Amendes fiscales et pénales	500,00	0,00		514,00	0,00	0,00	514,00	514,00
65888	Autres	115 050,00	0,00		115 050,00	0,00	74 000,00	41 050,00	115 050,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	482 200,00	0,00		388 200,00	0,00		388 200,00	388 200,00
65861	Frais de personnel	482 200,00	0,00		388 200,00	0,00		388 200,00	388 200,00
Total des dépenses de gestion des services		**521 376 503,00**	**0,00**	**34 420 822,00**	**534 044 934,00**	**0,00**	**30 234 727,00**	**503 810 207,00**	**534 044 934,00**
66	Charges financières	6 500 000,00	0,00		7 200 000,00	0,00		7 200 000,00	7 200 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 500 000,00	0,00		7 200 000,00	0,00		7 200 000,00	7 200 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	50 150,00	0,00		101 000,00	0,00		101 000,00	101 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	50 150,00	0,00		101 000,00	0,00		101 000,00	101 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	50 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	50 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			3 000 000,00					
Total des charges financières et spécifiques		**6 600 150,00**	**0,00**	**3 000 000,00**	**7 301 000,00**	**0,00**		**7 301 000,00**	**7 301 000,00**
Total des dépenses réelles		**527 976 653,00**	**0,00**	**37 420 822,00**	**541 345 934,00**	**0,00**	**30 234 727,00**	**511 111 207,00**	**541 345 934,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*34 341 868,00*			*22 065 168,00*	*0,00*		*22 065 168,00*	*22 065 168,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*54 235 000,00*			*53 267 900,00*	*0,00*		*53 267 900,00*	*53 267 900,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*54 235 000,00*			*53 267 900,00*	*0,00*		*53 267 900,00*	*53 267 900,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**88 576 868,00**			**75 333 068,00**	**0,00**		**75 333 068,00**	**75 333 068,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	936 596,66

Montant des ICNE de l'exercice N-1	936 596,66
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**616 553 521,00**	**0,00**	**616 679 002,00**	**0,00**	**616 679 002,00**
013	Atténuations de charges (3)	1 120 000,00	0,00	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 120 000,00	0,00	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00
016	APA	22 281 649,00	0,00	26 095 000,00	0,00	26 095 000,00
747811	Dotation versée au titre de l'APA	21 711 649,00	0,00	25 630 000,00	0,00	25 630 000,00
7533	APA	570 000,00	0,00	465 000,00	0,00	465 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	5 858 000,00	0,00	8 368 000,00	0,00	8 368 000,00
74771	Participation Fonds social européen	1 500 000,00	0,00	3 800 000,00	0,00	3 800 000,00
74783	Fonds mobilisation départ. insertion	3 710 000,00	0,00	3 690 000,00	0,00	3 690 000,00
7531	RMI	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
75342	Allocations forfaitaires	500 000,00	0,00	700 000,00	0,00	700 000,00
75343	Allocations forfaitaires majorées	65 000,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
7538	Autres	80 000,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
75888	Autres	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 166 317,00	0,00	1 101 317,00	0,00	1 101 317,00
70323	Red. occupation dom. public	550 000,00	0,00	490 000,00	0,00	490 000,00
7034	Péage, droits passage, pesage, mesurage	17,00	0,00	17,00	0,00	17,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00
7062	Redevances services à caractère culturel	153 000,00	0,00	153 000,00	0,00	153 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	53 000,00	0,00	55 000,00	0,00	55 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	70 000,00	0,00	63 000,00	0,00	63 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	340 000,00	0,00	340 000,00	0,00	340 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	211 480 031,00	0,00	219 309 031,00	0,00	219 309 031,00
73214	Attrib. compensation CVAE-Départ.-Région	5 100 000,00	0,00	5 100 000,00	0,00	5 100 000,00
73221	FNGIR	13 729 031,00	0,00	13 729 031,00	0,00	13 729 031,00
732251	Attrib./fonds national péréquation DMTO	11 650 000,00	0,00	12 450 000,00	0,00	12 450 000,00
7324	Frais de gestion de la TFPB	8 340 000,00	0,00	9 070 000,00	0,00	9 070 000,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	141 961 000,00	0,00	144 610 000,00	0,00	144 610 000,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	30 700 000,00	0,00	34 350 000,00	0,00	34 350 000,00
731	Fiscalité locale	229 087 917,00	0,00	217 292 496,00	0,00	217 292 496,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	1 410 000,00	0,00	1 630 000,00	0,00	1 630 000,00
73121	Taxe dpt. pub foncière, droit dpt. enreg	89 510 000,00	0,00	70 510 000,00	0,00	70 510 000,00
73122	Taxe dpt. additionnelle à droits d'enreg	490 000,00	0,00	490 000,00	0,00	490 000,00
73131	Taxe d'aménagement - part départementale	2 250 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	5 890 000,00	0,00	6 480 000,00	0,00	6 480 000,00
731421	TICPE - LRL	36 325 749,00	0,00	36 405 749,00	0,00	36 405 749,00
73171	Taxe sur les conventions d'assurance	93 172 168,00	0,00	99 691 747,00	0,00	99 691 747,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
73175	Taxe sur les remontées mécaniques	40 000,00	0,00	85 000,00	0,00	85 000,00
74	Dotations et participations (3)	99 093 007,00	0,00	101 022 758,00	0,00	101 022 758,00
74121	Dotation forfaitaire des départements	37 320 000,00	0,00	37 410 000,00	0,00	37 410 000,00
741221	Dotation fonctionnement minimale départ.	12 141 216,00	0,00	12 141 216,00	0,00	12 141 216,00
741223	Dotation compensation départements	8 486 646,00	0,00	8 486 646,00	0,00	8 486 646,00
744	FCTVA	150 000,00	0,00	190 000,00	0,00	190 000,00
74621	DGD des départements	2 570 196,00	0,00	2 570 196,00	0,00	2 570 196,00
74718	Autres participations Etat	3 277 500,00	0,00	3 511 500,00	0,00	3 511 500,00
7472	Participation régions	95 000,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
7473	Participation départements	92 500,00	0,00	93 500,00	0,00	93 500,00
74748	Participation autres communes	15 000,00	0,00	28 500,00	0,00	28 500,00
74758	Participation autres groupements	240 000,00	0,00	315 000,00	0,00	315 000,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	750 000,00	0,00	750 000,00
747812	Dotation versée au titre de la PCH	6 350 749,00	0,00	7 500 000,00	0,00	7 500 000,00
7478141	Part autonomie	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
7478142	Part prévention	1 222 000,00	0,00	1 222 000,00	0,00	1 222 000,00
747818	Autres	7 117 000,00	0,00	7 200 000,00	0,00	7 200 000,00
747888	Autres	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	35 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
748312	D.C.R.T.P.	15 750 000,00	0,00	15 620 000,00	0,00	15 620 000,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	35 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	2 970 000,00	0,00	2 820 000,00	0,00	2 820 000,00
74881	Particip. familles restau, hébergt	634 000,00	0,00	347 000,00	0,00	347 000,00
74888	Autres	261 200,00	0,00	342 200,00	0,00	342 200,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	10 422 300,00	0,00	11 006 300,00	0,00	11 006 300,00
7511	Recouvrements sur département, autres CL	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	9 500 000,00	0,00	9 668 000,00	0,00	9 668 000,00
7518	Recouvrements sur autres redevables	40 000,00	0,00	45 000,00	0,00	45 000,00
752	Revenus des immeubles	210 000,00	0,00	172 000,00	0,00	172 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	22 500,00	0,00	22 500,00	0,00	22 500,00
75888	Autres	149 800,00	0,00	598 800,00	0,00	598 800,00
Total des recettes de gestion des services		**580 509 221,00**	**0,00**	**585 344 902,00**	**0,00**	**585 344 902,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	245 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	235 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	350 000,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	350 000,00		0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes réelles		**581 104 221,00**	**0,00**	**585 354 902,00**	**0,00**	**585 354 902,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*35 449 300,00*		*31 324 100,00*	*0,00*	*31 324 100,00*
752	*Revenus des immeubles*	*26 100,00*		*26 100,00*	*0,00*	*26 100,00*
77681	*Neutralisation des amortissements*	*25 935 800,00*		*24 389 200,00*	*0,00*	*24 389 200,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*9 487 400,00*		*6 908 800,00*	*0,00*	*6 908 800,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**35 449 300,00**		**31 324 100,00**	**0,00**	**31 324 100,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**41 900 000,00**	**9 633 000,00**	**0,00**	**1 000 000,00**	**29 919 000,00**	**2 444 400,00**	**4 955 555,00**	**5 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	41 500 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	2 246 000,00	0,00	0,00	5 309 000,00	446 400,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	100 000,00	0,00	1 000 000,00	590 000,00	230 500,00	4 714 555,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 862 000,00	0,00	0,00	5 200 000,00	550 000,00	4 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	5 410 000,00	0,00	0,00	18 816 000,00	917 500,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**89 500 000,00**	**3 020 000,00**	**0,00**	**0,00**	**3 858 227,00**	**60 000,00**	**194 000,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	2 725 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 540 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	6 210 000,00	280 000,00	0,00	0,00	3 855 727,00	60 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	74 750 000,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**11 885 940,00**	**3 185 000,00**	**7 305 000,00**	**32 585 000,00**		**144 817 895,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		41 504 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	149 000,00	1 437 000,00		9 587 400,00
204	Subventions d'équipement versées	11 885 940,00	3 095 000,00	6 584 000,00	1 360 000,00		29 564 995,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	99 000,00	2 420 000,00		10 135 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	473 000,00	27 368 000,00		52 984 500,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		700 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		252 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	90 000,00	0,00	0,00		90 000,00
RECETTES		**2 414 200,00**	**51 500,00**	**165 000,00**	**1 546 000,00**		**100 808 927,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	314 000,00		3 039 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		8 540 000,00
13	Subventions d'investissement	2 414 200,00	50 000,00	165 000,00	1 232 000,00		14 266 927,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		74 752 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	1 500,00	0,00	0,00		210 500,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**41 900 000,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	41 500 000,00
261	Titres de participation	400 000,00
RECETTES		**89 500 000,00**
102	Dotations et fonds d'investissement	8 540 000,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	6 210 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	74 750 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**9 479 000,00**	**15 000,00**	**0,00**	**39 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	1 126 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	1 120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 823 000,00	0,00	0,00	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	5 010 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**2 935 000,00**	**15 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 725 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100 000,00**	**9 633 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 126 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 120 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 862 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 010 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**70 000,00**	**3 020 000,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 725 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	280 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000 000,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**29 915 000,00**	**0,00**	**0,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	5 159 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	590 000,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	4 740 000,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	17 216 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 855 727,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	1 344 000,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 511 727,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 000,00**	**0,00**	**29 919 000,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 159 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 740 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 216 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 500,00**	**0,00**	**3 858 227,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 344 000,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 511 727,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**1 423 400,00**	**300 000,00**	**201 000,00**	**80 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	446 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	139 500,00	60 000,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	240 000,00	5 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	837 500,00	0,00	30 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**40 000,00**	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**440 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 444 400,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	446 400,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 500,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	917 500,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**60 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**3 314 555,00**	**0,00**	**204 000,00**	**237 000,00**	**4 955 555,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	3 314 555,00	0,00	200 000,00	0,00	4 714 555,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 000,00	174 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00	63 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**194 000,00**	**194 000,00**
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 000,00	154 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 000,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**9 516 000,00**	**0,00**	**409 940,00**	**0,00**	**90 000,00**	**1 820 000,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	9 516 000,00	0,00	409 940,00	0,00	90 000,00	1 820 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**1 054 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 360 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	1 054 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 360 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 885 940,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	11 885 940,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 414 200,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 414 200,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**500 000,00**	**245 000,00**	**0,00**	**890 000,00**	**0,00**	**1 550 000,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	500 000,00	245 000,00	0,00	800 000,00	0,00	1 550 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**51 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 185 000,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 095 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**51 500,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**2 632 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	149 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 914 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	473 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**4 503 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**170 000,00**	**0,00**	**0,00**	**7 305 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	6 584 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	473 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**155 000,00**	**0,00**	**0,00**	**165 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00	0,00	0,00	155 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**29 030 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**470 000,00**	**3 000 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	1 287 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	1 275 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	865 000,00	0,00	0,00	0,00	445 000,00	50 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	965 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	24 568 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**1 546 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	314 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	612 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	620 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**85 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**32 585 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 437 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	1 360 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 360 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	990 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 368 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 546 000,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	314 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	612 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	620 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**13 309 450,00**	**120 521 640,00**	**3 458 000,00**	**29 973 857,00**	**16 864 600,00**	**9 471 175,00**	**182 173 605,00**	**59 555 000,00**
011	Charges à caractère général	186 650,00	14 318 500,00	8 000,00	0,00	2 084 700,00	2 725 350,00	2 482 800,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	102 008 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	5 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	84 600,00	4 194 904,00	3 450 000,00	29 973 857,00	14 778 900,00	6 745 825,00	163 640 805,00	59 545 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	388 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	7 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	50 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	50 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**476 563 836,00**	**2 043 817,00**	**4 550 000,00**	**12 390 000,00**	**546 000,00**	**436 000,00**	**27 735 000,00**	**28 265 000,00**
013	Atténuations de charges	0,00	1 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	118 317,00	0,00	0,00	0,00	293 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	219 309 031,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	174 236 747,00	0,00	0,00	12 390 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	82 998 058,00	101 000,00	4 550 000,00	0,00	530 200,00	140 000,00	17 462 000,00	27 800 000,00
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	674 500,00	0,00	0,00	15 800,00	3 000,00	10 263 000,00	465 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**84 867 405,00**	**2 485 352,00**	**3 117 350,00**	**1 398 500,00**	**14 150 000,00**		**541 345 934,00**
011	Charges à caractère général	925 000,00	266 430,00	133 850,00	315 500,00	13 923 000,00		37 369 780,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		118 008 236,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 400 000,00
65	Autres charges de gestion courante	83 932 405,00	2 218 922,00	2 983 500,00	1 083 000,00	227 000,00		372 858 718,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		388 200,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 200 000,00
67	Charges spécifiques	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		121 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**31 543 749,00**	**120 000,00**	**0,00**	**201 500,00**	**960 000,00**		**585 354 902,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 150 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	690 000,00		1 101 317,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		219 309 031,00
731	Fiscalité locale	30 665 749,00	0,00	0,00	0,00	0,00		217 292 496,00
74	Dotations et participations	0,00	120 000,00	0,00	201 500,00	240 000,00		134 142 758,00
75	Autres produits de gestion courante	878 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00		12 349 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**13 309 450,00**
604	Achats d'études, prestations de services	29 700,00
623	Pub., publications, relations publiques	69 000,00
627	Services bancaires et assimilés	43 000,00
628	Divers	44 950,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	29 500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	30 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	413 300,00
661	Charges d'intérêts	7 200 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	50 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	5 400 000,00
RECETTES		**476 563 836,00**
731	Fiscalité locale	174 236 747,00
732	Fiscalité reversée	40 349 031,00
735	Fraction de TVA	178 960 000,00
741	D.G.F.	58 037 862,00
744	FCTVA	190 000,00
746	Dotation générale de décentralisation	2 570 196,00
747	Participations	3 690 000,00
748	Autres attributions et participations	18 510 000,00
758	Produits divers de gestion courante	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**14 372 164,00**	**103 230 136,00**	**0,00**	**887 900,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	701 100,00	0,00	0,00	220 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 323 500,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	3 026 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	307 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 827 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	141 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	95 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	579 500,00	437 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	191 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	291 500,00	0,00	0,00	607 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	4 500,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	55 000,00	606 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	623 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 040 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	2 185 243,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	76 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	73 810 644,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	25 276 768,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	165 281,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	570 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	138 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	2 073 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 514,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**793 817,00**	**1 250 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	1 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	317,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	118 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	1 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
752	Revenus des immeubles	172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	502 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**1 956 940,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	305 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	1 511 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**2 000,00**	**0,00**	**20 000,00**	**0,00**	**52 500,00**	**120 521 640,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	957 600,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 383 500,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 026 400,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 827 500,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 200,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 700,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 016 550,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	898 900,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	661 800,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	623 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00	1 054 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 185 243,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 810 644,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 276 768,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 281,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 300,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	443 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 511 940,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	2 000,00	0,00	20 000,00	0,00	2 500,00	2 238 400,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 564,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 043 817,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	317,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	502 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		**3 458 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 458 000,00**
604	Achats d'études, prestations de services	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	3 450 000,00	0,00	0,00	0,00	3 450 000,00
RECETTES		**4 550 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 550 000,00**
747	Participations	4 550 000,00	0,00	0,00	0,00	4 550 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**29 973 857,00**	**0,00**	**0,00**	**29 973 857,00**
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	29 973 857,00	0,00	0,00	29 973 857,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**12 390 000,00**	**0,00**	**0,00**	**12 390 000,00**
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	12 390 000,00	0,00	0,00	12 390 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 659 200,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	129 500,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	885 000,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	266 500,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	44 700,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	214 000,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	12 377 500,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**107 800,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	15 800,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**1 005 400,00**	**895 000,00**	**0,00**	**100 000,00**	**205 000,00**	**0,00**	**16 864 600,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	885 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
618	Divers	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 700,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	321 000,00	0,00	0,00	100 000,00	205 000,00	0,00	626 000,00
655	Contributions obligatoires	680 400,00	780 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 837 900,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		**438 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**200,00**	**0,00**	**546 000,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 000,00
748	Autres attributions et participations	438 000,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	438 200,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**2 354 000,00**	**1 723 100,00**	**437 000,00**	**1 877 375,00**	**74 700,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	202 750,00	0,00	57 700,00	651 250,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	9 500,00	213 500,00	8 000,00	27 000,00	34 500,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	57 000,00	0,00	93 000,00	3 000,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	1 900,00	20 000,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	5 000,00	52 500,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	326 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	78 000,00	0,00	400,00	278 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	2 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	10 000,00	611 585,00	0,00	430 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	1 918 000,00	816 015,00	245 400,00	85 125,00	10 700,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**83 500,00**	**339 000,00**	**13 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	83 500,00	46 000,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 765 000,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 345 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**240 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 471 175,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	1 185 700,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	295 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	348 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	536 400,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 750,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 051 585,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	5 620 240,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**436 000,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**3 000,00**	**1 800 000,00**	**14 000,00**	**0,00**	**0,00**	**42 700,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	542 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	116 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	163 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	504 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	2 000,00	421 000,00	10 000,00	0,00	0,00	42 700,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**60 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**288 000,00**	**15 000,00**	**1 100 000,00**	**29 624 850,00**	**46 266 054,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	220 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	730 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	12 407 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	3 380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	1 100 000,00	691 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	15 000,00	0,00	10 600 150,00	36 480 061,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	2 000,00	0,00	0,00	1 228 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	41 000,00	9 785 993,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 450 000,00**	**1 100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	1 910 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	0,00	530 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**268 000,00**	**1 222 000,00**	**8 886 392,00**	**712 000,00**	**89 674 609,00**	**2 257 000,00**	**182 173 605,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	4 300,00	55 000,00	0,00	10 000,00	845 300,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00	30 000,00	172 700,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	300,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
618	Divers	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	174 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	56 000,00	0,00	1 000,00	0,00	210 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	25 000,00	175 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	731 000,00
628	Divers	0,00	0,00	4 500,00	0,00	17 000,00	60 000,00	97 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 407 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 380 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	104 000,00	280 000,00	25 383 000,00	1 210 000,00	28 768 000,00
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	8 105 000,00	0,00	58 789 734,00	0,00	113 989 945,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	45 500,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00	594 500,00	608 500,00
656	Participations	268 000,00	1 222 000,00	204 300,00	0,00	5 357 375,00	0,00	7 577 675,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	401 792,00	363 000,00	120 000,00	232 500,00	2 823 192,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00	9 827 993,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES		**250 000,00**	**1 222 000,00**	**5 790 000,00**	**0,00**	**16 313 000,00**	**550 000,00**	**27 735 000,00**
747	Participations	250 000,00	1 222 000,00	3 340 000,00	0,00	9 190 000,00	500 000,00	17 462 000,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	2 450 000,00	0,00	7 123 000,00	0,00	10 213 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**30 000,00**	**38 200 000,00**	**695 000,00**	**20 630 000,00**	**59 555 000,00**
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	38 200 000,00	695 000,00	20 630 000,00	59 525 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		**27 800 000,00**	**410 000,00**	**20 000,00**	**35 000,00**	**28 265 000,00**
747	Participations	27 800 000,00	0,00	0,00	0,00	27 800 000,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	410 000,00	20 000,00	35 000,00	465 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**651 105,00**	**434 800,00**	**0,00**	**5 369 000,00**	**0,00**	**0,00**	**78 205 000,00**	**207 500,00**	**84 867 405,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	195 000,00	0,00	730 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	925 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 205 000,00	0,00	78 205 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	84 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	1 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	651 105,00	239 800,00	0,00	2 835 000,00	0,00	0,00	0,00	117 500,00	3 843 405,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**31 430 749,00**	**103 000,00**	**31 543 749,00**
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 665 749,00	0,00	30 665 749,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	765 000,00	102 000,00	877 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**834 400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	76 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**150 000,00**	**0,00**	**83 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 217 952,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
628	Divers	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 600,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	150 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	879 322,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 485 352,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 430,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 600,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	1 984 322,00
RECETTES		**0,00**	**100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**120 000,00**
747	Participations	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**210 000,00**	**45 000,00**	**0,00**	**417 600,00**	**0,00**	**2 444 750,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	18 600,00	0,00	2 250,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	45 000,00	0,00	15 000,00	0,00	800 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	381 000,00	0,00	1 592 500,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 117 350,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 850,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	860 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 973 500,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**995 950,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 500,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	3 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	522 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**207 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 000,00**
604	Achats d'études, prestations de services	205 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		**171 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	171 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**173 000,00**	**0,00**	**10 050,00**	**1 398 500,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	4 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00	535 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	10 000,00	548 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**30 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**201 500,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**3 800 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	3 795 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**90 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**6 083 000,00**	**0,00**	**0,00**	**4 005 000,00**	**32 000,00**	**10 000,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	3 937 000,00	0,00	0,00	620 000,00	25 000,00	3 000,00
613	Locations	0,00	0,00	99 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 546 000,00	0,00	0,00	3 380 000,00	7 000,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**380 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**490 000,00**	**0,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490 000,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**220 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 150 000,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 585 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 933 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 877 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**960 000,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
1132/XU00276323	15/12/2006	6 738 534,10	6 738 534,10	184 900,36	7 035 418,36	6 738 534,10
0131/XU002763330	22/12/2006	2 700 000,00	2 700 000,00	70 167,35	3 375 000,00	2 700 000,00
1307/XU00296443	18/12/2008	2 813 720,53	2 813 720,53	59 752,46	3 304 785,85	2 813 720,53
12053/XU00297553	18/12/2008	0,00	0,00	189,60	0,00	1 500 000,00
90016/MIN545882EUR	24/10/2023	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**16 252 254,63**	**12 252 254,63**	**315 009,77**	**13 715 204,21**	**17 752 254,63**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**452 843 925,96**									
1641 Emprunts en euros (total)					413 543 925,96									
0100	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/04/2016	01/03/2016	01/08/2016	4 131 535,04	V	Livret A(Préfixé) + 1.85	2,600	2,600	EUR	T	P	O	A-1
0101	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/04/2016	01/03/2016	01/08/2016	4 132 230,92	V	Livret A(Préfixé) + 1.85	2,600	2,600	EUR	T	P	O	A-1
0216	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/04/2016	01/03/2016	01/08/2016	5 970 197,90	V	Livret A(Préfixé) + 1.85	2,600	2,600	EUR	T	P	O	A-1
0217	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/04/2016	01/03/2016	30/08/2016	5 108 212,10	V	Livret A(Préfixé) + 1.85	2,600	2,600	EUR	T	P	O	A-1
0218	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/04/2016	01/03/2016	01/08/2016	6 144 833,53	V	Livret A(Préfixé) + 1.85	2,600	2,600	EUR	T	P	O	A-1
0219	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/04/2016	01/03/2016	30/08/2016	5 832 233,68	V	Livret A(Préfixé) + 1.85	2,600	2,600	EUR	T	P	O	A-1
0220	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/04/2016	01/03/2016	30/08/2016	4 519 497,85	V	Livret A(Préfixé) + 1.85	2,600	2,600	EUR	T	P	O	A-1
1120	SOCIETE GENERALE	22/12/2005	01/10/2006	01/10/2007	8 000 000,00	F	Taux fixe à 4.34 %	4,340	4,403	EUR	A	C	O	A-1
1123	SOCIETE GENERALE	22/12/2005	31/12/2007	31/03/2008	12 000 000,00	C	Taux fixe 4.44% à barrière 5.75% sur Euribor 12M(Postfixé)	4,440	4,581	EUR	T	C	O	A-1
1124	BANQUE POSTALE	12/09/2006	01/12/2006	01/12/2007	5 575 161,00	F	Taux fixe à 4.06 %	4,060	4,060	EUR	T	P	O	A-1
1126	SFIL CAFFIL	23/12/2005	31/12/2007	01/01/2009	20 000 000,00	C	Euribor 12M	2,815	2,856	EUR	A	P	O	A-1
1128	SaarLB	22/12/2006	28/12/2006	25/04/2007	15 000 000,00	F	Taux fixe à 3.84 %	3,840	3,896	EUR	T	P	O	A-1
1129	CREDIT FONCIER DE FRANCE	22/12/2006	27/12/2006	27/03/2007	15 000 000,00	F	Taux fixe à 3.97 %	3,970	4,089	EUR	T	P	O	A-1
1130	SFIL CAFFIL	22/12/2006	28/12/2007	01/04/2008	13 500 000,00	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.005)-Floor -0.005 sur TAG 3M(Postfixé)	4,051	4,174	EUR	T	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1200	SFIL CAFFIL	21/12/2007	28/12/2007	01/04/2008	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.56 %	4,560	4,707	EUR	T	P	O	A-1
1202	CREDIT FONCIER DE FRANCE	22/12/2007	28/12/2007	28/03/2008	15 000 000,00	C	Taux fixe à 4.18 %	4,180	4,309	EUR	T	P	O	C-1
1203	CREDIT FONCIER DE FRANCE	21/12/2007	31/12/2008	31/03/2009	10 000 000,00	F	Taux fixe à 4.7 %	4,700	4,854	EUR	T	P	O	A-1
1204	SOCIETE GENERALE	21/12/2007	31/12/2007	31/12/2008	5 000 000,00	C	Taux fixe à 3.98 %	3,980	4,038	EUR	A	P	O	B-1
1294	SFIL CAFFIL	21/12/2007	30/11/2009	01/03/2010	7 500 000,00	V	TAG 3M(Postfixé) + 0.03-Floor -0.03 sur TAG 3M(Postfixé)	0,386	0,392	EUR	T	P	O	A-1
1300	CREDIT FONCIER DE FRANCE	25/11/2008	30/12/2008	30/03/2009	7 999 999,99	F	Taux fixe à 5 %	5,000	5,170	EUR	T	P	O	A-1
1301	SOCIETE GENERALE	20/11/2008	30/12/2008	30/03/2009	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.97 %	4,970	5,139	EUR	T	P	O	A-1
1302	SOCIETE GENERALE	20/11/2008	30/12/2008	30/03/2009	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.57 %	4,570	4,718	EUR	T	P	O	A-1
1303	CREDIT MUTUEL	19/12/2008	31/12/2008	31/03/2009	5 000 000,00	V	Euribor 3M + 0.95	3,923	4,040	EUR	T	P	O	A-1
1400	SOCIETE GENERALE	30/07/2009	31/12/2009	31/01/2010	5 000 000,00	V	(Euribor 1M + 0.55)-Floor -0.55 sur Euribor 1M	1,023	1,043	EUR	M	X	O	A-1
1401	SFIL CAFFIL	15/07/2009	30/11/2009	01/03/2010	7 600 000,00	F	Taux fixe à 3.33 %	3,330	3,422	EUR	T	P	O	A-1
1402	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	28/07/2009	01/06/2010	01/09/2010	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3.99 %	3,990	4,110	EUR	T	X	O	A-1
1404	SOCIETE GENERALE	29/10/2008	31/12/2009	31/01/2010	8 000 000,00	F	Taux fixe à 2.89 %	2,890	2,972	EUR	M	P	O	A-1
1405	SOCIETE GENERALE	29/10/2008	31/12/2009	31/03/2010	8 000 000,00	V	Euribor 3M + 0.45	1,157	1,179	EUR	T	P	O	A-1
1500	SOCIETE GENERALE	23/12/2009	31/12/2010	31/01/2011	5 000 000,00	V	(Euribor 1M + 0.47)-Floor -0.47 sur Euribor 1M	1,273	1,299	EUR	M	P	O	A-1
1501	CREDIT COOPERATIF	24/09/2010	25/12/2010	25/03/2011	5 000 000,00	F	Taux fixe à 2.98 %	2,980	3,058	EUR	T	P	O	A-1
1505	SFIL CAFFIL	18/11/2010	31/12/2010	01/04/2011	750 000,00	F	Taux fixe à 1.82 %	1,820	1,832	EUR	T	P	O	A-1
1507	CREDIT FONCIER DE FRANCE	10/08/2011	04/01/2013	30/03/2013	10 000 000,00	F	Taux fixe à 3.83 %	3,830	3,943	EUR	T	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1510	CAISSE D'EPARGNE	16/09/2010	05/09/2012	05/10/2012	5 000 000,00	V	(Euribor 1M + 0.7)-Floor -0.7 sur Euribor 1M	0,822	0,837	EUR	M	P	O	A-1
1511	CAISSE D'EPARGNE	16/09/2010	05/09/2012	05/10/2012	5 000 000,00	V	(Euribor 1M + 0.7)-Floor -0.7 sur Euribor 1M	0,822	0,837	EUR	M	P	O	A-1
1562	Aviva Life	21/12/2009	25/11/2012	25/02/2013	10 000 000,00	F	Taux fixe à 3.61 %	3,610	3,659	EUR	T	P	O	A-1
1564	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2009	05/12/2012	05/03/2013	5 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.5)-Floor -0.5 sur Euribor 3M	0,690	0,702	EUR	T	P	O	A-1
1565	Aviva Life	21/12/2009	05/01/2013	05/04/2013	10 000 000,00	F	Taux fixe à 3.02 %	3,020	3,054	EUR	T	P	O	A-1
1566	CREDIT FONCIER DE FRANCE	27/12/2013	03/02/2014	03/05/2014	5 000 000,00	F	Taux fixe à 3.26 %	3,260	3,349	EUR	T	P	O	A-1
1567	CREDIT MUTUEL	26/12/2013	28/02/2014	31/03/2014	5 000 000,00	V	Euribor 3M + 1.4	1,711	1,747	EUR	T	P	O	A-1
1568	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	09/06/2022	01/07/2022	01/10/2022	2 160 000,00	F	Taux fixe à 2.2 %	2,200	2,200	EUR	T	C	O	A-1
1570	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	09/06/2022	01/07/2022	01/10/2022	2 211 656,95	F	Taux fixe à 2.1 %	2,100	2,100	EUR	T	P	O	A-1
1572	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	09/06/2022	01/07/2022	01/10/2022	2 280 000,00	F	Taux fixe à 2.2 %	2,200	2,200	EUR	T	C	O	A-1
1573	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/10/2016	27/10/2016	01/12/2017	2 128 367,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1574	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	09/06/2022	01/07/2022	01/10/2022	2 400 000,00	F	Taux fixe à 2.2 %	2,200	2,200	EUR	T	C	O	A-1
1575	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/12/2016	01/01/2018	01/04/2018	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.69 %	1,690	1,690	EUR	T	P	O	A-1
1576	SFIL CAFFIL	18/12/2015	29/12/2015	01/04/2016	8 000 000,00	F	Taux fixe à 1.46 %	1,460	1,468	EUR	T	P	O	A-1
1577	CREDIT COOPERATIF	20/12/2018	27/12/2018	30/03/2020	10 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.45)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,450	0,451	EUR	T	P	O	A-1
90005	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/12/2019	10/12/2020	01/04/2021	4 300 000,00	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	0,560	EUR	T	P	O	A-1
90006	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/12/2019	10/12/2020	01/04/2021	2 800 000,00	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	0,560	EUR	T	P	O	A-1
90007	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/12/2019	10/12/2020	01/04/2021	2 900 000,00	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	0,560	EUR	T	P	O	A-1
90008	SFIL CAFFIL	06/07/2002	10/12/2020	01/04/2021	10 000 000,00	F	Taux fixe à 0.7 %	0,700	0,702	EUR	T	P	O	A-1
90009	CREDIT FONCIER DE FRANCE	02/07/2020	09/07/2020	25/10/2020	10 000 000,00	F	Taux fixe à 0.71 %	0,710	0,712	EUR	T	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
90010	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/07/2020	10/06/2021	01/11/2021	2 500 000,00	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	0,560	EUR	T	P	O	A-1
90011	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21/07/2020	10/06/2021	01/11/2021	4 100 000,00	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	0,560	EUR	T	P	O	A-1
90012	CAISSE D'EPARGNE	12/10/2021	05/10/2022	25/01/2023	13 000 000,00	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	0,833	EUR	T	P	O	A-1
90013	SFIL CAFFIL	12/10/2021	24/11/2021	01/03/2022	10 000 000,00	F	Taux fixe à 0.68 %	0,680	0,682	EUR	T	P	O	A-1
90014	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/03/2022	13/03/2023	01/07/2023	10 000 000,00	F	Taux fixe à 1.35 %	1,350	1,350	EUR	T	P	O	A-1
90015	BANQUE POPULAIRE	12/10/2023	30/10/2023	30/01/2024	6 000 000,00	C	(Euribor 3M + 0.47)-Floor 2 sur Euribor 3M	4,458	4,600	EUR	T	P	O	B-1
90016	BANQUE POSTALE	24/10/2023	27/11/2024	01/03/2025	4 000 000,00	F	Taux fixe à 3.96 %	3,960	4,019	EUR	T	P	O	A-1
90017	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16/10/2023	15/12/2023	01/02/2025	5 000 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,400	3,400	EUR	X	C	O	A-1
90018	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16/10/2023	15/12/2023	01/02/2025	5 000 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,400	3,400	EUR	X	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					39 300 000,00									
0131	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	22/12/2006	01/11/2007	01/02/2008	13 500 000,00	F	Taux fixe à 4.85 %	4,850	5,012	EUR	X	X	O	A-1
1132	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	22/12/2006	01/12/2009	01/12/2010	10 000 000,00	F	Taux fixe à 4.53 %	4,530	4,676	EUR	X	X	O	A-1
12053	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	20/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	7 500 000,00	V	(Euribor 3M + 0.03)-Floor -0.03 sur Euribor 3M	4,795	4,954	EUR	X	X	O	A-1
1307	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	11/12/2008	31/12/2008	31/03/2009	8 300 000,00	F	Taux fixe à 4.41 %	4,410	4,550	EUR	X	X	O	A-1
90016-ESTR	BANQUE POSTALE	24/10/2023	27/11/2023	15/12/2023	0,00	V	(€STR(Postfixé) + 0.91)-Floor 0 sur €STR(Postfixé)	4,731	4,903	EUR	X	X	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
								Taux initial						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**452 843 925,96**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**237 980 818,14**					**24 048 188,74**	**6 702 556,68**	**0,00**	**902 449,57**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		220 228 563,51					22 175 890,15	5 978 785,06	0,00	861 808,42
0100	N	0,00	A-1	2 939 632,02	13,33	V	Livret A(Préfixé) + 1.85	4,850	179 831,05	136 857,08	0,00	21 548,54
0101	N	0,00	A-1	3 153 522,69	16,58	V	Livret A(Préfixé) + 1.85	4,850	147 664,81	147 618,41	0,00	23 469,75
0216	N	0,00	A-1	4 352 785,03	14,33	V	Livret A(Préfixé) + 1.85	4,850	244 030,81	203 042,69	0,00	32 081,17
0217	N	0,00	A-1	3 425 697,50	11,41	V	Livret A(Préfixé) + 1.85	4,850	253 853,18	158 699,93	0,00	12 592,77
0218	N	0,00	A-1	4 578 399,01	15,33	V	Livret A(Préfixé) + 1.85	4,850	236 339,34	213 927,98	0,00	33 902,82
0219	N	0,00	A-1	3 771 572,24	10,41	V	Livret A(Préfixé) + 1.85	4,850	310 906,93	174 165,09	0,00	13 739,44
0220	N	0,00	A-1	3 128 034,18	12,41	V	Livret A(Préfixé) + 1.85	4,850	209 940,21	145 298,35	0,00	11 585,33
1120	N	0,00	A-1	1 200 000,00	2,75	F	Taux fixe à 4.16 %	4,303	400 000,00	47 932,46	0,00	2 773,34
1123	N	0,00	A-1	2 400 000,00	4,00	F	Taux fixe à 4.44 %	4,581	600 000,00	98 142,50	0,00	0,00
1124	N	0,00	A-1	858 173,06	2,00	F	Taux fixe à 4.63 %	4,711	370 460,18	33 362,98	0,00	5 582,55
1126	N	0,00	A-1	6 948 168,06	4,00	F	Taux fixe à 4.54 %	4,606	1 257 443,36	319 828,04	0,00	261 947,22
1128	N	0,00	A-1	3 278 732,82	3,07	F	Taux fixe à 3.84 %	3,896	965 823,91	112 106,21	0,00	16 036,17
1129	N	0,00	A-1	3 081 821,78	2,99	F	Taux fixe à 3.97 %	4,089	986 188,23	109 585,45	0,00	924,41

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1130	N	0,00	A-1	3 843 775,92	4,00	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.005)-Floor -0.005 sur TAG 3M(Postfixé)	4,155	845 912,47	139 370,39	0,00	25 245,70
1200	N	0,00	A-1	1 469 919,35	4,00	F	Taux fixe à 4.56 %	4,707	320 826,61	62 620,46	0,00	13 245,21
1202	N	0,00	C-1	4 156 954,52	3,99	C	Taux fixe annulable à 4.18 % (date d'exercice 28/12/2012)	4,309	970 556,26	162 188,09	0,00	369,98
1203	N	0,00	A-1	3 492 852,51	5,00	F	Taux fixe à 4.7 %	4,854	630 925,73	155 670,84	0,00	0,00
1204	N	0,00	B-1	1 422 681,13	4,00	C	Taux fixe 4.44% à barrière 5.5% sur Euribor 12M(Postfixé)	4,505	330 078,87	64 219,83	0,00	0,00
1294	N	0,00	A-1	3 069 895,27	5,92	V	TAG 3M(Postfixé) + 0.03-Floor -0.03 sur TAG 3M(Postfixé)	4,077	450 255,86	112 241,40	0,00	6 921,96
1300	N	0,00	A-1	2 794 282,04	5,00	F	Taux fixe à 5 %	5,170	504 740,59	132 520,87	0,00	317,99
1301	N	0,00	A-1	1 746 426,25	5,00	F	Taux fixe à 4.87 %	5,054	315 462,86	80 672,07	0,00	193,58
1302	N	0,00	A-1	1 746 426,64	5,00	F	Taux fixe à 4.56 %	4,726	315 462,82	75 536,91	0,00	181,26
1303	N	0,00	A-1	1 693 063,41	5,00	F	Taux fixe à 4.42 %	4,560	309 126,37	70 900,95	0,00	0,00
1400	N	0,00	A-1	1 911 031,32	6,00	F	Taux fixe à 1.38 %	1,409	307 417,05	24 834,63	0,00	0,00
1401	N	0,00	A-1	3 110 827,72	5,92	V	(Euribor 3M + 0.85)-Floor -0.85 sur Euribor 3M	4,982	456 259,13	136 682,78	0,00	8 754,10
1402	N	0,00	A-1	3 621 924,52	16,42	F	Taux fixe à 3.99 %	4,110	143 964,92	145 157,73	0,00	11 178,74
1404	N	0,00	A-1	3 278 348,66	6,00	F	Taux fixe à 3.29 %	3,390	480 562,83	102 336,16	0,00	0,00
1405	N	0,00	A-1	3 274 555,06	6,00	F	Taux fixe à 4.01 %	4,131	480 272,90	126 205,11	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1500	N	0,00	A-1	2 178 231,52	7,00	F	Taux fixe à 1.37 %	1,399	298 302,10	28 434,41	0,00	0,00
1501	N	0,00	A-1	802 048,39	1,98	F	Taux fixe à 2.98 %	3,058	395 071,54	19 838,72	0,00	202,13
1505	N	0,00	A-1	125 926,05	2,00	F	Taux fixe à 1.82 %	1,832	55 332,49	1 915,63	0,00	317,63
1507	N	0,00	A-1	5 363 823,61	9,00	F	Taux fixe à 3.83 %	3,943	516 343,48	201 373,62	0,00	515,72
1510	N	0,00	A-1	2 801 625,73	8,68	V	(Euribor 1M + 0.7)-Floor -0.7 sur Euribor 1M	4,757	261 838,57	117 800,37	0,00	6 994,81
1511	N	0,00	A-1	2 801 625,73	8,68	V	(Euribor 1M + 0.7)-Floor -0.7 sur Euribor 1M	4,757	261 838,57	117 800,37	0,00	6 994,81
1562	N	0,00	A-1	5 725 179,86	8,90	F	Taux fixe à 3.61 %	3,659	517 199,06	199 749,89	0,00	18 278,57
1564	N	0,00	A-1	2 862 589,93	8,93	V	(Euribor 3M + 0.5)-Floor -0.5 sur Euribor 3M	4,613	258 599,54	118 379,17	0,00	6 765,02
1565	N	0,00	A-1	5 850 513,68	9,01	F	Taux fixe à 3.02 %	3,054	510 813,89	170 960,43	0,00	38 075,02
1566	N	0,00	A-1	2 032 453,55	5,09	F	Taux fixe à 3.26 %	3,349	360 903,37	62 898,85	0,00	8 779,35
1567	N	0,00	A-1	1 775 497,28	5,00	F	Taux fixe à 1.1 %	1,105	347 341,15	18 100,97	0,00	0,00
1568	N	0,00	A-1	2 010 000,00	16,50	F	Taux fixe à 2.2 %	2,200	120 000,00	42 877,86	0,00	10 195,77
1570	N	0,00	A-1	2 041 905,68	12,00	F	Taux fixe à 2.1 %	2,100	140 389,95	41 456,20	0,00	9 795,23
1572	N	0,00	A-1	2 130 000,00	17,50	F	Taux fixe à 2.2 %	2,200	120 000,00	45 496,36	0,00	10 843,12
1573	N	0,00	A-1	1 383 438,55	12,92	F	Taux fixe à 0 %	0,000	106 418,35	0,00	0,00	0,00
1574	N	0,00	A-1	2 250 000,00	18,50	F	Taux fixe à 2.2 %	2,200	120 000,00	48 114,86	0,00	11 490,46
1575	N	0,00	A-1	4 028 056,62	19,00	F	Taux fixe à 1.69 %	1,690	178 802,77	66 524,83	0,00	15 981,46
1576	N	0,00	A-1	4 085 072,88	7,00	F	Taux fixe à 1.46 %	1,468	538 127,35	56 704,77	0,00	12 802,50
1577	N	0,00	A-1	7 510 778,60	11,00	F	Taux fixe à 1.23 %	1,236	641 647,73	89 430,55	0,00	0,00
90005	N	0,00	A-1	3 538 390,28	12,00	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	279 861,68	19 187,72	0,00	4 501,81
90006	N	0,00	A-1	2 304 068,10	12,00	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	182 235,52	12 494,32	0,00	2 931,41

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
90007	N	0,00	A-1	2 386 356,25	12,00	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	188 743,92	12 940,56	0,00	3 036,11
90008	N	0,00	A-1	8 706 525,80	17,00	F	Taux fixe à 0.7 %	0,702	476 556,50	59 696,54	0,00	14 242,42
90009	N	0,00	A-1	8 469 978,74	16,57	F	Taux fixe à 0.71 %	0,712	477 916,49	58 866,27	0,00	10 245,38
90010	N	0,00	A-1	2 232 486,67	17,58	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	119 978,02	12 224,62	0,00	1 934,75
90011	N	0,00	A-1	3 661 278,04	17,58	F	Taux fixe à 0.56 %	0,560	196 763,98	20 048,38	0,00	3 173,00
90012	N	0,00	A-1	12 530 088,13	23,82	F	Taux fixe à 0.83 %	0,833	473 824,30	102 527,50	0,00	18 067,65
90013	N	0,00	A-1	9 060 032,16	17,92	F	Taux fixe à 0.68 %	0,682	474 795,45	60 399,19	0,00	4 702,80
90014	N	0,00	A-1	9 831 088,97	24,25	F	Taux fixe à 1.35 %	1,350	341 238,69	130 339,03	0,00	31 513,29
90015	N	0,00	B-1	6 000 000,00	19,83	C	(Euribor 3M + 0.47)-Floor 2 sur Euribor 3M	4,579	190 698,41	254 369,06	0,00	36 593,95
90016	N	0,00	A-1	0,00	20,01	F	Taux fixe à 3.96 %	0,000	0,00	0,00	0,00	14 520,00
90017	N	0,00	A-1	5 000 000,00	20,83	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,400	0,00	148 054,31	0,00	27 861,11
90018	N	0,00	A-1	5 000 000,00	20,83	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret	3,400	0,00	148 054,31	0,00	27 861,11
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		17 752 254,63					1 872 298,59	723 771,62	0,00	40 641,15
0131	N	0,00	A-1	2 700 000,00	4,00	F	Taux fixe à 4.85 %	5,012	675 000,00	120 628,60	0,00	16 368,75
1132	N	0,00	A-1	6 738 534,10	15,92	F	Taux fixe à 4.53 %	4,676	308 759,63	310 343,18	0,00	24 272,40

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
12053	N	**0,00**	A-1	**1 500 000,00**	4,00	F	Taux fixe à 0.01 %	0,010	375 000,00	153,33	0,00	0,00
1307	N	0,00	A-1	2 813 720,53	5,00	V	(Euribor 3M + 0.9)-Floor -0.9 sur Euribor 3M	5,018	513 538,96	121 615,77	0,00	0,00
90016-ESTR	N	0,00	A-1	4 000 000,00	0,90	V	(€STR(Postfixé) + 0.91)-Floor 0 sur €STR(Postfixé)	4,903	0,00	171 030,74	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**237 980 818,14**					**24 048 188,74**	**6 702 556,68**	**0,00**	**902 449,57**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Barrière simple (B)														
1204	SOCIETE GENERALE	5 000 000,00	1 422 681,13	1	20,00		Taux fixe à 3.98 %	Taux fixe 4.44% à barrière 5.5% sur Euribor 12M(Postfixé)	39 525,79	Taux fixe 4.44% à barrière 5.5% sur Euribor 12M(Postfixé)	4,505	64 219,83	0,00	0,60
90015	BANQUE POPULAIRE	6 000 000,00	6 000 000,00	1	20,00		(Euribor 3M + 0.47)-Floor 2 sur Euribor 3M	(Euribor 3M + 0.47)-Floor 2 sur Euribor 3M	238 124,57	(Euribor 3M + 0.47)-Floor 2 sur Euribor 3M	4,579	254 369,06	0,00	2,52
TOTAL (B)		**11 000 000,00**	**7 422 681,13**						**277 650,36**			**318 588,89**	**0,00**	**3,12**
Option d'échange (C)														
1202	CREDIT FONCIER DE FRANCE	15 000 000,00	4 156 954,52	1	20,00		Taux fixe à 4.18 %	Taux fixe à 4.18 %	0,00	Taux fixe annulable à 4.18 % (date d'exercice 28/12/2012)	4,309	162 188,09	0,00	1,75
TOTAL (C)		**15 000 000,00**	**4 156 954,52**						**0,00**			**162 188,09**	**0,00**	**1,75**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) **(1)**	**Organisme prêteur ou chef de file**	**Nominal (2)**	**Capital restant dû au 01/01/N (3)**	**Type d'indices (4)**	**Durée du contrat**	**Dates des périodes bonifiées**	**Taux minimal (5)**	**Taux maximal (6)**	**Coût de sortie (7)**	**Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)**	**Niveau du taux à la date de vote du budget (9)**	**Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)**	**Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)**	**% par type de taux selon le capital restant dû**
TOTAL GENERAL		**26 000 000,00**	**11 579 635,65**						**277 650,36**			**480 776,98**	**0,00**	**4,87**

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	63	0	0	0	0	
	% de l'encours	95,15	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	226 401 182,49	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	3,12	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 422 681,13	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	1,75	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 156 954,52	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500. €		11 décembre 2003
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'études (non suivis de réalisation) - 2031	5	11/12/2003
L	Frais de recherche et de développement en cas de réussite du projet - 2032	5	11/12/2003
L	Frais de recherche et de développement en cas d'échec du projet - 2032	1	11/12/2003
L	Frais d'insertion (si échec du projet) - 2033	5	11/12/2003
L	Subventions équipement versées en financement de biens mobiliers, matériels et études - 204....1	5	11/12/2003
L	Concession et droits similaires, brevet, licence, marques, procédés, logiciels ? - 2051	5	11/12/2003
L	Autres immobilisation incorporelles - 208	5	11/12/2003
L	Plantations d'arbres et arbustes (sauf regénération des forêts) - 2121	15	11/12/2003
L	Autres agencement et aménagement de terrains - 2128	15	11/12/2003
L	Batiments administratifs (constructions neuves et réhabilitations lourdes) - 21311	25	11/12/2003
L	Batiments scolaires (constructions neuves et réhabilitations lourdes) - 21312	25	11/12/2003
L	Batiments sociaux et médico-sociaux (constructions neuves et réhabilitations lourdes) - 21313	25	11/12/2003
L	Batiments culturels et sportifs (constructions neuves et réhabilitations lourdes) - 21314	25	11/12/2003
L	Batiments autres publics (constructions neuves et réhabilitations lourdes) - 21318	25	11/12/2003
L	Batiments privés (constructions neuves et réhabilitations lourdes) - 21321, 21328	25	11/12/2003
L	Batiments légers, abris, réhabilitations légères et restructurations intérieures - 213.... et suiv.	10	11/12/2003
L	Installations générales, agencemt, aménagemts constructions, grosses réparations - 2135 ... et suiv.	15	11/12/2003
L	Installations , agencement et aménagements divers (bâtiments CD25 non proporiétaire) - 2181	15	11/12/2003
L	Matériel de bureau et mobilier (scolaire et autre) - 21841 et 21848	10	11/12/2003
L	Subventions équipement versées en financement de bâtiments et installations - 204....2	30	23/03/2016
L	Subventions équipemt versées en financement de projets d'infrastructure d'intérêt nat - 204...3	40	23/03/2016
L	Réseaux divers - 21533 et 21538	15	14/12/2020
L	Matériel et outillage technique scolaire - 21572	5	16/01/2023
L	Matériel et outillage technique scolaire - 21572	10	16/01/2023
L	Matériel technique roulant de voirie - 215731	7	16/01/2023
L	Autre matériel et outillage technique de voirie - 215738	10	16/01/2023
L	Autre matériel technique - 21578	10	16/01/2023
L	Autre installation matériel et outillages techniques - 2158	10	16/01/2023
L	Biens historiques et culturels immobiliers (dépenses ulttérieures immobilisées) - 21612	10	16/01/2023
L	Biens historiques et culturels immobiliers (dépenses ulttérieures immobilisées) - 21612	15	16/01/2023
L	Biens historiques et culturels immobiliers (dépenses ulttérieures immobilisées) - 21612	25	16/01/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Biens historiques et culturels mobiliers (dépenses ulttérieures immobilisées) - 21622	10	16/01/2023
L	Matériel de transport (véhicules, fourgons, fourgonnettes) - 21828	5	16/01/2023
L	Matériel de transport (véhicules, fourgons, fourgonnettes) - 21828	10	16/01/2023
L	Matériel informatique (scolaire ou autre) - 21831 et 21838	5	16/01/2023
L	Matériel de téléphonie - 2185	4	16/01/2023
L	Autre matériel - 2188	5	16/01/2023
L	Autre matériel - 2188	10	16/01/2023

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**0,00**		**315 590,73**	**315 590,73**	**0,00**	**315 590,73**
Provisions pour litiges	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques	**0,00**		**315 590,73**	**315 590,73**	**0,00**	**315 590,73**
Rachat années d'études	0,00	12/12/2006	315 590,73	315 590,73	0,00	315 590,73
Dépréciations (3)	**0,00**		**4 070 200,93**	**4 070 200,93**	**0,00**	**4 070 200,93**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers	**0,00**		**4 070 200,93**	**4 070 200,93**	**0,00**	**4 070 200,93**
Provision au titre des créances sociales (RMI/RSA)	0,00	10/12/2012	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00
Provision au titre des créances du secteur social (ex-FSL)	0,00	27/12/2016	6 507,13	6 507,13	0,00	6 507,13
Provision au titre des créances du secteur social (ex-FSL)	0,00	18/12/2018	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Provision au titre des créances du secteur social (ex-FSL)	0,00	21/12/2020	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Provision au titre des prêts et avances économiques	0,00	21/12/2020	63 693,80	63 693,80	0,00	63 693,80
Provision au titre des créances sociales (ex-indus RMI)	0,00	27/09/2021	1 400 000,00	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00
Provision au titre des prêts et avances économiques	0,00	27/09/2021	400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00
Provision au titre des créances sociales (RMI/RSA)	0,00	13/12/2021	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Provision au titre des prêts et avances économiques	0,00	13/12/2021	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Provision au titre des créances sociales (RMI/RSA)	0,00	26/06/2023	1 600 000,00	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00
Provision au titre des prêts et avances économiques	0,00	26/06/2023	280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00
- des comptes financiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires	**0,00**		**4 385 791,66**	**4 385 791,66**	**0,00**	**4 385 791,66**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		4 385 791,66	4 385 791,66	0,00	4 385 791,66

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 003 — **Intitulé de l'opération : AMENAGEMENTS FONCIERS 2** — **Date de la délibération :**

	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**371 875,43**	**0,00**	**90 000,00**	**90 000,00**
45441003 (5)	371 875,43	0,00	90 000,00	90 000,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**371 875,43**	**0,00**	**90 000,00**	**90 000,00**
RECETTES (b)	**348 782,99**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	348 782,99	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**348 782,99**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Non assortis d'intérêts (total)		**1 500,00**	**1 500,00**		
LUTZ Martin	14/12/2015	500,00	500,00		
LUTZ Stéphane	14/12/2015	500,00	500,00		
LUTZ Thomas	14/12/2015	500,00	500,00		

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**36 382 890,35**	**29 886 770,58**											**735 560,94**	**1 141 147,35**
EHPAD ALEXIS MARQUISET	2020	P	EHPAD - construction chaufferie bois	CDC	150 000,00	127 500,00	16,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 590,00	7 500,00
EHPAD RESIDENCE DU PARC	2010	P	EHPAD RESIDENCE PARC	CDC	1 177 146,05	716 097,20	18,17	T	F	Taux fixe à 3.43 %	0,847	F	Taux fixe à 3.43 %	3,430	A-1	EUR	23 754,04	39 238,20
EHPAD SAINT JOSEPH	2017	P	EHPAD Saint-Joseph - travaux d'extension	CDC	1 812 000,00	1 630 800,00	35,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	58 708,80	45 300,00
EHPAD SAINT JOSEPH	2017	P	EHPAD Saint-Joseph - travaux d'extension	CDC	444 400,00	399 960,00	35,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	14 398,56	11 110,00
EHPAD SAINT JOSEPH	2017	P	EHPAD Saint Joseph - travaux d'extension	CDC	1 813 000,00	1 631 700,00	35,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	67 062,87	45 325,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2009	P	Foyer de vie pour l'ADAPEI de Morteau	CDC	2 298 802,05	1 669 751,51	25,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	60 111,05	34 828,35
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2009	P	Foyer de vie pour l'ADAPEI de Morteau	CDC	177 674,65	122 434,09	25,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,200	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	3 305,72	2 958,50
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2009	P	Foyer de vie pour l'ADAPEI de Montbéliard	CDC	3 857 538,00	2 801 950,68	25,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	100 870,22	58 444,22
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2010	P	ADAPEI DE BAUMES LES DAMES	CDC	1 724 836,40	1 326 477,53	26,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	47 753,19	12 459,43

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2010	P	ADAPEI DE BAUMES LES DAMES	CDC	132 909,70	97 007,95	26,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	2 619,21	1 288,96
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Résidence sociale CDE Hauts de St Claude	CDC	102 272,00	60 246,73	5,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 168,88	9 087,40
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Acquisition de l'unité de vie de gilley	CDC	485 047,91	442 965,49	26,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	15 667,44	5 261,29
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Acquisition unité de vie d'Auxon-Dessous	CDC	719 732,31	657 288,80	26,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	23 247,94	7 806,91
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Acquisition unité de vie Saint Vit	CDC	745 115,00	680 469,30	26,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	24 067,82	8 082,22
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Acquisition unité de vie Vercel	CDC	622 293,45	568 303,66	26,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	20 100,58	6 749,99
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Acquisition de l'unité de vie de Sancey le Grand	CDC	564 977,23	515 960,18	26,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	18 249,23	6 128,27
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Acquisition unité de vie de Frasne	CDC	655 046,56	598 215,14	26,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	21 158,53	7 105,27
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Acquisition unité de vie de Sochaux	CDC	677 154,32	618 404,85	26,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	21 872,64	7 345,07
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Acquisition unité de vie d'Etupes	CDC	712 362,78	650 558,64	26,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	23 009,89	7 726,98

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Acquisition unité de vie de Seloncourt	CDC	712 362,78	650 558,64	26,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	23 009,89	7 726,98
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Acquisition unité de vie de Bavans	CDC	713 999,36	652 053,23	26,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	23 062,77	7 744,71
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	Restructuration foyer Denise Viennet	CDC	84 219,80	68 066,96	17,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 450,41	1 929,60
SYNDICAT MIXTE DOUBS TRES HAUT DEBIT	2020	C	Travaux déploiement fibre optique	SFIL	6 000 000,00	4 950 000,00	16,42	T	F	Taux fixe à 0.66 %	0,662	F	Taux fixe à 0.66 %	0,662	A-1	EUR	31 927,50	300 000,00
SYNDICAT MIXTE DOUBS TRES HAUT DEBIT	2020	C	Phase 2 fibrage optique intégral	SFIL	10 000 000,00	8 250 000,00	16,25	T	F	Taux fixe à 1.27 %	1,276	F	Taux fixe à 1.27 %	1,276	A-1	EUR	102 393,76	500 000,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**62 164 190,55**	**46 872 942,30**											**1 513 509,31**	**1 984 835,07**
ADDSEA	2015	P	Rénovation du CHRS Le Roseau	CDC	500 000,00	366 388,82	17,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	10 258,89	12 113,19
ADDSEA	2023	P	Réhabilitation et construction de l'ITEP Les Erables	BANQUE POSTALE	3 740 000,00	3 678 150,53	29,25	M	F	Taux fixe à 2.65 %	2,682	F	Taux fixe à 2.65 %	2,682	A-1	EUR	96 450,78	84 399,40
ARIAL	2016	C	Restructuration bâtiment 3 de la résidence sociale	Carsat	800 000,00	639 984,00	23,83	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	26 666,00
ASSOCIATION CAMSP DU DOUBS ET DE L'AIRE URBAINE BE	2022	P	Réhabilitation locaux chemin de Palente	CDC	3 214 941,00	3 214 941,00	19,92	T	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	A-1	EUR	55 328,03	135 508,01

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ASSOCIATION D HYGIENE SOCIALE DE FRANCHE COMTE	2009	P	AHSD FAM ROUGEMONT CUBRIAL	CDC	500 000,00	143 750,00	5,50	T	F	Taux fixe à 3.32 %	0,820	F	Taux fixe à 3.32 %	3,320	A-1	EUR	4 406,76	25 000,00
ASSOCIATION D HYGIENE SOCIALE DE FRANCHE COMTE	2009	P	AHSD FAM ROUGEMENT CUBRIAL-PLS-	CDC	1 000 000,00	349 802,18	5,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	2,880	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	4,130	A-1	EUR	14 446,83	50 650,63
ASSOCIATION D HYGIENE SOCIALE DE FRANCHE COMTE	2018	P	Restructuration du foyer Le Manoir	CDC	770 892,83	629 663,45	14,58	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.38	0,529	V	Livret A(Préfixé) + 1.38	4,453	A-1	EUR	26 627,22	31 842,16
ASSOCIATION D HYGIENE SOCIALE DE FRANCHE COMTE	2002	P	Extension foyer occupationnel "Rousset"	SFIL	579 306,27	279 211,52	8,75	T	V	(TAM(Postfixé) + 0.45)-Floor -0.45 sur TAM(Postfixé)	3,920	V	(TAM(Postfixé) + 0.45)-Floor -0.45 sur TAM(Postfixé)	4,483	A-1	EUR	12 107,27	24 688,66
ASSOCIATION LES MAISONNEES ADMR DU DOUBS	2015	P	Construction d'un FAM adultes autistes FRASNE	CDC	1 148 703,00	927 167,46	28,00	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	0,462	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	37 034,73	32 820,08
ASSOCIATION LES MAISONNEES ADMR DU DOUBS	2016	P	Construction d'un FAM adultes autistes AMAGNEY	CDC	1 043 587,50	894 503,58	29,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	27 819,06	29 816,78
ASSOCIATION LES MAISONNEES ADMR DU DOUBS	2018	P	Construction foyer d'accueil médicalisé AMAGNEY	CREDIT AGRICOLE	470 900,00	343 532,15	14,05	M	F	Taux fixe à 1.24 %	1,247	F	Taux fixe à 1.24 %	1,247	A-1	EUR	4 132,44	22 464,82
ASSOCIATION LES MAISONNEES ADMR DU DOUBS	2016	P	Const FAM adultes autistes Frasne	CREDIT AGRICOLE	915 000,00	633 302,56	12,01	M	F	Taux fixe à 1.9 %	1,917	F	Taux fixe à 1.9 %	1,917	A-1	EUR	11 624,21	47 074,63

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CONGREGATION DES SŒURS DE LA CHARITE	2004	C	Mise aux normes Maison de retraite St-Ferjeux	CRAM	581 446,00	29 072,30	0,83	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	29 072,30
EMMAUS BESANCON	2014	P	Extension du site de la Bergerie (hangar de marchandises et magasin)	CREDIT MUTUEL	50 000,00	18 426,85	4,75	M	F	Taux fixe à 3.1 %	3,144	F	Taux fixe à 2.6 %	2,631	A-1	EUR	434,78	3 737,65
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2010	P	MAISON RELAIS Pouilley les Vignes	CDC	217 000,00	156 755,50	26,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 389,15	2 424,63
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2010	P	MAISON RELAIS Pouilley les Vignes	CDC	70 000,00	55 398,48	36,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 551,16	294,90
FONDATION ARC EN CIEL	2003	C	Maison "La Retraite" 132 rue de Belfort	SFIL	1 105 255,09	510 856,09	9,25	T	V	(TAM(Postfixé) + 0.45)-Floor -0.45 sur TAM(Postfixé)	3,261	V	(TAM(Postfixé) + 0.45)-Floor -0.45 sur TAM(Postfixé)	4,483	A-1	EUR	21 749,40	68 600,00
FONDATION ARC EN CIEL	2004	C	Maison "La Retraite", 132 rue de Belfort	SFIL	267 000,00	91 225,00	10,00	T	V	(TAM(Postfixé) + 0.5)-Floor -0.5 sur TAM(Postfixé)	2,582	V	(TAM(Postfixé) + 0.5)-Floor -0.5 sur TAM(Postfixé)	4,533	A-1	EUR	3 984,12	8 900,00
FONDATION PLURIEL	2013	P	Foyer en milieu ouvert à Grand-Charmont	CDC	459 200,00	375 303,54	29,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	2,820	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	4,070	A-1	EUR	15 274,85	3 657,44
FONDATION PLURIEL	2013	P	Foyer en milieu ouvert à Grand-Charmont	CDC	81 583,60	44 739,02	9,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	2,820	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	4,070	A-1	EUR	1 820,88	3 439,02
FONDATION PLURIEL	2013	P	Foyer en milieu ouvert à Grand-Charmont	CDC	113 304,88	68 604,21	10,67	T	F	Taux fixe à 2.81 %	0,695	F	Taux fixe à 2.81 %	2,810	A-1	EUR	1 850,19	5 554,94
FONDATION PLURIEL	2013	P	Foyer en milieu ouvert à Grand-Charmont	CDC	174 578,17	75 084,52	5,67	T	F	Taux fixe à 2.64 %	0,654	F	Taux fixe à 2.64 %	2,640	A-1	EUR	1 843,33	12 263,46
FONDATION PLURIEL	2013	P	Foyer en milieu ouvert à Grand-Charmont	CDC	18 639,22	1 557,58	0,67	T	F	Taux fixe à 2.42 %	0,600	F	Taux fixe à 2.42 %	2,420	A-1	EUR	18,71	1 557,58
FONDATION PLURIEL	2014	P	Centre multi services "4 saisons" à Montbéliard	CDC	600 000,00	496 896,36	25,33	T	F	Taux fixe à 3.26 %	0,805	F	Taux fixe à 3.26 %	3,260	A-1	EUR	15 850,97	12 794,79
FONDATION PLURIEL	2014	P	Centre multi services "4 Saisons" à Montbéliard	CDC	200 000,00	141 342,47	15,33	T	F	Taux fixe à 3.12 %	0,771	F	Taux fixe à 3.12 %	3,120	A-1	EUR	4 276,12	7 229,82
FONDATION PLURIEL	2016	P	Foyer en milieu ouvert de Mandeure	CE	170 100,00	52 874,65	4,01	M	F	Taux fixe à 3.45 %	3,505	F	Taux fixe à 2.15 %	2,171	A-1	EUR	1 013,87	12 523,33
FONDATION PLURIEL	2016	P	Foyer en milieu ouvert de Mandeure	CE	124 320,00	64 730,75	9,01	M	F	Taux fixe à 3.55 %	3,608	F	Taux fixe à 2.32 %	2,345	A-1	EUR	1 433,17	6 477,26

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
FONDATION PLURIEL	2015	P	Foyer en milieu ouvert de Mandeure	Crédit Foncier	459 200,00	345 366,78	29,66	T	V	(Livret A(Préfixé) + 1.07)-Floor -1.07 sur Livret A(Préfixé)	2,070	V	(Livret A(Préfixé) + 1.07)-Floor -1.07 sur Livret A(Préfixé)	4,070	A-1	EUR	13 662,45	12 248,73
FONDATION PLURIEL	2015	P	Foyer en milieu ouvert de Mandeure	Crédit Foncier	81 583,60	38 993,81	9,16	T	V	(Livret A(Préfixé) + 1.07)-Floor -1.07 sur Livret A(Préfixé)	2,070	V	(Livret A(Préfixé) + 1.07)-Floor -1.07 sur Livret A(Préfixé)	4,070	A-1	EUR	1 501,25	4 126,94
FONDATION PLURIEL	2021	P	RESTRUCTURATION DU FOYER D'HEBERGEMENT	CDC	388 000,00	374 279,20	23,50	A	F	Taux fixe à 1.01 %	1,010	F	Taux fixe à 1.01 %	1,010	A-1	EUR	3 780,22	13 859,38
FONDATION PLURIEL	2021	P	RESTRUCTURATION DU FOYER D'HEBERGEMENT	CDC	1 032 000,00	1 002 777,23	28,50	A	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	A-1	EUR	11 030,55	29 544,22
FONDATION PLURIEL	2009	P	Foyer La Maison du Parc à Besançon	CDC	3 094 156,40	2 068 809,58	16,33	T	F	Taux fixe à 3.37 %	0,832	F	Taux fixe à 3.37 %	3,370	A-1	EUR	67 667,50	95 785,60
LBA LES BRUYERES ASSOCIATION	2016	P	Construction d'un EHPA rue Andrey à Besancon	CDC	200 151,53	189 687,43	45,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	5 899,28	1 908,50
LBA LES BRUYERES ASSOCIATION	2016	P	Construction d'un EHPA rue Andrey à Besancon	CDC	2 703 861,50	2 509 211,32	35,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	78 036,47	38 789,09
LES AMIS DES VIEILLARDS	2012	P	EXTENSION AILE MALADIE ALZHEIMER	CREDIT AGRICOLE	4 900 000,00	2 979 716,76	13,27	T	V	(Livret A(Préfixé) + 1.16)-Floor -1.16 sur Livret A(Préfixé)	3,410	V	(Livret A(Préfixé) + 1.16)-Floor -1.16 sur Livret A(Préfixé)	4,160	A-1	EUR	119 494,57	168 957,78
LOGE.GBM	2006	P	Foyer de vie ADAPEI "Les Tilleroyes"	CDC	410 083,63	276 507,95	19,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	8 295,24	10 290,44
LOGE.GBM	2005	P	Espace associatif au foyer ADAPEI	CE	95 000,00	7 385,75	1,04	T	V	(Euribor 3M + 0.3)-Floor -0.3 sur Euribor 3M	2,499	V	(Euribor 3M + 0.3)-Floor -0.3 sur Euribor 3M	4,393	A-1	EUR	222,26	5 890,51
MFR LA ROCHE DU TRESOR	2007	P	2ème phase trvx centre de vacances	CREDIT COOPERATIF	205 000,00	36 556,11	2,14	T	F	Taux fixe à 4.6 %	4,680	F	Taux fixe à 4.6 %	4,680	A-1	EUR	1 411,91	15 783,71
MFR LA ROCHE DU TRESOR	2006	P	1ère tr trvx Centre de Vacances - Orchamps Vennes	CREDIT AGRICOLE	200 025,00	1 375,61	0,13	M	V	((Euribor 3M + 0.74)-Floor 1.77 sur Euribor 3M) + Cap 3.77 sur Euribor 3M	4,391	V	((Euribor 3M + 0.74)-Floor 1.77 sur Euribor 3M) + Cap 3.77 sur Euribor 3M	4,673	A-1	EUR	6,80	1 375,61
MFR LA ROCHE DU TRESOR	2007	P	2ème phase trvx centre de vacances	CREDIT AGRICOLE	205 000,00	31 541,54	2,01	M	F	Taux fixe à 4.6 %	4,698	F	Taux fixe à 3.5 %	3,557	A-1	EUR	858,75	15 384,89

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
MFR de PONTARLIER	2016	P	Réaménagement emprunt pour 1 bâtiment	CREDIT AGRICOLE	571 685,00	172 729,51	11,67	M	F	Taux fixe à 3.3 %	3,350	F	Taux fixe à 3.3 %	3,350	A-1	EUR	5 516,08	12 238,04
MFR de PONTARLIER	2003	P	Renégociation emprunt pour 1 bâtiment	BANQUE POPULAIRE	53 689,93	16 994,61	11,92	M	F	Taux fixe à 3.6 %	3,660	F	Taux fixe à 3.6 %	3,660	A-1	EUR	592,90	1 153,26
MUTUALITE FRANCAISE COMTOISE	2011	P	EHPAD LA RETRAITE	CDC	2 248 399,00	1 638 412,58	19,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.16	0,720	V	Livret A(Préfixé) + 1.16	4,160	A-1	EUR	66 426,86	45 718,26
MUTUALITE FRANCAISE COMTOISE	2013	P	EHPAD La Retraite - 132 rue de Belfort	CDC	1 911 389,19	1 493 060,61	21,42	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	0,523	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	59 937,25	33 704,80
MUTUALITE FRANCAISE COMTOISE	2013	P	EHPAD La Retraite - 132 rue de Belfort - Besançon	CDC	364 182,45	234 483,33	11,42	T	F	Taux fixe à 2.92 %	0,722	F	Taux fixe à 2.92 %	2,920	A-1	EUR	6 585,29	17 451,19
MUTUALITE FRANCAISE COMTOISE	2008	P	MUTUALITE FRANCAISE DOUBS Gd CHARMONT	CREDIT AGRICOLE	420 000,00	339 598,50	34,83	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	5,130	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	4,130	A-1	EUR	13 703,23	7 239,44
MUTUALITE FRANCAISE COMTOISE	2008	P	MUTUALITE FRANCAIS EHPAD Gd CHARMONT	CREDIT AGRICOLE	1 190 000,00	1 975 189,05	15,33	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	5,130	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	4,130	A-1	EUR	78 692,98	109 435,93
MUTUALITE FRANCAISE COMTOISE	2009	C	M.F.D. EXTENSION EHPAD MAICHE	Crédit Foncier	245 000,00	176 400,00	35,41	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	2,880	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	4,130	A-1	EUR	7 285,32	4 900,00
MUTUALITE FRANCAISE COMTOISE	2009	C	EHPAD MAICHE EXTENSION	Crédit Foncier	771 750,00	411 600,00	15,41	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	2,880	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	4,130	A-1	EUR	16 999,08	25 725,00
MUTUALITE FRANCAISE COMTOISE	2004	P	Construction d'un EHPAD	CRAM	351 957,90	35 195,79	1,83	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	17 597,89
MUTUALITE FRANCAISE COMTOISE	2003	P	Const hébergement pers âgées dépendantes	CE	2 240 000,00	1 183 660,83	11,25	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.68	3,930	V	Livret A(Préfixé) + 1.68	4,680	A-1	EUR	53 021,90	83 390,44
MUTUALITE FRANCAISE COMTOISE	2012	P	EHPAD DE BART	CREDIT AGRICOLE	2 000 000,00	2 083 768,95	18,70	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.1	3,350	V	Livret A(Préfixé) + 1.1	4,100	A-1	EUR	82 709,33	95 547,93
NEOLIA	2013	P	SESAME AUTISME FRANCHE COMTE	CDC	4 121 242,00	3 486 146,62	26,17	T	F	Taux fixe à 3.35 %	0,827	F	Taux fixe à 3.35 %	3,350	A-1	EUR	114 300,15	84 939,73
NEOLIA	2013	P	SESAME AUTISME FRANCHE COMTE	CDC	630 777,00	554 319,57	31,17	T	F	Taux fixe à 3.39 %	0,837	F	Taux fixe à 3.39 %	3,390	A-1	EUR	18 429,45	10 244,15
NEOLIA	2018	P	Foyer de vie ADAPEI 36 rue Paupin	CDC	2 367 923,52	2 059 971,22	28,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	81 368,86	30 140,15

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2018	P	Foyer Sésame Autisme, rue des Acacias	CDC	130 332,99	94 550,97	14,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	3 734,76	4 867,92
NEOLIA	2018	P	40 chambres ADAPEI	CDC	1 353 790,66	1 192 547,86	27,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	47 105,64	20 319,90
NEOLIA	2018	P	Foyer Sésame Autisme, rue des Acacias	CDC	305 524,85	221 275,07	15,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	8 740,37	9 575,19
NEOLIA	2018	P	17 logts handicapés ou âgés Champs Essart	CDC	200 279,51	173 139,98	25,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 233,04	2 361,05
SEM DE MICROPOLIS	2019	C	Réfection du Palais des congrès	CREDIT MUTUEL	400 000,00	221 808,58	5,42	T	F	Taux fixe à 0.994 %	0,998	F	Taux fixe à 0.994 %	0,998	A-1	EUR	1 838,90	40 000,00
SOCIETE ANONYME D'HLM AXENTIA	2009	P	EHPAD résidence Pierre Hauger	CDC	1 107 331,20	880 261,88	26,00	T	F	Taux fixe à 3.48 %	0,859	F	Taux fixe à 3.48 %	3,480	A-1	EUR	29 971,91	21 059,45
SOCIETE ANONYME D'HLM AXENTIA	2013	P	Construction centre mutli service pour l'A.P.F.	Crédit Foncier	2 963 314,00	2 179 079,10	28,91	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.07)-Floor -1.07 sur Livret A(Préfixé)	2,320	V	(Livret A(Préfixé) + 1.07)-Floor -1.07 sur Livret A(Préfixé)	4,070	A-1	EUR	88 688,52	29 992,04
SOCIETE ANONYME D'HLM AXENTIA	2012	P	Centre multiservices APF (achat terrain) à AVANNE	Crédit Foncier	132 402,50	103 887,85	38,91	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.07)-Floor -1.07 sur Livret A(Préfixé)	3,320	V	(Livret A(Préfixé) + 1.07)-Floor -1.07 sur Livret A(Préfixé)	4,070	A-1	EUR	4 228,24	560,65
SOCIETE ANONYME D'HLM AXENTIA	2019	P	EHPAD résidence Pierre Hauger	CE	1 609 262,36	1 322 290,30	15,58	A	F	Taux fixe à 1.48 %	1,480	F	Taux fixe à 1.38 %	1,380	A-1	EUR	18 247,61	74 421,47
SOLIHA DOUBS ET TERRITOIRE	2007	P	Aménagement de locaux 28 et 30 r Caporal Peugeot	CREDIT AGRICOLE	350 000,00	84 142,51	3,80	M	V	Taux fixe à 3.9 %	3,970	F	((Euribor 3M + 2.68)-Floor -0.78 sur Euribor 3M) + Cap 1.22 sur Euribor 3M	4,029	A-1	EUR	2 953,45	21 162,91
SOLIHA DOUBS ET TERRITOIRE	2016	P	Aménagement locaux rue Peugeot	CREDIT MUTUEL	1 000 000,00	256 394,98	4,16	M	F	Taux fixe à 1.9 %	1,917	F	Taux fixe à 1.9 %	1,917	A-1	EUR	3 747,26	59 681,14
ŒUVRE COMTOISE DE PROTECTION DE LA JEUNE FILLE	2001	P	Réhabilitation foyer jeunes filles "La Cassotte"	CDC	94 137,27	32 079,61	9,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	A-1	EUR	1 186,95	2 709,34

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ŒUVRE COMTOISE DE PROTECTION DE LA JEUNE FILLE	2015	P	Rénovation de studios FJT LA Cassotte	CDC	140 000,00	104 478,80	17,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 669,81	3 180,92
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**607 067 104,20**	**481 117 463,62**											**14 054 389,52**	**14 389 383,90**
ADOMA	2017	P	Réamgt 53 logts résidence Clémenceau	CDC	834 528,74	335 642,62	4,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 083,13	62 710,94
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A	2021	P	Acquisition en VEFA d'une résidence étudiante éco-quartier Vauban	CDC	525 000,00	525 000,00	38,00	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A	2021	P	Résidence étudiante 105 logements quartier Vauban	CDC	858 858,00	858 858,00	35,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	1,510	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	1,510	A-1	EUR	0,00	0,00
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2009	P	SAINTE SUZANNE 21 LOGT AQUI.AMELIO.	CDC	163 000,00	114 945,79	25,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 218,48	1 944,32
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2010	P	Acquisition-amélioration	CDC	55 000,00	37 010,29	21,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 036,29	889,33
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2011	P	ACQUSITION AMELIORATION 56 RUE DE DOLE	CDC	16 500,00	11 811,83	23,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	212,61	397,83
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2017	P	15 logts 18 rue du Professeur Haag	CDC	208 916,00	169 851,19	23,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 755,83	2 987,56
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2017	P	15 logts 18 rue du Professeur Haag	CDC	98 008,00	81 448,11	23,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 932,13	1 152,32
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2018	P	2 logts 18 rue du Professeur Haag	CDC	81 584,00	74 397,20	34,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	2 975,41	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2018	P	2 logts 18 rue du Professeur Haag	CDC	6 002,50	5 623,16	44,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	189,66	0,00
ICF NORD EST SA D'HLM	2015	P	53 logts 37-46-48 rue Romain Roussel	CDC	335 324,47	181 595,78	9,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.5	2,250	V	Livret A(Préfixé) + 1.5	4,500	A-1	EUR	6 355,85	16 464,45
ICF NORD EST SA D'HLM	2021	P	53 logts 37-46-48 rue Romain Roussel	CDC	279 990,76	228 245,30	14,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	3,900	A-1	EUR	8 901,57	11 855,26
ICF NORD EST SA D'HLM	2013	P	18 logts 2 et 4 rue Comtesse Henriette	CDC	605 216,40	464 980,08	24,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 739,28	7 061,92
ICF NORD EST SA D'HLM	2013	P	18 logts 2 et 4 rue Comtesse Henriette	CDC	294 358,80	218 266,08	24,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 111,45	4 033,36
ICF NORD EST SA D'HLM	2014	P	80 logts rue Romain Roussel	CDC	2 059 410,50	1 631 827,68	25,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	58 745,80	22 252,71
ICF NORD EST SA D'HLM	2014	P	80 logts rue Romain Roussel	CDC	970 034,50	744 363,76	25,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	20 842,19	12 590,95
IDEHA	2000	P	Construction 2 logements rue du Magny	CDC	121 974,46	24 532,54	2,00	A	F	Taux fixe à 5.5 %	5,500	F	Taux fixe à 5.5 %	5,500	A-1	EUR	1 349,29	7 743,83
IDEHA	2002	P	Construction de 6 logements rue Toulombief	CDC	287 077,20	136 924,48	13,83	A	V	Livret A(Préfixé)	3,000	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	4 107,73	7 652,73
IDEHA	2008	P	17 logts ZAC des Terrasses rue Bois St Georges	CDC	1 538 104,75	1 089 045,85	24,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	A-1	EUR	37 572,08	24 830,11
IDEHA	2008	P	17 logts ZAC des Terrasses rue Bois St Georges	CDC	273 416,95	215 931,95	34,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	A-1	EUR	7 449,65	2 554,78
IDEHA	2008	P	Amén. ferme Parrot rues du Doubs et Pasteur	CDC	265 320,00	194 154,68	25,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	4,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 048,02	5 318,81
IDEHA	2008	P	Amén. ferme Parrot rues du Doubs et Pasteur	CDC	97 428,60	78 619,66	35,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	4,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 044,11	1 345,30
IDEHA	2008	P	40 logts bât. Alsace, 2 à 8 rue Pergaud	CDC	481 734,40	160 634,34	5,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	4,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	3 614,27	25 305,52
IDEHA	2009	P	32 logts "Balcons du Val" rue Descourvières	CDC	478 800,00	163 585,46	5,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	5 316,53	23 535,17
IDEHA	2010	P	7 logts "Les Symphoriales" rue Berlioz	CDC	153 600,00	118 125,38	26,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 252,51	1 109,54
IDEHA	2010	P	16 logts "Minima Domus" rue des Acacias	CDC	879 874,80	676 663,69	26,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	24 359,89	6 355,81

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IDEHA	2010	P	16 logts "Minima Domus" rue des Acacias	CDC	146 336,40	123 153,65	36,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 340,26	0,00
IDEHA	2010	P	16 logts "Minima Domus" rue des Acacias	CDC	108 560,20	79 235,79	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	2 139,37	1 052,82
IDEHA	2010	P	8 logts "Les Ecureuils" Coteau Piégot	CDC	519 400,00	399 442,20	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	14 379,92	3 751,91
IDEHA	2010	P	8 logts "Les Ecureuils" coteau Piégot	CDC	63 700,00	53 608,58	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 890,74	0,00
IDEHA	2010	P	40 logts 1 à 5 rue de Verdun	CDC	294 000,00	44 157,34	1,67	A	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	A-1	EUR	838,99	21 870,87
IDEHA	2010	P	30 logts "Pierre de Calx" ZAC des Combottes	CDC	2 072 700,00	1 612 734,96	27,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	41 931,11	32 850,09
IDEHA	2010	P	48 logts rue Cuvier	CDC	453 600,00	101 242,82	2,00	A	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	A-1	EUR	1 923,61	33 114,47
IDEHA	2011	P	11 logts "Les Aristides" rue Duvernoy	CDC	596 139,00	462 919,22	27,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 665,09	5 666,09
IDEHA	2011	P	48 logts "Les Symphoriales" rue Berlioz	CDC	2 767 680,00	2 224 215,01	29,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	80 071,74	21 953,82
IDEHA	2011	P	48 logts "Les Symphoriales" rue Berlioz	CDC	60 000,00	49 752,84	37,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.35	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.35	3,350	A-1	EUR	1 666,72	192,13
IDEHA	2012	P	194 lgts rues Franche-Comté-Provence-Montanot	CDC	1 222 200,00	446 283,45	4,25	A	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	A-1	EUR	8 479,39	85 928,77
IDEHA	2012	P	31 logts 22 rue Renaud de Bourgogne	CDC	316 200,00	93 228,72	3,17	A	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	A-1	EUR	1 771,35	22 653,35
IDEHA	2012	P	38 logts "Les Prés du Chêne" rue Comberut	CDC	1 892 744,75	1 553 590,99	30,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	55 929,28	15 960,44
IDEHA	2012	P	38 logts "Les Prés du Chêne" rue Comberut	CDC	360 000,00	304 247,50	38,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 952,91	1 171,27
IDEHA	2012	P	38 logts "Les Prés du Chêne" rue Comberut	CDC	312 000,00	236 596,17	28,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 624,69	3 681,67
IDEHA	2012	P	18 logts bât. D "Les Symphoriales" rue Berlioz	CDC	1 020 000,00	803 110,55	28,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	28 911,98	10 008,83
IDEHA	2012	P	18 logts bât. D "Les Symphoriales" rue Berlioz	CDC	22 800,00	19 269,01	38,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	693,68	74,18
IDEHA	2012	P	Réhabilitation 48 logts rue de l'Union	CDC	336 000,00	89 600,00	3,58	A	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	A-1	EUR	1 702,40	22 400,00
IDEHA	2012	P	26 logts lot. Le Grand Cerisier, rue Pergaud	CDC	1 613 802,40	1 297 001,00	29,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	46 692,04	14 694,99

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IDEHA	2012	P	26 logts lot. Le Grand Cerisier, rue Pergaud	CDC	182 000,00	154 071,52	38,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 546,57	593,13
IDEHA	2012	P	26 logts lot. Le Grand Cerisier, rue Pergaud	CDC	260 400,00	197 751,51	28,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 537,04	3 077,21
IDEHA	2012	P	26 logts lot. Le Grand Cerisier, rue Pergaud	CDC	30 100,00	24 576,10	38,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	688,13	165,58
IDEHA	2013	P	25 logts "Hauts du Comté" Seigneurerie Blamont	CDC	1 429 706,40	1 147 177,54	29,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	41 298,39	12 997,50
IDEHA	2013	P	25 logts "Hauts du Comté" Seigneurerie Blamont	CDC	482 193,60	373 782,78	29,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	10 465,92	5 385,49
IDEHA	2013	P	5 logts 9 route du Jura	CDC	53 125,00	18 668,35	4,58	A	V	Livret A(Préfixé)	1,750	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	560,05	3 381,29
IDEHA	2018	P	1 logt passage de la Fleur	CDC	22 546,10	12 902,18	7,92	A	V	LEP(Préfixé) + 0.9	2,150	V	LEP(Préfixé) + 0.9	6,900	A-1	EUR	890,25	1 120,18
IDEHA	2018	P	194 logts rues Franche Comté, Provence	CDC	1 253 267,03	929 352,70	14,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	33 456,70	41 799,17
IDEHA	2018	P	63 logts 24-26 rue Renaud de Bourgogne	CDC	237 679,40	159 716,27	10,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 749,79	11 118,25
IDEHA	2018	P	8 logts rue des Finances	CDC	54 287,53	37 111,39	10,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	0,385	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,800	A-1	EUR	1 353,40	2 673,86
IDEHA	2018	P	32 logts "Balcons du Val" rue Descourvières	CDC	111 906,14	81 328,60	11,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 826,53	4 768,29
IDEHA	2018	P	10 logts "Neufs Moulins" faubourg Besançon	CDC	346 070,92	303 876,45	26,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 756,56	2 961,37
IDEHA	2018	P	40 logts 1 à 5 rue de Verdun	CDC	176 598,63	131 521,24	12,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 582,81	6 809,61
IDEHA	2018	P	48 logts rue Cuvier	CDC	403 932,80	299 819,45	12,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 436,98	16 263,37
IDEHA	2018	P	48 logts rue de l'Union	CDC	353 652,86	267 448,92	13,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 321,46	13 624,63
IDEHA	2018	P	5 logts 9 route du Jura	CDC	78 091,83	61 357,80	15,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 148,25	2 392,48
IDEHA	2018	P	27 logts rue Sauron	CDC	353 682,22	181 485,38	5,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 062,00	29 109,21
IDEHA	2018	P	11 logts rues Franche-Comté et de la Somme	CDC	139 994,60	77 255,14	6,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 607,14	10 375,86
IDEHA	2018	P	Immeuble 34 Grande rue	CDC	142 799,01	78 802,76	6,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 659,37	10 583,73

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IDEHA	2018	P	40l logts rue des Finances	CDC	134 900,64	88 707,70	10,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 058,87	6 981,83
IDEHA	2018	P	14 logts "Les Cerisiers", rue Anne Franck	CDC	187 117,42	119 108,96	9,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 092,09	10 516,58
IDEHA	2018	P	9 logts impasse du Ruisseau	CDC	141 696,11	95 836,01	11,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 314,84	6 775,46
IDEHA	2018	P	12 logts 18 rue Sous les Chênes	CDC	254 198,15	170 604,81	12,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 903,30	11 849,25
IDEHA	2018	P	6 logts 2 rue de l'Ecole	CDC	142 869,49	95 886,69	12,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 317,89	6 659,76
IDEHA	2018	P	11 logts impasse du Ruisseau	CDC	196 444,01	138 105,48	12,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 793,92	8 489,13
IDEHA	2018	P	3 logts rue du Stade	CDC	81 397,99	57 945,92	13,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 014,64	3 315,63
IDEHA	2018	P	4 logts rue du Magny	CDC	90 198,86	64 108,34	14,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 230,00	3 576,61
IDEHA	2018	P	9 logts "Les Tynthières"	CDC	385 963,38	313 571,77	18,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 980,66	11 998,08
IDEHA	2018	P	1 logt rue de Dampierre	CDC	10 210,44	7 793,93	18,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	272,89	301,79
IDEHA	2018	P	3 logts 4 rue de la Mairie	CDC	128 299,31	106 661,33	20,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 747,61	3 141,49
IDEHA	2018	P	33 logts résidence Lamarck, rue Jussieu	CDC	294 008,79	225 511,99	19,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 900,30	8 368,40
IDEHA	2018	P	38 logts 5 rue des Charmes	CDC	162 343,40	126 669,58	15,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 418,92	6 116,96
IDEHA	2018	P	38 logts 1-2-3 rue des Charmes	CDC	219 118,08	170 968,44	15,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 964,30	8 256,18
IDEHA	2018	P	18 logts "Les Charrières", 9 rue des Charriières	CDC	135 472,98	106 806,13	15,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 743,16	3 892,78
IDEHA	2018	P	56 logts rue du Stade	CDC	630 422,54	537 012,96	22,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	18 951,78	9 572,95
IDEHA	2018	P	Réhabilitation d'une ferme 42 Grande rue	CDC	72 928,04	51 350,92	10,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 777,44	3 554,08
IDEHA	2019	P	11 logts Les Symphoriales rue Berlioz	CDC	186 935,30	167 527,63	27,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 030,99	2 243,15
IDEHA	2019	P	26 logts rue Thévenot	CDC	1 099 819,47	945 525,75	20,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	24 583,67	34 414,98
IDEHA	2019	P	7 logts Les Symphoriales rue Berlioz	CDC	166 411,40	144 266,09	21,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 193,58	3 671,59
IDEHA	2019	P	11 logts Les Symphoriales rue Berlioz	CDC	283 894,27	247 758,39	22,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 919,30	5 862,50

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IDEHA	2019	P	10 logts résidence "L'Aquarelle" 1 rue Neuve	CDC	58 774,93	53 787,36	33,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 398,47	1 003,66
IDEHA	2019	P	8 logts lotissement "Les Tourniers"	CDC	48 823,05	44 894,26	33,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 616,19	587,59
IDEHA	2019	P	6 logts Les Jardins du Mont	CDC	64 255,41	57 923,80	33,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 085,26	629,95
IDEHA	2019	P	33 logts résidence Lamarck, rue Jussieu	CDC	37 013,31	31 859,12	34,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 146,93	523,65
IDEHA	2019	P	10 logts L'Orée du Bois, rue de la Place	CDC	103 710,70	95 289,68	34,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 430,43	1 401,21
IDEHA	2019	P	33 logts résidence Lamarck, rue Jussieu	CDC	134 130,29	123 239,26	34,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 436,61	1 812,20
IDEHA	2019	P	7 logts "Les Symphoriales", rue Berlioz	CDC	28 888,15	26 687,53	36,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	960,75	62,26
IDEHA	2019	P	26 logts lot. Le Grand Cerisier, rue Pergaud	CDC	29 543,43	27 137,90	39,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	976,96	169,33
IDEHA	2019	P	26 logts lot. Le Griffon d'Or, route de Glay	CDC	75 658,44	70 398,56	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 534,35	439,26
IDEHA	2019	P	10 logts L'Orée du Bois, rue de la Place	CDC	544 249,19	480 617,10	24,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	17 302,22	12 176,13
IDEHA	2019	P	33 logts résidence Lamarck, rue Jussieu	CDC	1 144 847,10	1 010 994,76	24,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	36 395,81	25 612,91
IDEHA	2019	P	26 logts "Le Griffon d'Or", route de Glay	CDC	106 304,01	96 057,42	29,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 458,07	1 357,50
IDEHA	2019	P	26 logts "Le Griffon d'Or", route de Glay	CDC	214 155,39	193 513,05	29,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 966,47	2 653,10
IDEHA	2019	P	3 logts passage de la Fleur	CDC	95 150,71	77 127,05	17,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 776,57	2 770,43
IDEHA	2019	P	6 logts rue Thévenot	CDC	212 024,28	177 315,31	20,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 383,35	4 964,62
IDEHA	2019	P	6 logts rue Frédéric Bataille	CDC	143 632,42	124 380,67	21,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 233,90	4 261,28
IDEHA	2019	P	17 logts Le Clos des Sapins	CDC	682 478,03	594 952,46	22,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	15 468,76	19 224,58
IDEHA	2019	P	116 logts 3 à 34 rue Donzelot	CDC	673 000,93	489 748,92	9,75	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 878,92	39 347,24
IDEHA	2019	P	116 logts 3 à 34 rue Donzelot	CDC	202 042,24	147 194,98	9,75	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 075,48	11 645,83
IDEHA	2014	P	63 logts 24-26 rue Renaud de Bourgogne	CDC	623 700,00	255 092,64	5,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	5 739,58	38 276,30

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IDEHA	2013	P	38 logts 5 rue des Charmes	CDC	289 000,00	118 200,70	5,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	1 477,51	19 093,41
IDEHA	2013	P	38 logts 1-2-3 rue des Charmes	CDC	275 400,00	112 638,33	5,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	1 407,98	18 194,90
IDEHA	2013	P	18 logts "Les Charrières" 9 rue des Charrières	CDC	157 500,00	53 555,58	4,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	0,00	9 747,12
IDEHA	2014	P	21 logts rue des Epinettes	CDC	733 800,00	606 173,03	30,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	21 822,23	4 491,87
IDEHA	2014	P	21 logts rue des Epinettes	CDC	60 000,00	52 368,26	40,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 865,08	0,00
IDEHA	2014	P	21 logts rue des Epinettes	CDC	334 800,00	267 989,85	30,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	7 503,72	2 845,34
IDEHA	2014	P	21 logts rue des Epinettes	CDC	23 400,00	19 812,44	40,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	554,75	52,78
IDEHA	2014	P	27 logts "Arbora Domus" Le Crépon	CDC	1 400 000,00	1 161 839,13	30,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	41 826,21	5 269,36
IDEHA	2014	P	27 logts "Arbora Domus" Le Crépon	CDC	189 840,00	166 489,81	40,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 425,80	0,00
IDEHA	2014	P	27 logts "Arbora Domus" Le Crépon	CDC	392 000,00	315 077,20	30,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	8 822,16	2 504,05
IDEHA	2014	P	27 logts "Arbora Domus" Le Crépon	CDC	54 390,00	46 246,65	40,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 290,59	0,00
IDEHA	2014	P	21 logts "Le Griffon d'Or", route de Glay	CDC	252 000,00	223 281,69	40,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 956,41	0,00
IDEHA	2014	P	21 logts "Le Griffon d'Or", route de Glay	CDC	1 320 200,00	1 106 527,95	30,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	39 835,01	3 497,97
IDEHA	2014	P	21 logts "Le Griffon d'Or", route de Glay	CDC	21 011,90	18 031,96	40,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	479,59	0,00
IDEHA	2014	P	21 logts "Le Griffon d'Or", route de Glay	CDC	121 100,00	98 228,75	30,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 750,40	654,72
IDEHA	2015	P	30 logts "Jean Messagier" rue Aristide Briand	CDC	1 305 600,00	1 097 201,75	31,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	39 499,26	5 447,09

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IDEHA	2015	P	30 logts "Jean Messagier" rue Aristide Briand	CDC	216 600,00	190 898,95	41,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 400,68	0,00
IDEHA	2015	P	30 logts "Jean Messagier" rue Aristide Briand	CDC	459 600,00	375 532,29	31,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	10 514,90	3 098,10
IDEHA	2015	P	30 logts "Jean Messagier" rue Aristide Briand	CDC	66 600,00	57 126,17	41,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 599,53	39,16
IDEHA	2015	P	27 logts rue Lamarck - Batteries du parc	CDC	1 021 980,00	858 852,85	31,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	30 918,70	4 263,80
IDEHA	2015	P	27 logts rue Lamarck - Batteries du parc	CDC	250 800,00	221 040,88	41,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 411,32	0,00
IDEHA	2015	P	27 logts rue Lamarck - Batteries du parc	CDC	364 200,00	297 582,37	31,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	8 332,31	2 455,02
IDEHA	2015	P	27 logts rue Lamarck - Batteries du parc	CDC	66 000,00	56 611,52	41,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 585,12	38,80
IDEHA	2015	P	56 logts rue du Stade	CDC	761 600,00	532 723,81	16,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	14 649,90	19 509,05
IDEHA	2016	P	20 logts rue de Dampierre	CDC	282 100,00	257 606,73	42,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 367,00	0,00
IDEHA	2016	P	20 logts rue de Dampierre	CDC	777 700,00	681 554,05	32,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	24 404,70	0,00
IDEHA	2016	P	20 logts rue de Dampierre	CDC	105 700,00	94 060,04	42,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 272,26	0,00
IDEHA	2016	P	20 logts rue de Dampierre	CDC	427 000,00	364 513,97	32,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	10 206,39	1 239,37
IDEHA	2016	P	10 logts 8 rue Bassenne	CDC	262 003,00	225 754,29	32,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 127,15	585,04
IDEHA	2016	P	10 logts 8 rue Bassenne	CDC	78 792,00	70 705,03	42,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 226,61	0,00
IDEHA	2016	P	10 logts 8 rue Bassenne	CDC	102 900,00	86 492,67	32,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 421,79	515,71
IDEHA	2016	P	10 logts 8 rue Bassenne	CDC	28 175,00	24 683,79	42,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	660,62	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IDEHA	2016	P	108 logts tours Jura-Vosges-Pyrénées rue Cuvier	CDC	418 786,20	237 355,95	8,00	T	F	Taux fixe à 0.91 %	0,227	F	Taux fixe à 0.91 %	0,910	A-1	EUR	2 058,12	27 834,59
IDEHA	2016	P	12 logts "Les Prés du Chêne 2"	CDC	398 160,00	343 073,66	32,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 350,65	889,07
IDEHA	2016	P	12 logts "Les Prés du Chêne 2"	CDC	162 900,00	136 925,72	32,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 833,92	816,43
IDEHA	2016	P	"Les Harmoniales", rue de Pontarlier	CDC	1 304 660,00	1 124 157,37	32,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	40 469,67	2 913,22
IDEHA	2016	P	"Les Harmoniales", rue de Pontarlier	CDC	57 680,00	50 532,76	42,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 352,43	0,00
IDEHA	2016	P	"Les Harmoniales", rue de Pontarlier	CDC	133 350,00	119 663,38	42,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 768,38	0,00
IDEHA	2016	P	"Les Harmoniales", rue de Pontarlier	CDC	754 880,00	634 514,99	32,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	17 766,42	3 783,33
IDEHA	2016	P	108 logts tours Jura-Vosges-Pyrénées rue Cuvier	CDC	982 800,00	525 470,40	7,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	11 823,08	55 338,60
IDEHA	2016	P	108 logts tours Jura-Vosges-Pyrénées rue Cuvier	CDC	81 805,50	43 738,67	7,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	984,12	4 606,22
IDEHA	2016	P	32 logts 6 rue des Graviers	CDC	324 800,00	214 909,92	12,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	5 480,20	11 779,26
IDEHA	2016	P	32 logts 6 rue des Graviers	CDC	472 500,00	329 624,08	13,42	T	F	Taux fixe à 1.05 %	0,262	F	Taux fixe à 1.05 %	1,050	A-1	EUR	3 358,08	22 854,70
IDEHA	2017	P	9 logts lot. "La Piscine", rue des Cantons	CDC	236 220,00	212 614,94	34,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 654,14	178,60
IDEHA	2017	P	9 logts lot. "La Piscine", rue des Cantons	CDC	126 720,00	117 229,42	44,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 570,59	0,00
IDEHA	2017	P	9 logts lot. "La Piscine", rue des Cantons	CDC	153 960,00	136 170,58	34,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 812,78	570,89
IDEHA	2017	P	9 logts lot. "La Piscine", rue des Cantons	CDC	54 240,00	49 337,28	44,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 268,41	0,00
IDEHA	2016	P	Acqu. 20 logts ZAC des Blancheries	CDC	568 500,00	507 463,34	33,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	13 194,05	4 342,48
IDEHA	2016	P	Acqu. 20 logts ZAC des Blancheries	CDC	291 480,00	269 273,53	43,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 001,11	481,41

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IDEHA	2016	P	Acqu. 20 logts ZAC des Blancheries	CDC	305 820,00	266 910,05	33,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 804,38	3 252,98
IDEHA	2016	P	Acqu. 20 logts ZAC des Blancheries	CDC	101 880,00	92 055,82	43,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 657,00	495,69
IDEHA	2017	P	Réh. 6 logts 47 rue Villedieu	CDC	91 200,00	66 594,52	13,92	T	F	Taux fixe à 1.48 %	0,368	F	Taux fixe à 1.48 %	1,480	A-1	EUR	956,42	4 315,94
IDEHA	2017	P	Réh. 6 logts 47 rue Villedieu	CDC	57 600,00	40 579,22	13,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	1 034,77	1 995,88
IDEHA	2017	P	Réh. 56 logements 7 à 19 rue de la Novie	CDC	226 200,00	165 171,80	13,92	T	F	Taux fixe à 1.48 %	0,368	F	Taux fixe à 1.48 %	1,480	A-1	EUR	2 372,19	10 704,69
IDEHA	2017	P	Réh. 56 logements 7 à 19 rue de la Novie	CDC	537 600,00	379 694,56	13,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	9 682,21	18 675,19
IDEHA	2017	P	16 logts rue Schweitzer	CDC	1 066 380,00	947 418,29	33,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	34 107,06	1 600,71
IDEHA	2017	P	16 logts rue Schweitzer	CDC	165 774,00	152 344,09	43,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 716,99	0,00
IDEHA	2017	P	116 logts rue Donzelot	CDC	523 800,00	383 928,19	13,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	13 821,41	17 131,52
IDEHA	2017	P	35 logts 4 à 12 rue Thévenot	CDC	854 000,00	625 953,92	13,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	22 534,34	27 931,11
IDEHA	2020	P	Réh. 64 logts 2 et 4 rue des Graviers	CDC	739 200,00	656 169,39	21,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	18 044,66	13 411,57
IDEHA	2020	P	Réh. 64 logts 2 et 4 rue des Graviers	CDC	771 680,00	688 227,25	21,33	A	F	Taux fixe à 0.93 %	0,930	F	Taux fixe à 0.93 %	0,930	A-1	EUR	6 400,51	28 336,59
IDEHA	2018	P	20 logts "Jardins du Moulin", rue de Dampierre	CDC	849 100,00	771 773,02	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	27 783,83	648,31
IDEHA	2018	P	20 logts "Jardins du Moulin", rue de Dampierre	CDC	172 200,00	160 871,16	44,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 899,84	0,00
IDEHA	2018	P	20 logts "Jardins du Moulin", rue de Dampierre	CDC	347 200,00	310 128,99	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	8 683,61	1 300,20
IDEHA	2018	P	20 logts "Jardins du Moulin", rue de Dampierre	CDC	70 700,00	64 947,46	44,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 669,73	0,00
IDEHA	2018	P	20 logts "Jardins du Moulin", rue de Dampierre	CDC	98 000,00	98 000,00	44,83	A	F	Taux fixe à 2.07 %	2,070	F	Taux fixe à 2.07 %	2,070	A-1	EUR	2 028,60	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IDEHA	2018	P	20 logts 5 et 7 rue du Moulin	CDC	498 050,00	416 080,17	19,83	A	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	A-1	EUR	7 822,31	17 330,07
IDEHA	2018	P	20 logts 5 et 7 rue du Moulin	CDC	203 000,00	154 522,79	14,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	3 940,33	6 846,83
IDEHA	2019	P	Réh. 40 logts 11-15 rue G. Faure - Pézole	CDC	369 600,00	299 680,90	15,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	7 641,86	11 280,17
IDEHA	2019	P	Réh. 40 logts 11-15 rue G. Faure - Pézole	CDC	662 400,00	542 052,49	15,50	A	F	Taux fixe à 1.18 %	1,180	F	Taux fixe à 1.18 %	1,180	A-1	EUR	6 396,22	30 979,64
IDEHA	2019	P	55 logts 2 à 12 place du 8 Mai	CDC	539 000,00	437 034,65	15,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	11 144,38	16 450,26
IDEHA	2019	P	55 logts 2 à 12 place du 8 Mai	CDC	741 672,40	606 922,35	15,50	A	F	Taux fixe à 1.18 %	1,180	F	Taux fixe à 1.18 %	1,180	A-1	EUR	7 161,68	34 687,12
IDEHA	2020	P	64 logts rue V. Hugo et rue de la Plage	CDC	683 200,00	588 391,04	16,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	15 003,97	19 229,90
IDEHA	2020	P	Réh. 64 logts rue V. Hugo et rue de la Plage	CDC	218 033,90	175 926,97	11,33	A	F	Taux fixe à 0.58 %	0,580	F	Taux fixe à 0.58 %	0,580	A-1	EUR	1 020,38	14 198,77
IDEHA	2020	P	Réh. 68 logts 28-42 rue Renaud de Bourgogne	CDC	596 400,00	529 409,39	21,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	14 558,76	10 820,69
IDEHA	2020	P	Réh. 68 logts 28-42 rue Renaud de Bourgogne	CDC	1 118 640,00	1 000 394,39	21,42	A	F	Taux fixe à 1.13 %	1,130	F	Taux fixe à 1.13 %	1,130	A-1	EUR	11 304,46	40 309,33
IDEHA	2020	P	Réh. 48 logts 21 à 28 quartier Pézole	CDC	388 800,00	335 685,94	16,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	8 559,99	11 770,85
IDEHA	2021	P	Réhab. 48 logts 21 à 28 quartier Pézole	CDC	1 233 762,00	1 059 489,88	16,75	A	F	Taux fixe à 0.7 %	0,700	F	Taux fixe à 0.7 %	0,700	A-1	EUR	7 416,43	58 905,86
IDEHA	2011	P	8 logts "Prés du Chêne" rue des Barres	CREDIT AGRICOLE	600 000,00	470 576,26	27,50	A	V	(Livret A(Préfixé) + 1.16)-Floor -1.16 sur Livret A(Préfixé)	3,160	V	(Livret A(Préfixé) + 1.16)-Floor -1.16 sur Livret A(Préfixé)	4,160	A-1	EUR	19 575,97	13 338,65
IDEHA	2021	P	Construction 11 logements 26 avenue Aristide Briand	CDC	99 000,00	91 535,03	22,17	A	F	Taux fixe à 0.51 %	0,510	F	Taux fixe à 0.51 %	0,510	A-1	EUR	466,83	3 761,06
IDEHA	2021	P	Construction 11 logements 26 avenue Aristide Briand	CDC	314 880,00	303 686,55	37,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 064,16	0,00
IDEHA	2021	P	Construction 11 logements 26 avenue Aristide Briand	CDC	84 099,00	81 947,05	47,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 261,14	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IDEHA	2021	P	Construction 11 logements 26 avenue Aristide Briand	CDC	115 729,80	110 816,39	37,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 102,86	64,13
IDEHA	2021	P	Construction 11 logements 26 avenue Aristide Briand	CDC	30 391,20	29 406,80	47,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	675,15	0,00
IDEHA	2021	P	RESIDENCE SENIORS ILOT ST PIERRE - RUE DES ABATTOIRS	CDC	270 000,00	258 673,76	37,25	A	F	Taux fixe à 0.9 %	0,900	F	Taux fixe à 0.9 %	0,900	A-1	EUR	2 328,06	5 739,68
IDEHA	2021	P	RESIDENCE SENIORS ILOT ST PIERRE - RUE DES ABATTOIRS	CDC	278 322,00	266 505,61	37,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	7 462,16	154,22
IDEHA	2021	P	RESIDENCE SENIORS ILOT ST PIERRE - RUE DES ABATTOIRS	CDC	61 692,60	59 694,32	47,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 370,51	0,00
IDEHA	2021	P	RESIDENCE SENIORS ILOT ST PIERRE - RUE DES ABATTOIRS	CDC	390 829,20	376 935,88	37,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 491,64	0,00
IDEHA	2021	P	RESIDENCE SENIORS ILOT ST PIERRE - RUE DES ABATTOIRS	CDC	74 843,40	72 928,28	47,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 012,29	0,00
IDEHA	2021	P	Réhabilitation de 20 logements Tour Pézole	CDC	144 000,00	130 312,69	17,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	3 322,97	4 132,82
IDEHA	2021	P	Réhabilitation de 20 logements Tour Pézole	CDC	321 934,80	298 390,42	22,33	A	F	Taux fixe à 0.77 %	0,770	F	Taux fixe à 0.77 %	0,770	A-1	EUR	2 297,61	11 908,34
IDEHA	2021	P	Construction de 13 logements Champ de Foire, rue du Troulot	CDC	425 002,55	409 894,43	37,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	13 583,88	0,00
IDEHA	2021	P	Construction de 13 logements Champ de Foire, rue du Troulot	CDC	110 823,85	107 988,05	47,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 979,68	0,00
IDEHA	2021	P	Construction de 13 logements Champ de Foire, rue du Troulot	CDC	66 319,55	64 171,40	47,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 473,30	0,00
IDEHA	2021	P	Construction de 13 logements Champ de Foire, rue du Troulot	CDC	286 313,15	274 157,48	37,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	7 676,41	158,65
IDEHA	2021	P	Construction de 13 logements Champ de Foire, rue du Troulot	CDC	165 750,00	158 796,94	37,33	A	F	Taux fixe à 0.9 %	0,900	F	Taux fixe à 0.9 %	0,900	A-1	EUR	1 429,17	3 523,53
IDEHA	2021	P	Construction 36 logements 19 rue Gabriel Faure	CDC	1 052 748,00	1 052 748,00	39,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 580,23	5 787,58
IDEHA	2021	P	Construction 36 logements 19 rue Gabriel Faure	CDC	324 000,00	324 000,00	19,00	A	F	Taux fixe à 0.69 %	0,690	F	Taux fixe à 0.69 %	0,690	A-1	EUR	2 235,60	15 163,64
IDEHA	2021	P	Construction de 36 logements rue Gabriel Faure	CDC	380 391,60	380 391,60	39,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 141,17	3 410,11

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IDEHA	2021	P	Construction de 36 logements rue Gabriel Faure	CDC	245 883,60	245 883,60	49,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 704,72	121,98
IDEHA	2021	P	Construction de 36 logements rue Gabriel Faure	CDC	102 574,80	102 574,80	49,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	307,72	399,01
IDEHA	2022	P	Réhabilitation de 56 logements rues Jules Ferry et Jean Jaurès	CDC	518 000,00	498 334,59	18,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	12 707,53	15 537,74
IDEHA	2022	P	Réhabilitation de 56 logements rues Jules Ferry et Jean Jaurès	CDC	144 510,80	138 910,33	18,67	A	F	Taux fixe à 2.6 %	2,600	F	Taux fixe à 2.6 %	2,600	A-1	EUR	3 611,67	5 746,08
IDEHA	2022	P	Acquisition de 8 logements Clos Champêtre, rue des Pruniers	CDC	153 715,10	151 645,87	48,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	1,530	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	3,530	A-1	EUR	4 508,15	0,00
IDEHA	2022	P	Acquisition de 8 logements Clos Champêtre, rue des Pruniers	CDC	357 509,60	350 963,44	38,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	1,530	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	3,530	A-1	EUR	12 252,75	0,00
IDEHA	2022	P	Construction de 7 logements rue des Chênes	CDC	387 004,10	380 527,22	38,67	A	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	A-1	EUR	7 420,28	6 603,18
IDEHA	2022	P	Construction de 7 logements rue des Chênes	CDC	94 315,90	93 185,08	48,67	A	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	A-1	EUR	1 817,11	1 152,87
IDEHA	2022	P	Construction de 7 logements rue des Chênes	CDC	73 500,00	72 470,99	38,67	A	F	Taux fixe à 2.76 %	2,760	F	Taux fixe à 2.76 %	2,760	A-1	EUR	2 000,20	1 057,41
IDEHA	2022	P	Construction de 15 logements ZAC Combe Saint Laurent	CDC	628 099,85	617 588,00	38,67	A	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	A-1	EUR	12 042,97	10 716,83
IDEHA	2022	P	Construction de 15 logements ZAC Combe Saint Laurent	CDC	277 036,25	272 247,47	38,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	7 622,93	2 248,53
IDEHA	2023	P	26 logements "Le Grand Cerisier", rue Pergaud	CDC	113 601,40	112 113,62	29,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 036,09	1 584,42
IDEHA	2023	P	26 logements "Le Grand Cerisier", rue Pergaud	CDC	37 774,04	37 295,41	29,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 342,63	511,33
IDEHA	2023	P	1 pavillon très social "Les Gentianes"	CDC	17 269,94	16 769,96	12,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	582,11	1 030,82
IDEHA	2023	P	3 pavillons "Les Chailles"	CDC	44 064,04	42 786,41	12,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 485,16	2 633,60
IDEHA	2023	P	1 logement rue du Stade	CDC	1 970,18	1 919,48	13,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	66,81	104,81
IDEHA	2023	P	Acquisition-amélioration ancienne ferme	CDC	2 937,67	2 863,54	14,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	99,71	152,07
IDEHA	2023	P	2 logements rue du Magny	CDC	11 602,42	11 309,66	14,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	393,82	600,57

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IDEHA	2023	P	2 logements rue du Magny	CDC	8 598,54	8 381,58	14,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	291,86	445,08
IDEHA	2023	P	3 logements lotissement "Les Tynthières"	CDC	13 794,72	13 558,89	18,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	475,24	487,27
IDEHA	2023	P	3 logements rue Thévenot	CDC	13 353,88	13 125,59	18,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	460,05	471,71
IDEHA	2023	P	2 logements rue des Chênes et rue des Graviers	CDC	35 330,26	34 770,62	19,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 219,93	1 156,65
IDEHA	2023	P	2 logements rue Toulombief	CDC	19 244,38	18 939,54	19,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	664,49	630,03
IDEHA	2023	P	6 logements ZAC Montadry	CDC	2 987,61	2 940,29	19,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	103,15	97,81
IDEHA	2023	P	6 logements Les Jardins du Mont	CDC	283 568,36	280 672,46	24,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 891,16	6 031,01
IDEHA	2023	P	6 logements ZAC Montadry	CDC	171 268,45	168 348,96	19,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 901,13	5 996,20
IDEHA	2023	P	6 logements 1 rue de la Chaiserie	CDC	239 400,25	236 559,22	22,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 325,64	5 909,51
IDEHA	2023	P	10 logements "L'Aquarelle", 1 rue Neuve	CDC	377 977,27	374 694,98	28,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	13 220,98	6 794,94
IDEHA	2023	P	8 logements lotissement "Les Tourniers"	CDC	358 289,08	355 367,60	29,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 544,25	6 050,10
IDEHA	2023	P	Résidence séniors, îlot Saint Pierre, rue des Abattoirs	CDC	218 009,20	218 009,20	37,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 803,24	0,00
IDEHA	2023	P	Résidence séniors, îlot Saint Pierre, rue des Abattoirs	CDC	45 359,29	45 359,29	47,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 384,44	0,00
IDEHA	2023	P	Résidence séniors, îlot Saint Pierre, rue des Abattoirs	CDC	10 203,65	10 203,65	37,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	365,22	0,00
IDEHA	2022	P	8 logements Clos Champêtre rue des Pruniers	CDC	85 911,00	84 506,80	48,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 132,98	0,00
IDEHA	2022	P	8 logements Clos Champêtre rue des Pruniers	CDC	176 568,00	172 804,98	38,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 838,54	439,71
IDEHA	2022	P	8 logements Clos Champêtre rue des Pruniers	CDC	84 000,00	82 535,49	38,33	A	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	A-1	EUR	1 452,62	1 490,29
IDEHA	2022	P	15 logements rue des Abattoirs	CDC	386 185,80	379 722,61	38,67	A	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	A-1	EUR	7 404,59	6 589,22
IDEHA	2022	P	15 logements rue des Abattoirs	CDC	207 916,80	204 322,80	38,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 721,04	1 687,53

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IDEHA	2022	P	15 logements rue des Abattoirs	CDC	104 488,80	103 236,02	48,67	A	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	A-1	EUR	2 013,10	1 277,21
IDEHA	2022	P	15 logements rue des Abattoirs	CDC	56 589,60	55 882,23	48,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 564,70	178,24
IDEHA	2022	P	15 logements rue des Abattoirs	CDC	135 000,00	133 109,99	38,67	A	F	Taux fixe à 2.76 %	2,760	F	Taux fixe à 2.76 %	2,760	A-1	EUR	3 673,84	1 942,17
IDEHA	2022	P	15 logements ZAC Combe Saint Laurent	CDC	196 730,80	194 372,07	48,67	A	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	A-1	EUR	3 790,26	2 404,73
IDEHA	2022	P	15 logements ZAC Combe Saint Laurent	CDC	98 022,85	96 797,56	48,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 710,33	308,74
IDEHA	2022	P	15 logements ZAC Combe Saint Laurent	CDC	191 250,00	188 572,49	38,67	A	F	Taux fixe à 2.76 %	2,760	F	Taux fixe à 2.76 %	2,760	A-1	EUR	5 204,60	2 751,41
LOGE.GBM	1994	P	Acq-amélioration 6 logements "Les Papeteries"	CDC	102 998,11	14 306,76	2,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	5,800	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	4,300	A-1	EUR	615,19	4 544,27
LOGE.GBM	1997	P	3 logements 10 rue Perreciot	CDC	71 061,29	20 940,26	5,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	4,800	V	Livret A(Préfixé) + 1.3	4,300	A-1	EUR	900,43	3 083,86
LOGE.GBM	2003	P	Const 27 logts 8 à 16 rue Pesty	CDC	671 250,50	354 777,26	14,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	11 530,26	16 400,74
LOGE.GBM	2006	P	11 logts 4 rue de Pontarlier*	CDC	47 682,50	29 585,47	17,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,500	A-1	EUR	1 035,49	1 004,46
LOGE.GBM	2006	P	1 pavillon 20 chemin des Mottes	CDC	31 547,50	19 249,10	17,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,500	A-1	EUR	673,72	705,02
LOGE.GBM	2006	P	1 pavillon 20 chemin des Mottes	CDC	6 555,50	5 093,03	32,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,500	A-1	EUR	178,26	59,83
LOGE.GBM	2007	P	1 logt 58G rue de Chalezeule*	CDC	5 402,00	3 280,03	18,33	A	V	Livret A(Préfixé)	2,750	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	98,40	117,04
LOGE.GBM	2007	P	1 logt 58G rue de Chalezeule*	CDC	24 977,50	18 922,59	33,33	A	V	Livret A(Préfixé)	2,750	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	567,68	239,19
LOGE.GBM	2007	P	Construction 25 logements site Mirabeau*	CDC	818 061,00	567 480,47	23,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	A-1	EUR	19 578,08	13 863,53
LOGE.GBM	2007	P	Construction 25 logements site Mirabeau	CDC	137 932,00	107 938,57	33,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	A-1	EUR	3 723,88	1 362,25
LOGE.GBM	2007	P	Construction de 25 logements site Mirabeau	CDC	76 671,50	50 946,31	23,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 426,50	1 369,85

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2007	P	Construction 25 logements site Mirabeau	CDC	12 762,50	9 588,98	33,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	268,49	142,46
LOGE.GBM	2008	P	Réhab. 103 logts 102-104-108 rue Chalezeule	CDC	309 435,50	138 816,79	9,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	4,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	4 511,55	11 970,32
LOGE.GBM	2008	P	24 logts quartier Mouillère allée aux Moineaux	CDC	276 952,64	225 405,94	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 114,61	3 004,38
LOGE.GBM	2008	P	24 logts quartlier Mouillère allée aux Moineaux	CDC	113 962,40	79 031,09	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	2,300	A-1	EUR	1 817,71	2 144,18
LOGE.GBM	2008	P	24 logts quartier Mouillère allée aux Moineaux	CDC	40 116,50	30 124,10	35,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	2,300	A-1	EUR	391,61	661,52
LOGE.GBM	2008	P	Réhab. foyer personnes âgées 7 rue des Lilas	CDC	357 361,50	119 162,22	5,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	4,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	2 681,15	18 772,22
LOGE.GBM	2009	P	12 maisons rue de Gravelle	CDC	281 975,60	230 550,94	35,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 299,83	667,97
LOGE.GBM	2009	P	12 logements rue de Gravelle	CDC	108 975,95	76 372,26	25,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	2 062,05	1 322,70
LOGE.GBM	2009	P	12 maisons rue de Gravelle	CDC	101 157,65	71 347,68	25,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 997,74	1 204,88
LOGE.GBM	2009	P	12 logements rue de Gravelle	CDC	26 667,90	20 819,63	35,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	582,95	126,02
LOGE.GBM	2010	P	20 logts quartier Vallon du Jour	CDC	150 660,00	126 792,30	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 468,50	0,00
LOGE.GBM	2010	P	20 logts quartier Vallon du Jour	CDC	100 212,00	73 591,10	26,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 060,55	944,67
LOGE.GBM	2010	P	20 logts quartier Vallon du Jour	CDC	25 539,50	20 555,17	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	575,54	53,44
LOGE.GBM	2010	P	20 logts quartier Vallon du Jour	CDC	87 921,50	64 172,04	26,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	1 732,65	852,67
LOGE.GBM	2010	P	14 logts Vert Speranza 12 ch. de l'Espérance	CDC	113 281,50	95 335,34	36,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 359,87	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2010	P	14 logts Vert Speranza 12 ch. de l'Espérance	CDC	138 566,50	101 756,87	26,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 849,19	1 306,22
LOGE.GBM	2010	P	14 logts Vert Speranza 12 ch. de l'Espérance	CDC	45 955,50	36 986,73	36,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 035,63	96,16
LOGE.GBM	2010	P	14 logts Vert Speranza 12 ch. de l'Espérance	CDC	64 649,50	47 186,30	26,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	1 274,03	626,98
LOGE.GBM	2010	P	60 logts rue Bried ZAC Hauts de Chazal	CDC	383 588,00	322 819,60	36,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 377,03	0,00
LOGE.GBM	2010	P	60 logts rue Bried ZAC Hauts de Chazal	CDC	235 766,50	173 136,09	26,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 847,81	2 222,49
LOGE.GBM	2010	P	60 logts rue Bried ZAC Hauts de Chazal	CDC	52 132,00	41 957,84	36,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 174,82	109,08
LOGE.GBM	2010	P	60 logts rue Bried ZAC Hauts de Chazal	CDC	227 251,00	165 865,66	26,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	4 478,37	2 203,89
LOGE.GBM	2010	P	45 logts rue Chalezeule site FPA place sud	CDC	1 336 128,00	1 007 600,15	26,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	32 747,00	10 947,18
LOGE.GBM	2010	P	45 logts rue Chalezeule site FPA place sud	CDC	222 725,00	183 954,12	36,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	5 978,51	122,11
LOGE.GBM	2010	P	45 logts rue Chalezeule site FPA place sud	CDC	220 269,00	161 755,43	26,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 529,15	2 076,41
LOGE.GBM	2010	P	45 logts rue Chalezeule site FPA place sud	CDC	30 845,50	24 825,64	36,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	695,12	64,54
LOGE.GBM	2010	P	45 logts rue Chalezeule site FPA place sud	CDC	210 505,50	153 643,49	26,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	4 148,37	2 041,49
LOGE.GBM	2010	P	7 logts "Clos des Vallières" rue Blaise Pascal	CDC	52 256,66	38 954,82	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 090,73	550,20
LOGE.GBM	2010	P	4 logts rue Herbe Avril - Vallon du jour	CDC	54 681,47	40 762,38	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 141,35	575,73

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2010	P	4 logts rue Herbe Avril - Vallon du Jour	CDC	24 961,00	18 081,83	26,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	1,450	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	488,21	287,42
LOGE.GBM	2010	P	8 logts "Hauts de Battant" 85 rue Battant	CDC	46 814,55	39 395,00	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 418,22	59,38
LOGE.GBM	2010	P	8 logts "Hauts de Battant" 85 rue Battant	CDC	41 225,84	30 731,85	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	860,49	434,06
LOGE.GBM	2010	P	8 logts "Hauts de Battant" 85 rue Battant	CDC	8 087,62	6 541,89	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	183,17	30,13
LOGE.GBM	2010	P	8 logts "Hauts de Battant" 85 rue Battant	CDC	42 231,75	31 309,78	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	1,700	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	845,36	455,59
LOGE.GBM	2010	P	35 logts ZAC "Les hauts de Chazal"	CDC	252 715,50	210 652,57	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 583,49	453,83
LOGE.GBM	2010	P	35 logts ZAC "Les hauts de Chazal"	CDC	204 998,50	149 406,34	26,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 183,38	2 306,80
LOGE.GBM	2010	P	35 logts ZAC "Les hauts de Chazal"	CDC	41 179,50	32 881,38	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	920,68	174,09
LOGE.GBM	2011	P	47 logts site Banane rue Chalezeule place Nord	CDC	1 831 540,50	1 405 662,13	27,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	2,150	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	3,400	A-1	EUR	47 792,51	16 323,83
LOGE.GBM	2011	P	47 logts site Banane rue Chalezeule place Nord	CDC	142 040,00	118 082,36	37,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 250,96	539,62
LOGE.GBM	2011	P	47 logts site Banane rue Chalezeule place Nord	CDC	223 168,50	164 147,38	27,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	1,350	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	A-1	EUR	4 267,83	2 455,71
LOGE.GBM	2011	P	47 logts site Banane rue Chalezeule place Nord	CDC	16 788,00	13 547,73	37,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	379,34	62,00
LOGE.GBM	2011	P	10 logts lotissement "A la Cry"	CDC	64 328,85	54 014,15	37,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 944,51	78,43
LOGE.GBM	2011	P	10 logts lotissement "A la Cry"	CDC	168 924,75	125 630,67	27,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 517,66	1 770,92
LOGE.GBM	2011	P	10 logts lotissement "A la Cry"	CDC	18 313,25	14 778,58	37,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	413,80	67,63
LOGE.GBM	2011	P	17 logts rue des Journaux, Velotte	CDC	103 435,00	86 849,87	37,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 126,60	126,11

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2011	P	17 logts rue des Journaux, Velotte	CDC	80 606,50	59 947,70	27,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 678,54	845,04
LOGE.GBM	2011	P	17 logts rue des Journaux, Velotte	CDC	14 531,00	11 726,34	37,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	328,34	53,66
LOGE.GBM	2011	P	1 logt 9 chemin de Valentin	CDC	25 248,50	18 743,65	27,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	524,82	289,33
LOGE.GBM	2011	P	1 logt 9 chemin de Valentin	CDC	47 102,00	37 936,91	37,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 062,23	226,70
LOGE.GBM	2011	P	5 logts "Le Murano", 72 rue de Belfort	CDC	63 750,00	53 081,41	37,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 910,93	326,12
LOGE.GBM	2011	P	3 logts "Parc d'Aromance" 58 rue de Vesoul	CDC	22 955,00	19 113,49	37,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	688,09	117,43
LOGE.GBM	2011	P	10 logts "Les RosAndrés" 6-8 rue Paul Bert	CDC	230 125,34	183 133,23	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	1,650	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	3,400	A-1	EUR	6 226,53	2 491,21
LOGE.GBM	2011	P	10 logts "Les RosAndrés" 6-8 rue Paul Bert	CDC	106 641,13	91 098,62	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 279,55	446,83
LOGE.GBM	2011	P	17 maisons "Jardins de Colette" Montboucons	CDC	466 129,10	370 944,50	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	1,650	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	3,400	A-1	EUR	12 612,11	5 046,06
LOGE.GBM	2011	P	17 maisons "Jardins de Colette" Montboucons	CDC	194 455,05	166 114,01	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 980,10	814,77
LOGE.GBM	2011	P	17 maisons "Jardins de Colette" Montboucons	CDC	345 139,93	265 068,41	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	0,850	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	A-1	EUR	6 891,78	4 412,73
LOGE.GBM	2011	P	17 maisons "Jardins de Colette" Montboucons	CDC	139 242,80	115 066,33	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 221,86	878,23
LOGE.GBM	2011	P	3 logts Villa Montjoux 10-12-14 rue des Brosses	CDC	44 446,00	34 174,68	27,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	2,650	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	3,400	A-1	EUR	1 161,94	444,69
LOGE.GBM	2011	P	3 logts Villa Montjoux 10-12-14 rue des Brosses	CDC	16 948,50	14 254,19	37,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	513,15	42,20
LOGE.GBM	2011	P	3 logts Villa Montjoux 10-12-14 rue des Brosses	CDC	47 733,00	35 182,74	27,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	1,850	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	A-1	EUR	914,75	572,78
LOGE.GBM	2011	P	3 logts Villa Montjoux 10-12-14 rue des Brosses	CDC	10 736,50	8 680,90	37,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	243,07	51,88
LOGE.GBM	2011	P	3 logts "Jardin Suspendu" 20 rue Larmet	CDC	98 189,50	75 498,25	27,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	2,650	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	3,400	A-1	EUR	2 566,94	982,41

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2011	P	3 logts "Jardin Suspendu" 20 rue Larmet	CDC	34 254,00	28 808,60	37,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 037,11	85,28
LOGE.GBM	2011	P	17 logts en VEFA 30 rue des Justices	CDC	107 721,50	90 596,85	37,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 261,49	268,18
LOGE.GBM	2011	P	17 logts en VEFA 30 rue des Justices	CDC	56 606,50	45 768,71	37,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 281,52	273,49
LOGE.GBM	2011	P	17 logts en VEFA 30 rue des Justices	CDC	359 188,00	276 180,88	27,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	2,650	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	3,400	A-1	EUR	9 390,15	3 593,75
LOGE.GBM	2011	P	17 logts en VEFA 30 rue des Justices	CDC	235 560,50	173 625,40	27,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	1,850	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	A-1	EUR	4 514,26	2 826,62
LOGE.GBM	2011	P	23 logts "L'Orée du Parc" route d'Avanne	CDC	193 643,17	154 100,82	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	1,650	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	3,400	A-1	EUR	5 239,43	2 096,27
LOGE.GBM	2011	P	23 logts "L'Orée du Parc" route d'Avanne	CDC	28 301,90	24 177,01	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	870,37	118,59
LOGE.GBM	2011	P	23 logts "L'Orée du Parc" route d'Avanne	CDC	812 549,83	646 625,35	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	1,650	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	3,400	A-1	EUR	21 985,26	8 796,22
LOGE.GBM	2011	P	23 logts "L'Orée du Parc" route d'Avanne	CDC	108 371,82	92 577,06	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 332,77	454,08
LOGE.GBM	2011	P	23 logts "L'Orée du Parc" route d'Avanne	CDC	71 477,05	54 894,56	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	0,850	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	A-1	EUR	1 427,26	913,86
LOGE.GBM	2011	P	23 logts "L'Orée du Parc" route d'Avanne	CDC	10 118,33	8 361,51	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	234,12	63,82
LOGE.GBM	2011	P	24 logts 6 rue de la Madeleine	CDC	708 069,01	563 479,73	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	1,650	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	3,400	A-1	EUR	19 158,31	7 665,16
LOGE.GBM	2011	P	24 logts 6 rue de la Madeleine	CDC	224 999,94	192 207,10	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 919,46	942,75
LOGE.GBM	2011	P	24 logts 6 rue de la Madeleine	CDC	341 482,35	262 259,39	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	0,850	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	A-1	EUR	6 818,74	4 365,97
LOGE.GBM	2011	P	24 logts 6 rue de la Madeleine	CDC	101 858,98	84 173,39	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 356,85	642,44
LOGE.GBM	2011	P	86 logts, bât 514, 11-13 av. de Bourgogne	CDC	703 361,84	357 080,89	8,75	T	F	Taux fixe à 2.35 %	0,582	F	Taux fixe à 2.35 %	2,350	A-1	EUR	8 004,69	36 090,43
LOGE.GBM	2011	P	9 logts "Villas des Tilleroyes" 28 ch. Tilleroyes	CDC	70 256,50	59 087,73	37,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 127,16	174,91

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2011	P	9 logts "Villas des Tilleroyes" 28 ch. Tilleroyes	CDC	116 027,00	86 466,01	27,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 421,05	1 334,69
LOGE.GBM	2011	P	9 logts "Villas des Tilleroyes" 28 ch. Tilleroyes	CDC	36 800,50	29 754,74	37,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	833,13	177,80
LOGE.GBM	2011	P	14 logts "Clos Port Joint" 4 chemin des Ragots	CDC	138 146,50	116 185,15	37,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 182,67	343,92
LOGE.GBM	2011	P	14 logts "Clos Port Joint" 4 chemin des Ragots	CDC	134 411,00	100 166,17	27,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 804,65	1 546,17
LOGE.GBM	2011	P	14 logts "Clos Port Joint" 4 chemin des Ragots	CDC	53 619,50	43 353,57	37,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 213,90	259,06
LOGE.GBM	2011	P	37 logts Chalezeule ex PSR du Bas Clairs Soleils	CDC	179 836,96	153 626,45	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 530,55	753,52
LOGE.GBM	2011	P	37 logts Chalezeule ex PSR du Bas Clairs Soleils	CDC	452 120,16	350 458,20	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	9 812,83	5 557,59
LOGE.GBM	2011	P	37 logts Chalezeule ex PSR du Bas Clairs Soleils	CDC	67 984,88	56 180,79	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 573,06	428,80
LOGE.GBM	2011	P	Compactage 12 prêts	CDC	4 177 725,97	1 861 531,56	7,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	0,791	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	73 923,48	199 496,28
LOGE.GBM	2011	P	Réaménagement de prêt	CDC	231 063,40	135 133,25	12,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	0,791	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	5 473,04	7 524,94
LOGE.GBM	2011	P	19 logts "Le Trident" bât. 1 - 29 rue Montrapon	CDC	178 307,00	151 276,73	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 933,19	2 036,95
LOGE.GBM	2011	P	19 logts "Le Trident" bât. 1 - 29 rue Montrapon	CDC	197 496,50	150 328,21	28,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 705,91	3 778,83
LOGE.GBM	2011	P	19 logts "Le Trident" bât. 1 - 29 rue Montrapon	CDC	54 945,50	44 965,70	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	809,38	737,41
LOGE.GBM	2012	P	58 logts 27 à 31 rue du Piémont	CDC	373 769,00	195 566,40	8,08	A	F	Taux fixe à 2.35 %	2,350	F	Taux fixe à 2.35 %	2,350	A-1	EUR	4 595,81	19 301,29
LOGE.GBM	2011	P	198 logts 28 à 32 rue de Savoie	CDC	1 184 025,50	619 515,26	8,00	A	F	Taux fixe à 2.35 %	2,350	F	Taux fixe à 2.35 %	2,350	A-1	EUR	14 558,61	61 142,62
LOGE.GBM	2012	P	20 logts "Le Trident" bât. 2 - 29 rue Montrapon	CDC	221 255,00	186 989,69	38,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 731,63	719,86

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2012	P	20 logts "Le Trident" bât. 2 - 29 rue Montrapon	CDC	87 372,00	66 256,03	28,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 855,17	1 031,01
LOGE.GBM	2012	P	20 logts "Le Trident" bât. 2 - 29 rue Montrapon	CDC	27 390,50	22 331,06	38,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	625,27	150,45
LOGE.GBM	2012	P	17 logts "Wood Park" 30 ch. des Tilleroyes	CDC	142 528,50	120 455,39	38,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 336,39	463,72
LOGE.GBM	2012	P	17 logts "Wood Park" 30 ch. des Tilleroyes	CDC	52 018,00	43 962,07	38,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 582,63	169,24
LOGE.GBM	2012	P	17 logts "Wood Park" 30 ch. des Tilleroyes	CDC	57 037,00	43 252,36	28,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 211,07	673,05
LOGE.GBM	2012	P	17 logts "Wood Park" 30 ch. des Tilleroyes	CDC	23 713,50	19 333,26	38,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	541,33	130,26
LOGE.GBM	2012	P	12 studios 1 rue Charles Viancin	CDC	367 205,00	275 350,92	28,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	7 021,45	4 567,93
LOGE.GBM	2012	P	12 studios 1 rue Charles Viancin	CDC	74 088,50	59 747,17	38,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	1 523,55	461,20
LOGE.GBM	2012	P	6 logts "Le Millésime" avenue Louise Michel	CDC	45 714,19	39 051,52	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 405,85	254,91
LOGE.GBM	2013	P	Amélioration 1 logement 12 rue d'Emagny	CDC	91 225,40	71 063,51	29,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 989,78	1 023,88
LOGE.GBM	2013	P	Amélioration 1 logement 12 rue d'Emagny	CDC	39 608,30	32 894,87	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	921,06	200,75
LOGE.GBM	2013	P	Espace social 117 logts rue de l'Epitaphe	CDC	3 013 860,50	2 346 203,84	29,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	65 693,71	27 402,66
LOGE.GBM	2013	P	Espace social 117 logts rue de l'Epitaphe	CDC	327 670,50	271 986,61	39,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	7 615,63	883,61
LOGE.GBM	2017	P	Construction 13 logements	CDC	273 241,68	72 823,01	1,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	2 876,51	35 611,95
LOGE.GBM	2017	P	8 logts lotissement "Les Rives de la Loue"	CDC	168 260,25	66 240,06	3,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	2 616,48	15 478,73

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2017	P	Acqui. amél. 5 logts rue de la Machotte	CDC	77 085,29	32 866,63	3,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	1 298,23	7 680,15
LOGE.GBM	2017	P	16 pavillons individuels	CDC	406 328,75	165 784,47	4,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	6 548,49	30 519,47
LOGE.GBM	2017	P	Construction 17 logts "A Chaux"	CDC	309 467,47	163 511,92	6,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	6 458,72	20 594,03
LOGE.GBM	2017	P	17 logts lieudit "A Chaux"	CDC	212 674,17	112 369,69	6,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	4 438,60	14 152,76
LOGE.GBM	2017	P	15 logts lieudit "Le Pré Béjolin"	CDC	515 855,23	329 414,07	8,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	9 717,71	31 694,43
LOGE.GBM	2017	P	20 logts "Les Ecots"	CDC	704 403,95	406 538,27	7,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	16 058,26	42 897,80
LOGE.GBM	2017	P	10 logts "Les Pépinières"	CDC	394 362,80	252 130,33	8,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	9 959,15	23 245,04
LOGE.GBM	2017	P	Construction 10 logts rue de Chouaire	CDC	470 229,47	301 645,55	10,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	8 898,54	24 139,48
LOGE.GBM	2017	P	Construction de 17 logts	CDC	596 184,88	455 145,69	17,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	17 978,25	15 258,54
LOGE.GBM	2017	P	24 logts Allée aux Moineaux, quartier Mouillère	CDC	666 352,05	580 041,61	26,50	S	V	Inflation Livret A + 1.25	0,934	V	Inflation Livret A + 1.25	5,732	A-1	EUR	37 769,87	0,00
LOGE.GBM	2017	P	48 logts à ossature bois à Planoise	CDC	562 138,42	333 354,70	6,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,270	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	3,520	A-1	EUR	11 734,09	41 759,13
LOGE.GBM	2017	P	5 logts rue des Tamaris	CDC	51 627,41	29 165,63	6,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	1 152,04	3 605,31
LOGE.GBM	2017	P	8 logts rue du Muguet	CDC	84 891,34	47 957,27	6,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	1 894,31	5 928,23
LOGE.GBM	2017	P	Construction de 8 logements	CDC	39 758,78	21 050,07	5,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	831,48	3 113,02

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2017	P	Acqu. amél. 5 logts 21 rue de Vignier	CDC	10 522,69	5 206,95	5,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	205,67	770,04
LOGE.GBM	2017	P	28 logts Clos de Bregille	CDC	329 884,94	197 716,56	7,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	5 832,64	22 273,97
LOGE.GBM	2017	P	1 logt 150 rue de Vesoul	CDC	10 689,03	6 038,50	6,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	238,52	746,45
LOGE.GBM	2017	P	1 pavillon 122 rue de Vesoul	CDC	11 013,52	6 221,82	6,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	245,76	769,11
LOGE.GBM	2017	P	54 logts résidence Vauthier, rue Boulloche	CDC	820 626,96	532 438,79	10,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	21 031,33	37 705,14
LOGE.GBM	2017	P	1 logt 1D rue des Andelys	CDC	6 253,77	3 307,27	6,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	130,64	408,83
LOGE.GBM	2017	P	1 logt 67 chemin Fontaine Ecu	CDC	6 155,13	3 255,10	6,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	128,58	402,38
LOGE.GBM	2017	P	1 logt 53 chemin de Fontaine Ecu	CDC	5 762,64	3 061,54	6,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	120,93	378,45
LOGE.GBM	2017	P	1 logt 20 rue Métin	CDC	5 858,69	3 112,58	6,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	122,95	384,76
LOGE.GBM	2017	P	1 logt 130 D rue de Belfort	CDC	5 436,09	2 888,06	6,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	114,08	357,01
LOGE.GBM	2017	P	1 logt 26 F rue de Chalezeule	CDC	5 820,26	3 092,16	6,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	122,14	382,24
LOGE.GBM	2017	P	1 logt 29D rue de la Vaite	CDC	8 355,82	4 439,24	6,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	175,35	548,76
LOGE.GBM	2017	P	1 pavillon 7 rue de l'Espérance	CDC	9 325,00	4 954,14	6,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	195,69	612,41
LOGE.GBM	2017	P	1 logt 3 chemin des Monts de Bregille	CDC	10 288,93	5 466,25	6,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	215,92	675,71

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2017	P	6 logts 13 rue Claude Pouillet	CDC	55 425,26	34 880,03	8,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	1 377,76	3 184,91
LOGE.GBM	2017	P	Construction 2 logts 74-76 rue des Granges	CDC	32 036,76	19 140,25	8,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	756,04	1 747,71
LOGE.GBM	2017	P	Acquisition 16 logts 74-76 rue des Granges	CDC	168 782,61	100 838,60	8,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	3 983,12	9 207,61
LOGE.GBM	2017	P	4 logts 10 place Marulaz	CDC	38 279,75	24 090,08	8,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	951,56	2 199,67
LOGE.GBM	2017	P	37 logts résidence Claudel	CDC	649 700,74	440 306,19	10,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	12 989,03	34 466,45
LOGE.GBM	2017	P	74 logts résidence "Claudel", rue L. de Vinci	CDC	1 112 859,77	754 191,90	10,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	22 248,66	59 036,90
LOGE.GBM	2017	P	1 logt 48b rue de Belfort	CDC	3 000,21	2 027,27	10,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,800	A-1	EUR	77,04	144,74
LOGE.GBM	2017	P	2 logts 76 rue des Granges	CDC	7 000,81	4 730,52	10,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,800	A-1	EUR	179,76	337,75
LOGE.GBM	2017	P	8 logts 47 Grande rue	CDC	32 850,82	22 197,61	10,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,800	A-1	EUR	843,51	1 584,85
LOGE.GBM	2017	P	34 logts rue des Cras	CDC	452 161,92	316 040,69	11,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	12 483,61	19 958,62
LOGE.GBM	2017	P	2 logements	CDC	40 370,57	27 278,76	10,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,800	A-1	EUR	1 036,59	1 947,63
LOGE.GBM	2017	P	5 logts 37 avenue de Montjoux	CDC	23 075,57	14 901,05	10,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,800	A-1	EUR	566,24	1 063,89
LOGE.GBM	2017	P	42 logts Château Galland - Les Tilleroyes	CDC	757 019,56	522 217,64	12,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	20 627,60	29 599,51
LOGE.GBM	2017	P	6 logts 2 rue des Sapins	CDC	32 393,45	21 615,03	11,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,800	A-1	EUR	821,37	1 377,55
LOGE.GBM	2017	P	4 logts résidence Claudel, rue Russel	CDC	12 568,36	1 885,27	0,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	74,47	1 885,27
LOGE.GBM	2017	P	26 logts "Château Galland 2"	CDC	500 370,14	367 122,85	13,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	14 501,35	18 776,70

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2017	P	6 logts "Château Galland 2"	CDC	105 444,08	77 052,92	13,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,800	A-1	EUR	2 928,01	3 984,98
LOGE.GBM	2017	P	Construction foyer-logement rue Dornier	CDC	83 422,45	64 135,67	18,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	A-1	EUR	2 373,02	2 133,17
LOGE.GBM	2017	P	1 logt 20 chemin des Mottes	CDC	4 541,34	3 440,47	17,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	A-1	EUR	127,30	124,46
LOGE.GBM	2017	P	Construction 1 logt rue du Tunnel	CDC	14 792,12	11 698,21	18,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	A-1	EUR	432,83	389,09
LOGE.GBM	2017	P	Construction 6 logts rue Berthoud	CDC	134 605,29	105 671,35	19,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	4 174,02	3 142,46
LOGE.GBM	2017	P	Construction 1 logement rue Berthoud	CDC	12 381,19	9 518,72	18,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	A-1	EUR	352,19	316,60
LOGE.GBM	2017	P	Réh. 330 logts 8 à 26 rue de Savoie	CDC	515 737,42	245 080,34	5,00	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	0,422	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	8 930,51	42 197,85
LOGE.GBM	2017	P	Réh. 1 pavillon 2 rue Anne Franck	CDC	3 236,65	2 521,93	19,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	A-1	EUR	93,31	77,28
LOGE.GBM	2017	P	3 logts 8 à 16 rue Pesty	CDC	59 099,92	46 049,42	19,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	A-1	EUR	1 703,83	1 411,15
LOGE.GBM	2017	P	Acqui. amél. 27 rue de Chalezeule	CDC	3 609,41	2 920,66	20,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	A-1	EUR	108,06	82,61
LOGE.GBM	2017	P	2 logts chemin des Quatrouillots	CDC	52 578,14	42 545,15	20,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	A-1	EUR	1 574,17	1 203,35
LOGE.GBM	2017	P	Acquisition 1 pavillon rue Combe Lézards	CDC	5 250,10	4 141,27	20,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	A-1	EUR	153,23	117,13
LOGE.GBM	2017	P	60 logts 6A et 6B rue Pesty	CDC	23 728,75	6 220,39	1,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	183,50	3 064,99
LOGE.GBM	2017	P	2 logts 25 rue Pouillet et 10-12 Grande rue	CDC	10 296,97	8 416,29	21,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	A-1	EUR	311,40	220,04
LOGE.GBM	2017	P	42 logts 73 rue de Chalezeule	CDC	91 610,99	63 420,97	11,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 283,15	4 091,25
LOGE.GBM	2017	P	Traitement façades 1 à 5 rue de Dijon	CDC	77 047,62	55 931,69	13,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 454,22	3 363,18
LOGE.GBM	2017	P	132 logts 2-4-6 rue de Franche-Comté	CDC	688 096,19	554 706,66	20,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	14 422,37	20 190,06
LOGE.GBM	2017	P	88 logts 2 et 4 rue de Bourgogne	CDC	504 136,09	406 407,79	20,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 566,60	14 792,32
LOGE.GBM	2013	P	6 maisons en VEFA lot. "Combe à la Fauvette"	CDC	258 860,00	208 645,70	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 511,25	1 770,51

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2013	P	6 maisons en VEFA lot. "Combe à la Fauvette"	CDC	104 860,00	90 001,69	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 240,06	19,14
LOGE.GBM	2013	P	6 maisons en VEFA lot. "Combe à la Fauvette"	CDC	119 910,00	93 341,08	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 613,55	1 092,81
LOGE.GBM	2013	P	6 maisons en VEFA lot. "Combe à la Fauvette"	CDC	49 140,00	40 786,77	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 142,03	133,70
LOGE.GBM	2013	P	20 logts 2A-2B rue Jenny d'Héricourt	CDC	435 054,00	353 332,91	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 719,98	1 988,13
LOGE.GBM	2013	P	20 logts 2A-2B rue Jenny d'Héricourt	CDC	148 488,50	128 460,22	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 265,12	0,00
LOGE.GBM	2013	P	20 logts 2A-2B rue Jenny d'Héricourt	CDC	304 400,00	238 589,84	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 680,52	2 158,59
LOGE.GBM	2013	P	20 logts 2A-2B rue Jenny d'Héricourt	CDC	73 128,50	61 126,60	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 711,54	32,36
LOGE.GBM	2014	P	24 logts + 1 local d'activité 6 rue de Dole	CDC	679 539,07	584 685,67	32,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	21 048,68	3 192,24
LOGE.GBM	2014	P	24 logts + 1 local d'activité 6 rue de Dole	CDC	312 803,70	280 280,62	42,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 671,34	0,00
LOGE.GBM	2014	P	24 logts + 1 local d'activité 6 rue de Dole	CDC	267 311,13	224 388,88	32,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 282,89	1 937,94
LOGE.GBM	2014	P	24 logts + 1 local d'activité 6 rue de Dole	CDC	125 048,96	109 404,72	42,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 063,33	166,51
LOGE.GBM	2014	P	8 logts "Sur Les Roches"	CDC	95 654,75	80 934,71	40,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 258,84	0,00
LOGE.GBM	2014	P	8 logts "Sur Les Roches"	CDC	274 548,30	219 592,08	30,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 148,58	1 745,19
LOGE.GBM	2014	P	8 logts "Sur Les Roches"	CDC	156 581,05	136 654,14	40,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 468,66	0,00
LOGE.GBM	2014	P	8 logts "Sur Les Roches"	CDC	333 930,15	275 776,48	30,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 927,95	1 250,74
LOGE.GBM	2014	P	4 logts - Sur Pissot - Balcons du Doubs	CDC	103 419,40	85 409,00	30,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 074,72	387,37
LOGE.GBM	2014	P	4 logts - Sur Pissot - Balcons du Doubs	CDC	49 821,10	43 480,74	40,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 417,01	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2014	P	4 logts - Sur Pissot - Balcons du Doubs	CDC	51 925,30	43 934,68	40,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 226,07	0,00
LOGE.GBM	2014	P	4 logts - Sur Pissot - Balcons du Doubs	CDC	150 196,20	120 131,48	30,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 363,68	954,74
LOGE.GBM	2014	P	19 logts rues Fontaine Argent et Beauregard	CDC	223 378,50	184 477,31	30,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 641,18	836,67
LOGE.GBM	2014	P	19 logts rues Fontaine Argent et Beauregard	CDC	277 175,50	241 901,43	40,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 910,30	0,00
LOGE.GBM	2014	P	19 logts rues Fontaine Argent et Beauregard	CDC	219 887,50	175 872,71	30,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 924,44	1 397,74
LOGE.GBM	2014	P	19 logts rues Fontaine Argent et Beauregard	CDC	146 480,50	123 939,03	40,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 459,06	0,00
LOGE.GBM	2014	P	6 logements 7 rue de Grandfontaine	CDC	168 558,60	134 818,28	30,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 774,91	1 071,46
LOGE.GBM	2014	P	6 logements 7 rue de Grandfontaine	CDC	33 986,40	28 494,39	38,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	797,84	33,73
LOGE.GBM	2014	P	6 logements 7 rue de Grandfontaine	CDC	58 865,80	50 916,89	38,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 723,36	0,00
LOGE.GBM	2014	P	6 logements 7 rue de Grandfontaine	CDC	192 153,50	158 690,12	30,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 712,84	719,71
LOGE.GBM	2014	P	4 logts route de Lavogne (ex Tallenay)	CDC	80 457,50	66 445,89	30,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 392,05	301,36
LOGE.GBM	2014	P	4 logts route de Lavogne (ex Tallenay)	CDC	44 648,00	38 965,98	40,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 274,21	0,00
LOGE.GBM	2014	P	4 logts route de Lavogne (ex Tallenay)	CDC	125 238,00	100 169,17	30,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 804,74	796,09
LOGE.GBM	2014	P	4 logts route de Lavogne (ex Tallenay)	CDC	44 695,50	37 817,44	40,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 055,46	0,00
LOGE.GBM	2014	P	3 logts - Coteaux des Tilleroyes - 14 rue Fresnel	CDC	22 397,50	19 547,13	40,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	639,20	0,00
LOGE.GBM	2014	P	3 logts - Coteaux des Tilleroyes - 14 rue Fresnel	CDC	43 565,50	35 978,61	30,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 295,23	163,18

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2014	P	3 logts - Coteaux des Tilleroyes - 14 rue Fresnel	CDC	14 048,50	11 886,62	40,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	331,75	0,00
LOGE.GBM	2014	P	3 logts - Coteaux des Tilleroyes - 14 rue Fresnel	CDC	40 344,00	32 268,36	30,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	903,51	256,45
LOGE.GBM	2015	P	26 logts rues Montrapon et Weiss	CDC	577 922,50	506 557,36	32,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	18 236,06	591,16
LOGE.GBM	2015	P	26 logts rues Montrapon et Weiss	CDC	248 958,50	227 317,73	42,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 821,02	0,00
LOGE.GBM	2015	P	26 logts rues Montrapon et Weiss	CDC	356 407,50	304 555,15	32,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	8 527,54	1 419,22
LOGE.GBM	2015	P	26 logts rues Montrapon et Weiss	CDC	130 484,50	116 225,14	42,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 956,05	0,00
LOGE.GBM	2014	P	11 logts 4 chemin des Champs Nardin	CDC	176 770,00	148 160,09	30,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 333,76	468,37
LOGE.GBM	2014	P	11 logts 4 chemin des Champs Nardin	CDC	92 142,00	81 641,36	40,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 543,56	0,00
LOGE.GBM	2014	P	11 logts 4 chemin des Champs Nardin	CDC	201 455,50	163 408,09	30,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 575,43	1 089,16
LOGE.GBM	2014	P	11 logts 4 chemin des Champs Nardin	CDC	70 717,50	60 688,25	40,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 614,11	0,00
LOGE.GBM	2015	P	113 logts 2-2b-4 rue de Cologne	CDC	665 301,50	419 133,84	11,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	10 687,91	24 739,44
LOGE.GBM	2015	P	8 maisons rue Louise Blazer	CDC	222 554,50	189 220,66	31,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 811,94	403,54
LOGE.GBM	2015	P	8 maisons rue Louise Blazer	CDC	73 670,00	65 716,22	41,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 008,75	0,00
LOGE.GBM	2015	P	8 maisons rue Louise Blazer	CDC	196 404,00	162 188,88	31,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 541,29	913,33
LOGE.GBM	2015	P	8 maisons rue Louise Blazer	CDC	47 436,50	41 128,89	41,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 069,41	0,00
LOGE.GBM	2015	P	17 logts rue du Centre	CDC	572 905,20	487 096,43	31,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	17 535,47	1 038,80

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2015	P	17 logts rue du Centre	CDC	126 788,20	113 099,50	41,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 457,12	0,00
LOGE.GBM	2015	P	17 logts rue du Centre	CDC	388 207,40	320 578,63	31,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	8 976,20	1 805,25
LOGE.GBM	2015	P	17 logts rue du Centre	CDC	62 265,00	53 985,66	41,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 403,70	0,00
LOGE.GBM	2015	P	Maison relais 25 studios chemin de l'Espérance	CDC	779 744,50	663 987,92	32,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	11 951,78	8 694,67
LOGE.GBM	2015	P	Maison relais 25 studios chemin de l'Espérance	CDC	217 487,50	193 057,21	42,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 475,03	1 143,39
LOGE.GBM	2016	P	51 logts 7-9 avenue Ile de France	CDC	368 959,00	242 333,81	12,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	6 179,51	13 282,37
LOGE.GBM	2016	P	87 logts 1 place Jean Moulin	CDC	696 000,00	513 561,54	17,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	14 122,94	16 452,17
LOGE.GBM	2016	P	87 logts 1 place Jean Moulin	CDC	587 000,00	441 123,23	17,92	T	F	Taux fixe à 1.29 %	0,321	F	Taux fixe à 1.29 %	1,290	A-1	EUR	5 557,87	21 928,65
LOGE.GBM	2016	P	4 logts "L'Orée du Chazal", rue Bichat	CDC	44 027,00	37 584,21	32,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 052,36	127,79
LOGE.GBM	2016	P	4 logts "L'Orée du Chazal", rue Bichat	CDC	143 023,00	125 341,27	32,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 488,15	0,00
LOGE.GBM	2016	P	4 logts "L'Orée du Chazal", rue Bichat	CDC	54 088,00	49 391,82	42,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 412,50	0,00
LOGE.GBM	2016	P	4 logts "L'Orée du Chazal", rue Bichat	CDC	17 794,50	15 834,93	42,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	382,53	0,00
LOGE.GBM	2016	P	15 logts 14 rue Pierre Vernier	CDC	220 802,50	188 490,86	32,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 277,74	640,88
LOGE.GBM	2016	P	15 logts 14 rue Pierre Vernier	CDC	319 474,00	279 977,87	32,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 025,29	0,00
LOGE.GBM	2016	P	15 logts 14 rue Pierre Vernier	CDC	77 138,00	68 643,36	42,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 658,25	0,00
LOGE.GBM	2016	P	15 logts 14 rue Pierre Vernier	CDC	162 088,00	148 014,75	42,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 232,90	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2016	P	1 pavillon 108 rue des Cras	CDC	11 882,00	10 678,42	42,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	257,96	0,00
LOGE.GBM	2016	P	1 pavillon 108 rue des Cras	CDC	80 533,50	69 430,47	32,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 944,05	236,07
LOGE.GBM	2016	P	"Horizon nature" - rue du Coudray le Boursier	CDC	114 037,50	99 939,20	32,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 578,57	0,00
LOGE.GBM	2016	P	"Horizon nature" - rue du Coudray le Boursier	CDC	45 110,50	41 193,80	42,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 178,05	0,00
LOGE.GBM	2016	P	"Horizon nature" - rue du Coudray le Boursier	CDC	86 719,00	74 028,77	32,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 072,81	251,71
LOGE.GBM	2016	P	"Horizon nature" - rue du Coudray le Boursier	CDC	29 927,50	26 631,81	42,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	643,36	0,00
LOGE.GBM	2016	P	"Horizon nature" - rue du Coudray le Boursier	CDC	108 218,00	94 839,17	32,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 395,95	0,00
LOGE.GBM	2016	P	"Horizon nature" - rue du Coudray le Boursier	CDC	52 056,00	47 536,24	42,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 359,43	0,00
LOGE.GBM	2016	P	"Horizon nature" - rue du Coudray le Boursier	CDC	57 081,50	48 728,35	32,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 364,39	165,68
LOGE.GBM	2016	P	"Horizon nature" - rue du Coudray le Boursier	CDC	19 353,50	17 222,24	42,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	416,05	0,00
LOGE.GBM	2017	P	5 logts, 4 place de l'Eglise	CDC	227 631,70	203 693,36	33,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 107,68	0,00
LOGE.GBM	2017	P	5 logts, 4 place de l'Eglise	CDC	43 050,80	39 869,06	43,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 118,67	0,00
LOGE.GBM	2017	P	5 logts, 4 place de l'Eglise	CDC	172 060,40	150 542,28	33,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 215,18	373,96
LOGE.GBM	2017	P	5 logts, 4 place de l'Eglise	CDC	28 612,70	25 917,89	43,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	612,03	0,00
LOGE.GBM	2016	P	3 logts "Balcons du Doubs", rue de la Cascade	CDC	92 941,80	82 253,23	32,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 945,28	0,00
LOGE.GBM	2016	P	3 logts "Balcons du Doubs", rue de la Cascade	CDC	53 151,00	49 013,90	42,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 401,69	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2016	P	3 logts "Balcons du Doubs", rue de la Cascade	CDC	66 438,40	57 278,66	32,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 603,80	194,75
LOGE.GBM	2016	P	3 logts "Balcons du Doubs", rue de la Cascade	CDC	26 575,50	23 883,55	42,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	576,97	0,00
LOGE.GBM	2016	P	11 logts "Oxygène 2", Les Tilleroyes	CDC	168 840,00	150 712,60	33,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 918,53	1 289,68
LOGE.GBM	2016	P	11 logts "Oxygène 2", Les Tilleroyes	CDC	97 709,50	90 265,48	43,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 346,90	161,38
LOGE.GBM	2016	P	11 logts "Oxygène 2", Les Tilleroyes	CDC	162 975,50	142 239,88	33,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 560,32	1 733,56
LOGE.GBM	2016	P	11 logts "Oxygène 2", Les Tilleroyes	CDC	61 543,50	55 608,92	43,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 000,96	299,44
LOGE.GBM	2017	P	8 logts éco-quartier Pasteur, rue du Centre	CDC	185 355,80	165 863,31	33,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 787,64	0,00
LOGE.GBM	2017	P	8 logts éco-quartier Pasteur, rue du Centre	CDC	90 162,10	83 498,53	43,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 342,86	0,00
LOGE.GBM	2017	P	8 logts éco-quartier Pasteur, rue du Centre	CDC	172 174,80	150 642,37	33,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 217,99	374,21
LOGE.GBM	2017	P	8 logts éco-quartier Pasteur, rue du Centre	CDC	57 570,10	52 148,03	43,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 231,44	0,00
LOGE.GBM	2017	P	1 logt éco-quartier Pasteur, rue du Centre	CDC	68 199,60	59 670,44	33,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 670,77	148,23
LOGE.GBM	2017	P	1 logt éco-quartier Pasteur, rue du Centre	CDC	28 105,70	25 458,64	43,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	601,19	0,00
LOGE.GBM	2017	P	Remplacement composants diverses adresses	CDC	500 000,00	208 090,11	3,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 491,24	47 492,97
LOGE.GBM	2017	P	4 logts rue Marguerite Marchand	CDC	98 746,50	88 362,07	33,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 083,31	0,00
LOGE.GBM	2017	P	4 logts rue Marguerite Marchand	CDC	38 241,00	35 414,75	43,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	993,69	0,00
LOGE.GBM	2017	P	4 logts rue Marguerite Marchand	CDC	125 061,50	109 421,13	33,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 063,79	271,82

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2017	P	4 logts rue Marguerite Marchand	CDC	38 241,00	34 639,38	43,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	817,99	0,00
LOGE.GBM	2017	P	6 logts "Square Notre Dame", rue des Justices	CDC	98 127,50	88 672,41	33,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 094,14	0,00
LOGE.GBM	2017	P	6 logts "Square Notre Dame", rue des Justices	CDC	53 814,00	50 327,32	43,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 412,12	0,00
LOGE.GBM	2017	P	6 logts "Square Notre Dame", rue des Justices	CDC	107 306,00	94 817,56	33,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 654,89	235,54
LOGE.GBM	2017	P	6 logts "Square Notre Dame", rue des Justices	CDC	36 981,00	33 830,36	43,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	798,88	0,00
LOGE.GBM	2017	P	23 logts lot. "La Caborde", rue de Bougeille	CDC	723 796,25	654 054,80	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	22 822,61	0,00
LOGE.GBM	2017	P	23 logts lot. "La Caborde", rue de Bougeille	CDC	404 437,65	378 233,57	43,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 612,72	0,00
LOGE.GBM	2017	P	23 logts lot. "La Caborde", rue de Bougeille	CDC	502 283,70	443 827,14	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	12 427,16	1 102,51
LOGE.GBM	2017	P	23 logts lot. "La Caborde", rue de Bougeille	CDC	188 945,65	172 848,20	43,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 081,70	0,00
LOGE.GBM	2017	P	Acqu. 2 logts "Côté Flore" 13 rue de la Rotonde	CDC	15 819,00	14 155,43	33,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	493,94	0,00
LOGE.GBM	2017	P	Acqu. 2 logts "Côté Flore" 13 rue de la Rotonde	CDC	16 176,00	14 980,49	43,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	420,33	0,00
LOGE.GBM	2017	P	Acqu. 2 logts "Côté Flore" 13 rue de la Rotonde	CDC	45 685,50	39 972,01	33,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 119,22	99,30
LOGE.GBM	2017	P	Acqu. 2 logts "Côté Flore" 13 rue de la Rotonde	CDC	18 288,00	16 565,59	43,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	391,19	0,00
LOGE.GBM	2017	P	Remplacement de composants	CDC	500 000,00	210 138,24	3,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 564,98	47 960,42
LOGE.GBM	2017	P	6 logts rue de l'Avenir	CDC	117 684,00	96 627,69	23,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 705,58	1 699,61
LOGE.GBM	2017	P	6 logts rue de l'Avenir	CDC	185 709,00	155 849,72	23,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 610,59	2 204,94

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2017	P	11 logts 24 rue Charles Nodier	CDC	22 361,00	20 191,48	43,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	529,51	0,00
LOGE.GBM	2017	P	11 logts 24 rue Charles Nodier	CDC	109 843,00	97 865,71	33,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 523,17	165,35
LOGE.GBM	2017	P	11 logts 24 rue Charles Nodier	CDC	42 231,50	38 923,91	43,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 205,19	0,00
LOGE.GBM	2017	P	11 logts 24 rue Charles Nodier	CDC	140 678,00	122 712,65	33,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 435,95	619,87
LOGE.GBM	2017	P	Acq. 3 logts VEFA Oxygène 2 - Les Tilleroyes	CDC	92 390,50	84 932,86	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 528,79	413,68
LOGE.GBM	2017	P	Acq. 3 logts VEFA Oxygène 2 - Les Tilleroyes	CDC	431 107,00	388 168,70	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 092,39	4 069,73
LOGE.GBM	2017	P	Acq. 3 logts VEFA Oxygène 2 - Les Tilleroyes	CDC	205 947,50	192 850,30	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 014,11	246,42
LOGE.GBM	2017	P	Acq. 3 logts VEFA Oxygène 2 - Les Tilleroyes	CDC	257 288,00	229 950,29	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 139,11	2 605,87
LOGE.GBM	2017	P	Acqu. VEFA 5 logts "Clos du Tunnel"	CDC	32 698,50	30 059,13	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	541,06	146,41
LOGE.GBM	2017	P	Acqu. VEFA 5 logts "Clos du Tunnel"	CDC	81 030,00	73 790,88	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 918,56	568,53
LOGE.GBM	2017	P	Acqu. VEFA 5 logts "Clos du Tunnel"	CDC	40 534,00	37 956,25	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	986,86	48,50
LOGE.GBM	2017	P	Acqu. VEFA 5 logts "Clos du Tunnel"	CDC	95 486,00	85 340,30	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 536,13	967,11
LOGE.GBM	2018	P	3 logts 70 boulevard Léon Blum	CDC	18 060,00	16 953,19	44,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	466,95	0,00
LOGE.GBM	2018	P	3 logts 70 boulevard Léon Blum	CDC	97 241,00	87 124,90	34,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 439,50	141,19
LOGE.GBM	2018	P	3 logts 70 boulevard Léon Blum	CDC	90 264,50	82 403,15	34,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 804,44	0,00
LOGE.GBM	2018	P	3 logts 70 boulevard Léon Blum	CDC	13 593,00	12 526,86	44,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	289,31	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2018	P	4 logts "Jardins des Lys" rue Montessori	CDC	75 730,67	68 711,48	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 923,92	232,34
LOGE.GBM	2018	P	4 logts "Jardins des Lys" rue Montessori	CDC	227 691,81	209 496,73	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 541,88	8,08
LOGE.GBM	2018	P	26 logts Pré St Martin résidence intergénéra.	CDC	102 278,80	94 206,61	44,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 421,96	0,00
LOGE.GBM	2018	P	26 logts Pré St Martin résidence intergénéra.	CDC	773 433,70	704 995,61	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	25 379,84	592,21
LOGE.GBM	2018	P	26 logts Pré St Martin résidence intergénéra.	CDC	223 967,35	209 847,95	44,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 391,58	0,00
LOGE.GBM	2018	P	26 logts Pré St Martin résidence intergénéra.	CDC	679 779,85	608 791,50	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	17 046,16	2 552,34
LOGE.GBM	2019	P	69 logts 50A et 50B rue Mirabeau	CDC	552 000,00	448 656,61	15,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	11 440,74	17 965,89
LOGE.GBM	2019	P	69 logts 50A et 50B rue Mirabeau	CDC	537 269,00	436 635,93	15,58	A	F	Taux fixe à 0.81 %	0,810	F	Taux fixe à 0.81 %	0,810	A-1	EUR	3 536,75	25 669,78
LOGE.GBM	2018	P	2 logts 5 et 7 rue Mermoz	CDC	114 372,50	103 490,81	34,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 897,74	167,70
LOGE.GBM	2018	P	2 logts 5 et 7 rue Mermoz	CDC	47 003,00	43 746,14	44,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 010,33	0,00
LOGE.GBM	2018	P	2 logts 12 et 14 chemin de Palente	CDC	102 035,00	92 327,12	34,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 585,16	149,61
LOGE.GBM	2018	P	2 logts 12 et 14 chemin de Palente	CDC	45 955,50	42 771,23	44,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	987,81	0,00
LOGE.GBM	2018	P	3 logts 8 rue de l'Avenir	CDC	85 412,00	77 285,68	34,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 164,00	125,24
LOGE.GBM	2018	P	3 logts 8 rue de l'Avenir	CDC	20 682,00	19 248,93	44,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	444,56	0,00
LOGE.GBM	2018	P	3 logts 8 rue de l'Avenir	CDC	59 617,00	54 960,49	34,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 870,48	0,00
LOGE.GBM	2018	P	3 logts 8 rue de l'Avenir	CDC	9 840,00	9 327,87	44,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	256,92	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2019	P	10 logts "Moulin à Vent", rue des Alizées	CDC	276 890,60	255 490,57	35,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 197,66	9,84
LOGE.GBM	2019	P	10 logts "Moulin à Vent", rue des Alizées	CDC	200 176,20	188 716,88	45,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 657,01	0,00
LOGE.GBM	2019	P	10 logts "Moulin à Vent", rue des Alizées	CDC	270 522,70	246 093,60	35,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 890,62	832,14
LOGE.GBM	2019	P	10 logts "Moulin à Vent", rue des Alizées	CDC	94 185,00	87 578,08	45,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 208,39	0,00
LOGE.GBM	2019	P	7 logts 35 rue du Polygone	CDC	30 832,00	28 669,19	45,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	722,93	0,00
LOGE.GBM	2019	P	7 logts 35 rue du Polygone	CDC	196 502,00	178 757,23	35,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 005,20	604,45
LOGE.GBM	2019	P	7 logts 35 rue du Polygone	CDC	97 155,50	89 646,65	35,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 227,28	3,46
LOGE.GBM	2019	P	7 logts 35 rue du Polygone	CDC	18 684,50	17 614,89	45,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	528,03	0,00
LOGE.GBM	2019	P	2 logts "Carrés Castelionne", chemin Roncevaux	CDC	63 630,70	59 988,09	45,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 798,21	0,00
LOGE.GBM	2019	P	2 logts "Carrés Castelionne", chemin Roncevaux	CDC	141 827,00	130 865,64	35,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 711,16	5,05
LOGE.GBM	2019	P	2 logts "Carrés Castelionne", chemin Roncevaux	CDC	7 000,00	7 000,00	35,33	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
LOGE.GBM	2019	P	8 logts "Carrés Salins", Champs sous les Plantes	CDC	148 916,60	140 391,68	45,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 208,40	0,00
LOGE.GBM	2019	P	8 logts "Carrés Salins", Champs sous les Plantes	CDC	292 257,70	269 669,99	35,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 708,12	10,40
LOGE.GBM	2019	P	8 logts "Carrés Salins", Champs sous les Plantes	CDC	238 121,10	216 617,97	35,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 065,30	732,47
LOGE.GBM	2019	P	8 logts "Carrés Salins", Champs sous les Plantes	CDC	91 910,70	85 463,33	45,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 155,07	0,00
LOGE.GBM	2019	P	8 logts "Carrés Salins", Champs sous les Plantes	CDC	28 000,00	28 000,00	35,33	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
LOGE.GBM	2019	P	Acqu. VEFA 5 logts 31b, rue de Trey	CDC	28 163,50	25 766,23	45,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	721,45	78,18

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2019	P	Acqu. VEFA 5 logts 31b, rue de Trey	CDC	44 648,00	39 991,03	35,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 119,75	359,64
LOGE.GBM	2019	P	Acqu. VEFA 5 logts 31b, rue de Trey	CDC	41 519,00	38 404,78	45,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 382,57	14,98
LOGE.GBM	2019	P	Acqu. VEFA 5 logts 31b, rue de Trey	CDC	82 074,00	74 397,14	35,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 678,30	455,66
LOGE.GBM	2019	P	Acqu. VEFA 5 logts 31b, rue de Trey	CDC	12 500,00	12 500,00	35,83	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
LOGE.GBM	2019	P	Réh. 90 logts 3 et 5 rue des Aubépines	CDC	550 000,00	471 204,03	20,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	12 958,11	11 265,24
LOGE.GBM	2019	P	Réh. 90 logts 3 et 5 rue des Aubépines	CDC	1 294 824,50	1 046 491,66	15,83	A	F	Taux fixe à 0.52 %	0,520	F	Taux fixe à 0.52 %	0,520	A-1	EUR	5 441,76	62 892,39
LOGE.GBM	2020	P	VEFA 18 logts Vauban 23 avenue 60ème RI	CDC	111 489,00	105 231,13	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 563,40	0,00
LOGE.GBM	2020	P	VEFA 18 logts Vauban 23 avenue 60ème RI	CDC	125 749,00	120 579,76	46,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 380,97	0,00
LOGE.GBM	2020	P	VEFA 18 logts Vauban 23 avenue 60ème RI	CDC	121 726,50	113 658,10	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 182,43	148,67
LOGE.GBM	2020	P	VEFA 18 logts Vauban 23 avenue 60ème RI	CDC	123 603,00	117 279,11	46,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 745,86	0,00
LOGE.GBM	2020	P	VEFA 18 logts Vauban 23 avenue 60ème RI	CDC	135 000,00	120 166,86	21,17	A	F	Taux fixe à 0.79 %	0,790	F	Taux fixe à 0.79 %	0,790	A-1	EUR	949,32	5 022,71
LOGE.GBM	2020	P	VEFA 24 logts rue des Jardins de Cythère	CDC	319 084,00	301 173,84	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 198,53	0,00
LOGE.GBM	2020	P	VEFA 24 logts rue des Jardins de Cythère	CDC	157 038,00	150 582,54	46,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 222,23	0,00
LOGE.GBM	2020	P	VEFA 24 logts rue des Jardins de Cythère	CDC	318 520,00	297 407,52	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	8 327,41	389,01
LOGE.GBM	2020	P	VEFA 24 logts rue des Jardins de Cythère	CDC	211 844,00	201 005,43	46,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 706,15	0,00
LOGE.GBM	2020	P	VEFA 24 logts rue des Jardins de Cythère	CDC	180 000,00	160 222,48	21,17	A	F	Taux fixe à 0.79 %	0,790	F	Taux fixe à 0.79 %	0,790	A-1	EUR	1 265,76	6 696,94
LOGE.GBM	2021	P	VEFA 4 logts lot. "Le Clos de Champsol"	CDC	108 500,80	101 561,35	36,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 656,21	390,69
LOGE.GBM	2021	P	VEFA 4 logts lot. "Le Clos de Champsol"	CDC	50 647,25	48 125,87	46,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 651,37	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2021	P	VEFA 4 logts lot. "Le Clos de Champsol"	CDC	88 950,80	82 496,24	36,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 309,89	560,92
LOGE.GBM	2021	P	VEFA 4 logts lot. "Le Clos de Champsol"	CDC	50 647,25	47 713,85	46,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 335,99	51,00
LOGE.GBM	2021	P	VEFA 4 logts lot. "Le Clos de Champsol"	CDC	17 000,00	17 000,00	36,58	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
LOGE.GBM	2021	P	VEFA 4 logts rue des Andiers	CDC	14 000,00	14 000,00	36,58	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
LOGE.GBM	2021	P	VEFA 4 logts rue des Andiers	CDC	125 875,40	119 979,42	36,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 062,81	0,00
LOGE.GBM	2021	P	VEFA 4 logts rue des Andiers	CDC	51 688,70	50 051,74	46,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 403,42	0,00
LOGE.GBM	2021	P	VEFA 4 logts rue des Andiers	CDC	105 086,80	99 094,74	36,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 774,65	129,61
LOGE.GBM	2021	P	VEFA 4 logts rue des Andiers	CDC	51 688,70	49 530,70	46,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 159,67	0,00
LOGE.GBM	2021	P	VEFA 4 logts rue des Andiers	CDC	42 000,00	37 426,88	21,58	A	F	Taux fixe à 0.87 %	0,870	F	Taux fixe à 0.87 %	0,870	A-1	EUR	325,61	1 550,98
LOGE.GBM	2022	P	Construction 9 logements "Côteau des Epenottes" rue de la Rivière	CDC	405 541,80	388 324,18	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	10 873,08	224,72
LOGE.GBM	2022	P	Construction 9 logements "Côteau des Epenottes" rue de la Rivière	CDC	71 939,75	69 609,55	47,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 606,21	0,00
LOGE.GBM	2022	P	Construction 9 logements "Côteau des Epenottes" rue de la Rivière	CDC	139 683,90	134 718,37	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 477,33	0,00
LOGE.GBM	2022	P	Construction 9 logements "Côteau des Epenottes" rue de la Rivière	CDC	62 619,50	61 017,17	47,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 697,78	0,00
LOGE.GBM	2022	P	Acquisition-amélioration de 5 logements impasse des Déserts	CDC	63 750,00	59 153,42	22,50	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	A-1	EUR	526,47	2 329,02
LOGE.GBM	2022	P	Acquisition-amélioration de 5 logements impasse des Déserts	CDC	228 777,50	221 869,07	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 776,57	0,00
LOGE.GBM	2022	P	Acquisition-amélioration de 5 logements impasse des Déserts	CDC	40 827,20	40 008,75	47,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 000,95	0,00
LOGE.GBM	2022	P	Acquisition-amélioration de 5 logements impasse des Déserts	CDC	274 515,15	264 183,27	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 899,93	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2022	P	Acquisition-amélioration de 5 logements impasse des Déserts	CDC	58 749,45	57 133,07	47,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 176,03	0,00
LOGE.GBM	2022	P	Construction 9 logements "Côteau des Epenottes" rue de la Rivière	CDC	38 250,00	38 250,00	37,50	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
LOGE.GBM	2022	P	Acquisition en VEFA de 10 logements rue Bréguet	CDC	136 345,00	131 928,66	47,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 028,93	0,00
LOGE.GBM	2022	P	Acquisition en VEFA de 10 logements rue Bréguet	CDC	353 733,00	338 714,97	37,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	9 484,02	196,02
LOGE.GBM	2022	P	Acquisition en VEFA de 10 logements rue Bréguet	CDC	92 790,50	90 416,15	47,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 494,83	0,00
LOGE.GBM	2022	P	Acquisition en VEFA de 10 logements rue Bréguet	CDC	93 508,50	90 184,44	37,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 988,71	0,00
LOGE.GBM	2022	P	Acquisition en VEFA de 10 logements rue Bréguet	CDC	25 000,00	25 000,00	37,42	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
LOGE.GBM	2021	P	Acquisition de 64 logements en VEFA 49-51 rue de Dole	CDC	480 000,00	445 390,45	22,42	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	A-1	EUR	3 963,98	17 536,14
LOGE.GBM	2021	P	Acquisition de 64 logements en VEFA 49-51 rue de Dole	CDC	632 326,00	616 145,84	47,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	17 001,14	0,00
LOGE.GBM	2021	P	Acquisition de 64 logements en VEFA 49-51 rue de Dole	CDC	616 026,50	594 127,80	37,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	19 689,37	0,00
LOGE.GBM	2021	P	Acquisition de 64 logements en VEFA 49-51 rue de Dole	CDC	396 471,00	383 628,96	47,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	8 807,68	0,00
LOGE.GBM	2021	P	Acquisition de 64 logements en VEFA 49-51 rue de Dole	CDC	251 861,00	241 168,03	37,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 752,70	139,57
LOGE.GBM	2021	P	Acquisition de 64 logements en VEFA 49-51 rue de Dole	CDC	150 000,00	150 000,00	37,42	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
LOGE.GBM	2021	P	Acquisition de 64 logements en VEFA 49-51 rue de Dole	CDC	10 000,00	10 000,00	37,42	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
LOGE.GBM	2021	P	Réhabilitation de 85 logements 11 rue des Causses	CDC	329 366,00	298 059,53	17,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	7 600,52	9 452,84
LOGE.GBM	2022	P	48 logements et parking enterré avenue Clémenceau	CDC	104 805,77	69 322,08	1,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 802,37	34 418,89
LOGE.GBM	2022	P	Immeuble étudiant rue Canot	CDC	101 829,03	51 857,89	1,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 866,88	25 403,51
LOGE.GBM	2022	P	Acquisition-amélioration 4 logements "La Cure"	CDC	20 930,52	10 710,81	1,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	385,59	5 246,88

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2022	P	77 logements résidence universitaire Canot	CDC	262 175,86	160 990,16	2,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 795,65	51 496,88
LOGE.GBM	2022	P	88 logements étudiants de l'ENSMM	CDC	244 623,74	145 143,84	2,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 225,18	46 766,84
LOGE.GBM	2022	P	90 logements PLA étudiants 19 chemin de l'Epitaphe	CDC	222 669,38	176 696,83	3,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 594,12	43 278,91
LOGE.GBM	2022	P	96 logements rue Charles Fourier université La Bouloie	CDC	439 420,24	319 674,94	4,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 508,30	58 812,70
LOGE.GBM	2022	P	88 logements étudiants de l'ENSMM	CDC	307 855,60	219 494,10	4,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 901,79	41 009,93
LOGE.GBM	2022	P	5 logements "Parisiana" rue Mégevand	CDC	13 438,74	11 107,23	4,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	288,79	2 162,44
LOGE.GBM	2022	P	1 logement Bregille	CDC	1 282,02	979,27	5,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	35,25	146,93
LOGE.GBM	2022	P	Acquision-amélioration d'un logement	CDC	13 035,00	9 956,88	5,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	358,45	1 493,94
LOGE.GBM	2022	P	3 logements	CDC	46 930,51	36 353,68	6,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	1 454,15	4 563,39
LOGE.GBM	2022	P	1 logement PLA rue de la Machotte	CDC	12 220,25	9 378,78	5,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	337,64	1 407,20
LOGE.GBM	2022	P	2 logements PLA 24 rue des Tertres	CDC	29 244,14	22 444,26	5,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	807,99	3 367,56
LOGE.GBM	2022	P	96 logements rue de l'Epitaphe	CDC	2 537,06	2 009,70	6,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	72,35	252,87
LOGE.GBM	2022	P	27 logements rue de l'Europe	CDC	8 172,89	6 474,06	6,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	233,07	814,59
LOGE.GBM	2022	P	77 logements étudiants	CDC	8 721,94	6 908,98	6,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	248,72	869,31
LOGE.GBM	2022	P	2 logements "Le Pré Béjolin"	CDC	28 573,82	22 075,37	6,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	794,71	2 795,84
LOGE.GBM	2022	P	1 logement "Les Pépinières"	CDC	7 339,73	5 980,12	7,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	215,28	643,93
LOGE.GBM	2022	P	3 logements 32 rue d'Arènes	CDC	3 174,97	2 522,12	7,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	90,80	273,92
LOGE.GBM	2022	P	Construction 10 logements rue de la Source	CDC	304 205,06	286 712,20	14,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 454,52	15 872,90
LOGE.GBM	2022	P	Acquisition amélioration 1 logement 21 rue Grignard	CDC	1 295,16	1 119,34	12,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	40,30	69,62
LOGE.GBM	2022	P	Réalisation d'un logement 24 rue de l'école	CDC	9 688,91	8 305,92	10,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	299,01	611,50
LOGE.GBM	2022	P	Construction d'un logement	CDC	30 348,77	26 370,50	13,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	949,34	1 424,06

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2022	P	Acquisition de 2 logements 55 rue de Dole	CDC	1 204,69	1 057,08	13,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	38,05	57,09
LOGE.GBM	2022	P	Construction 12 logements Combe Bourgogne	CDC	300 468,51	272 670,50	15,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	10 906,82	11 673,74
LOGE.GBM	2022	P	Création d'une unité de vie	CDC	73 338,67	51 954,13	4,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 870,35	9 636,90
LOGE.GBM	2022	P	Création d'une unité de vie	CDC	621 181,79	554 319,45	16,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	22 172,78	21 701,45
LOGE.GBM	2022	P	Acquisition-amélioration 1 logt rue de Chalezeule	CDC	708,08	637,57	15,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	22,95	26,20
LOGE.GBM	2022	P	Construction de 4 logements rue de l'église	CDC	142 401,99	128 778,93	15,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 636,04	5 631,41
LOGE.GBM	2022	P	Construction de 2 logements	CDC	69 731,64	63 898,94	17,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 300,36	2 177,88
LOGE.GBM	2022	P	Foyer de vie ADAPEI (38 logements)	CDC	2 088 431,04	1 910 634,29	17,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	76 425,37	68 068,27
LOGE.GBM	2022	P	29 logts handicapés foyer ADAPEI Les Tilleroyes	CDC	357 652,52	341 567,14	18,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 880,75	14 129,05
LOGE.GBM	2022	P	11 logements 4 rue de Pontarlier	CDC	76 353,87	69 903,51	17,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 516,53	2 495,22
LOGE.GBM	2022	P	11 logements 4 rue de Pontarlier	CDC	149 416,40	143 171,06	32,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 154,16	1 545,17
LOGE.GBM	2022	P	15 logements 27 rue Claude Pouillet	CDC	285 823,45	268 009,39	24,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 648,34	6 202,66
LOGE.GBM	2022	P	15 logements 27 et 29 rue Claude Pouillet	CDC	145 557,88	139 599,57	35,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 025,58	1 617,12
LOGE.GBM	2022	P	12 logements rue de Gravelle	CDC	406 368,83	389 773,65	30,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	14 031,85	2 867,60
LOGE.GBM	2022	P	Foyer handicapés chemin de la Chaille - Tilleroyes	CDC	1 404 126,57	1 362 757,62	27,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	35 431,70	27 828,60
LOGE.GBM	2022	P	20 logements quartier Vallon du Jour	CDC	470 613,72	447 320,03	26,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 103,52	2 421,30
LOGE.GBM	2022	P	14 logements Vert Spéranza 12 chemin de l'Espérance	CDC	220 691,70	209 768,26	26,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 551,66	1 135,46
LOGE.GBM	2022	P	60 logements rue Bried ZAC Hauts de Chazal	CDC	1 374 287,69	1 306 265,38	26,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	47 025,55	7 070,67
LOGE.GBM	2022	P	7 logements "Clos des Vallières" rue Blaise Pascal	CDC	240 041,24	228 722,07	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 233,99	926,24
LOGE.GBM	2022	P	4 logements rue Herbe d'Avril - Vallon du jour	CDC	125 875,17	122 316,20	28,00	A	F	Taux fixe à 1.11 %	1,110	F	Taux fixe à 1.11 %	1,110	A-1	EUR	1 357,71	3 598,47
LOGE.GBM	2022	P	8 logts "Hauts de Battant" 85 rue Battant	CDC	220 287,31	214 058,96	28,00	A	F	Taux fixe à 1.11 %	1,110	F	Taux fixe à 1.11 %	1,110	A-1	EUR	2 376,05	6 297,49

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2022	P	Foyer de vie personnes âgées "Hortensias"	CDC	119 474,10	104 635,77	11,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 766,89	6 200,19
LOGE.GBM	2022	P	35 logements ZAC "Les hauts de Chazal"	CDC	878 701,53	843 429,51	26,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	30 363,46	4 565,40
LOGE.GBM	2022	P	10 logements lotissement "A la Cry"	CDC	400 367,65	389 047,75	28,00	A	F	Taux fixe à 1.11 %	1,110	F	Taux fixe à 1.11 %	1,110	A-1	EUR	4 318,43	11 445,55
LOGE.GBM	2022	P	17 logements rue des Journaux, Velotte	CDC	455 250,98	442 379,32	28,00	A	F	Taux fixe à 1.11 %	1,110	F	Taux fixe à 1.11 %	1,110	A-1	EUR	4 910,41	13 014,54
LOGE.GBM	2022	P	5 logements "Le Murano", 72 rue de Belfort	CDC	118 824,52	114 335,72	27,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 116,09	463,02
LOGE.GBM	2022	P	3 logements "Parc d'Aromance" 58 rue de Vesoul	CDC	53 913,57	51 876,90	27,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 867,57	210,08
LOGE.GBM	2022	P	86 logements bât 514, 11-13 avenue de Bourgogne	CDC	256 587,07	240 098,78	18,75	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 428,02	7 688,44
LOGE.GBM	2022	P	9 logements "Villas des Tilleroyes" 28 chemin des Tilleroyes	CDC	126 499,07	121 720,35	27,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 381,93	492,92
LOGE.GBM	2022	P	14 logements "Clos Port Joint" 4 chemin des Ragots	CDC	178 811,83	172 056,91	27,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 194,05	696,77
LOGE.GBM	2022	P	37 logements Chalezeule ex PSR du Bas Clairs Soleils	CDC	978 005,22	945 249,41	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	34 028,98	1 508,99
LOGE.GBM	2022	P	Compactage de 4 prêts	CDC	416 932,68	370 917,52	13,23	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	14 836,70	20 277,68
LOGE.GBM	2022	P	19 logements "Le Trident" bât. 1 - 29 rue Montrapon	CDC	406 184,39	395 749,87	28,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 289,50	4 909,79
LOGE.GBM	2022	P	20 logements "Le Trident" bât. 2 - 29 rue Montrapon	CDC	562 887,65	537 577,27	28,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	19 352,78	1 494,80
LOGE.GBM	2022	P	17 logements "Wood Park" 30 chemin des Tilleroyes	CDC	245 839,31	234 785,09	28,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 452,26	652,85
LOGE.GBM	2022	P	17 logements "Wood Park" 30 chemin des Tilleroyes	CDC	89 722,37	85 687,98	28,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 084,77	238,27
LOGE.GBM	2022	P	6 logements "Le Millésime" avenue Louise Michel	CDC	70 502,44	68 141,14	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 453,08	108,78
LOGE.GBM	2022	P	Réhabilitation foyer Le Marulaz - 21 rue de Vignier	CDC	228 995,49	206 473,45	15,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 433,04	7 315,36
LOGE.GBM	2022	P	Gros entretien sur composants 1 131 logements	CDC	207 826,75	185 732,41	7,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 829,04	20 123,98
LOGE.GBM	2021	P	Acquisition-amélioration de 5 logements rue de la Madeleine	CDC	224 000,00	217 611,01	37,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	1,550	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	4,050	A-1	EUR	8 475,88	0,00
LOGE.GBM	2022	P	Compactage de deux prêts	CDC	120 586,40	90 243,72	2,50	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,200	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	3 251,03	31 349,94

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2021	P	Construction de 13 logements "Les Vergers Mourey", rue Combe Bourgogne	CDC	239 189,15	234 396,49	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 094,31	1 439,57
LOGE.GBM	2021	P	Construction de 13 logements "Les Vergers Mourey", rue Combe Bourgogne	CDC	264 752,05	258 512,52	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 653,23	2 485,75
LOGE.GBM	2021	P	Construction de 13 logements "Les Vergers Mourey", rue Combe Bourgogne	CDC	147 449,50	144 711,74	48,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 604,81	622,85
LOGE.GBM	2021	P	Construction de 13 logements "Les Vergers Mourey", rue Combe Bourgogne	CDC	165 750,00	159 764,10	23,00	A	F	Taux fixe à 0.84 %	0,840	F	Taux fixe à 0.84 %	0,840	A-1	EUR	1 342,02	6 036,18
LOGE.GBM	2021	P	Construction de 13 logements "Les Vergers Mourey", rue Combe Bourgogne	CDC	100 334,85	98 818,92	48,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 569,29	89,19
LOGE.GBM	2021	P	Acquisition en VEFA de 4 logements Grande rue	CDC	138 664,75	135 886,31	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 533,04	834,56
LOGE.GBM	2021	P	Acquisition en VEFA de 4 logements Grande rue	CDC	60 948,40	60 027,54	48,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 560,72	54,18
LOGE.GBM	2021	P	Acquisition en VEFA de 4 logements Grande rue	CDC	119 114,75	116 307,51	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 093,54	1 118,36
LOGE.GBM	2021	P	Acquisition en VEFA de 4 logements Grande rue	CDC	60 948,40	59 816,74	48,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 076,70	257,46
LOGE.GBM	2021	P	Acquisition en VEFA de 4 logements Grande rue	CDC	51 000,00	49 158,19	23,00	A	F	Taux fixe à 0.84 %	0,840	F	Taux fixe à 0.84 %	0,840	A-1	EUR	412,93	1 857,28
LOGE.GBM	2022	P	11 logements ZAC Epenottes, rues de Coulonges et des Lavaux	CDC	211 833,60	207 954,83	38,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	1,530	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	3,530	A-1	EUR	7 262,89	0,00
LOGE.GBM	2022	P	11 logements ZAC Epenottes, rues de Coulonges et des Lavaux	CDC	59 555,25	58 753,55	48,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	1,530	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	3,530	A-1	EUR	1 756,37	0,00
LOGE.GBM	2022	P	11 logements ZAC Epenottes, rues de Coulonges et des Lavaux	CDC	459 439,45	449 647,88	38,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	12 590,14	1 144,15
LOGE.GBM	2022	P	11 logements ZAC Epenottes, rues de Coulonges et des Lavaux	CDC	152 437,30	149 945,74	48,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 795,13	0,00
LOGE.GBM	2022	P	11 logements ZAC Epenottes, rues de Coulonges et des Lavaux	CDC	140 250,00	135 735,54	23,50	A	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	A-1	EUR	2 388,95	4 593,92

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LOGE.GBM	2022	P	14 logements en VEFA "Pôle Génius" rue de la Viotte	Action Logement	30 750,00	30 750,00	39,17	T	V	(Livret A(Préfixé) + (-2.1))-Floor 2.35 sur Livret A(Préfixé)	0,250	V	(Livret A(Préfixé) + (-2.1))-Floor 2.35 sur Livret A(Préfixé)	0,903	A-1	EUR	276,76	0,00
LOGE.GBM	2022	P	14 logements en VEFA "Pôle Génius" rue de la Viotte	Action Logement	44 100,00	44 100,00	49,17	T	V	(Livret A(Préfixé) + (-2.1))-Floor 2.35 sur Livret A(Préfixé)	0,250	V	(Livret A(Préfixé) + (-2.1))-Floor 2.35 sur Livret A(Préfixé)	0,903	A-1	EUR	396,92	0,00
LOGE.GBM	2022	P	7 logements en VEFA rue Auriol et boulevard Diderot	Action Logement	18 450,00	18 450,00	39,20	T	V	(Livret A(Préfixé) + (-2.1))-Floor 2.35 sur Livret A(Préfixé)	0,250	V	(Livret A(Préfixé) + (-2.1))-Floor 2.35 sur Livret A(Préfixé)	0,903	A-1	EUR	166,04	0,00
LOGE.GBM	2022	P	7 logements en VEFA rue Auriol et boulevard Diderot	Action Logement	19 600,00	19 600,00	49,20	T	V	(Livret A(Préfixé) + (-2.1))-Floor 2.35 sur Livret A(Préfixé)	0,250	V	(Livret A(Préfixé) + (-2.1))-Floor 2.35 sur Livret A(Préfixé)	0,903	A-1	EUR	176,40	0,00
LOGE.GBM	2022	P	4 logements en VEFA "Les Carrés d'Odile" chemin de la Thère	Action Logement	11 390,00	11 390,00	39,20	T	V	(Livret A(Préfixé) + (-2.1))-Floor 2.35 sur Livret A(Préfixé)	0,250	V	(Livret A(Préfixé) + (-2.1))-Floor 2.35 sur Livret A(Préfixé)	0,903	A-1	EUR	102,52	0,00
LOGE.GBM	2022	P	4 logements en VEFA "Les Carrés d'Odile" chemin de la Thère	Action Logement	13 430,00	13 430,00	49,20	T	V	(Livret A(Préfixé) + (-2.1))-Floor 2.35 sur Livret A(Préfixé)	0,250	V	(Livret A(Préfixé) + (-2.1))-Floor 2.35 sur Livret A(Préfixé)	0,903	A-1	EUR	120,88	0,00
LOGE.GBM	2022	P	4 logements lotissement "La Vigne au Gaucher" rue de la Corvée	Action Logement	11 390,00	11 390,00	39,00	T	V	(Livret A(Préfixé) + (-2.1))-Floor 2.35 sur Livret A(Préfixé)	0,250	V	(Livret A(Préfixé) + (-2.1))-Floor 2.35 sur Livret A(Préfixé)	0,903	A-1	EUR	102,52	0,00
LOGE.GBM	2022	P	4 logements lotissement "La Vigne au Gaucher" rue de la Corvée	Action Logement	13 430,00	13 430,00	49,00	T	V	(Livret A(Préfixé) + (-2.1))-Floor 2.35 sur Livret A(Préfixé)	0,250	V	(Livret A(Préfixé) + (-2.1))-Floor 2.35 sur Livret A(Préfixé)	0,903	A-1	EUR	120,88	0,00
NEOLIA	1979	P	24 logements	CDC	39 514,79	1 178,39	0,82	A	F	Taux fixe à 1.2 %	1,200	F	Taux fixe à 1.2 %	1,200	A-1	EUR	14,14	1 178,39

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	1981	P	24 logements	CDC	26 221,23	2 318,18	2,07	A	F	Taux fixe à 1.2 %	1,200	F	Taux fixe à 1.2 %	1,200	A-1	EUR	27,82	763,49
NEOLIA	1997	P	10 logements rue Pariot	CDC	485 542,50	137 757,98	6,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,300	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	5 785,84	16 997,88
NEOLIA	1997	P	21 logements "Le Champs Creux"	CDC	1 060 540,79	200 607,45	6,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,300	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	8 425,51	24 752,82
NEOLIA	2001	P	Construction 14 logements rue des prés	CDC	485 126,04	27 279,51	0,67	A	F	Taux fixe à 5.5 %	5,500	F	Taux fixe à 5.5 %	5,500	A-1	EUR	1 500,37	27 279,51
NEOLIA	2003	P	Construction 9 logts rue des Fluttes Agasses	CDC	250 306,50	143 208,62	16,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	3 222,19	7 008,69
NEOLIA	2003	P	Réhabilitation 86 logements Ile de France	CDC	408 500,00	15 927,28	0,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,250	A-1	EUR	358,36	15 927,28
NEOLIA	2004	P	Changement usage logements rue Luxembourg	CDC	350 000,00	41 800,32	1,17	A	V	LEP(Préfixé) + (-0.05)	3,200	V	LEP(Préfixé) + (-0.05)	6,050	A-1	EUR	2 528,92	20 091,58
NEOLIA	2004	P	Changement d'usage rue Debussy	CDC	342 000,00	103 578,24	5,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	3 366,29	15 575,93
NEOLIA	2004	P	Travaux 6 rue Debussy	CDC	228 000,00	69 052,15	5,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	2 244,19	10 383,95
NEOLIA	2004	P	Trav chang usage Luxembourg et Ile France	CDC	42 500,00	7 759,62	2,00	A	V	LEP(Préfixé) + 0.2	3,200	V	LEP(Préfixé) + 0.2	6,200	A-1	EUR	372,46	2 430,67
NEOLIA	2004	P	Trav chang usage Luxembourg et Ile France	CDC	42 500,00	7 474,09	2,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	168,17	2 436,14
NEOLIA	2004	P	Construction 8 maisons rue Touraine	CDC	392 506,10	235 166,41	17,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	5 291,24	10 741,74
NEOLIA	2004	P	50 logements ilôt Pergaud	CDC	2 208 951,50	1 323 472,91	17,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	29 778,14	60 452,53
NEOLIA	2006	P	Foyer APAT 1 logt 7 rue du Lycée	CDC	18 112,80	11 491,20	18,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,500	A-1	EUR	402,19	372,45
NEOLIA	2006	P	14 logts rue des Saints	CDC	182 700,00	95 287,22	13,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.4	4,250	V	Livret A(Préfixé) + 1.4	4,400	A-1	EUR	4 192,64	4 811,97
NEOLIA	2006	P	1 logt "Sur le Doubs"	CDC	63 858,80	40 814,88	23,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,500	A-1	EUR	1 428,52	934,18
NEOLIA	2006	P	1 logt "Sur le Doubs"	CDC	31 294,45	22 458,00	33,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,500	A-1	EUR	786,03	246,64

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2006	P	8 logts ilôt Est rue des Frères Lumière	CDC	24 871,00	17 848,33	33,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,500	A-1	EUR	624,69	196,01
NEOLIA	2007	P	Construction 2 logements rue du Languedoc	CDC	103 292,00	65 015,22	19,25	A	V	Livret A(Préfixé)	3,500	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	1 950,46	2 329,59
NEOLIA	2007	P	2 logements Combe Dasle	CDC	35 670,60	19 726,36	19,42	A	V	Livret A(Préfixé)	3,500	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	591,79	706,82
NEOLIA	2007	P	2 logements Combe Dasle	CDC	6 358,20	4 250,90	34,42	A	V	Livret A(Préfixé)	3,500	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	127,53	63,61
NEOLIA	2007	P	24 logts rue Savary	CDC	29 062,50	22 264,38	34,33	A	V	Livret A(Préfixé)	3,500	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	667,93	333,20
NEOLIA	2007	P	7 logts quartier "En Foule"	CDC	93 403,95	56 041,22	14,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.28	5,380	V	Livret A(Préfixé) + 1.28	4,280	A-1	EUR	2 398,56	2 512,93
NEOLIA	2008	P	30 logements 1 à 5 allée des Myosotis	CDC	200 000,00	56 604,46	4,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	A-1	EUR	1 952,85	10 566,23
NEOLIA	2008	P	40 logts "Les Hauts de Chazal"	CDC	1 323 136,00	933 498,23	24,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	A-1	EUR	32 205,69	24 126,49
NEOLIA	2008	P	40 logts "Les Hauts de Chazal"	CDC	342 456,00	269 431,88	34,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	A-1	EUR	9 295,40	4 081,07
NEOLIA	2008	P	40 logts "Les Hauts de Chazal"	CDC	173 349,00	117 475,60	24,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 289,32	3 307,61
NEOLIA	2008	P	40 logts "Les Hauts de Chazal"	CDC	26 428,50	20 015,57	34,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	560,44	344,08
NEOLIA	2008	P	38 logts rues Vinci, Gütemberg, Louise Michel	CDC	2 092 065,50	1 503 244,43	25,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	2,200	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	A-1	EUR	51 861,93	36 640,63
NEOLIA	2008	P	38 logts rues Vinci, Gütemberg, Louise Michel	CDC	309 768,20	245 765,76	35,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	2,200	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	A-1	EUR	8 478,92	3 546,53
NEOLIA	2008	P	Acquisition-amélioration 1 logt 35 rue d'Odessa	CDC	30 135,00	5 407,83	19,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	151,42	205,39
NEOLIA	2008	P	63 logements 6 à 12 rue du Ruisseau	CDC	560 000,00	156 825,79	4,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	4,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	5 096,84	29 391,60
NEOLIA	2008	P	15 logts 15 boulevard Léon Blum	CDC	14 068,00	10 886,69	35,50	A	V	Livret A(Préfixé)	1,750	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	326,60	172,05

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2008	P	1 logement "Aux Craies"	CDC	72 635,05	49 126,21	25,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	2,300	A-1	EUR	638,64	1 600,24
NEOLIA	2008	P	1 logement "Aux Craies"	CDC	5 841,20	4 370,29	35,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	2,300	A-1	EUR	56,81	95,97
NEOLIA	2008	P	16 logts lotissement Les Rondeys	CDC	874 570,90	637 113,53	24,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	4,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	22 936,09	16 140,87
NEOLIA	2008	P	16 logts lotissement Les Rondeys	CDC	137 446,40	110 575,03	34,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	4,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 980,70	1 625,97
NEOLIA	2008	P	174 logts rues Van Gogh et Picasso	CDC	1 009 991,50	258 916,17	4,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	4,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	8 414,78	48 524,93
NEOLIA	2008	P	32 logts rue Roger Martin du Gard	CDC	21 408,50	15 919,10	35,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	2,300	A-1	EUR	366,14	288,90
NEOLIA	2008	P	6 logts "Les Ages du Four"	CDC	466 683,70	349 548,79	25,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	4,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 088,27	9 575,80
NEOLIA	2008	P	6 logts "Les Ages du Four"	CDC	96 908,00	79 319,35	35,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	4,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 062,30	1 357,27
NEOLIA	2008	P	11 logts lieu-dit "Le Meix"	CDC	402 962,70	292 273,69	25,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 521,85	6 976,66
NEOLIA	2008	P	11 logts lieu-dit "Le Meix"	CDC	58 051,00	46 459,08	35,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 672,53	650,20
NEOLIA	2008	P	13 logts individuels lotissement Les Coteaux	CDC	757 101,10	536 823,34	24,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	4,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	19 325,64	13 600,08
NEOLIA	2008	P	13 logts individuels lotissement Les Coteaux	CDC	127 427,30	100 662,12	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	4,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 623,84	1 480,21
NEOLIA	2008	P	11 logts lotissement "La Dame Blanche"	CDC	399 303,80	290 887,63	24,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	4,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 471,95	7 369,45
NEOLIA	2008	P	11 logts lotissement "La Dame Blanche"	CDC	47 810,00	38 462,94	34,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	4,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 384,67	565,59
NEOLIA	2008	P	11 logts lotissement "La Dame Blanche"	CDC	207 123,70	140 461,97	24,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	2,300	A-1	EUR	3 230,63	4 219,76
NEOLIA	2008	P	11 logts lotissement "La Dame Blanche"	CDC	21 108,50	15 855,32	34,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	2,300	A-1	EUR	364,67	299,80
NEOLIA	2009	P	40 logts ZAC Les Hauts de Bavans - lots 5 et 6	CDC	2 584 814,40	1 945 710,21	25,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	70 045,57	32 046,57
NEOLIA	2009	P	40 logts ZAC Les Hauts de Bavans lots 5 et 6	CDC	363 133,40	298 803,51	35,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 756,93	1 786,31

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2009	P	6 logts ZAC Les Hauts de Bavans	CDC	447 313,30	324 909,27	25,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 696,73	6 777,08
NEOLIA	2009	P	6 logts ZAC Les Hauts de Bavans	CDC	96 516,00	77 343,20	35,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 784,36	828,75
NEOLIA	2008	P	5 pavillons rue des Boulets Montants	CDC	234 899,70	167 949,45	25,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	4,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	3 778,86	4 823,74
NEOLIA	2008	P	5 pavillons rue des Boulets Montants	CDC	37 534,00	29 622,40	35,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	4,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	666,50	542,84
NEOLIA	2009	P	7 maisons lot. "Sous le Rond Buisson"	CDC	478 195,20	348 158,48	25,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 533,71	5 734,30
NEOLIA	2009	P	7 maisons lot. "Sous le rond Buisson"	CDC	163 079,00	131 064,50	35,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 718,32	783,53
NEOLIA	2009	P	19 logts 5 et 7 rue des Chalets	CDC	40 765,00	28 581,29	25,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	2,300	A-1	EUR	657,37	735,63
NEOLIA	2009	P	19 logts 5 et 7 rue des Chalets	CDC	38 950,00	29 920,81	35,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	2,300	A-1	EUR	688,18	453,91
NEOLIA	2009	P	21 logts rues Victor Hugo et Auguste Bartholdi	CDC	957 949,80	682 220,30	25,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,750	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	22 172,16	15 080,89
NEOLIA	2009	P	21 logts rues Victor Hugo et Auguste Bartholdi	CDC	408 336,00	321 219,28	35,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,750	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	10 439,63	3 798,73
NEOLIA	2009	P	14 logts "La Bouloie", chemin de l'Epitaphe	CDC	84 686,50	58 356,75	25,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,200	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	1 575,63	1 410,14
NEOLIA	2009	P	Réh. 59 logts 3 à 13 rue du Petit Chênois	CDC	480 000,00	158 838,27	5,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,000	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	5 162,24	23 542,00
NEOLIA	2009	P	40 logts ZAC Les Hauts de Bavans lots 5 et 6	CDC	248 500,00	171 513,86	25,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	1,450	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	4 630,87	3 432,53
NEOLIA	2009	P	31 logts 42 à 52 rue du Petit Chênois	CDC	1 139 977,20	813 534,98	25,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,000	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	26 439,89	14 487,67
NEOLIA	2009	P	31 logts 42 à 52 rue du Petit Chênois	CDC	76 110,00	60 026,35	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,000	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	1 950,86	433,01

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2009	P	Acquisition 1 logt 22 rue de la Novie	CDC	115 439,40	81 406,57	25,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 279,38	1 377,00
NEOLIA	2009	P	Acquisition 1 logt 57 rue Armand Peugeot	CDC	10 935,60	7 711,65	25,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	215,93	130,44
NEOLIA	2009	P	Acquisition 1 logt 57 rue Armand Peugeot	CDC	64 183,80	50 099,29	35,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 402,78	304,69
NEOLIA	2009	P	1 logt 11 impasse de la Combe	CDC	73 139,95	51 577,48	25,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 444,17	872,44
NEOLIA	2009	P	22 logts bât. A et B, 1 à 4 rue Louis Pergaud	CDC	437 419,35	32 666,54	0,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	1 061,66	32 666,54
NEOLIA	2009	P	2 logts 35 rue de Montbéliard	CDC	64 905,40	45 770,56	25,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 281,58	774,21
NEOLIA	2009	P	2 logts 35 rue de Montbéliard	CDC	92 147,30	71 926,49	35,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 013,94	437,44
NEOLIA	2009	P	10 logts "Gavroche" 18-26 rue Léonard de Vinci	CDC	917 403,20	678 817,81	25,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	24 437,44	9 256,82
NEOLIA	2009	P	10 logts "Gavroche" 18-26 rue Léonard de Vinci	CDC	229 200,30	187 335,81	35,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 744,09	553,01
NEOLIA	2009	P	8 logts "Le Champ du Fourneau"	CDC	603 164,10	456 218,66	26,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 861,69	9 917,04
NEOLIA	2009	P	8 logts "Le Champ du Fourneau"	CDC	93 916,90	77 682,35	36,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 019,74	919,81
NEOLIA	2009	P	1 logt 22 rue Georges Becker	CDC	116 687,20	82 286,51	25,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 304,02	1 391,88
NEOLIA	2009	P	1 logement "Les Coteaux"	CDC	75 235,30	55 669,14	25,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 004,09	759,14
NEOLIA	2009	P	21 logts rue du Bois Carré	CDC	1 259 762,00	932 140,71	25,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	33 557,07	12 711,30
NEOLIA	2009	P	21 logts rue du Bois Carré	CDC	235 200,00	192 239,61	35,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 920,63	567,48
NEOLIA	2009	P	21 logts rue du Bois Carré	CDC	151 900,00	107 118,19	25,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 999,31	1 811,91

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2009	P	21 logts rue du Bois Carré	CDC	31 220,00	24 369,07	35,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	682,33	148,21
NEOLIA	2009	P	3 logts "Bouloie" chemin de l'Epitaphe	CDC	18 147,00	13 048,19	26,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	221,82	332,44
NEOLIA	2009	P	56 villas "Les Vignes" "Aux Champs Montants"	CDC	2 401 254,00	1 782 123,19	26,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	40 097,77	41 256,35
NEOLIA	2009	P	56 villas "Les Vignes" "Aux Champs Montants"	CDC	640 743,60	520 529,35	36,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	11 711,91	6 858,52
NEOLIA	2009	P	12 logts rue Léonard de Vinci	CDC	817 094,60	618 030,49	26,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 068,79	13 434,42
NEOLIA	2009	P	12 logts rue Léonard de Vinci	CDC	201 175,80	166 400,36	36,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 326,41	1 970,28
NEOLIA	2009	P	19 logements "Le Meix"	CDC	1 248 188,20	923 576,86	25,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	33 248,77	12 594,52
NEOLIA	2009	P	19 logements "Le Meix"	CDC	371 695,80	303 803,84	35,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 936,94	896,82
NEOLIA	2009	P	19 logements "Le Meix"	CDC	164 710,00	116 151,63	25,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 252,25	1 964,71
NEOLIA	2009	P	19 logements "Le Meix"	CDC	50 120,00	39 121,64	35,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 095,41	237,93
NEOLIA	2009	P	Construction de 18 logts rue du Verger	CDC	914 198,60	691 477,60	26,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	17 978,42	15 030,97
NEOLIA	2009	P	Construction de 18 logts rue du Verger	CDC	143 500,00	118 694,46	36,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 086,06	1 405,41
NEOLIA	2009	P	Construction de 18 logts rue du Verger	CDC	109 480,00	78 719,11	26,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	1 338,22	2 005,59
NEOLIA	2009	P	8 logts "Le Champ du Fourneau"	CDC	237 225,80	171 586,31	26,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 088,55	4 297,33
NEOLIA	2009	P	8 logts "Le Champ du Fourneau"	CDC	29 896,30	23 691,19	36,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	426,44	355,35
NEOLIA	2010	P	16 logts en VEFA "Hauts de Ste Suzanne"	CDC	1 179 588,35	891 002,57	26,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	32 076,09	10 872,68

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2010	P	16 logts en VEFA "Hauts de Ste Suzanne"	CDC	204 676,60	169 056,60	36,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 086,04	373,52
NEOLIA	2010	P	16 logts en VEFA "Hauts Ste Suzanne"	CDC	241 037,05	174 119,26	26,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 875,34	2 693,20
NEOLIA	2010	P	16 logts en VEFA "Hauts de Ste Suzanne"	CDC	41 823,40	33 099,31	36,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	926,78	176,20
NEOLIA	2010	P	40 logts 9 à 12 rue Scaremberg	CDC	350 000,00	52 568,18	1,25	A	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	A-1	EUR	998,80	26 036,76
NEOLIA	2010	P	15 logts 26 allée du Bosquet	CDC	212 500,00	114 586,24	11,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 125,10	6 795,02
NEOLIA	2010	P	8 logts îlot Est rue des Frères Lumière	CDC	100 153,20	72 348,24	26,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 025,75	1 119,05
NEOLIA	2010	P	5 maisons lot. "Les Champs Fleuris"	CDC	438 506,50	331 226,08	26,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 924,14	4 041,87
NEOLIA	2010	P	5 maisons lot. "Les Champs Fleuris"	CDC	92 849,75	76 691,04	36,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 760,88	169,44
NEOLIA	2010	P	5 maisons lot. "Les Champs Fleuris"	CDC	46 750,00	33 571,68	26,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	906,44	533,64
NEOLIA	2010	P	24 logts lotissement "Les Jonchets"	CDC	1 131 942,70	855 013,42	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	30 780,48	10 433,51
NEOLIA	2010	P	24 logts lotissement "Les Jonchets"	CDC	331 129,40	273 502,73	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 846,10	604,28
NEOLIA	2010	P	40 logts îlot du Stade	CDC	1 541 491,00	1 164 365,90	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	41 917,17	14 208,46
NEOLIA	2010	P	40 logts îlot du Stade	CDC	452 753,00	373 960,10	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	13 462,56	826,22
NEOLIA	2010	P	40 logts îlot du Stade	CDC	523 482,40	378 150,89	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	10 588,22	5 849,07
NEOLIA	2010	P	40 logts îlot du Stade	CDC	153 765,50	121 691,07	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 407,35	647,79
NEOLIA	2010	P	50 logts ilot Pergaud	CDC	520 685,20	393 299,79	26,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	14 158,79	4 799,34
NEOLIA	2010	P	17 logts 15 rue Emile Beley	CDC	820 578,50	622 247,33	26,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	22 400,90	7 593,13
NEOLIA	2010	P	17 logts 15 rue Emile Beley	CDC	266 783,30	221 228,84	36,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 964,24	488,78

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2010	P	Acquisition 1 logt individuel 31 Grande rue	CDC	91 741,35	66 523,75	26,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 862,67	1 028,96
NEOLIA	2010	P	10 logts "Clos des Aubépines" rue du Stade	CDC	718 128,45	547 232,46	26,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	19 700,37	6 677,74
NEOLIA	2010	P	10 logts "Clos des Aubépines" rue du Stade	CDC	99 099,80	82 581,50	36,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 972,93	182,45
NEOLIA	2010	P	10 logts "Clos des Aubépines" rue du Stade	CDC	196 979,85	143 541,35	26,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 019,16	2 220,23
NEOLIA	2010	P	27 logts "Balcons de Lizaine" avenue des Alliés	CDC	1 577 604,60	1 187 630,02	26,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	42 754,68	17 881,88
NEOLIA	2010	P	27 logts "Balcons de Lizaine" avenue des Alliés	CDC	302 614,20	248 965,24	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 962,75	1 308,02
NEOLIA	2010	P	5 logts "Domaine du Fort" rue du Fort Benoit	CDC	194 460,00	146 390,64	26,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 270,06	2 204,17
NEOLIA	2010	P	5 logts "Domaine du Fort" rue du Fort Benoit	CDC	94 190,00	77 491,52	36,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 789,69	407,13
NEOLIA	2011	P	18 logts "La Belle Etoile"	CDC	983 444,90	755 102,80	27,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	27 183,70	10 380,64
NEOLIA	2011	P	18 logts "La Belle Etoile"	CDC	342 182,80	284 467,40	37,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 240,83	1 299,96
NEOLIA	2011	P	18 logts "La Belle Etoile"	CDC	363 732,00	268 157,12	27,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	7 508,40	4 515,81
NEOLIA	2011	P	18 logts "La Belle Etoile"	CDC	85 323,00	68 234,40	37,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 910,56	508,41
NEOLIA	2011	P	9 logts lotissement "Le Finage"	CDC	696 975,35	541 567,20	27,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	19 496,42	5 860,37
NEOLIA	2011	P	9 logts lotissement "Le Finage"	CDC	137 570,80	115 794,38	37,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 168,60	168,15
NEOLIA	2011	P	6 maisons 43 à 53 rue de la Gare	CDC	318 549,60	247 520,96	27,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 910,75	2 678,45
NEOLIA	2011	P	6 maisons 43 à 53 rue de la Gare	CDC	106 182,00	89 374,18	37,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 217,47	129,78
NEOLIA	2011	P	22 logts chemin des Montarmots	CDC	725 663,50	561 264,30	27,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	20 205,51	6 869,83
NEOLIA	2011	P	22 logts chemin des Montarmots	CDC	157 449,00	131 886,76	37,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 747,92	390,40

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2011	P	22 logts chemin des Montarmots	CDC	288 288,50	214 015,78	27,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 992,44	3 303,56
NEOLIA	2011	P	22 logts chemin des Montarmots	CDC	60 292,50	48 560,81	37,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 359,70	290,18
NEOLIA	2011	P	Prêt compacté n° 83	CDC	173 635,98	125 389,99	27,07	T	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,447	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 442,32	3 128,27
NEOLIA	2011	P	Prêt compacté n° 129	CDC	4 902 191,77	3 723 338,42	27,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,644	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	131 476,28	60 240,56
NEOLIA	2011	P	Prêt compacté n° 85	CDC	884 981,55	652 315,16	27,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.03	0,504	V	Livret A(Préfixé) + 0.03	3,030	A-1	EUR	19 411,79	11 945,28
NEOLIA	2011	P	2 logts 37 chemin des Essarts l'Amour	CDC	100 587,00	74 776,12	27,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 093,73	1 154,25
NEOLIA	2011	P	2 logts 37 chemin des Essarts l'Amour	CDC	23 487,00	18 943,68	37,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	530,42	113,20
NEOLIA	2011	P	19 logts 37 chemin des Essarts l'Amour	CDC	848 950,50	657 632,29	27,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	23 674,76	8 049,37
NEOLIA	2011	P	19 logts 37 chemin des Essarts l'Amour	CDC	262 709,00	220 408,72	37,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 934,71	652,43
NEOLIA	2011	P	19 logts 37 chemin des Essarts l'Amour	CDC	225 872,00	167 912,66	27,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 701,55	2 591,91
NEOLIA	2011	P	Prêt compacté n° 124	CDC	163 632,00	124 282,64	27,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,644	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 388,59	2 010,78
NEOLIA	2011	P	30 logts, bât. 2, 1-2-3 rue Frères Lumière	CDC	162 000,00	36 158,15	2,67	A	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	A-1	EUR	687,00	11 826,59
NEOLIA	2011	P	40 logts 7-9 rue Lavoisier - 54-56 rue L. de Vinci	CDC	308 000,00	68 745,17	2,67	A	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	A-1	EUR	1 306,16	22 485,13
NEOLIA	2011	P	Prêt compacté n° 13	CDC	1 092 383,93	637 817,14	12,17	T	F	Taux fixe à 3.08 %	0,761	F	Taux fixe à 3.08 %	3,080	A-1	EUR	18 926,59	43 649,04
NEOLIA	2011	P	Prêt compacté n° 33	CDC	1 488 440,35	646 041,94	7,17	T	F	Taux fixe à 3.08 %	0,761	F	Taux fixe à 3.08 %	3,080	A-1	EUR	18 754,47	80 889,93
NEOLIA	2011	P	Prêt compacté n° 35	CDC	2 216 524,66	400 031,89	2,17	T	F	Taux fixe à 3.08 %	0,761	F	Taux fixe à 3.08 %	3,080	A-1	EUR	10 202,00	174 425,75
NEOLIA	2011	P	Prêt compacté n° 81	CDC	204 875,44	57 704,40	7,17	T	F	Taux fixe à 3.08 %	0,761	F	Taux fixe à 3.08 %	3,080	A-1	EUR	1 675,15	7 225,05

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2011	P	Prêt compacté n° 91	CDC	78 248,22	33 962,59	7,17	T	F	Taux fixe à 3.08 %	0,761	F	Taux fixe à 3.08 %	3,080	A-1	EUR	985,92	4 252,46
NEOLIA	2011	P	Acquisition-amélioration 1 logt 3 rue Berlioz	CDC	16 230,50	12 095,35	27,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	338,67	186,71
NEOLIA	2011	P	19 logts 37 chemin des Essarts l'Amour	CDC	66 965,00	54 011,31	37,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 512,32	322,75
NEOLIA	2011	P	6 logts 4 et 6 quartier de la Chapotte	CDC	212 762,20	160 959,41	28,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 897,27	4 275,85
NEOLIA	2011	P	6 logts 4 et 6 quartier de la Chapotte	CDC	70 920,50	57 668,81	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 038,04	1 032,64
NEOLIA	2011	P	7 logts 16 et 18 rue des Halles	CDC	172 076,40	136 003,53	28,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 536,09	2 991,37
NEOLIA	2011	P	7 logts 16 et 18 rue des Halles	CDC	75 582,00	64 124,23	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 667,23	863,44
NEOLIA	2011	P	7 logts 16 et 18 rue des Halles	CDC	13 006,20	10 279,66	28,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	267,27	226,10
NEOLIA	2011	P	7 logts 16 et 18 rue des Halles	CDC	25 886,40	19 703,93	28,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	354,67	495,30
NEOLIA	2011	P	7 logts 16 et 18 rue des Halles	CDC	15 244,80	12 475,86	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	224,57	204,59
NEOLIA	2012	P	70 logts rue de Chaillot	CDC	2 346 854,50	1 847 827,02	28,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	66 521,77	23 028,68
NEOLIA	2012	P	70 logts rue de Chaillot	CDC	995 068,00	840 963,79	38,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	30 274,70	3 237,47
NEOLIA	2012	P	70 logts rue de Chaillot	CDC	386 610,50	293 174,88	28,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	8 208,90	4 562,09
NEOLIA	2012	P	70 logts rue de Chaillot	CDC	140 100,50	114 221,76	38,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 198,21	769,55
NEOLIA	2012	P	5 logts 11 rue René Payot	CDC	253 002,40	199 204,80	28,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 171,37	2 482,61
NEOLIA	2012	P	5 logts 11 rue René Payot	CDC	63 250,60	53 455,12	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 924,38	205,79

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2012	P	43 logts rue du Pater	CDC	362 228,00	274 685,13	28,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	7 691,18	4 274,37
NEOLIA	2012	P	43 logts rue du Pater	CDC	73 926,50	60 271,12	38,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 687,59	406,07
NEOLIA	2012	P	21 logts ilôt Scaremberg	CDC	897 330,00	706 524,68	28,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	25 434,89	8 805,12
NEOLIA	2012	P	21 logts ilôt Scaremberg	CDC	52 319,50	44 216,89	38,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 591,81	170,22
NEOLIA	2012	P	4 logts en VEFA "Les Jardins de Courbet"	CDC	184 458,40	145 471,35	28,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 236,97	1 812,95
NEOLIA	2012	P	4 logts en VEFA "Les Jardins de Courbet"	CDC	67 505,90	57 146,89	38,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 057,29	220,00
NEOLIA	2012	P	4 logts en VEFA "Les Jardins de Courbet"	CDC	88 701,90	67 361,51	28,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 886,12	1 048,21
NEOLIA	2012	P	4 logts "Jardins de Courbet" rue des Vergers	CDC	22 175,30	18 105,72	38,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	506,96	121,98
NEOLIA	2012	P	43 logts rue du Pater (prêt complémentaire)	CDC	1 211 102,50	955 124,37	28,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	34 384,48	11 903,31
NEOLIA	2013	P	8 logts "Néoquatro" rue des Vergers ZAC	CDC	330 381,10	265 073,82	29,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 542,66	3 021,61
NEOLIA	2013	P	8 logts "Néoquatro" rue des Vergers ZAC	CDC	118 702,50	101 394,81	39,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 650,21	335,70
NEOLIA	2013	P	8 logts "Néoquatro" rue des Vergers ZAC	CDC	59 068,10	45 785,84	29,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 282,00	661,66
NEOLIA	2013	P	8 logts "Néoquatro" rue des Vergers ZAC	CDC	21 065,10	17 408,12	39,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	487,43	107,03
NEOLIA	2013	P	Réhab. 1 pavillon 5 rue Jacques Foillet	CDC	18 955,20	12 201,77	14,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	439,26	547,29
NEOLIA	2013	P	7 maisons lot. "Prairie du Mont" rue du Mont	CDC	415 575,20	334 997,48	29,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 059,91	2 825,02
NEOLIA	2013	P	7 maisons lot. "Prairie du Mont" rue du Mont	CDC	124 022,65	106 461,28	39,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 832,61	16,69
NEOLIA	2013	P	7 maisons lot. "Prairie du Mont" rue du Mont	CDC	220 999,15	172 041,47	29,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 817,16	2 009,37

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2013	P	7 maisons lot. "Prairie du Mont" rue du Mont	CDC	47 699,45	39 593,45	39,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 108,62	128,63
NEOLIA	2013	P	Construction 13 logts rue Edgar faure	CDC	332 367,00	267 922,91	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 645,22	2 259,38
NEOLIA	2013	P	Construction 13 logts rue Edgar faure	CDC	217 466,55	186 673,69	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 720,25	29,27
NEOLIA	2013	P	Construction 13 logts rue Edgar faure	CDC	136 814,30	106 505,99	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 982,17	1 243,95
NEOLIA	2013	P	Construction 13 logts rue Edgar faure	CDC	59 500,85	49 389,37	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 382,90	160,45
NEOLIA	2013	P	9 maisons rue Parrot quartier Les Buis	CDC	599 104,20	482 888,47	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	17 383,98	4 097,66
NEOLIA	2013	P	9 maisons rue Parrot quartier Les Buis	CDC	135 597,60	116 383,90	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 189,82	24,75
NEOLIA	2013	P	12 log. "Balcons de la Lizaine" 45 av. des Alliés	CDC	316 144,20	254 845,63	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 174,44	2 149,10
NEOLIA	2013	P	12 log. "Balcons de la Lizaine" 45 av. des Alliés	CDC	149 597,40	128 414,66	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 622,93	20,14
NEOLIA	2013	P	12 log. "Balcons de la Lizaine" 45 av. des Alliés	CDC	220 651,80	171 771,10	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 809,59	2 006,21
NEOLIA	2013	P	12 log. "Balcons de la Lizaine" 45 av. des Alliés	CDC	73 550,40	61 051,36	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 709,44	198,34
NEOLIA	2014	P	Pavillon Savary	CDC	22 403,23	6 807,08	2,92	A	F	Taux fixe à 4.8 %	4,800	F	Taux fixe à 4.8 %	4,800	A-1	EUR	326,74	2 139,54
NEOLIA	2014	P	30 logements chemin des Montarmots	CDC	559 474,51	254 640,35	9,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.65	2,900	V	Livret A(Préfixé) + 1.65	4,650	A-1	EUR	11 840,78	20 705,90
NEOLIA	2014	P	15 logements rue Linné	CDC	427 258,82	212 141,92	9,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.65	2,900	V	Livret A(Préfixé) + 1.65	4,650	A-1	EUR	9 864,60	17 250,16
NEOLIA	2014	P	15 logements rue des Prés	CDC	667 981,52	167 750,57	10,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.5	2,750	V	Livret A(Préfixé) + 1.5	4,500	A-1	EUR	7 548,78	11 563,88
NEOLIA	2014	P	12 logements Chenevières	CDC	662 462,23	260 330,56	11,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.47	2,720	V	Livret A(Préfixé) + 1.47	4,470	A-1	EUR	9 033,47	18 324,51
NEOLIA	2015	P	43 logts rue du Pater	CDC	434 335,93	361 401,48	28,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	13 010,45	2 468,96

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2015	P	43 logts rue du Pater	CDC	366 318,22	322 345,76	38,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 922,79	0,00
NEOLIA	2017	P	1 pavillon 19 rue de Vandoncourt	CDC	15 749,33	5 678,96	3,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	204,44	1 327,78
NEOLIA	2017	P	1 pavillon 6 rue de l'Eglantine	CDC	15 954,10	5 752,79	3,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	207,10	1 345,04
NEOLIA	2017	P	10 logts et 10 garages ilôt des serres	CDC	10 932,61	3 234,57	5,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	127,77	485,81
NEOLIA	2017	P	1 logt cité du Parc	CDC	16 300,12	6 731,72	4,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	242,34	1 230,43
NEOLIA	2017	P	1 logt rue d'Héricourt	CDC	20 847,90	8 544,82	4,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	307,61	1 578,51
NEOLIA	2017	P	Pavillon 2 rue du Colonel Fabien	CDC	5 662,90	2 321,02	4,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	83,56	428,76
NEOLIA	2017	P	Amélioration 1 logt 2 rue du Colonel Fabien	CDC	13 741,22	5 632,05	4,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	202,75	1 040,42
NEOLIA	2017	P	2 logts rue Racine	CDC	11 881,70	4 869,89	4,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	175,32	899,63
NEOLIA	2017	P	2 logts 2 et 4 rue Racine	CDC	4 119,85	1 688,58	4,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	60,79	311,94
NEOLIA	2017	P	Pavillon 23 rue de Seloncourt	CDC	13 597,73	5 573,24	4,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	200,64	1 029,56
NEOLIA	2017	P	1 logt rue Saint Jean	CDC	11 270,18	5 063,79	5,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	182,30	763,80
NEOLIA	2017	P	2 logts route de Seloncourt	CDC	7 965,91	3 614,38	5,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	130,12	545,18
NEOLIA	2017	P	3 logts ZAC de Velotte	CDC	14 821,98	5 105,67	6,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	183,80	646,63
NEOLIA	2017	P	1 pavillon 32 rue du Général Leclerc	CDC	27 535,51	13 780,21	6,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	496,09	1 714,44
NEOLIA	2017	P	2 logements très sociaux	CDC	29 872,45	14 665,78	6,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	527,97	1 858,49
NEOLIA	2017	P	2 logts rue de Grand-Charmont	CDC	23 147,51	11 364,19	6,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	409,11	1 440,11
NEOLIA	2017	P	8 logts Grande rue	CDC	76 828,69	37 718,80	6,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 357,88	4 779,85
NEOLIA	2017	P	1 pavillon rue L. Contejean	CDC	17 778,31	9 304,46	7,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	334,96	1 010,53
NEOLIA	2017	P	2 logts lotissement "Les Vergers"	CDC	65 829,64	37 924,29	9,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 365,27	3 115,74

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2017	P	4 logts rue du Mont Bart	CDC	72 757,80	41 271,90	9,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 485,79	3 522,13
NEOLIA	2017	P	20 logts rue du Mont Bart	CDC	455 168,92	259 324,42	9,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	10 243,31	21 970,68
NEOLIA	2017	P	6 logts rues Piquet et Damas	CDC	76 002,35	54 379,13	14,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 957,65	2 797,46
NEOLIA	2017	P	1 logt rue des Pins	CDC	17 475,51	12 503,60	14,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	450,13	643,23
NEOLIA	2017	P	1 logt rue des Pins	CDC	29 246,90	15 733,53	15,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	566,41	744,30
NEOLIA	2017	P	15 logts rue des Ecoles	CDC	485 087,32	237 545,98	15,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	9 383,07	10 928,01
NEOLIA	2017	P	11 logts lotissement "Chenevières"	CDC	391 783,30	205 738,55	16,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	8 126,67	8 149,65
NEOLIA	2017	P	1 logt ZAC de la Bouloie	CDC	29 671,24	21 954,46	16,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	790,36	880,92
NEOLIA	2017	P	1 maison rue de Touraine	CDC	33 387,44	24 810,81	16,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	893,19	995,53
NEOLIA	2017	P	13 logts vallon des Jonchets (lots 12 et 21)	CDC	74 018,16	65 766,52	33,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	2 597,78	543,13
NEOLIA	2017	P	16 logts 24 rue de Saint-Hippolyte	CDC	671 229,26	514 464,04	18,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	18 520,71	19 330,62
NEOLIA	2017	P	16 logts 24 rue de Saint-Hippolyte	CDC	44 620,30	38 731,66	33,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 394,34	598,85
NEOLIA	2017	P	24 logts 10 à 16 rue des Vergers	CDC	74 947,37	20 491,70	2,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	809,42	6 519,21
NEOLIA	2017	P	14 logts rue des Saints	CDC	559 605,93	433 488,15	18,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	17 122,78	14 024,16
NEOLIA	2017	P	14 logts rue des Saints	CDC	66 116,42	57 948,60	33,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	2 288,97	571,27
NEOLIA	2017	P	12 logts rue Boulets Montants	CDC	100 378,95	38 179,34	3,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 374,46	9 037,28
NEOLIA	2017	P	7 logts quartier "En Foule"	CDC	14 306,54	12 614,93	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	504,60	171,28

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2017	P	7 logts quartier "En Foule"	CDC	394 394,56	322 906,79	24,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 624,64	8 083,39
NEOLIA	2017	P	7 logts quartier "En Foule"	CDC	67 816,63	59 147,50	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 129,31	850,26
NEOLIA	2017	P	11 logts lieudit "Le Meix"	CDC	11 266,29	10 103,44	35,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	404,14	130,20
NEOLIA	2017	P	6 logts rue des Jonquilles	CDC	95 500,60	83 915,17	34,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	3 356,61	1 139,34
NEOLIA	2017	P	7 logts quartier "En Foule"	CDC	86 567,49	70 590,45	24,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 541,26	1 788,37
NEOLIA	2017	P	10 logts îlot Scaremberg	CDC	221 940,02	180 978,45	24,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 515,22	4 584,98
NEOLIA	2017	P	10 logts îlot Scaremberg	CDC	35 222,27	30 605,79	34,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 101,81	450,05
NEOLIA	2017	P	16 logts avenue du Général Leclerc	CDC	399 584,99	350 252,80	24,58	S	V	Inflation Livret A + 1.5	1,060	V	Inflation Livret A + 1.5	5,986	A-1	EUR	22 881,88	0,00
NEOLIA	2017	P	Prêt compacté n° 59	CDC	6 625 955,70	5 603 630,27	27,15	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	197 836,55	93 301,24
NEOLIA	2017	P	Prêt compacté n° 61	CDC	4 717 375,65	3 990 608,62	27,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	140 907,67	65 033,90
NEOLIA	2017	P	13 logts rue Edgar Faure	CDC	203 646,01	183 984,44	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	7 258,47	0,00
NEOLIA	2018	P	38 logts rue de la Paix	CDC	223 290,37	162 890,05	15,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	6 841,38	6 862,44
NEOLIA	2018	P	8 logts "Blancheries III"	CDC	89 170,22	45 777,52	16,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	1 922,66	1 761,28
NEOLIA	2018	P	5 logts rue de la Vieille Vie	CDC	140 306,57	107 581,76	18,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	4 518,43	3 351,27
NEOLIA	2018	P	Travaux extérieurs 2 à 8 rue Jules Verne	CDC	85 709,52	48 355,27	6,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 740,79	5 815,29
NEOLIA	2018	P	95 logts quartier des Arbues et rue du Crépon	CDC	258 165,49	198 130,12	16,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 132,68	7 313,59
NEOLIA	2018	P	Prêt compacté n° 44	CDC	4 979 143,55	4 215 513,93	22,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	0,484	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	172 903,47	93 282,50
NEOLIA	2018	P	Prêt compacté n° 57	CDC	981 324,42	756 574,50	17,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	0,484	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	30 881,35	26 537,01
NEOLIA	2018	P	17 logements	CDC	217 977,73	149 811,88	12,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	6 292,10	8 484,99
NEOLIA	2018	P	20 garages immeuble "Le Cadran"	CDC	291 389,31	200 266,23	12,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	8 411,18	11 342,60
NEOLIA	2018	P	Prêt réaménagé n° 107	CDC	3 730 300,04	2 028 359,15	7,12	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,484	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	68 901,76	239 205,73

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2018	P	Prêt compacté n° 53	CDC	402 921,82	297 637,26	12,15	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	0,484	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	12 057,91	16 404,01
NEOLIA	2018	P	4 logts rue de la Mélenne	CDC	53 508,55	39 696,16	19,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 429,06	1 412,04
NEOLIA	2018	P	12 logts rue de la Mélenne	CDC	311 570,83	231 619,61	19,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	9 148,97	8 155,57
NEOLIA	2018	P	16 logts rue des Pins	CDC	274 249,24	232 373,69	24,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	9 178,76	5 617,43
NEOLIA	2018	P	13 logts rue des Pins	CDC	322 187,65	200 894,68	25,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	7 935,34	4 565,73
NEOLIA	2018	P	13 logts rue des Pins	CDC	146 407,78	91 680,92	26,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	2 704,59	2 268,27
NEOLIA	2018	P	173 logts rue des Charmilles	CDC	99 655,55	61 004,65	7,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 586,12	7 070,63
NEOLIA	2018	P	104 logts rues St Hipplyte et Général Herr	CDC	48 248,06	29 578,39	7,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 064,82	3 125,25
NEOLIA	2018	P	181 logts quartiers Palente et Montrapon	CDC	46 012,12	28 138,25	7,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	731,59	3 215,99
NEOLIA	2018	P	8 logts rue du Cuchot	CDC	433 524,58	386 566,33	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	15 269,37	5 073,34
NEOLIA	2018	P	10 logts 26 à 44 rue des Prés	CDC	127 958,67	92 178,63	12,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	3 641,06	5 225,33
NEOLIA	2018	P	95 logts quartier des Arbues	CDC	706 319,63	543 501,01	14,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	19 566,04	27 959,70
NEOLIA	2018	P	14 logts "Clos Bicheney"	CDC	117 587,69	81 439,82	19,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 931,83	2 850,33
NEOLIA	2018	P	16 logts avenue du Général Leclerc	CDC	330 160,80	279 748,06	24,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	11 050,05	6 762,66
NEOLIA	2018	P	10 logts lotissement "Les Merisiers"	CDC	83 440,11	70 699,52	24,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	2 792,63	1 709,10
NEOLIA	2018	P	1 logt 37 chemin des Essarts L'Amour	CDC	99 062,49	84 840,25	25,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	3 351,19	1 130,13

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2018	P	Prêt compacté n° 101	CDC	138 233,00	100 917,28	12,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	0,422	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	3 840,10	6 123,11
NEOLIA	2018	P	Prêt compacté n° 58	CDC	3 866 910,72	3 360 275,99	32,12	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	0,422	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	130 288,44	36 210,45
NEOLIA	2018	P	Prêt compacté n° 62	CDC	666 732,31	595 141,89	32,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,336	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	21 039,65	7 760,87
NEOLIA	2018	P	63 logts 6 à 12 rue du Ruisseau	CDC	208 862,92	174 145,70	22,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 269,25	3 265,62
NEOLIA	2018	P	39 logts 2 à 8 rue Ravel	CDC	179 661,45	149 798,10	22,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 392,73	2 809,05
NEOLIA	2018	P	6 logts rue du Nord	CDC	129 900,39	100 216,21	17,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	4 209,08	3 673,19
NEOLIA	2018	P	10 logts rue du Nord	CDC	166 345,74	88 313,99	17,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	3 709,19	3 236,94
NEOLIA	2018	P	20 pavillons rue de Gascogne	CDC	40 595,88	23 219,55	6,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	835,90	2 986,27
NEOLIA	2018	P	40 logts 2 à 8 rue de Picardie	CDC	492 069,79	392 173,17	16,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	14 118,23	13 444,81
NEOLIA	2018	P	22 maisons et garages	CDC	337 865,85	245 903,46	13,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	10 327,95	12 900,36
NEOLIA	2018	P	12 logts et 12 garages rue d'Artois	CDC	212 552,67	152 309,68	14,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	6 397,01	7 061,15
NEOLIA	2018	P	1 pavillon 20 rue du Docteur Quelet	CDC	46 637,02	40 061,71	24,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 442,22	721,13
NEOLIA	2018	P	50 logts rue des Pâquerettes	CDC	91 581,50	57 666,31	8,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	1 701,16	6 064,53
NEOLIA	2018	P	16 logts ZAC de la Bouloie	CDC	508 657,25	445 623,09	26,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	17 602,11	8 153,63
NEOLIA	2018	P	181 logts rues des Pâquerettes et des Auges	CDC	34 637,92	21 064,15	7,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	758,31	2 259,89
NEOLIA	2018	P	181 logts rues des Pâquerettes et des Auges	CDC	43 135,61	26 200,75	7,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	943,23	2 768,36
NEOLIA	2018	P	12 logts route de Glay	CDC	439 033,35	370 943,51	33,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	14 652,27	3 656,84
NEOLIA	2018	P	7 logts rue de Picardie	CDC	151 473,18	134 626,56	29,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	3 971,48	2 852,75

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2018	P	20 logts Vallon des Jonchets (lot 1)	CDC	572 036,49	506 494,36	28,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	20 006,53	6 632,72
NEOLIA	2018	P	13 logts Vallon des Jonchets (lots 12 et 21)	CDC	594 731,18	526 588,76	28,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	20 800,26	6 895,86
NEOLIA	2018	P	4 maisons Vallon des Jonchets	CDC	173 173,02	144 314,80	29,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	5 700,43	2 409,44
NEOLIA	2018	P	50 logts rues des Prés et des Rochers	CDC	137 457,59	104 486,52	13,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 761,51	5 843,15
NEOLIA	2018	P	1 logt 12 rue de la Libération	CDC	45 969,58	38 037,43	22,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 369,35	814,24
NEOLIA	2018	P	2 logts rue de la Novie	CDC	68 228,80	53 020,80	18,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 908,75	1 829,08
NEOLIA	2018	P	14 logts lotissement "Sous Roches"	CDC	434 769,32	382 986,26	27,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	15 127,96	6 407,40
NEOLIA	2018	P	100 logts rues Rameau et Ravel	CDC	54 064,42	33 095,81	7,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	860,49	3 835,91
NEOLIA	2018	P	Chaufferie gaz 274 logts, quartier "Les Buis"	CDC	355 535,73	299 056,33	27,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 766,03	3 267,47
NEOLIA	2018	P	19 logts, quartier La Chiffogne (tranche 3)	CDC	147 736,12	117 743,75	16,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 238,77	4 036,60
NEOLIA	2018	P	114 logts 2-10 rue Ravel et 10-16 Massenet	CDC	559 176,02	451 322,99	17,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 247,63	15 169,93
NEOLIA	2018	P	Prêt compacté n° 45	CDC	905 438,91	346 701,80	22,12	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	0,484	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	14 220,32	7 671,96
NEOLIA	2018	P	30 logts quartier "La Chiffogne"	CDC	343 284,20	294 884,78	24,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 615,85	5 308,10
NEOLIA	2018	P	24 logts 17 rue du Petit Chênois	CDC	81 581,35	46 502,79	7,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 674,10	4 967,48
NEOLIA	2018	P	54 logts 20C1-20C2-20C3 rue Debussy	CDC	155 010,95	126 996,81	21,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 301,92	4 008,68
NEOLIA	2018	P	213 logts rues Racine et Diderot	CDC	210 313,51	181 482,39	28,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 718,54	3 493,42
NEOLIA	2018	P	Prêt compacté n° 48	CDC	827 573,08	688 554,73	22,15	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	0,484	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	28 241,75	15 236,61
NEOLIA	2018	P	Prêt compacté n° 56	CDC	772 328,03	455 926,29	17,12	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	0,484	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	18 609,70	15 991,71

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2018	P	Prêt compacté n° 69	CDC	970 392,81	873 769,18	32,12	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	0,422	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	33 883,63	9 084,78
NEOLIA	2018	P	21 logts tranche 1 quartier "Jenny"	CDC	207 419,35	84 622,79	16,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	3 554,16	3 373,96
NEOLIA	2018	P	19 logts tranche 2 quartier "Jenny"	CDC	185 758,94	75 785,79	16,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	3 183,00	3 021,62
NEOLIA	2018	P	10 logts 29 Grande rue	CDC	90 400,21	65 794,52	13,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	2 763,37	3 451,65
NEOLIA	2018	P	12 logts Grande rue	CDC	162 034,19	113 304,71	15,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	4 758,80	4 782,11
NEOLIA	2018	P	Trvx abords extérieurs rues Coteau et Seloncourt	CDC	133 090,61	86 925,75	8,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 129,33	8 037,77
NEOLIA	2018	P	17 logts rue du Clair Vallon	CDC	329 708,49	287 156,69	25,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	11 342,69	6 526,21
NEOLIA	2018	P	2 logts avenue du 8 Mai	CDC	48 171,61	42 158,27	26,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	1 243,67	1 043,03
NEOLIA	2018	P	4 pavillons avenue du 8 Mai	CDC	139 776,28	120 114,77	26,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	4 744,53	1 978,40
NEOLIA	2018	P	105 logts rues de Seloncourt et du Coteau	CDC	37 679,39	22 212,84	7,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	799,66	2 383,13
NEOLIA	2018	P	Réhabilitation 314 logts Champs Montants	CDC	73 713,14	49 170,68	10,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 770,14	3 296,83
NEOLIA	2018	P	1 pavillon 32 rue des Arbues	CDC	40 282,33	34 227,98	26,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 232,21	468,24
NEOLIA	2018	P	145 logts Champs de l'Essart et rue du 8 Mai	CDC	39 941,17	28 333,67	10,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 020,01	1 899,74
NEOLIA	2018	P	16 logts 1 à 16 place Minazzi	CDC	205 805,38	66 690,94	10,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.201449	1,952	V	Livret A(Préfixé) + 1.201449	4,201	A-1	EUR	2 801,99	4 716,24
NEOLIA	2018	P	1 pavillon 27bis route de Montbéliard	CDC	43 828,81	37 116,80	22,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 336,20	849,28
NEOLIA	2018	P	Travaux extérieurs 43 à 49 rue Champvallon	CDC	16 825,17	4 989,23	7,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	179,61	526,00
NEOLIA	2018	P	15 logts rue de Champvallon	CDC	214 245,49	147 246,78	12,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	6 184,36	8 339,70
NEOLIA	2018	P	23 logts bât. 20A, rue de Champvallon	CDC	374 508,00	257 392,11	12,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	10 810,47	14 578,06

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2018	P	10 logts et 10 garages îlot des Serres	CDC	207 695,81	102 043,08	15,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	4 285,81	4 306,81
NEOLIA	2018	P	Travaux 30 logts bât. 44 rue Gutenberg	CDC	58 110,98	39 976,71	9,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 439,16	3 148,54
NEOLIA	2018	P	25 logts rue Pasteur	CDC	812 107,15	654 607,14	26,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,950	A-1	EUR	25 856,98	14 005,72
NEOLIA	2019	P	20 logts 1 et 2 rue Jouffroy d'Abbans	CDC	174 969,43	150 385,95	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	1 819,67	6 332,90
NEOLIA	2019	P	30 logts 1 à 3 rue des Frères Lumière	CDC	295 436,74	253 927,43	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	3 072,52	10 693,13
NEOLIA	2019	P	40 logts 3 à 6 rue Emile Zingg	CDC	215 225,30	184 985,81	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	2 238,33	7 789,93
NEOLIA	2019	P	4 logts rue du 8 Mai	CDC	61 335,12	52 717,43	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	637,88	2 219,99
NEOLIA	2019	P	6 logts rue de la Novie	CDC	102 157,64	87 804,35	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	1 062,43	3 697,52
NEOLIA	2019	P	40 logts, bât. 9, rue Emile Zingg, Les Buis	CDC	32 342,83	26 368,85	15,67	A	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	A-1	EUR	258,41	1 530,26
NEOLIA	2019	P	30 logts, bât. 6, 1-2-3 rue Charles Nodier	CDC	209 024,27	179 656,04	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	2 173,84	7 565,49
NEOLIA	2019	P	30 logts, bât. 6, 1-2-3 rue Charles Nodier	CDC	14 145,49	12 158,02	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	147,11	511,99
NEOLIA	2019	P	30 logts, bât. 26, 2-6 rue Auguste Doriot	CDC	429 251,48	349 965,17	15,67	A	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	A-1	EUR	3 429,66	20 309,57
NEOLIA	2019	P	12 logts 5 et 7 rue des Acacias	CDC	3 690,36	3 171,87	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	38,38	133,57
NEOLIA	2019	P	12 logts, 5 et 7 rue des Acacias	CDC	100 725,12	86 573,08	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	1 047,53	3 645,68
NEOLIA	2019	P	23 logements rue du Bourg	CDC	432 257,46	197 569,29	7,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 112,49	21 806,72
NEOLIA	2019	P	21 logements rue des Buis	CDC	474 415,30	314 810,17	7,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 333,17	34 020,47
NEOLIA	2019	P	4 logements rue des Tronchots	CDC	67 775,18	45 470,72	8,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 636,95	4 440,09
NEOLIA	2019	P	3 logements rue des Tronchots	CDC	47 360,39	33 117,16	9,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 192,22	2 785,57
NEOLIA	2019	P	8 pavillons lotissement des Vergers	CDC	211 084,66	146 791,80	9,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 284,50	12 527,39
NEOLIA	2019	P	Construction-démolition 20 lgts "Les Bleuets"	CDC	325 549,33	265 417,68	15,67	A	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	A-1	EUR	2 601,09	15 403,02

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2019	P	Const 42 logts rue Martin du Gard	CDC	652 163,74	560 533,73	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	6 782,46	23 604,62
NEOLIA	2019	P	Const 15 logements Champvallon	CDC	592 021,32	508 841,41	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	6 156,98	21 427,81
NEOLIA	2019	P	24 logements rue Scaremberg	CDC	476 456,70	409 513,80	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	4 955,12	17 245,03
NEOLIA	2019	P	12 logements rue Scaremberg	CDC	167 912,91	144 320,89	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	1 746,28	6 077,49
NEOLIA	2019	P	26 logts ZAC des Epinettes	CDC	211 675,62	160 714,81	13,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 178,59	10 326,74
NEOLIA	2019	P	8 logts ilôt Est rue des Frères Lumière	CDC	180 741,52	155 347,05	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	1 879,70	6 541,82
NEOLIA	2019	P	24 logts rue Savary	CDC	81 331,83	69 904,59	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	845,85	2 943,75
NEOLIA	2019	P	11 logts lieu-dit "Le Meix"*	CDC	63 819,33	52 326,20	15,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 883,74	2 455,52
NEOLIA	2019	P	15 logts 15 boulevard Léon Blum	CDC	57 314,93	49 262,10	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	596,07	2 074,48
NEOLIA	2019	P	32 logts rue Roger Martin du Gard	CDC	127 505,98	109 591,19	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	1 326,05	4 614,99
NEOLIA	2019	P	1 logt 30 chemin des Quatrouillots	CDC	17 693,82	14 425,63	15,67	A	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	A-1	EUR	141,37	837,17
NEOLIA	2019	P	1ère tranche 10 logements sur 20	CDC	224 417,98	94 897,29	2,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 416,30	30 544,86
NEOLIA	2019	P	30 logements et 26 garages	CDC	528 744,34	249 080,46	5,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 966,90	38 013,87
NEOLIA	2019	P	4 logements et 2 garages	CDC	22 876,28	7 147,60	2,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	257,31	2 306,65
NEOLIA	2019	P	5 logements 6 à 28 rue Daudey	CDC	114 124,39	82 775,17	11,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 152,15	6 485,79
NEOLIA	2019	P	11 logements rue Rolland	CDC	218 621,52	161 709,18	12,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 204,44	11 621,60
NEOLIA	2019	P	Acquisition 1 logements rue des Grands Bois	CDC	45 935,51	33 339,40	11,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	866,82	2 607,33
NEOLIA	2019	P	1 logements rue Simone Signoret	CDC	46 409,95	33 683,72	11,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	875,78	2 634,26
NEOLIA	2019	P	1 logement avenue du 8 Mai	CDC	45 685,64	33 158,04	11,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	862,11	2 593,15
NEOLIA	2019	P	2 logements route de Glay	CDC	105 864,72	80 720,84	13,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 905,95	4 599,25
NEOLIA	2019	P	1 logement 362 cité Joëssel	CDC	42 976,64	31 918,70	12,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 149,07	1 993,40

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2019	P	1 pavillon 32 rue des Arbues	CDC	10 079,27	4 211,93	2,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	151,63	1 357,13
NEOLIA	2019	P	1 pavillon 5 rue de Dasle	CDC	8 100,68	3 385,12	2,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	121,86	1 090,72
NEOLIA	2019	P	1 logt pédagogique avenue du 8 Mai	CDC	9 970,34	3 659,54	2,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	131,74	1 179,14
NEOLIA	2019	P	1 pavillon 12 rue de la Libération	CDC	10 176,20	4 958,90	3,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	178,52	1 178,11
NEOLIA	2019	P	1 pavillon 88 rue de Vernois	CDC	9 507,58	4 633,09	3,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	166,79	1 100,70
NEOLIA	2019	P	1 pavillon 27bis route de Montbéliard	CDC	9 297,62	4 530,77	3,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	163,11	1 076,39
NEOLIA	2019	P	1 pavillon 55 rue de la Pale	CDC	13 354,54	6 507,73	3,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	234,28	1 546,07
NEOLIA	2019	P	14 logts lotissement "Les Bouleaux"	CDC	305 382,85	215 506,50	10,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 758,23	16 964,51
NEOLIA	2019	P	10 logts rue Damas	CDC	272 741,12	220 693,48	14,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 944,97	11 353,29
NEOLIA	2019	P	9 logts rue du Moulin	CDC	191 675,10	157 156,64	15,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 657,64	7 434,61
NEOLIA	2019	P	7 logts rue Daudey	CDC	249 604,78	197 287,21	16,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 102,34	8 452,83
NEOLIA	2019	P	4 pavillons avenue du 8 Mai	CDC	25 353,42	22 678,10	31,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	816,41	323,65
NEOLIA	2019	P	14 logts "La Combe Huot"	CDC	486 225,30	394 123,46	17,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	14 188,44	14 959,01
NEOLIA	2019	P	6 logts rue des Jonquilles	CDC	301 756,39	244 171,72	14,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 790,18	12 561,09
NEOLIA	2019	P	16 logts avenue du Général Leclerc	CDC	175 585,41	155 684,31	24,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 604,64	3 944,16
NEOLIA	2019	P	13 logts lotissement "Les Coteaux"	CDC	87 484,89	67 979,83	14,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 447,27	3 497,14
NEOLIA	2019	P	4 logts lieudit "Le Meix"	CDC	234 089,19	184 991,32	15,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 659,69	7 545,75
NEOLIA	2019	P	13 logts rue Edgar Faure	CDC	149 254,70	132 542,69	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 771,54	1 509,51
NEOLIA	2019	P	40 logts 9 à 12 rue Scaremberg	CDC	64 491,39	55 430,24	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	670,71	2 334,23
NEOLIA	2019	P	40 logts 2 à 8 rue des Roses	CDC	189 863,74	146 091,95	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	1 767,71	6 152,07
NEOLIA	2019	P	40 logts 1 à 7 rue de Fribourg	CDC	24 343,16	19 846,77	15,67	A	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	A-1	EUR	194,50	1 151,77

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2019	P	198 logts 2 à 6 rue de Savoie	CDC	288 638,84	235 324,85	15,67	A	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	A-1	EUR	2 306,18	13 656,64
NEOLIA	2019	P	Prêt réaménagé n° 50	CDC	4 174 531,59	3 555 179,44	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	43 017,67	149 712,07
NEOLIA	2019	P	Prêt réaménagé n° 51	CDC	1 133 859,35	924 426,12	15,67	A	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	A-1	EUR	9 059,38	53 647,34
NEOLIA	2019	P	28 logts 28bis rue de Champvallon	CDC	78 757,05	67 691,56	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	819,07	2 850,55
NEOLIA	2019	P	40 logts 7-9 rue Lavoisier - 54-56 rue de Vinci	CDC	181 227,28	147 753,08	15,67	A	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	A-1	EUR	1 447,98	8 574,58
NEOLIA	2019	P	Travaux résidentialisation Champvallon	CDC	228 621,90	186 393,54	15,67	A	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	A-1	EUR	1 826,66	10 817,00
NEOLIA	2019	P	90 logts rues Pasteur, De Vinci et Berthelot	CDC	957 261,34	822 764,65	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	9 955,45	34 647,42
NEOLIA	2019	P	6 logts rue Léonard de Vinci	CDC	52 298,50	44 950,47	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	543,90	1 892,91
NEOLIA	2019	P	10 logts rue Léonard de Vinci	CDC	87 164,15	74 917,43	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	906,50	3 154,85
NEOLIA	2019	P	Travaux 40 logts bât. 23-24 Lavoisier et Vinci	CDC	55 775,00	45 472,89	15,67	A	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	F	Taux fixe à 0.98 %	0,980	A-1	EUR	445,63	2 638,94
NEOLIA	2019	P	Réh. 60 logts 27 à 32 rue Berlioz	CDC	236 256,05	203 061,71	20,67	A	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	2 457,05	8 551,13
NEOLIA	2014	P	24 logts "Les Merisiers" (prêt complémentaire)	CDC	95 840,90	78 667,53	30,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 832,03	582,95
NEOLIA	2013	P	10 pavillons "Parisiennes" rue des Aubépines	CDC	397 131,00	322 533,40	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 611,20	1 814,83
NEOLIA	2013	P	10 pavillons "Parisiennes" rue des Aubépines	CDC	132 416,90	114 556,37	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 803,48	0,00
NEOLIA	2013	P	10 pavillons "Parisiennes" rue des Aubépines	CDC	238 177,10	186 684,08	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 227,15	1 688,98
NEOLIA	2013	P	10 pavillons "Parisiennes" rue des Aubépines	CDC	57 270,50	47 871,22	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 340,39	25,34
NEOLIA	2014	P	Réh. 90 logts bât. 5-6-7 rue Pasteur	CDC	877 554,30	358 918,77	5,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	8 075,67	53 855,26
NEOLIA	2014	P	20 maisons îlot Boudard Bois Habité Ouest	CDC	993 409,20	778 470,83	30,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	28 024,95	8 106,43
NEOLIA	2014	P	20 maisons îlot Boudard Bois Habité Ouest	CDC	324 090,90	267 667,36	40,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 636,02	750,95

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2014	P	20 maisons îlot Boudard Bois Habité Ouest	CDC	328 503,00	263 360,87	30,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	7 374,10	2 093,05
NEOLIA	2014	P	20 maisons îlot Boudard Bois Habité Ouest	CDC	89 257,70	75 695,99	40,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 112,43	0,00
NEOLIA	2015	P	21 logts Desazars Montgaillard - foyer Bossière	CDC	1 019 298,00	872 781,08	33,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	31 420,12	5 339,62
NEOLIA	2015	P	21 logts Desazars Montgaillard - foyer Bossière	CDC	229 041,60	202 614,53	43,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 218,19	0,00
NEOLIA	2014	P	7 logts "Maison Fallot", 7 rue Pierre Peugeot	CDC	288 584,10	236 873,83	30,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 527,46	1 755,29
NEOLIA	2014	P	7 logts "Maison Fallot", 7 rue Pierre Peugeot	CDC	115 787,70	100 410,83	40,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 576,10	0,00
NEOLIA	2015	P	43 logts avenue de Montjoux	CDC	1 035 295,50	886 479,05	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	31 913,25	5 423,42
NEOLIA	2015	P	43 logts avenue de Montjoux	CDC	579 810,00	512 910,88	43,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	18 272,56	0,00
NEOLIA	2015	P	43 logts avenue de Montjoux	CDC	367 676,00	319 255,26	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	8 939,15	1 195,89
NEOLIA	2015	P	43 logts avenue de Montjoux	CDC	139 794,50	125 662,97	43,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 128,01	0,00
NEOLIA	2015	P	6 logts rue Goudimel	CDC	187 811,75	160 815,12	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 789,34	983,86
NEOLIA	2015	P	6 logts rue Goudimel	CDC	158 154,40	139 906,35	43,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 984,19	0,00
NEOLIA	2015	P	6 logts rue Goudimel	CDC	201 797,65	175 222,10	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 906,22	656,36
NEOLIA	2015	P	6 logts rue Goudimel	CDC	90 048,15	80 945,38	43,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 014,90	0,00
NEOLIA	2015	P	12 maisons rue Renaud Bourgogne/Zamenhof	CDC	747 024,00	639 644,53	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	23 027,20	3 913,30
NEOLIA	2015	P	12 maisons rue Renaud Bourgogne/Zamenhof	CDC	233 594,40	206 642,01	43,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 361,67	0,00
NEOLIA	2015	P	1 pavillon 20 rue Victor Hugo	CDC	35 118,30	24 305,32	16,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	874,99	866,44
NEOLIA	2014	P	8 logts 50-50bis rue du Général de Gaulle	CDC	432 824,25	357 886,91	30,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 883,93	2 652,02

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2014	P	8 logts 50-50bis rue du Général de Gaulle	CDC	154 655,80	135 104,47	40,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 811,70	0,00
NEOLIA	2014	P	22 logts site des Tâles résidence accueil	CDC	746 016,60	597 147,25	30,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	16 720,12	6 340,13
NEOLIA	2014	P	22 logements site des Tâles résidence accueil	CDC	129 968,40	110 042,41	40,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 081,19	293,12
NEOLIA	2015	P	20 logts chemin des Journaux	CDC	356 233,00	308 029,24	33,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 089,05	1 884,51
NEOLIA	2015	P	20 logts chemin des Journaux	CDC	253 583,50	226 532,67	43,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 070,27	0,00
NEOLIA	2015	P	20 logts chemin des Journaux	CDC	237 094,00	197 732,73	31,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 536,52	1 113,49
NEOLIA	2015	P	20 logts chemin des Journaux	CDC	98 857,00	86 562,35	41,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 250,74	0,00
NEOLIA	2015	P	8 logts, lot. du Château, quartier du Bourg	CDC	409 111,80	350 304,86	33,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 610,98	2 143,14
NEOLIA	2015	P	8 logts, lot. le Château, quartier du Bourg	CDC	60 875,30	53 851,43	43,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 918,47	0,00
NEOLIA	2015	P	8 logts lot. Le Château, quartier du Bourg	CDC	155 222,75	128 181,72	31,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 589,09	721,82
NEOLIA	2015	P	8 logts lot. Le Château, quartier du Bourg	CDC	17 731,00	15 373,30	41,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	399,73	0,00
NEOLIA	2015	P	7 logts rue du 17 Novembre	CDC	518 039,90	447 941,21	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 125,88	2 740,47
NEOLIA	2015	P	7 logts rue du 17 Novembre	CDC	142 583,70	127 373,69	43,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 537,71	0,00
NEOLIA	2015	P	12 logts Seigneurerie de Blamont, Mont-Chevis	CDC	166 880,40	144 298,94	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 194,76	882,81
NEOLIA	2015	P	12 logts Seigneurerie de Blamont, Mont-Chevis	CDC	66 976,80	59 832,10	43,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 131,53	0,00
NEOLIA	2015	P	12 logts Seigneurerie de Blamont, Mont-Chevis	CDC	411 475,20	355 796,33	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 808,67	2 176,74
NEOLIA	2015	P	12 logts Seigneurerie de Blamont, Mont-Chevis	CDC	118 670,40	106 011,33	43,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 776,68	0,00
NEOLIA	2015	P	8 logements rue des Combes	CDC	328 198,80	290 290,05	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 547,54	3 892,61

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2015	P	8 logements rue des Combes	CDC	130 773,00	118 809,74	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 089,05	859,54
NEOLIA	2016	P	40 logts bât. 9 - 1-3-5-7 place Cuvier	CDC	336 000,00	225 928,54	12,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	5 761,18	11 848,87
NEOLIA	2016	P	1 pavillon 11 rue Simone Signoret	CDC	42 385,20	36 182,66	32,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 013,11	123,02
NEOLIA	2016	P	1 pavillon 11 rue Simone Signoret	CDC	14 128,20	12 572,37	42,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	303,72	0,00
NEOLIA	2016	P	17 logts rue Victor Hugo	CDC	623 771,40	553 083,34	34,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	19 911,00	2 098,12
NEOLIA	2016	P	17 logts rue Victor Hugo	CDC	105 467,40	96 055,49	44,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 231,35	0,00
NEOLIA	2016	P	17 logts rue Victor Hugo	CDC	127 138,80	108 533,66	32,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 038,94	369,02
NEOLIA	2016	P	17 logts rue Victor Hugo	CDC	18 409,80	16 382,46	42,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	397,28	0,00
NEOLIA	2015	P	30 logts, bât. 19, 1-2-3 rue Victor Hugo	CDC	252 000,00	169 194,47	12,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	2 622,51	10 436,78
NEOLIA	2015	P	30 logts, bât. M1, 43-47 rue de la Combe Mirey	CDC	218 416,20	115 226,09	12,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	1 786,00	7 107,74
NEOLIA	2015	P	45 logts, bât. B, 50 à 58 avenue du 8 Mai	CDC	316 903,20	210 760,97	12,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	3 266,80	13 000,82
NEOLIA	2015	P	30 logts, bât. M2, 65 à 69 avenue du 8 Mai	CDC	229 964,40	133 906,74	12,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	2 075,55	8 260,06
NEOLIA	2015	P	30 logts, bât. H, 76 à 80 avenue du 8 Mai	CDC	247 172,40	159 459,11	12,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	2 471,62	9 836,26
NEOLIA	2015	P	80 logts, bât. 29, rue Gérome, quartier des Buis	CDC	506 082,00	336 577,03	12,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	5 216,94	20 761,80
NEOLIA	2015	P	23 maisons - Chauffour - rue de Picardie	CDC	1 742 570,20	1 423 187,84	31,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	51 234,76	11 285,58

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2015	P	23 maisons - Chauffour - rue de Picardie	CDC	440 141,10	376 387,75	41,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	13 549,96	249,61
NEOLIA	2016	P	27 logts "Oxygène" chemin Tremblots - Tilleroyes	CDC	531 153,00	451 337,43	32,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 248,15	2 488,71
NEOLIA	2016	P	27 logts "Oxygène" chemin Tremblots - Tilleroyes	CDC	259 309,50	229 250,12	42,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 923,64	0,00
NEOLIA	2016	P	27 logts "Oxygène" chemin Tremblots - Tilleroyes	CDC	352 400,50	303 815,61	32,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	8 506,84	1 033,00
NEOLIA	2016	P	27 logts "Oxygène" chemin Tremblots - Tilleroyes	CDC	119 902,00	107 756,59	42,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 603,13	0,00
NEOLIA	2015	P	14 logts "Les Giboulons" rue des Pâquerettes	CDC	355 551,00	314 482,92	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 176,56	4 217,03
NEOLIA	2015	P	14 logts "Les Giboulons" rue des Pâquerettes	CDC	134 884,40	122 545,02	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 186,17	886,56
NEOLIA	2015	P	14 logts "Les Giboulons", rue des Pâquerettes	CDC	274 010,10	233 332,06	32,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 199,98	3 055,40
NEOLIA	2015	P	14 logts "Les Giboulons" rue des Pâquerettes	CDC	89 762,40	79 679,42	42,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 434,23	471,91
NEOLIA	2016	P	40 logts 23 à 26 rue Berlioz	CDC	32 316,00	22 155,00	13,08	T	F	Taux fixe à 1.05 %	0,262	F	Taux fixe à 1.05 %	1,050	A-1	EUR	225,59	1 567,21
NEOLIA	2016	P	40 logts 23 à 26 rue Berlioz	CDC	220 000,00	148 137,59	12,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	3 777,51	7 769,11
NEOLIA	2016	P	38 logts 33 à 36 rue Berlioz	CDC	16 937,50	11 611,86	13,08	T	F	Taux fixe à 1.05 %	0,262	F	Taux fixe à 1.05 %	1,050	A-1	EUR	118,23	821,42
NEOLIA	2016	P	38 logts 33 à 36 rue Berlioz	CDC	256 500,00	172 714,96	12,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	4 404,23	9 058,08
NEOLIA	2016	P	20 logts - bât. 43 - 7-7bis rue Léonard de Vinci	CDC	80 969,00	55 510,05	13,08	T	F	Taux fixe à 1.05 %	0,262	F	Taux fixe à 1.05 %	1,050	A-1	EUR	565,20	3 926,68
NEOLIA	2016	P	20 logts - bât. 43 - 7-7bis rue Léonard de Vinci	CDC	182 000,00	122 550,18	12,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	3 125,03	6 427,17
NEOLIA	2016	P	20 logts - bât. 43 - 7-7bis rue Léonard de Vinci	CDC	2 712,50	1 826,47	12,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	46,57	95,79
NEOLIA	2016	P	24 logts 42 à 46 rue de Picardie	CDC	52 494,40	35 988,65	13,08	T	F	Taux fixe à 1.05 %	0,262	F	Taux fixe à 1.05 %	1,050	A-1	EUR	366,43	2 545,77

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2016	P	24 logts 42 à 46 rue de Picardie	CDC	210 000,00	141 404,04	12,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	3 605,80	7 415,96
NEOLIA	2016	P	24 logts 42 à 46 rue de Picardie	CDC	4 683,00	3 153,31	12,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	80,41	165,38
NEOLIA	2015	P	7 logts rue de la Douet	CDC	143 404,10	122 115,10	32,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 198,07	1 599,05
NEOLIA	2015	P	7 logts rue de la Douet	CDC	41 615,00	36 940,39	42,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	664,93	218,78
NEOLIA	2015	P	7 logts rue de la Douet	CDC	112 158,90	101 898,47	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 649,36	737,19
NEOLIA	2015	P	7 logts rue de la Douet	CDC	297 026,80	262 718,58	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 830,68	3 522,90
NEOLIA	2016	P	80 logts 5-7-9 rue Pergaud	CDC	531 662,40	182 818,91	13,00	T	F	Taux fixe à 1.15 %	0,286	F	Taux fixe à 1.15 %	1,150	A-1	EUR	2 038,35	12 852,16
NEOLIA	2016	P	80 logts 5-7-9 rue Pergaud	CDC	12 240,00	4 080,34	12,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	104,05	214,00
NEOLIA	2016	P	80 logts 5-7-9 rue Pergaud	CDC	288 000,00	96 007,95	12,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	2 448,20	5 035,16
NEOLIA	2016	P	80 logts 5-7-9 rue Pergaud	CDC	300 000,00	100 008,29	12,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	2 550,21	5 244,96
NEOLIA	2016	P	Réhabilitation 33 logts 1 à 4 rue Berlioz	CDC	63 888,00	44 569,34	13,42	T	F	Taux fixe à 1.05 %	0,262	F	Taux fixe à 1.05 %	1,050	A-1	EUR	454,05	3 090,25
NEOLIA	2016	P	Réhabilitation 33 logts 1 à 4 rue Berlioz	CDC	206 250,00	113 037,59	7,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	2 543,35	11 653,33
NEOLIA	2016	P	36 logts 1 à 7 rue Gaffiot	CDC	81 889,00	57 127,13	13,42	T	F	Taux fixe à 1.05 %	0,262	F	Taux fixe à 1.05 %	1,050	A-1	EUR	581,98	3 960,96
NEOLIA	2016	P	36 logts 1 à 7 rue Gaffiot	CDC	252 000,00	169 684,87	12,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	4 326,96	8 899,16
NEOLIA	2016	P	14 logts 4 rue Trémolière	CDC	142 100,00	94 741,18	12,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	2 415,90	4 968,72
NEOLIA	2016	P	14 logts 4 rue Trémolière	CDC	62 049,40	45 699,90	17,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 645,20	1 416,95

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2016	P	Réhabilitation 213 logts rues Racine et Diderot	CDC	1 281 690,00	998 687,46	18,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	0,00	36 005,32
NEOLIA	2016	P	24 logts 7 rue Massenet	CDC	127 184,40	69 704,82	7,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	1 568,36	7 186,04
NEOLIA	2016	P	2 logts adaptés 3 rue Chopin	CDC	59 234,50	51 067,95	32,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 429,90	173,64
NEOLIA	2016	P	20 logts ZAC des Blancheries	CDC	188 874,00	166 979,55	42,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 771,36	0,00
NEOLIA	2016	P	20 logts ZAC des Blancheries	CDC	606 912,60	515 712,74	32,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	18 565,66	2 843,68
NEOLIA	2016	P	20 logts ZAC des Blancheries	CDC	67 984,20	61 097,79	42,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 475,97	0,00
NEOLIA	2016	P	20 logts ZAC des Blancheries	CDC	265 524,00	228 916,61	32,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 409,67	778,33
NEOLIA	2016	P	30 logts 13 et 15 rue Chopin	CDC	210 000,00	140 011,59	12,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	3 570,30	7 342,94
NEOLIA	2016	P	30 logts 13 et 15 rue Chopin	CDC	95 024,00	64 206,84	12,92	T	F	Taux fixe à 1.15 %	0,286	F	Taux fixe à 1.15 %	1,150	A-1	EUR	715,48	4 607,29
NEOLIA	2016	P	24 logts 4 et 6 rue des Prémices	CDC	90 084,40	51 931,64	12,83	T	F	Taux fixe à 1.29 %	0,321	F	Taux fixe à 1.29 %	1,290	A-1	EUR	648,98	3 694,79
NEOLIA	2016	P	24 logts 4 et 6 rue des Prémices	CDC	210 000,00	118 914,82	12,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	3 032,33	6 236,51
NEOLIA	2016	P	20 logts - site AMAT - rue des Mines	CDC	482 797,20	410 247,97	32,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	14 768,93	2 262,14
NEOLIA	2016	P	20 logts - site AMAT - rue des Mines	CDC	177 456,60	156 885,68	42,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 422,49	0,00
NEOLIA	2016	P	20 logts - site AMAT - rue des Mines	CDC	255 794,40	220 528,43	32,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 174,80	749,81
NEOLIA	2016	P	20 logts - site AMAT - rue des Mines	CDC	69 286,20	62 267,90	42,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 504,24	0,00
NEOLIA	2017	P	31 logts rue Combe Mirey, Champs Montants	CDC	1 188 201,00	1 080 187,19	35,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	38 886,74	3 248,37

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2017	P	31 logts, rue Combe Mirey, Champs Montants	CDC	277 863,00	257 934,21	45,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 560,04	0,00
NEOLIA	2017	P	Construction 31 logts rue de la Combe MIrey	CDC	205 971,00	180 211,96	33,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 045,93	447,67
NEOLIA	2017	P	Construction 31 logts rue de la Combe MIrey	CDC	40 614,60	36 789,43	43,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	872,57	0,00
NEOLIA	2017	P	Réh. 40 logts 12 à 14 rue Eugène Savoye	CDC	220 995,00	174 340,15	18,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	0,00	4 633,78
NEOLIA	2016	P	20 logts - bât. 26 - 1 et 3 rue Léonard de Vinci	CDC	168 000,00	110 065,65	12,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	2 806,67	6 032,72
NEOLIA	2016	P	20 logts - bât. 26 - 1 et 3 rue Léonard de Vinci	CDC	31 500,00	23 978,21	18,00	T	F	Taux fixe à 1.31 %	0,326	F	Taux fixe à 1.31 %	1,310	A-1	EUR	306,88	1 171,61
NEOLIA	2016	P	118 logts rues R. de Bourgogne, Fontaine, Racine	CDC	835 765,20	507 686,18	8,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	6 346,08	49 635,82
NEOLIA	2016	P	10 logts "Les Jardins du Château"	CDC	418 849,40	355 909,52	32,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 812,74	1 962,51
NEOLIA	2016	P	10 logts "Les Jardins du Château"	CDC	84 967,70	75 118,16	42,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 596,33	0,00
NEOLIA	2016	P	10 logts "Les Jardins du Château"	CDC	26 397,60	23 723,67	42,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	573,11	0,00
NEOLIA	2016	P	10 logts "Les Jardins du Château"	CDC	180 729,55	155 812,66	32,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 362,75	529,77
NEOLIA	2016	P	9 logts "Prés sous Champlie"	CDC	216 106,55	186 312,28	32,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 216,74	633,47
NEOLIA	2016	P	9 logts "Prés sous Champlie"	CDC	39 402,60	35 411,34	42,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	855,45	0,00
NEOLIA	2016	P	9 logts "Prés sous Champlie"	CDC	292 626,10	248 653,62	32,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 951,53	1 371,09
NEOLIA	2016	P	9 logts "Prés sous Champlie"	CDC	96 414,65	85 238,17	42,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 946,11	0,00
NEOLIA	2016	P	48 logts - bât. H - 30 à 40 rue de Picardie	CDC	470 400,00	257 807,93	7,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	5 800,68	26 578,07

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2016	P	48 logts - bât. H - 30 à 40 rue de Picardie	CDC	105 420,00	59 401,42	8,17	T	F	Taux fixe à 0.73 %	0,182	F	Taux fixe à 0.73 %	0,730	A-1	EUR	413,33	7 011,75
NEOLIA	2016	P	Réhab. 32 logts 5 à 8 rue Berlioz	CDC	200 000,00	121 490,14	8,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	1 518,63	11 877,94
NEOLIA	2016	P	Réhab. 32 logts 5 à 8 rue Berlioz	CDC	141 770,50	85 638,75	8,50	T	F	Taux fixe à 1.15 %	0,286	F	Taux fixe à 1.15 %	1,150	A-1	EUR	940,54	9 359,24
NEOLIA	2017	P	Réh. 40 logts 19 à 22 rue Berlioz	CDC	270 000,00	164 422,24	8,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	3 699,50	14 610,20
NEOLIA	2017	P	Réh. 40 logts 19 à 22 rue Berlioz	CDC	32 548,50	19 632,47	8,67	T	F	Taux fixe à 1.1 %	0,274	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	A-1	EUR	206,26	2 149,78
NEOLIA	2016	P	Réhab. 40 logts 1 à 9 rue Courbet	CDC	201 541,20	121 708,27	8,50	T	F	Taux fixe à 1.14 %	0,284	F	Taux fixe à 1.14 %	1,140	A-1	EUR	1 325,08	13 306,36
NEOLIA	2016	P	Réhab. 40 logts 1 à 9 rue Courbet	CDC	264 000,00	160 366,99	8,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	2 004,59	15 678,87
NEOLIA	2017	P	Réh. 55 logts rues Beuse aux Loups et Chopin	CDC	176 490,60	115 442,56	9,42	T	F	Taux fixe à 1.21 %	0,301	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	1 338,57	11 540,07
NEOLIA	2017	P	Réh. 55 logts rues Beuse aux Loups et Chopin	CDC	274 500,00	168 830,07	8,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	3 798,68	15 001,87
NEOLIA	2016	P	Réh. 30 logts 2 et 2ter rue Jules Verne	CDC	72 044,40	51 583,43	13,50	T	F	Taux fixe à 1.36 %	0,338	F	Taux fixe à 1.36 %	1,360	A-1	EUR	680,59	3 437,06
NEOLIA	2016	P	Réh. 30 logts 2 et 2ter rue Jules Verne	CDC	252 000,00	177 092,68	13,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	2 744,94	10 352,22
NEOLIA	2017	P	Réhab. 48 logts 3a et 3b rue Gustave Courbet	CDC	388 800,00	278 050,77	13,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	7 090,29	13 014,26
NEOLIA	2017	P	Réhab. 48 logts 3a et 3b rue Gustave Courbet	CDC	5 148,00	3 681,60	13,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	93,88	172,32
NEOLIA	2017	P	Réhab. 48 logts 3a et 3b rue Gustave Courbet	CDC	110 283,60	79 052,36	13,58	T	F	Taux fixe à 1.4 %	0,348	F	Taux fixe à 1.4 %	1,400	A-1	EUR	1 073,61	5 253,68
NEOLIA	2017	P	20 logts rue du Général de Gaulle	CDC	539 161,00	500 931,56	36,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	13 024,22	5 958,88
NEOLIA	2017	P	20 logts rue du Général de Gaulle	CDC	195 738,20	184 656,56	46,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 801,07	1 168,64
NEOLIA	2017	P	20 logts rue du Général de Gaulle	CDC	394 156,70	368 527,19	36,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 633,49	3 597,03

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2017	P	20 logts rue du Général de Gaulle	CDC	80 902,50	76 868,50	46,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 383,63	300,43
NEOLIA	2017	P	20 logts éco-quartier du Crépon	CDC	928 403,00	862 574,21	36,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	22 426,93	10 260,84
NEOLIA	2017	P	20 logts éco-quartier du Crépon	CDC	145 926,20	137 664,65	46,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 579,28	871,24
NEOLIA	2017	P	20 logts éco-quartier du Crépon	CDC	156 722,30	146 531,64	36,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 637,57	1 430,23
NEOLIA	2017	P	20 logts éco-quartier du Crépon	CDC	20 226,50	19 217,95	46,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	345,92	75,10
NEOLIA	2017	P	Réh. 213 logts rues Bourgogne-Fontaine-Lamartine	CDC	160 843,80	97 016,89	8,67	T	F	Taux fixe à 1.1 %	0,274	F	Taux fixe à 1.1 %	1,100	A-1	EUR	1 019,27	10 623,42
NEOLIA	2017	P	Réh. 213 logts rues Bourgogne-Fontaine-Lamartine	CDC	1 704 900,00	1 038 235,10	8,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	23 360,29	92 255,26
NEOLIA	2017	P	Réh. 213 logts rues Bourgogne-Fontaine-Lamartine	CDC	42 735,00	26 024,39	8,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	585,55	2 312,47
NEOLIA	2017	P	Réh. 30 logts 20 à 22 rue Chopin	CDC	81 083,00	58 055,07	13,67	T	F	Taux fixe à 1.36 %	0,338	F	Taux fixe à 1.36 %	1,360	A-1	EUR	765,98	3 868,26
NEOLIA	2017	P	Réh. 30 logts 20 à 22 rue Chopin	CDC	210 000,00	125 997,77	8,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	2 834,95	11 479,80
NEOLIA	2017	P	14 logts îlot du Stade	CDC	376 294,80	349 613,45	36,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 089,95	4 158,86
NEOLIA	2017	P	14 logts îlot du Stade	CDC	80 185,70	75 646,02	46,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 966,80	478,74
NEOLIA	2017	P	14 logts îlot du Stade	CDC	250 961,90	234 643,43	36,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 223,58	2 290,25
NEOLIA	2017	P	14 logts îlot du Stade	CDC	53 160,80	50 510,07	46,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	909,18	197,41
NEOLIA	2017	P	16 logts rue des Mirabelles	CDC	584 294,90	542 865,22	36,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	14 114,50	6 457,70
NEOLIA	2017	P	16 logts rue des Mirabelles	CDC	250 450,20	236 271,06	46,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 143,05	1 495,30

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2017	P	16 logts rue des Mirabelles	CDC	232 531,60	207 824,34	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 740,84	2 355,14
NEOLIA	2017	P	16 logts rue des Mirabelles	CDC	80 546,90	74 045,27	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 332,81	360,65
NEOLIA	2017	P	Réh. 32 logts, 1-8 et 5-19 rue Beethoven	CDC	266 130,00	166 285,95	8,83	T	F	Taux fixe à 1.4 %	0,348	F	Taux fixe à 1.4 %	1,400	A-1	EUR	2 224,93	17 465,52
NEOLIA	2017	P	Réh. 32 logts, 1-8 et 5-19 rue Beethoven	CDC	218 400,00	132 999,32	8,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	2 992,48	11 818,03
NEOLIA	2017	P	Réh. 32 logts, 1-8 et 5-19 rue Beethoven	CDC	56 940,00	34 674,83	8,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	780,18	3 081,13
NEOLIA	2017	P	15 logts rue des Carrières	CDC	481 359,60	447 228,60	36,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 627,94	5 320,05
NEOLIA	2017	P	15 logts rue des Carrières	CDC	125 118,60	118 035,07	46,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 068,91	747,02
NEOLIA	2017	P	15 logts rue des Carrières	CDC	171 256,20	153 059,66	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 755,07	1 734,52
NEOLIA	2017	P	15 logts rue des Carrières	CDC	49 511,40	45 514,90	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	819,27	221,69
NEOLIA	2017	P	4 logts ZAC des Hauts de Bavans	CDC	105 877,80	97 200,31	35,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 499,21	292,31
NEOLIA	2017	P	Constr. 4 maisons individ. ZAC Hauts de Bavans	CDC	41 610,10	39 005,93	45,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 290,73	0,00
NEOLIA	2017	P	Constr. 4 maisons individ. ZAC Hauts de Bavans	CDC	156 181,20	138 004,59	33,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 864,13	342,82
NEOLIA	2017	P	Constr. 4 maisons individ. ZAC Hauts de Bavans	CDC	41 610,10	38 065,09	43,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	898,88	0,00
NEOLIA	2017	P	35 logts 33 rue de Chaillot	CDC	446 357,00	414 707,87	36,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 782,40	4 933,20
NEOLIA	2017	P	35 logts 33 rue de Chaillot	CDC	398 262,00	375 714,57	46,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 768,58	2 377,80
NEOLIA	2017	P	35 logts 33 rue de Chaillot	CDC	438 444,00	391 857,86	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	7 053,44	4 440,66

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2017	P	35 logts 33 rue de Chaillot	CDC	182 351,00	167 631,86	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 017,37	816,48
NEOLIA	2017	P	Réhab. 20 logements rue des Peupliers	CDC	12 600,00	9 939,99	18,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	0,00	264,19
NEOLIA	2017	P	Réhab. 20 logements rue des Peupliers	CDC	154 000,00	121 488,65	18,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	0,00	3 229,04
NEOLIA	2017	P	Réhab. 20 logements rue des Peupliers	CDC	164 785,60	136 180,91	19,50	T	F	Taux fixe à 1.86 %	0,462	F	Taux fixe à 1.86 %	1,860	A-1	EUR	2 475,68	5 769,34
NEOLIA	2017	P	VillaGénération ancien site de la Piscine	CDC	305 706,60	288 399,15	46,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 498,38	1 825,20
NEOLIA	2017	P	VillaGénération ancien site de la Piscine	CDC	418 825,20	389 128,22	36,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 117,33	4 628,92
NEOLIA	2017	P	30 logts 4-4ter rue Jules Verne	CDC	252 000,00	198 799,59	18,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	0,00	5 283,88
NEOLIA	2017	P	30 logts 4-4ter rue Jules Verne	CDC	39 420,00	32 497,16	19,58	T	F	Taux fixe à 1.75 %	0,435	F	Taux fixe à 1.75 %	1,750	A-1	EUR	555,96	1 391,64
NEOLIA	2017	P	30 logts 6-6ter rue Jules Verne	CDC	252 000,00	182 010,40	13,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	4 641,27	8 519,06
NEOLIA	2017	P	30 logts 6-6ter rue Jules Verne	CDC	28 522,80	21 873,26	14,58	T	F	Taux fixe à 1.57 %	0,390	F	Taux fixe à 1.57 %	1,570	A-1	EUR	333,65	1 329,40
NEOLIA	2017	P	30 logts 8-8ter rue Jules Verne	CDC	252 000,00	198 799,59	18,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	0,00	5 283,88
NEOLIA	2017	P	30 logts 8-8ter rue Jules Verne	CDC	35 544,60	27 258,06	14,58	T	F	Taux fixe à 1.57 %	0,390	F	Taux fixe à 1.57 %	1,570	A-1	EUR	415,78	1 656,68
NEOLIA	2017	P	40 logts 11 à 14 rue Debussy	CDC	280 000,00	172 212,82	8,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	3 874,79	15 302,45
NEOLIA	2017	P	40 logts 11 à 14 rue Debussy	CDC	53 007,50	35 602,17	9,58	T	F	Taux fixe à 1.29 %	0,321	F	Taux fixe à 1.29 %	1,290	A-1	EUR	440,50	3 450,17
NEOLIA	2017	P	Réhab. 32 logts 18 à 20 rue de Lattre de Tassigny	CDC	313 600,00	192 878,36	8,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	4 339,76	17 138,74
NEOLIA	2017	P	Réhab. 32 logts 18 à 20 rue de Lattre de Tassigny	CDC	264 134,50	202 556,55	14,58	T	F	Taux fixe à 1.57 %	0,390	F	Taux fixe à 1.57 %	1,570	A-1	EUR	3 089,77	12 310,94

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2017	P	Réhab. 16 logts 29 à 31 rue Jules Haag	CDC	108 000,00	66 424,94	8,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	1 494,56	5 902,38
NEOLIA	2017	P	Réhab. 16 logts 29 à 31 rue Jules Haag	CDC	44 311,00	29 761,29	9,58	T	F	Taux fixe à 1.29 %	0,321	F	Taux fixe à 1.29 %	1,290	A-1	EUR	368,24	2 884,12
NEOLIA	2017	P	40 logts 23 à 26 rue Chopin	CDC	280 000,00	172 212,82	8,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	3 874,79	15 302,45
NEOLIA	2017	P	40 logts 23 à 26 rue Chopin	CDC	209 107,00	140 445,54	9,58	T	F	Taux fixe à 1.29 %	0,321	F	Taux fixe à 1.29 %	1,290	A-1	EUR	1 737,69	13 610,39
NEOLIA	2017	P	Réhab. 16 logts 20 à 22 rue Jules Haag	CDC	5 390,00	3 315,10	8,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	74,59	294,57
NEOLIA	2017	P	Réhab. 16 logts 20 à 22 rue Jules Haag	CDC	80 000,00	57 781,08	13,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	1 473,42	2 704,46
NEOLIA	2017	P	Réhab. 16 logts 20 à 22 rue Jules Haag	CDC	67 211,50	51 542,38	14,58	T	F	Taux fixe à 1.57 %	0,390	F	Taux fixe à 1.57 %	1,570	A-1	EUR	786,22	3 132,64
NEOLIA	2017	P	30 logts 83 à 87 boulevard Blum	CDC	164 081,00	110 204,15	9,58	T	F	Taux fixe à 1.29 %	0,321	F	Taux fixe à 1.29 %	1,290	A-1	EUR	1 363,53	10 679,72
NEOLIA	2017	P	30 logts 83 à 87 boulevard Blum	CDC	210 000,00	129 159,62	8,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	2 906,09	11 476,84
NEOLIA	2018	P	Réh. 16 logts 4 Chemin Grange la Dame	CDC	170 100,00	138 658,36	11,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 991,70	8 228,88
NEOLIA	2017	P	6 logts 3 place Godard	CDC	56 700,00	40 952,34	13,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	1 044,28	1 916,78
NEOLIA	2017	P	6 logts 3 place Godard	CDC	63 000,00	48 290,03	14,67	T	F	Taux fixe à 1.55 %	0,385	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	A-1	EUR	727,26	2 939,10
NEOLIA	2017	P	22 logts 18 et 19 Cités immobilières	CDC	252 450,00	182 335,44	13,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	4 649,55	8 534,27
NEOLIA	2017	P	22 logts cités immobilières	CDC	171 790,10	131 678,55	14,67	T	F	Taux fixe à 1.55 %	0,385	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	A-1	EUR	1 983,10	8 014,41
NEOLIA	2017	P	17 logts 28 et 30 rue des Campenottes	CDC	129 500,00	93 533,13	13,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	2 385,09	4 377,85
NEOLIA	2017	P	17 logts 28 et 30 rue des Campenottes	CDC	22 642,20	16 353,62	13,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	417,02	765,44

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2017	P	17 logts 28-30 rue des Campenottes	CDC	147 000,00	112 676,74	14,67	T	F	Taux fixe à 1.55 %	0,385	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	A-1	EUR	1 696,93	6 857,89
NEOLIA	2017	P	Réh. 20 logts 49-51 rue de Grand-Charmont	CDC	23 100,00	15 552,76	9,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	194,41	1 345,20
NEOLIA	2017	P	20 logts bât. 38, 49 et 51 rue de Grand-Charmont	CDC	263 900,00	212 499,31	11,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 524,98	14 540,50
NEOLIA	2017	P	Réh. 12 logts 3-5 rue des Boulets Montants	CDC	113 400,00	92 548,62	19,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	0,00	3 088,81
NEOLIA	2017	P	12 logts 3 et 5 rue des Boulets Montants	CDC	100 835,70	89 239,84	21,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 320,24	2 695,43
NEOLIA	2017	P	12 logts, bât. 2, 5 et 7 rue des Acacias	CDC	95 349,00	84 384,10	21,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 193,99	2 548,76
NEOLIA	2018	P	Construction 20 logts rue Léonard de Vinci	CDC	146 050,80	136 893,56	36,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 833,02	4,56
NEOLIA	2018	P	Construction 20 logts rue Léonard de Vinci	CDC	20 345,50	19 379,09	46,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	428,73	0,00
NEOLIA	2018	P	Construction 20 logts rue Léonard de Vinci	CDC	167 687,80	158 584,44	46,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 176,80	0,00
NEOLIA	2018	P	Construction 20 logts rue Léonard de Vinci	CDC	861 172,20	802 084,07	36,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	28 875,03	1 816,68
NEOLIA	2021	P	Construction 17 logts lot. Vallon Saint Michel	CDC	44 888,90	43 546,65	47,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	943,57	0,00
NEOLIA	2021	P	Construction 17 logts lot. Vallon Saint Michel	CDC	516 929,70	494 139,30	37,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	17 789,01	772,44
NEOLIA	2021	P	Construction 17 logts lot. Vallon Saint Michel	CDC	123 134,20	118 879,37	47,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 829,91	0,00
NEOLIA	2021	P	Construction 17 logts lot. Vallon Saint Michel	CDC	309 108,80	296 742,49	37,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	8 101,75	0,00
NEOLIA	2018	P	Réh. 20 logts 14-16 rue Léonard de Vinci	CDC	55 007,40	44 402,68	11,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 598,50	2 635,14
NEOLIA	2018	P	Réh. 20 logts 14-16 rue Léonard de Vinci	CDC	196 000,00	157 970,11	11,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	3 554,33	9 539,88
NEOLIA	2018	P	Const. 24 logts place Godard, Les Buis	CDC	547 002,00	509 470,21	36,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	18 340,93	1 153,93

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2018	P	Const. 24 logts place Godard, Les Buis	CDC	102 676,20	97 102,16	46,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 169,79	0,00
NEOLIA	2018	P	Const. 24 logts place Godard, Les Buis	CDC	390 956,40	366 443,82	36,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	10 260,43	12,19
NEOLIA	2018	P	Const. 24 logts place Godard, Les Buis	CDC	66 980,40	63 798,82	46,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 411,45	0,00
NEOLIA	2018	P	32 logts 1 à 7 rue Renaud de Bourgogne	CDC	23 437,20	19 359,69	15,83	A	F	Taux fixe à 1.7 %	1,700	F	Taux fixe à 1.7 %	1,700	A-1	EUR	329,11	1 063,07
NEOLIA	2018	P	Réh. 32 logts 1 à 7 rue Renaud de Bourgogne	CDC	240 000,00	207 985,95	16,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	5 303,64	7 043,86
NEOLIA	2018	P	14 logts lotissement Champ Prouvet	CDC	269 935,40	253 888,70	36,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 139,99	575,05
NEOLIA	2018	P	14 logts lotissement Champ Prouvet	CDC	65 583,00	62 633,12	46,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 044,59	0,00
NEOLIA	2018	P	14 logts lotissement Champ Prouvet	CDC	270 685,80	256 231,07	36,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	7 174,47	8,53
NEOLIA	2018	P	14 logts lotissement Champ Prouvet	CDC	36 419,60	35 033,80	46,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	775,07	0,00
NEOLIA	2018	P	60 logts 1 à 15 et 4 à 6 rue des Prés	CDC	633 605,00	523 372,84	15,83	A	F	Taux fixe à 1.7 %	1,700	F	Taux fixe à 1.7 %	1,700	A-1	EUR	8 897,34	28 739,13
NEOLIA	2018	P	Réh. 60 logts 1 à 15 et 4 à 6 rue des Prés	CDC	667 800,00	578 720,92	16,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	14 757,38	19 599,53
NEOLIA	2021	P	Constr. 20 logts 19 rue du Général Leclerc	CDC	113 904,70	110 498,77	47,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 409,44	0,00
NEOLIA	2021	P	Constr. 20 logts 19 rue du Général Leclerc	CDC	471 948,40	451 141,13	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 241,08	705,23
NEOLIA	2021	P	Constr. 20 logts 19 rue du Général Leclerc	CDC	201 392,10	194 433,10	47,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 287,71	0,00
NEOLIA	2021	P	Constr. 20 logts 19 rue du Général Leclerc	CDC	266 925,40	256 246,69	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	7 001,01	0,00
NEOLIA	2019	P	Const. 20 logts 19 rue du Général Leclerc	CDC	98 000,00	98 000,00	45,50	A	F	Taux fixe à 1.57 %	1,570	F	Taux fixe à 1.57 %	1,570	A-1	EUR	1 538,60	0,00
NEOLIA	2018	P	16 logts 4 chemin de Grange la Dame	CDC	57 600,00	43 402,69	10,75	A	F	Taux fixe à 1.41 %	1,410	F	Taux fixe à 1.41 %	1,410	A-1	EUR	611,98	3 675,32

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2021	P	Construction 14 logts rue de la Gare	CDC	171 511,80	164 650,24	37,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 495,33	0,00
NEOLIA	2021	P	Construction 14 logts rue de la Gare	CDC	143 662,80	138 698,60	47,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 468,42	0,00
NEOLIA	2021	P	Construction 14 logts rue de la Gare	CDC	347 208,60	331 900,87	37,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 948,43	518,83
NEOLIA	2021	P	Construction 14 logts rue de la Gare	CDC	72 511,80	70 343,59	47,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 524,20	0,00
NEOLIA	2019	P	14 logts rue de la Gare	CDC	58 800,00	58 800,00	45,08	A	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	F	Taux fixe à 1.95 %	1,950	A-1	EUR	1 146,60	0,00
NEOLIA	2018	P	16 logts 1 à 3 rue Armand Peugeot	CDC	195 382,80	180 130,87	22,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 683,40	5 083,96
NEOLIA	2018	P	16 logts 1 à 3 rue Armand Peugeot	CDC	57 600,00	51 998,64	21,00	A	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	A-1	EUR	961,97	1 936,63
NEOLIA	2018	P	Réh. 29 logts 24 à 28 rue Jules Haag	CDC	168 523,50	137 373,26	11,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 945,44	8 152,62
NEOLIA	2018	P	29 logts 24 à 28 rue Jules Haag	CDC	87 000,00	65 641,08	10,83	A	F	Taux fixe à 1.48 %	1,480	F	Taux fixe à 1.48 %	1,480	A-1	EUR	971,49	5 538,75
NEOLIA	2018	P	Réh. 26 logts 29-31 rue de la Cité immobilière	CDC	236 600,00	192 594,66	11,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	4 333,38	11 630,88
NEOLIA	2018	P	26 logts 29 et 31 rue de la Cité immobilière	CDC	216 396,60	163 179,72	10,83	A	F	Taux fixe à 1.45 %	1,450	F	Taux fixe à 1.45 %	1,450	A-1	EUR	2 366,11	13 789,97
NEOLIA	2018	P	Réh. 26 logts 1 à 5 rue des Prés Verts	CDC	169 274,70	146 547,79	16,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 275,72	5 031,19
NEOLIA	2018	P	26 logts 1 à 5 rue des Prés Verts	CDC	109 200,00	90 265,53	15,83	A	F	Taux fixe à 1.74 %	1,740	F	Taux fixe à 1.74 %	1,740	A-1	EUR	1 570,62	4 941,31
NEOLIA	2018	P	Réh. 32 logts 4 et 6 rue Emile Zingg	CDC	103 175,80	84 104,56	11,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 027,76	4 991,30
NEOLIA	2018	P	32 logts 4 et 6 rue Emile Zingg	CDC	134 400,00	101 404,13	10,83	A	F	Taux fixe à 1.48 %	1,480	F	Taux fixe à 1.48 %	1,480	A-1	EUR	1 500,78	8 556,42
NEOLIA	2018	P	Réh. 39 logts 1-2-2A rue du Grand Chênois	CDC	327 600,00	266 669,54	11,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	6 000,06	16 104,29
NEOLIA	2018	P	39 logts 1-2-2A rue du Grand Chênois	CDC	174 000,00	131 209,42	10,83	A	F	Taux fixe à 1.45 %	1,450	F	Taux fixe à 1.45 %	1,450	A-1	EUR	1 902,54	11 088,23
NEOLIA	2018	P	Réh. 30 logts 1 à 5 rue Lavoisier	CDC	273 000,00	245 667,95	21,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	0,00	4 717,94

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2018	P	30 logts 1 à 5 rue Lavoisier	CDC	303 926,00	264 285,60	20,83	A	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	A-1	EUR	4 968,57	10 380,21
NEOLIA	2018	P	Réh. 18 logts 4 à 6 place Godard	CDC	207 900,00	179 987,25	16,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 479,54	6 179,20
NEOLIA	2018	P	18 logts 4-5-6 place Godard	CDC	75 600,00	62 491,51	15,83	A	F	Taux fixe à 1.74 %	1,740	F	Taux fixe à 1.74 %	1,740	A-1	EUR	1 087,35	3 420,91
NEOLIA	2018	P	Réh. 32 logts 1 à 7 rue du Vieux Moulin	CDC	313 600,00	282 203,19	21,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	0,00	5 419,59
NEOLIA	2018	P	32 logts 1 à 7 rue du Vieux Moulin	CDC	322 000,00	280 002,23	20,83	A	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	A-1	EUR	5 264,04	10 997,51
NEOLIA	2018	P	Réh. 16 logts 5 rue des Bleuets	CDC	156 800,00	127 636,70	11,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	2 871,83	7 708,04
NEOLIA	2018	P	16 logts 5 rue des Bleuets	CDC	105 000,00	79 178,11	10,83	A	F	Taux fixe à 1.45 %	1,450	F	Taux fixe à 1.45 %	1,450	A-1	EUR	1 148,08	6 691,17
NEOLIA	2018	P	32 logts 1 et 2 place de la Mairie	CDC	72 274,30	44 657,68	10,83	A	F	Taux fixe à 1.45 %	1,450	F	Taux fixe à 1.45 %	1,450	A-1	EUR	647,54	3 773,93
NEOLIA	2018	P	32 logts 1 et 2 place de la Mairie	CDC	313 600,00	209 171,40	11,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	4 706,36	12 631,95
NEOLIA	2018	P	32 logts 1-3 rue du Colonel Boyer	CDC	313 600,00	283 082,11	17,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	4 387,77	11 313,79
NEOLIA	2018	P	32 logts 1-3 rue du Colonel Boyer	CDC	336 126,00	291 938,88	16,00	A	F	Taux fixe à 1.52 %	1,520	F	Taux fixe à 1.52 %	1,520	A-1	EUR	4 437,47	15 179,06
NEOLIA	2018	P	Réh. 16 logts 1 et 3 rue des Pâquerettes	CDC	5 140,80	4 450,59	16,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	160,22	152,80
NEOLIA	2021	P	Réhab. 90 logts 2 à 18 allée des Pervenches	CDC	596 074,50	552 261,69	22,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	19 881,42	10 356,13
NEOLIA	2019	P	Réh. 90 logts 2 à 18 allée des Pervenches	CDC	270 000,00	242 966,05	21,33	A	F	Taux fixe à 1.6 %	1,600	F	Taux fixe à 1.6 %	1,600	A-1	EUR	3 887,46	9 301,21
NEOLIA	2018	P	16 logts bât. A, 1 et 3 rue des Pâquerettes	CDC	67 200,00	55 508,80	15,92	A	F	Taux fixe à 1.7 %	1,700	F	Taux fixe à 1.7 %	1,700	A-1	EUR	943,65	3 048,07
NEOLIA	2019	P	Const. 22 logts rue Jean de Bry	CDC	77 000,00	70 101,57	26,83	A	F	Taux fixe à 0.8 %	0,800	F	Taux fixe à 0.8 %	0,800	A-1	EUR	560,81	2 336,37
NEOLIA	2019	P	Réh. 41 logts 7 à 13 rue Dalloz	CDC	151 563,50	131 122,58	16,33	A	F	Taux fixe à 1.23 %	1,230	F	Taux fixe à 1.23 %	1,230	A-1	EUR	1 612,81	6 981,94
NEOLIA	2021	P	Réhab. 41 logts 7 à 13 rue Dalloz	CDC	287 000,00	260 365,39	17,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	6 639,32	7 944,45

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2021	P	Réhab. 32 logts 1 à 5 rue Mathiez	CDC	216 000,00	200 710,93	22,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	5 519,55	3 447,00
NEOLIA	2019	P	Réhabilitation 32 logts 1 à 5 rue Mathiez	CDC	106 993,50	96 268,25	21,17	A	F	Taux fixe à 1.59 %	1,590	F	Taux fixe à 1.59 %	1,590	A-1	EUR	1 530,67	3 689,37
NEOLIA	2021	P	Réhab. 40 logts 1 à 9 impasse Baverey	CDC	606 273,50	549 654,13	17,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	19 787,55	17 042,36
NEOLIA	2019	P	Réhab. 40 logts	CDC	168 000,00	146 129,13	16,17	A	F	Taux fixe à 1.63 %	1,630	F	Taux fixe à 1.63 %	1,630	A-1	EUR	2 381,90	7 529,23
NEOLIA	2018	P	Réh. 17 logts 32 et 34 rue des Campenottes	CDC	92 689,10	80 244,61	16,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 888,81	2 754,91
NEOLIA	2018	P	17 logts bât. D, 32 et 34 rue des Campenottes	CDC	71 400,00	58 978,11	15,92	A	F	Taux fixe à 1.7 %	1,700	F	Taux fixe à 1.7 %	1,700	A-1	EUR	1 002,63	3 238,56
NEOLIA	2018	P	48 logts 2 à 16 rue des Raincères	CDC	470 400,00	408 688,22	12,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	0,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	5 108,60	25 778,12
NEOLIA	2018	P	48 logts 2 à 16 rue des Raincères	CDC	98 000,00	79 833,02	11,00	A	F	Taux fixe à 1.25 %	1,250	F	Taux fixe à 1.25 %	1,250	A-1	EUR	997,91	6 207,68
NEOLIA	2021	P	Réhab. 12 logts 7 et 8 place Godard	CDC	113 400,00	102 876,08	17,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	2 623,34	3 139,02
NEOLIA	2019	P	Réh. 12 logts 7 et 8 place Godard	CDC	143 511,90	124 156,87	16,33	A	F	Taux fixe à 1.23 %	1,230	F	Taux fixe à 1.23 %	1,230	A-1	EUR	1 527,13	6 611,04
NEOLIA	2021	P	Réhab. 26 logts 17A et 17B rue de la Papèterie	CDC	291 200,00	264 175,61	17,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	6 736,48	8 060,71
NEOLIA	2019	P	Réh. 26 logts 17A et 17B rue de la Papèterie	CDC	185 769,50	160 715,32	16,33	A	F	Taux fixe à 1.23 %	1,230	F	Taux fixe à 1.23 %	1,230	A-1	EUR	1 976,80	8 557,68
NEOLIA	2021	P	Réh. 12 logts 9 et 9A rue Keller	CDC	132 600,00	123 214,21	22,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	3 388,39	2 116,08
NEOLIA	2019	P	Réh. 12 logts 9 et 9A rue Keller	CDC	100 330,60	90 013,70	21,50	A	F	Taux fixe à 1.37 %	1,370	F	Taux fixe à 1.37 %	1,370	A-1	EUR	1 233,19	3 533,62
NEOLIA	2021	P	Réhab. 26 logts 14 à 22 rue Gustave Courbet	CDC	187 200,00	169 827,18	17,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	4 330,60	5 181,88
NEOLIA	2019	P	Réh. 26 logts 14 à 22 rue Gustave Courbet	CDC	225 447,60	195 042,14	16,33	A	F	Taux fixe à 1.23 %	1,230	F	Taux fixe à 1.23 %	1,230	A-1	EUR	2 399,02	10 385,50
NEOLIA	2021	P	Réhab. 30 logts 5 cour de l'Orangerie	CDC	4 411,80	3 995,51	17,17	A	F	Taux fixe à 0.64 %	0,640	F	Taux fixe à 0.64 %	0,640	A-1	EUR	25,57	210,14
NEOLIA	2021	P	Construction 10 logts "Maison Tissot", rue Curie	CDC	105 000,00	98 699,29	27,25	A	F	Taux fixe à 0.74 %	0,740	F	Taux fixe à 0.74 %	0,740	A-1	EUR	730,37	3 185,37

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2021	P	Construction 22 logts rue des Glaces	CDC	198 000,00	186 118,66	27,25	A	F	Taux fixe à 0.74 %	0,740	F	Taux fixe à 0.74 %	0,740	A-1	EUR	1 377,28	6 006,70
NEOLIA	2021	P	Construction 7 logts rue Charles Trénet	CDC	63 000,00	59 219,57	27,25	A	F	Taux fixe à 0.74 %	0,740	F	Taux fixe à 0.74 %	0,740	A-1	EUR	438,22	1 911,22
NEOLIA	2021	P	Construction 18 logts rue du Puits	CDC	189 000,00	177 658,71	27,25	A	F	Taux fixe à 0.74 %	0,740	F	Taux fixe à 0.74 %	0,740	A-1	EUR	1 314,67	5 733,67
NEOLIA	2021	P	Construction 18 logts rue du Puits	CDC	63 000,00	63 000,00	36,25	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2021	P	Réhab. 45 logts 57 à 63 rue de la Combe Mirey	CDC	209 319,60	194 334,04	22,08	A	F	Taux fixe à 0.95 %	0,950	F	Taux fixe à 0.95 %	0,950	A-1	EUR	1 846,18	7 599,72
NEOLIA	2019	P	Const. 28 logts rue Joseph Briot	CDC	60 000,00	60 000,00	35,92	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2019	P	28 logts rue Joseph Briot	CDC	180 000,00	164 342,35	26,92	A	F	Taux fixe à 1.01 %	1,010	F	Taux fixe à 1.01 %	1,010	A-1	EUR	1 659,86	5 325,00
NEOLIA	2019	P	28 logts rue Joseph Briot	CDC	30 000,00	27 390,40	26,92	A	F	Taux fixe à 1.01 %	1,010	F	Taux fixe à 1.01 %	1,010	A-1	EUR	276,64	887,50
NEOLIA	2019	P	Const. 28 logts rue Joseph Briot	CDC	10 000,00	10 000,00	35,92	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2019	P	VEFA 4 logts "Nalanda" 19 rue des Saulniers	CDC	22 500,00	21 197,97	27,00	A	F	Taux fixe à 0.99 %	0,990	F	Taux fixe à 0.99 %	0,990	A-1	EUR	209,86	660,70
NEOLIA	2019	P	VEFA 4 logts "Nalanda" 19 rue des Saulniers	CDC	7 500,00	7 500,00	36,00	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2019	P	VEFA 4 logts "Nalanda" 19 rue des Saulniers	CDC	7 500,00	7 065,99	27,00	A	F	Taux fixe à 0.99 %	0,990	F	Taux fixe à 0.99 %	0,990	A-1	EUR	69,95	220,23
NEOLIA	2019	P	VEFA 4 logts "Nalanda" 19 rue des Saulniers	CDC	2 500,00	2 500,00	36,00	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2019	P	9 logts "Vergers de Cologne" place de la Nation	CDC	67 500,00	63 593,90	27,00	A	F	Taux fixe à 0.99 %	0,990	F	Taux fixe à 0.99 %	0,990	A-1	EUR	629,58	1 982,10
NEOLIA	2021	P	Réhab. 36 logts 9 rue Kuentzmann	CDC	108 584,40	98 487,97	17,08	A	F	Taux fixe à 0.8 %	0,800	F	Taux fixe à 0.8 %	0,800	A-1	EUR	787,90	5 108,87
NEOLIA	2020	P	Réh. 36 logts 9 rue Kuentzmann	CDC	108 000,00	108 000,00	26,08	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2019	F	8 logts 16 rue de Belfort	BANQUE POSTALE	354 000,00	134 714,24	2,54	X	V	(EONIA(Postfixé) + 0.54)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,549	V	(Euribor 3M + 0.46)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,566	A-1	EUR	5 942,58	0,00
NEOLIA	2010	P	changement d'usage de 41 logements	SFIL	600 000,00	420 791,37	16,33	T	F	Taux fixe à 4.33 %	4,401	F	Taux fixe à 4.33 %	4,401	A-1	EUR	17 932,41	17 888,01
NEOLIA	2015	C	10 logements 5 rue Stéphane Mallarmé	CREDIT AGRICOLE	308 149,50	184 889,66	12,00	T	V	(Euribor 3M + 0.5)-Floor -0.5 sur Euribor 3M	0,368	V	(Euribor 3M + 0.5)-Floor -0.5 sur Euribor 3M	4,587	A-1	EUR	7 668,22	15 407,48
NEOLIA	2015	P	35 logts "Patio Clotilde" 9 rue St Martin	Crédit Foncier	1 072 105,98	719 436,13	12,58	A	F	Taux fixe à 2.17 %	2,170	F	Taux fixe à 2.17 %	2,170	A-1	EUR	15 611,77	48 496,28
NEOLIA	2021	P	CONSTRUCTION 40 LOGEMENTS RUES DES BOUVREUILS ET DES PINSONS	CDC	141 621,90	138 750,15	47,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 006,43	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2021	P	CONSTRUCTION 40 LOGEMENTS RUES DES BOUVREUILS ET DES PINSONS	CDC	1 019 554,20	984 196,64	37,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	35 431,08	1 538,50
NEOLIA	2021	P	CONSTRUCTION 40 LOGEMENTS RUES DES BOUVREUILS ET DES PINSONS	CDC	368 041,80	358 821,60	47,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 560,07	0,00
NEOLIA	2021	P	CONSTRUCTION 40 LOGEMENTS RUES DES BOUVREUILS ET DES PINSONS	CDC	536 344,90	519 995,71	37,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	14 197,08	0,00
NEOLIA	2021	P	CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS PLACE GODARD	CDC	105 821,40	103 170,36	47,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 323,82	0,00
NEOLIA	2021	P	CONSTRUCTION 14 LOGEMENTS PLACE GODARD	CDC	534 384,00	515 851,87	37,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	18 570,67	806,39
NEOLIA	2021	P	REHABILITATION FOYER APAT RUE DU LYCEE	CDC	926 304,60	848 697,70	17,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	21 641,79	25 896,04
NEOLIA	2021	P	CONSTRUCTION 8 LOGEMENTS RUE DES JONCHETS	CDC	102 000,00	96 106,07	27,58	A	F	Taux fixe à 1 %	1,000	F	Taux fixe à 1 %	1,000	A-1	EUR	961,06	2 991,24
NEOLIA	2021	P	CONSTRUCTION 15 LOGEMENTS LOTISSEMENT LE PLANE	CDC	157 500,00	148 399,06	27,58	A	F	Taux fixe à 1 %	1,000	F	Taux fixe à 1 %	1,000	A-1	EUR	1 483,99	4 618,84
NEOLIA	2021	P	CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS RUE DES VERGERS	CDC	168 000,00	158 235,53	27,75	A	F	Taux fixe à 0.96 %	0,960	F	Taux fixe à 0.96 %	0,960	A-1	EUR	1 519,06	4 952,65
NEOLIA	2021	P	CONSTRUCTION 16 LOGEMENTS RUE DES VERGERS	CDC	56 000,00	56 000,00	36,75	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2021	P	Réhabilitation de 6 logements 2 rue des Prés	CDC	42 000,00	42 000,00	26,92	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2019	P	CONSTRUCTION 22 LOGEMENTS RUE JEAN DE BRY	CDC	449 899,50	434 297,24	37,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	15 634,70	678,90
NEOLIA	2019	P	CONSTRUCTION 22 LOGEMENTS RUE JEAN DE BRY	CDC	299 844,00	292 332,30	47,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 418,00	0,00
NEOLIA	2019	P	CONSTRUCTION 22 LOGEMENTS RUE JEAN DE BRY	CDC	132 304,50	128 271,52	37,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 502,11	0,00
NEOLIA	2019	P	CONSTRUCTION 22 LOGEMENTS RUE JEAN DE BRY	CDC	89 692,00	87 873,26	47,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 904,03	0,00
NEOLIA	2020	P	ACQUISITION VEFA 28 LOGEMENTS LE CLOS RONDOT	CDC	49 000,00	49 000,00	37,00	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2020	P	ACQUISITION VEFA 28 LOGEMENTS LE CLOS RONDOT	CDC	49 000,00	49 000,00	37,00	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2020	P	ACQUISITION VEFA 25 LOGEMENTS VILLA GENERATION RUE DES FLUTTES AGASSES	CDC	52 500,00	52 500,00	37,00	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2020	P	ACQUISITION VEFA 25 LOGEMENTS VILLA GENERATION RUE DES FLUTTES AGASSES	CDC	10 000,00	10 000,00	37,00	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2019	P	Réhabilitation de 20 logements rue des Peupliers	CDC	141 266,30	132 569,98	22,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	0,00	2 276,74
NEOLIA	2019	P	Construction de 28 logements rue Joseph Briot	CDC	98 651,00	96 650,60	47,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 094,22	0,00
NEOLIA	2019	P	Construction de 28 logements rue Joseph Briot	CDC	162 157,50	157 214,52	37,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 292,32	0,00
NEOLIA	2019	P	Construction de 28 logements rue Joseph Briot	CDC	214 838,50	209 456,36	47,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 748,01	0,00
NEOLIA	2019	P	Construction de 28 logements rue Joseph Briot	CDC	331 348,50	319 857,53	37,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 514,87	500,01
NEOLIA	2019	P	Construction de 28 logements rue Joseph Briot	CDC	69 603,50	64 984,13	37,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	1,760	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	4,010	A-1	EUR	2 605,86	1 166,78
NEOLIA	2019	P	Construction de 28 logements rue Joseph Briot	CDC	47 795,50	44 953,43	47,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	1,760	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	4,010	A-1	EUR	1 802,63	628,31
NEOLIA	2019	P	Construction de 28 logements rue Joseph Briot	CDC	8 960,50	8 365,82	37,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	1,760	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	4,010	A-1	EUR	335,47	150,21
NEOLIA	2020	P	Réhabilitation de 6 logements rue des Grands Prés	CDC	56 316,40	50 850,27	17,92	A	F	Taux fixe à 0.33 %	0,330	F	Taux fixe à 0.33 %	0,330	A-1	EUR	167,81	2 746,60
NEOLIA	2021	P	Acquisition en VEFA de 30 logements avenue Clémenceau	CDC	75 000,00	75 000,00	37,08	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2022	P	Réhabilitation de 45 logements La Combe Mirey	CDC	423 000,00	409 125,60	23,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	0,00	6 264,74
NEOLIA	2019	P	Acquisition en VEFA de 4 logements résidence "Nalanda" rue des Saulniers	CDC	23 130,00	22 613,76	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	407,05	188,83

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2019	P	Acquisition en VEFA de 4 logements résidence "Nalanda" rue des Saulniers	CDC	16 351,00	16 068,04	48,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	289,22	48,60
NEOLIA	2019	P	Acquisition en VEFA de 4 logements résidence "Nalanda" rue des Saulniers	CDC	55 023,00	53 680,78	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 395,70	565,94
NEOLIA	2019	P	Acquisition en VEFA de 4 logements résidence "Nalanda" rue des Saulniers	CDC	38 718,00	37 956,85	48,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	986,88	208,81
NEOLIA	2019	P	Acquisition en VEFA de 4 logements résidence "Nalanda" rue des Saulniers	CDC	19 695,00	18 895,85	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	1,760	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	4,010	A-1	EUR	568,77	507,95
NEOLIA	2019	P	Acquisition en VEFA de 4 logements résidence "Nalanda" rue des Saulniers	CDC	5 669,00	5 438,97	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	1,760	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	4,010	A-1	EUR	163,71	146,21
NEOLIA	2019	P	Acquisition en VEFA de 4 logements résidence "Nalanda" rue des Saulniers	CDC	17 366,00	16 720,94	48,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	1,760	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	4,010	A-1	EUR	503,30	387,58
NEOLIA	2019	P	Construction de 9 logements "Les Vergers de Cologne" place des Nations	CDC	238 317,00	228 646,98	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	1,760	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	4,010	A-1	EUR	6 882,27	6 146,38
NEOLIA	2019	P	Construction de 9 logements "Les Vergers de Cologne" place des Nations	CDC	89 352,00	86 033,03	48,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	1,760	V	Livret A(Préfixé) + 1.01	4,010	A-1	EUR	2 589,59	1 994,17
NEOLIA	2022	P	Réhabilitation de 36 logements rue Kuentzmann	CDC	356 400,00	340 779,25	18,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	8 689,87	9 375,35
NEOLIA	2020	P	Réhabilitation de 14 logements rue Robinson	CDC	90 548,50	86 165,58	18,00	A	F	Taux fixe à 0.34 %	0,340	F	Taux fixe à 0.34 %	0,340	A-1	EUR	292,96	4 397,83
NEOLIA	2020	P	Réhabilitation de 20 logements rue du Fort	CDC	40 409,60	38 880,67	23,00	A	F	Taux fixe à 0.46 %	0,460	F	Taux fixe à 0.46 %	0,460	A-1	EUR	178,85	1 535,97
NEOLIA	2020	P	Réhabilitation de 19 logements rue Lamarck	CDC	227 787,60	212 876,23	13,00	A	F	Taux fixe à 0.26 %	0,260	F	Taux fixe à 0.26 %	0,260	A-1	EUR	553,48	14 950,15
NEOLIA	2020	P	Acquisition en VEFA de 28 logements "Le Clos Rondot"	CDC	147 000,00	143 724,23	38,00	A	F	Taux fixe à 0.58 %	0,580	F	Taux fixe à 0.58 %	0,580	A-1	EUR	833,60	3 294,77
NEOLIA	2020	P	Acquisition en VEFA de 28 logements "Le Clos Rondot"	CDC	147 000,00	143 724,23	38,00	A	F	Taux fixe à 0.58 %	0,580	F	Taux fixe à 0.58 %	0,580	A-1	EUR	833,60	3 294,77
NEOLIA	2020	P	Acquisition en VEFA de 25 logements VillaGénération rue des Fluttes Agasses	CDC	157 500,00	152 671,18	28,00	A	F	Taux fixe à 0.57 %	0,570	F	Taux fixe à 0.57 %	0,570	A-1	EUR	870,23	4 856,35

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2020	P	Acquisition en VEFA de 25 logements VillaGénération rue des Fluttes Agasses	CDC	30 000,00	29 080,23	28,00	A	F	Taux fixe à 0.57 %	0,570	F	Taux fixe à 0.57 %	0,570	A-1	EUR	165,76	925,02
NEOLIA	2020	P	Construction de 6 logements "Le Ranchot" rue de l'Espérance	CDC	63 000,00	61 596,10	38,00	A	F	Taux fixe à 0.58 %	0,580	F	Taux fixe à 0.58 %	0,580	A-1	EUR	357,26	1 412,04
NEOLIA	2020	P	Réhabilitation de 40 logements rue Chopin	CDC	225 174,00	216 654,34	23,00	A	F	Taux fixe à 0.46 %	0,460	F	Taux fixe à 0.46 %	0,460	A-1	EUR	996,61	8 558,85
NEOLIA	2022	P	Acquisition en VEFA de 30 logements avenue Clémenceau	CDC	225 000,00	218 111,92	28,08	A	F	Taux fixe à 0.58 %	0,580	F	Taux fixe à 0.58 %	0,580	A-1	EUR	1 265,05	6 928,04
NEOLIA	2021	F	Construction de 15 logements L'Orée du Bois chemin des Montarmots	BANQUE POSTALE	682 500,00	218 599,57	4,62	X	F	(€STR(Postfixé) + 0.57)-Floor 0 sur €STR(Postfixé)	0,580	V	Taux fixe à 0.52 %	0,521	A-1	EUR	1 136,72	0,00
NEOLIA	2020	P	Réhabilitation de 30 logements Cour de l'Orangerie	CDC	243 000,00	232 633,49	18,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	5 932,15	6 123,27
NEOLIA	2020	P	Construction de 10 logements rue Pierre Curie	CDC	198 608,90	195 016,60	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 902,76	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 10 logements rue Pierre Curie	CDC	128 625,70	126 920,65	48,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 836,84	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 10 logements rue Pierre Curie	CDC	73 367,00	72 176,00	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 831,36	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 10 logements rue Pierre Curie	CDC	46 805,50	46 281,66	48,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	925,27	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 22 logements rue des Glaces	CDC	524 162,40	514 681,72	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	18 217,56	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 22 logements rue des Glaces	CDC	187 319,40	184 836,30	48,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 587,64	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 22 logements rue des Glaces	CDC	244 900,80	240 925,21	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 113,14	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 22 logements rue des Glaces	CDC	92 985,00	91 944,33	48,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 838,17	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 7 logements rue Charles Trénet	CDC	150 850,80	148 122,32	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 242,90	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 7 logements rue Charles Trénet	CDC	88 198,80	87 029,65	48,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 630,92	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2020	P	Construction de 7 logements rue Charles Trénet	CDC	80 449,80	79 143,82	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 008,16	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 7 logements rue Charles Trénet	CDC	40 852,20	40 394,99	48,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	807,59	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 18 logements rue du Puits	CDC	429 961,70	422 184,85	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	14 943,56	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 18 logements rue du Puits	CDC	207 287,50	204 539,71	48,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 183,28	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 18 logements rue du Puits	CDC	181 862,80	178 910,54	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 539,60	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 18 logements rue du Puits	CDC	96 417,30	95 338,22	48,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 906,03	0,00
NEOLIA	2021	P	Réhabilitation de 30 logements rue de la Charbonnière	CDC	99 530,40	94 836,13	18,33	A	F	Taux fixe à 0.61 %	0,610	F	Taux fixe à 0.61 %	0,610	A-1	EUR	578,50	4 722,90
NEOLIA	2021	P	Construction de 33 logements rues Weiss et Demangel	CDC	82 500,00	82 500,00	37,50	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2021	P	Acquisition de 10 logements en VEFA "Le Moulin à Vent"	CDC	35 000,00	35 000,00	37,42	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2020	P	Réhabilitation de 32 logements rue Kuentzmann	CDC	268 800,00	260 304,03	23,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	7 158,36	3 669,62
NEOLIA	2021	P	Construction de 33 logements rues Weiss et Demangel	CDC	247 500,00	240 449,06	28,50	A	F	Taux fixe à 1.06 %	1,060	F	Taux fixe à 1.06 %	1,060	A-1	EUR	2 548,76	7 125,68
NEOLIA	2021	P	Construction de 16 logements route de Dung	CDC	204 000,00	204 000,00	37,67	A	F	Taux fixe à 0.9 %	0,900	F	Taux fixe à 0.9 %	0,900	A-1	EUR	1 836,00	0,00
NEOLIA	2021	P	Construction de 16 logements route de Dung	CDC	68 000,00	68 000,00	37,67	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2021	P	Réhabilitation de 40 logements rue Georges Boillot	CDC	240 000,00	240 000,00	27,67	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2021	P	Acquisition-amélioration de 5 logements rue de Belfort	CDC	15 000,00	15 000,00	37,67	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2021	P	Acquisition en VEFA de 10 logements "Le Moulin à Vent"	CDC	105 000,00	101 990,55	28,42	A	F	Taux fixe à 1.02 %	1,020	F	Taux fixe à 1.02 %	1,020	A-1	EUR	1 040,30	3 040,14
NEOLIA	2021	P	Construction 12 logements route de Dung	CDC	126 000,00	118 536,96	27,67	A	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	A-1	EUR	983,86	3 778,04
NEOLIA	2021	P	Construction 12 logements route de Dung	CDC	42 000,00	42 000,00	37,67	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2020	P	Construction de 8 logements rue des Jonchets	CDC	255 334,05	253 183,42	38,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 961,62	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 8 logements rue des Jonchets	CDC	121 178,55	120 749,10	48,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 650,27	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 8 logements rue des Jonchets	CDC	148 970,15	148 005,73	38,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 755,44	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 8 logements rue des Jonchets	CDC	72 706,45	72 605,96	48,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 451,56	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 15 logements lotissement "Le Plane"	CDC	107 732,10	107 034,65	38,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 715,85	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 15 logements lotissement "Le Plane"	CDC	59 686,90	59 604,40	48,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 191,63	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 15 logements lotissement "Le Plane"	CDC	343 939,40	341 042,46	38,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 071,46	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 15 logements lotissement "Le Plane"	CDC	154 025,90	153 480,05	48,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 639,73	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 16 logements rue des Vergers	CDC	184 536,10	183 882,13	48,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 558,80	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 16 logements rue des Vergers	CDC	421 210,30	417 662,52	38,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	14 783,49	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 16 logements rue des Vergers	CDC	69 800,50	69 704,03	48,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 393,54	0,00
NEOLIA	2020	P	Construction de 16 logements rue des Vergers	CDC	127 086,40	126 263,66	38,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 203,76	0,00
NEOLIA	2021	P	Réhabilitation de 40 logements 1 à 5 et 2 à 4 rue Georges Boillot	CDC	126 663,60	120 649,19	18,67	A	F	Taux fixe à 0.54 %	0,540	F	Taux fixe à 0.54 %	0,540	A-1	EUR	651,51	6 046,89
NEOLIA	2021	P	Construction de 10 logements rue de la Liberté	CDC	105 000,00	101 917,16	28,75	A	F	Taux fixe à 0.86 %	0,860	F	Taux fixe à 0.86 %	0,860	A-1	EUR	876,49	3 109,35
NEOLIA	2021	P	Construction de 38 logements rue François Arago	CDC	285 000,00	276 632,30	28,75	A	F	Taux fixe à 0.86 %	0,860	F	Taux fixe à 0.86 %	0,860	A-1	EUR	2 379,04	8 439,67
NEOLIA	2021	P	Construction de 38 logements rue François Arago	CDC	95 000,00	95 000,00	37,75	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2021	P	Acquisition de 24 logements en VEFA éco-quartier Vauban	CDC	60 000,00	60 000,00	37,75	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2021	P	Acquisition de 24 logements en VEFA éco-quartier Vauban	CDC	180 000,00	174 715,14	28,75	A	F	Taux fixe à 0.86 %	0,860	F	Taux fixe à 0.86 %	0,860	A-1	EUR	1 502,55	5 330,32

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2021	P	Réhabilitation de 31 logements rue de Champvallon	CDC	52 066,00	49 603,24	18,75	A	F	Taux fixe à 0.58 %	0,580	F	Taux fixe à 0.58 %	0,580	A-1	EUR	287,70	2 477,04
NEOLIA	2021	P	Réhabilitation de 15 logements 1 rue des Airelles	CDC	336 440,30	324 139,56	23,75	A	F	Taux fixe à 0.74 %	0,740	F	Taux fixe à 0.74 %	0,740	A-1	EUR	2 398,63	12 391,76
NEOLIA	2021	P	Construction de 16 logements rue des Jardins	CDC	56 000,00	56 000,00	37,92	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2021	P	Construction de 20 logements rue Pergaud	CDC	60 000,00	60 000,00	37,92	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2022	F	Construction de 12 logements "Les Jardins de Colette" rue François Arago	BANQUE POSTALE	545 000,00	545 000,00	5,46	X	V	(€STR(Postfixé) + 0.99)-Floor 0 sur €STR(Postfixé)	1,009	V	(€STR(Postfixé) + 0.99)-Floor 0 sur €STR(Postfixé) Taux fixe à 0.82 %	5,095	A-1	EUR	15 671,85	0,00
NEOLIA	2021	P	Réhabilitation de 7 logements rue Lalance	CDC	21 000,00	21 000,00	38,00	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2020	P	Réhabilitation de 6 logements rue des Prés	CDC	56 700,00	54 820,99	18,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	1 397,94	1 442,97
NEOLIA	2021	P	Acquisition en VEFA de 41 logements éco-quartier Vauban	CDC	307 500,00	298 739,74	28,83	A	F	Taux fixe à 1.06 %	1,060	F	Taux fixe à 1.06 %	1,060	A-1	EUR	3 166,64	8 853,12
NEOLIA	2021	P	Réhabilitation de 60 logements rue des Déportés	CDC	538 788,00	513 766,34	18,83	A	F	Taux fixe à 0.77 %	0,770	F	Taux fixe à 0.77 %	0,770	A-1	EUR	3 956,00	25 214,33
NEOLIA	2021	P	Réhabilitation de 30 logements rue Gutenberg	CDC	243 847,10	235 138,12	23,83	A	F	Taux fixe à 0.93 %	0,930	F	Taux fixe à 0.93 %	0,930	A-1	EUR	2 186,78	8 789,97
NEOLIA	2021	P	Construction de 16 logements rue des Jardins de Roide	CDC	168 000,00	164 591,71	38,92	A	F	Taux fixe à 1.04 %	1,040	F	Taux fixe à 1.04 %	1,040	A-1	EUR	1 711,75	3 443,73
NEOLIA	2021	P	Construction de 20 logements rue Pergaud	CDC	180 000,00	176 348,26	38,92	A	F	Taux fixe à 1.04 %	1,040	F	Taux fixe à 1.04 %	1,040	A-1	EUR	1 834,02	3 689,72
NEOLIA	2021	P	Acquisition en VEFA de 40 logements avenue Clémenceau	CDC	200 000,00	200 000,00	38,00	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2022	P	Construction de 15 logements rue des Jardins	CDC	52 500,00	52 500,00	38,08	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2022	P	Construction de 21 logements rue Neuve	CDC	73 500,00	73 500,00	38,08	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2020	P	Réhabilitation de 14 logements rue Robinson	CDC	171 500,00	171 500,00	19,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	85,75	5 683,43
NEOLIA	2020	P	Réhabilitation de 20 logements rue du Fort	CDC	217 000,00	217 000,00	24,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	542,50	4 772,96

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2020	P	Réhabilitation de 19 logements rue Lamarck	CDC	102 600,00	102 600,00	14,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	-0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.75)	2,250	A-1	EUR	-256,50	5 285,78
NEOLIA	2020	P	Acquisition en VEFA de 28 logements Le Clos Rondot	CDC	453 666,50	453 666,50	39,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,560	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	4,060	A-1	EUR	7 077,20	11 085,58
NEOLIA	2020	P	Acquisition en VEFA de 28 logements Le Clos Rondot	CDC	282 312,80	282 312,80	49,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,560	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	4,060	A-1	EUR	4 404,08	5 885,48
NEOLIA	2020	P	Acquisition en VEFA de 28 logements Le Clos Rondot	CDC	85 616,30	85 616,30	49,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	256,85	118,34
NEOLIA	2020	P	Acquisition en VEFA de 28 logements Le Clos Rondot	CDC	193 934,30	193 934,30	39,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	581,80	1 255,51
NEOLIA	2020	P	Acquisition en VEFA de 28 logements Le Clos Rondot	CDC	191 697,80	191 697,80	49,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 108,68	679,36
NEOLIA	2020	P	Acquisition en VEFA de 28 logements Le Clos Rondot	CDC	484 197,00	484 197,00	39,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 326,17	4 078,30
NEOLIA	2020	P	Acquisition en VEFA de 25 logements rue des Fluttes Agasses	CDC	342 121,00	342 121,00	39,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 763,33	2 881,62
NEOLIA	2020	P	Acquisition en VEFA de 25 logements rue des Fluttes Agasses	CDC	305 534,50	305 534,50	49,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 360,88	1 082,79
NEOLIA	2020	P	Acquisition en VEFA de 25 logements rue des Fluttes Agasses	CDC	59 244,50	59 244,50	49,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	177,73	81,89
NEOLIA	2020	P	Acquisition en VEFA de 25 logements rue des Fluttes Agasses	CDC	41 977,00	41 977,00	39,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	125,93	271,76
NEOLIA	2020	P	Acquisition en VEFA de 25 logements rue des Fluttes Agasses	CDC	80 748,00	80 748,00	39,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,560	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	4,060	A-1	EUR	1 259,67	1 973,12
NEOLIA	2020	P	Acquisition en VEFA de 25 logements rue des Fluttes Agasses	CDC	71 143,50	71 143,50	49,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,560	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	4,060	A-1	EUR	1 109,84	1 483,16
NEOLIA	2020	P	Acquisition en VEFA de 25 logements rue des Fluttes Agasses	CDC	18 757,50	18 757,50	39,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	1,560	V	Livret A(Préfixé) + 1.06	4,060	A-1	EUR	292,62	458,35
NEOLIA	2020	P	Construction de 6 logements Le Ranchot, rue de l'Espérance	CDC	92 181,60	92 181,60	39,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 014,00	776,43
NEOLIA	2020	P	Construction de 6 logements Le Ranchot, rue de l'Espérance	CDC	101 469,20	101 469,20	49,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 116,16	359,59

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2020	P	Construction de 6 logements Le Ranchot, rue de l'Espérance	CDC	46 057,90	46 057,90	39,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	138,17	298,17
NEOLIA	2020	P	Construction de 6 logements Le Ranchot, rue de l'Espérance	CDC	55 139,00	55 139,00	49,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	165,42	76,21
NEOLIA	2020	P	Réhabilitation de 40 logements rue Chopin	CDC	240 000,00	240 000,00	19,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	2,550	A-1	EUR	120,00	7 953,49
NEOLIA	2021	P	Acquisition en VEFA de 30 logements avenue Clémenceau	CDC	141 143,00	141 143,00	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	888,58	0,00
NEOLIA	2021	P	Acquisition en VEFA de 30 logements avenue Clémenceau	CDC	144 819,50	144 819,50	49,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 658,57	0,00
NEOLIA	2021	P	Acquisition en VEFA de 30 logements avenue Clémenceau	CDC	437 994,00	437 994,00	39,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	A-1	EUR	5 367,77	0,00
NEOLIA	2021	P	Acquisition en VEFA de 30 logements avenue Clémenceau	CDC	363 994,50	363 994,50	49,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	A-1	EUR	6 273,81	0,00
NEOLIA	2021	P	Réhabilitation de 36 logements rue des Auges	CDC	66 033,10	66 033,10	19,00	A	F	Taux fixe à 0.69 %	0,690	F	Taux fixe à 0.69 %	0,690	A-1	EUR	455,63	3 090,44
NEOLIA	2021	P	Réhabilitation de 65 logements rue des Chênes	CDC	58 076,90	58 076,90	24,00	A	F	Taux fixe à 0.84 %	0,840	F	Taux fixe à 0.84 %	0,840	A-1	EUR	487,85	2 097,40
NEOLIA	2021	P	Réhabilitation de 20 logements impasse Fleming	CDC	170 426,20	170 426,20	19,00	A	F	Taux fixe à 0.69 %	0,690	F	Taux fixe à 0.69 %	0,690	A-1	EUR	1 175,94	7 976,17
NEOLIA	2022	P	Acquisition-amélioration de 8 logements 5 rue de Normandie	CDC	28 000,00	28 000,00	38,25	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2022	P	Construction de 9 logements Les Rives de la Lanterne rue de Chaney	CDC	38 250,00	38 250,00	38,17	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2022	P	Acquisition-amélioration de 10 logements rue Ernest Renan	CDC	25 000,00	25 000,00	38,17	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2022	P	Construction de 16 logements rue Jules Verne	CDC	144 000,00	144 000,00	38,25	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	A-1	EUR	2 160,00	0,00
NEOLIA	2022	P	Construction de 16 logements rue Jules Verne	CDC	48 000,00	48 000,00	38,25	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2021	P	18 logements et garages	CDC	147 453,38	36 099,00	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 299,56	36 099,00
NEOLIA	2021	P	1 pavillon	CDC	6 186,47	2 427,89	1,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	87,40	1 193,56
NEOLIA	2021	P	1 pavillon adapté "Au Village"	CDC	4 083,89	2 691,74	3,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	96,90	639,49

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2021	P	Transformation foyer AMAT	CDC	3 431,85	1 129,83	0,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	A-1	EUR	29,38	1 129,83
NEOLIA	2021	P	10 logements 1 à 19 rue des Vergers	CDC	50 569,06	16 730,60	0,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	602,30	16 730,60
NEOLIA	2021	P	13 logements rue Ducret	CDC	535 766,25	463 733,47	16,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 694,40	19 868,80
NEOLIA	2021	P	12 logements route de Glay	CDC	77 336,28	70 406,82	33,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 534,65	928,81
NEOLIA	2021	P	7 logements rue de Picardie	CDC	186 268,33	178 010,43	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 628,27	3 179,63
NEOLIA	2021	P	20 logements vallon des Jonchets (lot 1)	CDC	80 213,43	76 697,20	33,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 761,10	889,50
NEOLIA	2021	P	Foyer de vie ADAPEI, 36 rue Paupin	CDC	337 255,44	316 546,76	33,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 395,68	4 175,89
NEOLIA	2021	P	8 logements rue du Cuchot	CDC	85 912,67	80 637,32	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 902,94	1 246,77
NEOLIA	2021	P	4 maisons Vallon des Jonchets	CDC	27 512,60	25 563,64	34,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	920,29	401,31
NEOLIA	2021	P	16 logements avenue du Général Leclerc	CDC	117 693,81	110 715,46	34,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 985,76	1 628,04
NEOLIA	2021	P	16 logements avenue du Général Leclerc	CDC	38 201,99	35 936,90	34,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 293,73	528,44
NEOLIA	2021	P	13 logements lotissement "Les Coteaux"	CDC	16 846,95	15 848,06	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	570,53	233,04
NEOLIA	2021	P	10 logements lotissement "Les Merisiers"	CDC	24 432,35	22 983,69	34,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	827,41	337,97
NEOLIA	2022	P	4 logements lieudit "Le Meix"	CDC	74 029,19	71 359,76	35,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 568,95	439,81
NEOLIA	2021	P	VillaGénération ancien site de la Piscine	CDC	62 343,32	56 750,96	36,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 475,52	1 846,96
NEOLIA	2021	P	VillaGénération ancien site de la Piscine	CDC	52 683,79	48 330,32	46,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 256,59	1 373,63
NEOLIA	2021	P	30 logements rue Debussy	CDC	218 597,00	218 597,00	19,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	A-1	EUR	109,30	5 162,93
NEOLIA	2021	P	30 logements rue de la Charbonnière	CDC	252 000,00	252 000,00	19,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	A-1	EUR	126,00	5 951,86
NEOLIA	2021	P	30 logements rue Debussy	CDC	210 000,00	210 000,00	19,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	A-1	EUR	105,00	4 959,89

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2021	P	40 logements rue Chopin	CDC	260 000,00	260 000,00	19,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	A-1	EUR	130,00	6 140,81
NEOLIA	2021	P	10 logements VEFA Le Moulin à Vent	CDC	117 092,50	117 092,50	39,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	737,17	0,00
NEOLIA	2021	P	10 logements VEFA Le Moulin à Vent	CDC	118 167,00	118 167,00	49,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 353,33	0,00
NEOLIA	2021	P	10 logements VEFA Le Moulin à Vent	CDC	101 819,90	101 819,90	39,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 247,84	0,00
NEOLIA	2021	P	10 logements VEFA Le Moulin à Vent	CDC	80 027,50	80 027,50	49,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 379,35	0,00
NEOLIA	2022	P	15 logements rue des Artisans	CDC	52 500,00	52 500,00	38,50	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2022	P	22 logements rue de la Grotte	CDC	112 200,00	112 200,00	20,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.45)	0,050	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2022	P	22 logements rue de la Grotte	CDC	228 225,85	228 225,85	20,08	A	F	Taux fixe à 0.82 %	0,820	F	Taux fixe à 0.82 %	0,820	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2022	P	22 logements rue de la Grotte	CDC	56 100,00	56 100,00	20,08	A	F	Taux fixe à 0.92 %	0,920	F	Taux fixe à 0.92 %	0,920	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2022	P	8 logements rue de l'Egalité	CDC	28 000,00	28 000,00	38,50	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2022	P	13 logements 4 rue des Saulniers	CDC	32 500,00	32 500,00	38,50	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2021	P	33 logements rues Weiss et Demangel	CDC	175 268,50	175 268,50	49,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	A-1	EUR	3 020,93	0,00
NEOLIA	2021	P	33 logements rues Weiss et Demangel	CDC	179 467,00	179 467,00	39,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	A-1	EUR	2 199,43	0,00
NEOLIA	2021	P	33 logements rues Weiss et Demangel	CDC	327 892,50	327 892,50	49,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	3 755,26	0,00
NEOLIA	2021	P	33 logements rues Weiss et Demangel	CDC	254 494,00	254 494,00	39,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 602,18	0,00
NEOLIA	2022	P	15 logements rue des Artisans	CDC	157 500,00	157 500,00	39,50	A	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	A-1	EUR	2 772,00	2 745,97
NEOLIA	2022	P	10 logements rue Victor Hugo	CDC	30 000,00	30 000,00	38,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 080,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2002	P	Création résidence soc. 16 logts rue J. d'Arc (1)	CDC	375 069,00	198 718,65	14,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	A-1	EUR	5 365,40	10 921,47

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2002	P	Création résidence soc. 16 logts rue J. d'Arc (2)	CDC	146 449,68	107 089,31	29,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	A-1	EUR	2 891,41	2 362,48
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2003	P	Démol. reconst.15 pavillons "sous les vignes"	CDC	580 148,10	294 900,21	14,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	9 584,26	15 567,36
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2003	P	Démol. reconst. 15 pavillons "sous les vignes"	CDC	218 778,00	154 170,12	29,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	5 010,53	3 111,42
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2005	P	144 logts 11 à 15 rue du Piémont	CDC	683 641,50	87 336,67	1,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	2 838,44	42 805,75
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2005	P	Démo. + const. 10 à 16 rue des Flandres	CDC	505 847,30	286 939,53	16,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	9 325,53	11 753,44
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2005	P	Const. + démol. 10 à 16 rue des Flandres	CDC	252 252,70	187 225,02	31,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	6 084,81	2 546,86
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2005	P	8 logements 9 à 23 rue Arago	CDC	160 328,40	122 548,27	31,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	A-1	EUR	4 534,29	1 478,96
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2006	P	Réhabilitation 8 logts rue Arago	CDC	13 012,20	8 734,54	22,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	2,750	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,500	A-1	EUR	305,71	215,54
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2007	P	3 logts 31 rue Pesty	CDC	47 281,20	31 565,85	23,17	A	V	Livret A(Préfixé)	2,750	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	946,98	871,49
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2007	P	6 logts rue du Vieux réservoir	CDC	55 718,60	37 198,84	23,25	A	V	Livret A(Préfixé)	2,750	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	1 115,97	1 027,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2007	P	6 logts rue du Vieux réservoir	CDC	9 053,10	6 827,82	33,25	A	V	Livret A(Préfixé)	2,750	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	204,83	107,60
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2007	P	Construction 6 logts rue du Bois Carré	CDC	57 250,90	38 117,72	23,33	A	V	Livret A(Préfixé)	2,750	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	1 143,53	1 052,37
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2007	P	Construction 6 logts rue du Bois Carré	CDC	9 215,50	6 933,00	33,33	A	V	Livret A(Préfixé)	2,750	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	207,99	109,26
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2007	P	Acquisition 6 logts 1 rue des Bosquets	CDC	40 997,60	30 446,19	33,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	852,49	500,56
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2007	P	1 pavillon 2 chemin Echenoz St Paul	CDC	20 737,00	13 887,26	23,58	A	V	Livret A(Préfixé)	2,750	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	416,62	383,41
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2007	P	1 pavillon 2 chemin Echenoz St Paul	CDC	5 280,50	3 995,30	33,58	A	V	Livret A(Préfixé)	2,750	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	119,86	62,97
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2007	P	3 logements 48 Grande rue	CDC	93 664,90	71 041,03	33,67	A	V	Livret A(Préfixé)	3,000	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	2 131,23	1 119,59
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2007	P	17 logts rues Vieille Monnaie et Lecourbe	CDC	23 571,50	18 310,58	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	A-1	EUR	631,72	291,33
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2007	P	17 logts rues Vieille Monnaie et Lecourbe	CDC	80 813,50	53 347,16	23,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 493,72	1 588,82
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2007	P	3 logts 48 Grande rue	CDC	96 440,40	64 529,16	23,92	A	V	Livret A(Préfixé)	3,000	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	1 935,87	1 874,40

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2007	P	30 logts rue des Flandres	CDC	747 600,00	536 865,34	24,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	3,650	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	3,650	A-1	EUR	14 226,93	15 414,20
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2007	P	30 logts rue des Flandres	CDC	312 011,70	215 497,83	24,00	A	V	Livret A(Préfixé)	3,000	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	4 309,96	6 727,94
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2007	P	7 logts ancienne maison des oeuvres	CDC	92 565,85	64 361,12	24,00	A	V	Livret A(Préfixé)	3,000	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	1 287,22	2 009,38
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2007	P	15 logts "Les Meix Brenets"	CDC	79 291,10	55 131,20	24,00	A	V	Livret A(Préfixé)	3,000	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	1 102,62	1 721,22
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2007	P	15 logts "Les Meix Brenets"	CDC	8 756,30	6 801,16	34,00	A	V	Livret A(Préfixé)	3,000	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	136,02	136,04
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2007	P	31 logts rue Courbet	CDC	74 439,60	50 765,39	24,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	913,78	1 625,80
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2008	P	15 logts "Les Meix Brenets"	CDC	111 182,40	75 107,75	24,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	3,200	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	2 027,91	1 924,72
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2008	P	31 logts rue Courbet	CDC	143 564,40	96 066,71	24,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	3,200	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	2 593,80	2 740,33
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2008	P	16 logts 5 et 5bis route de Maîche	CDC	203 095,20	153 748,85	34,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 304,97	2 643,02
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2008	P	Acquis.amél. 9 logts 1 rue de Morteau	CDC	154 146,65	116 693,38	34,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	3,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 267,41	2 006,02

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2008	P	57 logts 2-4-6 place Bonneille	CDC	901 089,00	273 426,85	4,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	4,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	8 886,37	51 244,45
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2008	P	24 logts 8-10-12 avenue de la Gare	CDC	321 365,80	97 515,39	4,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	4,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	3 169,25	18 275,91
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2008	P	13 logts rue des Voironnes	CDC	66 263,40	43 506,04	24,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	2,300	A-1	EUR	1 000,64	1 307,01
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2008	P	13 logts rue des Voironnes	CDC	36 352,40	26 698,15	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	2,300	A-1	EUR	614,06	504,82
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2008	P	6 logts 52 rue de Besançon	CDC	43 082,20	29 819,10	25,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	3,700	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	506,92	921,61
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2008	P	6 logts 52 rue de Besançon	CDC	45 252,20	30 606,00	25,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	2,300	A-1	EUR	397,88	996,96
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2008	P	6 logts 52 rue de Besançon	CDC	27 335,00	20 451,65	35,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	3,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	2,300	A-1	EUR	265,87	449,11
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2009	P	112 logts 1 à 13 rue de la Rochette	CDC	523 932,50	193 221,99	5,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 955,99	28 373,95
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2009	P	Réh. 107 logts 13 A et B rue de Trey	CDC	1 839 568,00	905 127,69	10,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	29 416,65	62 006,51
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2009	P	21 logts rue du Parc	CDC	139 897,20	99 766,93	25,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	2 693,71	1 471,09

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2009	P	26 logts chemin de la Dinde - Carboussot Est	CDC	211 408,60	150 764,87	25,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	4 070,65	2 223,06
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2009	P	59 logts 52 rue de la Beuse aux Loups	CDC	180 000,00	75 743,06	6,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	1 704,22	9 859,93
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2010	P	27 logts rues du Creux du Loup et du Frêne	CDC	167 875,40	122 528,68	26,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	3 308,27	1 628,06
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2010	P	27 logts rue des Erables	CDC	261 969,15	191 205,69	26,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	5 162,55	2 540,59
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2010	P	33 logts 36 à 40 rue du Petit Chênois	CDC	183 351,00	131 666,41	26,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,700	A-1	EUR	3 554,99	2 092,90
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2010	P	16 logts 119 et 121 rue de Dole	CDC	11 841,00	9 371,04	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	262,39	49,89
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2010	P	28 logts 8 rue des Epinettes	CDC	67 927,80	57 256,63	37,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 488,67	635,01
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2010	P	28 logts 8 rue des Epinettes	CDC	940 975,80	724 916,59	27,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	2,150	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	3,400	A-1	EUR	17 398,00	15 347,78
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2010	P	28 logts 8 rue des Epinettes	CDC	465 921,00	343 980,50	27,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	1,350	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	A-1	EUR	5 503,69	8 448,55
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2011	P	28 logts 8 rue des Epinettes	CDC	33 634,20	27 089,67	37,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	758,51	161,88

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2011	P	19 logts "Allées Lagrange" 9 av. Léo Lagrange	CDC	150 218,00	125 829,75	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 529,87	372,47
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2011	P	19 logts "Allées Lagrange" 9 av. Léo Lagrange	CDC	183 489,00	136 216,13	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 814,05	2 102,64
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2011	P	19 logts "Allées Lagrange" 9 av. Léo Lagrange	CDC	62 772,50	50 558,25	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 415,63	302,12
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2011	P	18 logts 2 rue Jalat Thaler	CDC	304 223,50	184 586,04	12,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 645,10	10 435,31
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2011	P	12 logts lotissement "Les Changières"	CDC	581 882,00	451 848,25	27,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 266,54	5 530,58
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2011	P	12 logts lotissement "Les Changières"	CDC	65 567,60	55 144,21	37,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 985,19	163,23
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2011	P	12 logts lotissement "Les Changières"	CDC	130 141,20	96 984,22	27,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 715,56	1 497,06
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2011	P	12 logts lotissement "Les Changières"	CDC	14 664,30	11 856,69	37,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	331,99	70,85
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2011	P	12 logts 2 place Risler	CDC	90 000,00	30 072,05	3,00	A	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	A-1	EUR	571,37	7 307,10
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2011	P	12 logts 2 place Risler	CDC	174 000,00	112 327,90	13,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 920,53	6 754,29

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	24 logts 39 à 45 rue des Salines	CDC	256 041,25	165 481,64	13,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 957,34	8 648,50
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	8 logts "Carrés St Michel", 21 ch. des Vareilles	CDC	106 303,00	80 611,80	28,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 257,13	1 254,40
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	8 logts "Carrés St Michel", 21 ch. des Vareilles	CDC	36 913,50	30 095,00	38,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	842,66	202,76
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	Réhab. 32 logts rues Burney et de Lattre	CDC	805 000,00	520 278,33	13,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	18 730,02	27 191,10
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	15 logts 5 rue du Jura	CDC	447 906,90	352 665,45	28,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 695,96	4 395,12
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	15 logts 5 rue du Jura	CDC	117 803,70	99 559,68	38,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 584,15	383,28
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	15 logts 5 rue du Jura	CDC	222 209,40	168 506,05	28,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 718,17	2 622,12
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	15 logts 5 rue du Jura	CDC	58 443,00	47 647,66	38,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 334,13	321,01
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	38 logts 67 Chalezeule ex PSR Bas Clairs Soleils	CDC	1 260 602,50	992 552,11	28,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	35 731,88	12 369,76
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	38 logts 67 Chalezeule ex PSR Bas Clairs Soleils	CDC	154 016,00	130 163,86	38,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 685,90	501,09

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	38 logts 67 Chalezeule ex PSR Bas Clairs Soleils	CDC	382 683,00	290 196,57	28,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	8 125,50	4 515,74
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	38 logts 67 Chalezeule ex PSR Bas Clairs Soleils	CDC	46 755,00	38 118,63	38,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 067,32	256,82
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	9 logts allée Abbé Pierre	CDC	116 422,80	88 012,56	28,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 464,35	1 621,48
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	9 logts allée Abbé Pierre	CDC	16 478,10	13 390,31	38,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	374,93	130,78
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	Prêt compacté n° 86	CDC	92 614,27	78 489,30	33,12	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	A-1	EUR	2 904,10	927,47
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	Prêt compacté n° 87	CDC	596 371,97	363 810,91	13,01	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.49	0,922	V	Livret A(Préfixé) + 1.49	4,490	A-1	EUR	15 752,19	19 240,72
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	Prêt compacté n° 97	CDC	192 393,02	153 427,74	32,76	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.18)	2,070	V	Livret A(Préfixé) + (-0.18)	2,820	A-1	EUR	4 326,66	2 400,72
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	Prêt compacté n° 98	CDC	638 477,44	519 908,55	33,07	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.14)	2,110	V	Livret A(Préfixé) + (-0.14)	1,860	A-1	EUR	9 670,30	9 605,06
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	Prêt compacté n° 100	CDC	682 816,06	555 154,52	33,07	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.17)	2,080	V	Livret A(Préfixé) + (-0.17)	1,830	A-1	EUR	10 159,33	10 324,64
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	7 logts 4 rue des Hussards	CDC	120 742,50	95 222,42	28,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 428,01	1 186,72

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	7 logts 4 rue des Hussards	CDC	53 727,65	40 801,56	28,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 142,44	634,92
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	Prêt n° 446161 réaménagé	CDC	348 748,82	105 851,41	4,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	0,852	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	4 025,10	22 954,68
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2012	P	Réhab. 188 logts 1 à 9 rue des Causses	CDC	728 000,00	492 834,96	14,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	11 088,79	27 987,37
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	10 pavillons 12 à 32 rue Lecuyer	CDC	112 000,00	75 909,67	14,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,000	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	2 467,06	3 513,04
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	10 pavillons 12 à 32 rue Lecuyer	CDC	199 057,60	136 653,70	14,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 919,53	6 129,40
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	8 logements 1 place Risler	CDC	64 000,00	43 376,95	14,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,000	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	1 409,75	2 007,45
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	8 logements 1 place Risler	CDC	193 925,50	133 130,52	14,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 792,70	5 971,37
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	13 logts "Les Ages du Four"	CDC	542 352,30	436 545,39	29,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	15 715,63	3 681,36
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	13 logts "Les Ages du Four"	CDC	98 219,80	84 182,32	39,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 030,56	13,20
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	13 logts "Les Ages du Four"	CDC	262 322,20	203 934,66	29,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 710,17	2 381,87

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	13 logts "Les Ages du Four"	CDC	47 506,90	39 379,33	39,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 102,62	127,93
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	23 logts VEFA 1 rue Charles Viancin, Le Trident	CDC	197 453,50	169 233,69	39,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 092,41	26,53
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	23 logts VEFA 1 rue Charles Viancin, Le Trident	CDC	298 554,00	232 101,98	29,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 498,86	2 710,85
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	23 logts VEFA 1 rue Charles Viancin, Le Trident	CDC	112 744,00	93 455,54	39,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 616,76	303,61
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	1 pavillon 4 rue Fresnel	CDC	22 150,00	17 169,27	29,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	480,74	248,12
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	11 logts 3 place Risler	CDC	82 500,00	55 915,62	14,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,000	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	1 817,26	2 587,73
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	6 logts "Ilots Montboucons", chemin Escale	CDC	68 921,00	53 580,60	29,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 500,26	625,80
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	6 logts "Ilots Montboucons", chemin Escale	CDC	30 723,00	25 466,85	39,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	713,07	82,74
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	59 logts 1 à 8 place Jaurès et 31 rue Pesty	CDC	495 600,00	335 900,30	14,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,000	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	10 916,76	15 545,20
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	59 logts 1 à 8 place Jaurès et 31 rue Pesty	CDC	814 800,00	559 362,94	14,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	20 137,07	25 089,37

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	4 logts rue du général de Gaulle	CDC	158 780,30	127 804,03	29,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 600,94	1 077,76
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	4 logts rue du général de Gaulle	CDC	68 474,70	58 688,38	39,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 112,78	9,20
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	4 logts rue du général de Gaulle	CDC	55 829,90	43 403,31	29,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 215,29	506,93
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	4 logts rue du général de Gaulle	CDC	24 077,20	19 958,04	39,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	558,83	64,84
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	Réhabilitation 11 logts 4 place Risler	CDC	82 500,00	55 915,62	14,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,000	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	1 817,26	2 587,73
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	4 logts "Ste Colette" 10B rue de la Cassotte	CDC	66 875,50	54 173,36	29,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 950,24	456,84
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	4 logts "Ste Colette" 10B rue de la Cassotte	CDC	28 400,50	24 498,70	39,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	881,95	3,84
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	4 logts "Ste Colette" 10B rue de la Cassotte	CDC	72 895,50	57 027,84	29,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 596,78	666,06
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	4 logts "Ste Colette" 10B rue de la Cassotte	CDC	30 957,00	25 823,37	39,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	723,05	83,89
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	8 logts "La Verdolle", 1-3 impasse Victor Hugo	CDC	481 481,65	387 549,91	29,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	13 951,80	3 268,19

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	8 logts "La Verdolle", 1-3 impasse Victor Hugo	CDC	50 164,45	42 995,01	39,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 547,82	6,74
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	8 logts "La Verdolle", 1-3 impasse Victor Hugo	CDC	83 370,55	64 813,98	29,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 814,79	757,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	8 logts "La Verdolle", 1-3 impasse Victor Hugo	CDC	8 686,15	7 200,10	39,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	201,60	23,39
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	4 logts "Le Patio Mallarmé", 12 rue Mallarmé	CDC	74 614,50	60 442,45	29,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 175,93	509,71
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	4 logts "Le Patio Mallarmé", 12 rue Mallarmé	CDC	32 669,50	28 181,23	39,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 014,52	4,42
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	4 logts "Le Patio Mallarmé", 12 rue Mallarmé	CDC	29 018,00	22 701,44	29,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	635,64	265,15
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	4 logts "Le Patio Mallarmé", 12 rue Mallarmé	CDC	12 705,00	10 598,10	39,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	296,75	34,43
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	16 logts avenue du Maréchal Leclerc	CDC	406 407,40	327 607,31	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 793,86	2 762,70
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	16 logts avenue du Maréchal Leclerc	CDC	35 561,40	30 526,01	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 098,94	4,79
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	16 logts avenue du Maréchal Leclerc	CDC	395 093,30	307 568,79	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	8 611,93	3 592,27

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	16 logts avenue du Maréchal Leclerc	CDC	34 571,60	28 696,54	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	803,50	93,23
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	6 logts Balcons Chaprais rues Garilbadi et Balcon	CDC	158 494,00	127 762,90	29,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 599,46	1 077,42
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	6 logts Balcons Chaprais rues Garilbadi et Balcon	CDC	75 962,00	65 205,91	39,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 347,41	10,22
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	6 logts Balcons Chaprais rues Garilbadi et Balcon	CDC	42 082,00	32 759,62	29,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	917,27	382,62
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	6 logts Balcons Chaprais rues Garilbadi et Balcon	CDC	20 169,00	16 741,51	39,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	468,76	54,39
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	1 logt 33 boulevard Diderot	CDC	51 597,50	42 829,10	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 199,21	139,14
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	1 logt 18 rue Métin	CDC	11 962,50	10 268,65	39,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	369,67	1,61
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	8 logts 12 rue de l'Ecole	CDC	151 092,60	117 621,24	29,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 293,39	1 373,77
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	8 logts 12 rue de l'Ecole	CDC	34 275,40	28 450,68	39,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	796,62	92,43
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	12 logements PLA Champ Banet	CDC	69 901,48	13 772,44	0,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	3,900	A-1	EUR	537,13	13 772,44

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	22 logts rue du Chapitre	CDC	42 305,13	18 020,00	2,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	3,900	A-1	EUR	702,78	5 770,86
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	5 logements rue de la Chapelle	CDC	90 042,86	38 354,02	2,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	3,900	A-1	EUR	1 495,81	12 282,79
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	24 logements rue du Chapître	CDC	128 574,29	72 677,27	3,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	3,900	A-1	EUR	2 834,41	17 105,76
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	2 logements rue Neuve	CDC	13 864,84	6 739,73	3,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	242,63	1 601,18
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	22 logements rue du Chapître	CDC	30 447,35	18 725,23	4,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	3,900	A-1	EUR	543,03	3 601,48
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	24 logements "Compassion"	CDC	15 292,76	9 321,87	4,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	242,37	1 814,85
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	42 logements ZAC des Portes du Jura	CDC	517 941,23	279 619,59	4,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 066,31	52 243,68
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	99 logements à la Bouloie	CDC	461 715,29	288 744,72	6,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	3,900	A-1	EUR	11 261,04	36 488,27
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	22 logements rue du Chapître	CDC	12 324,49	7 260,15	5,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	261,37	1 095,10
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	1 logement rue des Arbues	CDC	16 072,38	9 561,16	5,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	344,20	1 442,17

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	3 logement rue de Villedieu	CDC	25 560,71	15 964,48	6,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	574,72	2 021,90
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	5 logements très sociaux rue de la Tannerie	CDC	66 567,94	41 576,41	6,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 496,75	5 265,64
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Pôle sportif Montboucons (32 logements)	CDC	201 343,70	172 979,43	15,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	3,900	A-1	EUR	5 016,40	8 649,58
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Réhabilitation foyer Denise Viennet	CDC	58 214,00	34 497,53	5,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 241,91	5 230,92
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	8 logements 9 à 23 rue Arago	CDC	302 869,92	281 804,00	31,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 144,94	4 557,46
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Réhab. 36 logts 12 et 13 rue des Charrières	CDC	177 644,20	88 152,46	2,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 173,49	28 172,62
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	45 logts 10-12-14 rue de la Fontaine	CDC	99 930,26	43 872,31	2,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 579,40	14 006,29
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	38 logts 26 à 34 route de Laire	CDC	93 274,40	40 950,19	2,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 474,21	13 073,40
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	102 logts 17 à 21 rue du Piémont	CDC	212 281,90	93 644,37	2,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 371,20	29 896,08
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Changement usage 7 logements 3 à 13 rue Bizet	CDC	73 337,07	50 302,99	7,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 810,91	5 373,42

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	84 logts 2 à 6 rue Bainier	CDC	219 246,22	96 716,56	2,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 481,80	31 040,37
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 22	CDC	377 040,84	93 080,78	1,09	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 326,79	74 120,14
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 25	CDC	152 816,29	37 727,45	1,09	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	943,11	30 041,96
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 27	CDC	142 303,22	35 131,96	1,09	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	878,22	27 975,20
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 55	CDC	520 055,87	483 803,46	33,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	3,900	A-1	EUR	18 868,33	5 416,10
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 56	CDC	937 725,90	795 855,14	18,09	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	27 865,60	30 750,76
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt n° 1225719 réaménagé	CDC	90 854,04	63 384,26	8,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 163,22	6 690,19
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	17 logts rues Vieille Monnaie et Lecourbe	CDC	307 120,07	280 854,04	26,08	A	F	Taux fixe à 1.13 %	1,130	F	Taux fixe à 1.13 %	1,130	A-1	EUR	3 173,65	8 953,96
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Menuiseries 280 logts rue Boissy d'Anglas	CDC	242 428,83	142 167,58	3,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	4 265,03	33 024,67
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	70 logts 25 à 37 rue Boissy d'Anglas	CDC	158 912,30	93 190,97	3,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	2 795,73	21 647,70

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	82 logts rues de Provence et Sous les Vignes	CDC	398 391,90	207 209,37	3,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	8 288,37	46 589,05
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	19 logts "Allées Lagrange" 9 av. Léo Lagrange	CDC	378 965,73	347 908,19	28,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 304,89	4 148,75
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	24 logts 39 à 45 rue des Salines	CDC	219 664,02	137 086,55	5,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	5 483,46	19 018,51
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	8 logts "Carrés St Michel", 21 ch. des Vareilles	CDC	240 837,04	221 562,74	29,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 835,48	2 696,84
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	8 logts "Carrés St Michel", 21 ch. des Vareilles	CDC	94 634,80	89 581,58	39,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 178,02	330,86
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 91	CDC	4 609 166,29	2 784 743,43	5,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 1	0,373	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	103 135,08	454 841,14
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 2	CDC	348 258,74	266 591,15	10,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 1	0,373	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	10 246,38	17 958,11
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 3	CDC	278 198,93	234 487,06	15,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 1	0,373	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	9 125,27	8 058,33
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 24	CDC	839 619,62	642 726,65	10,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 1	0,373	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	24 703,10	43 295,33
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Restruct. foyer Marceau rue Colonel Maurin	CDC	984 631,11	807 807,12	14,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	28 153,13	41 197,45

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	9 logts allée Abbé Pierre	CDC	349 421,45	320 453,45	29,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 319,58	4 878,68
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	9 logts allée Abbé Pierre	CDC	51 468,11	48 558,30	39,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 720,55	338,36
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 68	CDC	508 903,14	471 831,88	29,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.83	0,331	V	Livret A(Préfixé) + 0.83	3,830	A-1	EUR	17 712,35	7 493,52
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 21	CDC	27 069,26	19 054,33	8,09	T	V	Livret A(Préfixé) + 1	0,373	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	722,53	1 945,38
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 37	CDC	2 975 549,22	2 546 734,84	18,12	T	V	Livret A(Préfixé) + 1	0,373	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	99 066,84	89 518,23
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 43	CDC	1 803 103,73	1 338 335,68	9,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 1	0,373	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	51 009,37	118 836,31
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 89	CDC	3 326 569,40	2 969 268,16	21,08	A	F	Taux fixe à 0.99 %	0,990	F	Taux fixe à 0.99 %	0,990	A-1	EUR	29 395,75	121 466,35
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 90	CDC	98 071,30	53 089,97	8,12	T	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	2 013,13	5 420,28
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 93	CDC	5 264 020,24	4 505 408,23	18,12	T	V	Livret A(Préfixé) + 1	0,373	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	175 258,35	158 365,98
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 94	CDC	8 135 391,73	6 269 679,94	11,12	T	V	Livret A(Préfixé) + 1	0,373	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	240 749,16	434 715,54

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 107	CDC	15 069 352,04	13 986 712,77	29,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	0,348	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	3,900	A-1	EUR	534 561,40	218 916,28
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 108	CDC	616 967,68	567 723,97	28,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	20 034,50	10 112,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 110	CDC	3 310 882,81	3 100 948,47	33,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.62	0,279	V	Livret A(Préfixé) + 0.62	3,620	A-1	EUR	110 240,73	39 353,91
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt n° 479600 réaménagé	CDC	173 202,49	143 248,81	15,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 1	0,373	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	5 549,79	6 572,73
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Réhab. 188 logts 1 à 9 rue des Causses	CDC	182 237,57	149 510,63	14,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 210,64	7 624,91
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Réhab. 188 logts 1 à 9 rue des Causses	CDC	636 380,43	547 961,82	16,08	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	A-1	EUR	4 876,86	29 999,04
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	23 logts VEFA 1 rue Charles Viancin, Le Trident	CDC	465 759,41	431 651,62	30,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	15 288,30	3 521,06
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	11 logts 3 place Risler	CDC	215 316,13	185 400,14	16,08	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	A-1	EUR	1 650,06	10 150,03
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	6 logts "Ilots Montboucons", chemin Escale	CDC	105 509,74	97 783,22	30,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 463,29	797,64
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	6 logts "Ilots Montboucons", chemin Escale	CDC	48 635,53	46 296,32	40,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 645,20	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Réhabilitation 11 logts 4 place Risler	CDC	169 282,47	145 762,38	16,08	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	A-1	EUR	1 297,29	7 980,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	1 logt 18 rue Métin	CDC	32 332,62	29 964,87	30,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 061,31	244,44
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	8 logts 12 rue de l'Ecole	CDC	206 534,58	191 409,94	30,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 779,39	1 561,38
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	8 logts 12 rue de l'Ecole	CDC	48 454,94	46 124,43	40,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 639,09	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	150 logts 1 à 9 rue du Piémont	CDC	1 407 059,52	1 211 562,86	16,08	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	A-1	EUR	10 782,91	66 328,93
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	6 logements quartier Rosemont	CDC	134 801,19	116 071,94	16,08	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	A-1	EUR	1 033,04	6 354,54
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	1 logement rue Boileau	CDC	28 814,18	24 810,74	16,08	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	A-1	EUR	220,82	1 358,31
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	9 logts "Le Bouillet" route de Novillars	CDC	300 458,00	280 628,40	31,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 953,85	1 199,28
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	9 logts "Le Bouillet" route de Novillars	CDC	143 255,38	136 889,38	41,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 390,77	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Chaufferie gaz 29-31-33 chemin des Grands Bas	CDC	177 278,11	152 647,12	16,08	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	A-1	EUR	1 358,56	8 356,91

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	8 logts "Carrés du Petit Saône" rue de la Gare	CDC	267 518,98	249 863,28	31,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 862,61	1 067,80
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	8 logts "Carrés du Petit Saône" rue de la Gare	CDC	123 332,14	117 851,50	41,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 780,12	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	124 logts 15 à 21 rue Schlumberger	CDC	933 243,59	803 578,84	16,08	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	A-1	EUR	7 151,85	43 993,20
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	8 logts "Petit Champsol" route de Besançon	CDC	372 303,25	349 747,68	32,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 416,59	659,49
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	8 logts "Petit Champsol" route de Besançon	CDC	147 324,14	141 203,56	42,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 251,79	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Travaux parkings rues Rembrandt et Renoir	CDC	213 619,68	190 675,16	21,08	A	F	Taux fixe à 0.99 %	0,990	F	Taux fixe à 0.99 %	0,990	A-1	EUR	1 887,68	7 800,11
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	9 logts rue Girardot	CDC	139 923,43	124 894,49	21,08	A	F	Taux fixe à 0.99 %	0,990	F	Taux fixe à 0.99 %	0,990	A-1	EUR	1 236,46	5 109,17
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	5 logts rue Saint-Hilaire	CDC	154 883,11	145 499,70	32,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 165,46	274,35
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	5 logts rue Saint-Hilaire	CDC	68 746,89	65 890,80	42,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 984,04	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	40 logts 11 et 13 rue Georges Monneur	CDC	956 428,56	898 484,36	32,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	31 897,59	1 694,16

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	15 logts avenue Ile de France	CDC	85 554,93	82 347,43	42,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 366,68	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	1 logt 33 boulevard Diderot	CDC	26 543,65	25 057,81	32,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	892,50	7,44
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	1 logt 33 boulevard Diderot	CDC	13 802,88	13 285,41	42,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	381,82	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	38 logts 31 à 33 rue de Fontaine Ecu	CDC	341 849,32	329 033,21	42,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 456,49	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	38 logts 31 à 33 rue de Fontaine Ecu	CDC	1 062 992,40	1 003 488,93	32,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	35 742,07	297,97
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	10 logts "Le Coteau des Epenottes"	CDC	222 966,24	214 607,11	42,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 167,86	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	10 logts "Le Coteau des Epenottes"	CDC	475 904,74	449 264,87	32,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 001,83	133,41
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	66 logts 34-36 avenue Ile de France	CDC	541 645,64	483 468,39	21,08	A	F	Taux fixe à 0.99 %	0,990	F	Taux fixe à 0.99 %	0,990	A-1	EUR	4 786,34	19 777,65
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	8 logts "Les Carrés de la Banne" route de Besançon	CDC	154 887,39	149 299,26	43,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 201,54	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	8 logts "Les Carrés de la Banne" route de Besançon	CDC	373 079,27	353 054,41	33,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 400,36	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	23 logts "Domaine St Vincent" av. Fontaine Argent	CDC	496 466,27	469 818,64	33,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,274	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 501,49	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 99	CDC	116 213,24	88 960,95	10,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 1	0,373	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	3 419,19	5 992,58
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 45	CDC	1 216 940,45	887 816,26	9,12	T	V	Livret A(Préfixé) + 1	0,373	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	33 838,25	78 832,85
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt n° 469242 réaménagé	CDC	222 705,49	184 190,75	15,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 1	0,373	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	7 135,99	8 451,26
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 26	CDC	1 091 754,40	659 610,80	5,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 1	0,373	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	24 429,18	107 736,35
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 44	CDC	490 043,38	362 457,10	9,01	T	V	Livret A(Préfixé) + 1	0,373	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	13 814,70	32 184,07
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt compacté n° 58	CDC	2 925 355,66	2 675 168,64	26,08	A	F	Taux fixe à 1.13 %	1,130	F	Taux fixe à 1.13 %	1,130	A-1	EUR	30 229,41	85 287,47
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt n° 479601 réaménagé	CDC	509 546,57	421 425,42	15,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 1	0,373	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	16 327,04	19 336,37
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Prêt n° 1103632 réaménagé	CDC	190 771,42	169 644,55	23,17	T	V	Livret A(Préfixé) + 1	0,373	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	6 626,65	4 080,34
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	84 logts étudiants Portes du Jura 23 rue Ravel	CDC	598 143,77	523 362,73	16,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	3,900	A-1	EUR	20 411,15	14 569,31

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	84 logts étudiants Portes du Jura 23 rue Ravel	CDC	131 910,03	125 521,54	36,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	3,900	A-1	EUR	4 294,14	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	174 logts rue Walter, Mont Chevis	CDC	1 615 804,76	1 391 305,06	16,08	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	A-1	EUR	12 382,62	76 169,20
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	15 logts 2 et 4 rue Loerrach, Mont Chevis	CDC	139 320,46	119 963,30	16,08	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	A-1	EUR	1 067,67	6 567,58
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	16 logts 1 et 3 rue Greensboro, Mont Chevis	CDC	148 530,15	127 893,39	16,08	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	A-1	EUR	1 138,25	7 001,72
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	6 logts 36 route de Laire, Mont Chevis	CDC	55 845,43	48 086,26	16,08	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	A-1	EUR	427,97	2 632,56
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	24 logts 50 rue de la Beuse aux Loups	CDC	290 193,19	249 873,79	16,08	A	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	A-1	EUR	2 223,88	13 679,74
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	12 logts 4 et 6 rue des Usines	CDC	66 938,45	34 815,65	3,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	1 392,63	7 827,97
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	12 logements 19 rue de la Croze	CDC	551 415,40	447 836,84	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 122,13	2 519,88
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	12 logements 19 rue de la Croze	CDC	78 298,60	67 737,63	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 249,01	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	12 logements 19 rue de la Croze	CDC	268 417,25	210 386,42	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 890,82	1 903,41

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	12 logements 19 rue de la Croze	CDC	38 114,00	31 858,72	39,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	892,04	16,86
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	10 logts 109 rue du général Leclerc	CDC	306 724,60	252 683,03	30,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 569,76	3 573,97
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	10 logts 109 rue du général Leclerc	CDC	111 732,60	97 272,36	40,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 529,08	610,37
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	10 logts 109 rue du général Leclerc	CDC	118 624,10	94 643,51	30,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 703,58	1 665,51
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	10 logts 109 rue du général Leclerc	CDC	43 211,70	36 471,17	40,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	656,48	351,41
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	20 logts "La Lanne" route de Glay	CDC	848 774,50	689 339,64	29,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	24 816,23	3 878,78
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	20 logts "La Lanne" route de Glay	CDC	141 693,30	122 581,56	39,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 069,93	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	20 logts "la Lanne" route de Gray	CDC	405 454,00	317 796,33	29,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	8 898,30	2 875,19
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	20 logts "La Lanne" route de Glay	CDC	67 685,80	56 577,15	39,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 584,16	29,95
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	3 logts 109 rue du général Leclerc	CDC	98 804,30	81 396,06	30,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 116,30	1 151,28

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	3 logts 109 rue du général Leclerc	CDC	38 154,90	33 216,95	40,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	863,64	208,43
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	3 logts 109 rue du général Leclerc	CDC	57 537,90	45 906,27	30,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	826,31	807,84
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	3 logts 109 rue du général Leclerc	CDC	22 219,40	18 753,43	40,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	337,56	180,70
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	174 logts rue Walter, Mont Chevis	CDC	1 461 600,00	1 034 377,42	15,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	1,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	18 101,60	52 700,63
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	15 logts 2 et 4 rue Loerrach, Mont Chevis	CDC	121 500,00	85 985,79	15,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	1,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	1 504,75	4 380,90
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	16 logts 1 et 3 rue Greensboro, Mont Chevis	CDC	124 800,00	88 321,22	15,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	1,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	1 545,62	4 499,89
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	6 logts 36 route de Laire, Mont Chevis	CDC	46 800,00	33 120,47	15,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	1,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	579,61	1 687,46
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	10 logts "Clinique Lucine" impasse de la Mairie	CDC	192 147,60	158 293,27	30,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 115,62	2 238,92
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	10 logts "Clinique Lucine" impasse de la Mairie	CDC	72 119,40	62 785,82	40,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 632,43	393,97
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	10 logts "Clinique Lucine" impasse de la Mairie	CDC	126 016,20	100 541,26	30,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 809,74	1 769,30

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	10 logts "Clinique Lucine" impasse de la Mairie	CDC	47 298,00	39 920,04	40,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	718,56	384,64
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	80 logts 34 à 40 rue Danton	CDC	330 023,50	239 570,95	15,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 228,84	11 335,01
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	80 logts 34 à 40 rue Danton	CDC	560 000,00	396 313,19	15,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	1,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	6 935,48	20 191,82
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	6 logements quartier Rosemont	CDC	45 000,00	31 846,60	15,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	1,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	557,32	1 622,56
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2013	P	1 logement 1 rue Boileau	CDC	7 500,00	5 307,77	15,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	1,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	92,89	270,43
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2014	P	9 logts "Le Bouillet" route de Novillars	CDC	170 794,40	136 606,55	30,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 824,98	1 085,67
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2014	P	9 logts "Le Bouillet" route de Novillars	CDC	79 228,80	67 036,51	40,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 870,77	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2014	P	24 logts 50 rue de la Beuse aux Loups	CDC	158 400,00	112 234,57	15,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	1,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	3 086,45	4 671,41
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2014	P	3 pavillons 4-9-13 rue du Maréchal Leclerc	CDC	95 795,00	69 619,11	15,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 506,29	2 647,50
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2014	P	Réhab. 30 pavillons 1 à 35 rue de l'Espérance	CDC	1 156 000,00	840 124,11	15,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	30 244,47	31 948,53

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2014	P	Réhab. 30 pavillons 1 à 35 rue de l'Espérance	CDC	380 800,00	269 816,48	15,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	1,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	7 419,95	11 230,26
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2014	P	9 logts 6 Place Mercier	CDC	200 000,00	145 350,20	15,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 232,61	5 527,43
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2014	P	9 logts 6 Place Mercier	CDC	67 500,00	47 827,24	15,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	1,000	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	1 315,25	1 990,66
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2014	P	8 logts "Carrés du Petit Saône" rue de la Gare	CDC	73 700,20	62 358,68	40,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 740,39	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2014	P	8 logts "Carrés du Petit Saône" rue de la Gare	CDC	164 309,60	131 419,81	30,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 679,75	1 044,45
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2014	P	8 logts - Liberty - rue de la Bruyère - Oupans	CDC	380 630,85	315 879,86	30,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 371,68	1 432,63
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2014	P	8 logts - Liberty - rue de la Bruyère - Oupans	CDC	125 018,85	109 641,61	40,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 573,15	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2014	P	8 logts - Liberty - rue de la Bruyère - Oupans	CDC	217 289,75	174 650,61	30,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 890,22	1 388,02
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2014	P	8 logts - Liberty - rue de la Bruyère - Oupans	CDC	71 369,40	60 683,88	40,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 693,49	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2014	P	42 logts 2 à 8 rue des Sorbiers	CDC	1 010 484,30	741 598,49	15,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	26 697,55	27 247,23

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2014	P	42 logts 2 à 8 rue des Sorbiers	CDC	411 600,00	294 534,54	15,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,750	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	8 099,70	11 893,32
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2014	P	17 logts 1 à 33 rue de la Nésillière	CDC	325 121,60	249 151,67	16,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 477,94	10 543,63
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2014	P	17 logts 1 à 33 rue de la Nésillière	CDC	202 300,00	151 742,45	16,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,750	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	2 655,49	6 979,74
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2014	P	2 logts 6 rue Neuve	CDC	115 368,00	88 410,40	16,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 298,67	3 741,36
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2014	P	124 logts 15 à 21 rue Schlumberger	CDC	992 000,00	744 085,65	16,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,750	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	13 021,50	34 225,91
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	8 logts "Le Petit Champsol" route de Besançon	CDC	241 044,70	199 052,83	31,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 573,48	1 120,92
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	8 logts "Petit Champsol" route de Besançon	CDC	93 347,00	80 934,67	41,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 104,42	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	8 logts "Carrés Haendel" ZAC des Hauts Bois	CDC	255 789,80	214 960,94	31,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 738,59	1 067,19
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	8 logts "Carrés Haendel" ZAC des Hauts Bois	CDC	98 926,10	87 187,85	41,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 923,34	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	8 logts "Carrés Haendel" ZAC des Hauts Bois	CDC	255 789,80	209 002,02	31,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 852,06	1 724,25

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	8 logts "Carrés Haendel" ZAC des Hauts Bois	CDC	98 926,10	84 853,88	41,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 375,91	58,16
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	48 logements rue des Jeannettes	CDC	771 286,60	591 735,30	16,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	21 302,47	19 517,78
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	13 logts rue de la Craie	CDC	563 772,30	473 783,65	31,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	17 056,21	2 352,11
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	13 logts rue de la Craie	CDC	181 676,60	160 119,43	41,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 368,67	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	13 logts rue de la Craie	CDC	252 680,40	206 461,39	31,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 780,92	1 703,28
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	13 logts rue de la Craie	CDC	81 426,80	69 843,86	41,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 955,63	47,87
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	Collectes ordures ménagères diverses rues	CDC	200 000,00	153 441,11	16,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 523,88	5 061,10
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	9 logts rue Girardot	CDC	67 500,00	51 399,91	16,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	1 413,50	1 755,30
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	5 logts rue Saint-Hilaire	CDC	94 959,20	78 998,09	31,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 211,95	444,86
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	5 logts rue Saint-Hilaire	CDC	41 248,90	36 029,27	41,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	936,81	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	40 logts 11 et 13 rue Georges Monneur	CDC	209 757,50	188 487,70	41,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 761,51	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	40 logts 11 et 13 rue Georges Monneur	CDC	472 034,50	392 693,11	31,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	10 995,41	2 211,36
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	40 logts 11 et 13 rue Georges Monneur	CDC	96 044,00	83 890,62	41,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 181,28	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	75 logts rue du Clos Saint Michel	CDC	1 489 240,90	1 153 799,38	16,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	41 536,78	38 056,89
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	15 logts avenue Ile de France	CDC	574 005,00	497 055,81	31,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	17 894,01	386,86
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	15 logts avenue Ile de France	CDC	156 597,00	131 603,32	31,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 684,89	575,54
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	15 logts avenue Ile de France	CDC	24 481,50	21 602,81	41,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	534,16	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	159 logts, rues Danton et Boissy d'Anglas	CDC	2 286 800,00	1 774 083,70	16,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	63 867,01	56 231,67
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	38 logts 31 à 33 rue de Fontaine Ecu	CDC	105 352,00	93 517,85	42,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 683,32	553,87
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	38 logts 31 à 33 rue de Fontaine Ecu	CDC	334 798,00	285 095,74	32,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 131,72	3 733,22

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	10 logts "Le Coteau des Epenottes"	CDC	100 227,75	88 969,21	42,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 601,45	526,92
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	10 logts "Le Coteau des Epenottes"	CDC	218 630,20	186 173,56	32,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 351,12	2 437,87
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	"Les Jardins de Courbet", rue Saint-Louis	CDC	20 801,20	18 464,61	42,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	332,36	109,36
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	"Les Jardins de Courbet", rue Saint-Louis	CDC	66 003,70	56 205,16	32,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 011,69	735,98
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	"Les Jardins de Courbet", rue Saint-Louis	CDC	104 007,40	94 743,28	42,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 463,33	219,98
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2015	P	"Les Jardins de Courbet", rue Saint-Louis	CDC	330 019,20	288 507,73	32,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 501,20	2 729,80
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	8 logts "Les Carrés de la Banne" route de Besançon	CDC	98 261,70	87 440,87	42,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 112,36	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	8 logts "Les Carrés de la Banne" route de Besançon	CDC	240 479,45	205 288,34	32,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 748,07	697,99
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	23 logts "Domaine St Vincent" av. Fontaine Argent	CDC	222 829,00	203 481,92	42,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 819,15	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	23 logts "Domaine St Vincent" av. Fontaine Argent	CDC	203 026,00	173 315,73	32,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 852,84	589,29

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	23 logts "Domaine St Vincent" av. Fontaine Argent	CDC	86 589,00	77 053,60	42,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 861,43	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	5 logts 55 Grande rue	CDC	48 481,80	42 488,06	32,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 521,39	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	5 logts 55 Grande rue	CDC	72 757,20	62 110,10	32,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 739,08	211,18
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	5 logts 55 Grande rue	CDC	28 399,80	25 933,99	42,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	741,66	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	5 logts 55 Grande rue	CDC	42 619,80	37 926,40	42,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	916,21	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	15 logts ZAC "A la Ville"	CDC	559 298,60	490 153,29	32,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	17 551,13	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	15 logts ZAC "A la Ville"	CDC	85 104,60	75 732,66	42,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 829,51	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	15 logts ZAC "A la Ville"	CDC	208 487,30	177 977,84	32,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 983,38	605,14
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	15 logts ZAC "A la Ville"	CDC	228 306,40	208 483,74	42,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 962,19	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	15 logts ZAC "A la Ville"	CDC	86 332,40	76 825,26	42,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 855,91	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	15 logts ZAC "A la Ville"	CDC	564 428,20	494 648,73	32,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	17 712,10	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	15 logts ZAC "A la Ville"	CDC	210 399,70	179 610,37	32,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 029,09	610,69
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	15 logts ZAC "A la Ville"	CDC	231 600,60	211 491,92	42,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 048,21	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	4 logts 6bis rue Principale	CDC	263 500,00	220 267,49	27,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 929,63	1 780,56
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	8 logts 4 et 6 rue des Tilles	CDC	449 980,65	398 231,57	32,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	14 259,65	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	8 logts 4 et 6 rue des Tilles	CDC	147 164,75	135 709,91	42,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 881,01	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	8 logts 4 et 6 rue des Tilles	CDC	155 452,25	134 020,30	32,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 752,57	455,68
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	8 logts 4 et 6 rue des Tilles	CDC	50 840,20	45 690,36	42,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 103,77	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	29 logts chemin des Justices	CDC	694 455,00	614 590,67	32,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	22 006,92	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	29 logts chemin des Justices	CDC	304 354,00	280 664,05	42,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 026,39	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	29 logts chemin des Justices	CDC	358 292,00	308 894,85	32,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	8 649,06	1 050,26
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	29 logts chemin des Justices	CDC	157 026,00	141 120,15	42,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 409,12	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	Réhabilitation 64 logts 1 à 10 rue Marguet	CDC	1 068 000,00	837 035,89	18,50	T	F	Taux fixe à 1.5 %	0,373	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	A-1	EUR	12 268,10	38 989,82
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	Réhabilitation 64 logts 1 à 10 rue Marguet	CDC	556 800,00	428 388,20	18,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	7 496,79	16 488,82
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	Acqui. 4 logts "Carrés St Andrews" Les Etraches	CDC	329 035,20	298 301,20	33,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	11 303,67	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	Acqui. 4 logts "Carrés St Andrews" Les Etraches	CDC	107 016,00	100 355,00	43,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	3 124,49	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	Acqu. 4 logts Carré St Aubin Au Breuil rue Emagny	CDC	223 714,05	199 695,12	33,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 192,07	1 708,84
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	Acqu. 4 logts Carré St Aubin Au Breuil rue Emagny	CDC	95 897,85	88 591,85	43,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 303,39	158,38
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	Acqu. 4 logts Carré St Aubin Au Breuil rue Emagny	CDC	70 632,45	61 645,78	33,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 109,62	751,31
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	Acqu. 4 logts Carré St Aubin Au Breuil rue Emagny	CDC	30 277,00	27 357,42	43,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	492,43	147,31

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	Réh. 12 logts 1 route d'Auxon	CDC	122 400,00	94 171,53	18,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	1 648,00	3 624,70
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	Réh. 12 logts 1 route d'Auxon	CDC	272 637,50	164 690,98	8,50	T	F	Taux fixe à 1.15 %	0,286	F	Taux fixe à 1.15 %	1,150	A-1	EUR	1 808,73	17 998,64
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	Réhab. 27 logts rue des Hauts de St Claude	CDC	189 000,00	145 411,94	18,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	2 544,71	5 596,96
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	Réhab. 27 logts rue des Hauts de St Claude	CDC	362 709,50	284 660,19	18,50	T	F	Taux fixe à 1.55 %	0,385	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	A-1	EUR	4 310,78	13 199,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	Réh. 12 logts 1 route d'Auxon	CDC	26 477,50	20 860,19	18,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	542,36	725,15
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2016	P	Réhab. 27 logts rue des Hauts de St Claude	CDC	27 304,00	21 511,36	18,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	559,30	747,79
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	Acqui. 4 logts "Carrés Hyppolite" rue de Noirotte	CDC	196 281,40	169 612,42	33,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 106,05	784,91
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	Acqui. 4 logts "Carrés Hyppolite" rue de Noirotte	CDC	61 548,90	54 972,72	43,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 875,41	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	Acqui. 4 logts "Carrés Hyppolite" rue de Noirotte	CDC	69 020,00	60 388,27	33,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 690,87	150,01
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	Acqui. 4 logts "Carrés Hyppolite" rue de Noirotte	CDC	21 642,60	19 604,25	43,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	464,97	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	Réh. 30 logts 32 rue de la Chapelle	CDC	408 000,00	314 686,97	18,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	8 653,89	9 138,72
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	Réh. 30 logts 32 rue de la Chapelle	CDC	565 976,75	351 757,49	8,92	T	F	Taux fixe à 1.21 %	0,301	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	4 069,33	37 230,39
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	12 logts 8 rue Charles Nodier	CDC	270 958,00	239 660,88	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 231,18	3 213,71
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	12 logts 8 rue Charles Nodier	CDC	155 639,50	141 401,43	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 676,44	1 022,98
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	12 logts 8 rue Charles Nodier	CDC	118 441,50	105 856,69	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 905,42	1 199,61
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	12 logts 8 rue Charles Nodier	CDC	68 033,00	62 541,48	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 125,75	304,62
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	26 logts "Jardins des Tilleroyes", rue L. Blazer	CDC	669 689,00	592 336,28	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	15 400,74	7 942,87
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	26 logts "Jardins des Tilleroyes", rue L. Blazer	CDC	148 073,00	134 527,12	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 497,71	973,25
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	26 logts "Jardins des Tilleroyes", rue L. Blazer	CDC	364 326,00	325 615,14	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 861,07	3 689,98
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	26 logts "Jardins des Tilleroyes", rue L. Blazer	CDC	80 555,00	74 052,70	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 332,95	360,69

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	10 logts "La Piscine", rue René Girardot	CDC	48 624,60	44 699,69	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	804,59	217,72
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	10 logts "La Piscine", rue René Girardot	CDC	309 198,60	273 484,47	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 110,60	3 667,26
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	10 logts "La Piscine", rue René Girardot	CDC	129 042,60	117 237,65	44,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 048,18	848,17
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	10 logts "La Piscine", rue René Girardot	CDC	116 509,20	104 129,71	34,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 874,33	1 180,03
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	Acquisition 1 logt 35 boulevard Diderot	CDC	45 727,50	40 405,67	33,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 131,36	100,37
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	Acquisition 1 logt 35 boulevard Diderot	CDC	20 301,00	18 571,43	43,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	438,55	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	12 logts 9 à 19 rue du Bois Muré	CDC	113 400,00	91 607,82	19,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	2 519,22	2 413,46
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	12 logts 9 à 19 rue du Bois Muré	CDC	105 000,00	86 503,24	19,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 114,12	1 960,34
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	8 logts rue du Stade (ou rue des Merisiers)	CDC	95 913,15	87 741,72	43,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 071,96	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	8 logts rue du Stade (ou rue des Merisiers)	CDC	425 255,85	371 092,72	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	13 359,34	1 717,29

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	8 logts rue du Stade (ou rue des Merisiers)	CDC	163 109,90	147 116,35	43,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 009,14	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2017	P	8 logts rue du Stade (ou rue des Merisiers)	CDC	250 061,50	220 958,94	33,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 186,85	548,88
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	9 logts résidence "Riviera Canot" quai Bugnet	CDC	36 840,50	33 951,00	44,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	784,11	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	9 logts résidence "Riviera Canot" quai Bugnet	CDC	201 998,00	184 405,51	34,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 275,91	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	9 logts résidence "Riviera Canot" quai Bugnet	CDC	87 170,00	81 827,78	44,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 253,84	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	9 logts résidence "Riviera Canot"' quai Bugnet	CDC	85 370,00	76 488,86	34,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 141,69	123,95
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	8 logts rue Rosa Luxemburg ZAC Champvans	CDC	40 640,60	37 453,04	44,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	864,99	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	8 logts rue Rosa Luxemburg ZAC Chamvans	CDC	408 410,80	372 841,33	34,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 688,98	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	8 logts rue Rosa Luxemburg ZAC Champvans	CDC	128 968,70	121 064,85	44,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 334,57	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	8 logts rue Rosa Luxemburg ZAC Chamvans	CDC	128 699,20	115 310,47	34,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 228,69	186,86

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	12 logts 20 avenue de Montjoux	CDC	101 812,50	93 827,04	44,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 166,96	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	12 logts 20 avenue de Montjoux	CDC	175 852,00	160 536,63	34,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 463,57	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	12 logts 20 avenue de Montjoux	CDC	239 393,00	224 721,79	44,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 189,66	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	12 logts 20 avenue de Montjoux	CDC	74 788,50	67 008,16	34,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 876,23	108,59
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	6 logts 20 avenue de Montjoux	CDC	31 077,00	28 639,54	44,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	661,44	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	6 logts 20 avenue de Montjoux	CDC	149 887,00	136 832,98	34,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 656,86	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	6 logts 20 avenue de Montjoux	CDC	62 186,00	58 374,93	44,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 607,86	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	6 logts 20 avenue de Montjoux	CDC	74 905,00	67 112,54	34,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 879,15	108,76
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	8 logts lotissement "Carrés Roche des Alpes"	CDC	509 670,20	469 861,33	34,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	15 990,87	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	8 logts lotissement "Carrés Roche des Alpes"	CDC	160 661,90	152 300,14	44,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 194,90	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	8 logts lotissement "Carrés Roche des Alpes"	CDC	169 890,35	153 726,54	34,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 304,34	249,11
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	8 logts lotissement "Carrés Roche des Alpes"	CDC	53 554,25	49 843,46	44,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 151,15	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	Réh. 33 logts 4 à 12 rue du Petit Chênois	CDC	709 477,80	586 070,76	19,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	21 098,55	13 281,61
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	16 logts "Les Eglantiers", rue des Sapins	CDC	151 200,00	122 143,77	19,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	3 358,95	3 217,94
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2018	P	16 logts "Les Eglantiers", rue des Sapins	CDC	233 100,00	192 037,21	19,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 913,34	4 351,97
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2019	P	8 logts en VEFA, 19 rue des Hôtes	CDC	215 237,40	200 561,49	35,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 220,21	2 129,08
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2019	P	8 logts en VEFA, 19 rue des Hôtes	CDC	91 900,90	87 518,80	45,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 150,68	453,42
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2019	P	8 logts en VEFA, 19 rue des Hôtes	CDC	149 336,60	137 069,28	35,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 837,94	1 820,18
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2019	P	8 logts en VEFA, 19 rue des Hôtes	CDC	63 763,00	59 824,87	45,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 675,10	452,09
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2019	P	8 logts en VEFA 11 rue des Saint Martin	CDC	69 152,00	63 755,34	35,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 785,15	846,62

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2019	P	8 logts en VEFA 11 rue des Saint Martin	CDC	34 320,50	32 340,66	45,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	905,54	244,39
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2019	P	8 logts en VEFA 11 rue des Saint Martin	CDC	62 758,00	59 988,40	45,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 159,58	310,80
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2019	P	8 logts 11 rue des Saint Martin	CDC	126 451,00	118 297,45	35,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 258,71	1 255,80
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2019	P	59 logts 2 rue Lulli	CDC	960 069,00	826 300,00	20,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	29 746,80	27 002,70
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2019	P	59 logts 2 rue Lulli	CDC	212 400,00	174 980,11	15,25	A	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	A-1	EUR	2 712,19	9 720,26
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2019	P	12 logts 2 et 4 place Bellevue	CDC	337 450,00	290 865,44	20,50	A	F	Taux fixe à 1.37 %	1,370	F	Taux fixe à 1.37 %	1,370	A-1	EUR	3 984,86	12 047,73
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2019	P	12 logts 2 et 4 place Bellevue	CDC	153 000,00	129 623,82	20,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	3 564,66	4 643,05
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2019	P	Réh. 18 logts 1-5 résidence "Le Président"	CDC	244 800,00	207 398,11	20,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	5 703,45	7 428,88
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2019	P	Réh. 18 logts 1-5 résidence "Le Président"	CDC	510 000,00	439 595,15	20,50	A	F	Taux fixe à 1.37 %	1,370	F	Taux fixe à 1.37 %	1,370	A-1	EUR	6 022,45	18 208,16
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2019	P	Const. 6 logts rue Sorel - Les Montarmots	CDC	45 000,00	45 000,00	45,83	A	F	Taux fixe à 0.8 %	0,800	F	Taux fixe à 0.8 %	0,800	A-1	EUR	360,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2019	P	Const. 6 logts rue Sorel - Les Montarmots	CDC	175 100,50	163 810,04	35,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 897,16	1 738,94
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2019	P	Const. 6 logts rue Sorel - Les Montarmots	CDC	48 626,50	46 480,55	45,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 673,30	240,81
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2019	P	Const. 6 logts rue Sorel - Les Montarmots	CDC	85 410,00	78 744,56	35,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 204,85	1 045,67
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2019	P	Const. 6 logts rue Sorel - Les Montarmots	CDC	24 093,50	22 703,63	45,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	635,70	171,57
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2019	P	Acqui. amél. 2 logts 6 place Mercier	CDC	56 500,00	52 856,88	35,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 902,85	561,11
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Acquisition 4 logts rue des Renouées	CDC	236 361,20	224 338,97	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	8 076,20	2 226,19
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Acquisition VEFA 4 logts rue des Renouées	CDC	79 930,60	77 083,20	46,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 775,00	368,47
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Acquisition 4 logts rue des Renouées	CDC	74 465,10	69 879,78	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 956,63	877,56
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Acquisition 4 logts rue des Renouées	CDC	25 182,10	24 014,34	46,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	672,40	171,16
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Acquis. en VEFA de 5 logts 17 rue de Vesoul	CDC	89 151,00	84 616,44	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	3 046,19	839,69

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Acquis. en VEFA de 5 logts 17 rue de Vesoul	CDC	43 005,50	41 473,50	46,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 493,05	198,25
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Acquis. en VEFA de 5 logts 17 rue de Vesoul	CDC	60 332,50	56 617,42	36,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 585,29	711,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Acquis. en VEFA de 5 logts 17 rue de Vesoul	CDC	29 103,50	27 753,90	46,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	777,11	197,82
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Const. 11 logts rue des Capucines	CDC	329 246,40	312 499,67	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 249,99	3 101,06
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Const. 11 logts rue des Capucines	CDC	164 614,80	158 750,66	46,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 715,02	758,85
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Const. 11 logts rue des Capucines	CDC	127 234,80	119 400,10	36,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 343,20	1 499,44
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Const. 11 logts rue des Capucines	CDC	63 613,90	60 663,97	46,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 698,59	432,39
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Const. 11 logts rue des Capucines	CDC	115 500,00	115 500,00	46,50	A	F	Taux fixe à 1.19 %	1,190	F	Taux fixe à 1.19 %	1,190	A-1	EUR	1 374,45	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	2 logts 5B route de Maîche	CDC	51 990,40	49 967,65	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 798,83	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	2 logts 5B route de Maîche	CDC	6 109,60	5 957,67	46,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	214,47	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Réhab. 55 logts 43-45 chemin du Sanatorium	CDC	481 250,00	431 433,75	21,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	11 864,43	8 818,16
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Réhab. 55 logts 43-45 chemin du Sanatorium	CDC	650 000,00	576 952,38	21,83	A	F	Taux fixe à 0.59 %	0,590	F	Taux fixe à 0.59 %	0,590	A-1	EUR	3 404,02	24 637,09
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	10 logts rue du Plane	CDC	314 353,20	299 542,83	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 783,54	2 972,48
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	10 logts rue du Plane	CDC	138 377,40	133 942,31	46,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 821,92	640,26
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	10 logts rue du Plane	CDC	141 268,40	133 160,73	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 728,50	1 672,24
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	10 logts rue du Plane	CDC	61 640,60	59 036,73	46,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 653,03	420,80
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	10 logts rue du Plane	CDC	105 000,00	105 000,00	46,75	A	F	Taux fixe à 0.94 %	0,940	F	Taux fixe à 0.94 %	0,940	A-1	EUR	987,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Construction 12 logts 5B rue Lecourbe	CDC	241 988,00	232 573,18	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 233,90	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Construction 12 logts 5B rue Lecourbe	CDC	71 735,50	69 951,51	46,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 765,03	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Construction 12 logts 5B rue Lecourbe	CDC	80 306,00	76 299,29	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 044,76	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Construction 12 logts 5B rue Lecourbe	CDC	23 806,00	22 984,80	46,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	480,04	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Construction 12 logts 5B rue Lecourbe	CDC	90 000,00	90 000,00	46,75	A	F	Taux fixe à 0.94 %	0,940	F	Taux fixe à 0.94 %	0,940	A-1	EUR	846,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Acqu-amél. 13 logts 7 rue Barbier	CDC	344 349,60	330 952,28	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 293,86	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Acqu-amél. 13 logts 7 rue Barbier	CDC	119 980,70	116 996,89	46,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 952,09	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Acqu-amél. 13 logts 7 rue Barbier	CDC	215 392,10	204 645,53	36,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 484,32	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2020	P	Acqu-amél. 13 logts 7 rue Barbier	CDC	73 220,70	70 694,91	46,75	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 476,48	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Réhabilitation 67 logts 2 rue du Lycée	CDC	663 300,00	594 638,98	21,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	16 352,57	12 153,94
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Réhabilitation 67 logts 2 rue du Lycée	CDC	1 462 200,00	1 297 876,59	21,83	A	F	Taux fixe à 0.59 %	0,590	F	Taux fixe à 0.59 %	0,590	A-1	EUR	7 657,47	55 422,08
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Construction 28 logts rue Guy Mocquet	CDC	1 128 427,70	1 084 524,89	36,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	33 732,81	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Construction 28 logts rue Guy Mocquet	CDC	218 029,25	212 607,09	46,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 364,54	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Construction 28 logts rue Guy Mocquet	CDC	475 610,70	451 881,02	36,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	12 110,02	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Construction 28 logts rue Guy Mocquet	CDC	100 254,95	96 796,60	46,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 021,62	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Construction 28 logts rue Guy Mocquet	CDC	357 000,00	357 000,00	46,83	A	F	Taux fixe à 0.73 %	0,730	F	Taux fixe à 0.73 %	0,730	A-1	EUR	2 606,10	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Acqu. amél. 9 logts 11 place Hôtel de Ville	CDC	264 748,40	256 053,20	37,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	9 217,92	2 373,94
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Acqu. amél. 9 logts 11 place Hôtel de Ville	CDC	85 022,00	83 084,62	47,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 991,05	365,47
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Acqu. amél. 9 logts 11 place Hôtel de Ville	CDC	118 333,60	113 595,31	37,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	3 180,67	1 349,17
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Acqu. amél. 9 logts 11 place Hôtel de Ville	CDC	42 092,40	40 831,85	47,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 143,29	274,32
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Acqu. amél. 4 logts 6 route de Besançon	CDC	91 559,45	89 724,01	47,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 219,74	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Acqu. amél. 4 logts 6 route de Besançon	CDC	215 090,80	208 595,67	37,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 335,50	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Acqu. amél. 4 logts 6 route de Besançon	CDC	33 955,80	33 021,57	47,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	674,61	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Acqu. amél. 4 logts 6 route de Besançon	CDC	78 605,45	75 647,00	37,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 971,94	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2009	P	84 logts étudiants Portes du Jura 23 rue Ravel	SFIL	875 040,00	634 097,89	25,17	T	V	(Euribor 3M + 0.25)-Floor -0.25 sur Euribor 3M	2,132	V	(Euribor 3M + 0.25)-Floor -0.25 sur Euribor 3M	4,366	A-1	EUR	25 927,55	19 212,65
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	REHABILITATION 20 LOGEMENTS RUES DES SAPINS, DES EPICEAS ET DES TILLEULS	CDC	419 860,00	389 153,94	22,33	A	F	Taux fixe à 0.77 %	0,770	F	Taux fixe à 0.77 %	0,770	A-1	EUR	2 996,49	15 530,59
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	REHABILITATION 20 LOGEMENTS RUES DES SAPINS, DES EPICEAS ET DES TILLEULS	CDC	206 500,00	190 906,02	22,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	5 249,92	6 060,14
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	REHABILITATION 14 LOGEMENTS RUE DES CERISIERS	CDC	175 100,00	161 877,20	22,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	4 451,62	5 138,65
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	REHABILITATION 14 LOGEMENTS RUE DES CERISIERS	CDC	506 600,00	469 550,29	22,33	A	F	Taux fixe à 0.77 %	0,770	F	Taux fixe à 0.77 %	0,770	A-1	EUR	3 615,54	18 739,09
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	ACQUISITION-AMELIORATION 3 LOGEMENTS RUE CHARLES NODIER	CDC	28 560,50	27 622,48	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	994,41	256,10
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	ACQUISITION-AMELIORATION 3 LOGEMENTS RUE CHARLES NODIER	CDC	19 521,50	19 076,67	47,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	686,76	83,92
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	ACQUISITION-AMELIORATION 3 LOGEMENTS RUE CHARLES NODIER	CDC	5 281,00	5 069,55	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	141,95	60,22
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	ACQUISITION-AMELIORATION 3 LOGEMENTS RUE CHARLES NODIER	CDC	24 609,00	23 872,03	47,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	668,42	160,38

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Construction 16 logements rue de Bellevue	CDC	432 954,90	424 013,58	37,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 878,21	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Construction 16 logements rue de Bellevue	CDC	289 307,20	285 746,26	47,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 082,90	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Construction 16 logements rue de Bellevue	CDC	178 002,30	173 002,29	37,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 509,75	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Construction 16 logements rue de Bellevue	CDC	140 161,70	137 657,65	47,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 812,27	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Construction 16 logements rue de Bellevue	CDC	168 000,00	168 000,00	47,83	A	F	Taux fixe à 1.13 %	1,130	F	Taux fixe à 1.13 %	1,130	A-1	EUR	1 898,40	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Réhabilitation de 50 logements rues de l'Helvétie et du Tennis	CDC	630 000,00	589 728,30	22,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,250	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	16 217,53	10 857,85
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Réhabilitation de 50 logements rues de l'Helvétie et du Tennis	CDC	998 900,00	927 216,98	22,83	A	F	Taux fixe à 0.93 %	0,930	F	Taux fixe à 0.93 %	0,930	A-1	EUR	8 623,12	36 342,27
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Acquisition en VEFA de 12 logements Le Clos Champêtre	CDC	42 000,00	42 000,00	38,00	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Acquisition en VEFA de 12 logements Le Clos Champêtre	CDC	661 833,20	650 371,01	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 909,65	2 205,90
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Acquisition en VEFA de 12 logements Le Clos Champêtre	CDC	229 225,50	226 404,07	48,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 449,29	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Acquisition en VEFA de 12 logements Le Clos Champêtre	CDC	114 613,10	112 768,22	48,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 029,83	202,73
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Acquisition en VEFA de 12 logements Le Clos Champêtre	CDC	306 911,50	300 431,59	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 407,77	2 141,11
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Construction de 16 logements rue des Aubépines	CDC	168 000,00	168 000,00	48,00	A	F	Taux fixe à 1.02 %	1,020	F	Taux fixe à 1.02 %	1,020	A-1	EUR	1 713,60	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Construction de 16 logements rue des Aubépines	CDC	238 137,20	235 206,08	48,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 661,15	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Construction de 16 logements rue des Aubépines	CDC	124 357,10	122 355,37	48,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 202,40	219,97
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Construction de 16 logements rue des Aubépines	CDC	259 281,40	254 790,94	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 624,56	864,19
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Construction de 16 logements rue des Aubépines	CDC	135 400,30	132 541,56	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 385,75	944,59
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Acquisition en VEFA de 8 logements La Belle Etoile	CDC	200 911,90	197 432,34	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 133,24	669,64
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Acquisition en VEFA de 8 logements La Belle Etoile	CDC	84 035,70	83 001,35	48,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 997,75	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Acquisition en VEFA de 8 logements La Belle Etoile	CDC	342 355,30	335 127,07	38,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	6 032,29	2 388,37

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2021	P	Acquisition en VEFA de 8 logements La Belle Etoile	CDC	143 196,90	140 891,92	48,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 536,05	253,29
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2022	P	1 logement 18 rue des Sablières	CDC	18 072,55	15 701,92	5,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,000	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	628,08	2 178,38
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2022	P	1 logement rue des Chênes	CDC	19 583,65	17 014,80	5,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,000	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	680,59	2 360,53
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2022	P	1 logement rue Jacquemet	CDC	11 127,63	9 023,69	3,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,000	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	360,95	2 028,89
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2022	P	Réhabilitation de 12 logements 24 rue Cart Broumet	CDC	61 200,00	59 182,15	23,25	A	F	Taux fixe à 1.57 %	1,570	F	Taux fixe à 1.57 %	1,570	A-1	EUR	929,16	2 049,53
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2022	P	Réhabilitation de 12 logements 24 rue Cart Broumet	CDC	304 300,00	294 216,08	23,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	1,530	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	3,530	A-1	EUR	10 385,83	4 644,23
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2022	P	Réhabilitation de 12 logements 24 rue Cart Broumet	CDC	102 000,00	102 000,00	28,25	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2022	P	Réhabilitation de 11 logements rue des Noisetiers	CDC	178 500,00	171 981,81	23,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,750	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	4 729,50	3 283,41
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2022	P	Réhabilitation de 11 logements rue des Noisetiers	CDC	506 810,80	490 497,23	23,42	A	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	F	Taux fixe à 1.76 %	1,760	A-1	EUR	8 632,75	16 600,69
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2022	P	4 logements rue de Bellevue	CDC	37 086,70	36 524,46	38,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 184,27	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2022	P	4 logements rue de Bellevue	CDC	45 252,90	44 791,03	48,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	1 215,30	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2022	P	4 logements rue de Bellevue	CDC	37 037,70	36 345,38	38,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 013,28	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2022	P	4 logements rue de Bellevue	CDC	45 213,00	44 595,06	48,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 004,07	0,00
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2022	P	4 logements rue de Bellevue	CDC	42 000,00	41 453,01	38,58	A	F	Taux fixe à 3.08 %	3,080	F	Taux fixe à 3.08 %	3,080	A-1	EUR	1 276,75	563,84
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2022	P	24 logements rue du Polygone	CDC	240 000,00	231 236,04	23,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,750	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	6 358,99	4 414,68
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	2022	P	24 logements rue du Polygone	CDC	453 785,50	438 880,07	23,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	15 799,68	6 802,67
OPERATEUR NATIONAL DE VENTE	2020	P	Vente 16 logts 1 à 22 rue du Chemin Noir	CDC	367 539,88	131 038,69	18,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	5 503,63	4 253,52
TOTAL GENERAL					**705 614 185,10**	**557 877 176,50**											**16 303 459,77**	**17 515 366,32**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	5 375 052,67
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	30 750 745,42
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**36 125 798,09**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**585 354 902,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**6,17**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Autres recettes sur opérations financées par taxe d'aménagement Taxe aménagement	1 055 295,52	2 165 000,00	2 502 272,00	718 023,52
Taxes sur les remontées mécaniques	146 803,76	85 000,00	100 000,00	131 803,76
Redevance Radars	2 085 836,73	620 000,00	503 000,00	2 202 836,73
Total	**3 287 936,01**	**2 870 000,00**	**3 105 272,00**	**3 052 664,01**

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe aménagement Autres recettes sur opérations financées par taxe d'aménagement

Reste à employer au 01/01/N	**1 055 295,52**

Recettes

Article	Libellé article	Montant
1311	Autres recettes sur opérations financées par taxe d'aménagement - participation Etat	165 000,00
7327	Taxe d'aménagement	2 000 000,00
	Total	**2 165 000,00**

Dépenses

Article	Libellé article	Montant
2031	Frais d'études sur site du Département	45 000,00
2031	Frais d'études sur site touristique	50 000,00
2031	Frais d'études restauration franchissement piscicole	54 000,00
2041481	Subventions d'équipement à communes - études espaces naturels sensibles	45 000,00
2041482	Subventions d'équipement à communes - travaux espaces naturels sensibles	116 000,00
2041581	Participation autres groupements - études restauration cours d'eau	10 000,00
2041582	Participation autres groupements - travaux restauration cours d'eau	70 000,00
2041582	Participation autres groupements - SMIX - travaux espaces naturels sensibles	55 000,00
2041582	Participation autres groupements - travaux PDIPR	50 000,00
20421	Subventions d'équipement à établissements privés - mobiliers mobiliers et matériels	20 000,00
20422	Subventions d'équipement à établissements privés - bâtiments et installations	208 000,00
2111	Acquisitions foncières espaces naturels sensibles	20 000,00
2128	Autres aménagements sur espaces naturels sensibles	15 000,00
215738	Autre - signalétique pour aménagements	40 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles - Achats matériel divers	6 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles - Aménagement PDIPR	15 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains - ENS	188 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains - randonnée	40 000,00
2313	Construction - travaux en cours bâtiments sur espaces naturels sensibles	245 000,00
6041	Achats d'études pour espaces naturels sensibles	15 000,00
6042	Achats prestations de services espaces naturels sensibles	30 000,00
60628	Achats fournitures espaces naturels sensibles	5 000,00
61521	Entretien terrains espaces naturels sensibles	10 000,00
615231	Entretien des sentiers PDIPR	20 000,00
6236	Frais de comunication espaces naturels sensibles	20 000,00
6281	Concours divers	1 950,00
6568	Participation association foncière pastoral	25 000,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe aménagement Autres recettes sur opérations financées par taxe d'aménagement		
657348	Subventions de fonctionnement aux communes pour entretien espaces naturels sensibles	30 000,00
657358	Subventions de fonctionnement aux EPCI pour entretien espaces naturels sensibles	26 000,00
65748	Participation maison départementale de l'Habitat CAUE	561 322,00
65748	Participation de fonctionnement aux associations pour entretien espaces naturels sensibles	65 000,00
65748	Participation de fonctionnement aux associations pour actions de sensibilisation	120 000,00
65748	Participation de fonctionnement entretien des PDIPR	17 000,00
65748	Participation de fonctionnement partenariat biodiversité	160 000,00
65748	Participation de fonctionnement soutien associations PDIPR	4 000,00
65748	Participation de fonctionnement partenariat politique VTT	100 000,00
	Total	**2 502 272,00**
	Reste à employer au 31/12/N (3)	**718 023,52**

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxes sur les remontées mécaniques		
	Reste à employer au 01/01/N	**146 803,76**
Recettes		
Article	**Libellé article**	**Montant**
73175	Taxes sur les remontées mécaniques	85 000,00
	Total	**85 000,00**
Dépenses		
Article	**Libellé article**	**Montant**
2041582	Participations Taxe remontée mécanique investissement	50 000,00
657358	Participations taxe remontée mécanique fonctionnement	50 000,00
	Total	**100 000,00**
	Reste à employer au 31/12/N (3)	**131 803,76**

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Redevance Radars		
	Reste à employer au 01/01/N	**2 085 836,73**
Recettes		
Article	**Libellé article**	**Montant**
1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police	620 000,00
	Total	**620 000,00**
Dépenses		
Article	**Libellé article**	**Montant**
2031	Etudes sécurisation	50 000,00
21578	Signalisation de sécurisation	50 000,00
2315	Travaux sécurisation produits radars	400 000,00
60631	Entretien des radars pédagogiques	3 000,00
	Total	**503 000,00**
	Reste à employer au 31/12/N (3)	**2 202 836,73**

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**4,00**	**0,00**	**4,00**	**3,25**	**0,00**	**3,25**
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	3,00	0,00	3,00	2,25	0,00	2,25
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**553,00**	**0,00**	**553,00**	**366,34**	**75,55**	**441,89**
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	63,00	0,00	63,00	44,88	1,00	45,88
ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	69,00	0,00	69,00	55,76	0,00	55,76
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	36,00	0,00	36,00	21,48	28,78	50,26
ADMINISTRATEUR	A	3,00	0,00	3,00	2,28	0,00	2,28
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	2,00	0,00	2,00	1,67	0,00	1,67
ATTACHE HORS CLASSE	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	59,00	0,00	59,00	40,22	4,87	45,09
ATTACHE TERRITORIAL	A	94,00	0,00	94,00	39,49	25,50	64,99
DIR.GEN.DEPT.-900,000 HABTS	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
REDACTEUR	B	69,00	0,00	69,00	39,31	9,80	49,11
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	100,00	0,00	100,00	79,13	1,00	80,13
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	51,00	0,00	51,00	35,12	3,60	38,72
FILIERE TECHNIQUE (c)		**876,00**	**0,00**	**876,00**	**642,63**	**37,42**	**680,05**
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	140,00	0,00	140,00	115,83	0,00	115,83
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	232,00	0,00	232,00	167,42	3,96	171,38
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	175,00	0,00	175,00	127,79	10,81	138,60
AGENT DE MAITRISE	C	93,00	0,00	93,00	70,38	2,70	73,08
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	63,00	0,00	63,00	45,47	0,00	45,47
INGENIEUR	A	47,00	0,00	47,00	25,53	7,81	33,34
INGENIEUR EN CHEF	A	2,00	0,00	2,00	1,55	0,00	1,55
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	2,00	0,00	2,00	1,67	0,00	1,67
INGENIEUR HORS CLASSE	A	2,00	0,00	2,00	1,67	0,00	1,67
INGENIEUR PRINCIPAL	A	31,00	0,00	31,00	25,33	1,00	26,33
TECHNICIEN	B	22,00	0,00	22,00	13,42	4,00	17,42
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	32,00	0,00	32,00	25,42	0,00	25,42

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	35,00	0,00	35,00	21,15	7,14	28,29
FILIERE SOCIALE (d)		**292,00**	**0,00**	**292,00**	**192,34**	**69,63**	**261,97**
ASSISTANT SOC EDUC CL EXCEP	A	149,00	0,00	149,00	113,90	0,00	113,90
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	A	129,00	0,00	129,00	71,27	54,48	125,75
CONSEILLER HORS CLASSE SOC-ED	A	5,00	0,00	5,00	4,17	0,00	4,17
CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	A	6,00	0,00	6,00	2,17	2,60	4,77
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	3,00	0,00	3,00	0,83	1,00	1,83
INFIRMIER SOINS GENERAUX	A	0,00	0,00	0,00	0,00	4,75	4,75
MEDECIN TERR. DE 1ERE CLASSE	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,90	0,90
MEDECIN TERR. DE 2EME CLASSE	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,80	0,80
PSYCHOLOGUE TERR.CL.NORMALE	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
PUERICULTRICE	A	0,00	0,00	0,00	0,00	3,30	3,30
SAGE-FEMME TERR.CLASSE NORMALE	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,80	0,80
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**116,00**	**0,00**	**116,00**	**72,08**	**0,00**	**72,08**
CADRE DE SANTE	A	3,00	0,00	3,00	1,89	0,00	1,89
INFIRMIER DE CLASSE SUPERIEURE	B	5,00	0,00	5,00	3,67	0,00	3,67
INFIRMIER SOINS GENERAUX	A	16,00	0,00	16,00	10,17	0,00	10,17
INFIRMIER SOINS GENERAUX C.NRL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INFIRMIER SOINS GENERAUX H CL	A	24,00	0,00	24,00	17,65	0,00	17,65
MEDECIN TERR. DE 1ERE CLASSE	A	5,00	0,00	5,00	2,25	0,00	2,25
MEDECIN TERR. DE 2EME CLASSE	A	5,00	0,00	5,00	1,60	0,00	1,60
MEDECIN TERR.HORS CLASSE	A	6,00	0,00	6,00	2,89	0,00	2,89
PEDI, ERGO, ORTHO, MANIP	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
PEDI, ERGO, ORTHO, MANIP HORS CL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
PSYCHOLOGUE TERR.CL.NORMALE	A	7,00	0,00	7,00	2,07	0,00	2,07
PSYCHOLOGUE TERR.HORS CLASSE	A	8,00	0,00	8,00	5,36	0,00	5,36
PUERICULTRICE	A	9,00	0,00	9,00	5,43	0,00	5,43
PUERICULTRICE HORS CLASSE	A	16,00	0,00	16,00	11,27	0,00	11,27
SAGE-FEMME TERR. HORS CLASSE	A	5,00	0,00	5,00	3,58	0,00	3,58
SAGE-FEMME TERR.CLASSE NORMALE	A	4,00	0,00	4,00	1,25	0,00	1,25
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
PED ERGO PSY ORTHO MAN PRE DI	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SPORTIVE (g)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**0,83**	**0,00**	**0,83**
CONSEILLER TERRITORIAL APS	A	1,00	0,00	1,00	0,83	0,00	0,83
FILIERE CULTURELLE (h)		**53,00**	**0,00**	**53,00**	**39,08**	**3,98**	**43,06**
ADJOINT TER. PATRI. PPAL 2E CL	C	8,00	0,00	8,00	6,67	0,00	6,67
ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 1E	C	8,00	0,00	8,00	6,65	0,00	6,65
ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	C	9,00	0,00	9,00	6,83	1,98	8,81
ASSISTANT CONS PPL 1ERE CL	B	6,00	0,00	6,00	5,15	0,00	5,15
ASSISTANT CONS PPL 2EME CL	B	8,00	0,00	8,00	4,25	1,00	5,25
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	6,00	0,00	6,00	4,83	0,00	4,83
ATTACHE CONSERV.PAT	A	4,00	0,00	4,00	2,20	0,00	2,20
BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL	A	2,00	0,00	2,00	1,67	0,00	1,67
CONSERVATEUR BIB EN CHEF	A	1,00	0,00	1,00	0,83	0,00	0,83
CONSERVATEUR PATRIMOINE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**1 893,00**	**0,00**	**1 893,00**	**1 314,30**	**186,58**	**1 500,88**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	ADM	386 - 486	0,00	332-13	CDD CDD
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	387 - 486	0,00	326_352	CDD CDD
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	388 - 486	0,00	332-13	CDD CDD
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	389 - 486	0,00	332-14	CDD CDD
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	TECH	368 - 486	0,00	332-13	CDD CDD
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	TECH	368 - 486	0,00	332-8-2°	CDD CDD
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	TECH	368 - 486	0,00	332-14	CDD CDD
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367 - 432	0,00	332-14	CDD CDD
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367 - 432	0,00	332-13	CDD CDD
ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	C	CULT	367 - 432	0,00	332-13	CDD CDD
AGENT DE MAITRISE	C	TECH	372 - 562	0,00	332-8-2°	CDD CDD
AGENT DE MAITRISE	C	TECH	373 - 562	0,00	332-13	CDD CDD
ASSISTANT CONS PPL 2EME CL	B	CULT	401 - 638	0,00	332-8-2°	CDD CDD
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	A	S	444 - 714	0,00	332-14	CDD CDD
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	A	S	444 - 714	0,00	332-13	CDD CDD
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	A	S	444 - 714	0,00	332-8-2°	CDD CDD
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	A	S	444 - 714	0,00	332-10	CDD CDD
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	593 - 1015	0,00	332-10	CDI CDI
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	593 - 1015	0,00	332-8-2°	CDD CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444 - 821	0,00	332-10	CDD CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	445 - 821	0,00	332-8-2°	CDD CDD
CONSEILLER SOCIO EDUCATIF	A	S	509 - 801	0,00	332-8-2°	CDD CDD
CONSERVATEUR PATRIMOINE	A	CULT	525 - 912	0,00	332-8-2°	CDD CDD
DIR.GEN.DEPT.-900,000 HABTS	A	ADM	897 - HEC 3	0,00	343-1_343-3	CDD CDD
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	S	444 - 714	0,00	332-13	CDD CDD
INFIRMIER SOINS GENERAUX	A	S	444 - 821	0,00	332-8-2°	CDD CDD
INFIRMIER SOINS GENERAUX	A	S	444 - 821	0,00	332-13	CDD CDD
INGENIEUR	A	TECH	444 - 821	0,00	332-8-2°	CDD CDD
INGENIEUR	A	TECH	445 - 821	0,00	332-10	CDD CDD
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH	619 - 1015	0,00	332-8-2°	CDD CDD
MEDECIN TERR. DE 1ERE CLASSE	A	S	813-HEA3	0,00	332-8-2°	CDD CDD
MEDECIN TERR. DE 2EME CLASSE	A	S	542 - 977	0,00	332-14	CDD CDD
PSYCHOLOGUE TERR.CL.NORMALE	A	S	444 - 821	0,00	332-8-2°	CDD CDD
PUERICULTRICE	A	S	489 - 886	0,00	332-13	CDD CDD
REDACTEUR	B	ADM	389 - 597	0,00	332-13	CDD CDD
REDACTEUR	B	ADM	389 - 597	0,00	332-8-2°	CDD CDD
REDACTEUR	B	ADM	389 - 597	0,00	332-10	CDI CDI
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	ADM	446 - 707	0,00	332-8-2°	CDD CDD
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	ADM	401 - 638	0,00	332-8-2°	CDD CDD
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	ADM	401 - 638	0,00	332-10	CDI CDI
SAGE-FEMME TERR.CLASSE NORMALE	A	S	541 - 880	0,00	332-13	CDD CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TECHNICIEN	B	TECH	389 - 597	0,00	332-8-2°	CDD CDD
TECHNICIEN	B	TECH	389 - 597	0,00	332-13	CDD CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	401 - 638	0,00	332-8-2°	CDD CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	401 - 638	0,00	332-13	CDD CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	401 - 638	0,00	332-14	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	367 - 432	0,00	332-23-1°	CDD CDD
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	TECH	444 - 821	0,00	332-23-1°	CDD CDD
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367 - 432	0,00	332-23-1°	CDD CDD
ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	C	CULT	368 - 432	0,00	332-23-1°	CDD CDD
AGENT DE MAÏTRISE	C	TECH	372 - 562	0,00	332-23-1°	CDD CDD
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	A	S	444 - 714	0,00	332-23-1°	CDD CDD
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	A	S	444 - 714	0,00	332-23-1°	CDD CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444 - 821	0,00	332-24	CDD CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444 - 821	0,00	332-23-1°	CDD CDD
CONTRATS EMPLOIS AIDES				0,00	A	CDD CDD
Cabinet	A			0,00	A	CDD CDD
Cabinet	A			0,00	A	CDD CDD
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	S	444 - 714	0,00	332-23-1°	CDD CDD
INFIRMIER SOINS GENERAUX	A	S	444 - 821	0,00	332-24	CDD CDD
INFIRMIER SOINS GENERAUX	A	S	444 - 821	0,00	332-23-1°	CDD CDD
INGENIEUR	A	TECH	444 - 821	0,00	332-24	CDD CDD
MONITEUR-EDUC ET INT FAMILIAL	B	S	389 - 597	0,00	332-23-1°	CDD CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	402 - 638	0,00	332-23-1°	CDD CDD
contrat d'apprentissage entreprises non artisanales de plus de 10 salaries (loi de 1987)				0,00	A	CDD CDD
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
01/01/2004 - Détention parts de capital	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE COMTE	SA	8 256,94
01/01/2004 - Détention parts de capital	CAISSE D'EPARGNE FRANCHE COMTE	CAISSE D'EPARGNE FRANCHE COMTE	SA	30 476,00
01/01/2004 - Détention parts de capital	SEM MICROPOLIS	SEM MICROPOLIS	SEM	22 867,35
01/01/2004 - Détention parts de capital	SEDD	SEDD	SEM	159 177,79
01/01/2004 - Détention parts de capital	NEOLIA	NEOLIA	SA	22 867,35
01/01/2004 - Détention parts de capital	SAFER	SAFER	SAFER	58 738,61
01/01/2004 - Détention parts de capital	SEM NUMERICA	SEM NUMERICA	SEM	100 000,00
01/01/2004 - Détention parts de capital	SEDD	SEDD	SEM	201 423,50
05/05/2010 - Détention parts de capital	SEDD	SEDD	SEM	111 446,00
16/03/2011 - Détention parts de capital	IDEHA	IDEHA	SEM	31 000,00
23/09/2011 - Détention parts de capital	SPL TERRITOIRE 25	SPL TERRITOIRE 25	SPL	4 000,00
01/06/2014 - Détention parts de capital	SPL TERRITOIRE 25	SPL TERRITOIRE 25	SPL	84 000,00
06/12/2017 - Détention parts de capital	SPL TERRITOIRE 25	SPL TERRITOIRE 25	SPL	144 000,00
01/01/2019 - Détention parts de capital	SEDIA	SEDIA	SEM	134 960,00
25/03/2020 - Détention parts de capital	SEDIA	SEDIA	SEM	134 624,00
14/12/2020 - Détention parts de capital	SEDIA	SEDIA	SEM	134 512,00
13/12/2021 - Détention parts de capital	MYCELIANDRE	MYCELIANDRE	SCIC	50,00
18/12/2023 - Détention parts de capital	FC SOCHAUX MONTBELIARD	FC SOCHAUX MONTBELIARD	SA	300 000,00
18/12/2023 - Détention parts de capital	SPL TERRITOIRE 25	SPL TERRITOIRE 25	SPL	400 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	ASSOCIATION LES MAISONNEES ADMR DU DOUBS		Association	2 798 505,75
-	SYNDICAT MIXTE DOUBS TRES HAUT DEBIT		Syndicat	13 200 000,00
-	ŒUVRE COMTOISE DE PROTECTION DE LA JEUNE FILLE		Association	136 558,41
-	ADDSEA		Association	4 044 539,35
-	SEM DE MICROPOLIS		Autres	221 808,58
-	ASSOCIATION D HYGIENE SOCIALE DE FRANCHE COMTE		Association	1 402 427,15
-	EMMAUS BESANCON		Association	18 426,85
-	FONDATION ARC EN CIEL		Association	602 081,09
-	ADOMA		SA HLM	335 642,62
-	LBA LES BRUYERES ASSOCIATION		Association	2 698 898,75
-	ARIAL		Association	639 984,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	MFR LA ROCHE DU TRESOR		Association	69 473,25
-	ASSOCIATION CAMSP DU DOUBS ET DE L'AIRE URBAINE BE		Association	3 214 941,00
-	EHPAD RESIDENCE DU PARC		Maison de retraite (publique)	716 097,20
-	NEOLIA		SA HLM	201 553 567,02
-	IDEHA		SA HLM	64 427 112,99
-	OPERATEUR NATIONAL DE VENTE		SA HLM	131 038,69
-	FONDATION PLURIEL		Association	5 151 359,70
-	EHPAD SAINT JOSEPH		Maison de retraite (publique)	3 662 460,00
-	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS		OPH	150 628 501,40
-	CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A		SA HLM	1 383 858,00
-	ICF NORD EST SA D'HLM		SA HLM	3 469 278,67
-	LOGE.GBM		SA HLM	78 939 933,47
-	EHPAD ALEXIS MARQUISET		Maison de retraite (publique)	127 500,00
-	FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME		Association	707 241,53
-	CONGREGATION DES SŒURS DE LA CHARITE		Association	29 072,30
-	MUTUALITE FRANCAISE COMTOISE		Mutuelle	9 571 369,63
-	MFR de PONTARLIER		Association	189 724,12
-	SOLIHA DOUBS ET TERRITOIRE		Association	340 537,48
-	LES AMIS DES VIEILLARDS		Association	2 979 716,76
-	SOCIETE ANONYME D'HLM AXENTIA		SA HLM	4 485 519,13
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
Syndicat mixte Parc du Haut Jura	10/02/1986	Fonctionnement 5 % de la partie Bourgogne Franche-Comté	45 000,00
Syndicat mixte Parc du Haut Jura	11/02/1986	Investissement	10 000,00
Syndicat mixte de Micropolis	30/06/1997	Fonctionnement Taux statutaire : 27,90%	45 000,00
Syndicat mixte de Micropolis	30/06/1997	Investissement Taux statutaire : 27,90%	245 000,00
Syndicat mixte du musée de plein air de Nancray	02/03/2004	Fonctionnement	430 000,00
Syndicat mixte du musée de plein air de Nancray	03/03/2004	Investissement	31 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome du Pays de Montbéliard	24/09/2018	Fonctionnement : 28 %	60 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome du Pays de Montbéliard	24/09/2018	Investissement : au cas par cas	110 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome de Besançon/La Vèze	24/09/2018	Fonctionnement : 28 %	110 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome de Besançon/La Vèze	24/09/2018	Investissement : 33,33 %	25 000,00
Syndicat mixte du Mont d'Or	18/12/2018	Fonctionnement : 50 % du déficit éventuel	800 000,00
Syndicat mixte du Marais de Saône et du bassin versant de la sour d'Arcier	21/10/2019	Fonctionnement : 40 % du reste à charge	345 000,00
Syndicat mixte du Marais de Saône et du bassin versant de la sour d'Arcier	21/10/2019	Investissement : 60 % du reste à charge	490 000,00
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Doubs Horloger	04/09/2021	Fonctionnement	120 000,00
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
Maison Départementale des Personnes Handicapées	01/01/2006	Participation au fonctionnement	750 000,00
Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline d'Arc-et-Senans	29/04/2009	contribution statutaire de fonctionnement	611 585,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Service social et médico social	CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE	01/01/1993	14/12/1992	22250001900245	Etablissement médico social	non
Service analyses vétérinaires	LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL	01/01/1997	13/12/1993	22250001900054	SPA	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**31 408 800,00**	**I 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**24 500 000,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	22 600 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 900 000,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**6 908 800,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*6 908 800,00*	*0,00*

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**31 408 800,00**	**0,00**	**0,00**	**31 408 800,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**87 122 568,00**	**III**	**0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**8 750 500,00**		**0,00**
10221	TLE	0,00		0,00
10222	FCTVA	8 540 000,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
2743	Prêts au personnel	15 000,00		0,00
2744	Prêts d'honneur	1 500,00		0,00
2748	Autres prêts	154 000,00		0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	40 000,00		0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**78 372 068,00**		**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*62 200,00*		*0,00*
28033	*Frais d'insertion*	*2 800,00*		*0,00*
2804111	*Subv. Etat : Bien mobilier, matériel*	*449 000,00*		*0,00*
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	*1 083 400,00*		*0,00*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*66 400,00*		*0,00*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*141 400,00*		*0,00*
28041481	*Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel*	*984 200,00*		*0,00*
28041482	*Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations*	*13 574 100,00*		*0,00*
28041483	*Subv.Autres cnes:Projet infrastructure*	*885 100,00*		*0,00*
280415331	*ADM : Bien mobilier, matériel*	*29 900,00*		*0,00*
280415332	*ADM : Bâtiments, installations*	*2 249 400,00*		*0,00*
280415342	*IC : Bâtiments, installations*	*10 300,00*		*0,00*
28041581	*Autres grpts-Biens mob., mat. et études*	*406 000,00*		*0,00*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*509 700,00*		*0,00*
28041782	*Subv. Autres : Bâtiments, installations*	*0,00*		*0,00*
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	*4 100,00*		*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*1 999 200,00*		*0,00*
2804183	*Autres org pub-Proj infrastruct int nat.*	*68 600,00*		*0,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*166 300,00*		*0,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*1 662 800,00*		*0,00*
280431	*Subv.Scol : Bien mobilier, matériel*	*39 100,00*		*0,00*
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	*55 600,00*		*0,00*
2804421	*Sub nat privé - Biens mob, mat, études*	*4 600,00*		*0,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*875 500,00*		*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*1 500,00*		*0,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*1 640 000,00*		*0,00*
281312	*Bâtiments scolaires*	*6 547 900,00*		*0,00*
281313	*Bâtiments sociaux et médico-sociaux*	*98 800,00*		*0,00*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*121 300,00*		*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*196 500,00*		*0,00*
281321	*Immeubles de rapport*	*31 700,00*		*0,00*
281328	*Autres bâtiments privés*	*2 700,00*		*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*1 009 500,00*		*0,00*

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*214 100,00*	*0,00*
281572	*Matériel technique scolaire*	*170 000,00*	*0,00*
2815731	*Matériel roulant*	*418 800,00*	*0,00*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*520 200,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel technique*	*43 900,00*	*0,00*
2816	*Biens histo. et cult. - dépenses amorti.*	*902 200,00*	*0,00*
2817311	*Bâtiments administratifs (m. à dispo)*	*19 800,00*	*0,00*
2817312	*Bâtiments scolaires (m. à dispo)*	*7 126 100,00*	*0,00*
2817318	*Autres bâtiments publics (m. à dispo)*	*29 600,00*	*0,00*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*1 049 600,00*	*0,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*312 600,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*2 259 300,00*	*0,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*2 073 400,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*1 022 800,00*	*0,00*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*456 500,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*330 300,00*	*0,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*142 200,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*1 196 900,00*	*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*		
33…	*En-cours de production de biens (5)*		
35…	*Stocks de produits (5)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 039 000,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*22 065 168,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**87 122 568,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**87 122 568,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**31 408 800,00**
Ressources propres disponibles	IV	**87 122 568,00**
Solde	V = IV – II (8)	**55 713 768,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Service culturel	Librairie boutique Pôle muséal	19/12/2017	19/12/2017	SPIC

IV – ANNEXES — IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS — D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	1,00 %	0,00	2 000 000,00	-11,10
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	4,50 %	0,00	71 000 000,00	-21,10
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	4,25 %	0,00	6 480 000,00	10,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	2,00 %	0,00	85 000,00	112,50
Total (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	79 565 000,00	-19,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**79 565 000,00**	**-19,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES :
Pour :
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 30/11/2023

Présenté par la présidente (1),
A Besançon, le 18/12/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session conseil départemental
A Besançon, le 18/12/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

.

ALPY Philippe	
BARBIER Frédéric	
BEAUDREY Bruno	
BILLOT Olivier	
BORGERHOFF Priscilla	
BOUQUIN Christine	
BRAND Marie Paule	
CHARLET David	
CHOUX Monique	
COREN - GASPERONI Christine	
CUENOT - STALDER Jacqueline	
DALAVALLE CLaude	
DALPHIN Marie Laure	
DURAI Marie-Christine	
DUVERNOIS Magali	
FAGAUT Ludovic	
GUYEN Chantal	
GUYON Jean Luc	
HENRY Jeanne	
JACQUEMET Annick	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

KRUCIEN Raphaël	
LEROUX Denis	
LEROY Géraldine	
LIME VIEILLE Patricia	
LOIZON Béatrix	
MAILLARD Valérie	
MAIRE DU POSET Thierry	
MATOCQ-GRABOT Albert	
METHOT Christian	
ROGEBOZ Florence	
RUTOWSKI Serge	
TISSOT TRULLARD Géraldine	
UBBIALI Georges	
VERNIER Thierry	
VIENET MIchel	
VIVOT Romuald	
VOIDEY Martine	
YUGO Aly	

Certifié exécutoire par la présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Besançon, le 13/11/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Projet de budget primitif — 2024

Budget annexe Laboratoire vétérinaire départemental

Construire, aménager, préserver
C@P25
Le Doubs, notre Département

www.doubs.fr

Doubs
le Département

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : DEPARTEMENT DU DOUBS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 22250001900054

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPART. DU DOUBS

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : LABORATOIRE VETERINAIRE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 40
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 41
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 45
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 46
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 47

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	49
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	50
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	51
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	54
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	55
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	57

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : Dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement %
- Investissement : Dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section d'investissement%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1) — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3	0,00

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	0,00
Investissement	**A2 + B2**	0,00
Fonctionnement	**A3 + B3**	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	**0,00**
018	**RSA**		**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**		**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**		**0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (3)**		**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**		**0,00**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**		**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)**		**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (3) (5)**		**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (3)**		**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (3)**		**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)**		**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**		**0,00**
27	**Autres immobilisations financières (3)**		**0,00**
45	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers**		**0,00**
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	**0,00**
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**		**0,00**
73	**Impôts et taxes**		**0,00**
731	**Fiscalité locale**		**0,00**
74	**Dotations et participations (4)**		**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante (4)**		**0,00**
013	**Atténuations de charges (4)**		**0,00**
016	**APA**		**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**		**0,00**
76	**Produits financiers**		**0,00**
77	**Produits spécifiques (4)**		**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	52 180,00	52 180,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	52 180,00	52 180,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 186 060,00	1 186 060,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 186 060,00	1 186 060,00

TOTAL DU BUDGET (4)	1 238 240,00	1 238 240,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AP VOTEES — B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

II

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	33 902,00	0,00	26 292,00	0,00	26 292,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**38 902,00**	**0,00**	**31 292,00**	**0,00**	**31 292,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 610,00	0,00	19 860,00	0,00	19 860,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**27 610,00**	**0,00**	**19 860,00**	**0,00**	**19 860,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**66 512,00**	**0,00**	**51 152,00**	**0,00**	**51 152,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*1 028,00*		*1 028,00*	*0,00*	*1 028,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***1 028,00***		***1 028,00***	***0,00***	***1 028,00***

TOTAL	**67 540,00**	**0,00**	**52 180,00**	**0,00**	**52 180,00**
					+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					**0,00**
					=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**52 180,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*67 540,00*		*52 180,00*	*0,00*	*52 180,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***67 540,00***		***52 180,00***	***0,00***	***52 180,00***

TOTAL	**67 540,00**	**0,00**	**52 180,00**	**0,00**	**52 180,00**
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					**0,00**
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**52 180,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**51 152,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	463 498,00	0,00	421 640,00	0,00	421 640,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	714 200,00	0,00	709 000,00	0,00	709 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 320,00	0,00	1 320,00	0,00	1 320,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**1 179 018,00**	**0,00**	**1 131 960,00**	**0,00**	**1 131 960,00**
66	Charges financières	2 480,00	0,00	1 420,00	0,00	1 420,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00	500,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**1 183 498,00**	**0,00**	**1 133 880,00**	**0,00**	**1 133 880,00**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*67 540,00*		*52 180,00*	*0,00*	*52 180,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***67 540,00***		***52 180,00***	***0,00***	***52 180,00***

TOTAL	**1 251 038,00**	**0,00**	**1 186 060,00**	**0,00**	**1 186 060,00**
					+
				D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
					=
				TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**1 186 060,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 250 000,00	0,00	1 185 000,00	0,00	1 185 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	10,00	0,00	32,00	0,00	32,00
Total des recettes de gestion courante		**1 250 010,00**	**0,00**	**1 185 032,00**	**0,00**	**1 185 032,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**1 250 010,00**	**0,00**	**1 185 032,00**	**0,00**	**1 185 032,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*1 028,00*		*1 028,00*	*0,00*	*1 028,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***1 028,00***		***1 028,00***	***0,00***	***1 028,00***
TOTAL		**1 251 038,00**	**0,00**	**1 186 060,00**	**0,00**	**1 186 060,00**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**1 186 060,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**51 152,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	*1 028,00*	1 028,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	19 860,00	*0,00*	19 860,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	5 000,00	*0,00*	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	26 292,00	*0,00*	26 292,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**51 152,00**	***1 028,00***	**52 180,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**52 180,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	421 640,00		421 640,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	709 000,00		709 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 320,00	*0,00*	1 320,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	1 420,00	*0,00*	1 420,00
67	Charges spécifiques (9)	500,00	*0,00*	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*52 180,00*	52 180,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**1 133 880,00**	***52 180,00***	**1 186 060,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**1 186 060,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*52 180,00*	52 180,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**0,00**	***52 180,00***	**52 180,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**52 180,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 185 000,00		1 185 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	32,00	*0,00*	32,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*1 028,00*	1 028,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**1 185 032,00**	***1 028,00***	**1 186 060,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**1 186 060,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**67 540,00**	**0,00**	**0,00**	**52 180,00**	**0,00**	**0,00**	**52 180,00**	**52 180,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	33 902,00	0,00	0,00	26 292,00	0,00	0,00	26 292,00	26 292,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**38 902,00**	**0,00**	**0,00**	**31 292,00**	**0,00**	**0,00**	**31 292,00**	**31 292,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	27 610,00	0,00		19 860,00	0,00		19 860,00	19 860,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**27 610,00**	**0,00**	**0,00**	**19 860,00**	**0,00**	**0,00**	**19 860,00**	**19 860,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**66 512,00**	**0,00**	**0,00**	**51 152,00**	**0,00**	**0,00**	**51 152,00**	**51 152,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*1 028,00*			*1 028,00*	*0,00*		*1 028,00*	*1 028,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 028,00**			**1 028,00**	**0,00**		**1 028,00**	**1 028,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**52 180,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**67 540,00**	**0,00**	**52 180,00**	**0,00**	**52 180,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*67 540,00*		*52 180,00*	*0,00*	*52 180,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***67 540,00***		***52 180,00***	***0,00***	***52 180,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**

Total des recettes d'investissement cumulées	**52 180,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**67 540,00**	**0,00**	**0,00**	**52 180,00**	**0,00**	**0,00**	**52 180,00**	**52 180,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	33 902,00	0,00	0,00	26 292,00	0,00	0,00	26 292,00	26 292,00
2188	Autres immobilisations corporelles	33 902,00	0,00		26 292,00	0,00	0,00	26 292,00	26 292,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**38 902,00**	**0,00**	**0,00**	**31 292,00**	**0,00**	**0,00**	**31 292,00**	**31 292,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	27 610,00	0,00		19 860,00	0,00		19 860,00	19 860,00
1641	Emprunts en euros	27 610,00	0,00		19 860,00	0,00		19 860,00	19 860,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**27 610,00**	**0,00**	**0,00**	**19 860,00**	**0,00**	**0,00**	**19 860,00**	**19 860,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**66 512,00**	**0,00**	**0,00**	**51 152,00**	**0,00**	**0,00**	**51 152,00**	**51 152,00**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*1 028,00*			*1 028,00*	*0,00*		*1 028,00*	*1 028,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*1 028,00*			*1 028,00*	*0,00*		*1 028,00*	*1 028,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*1 028,00*			*1 028,00*	*0,00*		*1 028,00*	*1 028,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 028,00**			**1 028,00**	**0,00**		**1 028,00**	**1 028,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**67 540,00**	**0,00**	**52 180,00**	**0,00**	**52 180,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*67 540,00*		*52 180,00*	*0,00*	*52 180,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*3 000,00*		*1 264,00*	*0,00*	*1 264,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*28 540,00*		*18 536,00*	*0,00*	*18 536,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*36 000,00*		*32 380,00*	*0,00*	*32 380,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***67 540,00***		***52 180,00***	***0,00***	***52 180,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 251 038,00**	**0,00**	**0,00**	**1 186 060,00**	**0,00**	**0,00**	**1 186 060,00**	**1 186 060,00**
011	Charges à caractère général (3)	463 498,00	0,00	0,00	421 640,00	0,00	0,00	421 640,00	421 640,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	714 200,00	0,00		709 000,00	0,00		709 000,00	709 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 320,00	0,00	0,00	1 320,00	0,00	0,00	1 320,00	1 320,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**1 179 018,00**	**0,00**	**0,00**	**1 131 960,00**	**0,00**	**0,00**	**1 131 960,00**	**1 131 960,00**
66	Charges financières	2 480,00	0,00		1 420,00	0,00		1 420,00	1 420,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00		500,00	0,00		500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**4 480,00**	**0,00**	**0,00**	**1 920,00**	**0,00**		**1 920,00**	**1 920,00**
Total des dépenses réelles		**1 183 498,00**	**0,00**	**0,00**	**1 133 880,00**	**0,00**	**0,00**	**1 133 880,00**	**1 133 880,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*67 540,00*			*52 180,00*	*0,00*		*52 180,00*	*52 180,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**67 540,00**			**52 180,00**	**0,00**		**52 180,00**	**52 180,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**1 186 060,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 251 038,00**	**0,00**	**1 186 060,00**	**0,00**	**1 186 060,00**
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 250 000,00	0,00	1 185 000,00	0,00	1 185 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	10,00	0,00	32,00	0,00	32,00
Total des recettes de gestion des services		**1 250 010,00**	**0,00**	**1 185 032,00**	**0,00**	**1 185 032,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**1 250 010,00**	**0,00**	**1 185 032,00**	**0,00**	**1 185 032,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*1 028,00*		*1 028,00*	*0,00*	*1 028,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**1 028,00**		**1 028,00**	**0,00**	**1 028,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**1 186 060,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 251 038,00**	**0,00**	**0,00**	**1 186 060,00**	**0,00**	**0,00**	**1 186 060,00**	**1 186 060,00**
011	Charges à caractère général (4)	463 498,00	0,00	0,00	421 640,00	0,00	0,00	421 640,00	421 640,00
6042	Achats de prestations de services	37 000,00	0,00		37 000,00	0,00	0,00	37 000,00	37 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60611	Eau et assainissement	600,00	0,00		600,00	0,00	0,00	600,00	600,00
60612	Energie - Electricité	30 000,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60622	Carburants	5 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	277 878,00	0,00		224 120,00	0,00	0,00	224 120,00	224 120,00
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
61351	Matériel roulant	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61358	Autres	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	40 000,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6161	Multirisques	1 300,00	0,00		1 300,00	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6234	Réceptions	1 000,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	0,00		8 500,00	0,00	0,00	8 500,00	8 500,00
6262	Frais de télécommunications	200,00	0,00		100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
627	Services bancaires et assimilés	20,00	0,00		20,00	0,00	0,00	20,00	20,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	714 200,00	0,00		709 000,00	0,00		709 000,00	709 000,00
6331	Versement mobilité	7 000,00	0,00		7 300,00	0,00		7 300,00	7 300,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 600,00	0,00		4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 200,00	0,00		1 300,00	0,00		1 300,00	1 300,00
64111	Rémunération principale titulaires	330 000,00	0,00		320 000,00	0,00		320 000,00	320 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
64113	NBI	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64118	Autres indemnités	120 000,00	0,00		100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00
64131	Rémunérations	40 000,00	0,00		50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
64138	Primes et autres indemnités	14 000,00	0,00		13 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	70 000,00	0,00		71 000,00	0,00		71 000,00	71 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	110 000,00	0,00		120 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 000,00	0,00		2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	700,00	0,00		700,00	0,00		700,00	700,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	200,00	0,00		200,00	0,00		200,00	200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
6488	Autres	1 500,00	0,00		5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 320,00	0,00	0,00	1 320,00	0,00	0,00	1 320,00	1 320,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	100,00	0,00		100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	200,00	0,00		200,00	0,00	0,00	200,00	200,00
65888	Autres	20,00	0,00		20,00	0,00	0,00	20,00	20,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**1 179 018,00**	**0,00**	**0,00**	**1 131 960,00**	**0,00**	**0,00**	**1 131 960,00**	**1 131 960,00**
66	Charges financières	2 480,00	0,00		1 420,00	0,00		1 420,00	1 420,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 480,00	0,00		1 420,00	0,00		1 420,00	1 420,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	2 000,00	0,00		500,00	0,00		500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 000,00	0,00		500,00	0,00		500,00	500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**4 480,00**	**0,00**	**0,00**	**1 920,00**	**0,00**		**1 920,00**	**1 920,00**
Total des dépenses réelles		**1 183 498,00**	**0,00**	**0,00**	**1 133 880,00**	**0,00**	**0,00**	**1 133 880,00**	**1 133 880,00**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*67 540,00*			*52 180,00*	*0,00*		*52 180,00*	*52 180,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*67 540,00*			*52 180,00*	*0,00*		*52 180,00*	*52 180,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**67 540,00**			**52 180,00**	**0,00**		**52 180,00**	**52 180,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	2 260,85
Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 260,85
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**1 251 038,00**	**0,00**	**1 186 060,00**	**0,00**	**1 186 060,00**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 250 000,00	0,00	1 185 000,00	0,00	1 185 000,00
70641	Taxes d'analyse	1 250 000,00	0,00	1 185 000,00	0,00	1 185 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	10,00	0,00	32,00	0,00	32,00
75888	Autres	10,00	0,00	32,00	0,00	32,00
Total des recettes de gestion des services		**1 250 010,00**	**0,00**	**1 185 032,00**	**0,00**	**1 185 032,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 250 010,00**	**0,00**	**1 185 032,00**	**0,00**	**1 185 032,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*1 028,00*		*1 028,00*	*0,00*	*1 028,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*1 028,00*		*1 028,00*	*0,00*	*1 028,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**1 028,00**		**1 028,00**	**0,00**	**1 028,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**410 000,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					410 000,00									
1122	SFIL CAFFIL	23/12/2005	30/12/2005	01/02/2006	410 000,00	F	Taux fixe à 3.57 %	3,570	3,570	EUR	A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total) (9)					**0,00**									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**410 000,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**39 708,53**					**19 854,22**	**1 417,59**	**0,00**	**647,76**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		39 708,53					19 854,22	1 417,59	0,00	647,76
1122	N	0,00	A-1	39 708,53	1,08	F	Taux fixe à 3.57 %	3,570	19 854,22	1 417,59	0,00	647,76
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**39 708,53**					**19 854,22**	**1 417,59**	**0,00**	**647,76**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	39 708,53	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**1,66**	**0,00**	**1,66**
ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	1,00	0,00	1,00	0,83	0,00	0,83
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	1,00	0,00	1,00	0,83	0,00	0,83
FILIERE TECHNIQUE (c)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**1,83**	**1,00**	**2,83**
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	1,00	0,00	1,00	0,83	0,00	0,83
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**7,00**	**0,00**	**7,00**	**4,82**	**0,00**	**4,82**
PED ERGO PSY ORTHO MAN PRE DI	A	3,00	0,00	3,00	2,17	0,00	2,17
PED ERGO PSY ORTHO MANIP HC	A	4,00	0,00	4,00	2,65	0,00	2,65
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**1,67**	**0,00**	**1,67**
BIOL.VET.PHARM.CL.EXCEPTION.	A	2,00	0,00	2,00	1,67	0,00	1,67
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**13,00**	**0,00**	**13,00**	**9,98**	**1,00**	**10,98**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	TECH	371-534	0,00	332-8-2°	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	TECH	368-486	0,00	A	CDD CDD
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**20 888,00**	**I 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**19 860,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	19 860,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**1 028,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*1 028,00*	*0,00*

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**20 888,00**	**0,00**	**0,00**	**20 888,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**52 180,00**	**III** **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**52 180,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*1 264,00*	*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*18 536,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*32 380,00*	*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*		
33…	*En-cours de production de biens (5)*		
35…	*Stocks de produits (5)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**52 180,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**52 180,00**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**20 888,00**
Ressources propres disponibles	IV	**52 180,00**
Solde	V = IV – II (8)	**31 292,00**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES :
Pour :
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 30/11/2023

Présenté par la présidente (1),
A Besançon, le 18/12/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session conseil départemental
A Besançon, le 18/12/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

.

ALPY Philippe	
BARBIER Frédéric	
BEAUDREY Bruno	
BILLOT Olivier	
BORGERHOFF Priscilla	
BOUQUIN Christine	
BRAND Marie Paule	
CHARLET David	
CHOUX Monique	
COREN - GASPERONI Christine	
CUENOT - STALDER Jacqueline	
DALAVALLE CLaude	
DALPHIN Marie Laure	
DURAI Marie-Christine	
DUVERNOIS Magali	
FAGAUT Ludovic	
GUYEN Chantal	
GUYON Jean Luc	
HENRY Jeanne	
JACQUEMET Annick	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

KRUCIEN Raphaël	
LEROUX Denis	
LEROY Géraldine	
LIME VIEILLE Patricia	
LOIZON Béatrix	
MAILLARD Valérie	
MAIRE DU POSET Thierry	
MATOCQ-GRABOT Albert	
METHOT Christian	
ROGEBOZ Florence	
RUTOWSKI Serge	
TISSOT TRULLARD Géraldine	
UBBIALI Georges	
VERNIER Thierry	
VIENET MIchel	
VIVOT Romuald	
VOIDEY Martine	
YUGO Aly	

Certifié exécutoire par la présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Besançon, le 17/11/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Projet de budget primitif – 2024

Budget annexe Centre départemental de l'enfance et de la famille

Construire, aménager, préserver
C@P25
Le Doubs, notre Département

www.doubs.fr

Doubs
le Département

REPUBLIQUE FRANCAISE

ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

BUDGET : 02 CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

M22

BUDGET PRIMITIF
voté par nature

ANNEE 2024

EXPLOITATION : DEPENSES

GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
ACHATS		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	11 500,00	12 523,00		12 500,00	12 500,00		
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	38 600,00	44 931,00		50 000,00	50 000,00		
60613	CHAUFFAGE	59 730,34	78 694,00		78 694,00	78 694,00		
60621	COMBUSTIBLES ET ET CARBURANTS	139,19	1 000,00		500,00	500,00		
60622	PRODUITS D'ENTRETIEN	11 654,28	18 399,00		18 399,00	18 399,00		
60623	FOURNITURES D'ATELIER	9 841,90	22 500,00		18 000,00	18 000,00		
60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6 955,00	9 430,00		9 430,00	9 430,00		
60625	FOURNITURES SCOLAIRES, EDUCATIVES ET DE LOISIRS	14 432,98	19 842,00		20 000,00	20 000,00		
606268	AUTRES FOURNITURES HOTELIERES	28 806,79	35 104,00		35 104,00	35 104,00		
6063	ALIMENTATION	190 077,46	210 352,00		210 352,00	210 352,00		
6066	FOURNITURES MEDICALES	8 015,68	12 500,00		12 000,00	12 000,00		
6068	AUTRES ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	80 324,70	97 644,00		97 644,00	97 644,00		
SERVICES EXTERIEURS								
61118	AUTRES		200,00		200,00	200,00		
61128	AUTRES PRESTATIONS A CARACTERE MEDICO-SOCIAL	15 607,90	39 650,00		39 650,00	39 650,00		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS								
62428	AUTRES TRANSPORTS D'USAGERS	42 134,70	42 460,00		50 000,00	50 000,00		
6248	TRANSPORTS DIVERS		250,00		250,00	250,00		
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	10 348,62	60 000,00		23 000,00	23 000,00		
6256	MISSIONS		300,00		300,00	300,00		
6257	RECEPTIONS	377,50	1 200,00		1 000,00	1 000,00		
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	2 395,38	3 900,00		3 900,00	3 900,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	24 307,71	30 000,00		30 000,00	30 000,00		
6281	PRESTATIONS DE BLANCHISSAGE A L'EXTERIEUR	5 048,71	9 000,00		7 000,00	7 000,00		
6282	PRESTATIONS D'ALIMENTATION A L'EXTERIEUR	427 354,09	416 086,00		600 000,00	600 000,00		
6288	AUTRES	830 222,78	804 623,00		1 222 596,00	1 222 596,00		
	TOTAL GROUPE I	**1 817 875,71**	**1 970 588,00**		**2 540 519,00**	**2 540 519,00**		

EXPLOITATION : DEPENSES

GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
6226	HONORAIRES	1 801,80	4 000,00		4 000,00	4 000,00		
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	63 570,59	59 612,00		69 000,00	69 000,00		
6336	COTISATION AU FONDS POUR L'EMPLOI HOSPITALIER	28 671,00	28 056,00		30 456,00	30 456,00		
6338	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	10 594,99	10 951,00		11 515,00	11 515,00		
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE	3 068 711,74	3 240 108,00		3 687 504,00	3 687 504,00		
641184	INDEMNITES INFLATION - PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE	7 900,00						
641188	AUTRES - AUTRES INDEMNITES - PERSONNEL NON MEDICAL TITULAIRE ET STAGIAIRE							
641388	AUTRES INDEMNITES	205 646,97	159 360,00		280 000,00	280 000,00		
64151	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON MEDICAL DE REMPLACEMENT	937 408,36	662 182,00		662 182,00	662 182,00		
641584	INDEMNITES INFLATION - PERSONNEL NON MEDICAL DE REMPLACEMENT	3 400,00						
641588	AUTRES - AUTRES INDEMNITES - PERSONNEL NON MEDICAL DE REMPLACEMENT							
6417	APPRENTIS				69 427,00	69 427,00		
64174	INDEMNITES INFLATION	300,00						
64178	AUTRES INDEMNITES	56 321,85	71 427,00					
6428	AUTRES REMUNERATIONS DU PERSONNEL MEDICAL				82 000,00	82 000,00		
64288	AUTRES INDEMNITES	36 946,20	92 435,00					
64511	COTISATIONS A L'URSSAF	681 728,17	652 598,00		732 535,00	732 535,00		
64513	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	54 216,12	52 693,00		55 219,00	55 219,00		
64514	COTISATIONS A L'ASSEDIC	43 532,85	40 576,00		50 148,00	50 148,00		
64515	COTISATIONS A LA CNRACL	786 738,80	915 447,00		982 681,00	982 681,00		
64521	COTISATIONS A L'URSSAF	8 965,91	24 565,00		20 142,00	20 142,00		
64523	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	3 262,79	7 265,00		7 131,00	7 131,00		
64524	COTISATIONS A L'ASSEDIC	1 496,38	4 013,00		3 298,00	3 298,00		
6471	PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU FNAL	17 659,00	18 548,00		18 500,00	18 500,00		
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	8 611,20	10 342,00		10 342,00	10 342,00		
64784	OEUVRES SOCIALES	53 643,16	56 483,00		57 283,00	57 283,00		
64788	AUTRES	112 250,43	125 021,00		115 021,00	115 021,00		
6488	AUTRES CHARGES DIVERSES DE PERSONNEL	2 580,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00		
	TOTAL GROUPE II	**6 195 958,31**	**6 237 682,00**		**6 950 384,00**	**6 950 384,00**		

EXPLOITATION : DEPENSES
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	213 008,67	307 758,00		257 220,00	257 220,00		
61352	LOCATIONS MOBILIERES EQUIPEMENTS	9 000,21	12 000,00		9 000,00	9 000,00		
61353	LOCATION MOBILIERE MATERIEL DE TRANSPORT		15 000,00					
614	CHARGES LOCATIVES ET DE CO-PROPRIETE	33 541,53	47 897,00		60 120,00	60 120,00		
61521	ENTRETIENS ET REPAR. SUR BIENS IMMOBILIERS BATIMENTS PUBLICS	26 713,48	65 000,00		40 000,00	40 000,00		
61558	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES		2 300,00		1 500,00	1 500,00		
61568	MAINTENANCE AUTRES	28 381,24	33 402,00		33 402,00	33 402,00		
6161	PRIMES D'ASSURANCES MULTIRISQUES	10 691,61	36 000,00		27 000,00	27 000,00		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 611,93	3 000,00		2 000,00	2 000,00		
6184	CONCOURS DIVERS	14 366,67	52 323,00		53 298,00	53 298,00		
6185	FRAIS DE COLLOQUES, SEMINAIRES, CONFERENCES		2 000,00		2 000,00	2 000,00		
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	46 859,34	71 000,00		75 000,00	75 000,00		
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)		500,00		500,00	500,00		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE								
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		600,00		600,00	600,00		
6582	PECULE	23 640,00	56 400,00		46 400,00	46 400,00		
6588	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0,89	200,00		200,00	200,00		
CHARGES FINANCIERES								
CHARGES EXCEPTIONNELLES								
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	407,98	1 000,00		1 000,00	1 000,00		
673	CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS		500,00		1 000,00	1 000,00		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS								
	TOTAL GROUPE III	**408 223,55**	**706 880,00**		**610 240,00**	**610 240,00**		
	TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	**8 422 057,57**	**8 915 150,00**		**10 101 143,00**	**10 101 143,00**		

		Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n				
002	**DEFICIT DE LA SECTION D'EXPLOITATION REPORTE**							
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	**8 422 057,57**	**8 915 150,00**		**10 101 143,00**	**10 101 143,00**		

EXPLOITATION : RECETTES							
GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION							
				Budget prévisionnel proposé			
		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Reconduction	Mesures nouvelles	Total	Recettes autorisées	Budget exécutoire
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
73331	**DOTATION GLOBALE**	**7 973 527,50**	**8 600 000,00**					
	TOTAL GROUPE I	**7 973 527,50**	**8 600 000,00**					

EXPLOITATION : RECETTES								
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION								
				Budget prévisionnel proposé				
		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Reconduction	Mesures nouvelles	Total	Recettes autorisées	Budget exécutoire
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON MEDICAL		2 800,00		2 800,00	2 800,00		
6459	REMBOURSEMENTS SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	37,44						
7081	PRODUITS DES SERVICES EXPLOITES DANS L'INTERET DU PERSONNEL	3 839,82	2 300,00		2 300,00	2 300,00		
7085	PRESTATIONS DELIVREES AUX USAGERS, ACCOMPAGNANTS ET AUTRES TIERS	6 177,00	9 500,00		9 500,00	9 500,00		
7481	FONDS POUR L'EMPLOI HOSPITALIER	9 072,57	15 000,00		15 000,00	15 000,00		
7488	AUTRES	2 820,49	1 000,00		1 000,00	1 000,00		
7541	REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE	29 058,89	5 000,00		5 000,00	5 000,00		
7542	REMBOURSEMENT SS FRAIS MEDICAUX ET PARAMEDICAUX	2 617,31	3 000,00		3 000,00	3 000,00		
7548	AUTRES REMBOURSEMENTS DE FRAIS	392 472,44	275 000,00		275 000,00	275 000,00		
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	2 432,19	1 550,00		1 550,00	1 550,00		
	TOTAL GROUPE II	448 528,15	315 150,00		315 150,00	315 150,00		

EXPLOITATION : RECETTES
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES

		Réel n-2	Budget exécutoire n-1	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(3)+(4)	(6)	(7)
PRODUITS FINANCIERS								
PRODUITS EXCEPTIONNELS								
7712	**SUBVENTION D'EQUILIBRE**				**9 785 993,00**	**9 785 993,00**		
7718	**AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**1,92**						
AUTRES PRODUITS								
	TOTAL GROUPE III	**1,92**			**9 785 993,00**	**9 785 993,00**		
	TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	**8 422 057,57**	**8 915 150,00**		**10 101 143,00**	**10 101 143,00**		

		Report à nouveau en n-2	Report à nouveau en n-1	Report à nouveau en n				
002	**EXCEDENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION REPORTE**							
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	**8 422 057,57**	**8 915 150,00**		**10 101 143,00**	**10 101 143,00**		

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2024	D1.1

D1.1 - ETAT DU PERSONNEL - BUDGET CDEF - AU 01/01/2024

CADRE D'EMPLOIS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE HOSPITALIERE ADMINISTRATIVE							
Directeur	A	1	0	1	0	0	0
Adjoint des cadres	B	3	0	3	1	2	3
Assistante médico administrative	B	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif	C	6	0	6	4,5	0,5	5
		10	**0**	**10**	**5,5**	**2,5**	**8**
FILIERE OUVRIERS HOSPITALIERS							
Ouvrier principal de deuxième classe	C	2	0	2	1	1	2
		2	**0**	**2**	**1**	**1**	**2**
FILIERE HOSPITALIERE SOCIO-EDUCATIVE							
Cadre socio-éducatif Cl excep	A	1	0	1	1	0	1
Cadre supérieur socio-éducatif	A	1	0	1	1	0	1
Cadre socio éducatif	A	5	0	5	3	0	3
Assistant socio-éducatif (éducateur spécialisé)	A	33	0	33	25,1	6,9	32
Assistant du service social	A	1	0	1	0	1	1
Conseillère en économie sociale et familiale	A	2	0	2	1,6	0,4	2
Educateur de jeunes enfants	A	5	0	5	4	1	5
Moniteur éducateur	B	22	0	22	11,9	9,6	21,5
Animateur sportif	B	5	0	5	2	2	4
Apprenti Moniteur éducateur		2	0	2	0	2	2
Apprenti Educateur de jeunes enfants		1	0	1	0	1	1
Apprenti Educateur spécialisé		1	0	1	0	1	1
		79	**0**	**79**	**49,6**	**24,9**	**74,5**
FILIERE HOSPITALIERE SERVICES DE SOIN							
Psychologue	A	4	0	4	1	2,3	3,3
Praticien hospitalier	A	1	0	1	0	0,4	0,4
Infirmière ISGS	A	2	0	2	1	0	1
Infirmière classe supérieure	B	1	0	1	1	0	1
Aide-soignante - auxiliaire puériculture	B	6	0	6	5,6	0,4	6
Accompagnant éducatif et social	C	11	0	11	8,8	2,2	11
Agent des services hospitaliers	C	21	0	21	15,8	4,7	20,5
		46	**0**	**46**	**33,2**	**10**	**43,2**
TOTAL GENERAL		**137**	**0**	**137**	**89,3**	**38,4**	**127,7**

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES :
Pour :
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 30/11/2023

Présenté par la présidente (1),
A Besançon, le 18/12/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session conseil départemental
A Besançon, le 18/12/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

.

ALPY Philippe	
BARBIER Frédéric	
BEAUDREY Bruno	
BILLOT Olivier	
BORGERHOFF Priscilla	
BOUQUIN Christine	
BRAND Marie Paule	
CHARLET David	
CHOUX Monique	
COREN - GASPERONI Christine	
CUENOT - STALDER Jacqueline	
DALAVALLE CLaude	
DALPHIN Marie Laure	
DURAI Marie-Christine	
DUVERNOIS Magali	
FAGAUT Ludovic	
GUYEN Chantal	
GUYON Jean Luc	
HENRY Jeanne	
JACQUEMET Annick	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

KRUCIEN Raphaël	
LEROUX Denis	
LEROY Géraldine	
LIME VIEILLE Patricia	
LOIZON Béatrix	
MAILLARD Valérie	
MAIRE DU POSET Thierry	
MATOCQ-GRABOT Albert	
METHOT Christian	
ROGEBOZ Florence	
RUTOWSKI Serge	
TISSOT TRULLARD Géraldine	
UBBIALI Georges	
VERNIER Thierry	
VIENET MIchel	
VIVOT Romuald	
VOIDEY Martine	
YUGO Aly	

Certifié exécutoire par la présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Besançon, le 13/11/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Efficience et ressources internes - Gestion et optimisation financière
Budget primitif 2024 - Rapport de présentation générale

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3311-2 et L 3311-3 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 16 décembre 2019 relative au plan d'actions en faveur du Développement durable 2019-2025 ;

Vu les délibérations du Conseil départemental de janvier 2023 concernant le rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable et le rapport 310 relatif au plan de transition climatique ;

Vu la délibération Conseil départemental du 26 juin 2023 concernant le rapport 2022 sur la situation du Département du Doubs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et le plan d'actions Egalité professionnelle 2023-2025 ;

Vu la délibération du 23 octobre 2023 concernant les Orientations budgétaires 2024 articulées autour des 5 piliers de la politique départementale, notamment le pilier « transition climatique et énergétique » ;

Vu le rapport **n° 405** présenté sous le timbre **: DGS / DFA** ;

Vu l'avis des commissions n° **4, 1, 2, 3 ;**

Vu l'exposé du rapporteur **Olivier BILLOT** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription, au 2024, des crédits suivants :

I - BUDGET PRIMITIF 2024

- Approuve le budget primitif du Département pour 2024 qui s'établit pour le budget principal comme suit :

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	144 817 895,00	31 324 100,00	176 141 995,00	100 808 927,00	75 333 068,00	176 141 995,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	541 345 934,00	75 333 068,00	616 679 002,00	585 354 902,00	31 324 100,00	616 679 002,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	**686 163 829,00**	**106 657 168,00**	**792 820 997,00**	**686 163 829,00**	**106 657 168,00**	**792 820 997,00**

- Approuve les inscriptions de dépenses et recettes proposées, telles que détaillées dans les projets de délibération des rapports spécifiques, et vote ce budget au niveau du chapitre pour la section d'investissement et la section de fonctionnement,

- Approuve le volume de crédits prévus au budget annexe du Centre départemental de l'enfance et de la famille pour **10 101 143 €** en recettes et en dépenses de fonctionnement,

- Approuve le volume de crédits prévus au budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental en recettes et en dépenses pour **1 238 240 €** dont 52 180 € en dépenses d'investissement et 1 186 060 € en dépenses de fonctionnement.

- Approuve le principe de fongibilité des crédits prévu en M57 et autorise Madame la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de de fonctionnement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

- Approuve le dispositif de neutralisation à appliquer aux amortissements des subventions d'équipement versées (chapitre 204) sur l'exercice 2024.

- Approuve les ouvertures au budget primitif 2024 de nouvelles autorisations de programme et d'engagement présentées en annexe du document comptable, en annexes 3 et 4 au rapport et en annexe de la présente délibération :
  . en autorisations de programme, des ouvertures à hauteur de 141 639 900 € ;
  . en autorisations d'engagement, des ouvertures à hauteur de 37 420 822 €.

- Approuve la programmation pluriannuelle des autorisations de programme et d'engagement ainsi que la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants figurant en annexe 4 du rapport, et en annexe de la présente délibération.

II - GESTION ET OPTIMISATION FINANCIERE 2024

- Approuve :
  - . le maintien à 2 % du taux de la taxe sur les remontées mécaniques ;
  - . le maintien à 1 % du taux de la taxe d'aménagement ;
  - . l'inscription au budget primitif 2024, des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
Axe : 451 - Dette, programme d'emprunts, trésorerie et garanties d'emprunts					
Emprunts (y compris revolving)			41 500 000 €	41 500 000 €	74 750 000 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**41 500 000 €**	41 500 000 €	**74 750 000 €**
Axe : 452 Fiscalité et dotations					
Dotations					17 261 727 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**- €**	- €	**17 261 727 €**
Axe : 453 - Opérations financières diverses					
Dépenses imprévues	6 000 000 €			- €	
Total Axe	**6 000 000 €**	**- €**	**- €**	- €	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**6 000 000 €**	**- €**	**41 500 000 €**	**41 500 000 €**	**92 011 727 €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
Axe : 451 - Dette, programme d'emprunts, trésorerie et garanties d'emprunts					
Emprunts (y compris revolving)			7 243 000 €	7 243 000 €	
Total Axe	**- €**	**- €**	**7 243 000 €**	7 243 000 €	**- €**
Axe : 452 Fiscalité et dotations					
Fiscalité			30 000 €	30 000 €	398 262 496 €
Dotations				- €	82 998 058 €
Péréquations			5 370 000 €	5 370 000 €	38 359 031 €
Total Axe	**- €**	**- €**	**5 400 000 €**	**5 400 000 €**	**519 619 585 €**
Axe : 453 - Opérations financières diverses					
Etudes et conseils		- €	30 000 €	30 000 €	
Non-valeurs, annulations			79 500 €	79 500 €	
Provisions, intérêts moratoires			500 €	500 €	
Dépenses imprévues	3 000 000 €			- €	
Total Axe	**3 000 000 €**	**- €**	**110 000 €**	**110 000 €**	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**3 000 000 €**	**- €**	**12 753 000 €**	**12 753 000 €**	**519 619 585 €**
TOTAL		- €	54 253 000 €	**54 253 000 €**	**611 631 312 €**

o DETTE

Toutes les opérations de gestion de la dette auront pour objet de protéger le Département du risque lié aux variations des taux d'intérêts dans les limites de l'encours de dette existant au 1er janvier 2024 de 238 M€ maximum majorés des emprunts inscrits au budget primitif 2024 à hauteur de 57,75 M€.

Dans tous les cas, l'Assemblée délibérante sera informée à postériori des actes pris dans le cadre des délégations données à Mme la Présidente du Département.

o GARANTIES D'EMPRUNTS

- Fixe, dans le cadre de sa délégation à la Commission permanente pour 2024 une enveloppe globale de 70 M€ d'emprunts garantis répartie entre les organismes de logement social (38 M€), les organismes à vocation sanitaire et sociale (30 M€) et les organismes divers d'intérêt général (2 M€).

- Autorise Mme la Présidente du Département à intervenir aux contrats de prêts et à signer tout document utile à la gestion desdites garanties d'emprunts, des prises d'hypothèques ou de leur mainlevée.

- **OPERATIONS FINANCIERES**

- Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, les marchés, conventions, pièces annexes et documents comptables correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Marie-Laure DALPHIN, Annick JACQUEMET, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Conseillers départementaux.

Ont voté contre, les Conseillers départementaux suivants :

Monique CHOUX, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Albert MATOCQ-GRABOT, Georges UBBIALI, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N'a pas pris part au vote, la Conseillère départementale suivante :

Mme CUENOT-STALDER, en qualité de Présidente de l'Office public départemental d'HLM du Département du Doubs – Habitat 25 au titre des garanties d'emprunts accordées pour le logement social à cet organisme.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 12 voix contre.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236541H1-DE

Mouvements en AP/AE - BP 2024

INVESTISSEMENT — 141 639 900,00

12 Enfance et Famille — 348 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
LOGCDEF	24/MOYENS LOGISTIQUES CDEF	2024	1	348 000,00	122
			Montant/axe	**348 000,00**	**122**

13 Retour à l'emploi, insertion — 15 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
VELOGARDES	24-26/VELOGARDES	2024	1	15 000,00	132
			Montant/axe	**15 000,00**	**132**

14 Habitat et Logement — 12 720 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
GENSVOYAGE	24/GENS DU VOYAGE	2024	1	90 000,00	143
HABPRIVE	HABITAT PRIVE 24-29	2024	1	4 830 000,00	
HABPUBLIC	HABITAT SOCIAL PUBLIC 24-29	2024	1	3 050 000,00	
LOGSPECIF	24/HABITAT SPECIFIQUE	2024	1	150 000,00	
LOGTCOM	LOGEMENT COMMUNAL 24-28	2024	1	4 600 000,00	
			Montant/axe	**12 720 000,00**	**143**

21 Collèges — 4 820 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
ACQCOL	24/ACQUIS. TERR.COLL PUB.	2024	1	10 000,00	211
GERADAP	GROS ENTRETIEN REPARATION AGENDA ACCESSIBILITE COLLEGES	2017	1	3 000 000,00	
MOBPMC	MOBILIER PLAN MODERNISATION COLLEGES	2017	1	200 000,00	
MODCOLLEGE	TRAVAUX MODERNISATION DES COLLEGES	2017	1	250 000,00	
			Montant/axe	**3 460 000,00**	**211**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
TNECOLLEGE	TNE COLLEGES 2023-2025	2023	1	1 000 000,00	212
			Montant/axe	**1 000 000,00**	**212**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
FALLOUX	24/FALLOUX COLLEGES PRIVES	2024	1	360 000,00	216
			Montant/axe	**360 000,00**	**216**

22 Action culturelle — 76 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
MATCOURB	24/ MATERIEL COURBET	2024	1	25 000,00	221
NANCRAY	24/ NANCRAY MAISONS COMTOISES	2024	1	31 000,00	
TRAVCOURB	24/ TRAVAUX COURBET	2024	1	20 000,00	
			Montant/axe	**76 000,00**	**221**

23 Lecture — 100 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
ACQMDOUV	ACQUISITION MD OUVRAGES 23-25	2023	1	60 000,00	232
EQUIPBIBLI	24/ EQUIPEMENT BIBLIOTHEQUES	2024	1	40 000,00	
			Montant/axe	**100 000,00**	**232**

24 Archives départementales et patrimoines culturels — 2 254 900,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
MATARCHI	24/AUTRES MATERIEL ARCHIVES	2024	1	30 000,00	241
REST. EXT.	RESTAURATION EXTERIEURE 24-27	2024	1	200 000,00	
			Montant/axe	**230 000,00**	**241**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
INVCOURB	INV COURANT POLE COURBET 2024-2027	2024	1	50 000,00	242
INVSALIN	INV COURANT SALINES ARC ET SENANS	2024	1	30 000,00	
MODCOURB	MODERNISATION POLE COURBET 2023-2027	2023	1	1 086 000,00	
MODPATHIS	MODERNISATION PATRIMOINE CULTUREL	2017	1	190 000,00	
SDASALINE	SDA SALINE ROYALE 2023-2027	2023	1	668 900,00	
			Montant/axe	**2 024 900,00**	**242**

31 Mobilités et infrastructures — 91 000 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
MAINTDESS	MAINTENANCE RESEAU DESSERTE 2022-2028	2021	1	45 000 000,00	311
MAINTSTRU	MAINTENANCE DES RD-MAINTENANCE DU RESEAU STRUCTURANT 2022-2028	2021	1	45 000 000,00	
			Montant/axe	**90 000 000,00**	**311**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
ETUDESACQ	ETUDES ACQUISITIONS FONCIERES 2022-2028	2022	1	1 000 000,00	313
			Montant/axe	**1 000 000,00**	**313**

33 Développement territorial, attractivité, affaires européennes et transfrontalières — 1 700 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
AEROLAVEZE	24/PARTICIPATION INVEST AERODROME LA VEZE	2024	1	25 000,00	331
AEROMONTBE	24/PARTICIPATION INVEST AERODROME MONTBELIARD	2024	1	60 000,00	
FONDPATRIM	FONDATION PATRIMOINE 24-26	2024	1	60 000,00	

INTEMPERIE	24/SOUTIEN INTEMPERIE	2024	1	200 000,00	
SMIXMICROP	24/PARTICIPATION SMIX MICROPOLIS	2024	1	245 000,00	
SMIXPNHJ	24/SUBVENTION SMIX PARC NATUREL DU HAUT JURA	2024	1	10 000,00	
			Montant/axe	**600 000,00**	**331**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
COOPINTER	24/COOPERATION INTERNATIONALE	2024	1	100 000,00	332
			Montant/axe	**100 000,00**	**332**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
SDISINVEST	24/SUBVENTION EQUIPEMENT SDIS	2024	1	1 000 000,00	334
			Montant/axe	**1 000 000,00**	**334**

34 Gestion et préservation du patrimoine naturel transition climatique — 7 995 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
ESPNATUREL	24/MILIEUX AQUATIQUES	2024	1	200 000,00	341
GESTEAU	24/GESTION DE L'EAU	2024	1	6 000 000,00	
MATERIEAU	24/MATERIEL SUIVI QUALITE COURS D EAU	2024	1	5 000,00	
SMIXEAUINV	24/PARTICIPATION INVESTISSEMENT SMIX BASSINS VERSANTS	2024	1	490 000,00	
			Montant/axe	**6 695 000,00**	**341**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
TAINVTENS	TA INVESTISSEMENT ENS	2019	1	1 300 000,00	342
			Montant/axe	**1 300 000,00**	**342**

35 Espace rural et périurbain — 1 500 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
AMGTFONC	24/AMENAGEMENTS FONCIERS	2024	1	100 000,00	351
			Montant/axe	**100 000,00**	**351**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
PROJHORPSN	24/SOUTIEN PROJETS AGRICOLES HORS PSN	2024	1	500 000,00	352
PSN	24/PSN AGRICULTURE ET FORET	2024	1	900 000,00	
			Montant/axe	**1 400 000,00**	**352**

37 Développement économique — 3 390 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
DEVECO	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 23-26	2023	1	3 390 000,00	371
			Montant/axe	**3 390 000,00**	**371**

44 Batiments et moyens généraux — 9 721 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
ENTPATGEN	ENTRETIEN PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	2018	1	1 150 000,00	441
MODPATGEN	MODERNISATION PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	2018	1	7 297 000,00	
			Montant/axe	**8 447 000,00**	**441**

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
MOYENSLOG	24/MOYENS LOGISTIQUES	2024	1	1 274 000,00	443
			Montant/axe	**1 274 000,00**	**443**

45 Gestion et optimisation financière — 6 000 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AP	AP	numéro d'AP	Propositions BP AP 2024	Axe
DEPIMPREVU	24/AP DEPENSES IMPREVUES	2024	1	6 000 000,00	453
			Montant/axe	**6 000 000,00**	**453**

FONCTIONNEMENT — 37 420 822,00

11 Autonomie des PA et des PH, transports adaptés — 4 100 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
TRANSPIND	24-25/TRANSPORT SCOLAIRE ADAETE	2024	1	4 100 000,00	112
			Montant/axe	**4 100 000,00**	**112**

13 Retour à l'emploi, insertion — 4 830 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
VELOGARDFT	24-26/VELOGARDES	2024	1	150 000,00	132
			Montant/axe	**150 000,00**	**132**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
EXPERICMS	EXPERIM.CMS PILOTE 22-24	2022	1	210 000,00	133
INSACCMILO	JEUNESSE 22-24	2022	1	30 000,00	
INSDISPSUP	INSERTION DISPOSITIF SUPPORT 24-26	2024	1	1 920 000,00	
PEINTENS	ACCOMPAGNEMENT INTENSIF POLE EMPLOI 24-26	2024	1	1 620 000,00	
SPIE	ANIMATION SPIE 24-26	2024	1	900 000,00	
			Montant/axe	**4 680 000,00**	**133**

14 Habitat et logement — 2 259 322,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
GIPMDH	24-26/GIP MAISON DEPARTEMENTALE HABITAT	2024	1	510 000,00	141
SUBADIL	24-26/FONCTIONNEMENT ADIL	2024	1	1 038 000,00	
TACAUE	TA CAUE	2019	1	561 322,00	
			Montant/axe	**2 109 322,00**	**141**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
HABINDIGNE	24/DIAGNOSTIQUE LUTTE HABITAT INDIGNE	2024	1	60 000,00	143
MEDIALOCS	24-26/MEDIATION LOCATIVE LCTS	2024	1	90 000,00	
			Montant/axe	**150 000,00**	**143**

15 Action sociale — 1 742 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
DSACCOMP	24-26/DEVELOPPEMENT SOCIAL ACCOMPAGNEMENT ASSOCIATIONS	2024	1	760 000,00	152
DSDISPOSUP	DEVELOPPEMENT SOCIAL DISPOSITIF SUPPORT 24-26	2024	1	982 000,00	
			Montant/axe	**1 742 000,00**	**152**

16 Inclusion numérique — 200 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
SDINFONCT	SCHEMA DEPARTEMENTAL INCLUSION NUMERIQUE 22/24	2022	1	200 000,00	163
			Montant/axe	**200 000,00**	**163**

21 Collèges — 350 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
SDACOLAE	FONCTIONNEMENT SDA COLLEGES	2023	1	350 000,00	211
			Montant/axe	**350 000,00**	**211**

22 Action culturelle — 956 500,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
ETHNOPOLE	24/ ETHNOPOLE	2024	1	17 500,00	221
FESTIMUS	FESTIVAL DE MUSIQUE 2024-2026	2024	1	510 000,00	
SUBVIGC	24-26 / SUBVENTION INSTITUT COURBET	2024	1	120 000,00	
			Montant/axe	**647 500,00**	**221**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
COLLEGECIN	COLG CINE SENSIBILISATION COLLEGIENS 2023/2027	2023	1	109 000,00	223
SENSICOL	24/ SENSIBILISATION COLLEGIENS	2024	1	200 000,00	
			Montant/axe	**309 000,00**	**223**

25 Sport et éducation populaire — 1 824 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
INCLUS	24/26 INCLUSION SOCIALE	2024	1	270 000,00	251
			Montant/axe	**270 000,00**	**251**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
CAPJO	AE CAE JEUX OLYMPIQUES 19-24	2019	1	60 000,00	252
CONTRATERR	CONTRATS TERRITOIRE 23-25	2023	1	1 209 000,00	
			Montant/axe	**1 269 000,00**	**252**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
ASSJEU	24/26 ASSOCIATIONS JEUNESSE	2024	1	285 000,00	253
			Montant/axe	**285 000,00**	**253**

31 Mobilités et infrastructures — 12 849 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
FMAINTCOUR	24/MAINTENANCE COURANTE ET MATERIEL	2024	1	3 200 000,00	311
FVEHMATEQU	24/VEHICULE MATERIEL EQUIPMT - MATERIEL TRANSPORT	2024	1	3 500 000,00	
VIABHIVER	MAINTENANCE DES RD-VIABILITE HIVERNALE 2021-2024	2021	1	1 000 000,00	
VIABHIVER	MAINTENANCE DES RD-VIABILITE HIVERNALE 2024-2027	2024	1	5 000 000,00	
			Montant/axe	**12 700 000,00**	**311**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
FSECURROUT	24/SECURITE ROUTIERE - SECURISATION	2024	1	10 000,00	312
			Montant/axe	**10 000,00**	**312**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
FETUDESACQ	24/ETUDES ET ACQUISITIONS FONCIERES	2024	1	12 000,00	313
			Montant/axe	**12 000,00**	**313**

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
FMAINTCYCL	24/MAINTENANCE DE PATRIMOINE CYCLABLE	2024	1	120 000,00	314
FSOUTICYCL	24/SOUTIEN AUX PROJETS CYCLABLES DES TERRITOIRES	2024	1	7 000,00	
			Montant/axe	**127 000,00**	**314**

33 Développement territorial attractivité et affaires européennes et transfrontalières — 20 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
ATMO	24-25/PARTENARIAT ATMO	2024	1	20 000,00	331
			Montant/axe	**20 000,00**	**331**

34 Gestion et préservation du patrimoine naturel transition climatique — 700 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
TAFCTENS	TA FONCTIONNEMENT ENS	2019	1	700 000,00	342
			Montant/axe	**700 000,00**	**342**

35 Espace rural et périurbain — 490 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
AGRISOCIAL	24-26/ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EXPLOITATIONS AGRICOLES	2024	1	90 000,00	352
CHAMBRAGRI	24-26/PARTENARIAT CHAMBRE D AGRICULTURE	2024	1	250 000,00	
SOUTIENGDS	SOUTIEN AUX ACTIONS SANITAIRES DU GDS 24-26	2024	1	150 000,00	
			Montant/axe	**490 000,00**	**352**

36 Tourisme — 3 900 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
SUBCDT	24-26/SUBVENTION CDT	2024	1	3 900 000,00	362
			Montant/axe	**3 900 000,00**	**362**

42 Modernisation de l'action publlique — 200 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
ETUDEVAL	24/ ETUDES EVALUATION POLITIQUES PUBLIQUES	2024	1	200 000,00	421
			Montant/axe	**200 000,00**	**421**

45 Gestion et optimisation financière — 3 000 000,00

Numero de Programme	Libellé de l'AE	AE	numéro d'AE	Propositions BP AE 2024	Axe
DEPIMPREVU	24/AE DEPENSES IMPREVUES	2024	2	3 000 000,00	453
			Montant/axe	**3 000 000,00**	**453**

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Budget Primitif 2024

INVESTISSEMENT

Politiques	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				
	AP résiduelles au 31/12/2022	AP votées 2023	Estimation AP résiduelles au 31/12/2023 *	BP 2024	TOTAL AP
SOLIDARITES HUMAINES	**18 662 338,73**	**24 197 175,60**	**37 637 094,33**	**13 083 000,00**	**50 720 094,33**
Autonomie des PA et des PH, transports adaptés	8 212 371,52	7 990 000,00	13 619 799,52	0,00	13 619 799,52
Enfance et famille	2 505 069,89	6 533 270,99	8 036 409,88	348 000,00	8 384 409,88
Retour à l'emploi, insertion	6 254,76	0,00	1 254,76	15 000,00	16 254,76
Habitat et logement	6 656 413,92	10 166 865,25	15 270 362,17	12 720 000,00	27 990 362,17
Inclusion numérique	1 282 228,64	-492 960,64	709 268,00	0,00	709 268,00
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**54 813 543,85**	**52 881 602,72**	**74 656 466,57**	**7 250 900,00**	**81 907 366,57**
Collèges	47 406 324,66	49 826 777,71	69 757 109,37	4 820 000,00	74 577 109,37
Action culturelle	1 923 756,95	51 220,27	1 551 832,22	76 000,00	1 627 832,22
Lecture	32 413,95	727 586,05	485 000,00	100 000,00	585 000,00
Archives départementales et patrimoines culturels	5 407 474,99	2 026 018,69	2 663 951,68	2 254 900,00	4 918 851,68
Sport et éducation populaire	43 573,30	250 000,00	198 573,30	0,00	198 573,30
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**236 067 723,43**	**36 932 029,47**	**222 983 163,90**	**105 585 000,00**	**328 568 163,90**
Mobilités et infrastructures	95 127 054,04	15 196 149,34	78 372 203,38	91 000 000,00	169 372 203,38
Développement territorial, attractivité et affaires européennes et transfrontalières	121 056 445,18	96 044,50	111 873 573,68	1 700 000,00	113 573 573,68
Gestion et préservation du patrimoine naturel, transition climatique	10 791 432,43	12 262 721,32	16 560 080,75	7 995 000,00	24 555 080,75
Espace rural et péri-urbain	2 112 554,78	1 084 770,31	2 651 325,09	1 500 000,00	4 151 325,09
Tourisme	6 980 237,00	7 982 344,00	13 261 981,00	0,00	13 261 981,00
Développement économique	0,00	310 000,00	264 000,00	3 390 000,00	3 654 000,00
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**21 292 252,98**	**15 224 173,11**	**30 938 828,09**	**15 721 000,00**	**46 659 828,09**
Modernisation de l'action publique	3 144 935,86	5 700 000,00	6 824 935,86	0,00	6 824 935,86
Bâtiments et moyens généraux	18 147 317,12	8 524 173,11	23 113 892,23	9 721 000,00	32 834 892,23
Gestion et optimisation financière **	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	6 000 000,00	7 000 000,00
TOTAL	**330 835 858,99**	**129 234 980,90**	**366 215 552,89**	**141 639 900,00**	**507 855 452,89**

(*) estimation AP résiduelles au 31/12/2023 = AP résiduelles au 31/12/2022 + AP votées en 2023 - estimation CPI réalisés 2023
(**) dépenses imprévues

Politiques	CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT				
	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	Exercices suivants
SOLIDARITES HUMAINES	**9 148 495**	**9 835 521**	**7 784 106**	**3 488 000**	**20 463 973**
Autonomie des PA et des PH, transports adaptés	3 514 555	2 710 000	1 299 106	1 060 000	5 036 139
Enfance et famille	3 259 000	2 592 100	2 400 000	0	133 310
Retour à l'emploi, insertion	5 000	5 000	5 000	0	1 255
Habitat et logement	2 319 940	4 408 421	3 960 000	2 308 000	14 994 001
Inclusion numérique	50 000	120 000	120 000	120 000	299 268
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**32 289 400**	**36 106 530**	**7 896 430**	**1 555 914**	**4 059 093**
Collèges	30 145 000	33 950 580	6 708 180	1 410 914	2 362 436
Action culturelle	201 000	95 000	95 000	95 000	1 141 832
Lecture	300 000	271 700	0	0	13 300
Archives départementales et patrimoines culturels	1 503 400	1 789 250	1 093 250	50 000	482 952
Sport et éducation populaire	140 000	0	0	0	58 573
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**53 691 000**	**53 021 785**	**52 517 073**	**47 974 652**	**121 363 654**
Mobilités et infrastructures	32 500 000	27 750 000	25 600 000	25 137 521	58 384 683
Développement territorial, attractivité et affaires européennes et transfrontalières	10 956 000	14 882 000	16 749 474	14 774 131	56 211 969
Gestion et préservation du patrimoine naturel, transition climatique	6 945 000	5 685 000	5 017 599	3 505 000	3 402 482
Espace rural et péri-urbain	890 000	1 403 057	850 000	604 000	404 268
Tourisme	1 900 000	2 401 728	3 300 000	2 700 000	2 960 253
Développement économique	500 000	900 000	1 000 000	1 254 000	0
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**7 194 000**	**12 434 674**	**15 921 426**	**2 845 011**	**1 264 717**
Modernisation de l'action publique	1 570 000	2 630 000	2 624 936	0	0
Bâtiments et moyens généraux	5 624 000	9 804 674	13 296 490	2 845 011	1 264 717
Gestion et optimisation financière	0	0	0	0	0
TOTAL	**102 322 895**	**111 398 510**	**84 119 034**	**55 863 576**	**147 151 437**

FONCTIONNEMENT

Politiques	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT				
	AE résiduelles au 31/12/2022	AE votées 2023	Estimation AE résiduelles au 31/12/2023 *	BP 2024	TOTAL AE
SOLIDARITES HUMAINES	**36 766 887,94**	**11 513 758,31**	**35 591 046,16**	**13 131 322,00**	**48 722 368,16**
Autonomie des PA et des PH, transports adaptés	3 051 700,53	3 920 440,31	3 185 000,84	4 100 000,00	7 285 000,84
Enfance et famille	12 000 000,00	0,00	10 792 391,00	0,00	10 792 391,00
Retour à l'emploi, insertion	18 619 775,83	7 279 340,00	20 525 167,74	4 830 000,00	25 355 167,74
Habitat et logement	927 246,58	601 528,00	282 721,58	2 259 322,00	2 542 043,58
Action sociale	1 958 165,00	-287 550,00	655 765,00	1 742 000,00	2 397 765,00
Inclusion numérique	210 000,00	0,00	150 000,00	200 000,00	350 000,00
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**7 278 414,04**	**8 121 998,99**	**8 820 581,03**	**3 130 500,00**	**11 951 081,03**
Collèges	1 782 020,43	1 973 000,00	2 915 748,43	350 000,00	3 265 748,43
Action culturelle	2 125 615,39	4 179 344,21	3 298 959,60	956 500,00	4 255 459,60
Sport et éducation populaire	3 370 778,22	1 969 654,78	2 605 873,00	1 824 000,00	4 429 873,00
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**8 351 159,89**	**12 496 022,73**	**7 253 446,62**	**17 959 000,00**	**25 212 446,62**
Mobilités et infrastructures	4 008 070,37	11 803 080,07	5 582 150,44	12 849 000,00	18 431 150,44
Développement territorial, attractivité et affaires européennes et transfrontalières	1 129 348,54	-400,00	541 348,54	20 000,00	561 348,54
Gestion et préservation du patrimoine naturel, transition climatique	1 197 543,98	760 842,66	708 750,64	700 000,00	1 408 750,64
Espace rural et périurbain	236 197,00	0,00	126 197,00	490 000,00	616 197,00
Tourisme	1 780 000,00	-67 500,00	295 000,00	3 900 000,00	4 195 000,00
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**333 647,24**	**966 187,00**	**1 163 261,44**	**3 200 000,00**	**4 363 261,44**
Modernisation de l'action publique	245 693,00	-33 813,00	89 880,00	200 000,00	289 880,00
Gestion et optimisation financière **	87 954,24	1 000 000,00	1 073 381,44	3 000 000,00	4 073 381,44
TOTAL	**52 730 109,11**	**33 097 967,03**	**52 828 335,25**	**37 420 822,00**	**90 249 157,25**

(*) estimation AE résiduelles au 31/12/2023 = AE résiduelles au 31/12/2022 + AE votées en 2023 - estimation CPF réalisés en 2023
(**) dont dépenses imprévues

Politiques	CREDITS DE PAIEMENT DE FONCTIONNEMENT				
	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	Exercices suivants
SOLIDARITES HUMAINES	**13 720 027**	**14 593 692**	**15 348 801**	**1 649 869**	**3 409 979**
Autonomie des PA et des PH, transports adaptés	4 000 000	2 885 000	0	0	400 001
Enfance et famille	0	2 890 800	7 901 591	0	0
Retour à l'emploi, insertion	7 266 000	7 389 502	6 340 560	1 529 169	2 829 937
Habitat et logement	1 240 922	576 000	546 000	38 000	141 122
Action sociale	1 013 105	702 390	560 650	82 700	38 920
Inclusion numérique	200 000	150 000	0	0	0
DEVELOPPEMENT HUMAIN	**3 458 250**	**2 637 847**	**1 836 750**	**249 000**	**3 769 234**
Collèges	430 000	851 097	50 000	50 000	1 884 651
Action culturelle	1 416 250	1 198 750	1 198 750	109 000	332 710
Sport et éducation populaire	1 612 000	588 000	588 000	90 000	1 551 873
DYNAMIQUE TERRITORIALE	**12 906 450**	**5 920 000**	**1 660 000**	**258 771**	**4 467 226**
Mobilités et infrastructures	10 130 000	4 000 000	0	0	4 301 150
Développement territorial, attractivité et affaires européennes et transfrontalières	550 000	10 000	0	0	1 349
Gestion et préservation du patrimoine naturel, transition climatique	648 950	350 000	250 000	128 771	31 030
Espace rural et périurbain	160 000	260 000	110 000	0	86 197
Tourisme	1 417 500	1 300 000	1 300 000	130 000	47 500
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	**150 000**	**139 880**	**0**	**0**	**73 381**
Modernisation de l'action publique	150 000	139 880	0	0	0
Gestion et optimisation financière	0	0	0	0	73 381
TOTAL	**30 234 727**	**23 291 419**	**18 845 551**	**2 157 640**	**11 719 821**

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 108
	Commission[s] : 1
	Timbre : DGS / DA

SOLIDARITÉS HUMAINES
AUTONOMIE DES PA ET DES PH, ET TRANSPORTS ADAPTÉS - PERSONNES ÂGÉES

Objet : Aide exceptionnelle aux EHPAD du Doubs

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

I – LA SITUATION FINANCIERE DES EHPAD DANS LE DOUBS 2

I – 1. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES EHPAD 2

I – 2. DES DÉFICITS IMPORTANTS CONSTATÉS EN 2022 3

II – UNE ENVELOPPE EXCEPTIONNELLE D'1 MILLION D'EUROS 3

II – 1. LES CRITÈRES DE RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE 3

II – 2. LISTE DES EHPAD ÉLIGIBLES ET MONTANTS 4

PROJET DE DELIBERATION 6

TABLE DES ANNEXES 7

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

Champs C@p 25 (libellé)	Crédits fonctionnement votés	Crédits fonctionnement engagés	Crédits fonctionnement disponibles	Proposition d'attribution	Reste disponible
Hébergement en établissement PA	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €

INTRODUCTION

Les Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) font face, depuis la crise du COVID, à une situation particulièrement difficile.

En effet, la crise du COVID a particulièrement impacté les Ehpad, de façon plus importante que les autres établissements médico-sociaux, avec une baisse durable de leurs taux d'occupation, et donc de leurs recettes. A ceci s'est ajoutée la hausse brutale de l'inflation à partir de 2022, qui a impacté directement les charges de fonctionnement des Ehpad, ce qui a encore fragilisé leur santé financière.

Dans ce contexte particulièrement difficile, le Département souhaite verser de façon exceptionnelle une enveloppe d'1 million d'euros de soutien aux Ehpad, au titre de l'année 2023.

Cette aide s'inscrit dans une volonté globale du Département de contribuer à l'amélioration structurelle de la santé financière des établissements médico-sociaux, c'est pourquoi le Département a adopté dans le cadre du BP 2024 un taux directeur supérieur à l'inflation prévisionnelle annuelle, soit +4%.

I – LA SITUATION FINANCIERE DES EHPAD DANS LE DOUBS

I – 1. Les difficultés rencontrées par les Ehpad

L'inflation annuelle en 2022 s'est établie à 5,2%, contre 1,6% en 2021. En 2023, elle devrait atteindre 5,6%. Cette situation inflationniste a particulièrement impactée les Ehpad, déjà fragilisés par la crise COVID.

En effet, selon la FEHAP (La Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés solidaires), depuis mai 2022, l'inflation impacte particulièrement le prix des produits alimentaires (+15%) et les prix de l'énergie (+6.8%). Les prix des services repartent également à la hausse en 2023. La masse salariale, plus gros poste des dépenses en ESSMS, connaitrait une hausse de 5,25 % pour 2023.

Ces augmentations résultent des hausses successives du SMIC (4% sur 2023), de la montée en charge des revalorisations (+ 2,14% en 2023) et des impacts liés au Glissement Vieillesse Technicité (particulièrement sur l'ancienneté).

Au-delà des problématiques liées à l'inflation, qui concernent tous les établissements médico-sociaux, la forte évolution des déficits 2022 des Ehpad s'explique par plusieurs facteurs qui se conjuguent :

- Le départ ou l'absentéisme de professionnels encore impactés par la crise sanitaire (épuisement physique et psychologique). La baisse d'attractivité de ces métiers oblige souvent les établissements à recourir aux agences intérimaires d'où des coûts de remplacement très élevés ;

- Un faible taux d'activité dû à cette tension RH qui pousse les gestionnaires à ralentir les nouvelles admissions pour préserver leur équipe ;

- Les revalorisations salariales dans la fonction publique (3,5% au 1er juillet 2022) mais également sur le secteur privé non compensées dans le cadre de la tarification puisqu'annoncées en cours d'année.

I – 2. Des déficits importants constatés en 2022

Les déficits déclarés par les Ehpad en 2022 sont particulièrement préoccupants.

Section Hébergement :	**2020**	**2021**	**% 2021/2020**	**2022**	**% 2022/2021**
EHPAD Etablissement public de santé	-1 138 685 €	-1 611 877 €	41,56%	-2 546 299 €	57,97%
EHPAD publics autonomes	323 790 €	-283 259 €	187,48%	-313 875 €	10,81%
Ehpad privés	-163 896 €	-1 020 254 €	522,50%	-1 877 417 €	84,01%
Totaux	**-978 791 €**	**-2 915 390 €**	**197,86%**	**-4 737 591 €**	**62,50%**

Ainsi, les déficits en section Hébergement s'élèvent à 4,7 M€ en 2022 contre 2,9 M€ en 2021.

II – UNE ENVELOPPE EXCEPTIONNELLE D'1 MILLION D'EUROS

II – 1. Les critères de répartition de l'enveloppe

Afin d'établir une liste d'Ehpad éligibles, il est proposé de sélectionner les établissements qui cumulent trois critères, qui sont objectifs et donc opposables :

- Un compte administratif déficitaire en 2022,

- Une capacité d'autofinancement (CAF) inférieure à 5%, donc en deçà des recommandations de bonnes pratiques. Il s'agit d'un bon indicateur de la santé financière d'un établissement.

- Un prix de journée inférieur à la moyenne départementale (71,71€). En effet, malgré les efforts de convergence depuis plusieurs années, via des taux directeurs différenciés, des écarts importants existent entre Ehpad. Les établissements ayant un prix de journée inférieur à la moyenne peuvent être considérés comme plus en difficulté pour faire face à l'augmentation de leurs charges sur la section hébergement.

Par ailleurs, il est proposé d'exclure l'Ehpad de Mamirolle, qui est le seul Ehpad qui devrait bénéficier de l'enveloppe exceptionnelle de l'Agence Régionale de Santé, dans le cadre de l'enveloppe nationale de 100M€. Cette enveloppe a vocation à venir en soutien aux Ehpad en risque de rupture de trésorerie uniquement.

Ainsi, le Département actionne deux leviers pour tenir compte d'une situation financière très dégradée et inédite en 2023 : une enveloppe exceptionnelle d'1 million d'euros pour ces 9 établissements, et un taux directeur en 2024 de +4%, supérieur à l'inflation prévisionnelle annuelle.

L'objectif global est de permettre à chaque établissement de s'engager dans une démarche de retour à l'équilibre.

Il est proposé à l'Assemblée départementale de valider les critères proposés.

II – 2. Liste des Ehpad éligibles et montants

En prenant en compte ces critères cumulatifs, 9 Ehpad seraient éligibles :

8 Ehpad sanitaires ou publics autonomes :
- EHPAD du Centre Hospitalier de Baume les Dames
- EHPAD "Bellevaux" de Besançon
- EHPAD Paul Nappez Morteau
- EHPAD Val de Loue Ornans
- EHPAD Larmont Pontarlier
- EHPAD du centre de réadaptation de Quingey
- EHPAD de Blamont
- EHPAD Château Vorget de Rougemont

Un Ehpad associatif :
- EHPAD Saint Ferjeux de Besançon

Afin de répartir l'enveloppe d'1 million d'euros, il est proposé de prendre en compte le nombre de places (capacité) de l'établissement, ainsi que le montant du déficit, de la façon suivante :

- Une enveloppe de 200 000€ répartie entre les Ehpad en fonction du nombre de places pour tous les Ehpad cumulant les 3 critères figurant dans la partie II – 1.
- Une enveloppe de 500 000€ répartie entre les Ehpad en fonction du nombre de places pour les Ehpad dont le déficit en 2022 est supérieur à 100 000€.
- Une enveloppe de 300 000€ répartie entre les Ehpad en fonction du nombre de places pour les Ehpad dont le déficit en 2022 est supérieur à 400 000€.

Il est proposé à l'Assemblée départementale de valider la liste des Ehpad éligibles ainsi que le montant de la subvention versée à chaque Ehpad qui figurent en annexe 1 du rapport, ainsi que les conventions types à intervenir (conventions types structures publiques en annexe 2 et conventions types structures privées en annexe 3 du rapport).

Ces conventions types ont pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières des subventions allouées.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-9, III, 2° *(Département : chef de file en matière d'autonomie des personnes)* et L. 3211-1 *(compétence départementale en matière sanitaire et sociale)* ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L. 312-1, 6° ;

Vu le rapport **n° 108** présenté sous le timbre **: DGS / DA** ;

Vu l'avis de la commission n° **1** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide :

- de valider les critères de répartition de l'enveloppe d'1 million d'euros, tels que figurant dans le rapport ;
- de valider la liste des Ehpad éligibles telle qu'elle figure en annexe 1 du rapport, et d'attribuer une subvention aux 9 Ehpad, conformément aux montants précisés ci-dessous :

Etablissements	**Subvention attribuée**
EHPAD Baume les Dames	169 466,46 €
EHPAD "Bellevaux" Besançon	276 569,26 €
EHPAD Morteau	62 702,94 €
EHPAD Ornans	15 492,96 €
EHPAD Larmont Pontarlier	145 000,54 €
EHPAD Quingey	132 861,71 €
EHPAD Blamont	103 198,58 €
EHPAD Rougemont	32 004,62 €
EHPAD Saint Ferjeux	62 702,94 €
Total	**1 000 000,00** €

Approuve telles qu'elles figurent en annexes 2 et 3 du rapport, les conventions types à intervenir avec les 9 Ehpad relatives à l'aide exceptionnelle, au titre de l'année 2023, et autorise Mme la Présidente du Département à les signer au nom de la collectivité, ainsi que les éventuels avenants aux conventions, sous réserve qu'ils ne modifient ni l'objet ni l'économie générale de celles-ci.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Liste des EHPAD éligibles et répartition de l'enveloppe de 1 million d'euros
2 - Convention type à intervenir avec les 8 Ehpad publics relative à l'aide exceptionnelle, au titre de l'année 2023
3 - Convention type à intervenir avec l'Ehpad privé relative à l'aide exceptionnelle, au titre de l'année 2023

Annexe 1 : Listes des Ehpad éligibles et répartition de l'enveloppe d'1 million d'euros

	Hébergement	Dépendance	Soin	GLOBAL				
Ehpad	**Résultat comptable 2022**	**Résultat comptable 2022**	**Résultat comptable 2022**	**Résultat comptable 2022**	**Capacité totale**	**Prix de journée 2023 + GIR 5/6**	**CAF en %**	**Répartition de l'enveloppe 1M€**
EHPAD du Centre hospitalier Baume les Dames	- 135 590,92 €	- 215 809,59 €	- 226 425,06 €	- 577 825,57 €	125	66,27 €	-2,61	**169 466,46 €**
EHPAD Bellevaux Besançon	- 695 281,08 €	- 136 802,33 €	20 230,66 €	- 811 852,75 €	204	70,95 €	0,77	**276 569,26 €**
EHPAD Paul Nappez Morteau	- 55 040,33 €	- 29 467,16 €	- 131 061,98 €	- 215 569,47 €	96	63,01 €	-0,01	**62 702,94 €**
EHPAD Val de Loue Ornans	17 528,78 €	- 212 102,08 €	157 683,36 €	- 36 889,94 €	88	66,95 €	0,83	**15 492,96 €**
EHPAD Larmont Pontarlier	- 162 745,92 €	- 104 494,11 €	- 120 349,43 €	- 387 589,46 €	222	67,55 €	2,5	**145 000,54 €**
EHPAD du centre de réadaptation de Quingey	- 441 336,73 €	- 300 571,53 €	98 902,80 €	- 643 005,46 €	98	66,24 €	-7,37	**132 861,71 €**
EHPAD de Blamont	23 084,44 €	- 100 911,69 €	- 149 161,26 €	- 226 988,51 €	158	71,49 €	3,93	**103 198,58 €**
EHPAD Château Vorget Rougemont	- 177 271,09 €	- 114 610,91 €	188 723,94 €	- 103 158,06 €	49	70,28 €	0,73	**32 004,62 €**
EHPAD Saint Ferjeux de Besançon	- 582 018,38 €	- 65 150,25 €	395 061,26 €	- 252 107,37 €	96	70,99 €	-4,89	**62 702,94 €**

DIRECTION DE L'AUTONOMIE
Service Offre des établissements et services médico-sociaux

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT (STRUCTURE PUBLIQUE)

Aide d'urgence à l'Ehpad de XX
N°

Entre les soussignés :

le Département du Doubs,
sis à : 7 avenue de la Gare d'Eau – 25031 BESANCON Cedex
représenté par Madame Christine BOUQUIN, Présidente du Département du Doubs, dûment autorisée à l'effet de signer la présente convention par délibération du Conseil Départemental en date des 18 et 19 décembre 2023

désigné ci-après par **« le Département »**

Numéro SIRET : 222 500 019 000 13

D'une part,

et :

Ehpad de XX

sis à :
représenté par
agissant en qualité

désigné ci-après par "**le Bénéficiaire**"

Numéro SIRET :

D'autre part.

Pour les besoins de la présente convention, le Département du Doubs et la Fondation Partage et Vie pourront être dénommés collectivement les « parties » ou individuellement la « partie » selon le cas.

VU :

- Le traité de fonctionnement de l'Union européenne (Traité de Rome) du 25 mars 1957 modifié, et notamment son article 107 (notion d'aides d'Etat),
- le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-9, III, 2° (Département : chef de file en matière d'autonomie des personnes) et L. 3211-1 (compétence départementale en matière sanitaire et sociale),
- le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L. 312-1, 6°(EHPAD : établissements et services sociaux et médico-sociaux) et L. 313-3, d) (autorités compétentes conjointes),
- le Schéma Directeur d'Organisation Sociale et Médico-sociale (SDOSMS) 2020-2024,

- la délibération du Conseil Départemental en date des 18 et 19 décembre approuvant la convention à intervenir et autorisant Madame la Présidente à la signer ainsi que ses éventuels avenants à intervenir sous réserve qu'ils ne modifient ni l'objet ni l'économie générale de la convention, - 930 -
- les statuts en vigueur du bénéficiaire.

PREAMBULE

Les Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) font face, depuis la crise du COVID, à une situation particulièrement difficile.

En effet, la crise du COVID a particulièrement impacté les Ehpad, de façon plus importante que les autres établissements médico-sociaux, avec une baisse durable de leurs taux d'occupation, et donc de leurs recettes. A ceci s'est ajoutée la hausse brutale de l'inflation à partir de 2022, qui a impacté directement les charges de fonctionnement des Ehpad, ce qui a encore fragilisé leur santé financière. Dans ce contexte particulièrement difficile, le Département souhaite verser de façon exceptionnelle une enveloppe d'1 million d'euros de soutien aux Ehpad, au titre de l'année 2023.

Cette aide s'inscrit dans une volonté globale du Département de contribuer à l'amélioration structurelle de la santé financière des établissements médico-sociaux, c'est pourquoi le Département a adopté dans le cadre du BP 2024 un taux directeur supérieur à l'inflation prévisionnelle annuelle, soit +4%.

Pour être éligibles, les Ehpad doivent cumuler 3 critères :

- Un compte administratif déficitaire en 2022,
- Une capacité d'autofinancement (CAF) inférieure à 5%, donc en deçà des recommandations de bonnes pratiques,
- Un prix de journée inférieur à la moyenne départementale (71,71€).

Dans ce contexte, le Département a décidé d'apporter à l'Ehpad XX son soutien financier au titre de la présente convention conformément aux articles L. 1111-9, III, 2° et L. 3211-1 du CGCT.

Le financement du Département s'applique hors cadre des aides d'Etat au sens de l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) en ce que la subvention, objet de la présente convention n'a d'effets qu'à un échelon local et n'affecte donc pas les échanges entre les Etats membres de l'Union ; les services fournis par l'EHPAD étant destinés à une population locale et peu susceptibles d'attirer des clients ou des investissements provenant d'autres Etats membres.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations respectifs des parties ainsi que les conditions et modalités selon lesquelles le Département apporte son soutien financier au Bénéficiaire au titre d'une aide d'urgence.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par le représentant habilité de chacune des parties, jusqu'à l'extinction de l'ensemble des obligations prévues par la convention.

Il est rappelé que la fixation de cette durée ne fait pas obstacle à ce que l'une et/ou l'autre des parties en prononce la résiliation dans les conditions fixées à l'article 7 des présentes.

Article 3 : Modalités d'octroi de la subvention

Au titre de la présente convention, la subvention de fonctionnement s'élève à **XX €** et est versée conformément aux modalités définies à l'article 4 des présentes.

Article 4 : Modalités financières

4.1 - Modalités de versement de la subvention départementale

Le montant fixé à l'article 3 des présentes sera versé en une seule fois par le Département au Bénéficiaire à réception de la convention signée.

Le versement sera effectué dans les conditions et limites fixées au titre des présentes.

Le Département pourra exiger du Bénéficiaire l'envoi de tout ou partie de pièces comptables qu'il jugera utile.

Le Département se libérera des sommes dues au titre de la présente convention par virement administratif réalisé au crédit du compte ouvert au nom du bénéficiaire, selon les règles et délais de la comptabilité publique.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Payeur Départemental du Doubs.

4.2 - Obligations en termes d'affectation et de restitution de la subvention

Comptablement, la subvention sera inscrite prioritairement en recette de la section hébergement pour apurer le montant du déficit comptable 2022 ; le solde éventuel sera inscrit en recette sur la section dépendance.

En cas de non utilisation ou d'utilisation partielle de la subvention, le bénéficiaire s'engage à reverser spontanément l'intégralité ou le montant non utilisé de la subvention au Département. A défaut d'exécution spontanée, le remboursement pourra être demandé par le Département par l'émission d'un titre de recettes.

Le bénéficiaire doit pouvoir justifier en permanence de l'utilisation transparente et exclusive de l'aide financière reçue.

En outre, le bénéficiaire a interdiction de reverser sous forme de subvention, tout ou partie de l'aide allouée à d'autres associations, sociétés ou œuvres.

Le bénéficiaire est également tenu d'informer le Département dès l'achèvement des formalités d'usage en la matière, de toutes modifications intervenues dans les dispositions statutaires, dans l'administration ainsi que dans la direction de la fondation.

Le bénéficiaire devra transmettre au Département, tout document financier attestant de la conformité des dépenses effectuées au titre de la subvention ici allouée dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

4.3- Contrôle financier départemental

Le Département peut s'assurer, à tout moment, du respect des engagements du bénéficiaire définis au sein des présentes et de la conformité de l'emploi de la subvention départementale à l'objet de la présente convention.

Pour ce faire, le Département se réserve, à tout moment, le droit de procéder aux opérations de contrôle sur pièces et sur place afin de s'assurer du respect des engagements du bénéficiaire.

Le Bénéficiaire doit pouvoir justifier en permanence de l'utilisation transparente et exclusive de l'aide financière reçue.

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué dans le cadre du dialogue budgétaire et de la tarification assurée par le Département.

Le Bénéficiaire facilitera l'accès à ses documents comptables et de gestion et devra mettre à la disposition de la personne désignée tous éléments utiles à la vérification de l'emploi régulier des fonds publics. Il s'engage à conserver, aux fins de contrôle les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 : Propriété et droits d'utilisation des résultats

Le Département pourra divulguer, à l'exclusion de toute finalité commerciale, en mentionnant leur origine, et/ou utiliser pour ses besoins propres tout ou partie des documents, informations et résultats qui lui seront communiqués par le Bénéficiaire en application des dispositions de la présente convention.

Toutefois, le Bénéficiaire, propriétaire desdits documents, informations et résultats, peut mettre en place toute protection qu'il jugera utile de tout ou partie de ces documents, informations et résultats...

Article 6 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit signé par le représentant habilité de chacune des parties.

Cet avenant précisera les éléments modifiés ou ajoutés à la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause l'objet et l'économie de la présente convention.

Il est rappelé que tout avenant forme un ensemble contractuel unique et indissociable avec la convention qu'il modifie et qu'il est soumis aux dispositions qui la régissent.

Article 7 : Résiliation et reversement de la subvention

La présente convention pourra être résiliée :

- A l'amiable, à tout moment, par volonté concordante des parties d'y mettre fin;
- à l'initiative de l'une quelconque des parties et à tout moment, pour motif d'intérêt général dûment justifié, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie. En pareille hypothèse, la partie ayant pris l'initiative de la rupture sera tenue d'indemniser l'autre partie du préjudice éventuel direct et certain résultant pour elle de la résiliation anticipée de la convention.

- En cas de non-respect par l'une ou l'autre des deux parties de l'une de ses obligations définies à la présente convention, et 2 (deux) mois après réception par la partie défaillante d'une lettre recommandée avec avis de réception de mise en demeure de s'exécuter demeurée sans effet, la partie lésée pourra résilier de plein droit ladite convention, c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire pour cela d'accomplir aucune formalité judiciaire. Cette résiliation ne pourra donner lieu à indemnisation. En cas de faute lourde, il sera procédé à la résiliation des dispositions conventionnelles sans préavis ni indemnité.

La résiliation de la présente convention ne met fin au contrat que pour l'avenir de sorte qu'elle n'a pas pour effet d'anéantir rétroactivement les actions réalisées en cours de contrat, ni d'affecter les droits et engagements contractuels de l'une ou l'autre partie consentis ou exercés avant la date de résiliation concernée.

La résiliation de la présente convention entraînera le reversement au Département des fonds inutilisés à la date de résiliation.

En tout état de cause, les modalités techniques de départ non définies au sein des présentes seront négociées entre les parties.

Article 8 : Règlement des litiges

Pour tout différend qui s'élèverait à l'occasion de la validité, l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher une solution amiable, préalablement à tout recours devant les tribunaux.

En cas de désaccord persistant, le litige pourra être porté par la partie la plus diligente devant le Tribunal administratif de Besançon.

Faite en 2 exemplaires originaux, de X pages dont un pour chacune des parties.

A **le**

Pour le Bénéficiaire,
Le Directeur Général,

Jean David PILLOT

à Besançon, le

Pour le Département,
La Présidente,

Christine BOUQUIN

ANNEXE 3

DIRECTION DE L'AUTONOMIE
Service Offre des établissements et services médico-sociaux

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT (STRUCTURE PRIVÉE)
aide d'urgence à l'Ehpad de XX
N°

Entre les soussignés :

le Département du Doubs,
sis à : 7 avenue de la Gare d'Eau – 25031 BESANCON Cedex
représenté par Madame Christine BOUQUIN, Présidente du Département du Doubs, dûment autorisée à l'effet de signer la présente convention par délibération du Conseil Départemental des 18 et 19 décembre 2023

désigné ci-après par **« le Département »**

Numéro SIRET : 222 500 019 000 13

D'une part,

et :

Ehpad de XX

sis à :
représenté par
agissant en qualité

désigné ci-après par "**le Bénéficiaire**"

Numéro SIRET :

D'autre part.

Pour les besoins de la présente convention, le Département du Doubs et le Bénéficiaire pourront être dénommés collectivement les « parties » ou individuellement la « partie » selon le cas.

VU :

- Le traité de fonctionnement de l'Union européenne (Traité de Rome) du 25 mars 1957 modifié, et notamment son article 107 (notion d'aides d'Etat),
- le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-9, III, 2° (Département : chef de file en matière d'autonomie des personnes), L. 3211-1 (compétence départementale en matière sanitaire et sociale), et L. 1611-4 (contrôle des subventions sur fonds publics attribuées à des organismes de droit privé),
- le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 312-1, I, 6° (EHPAD : établissements et services sociaux et médico-sociaux) et L. 313-3, d) (autorités compétentes conjointes),
- la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux relations des citoyens dans leurs relations avec l'administration, et notamment ses articles 9-1 et 10,
- l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 portant obligation pour les associations et fondations sollicitant l'octroi de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat de souscrire un contrat d'engagement républicain et le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour son application *(et approuvant le contrat d'engagement républicain)*,

- le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000- 934 - *(NOR : PRMX0609605A)*,
- la circulaire n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations *(NOR : PRMX1523174C)*,
- la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et notamment son article 12 *(qui insère un article 10-1 à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 précitée)*,
- la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et notamment son article 10,
- l'article L. 1100-1 du Code de la commande publique *(CCP)* excluant de la soumission audit code, les subventions définies à l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 susvisée,
- le Schéma Directeur d'Organisation Sociale et Médico-sociale (SDOSMS) 2020-2024,
- la délibération du Conseil Départemental en date des 18 et 19 décembre approuvant la convention à intervenir et autorisant Madame la Présidente à la signer ainsi que ses éventuels avenants à intervenir sous réserve qu'ils ne modifient ni l'objet ni l'économie générale de la convention la liste des bénéficiaires et le montant de l'aide d'urgence octroyée.
- les statuts en vigueur du bénéficiaire.

PREAMBULE

Les Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) font face, depuis la crise du COVID, à une situation particulièrement difficile.
En effet, la crise du COVID a particulièrement impacté les Ehpad, de façon plus importante que les autres établissements médico-sociaux, avec une baisse durable de leurs taux d'occupation, et donc de leurs recettes. A ceci s'est ajoutée la hausse brutale de l'inflation à partir de 2022, qui a impacté directement les charges de fonctionnement des Ehpad, ce qui a encore fragilisé leur santé financière. Dans ce contexte particulièrement difficile, le Département souhaite verser de façon exceptionnelle une enveloppe d'1 million d'euros de soutien aux Ehpad, au titre de l'année 2023.
Cette aide s'inscrit dans une volonté globale du Département de contribuer à l'amélioration structurelle de la santé financière des établissements médico-sociaux, c'est pourquoi le Département a adopté dans le cadre du BP 2024 un taux directeur supérieur à l'inflation prévisionnelle annuelle, soit +4%.
Pour être éligibles, les Ehpad doivent cumuler 3 critères :

- Un compte administratif déficitaire en 2022,
- Une capacité d'autofinancement (CAF) inférieure à 5%, donc en deçà des recommandations de bonnes pratiques,
- Un prix de journée inférieur à la moyenne départementale (71,71€).

Dans ce contexte, le Département a décidé d'apporter à l'Ehpad XX son soutien financier au titre de la présente convention conformément aux articles L. 1111-9, III, 2° et L. 3211-1 du CGCT.
Le financement du Département s'applique hors cadre des aides d'Etat au sens de l'article 107 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) en ce que la subvention, objet de la présente convention n'a d'effets qu'à un échelon local et n'affecte donc pas les échanges entre les Etats membres de l'Union ; les services fournis par l'EHPAD étant destinés à une population locale et peu susceptibles d'attirer des clients ou des investissements provenant d'autres Etats membres.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations respectifs des parties ainsi que les conditions et modalités selon lesquelles le Département apporte son soutien financier au Bénéficiaire au titre d'une aide d'urgence.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par le représentant habilité de chacune des parties, jusqu'à l'extinction de l'ensemble des obligations prévues par la convention.

Il est rappelé que la fixation de cette durée ne fait pas obstacle à ce que l'une et/ou l'autre des parties en prononce la résiliation dans les conditions fixées à l'article 7 des présentes.

Article 3 : Modalités d'octroi de la subvention

Au titre de la présente convention, la subvention de fonctionnement s'élève à **XX €** et est versée conformément aux modalités définies à l'article 4 des présentes.

Article 4 : Modalités financières

4.1 - Modalités de versement de la subvention départementale

Le montant fixé à l'article 3 des présentes sera versé en une seule fois par le Département au Bénéficiaire à réception de la convention signée.

Le versement sera effectué dans les conditions et limites fixées au titre des présentes.

Le Département pourra exiger du Bénéficiaire l'envoi de tout ou partie de pièces comptables qu'il jugera utile.

Le Département se libérera des sommes dues au titre de la présente convention par virement réalisé au crédit du compte ouvert au nom du bénéficiaire, selon les règles et délais de la comptabilité publique.

Le comptable assignataire chargé des paiements est le Payeur Départemental du Doubs.

4.2 - Obligations en termes d'affectation et de restitution de la subvention

Comptablement, la subvention sera inscrite prioritairement en recette de la section hébergement pour apurer le montant du déficit comptable 2022 ; le solde éventuel sera inscrit en recette sur la section dépendance.

En cas de non utilisation ou d'utilisation partielle de la subvention, le bénéficiaire s'engage à reverser spontanément l'intégralité ou le montant non utilisé de la subvention au Département. A défaut d'exécution spontanée, le remboursement pourra être demandé par le Département par l'émission d'un titre de recettes.

Le bénéficiaire doit pouvoir justifier en permanence de l'utilisation transparente et exclusive de l'aide financière reçue.

En outre, le bénéficiaire a interdiction de reverser sous forme de subvention, tout ou partie de l'aide allouée à d'autres associations, sociétés ou œuvres.

Le bénéficiaire est également tenu d'informer le Département dès l'achèvement des formalités d'usage en la matière, de toutes modifications intervenues dans les dispositions statutaires, dans l'administration ainsi que dans la direction de la fondation.

Le bénéficiaire avisera sans délai le Département par lettre recommandée avec accusé de réception de toutes difficultés de nature à compromettre sa situation financière avant toute déclaration de cessation de paiement.

Le bénéficiaire devra également transmettre au Département les documents suivants :

- Ses budget et comptes annuels ; lorsque le bénéficiaire est tenu de recourir à un commissaire aux comptes, le rapport de ce dernier doit également être transmis (CGCT, article L. 1611-4) ;
- Tous documents faisant connaitre les résultats de son activité (CGCT, article L. 1611-4) ;

Un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce compte-rendu doit être déposé auprès du Département dans un délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée (article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée).

4.3- Contrôle financier départemental

Le Département peut s'assurer, à tout moment, en vertu de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales *(CGCT)*, du respect des engagements du bénéficiaire définis au sein des présentes et de la conformité de l'emploi de la subvention départementale à l'objet de la présente convention.

Pour ce faire, le Département se réserve, à tout moment, le droit de procéder aux opérations de contrôle sur pièces et sur place afin de s'assurer du respect des engagements du bénéficiaire.

Le Bénéficiaire doit pouvoir justifier en permanence de l'utilisation transparente et exclusive de l'aide financière reçue.

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué dans le cadre du dialogue budgétaire et de la tarification assurée par le Département.

Le Bénéficiaire facilitera l'accès à ses documents comptables et de gestion et devra mettre à la disposition de la personne désignée tous éléments utiles à la vérification de l'emploi régulier des fonds publics. Il s'engage à conserver, aux fins de contrôle les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 : Propriété et droits d'utilisation des résultats

Le Département pourra divulguer, à l'exclusion de toute finalité commerciale, en mentionnant leur origine, et/ou utiliser pour ses besoins propres tout ou partie des documents, informations et résultats qui lui seront communiqués par le Bénéficiaire en application des dispositions de la présente convention.

Toutefois, le Bénéficiaire, propriétaire desdits documents, informations et résultats, peut mettre en place toute protection qu'il jugera utile de tout ou partie de ces documents, informations et résultats...

Article 6 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit signé par le représentant habilité de chacune des parties. - 936 -

Cet avenant précisera les éléments modifiés ou ajoutés à la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause l'objet et l'économie générale de la présente convention.

Il est rappelé que tout avenant forme un ensemble contractuel unique et indissociable avec la convention qu'il modifie et qu'il est soumis aux dispositions qui la régissent.

Article 7 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée :

- A l'amiable, à tout moment, par volonté concordante des parties d'y mettre fin;
- À l'initiative du Département et à tout moment, pour motif d'intérêt général dûment justifié, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au bénéficiaire. En pareille hypothèse, le Département ayant pris l'initiative de la rupture sera tenu d'indemniser le bénéficiaire du préjudice direct et certain résultant pour lui de la résiliation anticipée de la convention.
- En cas de non-respect par l'une ou l'autre des deux parties de l'une de ses obligations définies à la présente convention, et 2 (deux) mois après réception par la partie défaillante d'une lettre recommandée avec avis de réception de mise en demeure de s'exécuter demeurée sans effet, la partie lésée pourra résilier de plein droit ladite convention, c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire pour cela d'accomplir aucune formalité judiciaire. Cette résiliation ne pourra donner lieu à indemnisation. En cas de faute lourde, il sera procédé à la résiliation des dispositions conventionnelles sans préavis ni indemnité.
- La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire et plus généralement lors de la survenance de tout évènement empêchant temporairement ou définitivement le bénéficiaire de mener à bien son activité.

La résiliation de la présente convention ne met fin au contrat que pour l'avenir de sorte qu'elle n'a pas pour effet d'anéantir rétroactivement les actions réalisées en cours de contrat, ni d'affecter les droits et engagements contractuels de l'une ou l'autre partie consentis ou exercés avant la date de résiliation concernée.

La résiliation entraînera de plein droit le reversement au Département des fonds inutilisés à la date de résiliation.

En tout état de cause, les modalités techniques de départ non définies au sein des présentes seront négociées entre les parties.

Article 8 : Règlement des litiges

Pour tout différend qui s'élèverait à l'occasion de la validité, l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher une solution amiable, préalablement à tout recours devant les tribunaux.

En cas de désaccord persistant, le litige pourra être porté par la partie la plus diligente devant le Tribunal administratif de Besançon.

Faite en 2 exemplaires originaux, de X pages, dont un pour chacune des parties.

A **le**

Pour le Bénéficiaire,
Le Directeur Général,

Dominique MONNERON

à Besançon, le

Pour le Département,
La Présidente,

Christine BOUQUIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Solidarités humaines - Autonomie des PA et des PH, et transports adaptés - Personnes âgées - Aide exceptionnelle aux EHPAD du Doubs

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-9, III, 2° *(Département : chef de file en matière d'autonomie des personnes)* et L. 3211-1 *(compétence départementale en matière sanitaire et sociale)* ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L. 312-1, 6° ;

Vu le rapport **n° 108** présenté sous le timbre **: DGS / DA** ;

Vu l'avis de la commission n° **1** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Ludovic FAGAUT** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide :

- de valider les critères de répartition de l'enveloppe d'1 million d'euros, tels que figurant dans le rapport ;
- de valider la liste des Ehpad éligibles telle qu'elle figure en annexe 1 du rapport, et d'attribuer une subvention aux 9 Ehpad, conformément aux montants précisés ci-dessous :

Etablissements	Subvention attribuée
EHPAD Baume les Dames	169 466,46 €
EHPAD "Bellevaux" Besançon	276 569,26 €
EHPAD Morteau	62 702,94 €
EHPAD Ornans	15 492,96 €
EHPAD Larmont Pontarlier	145 000,54 €
EHPAD Quingey	132 861,71 €
EHPAD Blamont	103 198,58 €
EHPAD Rougemont	32 004,62 €
EHPAD Saint Ferjeux	62 702,94 €
Total	**1 000 000,00** €

Approuve telles qu'elles figurent en annexes 2 et 3 du rapport, les conventions types à intervenir avec les 9 Ehpad relatives à l'aide exceptionnelle, au titre de l'année 2023, et autorise Mme la Présidente du Département à les signer au nom de la collectivité, ainsi que les éventuels avenants aux conventions, sous réserve qu'ils ne modifient ni l'objet ni l'économie générale de celles-ci.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N’ont pas pris part au vote, les Conseillers départementaux suivants :

Mme DURAI, en qualité de représentante du Département au Conseil de surveillance de l’hôpital local de Baume-les-Dames ;

M. RUTKOWSKI, Mme LEROY, en qualité de représentants du Département au Conseil de surveillance du Centre de long séjour de Bellevaux ;

Mme CUENOT-STALDER, en qualité de représentante du Département au Conseil de surveillance de l’hôpital rural de Morteau ;

Mme LOIZON, en qualité de représentante du Département au Conseil de surveillance de l’hôpital local d’Ornans ;

M. MAIRE DU POSET, en qualité de représentant du Département au Conseil de surveillance de l’EHPAD et du centre de réadaptation de Quingey ;

MM. METHOT, CHARLET, en qualité de représentants du Département au Conseil d’administration de l’EHPAD de Blamont ;

Mme BOUQUIN, en qualité de Présidente du Conseil d'administration de l’EHPAD de Blamont ;

Mme DURAI, M. DALLAVALLE, en qualité de représentants du Département au Conseil d’administration de EHPAD de Rougemont ;

M. VIVOT, en qualité de Responsable communication et relations publiques au Centre hospitalier intercommunal (CHI) de haute comté (Hôpital, EHPAD Pontarlier, Mouthe, Levier, Nozeroy) ;

dans le cadre de l’attribution de subventions en faveur de ces organismes.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral

le 20/12/2023

Acte Exécutoire sous référence :

025-222500019-20231218-lmc1DL236578H1-DE

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 109
	Commission[s] : 1
	Timbre : DGS / DPL

SOLIDARITÉS HUMAINES
ENFANCE ET FAMILLE - PROTECTION DE L'ENFANT

Objet : Protection de l'enfant - Affectation d'autorisations de programme

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

Programme (libellé)	Objet affectation (libellé Opération)	AP votée	AP affectée	AP disponible	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Moyens logistiques affectés au CDEF		**348 000,00 €**	**0,00 €**	**348 000,00 €**	**348 000,00 €**	**0,00 €**
	Acquisition de mobiliers et matériels pour le CDEF		0,00 €	0,00 €	148 000,00 €	
	Acquisition de véhicules pour le CDEF		0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	

INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur des propositions d'affectation d'autorisations de programme relatives au programme « Moyens logistiques » du CDEF.

I – ACQUISITION DE MOBILIERS ET MATERIELS POUR LE CDEF

Une affectation d'Autorisation de programme de 148 000 € est proposée pour les achats de mobiliers et matériels pour le CDEF.

Une part de cette enveloppe (64 000 €) porte sur les renouvellements et compléments annuels de mobiliers et matériels pour les divers sites du CDEF, tandis qu'une autre part (84 000 €) est consacrée à l'équipement des locaux en cours de restructuration sur le site des Hauts de Saint-Claude à Besançon.

II – ACQUISITION DE VEHICULES POUR LE CDEF

Une affectation d'Autorisation de programme de 200 000 € est proposée pour les acquisitions de véhicules projetées en 2024 pour le CDEF (renouvellement de sept véhicules).

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 109** présenté sous le timbre **: DGS / DPL**;

Vu l'avis de la commission n° **1** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'affectation des autorisations de programme suivantes, telles que présentées dans le rapport :

- Acquisition de mobiliers et matériels pour le CDEF : 148 000 € ;
- Acquisition de véhicules pour le CDEF : 200 000 €.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Solidarités humaines - Enfance et Famille - Protection de l'enfant - Protection de l'enfant - Affectation d'autorisations de programme

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 109** présenté sous le timbre **: DGS / DPL** ;

Vu l'avis de la commission n° **1** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Patricia LIME VIEILLE** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'affectation des autorisations de programme suivantes, telles que présentées dans le rapport :

- Acquisition de mobiliers et matériels pour le CDEF : 148 000 € ;
- Acquisition de véhicules pour le CDEF : 200 000 €.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236359H1-DE

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 110
	Commission[s] : 1
	Timbre : DGS / DASLI

SOLIDARITÉS HUMAINES

RETOUR À L'EMPLOI, INSERTION - PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN INSERTION

Objet : Partenariat entre le Département du Doubs et Pole Emploi pour le retour à l'emploi : coachs filières et accompagnement global

SOMMAIRE

INTRODUCTION....2

I – ACCOMPAGNEMENT INTENSIF – DEPLOIEMENT DES COACHS FILIERES....3

I – 1 RETOUR SUR L'EXPÉRIMENTATION DES COACHS FILIÈRES À MONTBÉLIARD....3

I – 2 DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF AU NIVEAU DEPARTEMENTAL....3

I – 3 RESULTATS ATTENDUS....4

II – ACCOMPAGNEMENT GLOBAL....4

PROJET DE DELIBERATION....6

TABLE DES ANNEXES....7

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

Programme (libellé)	Objet affectation (libellé Opération)	AE votée	AE affectée	AE disponible	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Accompagnement intensif Pôle Emploi	Subvention, organisme public et prestation d'accompagnement	1 620 000,00 €	0,00 €	1 620 000,00 €	1 458 000,00 €	162 000,00 €

INTRODUCTION

Le Département du Doubs porte au titre de sa politique « retour à l'emploi et insertion » deux grandes ambitions complémentaires, qui structurent le plan départemental pour l'insertion et le retour à l'emploi :

- Une ambition de refonte de notre modèle interne d'accompagnement des publics en insertion, pour une meilleure efficacité en termes d'accès et de retour à l'emploi.

- Une ambition de coordination des acteurs et d'efficience collective : le paysage institutionnel et partenarial en matière d'emploi, de formation et d'accompagnement s'est considérablement enrichi et donc complexifié ces dernières années. En qualité de chef de file, le Département porte la responsabilité d'une meilleure coordination pour fluidifier les parcours des personnes.

Depuis 2021, plusieurs expérimentations ont été lancées et évaluées et notamment :

- « Planoise en route vers l'emploi » : accompagnement pluridisciplinaire des allocataires du RSA orientés vers les CMS ;
- Les coachs filières : accompagnement intensif vers et dans l'emploi des BRSA accompagnés par un conseiller Pôle Emploi.

Ces expérimentations ont permis de valider un modèle d'accompagnement, désormais traduit dans le PDIRE et dans un référentiel d'accompagnement.

A travers le présent rapport, il est proposé de poser les principes et les modalités de fonctionnement du parcours d'accompagnement pour les allocataires du RSA les plus proches de l'emploi orientés professionnels à travers :

- le déploiement du parcours intensif emploi confié à Pôle Emploi et mis en œuvre par des coachs filières sur l'ensemble du Département,
- l'accompagnement global.

I – ACCOMPAGNEMENT INTENSIF – DEPLOIEMENT DES COACHS FILIERES

I – 1 Retour sur l'expérimentation des coachs filières à Montbéliard

Depuis plus d'un an, le Département, Pôle Emploi et les services de l'Etat dans le cadre de la CALPAE, ont expérimenté sur le bassin de Montbéliard la mise en place d'un accompagnement intensif des demandeurs d'emploi, prioritairement bénéficiaires des minimas sociaux, par deux coachs filières en vue de faciliter la mise en lien et la sécurisation dans l'accès à l'emploi. Le Département du Doubs a confié à Pôle Emploi la réalisation de cette action.

L'expérimentation des coachs filières sur le bassin d'emploi de Montbéliard a permis de démontrer la pertinence et l'efficacité d'un accompagnement intensif vers et dans l'emploi.

Le dernier bilan produit en comité de suivi fait apparaitre un taux de 35 % de sorties positives sur les 207 personnes accompagnées dans le cadre du dispositif depuis son lancement en mai 2022 :

- 43 sorties en « emploi sécurisé », principalement sur le secteur de l'industrie, hôtellerie restauration et transport logistique ;
- 18 bénéficiaires en emploi en cours de sécurisation (maintien de l'accompagnement dans l'emploi) ;
- 10 sorties en formation qualifiante ;
- 2 créations d'entreprise.

I – 2 DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

➢ Public visé

Fort de cette expérimentation et à travers le PDIRE, adopté en juin 2023, le Département pose le principe d'une segmentation des publics BRSA et celui du déploiement d'un modèle d'accompagnement adapté aux besoins, profils et situation des allocataires du RSA. Parce que les situations individuelles sont diverses, il s'agit d'adapter l'offre au regard des réalités économiques territoriales hétérogènes d'une part et au regard du profil des bénéficiaires d'autre part.

L'accompagnement des allocataires les plus proches de l'emploi doit être intensifié et se poursuivre jusque dans l'entreprise, afin de sécuriser et stabiliser les situations dans la durée. Les allocataires du RSA les plus à même d'accéder ou de revenir en emploi à court terme font l'objet d'une orientation professionnelle, auprès de Pôle Emploi.

Il est proposé de généraliser les coachs filières sur l'ensemble du territoire dès 2024 par la mobilisation de coachs filières, dédiés prioritairement aux allocataires du RSA âgés de 25 à 39 ans prioritairement ayant une ancienneté dans le droit inférieure à 1 an ayant des freins éventuels mais pouvant être levés par l'accès à l'emploi. Dans un objectif de prévention, le dispositif sera ouvert aux demandeurs d'emploi en fin de droits ARE.

➢ **Objectifs et moyens mobilisés** - 947 -

9 ETP de coachs filières seront déployés sur l'ensemble du Département, selon la répartition suivante : 4 ETP sur le bassin géographique de la DTSHB, 4 sur celui de la DTSHM et 1 sur la DTSHHD. Les coachs filières auront un objectif de 60 suivis en cours dans leur portefeuille pour un équivalent ETP.
Les objectifs du parcours d'accompagnement intensif sont les suivants :

- Proposer, par l'intermédiaire d'un contrat d'engagement de 6 mois, renouvelable une fois, pour une durée de 3 mois, un accompagnement intensif avec un contact avec l'allocataire suivi tous les 15 jours,
- Répondre aux besoins de recrutement des employeurs,
- Promouvoir, mobiliser et articuler l'ensemble des dispositifs d'immersion, de formation et d'aide à l'embauche adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi et des employeurs de ces secteurs,
- Mobiliser l'équipe pluridisciplinaire du Département comme levier de dynamisation et/ou de réorientation lorsque le bénéficiaire ne respecte pas les obligations contractualisées en vue de son retour à l'emploi.

Sous réserve du vote des crédits, le Département propose son soutien financier annuel de 486 000 € et ce pour une durée de trois ans, au titre des années 2024, 2025 et 2026.

I – 3 RESULTATS ATTENDUS

Au 1er janvier 2024, les 9 coachs filières seront mobilisés au sein des agences Pôle Emploi sur l'ensemble du territoire départemental pour l'accompagnement de 1000 bénéficiaires par an, soit 540 accompagnements en file active et sur un objectif de 330 sorties vers une solution structurante (emploi, formation, SIAE, CDD 3 mois) vers l'emploi sécurisé ou la formation qualifiante par an.

La sortie vers l'emploi sécurisée doit s'entendre comme un CDD ou mission intérimaire de 3 mois ou un CDI pour une quotité de travail de 50 % a minima.

II – ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Parallèlement à cet accompagnement, le dispositif « accompagnement global » demeure un des outils du parcours d'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA, orientés professionnels qui ne sont pas éligibles à un accompagnement intensif par un coach filière. La philosophie de l'accompagnement global est de permettre de développer et d'accélérer l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés à la fois d'ordre social et professionnel, qu'ils soient allocataires du RSA ou non. Il est proposé, à travers le présent rapport, de prolonger d'un an par voie d'avenant la convention de coopération liant le Département et Pôle Emploi pour la mise en œuvre de l'accompagnement global.

Le Département et Pôle emploi ont développé depuis de nombreuses années une prise en charge coordonnée simultanée des publics touchés par l'exclusion. En effet, certains demandeurs d'emploi rencontrent des difficultés sociales qui font obstacle à leur recherche d'emploi. Il s'agit de mettre un œuvre un double accompagnement où le conseiller pôle emploi et le professionnel du travail social sont garants de la mise en œuvre de l'accompagnement, de la réalisation effective des actions et de leurs impacts.

La convention 2020-2023 ne porte pas sur un partenariat financier, considérant que chaque institution mobilise ses propres moyens au titre du droit commun pour réaliser l'accompagnement social et professionnel.

L'accompagnement global repose sur le principe d'une relation structurée entre le Département et Pôle emploi à partir de leurs offres de services et compétences respectives, afin de garantir un suivi coordonné du parcours du bénéficiaire par deux professionnels, l'un du social et l'autre de l'emploi.

En 2022, ce sont près de 1 000 demandeurs d'emploi qui ont bénéficié d'un accompagnement global, dont près de 500 étaient allocataires du RSA.

Il est proposé de prolonger la convention de coopération jusqu'au 31 décembre 2024 par voie d'avenant.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 110** présenté sous le timbre **: DGS / DASLI** ;

Vu l'avis de la commission n° **1** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental, décide :

- de procéder à l'affectation de l'autorisation d'engagement d'un montant de 1 458 000 € au titre du Service public de l'insertion et de l'emploi ;

- d'attribuer une subvention de 486 000 € en faveur de Pôle Emploi au titre de la mise en œuvre des parcours intensifs emploi ;

- d'approuver telle qu'elle figure en annexe 1 du rapport, la convention triennale à intervenir avec Pole Emploi relative à la mise en œuvre du parcours intensif emploi au titre des années 2024-2025-2026.

- d'autoriser Mme la Présidente du Département à signer ladite convention, au nom de la Collectivité.

- d'approuver tel qu'il figure en annexe 2 du rapport, l'avenant à la convention de coopération entre Pôle emploi et le Département pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

- d'autoriser Mme la Présidente du Département à signer ledit avenant, au nom de la Collectivité.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Convention
2 - Avenant convention de coopération Accompagnement global

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LE DEPARTEMENT DU DOUBS ET POLE EMPLOI

POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS INTENSIF EMPLOI A DESTINATION DES BRSA DU DOUBS

Entre, d'une part,

- **Le Département du Doubs,** dont le siège est situé 7 Avenue de la Gare d'eau- 25000 Besançon, représenté par sa Présidente, Mme Christine BOUQUIN, dûment autorisée par délibération de l'Assemblée départementale du 18 décembre 2023

Et, d'autre part,

- **Pôle emploi**, institution nationale publique, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, régie par les articles L.5312-1 à L.5312-14, R 5312-10 à R 5312-30 du code du travail, dont le siège est situé au : 1 à 5, avenue du Docteur Gley — 75 987 Paris Cedex 20, représenté par M. Michel SWIETON Directeur régional Pole Emploi Bourgogne-Franche-Comté

Vu la convention de partenariat entre le Département et Pole Emploi du 23 novembre 2021 pour favoriser l'accès à l'emploi dans les secteurs en tension ;

Vu la **délibération** du Conseil Départemental du Doubs en date du **26 juin 2023** portant adoption du Plan Départemental pour l'Insertion et le Retour à l'emploi

Vu la **délibération** de l'Assemblée départementale du **18 décembre 2023** donnant l'accord de la Présidente pour la signature de la présente convention ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

Le SPIE vise à coordonner l'intervention de l'ensemble des acteurs sociaux et économiques autour des objectifs d'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Dans cette perspective, l'un des enjeux majeurs, est le rapprochement avec le monde économique qui est confronté à de grandes tensions de recrutement. En juin 2021, le Département, Pôle emploi et les services de l'Etat dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE), ont expérimenté sur le bassin de Montbéliard la mise en place d'un accompagnement intensif des demandeurs d'emploi, prioritairement bénéficiaires des minimas sociaux, par deux coachs filières en vue de faciliter la mise en lien et la sécurisation dans l'accès à l'emploi.

Fort de cette expérimentation et à travers le PDIRE, adopté en juin 2023, le Département pose le principe d'une segmentation des publics bénéficiaires du RSA (BRSA) et celui du déploiement de modèle d'accompagnement adapté aux besoins, profils et situation des allocataires du RSA. Parce que les situations individuelles sont diverses, il s'agit d'adapter l'offre au regard des réalités économiques territoriales hétérogènes d'une part et au regard du profil des bénéficiaires d'autre part. L'accompagnement des allocataires les plus proches de l'emploi doit être intensifié et se poursuivre jusque dans l'entreprise, afin de sécuriser et stabiliser les situations dans la durée.

La présente convention tend à pérenniser l'expérimentation et à en assurer son déploiement sur l'ensemble du territoire départemental pour intensifier et mieux suivre l'accompagnement des allocataires orientés vers le service public de l'emploi, conformément aux objectifs convergents de France Travail, du Département et aux orientations du futur pacte local des solidarités.

Le dispositif s'inscrit dans le service public d'insertion et de l'emploi (SPIE) et pourra être amené à évoluer au regard du contexte dans lequel s'inscrit la présente convention, notamment la mise en œuvre de France travail.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre et de financement des parcours d'accompagnement intensif vers et dans l'emploi mis en œuvre par les coachs filières au sein du service public de l'emploi prioritairement auprès des allocataires du RSA bénéficiant d'une orientation professionnelle.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS DE L'ACTION

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Proposer, par l'intermédiaire d'un contrat d'engagement de 6 mois, renouvelable une fois, pour une durée de 3 mois un accompagnement intensif avec un contact tous les 15 jours, pour les demandeurs d'emploi du PF. Un bilan de réévaluation sera effectué à 3 mois.
- Répondre aux besoins de recrutement des employeurs notamment en constituant et mobilisant un réseau d'employeurs inclusifs en lien avec les Animateurs du SPIE (ASPIE) et en assurant la promotion de ces secteurs.
- Promouvoir, mobiliser et articuler l'ensemble des dispositifs d'immersion, de formation et d'aide à l'embauche adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi et des employeurs de ces secteurs

- Mobiliser l'Equipe Pluridisciplinaire (EPD) comme levier de dynamisation et/ou de réorientation lorsque le bénéficiaire ne respecte pas les obligations contractualisées en vue de son retour à l'emploi

Les coachs filières ont un objectif de 60 suivis en cours dans leur portefeuille pour un équivalent temps plein (ETP).

ARTICLE 3 - PUBLIC VISE

En priorité, les allocataires orientés professionnel entrant dans le RSA âgés de 25 à 39 ans prioritairement ayant une ancienneté dans le droit inférieure à 1 an ayant des freins éventuels mais pouvant être levés par l'accès à l'emploi.

Dans un objectif de prévention, le dispositif peut être ouvert aux demandeurs d'emploi en fin de droits ARE (allocation retour à l'emploi).

ARTICLE 4 - DUREE

La présente convention est conclue pour la période courant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DE POLE EMPLOI

- Engagement de moyens

Pôle emploi s'engage à dédier 9 ETP de coachs filières salariés de Pôle emploi, à partir de novembre 2023 selon le calendrier suivant :

- Maintien des 2 ETP de coachs filières déployés dans le cadre de l'expérimentation sur le secteur de la DTSHM
- A compter du 1er novembre 2023, déploiement de 3 ETP de coachs filière supplémentaires sur les secteurs de la DTSHHD (agence de Morteau) et de la DTSHB (Agences de Planoise et Palente)
- A compter du 1er janvier 2024, 4 ETP viendront compléter le dispositif sur les agences non couvertes)

Ainsi, au 1er janvier 2024, 9 ETP de coachs filières seront mobilisés au sein des agences Pôle Emploi sur l'ensemble du territoire départemental (4 sur le bassin de la DTSHM, 4 sur celui de la DTSHB, 1sur le perimetre de la DTSHD

Ces coachs filières seront mobilisés exclusivement pour l'accompagnement du public visé à l'article 3 et dans le présent cadre contractuel. Une fiche de poste sera conjointement élaborée en application de la présente convention.

Les coachs filières seront localisés dans les agences de Pôle emploi. Toutefois, dans le cadre de cette mission, ils seront amenés à se rendre disponibles autant que de besoin sur l'ensemble du territoire du département (temps de réunions, évènements, regroupements professionnels…).

Pôle emploi mettra à disposition les outils de travail tels que ordinateurs, téléphone et prendra à sa charge les éventuels frais de déplacements.

- Engagement de résultats

Pôle emploi s'engage à accompagner 1000 bénéficiaires par an, soit 540 accompagnements en file active et sur un objectif de 330 sorties vers une solution structurante (emploi, formation, SIAE, CDD 3 mois) vers l'emploi sécurisée ou la formation qualifiante par an.

La sortie vers l'emploi sécurisée doit s'entendre comme un CDD ou mission interimaire de 3 mois ou un CDI pour une quotité de travail de 50 % à minima.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS FINANCIERS DU DEPARTEMENT DU DOUBS

Sous réserve du vote des crédits, le Département s'engage à accorder son soutien financier annuel de 486 000 € et ce pour une durée de trois ans, au titre des années 2024, 2025 et 2026

Le versement annuel de la participation départementale est effectué en deux fois :

- 70 % du montant de la subvention pour l'acompte de l'année n,
- le solde de l'année n, soit 30 %, après l'envoi avant le 31 mars de l'année n+1 du bilan final d'activité au terme de l'action.

Les fonds attribués seront crédités sur le compte de l'organisme selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 7 – SUIVI ET EVALUATION DE LA CONVENTION

La présente convention fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation dans le cadre de réunions partenariales CD25/PE semestrielles à minima et fera l'objet d'un bilan annuel tendant à démontrer la réalisation des objectifs de résultats fixés à l'article 5 de la présente convention.

Le bilan à transmettre fera état de l'ensemble des outils d'accompagnement développés et mis à disposition par l'ensemble des membres du SPIE et des acteurs de l'emploi au bénéfice des demandeurs d'emploi (DAQ, FQ, Dispositifs d'Immersion…). Les CDD/CDI à faible quotité d'heures non comptabilisés dans les sorties à l'emploi sécurisé seront valorisés dans cette liste comme levier d'accompagnement.

ARTICLE 8 - DEONTOLOGIE ET PROTECTION DES DONNEES À CARACTERE PERSONNEL

Pôle emploi et le Département du Doubs s'engagent à respecter les règles du service public et notamment à veiller à ce que les pratiques, interventions, démarches, comportements ou décisions soient conformes aux principes du service public rappelés ci-après :

- Principe d'équité de traitement et de non- discrimination,
- Principe de confidentialité, de protection de la vie privée et de protection des données à caractère personnel (selon les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), en particulier pour l'utilisation des données à caractère personnel des fichiers de Pôle emploi, uniquement accessibles aux agent de Pôle emploi, sauf autorisation spécifique de la CNIL.

- Principe de gratuité de placement,
- Principe de continuité du service public, pour les personnes reçues par des services différents,
- Principe de transparence, permettant notamment le libre accès pour l'intéressé aux données le concernant.

Dans le cas où la présente convention prévoit la mobilisation d'agents de Pôle emploi en dehors des sites et l'accès aux systèmes d'informations de Pôle emploi, cet accès est réservé aux seuls agents de Pôle emploi ainsi mobilisés.

Le Département s'engage expressément à prendre toute mesure de nature à préserver la sécurité des données à caractère personnel qui lui sont, le cas échéant, transmises par Pôle emploi, ainsi que toute mesure de nature à permettre que ces données ne soient ni déformées ni endommagées et à interdire leur accès par des tiers non autorisés. En outre le Département du Doubs s'interdit d'utiliser ces données à d'autres fins que celles expressément prévues par la présente convention.

Si un échange de données s'avère nécessaire pour la mise en œuvre de la présente convention, avant tout échange de données personnelles, les parties s'engagent à signer une convention destinée à encadrer l'échange de données informatisé entre Pôle emploi et ses partenaires, intervenant à titre gratuit et poursuivant les objectifs définis à l'article 1. Elle fixera les obligations des parties entre elles et vis-à-vis des personnes physiques dont les données personnelles sont traitées. Elle sera conclue en application de la présente convention d'animation territoriale du service public de l'insertion et de l'emploi.

ARTICLE 10 – CONTROLE FINANCIER DU DEPARTEMENT

Pôle Emploi s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par le Département de la réalisation de l'objectif et de l'emploi régulier des fonds publics, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production sera jugée utile.

Le département se réserve le droit de procéder à tout contrôle sur pièces et sur place en vue de s'assurer du respect des engagements de Pôle Emploi.

ARTICLE 11 – RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée :

A tout moment, à l'amiable, par volonté concordante des parties de mettre fin à la présente convention.

Par le Département, à tout moment, pour motif d'intérêt général dûment justifié, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Pôle emploi

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des deux parties de l'une de ses obligations définies à la présente convention, et un mois après réception par la partie défaillante d'une lettre recommandée avec avis de réception de mise en demeure de s'exécuter demeurée sans effet, la partie lésée pourra résilier ladite convention par lettre recommandée avec avis de réception, c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire pour cela d'accomplir aucune formalité judiciaire. Cette résiliation ne pourra donner lieu à indemnisation. En cas de faute lourde, il sera procédé à la résiliation des dispositions conventionnelles sans préavis ni indemnité.

La résiliation de la présente convention ne met fin au contrat que pour l'avenir de sorte qu'elle n'a pas pour effet d'anéantir rétroactivement les actions réalisées en cours de contrat, ni d'affecter les droits et engagements contractuels de l'une ou l'autre partie consentis ou exercés avant la date de résiliation concernée.

La contribution financière due à la date de la résiliation est calculée prorata temporis.

ARTICLE 12 –MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant écrit signé par le représentant habilité de chacune des parties et adopté dans les mêmes conditions que la présente convention.

Cet avenant précisera les éléments modifiés ou ajoutés à la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause l'objet et l'économie de la présente convention.

ARTICLE 13 – REGLEMENT DES DIFFEREND S

Pour tout différend qui s'élèverait à l'occasion de la validité, l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher une solution amiable, préalablement à tout recours devant les tribunaux.

En cas de désaccord persistant, le litige pourra être porté par la partie la plus diligente devant le Tribunal administratif de Besançon.

ARTICLE 14 - RESPECT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL POUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD) ET DE LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Chacune des parties s'engage à respecter la réglementation sur la protection des données qui définit les conditions dans lesquelles des traitements de données à caractère personnel peuvent être créés.

Pour garantir le respect du RGPD et de la loi informatique et libertés, les parties s'engagent plus particulièrement :

- à respecter la loi en termes d'information des personnes et de gestion de leurs droits (accès, rectification, suppression…) ;
- à mettre en œuvre les mesures utiles pour sécuriser les données à caractère personnel (DCP) ;
- à conserver les DCP pour une durée strictement nécessaire à l'exécution des objectifs fixés ;
- à respecter l'obligation d'informer les personnes concernées et la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sous 72h en cas de violation de données.

Il est précisé que les parties peuvent traiter des données personnelles concernant les agents et autres préposés de l'autre partie, pour les seuls besoins de l'exécution et du suivi de la convention et, le cas échéant, des contentieux liés à sa passation ou son exécution, ce sous leur responsabilité et dans le respect du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Chaque partie informe les personnes concernées de la transmission des données à l'autre partie et des moyens dont elles disposent pour exercer leurs droits, tels que prévus aux articles 15 à 23 du

règlement général sur la protection des données (RGPD), notamment leur droit d'accès, de rectification, et dans certains cas, d'effacement ou d'opposition.

Pour les traitements mis en œuvre par Pôle emploi, ces droits s'exercent auprès du délégué à la protection des données de Pôle emploi, par courriel à contact-dpd@pole-emploi.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Pôle emploi, délégué à la protection des données, 1-5 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris Cedex 20.

Pour les traitements mis en œuvre par le partenaire, ces droits s'exercent auprès du délégué à la protection des données du Département.

Sauf obligation légale ou réglementaire particulière, chaque partie s'engage à détruire les données personnelles et leurs copies dès qu'elles ne sont plus nécessaires à l'exécution et au suivi de la convention et à la gestion des éventuels contentieux. En l'absence de contentieux, cette destruction intervient au plus tard dans un délai de deux mois à compter de l'échéance de la convention.

Comme prévu à l'article 8, tout autre échange de données s'il s'avérait nécessaire devra fait l'objet d'une convention ad hoc.

ARTICLE 15 : COMMUNICATION

Le Conseil départemental et Pôle emploi s'engagent à relayer les dispositions de la présente convention et les bilans effectués auprès de leur réseau régional respectif afin d'en faire un outil opérationnel.

Les parties conviennent par ailleurs de mettre en place des moyens de communication relatifs aux actions réalisées, valorisant leur coopération dans leurs supports respectifs d'information.

La promotion du partenariat pourra se faire, d'une part auprès des médias selon des modalités à définir, d'autre part auprès des réseaux respectifs.

Les Parties s'engagent à afficher, pendant la durée de la convention, le présent partenariat dans le cadre de leurs supports institutionnels.

Les Parties valident conjointement les documents élaborés.

Toute communication externe sur cet accord devra être acceptée par les deux parties.

Toute utilisation des logos du Département et de Pôle emploi pour des supports en lien avec les actions mises en place dans le cadre de la convention sera soumise à une autorisation expresse et écrite de la part ds partenaires, qui précise la durée de cette autorisation. Le non-respect de cette obligation rend la convention caduque.

Fait en deux exemplaires originaux, à Besançon, le

La Présidente du Département

Christine BOUQUIN

Le Directeur régional Pole Emploi

Bourgogne Franche-Comté

Michel SWIETON

AVENANT DE PROLONGATION CONVENTION DE COOPERATION ENTRE POLE EMPLOI ET LE DEPARTEMENT DU DOUBS POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Entre, d'une part,

- **Le Département du Doubs,** dont le siège est situé 7 Avenue de la Gare d'eau- 25000 Besançon, représenté par sa Présidente, Mme Christine BOUQUIN, dûment autorisée par délibération de l'Assemblée départementale des 18 et 19 décembre 2023 ;

Et, d'autre part,

- **Pôle emploi**, institution nationale publique, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, régie par les articles L.5312-1 à L.5312-14, R 5312-10 à R 5312-30 du code du travail, dont le siège est situé au : 1 à 5, avenue du Docteur Gley — 75 987 Paris Cedex 20, représenté par M. Jean Francois Locatelli Directeur Territorial Doubs - Territoire de Belfort domicilié 7 avenue des Montboucons 25 000 Besançon

Vu la convention de coopération entre Pole Emploi et le Département du Doubs pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi signée le 13 février 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Doubs en date du 26 juin 2023 portant adoption du Plan Départemental pour l'Insertion et le Retour à l'emploi ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale des 18 et 19 décembre 2023 autorisant la prolongation d'un an par voie d'avenant de la convention de coopération entre Pole Emploi et le Département du Doubs pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi ;

ARTICLE 1 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention susvisée qui prenait effet le 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023 est prolongée en l'état par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait en deux exemplaires originaux, à Besançon, le

La Présidente du Département, Le Directeur Territorial Pôle emploi 25/90

Christine BOUQUIN Jean François Locatelli

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Solidarités humaines - Retour à l'emploi, insertion - Prévention et lutte contre l'exclusion - Modalités d'accompagnement des personnes en insertion - Partenariat entre le Département du Doubs et Pole Emploi pour le retour à l'emploi : coachs filières et accompagnement global

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 110** présenté sous le timbre **: DGS / DASLI** ;

Vu l'avis de la commission n° **1** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Ludovic FAGAUT** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental, décide :

- de procéder à l'affectation de l'autorisation d'engagement d'un montant de 1 458 000 € au titre du Service public de l'insertion et de l'emploi ;

- d'attribuer une subvention de 486 000 € en faveur de Pôle Emploi au titre de la mise en œuvre des parcours intensifs emploi ;

- d'approuver telle qu'elle figure en annexe 1 du rapport, la convention triennale à intervenir avec Pole Emploi relative à la mise en œuvre du parcours intensif emploi au titre des années 2024-2025-2026.

- d'autoriser Mme la Présidente du Département à signer ladite convention, au nom de la Collectivité.

- d'approuver tel qu'il figure en annexe 2 du rapport, l'avenant à la convention de coopération entre Pôle emploi et le Département pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

- d'autoriser Mme la Présidente du Département à signer ledit avenant, au nom de la Collectivité.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236450H1-DE

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 111
	Commission[s] : 1
	Timbre : DGS / DASLI

SOLIDARITÉS HUMAINES

RETOUR À L'EMPLOI, INSERTION - PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN INSERTION

Objet : Convention de partenariat entre le Département du Doubs et les opérateurs de l'animation territoriale du service public de l'emploi et de l'insertion (SPIE)

SOMMAIRE

INTRODUCTION 2

I – LE SPIE – CADRE PARTENARIAL DE LA POLITIQUE D'INSERTION ET D'EMPLOI 2

II – LE BILAN DE L'ANIMATION TERRITORIALE DU SPIE EN 2023 3

II – 1. UNE ANIMATION LOCALE PAR TERRITOIRE CADRÉE PAR DES FEUILLES DE ROUTE 3

II – 2. DES RÉALISATIONS SIGNIFICATIVES QUI MÉRITENT D'ÊTRE APPROFONDIES 4

III – ENJEUX POUR 2024 4

III – 1. LE DÉPLOIEMENT DU RÉFÉRENTIEL D'ACCOMPAGNEMENT : ASPIE ET COACHS FILIÈRES, LA NÉCESSAIRE COMPLÉMENTARITÉ EN FAVEUR DU RETOUR À L'EMPLOI 5

III – 2. LE SPIE COMME PRÉFIGURATION DE FRANCE TRAVAIL 5

III – 3. LE FINANCEMENT DES POSTES ASPIE 6

PROJET DE DELIBERATION 7

TABLE DES ANNEXES 8

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

Programme (libellé)	Objet affectation (libellé Opération)	AE votée	AE affectée	AE disponible	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Service public de l'insertion et de l'emploi	Subvention, organisme public et prestation d'accompagnement	900 000,00 €	0,00 €	900 000,00 €	270 000,00 €	630 000,00 €

INTRODUCTION

Le Département du Doubs porte au titre de sa politique « retour à l'emploi et insertion » deux grandes ambitions complémentaires, qui structurent le plan départemental pour l'insertion et le retour à l'emploi :

- Une ambition de refonte de notre modèle interne d'accompagnement des publics en insertion, pour une meilleure efficacité en termes d'accès et de retour à l'emploi ;

- Une ambition de coordination des acteurs et d'efficience collective : le paysage institutionnel et partenarial en matière d'emploi, de formation et d'accompagnement s'est considérablement enrichi et donc complexifié ces dernières années. En qualité de chef de file, le Département porte la responsabilité d'une meilleure coordination pour fluidifier les parcours des personnes.

Le présent rapport répond à cette seconde ambition.

Le service public de l'emploi et de l'insertion (SPIE) constitue en effet le cadre de travail partenarial qui permet de répondre à l'objectif de coordination des acteurs et de simplification des parcours en insertion.

I – LE SPIE – CADRE PARTENARIAL DE LA POLITIQUE D'INSERTION ET D'EMPLOI

Depuis 2021 et l'engagement de la démarche, le SPIE a vocation à impulser dans chaque territoire une dynamique collective en faveur de l'insertion et de l'emploi des publics. L'Etat et le Département sont les deux copilotes du SPIE, et président à ce titre le comité stratégique. Ils en sont également les principaux financeurs.

Pôle Emploi, Région, Grand Besançon Métropole et Pays de Montbéliard Agglomération, viennent compléter le comité stratégique du SPIE. Cette instance s'est réunie à deux reprises au cours de l'année 2022, et le 15 novembre 2023 pour faire le bilan des actions menées sur 2023 et échanger sur les perspectives pour 2024.

Pour la phase de construction de la démarche (jusqu'en juin 2023) : la subvention reçue dans le cadre de la convention initiale s'élevait à 550 000 €. Cette enveloppe a permis la construction de la démarche notamment grâce au financement sur 2 ans de 5 postes d'animateurs locaux SPIE salariés de Pôle Emploi.

Pour la phase opérationnelle : le budget total était estimé à 700 000 € pour l'année 2023. Ce montant était partagé entre différents financeurs :

- Pour le Département, il s'agit de prendre en charge les coûts liés à la mise en place des outils numériques (suivi de parcours, cartographie de l'offre de service et site Internet) ainsi que les 2 postes d'animation départementale et de chargée de mission numérique SPIE, soit environ 350 000 €.
- Le financement des 7 postes d'animation locale repose essentiellement sur l'Etat. Les services de la DDETSPP (Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations) ont mobilisé des reliquats de crédits 2022 pour financer l'ensemble du potentiel d'animation sur l'année 2023.
- Les autres membres du comité stratégique et partenaires structurants mettent pour leur part à la disposition de multiples ressources et dispositifs existants, qui contribueront à la démarche (permanence emploi de GBM, missions locales IDEIS…).

II – LE BILAN DE L'ANIMATION TERRITORIALE DU SPIE EN 2023

II – 1. Une animation locale par territoire cadrée par des feuilles de route

Pour permettre de mener une action pertinente au niveau local, la démarche SPIE s'est déployée au travers des animateurs et animatrices du SPIE (ASPIE), chargés d'animer le partenariat insertion-emploi sur 7 territoires :

Territoire d'animation		Porteur
Besançon et périphérie	Planoise	Réussite Emploi Franche Comté
	Besançon (hors Planoise)	Pôle Emploi
	Doubs ouest	Pôle Emploi
Montbéliard et périphérie	Montbéliard	Pôle Emploi
	Ceinture de Montbéliard	Idéis
	Nord rural	Pôle Emploi
Haut Doubs	Haut Doubs	Pôle Emploi

Pour le début d'année 2023, l'activité des animateurs et animatrices du SPIE de chaque bassin d'emploi était cadrée par une feuille de route dont les actions principales trouvaient leurs fondements dans le plan d'action du SPIE :

- Généraliser une offre insertion-emploi très locale, passant par l'organisation et le soutien à des événements emploi locaux,
- Renforcer le lien entre l'insertion par l'activité économique (IAE) et le monde économique « classique » passant par la dynamisation des prescriptions d'une part et l'anticipation et facilitation des sorties d'autre part,
- Sécuriser la prise de poste en entreprise des publics en insertion,
- Proposer des outils d'interconnaissance et de formation entre les professionnels via l'organisation de visites de structures, de webinaires d'information.

II – 2. Des réalisations significatives qui méritent d'être approfondies

Après 6 mois de mise en œuvre, le bilan des feuilles de route ASPIE est positif. Tous les chantiers prévus ont été engagés sur l'ensemble des territoires, avec un avancement variable.

Plusieurs actions-clés ont été menées par les ASPIE, parmi lesquelles :

- Le soutien aux événements emploi comme le Salon des Recruteurs du 4 avril 2023,
- L'organisation d'ateliers de préparation des publics BRSA pour les événements emploi de Maîche et Grand Charmont,
- La mise en place de revue de portefeuilles avec les travailleurs sociaux de la Direction territoriale des solidarités humaines du Haut-Doubs,
- L'organisation de visites des structures Frip'Vie, Ensemblier Défi, ADS à destination des travailleurs sociaux du Département,
- L'organisation de webinaires d'information à destination de tous les partenaires du Département (sur la réglementation RSA, la réforme de l'assurance chômage et la typologie des SIAE).

Plusieurs autres chantiers sont encore en cours et la démarche d'animation partenariale a vocation à s'inscrire dans la durée. Pour que les actions engagées puissent être menées à leur terme et porter leurs fruits, la démarche doit se poursuivre sur l'année 2024.

Dans cet esprit, les feuilles de route des ASPIE initialement prévues jusqu'au mois de septembre ont été prolongées jusqu'à la fin de l'année 2023 et une prolongation de leur mission pour l'année prochaine est proposée.

Au regard des réalisations et des réalités de terrain, si le partenariat établi avec les 3 opérateurs (Pôle emploi, Idéis et Réussite Emploi Franche Comté) reste pertinent, il est toutefois proposé de revoir le nombre d'animateurs locaux. Il est proposé que l'équipe passe de 7 à 5 membres selon la répartition suivante :

Territoire d'animation		**Porteur**
Besançon et périphérie	Besançon	Réussite Emploi Franche Comté
	Périphérie Besançon	Pôle emploi
Montbéliard et périphérie	Montbéliard et zone rurale	Pôle emploi
	Ceinture urbaine de Montbéliard	Idéis
Haut Doubs	Haut Doubs	Pôle emploi

Cette nouvelle répartition traduit l'état actuel de l'équipe ASPIE (absence de 2 membres depuis plusieurs mois).

III – ENJEUX POUR 2024

Le contexte tant local que national vient confirmer l'intérêt de maintenir le SPIE sur la durée et de poursuivre l'animation locale : la mise en place du nouveau référentiel d'accompagnement des bénéficiaires du RSA au niveau du Département ainsi que France Travail à l'échelle nationale.

III – 1. Le déploiement du référentiel d'accompagnement : ASPIE et coachs filières, la nécessaire complémentarité en faveur du retour à l'emploi

Depuis 2021, plusieurs expérimentations ont été lancées et évaluées et notamment :

- « Planoise en route vers l'emploi » : accompagnement pluridisciplinaire des allocataires du RSA orientés vers les CMS ;
- Les coachs filières : accompagnement intensif vers et dans l'emploi des BRSA accompagnés par un conseiller Pôle emploi.

Ces expérimentations ont permis de valider un modèle d'accompagnement, désormais traduit dans le PDIRE et dans un référentiel d'accompagnement.
Ainsi, fort de ces expérimentations et à travers le PDIRE, adopté en juin 2023, le Département pose le principe d'une segmentation des publics BRSA et celui du déploiement d'un modèle d'accompagnement adapté aux besoins, profils et situation des allocataires du RSA.
Parce que les situations individuelles sont diverses, il s'agit d'adapter l'offre au regard des réalités économiques territoriales hétérogènes d'une part et au regard du profil des bénéficiaires d'autre part.
A l'horizon 2024, le déploiement de coachs filières au sein des agences Pôle emploi financés par le Département et de conseiller en insertion professionnelle (CIP) au sein des CMS pour mettre en place des accompagnements intensifs des publics PBRSA les plus proches de l'emploi viendra compléter l'action des ASPIE.

La politique de retour à l'emploi du Département sera ainsi portée par ses deux « jambes » :

- D'une part, les ASPIE informent et mettent en lien les acteurs du territoire (échelle globale) ;
- D'autre part, les coachs filières et les CIP assurent un accompagnement adapté et personnalisé des publics ciblés (échelle individuelle), en complémentarité de l'accompagnement social délivré par le Département chef de file de l'action sociale.

III – 2. Le SPIE comme préfiguration de France Travail

La stratégie développée à travers le SPIE dans le Doubs porte les mêmes ambitions que celles de France Travail : renforcer la coordination entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi sur tout le territoire départemental.

Le travail réalisé dans le cadre du SPIE préfigure donc en pratique France Travail. Il est donc essentiel, dans un souci de continuité, de cohérence et de lisibilité de l'action publique, de ne pas déconstruire cette base solide et de capitaliser sur les acquis et sur les ressources déjà engagées.

Le calendrier de mise en œuvre ainsi que le contenu de France Travail restent encore à préciser. Pour autant, la dynamique engagée avec le SPIE mérite d'être poursuivie et facilitera quoi qu'il arrive la déclinaison locale de France Travail.

III – 3. Le financement des postes ASPIE

Si l'Etat a assuré le financement des postes ASPIE sur la période 2021-2023 (d'abord indirectement via la subvention versée au titre de la convention SPIE Etat/Département, puis directement via des conventions signées directement avec les 3 opérateurs de l'animation), le financement pour 2024 reste à sécuriser.

Il est proposé que le Département finance intégralement les 5 postes ASPIE pour un montant total de 270 000 € (soit 54 000 € par poste) :

- 162 000 € en faveur de Pôle Emploi, pour le financement de 3 ASPIE,
- 54 000 € en faveur d'IDEIS, pour le financement d'1 ASPIE,
- 54 000 € en faveur de Réussite Emploi Franche Comté, pour le financement d'1 ASPIE,

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 111** présenté sous le timbre **: DGS / DASLI** ;

Vu l'avis de la commission n° **1** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide :

- de procéder à l'affectation d'une autorisation d'engagement d'un montant de 270 000 € au titre du programme service public de l'emploi et de l'insertion ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

. 162 000 € en faveur de Pôle Emploi,
. 54 000 € à IDEIS,
. 54 000 € à REFC au titre de l'animation du SPIE.

- d'approuver tels qu'ils figurent en annexes 1, 2 et 3 du rapport, les avenants à intervenir avec l'Etat, Pôle Emploi, IDEIS et REFC pour l'animation du SPIE au titre de l'année 2024, et d'autoriser Mme la Présidente du Département à les signer au nom de la Collectivité.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Avenant Pole Emploi
2 - Avenant IDEIS
3 - Avenant REFC

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE L'ETAT, LE DEPARTEMENT DU DOUBS ET POLE EMPLOI

POUR L'ANIMATION TERRITORIALE DU SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

AVENANT N°1

Entre d'une part,

- **L'Etat**, représenté par M. Jean-François COLOMBET, Préfet du Doubs
- **Le Département du Doubs,** représenté par sa Présidente, Mme Christine BOUQUIN, dûment autorisée par délibération de l'Assemblée départementale du 18 décembre 2023

Et, d'autre part,

- **Pôle emploi**, représenté par M. Michel SWIETON Directeur régional Pole emploi Bourgogne-Franche-Comté

Vu l'appel à manifestation d'intérêt sur le déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi du Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion du 16 décembre 2020 ;

Vu le plan d'action SPIE adopté par l'ensemble des membres du comité stratégique SPIE ;

Vu la convention de partenariat signée le 25 août 2023 entre l'Etat, le Département du Doubs et Pôle emploi pour l'animation territoriale du service public de l'insertion et de l'emploi ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 18 décembre 2023 donnant l'accord de la Présidente pour la signature du présent avenant ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DU 25 AOUT 2023

1. Territoires dont l'animation est confiée à Pôle emploi

L'article 2 intitulé "Territoires dont l'animation est confiée à Pôle emploi" est ainsi modifié :

« Dans le cadre d'une concertation entre les membres du comité stratégique *et suite aux premiers mois de mise en œuvre, une modification des territoires initiaux est opérée à compter du 1er janvier 2024.*

*5 territoir*es ont été identifiés : »

Territoire d'animation		**Porteur**
Besançon et périphérie	Besançon	Réussite Emploi Franche Comté
	Périphérie Besançon	Pôle emploi
Montbéliard et périphérie	Montbéliard et zone rurale	Pôle emploi
	Ceinture urbaine de Montbéliard	Idéis
Haut Doubs	Haut Doubs	Pôle emploi

2. Le financement de l'animation

L'article 3 intitulé « Financement » est ainsi modifié : "L'animation des territoires confiée à Pôle emploi est financée *pour l'année 2024 par le Département du Doubs pour un montant total de 162 000 € correspondant aux 3 postes d'animateurs portés par Pôle Emploi.*

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- *70 % au démarrage de la convention*
- *Le solde de 30 % courant 2025 après la production d'un bilan par Pôle Emploi »*

3. La durée de la convention

L'article 9 de la convention du 25 aout 2023, prévoit la possibilité d'une prolongation de la durée de la convention par avenant. Le présent avenant prolonge donc la convention initiale pour l'année 2024. Un avenant en cours d'année 2024 pourra également intervenir s'il s'avère utile au regard de la future déclinaison du pacte des solidarités et de France Travail ».

Fait en trois exemplaires originaux, à Besançon, le

Le Préfet du Doubs	La Présidente du Département	Le Directeur régional Pôle emploi Bourgogne Franche-Comté
Jean-François COLOMBET	Christine BOUQUIN	Michel SWIETON

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE L'ETAT, LE DEPARTEMENT DU DOUBS ET IDEIS

POUR L'ANIMATION TERRITORIALE DU SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

AVENANT N°1

Entre d'une part,

- **L'Etat**, représenté par M. Jean-François COLOMBET, Préfet du Doubs
- **Le Département du Doubs,** représenté par sa Présidente, Mme Christine BOUQUIN, dûment autorisée par délibération de l'Assemblée départementale du 18 décembre 2023

Et, d'autre part,

- **Idéis,** association loi 1901, représentée par Monsieur Christian HIRSCH, son Président, dont le siège est situé 2 avenue des Alliés à Montbéliard

Vu l'appel à manifestation d'intérêt sur le déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi du Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion du 16 décembre 2020 ;

Vu le plan d'action SPIE adopté par l'ensemble des membres du comité stratégique SPIE ;

Vu la convention de partenariat signée le 25 aout 2023 entre l'Etat, le Département du Doubs et Idéis pour l'animation territoriale du service public de l'insertion et de l'emploi ;

Vu la délibération de la commission permanente du département du Doubs en date de l'Assemblée départementale du 18 décembre 2023 donnant l'accord de la Présidente pour la signature du présent avenant ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DU 25 AOUT 2023

1. Territoires dont l'animation est confiée à Idéis

L'article 2 intitulé "Territoires dont l'animation est confiée à Idéis" est ainsi modifié :

« Dans le cadre d'une concertation entre les membres du comité stratégique *et suite aux premiers mois de mise en œuvre, une modification des territoires initiaux est opérée à compter du 1er janvier 2024.*

*5 territoir*es ont été identifiés : »

Territoire d'animation		**Porteur**
Besançon et périphérie	Besançon	Réussite Emploi Franche Comté
	Périphérie Besançon	Pôle emploi
Montbéliard et périphérie	Montbéliard et zone rurale	Pôle emploi
	Ceinture urbaine de Montbéliard	Idéis
Haut Doubs	Haut Doubs	Pôle emploi

2. Le financement de l'animation

L'article 3 intitulé « Financement » est ainsi modifié :

"L'animation des territoires confiée à Idéis est financée *pour l'année 2024 par le Département du Doubs pour un montant total de 54 000 € correspondant au poste d'animateur porté par Idéis.*
Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- *70 % au démarrage de la convention*
- *Le solde de 30 % courant 2025 après la production d'un bilan par Idéis »*

3. La durée de la convention

L'article 9 de la convention du 25 aout 2023, prévoit la possibilité d'une prolongation de la durée de la convention par avenant. Le présent avenant prolonge donc la convention initiale pour l'année 2024. Un avenant en cours d'année 2024 pourra également intervenir s'il s'avère utile au regard de la future déclinaison du pacte des solidarités et de France Travail »
Fait en trois exemplaires originaux, à Besançon, le

Le Préfet du Doubs	La Présidente du Département	Le Président d'Idéis
Jean-François COLOMBET	Christine BOUQUIN	Christian HIRSCH

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE L'ETAT, LE DEPARTEMENT DU DOUBS ET REUSSITE EMPLOI FRANCHE COMTE
POUR L'ANIMATION TERRITORIALE DU SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

AVENANT N°1

Entre d'une part,

- **L'Etat**, représenté par M. Jean-François COLOMBET, Préfet du Doubs
- **Le Département du Doubs,** représenté par sa Présidente, Mme Christine BOUQUIN, dûment autorisée par délibération de l'Assemblée départementale du 18 décembre 2023

Et, d'autre part,

- **Réussite Emploi Franche-Comté**, représentée par Fabienne Filippi, sa directrice, dont le siège est situé 12 rue Léonard de Vinci 25000 Besançon,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt sur le déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi du Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion du 16 décembre 2020 ;

Vu le plan d'action SPIE adopté par l'ensemble des membres du comité stratégique SPIE ;

Vu la convention de partenariat signée le 25 août 2023 entre l'Etat, le Département du Doubs et Réussite Emploi Franche Comté pour l'animation territoriale du service public de l'insertion et de l'emploi ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 18 décembre 2023 donnant l'accord de la Présidente pour la signature du présent avenant ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DU 25 AOUT 2023

1. Territoires dont l'animation est confiée à Réussite Emploi Franche Comté

L'article 2 intitulé "Territoires dont l'animation est confiée à Réussite Emploi Franche Comté" est ainsi modifié :

« Dans le cadre d'une concertation entre les membres du comité stratégique *et suite aux premiers mois de mise en œuvre, une modification des territoires initiaux est opérée à compter du 1er janvier 2024.*

*5 territoir*es ont été identifiés : »

Territoire d'animation		**Porteur**
Besançon et périphérie	Besançon	Réussite Emploi Franche Comté
	Périphérie Besançon	Pôle emploi
Montbéliard et périphérie	Montbéliard et zone rurale	Pôle emploi
	Ceinture urbaine de Montbéliard	Idéis
Haut Doubs	Haut Doubs	Pôle emploi

2. Le financement de l'animation

L'article 3 intitulé « Financement » est ainsi modifié : "L'animation des territoires confiée à Réussite Emploi Franche Comté est financée *pour l'année 2024 par le Département du Doubs pour un montant total de 54 000 € correspondant au poste d'animateur porté par Réussite Emploi Franche Comté.*
Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- *70 % au démarrage de la convention*
- *Le solde de 30 % courant 2025 après la production d'un bilan par Réussite Emploi Franche Comté »*

3. La durée de la convention

L'article 9 de la convention du 25 aout 2023, prévoit la possibilité d'une prolongation de la durée de la convention par avenant. Le présent avenant prolonge donc la convention initiale pour l'année 2024. Un avenant en cours d'année 2024 pourra également intervenir s'il s'avère utile au regard de la future déclinaison du pacte des solidarités et de France Travail »
Fait en trois exemplaires originaux, à Besançon, le

Le Préfet du Doubs	La Présidente du Département	La directrice de Réussite Emploi Franche-Comté
Jean-François COLOMBET	Christine BOUQUIN	Fabienne FILIPPI

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Solidarités humaines - Retour à l'emploi, insertion - Prévention et lutte contre l'exclusion - Modalités d'accompagnement des personnes en insertion - Convention de partenariat entre le Département du Doubs et les opérateurs de l'animation territoriale du service public de l'emploi et de l'insertion (SPIE)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 111** présenté sous le timbre **: DGS / DASLI** ;

Vu l'avis de la commission n° **1** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Ludovic FAGAUT** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide :

- de procéder à l'affectation d'une autorisation d'engagement d'un montant de 270 000 € au titre du programme service public de l'emploi et de l'insertion ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

. 162 000 € en faveur de Pôle Emploi,
. 54 000 € à IDEIS,
. 54 000 € à REFC au titre de l'animation du SPIE.

- d'approuver tels qu'ils figurent en annexes 1, 2 et 3 du rapport, les avenants à intervenir avec l'Etat, Pôle Emploi, IDEIS et REFC pour l'animation du SPIE au titre de l'année 2024, et d'autoriser Mme la Présidente du Département à les signer au nom de la Collectivité.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N'a pas pris part au vote, la Conseillère départementale suivante :

Mme BORGERHOFF, en qualité de représentante du Département à l'Institut de l'entreprise et de l'innovation sociale (IDEIS), au titre de l'attribution d'une subvention en faveur de cet organisme, et pour la signature de l'avenant à intervenir avec IDEIS pour l'animation du SPIE au titre de 2024.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236451H1-DE

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 112
	Commission[s] : 1
	Timbre : DGS / DDET

SOLIDARITÉS HUMAINES
HABITAT ET LOGEMENT

Objet : Affectation d'autorisations d'engagement : CAUE, ADIL et GIP "Maison de l'Habitat du Doubs"

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

AFFECTATION AUTORISATION D'ENGAGEMENT

Programme (libellé)	Objet affectation (libellé Opération)	AE votée	AE affectée	AE disponible	Proposition d'affectation	Reste à affecter
TA CAUE	TACAUE	3 978 539,00 €	3 417 217,00 €	561 322,00 €	561 322,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT ADIL	SUBADIL	1 038 000,00 €	0,00 €	1 038 000,00 €	1 038 000,00 €	0,00 €
GIP MAISON DEPARTEMENTALE HABITAT	GIP MAISON DEPARTEMENTALE HABITAT	510 000,00 €	0,00 €	510 000,00 €	510 000,00 €	0,00 €

INTRODUCTION

Il vous est proposé, dans le présent rapport, de procéder à l'affection des autorisations d'engagement (AE) ayant été votées au Budget primitif (BP) 2024 au titre de la participation du Département à l'activité du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE), de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) et de la Maison départementale de l'habitat (MDH), à savoir :

- 561 322 € en faveur du CAUE pour l'année 2024,

- 1 038 000 € en faveur de l'ADIL pour la période 2024-2026,

- 510 000 € en faveur du Groupement d'intérêt public (GIP) « Maison de l'habitat du Doubs », communément dénommé « Maison départementale de l'habitat » (MDH), pour la période 2024-2026.

I – SOUTIEN A L'ACTIVITE DU CAUE

Chaque année, le Département participe au financement de l'activité du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) par le versement d'une part du produit de la Taxe d'aménagement (TA).

Ainsi, par délibération en date du 27 mars 2017, le Conseil départemental a décidé de fixer à 25 % la part du produit de la TA à affecter chaque année au CAUE pour financer son activité.

Sur cette base, l'autorisation d'engagement de 2019 a été abondée d'un montant de 561 322 € au budget primitif (BP) 2024 au titre du soutien du Département à l'activité du CAUE en 2024.

Aussi, afin de pouvoir procéder au versement de cette participation financière au CAUE, il vous est proposé de procéder à l'affectation de l'AE d'un montant de **561 322 €** ayant été votée par le Conseil départemental au BP 2024.

II – SOUTIEN A L'ACTIVITE DE L'ADIL

L'ADIL a pour vocation d'apporter gratuitement aux habitants du Doubs, un conseil personnalisé juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives au logement, ainsi qu'une connaissance de l'offre de logements et des loyers.

En tant que membre, le Département apporte un appui financier à l'ADIL afin de l'accompagner spécifiquement dans la mise en œuvre des actions suivantes :

- délivrer, aux habitants du Doubs, une information et des conseils dans les domaines juridique, financier, fiscal et technique, de manière neutre et adaptée, dans les délais et conditions satisfaisants ;

- rendre la législation, en matière d'habitat, accessible aux habitants du Doubs et permettre aux partenaires, professionnels et acteurs du logement, de disposer d'une documentation claire et fiable, en contribuant à la diffusion de la politique du Département en faveur de l'habitat ;

- accompagner le Département dans l'animation de l'Observatoire départemental de l'habitat (ODH) ;

- coordonner et animer le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), via le Chef de projet, sur la base des enjeux et des thématiques en cours d'élaboration pour la période 2024-2027.

Par ailleurs, les crédits dédiés au financement de l'activité de l'ADIL sont gérés en AE/CP, dans le cadre d'un nouveau conventionnement-cadre qui sera établi pour une durée de 3 ans (2024-2026), suite au conventionnement 2021-2023. Ce conventionnement sera soumis à l'examen de la Commission permanente lors d'une prochaine réunion.

Dans cette perspective, une autorisation d'engagement (AE) d'un montant de 1 038 000 € a été inscrite au BP 2024 au titre du soutien du Département à l'activité de l'ADIL sur la période 2024-2026.

Aussi, afin de pouvoir procéder au versement de cette participation financière à l'ADIL à compter de 2024, il vous est proposé de procéder à l'affectation de l'AE d'un montant de **1 038 000 €** ayant été votée par le Conseil départemental au BP 2024 pour la période 2024-2026.

III – SOUTIEN AU GIP « MAISON DE L'HABITAT DU DOUBS »

Dans le cadre de ses compétences sociales et territoriales, et dans l'objectif de maintenir dans le Doubs une politique dynamique en faveur de l'habitat et du logement, le Département a encouragé la constitution d'un Groupement d'intérêt public (GIP) « Maison départementale de l'habitat ».

La MDH exerce des missions de service public confiées par le Département dans le cadre d'un Service d'intérêt économique général (SIEG) et doit, à ce titre, permettre d'offrir une porte d'entrée unique pour l'ensemble des ménages du Doubs en quête d'information sur l'habitat et le logement, sous une marque lisible ; mais aussi de soutenir le déploiement d'un service de proximité dans les territoires.

En effet, cette connaissance fine des enjeux liés à l'habitat et au logement, au niveau de chaque territoire, permettra de co-construire, avec les élus du bloc communal, les orientations stratégiques et les priorités en fonction du contexte local, tout en veillant à garantir une cohérence et une solidarité à l'échelle départementale.

Par ailleurs, les crédits dédiés au financement de la MDH sont gérés en AE/CP, dans le cadre d'une nouvelle convention de mandatement qui sera établie pour une durée de 3 ans (2024-2026), suite au conventionnement 2021-2023. Cette convention sera soumise à l'examen de la Commission permanente lors d'une prochaine réunion.

Dans cette perspective, une autorisation d'engagement de 510 000 € relative au programme intitulé « GIP MDH » a été inscrite au BP 2024 au titre des missions confiées par le Département à la MDH pour la période 2024-2026, dans le cadre du respect de ses obligations de service public

Aussi, afin de pouvoir procéder au versement de cette participation financière à la MDH à compter de 2024, il vous est proposé de procéder à l'affectation de l'AE d'un montant de **510 000 €** ayant été votée par le Conseil départemental au BP 2024 pour la période 2024-2026.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 27 mars 2017 portant répartition du produit de la Taxe d'aménagement (TA) pour le financement de l'activité du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) ;

Vu le rapport **n° 112** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **1** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide d'affecter les autorisations d'engagements (AE) inscrites au budget primitif (BP) 2024 ainsi qu'il suit :

- **561 322 €** au titre de la participation au fonctionnement du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) en 2024 ;

- **1 038 000 €** au titre de la participation à l'activité de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) pour la période 2024-2026 ;

- **510 000 €** au titre de la participation financière du Département au GIP « Maison de l'Habitat du Doubs » pour la période 2024-2026.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Solidarités humaines - Habitat et Logement - Affectation d'autorisations d'engagement : CAUE, ADIL et GIP "Maison de l'Habitat du Doubs"

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 27 mars 2017 portant répartition du produit de la Taxe d'aménagement (TA) pour le financement de l'activité du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) ;

Vu le rapport **n° 112** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **1** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Jacqueline CUENOT-STALDER** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide d'affecter les autorisations d'engagements (AE) inscrites au budget primitif (BP) 2024 ainsi qu'il suit :

- **561 322 €** au titre de la participation au fonctionnement du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) en 2024 ;

- **1 038 000 €** au titre de la participation à l'activité de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) pour la période 2024-2026 ;

- **510 000 €** au titre de la participation financière du Département au GIP « Maison de l'Habitat du Doubs » pour la période 2024-2026.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N'ont pas pris part au vote, les Conseillers départementaux suivants :

M. MAIRE DU POSET, en qualité de Président du CAUE ;

M. FAGAUT, Mmes TISSOT-TRULLARD, VOIDEY, LEROY, M. KRUCIEN, en qualité de représentants du Département au CA du CAUE ;

Mme TISSOT-TRULLARD, en qualité de Présidente de l'ADIL ;

Mme MAILLARD, MM. BEAUDREY, UBBIALI, en qualité de représentants du Département au CA de l'ADIL ;

Mme CUENOT-STALDER, en qualité de Présidente de la Maison départementale de l'habitat ;

au titre de l'affectation d'autorisations d'engagement inscrites au BP 2024 en faveur de ces 3 organismes.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236575H1-DE

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 113
	Commission[s] : 1
	Timbre : DGS / DDET

SOLIDARITÉS HUMAINES

HABITAT ET LOGEMENT - DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS À VOCATION SOCIALE - SOUTIEN AUX BAILLEURS SOCIAUX

Objet : Soutien aux bailleurs sociaux - Attribution d'aides

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

Programme (libellé)	Objet affectation (libellé Opération)	AP votée	AP affectée	AP disponible	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Plan Etat restructurations lourdes logements	Subvention restructuration lourdes logements	972 000 €	192 000 €	780 000 €	548 000 €	232 000 €

INTRODUCTION

Dans son projet de mandat, le Département porte l'objectif de favoriser, sur l'ensemble du territoire départemental, le développement et le maintien d'une offre de logements à vocation sociale de qualité, permettant de répondre aux besoins de tous les ménages. Cette ambition est reprise dans le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) 2023-2028 approuvé par le Conseil départemental le 26 juin 2023.

En sa qualité de délégataire des aides à la pierre, le Département assure la programmation des opérations de logements sociaux réalisées sur son territoire de délégation, et attribue les agréments et les subventions nécessaires à ces opérations pour le compte de l'Etat.

Ainsi, il vous est proposé, dans le présent rapport, de procéder, au titre des crédits de l'Etat, à l'affectation des crédits et à l'attribution de subventions pour un montant de 548 000 € relatifs au financement de 6 opérations de réhabilitation de logements sociaux.

I – RAPPEL

Dans le cadre de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre établie avec l'Etat pour la période 2018-2023, la Commission permanente a approuvé, le 24 avril 2023, l'avenant de début de gestion et la programmation prévisionnelle des opérations de création/rénovation de logements pour l'année 2023.

Par ailleurs, suite à l'ouverture d'un programme national de « restructuration lourde et rénovation thermique de logements locatifs sociaux » courant 2023, une inscription budgétaire a été ajoutée dans le budget départemental afin d'en assurer le financement et la gestion des crédits délégués.

Initialement, seuls les logements considérés comme passoires thermiques, c'est-à-dire présentant une étiquette énergétique « F » ou « G », pouvaient bénéficier de ce dispositif à hauteur de 8 000 € par logement pour les restructurations lourdes, et de 4 000 € par logement pour les rénovations thermiques seules.

II – CONTEXTE

Par instruction ministérielle du 20 novembre 2023, dans un contexte national de sous consommation de l'enveloppe dédiée à ces rénovations, l'Etat a décidé de mettre en place un assouplissement exceptionnel des conditions de délivrance des subventions.

Concrètement, il est désormais possible, pour la fin de l'exercice 2023, de financer des opérations comportant des logements présentant une étiquette énergétique « E », dans les mêmes conditions qu'exposées précédemment.

III – PROPOSITION

Aussi, au titre des crédits délégués de l'Etat, il vous est proposé d'affecter **548 000 €** sur le programme « restructurations lourdes des logements » concernant 6 subventions pour un montant total équivalent et réparties comme suit (voir annexe du rapport) :

- 184 000 € à HABITAT 25 pour la réhabilitation lourde de 23 logements, au 1 chemin de la Rasse à MAICHE ;
- 16 000 € à HABITAT 25 pour la réhabilitation lourde de 2 logements, au 26 rue du Maréchal Leclerc à MAICHE, en complément des 4 logements déjà financés dans le cadre de cette opération lors de la Commission permanente du 20 novembre 2023 ;
- 32 000 € à NEOLIA pour la réhabilitation thermique de 8 logements, au 42 route de Lausanne aux HOPITAUX NEUFS ;
- 32 000 € à NEOLIA pour la réhabilitation thermique de 8 logements, au 65 avenue de Neuchâtel à PONTARLIER, en complément des 2 logements déjà financés dans le cadre de cette opération lors de la Commission permanente du 20 novembre 2023 ;
- 60 000 € à NEOLIA pour la réhabilitation de 15 logements, au 26 allée du Bosquet à METABIEF ;
- 224 000 € à IDEHA pour la réhabilitation de 56 logements, rue Guynemer à MAICHE.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de délégation des aides à la pierre pour la période 2018-2023 ;

Vu le rapport **n° 113** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **1** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide :

- d'autoriser Madame la Présidente du Département à signer les décisions d'agrément, ainsi que toutes pièces se rattachant aux décisions, pour les opérations suivantes :
  - Réhabilitation de 23 logements par HABITAT 25, au 1 chemin de la Rasse à MAICHE ;
  - Réhabilitation de 2 logements par HABITAT 25, au 26 rue du Maréchal Leclerc à MAICHE ;
  - Réhabilitation de 8 logements par NEOLIA, au 42 route de Lausanne aux HOPITAUX NEUFS ;
  - Réhabilitation de 8 logements par NEOLIA, au 65 avenue de Neuchâtel à PONTARLIER ;
  - Réhabilitation de 15 logements par NEOLIA, au 26 allée du Bosquet à METABIEF ;
  - Réhabilitation de 56 logements par IDEHA, rue Guynemer à MAICHE.

- d'affecter 548 000 € au titre des crédits de l'Etat sur le programme « restructurations lourdes des logements », pour le financement de 6 opérations conformément à l'annexe du rapport, et attribue les subventions comme suit :
  - 184 000 € à HABITAT 25 pour la réhabilitation lourde de 23 logements, au 1 chemin de la Rasse à MAICHE ;
  - 16 000 € à HABITAT 25 pour la réhabilitation lourde de 2 logements, au 26 rue du Maréchal Leclerc à MAICHE ;
  - 32 000 € à NEOLIA pour la réhabilitation thermique de 8 logements, au 42 route de Lausanne aux HOPITAUX NEUFS ;
  - 32 000 € à NEOLIA pour la réhabilitation thermique de 8 logements, au 65 avenue de Neuchâtel à PONTARLIER ;
  - 60 000 € à NEOLIA pour la réhabilitation de 15 logements, au 26 allée du Bosquet à METABIEF ;
  - 224 000 € à IDEHA pour la réhabilitation de 56 logements, rue Guynemer à MAICHE.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

ANNEXE AU RAPPORT

1 - Restructurations lourdes (crédits de l'Etat)

Programme 8014
Restructuration lourde des logements

Canton
FRASNE

Maître d'ouvrage 7998 SOCIETE IMMOBILIERE ANONYME D'HLM GROUPE NEOLIA

Opération	Etat d'avancement	Date dépot Date ACT	Coût opération T.T.C.	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
77622 Rénovation thermique de 8 logements situés 42 route de Lausane Les Hopitaux Neufs	Phase opérationnelle	27/11/2023 29/11/2023	613 293.00	613 293.00		32 000.00
Maître d'oeuvre : Sans maître d'oeuvre						
77623 Réhabilitation thermique de 15 logements situés 20 allée du Bosquet à Métabief	Phase opérationnelle	27/11/2023 29/11/2023	798 187.00	798 187.00		60 000.00
Maître d'oeuvre : Sans maître d'oeuvre						
Nbre de dossiers 2		**TOTAL DU CANTON**	**1 411 480.00**			**92 000.00**

Programme 8014
Restructuration lourde des logements

Canton
MAICHE

Maître d'ouvrage 1023 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DOUBS - HABITAT 25

Opération	Etat d'avancement	Date dépot Date ACT	Coût opération T.T.C.	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
77615 Réhabilitation de 23 logements situés 1 chemin de la Rasse - G.140 à MAICHE	Phase opérationnelle	26/09/2022 27/11/2023	2 421 200.00	2 421 200.00		184 000.00
Maître d'oeuvre : Sans maître d'oeuvre						
77616 Réhabilitation lourde de 2 logements situé 26 avenue Leclerc à MAICHE	Phase opérationnelle	09/05/2022 28/11/2023	1 881 778.00	1 881 778.00		16 000.00
Maître d'oeuvre : Sans maître d'oeuvre						

Maître d'ouvrage 7974 SOCIETE IMMOBILIERE D'ECONOMIE MIXTE - IDEHA

Opération	Etat d'avancement	Date dépot Date ACT	Coût opération T.T.C.	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
77624 Réhabilitation thermique de 56 logements situés rue Guynemer à Maîche	Phase opérationnelle	27/03/2023	3 747 561.00	3 747 561.00		224 000.00
Maître d'oeuvre : Sans maître d'oeuvre						

Nbre de dossiers	**3**	**TOTAL DU CANTON**	**8 050 539.00**	**424 000.00**

Programme 8014
Restructuration lourde des logements

Canton
PONTARLIER

Maître d'ouvrage 7998 SOCIETE IMMOBILIERE ANONYME D'HLM GROUPE NEOLIA

Opération	Etat d'avancement	Date dépot Date ACT	Coût opération T.T.C.	Dépense subventionnable	Taux	Subvention
77620 Rénovation thermique de 8 logements situés 65, avenue de Neuchâtel à PONTARLIER	Phase opérationnelle	27/11/2023 29/11/2023	542 808.00	542 808.00		32 000.00

Maître d'oeuvre : Sans maître d'oeuvre

Nbre de dossiers	**1**	**TOTAL DU CANTON**	**542 808.00**	**32 000.00**
Nbre de dossiers	**6**	**TOTAL DU PROGRAMME**	**10 004 827.00**	**548 000.00**

Ventilation des demandes par caractéristiques

Programme Restructuration lourde des logements

Caractéristique	Nombre de dossiers	Subvention
Phase opérationnelle	6	548 000.00
Totaux	6	548 000.00

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Solidarités humaines - Habitat et Logement - Développement et amélioration de l'offre en logements à vocation sociale - Soutien aux bailleurs sociaux - Soutien aux bailleurs sociaux - Attribution d'aides

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de délégation des aides à la pierre pour la période 2018-2023 ;

Vu le rapport **n° 113** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **1** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Jacqueline CUENOT-STALDER** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide :

- d'autoriser Madame la Présidente du Département à signer les décisions d'agrément, ainsi que toutes pièces se rattachant aux décisions, pour les opérations suivantes :
  - Réhabilitation de 23 logements par HABITAT 25, au 1 chemin de la Rasse à MAICHE ;
  - Réhabilitation de 2 logements par HABITAT 25, au 26 rue du Maréchal Leclerc à MAICHE ;
  - Réhabilitation de 8 logements par NEOLIA, au 42 route de Lausanne aux HOPITAUX NEUFS ;
  - Réhabilitation de 8 logements par NEOLIA, au 65 avenue de Neuchâtel à PONTARLIER ;
  - Réhabilitation de 15 logements par NEOLIA, au 26 allée du Bosquet à METABIEF ;
  - Réhabilitation de 56 logements par IDEHA, rue Guynemer à MAICHE.

- d'affecter 548 000 € au titre des crédits de l'Etat sur le programme « restructurations lourdes des logements », pour le financement de 6 opérations conformément à l'annexe du rapport, et attribue les subventions comme suit :
  - 184 000 € à HABITAT 25 pour la réhabilitation lourde de 23 logements, au 1 chemin de la Rasse à MAICHE ;
  - 16 000 € à HABITAT 25 pour la réhabilitation lourde de 2 logements, au 26 rue du Maréchal Leclerc à MAICHE ;
  - 32 000 € à NEOLIA pour la réhabilitation thermique de 8 logements, au 42 route de Lausanne aux HOPITAUX NEUFS ;
  - 32 000 € à NEOLIA pour la réhabilitation thermique de 8 logements, au 65 avenue de Neuchâtel à PONTARLIER ;
  - 60 000 € à NEOLIA pour la réhabilitation de 15 logements, au 26 allée du Bosquet à METABIEF ;
  - 224 000 € à IDEHA pour la réhabilitation de 56 logements, rue Guynemer à MAICHE.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N’ont pas pris part au vote, les Conseillers départementaux suivants :

Mme CUENOT-STALDER, en qualité de Présidente de l’Office public départemental d'HLM - Habitat 25 ;

MM. ALPY, FAGAUT, Mmes ROGEBOZ, CHOUX, COREN-GASPERONI, en qualité de représentants du Département au CA de l’Office public départemental d'HLM - Habitat 25 ;

M. GUYON, en qualité de représentant du Département au CA de NEOLIA ;
au titre :
- de la signature des décisions d’agrément, ainsi que de toutes pièces se rattachant aux décisions, pour les opérations de réhabilitation portées par ces deux organismes (Habitat 25 et Néolia) ;
- et de l’attribution de subventions en faveur de ces deux organismes pour le financement d’opérations portées par ceux-ci.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236647H1-DE

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 206
	Commission[s] : 2
	Timbre : DGS / DPL

DÉVELOPPEMENT HUMAIN
COLLÈGES

Objet : Collèges - Affectation d'autorisations de programme et d'engagement

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

AFFECTATION AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Programme (libellé)	Objet affectation (libellé Opération)	AP votée	AP affectée	AP disponible	Proposition d'affectation	Reste à affecter
ACQUISITION TERRAINS COLLEGES		**10 000.00 €**	**0.00 €**	**10 000.00 €**	**10 000.00 €**	**0.00 €**
	Acquisition terrains bâtis non bâtis		0.00 €		10 000.00 €	
MODERNISATION COLLEGES		**22 284 805.90 €**	**22 018 505.90 €**	**266 300.00 €**	**250 000.00 €**	**16 300.00 €**
	Modernisation collège Anatole France Bethoncourt		179 233.73 €			
	Modernisation collège de Blamont		5 400 000.00 €		200 000.00 €	
	Etudes Modernisation collèges		860 000.00 €		50 000.00 €	
	Modernisation Collège Grenier Pontarlier		725 397.54 €			
	Modernisation collège Hérimoncourt					
	Modernisation collège Malraux Pontarlier		386 497.39 €			
	Modernisation collège PFLV					
	Modernisation collège Sancey		929 649.71 €			
	Modernisation collège Seloncourt		555 727.53 €			
	Modernisation collège Villers-le-Lac		12 982 000.00 €			
GROS ENTRETIEN REPARATIONS COLLEGES		**35 557 300.00 €**	**32 557 300.00 €**	**3 000 000.00 €**	**3 000 000.00 €**	**0.00 €**
	Gros entretien collèges 2017		1 251 000.00 €			
	Gros entretien et agendas d'accessibilité		31 306 300.00 €		3 000 000.00 €	
MOBILIER PLAN MODERNISATION COLLEGES		**9 293 500.00 €**	**9 093 500.00 €**	**200 000.00 €**	**200 000.00 €**	**0.00 €**
	Plan modernisation mobiliers collèges 2017		573 300.00 €			
	Acquisition mobiliers et matériels divers		8 520 200.00 €		200 000.00 €	

AFFECTATION AUTORISATION D'ENGAGEMENT

Programme (libellé)	Objet affectation (libellé Opération)	AE votée	AE affectée	AE disponible	Proposition d'affectation	Reste à affecter
FONCTIONNEMENT PMC		**4 400 000.00 €**	**3 151 997.08 €**	**1 248 002.92 €**	**70 000.00 €**	**1 178 002.92 €**
	Fonctionnement opération construction Collège Bethoncourt		396 427.08 €			
	Fonctionnement opération construction Collège Blamont		112 000.00 €			
	Locations de Bungalows au collège Lou Blazer		250 000.00 €		45 000.00 €	
	Fonctionnement collège de Doubs		120 000.00 €		25 000.00 €	
	Fonctionnement opération modernisation Collège Frasne		885 000.00 €			
	Fonctionnement opération modernisation Collège Grenier					
	Fonctionnement opération modernisation Collège Hérimoncourt		13 770.00 €			
	Fonctionnement opération modernisation Collège Quingey		694 800.00 €			
	Fonctinnement opération modernisation Collège Sancey					
	Fonctionnement opération modernisation Collège Seloncourt					
	Fonctionnement opération modernisation Collège Villers le Lac		680 000.00 €			
FONCTIONNEMENT SDAC		**850 000.00 €**	**500 000.00 €**	**350 000.00 €**	**120 000.00 €**	**230 000.00 €**
	Fonctionnement SDAC GRENIER		210 000.00 €			
	Fonctionnement SDAC SAINT-HIPPOLYTE		110 000.00 €			
	Fonctionnement SDAC SANCEY		180 000.00 €			
	Fonctionnement SDA DOUBS				30 000.00 €	
	Fonctionnement SDA POUILLEY				35 000.00 €	
	Fonctionnement SDA SELONCOURT				25 000.00 €	
	Fonctionnement SDA HERIMONCOURT				30 000.00 €	

INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur diverses propositions d'affectation d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement relatives à diverses interventions en faveur des collèges.

I – ACQUISITION DE TERRAINS POUR LES COLLEGES

Une affectation de 10 000 € est proposée pour constituer une provision pour couvrir des dépenses d'acquisition foncière liées au patrimoine des collèges.

II – MODERNISATION DES COLLEGES

Une affectation de 200 000 € est proposée pour l'opération de construction d'un nouveau gymnase au collège de Blamont.

2,4 M€ ont déjà été affectés pour ce projet, mais le coût prévisionnel de l'opération (études et travaux) a été porté à 5,6 M€. Ceci est dû à l'impact des révisions de prix du fait du contexte inflationniste.

Une affectation de 50 000 € est également proposée pour couvrir les frais d'études diverses et notamment ceux liés à l'appui pour la valorisation des CEE (certificats d'économie d'énergie dans les collèges).

III – GROS ENTRETIEN ET REPARATION DES COLLEGES

Une affectation de 3 000 000 € est proposée pour assurer les travaux de gros entretien dans les collèges à titre préventif ou curatif.

Ces travaux ont pour objet le maintien en conditions opérationnelles des collèges déjà modernisés. Ils se traduisent chaque année par plusieurs centaines d'opérations de travaux.

L'enveloppe proposée tient compte du stock d'AP prévisionnel à la fin de l'exercice 2023. Elle permettra notamment de poursuivre le plan pluriannuel d'adaptation des préaux des collèges, mais également d'engager des réfections de toitures, des rénovations de sanitaires, des remplacements de sols ou de menuiseries extérieures, des reprises de façades, etc.

Cette enveloppe concerne également les subventions allouées aux collèges pour divers travaux assurés par les EMOP (équipes mobiles d'ouvriers professionnels) dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Région.

Elle permet aussi d'engager divers travaux d'amélioration des installations de génie climatique dans les collèges.

IV – MOBILIERS ET MATERIELS

Il est proposé d'affecter 200 000 € pour l'acquisition de mobiliers et matériels divers, en tenant compte du stock d'AP prévisionnel à la fin de l'exercice 2023.

Il s'agit de renouveler les mobiliers et matériels scolaires à destination des élèves ou administratifs pour le personnel des collèges, ainsi que des matériels techniques pour les demi-pensions, les espaces verts, l'entretien ménager, etc.

V – FRAIS DE FONCTIONNEMENT LIES AUX OPERATIONS DE TRAVAUX

Il est proposé d'affecter 190 000 € d'autorisations d'engagement au titre des dépenses de fonctionnement générées par les opérations de travaux de modernisation des collèges en tenant compte du stock d'AE déjà affectées :

- 45 000 € pour la location de locaux provisoires au collège Lou Blazer de Montbéliard, en attente de la livraison du collège de Bethoncourt qui permettra de détendre la démographie scolaire sur le secteur de Montbéliard Nord ;

- 25 000 € pour la location de locaux provisoires au collège de Doubs (dans l'attente des travaux du SDAC) ;

- 120 000 € pour les frais d'assurance liés au démarrage des schémas d'Aménagement des collèges (SDAC) dans les collèges suivants :
    - 30 000 € pour le collège de Doubs
    - 35 000 € pour le collège de Pouilley-les-Vignes
    - 25 000 € pour le collège de Seloncourt
    - 30 000 € pour le collège d'Hérimoncourt

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 206** présenté sous le timbre **: DGS / DPL** ;

Vu l'avis de la commission n° **2** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'affectation des autorisations de programme et d'engagement suivantes, selon les propositions listées dans le rapport :

- Acquisition de terrains : 10 000 €
- Modernisation du collège de Blamont : 200 000 €
- Etudes modernisation collèges : 50 000 €
- Gros entretien et réparation des collèges : 3 000 000 €
- Acquisition de mobiliers et matériels scolaires : 200 000 €
- Frais de fonctionnement collèges (opérations hors SDAC) : 70 000 €
- Frais de fonctionnement collèges (opérations du SDAC) : 120 000 €

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Développement humain – Collèges - Collèges - Affectation d'autorisations de programme et d'engagement

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 206** présenté sous le timbre **: DGS / DPL** ;

Vu l'avis de la commission n° **2** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Chantal GUYEN** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'affectation des autorisations de programme et d'engagement suivantes, selon les propositions listées dans le rapport :

- Acquisition de terrains : 10 000 €
- Modernisation du collège de Blamont : 200 000 €
- Etudes modernisation collèges : 50 000 €
- Gros entretien et réparation des collèges : 3 000 000 €
- Acquisition de mobiliers et matériels scolaires : 200 000 €
- Frais de fonctionnement collèges (opérations hors SDAC) : 70 000 €
- Frais de fonctionnement collèges (opérations du SDAC) : 120 000 €

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N'a pas pris part au vote pour l'ensemble du rapport, le Conseiller départemental suivant :

Ludovic FAGAUT, Vice-président.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236361H1-DE

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 207
	Commission[s] : 2
	Timbre : DGS / DUN

DÉVELOPPEMENT HUMAIN
COLLÈGES

Objet : Affectation des autorisations de programme "Equipements Numériques Educatifs" et "Territoires Numériques Educatifs Collèges"

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

AFFECTATION AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Programme (libellé)	Objet affectation (libellé Opération)	AP votée	AP affectée	AP disponible	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Maintien en conditions opérationnelles des équipements numériques éducatifs		**12 100 000,00 €**	**4 420 000,00 €**	**7 680 000,00 €**	**1 120 000,00 €**	**6 560 000,00 €**
	Renouvellement éléments d'infrastructures serveurs et postes de travail		4 092 500,00 €		1 120 000,00 €	
	Droits d'usage logiciel restauration scolaire		170 000,00 €			
	Droits d'usage Espace Numérique de travail		157 500,00 €			
Territoires Numériques Educatifs Collèges		**2 000 000,00 €**	**450 000,00 €**	**1 550 000,00 €**	**600 000,00 €**	**950 000,00 €**
	Projets TNE Collèges		450 000,00 €		600 000,00 €	

INTRODUCTION

Dans son projet C@P 25, le Département du Doubs a fait du développement du numérique éducatif un des axes majeurs de sa politique éducative en faveur des collégiens. Le Département a ainsi défini en octobre 2016 un plan pluriannuel de développement du numérique éducatif pour organiser et planifier l'exercice de cette nouvelle mission confiée par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, dite « loi Peillon ».

C'est dans ce contexte que le projet COSINUS de renouvellement des équipements informatiques des collèges publics a été lancé en 2017 pour se terminer fin 2021.
Cette architecture permet désormais une gestion complète du système d'information des collèges par les équipes internes du Département, ainsi qu'une meilleure administration, une meilleure sécurisation et des prises en main à distance limitant les déplacements.

Le maintien à niveau de cette organisation informatique dans les collèges a débuté ponctuellement dès 2020 et il s'agit désormais d'organiser globalement le renouvellement de ces équipements les plus anciens.
Ces dépenses s'inscrivent dans le cadre du programme « Maintien en conditions opérationnelles des équipements numériques éducatifs » (MCOEDUCAT). Cette autorisation de programme de 3,6 M€ votée en décembre 2018 a été abondée de 8,5 M€ lors du vote du budget primitif, afin de couvrir le renouvellement intégral des équipements des collèges, planifié sur 6 ans, soit jusqu'en 2027.
L'autorisation de programme s'élève ainsi à 12 100 000 € et 4 420 000 € ont d'ores et déjà été affectés.

Parallèlement, le Département poursuit son soutien au développement de projets numériques innovants et en particulier dans le cadre du dispositif « Territoire numérique éducatif ».

Ce dispositif a pour objectif de permettre aux établissements scolaires (écoles primaires et collèges) de se remettre à niveau en matière d'équipements et de compétences numériques, afin de réduire la fracture numérique et d'assurer la continuité pédagogique dont la nécessité a été révélée par la crise sanitaire.

Le Département étant porteur de projets pour les collèges publics, il a été décidé, lors du vote du BP 2023, la création d'un programme dédié « Territoires Numériques Educatifs Collèges » (TNECOLLEGE) destiné à financer les projets des collèges publics entrant dans ce dispositif.
Une autorisation de programme de 1 M€ a ainsi été votée, abondée de 1 M€ supplémentaire lors du vote du BP 2024. 450 000 € ont d'ores et déjà été affectés.

Le présent rapport a pour objet de proposer de nouvelles affectations pour l'autorisation de programme MCOEDUCAT ainsi qu'une première affectation pour le programme TNECOLLEGE.

I – PROPOSITION D'AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME MAINTIEN EN CONDITIONS OPERATIONNELLES DES EQUIPEMENTS NUMERIQUES EDUCATIFS

Il est proposé de nouvelles affectations d'un montant de 1 120 000 € pour les opérations suivantes :

- 1 000 000 € pour initier l'acquisition de 500 tablettes s'inscrivant dans le projet de maintien en conditions opérationnelles des établissements.
  Par ailleurs, ce montant permettra également de couvrir l'opération de renouvellement de l'ensemble des firewalls des établissements, l'acquisition de 5 infrastructures serveurs à remplacer dans le cadre du maintien en conditions opérationnelles ainsi que l'acquisition de 4 infrastructures télécom ;
- 100 000 € pour financer le renouvellement des licences de l'outil de sauvegarde de l'ensemble des établissements ainsi que des infrastructures logicielles dédiées au wifi invité au sein des collèges ;
- 20 000 € pour financer les projets numériques innovants, hors dispositif TNE.

II – PROPOSITION D'AFFECTATION DE L'AUTORIATION DE PROGRAMME TERRITOIRES NUMERIQUES EDUCATIFS COLLEGES

Il est proposé une affectation de 600 000 € destinée à poursuivre le financement, engagé en 2023, des projets des collèges entrant dans le cadre du dispositif TNE. Ces projets ont été instruits par le Département, en collaboration étroite avec les services de l'académie au cours de l'année 2023, en tenant compte des projets formulés lors d'une phase d'expression de besoins lancée auprès de tous les collèges, mais également des travaux menés au sein du comité aux usages numériques.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 207** présenté sous le timbre **: DGS / DUN** ;

Vu l'avis de la commission n° **2** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Approuve l'affectation de 1 120 000 € de l'autorisation de programme « Maintien en conditions opérationnelles des équipements numériques éducatifs », soit un total de 5 540 000 € affectés sur le montant global de l'autorisation de programme de 12 100 000 € ;

Approuve l'affectation de 600 000 € de l'autorisation de programme « Territoires Numériques Educatifs Collèges », soit un total de 1 050 000 € affectés sur le montant global de l'autorisation de programme de 2 000 000 €.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Développement humain – Collèges - Affectation des autorisations de programme "Equipements Numériques Educatifs" et "Territoires Numériques Educatifs Collèges"

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 207** présenté sous le timbre **: DGS / DUN** ;

Vu l'avis de la commission n° **2** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Chantal GUYEN** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Approuve l'affectation de 1 120 000 € de l'autorisation de programme « Maintien en conditions opérationnelles des équipements numériques éducatifs », soit un total de 5 540 000 € affectés sur le montant global de l'autorisation de programme de 12 100 000 € ;

Approuve l'affectation de 600 000 € de l'autorisation de programme « Territoires Numériques Educatifs Collèges », soit un total de 1 050 000 € affectés sur le montant global de l'autorisation de programme de 2 000 000 €.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N'a pas pris part au vote pour l'ensemble du rapport, le Conseiller départemental suivant :

Ludovic FAGAUT, Vice-président.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236561H1-DE

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 208
	Commission[s] : 2
	Timbre : DGS / DESC

DÉVELOPPEMENT HUMAIN

COLLÈGES - RESTAURATION COLLECTIVE DANS LES COLLÈGES PUBLICS - PARTICIPATION À LA RESTAURATION COLLECTIVE

Objet : Mutualisation de la restauration et de l'hébergement entre établissements et avec la Région - Conventions

INTRODUCTION

Ce rapport a pour objet de soumettre à votre examen la poursuite de trois dispositifs de mutualisation des restaurations entre collèges et la mise en place d'une mutualisation de l'internat avec la Région.

I - CONVENTIONNEMENT FOURNITURE DE REPAS PAR LA CUISINE CENTRALE DU COLLEGE D'AUDINCOURT

Le collège d'Audincourt est équipé d'une cuisine centrale calibrée pour la fabrication de 650 repas par jour couvrant sa propre demi-pension ainsi que la fourniture à d'autres établissements. Ainsi, il est le fournisseur habituel en liaison chaude de trois collèges voisins équipés en cuisine satellites. Une telle organisation de la restauration relève d'un service public partagé, au bénéfice de l'intérêt général.

Les précédentes conventions de fourniture de repas arrivant à leur terme fin 2023, il convient de formaliser la poursuite de ce partenariat à compter du 1er janvier 2024 dans de nouvelles conventions tripartites entre le Département - qui a compétence pour l'organisation de la restauration des collèges, le collège « Jean Bauhin » d'Audincourt - et chacun des trois collèges livrés en cuisine satellite « Charles Masson » à Blamont, « Les Quatre Terres » à Hérimoncourt et « Les Hautes Vignes » à Seloncourt.

Il a été convenu avec les établissements concernés de renouveler ces conventions pour une durée de trois ans (1er janvier 2024 – 31 décembre 2026) avec les collèges d'Hérimoncourt et de Seloncourt, et pour une durée de sept mois jusqu'au 31 juillet 2024 avec le collège de Blamont. Une réflexion sera conduite simultanément pour cet établissement afin d'analyser les possibilités d'une évolution des modalités de fourniture des repas de ce collège, notamment l'hypothèse du recours à un fournisseur privé. Ce calendrier permettra le cas échéant de mettre en œuvre ce changement dès la rentrée de septembre 2024.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le contenu des conventions-types figurant en annexe 1 à 3 du rapport et d'autoriser Mme la Présidente du Département à signer les conventions correspondantes au nom de la collectivité, à intervenir avec les collèges concernés.

II – HEBERGEMENT PAR LE LYCEE « JULES HAAG » SITE LABBE A BESANÇON DES ELEVES DE LA SECTION BMX DU COLLEGE « GEORGE POMPIDOU » A POUILLEY-LES-VIGNES

La Région et le Département ont affirmé leur volonté de mettre en commun, dans le respect de leurs compétences, leurs ressources humaines et matérielles, lorsque l'intérêt d'une mutualisation entre les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE) le justifie. Cette volonté s'est traduite par la signature de la convention cadre le 1er juin 2007 entre la Région et le Département, relative à la mutualisation entre les EPLE. La Région et le Département établissent ensuite des conventions d'application spécifiques.

Il vous est proposé ici une nouvelle mutualisation qui est apparue nécessaire pour répondre à un besoin d'hébergement en internat de deux élèves admis sur critères sportifs à la section d'excellence sportive BMX du collège de Pouilley-les-Vignes, ce collège ne disposant pas d'internat.

Il vous est donc demandé d'approuver ce dispositif et de vous prononcer sur la convention de mutualisation du SRH entre ces deux établissements figurant en annexe 4 du rapport et plus spécifiquement les conditions d'hébergement de deux collégiens du collège de Pouilley-les-Vignes à l'internat du lycée « Jules Haag » site Labbé pour la présente année scolaire.

Les pensions afférentes à cet hébergement comprenant 4 nuitées avec le repas du soir et le petit déjeuner (et le cas échéant les repas du mercredi midi) seront facturées par le lycée au collège sur la base de la tarification arrêtée annuellement par la Région pour ses lycéens. Les familles des collégiens s'acquitteront de leurs factures émises par le collège et établies sur la base de la tarification départementale.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3211-1 *(compétences du Conseil départemental)* et L. 5111-1 al 3 et suivants *(coopération locale conventionnelle)* ;

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 213-2 *(restauration scolaire dans les collèges relevant de la compétence départementale)*, L. 213-2-1 *(recrutement et gestion par le Département des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) dans les collèges)* et L. 421-10, I *(association entre établissements par voie de convention pour mettre en commun, dans le respect de leurs compétences, leurs ressources humaines et matérielles)* ;

Vu le rapport **n° 208** présenté sous le timbre **: DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° **2** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Adopte telles qu'elles figurent en annexe 1 à 3 du rapport, les conventions de préparation et de fourniture des repas par le collège « Jean Bauhin » d'Audincourt, à intervenir avec cet établissement, le Département du Doubs, et chacun des trois collèges suivants : « Charles Masson » à Blamont, « Les Quatre Terres » à Hérimoncourt et « Les Hautes Vignes » à Seloncourt ;

Autorise le collège « Charles Masson » à Blamont à lancer une procédure de consultation en vue de faire appel à un prestataire privé pour la fourniture de ses repas à compter de la rentrée de septembre 2024 ;

Approuve le dispositif de mutualisation et la convention, telle qu'elle figure en annexe 4 du rapport, pour l'hébergement du collège « Georges Pompidou » à Pouilley-les-Vignes à l'internat du lycée « Jules Haag » site Labbé à Besançon ;

Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, lesdites conventions, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir sous réserve qu'il ne modifie ni l'objet ni l'économie générale de la convention.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 - convention de préparation et de fourniture par le collège "Jean Bauhin" à Audincourt des repas du collège "Charles Masson" à Blamont – 2024

Annexe 2 - convention de préparation et de fourniture par le collège "Jean Bauhin" à Audincourt des repas du collège "les quatre terres" à Hérimoncourt - 2024-26

Annexe 3 - convention de préparation et de fourniture par le collège "Jean Bauhin" à Audincourt des repas du collège "les hautes vignes" à Seloncourt - 2024-26

Annexe 4 - convention de mutualisation - hébergement du collège "Georges Pompidou" de Pouilley-les-vignes à l'internat du lycée "Jules Haag" de Besançon

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Développement humain - Collèges - Restauration collective dans les collèges publics - Participation à la restauration collective - Mutualisation de la restauration et de l'hébergement entre établissements et avec la Région - Conventions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3211-1 *(compétences du Conseil départemental)* et L. 5111-1 al 3 et suivants *(coopération locale conventionnelle)* ;

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 213-2 *(restauration scolaire dans les collèges relevant de la compétence départementale)*, L. 213-2-1 *(recrutement et gestion par le Département des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) dans les collèges)* et L. 421-10, I *(association entre établissements par voie de convention pour mettre en commun, dans le respect de leurs compétences, leurs ressources humaines et matérielles)* ;

Vu le rapport **n° 208** présenté sous le timbre **: DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° **2** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Chantal GUYEN** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Adopte telles qu'elles figurent en annexe 1 à 3 du rapport, les conventions de préparation et de fourniture des repas par le collège « Jean Bauhin » d'Audincourt, à intervenir avec cet établissement, le Département du Doubs, et chacun des trois collèges suivants : « Charles

Masson » à Blamont, « Les Quatre Terres » à Hérimoncourt et « Les Hautes Vignes » à Seloncourt ;

Autorise le collège « Charles Masson » à Blamont à lancer une procédure de consultation en vue de faire appel à un prestataire privé pour la fourniture de ses repas à compter de la rentrée de septembre 2024 ;

Approuve le dispositif de mutualisation et la convention, telle qu'elle figure en annexe 4 du rapport, pour l'hébergement du collège « Georges Pompidou » à Pouilley-les-Vignes à l'internat du lycée « Jules Haag » site Labbé à Besançon ;

Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, lesdites conventions, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir sous réserve qu'il ne modifie ni l'objet ni l'économie générale de la convention.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N’a pas pris part au vote pour l’ensemble du rapport, le Conseiller départemental suivant :

Ludovic FAGAUT, Vice-président.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral

le 20/12/2023

Acte Exécutoire sous référence :

025-222500019-20231218-lmc1DL236558H1-DE

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 209
	Commission[s] : 2
	Timbre : DGS / DESC

DÉVELOPPEMENT HUMAIN

COLLÈGES - COLLÈGES PRIVÉS - FORFAITS D'EXTERNAT

Objet : Contribution aux collèges privés 2024

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

Champs C@p 25 (libellé)	Crédits fonctionnement votés	Crédits fonctionnement engagés	Crédits fonctionnement disponibles	Proposition d'attribution	Reste disponible
Forfaits d'externat	3 722 500 €	0 €	3 722 500 €	3 722 500 €	0 €

Le rapport présente l'individualisation des montants des forfaits d'externat à destination des collèges privés afin qu'ils puissent bénéficier d'un premier versement en tout début d'année civile.
La répartition des moyens proposée en délibération est fondée sur le nombre d'élèves par établissement à la rentrée 2023.

RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS VERSEES AUX COLLEGES PRIVES AU TITRE DE 2024					
COLLEGE	**Effectifs rentrée 2023**	**Part "Matériel"**		**Part "Personnel"**	**MONTANT GLOBAL**
AMANCEY "Sacré-Cœur"	64	26 782		19 794	46 577
BESANCON "Notre-Dame"	762	318 878		235 676	554 554
BESANCON "Saint-Joseph"	455	190 406		140 725	331 131
BESANCON "Sainte-Ursule"	67	28 038		20 722	48 760
LABERGEMENT STE MARIE "Sainte-Jeanne Antide"	111	46 451		34 331	80 782
LES FONTENELLES "Saint-Joseph"	73	30 549		22 578	53 127
LEVIER "Saint-Joseph"	264	110 477		81 652	192 129
MAICHE "Saint-Joseph"	394	164 879		121 859	286 738
MONTBELIARD "Saint-Maimboeuf"	487	203 797		150 622	354 420
MORTEAU "Sainte-Jeanne d'Arc"	430	179 944		132 993	312 937
ORCHAMPS-VENNES "Jean Bosco"	282	118 010		87 219	205 229
ORNANS "Sainte-Marie - Saint-Michel"	263	110 059		81 342	191 401
PIREY "François Cartannaz"	409	171 156		126 498	297 654
PONTARLIER "Les Augustins"	594	248 574		183 716	432 290
LE RUSSEY "Immaculée Conception"	109	45 614		33 712	79 326
SANCEY "Sainte-Jeanne-Antide"	125	52 309		38 661	90 970
VERCEL "Sacré-Cœur"	226	94 575		69 899	164 474
TOTAL	**5115**	**2 140 500**		**1 582 000**	**3 722 500**

Le montant de chacun de ces forfaits sera versé en 3 fois (janvier, avril, juillet) à part égale.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L442-9 ;

Vu le rapport **n° 209** présenté sous le timbre **: DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° **2** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Autorise Madame la Présidente du Département à individualiser les forfaits d'externat à destination des collèges privés selon la répartition suivante :

TABLEAU RECAPITULATIF DES VERSEMENTS A EFFECTUER AUX COLLEGES PRIVES AU TITRE DU FORFAIT EXTERNAT 2024

COLLEGE	Part "Matériel"	Part "Personnel"	MONTANT GLOBAL
AMANCEY "Sacré-Cœur"	26 782 €	19 794 €	46 577 €
BESANCON "Notre-Dame"	318 878 €	235 676 €	554 554 €
BESANCON "Saint-Joseph"	190 406 €	140 725 €	331 131 €
BESANCON "Sainte-Ursule"	28 038 €	20 722 €	48 760 €
LABERGEMENT STE MARIE "Sainte-Jeanne Antide"	46 451 €	34 331 €	80 782 €
LES FONTENELLES "Saint-Joseph"	30 549 €	22 578 €	53 127 €
LEVIER "Saint-Joseph"	110 477 €	81 652 €	192 129 €
MAICHE "Saint-Joseph"	164 879 €	121 859 €	286 738 €
MONTBELIARD "Saint-Maimboeuf"	203 797 €	150 622 €	354 420 €
MORTEAU "Sainte-Jeanne d'Arc"	179 944 €	132 993 €	312 937 €
ORCHAMPS-VENNES "Jean Bosco"	118 010 €	87 219 €	205 229 €
ORNANS "Sainte-Marie - Saint-Michel"	110 059 €	81 342 €	191 401 €
PIREY "François Cartannaz"	171 156 €	126 498 €	297 654 €
PONTARLIER "Les Augustins"	248 574 €	183 716 €	432 290 €
LE RUSSEY "Immaculée Conception"	45 614 €	33 712 €	79 326 €
SANCEY "Sainte-Jeanne-Antide"	52 309 €	38 661 €	90 970 €
VERCEL "Sacré-Cœur"	94 575 €	69 899 €	164 474 €
TOTAL	2 140 500 €	1 582 000 €	3 722 500 €

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Développement humain - Collèges - Collèges privés - Forfaits d'externat - Contribution aux collèges privés 2024

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L442-9 ;

Vu le rapport **n° 209** présenté sous le timbre **: DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° **2** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Chantal GUYEN** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Autorise Madame la Présidente du Département à individualiser les forfaits d'externat à destination des collèges privés selon la répartition suivante :

TABLEAU RECAPITULATIF DES VERSEMENTS A EFFECTUER AUX COLLEGES PRIVES AU TITRE DU FORFAIT EXTERNAT 2024

COLLEGE	Part "Matériel"	Part "Personnel"	MONTANT GLOBAL
AMANCEY "Sacré-Cœur"	26 782 €	19 794 €	46 577 €
BESANCON "Notre-Dame"	318 878 €	235 676 €	554 554 €
BESANCON "Saint-Joseph"	190 406 €	140 725 €	331 131 €
BESANCON "Sainte-Ursule"	28 038 €	20 722 €	48 760 €
LABERGEMENT STE MARIE "Sainte-Jeanne Antide"	46 451 €	34 331 €	80 782 €
LES FONTENELLES "Saint-Joseph"	30 549 €	22 578 €	53 127 €
LEVIER "Saint-Joseph"	110 477 €	81 652 €	192 129 €
MAICHE "Saint-Joseph"	164 879 €	121 859 €	286 738 €
MONTBELIARD "Saint-Maimboeuf"	203 797 €	150 622 €	354 420 €
MORTEAU "Sainte-Jeanne d'Arc"	179 944 €	132 993 €	312 937 €
ORCHAMPS-VENNES "Jean Bosco"	118 010 €	87 219 €	205 229 €
ORNANS "Sainte-Marie - Saint-Michel"	110 059 €	81 342 €	191 401 €
PIREY "François Cartannaz"	171 156 €	126 498 €	297 654 €
PONTARLIER "Les Augustins"	248 574 €	183 716 €	432 290 €
LE RUSSEY "Immaculée Conception"	45 614 €	33 712 €	79 326 €
SANCEY "Sainte-Jeanne-Antide"	52 309 €	38 661 €	90 970 €
VERCEL "Sacré-Cœur"	94 575 €	69 899 €	164 474 €
TOTAL	**2 140 500 €**	**1 582 000 €**	**3 722 500 €**

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236559H1-DE

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 210
	Commission[s] : 2
	Timbre : DGS / DESC

DÉVELOPPEMENT HUMAIN

ACTION CULTURELLE - COOPÉRATION TERRITORIALE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ACCOMPAGNEMENT ARTS VIVANTS

Objet : Festival international de musique de Besançon Franche-Comté - Convention cadre 2024/2026

INTRODUCTION

L'accompagnement des projets artistiques contribue aux trois grands objectifs de la politique culturelle départementale liant le développement culturel à la réussite éducative, l'inclusion sociale et l'attractivité des territoires, définis dans C@P25 ainsi qu'à quatre des cinq engagements du mandat visant à :

- faciliter les parcours de vie des Doubiens ;
- agir pour l'emploi et le développement économique ;
- aménager, équiper, irriguer nos territoires ;
- renforcer nos marqueurs comme vecteurs d'excellence auxquels, par sa notoriété, contribue le Festival International de Musique.

L'Etat, le Département, la Ville de Besançon et la Région soutiennent le Festival à travers une convention cadre pluripartite et pluriannuelle 2021/2023. Compte tenu du bilan positif, il est proposé de reconduire l'accompagnement du Festival de musique pour les années 2024 à 2026, ce qui est l'objet du présent rapport.

I – PRESENTATION GENERALE

Le Festival international de musique de Besançon Franche-Comté intégrant tous les 2 ans le concours international de jeunes chefs d'orchestre et une résidence de compositeur est porté par une association créée en juin 1948.

La fréquentation habituelle du festival est d'environ 18 000 personnes, et de plus de 21 000 l'année où se déroule le concours de jeunes chefs d'orchestre.
Avec plus de 30 concerts, la 76ème édition du Festival et la 58ème édition du Concours en 2023 ont connu une belle affluence avec plus de 19 000 festivaliers.

Le Département a toujours accompagné ce Festival emblématique qui a accueilli depuis sa création des milliers d'artistes du monde entier : musiciens, danseurs, chanteurs, compositeurs …

L'association emploie 5 salariés permanents et des salariés occasionnels, et une quarantaine de bénévoles participent chaque année au Festival de musique.

Les retombées économiques en hébergement et restauration sont importantes à Besançon et alentour.

II – BILAN DE LA CONVENTION CADRE 2021 / 2023

La convention cadre 2021/2023 a été signée entre l'Etat, la Région Bourgogne Franche-Comté, le Département, la Ville de Besançon et l'association du Festival.

La convention prévoyait la tenue d'un festival annuel, d'un concours international de jeunes chefs d'orchestre en 2021 et 2023 et de deux résidences de compositeur, celle de Camille Pépin jusqu'au 30 septembre 2021 puis celle d'Alexandros Markeas en 2022 et 2023.

Le Festival intègre dans ses projets des actions culturelles d'ouverture, un travail en réseau avec des partenaires du territoire et contribue notamment avec le Concours international au rayonnement du territoire, avec une couverture médiatique nationale.

Il propose également des concerts et événements gratuits dans l'espace public pouvant amener un public non initié :

- grand concert symphonique en ouverture avec l'accueil d'environ 5 000 personnes ;
- « boucle musicale » : concerts gratuits en centre-ville ;
- afters jazz au Piano-bar, avec des artistes essentiellement régionaux ;
- conférences et rencontres en accès libre.

Afin de diversifier ses publics, le Festival propose des tarifs réduits pour les jeunes : - 50% pour les moins de 18 ans, les étudiants jusqu'à 30 ans et les bénéficiaires des minimas sociaux. La programmation de musiques du monde participe également à l'élargissement des publics.

Des propositions sont régulièrement faites à destination des milieux scolaires, du primaire à l'enseignement supérieur.

Le Festival tisse de nombreux partenariats avec d'autres acteurs et diffuseurs du département : Orchestre Victor Hugo Franche-Comté, CROUS, Rectorat, Comité Départemental du Tourisme, Saline royale, Archives départementales, Les 2 Scènes, CDN Besançon, La Rodia, les Conservatoires…

A la demande du Département ; des concerts hors Besançon ont été programmés ; cette année a permis un partenariat exceptionnel à l'occasion de l'inauguration de la Salle Ledoux à la Saline d'Arc-et-Senans.

Le 76ème festival s'est clôturé le 23 septembre 2023 avec la finale retransmise sur écran géant du 58ème Concours de jeunes chefs d'orchestre et la victoire du français Swann Van Rechem.

Les subventions annuelles des partenaires ont été les suivantes :
Etat : 100 000 €
Région : 205 000 €
Département : 170 000 €
Besançon : 148 000 € auxquels s'ajoutent un soutien du Casino et des prestations en nature

III – PROPOSITION DE CONVENTION CADRE 2024 / 2026

La convention cadre avec le Festival de musique de Besançon Franche-Comté arrive à terme en décembre 2023. Il convient de renouveler, pour la période 2024 à 2026, le partenariat avec cette association et les autres financeurs Etat, Ville de Besançon et Région Bourgogne Franche-Comté.

L'association du Festival souhaite que la convention puisse être signée en fin d'année 2023, la convention prenant effet au 1er janvier 2024.

La présente convention, conçue comme une convention cadre de coopération, vise à sécuriser les organisateurs étant précisé qu'un tour de table des financeurs interviendra dans un second temps afin de préciser et concrétiser la portée des engagements et les attentes de chacun.

	Pour mémoire 2023	2024	2025	2026
État / Drac BFC - fonctionnement	*100 000 €*	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Etat / soutien à la résidence	*7 000 €*	7 000 €	7 000 €	7 000 €
Région Bourgogne Franche-Comté	*205 000 €*	205 000 €	205 000 €	205 000 €
Département du Doubs	*170 000 €*	170 000 €	170 000 €	170 000 €
Ville de Besançon				
Contribution financière	*243 000 €*	243 000 €	243 000 €	243 000 €
dont Ville - fonctionnement	*148 000 €*	148 000 €	148 000 €	148 000 €
& Casino JOA	*95 000 €*	95 000 €	95 000 €	95 000 €
+ Contribution en nature	*75 000 €*	75 000 €	75 000 €	75 000 €

La subvention annuelle accordée au Festival de musique par le Département est de 170 000 € depuis 2016.
Des conventions financières préciseront l'engagement départemental pour chaque année de 2024 à 2026.

A l'instar des autres acteurs culturels, le Festival amorce un tournant visant à intégrer l'objectif de sobriété tout en maintenant la pertinence de sa programmation, la qualité des actions auprès des publics et son équilibre économique.

Aussi, pour la période 2024-2026, le Festival souhaite :

- mener une évaluation du concert d'ouverture sur son impact, son coût, son emplacement et son contenu en vue d'une éventuelle évolution dans les 3 ans ;

- engager une réflexion sur l'évolution du dispositif de sélection des participants au Concours, notamment sur la pertinence et l'impact d'un recours à des sélections en vidéotransmission ou par l'envoi de vidéos faites par les candidats, au prisme de l'impact environnemental, de l'efficacité et de la pertinence du dispositif et de l'équilibre financier du Concours ;

- développer la préparation et l'accompagnement des publics pour la pérennisation d'actions de médiation. Ces actions pourront s'appuyer sur la programmation du Festival, du Concours (épreuves finales mais aussi présélections en avril/mai, avec possibilité d'accueil d'une dizaine de classes de collèges) et de projets de la Résidence de compositeur.

Il est proposé de valider la convention multipartite et triennale présentée en annexe du rapport.
L'autorisation d'engagement et les crédits annuels correspondants sont prévus au BP 2024 adopté par la présente Assemblée.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 210** présenté sous le timbre **: DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° **2** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Approuve telle qu'elle figure en annexe du rapport, la convention cadre à intervenir avec l'Etat, la Ville de Besançon, la Région Bourgogne Franche-Comté et l'association du Festival international de musique de Besançon Franche-Comté, relative à l'organisation du Festival de musique, au titre des années 2024 à 2026.

La présente convention, conçue comme une convention cadre de coopération, vise à sécuriser les organisateurs en étant précisé qu'un tour de table des financeurs interviendra dans un second temps afin de préciser et concrétiser la portée des engagements et les attentes de chacun.

Autorise Mme la Présidente du Département à signer ladite convention, au nom de la Collectivité.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

ANNEXE AU RAPPORT

1 - Convention cadre 2024-2025-2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Développement humain - Action culturelle - Coopération territoriale et attractivité du territoire - Accompagnement Arts vivants - Festival international de musique de Besançon Franche-Comté - Convention cadre 2024/2026

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 210** présenté sous le timbre **: DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° **2** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Jean-Luc GUYON** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Approuve telle qu'elle figure en annexe du rapport, la convention cadre à intervenir avec l'Etat, la Ville de Besançon, la Région Bourgogne Franche-Comté et l'association du Festival international de musique de Besançon Franche-Comté, relative à l'organisation du Festival de musique, au titre des années 2024 à 2026.

La présente convention, conçue comme une convention cadre de coopération, vise à sécuriser les organisateurs en étant précisé qu'un tour de table des financeurs interviendra dans un second temps afin de préciser et concrétiser la portée des engagements et les attentes de chacun.

Autorise Mme la Présidente du Département à signer ladite convention, au nom de la Collectivité.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N'ont pas pris part au vote pour l'ensemble du rapport, les Conseillers départementaux suivants :

Ludovic FAGAUT, Jean-Luc GUYON, Vice-présidents.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236556H1-DE

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 211
	Commission[s] : 2
	Timbre : DGS / DESC

DÉVELOPPEMENT HUMAIN
LECTURE

Objet : Médiathèque départementale - Affectations d'autorisations de programme

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

Programme (libellé)	Objet affectation (libellé Opération)	AP votée	AP affectée	AP disponible	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Acquisitions MD ouvrages	Acquisitions livres autres supports 23-25	750 000 €	237 000 €	513 000 €	513 000 €	0 €
Equipement bibliothèques	Equipement bibliothèques	40 000 €	0 €	40 000 €	40 000 €	0 €

INTRODUCTION

Située au carrefour de trois enjeux du projet C@P25 – renforcement de l'attractivité des territoires, réussite éducative et inclusion sociale – et contribuant directement à l'engagement du plan de mandat de faciliter les parcours de vie des Doubiens, en encourageant la lecture partout et pour tous, la politique lecture du Département est portée par la Médiathèque départementale qui impulse, organise et coordonne le développement de la lecture publique dans le Doubs en partenariat avec un réseau de 187 bibliothèques et médiathèques.

L'année 2024 est celle de la montée en puissance des actions prévues par le nouveau Schéma Départemental de la Lecture Publique (SDLP) jusqu'en 2030.

Le présent rapport a pour objet d'affecter pour l'année 2024 les deux autorisations de programme votées lors de l'adoption des budgets primitifs 2023 et 2024.

AFFECTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

I –-Développement des collections

Une autorisation de programme de 690 000 € a été votée au BP 2023 sur le programme « acquisitions MD ouvrages ». En complément, une AP de 60 000 € vient abonder ce programme au BP 2024, portant l'AP globale à 750 000 € pour couvrir la période 2023-2025.

En 2023, 237 000 € ont d'ores et déjà été affectés.

Il convient donc d'affecter les 513 000 € d'AP restant pour couvrir les années 2024 et 2025. Ces crédits permettront d'une part l'acquisition en 2024 de livres et autres supports et d'autre part l'attribution de subventions aux communes et communautés de communes pour la création d'un premier fonds documentaire ou sa mise à niveau (nouveau dispositif d'accompagnement proposé dans le cadre du SDLP).

II – Accompagnement des territoires – équipement des bibliothèques

Une autorisation de programme d'un montant de 40 000 € a été votée au BP 2024 sur le programme équipement des bibliothèques.

Il s'agit d'aider en 2024 les communes et communautés de communes qui déposeront des demandes pour moderniser leur médiathèque.

Il convient également d'affecter ces 40 000 € pour l'attribution en 2024 de subventions d'études, de mobilier, d'équipement numérique en vue de la modernisation des équipements.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 211** présenté sous le timbre **: DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° **2** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide d'affecter :

- 513 000 € sur le programme « acquisitions MD ouvrages », pour l'acquisition de livres et autres supports et pour l'octroi de subventions de fonds documentaires en 2024 et 2025 ;

- 40 000 € sur le programme « équipement des bibliothèques » afin d'aider en 2024 les communes et communautés de communes qui déposeront des demandes pour équiper leur médiathèque.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Développement humain – Lecture - Médiathèque départementale - Affectations d'autorisations de programme

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 211** présenté sous le timbre **: DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° **2** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Jean-Luc GUYON** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide d'affecter :

- 513 000 € sur le programme « acquisitions MD ouvrages », pour l'acquisition de livres et autres supports et pour l'octroi de subventions de fonds documentaires en 2024 et 2025 ;

- 40 000 € sur le programme « équipement des bibliothèques » afin d'aider en 2024 les communes et communautés de communes qui déposeront des demandes pour équiper leur médiathèque.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236601H1-DE

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 212
	Commission[s] : 2
	Timbre : DGS / DESC

DÉVELOPPEMENT HUMAIN

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ET PATRIMOINES CULTURELS DÉPARTEMENTAUX - ARCHIVES DÉPARTEMENTALES - CONSERVATION

Objet : Archives départementales - Affectation d'autorisations de programme

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

Programme (libellé)	Objet affectation (libellé Opération)	AP votée	AP affectée	AP disponible	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Restauration extérieure	Restauration d'archives	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €
Autres matériels Archives	Matériel d'archives	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €

Deux autorisations de programme (AP) ont été votées au budget 2024 pour les Archives départementales. Il est proposé de les affecter comme suit :

- l'AP de 200 000 € sur 4 ans, à la restauration et à la reliure à neuf de documents d'archives, par priorité des minutes notariales et des registres de délibérations des communes ;
- l'AP de 30 000 € pour l'année 2024, à l'acquisition de mobilier d'archivage, en particulier des tablettes de rayonnages d'archives et du matériel d'exposition.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 212** présenté sous le timbre **: DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° **2** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Approuve l'affectation :

- à la restauration d'archives de l'autorisation de programme de 200 000 € sur 4 ans ;
- à l'acquisition de mobilier d'archivage de l'autorisation de programme de 30 000 € votée au budget primitif 2024 pour les Archives départementales.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Développement humain - Archives départementales et patrimoines culturels départementaux - Archives départementales – Conservation - Archives départementales - Affectation d'autorisations de programme

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 212** présenté sous le timbre **: DGS / DESC** ;

Vu l'avis de la commission n° **2** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Jean-Luc GUYON** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Approuve l'affectation :

- à la restauration d'archives de l'autorisation de programme de 200 000 € sur 4 ans ;
- à l'acquisition de mobilier d'archivage de l'autorisation de programme de 30 000 € votée au budget primitif 2024 pour les Archives départementales.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236542H1-DE

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 213
	Commission[s] : 2
	Timbre : DGS / DPL

DÉVELOPPEMENT HUMAIN

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ET PATRIMOINES CULTURELS DÉPARTEMENTAUX - GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL BÂTI

Objet : Gestion et valorisation du patrimoine culturel bâti - Affectation d'autorisations de programme

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

AFFECTATION AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Programme (libellé)	Objet affectation (libellé Opération)	AP votée	AP affectée	AP disponible	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Modernisation du patrimoine historique		**20 699 000,00 €**	**20 509 000,00 €**	**190 000,00 €**	**190 000,00 €**	**0,00 €**
	Modernisation Courbet		8 569 000,00 €		0,00 €	
	Modernisation Saline		11 940 000,00 €		190 000,00 €	
Schéma d'Aménagement de la Saline		**2 668 900,00 €**	**20 000,00 €**	**2 648 900,00 €**	**1 298 900,00 €**	**1 350 000,00 €**
	Conversion énergétique Saline		20 000,00 €		380 000,00 €	
	Clos Couvert Commis Ouest		0,00 €		250 000,00 €	
	Menuiseries et toitures Saline		0,00 €		528 900,00 €	
	Reprise réseaux et Accessibilité		0,00 €		140 000,00 €	
Modernisation du pôle Courbet		**1 086 000,00 €**	**0,00 €**	**1 086 000,00 €**	**1 086 000,00 €**	**0,00 €**
	Menuiseries du Musée		0,00 €		586 000,00 €	
	Aménagement de la Ferme de Flagey		0,00 €		500 000,00 €	
Investissements courants pôle Courbet		**50 000,00 €**	**0,00 €**	**50 000,00 €**	**50 000,00 €**	**0,00 €**
	Investissements courants pôle Courbet		0,00 €		50 000,00 €	
Investissements courants Saline		**30 000,00 €**	**0,00 €**	**30 000,00 €**	**30 000,00 €**	**0,00 €**
	Investissements courants Saline		0,00 €		30 000,00 €	

INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur des propositions d'affectation d'autorisations de programme au titre des travaux sur les différents sites du pôle muséal Courbet et de la Saline Royale.

I – TRAVAUX DE MODERNISATION DES SITES

I – 1 Travaux de modernisation au pôle muséal Courbet

Des affectations sont proposées pour les opérations suivantes :

- 586 000 € pour le remplacement de menuiseries extérieures au musée Courbet. Cette somme permettra de couvrir les études et les travaux qui se dérouleront en 2024 et 2025 ;
- 500 000 € pour l'aménagement de la Ferme de Flagey. Cette somme permettra de couvrir les études et les travaux qui se dérouleront en 2024 et 2025.

I – 2 Travaux de modernisation a la Saline royale

Des affectations sont proposées pour les opérations suivantes :

- 190 000 € pour solder l'opération de la salle multimodale de la Berne Est et réaliser la mise aux normes du système de défense incendie de la Saline Royale ;
- 380 000 € au titre de la conversion énergétique de la Saline, afin d'engager les études de cette opération, dont le coût est estimé à 2 000 000 € (études et travaux) ;
- 250 000 € pour la reprise du clos couvert du bâtiment Commis Ouest, afin d'engager les études de cette opération, dont le coût est estimé à 1 250 000 € (études et travaux) ;
- 528 900 € pour la réfection de menuiseries extérieures et toitures sur divers bâtiments de la Saline. Cette somme permettra de couvrir les frais d'études et de travaux de cette opération, qui sera réalisée en 2024 et 2025 ;
- 140 000 € afin d'engager les études pour la reprise des réseaux d'assainissement et la mise en accessibilité des allées rayonnantes. Le coût de cette opération (études et travaux) est estimé à 700 000 €.

II – INVESTISSEMENTS COURANTS

Il est proposé d'affecter des autorisations de programme au titre des investissements courants effectués chaque année à titre préventif ou curatif :

- 50 000 € pour les travaux de gros entretien sur les différents sites du pôle muséal Courbet ;
- 30 000 € pour les travaux de gros entretien à la Saline Royale.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 213** présenté sous le timbre **: DGS / DPL** ;

Vu l'avis de la commission n° **2** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'affectation des autorisations de programme suivantes, telles que détaillées dans le présent rapport :

- Réfection menuiseries extérieures du pôle Courbet : 586 000 €
- Aménagement de la Ferme de Flagey : 500 000 €
- Salle multimodale et renforcement DECI Saline : 190 000 €
- Conversion énergétique de la Saline : 380 000 €
- Reprise du clos couvert Commis Ouest (Saline) : 250 000 €
- Réfection menuiseries et toitures (Saline) : 528 900 €
- Reprise réseaux et mise en accessibilité (Saline) : 140 000 €
- Investissements courants Pôle Courbet : 50 000 €
- Investissements courants Saline : 30 000 €

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Développement humain - Archives départementales et patrimoines culturels départementaux - Gestion et valorisation du patrimoine culturel bâti - Gestion et valorisation du patrimoine culturel bâti - Affectation d'autorisations de programme

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 213** présenté sous le timbre **: DGS / DPL** ;

Vu l'avis de la commission n° **2** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Jean-Luc GUYON** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'affectation des autorisations de programme suivantes, telles que détaillées dans le présent rapport :

- Réfection menuiseries extérieures du pôle Courbet : 586 000 €
- Aménagement de la Ferme de Flagey : 500 000 €
- Salle multimodale et renforcement DECI Saline : 190 000 €
- Conversion énergétique de la Saline : 380 000 €
- Reprise du clos couvert Commis Ouest (Saline) : 250 000 €
- Réfection menuiseries et toitures (Saline) : 528 900 €
- Reprise réseaux et mise en accessibilité (Saline) : 140 000 €
- Investissements courants Pôle Courbet : 50 000 €
- Investissements courants Saline : 30 000 €

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N'ont pas pris part au vote, les Conseillers départementaux suivants :

Mme BOUQUIN, en qualité de Présidente de l'EPCC Saline royale d'Arc et Senans, et Mme JACQUEMET, MM. MAIRE DU POSET, GUYON, KRUCIEN, Mme DURAI, en qualité de représentants du Département au CA de l'EPCC Saline royale d'Arc et Senans, au titre de l'affectation d'autorisations de programme en faveur de l'EPCC pour des travaux de modernisation et des investissements courant.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral

le 20/12/2023

Acte Exécutoire sous référence :

025-222500019-20231218-lmc1DL236360H1-DE

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 308
	Commission[s] : 3
	Timbre : DGS / DRIT

DYNAMIQUE TERRITORIALE
MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES

Objet : Affectation d'autorisations d'engagement

SOMMAIRE

INTRODUCTION....3

I – MAINTENANCE DES ROUTES DEPARTEMENTALES....3

I – 1. MAINTENANCE COURANTE ET MATÉRIEL....3

I – 2. VÉHICULES, MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS....3

II – SECURITE ROUTIERE....3

II – 1. AMÉLIORATION DU COMPORTEMENT DES USAGERS....3

III – AMELIORATION DES RESEAUX....4

III – 1. ETUDES ET ACQUISITIONS FONCIÈRES....4

IV – STRUCTURATION DES VOIES CYCLABLES....4

IV – 1. MAINTENANCE DU PATRIMOINE CYCLABLE DÉPARTEMENTAL....4

IV – 2 SOUTIEN AUX PROJETS CYCLABLES DES TERRITOIRES....4

PROJET DE DELIBERATION....5

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

AFFECTATION AUTORISATION D'ENGAGEMENT

AXE 311 - Maintenance des routes départementales

Programme (libellé)	Objet affectation (libellé Opération)	AE votée	AE affectée	AE disponible	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Maintenance courante et matériel	2024/Maintenance courante et matériel	3 200 000,00 €	0,00 €	3 200 000,00 €	3 200 000,00 €	0,00 €
Véhicules matériels et équipements -	24/VEHICULE MATERIEL EQUIPEMT - MATERIEL TRANSP	3 500 000,00 €	0,00 €	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	0,00 €

AXE 312 - Sécurité routière

Programme (libellé)	Objet affectation (libellé Opération)	AE votée	AE affectée	AE disponible	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Sécurité routière	24/SECURITE ROUTIERE - SECURISATION	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €

AXE 313 - Amélioration des réseaux

Programme (libellé)	Objet affectation (libellé Opération)	AE votée	AE affectée	AE disponible	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Etudes et acquisitions	24/ETUDES ET ACQUISITIONS FONCIERES	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €

AXE 314 - Structuration des voies cyclables

Programme (libellé)	Objet affectation (libellé Opération)	AE votée	AE affectée	AE disponible	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Maintenance du patrimoine	24/ MAINTENANCE PATRIMOINE CYCLABLE	120 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	0,00 €
Soutien aux projets cyclables	24/SOUTIEN AUX PROJETS CYCLABLE	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet de présenter à votre approbation l'affectation des autorisations d'engagement (AE) votées en fonctionnement au BP 2024.

En effet, la gestion de la section fonctionnement reste identique aux années précédentes avec cependant un dimensionnement annuel des dépenses en augmentation de 2 %, soit 0,5% en dessous des prévisions de l'inflation mais de façon à intégrer la hausse des coûts de la maintenance courante.

I – MAINTENANCE DES ROUTES DEPARTEMENTALES

I – 1. Maintenance courante et matériel

Une AE de 3,2 M€ a été votée au BP 2024 pour ce programme dédié aux opérations d'entretien courant, d'exploitation courante et de réparation des dommages au domaine public, en grande partie réalisées en régie.

Il est proposé d'affecter la totalité de cette AE :

2024 –Maintenance courante et matériel	3 200 000 €

I – 2. Véhicules, matériel et équipements

Afin de couvrir les dépenses inhérentes au fonctionnement et à l'entretien des véhicules (carburant, réparations, assurances, …), une AE de 3,5 M€ a été votée au BP 2024.

Il est proposé d'affecter la totalité de cette AE :

2024– Véhicules, matériel et équipements	3 500 000 €

II – SECURITE ROUTIERE

II – 1. Amélioration du comportement des usagers

Une AE de 10 000 € a été votée au BP 2024 pour couvrir, comme chaque année, les dépenses d'entretien des radars pédagogiques et de subvention aux associations œuvrant pour la sécurité routière.

Il est proposé d'affecter la totalité de cette AE :

2024 – Sécurisation des RD	10 000 €

III – AMELIORATION DES RESEAUX

III – 1. Etudes et acquisitions foncières

Une AE de 12 000 € a été votée au BP 2024 afin de couvrir des frais de contribution à divers organismes œuvrant dans le domaine des infrastructures et de l'aménagement territorial (IDRRIM et Ecorse TP) et frais de publication.

Il est proposé d'affecter la totalité de cette AE :

2024 – Etudes et acquisitions foncières 12 000 €

IV – STRUCTURATION DES VOIES CYCLABLES

IV – 1. Maintenance du patrimoine cyclable départemental

Une AE de 120 000 € a été votée au BP 2024 au titre des dépenses de fonctionnement pour l'entretien des voies cyclables.

Il est proposé d'affecter la totalité de cette AE :

2024 – Maintenance du patrimoine cyclable 120 000 €

IV – 2 Soutien aux projets cyclables des territoires

Afin de financer les cotisations destinées à des associations œuvrant dans le domaine cyclable, une AE de 7 000 € a été votée au BP 2024.

Il est proposé d'affecter la totalité de cette AE :

2024 – Soutien aux projets cyclables 7 000 €

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 308** présenté sous le timbre **: DGS / DRIT** ;

Vu l'avis de la commission n° **3** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide :

 Sur l'axe de maintenance des routes départementales

Les affectations d'autorisations d'engagement suivantes :

- 3 200 000 € sur le programme maintenance courante et matériel :
  - 3 200 000 € pour la maintenance courante et matériel

- 3 500 000 € sur le programme véhicules, matériel et équipements :
  - 3 500 000 € pour les véhicules, matériel et équipements de transport

 Sur l'axe sécurité routière

L'affectation d'autorisation d'engagement suivante :

- 10 000 € sur le programme sécurité routière :
  - 10 000 € pour la sécurité routière – sécurisation des RD

 Sur l'axe d'amélioration des réseaux

L'affectation d'autorisation d'engagement suivante :

- 12 000 € sur le programme études et acquisitions foncières :
  - 12 000 € pour les études d'aménagement et acquisitions foncières

 Sur l'axe de structuration des voies cyclables

Les affectations d'autorisations d'engagement suivante :

- 120 000 € sur le programme de maintenance du patrimoine cyclable :
  - 120 000 € pour la maintenance du patrimoine cyclable

- 7 000 € sur le programme de soutien aux projets cyclables des territoires
  - 7 000 € pour le soutien aux projets cyclables

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Dynamique territoriale - Mobilités et infrastructures - Affectation d'autorisations d'engagement

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 308** présenté sous le timbre **: DGS / DRIT** ;

Vu l'avis de la commission n° **3** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Florence ROGEBOZ** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide :

 Sur l'axe de maintenance des routes départementales

Les affectations d'autorisations d'engagement suivantes :

- 3 200 000 € sur le programme maintenance courante et matériel :
  - 3 200 000 € pour la maintenance courante et matériel

- 3 500 000 € sur le programme véhicules, matériel et équipements :
  - 3 500 000 € pour les véhicules, matériel et équipements de transport

 Sur l'axe sécurité routière

L'affectation d'autorisation d'engagement suivante :

- 10 000 € sur le programme sécurité routière :
  - 10 000 € pour la sécurité routière – sécurisation des RD

 Sur l'axe d'amélioration des réseaux

L'affectation d'autorisation d'engagement suivante :

- 12 000 € sur le programme études et acquisitions foncières :
  - 12 000 € pour les études d'aménagement et acquisitions foncières

 Sur l'axe de structuration des voies cyclables

Les affectations d'autorisations d'engagement suivante :

- 120 000 € sur le programme de maintenance du patrimoine cyclable :
  - 120 000 € pour la maintenance du patrimoine cyclable
- 7 000 € sur le programme de soutien aux projets cyclables des territoires
  - 7 000 € pour le soutien aux projets cyclables

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236565H1-DE

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 309
	Commission[s] : 3
	Timbre : DGS / DDET

DYNAMIQUE TERRITORIALE

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, ATTRACTIVITÉ, AFFAIRES EUROPÉENNES ET TRANSFRONTALIÈRES

Objet : Affectation d'autorisations de programme

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

Programme (libellé)	Objet affectation (libellé Opération)	AP votée	AP affectée	AP disponible	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Participation au SMIX de l'aérodrome de La Vèze	Participation AERODROME LA VEZE	25 000,00 €		25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €
Participation au SMIX de l'aérodrome du Pays de Montbéliard	Participation SMIX AERODROME MONTBELIARD	60 000,00 €		60 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €
Participation au SMIX de Micropolis	Participation SMIX MICROPOLIS	245 000,00 €		245 000,00 €	245 000,00 €	0,00 €
Fondation du Patrimoine	Fondation du Patrimoine 2024-2026	60 000,00 €		60 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €
SUBVENTION EQUIPEMENT DU SDIS	SUBVENTION EQUIPEMENT DU SDIS	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €

INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur les propositions d'affectation d'autorisations de programme (AP), en lien avec le vote du Budget primitif (BP) pour l'année 2024.

I – ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS LOCAUX

I – 1. Participation aux Syndicats mixtes des aérodromes de Besançon-La Vèze et du Pays de Montbéliard

Le Département est membre des Syndicats mixtes qui gèrent respectivement les aérodromes de Besançon-La Vèze et du Pays de Montbéliard.

A ce titre, il participe à leurs programmes d'investissements au titre de sa participation statutaire.

Dans cette perspective, il vous est donc proposé de procéder à l'affectation des AP ayant été votées à cet effet pour l'année 2024, à savoir :

- 25 000 € pour le soutien, en 2024, des investissements qui seront réalisés par le Syndicat mixte de l'aérodrome de Besançon-La Vèze ;
- 60 000 € pour le soutien des investissements qui seront réalisés en 2024 par le Syndicat mixte de l'aérodrome du Pays de Montbéliard.

I – 2. Participation au Syndicat mixte de Micropolis

Le Syndicat mixte de Micropolis, dont le Département est membre, a décidé d'engager, en 2024, la première tranche du programme de travaux de rénovation de la toiture du bâtiment du parc des Congrès (Besançon-Micropolis) qui consistera à reprendre l'étanchéité pour supprimer les infiltrations d'eau lors des périodes de pluie, sachant que la seconde tranche de travaux prévue en 2025 et 2026 consistera à renforcer la charpente et les structures porteuses en vue d'installer des panneaux photovoltaïques.

Au titre de sa contribution statutaire, le Département participera au financement de ce programme de travaux à hauteur de 245 000 €.

Dans cette perspective, il convient de procéder à l'affectation de l'AP d'un montant de 245 000 € inscrite au BP 2024.

A cet égard, il convient de rappeler que la SEM Micropolis qui assure la gestion de Besançon-Micropolis a remboursé, tout dernièrement, la somme de 200 000 € que le Département lui avait versée en apport de compte-courant d'associés pour surmonter les difficultés de trésorerie lors de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

I – 3. Fondation du Patrimoine

Sur la base du partenariat qui avait été établi avec la Fondation du Patrimoine, à titre expérimental, pour la période 2022-2023, le Conseil départemental a décidé, lors du vote du BP 2024 et tel que prévu dans les orientations budgétaires, de formaliser un nouveau partenariat avec cette structure pour la période 2024-2026, sachant que la délivrance des labels par la Fondation du Patrimoine permet aux particuliers de bénéficier d'aides publiques et d'une exonération fiscale pour la réalisation de travaux de rénovation de biens immobiliers privés qui, n'étant pas protégés au titre des monuments historiques, présentent un intérêt général.

Pour ce faire, une AP de 60 000 € a été votée au BP 2024.

Il vous est proposé d'affecter cette somme dans le présent rapport.

II – CONTRIBUTION FINANCIERE AU SDIS

Afin de soutenir le programme d'investissement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Doubs en 2024, il est proposé d'affecter l'AP ayant été votée à cet effet au BP 2024 à hauteur de 1 000 000 €.

Ces crédits permettront, notamment de poursuivre le programme immobilier du SDIS, de financer l'équipement des sapeurs-pompiers et de renouveler et d'adapter la flotte de véhicules du SDIS pour faire face aux nouveaux risques (feux de forêt, catastrophes naturelles …).

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental de décembre 2023 relative au vote du budget primitif 2024 ;

Vu le rapport **n° 309** présenté sous le timbre **: DGS / DDET**;

Vu l'avis de la commission n° **3** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'affectation des autorisations de programme suivantes, selon les propositions listées dans le rapport, à savoir :

- 25 000 € pour les investissements qui seront réalisés en 2024 par le Syndicat mixte de l'aérodrome de Besançon-La Vèze ;
- 60 000 € pour les investissements qui seront réalisés en 2024 par le Syndicat mixte de l'aérodrome du Pays de Montbéliard ;
- 245 000 € pour les investissements qui seront réalisés en 2024 par le Syndicat mixte de Micropolis ;
- 60 000 € pour le partenariat à intervenir établi avec la Fondation du Patrimoine pour la période 2024-2026 ;
- 1 000 000 € pour la participation du Département au programme d'investissement qui sera réalisé en 2024 par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Doubs.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Dynamique territoriale - Développement territorial, attractivité, affaires européennes et transfrontalières - Affectation d'autorisations de programme

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental de décembre 2023 relative au vote du budget primitif 2024 ;

Vu le rapport **n° 309** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Philippe ALPY** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'affectation des autorisations de programme suivantes, selon les propositions listées dans le rapport, à savoir :

- 25 000 € pour les investissements qui seront réalisés en 2024 par le Syndicat mixte de l'aérodrome de Besançon-La Vèze ;
- 60 000 € pour les investissements qui seront réalisés en 2024 par le Syndicat mixte de l'aérodrome du Pays de Montbéliard ;
- 245 000 € pour les investissements qui seront réalisés en 2024 par le Syndicat mixte de Micropolis ;
- 60 000 € pour le partenariat à intervenir établi avec la Fondation du Patrimoine pour la période 2024-2026 ;
- 1 000 000 € pour la participation du Département au programme d'investissement qui sera réalisé en 2024 par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Doubs.

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N'ont pas pris part au vote, les Conseillers départementaux suivants :

M. FAGAUT, Mme MAILLARD, en qualité de représentants du Département au Comité syndical du SMIX de l'aérodrome de Besançon-la Vèze ;

Mme VOIDEY, M. GUYON, en qualité de représentants du Département au Comité syndical du SMIX de l'aérodrome du Pays de Montbéliard ;

Mme GUYEN, MM. FAGAUT, YUGO, en qualité de représentants du Département au Comité syndical du SMIX de Micropolis ;

au titre de l'affectation d'autorisations de programme pour les investissements qui seront réalisés par ces SMIX.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236522H1-DE

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 310
	Commission[s] : 3
	Timbre : DGS / DDET

DYNAMIQUE TERRITORIALE

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, ATTRACTIVITÉ, AFFAIRES EUROPÉENNES ET TRANSFRONTALIÈRES - ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS LOCAUX - SOUTIEN AUX PARTENAIRES ET À L'INGÉNIERIE LOCALE

Objet : Présentation des rapports d'activité 2022 des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) locales et de la Société Publique Locale (SPL) dont le Département est membre

SOMMAIRE

INTRODUCTION....2

I – RAPPEL....2

II – CONTEXTE....2

III – ANALYSE DE L'ACTIVITE....3

PROJET DE DELIBERATION....4

TABLE DES ANNEXES....5

INTRODUCTION

Le Conseil départemental est invité à prendre connaissance des rapports d'activité 2022 de quatre sociétés d'économie mixte (SEM) locales et d'une société publique locale (SPL) dont le Département était membre durant l'année 2022, ceci afin de lui permettre d'exercer son droit de contrôle de gestion en qualité d'actionnaire de ces sociétés.

I – RAPPEL

En qualité d'actionnaires, les collectivités et leurs groupements sont tenus d'être informés de la gestion des sociétés d'économie mixte (SEM) locales et des sociétés publiques locales (SPL) dont ils sont membres.

Ce contrôle est prévu à l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance ».

Le Décret (n°2022-1406) du 4 novembre 2022 précise le contenu du rapport écrit devant être soumis à l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement actionnaire d'une entreprise publique locale, par ses représentants au conseil d'administration ou de surveillance de cette entreprise, de manière à apporter une information complète sur l'entreprise, assurer la transparence de son fonctionnement, et permettre son contrôle.

II – CONTEXTE

En 2022, le Département était actionnaire des 5 sociétés suivantes relevant de l'économie mixte :

- **SEM :**
    - la SEDIA, résultante de la fusion, fin 2017, de la société d'équipement du département du Doubs (SedD) et de la Socad (société comtoise d'aménagement et de développement) ;
    - la société d'économie mixte de Micropolis (SEMM) ;
    - la société d'économie mixte Numerica, pôle multimédia de Franche-Comté (NUMERICA) ;
    - la société d'économie mixte IDEHA ;
- **SPL :**
    - la société publique locale Territoire 25.

III – ANALYSE DE L'ACTIVITE

Conformément à l'article L 1524-5 du CGCT, l'activité de ces 5 sociétés en 2022 a été analysée sur la base de plusieurs indicateurs :

- **le chiffre d'affaires** : c'est la somme du montant des ventes de produits et de prestations de services réalisées. Il constitue une indication concernant le volume d'affaires produit par l'activité de l'entreprise.

- **le résultat net :** il correspond à la différence entre les produits et les charges de l'exercice. Il mesure ainsi les ressources nettes restant à l'entreprise à l'issue de l'exercice, à savoir un bénéfice ou une perte.

- **le bilan** : il synthétise ce que l'entreprise possède, l'actif (terrains, immeubles, …) et ses ressources, le passif (capital, réserves, crédits, …). Le bilan devant être équilibré, l'actif est toujours égal au passif.

- **le ratio de remboursement des dettes** : il permet d'évaluer le nombre d'années nécessaires au désendettement de la société grâce à la capacité d'autofinancement, étant précisé qu'un niveau de 3 à 4 ans est jugé correct pour une SEM.

- **le ratio d'indépendance** : il met en évidence le rapport entre les capitaux propres et les capitaux permanents, et permet de connaitre la capacité de l'entreprise à se financer par ses fonds propres.

- **le ratio d'autonomie financière** : il permet de révéler la couverture de trésorerie de la structure en nombre de jours.

Aussi, vous trouverez, en annexe n° 1 au présent rapport, les documents présentant l'activité 2022 de ces 5 sociétés dont le Département était membre, ainsi que l'analyse de leur activité sur la base des indicateurs mentionnés précédemment.

L'examen des comptes 2022 de ces 5 structures fait suite à la tenue de l'Assemblée générale de la SEM NUMERICA, du 8 novembre 2023, au cours de laquelle les comptes 2022 de cette structure ont été validés.

De plus, vous trouverez, en annexes n° 2 à 6, les rapports d'activité 2022 de chacune de ces 5 sociétés.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1524-5 ;

Vu le rapport **n° 310** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Reconnaît, en vertu de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, avoir pris connaissance des rapports d'activité 2022 détaillés en annexe du rapport et relatifs aux 5 sociétés suivantes dont le Département est membre :

- Société d'économie mixte SEDIA ;
- Société d'économie mixte de Micropolis (SEMM) ;
- Société d'économie mixte Numerica, pôle multimédia de Franche-Comté ;
- Société d'économie mixte IDEHA ;
- Société publique locale Territoire 25.

Reconnaît avoir exercé de fait son droit de contrôle de gestion, en qualité d'actionnaire de ces 4 sociétés d'économie mixte (SEM) locales et de cette société publique locale (SPL).

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Présentation et analyse financière des structures
2 - Rapport d'activité 2022 de la SEM SEDIA
3 - Rapport d'activité 2022 de la SEM MICROPOLIS
4 - Rapport d'activité 2022 de la SEM NUMERICA
5 - Rapport d'activité 2022 d'IDEHA
6 - Rapport d'activité 2022 de la SPL TERRITOIRE 25

Annexe n°1 :
Analyse des rapports d'activité 2022 des SEM et SPL
dont le Département est membre

SEDIA

(précédemment SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DU DOUBS (SedD) jusqu'au 7 novembre 2017)

PRESENTATION						
Nature juridique	Société d'économie mixte					
Date de création	1958 (sedD) – 7 novembre 2017 (SEDIA)					
Entrée du Département	1958 pour la sedD, puis à la création de la SEM pour SEDIA					
Siège social	BESANCON – 6 rue Louis Garnier					
Objet	La SEDIA a pour objet l'étude, la réalisation, la commercialisation, l'administration, l'animation et la gestion de : - opérations d'aménagement foncier, - réhabilitation de quartiers existants, - construction d'immeubles, - opérations liées au transport en commun, à la mobilité ou au stationnement, - équipements et ouvrages nécessaires au développement du territoire.					
Administration	Président directeur général : M. Vincent FUSTER Directeur général délégué : M. Bernard BLETTON Effectif : 74 ETP à l'échelle de l'ensemble des structures composant la grappe SEDIA (56 ETP pour SEDIA seule)					
Capital	**Capital**	**15 026 816 €**				
	Part détenue par le Département	**1 711 920 € (11,39 %)**				
	Répartition du capital et des administrateurs :					
	Collectivités	**%**	**Adm**	**Autres actionnaires**	**%**	**Adm.**
	PMA	12,15%	2	CDC	20,37%	1
	Département du Doubs	**11,39%**	**2**	Caisse d'Epargne	13,73%	1
	Ville de Besançon	8,06%	2	DEXIA	3,29%	1
	GBM	7,39%	1	Crédit Agricole	6,85%	1
	Ville de Montbéliard	3,30%	1	CCI Saône-Doubs	3,05%	1
	Département du Jura	3,02%	1	Autres actionnaires	3,28%	2
	Département de Haute-Saône	4,12%	1	Total	100%	17

BILAN D'ACTIVITES 2022

Le Département est un actionnaire historique de la SedD (société d'équipement du département du Doubs), société d'économie mixte (SEM) qui a fusionné en novembre 2017 avec une structure comparable intervenant dans le Jura et en Haute-Saône : la Socad (société comtoise d'aménagement et de développement).

La société sedD (devenue SEDIA) a ainsi absorbé par voie de fusion la société SOCAD selon décisions des Assemblées Générales Extraordinaires du 7 novembre 2017, avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er Janvier 2017.

Le conseil d'administration du 14 décembre 2022 a donné son agrément pour le rachat de 4 412 actions de Dexia (actionnaire inactif) par les actionnaires privés suivants de SEDIA : Caisse des Dépôts, Caisse d'Epargne et Crédit Agricole. Le transfert d'actions est prévu début 2023.
Ce transfert ne modifiera donc pas la répartition entre actionnariat public (52,59 %) et actionnariat privé (47,41 %) dans le capital.

Le départ de M. Vincent FUSTER a été annoncé pour fin 2023. Le conseil d'administration du 14 décembre 2022 a choisi, après le départ de l'actuel PDG, de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général et de proposer une présidence tournante entre les actionnaires historiques : Besançon/Doubs/Montbéliard.

L'ACTIVITE OPERATIONNELLE GLOBALE DE LA SOCIETE

L'activité globale de SEDIA se mesure par le chiffre d'opérations, qui traduit le volume des investissements réalisés dans le cadre des opérations de concession d'aménagement, de mandat, de conduite d'opérations, et de promotion immobilière.
En 2022, ce chiffre atteint 78,8 M€ (contre 85,3 M€ en 2021) et se répartit comme suit :

- Concessions : 9,3 M€
- Mandats : 26,7 M€
- Opérations à risque : 14,8 M€
- Conduite d'opération : 27,5 M€.

La baisse par rapport à 2021 est principalement issue des contrats de concession (16,8 M€ en 2021) qui se terminent.

L'activité d'aménagement représente 20 % des produits dégagés par SEDIA. Cinq opérations majeures représentent 48 % du total : Témis à Besançon, Innovia à Dole, le réseau de chaleur de Vesoul, Technoland à Etupes, et les missions d'AMO pour la SPL de Dole.

Les produits de l'activité construction représentent 47 % des honoraires dégagés par SEDIA. Les trois branches de cette activité ont connu des évolutions différentes en 2022 :

- La construction publique a retrouvé un bon volume d'activité,
- La promotion immobilière est en baisse dans un contexte économique défavorable. Les principales opérations sont Viotte et Utopia à Besançon, Clemenceau à Dole, et les Hexagones à Montbéliard,
- La construction industrielle a été très soutenue en 2022 avec la construction des sites industriels Antolin à Besançon et Faurecia à Etupes.

L'activité prestations de services représente 32 % des produits dégagés. Elle est constituée des honoraires pour l'administration générale des SEM/SPL de la « grappe », et pour la gestion locative des SEM patrimoniales (notamment aktya et PMIE).

Les principales opérations remarquables pour 2022 sont les suivantes :

Secteur du Grand Besançon :

- Poursuite de la construction du pôle Viotte (quartier de la gare) à Besançon, démarrée en avril 2018 (77 M€ d'investissement global). En 2020, la totalité du clos couvert des bâtiments bois a été réalisée, ainsi que les travaux de couverture. En 2021, une 1ère livraison de 16 000 m² a été faite au bénéfice des services de l'Etat (livraison été 2021 avec l'installation de 750 agents). En 2022 les travaux du bâtiment B se sont poursuivis au profit de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- Aménagement et cession des terrains sur les secteurs TEMIS-santé et TEMIS-microtechniques,
- Engagement sur le parc Temis Microtechnique de plusieurs projets de bâtiments : Bio-Innovation 2 (activité, tertiaire et laboratoire) (2800 m²) pour un coût prévisionnel de 8 M€ HT, la démolition/reconstruction de l'immeuble Ex VIX sur 3 500 m² et l'extension du bâtiment Exail Photonics dans un principe de densification sur le foncier existant,
- Construction de l'Espace Services Santé sur Temis Santé d'une surface de 3 000 m² en 2 tranches. Début des travaux de la tranche 1 en novembre 2022,
- Requalification du centre commercial Ile de France à Planoise, avec la création d'une maison médicale (1100 m²), d'une crèche, et la restructuration de cellules commerciales,
- Lancement du pôle services santé à Saône sur 680 m² composé de 9 lots,
- Etude de projet « La Lye » à Miserey-Salines en partenariat avec SMCI : surface de 8 350 m² SDP (restauration, commerce, surface de vente et tertiaire, et phygital) pour un budget global estimé de 22 M€ HT
- Construction du bâtiment pour la société ANTOLIN à TEMIS (28 M€),
- Dans le cadre de l'OPAH Ville de Besançon, engagement de deux projet en lien avec l'office foncier solidaire (OFS) de la Ville, Rue Bersot (4 logements) et rue Fabre (15 logements) en vue d'une livraison en 2025.

Secteur du Pays de Montbéliard :

- Sur l'écoquartier des Blancheries concédé par la Ville de Montbéliard à SEDIA aménageur : engagement d'études par SEDIA promoteur pour la réalisation d'un immeuble de 14 logements d'une SHON de 1 300 m² environ,
- Poursuite de l'opération d'aménagement du grand Bannot à Grand Charmont, avec l'engagement de la tranche 2 comportant 61 logements (dont 29 lots individuels),
- Construction du pôle éducatif à Brognard : 3 classes de maternelle, 5 classes primaire, et un accueil périscolaire avec restauration,
- Réalisation de la concession d'aménagement du secteur des Hexagones à Montbéliard (Territoire 25), avec intervention de SEDIA pour réalisation du centre commercial et du pôle des services,
- Construction de l'opération FORVIA Sièges sur Technoland 2 : projet de 28 000 m² pour 35 M€, avec un début des travaux en août 2021 et livraison septembre 2022. Obtention d'une certification BREEAM Excellent.

Secteur Doubs :

- ZAC des Dames du Quin à Baume-les-Dames : étude et réalisation d'un quartier mixte habitat (240 logements) et activités (6 ha) : poursuite de la réflexion en vue de favoriser les modes doux, développer des espaces verts, assurer la mixité des

logements, et préparation des tranches 4 et 5,
- Modernisation de l'internat du lycée Jouffroy d'Abbans à Baume-les-Dames : surface 5 540 m² pour un budget TDC de 7,6 M€,
- Extension de la maison de santé de Mouthe sur 680 m² pour accueillir 15 professionnels de santé supplémentaires, pour un budget de 3,5 M€ HT,
- Réalisation des études pour la réalisation d'un village d'entreprises à Morteau, sur une surface de 2 800 m² pour un budget de 4 M€ : maitrise d'ouvrage Aktya avec SEDIA comme mandataire.

Autres territoires :
- nombreuses interventions sur les territoires des Départements de la Haute-Saône et du Jura, du fait de la fusion sedD / SOCAD.

SEDIA est un partenaire majeur pour le réseau des Entreprises publiques locales (EPL), dans une logique de partage des moyens. Elle assure la gestion administrative, financière ou encore commerciale de plusieurs SEM du territoire et de filiales projets.

Le niveau d'activité pour 2023 est annoncé en baisse significative par rapport aux exercices 2021 et 2022 qui constituaient des années atypiques, compte-tenu d'un niveau d'activité dopé par de très gros projets (VIOTTE, FORVIA Echappement et Sièges et Antolin). 2023 est ainsi marquée par une baisse significative de l'activité en promotion et en immobilier d'entreprises.

Analyse financière SEDIA

Documents utilisés : Comptes 2020, 2021 et 2022

Activités : SEDIA est issue de la fusion absorption de la SOCAD par la SEDD en novembre 2017 et le siège social de cet aménageur et constructeur se situe à Besançon. Elle opère dans l'étude, la réalisation, la commercialisation, l'administration, l'animation et la gestion d'opérations d'aménagement foncier, de réhabilitation de quartiers existants, de construction d'immeubles, d'opérations liées au transport en commun, à la mobilité ou au stationnement, ainsi que d'équipements et ouvrages nécessaires au développement du territoire. Son actionnaire majoritaire est la caisse des dépôts et consignations (20,4%). Le Département du Doubs est actionnaire à hauteur de 11,4%.

Analyse du compte de résultat

Produits (38 528K€ en 2022, soit -7 438K€ (-16%) par rapport à 2021)

Les produits d'exploitation (35 956K€) représentent 93% des produits totaux de la structure :

- Le chiffre d'affaires a fortement diminué entre 2021 et 2022, passant de 91,1 M€ à 27,4 M€ soit - 63,7 M€ (-70%). Il est composé à 47% de vente de biens (-68,2M€ par rapport à 2021) et à 53% de vente de services (+4,4M€ par rapport à 2021).
- La production stockée est de 991K€, un niveau faible par rapport aux années précédentes, sauf 2021 qui a connu un très fort déstockage (-55,4M€)
- Les subventions d'exploitation s'élèvent à 71K€ et sont en baisse de 92% par rapport à 2021 (-823K€)
- Les reprises sur amortissements et provisions et les transferts de charges représentent 20% des produits d'exploitation et diminuent pour atteindre 7 469K€ en 2022, contre 8 781K€ en 2021, soit une baisse de 15%. Mais elles restent supérieures aux années antérieures à 2021.

Concernant les produits financiers, ils connaissent une hausse de 94% par rapport à 2021 pour arriver à 781K€, grâce notamment aux produits de participations qui passent de 290K€ en 2021 à 649K€ en 2022 (Utopia : 457K€, Canopée : 155K€ et Viotte logements : 37K€)

Les produits exceptionnels sont multipliés par 9 et passent de 201K€ en 2021 à 1 792K€ en 2022, et sont constitués pour 1 093K€ de transfert de charges, pour 276K€ de provisions pour risques, de 274K€ de cessions d'éléments d'actif (locaux agence Lons-Le-Saunier) et de 147K€ de subventions d'investissements virées au résultat.

Charges (38 211K€ en 2022, soit -7 458K€ (-16%) par rapport à 2021)

Les charges sont constituées à 93% des charges d'exploitation. Elles sont en baisse de 20% à 35 434K€ et sont principalement constituées des autres achats et charges externes à 24 785K€ (-27% par rapport à 2021), des salaires/traitements et charges sociales à 2 731K€ (+6% par rapport à 2021) et des dotations d'exploitation à 5 889K€ (-4% par rapport à 2021).

Au niveau des charges financières, le niveau des intérêts est en baisse de 83 K€, soit -25% et atteint 244 K€.

Enfin les charges exceptionnelles sont en forte hausse, passant de 342 K€ en 2021 à 1 460 K€ en 2022, et sont constituées pour 1 144K€ d'autres charges, pour 307 K€ de valeurs d'éléments d'actifs cédés et pour 10 K€ d'amendes fiscales

Résultat (317K€ en 2022, soit +21K€ (+7%) par rapport à 2021)

La baisse marquée des produits en 2022 combinée à une réduction équivalente des charges permet à la structure de conserver un résultat net positif, comme en 2021, à un niveau supérieur à celui qu'elle enregistrait en 2018 et 2019 avant la crise sanitaire.
Le résultat d'exploitation est cependant en baisse de 56% et passe de 1 184 K€ en 2021 à 522 K€ en 2022 (-56%).
La hausse du résultat net est lié aux bons résultats financiers et exceptionnels.

Analyse du bilan (86 230K€ au 31/12/2022, +4% par rapport à 2021)

Actif

L'actif immobilisé, qui représente 15% de l'actif total et qui s'élève à 13,3 M€, baisse par rapport à 2021 (-14% soit -2,1M€) principalement à cause des créances rattachées à des participations (-1,6M€) et des immobilisations corporelles (-457K€).
L'actif circulant représente 85% de l'actif et s'élève à 72,9M. Il augmente de 8% par rapport à 2021 (+5,2M€) avec une hausse des en-cours de production de biens (+1,3 M€), des créances clients (+4,7MK€) et des disponibilités (+941K€) et une baisse des avances et acomptes versés sur commandes (-866K€) et des charges constatées d'avance (-689K€)

Passif

Les capitaux propres augmentent légèrement (+200K€) et s'établissent à 16,1M€ (19% du passif). Le report à nouveau est encore déficitaire à -333K€ mais s'améliore pour la deuxième année consécutive et devrait encore s'améliorer l'année prochaine au vu des résultats de l'exercice 2022. Quant aux subventions d'investissement, elles sont au plus bas depuis 2017 à 669K€.

Concernant les provisions pour risques et charges, elles augmentent de 17% (+1 017K€) et s'élèvent à 7,2 M€. Elles concernent principalement les provisions pour charges prévisionnelles sur concessions (2,3 M€) et le projet Viotte (2,5 M€).

Les dettes restent relativement stables à 62,9M€ (+3%) et se décomposent ainsi :

- Les dettes financières (41% des dettes) baissent de 56K€ et passent à 25,5M€
- Les dettes d'exploitation (19% des dettes) restent stables à 12M€ (+1%)
- Les dettes diverses (14% des dettes) augmentent légèrement et passent à 8,9M€ (+8%)
- Les produits constatés d'avance (26% des dettes) augmentent légèrement et passent à 16,5M€ (+6%)

Ratios

SEDIA	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	27 381 915 €	91 107 280 €	14 452 852 €	20 761 643 €	22 623 810 €	24 863 518 €
Total produits	38 528 048 €	45 965 730 €	43 830 820 €	47 612 501 €	36 754 047 €	26 800 451 €
Charges de personnel	2 731 076 €	2 588 096 €	2 744 368 €	2 640 033 €	2 761 891 €	2 882 913 €
Total charges	38 210 925 €	45 669 124 €	44 230 287 €	47 421 967 €	36 549 939 €	27 424 989 €
Résultat net	317 123 €	296 606 €	- 399 467 €	190 534 €	204 108 €	- 624 538 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	2 622 869 €	1 670 725 €	1 947 060 €	1 616 592 €	2 208 934 €	- 1 025 440 €
Fonds propres	16 087 137 €	15 887 481 €	15 729 353 €	16 267 298 €	11 076 170 €	11 030 124 €
Dettes financières	25 493 920 €	25 549 593 €	32 175 122 €	31 570 671 €	28 850 384 €	37 305 012 €
Trésorerie	23 105 935 €	22 164 456 €	30 887 177 €	36 487 509 €	21 150 428 €	27 257 185 €
Total bilan	86 229 520 €	83 214 421 €	156 423 672 €	158 310 468 €	133 266 070 €	87 910 866 €

Analyse

La situation financière de SEDIA reste satisfaisante cette année avec un résultat d'exploitation positif et des ratios de gestion satisfaisants.

Les principaux éléments de synthèse sont les suivants :

- Un résultat net en progression de 7% pour atteindre 317K€, malgré un résultat d'exploitation en baisse de 56% à 522K€. Cela est dû aux bons résultats financiers, notamment en ce qui concerne les produits financiers de participations, et aux bons résultats exceptionnels suite aux reprises sur provisions et transferts de charges.

- Les fonds propres sont stables mais restent relativement faibles par rapport aux financements externes. Ce ratio doit toutefois être mis en relation avec l'activité de SEDIA, qui a nécessairement recours à des emprunts pour financer ses opérations.

- Les dettes financières sont stables et sont nettement supérieures aux fonds propres. Elles concernent principalement les opérations de concession et mandat.

- La trésorerie de 23M€ progresse légèrement par rapport à 2021 et permet de financer 218 jours de charges

Pour information, l'activité de SEDIA est fortement impactée par les volumes des opérations de concession et de mandat. SEDIA propose dans son rapport de gestion une lecture plus analytique des résultats qui exclut les opérations de concession et de mandat et est donc plus représentative du volume d'activité réel de la SEM.

En se basant sur le rapport de gestion, les produits d'exploitation réels sont de 6 884K€, en hausse de 177K€ par rapport à 2021. L'activité construction représente 48% des produits d'exploitation, l'activité service 32% et l'activité aménagement 20%. Les charges d'exploitation (hors amortissements et provisions) sont de 5 665K€. Elles se composent à 83% de charges de personnel et à 15% de charges externes. Les amortissements et provisions s'élèvent à 693K€, dont 490K€ qui concernent l'augmentation des provisions pour risques concernant le projet Viotte.
Le résultat financier est tiré vers le haut à 738K€ (+170%) grâce aux produits des filiales et des placements. Le résultat exceptionnel s'élève à 227K€ grâce à la vente de locaux et à la reprise sur provision pour redressement fiscal, payé en IS.

Le bilan est également fortement impacté par les opérations de concession et de mandat. Elles représentent environ 45 M€ sur le total.
Hors concession et mandat, les emprunts en cours ne concernent que l'activité patrimoniale pour 8 436K€. Le niveau des provisions est élevé (7,2M€) afin de couvrir de manière prudente les risques des opérations.
La trésorerie de 23M€ se décompose entre la trésorerie des opérations conventionnées pour 13M€ et la trésorerie propre à SEDIA pour 10M€, qui lui permet de financer plus de deux années de charges hors opérations de concessions et mandats.
La CAF présentée dans le rapport de gestion est positive de 1 010K€ et indique que SEDIA arrive à dégager de la trésorerie sur son activité 2022, comme les années précédentes.

TERRITOIRE 25

PRESENTATION						
Nature juridique	Société publique locale					
Date de création	2011					
Entrée au capital du Département	2011					
Siège social	BESANCON – 6 rue Louis Garnier					
Objet	La société TERRITOIRE 25 a pour objet l'aménagement et la construction pour ses seuls actionnaires. A ce titre, elle a pour mission l'étude, la réalisation, la commercialisation, l'administration, l'animation et la gestion dans les domaines suivants : - opérations d'aménagement foncier, - réhabilitation de quartiers existants, - construction d'immeubles, - opérations liées au transport en commun, à la mobilité ou au stationnement, - équipements et ouvrages nécessaires au développement du territoire.					
Administration	Président Directeur Général : M. Denis LEROUX Directeur général délégué : M. Bernard BLETTON Effectif : 10 ETP - adossement administratif et financier à SEDIA via le GIE Groupe 25					
Capital	**Capital**	**2 027 600 €** (20 276 actions de 100 €) 10 actionnaires				
	Part détenue par le Département	**168 000 € (33,33 %) à la création et 232 000 € en 2022 (11,44%)**				
	Répartition du capital et des administrateurs :					
	Collectivités	**%**	**Adm**	**Collectivités**	**%**	**Adm.**
	Département du Doubs	**11,44%**	**3**	GBM	23,88%	1
	Ville de Besançon	24,86%	2	Ville de Montbéliard	5,23%	1
	PMA	25,13%	2	Autres	9,46%	3

BILAN D'ACTIVITES 2022

L'activité de Territoire 25 se décompose en plusieurs types d'activités : le mandat, la prestation de service, les études, l'assistance à maitrise d'ouvrage.

Au 1er janvier 2021, le Département du Doubs détenait 252 000 € de capital (soit 12,43% des parts). Cependant, et conformément aux règles de fonctionnement de la SPL, le Département a cédé 200 actions au bénéfice de la commune de Valdahon pour permettre à celle-ci d'intégrer la SPL pour pouvoir bénéficier de son intervention. A fin 2022, le capital détenu par le Département n'est plus que de 232 000 €.

La SPL Territoire 25 est un outil d'aménagement du territoire qui travaille exclusivement pour le compte de ses actionnaires (principe du « in house »).

Par ailleurs, Territoire 25 réalise des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des études, par exemple : site du château à Montbéliard, site Campus-Bouloie-Témis sur Besançon, ou restructuration de collèges pour le Département du Doubs.

L'activité 2022 se répartit comme suit :

- ✓ **en partenariat avec le Département :**

- Réalisation de l'opération Gay Lussac – Phase 1 :
Intervention de Territoire 25 en qualité de mandataire de maitrise d'ouvrage déléguée : livraison du bâtiment (restructuration des locaux - 3, bis rue Gay Lussac) en novembre 2021 (4,1 M€ de coût de travaux),

- Intervention sur plusieurs Collèges du Doubs :
  - Frasne : Collège Emile LAROUE : AMO pour améliorer la fonctionnalité de la vie scolaire et notamment de l'externat (projet de 11 M€ sous maîtrise d'ouvrage du Département). Livraison en septembre 2022 du bâtiment administration-logements, de la nouvelle salle de restauration, et de l'extension de l'externat.
  - Villers-le-Lac : Collège Jean-Claude BOUQUET : restructuration (projet de 11 M€ sous maîtrise d'ouvrage du Département).

- Réalisation d'une étude dans la perspective de création d'une cité inclusive autour de la thématique « partageons nos sports » sur le site des Haras de Besançon.

- ✓ **Secteur Besançon :**

- Espace commercial Chalezeule :
La SPL a en charge l'acquisition des biens nécessaires à la réalisation de l'opération, les travaux d'aménagement des espaces publics et la commercialisation des terrains viabilisés. La concession d'aménagement porte sur la période 2015-2025. La commercialisation du « retail park » à vocation commerciale le long de la RD 683 s'est achevée. Un recours contre le permis de construire empêche l'avancée de l'opération. Le pôle de loisirs a été mis en service à l'été 2022.

- Eco-quartier des Vaites :
Réalisé pour le compte de la Ville de Besançon, ce projet d'un quartier de logements sur le tracé du Tram comportant des équipements publics et un parc urbain de 7 ha, a été engagé en 2017 (opération de 25 M€ HT sur 23 ha). Les différentes procédures juridiques (recours contre la DUP, puis suspension de l'arrêté préfectoral portant dérogation sur la destruction/ altération/dégradation d'habitats d'espèces protégées) ont suspendu l'avancement de l'opération.

- Eco-quartier Viotte :
Réalisé pour le compte de la Ville de Besançon : projet de création de 27 000 m² de locaux tertiaires, de 230 logements de 1 500 m² de commerces et services (intervention de Territoire 25 sur le volet foncier et aménagement). L'action de Territoire 25 se focalise sur l'opération d'aménagement de part et d'autre du faisceau ferroviaire, sur la construction d'un parking (320 places de stationnement) pour un coût de 18 M€ HT (la promotion immobilière de bureaux est réalisée par une société de projet qui intègre SEDIA). Le parking a été livré en juin 2021.

Le pôle dédié aux services de l'Etat est opérationnel depuis septembre 2021. Le bâtiment destiné à la Région sera livré en juin 2023. A l'horizon 2024, le quartier Viotte Sud accueillera plus de mille agents de l'Etat et de la Région, ainsi que les résidents des programmes de logements et de la résidence Senior. Une brasserie et d'autres commerces complèteront ce nouveau morceau de ville, qui a été labélisé Ecoquartrier en 2018 par le Ministère de la Transition Ecologique.
Le secteur d'aménagement nord est en cours de programmation.

- Reconversion du site Saint-Jacques à Besançon :
Le conseil municipal du 8 décembre 2022 a confié à Territoire 25 la réalisation de l'opération d'aménagement du site Saint-Jacques - Arsenal pour une superficie d'environ 6 hectares et pour une durée de 10 années. L'aménagement doit permettre la réalisation d'un programme prévisionnel des constructions mixtes, à prédominance logements, portant sur 51 000 m2 de surface de plancher.

- Autres opérations :
Transformation du « campus Bouloie - Temis » : Territoire 25 assure le pilotage et la coordination des acteurs du projet
Concession de service public pour la mise en œuvre et l'exploitation du réseau de chaleur de Novillars.

- ✓ **Secteur du Pays de Montbéliard :**

- PSA nord et Sud :
Territoire 25 participe au projet global de requalification du site PSA Nord à Sochaux. La SPL a assuré le portage foncier et les aménagements des circulations sur le site, ainsi que les opérations de démolition de certains bâtiments.
Territoire 25 est également mobilisée dans le cadre de la poursuite du projet lié au lancement de l'opération « PSA 2022 » qui se traduit par la libération de 50 ha par PSA sur le site actuel. Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) a concédé à Territoire 25 l'aménagement de cette zone (42 ha) afin de permettre son réaménagement et d'y relocaliser de nouvelles activités économiques. La concession d'aménagement a été signée le 27 juillet 2022.

- Les Hexagones à Montbéliard :
Une concession d'aménagement a été signée en juillet 2018, dans le cadre du projet NPNRU porté par la Ville. Territoire 25 est chargé de la réalisation des espaces publics, d'un centre commercial, et un pôle de services. Le centre commercial comprenant Norma et la Poste a été inauguré en mars 2022, le pôle de services avec une pharmacie et des médecins en septembre 2022.
La deuxième phase d'aménagement des espaces publics est en cours.

- Reconversion du site du Château à Montbéliard :
La Ville de Montbéliard a missionné Territoire 25 pour l'accompagner dans l'élaboration d'un schéma directeur de reconversion du site et dans la définition des conditions de faisabilité technique, administrative et financière de cette opération globale, avec un objectif

: faire du site du Château un haut lieu touristique et culturel, attractif pour le grand public, à partir de l'histoire du Château.

- Autres opérations :
Concession d'aménagement Crépon à Vieux-Charmont, Savoureuse à Sochaux, et la Combe Saint-Laurent à Dampierre-les-Bois

- ✓ **Secteur Doubs :**

- Quartier Saint-Pierre à Pontarlier :
Une concession d'aménagement a été signée entre Territoire 25 et la Ville, en mai 2018, pour une opération de renouvellement urbain avec un programme d'habitat diversifié de 140 logements (opération de 5,3 M€ HT sur 1,5 ha). 8 lots d'habitat avec 7 promoteurs et bailleurs identifiés (livraison échelonnée de 2021 à 2024).

- Secteur d'activité des Gravilliers à Pontarlier :
Territoire 25 assiste la Communauté de communes du Grand Pontarlier pour la réalisation de la phase 3.

- Valdahon – Petites Villes de demain
Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, la ville de Valdahon a signé une convention d'engagement début 2021 et conduit avec l'aide de Territoire 25 les études pour trois projets : l'aménagement des espaces publics du centre-bourg, la rénovation énergétique du groupe scolaire Lavoisier, et la création d'une salle polyvalente par la réhabilitation d'une ancienne surface commerciale.
Territoire 25 a signé un mandat d'étude et de réalisation pour chacun des projets.

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2022 réalisé sur les opérations ressort à 27 942 k€, en forte croissance (+ 65 %) par rapport à celui de 2021 (16 916 k€). Les concessions d'aménagement représentent 70 % du chiffre d'opérations, les mandats 25 %, et les conduite d'opération 5 %.
La forte hausse s'explique par le lancement opérationnel de la concession PSA Sud à Montbéliard. En 2022, 1,9 M€ de nouveaux contrats ont été signés, dont 1,2 M€ pour la seule opération PSA Sud.
A l'inverse, d'autres projets comme la concession des Vaites sont plus longs à démarrer.

Le détail des programmes à fin 2022 montre une poursuite de la diversification des métiers et des territoires, avec une part « aménagement en concession » qui reste principale. La signature en 2022 de deux concessions d'envergure (les sites de Saint Jacques et de Grette-Polygone à Besançon) permettra de garantir un bon niveau d'activité.

La commercialisation des opérations d'aménagement s'avère également ralentie, depuis mi-2022, par une conjoncture marquée par la hausse des prix et la difficulté pour les acquéreurs à financer leurs projets.

Analyse financière TERRITOIRE 25

Documents utilisés : Comptes 2020, 2021 et 2022

Activités : La société TERRITOIRE 25 est une société publique locale à conseil d'administration en activité depuis 2011 et installée à Besançon. Elle a pour objet l'aménagement et la construction pour ses actionnaires. Ces activités consistent à la réhabilitation de quartiers existants, la construction d'immeubles ou d'opérations liées aux transports en commun. Elle œuvre ainsi dans la gestion d'opérations d'aménagement foncier nécessaires au développement du territoire. Son actionnaire majoritaire est la Ville de Besançon (24,8%). Le Département du Doubs est actionnaire à hauteur de 11,4%.

Analyse du compte de résultat

Produits (22 197K€ en 2022, soit +8 223K€ (+59%) par rapport à 2021)

Les produits d'exploitation représentent 98% des produits de la structure et progressent de 56% pour atteindre 21 700 K€. Le chiffre d'affaires a diminué de 21% par rapport à 2021 pour arriver à 8 490 K€. Il est composé à 88% de vente de biens et à 12% de vente de services. La baisse du CA est liée à la baisse des biens vendus.
La production stockée augmente très fortement et passe de 480 K€ à 9 316 K€ (x19) et est au plus haut depuis 2015.
Les reprises sur amortissements et provisions et les transferts de charges augmentent pour atteindre 3 893 K€, contre 2 669 K€ en 2021 (+46%).
Les produits financiers sont marginaux et représentent 56K€, en hausse de 41 K€ grâce à l'envolée des taux intérêts qui bénéficie aux placements de trésorerie.
Les produits exceptionnels ont nettement augmenté et passent à 441 K€ en raison de reprises sur provisions et transferts de charges qui s'élèvent à 407 K€ (litige chauffage PSA NORD).

Charges (22 155K€ en 2022, soit +8 066K€ (+57%) par rapport à 2021)

Les charges d'exploitation ont progressé un peu plus fortement que les produits d'exploitation à +60% pour atteindre 21 743 K€. Le principal poste reste les autres achats et charges externes (17 697 K€, +59%) mais la hausse la plus significative concerne les autres charges, qui passent à 1 776 K€ (contre 5 K€ en 2021). Les charges de personnels et charges sociales restent relativement stables, à 547 K€ (+2%).
Les charges financières sont stables et s'élèvent à 33 K€.
Les charges exceptionnelles (345 K€) concernent principalement le litige chauffage PSA NORD et sont de 60 K€ inferieures à ce qui avait été provisionnées l'année dernière.

Résultat (43 K€ en 2022, soit +157 K€ par rapport à 2021)

Le résultat d'exploitation est en forte baisse par rapport à 2021 (année à caractère exceptionnel) et passe de 296 K€ à -43 K€. Ce résultat s'explique par des charges d'exploitation en forte hausse alors que les produits d'exploitation sont en baisse.
Le résultat financier progresse positivement et atteint 23 K€ (+43 K€ par rapport à 2021), grâce à la bonne performance des autres intérêts et produits assimilés.
Le résultat exceptionnel est tiré vers le haut car les montants provisionnés les années précédentes étaient supérieurs aux montants réellement dépensés en 2022.

Analyse du bilan (52 424K€ au 31/12/2022, + 60% par rapport à 2021)

Actif

L'actif immobilisé ne constitue que 3% de l'actif total. Il diminue légèrement et passe à 1 761 K€ (-8%). Cette baisse est liée principalement aux amortissements et provisions.

L'actif circulant progresse de 64% pour atteindre 50,7M€. La hausse est liée aux en-cours de production de biens (25,1M€, soit + 9,3 M€), aux créances clients et autres (5,3 M€ soit +3,4 M€), aux disponibilités (16,1 M€ soit + 5,5 M€) et aux charges constatées d'avances (3,6 M€ soit +1,7 M€).

Passif

Les capitaux propres sont stables à 2 362 K€ mais ne représentent que 5% du passif. Le report à nouveau reste débiteur suite aux résultats négatifs de l'exercice précédent et passe à -184 K€ (contre -69 K€ en 2021). Il va être compensé en partie l'année prochaine par les résultats de cet exercice (+43 K€). Les subventions d'investissement sont en légère baisse et passent de 484 K€ à 449 K€.

Les provisions diminuent de 27% suite au paiement du litige PSA, pour arriver à 1 650 K€, et sont constituées pour l'essentiel de la neutralisation des résultats des opérations de concession, à 1532 K€ (obligation du CNC). Le reste est lié principalement aux indemnités de fin de carrière.

Concernant les dettes de la structure (92% du passif), elles sont en hausse (+72% soit + 20,3 M€), passent de 28,1 M€ à 48,4 M€ et concernent à plus de 60% les opérations de concessions et mandats. Elles se décomposent ainsi :

- Les dettes financières (68% des dettes) augmentent de 18 028 K€ et passent à 31 805 K€ (+131%)
- Les dettes d'exploitation (4% des dettes) baissent de 414 K€ et passent à 2 044 K€ (- 17 %)
- Les dettes diverses (12% des dettes) augmentent de 619K€ et passent à 5 673 K€ (+12%)
- Les produits constatés d'avance (16% des dettes) augmentent de 2 058 K€ et passent à 7 828 K€ (+36%)

Ratios

TERRITOIRE 25	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	8 490 397 €	10 775 983 €	4 952 718 €
Total produits	22 197 150 €	13 974 613 €	8 126 532 €
Charges de personnel	546 648 €	537 139 €	390 396 €
Total charges	22 154 635 €	14 088 979 €	8 195 516 €
Résultat net	42 515 €	- 114 366 €	- 68 984 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	- 52 834 €	2 059 552 €	- 3 599 €
Fonds propres	2 361 609 €	2 353 904 €	2 507 379 €
Dettes financières	32 866 853 €	14 842 381 €	16 173 779 €
Trésorerie	16 071 672 €	10 572 307 €	9 877 202 €
Total bilan	52 424 114 €	32 732 214 €	33 980 985 €

Analyse

La situation financière de Territoire 25 est similaire à celle des années précédentes, hors 2021, et reste saine. Cependant, l'activité d'exploitation peine à dégager des résultats positifs.
Les principaux éléments de synthèse sont les suivants :

- Un résultat net en progression pour atteindre 43K€ (après une année 2021 à -114K€) grâce à des résultats financiers et exceptionnels excédentaires. En revanche, le résultat d'exploitation, qui reflète l'activité de la structure, est déficitaire en 2022 (-43 K€) suite à une baisse des produits d'exploitation et à une hausse des charges.

- Les fonds propres sont stables et restent faibles par rapport aux financements externes. Ce ratio doit toutefois être mis en relation avec l'activité de T25, qui a nécessairement recours à des emprunts pour financer ses opérations.

- Les dettes financières augmentent fortement et sont nettement supérieures aux fonds propres. L'augmentation est principalement liée à la hausse des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et concerne surtout les opérations de concession et mandat.

- La trésorerie de 16,1M€ s'améliore par rapport à 2021 et permet de financer 261 jours de charges

Pour information, l'activité de T25 est fortement impactée par les volumes des opérations de concession et de mandat. T25 propose dans son rapport de gestion une lecture plus analytique des résultats qui exclut les opérations de concession et de mandat et est donc plus représentative du volume d'activité réel de la SPL.

En se basant sur le rapport de gestion, les produits d'exploitation sont de 1 057 K€, en baisse de 101 K€ (-9 %) par rapport à 2021 dont – 89 K€ pour l'activité d'aménagement. L'activité d'aménagement représente 81% des produits d'exploitation, la construction 17% et les services 2%. Les charges d'exploitation (hors amortissements et provisions) sont de 1 027 K€, en hausse de 92 K€ (+10%) par rapport à 2021. Elles se composent à 82% de charges de personnel et à 17% de charges externes.

Le résultat financier s'élève à 56 K€, bénéficiant de la hausse des taux d'intérêts sur la trésorerie placée. Le résultat exceptionnel de 60 K€ est lié à une reprise sur provision suite à une sur-provision pour le litige chauffage PSA Nord.

Le bilan est également fortement impacté par les opérations de concession et de mandat. Elles représentent environ 47 M€ sur le total.

Hors concession et mandat, les dettes s'élèvent à 8 289 K€ et permettent principalement d'assurer le préfinancement des nouveaux projets. La trésorerie de 16,1M€ peut être séparée entre la trésorerie des opérations conventionnées pour 11,7 M€ (73%) et la trésorerie propre à T25 pour 4,4 M€ (27%), qui lui permet de financer plus de quatre années de charges hors opérations de concessions et mandats

La CAF présentée dans le rapport de gestion est positive de 98K€ et indique que T25 arrive à dégager de la trésorerie sur son activité 2022

MICROPOLIS

PRESENTATION						
Nature juridique	Société d'économie mixte					
Date de création	1998					
Entrée au capital du Département	1998					
Siège social	BESANCON – Parc des expositions MICROPOLIS, 3 Boulevard Ouest					
Objet	La SEM MICROPOLIS a pour objet : - l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur, par tous moyens, de parcs d'expositions et des congrès, - la conception, l'organisation, l'animation, le développement de foires, manifestations, salons professionnels, congrès, expositions, réunions, nationales ou internationales, et intéressant l'économie d'une ville, d'un département et d'une région, - l'aménagement, la construction et la décoration de stands d'expositions, - l'assistance et le conseil se rapportant aux activités ci-dessus.					
Administration	Président directeur général : Mme Christine BOUQUIN Directeur général délégué : M. Didier SIKKINK Effectif : 35 salariés					
Capital	**Capital**	**100 000 €**				
	Part détenue par le Département	**30 000 € (30%)**				
	Répartition du capital et des administrateurs :					
	Collectivités	**%**	**Adm**	**Autres actionnaires**	**%**	**Adm.**
	Ville de Besançon	30%	4	Caisse d'Epargne	6,6%	1
	Département du Doubs	**30%**	**4**	Crédit Agricole	6,6%	1
				Crédit Mutuel	6,8%	1
				CCIT Saône-Doubs	8%	1
				CMA du Doubs	6%	1
				Chambre interdépartementale d'agriculture 25-90	6%	1

BILAN D'ACTIVITES 2022

La S.E.M.M. a remis, le 18 juillet 2016, son offre au Syndicat Mixte de Micropolis (S.Y.M.M.) dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public (DSP) du Parc des Expositions de Besançon, comportant une version de base sur 12 ans et une variante sur 15 ans.
Lors du Comité syndical du S.Y.M.M. qui s'est tenu le 08 décembre 2016, la S.E.M. Micropolis été retenue sur la base des points économiques suivants :

- Durée du contrat 12 ans
- Loyer annuel 130 000 €
- Dépenses annuelles et renouvellement des biens 960 000 €
- Investissements sur 12 ans 1 700 000 €
- Bonus loyer (CAF - [remboursement emprunt + 100 k€]) x 16%

Le contrat pour la délégation de service public du Parc des Expositions de Besançon Micropolis a pris effet le 1er janvier 2017 et expirera le 31 décembre 2028.

L'année 2022 marque le retour à une ouverture normale du site après la période de crise sanitaire qui avait conduit à la fermeture du site en 2020 et jusqu'en septembre 2021.
La S.E.M.M a constaté à la fois le retour des exposants, des organisateurs d'évènements et des visiteurs. Il en résulte une année 2022 exceptionnelle en termes d'activité. La présence du salon MICRONORA, qui a lieu tous les 2 ans, est également bénéfique.
L'activité de la SEM se répartit entre les Foires et Salons (portés en direct ou par des organisateurs), la location de salles (Congrès notamment), la salle de spectacle, et la restauration (traiteur au sein du Palais des Congrès ou Restaurant Boulevard Ouest).
Le chiffre d'affaires 2022 atteint un montant de 6 495 k€ (6 629 k€ en 2019 avant crise sanitaire), dont 2 928 k€ pour les Foires et Salons, 1 459 k€ pour la restauration, et 1 040 k€ pour les locations de salle.

Les chiffres de fréquentation visiteurs des événements grand public de l'année 2022 sont les suivants :

- Luna Park 22.000
- Salon de l'Étudiant 5.500
- Grande Brocante de Printemps 5.000
- Tattoo Show 5.700
- Salon Bio&Co 6.000
- Salon des Armes anciennes et miniatures 1.500
- Foire Comtoise 139.000
- Foire de Pentecôte 15.000
- Puces d'été 2.800
- Carrefour des Collectivités Locales 2.250
- Micronora 11.000
- Salon de l'Habitat 14.000
- Salon des Vins 8.000
- Salon 1001 idées 5.000
- Salon Bug Days 6.000
- Salon des Mariés, des Tout P'tits, VivRe la Retraite 4.540
- Salons des Antiquaires 3.800
- Studyrama 5.500
- Vache de Salon #2 ..... 10.700
- Grande brocante de Noël 5.200
- Brocantes mensuelles (sur l'année) 10.000

La Foire Comtoise, évènement phare organisé par la S.E.M.M, a enregistré une très bonne fréquentation avec 139 000 visiteurs, et la Direction de Micropolis a entendu une grande satisfaction à la fois des visiteurs et des exposants.
Le salon professionnel MICRONORA a accueilli 11 000 visiteurs, la Foire de Pentecôte 15 000 visiteurs, et le Salon de l'Habitat 14 000 visiteurs.
La S.E.M.M. ouvre ses locaux également au Carrefour des Collectivités, à Luna Park, aux brocantes mensuelles, à Studyrama ou au Salon des Vins par exemple et de nouveaux salons émergent : Bug Days, Salon 1001 idées.

En 2022, la SEM a rénové l'enrobé du parking nord (44 k€), effectué des réparations sur des fuites et les skydômes des toitures des installations Nord (20 k€), rénové les dispositifs de sécurité (socles détecteurs de fumée), et réalisé d'autres travaux pour un montant global de 114 k€. Par ailleurs, elle a réalisé un volume de 128 k€ d'investissements (essentiellement du matériel électrique, éclairage et informatique).
Dans l'objectif de conserver un bon niveau d'activité en offrant des prestations qualitatives, la S.E.M.M. souligne le besoin de procéder à des travaux, notamment sur les toitures des halles et sur les systèmes de protection incendie qui sont vieillissants.

Dans le contexte de fragilisation de la SEM dans le cadre de la crise Covid, il convient de souligner que plusieurs actionnaires ont décidé (fin 2020 pour le Département du Doubs et début 2021 pour GBM, la Chambre interdépartementale du Doubs-Territoire de Belfort, et les 3 banques présentes au capital) de réaliser un apport en compte-courant d'associé (ACCA) au bénéfice de la SEM pour conforter sa trésorerie.

Le Département a ainsi versé un ACCA de 200 000 € à la SEM début 2021, pour une durée de 2 ans possiblement renouvelable une fois.

A l'issue de ce délai, ces sommes seront à rembourser par la SEM.

L'année 2023 s'annonce comme une année difficile en termes d'activité, de gestion et de fréquentation.
L'envolée des coûts de l'énergie devrait peser sensiblement sur les charges de la structure, ainsi que sur le budget des clients. Le contexte inflationniste entrainant une baisse de pouvoir d'achat, les visiteurs pourraient renoncer à certains évènements organisés sur le site.
L'adaptation de la politique tarifaire pour 2023 est une réponse à ces préoccupations.
Par ailleurs, le tarissement de la main d'œuvre en général, et en particulier en matière de restauration, pourrait porter un préjudice sérieux à l'activité.

Analyse financière de MICROPOLIS

Documents utilisés : Comptes 2020, 2021 et 2022

Activités : La SEM MICROPOLIS a pour objet :

- L'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur, par tous moyens, de parcs d'expositions et des congrès.
- La conception, l'organisation, l'animation, le développement de foires, manifestations, salons professionnels, congrès, expositions, réunions, nationales ou internationales, et intéressant l'économie d'une ville, d'un département et d'une région.
- L'aménagement, la construction et la décoration de stands d'expositions.
- L'assistance et le conseil se rapportant aux activités ci-dessus.

Analyse du compte de résultat

Produits (6 649 k€ en 2022, +95% soit + 3 236 k€ par rapport à 2021)

Le chiffre d'affaires progresse fortement entre les exercices 2021 et 2022. En effet, il est multiplié par 2,8 et représente la quasi-totalité des produits (soit 98% en 2022 contre 68% en 2021). Après une hausse importante entre 2020 (1,2 M€) et 2021 (2,3 M€), il retrouve quasiment son niveau enregistré avant la crise sanitaire (soit 6,5 M€ en 2022 par rapport à 6,6 M€ en 2019).
Les produits se composent essentiellement des produits d'exploitation (6,6 M€ en 2022) et représentent 99,8% des produits totaux. La SEM a perçu nettement moins de subventions d'exploitation en 2022 (57 k€) par rapport à 2021 (1 M€). Quant aux reprises sur amortissements et transferts de charges, elles se maintiennent au même niveau (81 k€ en 2022 contre 79 k€ en 2021).

Charges (6 519 k€ en 2022, +96% soit + 3 195 k€ par rapport à 2021)

Les charges augmentent presque dans les mêmes proportions que les produits. Le poste de dépenses le plus important demeure les autres achats et charges externes (3,3 M€) qui est multiplié par 2,6 entre 2021 (1,3 M€) et 2022. Concernant les charges de personnel, deuxième poste de dépenses, elles augmentent de 69% et s'élèvent à 2,2 M€ fin 2022 contre 1,29 M€ fin 2021. Quant aux achats de marchandises, ils s'accentuent de 293 k€ et s'établissent à 440 k€. Au niveau des dotations d'exploitations, elles sont en diminution de 47% et atteignent 258 k€.

Résultat (129 k€ en 2022)

Les produits et les charges ont progressé au même rythme en 2022, à des niveaux importants, car ils ont presque doublé par rapport à 2021. Cette situation permet à la structure de dégager un excédent en 2022 de 129 k€.
Le résultat d'exploitation progresse quant à lui de 37 % entre 2021 (95 k€) et 2022 (130 k€). Toutefois, il n'atteint pas encore son niveau d'avant COVID, soit 182 k€ en 2019. Concernant le résultat net, il suit la même tendance ascendante que celle du résultat d'exploitation (+46% entre 2021 et 2022), et se renforce de 41 k€ pour atteindre 129 360 € fin 2022.

Analyse du bilan (14 392 k€ au 31/12/2022, -4,1% par rapport à 2021)

Actif

L'actif immobilisé a diminué de 4% entre 2021 et 2022 passant de 11,9 M€ à 11,5 M€ en raison de la hausse des amortissements et provisions des immobilisations (+567 k€).
Au niveau de l'actif circulant, la tendance est baissière également (-6% entre 2021 et 2022 soit une baisse de 178 k€) et s'établit à 2,9 M€ fin 2022. Cette diminution s'explique par la réduction des créances de 36% entre 2021 (456 k€) et 2022 (293 k€). Sinon les stocks et en-cours restent à un niveau équivalent à celui de l'exercice précédent (36 k€ en 2022 contre 35 k€ en 2021).
La trésorerie n'évolue pas et conserve son niveau important de 2,5 M€ fin 2022, en rapport avec les besoins de trésorerie de cette activité. Sur cette trésorerie, on observe une répartition différente de sa structure avec une augmentation de + 1,6 M€ des VMP (valeurs mobilières de placement).

Passif

Les fonds propres régressent de 2% entre 2021 (11,4 M€) et 2022 (11,1 M€) soit une baisse de 234 k€ en raison d'une diminution des avances conditionnées de 363 k€ (10,4 M€ en 2021 contre 10 M€ en 2022). Les autres réserves évoluent de 12% passant de 760 k€ en 2021 à 848 k€ en 2022 et les autres postes (capital social 100 k€ et réserve légale 10 k€) restent inchangés.
Ainsi le montant des avances conditionnées est toujours aussi important puisqu'il s'élève à 10 M€ en 2022 et correspond à des apports financiers provenant du Syndicat Mixte de Micropolis. En définitive, les fonds propres diminuent de 279 k€ entre 2020 et 2021.

Alors que l'endettement ne cessait de s'accentuer à chaque exercice depuis 2018, les dettes financières diminuent de 11% entre 2021 (2,1 M€) et 2022 (1,9 M€) soit une baisse de 238 k€. Quant aux dettes d'exploitation, elles augmentent de 12% entre 2021 (727 k€) et 2022 (814 k€). Enfin, les produits constatés d'avance sont divisés par 2,6 passant de 466 k€ en 2021 à 178 k€ en 2022.

Ratios

MICROPOLIS	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	6 495 175 €	2 327 516 €	1 212 313 €
Total produits	6 648 612 €	3 412 534 €	1 467 359 €
Charges de personnel	2 173 144 €	1 288 269 €	1 281 857 €
Total charges	6 519 252 €	3 323 775 €	2 854 070 €
Résultat net	129 360 €	88 759 €	- 1 386 711 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	321 761 €	526 524 €	- 1 196 052 €
Fonds propres	11 134 073 €	11 367 854 €	11 647 201 €
Dettes financières	1 903 462 €	2 141 457 €	1 780 971 €
Trésorerie	2 524 625 €	2 536 776 €	1 671 866 €
Total bilan	14 392 061 €	15 010 379 €	14 820 142 €

RATIOS	NORME*	2022	2021	2020
Autonomie financière (en %) : (fonds propres / total passif)	**> 50%**	77%	76%	79%
Indépendance financière : Fonds propres / dettes financières	**> 1**	5,8	5,3	6,5
Couverture de trésorerie (en jours) : Trésorerie / Total charges X 360	**Entre 60 et 180 jours**	139	275	211
Capacité de remboursement de la dette (en années) : Dettes financières / CAF	**< 4**	5,9	4,1	**CAF négative**
Alerteur (niveau de risque)	**0 (faible) à 100 (élevé)**	**22**	**15**	**30**

* Norme : valeur cible indicative estimée par le SAGM

Analyse

La situation financière de la SEM Micropolis demeure satisfaisante en 2022 et ressemble à celle de l'exercice 2021 :

- En premier lieu, la structure continue de réaliser des excédents en 2022 (129 k€) encore plus importants qu'en 2021 (89 k€). Le chiffre d'affaires connaît une croissance forte en passant de 2,3 M€ en 2021 à 6,5 M€ en 2022 soit une progression de 4,2 M€ et retrouve quasiment son niveau d'avant covid (6,6 M€ en 2019)
- Le poids des fonds propres dans le bilan demeure élevé (77%) signifiant ainsi que le volume des financements internes par rapport aux financements totaux dont bénéficie Micropolis est important.
- Par ailleurs, le poids des capitaux propres est important par rapport à celui des dettes financières (soit 5,8 fois plus élevés). Cela signifie que la SEM peut couvrir ses emprunts auprès des établissements de crédit avec ses capitaux propres.
- Concernant la trésorerie son niveau reste important et inchangé (2,5 M€). Notons toutefois que les charges ayant fortement augmenté, la couverture de trésorerie est impactée à la baisse et couvre moins de 5 moins de charges fin 2022 contre plus de 9 mois fin 2021.
- Le fonds de roulement est positif (1,8 M€). Par conséquent la SEM n'a pas besoin d'avoir recours au financement bancaire à court terme pour couvrir ses dépenses courantes. Concernant le besoin en fonds de roulement, il est négatif (-693 k€) ce qui signifie que la SEM n'a pas besoin de trésorerie pour financer son décalage entre les décaissements et les encaissements.
- Enfin la CAF régresse de 205 k€ entre 2021 (527 k€) et 2022 (322 k€).

Nous notons un point de vigilance sur le niveau de la capacité de remboursement de la dette qui avoisine 6 ans de CAF. Même si les dettes financières se sont réduites de 11% entre 2021 et 2022, la CAF a diminué de 39% dans le même temps ayant pour conséquence une hausse de la capacité de remboursement de la dette par la CAF.
Néanmoins, la hausse de ce ratio n'est pas un point d'alerte puisque la SEM Micropolis possède un niveau de trésorerie qui couvre largement les dettes financières et une certaine solidité dans les fonds propres à la fin de l'exercice 2022. Ainsi elle dispose d'autres ressources que la CAF pour rembourser ses dettes financières.

NUMERICA

PRESENTATION						
Nature juridique	Société d'économie mixte					
Date de création	2007					
Entrée au capital du Département	2008					
Siège social	MONTBELIARD – Cours Louis Leprince-Ringuet					
Objet	La SEM NUMERICA a pour principales missions : - l'exploitation et la gestion des bâtiments et des équipements du pôle numérique dans le cadre de la délégation de service public confiée par Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), - l'animation de la filière numérique sur le modèle d'un pôle régional de compétitivité, à travers un appui à la définition et à la réalisation des projets portés par les acteurs des NTIC, - le développement de l'innovation et le soutien des projets collectifs innovants ou favorisant la création d'emplois dans la filière TIC, - la sensibilisation aux évolutions numériques, au travers des activités d'opérateur hors réseau, l'accompagnement du déploiement des technologies numériques et audiovisuelles dans les entreprises de la région, - être source d'information pour les PME sur les problématiques et les enjeux du numérique.					
Administration	PDG: Mme Salima INEZARENE Directeur général adjoint : M. Frédéric MONNIER Effectif : 16 salariés					
Capital	**Capital**	**1 834 000 €** *(suite à l'augmentation de capital de 400 000 € intervenue en 2021)*				
	Part détenue par le Département	**100 000 € (5,45 %)**				
	Répartition du capital et des administrateurs détenant plus de 2 % du capital :					
	Collectivités	**%**	**Adm**	**Autres actionnaires**	**%**	**Adm.**
	PMA	32,72%	4	CDC	16,36%	1
	Région BFC	32,72%	4	Caisse d'épargne	7,63%	1
	Département du Doubs	**6,97%**	**1**	CCIT	2,73%	1

BILAN D'ACTIVITES 2022

Pour rappel, la feuille de route de la SEM est donnée par ses statuts et par une convention de délégation de service public (DSP), signée avec PMA en février 2009, qui fixe les modalités de gestion de l'ensemble immobilier dédié.

La DSP pour la gestion des bâtiments attribué par PMA, dont le terme était le 30/04/2024, a été prolongée par avenant jusqu'au 30/09/2024 (délibération du Conseil d'Agglomération du 29 juin 2023). PMA doit statuer en septembre 2023 sur le véhicule juridique qu'elle souhaite adopter pour la prochaine période.

Une augmentation de capital est intervenue au cours de l'année 2021, pour un montant total de 400 000 €. Le Département du Doubs n'était pas concerné, mais conserve sa détention de 100 000 € au capital de la SEM NUMERICA.

Comme pour 2021, l'exercice 2022 se termine avec un résultat positif qui confirme les orientations données à la SEM. Le chiffre d'affaires a progressé en 2022, ainsi que la marge.
L'équipe de la SEM Numerica s'est attachée à ne poursuivre que des actions économiquement viables et à la mesure de ses ressources disponibles. Les actions non financées ou destinées à un avenir très incertain n'ont pas été poursuivies.
L'action E-Peri&School, sur l'introduction du numérique en milieu scolaire et périscolaire, est présentée comme une réussite avec plus de 2 500 enfants des écoles primaires des territoires de PMA et du Grand Belfort qui ont pu bénéficier du dispositif.
Le lancement en septembre 2022, du Master Management en Ingénierie du Design Numérique a été réalisé comme prévu.

Une attention particulière a été portée aux sociétés hébergées à Numerica. En effet, la crise économique liée à la crise sanitaire pouvait laisser penser à des difficultés importantes.
Au final, la SEM n'a pas eu à déplorer de départs d'entreprises importantes. De nouvelles structures se sont même installées. Toutefois, 2023 voit le départ du plus important locataire de la SEM en termes de surface et de chiffre d'affaires, à savoir Capgémini/Altran.

Les tableaux suivants indiquent l'état de location du parc géré par la SEM en 2022

Arrivées/départs :

Départs	Arrivées
DyEv - liquidation	DyEv (pépinière)
7R - problème santé	7R (pépinière)
RCD - plus suffisamment de marchés locaux	MA
GSP - déménagement Etupes, ateliers	

Occupation générale (3 bâtiments) :

	Surfaces totales occupables m²	Surfaces occupées m² Année 2022	Taux d'occupation Année 2022	Loyer + charges € HT Année 2022
Numerica 1	1 404,60	1 249,85	88,98 %	151 742,34
Numerica 2	1 693,90	107,80	6,36 %	19 141,14
Hôtel tertiaire	3 285,29	2 585,19	78,69 %	437 271,79
Total général	**6 383,79**	**3 942,84**	**61,76 %**	608 155,27

Le nombre d'emplois salariés sur Numerica à fin 2022 est stable, avec environ 300 personnes.

Analyse financière NUMERICA

Documents utilisés : 2020, 2021 et 2022

Activités : La SEM NUMERICA a pour principales missions :

- L'exploitation et la gestion des bâtiments et des équipements du pôle numérique dans le cadre de la délégation de service public confiée par Pays de Montbéliard Agglomération (PMA),
- L'animation de la filière numérique sur le modèle d'un pôle régional de compétitivité, à travers un appui à la définition et à la réalisation des projets portés par les acteurs des NTIC,
- Le développement de l'innovation et le soutien des projets collectifs innovants ou favorisant la création d'emplois dans la filière TIC,
- La sensibilisation aux évolutions numériques, au travers des activités d'opérateur hors réseau, l'accompagnement du déploiement des technologies numériques et audiovisuelles dans les entreprises de la région,
- Etre source d'information pour les PME sur les problématiques et les enjeux du numérique.

Analyse du compte de résultat

Produits (2 450 789€ en 2022, +6% soit + 134 k€ par rapport à 2021)

Les produits totaux de la SEM poursuivent leur augmentation depuis 2020. Le chiffre d'affaires de la SEM poursuit sa progression depuis la mise en place d'une nouvelle stratégie en 2019. Cette progression est essentiellement portée par l'activité « formations » et « Loyers » (respectivement 23.5% et 25.6% du C.A en 2022).

Par ailleurs, les subventions d'exploitation reculent légèrement de 2% (elles passent de +606 k€ en 2021 à 592 k€ en 2022). Le poids de ces subventions par rapport au total produits recule quant à lui de 5 points. A noter que les subventions ont fortement baissé depuis 2019 en passant de 994.6 k€ à 591,7 k€ en 2022 soit -41%.

Charges (2 179 255€ en 2022, +12% soit + 241 k€ par rapport à 2021)

Le total des charges de la SEM a progressé de 12% qui s'explique, d'une part, par l'augmentation des charges d'exploitation à hauteur de 192 k€ entre 2021 et 2022 (dont 55% soit 106k€ est lié à l'intéressement versé à PMA en 2022) et d'autre part par l'impôt sur les bénéfices de 52k€ suite à l'exercice positif constaté en 2021.

Par ailleurs, les charges externes ont connu une hausse « limitée » de 3% qui s'explique par les augmentations subies par différents postes comptables liés aux conjonctures économiques actuelles (hausse des frais de chauffage), et par le recours à des activités sous-traitées (pour 27 k€). Concernant les charges du personnel, elles progressent très légèrement entre les deux derniers exercices (+15k€, soit + 2,5%).

Enfin, le poste impôts et taxe passe de 62,9k€ à 82,9k€ entre 2021 et 2022, soit +32%. Cette hausse significative s'explique par la prise en charge totale de la taxe foncière par la SEM contrairement à 2021 où cette taxe a été partiellement prise en charge par PMA.

Résultat (271 533€ en 2022)

Avec une hausse du total des produits plus faible que celles des charges entre 2021 et 2022, le résultat d'exploitation s'établit à 319 k€ (contre 379 k€ en 2020 soit -16%) et le résultat net recul de 28% et passe de 378,5 k€ à 271,5 k€.

Analyse du bilan (2 993 235€ au 31/12/2022, %21 par rapport à 2021)

Actif

Le total des actifs immobilisés passe de 125 k€ à 326 k€. Cette forte augmentation est portée par :

- la prise de participation de la SEM dans Numérica Rubika formation (nouvelle prestation) à hauteur de 120 k€, soit une détention de 80% du capital.
- Les immobilisations corporelles, qui passent de 117 k€ à 153 k€ entre 2021 et 2022, soit +30%.

Concernant l'actif circulant, il augmente de 13% entre 2021 (2,35 M€) et 2022 (2,67 M€) et représente 89% de l'actif.
Les disponibilités continuent de progresser depuis 2019, après un bond de +936 k€ entre 2019 et 2020, elles s'élèvent à 2,21 M€ en 2022 (contre 1,95 M€ en 2021), soit une nette amélioration de la trésorerie. A noter qu'une augmentation du capital d'un montant de 400 000 € a eu lieu en 2021.

Passif

Le capital social se maintient à 1.83 M€. Les capitaux propres s'élèvent à 2,07 M€.

L'augmentation du capital social de 400 000€ durant l'exercice 2021 ainsi que les résultats positifs des deux derniers exercices viennent améliorer le report à nouveau qui reste légèrement négatif à -46 k€ (contre -640 k€ en 2020) et permettent une nette amélioration du niveau des capitaux propres.

Le niveau des dettes est en hausse de 32% et passe de 637 k€ en 2021 à 857 k€ en 2022. Cette augmentation porte sur des dettes à court terme dont l'intéressement pour PMA à hauteur de 106k€.
Par ailleurs, la SEM n'a pas contracté d'emprunts à long terme en 2022.

Ratios

NUMERICA	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	1 728 350 €	1 601 811 €	1 269 978 €
Total produits	2 450 789 €	2 316 785 €	2 095 237 €
Charges de personnel	845 144 €	826 506 €	745 073 €
Total charges	2 179 255 €	1 938 216 €	2 185 860 €
Résultat net	271 533 €	378 568 €	- 90 623 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	340 367 €	554 247 €	132 844 €
Fonds propres	2 115 320 €	1 815 964 €	722 218 €
Dettes financières	104 557 €	100 878 €	101 823 €
Trésorerie	2 216 844 €	1 949 931 €	1 037 988 €
Total bilan	2 993 238 €	2 476 879 €	1 390 714 €

RATIOS	NORME*	2022	2021	2020
Autonomie financière (en %) : (fonds propres / total passif)	**> 50%**	71%	73%	52%
Indépendance financière : Fonds propres / dettes financières	**> 1**	20,2	18,0	7,1
Couverture de trésorerie (en jours) : Trésorerie / Total charges X 360	**Entre 60 et 180 jours**	366	362	171
Capacité de remboursement de la dette (en années) : Dettes financières / CAF	**< 4**	0,3	0,2	0,8
Alerteur (niveau de risque)	**0 (faible) à 100 (élevé)**	**7**	**7**	**12**

Analyse

Le niveau de risque financier est faible (7/100) pour la deuxième année consécutive. La situation financière de l'entreprise reste satisfaisante, comme le témoignent plusieurs indicateurs :

- Les fonds propres représentent une part significative, soit 69%, du bilan. Cette proportion démontre que la SEM dispose d'une capacité d'autofinancement interne qui excède largement le total des financements externes. Cette autonomie financière est un atout majeur.
- La trésorerie est conséquente et permet de couvrir une année de charges au 31/12/2022.
- L'absence d'endettement à long terme offre à la SEM la possibilité d'envisager des emprunts pour financer d'éventuels investissements futurs, conditionnés bien entendu par la rentabilité opérationnelle.
- Bien que la capacité d'autofinancement ait connu une réduction de 214 k€ entre 2021 et 2022, elle reste positive à hauteur de 340 k€, offrant ainsi la possibilité de couvrir les dettes financières.
- Par ailleurs, le fonds de roulement progresse et s'élève à 2.1 M€ c'est-à-dire que la SEM dispose de suffisamment de ressources pour supporter l'ensemble de ses investissements. Aussi, le besoin en fonds de roulement est négatif de 301 k€ cela signifie que la structure n'a pas besoin de trésorerie pour financer son décalage entre les décaissements et les encaissements.
- Pour la deuxième année consécutive, le résultat de l'exercice est positif, contribuant ainsi à réduire de manière significative le montant du report à nouveau et renforçant les capitaux propres de la SEM.

IDEHA

PRESENTATION						
Nature juridique	Société anonyme immobilière d'économie mixte locale					
Date de création	1954					
Entrée au capital du Département	2010					
Siège social	MONTBELIARD - 53 avenue Chabaud Latour					
Objet	IDEHA a pour mission la gestion, l'entretien et le développement d'un parc immobilier de 3 046 logements sociaux et privés sur 26 communes de Franche-Comté, principalement situées dans le Pays de Montbéliard et dans le Haut-Doubs.					
Administration	Président directeur général : M. Claude LIEBUNDGUTH Directeur : M. Yves DAOUZE Effectif : 47 salariés					
Capital	**Capital**	**3 252 450 €**				
	Part détenue par le Département	**15 000 € (0,46 %)**				
	Répartition du capital et des administrateurs détenant plus de 2 % du capital :					
	Collectivités	**%**	**Adm**	**Autres actionnaires**	**%**	**Adm.**
	Syndicat intercommunal de l'Union	35,77%	7	Action Logement	17,81%	1
	Mairie d'Etupes	5,86%	1	Crédit Agricole	6,92%	1
	Assemblée spéciale des actionnaires publics :		3	CDC	4,15%	1
	Mairie de Montbéliard	5,61%		Caisse d'Epargne	3,18%	1
	PMA	3,30%		Sociétés et commerçants	3,32%	
	Mairie de Sochaux	2,06%		Particuliers	0,30%	
	Département du Doubs	**0,46%**		Logissim Conseil	0,28%	1

BILAN D'ACTIVITES 2022

L'activité 2022 d'IDEHA s'inscrit dans la continuité des années précédentes :

Bilan de l'activité :

- **le patrimoine :** il est composé de 3 046 logements en 2022.

Au cours de l'exercice 2022, IDEHA a livré :
- 1 opération réhabilitée à Sochaux « Evoironnes » (56 logements)
- 1 opération de construction à Pontarlier « Saint Pierre seniors » (30 logements)
- 1 opération de déconstruction à Sochaux (- 16 logements).

Dans le cadre du déploiement de son projet stratégique de développement ideh@venir (approuvé le 23/02/2021 par le CA), la société a mené à bien les actions suivantes :

- Propositions de missions d'ingénierie aux collectivités :
▪ Livraison de la maison de santé en juin 2022 pour le compte de la Communauté de communes Altitude 800 en qualité de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée.
▪ Diverses propositions d'offres de missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le compte de collectivités (commune d'Etalans / rénovation d'un presbytère, communauté de communes Lacs et Montagnes / maison de santé pluridisciplinaire, commune Pierrefontaine-les-Varans / création nouveau périscolaire).

- Gestion de logements communaux pour le compte de collectivités : dans le prolongement du mandat signé avec la mairie de Dasle, les communes de Geney et Exincourt ont décidé de confier également à Idéha la gestion de leurs logements communaux (effet au 01/01/2023).

- Habitat inclusif : dans la continuité du projet d'habitat seniors livré sur la commune de Pontarlier en tout début d'année 2022, Idéha a souhaité se positionner sur une consultation lancée par le Département du Doubs en février 2022 concernant le développement d'habitat inclusif sur le territoire, en déposant 4 dossiers.
Le 30 juin 2022, le Département a informé Idéha que ses quatre projets d'habitat inclusif situés à Baume-les Dames, Valentigney, Audincourt et Maîche ont été retenus par l'Assemblée délibérante après avis de la Conférence des Financeurs.
Depuis, Idéha a lancé les 1ères démarches visant à engager les études d'ingénierie et à élaborer le projet de vie sociale et partagée pour chacune des structures, avec l'appui de prestataires partenaires.

- **la gestion locative, les aides et l'accompagnement des familles :**

  - le taux de vacance commerciale est de 3,57 % (3,71 % en 2021),

  - 61 % des locataires d'Idéha sont en dessous du plafond PLAI et 36 % sont en dessous de 40 % du plafond PLUS.

- **le développement et la valorisation du patrimoine :**

  - la SEM a réalisé 7,3 M€ d'investissements pour la construction neuve, tandis que 3,1 M€ ont été investis pour l'amélioration du patrimoine (réhabilitation).

Analyse financière IDEHA

Documents utilisés : Comptes 2020, 2021 et 2022

Activités : IDEHA est une société anonyme immobilière d'économie mixte qui gère un parc de plus de 3000 logements sociaux et privés. Ces activités principales sont la gestion, l'entretien et le développement de ce parc immobilier.
Son patrimoine immobilier est réparti en Franche-Comté, principalement dans le Pays de Montbéliard ainsi que dans le Haut-Doubs et la Haute-Saône.

Analyse du compte de résultat

Produits (22,2 M€ en 2022, +9% soit + 1,76 M€ par rapport à 2021)

Les produits de la structure poursuivent leur croissance et continuent d'augmenter en 2022. Cette hausse s'explique par une augmentation des autres produits (notamment subvention d'investissement virée au résultat, certificat énergie et reprises sur provisions) qui ont été multipliés par 2,1 entre 2021 (1,1 M€) et 2022 (2,3 M€).
Le chiffres d'affaires composé essentiellement des loyers habitation (77%) représente 80% des produits et progresse de 3% soit + 567 k€ entre 2021 et 2022.
Au niveau des produits financiers ils sont moindres (1 046€ en 2022). Quant aux produits exceptionnels ils sont multipliés par 2,6 entre 2021 (617 k€) et 2022 (1,6 M€) notamment grâce à une augmentation importante des produits optionnels sur les opérations de gestion (subventions pour charges de démolition et dégrèvement d'impôts).

Charges (21,2 M€ en 2022, +11% soit + 2,2 M€ par rapport à 2021)

Les charges d'exploitation représentent 90% des charges totales et augmentent de 7% entre 2021 (17,8 M€) et 2022 (19 M€) soit + 1,2 M€. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des dotations d'exploitation (+ 15% soit + 833 k€), des autres achats et charges externes (+ 5% soit + 328 k€) avec en particulier la hausse du coût du chauffage, de l'électricité et l'entretien des biens immobiliers, des impôts (+ 5% soit + 85 k€) et des salaires et traitement (+ 5% soit + 88 k€).
Au niveau des charges financières, composées uniquement des intérêts et charges assimilées, elles augmentent de 30% entre 2021 (1,1 M€) et 2022 (1,38 M€) et représentent 6,5% des charges totales. Enfin les charges exceptionnelles représentent 3,5% des charges totales et ont été multipliées par 4,8 entre 2021 (158 k€) et 2022 (750 k€). Cette hausse est portée par les coûts de démolition (+ 374 k€) et les valeurs comptables des éléments d'actif cédés (+ 154 k€).

Résultat (1 M€ en 2022)

Le résultat d'exploitation diminue de 21% par rapport à 2021 (2 M€) et s'élève à 1,6 M€ fin 2022. Cette diminution s'explique notamment par la hausse des dotations d'exploitation liées aux investissements. Le résultat financier est davantage négatif en 2022 (-1,4 M€ contre -1,1 M€ en 2021) dû à la hausse des intérêts. Concernant le résultat exceptionnel il progresse de 369 k€ entre 2021 (459 k€) et 2022 (829 k€). Par conséquent, le résultat net régresse de 29% entre 2021 (1,4 M€) et 2022 (1 M€) soit une baisse de 401 K€.

Analyse du bilan (165 M€ au 31/12/2022, +5% par rapport à 2021)

Actif

Liées à son activité immobilière, les immobilisations d'IDEHA représentent 91% des actifs de la SEM. L'actif immobilisé a progressé de 4% entre 2021 (145 M€) et 2022 (150 M€) soit + 5,4 M€. Cette progression s'explique notamment par la hausse des constructions (+6,3 M€) et celle des immobilisations en cours (+3,7 M€). Parallèlement les amortissements et provisions des immobilisations augmentent de 8% (soit + 4,6 M€ entre 2021 et 2022) et atteignent 59,4 M€ fin 2022.

Par ailleurs, l'actif circulant se renforce de 1,8 M€ et s'élève à 14,7 M€ en 2022 contre 12,9 M€ en 2021. Cette croissance s'explique par l'accroissement de 910 k€ des autres créances (en particulier celle des taxes locales +729 k€) et l'évolution de +693 k€ des disponibilités.

Rappelons que les disponibilités étaient en baisse depuis 2020 mais elles se consolident de 12% entre 2021 (5,9 M€) et 2022 (6,6 M€).

Passif

Les capitaux propres poursuivent leur progression pour atteindre 43,1 M€ en 2022 (soit + 4% par rapport à 2021 et représente une hausse de 1,75 M€). Cette expansion est liée à l'augmentation des réserves facultatives (+ 1,4 M€) et à celle des subventions d'investissement (+ 745 k€) qui compensent largement la réduction du résultat net (-401 k€). En outre, le report à nouveau demeure débiteur avec un solde négatif de – 379 k€.

Par ailleurs, les provisions pour charges augmentent de 14% et atteignent quasiment 3 M€ fin 2022 contre 2,6 M€ fin 2021.

Au niveau des dettes, globalement elles sont en hausse de 5% entre 2021 (114 M€) et 2022 (119 M€) soit + 5 M€ et se décomposent ainsi :

- Les dettes financières représentent 96,3% des dettes et s'élèvent à 114 M€ en 2022, soit une augmentation de 4% par rapport à 2021 (110 M€).
- Les dettes d'exploitation qui pèsent 2,3% des dettes sont également en hausse (+25%) entre 2021 (2,2 M€) et 2022 (2,75 M€).
- Les dettes diverses qui constituent 1,4 % des dettes diminuent de 10% entre 2021 (1,8 M€) et 2022 (1,6 M€).
- Enfin le poids des comptes de régularisation dans les dettes est très faible (0,01% soit 16 k€).

Ratios

IDEHA	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	17 699 532 €	17 132 745 €	16 892 238 €
Total produits	22 209 307 €	20 454 275 €	19 705 931 €
Charges de personnel	2 883 982 €	2 783 963 €	2 645 678 €
Total charges	21 203 313 €	19 047 227 €	18 357 953 €
Résultat net	1 005 994 €	1 407 049 €	1 347 978 €
Capacité d'autofinancement (CAF)	7 535 896 €	6 192 728 €	5 953 496 €
Fonds propres	43 137 905 €	41 386 687 €	37 949 765 €
Dettes financières	114 472 707 €	109 703 907 €	105 903 597 €
Trésorerie	6 580 116 €	5 887 496 €	6 150 452 €
Total bilan	164 990 260 €	157 739 157 €	150 176 000 €

RATIOS	NORME*	2022	2021	2020
Autonomie financière (en %) : (fonds propres / total passif)	**> 50%**	26%	26%	25%
Indépendance financière : Fonds propres / dettes financières	**> 1**	0,38	0,38	0,36
Couverture de trésorerie (en jours) : Trésorerie / Total charges X 360	**Entre 60 et 180 jours**	112	111	121
Capacité de remboursement de la dette (en années) : Dettes financières / CAF	**< 4**	15,2	17,7	17,8
Alerteur (niveau de risque)	**0 (faible) à 100 (élevé)**	**72**	**72**	**70**

* Norme : valeur cible indicative estimée par le SAGM

Analyse

Lié à son activité dans l'immobilier, l'endettement d'IDEHA est relativement important et les dettes financières s'élèvent à 114 M€ fin 2022 (en hausse de 4% par rapport à l'exercice précédent).

Les charges financières liées aux intérêts d'emprunts connaissaient une tendance baissière depuis 2020, mais elles repartent à la hausse en 2022 (1,4 M€ contre 1,1 M€ en 2021). Par ailleurs, malgré la progression de la capacité d'autofinancement en 2022 (7,5 M€ contre 6,2 M€ en 2021), la capacité de remboursement de la dette demeure élevée (15 ans et 2 mois fin 2022). Notons toutefois qu'elle s'améliore par rapport à la capacité de remboursement de la dette en 2021 (17 ans et 8 mois).

Les fonds propres continuent de se renforcer et progressent de 1,7 M€ en 2022 (43,1 M€) par rapport à 2021 (41,4 M€). Néanmoins, la SEM demeure dépendante des financements externes comme en témoigne son ratio d'autonomie financière de 26% en 2022.

Le point positif est le niveau confortable de la trésorerie (6,6 M€ fin 2022) et en progression de 12% par rapport à 2021 (5,9 M€). De plus, la trésorerie permet de couvrir presque 4 mois de charges fin 2022.

A noter enfin que la structure enregistre depuis plusieurs exercice un résultat excédentaire qui s'établit à hauteur d'1 M€. L'augmentation du chiffre d'affaires (+ 3%) est un marqueur positif même si on constate en parallèle une augmentation plus importante des charges d'exploitation (+ 7%), cela impactant un résultat net en baisse par rapport à 2021.

Société anonyme d'économie mixte au capital de 15 026 816 € - 1095 -
Siège social : 6 Rue Louis Garnier
BP 1513 – 25008 BESANÇON CEDEX
RCS de Besançon B 775 665 359

RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE POUR L'EXERCICE 2022

Première partie : Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2022

1. **Vie de la société et présentation des comptes de l'exercice**
   - 1.1. Vie de la société
   - 1.2. Personnel de la société
   - 1.3. Contrôles externes
   - 1.4. Présentation des comptes annuels
   - 1.5. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

2. **Activité opérationnelle de l'exercice écoulé**

3. **Activité en recherche et développement**

4. **Filiales et participations**

Seconde partie : Rapport sur le gouvernement d'entreprise

1. **Dirigeants, administrateurs, commissaires aux comptes**
   - 1.1 Limitation de pouvoirs
   - 1.2 Mandats des Administrateurs
   - 1.3 Mandats des Commissaires aux Comptes
   - 1.4 Autres mandats
   - 1.5 Réunion des instances de gouvernance de la SEM

2. **Mandats sociaux et conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale**

3. **Tableaux des délégations**

PREMIERE PARTIE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE POUR L'EXERCICE 2022

1. Vie de la Société et présentation des comptes de l'exercice

1.1. Vie de la société

1.1.1. Actionnariat

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

SITUATION AU 31/12/2022

Capital de **15 026 816 €** divisé en **134 168 actions** de **112 € chacune**.

Actionnaires - Administrateurs	Représenté au CA par	Représenté en AG par	Nbre actions	%
COLLECTIVITES TERRITORIALES				
Département du Doubs	M. Denis LEROUX Mme Magali DUVERNOIS	M. Denis LEROUX	15 285	11.39 %
Ville de Besançon	Mme Marie ETEVENARD	Mme Marie ETEVENARD	10 812	8.06 %
Grand Besançon Métropole	Mme Anne VIGNOT M. Gabriel BAULIEU	M. Gabriel BAULIEU	9 914	7.39 %
Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard	M. Didier KLEIN M. Marc TIROLE	M. Didier KLEIN	16 296	12.15 %
Ville de Montbéliard	M. Christophe FROPPIER	M. Christophe FROPPIER	4 423.	3.30 %
Département du Jura	M. Jean-Baptiste GAGNOUX	M. Jean-Baptiste GAGNOUX	4 055	3.02 %
Département de Haute-Saône	M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	5 531	4.12 %
ASSEMBLEE SPECIALE				
Communauté d'agglomération Grand Dole	M. Jean-Pascal FICHERE	M. Jean-Pascal FICHERE	1 104	0,82 %
Communauté d'agglomération de Lons ECLA		M. Hervé GUY	531	0.40 %
Communauté d'Agglomération de Vesoul	M. Serge VIEILLE	M. Serge VIEILLE	602	0,45 %
Communauté de Communes du Val de Gray		Mme Monika VASSILEV	178	0.13 %
Communauté de Communes du Pays d'Héricourt		M. Fernand BURKHALTER	312	0.23 %
Communauté de Communes Pays de Lure		M. Bernard PIQUARD	267	0.20 %
Communauté de Communes Pays de Luxeuil		M. Frédéric BURGHARD	312	0.23 %
Communauté de Communes Pays de Villersexel		M. André MARTHEY	38	0.03 %

Actionnaires - Administrateurs	Représenté au CA par	Représenté en AG par	Nbre actions	%
ASSEMBLEE SPECIALE (suite)				
Communauté de Communes Terres de Saône		M. Jean-Pascal MARIOT	148	0.11 %
Communauté de Communes Rahin et Chérimont		M. Benoît CORNU	132	0.10 %
Communauté de Communes des 1000 étangs		M. René DEMANGE	96	0.07 %
Ville de Lons-le-Saunier		M. Jacques GUILLERMOZ	76	0,06 %
Ville de Saint-Claude		M. Alain BERNARD	76	0,06 %
Ville de Moissey		M. Dominique TRONCIN	6	0,00 %
Ville de Gray		Mme Marie BRETON	33	0,02 %
Ville d'Héricourt		M. Sébastien MANCASSOLA	183	0,14 %
Ville de Breurey-les-Faverney		M. André HOCQUAUX	4	0,00 %
Ville de Lure		Mme Isabelle ARNOULD	144	0,11 %
Ville de Voray-sur-l'Ognon		M. Michel TOURNIER	4	0,00 %
AUTRES ACTIONNAIRES				
Caisse des Dépôts et Consignations	M. Jean-Philippe SARRETTE	M. Jean-Philippe SARRETTE	27 329	20.37 %
Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté	Mme Violette SEGARD	M. Jérôme BALLET	18 423	13.73 %
CCI Saône-Doubs	M. Jean-Luc QUIVOGNE	M. Jean-Luc QUIVOGNE	4 106	3.06 %
Crédit Agricole de Franche Comté	Mme Sylvie RODIER	Mme Sylvie RODIER	9 191	6.85 %
DEXIA Crédit Local		M. le Président	4 412	3.29 %
Crédit Coopératif		M. Antony PINTO	37	0,03 %
CCI de Lons-le-Saunier		M. Jean-Pierre PARIZON	52	0,04 %
La Maison pour Tous		M. Éric POLI	55	0,04 %
M. Vincent FUSTER	M. Vincent FUSTER		1	0,00 %
TOTAL GENERAL			**134 168**	**100,00 %**

La société est composée de **35 Actionnaires** et **17 Administrateurs**.

Les changements intervenus dans l'année sont :

- **Cession d'actions : néant**
- **Modification du capital social : néant**

1.1.2. Modification des statuts de la SEM

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2022 a approuvé l'ajout du nouvel article 14bis « Représentation dans les filiales », et a décidé de l'insérer dans les statuts de la Société, à savoir :

« *La société est susceptible de prendre des participations, majoritaires ou non, dans des sociétés civiles ou commerciales en lien avec son objet social.*

La décision d'investissement ou de désinvestissement relève de la compétence du Conseil d'Administration et le cas échéant selon des modalités précisées dans un pacte d'associés.

La représentation de sedia au sein de la société fille pourra être exercée, sur décision du Conseil d'Administration, par un administrateur représentant une collectivité, un autre administrateur ou un mandataire social de sedia désigné à cet effet.

Il en sera de même pour la désignation des administrateurs au sein d'une filiale sous forme de Société Anonyme, les représentants de sedia agissant au titre d'une collectivité ayant les compétences en lien avec l'objet social de la filiale ou pas. »

En outre, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2022 a approuvé la modification des articles suivants :

- L'article 19 des Statuts, en ses alinéas 2, 3, et 5, modifié comme suit :

  « *.../...*

  L'ordre du jour est adressé à chaque administrateur cinq jours au moins avant la réunion par tout moyen y compris électronique.

  .../...

  Tout administrateur peut donner, même par lettre ou par tout moyen électronique, pouvoir à l'un de ses collègues de le représenter à une séance du Conseil, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues. Le représentant d'une Collectivité Territoriale ne peut donner mandat qu'à un autre représentant d'une Collectivité Territoriale.

  .../...

  Sauf dans les cas prévus aux 1er et 2ème alinéas du 4ème paragraphe de l'article 21 ci-après, les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et l'administrateur mandataire d'un de ses collègues de deux voix : en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. »

- L'article 21bis des Statuts « Limite d'âge pour les fonctions de Président du Conseil d'Administration », modifié comme suit :
  « *Pour l'application des dispositions de l'article L. 225-48 du nouveau Code de commerce, la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'Administration est portée à 81 ans (quatre-vingt-un ans).* »

- L'article 29 des Statuts « Convocation des Assemblées Générales », modifié comme suit :
  « *Les convocations sont faites par lettres recommandées ou tout moyen électronique avec accusé de réception adressées à chacun des actionnaires.* »

- L'article 36 des Statuts « Bénéfice », modifié comme suit :

  « *Après dotation à la réserve légale suivant les dispositions de l'article L. 232-10 du Nouveau Code de commerce, il peut en outre être prélevé sur le résultat net par décision de l'Assemblée Générale la somme nécessaire pour servir un dividende.*

  L'excédent sera affecté, suivant les décisions de l'Assemblée Générale, à la constitution de réserves destinées notamment à permettre le financement d'opérations d'intérêt général entrant dans le cadre de l'objet social.»

1.2. Personnel de la société

- **Organigramme de la Société au 31/12/2022**

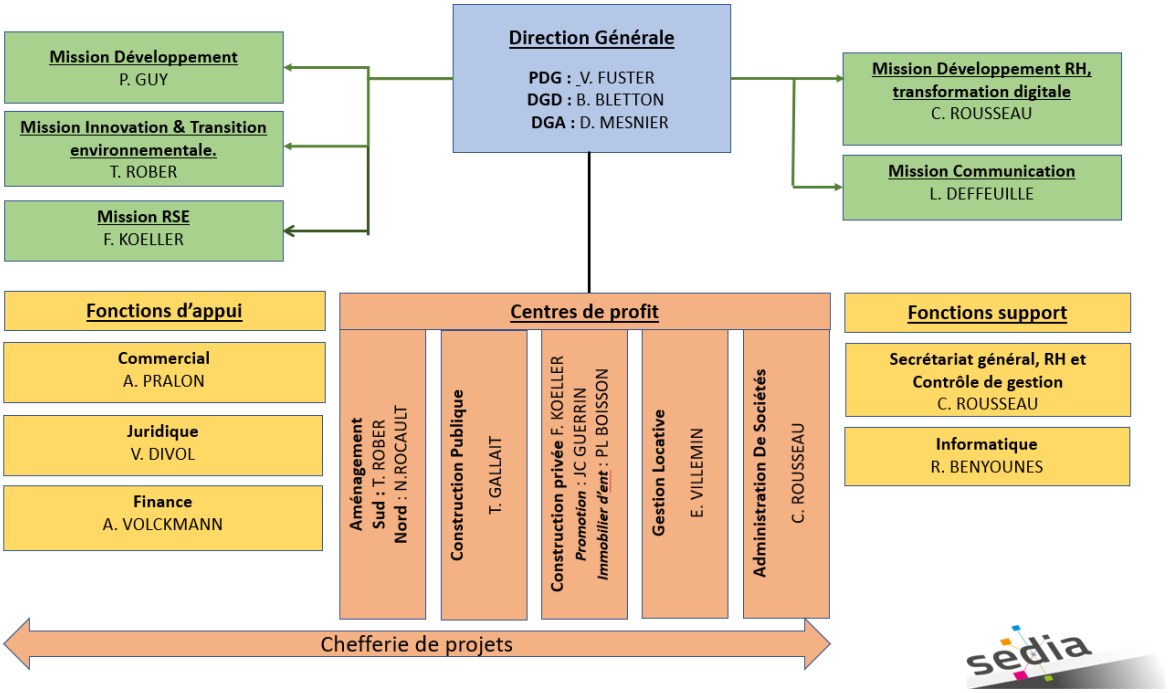

- **L'évolution globale des effectifs au sein de l'UES**

L'année 2022 marque la mise en place des nouveaux plans stratégiques de sedia et de Territoire 25 et fixe les bases des ressources humaines en présence à fin 2022 et leur projection pour l'année 2023 au niveau de l'UES. Pour rappel, au-delà du personnel salarié, la grappe de sociétés autour de sedia, de Territoire 25 et du GIE Groupe 25 fait également appel à :

- la Mise A Disposition (MAD) auprès de SCET GE pour le Directeur Général Délégué,
- des prestations de services auprès du GIE Novéa et d'autres sociétés.

Ainsi, en tenant compte de ces éléments, les variations d'effectifs 2022 et les projections 2023 sont les suivantes :

➢ **Rappel : à fin 2021, l'effectif global était de 77 ETP.**

➢ **A fin 2022, les effectifs globaux sont de 73.1 ETP :**

- 69.2 salariés de l'UES y/c le PDG (4 CDD, 63.8 CDI et 1.4 alternants),
- 1 PMAD,
- 2.9 ETP en sous-traitance.

Soit une diminution de **- 3.9 ETP** par rapport à fin 2021 qui marquait un pic compte-tenu de remplacements anticipés à la date du 31 décembre.

La fin d'année 2022 tient compte à l'inverse de départs de toute fin d'année qui seront remplacés en 2023.

- **L'aménagement voit ses effectifs augmenter de + 0.3 ETP** par le passage d'une alternante à 0.7 ETP en CDD à temps plein.

- **Les effectifs de la construction diminuent de - 1.5 ETP**. Une alternante est partie (- 0.7 ETP) ainsi qu'un salarié en Immobilier d'Entreprises, la sous-traitance augmentant en revanche pour cette activité de 0.2 ETP. D'autres départs ont été remplacés poste pour poste.

- **La gestion (locative et Administration de sociétés) voit ses effectifs augmenter de + 0.3 ETP**, une alternante est partie en gestion locative pour 0.7 ETP mais un renfort à temps plein en administration de sociétés a eu lieu.

- **Les effectifs des services supports ont chuté de - 3 ETP**,
    - - 0.6 ETP en juridique (mi-temps thérapeutique),
    - + 0.1 ETP par le remplacement à temps plein d'une comptable à 0.9 ETP,
    - + 0.5 ETP en commercial (embauche d'un alternant à 0.7 ETP mais diminution du temps de travail pour 0.2 ETP d'une salariée),
    - - 3 ETP aux services généraux à la suite de réorganisation interne pour 2 ETP. Un dernier départ toute fin d'année sera remplacé début 2023.

➢ **Pour 2023, les évolutions suivantes sont envisagées :**

- En ce qui concerne **l'aménagement**, une salariée en CDD doit quitter ses fonctions, ainsi qu'un autre souhaitant développer sa propre activité. Ces deux personnes seront remplacées sur d'autres postes et un poste d'assistant à mi-temps doit être ouvert. Il sera par ailleurs fait appel à de la sous-traitance pour 0.5 ETP. **Ainsi, le solde net est de + 1 ETP pour l'aménagement.**

- **La construction doit voir ses effectifs augmenter de + 1.5 ETP** par recours aux ressources de Novéa pour accompagner les développements énergétiques, ainsi que par un recrutement en construction publique, un départ en retraite devant par ailleurs être remplacé.

- **Les effectifs de la gestion locative doivent augmenter de + 0.8 ETP** à la suite du retour de congés maternité d'une salariée et du maintien de la personne recrutée pour le remplacement.

- **Les services supports augmenteront de + 1.3 ETP** (remplacement du départ de fin d'année 2022 et titularisation en CDI à temps plein d'une alternante contrôle de gestion à 0.7 ETP).

La variation prévue entre 2022 et 2023 est ainsi de + 4.6 ETP au total (dont un poste pour lequel le départ et le remplacement est à cheval sur 2022 et 2023).

La synthèse par activités figure dans le tableau ci-dessous :

	2022 / 2021	2023 / 2022	Total
Aménagement	0,3	1	1,3
Construction	-1,5	1,5	0
Gestion	0,3	0,8	1,1
Fonctionnels	-3	1,3	-1,7
Total	-3,9	4,6	0,7

Ainsi, globalement, les effectifs sur les deux exercices 2022 et 2023 progressent peu, avec un transfert des ressources depuis les services généraux au profit de l'aménagement et de la gestion locative.

➢ **A fin 2023, les effectifs seraient de 77.7 ETP :**

- 72.8 salariés y/c le PDG (2 CDD, 69.1 CDI et 0.7 alternants),
- 1 PMAD,
- 3.9 ETP en sous-traitance.

L'évolution des effectifs depuis 2016 (avant fusion) est retracée sur le graphique ci-dessous :

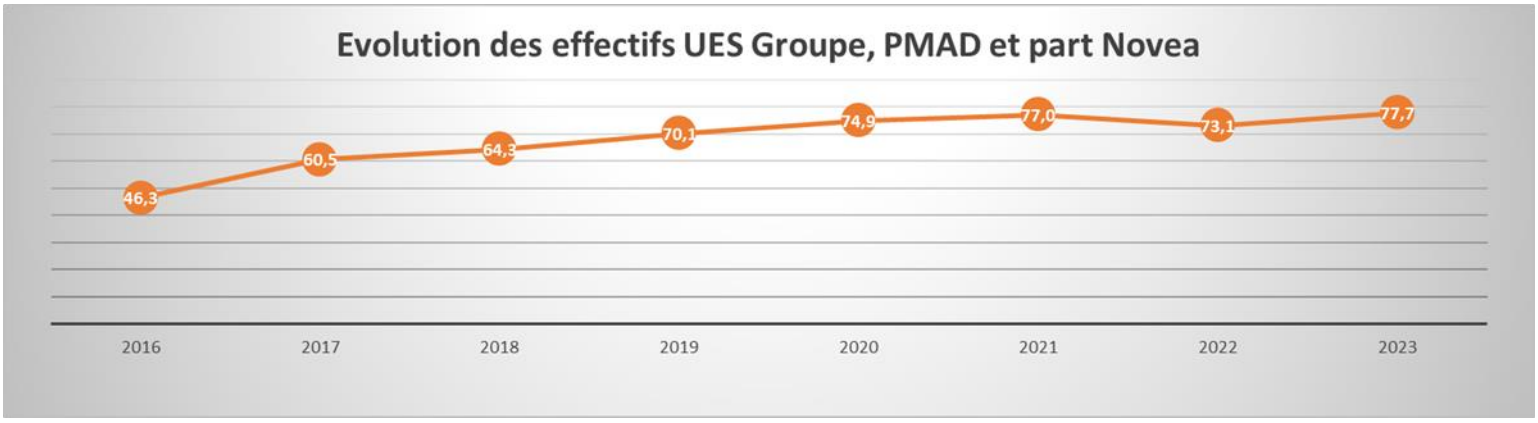

- <u>La politique contractuelle</u>

➢ **Convention collective**

sedia applique la convention collective SYNTEC du 15 décembre 1987 étendue par arrêté du 13 avril 1988.

➢ **Temps de travail**

Conformément à l'Accord de Réduction et d'Aménagement du Temps de Travail signé le 20 juillet 1999, la durée théorique hebdomadaire de travail est de 37H30.

Pour atteindre un horaire collectif de 35H00 par semaine en moyenne sur l'année, il est octroyé 15 jours de récupération, dits jours de RTT.

➢ **Dialogue social**

Sur propositions de la Direction Générale et des directeurs d'agences et d'activités, les mesures prises au 1er juillet 2022 ont été ciblées sur des mesures individuelles dont la synthèse (hors changements de postes) est la suivante :

- **une somme représentant 3.14% des salaires bruts au titre des mesures salariales, dont : bas salaires, plans de progression, augmentations courantes et égalité Femmes/Hommes (0.7%), hors changements de poste :**

Mesures salariales 7/2022 - Comparatif entre décisions du CA et réalisations

	Decision CA		Réel		
base en K€	**2887**		**2912**		
	Mt (K€)	%	Mt (K€)	% /base réelle	% /base CA
Augm indiv	15,0	0,52	16,9	0,58	0,58
bas salaires	22,8	0,79	27,7	0,95	0,96
plans	31,8	1,10	26,9	0,92	0,93
equité	21,0	0,73	19,2	0,66	0,67
ss tot	90,6	**3,14**	90,7	3,11	**3,14**
chang poste	21,0	0,73	23,1	0,79	0,80
total	**111,6**	3,87	**113,8**	3,91	3,94
Primes	80,0		79,9		

- **une somme représentant 2.72% de la base au titre des primes de performance.**

- **Statut des cadres et compte épargne temps**

Courant 2006, des négociations ont abouti à la mise en place d'un statut de cadre autonome (en forfait jours) pour les cadres qui le souhaitent ainsi qu'un compte épargne temps ouvert à tous. Depuis 2016 et dans le cadre de la refonte de l'accord au niveau de l'Unité Economique et Sociale (UES) Groupe 25, les salariés peuvent épargner jusqu'à 15 jours en compte épargne temps, 10 jours au titre de droits à congés acquis et 5 jours au titre des RTT.

Au 31/12/2022, **954 jours** au total sont placés sur les comptes épargne temps, dont **195 jours correspondant à 2022**. La valeur de l'intégralité de ces jours placés a été provisionnée dans les comptes au 31/12/2022.

- **Absentéisme - Accidents de travail**

Nombre de jours d'absence en 2022 par catégories :

	Nombre de salariés	Nombre de jours
Maladie	**32**	**541**
Maternité/Paternité	**5**	**152**
Jours « proches malades »	**7**	**10.5**
Accidents de travail/trajet	**0**	**0**
Total	**44**	**703.5**

Le nombre de jours d'absence (**703.5 jours** concernant 44 salariés) en 2022 est en baisse par rapport à celui de 2021 (1185 jours d'absences concernant 45 salariés).

Le nombre moyen de jours d'absence (sur 73.1 ETP) est ainsi de **9.61 jours par salarié en 2022** comparés à 15.16 jours en 2021.

Hors les absences pour maternité / paternité, le nombre de jours eut été de **551** à rapprocher des 800 jours de 2021 et le nombre moyen de **7.53 jours en 2022** à rapprocher des 10 jours en 2021**.**

- **La formation : dépenses et nombres de stagiaires**

Le budget consacré à la formation professionnelle continue au cours de l'exercice 2022 s'élève, hors charges salariales et frais de déplacements à **51 k€** par rapport à 46 k€ en 2021 :

- **Dépenses de formation** (frais pédagogiques uniquement) :

Années	Frais pédagogiques HT
2017	32 147 €
2018	24 160 €
2019	29 095 €
2020	43 078 €
2021	46 085 €
2022	50 978 €

En 2022, 17 personnes (10 femmes et 7 hommes) ont pu suivre une formation pour un total de 168 heures.

La formation des salariés reste une des préoccupations de l'entreprise et fait partie des axes du plan stratégique visant à faire évoluer les performances de la société. En outre, les compétences acquises en cours de formation permettront de développer les compétences des salariés de manière à les préparer aux nouveaux outils de travail, en prenant en compte la transformation digitale et l'apport des nouvelles technologies.

- **Stagiaires - Etudiants**

En 2022, la société n'a pas eu l'occasion d'accueillir de jeunes stagiaires ou étudiants.

2 salariés sont actuellement en **contrat de professionnalisation ou d'apprentissage** :

- « Titre professionnel de niveau 7 Expert financier » (deux ans),
- « Titre professionnel de niveau 7 Vente-Marketing » (deux ans).

D'une manière générale, l'UES Groupe 25 continue à s'engager dans une démarche d'accueil de stagiaires de longue durée et/ou d'alternants.

- **Accord d'intéressement**

Un nouvel accord d'intéressement au niveau de l'UES Groupe 25 a été signé le 16/06/2022 pour trois ans (résultats 2022 à 2024) avec une faculté de tacite reconduction. Cet accord conserve un mode de répartition basée pour 35% sur la proportion de salaire de chaque salarié et pour 65 % selon la durée de présence de façon à faire bénéficier de manière équitable les collaborateurs ayant contribué aux performances de l'entreprise.
Le calcul de la base distribuable a été simplifié pour une meilleure compréhension et les tranches et pourcentages applicables ont été revues à la hausse pour accompagner la croissance des effectifs et du chiffre d'affaires.

- **Accord de participation**

Un accord de participation au niveau de l'UES Groupe 25 s'applique depuis le 17/12/2021.

- **Plan d'Epargne entreprise Groupe (PEG) et Plan d'Epargne Retraite (PER)**

Les salariés de l'UES bénéficiaient déjà d'un PEE issu de sedia afin de pouvoir placer tout ou partie de leur intéressement. Ce contrat a été resigné le 11/05/2022 sous la forme d'un PEG pour intégrer les sociétés de l'UES.

Par ailleurs, les négociations avec le CSE ont permis de conclure, le 20/05/2022, un PER pour compléter les outils de placement de l'intéressement et de la participation intégrant **un abondement pour les sommes placées par les salariés sur les PEG et PER** (30 % d'abondement pour les sommes placées inférieures à 1 500€ et 15 % au-delà).

- **Prime de Partage de la Valeur (PPV) - articles 1 à 8 de la loi du 16/08/2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat**

Après avoir souscrit précédemment aux propositions du gouvernement concernant les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat, l'UES Groupe 25 a conforté son implication par le biais d'une décision unilatérale de l'employeur du 14/10/2022 visant **à verser une PPV d'un montant de 500 € par personne**, somme exonérée d'IR, de cotisations sociales et de CSG-CRDS pour une rémunération inférieure à 3 fois le SMIC, les salariés percevant une rémunération supérieure à ce seuil s'acquittant de la CSG-CRDS et de l'IR.

1.3. Contrôles externes

Aucun contrôle externe n'a été exercé au cours de l'année écoulée.

1.4. Présentation des comptes annuels

Pour rappel, le budget initial pour l'exercice 2022 avait été arrêté par le Conseil d'Administration du 31 novembre 2021 avec un total de produits opérationnels de 7 234 k€ pour un résultat brut avant impôts et intéressement de 796 k€ et un résultat net de 450 k€.

Ce budget n'a pas été révisé et au moment de l'estimation de l'atterrissage, il présentait un niveau de **produits de 7 274 k€ pour un résultat brut avant impôts et intéressement de 1 058 k€ et un résultat net de 373 k€**.

Cette partie du rapport de gestion présente **les résultats les plus significatifs**, dans les domaines comptables et financiers.

Ainsi, sont précisés :

- **Changements de méthodes de présentation d'évaluation**

  Néant.

- **Evénements postérieurs à la clôture**

  Néant.

- **Principales décisions de gestion prises au cours de l'exercice**

  Néant.

- **Analyse économico-financière**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'activité de la société se solde pour cet exercice par **un résultat net bénéficiaire 317 125.06 € après l'exercice bénéficiaire de 2021 à hauteur de 296 605.69 €**. Pour rappel, Il était de **– 399 467.99 € en 2020 (année COVID), + 190 533.70 €** en 2019 et + **204 105.98 €** en 2018.

Afin de donner une vue claire et synthétique de l'activité de la société et de son évolution, nous vous présentons ci-après les chiffres les plus significatifs.

- **Délais de paiement**

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice 2022, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose par date d'échéance, comme suit :

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement en cours de l'exercice (en k€)

	Article D. 441 II.- 1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						**Article D. 441 II.- 2° : Factures** émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**	*0 jour (indicatif)*	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	2426					1135	363					362
Montant cumulé des factures concernées TTC	37118	11501	1797	1120	292	14709	19905	14063	519	187	1380	16149
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	71,62%	22,19%	3,47%	2,16%	0,56%	28,38%						
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année							55,21%	39,00%	1,44%	0,52%	3,83%	44,79%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de réfrence utilisés (contractuel ou delai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					

En 2022, 71,62 % des factures fournisseurs ont été réglées dans les 30 jours, et 22,19 % entre 31 et 60 jours. Seules 6,19 % des factures fournisseurs ont été réglées au-delà de 60 jours. Ces délais de paiement se maintiennent par rapport à 2021.

A contrario, 55,21 % des factures émises par sedia lui ont été payées par ses clients dans les 30 jours, et 39 % entre 31 et 60 jours. Ce délai d'encaissement se dégrade entre 2021 et 2022.

LE COMPTE DE RESULTAT

➢ COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

Comme les années précédentes et pour faciliter la lecture des comptes, nous avons retenu une approche plus économique. Cette présentation économique diffère légèrement de l'approche purement comptable présentée dans la plaquette qui répartit l'ensemble des mouvements entre les éléments d'exploitation, financiers et exceptionnels.

Il en est de même pour l'intégration des éléments issus du GIE Groupe 25.

Ces choix impactent inévitablement la lecture purement comptable des états financiers qui vous seront remis par ailleurs, mais permettent la vision analytique que nous privilégions ici.

Le résultat global de sedia pour 2022 est bénéficiaire à hauteur de + **317 k€**.

➢ ANALYSE PAR RAPPORT AUX DERNIERES PREVISIONS BUDGETAIRES VALIDEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tels que présentés dans le tableau ci-dessous, les produits opérationnels sont composés non seulement des honoraires correspondant aux trois grandes activités de sedia (aménagement, construction et services) mais également des marges réalisées sur les opérations en propre et la part des résultats des opérations lancées avec des partenaires au travers de filiales.

Le total de ces produits est de **7 533 k€ (6 884 k€ de produits bruts d'exploitation + 648 k€ de produits financiers opérationnels)**, supérieurs à la prévision d'atterrissage de 7 274 k€ (6 674 k€ de produits bruts d'exploitation + 600 k€ de produits financiers opérationnels).

Finalement, **les produits 2022 sont en progression de plus de 9 % par rapport à 2021. Ils confirment le pic d'activité pressenti que connait la Société actuellement et qu'elle parvient à surmonter grâce à** la forte implication des personnels de sedia dans un environnement très complexe et la bonne assimilation du télétravail sans effet négatif sur la production.

	Réalisé 2021 sedia	Budget 2022 (CA 30/11/21) sedia	Atterrissage 2022 (CA 11/2022) sedia	Réalisé à fin 2022-12 sedia
Produits bruts d'exploitation	**+6 707**	**+6 367**	**+6 674**	**+6 884**
Honoraires	+6 621	+6 822	+6 471	+6 809
1-Aménagement	+1 473	+1 723	+1 244	+1 365
2-Département construction	+3 265	+3 189	+3 241	+3 222
3-Département services	+1 884	+1 910	+1 986	+2 223
Abattement prudentiel ou produits à trouver		-650	-100	
Autres Produits d'exploitation	+77	+195	+303	+74
Produits activités annexes & PCA d'exploitat	+8			+1
Charges brutes d'exploitation	**-5 744**	**-6 195**	**-6 108**	**-5 665**
Charges de personnel	-4 713	-5 161	-4 885	-4 682
Charges externes	-928	-918	-1 125	-880
Impôts & taxes	-103	-116	-98	-103
Résultat Brut d'exploitation	+963	+172	+566	+1 219
Dotation aux amortissements exploitation	-182	-350	-199	-200
Dotation aux provisions exploitation	-3 374		-1 070	-2 400
Reprise de provisions d'exploitation	+3 716		+1 096	+1 907
RESULTAT d'EXPLOITATION	**+1 123**	**-178**	**+393**	**+526**
Produits financiers opérationnels	+207	+967	+600	+648
Produits financiers non opérationnels	+72	+26	+52	+90
Charges financières	-4	-9	-1	-0
RESULTAT FINANCIER	**+274**	**+984**	**+651**	**+738**
Produits exceptionnels	+33		+330	+552
Charges exceptionnelles	-225	-10	-316	-325
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-192**	**-10**	**+14**	**+227**
RESULTAT BRUT	**+1 206**	**+796**	**+1 058**	**+1 491**
Intéressement	-238	-176	-227	-283
Forfait social	-1			-3
Impôts société	-670	-170	-458	-888
RESULTAT NET	**+297**	**+450**	**+373**	**+317**
Total des produits opérationnels (REM + MARGE)	**+6 914**	**+7 334**	**+7 274**	**+7 533**

a) L'activité d'aménagement dégage **1 365 k€** de rémunération, environ 9 % au-dessus des prévisions d'atterrissage et en baisse de 9 % par rapport à 2021.

Les 5 opérations suivantes représentent à elles seules 48 % du total :

- Temis à Besançon : 192 k€
- Innovia à Dole : 90 k€
- Réseau de Chaleur Vesoul : 59 k€
- Technoland à Montbéliard : 243 k€
- AMO pour SPL de Dole : 71 k€

Les résultats démontrent une forte résilience de sedia sur la thématique de l'aménagement, ainsi qu'une activité demeurant très forte sur ce métier auprès des collectivités, avec une rémunération cumulée en hausse à hauteur de 2 600 k€ en cumulant sedia et Territoire 25.

b) Les produits de l'activité de construction en termes d'honoraires, à hauteur de **3 222 k€**, sont comparables à la prévision d'atterrissage ainsi qu'aux produits de l'exercice 2021.

Le métier de la **construction publique** enregistre sur 2022 une augmentation de 15 % par rapport à 2021 ; **762 k€** contre **658 k€**. Cette activité a retrouvé un volume d'activité significatif en ligne avec les objectifs du plan stratégique. **Ce constat renforce la décision stratégique que nous avions prise il y a quelques années de poursuivre cette activité de constructeur public dans un contexte très tourmenté et fortement concurrentiel.**

Celui de **l'immobilier d'entreprises** affiche la plus forte croissance avec **1 495 k€ en hausse de 22 % par rapport à 2021**. Les principales missions concernent les SEM patrimoniales aktya et PMIE et les filiales pour les constructions des sites industriels pour **Antolin et Faurecia.**

Le métier de **promotion immobilière** génère **965 k€** de rémunération en chute de 43 % par rapport à 2021. Les principales opérations sont :

- ✓ VIOTTE (pôle tertiaire Viotte et SCCV) pour **310 k€**,
- ✓ Utopia pour **130 k€**,
- ✓ Clémenceau pour **78 k€**,
- ✓ Les Hexagones Pole Services pour **90 k€**,
- ✓ Les Hexagones Centre Commercial pour **94 k€**.

Cette baisse d'activité pourrait être durable dans un contexte très défavorable pour la promotion immobilière.

c) L'activité services progresse de 18 % par rapport à 2021 avec **2 223 k€.**

Les différents métiers sont les suivants :

- ✓ L'administration de société pour les différentes SEM patrimoniales clientes ainsi que les SCCV filiales pour un montant global de **955 k€**,
- ✓ La gestion locative qui représente **933 k€**, principalement pour aktya et dans une moindre mesure pour PMIE,
- ✓ et enfin les résultats sur le patrimoine géré en propre pour **334 k€** (notamment Aromas, les parkings City, l'immeuble Blancherie, le centre de tri postal à Gray et l'immeuble Tannerie).

Ce constat renforce la pertinence de notre organisation en grappe d'entreprises et du rôle central de sedia comme prestataire au profit des EPL des trois départements.

La rémunération de ces trois activités représente au total **6 810 k€**, en progression de 2.8 % par rapport à 2021. **Ce montant est complété des marges sur opérations propres et/ou à risques pour un montant total de 75 k€ qui se décompose pour l'essentiel en :**

- **Piscine Audincourt - 7 k€**
- **Bio innovation + 154 k€**
- **Ecopole + 36 k€**
- **Viotte - 297 k€**
- **Coligny + 92 k€**
- **Clinique NOALYS - 3 k€**
- **Hexagones + 77 k€**
- **Montchoupir + 3 k€**
- **Le Pin + 16 k€**

Par ailleurs, les résultats des filiales ressortent à **648 k€** (compris pour l'essentiel des marges sur Utopia pour 457 k€, et Canopée 155 k€ et Viotte 1 (logements) pour 37 k€).

La contribution globale des opérations à risques (marge et résultat des opérations propres) s'élève donc cette année 2022 à 723 k€, montant désormais récurrent dans notre chiffre d'affaires.

Le graphique ci-dessous montre la répartition entre les trois grands secteurs d'activités, avec une part croissante des activités de construction et de prestation de service pour le compte des EPL et filiales de la grappe. Pour 2022, les produits issus des marges représentent 9 % des produits.

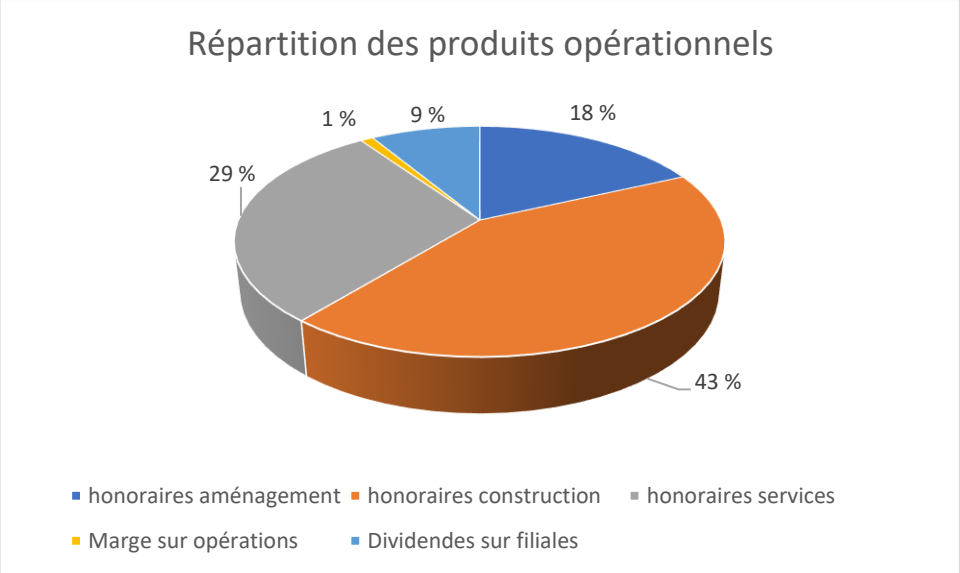

L'année 2022 confirme la situation pressentie de pic d'activité déjà enregistré en 2021.

Le résultat 2022 à 317 k€ après un résultat positif de 297 k€ efface le solde (- 102 k€) de la perte enregistrée en 2020 l'année de la pandémie COVID et la quasi-intégralité du solde résiduel (- 215 k€ sur les – 231 k€ restants) de report à nouveau négatif issu de la fusion avec la SOCAD.

Les produits opérationnels 2022 atteignent 96 % des objectifs du plan stratégique 2022-2026 (7 533 k€ au 31/12/2022 pour 7 850 k€ comme objectif).

d) Les charges d'exploitation en baisse de 1.5 % par rapport à 2021 représentent **5 665 k€** en 2022 pour un budget de **6 195 k€.** Elles se décomposent en charges de personnel pour **4 682 k€** (soit environ 80 %), en charges externes pour **880 k€** et en impôts et taxes pour **103 k€**.

Les charges de personnel s'entendent au sens large car comprennent à la fois le personnel salarié de sedia, celui provenant du GIE Groupe 25, le personnel mis à disposition (PMAD) et les prestations facturées par le GIE Novéa.

La baisse est conjoncturelle, elle accompagne celle des effectifs détaillée en début de rapport qui seront progressivement reconstitués en 2023.

e) L'ensemble de ces éléments nous conduisent à un résultat brut d'exploitation de **+ 1 269 k€**, notablement supérieur aux **172 k€** estimés au budget et supérieur aux 963 k€ enregistrés en 2021. Cette amélioration par rapport au budget provient pour moitié d'une augmentation des produits et pour moitié d'une économie sur les charges. **Ce résultat brut d'exploitation à hauteur de 17.7 % des produits montre une bonne rentabilité de l'entreprise en amélioration par rapport à 2021 avant prise en compte des charges calculées et des risques. Il doit toutefois être apprécié et pondéré au regard du portefeuille actuel constitué de projets importants (Viotte, Antolin, Faurecia), favorisant l'efficience de nos interventions mais dont la récurrence n'est pas assurée.**

Le résultat d'exploitation après amortissement et provisions est ainsi de **526 k€** compte tenu des dotations aux amortissements pour **-200 k€** mais également d'une variation positive entre reprises sur provisions pour risques et dotations **(+ 1 907 k€ de reprises pour 2 400 k€ de dotations soit -493 k€)**. **Cet excédent des dotations se concentre pour l'essentiel sur le projet Viotte dont la provision totale au 31/12/2022 se monte à 2 541 K€ contre 2 140 k€ fin 2021).**

Les principales opérations concernées sont :

- dotation supérieure aux reprises sur les études à risques 163 k€,
- reprise sur le redressement fiscal 196 k€ (constaté désormais en charge puisque réglé),
- dotation sur l'opération Clémenceau à Dole 518 k€,
- **reprise de 730 k€ sur l'opération Viotte Promotion**,
- **dotation de 1 220 k€ sur l'opération Viotte Promotion** (intégrant le nouveau risque relatif aux BSO),
- reprise sur l'opération de Bio-innovation à Besançon pour 493 k€ (dossier INEO) (signature d'un protocole d'accord).

f) **La formation du résultat net comprend ensuite :**

- le résultat financier de **+738 k€**. Il est composé, outre des produits des filiales pour 648 k€ (Utopia, Canopée et Viotte logements) comme déjà évoqué, des produits de placement pour **+ 90 k€**,

- le résultat exceptionnel pour **+ 227 k€** est constitué pour l'essentiel de la cession des locaux de l'agence de Lons-le-Saunier, la reprise de provision pour redressement fiscal (196 k€) avec pour contrepartie la charge fiscale payée et apparaissant dans le poste Impôts Société, ainsi que le solde de la provision Madame PY pour 25 k€, cette dernière étant décédée courant 2022, le complément de loyer a pris fin.
  Ce qui donne un résultat brut avant IS de +1 491 k€ en amélioration de près de 700 k€ par rapport au budget.

- l'intéressement-participation compris forfait social représente 286 k€.

Enfin, l'impôt sur les sociétés (IS) s'élève à – 888 k€, il intègre le paiement des 196 k€ issus du redressement fiscal pour lequel nous avons engagé une procédure judiciaire contre l'Administration, le résultat réalisé dans les filiales fiscalement transparentes et porte l'impact de la déductibilité ou non de certaines provisions. En 2022, l'IS représente 59 % du résultat brut.

Ainsi, le résultat net pour 2022 est de 317 k€ inférieur au budget compte tenu de l'IS. Il convient de noter la politique de provisionnement encore prudente cette année.

- **EXAMEN DU BUDGET REVISE 2023**

Le budget prévisionnel dans sa version initiale a été validé au Conseil d'Administration du 14 décembre 2022.

Les prévisions d'activité ayant été revisitées au regard de l'avancement des projets, un budget prévisionnel révisé pour 2023 est proposé à l'approbation du Conseil d'Administration.

En termes de produits, les chiffres évoluent de la manière suivante par métiers :

- Aménagement -100 k€ amenant à une révision à 1 378 k€,
- Construction +25 k€ amenant à une révision à 2 681 k€,
- Services +129 k€ amenant à une révision à 1 984 k€,
- Marges + 43 k€ amenant à une révision totale (opérations et filiales) à 900 k€,
- Un abattement de prudence est maintenu à 300 k€.

Au total, les produits évoluent plutôt favorablement, sans inquiétude majeure pour un exercice dont on avait intégré, dès l'origine, une baisse d'activité de l'ordre de 10 % par rapport à 2022.

Les charges sont maintenues identiques au budget initial.

Sur ces bases, le résultat brut avant IS est intéressement 2023 pourrait atteindre 440 k€ contre 211 k€ au budget initial et **le résultat net 300 k€ contre 113 k€ au budget initial**.

Même s'il faut encore rester prudent, l'exercice 2023 s'équilibre grâce aux résultats des opérations à risque, en particulier celles réalisées pour le compte de Forvia à Montbéliard.

	2020	2021	2022	2023			
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévision Plan stratégique	Budget initial	Budget révisé	Ecarts
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022		CA 14/12/2022	CA 04/05/2023	révisé / initial
Produits bruts d'exploitation	**5 787**	**6 707**	**6 884**	**6 255**	**5 759**	**5 806**	**-496**
Aménagement	**1 298**	**1 473**	**1 365**	**1 541**	**1 478**	**1 378**	**-100**
Aménagement Nord	570	717	*691,4*	*710*	*722*	*641*	-81
Aménagement Sud	728	755	*673,4*	*831*	*756*	*737*	-19
Construction REM	**2 482**	**3 265**	**3 222**	**2 667**	**2 656**	**2 681**	**25**
Construction publique	540	658	*762*	*786*	*965*	*837*	-128
Immobilier d'entreprises	685	1 219	*1495*	*887*	*971*	*1240*	269
Promotion immobilière	1 257	1 388	*965,3*	*994*	*720*	*604*	-116
Services	**1 899**	**1 884**	**2 223**	**1 987**	**1 855**	**1 984**	**129**
Administration Générale	973	1 005	*955,3*	*845*	*845*	*878*	33
Gestion locative	704	597	*933,3*	*942*	*938*	*966*	28
Résultat Exploit ops Propres	222	282	*334*	*200*	*72*	*140*	68
Nouveaux métiers				**60**	7		**-7**
Abbattement prudence					**-300**	**-300**	**0**
Autres produits exploit - Marges	**108**	**85**	[25bis] **75**		[27] **63**	[27 bis] **63**	**0**
Charges brutes d'exploitation	**-5 588**	**-5 744**	**-5 665**	**0**	**-6 115**	**-6 115**	
Charges de personnel	**-4 549**	**-4 713**	**-4 682**		**-4 940**	**-4 940**	
Autres charges de fonctionnement	**-954**	**-928**	**-880**		**-1 072**	**-1 072**	
Impots et taxes	**-84**	**-103**	**-103**		**-103**	**-103**	
Résultat brut d'exploitation	**200**	**963**	**1 219**		**-356**	**-309**	
Dotation aux amortissements	**-122**	**-182**	**-200**		**-224**	**-224**	
Dotation aux provisions	**-1 287**	**-3 374**	**-2 400**				
Reprises de provisions	**605**	**3 716**	**1 907**			**89**	
Résultat d'exploitation	**-605**	**1 123**	**526**		**-580**	**-444**	
Produits fi op	**424**	**207**	[26bis] **648**	**645**	[28] **794**	[28bis] **837**	**149**
Produits fi		**72**	**90**			**50**	
Charges fi	**-3**	**-4**	**0**				
Résultat financier	**421**	**274**	**738**		**794**	**887**	
Produits Exceptionnnels	**4**	**33**	**552**				
Charges Exceptionnelles	**-51**	**-225**	**-325**		**-3**	**-3**	
Résultat exceptionnel	**-47**	**-192**	**227**		**-3**	**-3**	
RESULTAT BRUT	**-231**	**1 206**	**1 491**		**211**	**440**	
Intéressement	**0**	**-238**	**-283**		**-98**	**-140**	
Forfait social		**-1**	**-3**				
IS	**-168**	**-670**	**-888**				
RESULTAT NET	**-399**	**297**	**317**		**113**	**300**	
Total produits opérationnels (REM + MARGE)	**6 211**	**6 914**	**7 532**	**6 900**	**6 553**	**6 732**	***-347***
SEDIA + T25 (HORS ABATTEMENT)	**7 266**	**8 072**	**7 476**	**8 250**	**8 226**	**7 032**	

[21] erdil 24 k€ +Viotte 121 K€ + Hexagones pole services 7 K€+ Hexagones CC 128 K€ + COLIGNY - 41 K€

[22] FAURECIA ECH 200 K€ + FAURECIA SIEGES 30 K€ + VIOTTE LGT 41 K€ + VIOTTE PT 128 K€ + CANOPEE 126 K€ +UTOPIA3 368 K€ + KPMG 114 K€

[23] erdil 80 k€ + Hexagones CC 128 K€ + COLIGNY - 41 K€ + Viotte Lgt 26 K€

[24] FAURECIA ECH 145 K€ + FAURECIA SIEGES 92 K€ + CANOPEE 126 K€ +UTOPIA3 363 K€ + KPMG 114 K€ + VIOTTE 127 K€

[25] erdil 160 k€ + Hexagones CC 128 K€ + COLIGNY - 41 K€ + Hexagones pole services 48 K€ +Ecopole 15 K€ + Noalys -7 K€

[26] CANOPEE 152 K€ +UTOPIA3 448 K€

[27] Hexagones pole services 48 K€ +Ecopole 15 K€

[27bis] Hexagones pole services 48 K€ +Ecopole 15 K€

[28] FAURECIA ECH 250 K€ + Faurecia Sièges 367 K€ + KPMG 114 K€ + viotte 11 K€ + VIOTTE lgt 50 K€ + CANOPEE 2 K€ + Metthey 7 K€ + non défini 40 K€

[28bis] FAURECIA ECH 250 K€ + Faurecia Sièges 367 K€ + KPMG 142 K€ + CANOPEE 15 K€ + Naturia 34 K€ + Hexagone Com 38 K€ + Hexagones Services 35 K€

Résultat et ratios (présentation comptable)

➢ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève pour l'exercice écoulé à **6 884 k€**.

La croissance du chiffre d'affaires se confirme avec + 2.7 % après une évolution importante de + 15.9 % sur 2021. Sur 10 ans, le chiffre d'affaires évolue de 32 %.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires	5 196	4 941	4 703	4 440	5 509	5 695	5 804	5 787	6 707	6 884
évolution annuelle	*13,0%*	*-4,9%*	*-4,8%*	*-5,6%*	*24,1%*	*3,4%*	*5,4%*	*5,1%*	*15,9%*	*2,7%*

➢ Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève pour l'exercice écoulé à un montant de **526 k€**. Cet indicateur montre le bon niveau de rentabilité de sedia malgré le net recul par rapport à 2021.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat d'exploitation	455	117	326	-74	-667	257	7	-605	1 123	526
évolution annuelle	*282,4%*	*-74,3%*	*178,8%*	*-163,2%*	*-802,6%*	*138,5%*	*-101,1%*	*-9,4%*	*285,8%*	*-53,1%*

➢ Résultat financier

Le résultat financier correspond aux produits des placements, aux dividendes des filiales, provisions ou reprises sur les titres des filiales déduction faite des frais financiers sur emprunts. Il s'élève, pour l'exercice écoulé, à un montant de **+738 k€ compte tenu notamment de dividendes importants sur les filiales projets. A noter la progression des produits de placement avec la remontée des taux d'intérêts.**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat financier	702	623	678	866	395	125	196	421	274	738
dont placements	566	553	399	500	341	313	197	55	72	90
dont dividendes filiales	136	90	352	390	141	100	10	369	207	648
frais financiers s/emprunts		20	27	24	19	17	-13	-9	-5	-1
évolution annuelle	*37,6%*	*-11,3%*	*8,9%*	*27,7%*	*-54,4%*	*-68,3%*	*56,1%*	*115,2%*	*-34,8%*	*169,0%*

LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

En vue d'une analyse plus approfondie, nous vous présentons les principaux Soldes Intermédiaires de Gestion, adaptés à l'analyse de l'activité de notre société.

Les principaux ratios retrouvent de bons équilibres économiques, d'abord **l'EBE à + 1 219 k€** en progression par rapport à 2021 et à un niveau jamais atteint et le résultat d'exploitation à 526 k€ impacté par le différentiel de provisions d'exploitation (et notamment Viotte).

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production (vendue + stockée + immobilisée)	5 509	5 695	5 804	5 787	6 707	6 884
- consommation en provenance des tiers (achats)	-34	-32	-123	-119	-233	-203
- charges externes	-933	-1 102	-735	-835	-694	-677
= VALEUR AJOUTEE	**4 542**	**4 561**	**4 945**	**4 833**	**5 779**	**6 004**
+ subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0
- Impôts et taxes (sauf IS)	-62	-40	-96	-83	-103	-103
- frais de personnel	-4 423	-4 316	-4 138	-4 549	-4 713	-4 682
= EBE	**57**	**204**	**712**	**200**	**963**	**1 219**
= EBE	**57**	**204**	**712**	**200**	**963**	**1 219**
- Amortissements	-207	-188	-224	-122	-182	-200
- Provisions	-2 147	-1 213	-1 512	-1 287	-3 374	-2 400
+ Reprises de provisions	1 630	1 454	1 031	605	3 716	1 907
= RESULTAT D'EXPLOITATION	**-667**	**257**	**7**	**-605**	**1 123**	**526**
= RESULTAT NET	**-625**	**204**	**191**	**-399**	**297**	**317**
+ Amortissements	207	188	224	122	182	200
+ Provisions	2 147	1 213	1 512	1 287	3 374	2 400
- Reprises de provisions	-1 630	-1 454	-1 031	-605	-3 716	-1 907
= CAF	**99**	**151**	**895**	**405**	**136**	**1 010**

➢ La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF), qui quantifie le potentiel de l'entreprise à dégager des ressources de par son activité au cours de l'exercice, se situe à un niveau satisfaisant **à 1 010 k€ (136 k€ pour 2021). Elle bénéficie de l'impact des charges calculées (amortissements et provisions) qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie et ce malgré une charge fiscale importance en 2022.**

➢ Ratios d'analyse financière de rentabilité

Cette analyse peut être complétée par **quelques ratios** classiques **de rentabilité**.

- **Le taux d'EBE** ou taux de marge brute d'exploitation (EBE / CA) est de **17.7 %** pour l'exercice. Ce ratio permet de mesurer la performance économique de l'entreprise. La performance est bonne et encore en amélioration par rapport à 2021 qui présentait déjà un bon ratio.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
EBE	1 039	840	361	388	57	204	712	200	963	1 219
Taux d'EBE	*20,0%*	*17,0%*	*7,7%*	*8,7%*	*1,0%*	*3,6%*	*12,3%*	*3,5%*	*14,4%*	*17,7%*

- **Le taux de marge nette** (résultat net / CA) redevient positif à **4.6 %** proche des objectifs habituels minimum de 5 %. Ce ratio permet de mesurer la profitabilité de l'entreprise.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
taux de marge nette	*9,5%*	*9,2%*	*10,3%*	*8,5%*	*-11,4%*	*3,6%*	*3,3%*	*-6,9%*	*4,4%*	*4,6%*

Cette analyse des principaux indicateurs de gestion peut être complétée par une analyse portant sur les produits et les charges.

Analyse détaillée des produits

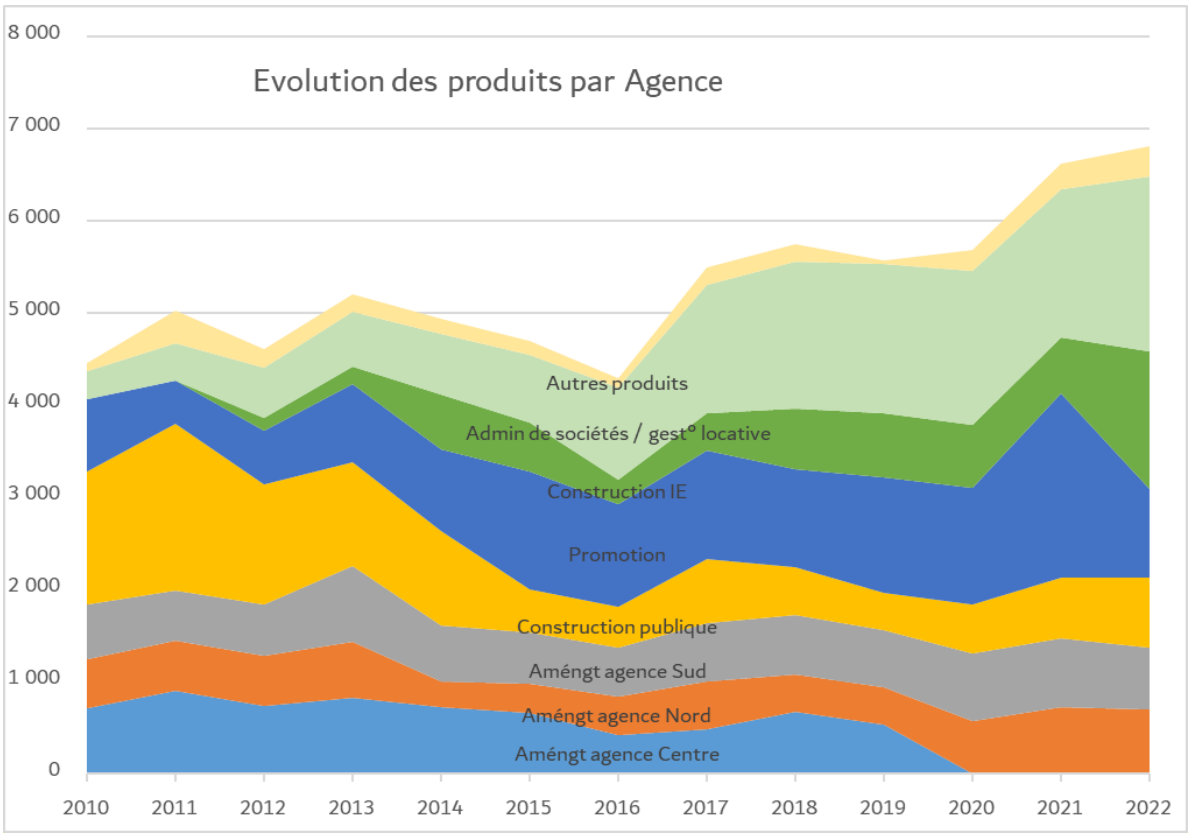

Ce graphique rappelle tout le bien fondé de la diversification des activités de la Société engagée il y a plusieurs années.

Le développement d'activités nouvelles a pu, au fil des ans, combler la décroissance sur des métiers historiques (aménagement et construction publique) qui ne représentent désormais plus que 30.8 % du chiffre d'affaires. On note la part croissante de l'immobilier d'entreprises et des activités de services.

L'intervention sur les territoires de Haute-Saône et du Jura a permis un développement auprès de SPL et de SEM patrimoniales pour les activités d'aménagement, de services et d'immobilier d'entreprises et redonné un élan au chiffre d'affaires depuis 2017.

Analyse détaillée des charges

Globalement, depuis 2000, les charges d'exploitation évoluent moins vite que le Chiffre d'Affaires. **Les charges d'exploitation (hors provisions) à hauteur de 5 666 k€ sont stables depuis la fusion hormis la baisse enregistrée en 2019 compte tenu du décalage de plusieurs recrutements.**

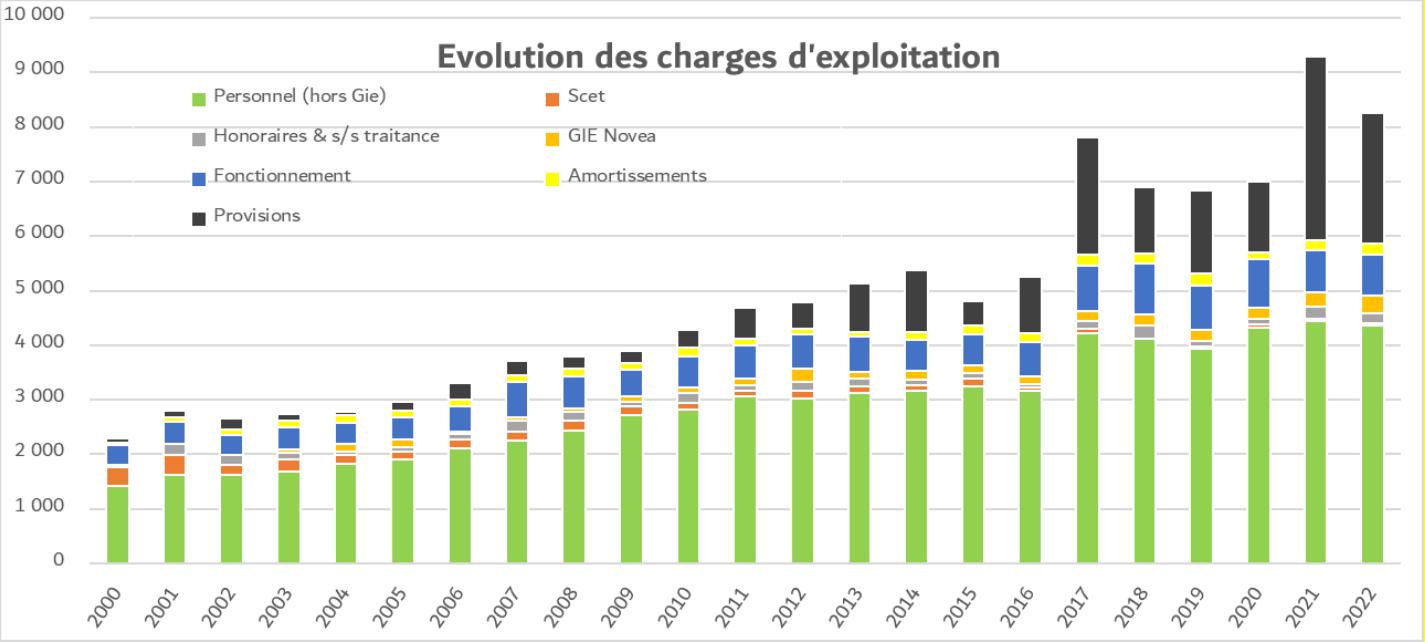

- **Frais de personnel**

  Les frais de personnel représentent 77 % des charges d'exploitation (hors provisions), stables en pourcentage par rapport à 2021.

- **Prestations SCET et autres sous-traitances**

  Ce poste s'établit en 2022 à **221 k€** (rappel 2021 : 266 k€). Depuis 2018, le contrat SCET est conclu avec le GIE Groupe 25 et n'apparait donc plus directement ici. La baisse en 2022 s'explique par la baisse de la sous-traitance opérationnelle.

- **Sous-traitance GIE**

  Le montant de la sous-traitance des GIE se situe à **319 k€** (rappel 2021 : **265 k€**).

- **Autres charges de fonctionnement**

  Les autres charges de fonctionnement représentent **757 k€** (y compris Groupe 25) (rappel 2021 : 765 k€) en baisse malgré la forte inflation enregistrée en 2022.

- **Dotations aux amortissements et aux provisions**

  Les dotations aux amortissements s'élèvent à **200 k€** (182 k€ en 2021).

  Les nouvelles dotations aux provisions se montent à **2 400 k€**, correspondant notamment à la couverture des risques liées à notre activité, aux procédures en cours et aux opérations en développement. Elles sont largement supérieures aux années précédentes mais sont en grande partie couvertes par des reprises de provisions (1 907 k€).

- **Intéressement- participation du personnel**

  L'**intéressement-participation** se monte à **283 k€** après une année à 238 en 2021 et 0 k€ en 2020.

- **Impôts sur les Sociétés**

  L'IS s'établit à un niveau élevé à 888 k€ compte tenu de provisions non déductibles fiscalement, de filiales transparentes fiscalement (IH2) et du paiement du redressement fiscal objet de notre recours contre l'Administration.

LE BILAN

Après l'analyse du compte de résultat, nous souhaitons également faire un point rapide sur le bilan de la Société.

- **Bilan (en k€)**

Le total du bilan est de 117 959 k€.

ACTIF	2018	2019	2020	2021	2022
Capital souscrit non appelé		3 447	1 724	0	0
Immob. Corporelles & incorporelles	16 027	15 148	14 027	12 932	12 419
Immobilisations financières	1 294	1 284	4 020	2 554	923
Actif immobilisé	17 321	19 879	19 771	15 486	13 342
Stocks & en-cours	40 170	58 240	82 635	30 318	28 356
Créances clients	50 051	37 778	17 519	7 676	14 892
Autres créances	2 729	3 769	3 850	4 845	5 127
Trésorerie	21 329	36 488	30 887	22 096	23 015
CCA & neutralisation résultat	664	2 157	1 763	1 128	438
Actif circulant	114 943	138 432	136 654	66 063	71 829
Compte de régularisation			0	0	0
Compte de liaison	34 500	43 345	36 972	28 647	32 789
Total ACTIF	**166 764**	**201 656**	**193 397**	**110 196**	**117 959**
PASSIF	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Capital & Prime d'émission	9 999	15 169	15 170	15 170	15 169
Réserve légale	264	264	264	264	264
Autres réserves & report à nouveau	-625	-421	-230	-629	-333
Résultat de l'exercice	204	191	-399	297	317
Situation nette	**9 842**	**15 203**	**14 805**	**15 102**	**15 418**
Subvention investissement	1 234	1 064	925	786	669
Provisions réglementées			0	0	0
Fonds propres	11 076	16 267	15 730	15 888	16 087
Provisions pour risques	3 927	4 188	4 393	4 151	4 569
Provisions pour charges	1 528	579	1 612	2 034	2 644
Total provisions	5 455	4 767	6 005	6 185	7 213
Emprunts	27 925	30 759	30 954	24 836	24 989
Dettes fournisseurs	6 048	6 946	8 432	9 992	9 761
Autres dettes	22 825	29 423	19 158	9 180	10 654
PCA & neutralisation résultat	58 936	70 149	76 145	15 469	16 466
Total dettes	56 798	67 128	58 544	44 008	45 404
Compte de régularisation			0	0	0
Compte de liaison	34 499	43 345	36 973	28 646	32 789
Total PASSIF	**166 764**	**201 656**	**193 397**	**110 196**	**117 959**

➢ **Bilan ventilé par activité (en colonnes)**

ACTIF	Sté	Op Patrimoniales	Op. Propres	Concessions	Mandats	Total 2022	*2021*
Capital souscrit non appelé						0	*0*
Immob. Corporelles & incorporelles	974	10 750	696			12 419	*12 932*
Immobilisations financières	923					923	*2 554*
Actif immobilisé	1 897	10 750	696	0	0	13 342	*15 486*
Stocks & en-cours	29		5 531	22 796		28 356	*30 318*
Créances clients	2 691	1 144	8 211	1 382	1 464	14 892	*7 676*
Autres créances	1 535	503	520	125	2 445	5 127	*4 845*
Trésorerie	23 015					23 015	*22 096*
CCA & neutralisation résultat	7	37	3	392		438	*1 128*
Actif circulant	27 277	1 684	14 265	24 694	3 909	71 829	*66 063*
Compte de régularisation							*0*
Compte de liaison	11 672	1 512	1 523	13 054	5 028	32 789	*28 647*
Total ACTIF	**40 846**	**13 945**	**16 484**	**37 748**	**8 937**	**117 959**	*110 196*

PASSIF	Sté	Op Patrimoniales	Op. Propres	Concessions	Mandats	Total 2022	*2021*
Capital & prime émission	15 169					15 169	*15 170*
Réserve légale	264					264	*264*
Autres réserves & report à nouveau	-333					-333	*-629*
Résultat de l'exercice	310	167	-159			317	*297*
Situation nette	**15 410**	**167**	**-159**	**0**	**0**	**15 418**	***15 102***
Subvention investissement		669				669	*786*
Provisions réglementées							*0*
Fonds propres	15 410	836	-159	0	0	16 087	*15 888*
Provisions pour risques	1 428		3 141			4 569	*4 151*
Provisions pour charges	319	54		2 271		2 644	*2 034*
Total provisions	1 747	54	3 141	2 271	0	7 213	*6 185*
Emprunts		8 436	519	16 035		24 989	*24 836*
Dettes fournisseurs	1 363	471	3 104	655	4 169	9 761	*9 992*
Autres dettes	1 208	2 562	2 037	202	4 645	10 654	*9 180*
PCA & neutralisation résultat		565	1 934	13 968		16 466	*15 469*
Total dettes	2 571	12 034	7 594	30 859	8 814	61 870	*59 477*
Compte de régularisation							*0*
Compte de liaison	21 117	1 022	5 908	4 619	123	32 789	*28 646*
Total PASSIF	**40 846**	**13 945**	**16 484**	**37 748**	**8 937**	**117 959**	*110 196*

La lecture du bilan s'apprécie plus précisément lorsque que l'on ventile ce dernier par métiers. En effet, les flux des mandats et concessions font partie intégrante du bilan comptable de sedia mais s'équilibrent en actif et passif par les comptes de liaisons, reflet de la relation en fin d'exercice avec la collectivité.

Par ailleurs, les flux de recettes et dépenses influent largement sur les comptes de stock et de créances et dettes selon l'avancement des opérations, ce qui perturbe souvent la comparaison de l'activité même de la société.

Les trois premières colonnes (société, portage patrimonial et opérations propres) correspondent à la structure bilantielle de la sedia.

On y remarque que sedia ne supporte pas d'emprunts sur son fonctionnement, les financements en place couvrant l'activité patrimoniale à hauteur de 8 436 k€.

Par ailleurs, les fonds propres hors subventions s'élèvent à **15 410 k€** pour un capital social de 15 169 k€. La situation nette se retrouve, à partir de 2022 et grâce au bénéfice réalisé, supérieure au capital social.

Les provisions représentent **7 213 k€** et couvrent essentiellement des risques sur opérations.

La trésorerie qui apparait dans le bilan se monte **à 23 015 k€**. Elle se décompose de la manière suivante :

- **Trésorerie des opérations** conventionnées (concessions 8 435 k€ et mandats 4 905 k€) pour un montant total de **13 340 k€,**

- **Trésorerie sedia** en propre (fonctionnement, patrimoine et opérations propres) pour 9 675 k€ avec 490 k€ issu des opérations patrimoniales et – 4 385 k€ consommé par des opérations propres soit un solde de pour le **fonctionnement de 13 570 k€** représentant 2.5 ans de charges.

Le résultat comptable de l'exercice 2022 tel qu'il résulte des comptes, commentés ci-avant, **fait ressortir un résultat net de 317 125.06 €**.

Ainsi, la situation des fonds propres serait la suivante :

Evolution des fonds propres en 2022								
	Evolution liée à l'exercice 2021		Proposition évolution liée à l'exercice 2022				Proposition évolution liée à l'exercice 2022	
	Affectation Résultat 2021	**Après affectation Résultat 2021**	Subventions reçues - amorties	Variations 2022	Résultat 2022	**Avant affectation Résultat 2022**	Proposition affectation Résultat 2022	**Après affectation Résultat 2022**
Capital social appelé versé		**15 026 816,00 €**				**15 026 816,00 €**		**15 026 816,00 €**
Capital social appelé non versé								
Capital social non appelé								
Prime émission		**71 750,00 €**				**71 750,00 €**		**71 750,00 €**
Prime fusion								
Prime Badwill		**70 826,60 €**				**70 826,60 €**		**70 826,60 €**
Réserve légale		**264 267,47 €**				**264 267,47 €**		**264 267,47 €**
Autres réserves								
Report à Nouveau déficitaire	296 605,69 €	**-332 762,25 €**				**-332 762,25 €**	317 125,06 €	**-15 637,19 €**
Résultat de l'exercice	-296 605,69 €				317 125,06 €	**317 125,06 €**	-317 125,06 €	
Subventions investissement		**786 582,54 €**	-117 466,76 €			**669 115,78 €**		**669 115,78 €**
Autres fonds propres								
		15 887 480,36 €	-117 466,76 €		317 125,06 €	**16 087 138,66 €**		**16 087 138,66 €**
Dividendes versés								

Compte tenu de l'incorporation des réserves antérieures au moment de la fusion entre sedD et Socad, les pertes réalisées en 2018 pour -624 k€ ont été affectées en report à nouveau débiteur qu'il y a lieu d'apurer entièrement avant de doter des réserves ou de distribuer. A l'issue de l'affectation des 399 k€ de résultat déficitaire 2020, il restait 629 k€ à nouveau débiteur. Le résultat 2021 a permis de réduire ce montant à 333 k€. **Le résultat 2022 pourrait venir apurer en qua-totalité ce report à nouveau déficitaire qui serait ramené à 16 k€ après affectation.**

1.5. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Situation Guerre Ukraine/Russie

La SEM sedia n'a pas d'exposition directe en Ukraine et en Russie. Néanmoins, ces évènements pourraient avoir un impact sur la chaîne d'approvisionnement de certains produits nécessaires à son activité et/ou dans l'allongement des délais de réalisation de certains chantiers. A la date des présentes, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et la société n'est pas en mesure d'évaluer les impacts à moyen et long terme de cet évènement sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Elle se mesure à partir des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées sur l'exercice dans les opérations réalisées dans le cadre de conventions d'aménagement, de mandat, de conduite d'opérations et de promotion immobilière.

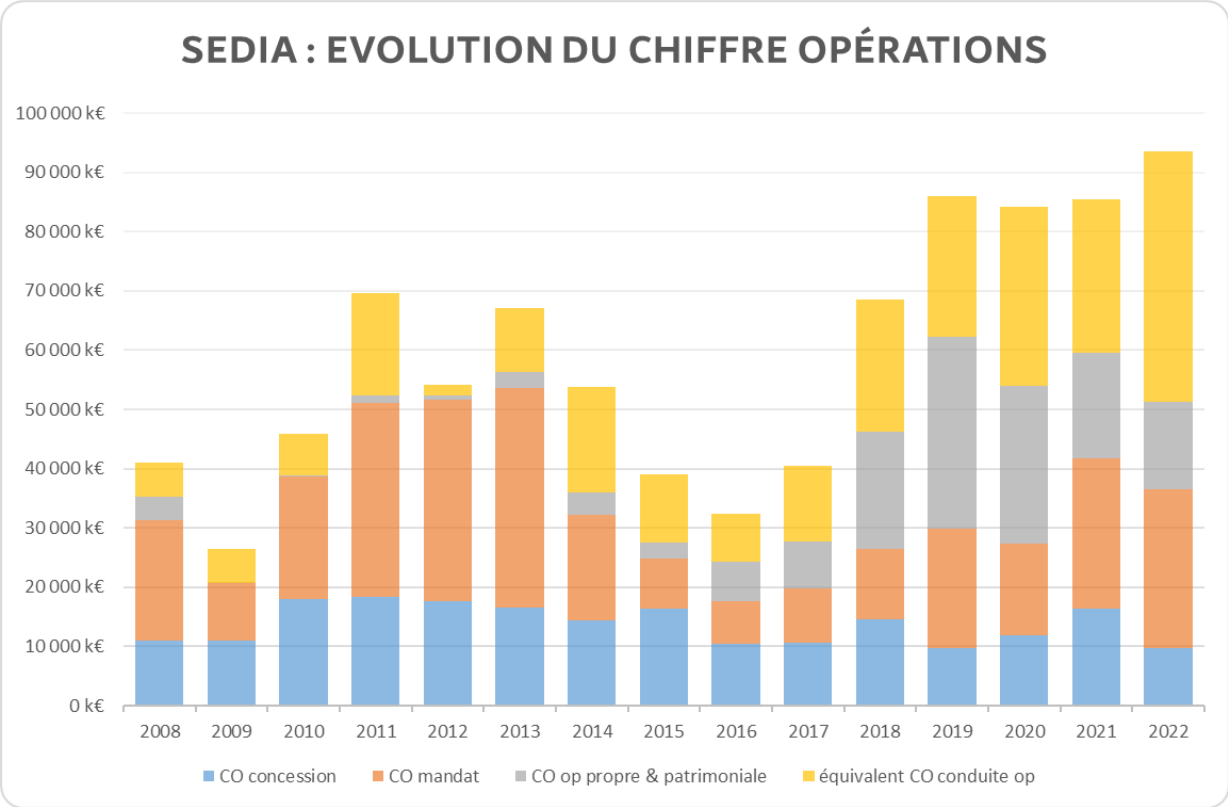

Concessions :	9 790 k€ (16.3 M€ en 2021)
Mandats :	26 745 k€ (25.3 M€ en 2021)
Opérations propres à risques :	14 773 k€ (17.8 M€ en 2021)
Assistance à maitrise ouvrage et Conduite d'opérations :	42 131 k€ (25.9 M€ en 2021)
Soit au total :	**93 439 k€ (85.3 M€ en 2021)**

La progression importante du chiffre d'affaires d'opérations amorcée en 2018 s'est poursuivie sur 2019, 2020 et 2021 avec une stabilisation en 2022 à **93 439 k€**.

La part des concessions s'érode en 2022, elle s'est progressivement réduite sur la décennie notamment au profit de Territoire 25 (19.5 M€) et celle de l'AMO et de la conduite d'Opérations reste stable autour de 25 M€, c'est surtout le Chiffre d'Affaires provenant des opérations propres qui demeure à un niveau important avec 14.8 M€.

A noter que l'activité de mandataire, si elle n'atteint pas les niveaux des années 2010-2013, augmente significativement depuis 4 ans et ce, en parallèle à la progression du Chiffre d'Affaires de Territoire 25 sur cette même activité (7.2 M€).

3. Activité en recherche et développement

Il n'entre pas dans la vocation de sedia de faire de la recherche. Quant au développement, le Conseil d'Administration, le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué de la Société, avec l'assistance des Directeurs, s'efforcent d'assurer la pérennité de la Société en l'adaptant à l'évolution de son environnement, en améliorant sa rentabilité et en recherchant en permanence une ouverture de la Société aux nouveaux marchés (développement durable, transport, énergie, stationnement, portage immobilier d'entreprises).

4. Filiales et participations

- **Prise de participations** (article 356 de la loi du 24 juillet 1966)

SCCV La Canopée (SCCV au capital de 1.000 €) avec SMCI

sedia détient 51 % du capital de la SCCV La Canopée créée en juillet 2013 pour réaliser une opération de promotion immobilière sur le territoire de la Commune de Morteau.

L'opération porte sur la construction d'un premier ensemble immobilier mixte (30 logements + commerces + activités + services d'intérêt collectif) pour une surface de plancher de 2.601,75 m² et des garages en sous-sol et parkings. Les travaux de construction de ce programme, engagés au cours de l'été 2013 ont été achevés dans la 1re partie de l'année 2015.

Sur cette tranche, quatre parkings extérieurs ont été vendu au cours de l'exercice. Le taux cumulé des cessions au 31 décembre 2022 ressort à 99.9 %. Il reste à vendre les parkings extérieurs P2 et P3 sur la partie B.

Les résultats et le bon déroulement de la première tranche ont permis le lancement de la deuxième tranche consistant en la réalisation de 22 logements et d'un local commercial (plus 17 garages et 7 places de parking) avec un commencement des travaux au 1er trimestre 2019. Le procès-verbal de réception des travaux a été signé le 21 juin 2021. La livraison des appartements a débuté dernière quinzaine de juin 2021. Le dernier appartement a été livré le 05 avril 2022.

Sur cette tranche, les deux parkings restant ont été vendu au cours de l'exercice. Le taux cumulé des cessions ressort au 31 décembre 2022 à 100 %.

SCCV Utopia (SCCV au capital de 1.000 €) avec SMCI

sedia détient 51 % du capital de la SCCV Utopia créée en juin 2014 pour réaliser une opération de promotion immobilière sur le territoire de la Commune de Besançon. L'opération porte, dans sa première phase, sur la construction d'un programme de 3.750 m² sur la ZAC des Hauts-du-Chazal. Ce programme de 86 logements composé de deux bâtiments a été livré en 2016. Les locaux ont été entièrement vendus et livrés.

Le programme de la tranche II représente 106 logements, 17 garages, 22 parkings couverts et 65 parkings extérieurs. Les travaux de cette tranche II composée de 3 bâtiments, ont débuté en juillet 2017 et ont été livrés en juin 2020.

Les résultats et le bon déroulement des deux premières tranches ont permis de lancer la commercialisation de deux tranches supplémentaires consistant en la réalisation :

- pour la tranche III - HELIA, de 51 logements (plus 17 garages et 35 places de parking) avec un commencement des travaux en janvier 2019 et une livraison effective en mai 2020,

- pour la tranche IV - NATURIA, de 161 logements (plus 167 places de parking dont 60 aériennes et 107 couvertes ou en sous-sol) avec un commencement des travaux en janvier 2019 et une livraison effective en mai 2021.

Aucune vente n'a été réalisée au cours de l'exercice.

Il reste à vendre :

- **Utopia 2 :**

  - 4 garages (AG4, AG5, BG4, CG5)
  - 1 place couverte (BPC2)
  - Salle de sport

Le total de la commercialisation au 31 décembre 2022 est de 97,74 %.

- **Utopia III - HELIA & Utopia IV - NATURIA :** toutes les ventes ont été conclues.

SCCV Le Signal - Les Auxons (SCCV au capital de 1.000 €) avec ICADE

sedia détient 49 % du capital de la SCCV Le Signal Les Auxons créée en juillet 2015 pour réaliser une opération de promotion immobilière sur le territoire de la Commune des Auxons. L'opération porte, dans sa première phase, sur la construction d'un programme de bureaux de 2.431 m² sur la ZAC Nouvelle Ere, à proximité de la Gare TGV Besançon Franche-Comté.

Il reste à commercialiser à fin 2022 les lots 49, 50 et 57 pour une SUC de 505.02 m² ainsi que 9 places de stationnement.

SCCV De Sarres (SCCV au capital de 1.000 €) avec Atik

sedia détient 50 % du capital de la SCCV De Sarres créée en janvier 2016 pour réaliser une opération de promotion immobilière de logements sur le territoire de la Commune de Serre-les-Sapins.

L'opération porte sur la construction d'un premier programme de 22 logements de type 2-3 sur le Coteau des Epenottes. Les travaux de construction ont démarré courant 2016 et la livraison du programme est intervenue en 2018. Toutes les ventes ont été conclues.

Une deuxième tranche a été lancée en 2018 et porte sur 18 logements sur une surface d'environ 1 060m² SDP et des parkings pour une livraison en août 2020. Tout a été commercialisé à fin 2020.

Les garanties liées à l'année de parfait achèvement du Programme LA FONTAINE ont été soldées au cours de l'exercice.

SCCV VIOTTE 1 (SCCV au capital de 1.000 €) avec SMCI

sedia détient 51 % du capital de la SCCV VIOTTE 1 créée en janvier 2018 pour réaliser une opération de promotion immobilière de logements sur le territoire de la Commune de Besançon. L'opération porte sur la construction d'un programme de 15 logements de standing dans un volume situé – côté gare SNCF - au-dessus du Pôle Tertiaire sur le site VIOTTE - Quartier Sud, sur les 2 derniers niveaux.

Les travaux de construction ont démarré en mars 2018.

Les livraisons se sont échelonnées comme suit :

- Appartements du 7ème étage : novembre 2021 et janvier 2022,
- Appartements du 8ème étage : février et mars 2022.

A fin 2022, les lots ont été commercialisés à hauteur de 68 % (actes notariés signés) et à hauteur de 73% (avec les réservations signées) et livrés sur l'exercice à hauteur de 46 %. Il reste 2 logements (déduction faite de celui réservé fin 2022) et 3 parkings à commercialiser (un logement et un parking ont été réservé sur janvier 2023).

SCCV VIOTTE 2 (SCCV au capital de 1.000 €) avec SMCI

sedia détient 84 % du capital de la SCCV VIOTTE 2 créée en janvier 2018 pour réaliser une opération de promotion immobilière de locaux tertiaires, d'activités et commerces sur le territoire de la Commune de Besançon. L'opération porte sur la construction d'un programme de 7.247 m² de surface de plancher sur le site VIOTTE - Quartier Sud.

Les travaux de construction ont démarré en mars 2018. La cellule de 300 m² au RDC du bâtiment a été livrée au printemps 2022 avec l'ouverture de la brasserie courant mai 2022. En complément de la première VEFA signée courant avril 2019, la Région Bourgogne-Franche-Comté a procédé à l'acquisition des surfaces restantes : le plateau complet du R+1 représentant 1 126m² et le solde de 171 m² en RDC. Cette seconde VEFA a été signée courant juillet 2022.

A fin 2022, toutes les surfaces ont été commercialisées.

Les travaux se poursuivent pour une mise à disposition de l'ensemble du bâtiment pour les opérations de livraison et d'emménagement au 30 juin 2023.

Les travaux de VRD et d'aménagement extérieurs se dérouleront à compter de début juin 2023 pour une durée de 3 mois.

SCCV Temis Bureaux (SCCV au capital de 1.000 €) avec SMCI

sedia détient 50 % du capital de la SCCV Temis bureaux créée en juin 2020 pour réaliser une opération de promotion immobilière dans la ZAC Temis à Besançon.

L'opération porte sur la construction d'un premier ensemble immobilier tertiaire pour une surface de plancher d'environ 2 232 m². Les travaux de construction de ce programme ont été engagés au cours de l'été 2020.

Les locaux ont fait l'objet d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement en juillet 2020 au profit de la société JLBI.

La réception des travaux s'est déroulée le 1er mars 2022 et le bâtiment a été livré le 28 mars 2022.

SCCV Jean LEON (SCCV au capital de 1.000 €) avec SMCI

sedia détient 50% du capital de la SCCV Jean LEON créée en novembre 2021 pour réaliser une opération immobilière sur un terrain situé à VESOUL d'une superficie de 27a 85ca en vue de la construction d'un ensemble immobilier comprenant environ 32 logements.

Le PC modificatif a été attribué. Il est affiché.

Le dossier PRO doit être finalisé en février 2023 et l'appel d'offres Travaux (hors lots techniques) lancé pour des réponses attendues au printemps 2023.

L'état d'avancement de la commercialisation au 31 décembre 2022 est de 4 appartements et 5 places de stationnement soit 13.70% du CA TTC.

SCI Le Nouvel Hexagone (SCI au capital de 602 000 €) avec la Caisse des Dépôts et Consignations, BDR IMMO 2 et la SEM PMIE

sedia détient 25% des parts sociales de la SCI Le Nouvel Hexagone créée en juillet 2020 pour l'acquisition en l'état futur d'achèvement d'un immeuble neuf pour y implanter un centre commercial situé avenue François Mitterrand à Montbéliard et d'une partie d'immeuble neuf pour y loger un pôle de services situé avenue Léon Blum à Montbéliard.

Le centre commercial composé de quatre cellules a été livré et mis en service le 16 mars 2022. L'état d'avancement de l'ensemble immobilier est de 100 % au 31 décembre 2022.

Le Pôle Services est composé de onze cellules, cinq à vendre, six à louer. Le bâtiment a été livré et mis en service le 13 juillet 2021. A la fin 2022, 4 Cellules sont louées.

SCCV IMMOBLIER H2 (SCCV au capital de 1 000 €) avec la SEM PMIE

sedia détient 49 % de la SCCV Immobilier H2 créée en juillet 2020 pour la construction d'un ensemble immobilier composé d'une partie industrielle et d'une partie tertiaire destiné à l'activité de l'entreprise FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT d'une superficie globale d'environ 25 000 m² dans le cadre d'un contrat de construction.
L'immeuble loué à Faurecia a été cédé à la SAS FHPM courant 2021.

L'objet social de la SCCV a été étendu par décision en Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2021 afin de permettre la réalisation du projet FAURECIA SIEGES.

Ces statuts prévoient que la société sera gérée par un ou plusieurs gérants. L'Article 23 nomme comme premier gérant de la SCCV, la SEM PMIE représentée par Monsieur Didier KLEIN, son Président Directeur Général.

Le bâtiment FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT a été livré les 16 août 2021 pour la partie ateliers et le 2 novembre pour le reste de l'ensemble immobilier.

Les travaux de construction du site industriel FAURECIA SIEGES ont débuté en septembre 2021.

La livraison de la partie industrielle a été réalisée le 22 juillet 2022 et la partie tertiaire valant livraison de la totalité du site industriel a été livrée le 14 septembre 2022.

- **Participations à des GIE**

sedia participe à des GIE afin de mutualiser des moyens humains et matériels.

sedia adhère au GIE NOVEA (qui résulte de la fusion, en 2014, des GIE RRA et GIE des SEM de Franche-Comté). Elle détient (31.8 % des parts) dans cette structure qui a pour objet de :

- favoriser les échanges inter EPL : sedia, SODEB, Territoire 25, (départements 25-39-70-90), SPLAAD (département 21), CITIVIA SEM et SPL (département 68), SEM Val de Bourgogne, SPL Sud Bourgogne Aménagement,
- mutualiser des moyens (experts en environnement/ développement durable),
- accompagner les Collectivités et les élus sur leurs projets.

sedia adhère également au GIE « Groupe 25 ». Elle détient 90 % des parts de ce GIE constitué avec Territoire 25 pour mutualiser les services fonctionnels communs aux deux structures (administratif, comptable, juridique, informatique, service commercial).

Ce dernier GIE compte en effectifs **24.6** Equivalents Temps Plein.

- **Dividendes mis en paiement au cours des 5 derniers exercices (article 243 bis du CG)**

Néant.

- **Dépenses non déductibles (article 223 quater du CGI)**

Quote-part de l'amortissement des véhicules de tourisme supérieure au plafond : 1 847 €.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Dirigeants, administrateurs, commissaires aux comptes

L'option pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général a été reconduite par le Conseil d'Administration du 15 septembre 2020.

Le Président Directeur Général, Monsieur Vincent FUSTER, a été reconduit dans ses fonctions par délibération du Conseil d'Administration du 15 septembre 2020.

Monsieur Bernard BLETTON a été confirmé dans ses fonctions de Directeur Général Délégué par délibération du Conseil d'Administration du 15 septembre 2020.

1.1. Limitation de pouvoirs

Aucune limitation de pouvoirs n'a été apportée.

Un pacte d'actionnaires a néanmoins été ratifié le 28/11/2018.

1.2. Mandats des Administrateurs

Le tableau ci-après récapitule les mandats des Administrateurs au 31/12/2022.

Il est rappelé qu'en 2013, Dexia Crédit Local a démissionné de son poste d'Administrateur de sedia et que le Conseil d'Administration a décidé de conserver ce poste vacant dans l'immédiat.

Dexia a fait part à la société de son intention de céder ses parts. sedia a interrogé ses actionnaires actuels quant à leur intérêt dans une augmentation de leur participation.

Le Conseil d'Administration, réunit le 14 décembre 2022, a donné son agrément pour le rachat des 4 412 actions de sedia détenues par Dexia au profit de :

- La Caisse des Dépôts pour 2 195 actions,
- Le Crédit Agricole de Franche-Comté pour 1 109 actions,
- La Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour 1 108 actions.

Ce transfert d'actions a eu lieu le 10 janvier 2023.

ADMINISTRATEURS - DESIGNATION - RENOUVELLEMENT - MANDAT - DUREE - DATE AGO

NOMS DES ADMINISTRATEURS	REPRESENTANTS	DUREE MANDAT	DATE DE RENOUVELLEMENT	
			PUBLICS	PRIVES
Département du Doubs	Monsieur LEROUX			
	Madame DUVERNOIS		Echéances électorales de 2027	
Départ. du Jura	Monsieur GAGNOUX			
Départ. de Haute Saône	Monsieur SOMBSTHAY			
Ville de Besançon	Madame ETEVENARD			
GBM	Madame VIGNOT			
GBM	Monsieur BAULIEU			
PMA	Monsieur TIROLE		Echéances électorales de 2026	
PMA	Monsieur KLEIN			
Ville de Montbéliard	Monsieur FROPPIER			
Autres Collectivités :				
Assemblée spéciale Jura	Monsieur FICHERE			
Assemblée spéciale Haute-Saône	Monsieur VIEILLE			
CDC	Monsieur SARRETTE	Durée mandat		AGO 2023
Caisse d'Epargne	Madame SEGARD			
Crédit Agricole	Madame RODIER			
CCI Saône-Doubs	Monsieur QUIVOGNE			
M. Vincent FUSTER	M. Vincent FUSTER			

Le changement intervenu au cours de l'exercice concerne le nouveau représentant Administrateur Mme Marie ETEVENARD (Ville de Besançon).

Les mandats de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté et du Crédit Agricole de Franche-Comté arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022. Il sera proposé à l'Assemblée de renouveler les mandants de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté et du Crédit Agricole de Franche-Comté, représentés respectivement par Monsieur Jean-Philippe SARRETTE, Madame Violette SEGARD et Madame Sylvie RODIER, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

1.3. Mandats des Commissaires aux Comptes

Le tableau ci-après récapitule les mandats des Commissaires aux Comptes au 31/12/2022.

NOMS DU ou DES COMMISSAIRES AUX COMPTES		DUREE - MANDAT	DATE DE RENOUVELLEMENT	
		STATUTS	PUBLICS	PRIVES
Titulaire Suppléant	Cabinet ACE Monsieur BOTTAZO	6 ans	AGO 2023	

Le mandat de la société « Cabinet ACE », Commissaire aux Comptes, arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022. Il sera proposé à l'Assemblée de renouveler le mandant de la société « Cabinet ACE » située Immeuble Axis – CS 41656 – 52, Rue Urbain Leverrier – 25042 BESANCON CEDEX, représentée par Madame Géraldine HUGUET, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028, et ce aux mêmes conditions financières que pour son précédent mandat (29 500 € HT/an).

1.4. Autres mandats

Le tableau récapitule au 31 décembre 2022, les différents mandats ou fonctions exercées par les différents mandataires sociaux.

NOM DU MANDATAIRE	QUALITE OU FONCTIONS	NOM DE LA SOCIETE ET ADRESSE
Vincent FUSTER (PDG à titre personnel depuis le 26/05/2015)	Directeur Général Représentant des employeurs au sein de l'UES Co-gérant Co-gérant	sedia sedia/ Territoire 25/Groupe 25 SCCV De Sarres SCCV Le Signal SCCV Viotte 1

	Co-gérant Co- gérant Gérant Co- gérant Co-gérant	SCCV Viotte 2 SCI Nouvel Hexagone SCCV Temis Bureaux SCCV Jean Léon
Bernard BLETTON	Directeur Général Délégué Directeur Général Délégué Directeur Général Délégué Administrateur - Gérant Co-gérant Co-gérant Représentant d'aktya : Président Directeur Général Délégué d'aktya, Premier Président Directeur Général Délégué d'aktya, Premier Gérant	sedia aktya Territoire 25 GIE Groupe 25 SCCV La Canopée SCCV Utopia SAS Viotte SAS ABCA SCI Hormé

1.5. Réunion des instances de gouvernance de la SEM

- Assemblée Générale Ordinaire : 22 juin 2022,

- Assemblée Générale Extraordinaire : 30 novembre 2022,

- Conseils d'Administration :
  - 08 février 2022,
  - 03 mai 2022,
  - 12 juillet 2022,
  - 27 septembre 2022,
  - 14 décembre 2022,

- Comités d'Engagement :
  - 1er février 2022,
  - 16 mars 2022,
  - 26 avril 2022,
  - 05 juillet 2022,
  - 20 septembre 2022,
  - 15 novembre 2022.

2. Mandats sociaux et conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

En application des dispositions légales, nous vous indiquons les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre notre société et :

- d'une part le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs, l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de notre société,
- et d'autre part, nos filiales dont notre société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital,

à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et des conventions conclues avec une société dont notre société détient, directement ou indirectement, la totalité du capital, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences légales :

Conventions conclues au cours de l'exercice					
Convention	**Date de signature**	**Nom/dénomination et fonction de la personne impliquée**	**Objet de la convention**	**Modalités essentielles**	**Durée**
Néant en dehors de conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales					

3. Tableau des délégations

Délégation de compétence					
Délégation de compétence au Conseil d'Administration	**Nature de l'augmenta-tion de capital envisagée**	**Montant de l'augmentation de capital envisagée**	**Modalités de l'augmenta-tion de capital envisagée**	**Durée (en mois)**	**Réunion du Conseil d'Administration**
Néant					

Micropolis | Besançon

Rapport d'activité S.E.M. MICROPOLIS
Année 2022

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

a) Historique

Compte tenu de l'intérêt général que représentait pour eux la gestion d'un site d'accueil d'évènements, les acteurs majeurs locaux publics ont décidé de constituer une société d'économie mixte locale ayant pour objet social :

- l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur de parcs d'expositions et des congrès,
- la conception, l'organisation, l'animation, le développement de foires, manifestations, salons professionnels, congrès, expositions, réunions, nationales ou internationales, et intéressant l'économie d'une Ville, d'un Département et d'une Région,
- l'aménagement, la construction et la décoration de stands d'expositions,
- l'assistance et le conseil se rapportant aux activités décrites précédemment,
- l'exploitation, la gestion de restaurants permanents et évènementiels, de bars, de points de vente à emporter et d'activité traiteur (activités ayant fait l'objet d'une modification des statuts en janvier 2017).

Ainsi, la Société d'Économie Mixte Micropolis (par abréviation S.E.M.M.) a été constituée le 11 mai 1998 à Besançon avec pour actionnaires publics et privés :

- Le Conseil Général du Doubs (30%)
- La Ville de Besançon (30%)
- La Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs (8%)
- La Chambre d'Agriculture du Doubs (6%)
- La Chambre de Métiers du Doubs (6%)
- La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (6,8%)
- Le Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté (6,6%)
- La Caisse d'Épargne de Franche-Comté (6,6%).

Son siège social est fixé à Besançon, Micropolis.

La durée de la société est fixée à 30 ans à dater de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Elle possède un capital social d'un montant de cent mille euros (initialement 500 000 francs) divisé en 5.000 actions de 20 euros (initialement 100 francs), souscrites à l'origine en numéraire.

Aucune évolution ou modification de l'actionnariat n'a été enregistrée à ce jour.

Le nombre de salariés est passé de 15 permanents lors de la création à 22 en 2000 et à 35 actuellement.

Le Syndicat Mixte de Micropolis a confié à la S.E.M. MICROPOLIS la gestion et l'exploitation du Parc des Expositions et des Congrès de Besançon pour une durée initiale de dix ans (de 1998 à 2008) puis pour une durée de huit ans (de 2009 à 2016). Enfin, une convention de délégation a été signée le 1er janvier 2017 pour une durée de 12 ans. Cette délégation en cours s'achèvera donc le 31 décembre 2028.

b) Gouvernance

Le Conseil d'Administration a opté pour la modalité de direction générale assumée, sous la responsabilité du Président Directeur Général, par une personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général Délégué.

Depuis le 04 février 2020, la Présidente Directrice Générale est M^me^ Christine BOUQUIN, Présidente du Département du Doubs. Elle succède à M. Jean-Louis FOUSSERET, ancien Maire de Besançon, qui avait été désigné en juin 2008.

Son Directeur Général Délégué est M. Didier SIKKINK qui a pris ses fonctions en janvier 2012 succédant ainsi à M. Jean-Louis TISSOT qui était en poste depuis la création de la structure.

Le nombre de sièges au Conseil d'Administration est fixé à 14 dont 8 pour les collectivités territoriales. Les représentants des Collectivités Territoriales au Conseil d'Administration sont désignés par l'assemblée délibérante de chacune de ces collectivités. Ainsi, ils sont au nombre de 4 pour le Département du Doubs et la Ville de Besançon, 3 pour les organismes consulaires et 3 pour les partenaires privés.

Mandataire social	Fonction	Liste des autres mandats et fonctions exercés dans toute société
DÉPARTEMENT DU DOUBS		
BOUQUIN Christine	Présidente	Néant
KRUCIEN Raphaël	Conseiller Départemental	Néant
RUTKOWSKI Serge	Vice-président	Néant
VIENET Michel	Conseiller Départemental	Néant
VILLE DE BESANCON		
BERTAGNOLI Kevin	Adjoint	Néant
BODIN Nicolas	Conseiller Municipal	Administrateur AKTYA, Territoire 25, Batifranc
CHAUVET Annaïck	Adjointe	Néant
FAGAUT Ludovic	Conseiller Municipal	Néant
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE SAONE DOUBS		
BAUDIN Christine-Noëlle	1ère Vice-Présidente	PDG SBCI (Baume-les-Dames), Gérante de SCI BFM / SCI de l'Industrie et holding les Trèfles /SCI Berchris
CHAMBRE DE MÉTIERS ET D'ARTISANAT DU DOUBS		
MORGADINHO Manuela	Présidente	Gérante SARL MORGADINHO (Thise) Administrateur GARANCE MUTUELLE (Paris), IMDEPAM (Paris), SOCAMA BP BFC
CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DOUBS – TERRITOIRE DE BELFORT		
VUEZ Éric	Membre du Bureau	Président Sté Fromagerie de Gellin (Maison du Bois - 25)
BANQUE EUROPÉENNE DU CRÉDIT MUTUEL		
CHATELAIN Jean-Marc	Directeur	Néant
CRÉDIT AGRICOLE DE FRANCHE-COMTÉ		
BIGNON Jérôme	Directeur secteur activités Agence développement territoire	Administrateur IDEHA, SA AKTYA, Habitat 70 Censeur sur la SPL Territoires 70
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ		
BRUNOLD Étienne	Directeur Centre d'Affaires Est	Directeur Centre d'Affaires Est

En 2022, les dates de tenue du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale sont les suivantes :

Conseils d'Administration :

26 avril 2022	Administrateurs Collectivités Territoriales présents :	7 sur 8
	Administrateurs Organismes consulaires présents :	2 sur 3
	Administrateurs partenaires privés présents :	1 sur 3
08 novembre 2022	Administrateurs Collectivités Territoriales présents :	8 sur 8
	Administrateurs Organismes consulaires présents :	3 sur 3
	Administrateurs partenaires privés présents :	2 sur 3
16 décembre 2022	Administrateurs Collectivités Territoriales présents :	7 sur 8
	Administrateurs Organismes consulaires présents :	3 sur 3
	Administrateurs partenaires privés présents :	1 sur 3

Assemblée Générale Ordinaire

30 juin 2022	Administrateurs Collectivités Territoriales présents :	6 sur 8
	Administrateurs Organismes consulaires présents :	3 sur 3
	Administrateurs partenaires privés présents :	1 sur 3

II. ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Examen des comptes et résultats en euros

	COMPTE DE RÉSULTAT DE 2014 À 2022										
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022/2021	2022/2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	**6 323 005 €**	**6 201 108 €**	**5 392 625 €**	**6 157 717 €**	**6 168 113 €**	**6 620 109 €**	**1 212 313 €**	**2 327 516 €**	**6 495 175 €**	**179,06%**	**-1,89%**
Produits exploitation	6 406 312 €	6 379 081 €	5 571 905 €	6 327 981 €	6 424 770 €	6 768 663 €	1 459 574 €	3 408 448 €	6 635 468 €	94,68%	-1,97%
Charges d'exploitation (Y compris redevance symm)	6 135 554 €	6 168 324 €	5 430 296 €	6 158 495 €	6 327 759 €	6 586 298 €	2 820 706 €	3 313 719 €	6 505 248 €	96,31%	-1,23%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**270 758 €**	**210 757 €**	**141 609 €**	**169 487 €**	**97 011 €**	**182 365 €**	**-1 361 131 €**	**94 730 €**	**130 220 €**	**37,46%**	**-28,59%**
Produits financiers	30 815 €	23 859 €	14 007 €	13 553 €	6 877 €	3 400 €	2 384 €	1 944 €	11 586 €	495,99%	240,77%
Charges financières	3 096 €	2 160 €	1 236 €	1 835 €	- €	2 816 €	3 363 €	10 057 €	12 181 €	21,12%	332,58%
RÉSULTAT FINANCIER	**27 720 €**	**21 669 €**	**12 772 €**	**11 718 €**	**6 877 €**	**584 €**	**- 979 €**	**- 8 113 €**	**- 595 €**	**-92,66%**	**-201,93%**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**298 477 €**	**232 456 €**	**154 381 €**	**181 205 €**	**103 889 €**	**182 949 €**	**-1 362 110 €**	**86 617 €**	**129 625 €**	**49,65%**	**-29,15%**
Produits exceptionnels	113 373 €	11 487 €	395 870 €	3 747 €	434 €	9 855 €	5 400 €	2 142 €	1 558 €	-27,27%	-84,19%
Charges exceptionnelles	113 734 €	2 279 €	406 730 €	- €	- €	30 470 €	30 001 €	- €	1 823 €		-94,02%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**- 362 €**	**9 207 €**	**- 10 860 €**	**3 747 €**	**434 €**	**- 20 615 €**	**- 24 601 €**	**2 142 €**	**- 265 €**	**-112,38%**	**-98,71%**
Impôts sur les sociétés	64 465 €	8 597 €	47 846 €	83 429 €	10 526 €	45 292 €	- €	- €	- €		-100,00%
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS	**233 651 €**	**233 067 €**	**95 675 €**	**101 523 €**	**93 796 €**	**117 042 €**	**-1 386 712 €**	**88 759 €**	**129 360 €**	**45,74%**	**10,52%**

Commentaires sur les données chiffrées 2022

Le chiffre d'affaires de la S.E.M.M. s'élève à 6 495 175 €.

L'activité Foires et Salons réalise un chiffre d'affaires de 2 928 342 € et dégage 1 091 k€ de marge.

L'activité location affiche d'excellents résultats avec 1 040 k€ de chiffre d'affaires pour une marge de 457 k€.

L'édition 2022 de Micronora complète cette activité avec un chiffre d'affaires de 518 k€ pour une marge produite de 215 k€.

La salle de spectacle tire bien son épingle du jeu avec 538 k€ de chiffre d'affaires et un résultat de 188 k€. 120 k€ de ce chiffre d'affaires représente le congrès FNSEA de mars 2022.

Le restaurant Boulevard Ouest réalise 289 k€ de chiffre d'affaires pour 48 k€ de pertes. Il est rappelé que le restaurant a été fermé plusieurs mois courant 2022 en l'absence de chef de cuisine. La réouverture du restaurant en septembre est concluante mais insuffisante pour rattraper le retard de résultat du début d'année.

Le restaurant traiteur profite de la belle activité de la structure en 2022 et produit un chiffre d'affaires de 1 170 k€ pour une marge de 97 k€.

Les charges de personnel s'élèvent à 2 173 k€ en 2022 contre 1 288 k€ en 2021. Nous sommes de retour sur une année à la normale au niveau des charges salariales.

Une partie de la provision pour grosse réparation afférente à la réfection du parking a été reprise pour 44k€ à la suite des travaux du printemps 2022.

La réfection de l'arche d'entrée sur le parc est programmée en mars 2023. Á ce titre, un acompte a été versé pour 9 k€ et donc une reprise de provision a été faite à hauteur sur 2022.

Au niveau du bilan passif, les capitaux propres s'élèvent à 1 087 853 € fin 2022, pour un capital de départ de 76 224,50 € (équivalent à 500 000 francs en 1998).

Le montant des dettes passe de 2 885 623 € fin 2021 à 2 797 353 € fin 2022, soit une baisse de 88 k€. Cela s'explique par plusieurs raisons :

- Le remboursement de 80 k€ d'emprunt pour la réfection du Palais des congrès et le remboursement des PGE pour 159 k€, soit un total de 239 k€.
- Ces remboursements d'emprunt sont compensés par une hausse des dettes fournisseurs de 76 k€, par une hausse des dettes fiscales et sociales de 12 k€ et des autres dettes de 63 k€ (créditeurs divers principalement).

Commentaires sur l'activité de la société

L'année 2022 aura été une année autant exceptionnelle qu'inattendue.

En effet, dès la Foire Comtoise, d'excellents chiffres ont été enregistrés en termes de visitorat avec une progression de plus de 200 k€ de chiffre d'affaires des entrées.

Après plusieurs annulations, Micronora fut aussi au rendez-vous avec une édition très réussie.

C'est le cas également du Carrefour des Collectivités Locales qui a suscité beaucoup d'engouement des visiteurs et des exposants.

Le Salon de l'Habitat peine malheureusement à retrouver son niveau d'activité de 2018 et 2019. De nombreuses entreprises souffrent des conséquences post Covid et certaines disparaissent même.

Les activités de restauration se sont bien tenues avec un service traiteur particulièrement rentable. Le bénéfice de 97 k€ a été rendu possible grâce à un niveau d'activité exceptionnel de 1 169 k€ initialement budgété à 825 k€.

Le restaurant Boulevard Ouest, accusant des pertes liées à sa fermeture de plusieurs mois, n'a retrouvé un équilibre du point de vue du personnel qu'à partir de septembre/octobre 2022. La perte de 48 k€ sur 2022 devrait être oubliée sur 2023.

Ci-après les chiffres de fréquentation visiteurs des événements grand public de l'année 2022 :

- Luna Park 22.000
- Salon de l'Étudiant 5.500
- Grande Brocante de Printemps 5.000
- Tattoo Show 5.700
- Salon Bio&Co 6.000
- Salon des Armes anciennes et miniatures 1.500
- Foire Comtoise 139.000
- Foire de Pentecôte 15.000
- Puces d'été 2.800
- Carrefour des Collectivités Locales 2.250
- Micronora 11.000
- Salon de l'Habitat 14.000
- Salon des Vins 8.000
- Salon 1001 idées 5.000
- Salon Bug Days 6.000
- Salon des Mariés, des Tout P'tits, VivRe la Retraite 4.540
- Salons des Antiquaires 3.800
- Studyrama 5.500
- Vache de Salon #2 ..... 10.700
- Grande brocante de Noël 5.200
- Brocantes mensuelles (sur l'année) 10.000

La répartition du chiffre d'affaires et du résultat par secteur d'activité de la société est la suivante :

Activité	C.A. en €	Résultat en €
Foires et salons	2 928 342 €	1 091 060 €
Restaurant traiteur du palais	1 169 491 €	97 555 €
Restaurant Boulevard Ouest	289 043 €	47 937 €
Micronora	517 809 €	215 157 €
Location d'espaces	1 040 209 €	457 093 €
Salle spectacles	537 803 €	188 612 €
Opérations indirectes	165 916 €	1 872 179 €
Totaux	**6 648 612 €**	**129 360 €**

La répartition du C.A. distinguant la part d'activité de la société exercée pour le compte des actionnaires s'organise comme suit :

Actionnaires / Activités	CAFC	DPT DU DOUBS	CAISSE D'ÉPARGNE	VILLE DE BESANCON	TOTAL
Foires et salons	26 352 €	3 204 €	5 243 €	1 293 €	36 092 €
Restaurant traiteur	103 083 €	6 465 €	1 420 €	123 €	111 091 €
Restaurant Bd Ouest	361 €				361 €
Micronora					- €
Location d'espaces	25 569 €	40 685 €			66 254 €
Salle de spectacles	29 824 €				29 824 €
Opérations indirectes					- €
Totaux	**185 189 €**	**50 354 €**	**6 663 €**	**1 416 €**	**243 622 €**

III. RESPECT DES ENGAGEMENTS DU DÉLÉGATAIRE VIS-A-VIS DU DÉLÉGANT

Le bon niveau d'activité de l'année 2022 a permis de reprendre les investissements et dépenses prévues par la convention d'affermage signée entre le Syndicat Mixte de Micropolis, propriétaire des lieux, et la S.E.M. Micropolis.

Ainsi, en fin d'année 2022, ont été réalisés tant les investissements du Palais des Congrès (1 685 k€ sur 1 700 k€) que les grosses réparations (641 k€ sur les 960 k€ prévus).

La convention d'affermage prévoit également la réalisation d'un inventaire physique contradictoire (à minima trois fois sur la durée du contrat). L'inventaire prévu en 2022 n'ayant pu être réalisé, il sera programmé en 2023.

La liste des **investissements et des grosses réparations** pour l'année 2022 est la suivante :

GROSSES RÉPARATIONS	Montants HT
Réparations fuites toiture + skydômes	19 776,45 €
Toiture passerelle halls B à C	17 183,90 €
Eclairage casquette accueil Nord	2 049,32 €
Enrobé parking nord supérieur (provisionné 2021)	44 246,68 €
Socles détecteurs de fumée	10 664,00 €
Chargeur du local transfo	3 723,69 €
Acompte arche d'entrée parc exposition	8 960,00 €
Source centrale	7 233,85 €
Total grosses réparations de l'exercice	**113 837,89 €**

INVESTISSEMENTS	Montants HT
Matériel électrique : coffrets, câbles et barres de spots	45 174,50 €
Outillage : 1 perforateur	1 534,50 €
Travaux fibre optique	6 205,00 €
Eclairage LED salle de spectacle	16 605,35 €
Rampe mobile salle de spectacle	7 400,00 €
Moteur extracteur fumées Hall C	1 971,00 €
Vidéoprojecteurs salle de spectacle	8 864,00 €
Matériel informatique : visioconférence	817,38 €
Matériel informatique de caisses et de scans d'entrées	4 940,70 €
Matériel informatique : changement de PC	7 828,00 €
Matériel informatique : sauvegarde serveur	2 844,49 €
Matériel pour resto BO : tables froides, lave verre, mobilier	8 749,00 €
Rénovation Palais - Macro lot	15 188,85 €
Total investissements de l'exercice	**128 122,77 €**

Les provisions pour grosses réparations au 31 décembre 2022 s'élèvent à 156 794 € soit 21 040 € pour l'arche de l'entrée Sud et 135 754 € pour la réfection de l'enrobé du parking.

IV. AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale a approuvé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils ont été présentés et a décidé d'affecter un bénéfice de **129 360 euros**, après impôts sur le compte de « réserves facultatives ».

Il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.
Aucune dépense visée à l'article 39.4 du C.G.I. non déductible fiscalement n'a été relevée au cours de l'exercice.

V. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

En raison de la reprise d'activité incertaine après la pandémie, sur fond de la situation en Ukraine et de la crise financière, une attitude de prudence a été privilégiée.

Toutefois, en matière de communication, ce sont près de 300 k€ qui ont été dépensés contre 91 k€ en 2021, 333 k€ en 2019 et 286 k€ en 2018.

Surtout, afin de contribuer aux enjeux du développement durable auxquels la société est sensible, une démarche RSE a été entreprise avec l'objectif également d'obtenir la norme ISO 20121 des métiers de l'événementiel.

VI. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ : PERSPECTIVES 2023

Même si 2022 aura été finalement l'année du renouveau et de rebond après la pandémie, l'année 2023 s'annonce comme l'année de conflits de diverses natures très inquiétants au regard de notre activité. A l'instar de 2022, les risques liés, du fait de notre activité, à la guerre en Ukraine semblaient tenables. Une année plus tard, les difficultés sont de plus en plus fortes.

Différentes difficultés se profilent au gré des années à venir tels que le vieillissement de l'immobilier des halls de l'espace Nord et des systèmes de protection incendie.

De plus, l'envolée des coûts de l'énergie devraient peser sensiblement sur les charges de la structure mais également sur le budget de nos clients. Ainsi, dans le contexte économique actuel, la baisse de leur pouvoir d'achat pourrait laisser les bisontin(e)s bouder nos événements grand public.

Par ailleurs, le tarissement de la main d'œuvre en général mais surtout en matière de restauration pourrait nous porter un préjudice sérieux.

Enfin, nous continuons à subir les répercussions de la baisse d'attractivité de Besançon depuis la perte de son statut de capitale régionale ce qui implique à notre niveau moins de colloques, de congrès et de location en général.

VII. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le conflit ukrainien a initié une vague d'inflation sans précédent en Europe et des « mesures de survie » adaptées ont dû être prises. Ainsi, une augmentation générale de 12% a été décidée et appliquée à tous les tarifs 2019.

Cette mesure ne semble pas entraîner pour l'instant une baisse de chiffre d'affaires et de clients. Toutefois, des efforts commerciaux sont souvent nécessaires pour faire passer le plus sereinement possible la pilule.

VIII. CONVENTIONS VISÉES A L'ART. L225-38 DU CODE DE COMMERCE SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Conformément à l'article L225-38 du Code de Commerce, les conventions qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé ou qui ont été conclues sur l'exercice, ont été approuvées par l'Assemblée Générale.Le Commissaire aux Comptes de la S.E.M. MICROPOLIS a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

IX. CONTRATS D'ENTRETIEN PASSÉS AVEC DES SOCIÉTÉS DE SERVICE

Les matériels et équipements exploités sont maintenus en bon état de fonctionnement grâce à une surveillance générale et un entretien régulier confié aux entreprises suivantes :

Nom du fournisseur	Objet	2021		2022	
		Contrat	Autre	Contrat	Autre
ANTARGAZ ENERGIES	Fourniture GPL en bouteilles propane et butane.		1 525 €		3 747 €
APAVE ALSACIENNE	Vérification installations gaz, électricité, chauffage central et levage manutention.	8 134 €	955 €	17 552 €	550 €
B3M	Entretien des portes sectionnelles, barrières levantes.	3 700 €	0 €	3 700 €	1 174 €
BUROCOM	Entretien photocopieurs.	465 €		0 €	0 €
CRECALE	Analyse bactériologique des restaurants.		1 701 €		3 232 €
CULLIGAN FRANCHE-COMTE	Location de fontaines à eau.	874 €		1 494 €	
DIGITALE DELUXE	Hébergement et mise en place site internet				8 075 €
ELIS BOURGOGNE F.-COMTE	Habillement service (vêtement travail), distrib sanitaires.	1 029 €		10 873 €	
EMS	Gardiennage, sécurité et télésurveillance.		9 058 €		63 090 €
ENGIE	Fournisseur d'électricité.		91 811 €		187 911 €
ENGIE SOLUTIONS	Entretien, assistance technique installations thermiques et chauffage.	34 410 €	528 €	34 830 €	7 406 €
ENI	Fournisseur de gaz naturel.		28 263 €		0 €
ETIS	Maintenance gaz chariots.	2 720 €		2 720 €	6 556 €
FLOR'INFORMATIQUE	Maintenance logiciel comptable et facturation.	2 017 €		2 094 €	
FRANCHE COMTE ASSAINISSEM	Dératisation, désinsectisation.		341 €		
FRANCHE COMTE INCENDIE	Vérification du matériel incendie et entretien des extincteurs	6 829 €	235 €	6 984 €	238 €
GAZ DE BORDEAUX	Fournisseur de gaz naturel.		31 327 €		73 211 €
GBM	Eau et assainissement et ordures ménagères.		5 273 €		17 593 €
GROUPE FAUCHE	Maintenance des groupes électrogènes de secours.	1 819 €		0 €	
HORIS	Vérification et maintenance des chambres froides, entretien des fournitures et du matériel de cuisine.	-410 €	4 622 €	7 195 €	9 729 €
IPIJ	Maintenance logiciel Intermit	1 254 €		357 €	
KOESIO	Parc photocopieurs, système de GED			6 982 €	
KONE	Maintenance des ascenseurs.	6 325 €		3 251 €	
LA POSTE	Relève et dépose du courrier.	1 465 €		3 004 €	
LENI GROUP	Maintenance informatique.	8 245 €		8 401 €	
LINGENET	Habillement service (vêtement travail), distrib sanitaires.		3 699 €		7 881 €
NICOLLIN SA	Collecte et traitement des déchets.		16 473 €		36 933 €
ONET	Nettoyage.		52 243 €		194 595 €
ORANGE BUSINESS	Maintenance des services E-Diatonis	2 416 €		0 €	
PITNEY BOWES	Machine à mettre sous pli.	1 365 €		1 493 €	
PR.IN.SE SELARL	Chargé de sécurité.	11 728 €		20 354 €	
QUADIENT - NEOPOST	Système affranchissement.	2 305 €		2 061 €	
SARP HYGIENE BATIMENT	Dératisation, désinsectisation.		0 €		914 €
SC3I BENYOUNES	Maintenance informatique.		4 783 €		5 741 €
SCHINDLER	Entretien des ascenseurs et monte-charge.	831 €	5 210 €	9 483 €	
SGS SAGE	Gardiennage, sécurité et télésurveillance.		123 242 €		284 379 €
SIEMENS	Maintenance des installations de détection incendie.	29 437 €		29 437 €	13 921 €
SIGEC	Maintenance sauvegarde.	1 080 €		1 039 €	
SYSTEMATIC CASH MAG	Caisses enregistreuses.	1 769 €		3 076 €	4 763 €
ULTRATACTILE	Caisse enregistreuse BO	279 €		228 €	
	TOTAL H.T.	130 086 €	381 290 €	176 609 €	931 638 €

X. EFFECTIF DE LA S.E.M.M. ET ORGANIGRAMME AU 31/12/2022

Effectif en ETP	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Permanents	32,80	31,80	29,69	29,00	27,75	27,75	27,75	27,75	31,45	31,45	33,5	33,45
Intermittents	0,84	1,16	3,13	1,27	4,98	1,37				1,11	1,48	0,47
Total intérimaires	2,57	12,78	19,59	12,54	34,31	18,36	4,44	2,81	18,62	23,43	19,47	8,77
Total ETP	**36,21**	**45,74**	**52,41**	**42,81**	**67,04**	**47,48**	**32,19**	**30,56**	**50,07**	**55,99**	**54,40**	**42,70**

Détail poste intérimaires

Structure				0,92	1,16	0,97	0,92	0,60	1,02	0,82		
Technique	0,05	0,91	2,30	4,06	5,83	4,88	0,59	0,00	4,44	7,04	4,59	1,09
Traiteur	0,32	6,67	12,55	4,91	13,92	9,96	0,75	2,10	8,08	10,94	9,54	4,45
Restaurant BO	1,59	2,61	1,84	1,14	6,01	1,77	0,39	0,18	4,09	2,81	1,74	1,88
Salle de spectacles	0,54	0,95	0,79	0,40	0,19	0,09	1,06	0,00	0,00	0,36	0,27	0,48
Foires & Salons		1,64	1,92	1,62	1,94	1,14	1,64	0,52	1,01	0,91	1,27	0,57
Caisses			0,18	0,42	6,42	0,43				0,38	0,73	0,18
Communication									1,01	1,01	1,01	
Hôtesses location	0,07					0,09					0,31	0,12

Effectif moyen sur l'année 2022 : 46,47 ETP

Pour mémoire effectif S.E.M.M. 2021 (en ETP)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
Permanents	31,50	31,50	31,50	31,50	31,50	31,50	31,50	31,40	32,30	31,80	30,8	30,80
Intermittents	0,74								0,37	0,26	1,87	0,87
Intérimaires total						1,53	1,89	0,16	10,34	14,70	20,36	6,62
Total ETP	**32,24**	**31,50**	**31,50**	**31,50**	**31,50**	**33,03**	**33,39**	**31,56**	**43,01**	**46,77**	**53,03**	**38,29**

Détail poste intérimaires

Service technique									1,48	3,42	2,33	0,21
Restauration traiteur									5,28	7,18	12,40	2,41
Restaurant BO						1,53	1,89	0,16	2,49	2,65	2,51	2,51
Salle de spectacles									0,19	0,22	0,17	0,24
Foires & Salons									0,74	0,96	1,58	1,06
Caisses salons									0,16	0,18	0,95	0,18
Hôtesses location										0,10	0,42	

Effectif moyen sur l'année 2021 : 38,29 ETP

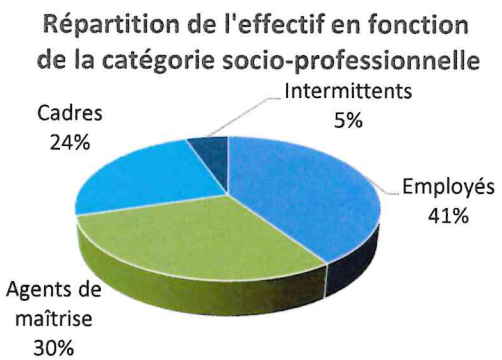

TVA acquittée sur les encaissements - FR 69419515416 - Société d'Économie Mixte de Micropolis - Capital de 100 000 € - RCS Besançon B 419.515.416

SEM MICROPOLIS
3 bd Ouest - CS 82019
25050 Besançon Cedex

WWW.MICROPOLIS.FR
contact@micropolis.fr
T. 03 81 41 08 09 F. 03 81 52 18 36

Version décembre 2022

S.E.M. MICROPOLIS

Christine BOUQUIN
Présidente Directrice Générale

Didier SIKKINK
Directeur Général

Foires & Salons

Laurent CONDAMINE
Directeur Marketing & Commercial

Camille COULET
Chargée de projets

Léa COUTERET
Chargée de projets

Élodie CUROT
Chargée de projets

Lolita VAILLANT
Chargée de projets

Béatrice PERES
Assistante

Communication / Presse

Émilie VACELET
Chargée de Communication

Sandrine TOURNIER
Graphiste / Community Manager

Location d'espaces

Peggy STEMMER
Responsable

Alix HYENNE
Chargée d'affaires

Pôle Restauration traiteur

Éric FERRAND
Responsable

Fred BERNARDIN
Chef de Cuisine

Jacques REDON
Second de Cuisine

Amélie GUÉRIN
Cuisinière

Anne COTTIN
Assist. Maître d'Hôtel

Anne WOLLENSACK
Assistante

Resto Bd Ouest

Florine PETREMENT
Manager BO

Julien DEPIERRE
Chef de Cuisine

Charlotte HERMAIN
Employée Polyvalente

Admin/R.H.

Sandrine BERGER
Directrice

Elise BOURNEUF
Assistante Adm.

Comptabilité/Finances

Anne-Lise BOUTHENOT
Responsable

Súreté/Sécurité

Patrick BUTTAZONI
Chef Sûreté/ Sécurité

P. GONZALES
Concierge

Technique

Cyril POITREY
Directeur

Yoann LAPORTE
Chef d'équipe

Pascal BARBIER
Technicien

Jean LAPORTE
Technicien

Kiell MAHAMDI
Technicien / Plombier

A-Sophie MAIRE
Technicienne

J-Philippe MASACCI
Tech / Électricien

Yves MASSA
Régisseur Palais

Sébastien VETTER
Tech Méthodes Evt

Salle de Spectacles

Olivier CURIE
Directeur

Pascal CLERC
Régisseur Lumières

Bénédicte JOLY
Assistante

XI. FACTURES RECUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Article D,441-I: Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu						Article D,441-I: Factures émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 jours à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 jours à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						44						111
Montant total des factures concernées TTC	15 014	27 519	29 101	2 596		59 215	43 608	41 260	2 325	0	5 376	48 960
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	0,4%	0,72%	0,76%	0,07%	0,0%	1,6%						
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice HT							0,67%	0,64%	0,04%	0,00%	0,08%	0,75%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclue						19						8
Montant total des factures exclues TTC						21 787						11 927
(C) Délais de paiment de référence utilisés (contractuel ou délai légal- article L,441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	* Délais contractuels : 30 jours date de facture * Délais légaux : 45 jours fin de mois						* Délais contractuels : 30 jours date de facture * Délais légaux : 45 jours fin de mois					

XII. ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LA S.E.M.M.

Tarification des prestations de locations effectuées au profit des Collectivités Locales :

La Convention d'affermage entre le S.Y.M.M. et la S.E.M.M. prévoit une spécificité de tarification des prestations de locations effectuées au profit des Collectivités Locales déjà présente dans la précédente convention d'affermage.

Ainsi, il est précisé que "la S.E.M.M. consent une réduction de 30% pour la location des principaux équipements espaces décrits au tarif hors prestations de service éventuellement associées aux collectivités membres du S.Y.M.M." à savoir la Région, le Département du Doubs, la Ville de Besançon, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs - Territoire de Belfort et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs.

Avances en comptes courants d'associés :

Le Conseil Départemental du Doubs, la Ville de Besançon et la Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Doubs - Territoire de Belfort ont consenti à la S.E.M.M des avances en comptes courants, dont les soldes au 31 décembre 2022 s'élèvent à :

- Conseil Départemental du Doubs : ..... 200 000 €
- Ville de Besançon : ..... 200 000 €
- Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Doubs – du Territoire de Belfort : ..... 40 000 €

La S.E.M.M. a sollicité une demande de prolongation de deux ans pour les avances de la Ville de Besançon et du Conseil Départemental du Doubs. Le remboursement de l'avance de 40 k€ de la Chambre d'Agriculture a été programmé sur l'année 2023.

XIII. AUTRES INFORMATIONS

Concernant le respect des mentions exigées par le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport des mandataires prévu par l'article L.1524-5 du CGCT, sont apportées les informations suivantes :

- Aucune modification des statuts n'a été réalisée en 2022.
- La société ne détient pas de participations directes ou indirectes dans d'autres sociétés ou groupements.
- La société ne fait l'objet d'aucun contrôle fiscal ou social.
- Tous les contrôles périodiques obligatoires en matière de sécurité et de prévention pour les établissements recevant du public sont réalisés et sont favorables.
- Aucune rémunération n'est accordée aux représentants des collectivités territoriales.

La Présidente-directrice Générale
Christine BOUQUIN

micropolis besançon
SEM MICROPOLIS
3 bd Ouest - CS 82019
25050 Besançon Cedex
WWW.MICROPOLIS.FR
contact@micropolis.fr
T. 03 81 41 08 09 F. 03 81 52 18 36

1. Présentation de la SEM NUMERICA

► Historique

La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard a fait des TIC et plus particulièrement du développement de son Pôle Multimédia régional Numerica, une de ses grandes priorités, en partenariat avec l'Etat, la Région de Franche-Comté et le Conseil général du Doubs.

Le souhait était de faire de Numerica le dispositif au sein duquel les mondes de la formation, de l'université, de la recherche et de l'entreprise puissent se retrouver, échanger, communiquer partager et créer ensemble et les uns au bénéfice des autres.

Après avoir analysé les différentes formes de partenariat public-privé, la Société d'Economie Mixte est apparue comme étant la structure la plus adéquate, afin d'ouvrir sa gouvernance et lui donner une plus grande souplesse et réactivité d'action.

Le Conseil de communauté a ainsi décidé de créer une SEM de développement des technologies de l'information et de la communication dénommée « Numerica : Pôle Multimédia de Franche-Comté » avec pour rôle de contribuer pleinement à la dynamisation de l'économie de la Franche-Comté, notamment :

- en faisant jouer à cette société un rôle d'ensemblier de services et d'agrégateur de compétences internes et externes, sur des axes d'intervention déterminés, porteurs de développement, et des périmètres de marché allant du local à l'international ;
- en la positionnant sur des projets innovants en émergence, à forte valeur ajoutée ;
- en articulant bien son action régionale avec celle des autres acteurs du développement concernés, pour la recherche d'une plus grande efficacité et l'organisation d'une proximité renforcée des différents territoires.

► Objet social / Domaines d'activité

La SEML « Numerica », a pour objet, dans un but d'intérêt général :

- De construire et produire des projets en lien avec sa stratégie, seul ou en partenariat avec les acteurs concernés,
- D'assurer la coordination des synergies et des actions entre les mondes de la formation, de l'université, de la recherche et de l'entreprise,
- De participer à la définition et la mise en synergie des programmes et projets des différents partenaires du Pôle,
- De constituer un véritable outil destiné à faire converger les savoir-faire et les besoins d'évolution technologique, par le biais notamment d'une veille technologique, de mutualisation de ressources…,
- D'assurer la coordination des actions des partenaires du Pôle au travers notamment de conférences, manifestations, publications, colloques, salons… et assumer en ce sens un rôle de co-concepteur et co-animateur le cas échéant,
- De faciliter le développement et la création d'entreprises,
- D'animer, de gérer et commercialiser des plates-formes technologiques propriétés de la société ou des collectivités et organismes membres, et services liés,
- De gérer et animer des plates-formes de services comprenant quatre volets :
  - sensibilisation et animation,
  - accompagnement des filières et entreprises numériques et industrielles,
  - ingénierie, développement de projets en avance de phase,
  - marketing, communication, production

- D'animer, gérer, exploiter et exercer une activité de gestion immobilière
- De la gestion et l'animation de vitrines technologiques,
- D'assurer le cas échéant dans le cadre de marchés et/ou délégations de service public la mise en place et la gestion des services suivants notamment :
  - Ateliers, séminaires et évènements spécialisés,
  - Formations spécialisées,
  - Portail Numerica,
  - Veille,
  - Développement de projets innovants en émergence,
  - Diagnostic, pré-conseil et intermédiation,
  - Services d'hébergement de serveurs et de données,
  - Visioconférence,
  - Banc-tests, prototypage, expérimentations,
  - Plate-forme de travail collaboratif,
  - Visio-concept,
  - Plate-forme technologique,
  - Centre de calcul,
  - Commercialisation de services issus de projets innovants en émergence,
  - Immobilier et services partagés,
  - Aide à la création et à l'implantation,
  - Ingénierie financière,
  - Missions export,
  - Accès HD et THD,
  - GIX,
  - Commercialisation de services de géomatique 3D
  - Développement du secteur audiovisuel
  - (...)

Et tous autres services qui seraient définis lors de l'élaboration de la politique de la société.

D'une manière plus générale, la SEM pourra accomplir et réaliser toutes les opérations (financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières...), et de promotion-communication, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La société pourra par exemple participer, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation, ou groupement d'intérêt économique, ou location-gérance, dans le respect des dispositions des articles 1524-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales pour ces dernières, prévoyant notamment l'accord express de l'assemblée délibérante de la collectivité.

La SEM dispose d'une cellule d'animation de type « Pôle de compétitivité » et mettra en place un comité de labellisation indépendant, chaque projet labellisé devant être proposé à un comité de financeurs.

► **Adresse du siège social**

Le siège social est fixé à : Cours Louis Leprince-Ringuet, 25200 MONTBELIARD

► **Composition de l'équipe à fin décembre 2022 : 16 Collaborateurs**

- Administration générale : 4 CDI
- Service technique : 3 CDI
- Innovation - Développement - Animation : 8 CDI – 1 CDD apprentissage

► **Répartition du capital**

SITUATION DE LA SEM APRES AUGMENTATION DE CAPITAL AVRIL 2021

STRUCTURE	Nombre d'actions	Répartition du capital	*500*	
PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION	1200	600 000	**32,72%**	**70,88%**
CONSEIL REGIONAL BFC	1200	600 000	**32,72%**	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS	200	100 000	**5,45%**	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	600	300 000	**16,36%**	**29,12%**
CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	280	140 000	**7,63%**	
CCI SAONE DOUBS	100	50 000	**2,73%**	
CABINET CLERGET	40	20 000	**1,09%**	
VECTUEL SARL	20	10 000	**0,55%**	
VIRTUELCITY SAS	20	10 000	**0,55%**	
ALLUCYNE	4	2 000	**0,11%**	
RAPP 9 (Groupe ORANGE)	2	1 000	**0,05%**	
ASSOCIATION ADAN	1	500	**0,03%**	
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE NUMERIQUE	1	500	**0,03%**	
	3 668	1 834 000	**100,00%**	

► **Organisation de la gouvernance**

La société est administrée par un conseil d'administration.

Le nombre de sièges au Conseil d'Administration de la SEM est fixé à 13 dont 9 pour les Collectivités Territoriales ou leurs groupements.

Les Collectivités Territoriales répartissent entre elles les sièges qui leur sont globalement attribués en proportion du capital qu'elles détiennent respectivement.

Le conseil d'administration détermine les orientations des activités de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclue que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses Membres un Président, et s'il juge utile, un ou plusieurs Vice-Présidents, élus pour la durée de leur mandat d'Administrateurs. Un Secrétaire, qui peut être pris en dehors des Actionnaires, est nommé à chaque séance.

Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, mettre fin au mandat du Président.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il préside les séances du conseil et les réunions des assemblées d'actionnaires.

► **Présidence – Direction – administrateurs**

- Présidence et Direction Générale : Madame Salima INEZARENE

Administrateurs pour l'année 2022		
Collectivités territoriales	Pays de Montbéliard Agglomération	Monsieur Patrick LECHINE Monsieur Frédéric TCHOBANIAN Monsieur Didier KLEIN Madame Céline DURUPTHY
	Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté	Madame Salima INEZARENE Monsieur Patrick MOLINOZ Monsieur Eric OTERNAUD Monsieur Jean-Marie SERMIER
	Conseil départemental du Doubs	Monsieur Denis LEROUX
Autres	Caisse des dépôts et consignations	Madame Jennifer FIGENT-CHENEY
	Caisse d'épargne de BFC	Monsieur Franck PERRIN
	CCI Saône-Doubs	Monsieur Jean-Charles LEFEBVRE
	Virtuel City	Monsieur Grégory MORLET

2. Tableau des conventions 2022

Structure	Nature de la convention	Objet de la convention	Date de la convention / Durée	Montant total	Montant sur l'exercice 2022
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Contrat de concession de service public	Contrat de concession de service public : - Exploitation, animation, et gestion, d'un ensemble immobilier dédié au numérique Mise à disposition par PMA : - De l'ensemble des ouvrages immobiliers constituant Numerica - D'un ensemble de biens mobiliers Avenant de prolongation de 5 mois signé	Du 01/05/2020 Au 30/09/2024 4 ans et 5 mois	Compensation : 1 950 100 € Redevance : 297 030€	Somme versée par PMA : 503 000 € Redevance : 65 955,54 €
	Marché de fournitures courantes et de services 2020001300000	Réalisation de sessions d'ateliers scolaires et périscolaires numériques dans les communes de PMA et GBCA Accord cadre Minimum 160 sessions (80 sur PMA et 80 sur GBCA) Maximum 250 sessions (125 sur PMA et 125 sur GBCA) Total du marché pour 160 sessions = 522 720 € répartis ainsi : Numerica : 392 320 € Les Francas du Doubs : 112 000 € Le Pavillon des sciences : 18 400 €	4 ans De septembre 2020 A juin 2024	Montant minimum pour 160 sessions : 392 320 €	Montant sur l'exercice : 67 941,18 €
Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté	Projets collaboratifs	Diffusion des connaissances, sensibilisation au numérique Go innovation numérique 2021 (2021-Y-06582) Go innovation numérique 2022 (2022-Y-12815)	 Année 2021 Année 2022	 120 000 € 83 783 €	Montant sur l'exercice : 13 606,66 € 41 891,50 €
	Marché n°2019-01S02M9317 Lot n°30	Marché à bons de commande sur 3 ans – Aire urbaine Action de formation 11325-1 « développeur web et web mobile Formation labelisée GEN Avenant – prise en charge des coûts sanitaires (COVID-19) Avenant de prolongation d'un an	De septembre 2020 Au 31 décembre 2023 02 juillet 2020 16 février 2022	Montant minimum annuel : 67 649,40 € maximum annuel 87 935,40 €	Montant sur l'exercice : 76 487,75 €
	Pépinière à haute valeur ajoutée	Convention relative à l'animation et à la coordination des projets de la pépinière Convention 9119AAO013T06 Convention 2022-9119AAO113T18	 Du 01/01/2020 Au 31/12/2021 Du 01/01/2022 Au 31/12/2023	 17 200 € 9 800 €	Montant sur l'exercice : 7 600 € 0 €

SAS Virtuel City	Bail administratif non commercial	Bail portant sur la cellule du bâtiment Numerica 1 – 1er étage – aile ouest - d'une superficie de 34,40 m² Convention ratifiée par l'AG du 28 juin 2010	Depuis le 01/07/2014 Reconduction tacite		Montant des loyers perçus : 6 335,72 €
Caisse des Dépôts et Consignations	Convention financière de compte courant	Comptes concernés : - Comptes Correspondant aux Opérations (CCO) - Comptes d'Opération Individualisée (COI) - Compte correspondant à la Société (CCS) - Comptes à terme - Comptes titres Convention ratifiée par l'AG du 28 juin 2010	Du 22/05/2008		Montant des produits financiers : 0 € Montant des charges financières : 969,20 € Commissions perçues par la CDC : 0 €
Bourgogne-Franche-Comté Numérique (BFCN)	Mise à disposition d'un bureau	Mise à disposition d'un bureau de 19m² à titre gratuit dans le cadre de la convention de DSP	Depuis le 01/01/2017		Montant sur l'exercice : 0 €

3. Statuts

Date	Objet de la modification et articles modifiés	Montant du capital social
05/03/2008	Statuts originaux	764 000 €
11/04/2008	Augmentation de capital - Article 3 – Objet - Article 7 – capital social (La Région et le Département rentrent au capital de la SEM)	1 434 000 €
27/06/2013	Changement de dénomination sociale - Article 1 : Forme - Article 2 : Dénomination - Article 3 : Objet	1 434 000 €
08/09/2016	Convocation des administrateurs - Calcul du quorum - Article 18.2 (18.2.1 et 18.2.2) : Fonctionnement – Quorum – Majorité - Article 30.2 : Forme et délai de convocation	1 434 000 €
12/05/2021	Augmentation de capital - Article 3 – Objet - Article 6 – Formation du capital - Article 7 – Capital social (La Région et PMA déjà actionnaires souscrivent respectivement à 400 actions supplémentaires)	1 834 000 €

4. Etat des participations de la société au capital d'autres sociétés

Dénomination	Domaine d'activité	Capital souscrit Et part du capital détenu	Représentants
Numerica Rubika Formation (NRF) SAS constituée le 08/07/2022	Etablissement d'enseignement privé Capital : 150 000 €	120 000 € : 80% (1200 actions de 100€)	Président : NUMERICA représentée par Mme Salima INEZARENE

5. Bilan de la gouvernance des élus sur les 5 dernières années

	Année	Date	Nature de l'instance	Taux de présence des collectivités territoriales	Synthèse des positions prises
1	2022	30/11	CA	56%	Budget prévisionnel 2023
2		24/11	AGO	92%	Approbation des comptes exercice 2021
3		08/09	CA	56%	Arrêté des comptes annuels 2021 Programme Go innovation 2022
4	2021	15/12	CA	67%	Budget prévisionnel 2022
5		06/10	AGO	92%	Approbation des comptes exercice 2020
6		01/09	CA	56%	Election du Président de la SEM et organisation de la gouvernance
7		15/06	CA	78%	Constatation définitive de l'augmentation de capital Arrêté des comptes annuels 2020
8		12/05	AGE	92%	Augmentation de capital en numéraire Modification des statuts
9		19/04	CA	78%	Principe d'une augmentation de capital et convocation d'une AGE
10		03/02	CA	67%	Budget prévisionnel 2021 Programme Go innovation 2021 Attribution des marchés nettoyage des locaux et entretien des installations techniques
11	2020	12/12	AGO	92%	Approbation des comptes exercice 2019
12		14/10	CA	67%	Arrêté des comptes annuels 2019 Prise de part de Numerica dans la future SAS créée pour l'école de design numérique
13	2019	30/10	CA	56%	Budget prévisionnel 2020 Repositionnement stratégique de la SEM Ecole de design et d'interaction : montage juridique et business plan
14		04/09	AGO	92%	Approbation des comptes exercice 2018
15		09/07	CA	78%	Arrêté des comptes annuels 2018 Renouvellement de la DSP
16		19/06	CA	67%	Organisation de la Direction Générale Règlement intérieur du CA Audit stratégique de la SEM : choix du prestataire
17		23/04	CA	67%	Révocation du Directeur Général
18		17/04	CA	89%	Budget prévisionnel 2019 Stratégie de Numerica Situation économique et décision de toute nature à prendre

19	2018	10/12	CA	67%	Projet RUBIKA Attribution des marchés : - « prestations de conseil » pour le programme Usine Numérique BFC - fourniture d'énergie - Nettoyage des locaux - Entretien des installations Adhésion au GIP E-BFC Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies
20		25/06	AGO	92%	Approbation des comptes exercice 2017
21		04/06	CA	78%	Arrêté des comptes annuels 2017 Programme « Usine numérique BFC » Programme « Go innovation numérique » Projet « BienAdom » Mise en place d'un régime de pépinière d'entreprise au sein de la SEM
22		08/02	CA	56%	Programme « Go innovation numérique » Programme « Usine numérique BFC »

6. Synthèse de l'année 2022

► **Bilan d'activité**

Depuis 2019 et la mise en place de sa nouvelle stratégie, l'équipe de Numerica poursuit ses efforts sans s'écarter des objectifs fixés.

Comme pour 2021, l'exercice 2022 se termine avec un résultat positif qui confirme les orientations données à la SEM. Le chiffre d'affaires a progressé en 2022 ainsi que la marge.

L'équipe de la SEM Numerica s'est attachée à ne poursuivre que des actions économiquement viables et à la mesure de ses ressources disponibles. Les actions non financées ou destinées à un avenir très incertain n'ont pas été poursuivies. Nous sommes toujours particulièrement vigilants quant aux dépenses de fonctionnement de la société et au recouvrement des créances clients.

Une attention particulière a été portée aux sociétés hébergées à Numerica. En effet, la crise économique liée à la crise sanitaire pouvait laisser penser à des difficultés importantes. Nous n'avons, pas eu à déplorer de départ d'entreprises importantes. De nouvelles structures se sont même installées. Toutefois, 2023 voit le départ du plus important locataire de la SEM en termes de surface et de chiffre d'affaires, Capgémini/Altran.

Il faut cependant rester très prudent dans le secteur immobilier qui est très fragile. Nous notons une concurrence forte sur d'autres zones d'activités proches avec des constructions neuves et des aspects services aux entreprises recherchés (restauration, bar, ...).

L'action E-Peri&School, sur l'introduction du numérique en milieu scolaire et périscolaire, est une réussite. Ce sont plus de 2500 enfants des écoles primaires des territoires de PMA et GBCA qui ont déjà pu bénéficier du dispositif. Notre vision de la transformation d'un territoire industriel au travers de la montée en compétences des citoyens et des enjeux de la donnée se matérialise par cette expérimentation.

Les actions collectives portées par la SEM en 2022 atteignent et dépassent même les objectifs fixés. Le travail de terrain réalisé montre l'importance d'accompagner les PME de notre territoire sur l'intégration des technologies numériques dans leur développement.

Le lancement en septembre 2022 du Mastère Management en Ingénierie du Design Numérique a été réalisé comme prévu. La S.A.S. NRF (Numerica Rubika Formation) a été immatriculée en août 2022.

Concernant les ressources humaines, l'effectif a été stabilisé sur l'année 2022. La maîtrise de la masse salariale et de toutes les missions de la SEM ont une incidence sur le résultat et il faut saluer l'implication de l'équipe qui permet cette réussite.

L'équipe de Numerica a évoluée et s'est adaptée aux exigences des activités et projets avec l'arrivée de nouveaux collaborateurs au pôle formation et au pôle projet avec le démarrage du programme EDIH (Dedihcated BFC).

Il est toutefois important de considérer le plan de charge croissant des collaborateurs au regard des projets à suivre. Des recrutements seront nécessaires pour permettre le développement des activités en général et de donner un élan supplémentaire à la SEM. Nous devons rester toutefois vigilants, l'avenir de certains programmes d'actions est incertain.

La DSP pour la gestion des bâtiments attribué par PMA dont le terme était le 30/04/2024, a été prolongée par avenant jusqu'au 30/09/2024 (délibération du Conseil d'Agglomération du 29 juin 2023). PMA doit statuer en septembre 2023 sur le véhicule juridique qu'elle souhaite adopter pour la prochaine période.

7. Eléments comptables et financiers

7.1 Le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est bénéficiaire + 271 532 €.

Rappelons que les derniers résultats étaient les suivants :

- Résultat 2021 : Bénéfice de 378 568 €
- Résultat 2020 : Bénéfice de 215 512 €

7.2 Le bilan de l'exercice

La SEM Numerica affiche des disponibilités d'un montant de 2 216 844 € au 31/12/2022 contre 1 949 930 € au 31/12/2021, soit une amélioration de la trésorerie d'un montant de 267 000 € (+13.69%).

Les capitaux propres s'élèvent à 2 059 557 €. Le montant du capital social est de 1 834 000 €.

Le report à nouveau reste négatif pour un montant de 45 975 € mais il a fortement diminué par rapport au 31/12/2021 puisque celui-ci ressortait à 424 543 €. Cette diminution s'explique par l'imputation du bénéfice 2021 d'un montant de 378 568 € sur le report à nouveau.

7.3 Commentaires sur l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

► **Formation du résultat 2022**

	2022	2021
Chiffre d'affaires	1 728 350	1 601 811
Marge Brute Globale	1 397 201	1 276 520
Valeur Ajoutée	826 617	739 323
Excédent Brut d'Exploitation	318 730	456 213
Résultat d'exploitation	4 703	377 375
Impôt sur les sociétés	51 902	
Résultat de l'exercice	**271 532**	**378 658**

On peut examiner la formation du résultat 2022 dans le détail pour expliquer son évolution.

Le CA s'établit à 1 728,4 K€ en 2022 contre 1 601.8 K€ en 2021 soit une amélioration de 126.6 K€ (+7.90%).

Dans le détail :

- Les ventes de marchandises sont de 25.6 K€ contre 11.6 K€ en 2021.
- Les loyers et charges DSP sont de 640.4 K€ pour 2022 contre 607.4 K€ en 2021 soit une augmentation de 33 K€ (+5.43%).

  Cette variation s'explique par :

  - la progression de l'indice du coût de la construction sur lequel sont indexés les loyers
  - Pour une partie par la présence de nouveaux locataires (Numerica Rubika Formation) et des locataires ponctuels (Ma Scène)
  - Et pour une autre partie par les mouvements de locataires en cours d'année.
- Le chiffre d'affaires formation diminue de 3.75% : 408.5 K€ en 2022 contre 424.4 K€ en 2021 soit - 15.9 K€.
- Les prestations haut débit et data s'élèvent à 208,8 K€ contre 203.9 K€ en 2021 soit une faible variation de + 4.9 K€ (+2.40%).
- Le chiffre d'affaires de la Grande Ecole du Numérique est stable 83.5 K€ en 2022 contre 83.9 K€ en 2021.
- Le chiffre d'affaires du programme Industrie du futur est de 73.8 K€ contre 64.9 K€ en 2021. Cette variation s'explique par l'avancée et l'aboutissement des projets lancés.
- Les prestations diverses sont de 49 K€ (RGPD, Infogérance, raccordements informatiques, consulting, commissions) contre 34 K€ en 2021 soit une variation d'un montant de +15 K€ (+44.12%). Cette variation s'explique par l'intervention du service technique dans le cadre du câblage et de la sécurité réseau du MatternLab.
- Le chiffre d'affaires provenant des sessions scolaires et périscolaires – ateliers numériques atteint 150.7 K€ sur 2022 contre 118.5 K€ en 2021. Cette variation s'explique par un nombre de sessions plus important en 2022.
- Le chiffre d'affaires DAQ (Dispositif Amont de la Qualification) est de 71.9 K€ contre 53.3 K€ en 2021.
- Il a également été prévu la refacturation des frais de personnel administratif, communication, direction et technique à Numerica Rubika Formation pour un montant de 16 K€ sur 2022.

La marge commerciale dégagée par la vente de marchandises s'établit à 6 K€ en 2022 contre 3.4 K€ en 2021. En pourcentage de chiffre d'affaires (CA), celle-ci est en recul : 23.73% du CA contre 29.5 % du CA en 2021.

La marge brute globale s'établit à 1 397.2 K€ contre 1 276.5 K€ en N-1 soit une hausse de 120.7 K€ (+9.46%).

Les autres achats et charges externes de l'exercice s'élèvent à 570.6 K€ contre 537.2 K€ en 2021 soit une hausse de 33.4 K€ (+6.21% par rapport à l'exercice précédent). Les principales variations sont les suivantes :

- Hausse des dépenses énergétiques pour + 2.2 K€ : Hausse du chauffage +24.3 K€ - Baisse de l'électricité -22.1 K€
- Hausse des fournitures administratives +50.9 K€. Cette hausse s'explique pour 45.6 K€ par l'achat du matériel informatique pour Numerica Rubika Formation (Nrf). Ce matériel a été revendu immédiatement à Nrf pour le même montant (inscrit dans le compte de refacturation en 791000).

- Hausse des frais de locations de véhicules : +2.6 K€. Cela fait suite à l'arrivée du terme de location pour 2 véhicules et la mise en place de nouveaux contrats de location en remplacement de ces 2 véhicules.
- Frais de location de salles pour l'activité formation : 2.6 K€
- Baisse des frais d'entretien et de réparation -32.8 K€ (En n-1, Eimi était intervenu dans le cadre de la décennale des groupes d'eau glacée pour 23.5 K€).
- Hausse des frais de travaux informatiques (+4.4 K€) dont une partie est refacturée
- Hausse des commissions : sur apports d'affaires formation +2 K€
- Forte baisse des frais d'honoraires de -12.9 K€
- Frais de documentation en hausse pour 1 K€
- Hausse des frais de publicité d'un montant de 10.3 K€ dont 8.7 K€ concernent la promotion de l'école NRF
- Hausse des frais de réception d'un montant de 2.6 K€ s'expliquant par l'organisation de la Morbiflette fin d'année 2022

Les subventions d'exploitation 2022 s'élèvent à 591.8 K€ contre 606.3 K€ en 2021 soit une diminution de -14.6 K€ (- 2.40 %) qui s'explique par :

- La subvention pour Go 2022 est de 69.3 K€ contre 73.3 K€ en 2021
- La subvention au titre de la Pépinière est en recul de 1.5 K€ par rapport à 2022
- Compensation de DSP : +20.6 K€ pour compenser la prise en charge de la taxe foncière par Numerica
- La subvention de PMA pour Rubika a été affectée à hauteur de 9.1 K€ sur l'exercice contre 27.9 K€ en 2021 soit -18.8 K€.
- Subvention apprentis : -5.4 K€
- En 2021 : Subvention perçue par la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations pour 5.6 K€ dans le cadre d'ateliers numériques pour la jeunesse. En 2022 : néant

Les impôts et taxes atteignent 82.9 K€ contre 62.9 K€ en 2021. Cette hausse s'explique par la taxe foncière (prise en charge par PMA du 01/05/2020 au 30/04/2021) et la reprise par la SEM depuis.

Les charges de personnel sont de 845.2 K€ contre 826.5 K€ en 2021 soit +18.7 K€ (+2.26%).

Le résultat provenant des amortissements et provisions s'établit à 53.9 K€ contre 3.2 K€ en 2021 soit une progression de 50.7 K€ : Cela s'explique par la provision créance client réalisée sur Sfr en 2021.

Les autres charges progressent de 143.4 K€ : +3.8 K€ de redevance DSP, 106.2 K€ d'intéressement PMA, +20.8 K€ d'amortissements sur immobilisations DSP et +12.5 K€ de pertes sur créances clients.

Le résultat exceptionnel ressort à 4.7 K€ contre 1.2 K€ en 2021.

L'impôt sur les sociétés 2022 est de 51.9 K€.

7.4 Premières tendances 2023

Le prévisionnel de résultat au 31/12/2023 fait ressortir les chiffres ci-dessous :

- Le chiffre d'affaires est estimé à 2 237.4 K€ soit une hausse de +509 K€ par rapport à 2022 : -34.4 K€ de loyers et charges (départ Altran au 31/07/2023), -15.9 K€ de prestations de haut débit, -20.9 K€ de prestations diverses techniques, + 170.9 K€ sur les projets Industries du futur, - 18.5 K€ de prestations de formation, 130 K€ projet Edih, 312.7 K€ projet TI PMA, -11.9 K€ en dispositif amont de la qualification.
- La marge brute est évaluée à 1 903 K€ contre 1 397.2 K€ pour 2022 (+505.8 K€). Cette différence provient de la hausse du chiffre d'affaires +509K€.
- La valeur ajoutée ressortirait à 1 086.3 K€ contre 826.6 K€ en 2022 soit +259.7 K€. Cette hausse s'explique par l'augmentation de la marge brute d'un montant de 505.8 K€ et la hausse des charges externes d'un montant de 246 K€ (73.3 K€ matériels pour le projet TI PMA, + 11 K€ marché nettoyage, +4 k€ entretien installations techniques, + 2k€ assurances, +6.8 K€ honoraires, +6.5 K€ frais de déplacements et -43.2 K€ matériel informatique : en N-1, NRF matériel informatique acheté puis refacturé. La hausse des dépenses d'énergie est évaluée à 184.6 K€ : +152.4 K€ d'électricité : **multiplié par 3.6 fois par rapport à N-1 et** +42 K€ Dalkia).
- L'excédent brut d'exploitation s'établirait à 691 K€ K€ contre 490.3 K€ en 2022 et s'explique par la hausse de la valeur ajoutée d'un montant de 259.7 K€, la baisse des subventions pour 12.6 K€ (Go Innovation) et par la hausse des frais de personnel pour 41.8 K€ (plusieurs mouvements de personnel : un salarié TI PMA sur une année complète, un salarié formation zone Bourgogne prévu sur 8 mois en 2023).
- Le résultat d'exploitation est estimé à 462 K€ contre 425 K€ en 2022 soit +37 K€ : Excédent brut d'exploitation +200.7 K€, charges d'amortissement de caducité +95.5 K€, +19.2 k€ de variations de provisions sur créances clients et -48 K€ de transferts de charges (en N-1 refacturation matériel informatique Nrf).
- L'intéressement PMA ressortirait à 115.5 K€ et l'impôt sur les sociétés à 87 K€

Ainsi le résultat de l'exercice 2023 est estimé à 261.3 K€. Notons que des investissements sont nécessaires notamment au niveau des bâtiments. Il est possible que des achats soient nécessaires avant la fin de l'année.

8. Eléments administratifs

8.1 Marchés – Juridique - Gouvernance

- Bâtiments - Marchés lancés en 2022 pour démarrage en janvier 2023 :
  - Entretien des installations techniques : montant HT 2023 = 82 989 €
    Prestataire retenu : EIMI
    Pour rappel, le montant du marché 2021 - 2022 était de 78 085,10€.
  - Nettoyage des locaux : montant HT 2023 = 64 971,72€ (ramené à 58 556,76 € avec l'inoccupation partielle des bâtiments Numerica II)
    Prestataire retenu : HNS
    Pour rappel, le montant du marché 2021 - 2022 était de 55 972,00€ HT (ramené à 45 583€ avec l'inoccupation partielle des bâtiments Numerica II. Prestataire ACM

Depuis 2022, la SEM adhère au groupement de commandes pour l'achat d'énergies SYDED. ENGIE est le prestataire 2022 – EDF est le prestaire 2023.

- EDIH : 2 marchés lancés dans le cadre du projet DEDIHCATED BFC
  - Accord-Cadre d'un marché de prestation de services multi-attributaires à marchés subséquents « Appel à compétences numériques »
  - Marché passé sous la procédure de l'appel d'offres ouvert « Plateforme de stockage et de traitement de données »

- Contrat de DSP en cours depuis le 1er mai 2020 pour une durée de 4 ans. Avenant de prolongation jusqu'au 30 septembre 2024 (avenant signé le 6 juillet 2023)
- Comité de suivi DSP : le troisième comité relatif à la nouvelle DSP s'est tenu le 07 juin 2023
- Préparation et tenue des instances de gouvernance (conseils d'administration, assemblée générale…)

8.2 Organisation RH de la SEM

► **Composition de l'équipe à fin août 2023 : 16 Collaborateurs**

- Administration générale : 4 CDI
- Service technique : 3 CDI
- Innovation - Développement - Animation : 8 CDI – 1 CDD apprentissage

► **Mouvements du personnel**

- Recrutements 2022 : 4 personnes
  - ⇨ Jonathan LEPINE, Technicien informatique et réseaux – le 07/06/2022 (CDI) – en remplacement de Lionel DA COSTA
  - ⇨ Julien DEMOUGIN, Formateur et développeur web – le 22/08/2022 (CDI)
  - ⇨ Maxence GUICHARD, apprenti licence pro Web – le 01/09/2022 (CDD)
  - ⇨ Alexia ROHMER, Data manager – le 02/11/2022 (CDI)

  Note : Maxence GHERABI, stagiaire DGE marketing a intégré Numerica pour une période de 6 mois du 16/05/2022 au 23/11/2022. Il a travaillé sur le développement commercial de la formation Mastère en design numérique de l'école NRF.
- Départs 2022 : 5 personnes
  - ⇨ Stéphanie HOUDOUX, Chargée de développement (Numerica Rubika Formation) – le 31/01/2022 (Rupture du contrat pendant la période d'essai)
  - ⇨ Lionel DA COSTA, Technicien informatique et réseaux – le 28/04/2022 (démission)
  - ⇨ Manon PACIOS, Apprentie licence pro web design – le 28/08/2022 (Fin de CDD)
  - ⇨ Enzo PINTUCCI, Apprenti chargé d'affaires R&T – le 07/09/2022 (Fin de CDD)
  - ⇨ Jean-Marie FINO, Directeur R&D et projets – le 31/12/2022 (départ en retraite)

- Recrutements 2023 (au 31/08/2023) : 2 personnes
  - ⇨ Eric MENCZINSKI, Chef de projet – le 01/02/2023 (CDI)
  - ⇨ Fabienne VALUET, Chargée de développement formation – le 02/05/2023 (CDI)

  Note : 2 étudiants ont été recrutés en stage pour la formation Mastère en design numérique de l'école NRF

  Mathieu CLEMENT, stagiaire prospection commerciale a intégré Numerica pour une période de 3 mois du 09/01/2023 au 30/03/2023. Il a travaillé sur la prospection commerciale.

  Léna CHATONNAY, stagiaire Master 2 sciences de l'éducation a intégré Numerica pour une période de 6 mois du 13/03/2023 au 29/09/2023. Elle travaille sur la promotion de la formation, le recrutement des élèves et l'identification des entreprises pour l'accueil des alternants.

9. IMMOBILIER

9.1 Occupation des bâtiments

► **Année 2022**

Les tableaux suivants indiquent l'état de location du parc géré par la SEM en 2022

Arrivées/départs :

Départs	Arrivées
DyEv - liquidation	DyEv (pépinière)
7R - problème santé	7R (pépinière)
RCD - plus suffisamment de marchés locaux	MA
GSP - déménagement Etupes, ateliers	

Occupation générale (3 bâtiments) :

	Surfaces totales occupables m²	Surfaces occupées m² Année 2022	Taux d'occupation Année 2022	Loyer + charges € HT Année 2022
Numerica 1	1 404,60	1 249,85	88,98 %	151 742,34
Numerica 2	1 693,90	107,80	6,36 %	19 141,14
Hôtel tertiaire	3 285,29	2 585,19	78,69 %	437 271,79
Total général	**6 383,79**	**3 942,84**	**61,76 %**	608 155,27

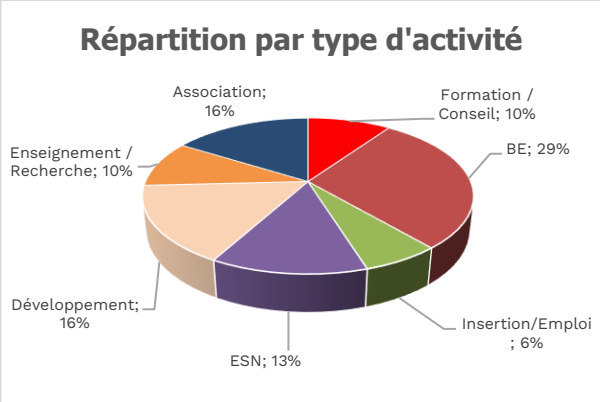

Le nombre d'emplois salariés sur Numerica à fin 2022 est stable et d'environ 300 personnes.

► **Premières tendances 2023**

Les tableaux suivants indiquent l'état de location du parc géré par la SEM fin juin 2023

Arrivées/départs de janvier à fin juin 2023 :

Départs	Arrivées
CFAI – plus de besoins de ces locaux supplémentaires	Pragmatek CNCE Ovelink Wardashopp

Occupation générale (3 bâtiments) :

	Surfaces totales occupables m²	Surfaces occupées m² à fin juin 2023	Taux d'occupation à fin juin 2023	Loyer + charges € HT à fin juin 2023
Numerica 1	1 384,60	1 310	95 %	72 437,58
Numerica 2	1 693,90	252	15 %	14 420,12
Hôtel tertiaire	3 285,29	2 647	81 %	227 754,21
Total général	**6 363,79**	4 209	**66 %**	**314 611,91**

** correspond à la réserve d'occupation des locaux pour Ma Scène Nationale dans le cadre de la DSP*

Le taux d'occupation des locaux est en augmentation en ce début d'année 2023. Attention toutefois, le client Altran/Capgemini a annoncé son départ à fin juillet.

Nous notons une concurrence forte sur d'autres zones d'activités proches avec des constructions neuves et des aspects services aux entreprises recherchés (restauration, bar, ...).

Les petites cellules de Numerica 1 sont toutes occupées. Des prospects sont identifiés pour des locaux à l'Hôtel Tertiaire en externe et également de potentielles demandes d'accroissement de surface de la part de locataires.

9.2 Interventions du service technique intra-muros

Tous les clients de la SEM Numerica ont la possibilité de transmettre leurs doléances, problèmes ou incidents par e-mail à une adresse spécifique qui génère un suivi. Ceux-ci sont alors traités par le service technique. Les demandes concernent les bâtiments (stores, chauffage, climatisation, ...), la salle serveur (migration, accompagnement, installation, ...), le réseau informatique et téléphonie (maintenance, exploitation et installations supplémentaires), et l'infogérance de sites extérieurs (FAURECIA, SEM PMIE, ATMP et E.Peri&School).

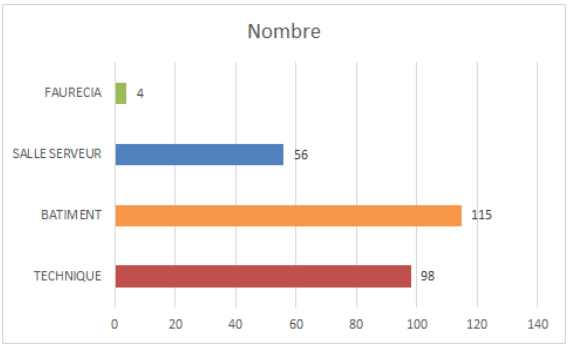

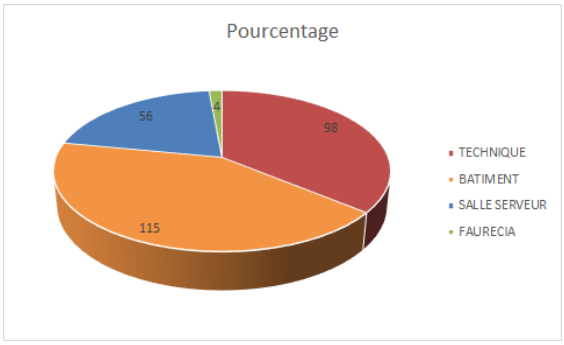

9.3 Interventions dans le cadre de la maintenance des installations

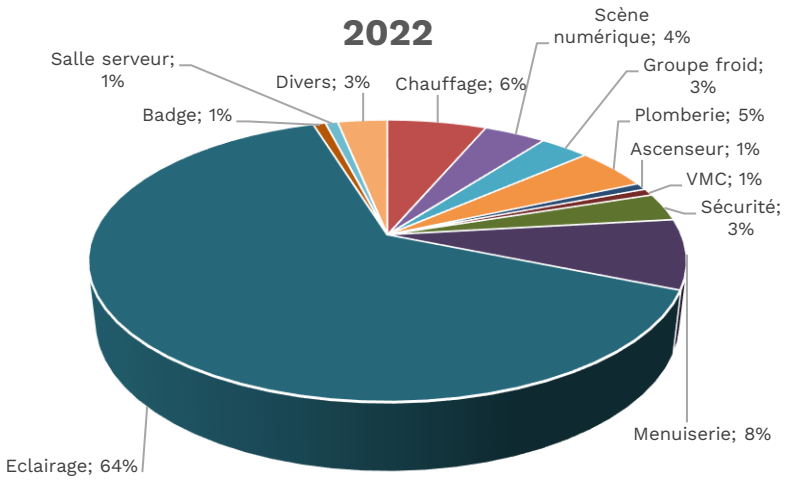

9.4 Actions en faveur des économies d'énergie

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des bâtiments, Numerica poursuit les actions favorisant les économies d'énergie avec entre autres des actions sur :

- Le calorifugeage des conduits de chauffage
- Le remplacement de certaines dalles de néons par des LED
- La mise en place de détecteurs de lumière
- Le remplacement de hublots extérieurs par des LED
- La remplacement de mousseurs de mitigeurs
- L'arrêt du chauffage pendant les périodes de non-occupation malgré l'impossibilité de le faire automatiquement

► **<u>Suivis des consommations énergétiques</u>**

Nous poursuivons le travail sur la réduction de la facture énergétique des bâtiments gérés dans le cadre de la DSP. Afin de suivre nos consommations, un livret de contrôle sur nos différents compteurs (Chauffage, Électrique, Eau) a été mis en place.

Notre prestataire technique a mis à notre disposition une plateforme de visualisation (EIMI PERF) avec des capteurs sur différents instruments pour nous permettre de consulter nos consommations à distance.

9.5 Travaux réalisés

Les bâtiments accusent le poids des années. La SEM Numerica a su, jusqu'à présent, les entretenir de façon à repousser les limites de remplacement des gros équipements. Mais maintenant, comme cela a été évoqué lors des derniers comités de suivi de DSP, il devient urgent d'effectuer certains remplacements d'équipements.

► **Sécurité des usagers.**

- Remplacement des éclairages du parking de Numerica

Depuis plusieurs années nous sommes victimes de vandalisme et de dégradation sur le parking dont l'éclairage est vieillissant. PMA a donné son accord pour modifier le plan d'investissement prévu dans la DSP afin de substituer à un investissement non urgent, le remplacement de cet éclairage. Notre choix s'est porté sur du LED avec pilote, bien plus efficace que le système précédent (ampoule sodium). Ce nouvel éclairage apporte une sécurité supplémentaire à nos locataires et permet la gestion, à distance, de la luminosité.

- Remplacement de la vidéo protection

Notre système de vidéo protection ne fonctionne plus. Nous rencontrons régulièrement des dégradations et incivilités en particulier sur l'Hôtel Tertiaire : Incendies de scooter et voitures, dépôts d'ordures, casses d'éclairages, vols de batteries, … PMA a inscrit à son budget 2022 le remplacement du système et les travaux ont démarré en juillet 2023.

- Remplacement barrières parking

Les dysfonctionnements récurrents des barrières du parking de Numerica et les pièces de rechange plus fabriquées nous ont conduits à les remplacer par un modèle plus résistant.
La même problématique est rencontrée sur le site de l'Hôtel Tertiaire. Un devis a été effectué pour remplacer ces barrières par un modèle identique à celui du parking de Numerica 1&2.

- Remplacement porte piétonne du showroom

La porte automatique du hall de Numerica 1 a dû être remplacée à la suite d'un dysfonctionnement et des problèmes d'approvisionnement en pièces détachées.

► **Entretien des bâtiments**

- Onduleur :

Considérant l'âge de l'onduleur (2012) de Numerica, le problème latent d'obsolescence des pièces détachées, le coût de sa remise en état, et la faible différence de prix avec un équipement neuf, il serait préférable de le remplacer par un onduleur de dernière génération.

Montant du devis : 40 000 € HT

- Poste transformateur

La maintenance du poste transformateur nécessite une coupure électrique générale pendant une longue durée. Ainsi, à ce jour, aucune maintenance n'a pu être effectuée, la salle serveur nécessitant une alimentation constante. Nous étudions donc la possibilité de mettre en place un nouvel onduleur afin de pouvoir effectuer la maintenance tout en limitant les grosses coupures électriques.

- Groupe Froid

Le site possède un groupe froid, mis en service il y a 20 ans. Afin de bénéficier d'une sécurité supplémentaire et d'assurer le relais en cas de panne, un nouveau groupe froid, de plus petite capacité, a été installé en 2022. Ce système permet de maintenir la température de la salle serveur mais ne peut pas être utilisé en climatisation de confort pour les locataires. Lors de sa mise en service, un problème hydraulique a été constaté, rendant impossible son fonctionnement.

PMA réalise une estimation avec la société EIMI pour l'installation d'un découpleur hydraulique. Il est important pour la SEM que cette modification soit réalisée avant l'hiver afin de ne pas solliciter inutilement l'ancien groupe plus fragile et plus énergivore.

- Ventilo-convecteur

Nous constatons des problèmes de ventilation au niveau des ventilo-convecteurs sur Numerica 1. Les moteurs n'ont plus suffisamment de puissance pour chauffer / rafraîchir les bureaux. Nous avons effectué un essai, qui s'est révélé concluant, sur l'un des bureaux, en remplaçant le moteur par un neuf.

- Carrelage showroom

Nous constatons depuis plusieurs années que le carrelage du showroom se décolle et se casse en plusieurs endroits. Nous avons, jusqu'à présent, effectué les travaux de remplacement qui entraînent des nuisances sonores et de la poussière. De plus, il n'est plus possible de trouver le même carrelage et nous nous heurtons à des défauts esthétiques.

PMA a donc inscrit à son budget 2022, la réfection de l'ensemble de la surface. Nous les en remercions.

- Remplacement des automates Sauter

Nous rencontrons des problèmes sur les automates Sauter installés sur notre site. Ce type d'automates n'étant plus fabriqués, l'entreprise Sauter nous propose leur remplacement par des automates en IP. Cependant, le produit proposé n'est pas compatible avec la version actuelle de la GTC. Cela implique donc le remplacement complet de l'installation GTC pour pouvoir supporter les nouveaux automates. Des études sont réalisées par PMA pour le remplacement de ce logiciel.

- Parquet de l'Hôtel Tertiaire

La remise en état du parquet nécessite un ponçage et une vitrification.

Les travaux ont été effectués au 1er étage (salle de repos) en 2022 le lieu le plus sollicité.

- Rafraichissement peinture sanitaire

Un rafraîchissement des peintures dans les sanitaires de Numerica 2 a été effectué.

- Menuiseries intérieures

Lors d'un état des lieux nous avons constaté un problème de fixation et d'étanchéité sur plusieurs châssis des bâtiments de Numerica 1. Avec l'aide des services de PMA, les réparations ont été effectuées en 2022.

- Escalier entrée principale

Les contremarches en granit se décollent ce qui nécessite une remise en état régulière. Afin d'éviter les dépenses annuelles de cette réfection, nous étudions différentes solutions.

- Système de sécurité incendie (SSI)

Une vigilance particulière doit être apportée au système de sécurité incendie.

Le SSI ACTIVA1000 pour la Détection automatique et ACTIVA COM pour le CMSI ont été installés lors de la construction du bâtiment Numerica 1 en 2002 et ont été étendus, en 2007, au bâtiment Numerica 2.

Le SSI de Numerica est donc très ancien et, certaines pièces, notamment la carte mère, ne sont plus commercialisées.

La Société Chubb nous a transmis un devis pour la modernisation de la centrale de Numerica 1 & 2. Il s'agirait de remplacer le système actuel par un nouveau modèle CHUBB. La modernisation entre ces 2 équipements est simplifiée car le câblage est compatible et la plupart des périphériques peuvent être conservés.

Montant du devis : 39 500 € HT

- Contrôle d'accès

Le système « contrôle d'accès » et « d'intrusions » de l'Hôtel Tertiaire est obsolète. La gamme Sintony de chez Siemens n'est plus commercialisée depuis 2017, après 20 ans de services. Depuis 2019, les nouveaux systèmes construits par Siemens ne prennent plus en compte le langage Sintony et plus particulièrement les lecteurs SMG71 qui construisent le réseau de l'Hôtel Tertiaire.

Une étude pour son remplacement est actuellement initiée par les services PMA.

- Problème d'infiltration

Depuis des années, nous rencontrons un problème d'infiltration d'eau sur les terrasses et les toitures. Le sinistre relatif aux infiltrations du rez-de-jardin de Numerica 2.

Sinistres déclarés non soldés :
- Toiture de Numerica 1 (consécutif à la mise en place du nouveau groupe froid)
- RDJ de Numerica (lié à l'étanchéité de la terrasse de N2)

Sinistres déclarés et soldés :
- Toiture de Numerica 2 - bâtiment B
- Toiture de l'Hôtel Tertiaire

10. Services

10.1 Télécommunications

La majorité des structures hébergées à Numerica a choisi de souscrire un contrat d'abonnement auprès de la SEM. Le débit internet mutualisé est maintenant en service. 11 entreprises ont déjà souscrit au service.

10.2 Fourniture d'accès à Internet sur réseau extérieur

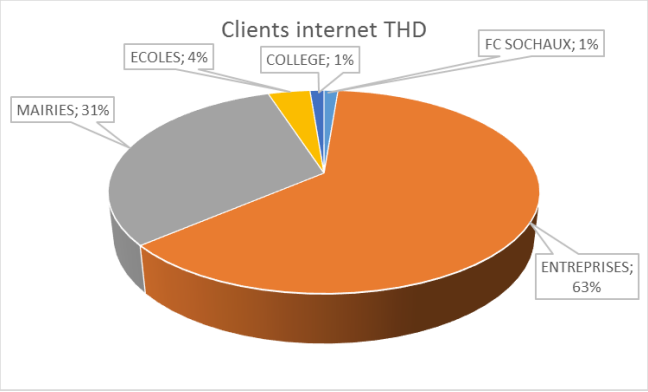

Nous constatons une bonne fidélité de nos clients qui apprécient la réactivité en cas d'incident et la souplesse en cas d'évolution de leurs projets. Nous notons cependant une baisse du chiffre d'affaires en partie due aux offres concurrentielles agressives des grands opérateurs nationaux qui sont dans une logique de prise de part de marché à tout prix.

10.3 Salle d'hébergement

Notre salle d'hébergement est quasi complète. Des opérateurs nous sollicitent régulièrement pour accueillir de nouveaux équipements.

Il est important de rappeler la particularité de cette salle qui réunit beaucoup d'opérateurs internationaux, nationaux et locaux. Il s'agit d'un réel point d'interconnexion. C'est un atout pour le territoire en raison du développement de l'internet des objets et de l'arrivée de la 5G qui demandent des points de connexion de proximité.

Afin de conserver cet atout pour notre territoire, il est important de penser à l'extension de l'espace d'accueil des équipements clients et à la sécurisation des postes énergie et refroidissement.

Le bâtiment Numerica 1 est équipé d'un onduleur qu'il convient de remplacer pour une valeur d'environ 40 000 €.

Point de vigilance, cette salle d'hébergement dépend également du groupe froid du bâtiment qui présente des points de faiblesse. Un nouveau groupe, plus petit, a été mis en place par PMA en début d'année 2022 pour suppléer au groupe principal en hiver (période chauffage) et le secourir en cas de défaillance en été (période climatisation).

10.4 Audiovisuel - Scène numérique

Ma Scène Nationale et le conservatoire occupent régulièrement le lieu pour des résidences d'artistes, des projets en relation avec les établissements scolaires locaux et autres structures.

La SEM assume son rôle de gestionnaire des locaux en fonction des différents utilisateurs.

Un document d'état des lieux contradictoire a été mis en place et fonctionne correctement. Il fait état de l'inventaire matériel et des besoins particuliers des artistes (chauffage, climatisation, astreintes particulières, autres ...).

Les relations entre nos structures sont bonnes et malgré l'absence de régisseur dédié, nous ne notons pas de dérives ou difficultés particulières.

Certains équipements de la scène et des studios deviennent vieillissants ou obsolètes.

L'utilisateur Ma scène nationale a mené travaille autour d'un projet de Radio qui utilisera les studios et la scène numérique. Un budget important a été obtenu dans ce cadre avec notamment le remplacement du parquet, des éclairages allogènes remplacés par des leds, ainsi que le remplacement de consoles son et lumière de la scène et une modification profonde de l'espace studios. Une convention tri partite et un avenant à la DSP ont été rédigés par PMA.

11. Les projets

11.1 Go Innovation numérique 2022

► **Financement du programme**

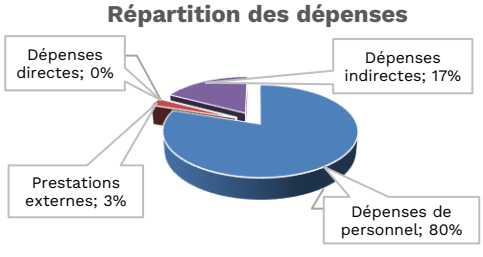

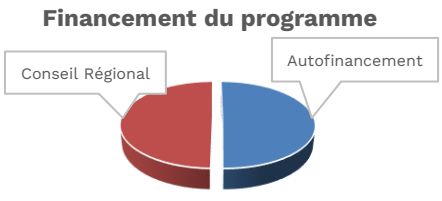

▶ Le programme

Objectif : créer les conditions favorables à l'émergence d'une offre numérique innovante à développer les usages numériques et à fédérer une communauté d'enseignants-chercheurs chercheurs et d'entrepreneurs.

Mise en œuvre : ce programme d'actions est structuré en trois thématiques, qui s'adressent à toutes les entreprises commerciales, artisanales, industrielles et de services, de la micro-entreprise à la PME.

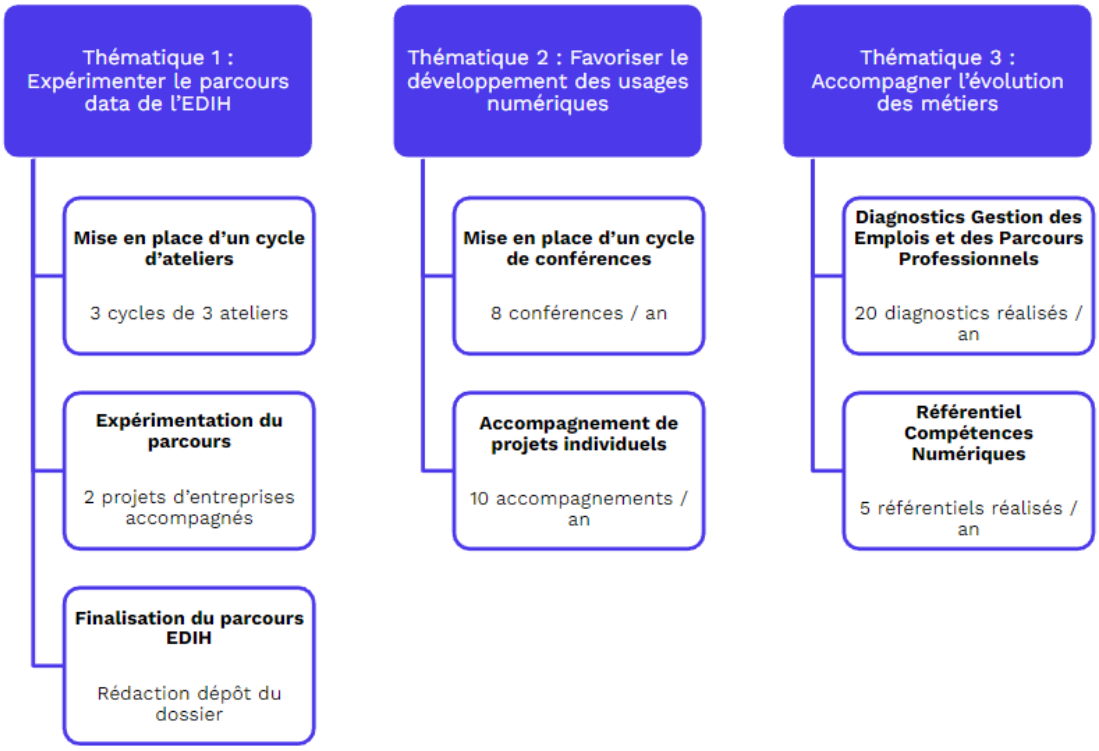

Thématique 1 : Expérimenter le parcours data de l'EDIH

Numerica a élaboré un parcours intitulé "de la Data à l'IA" dans le cadre de la structuration du projet européen sur les European Digital Innovation Hubs (EDIH) dont la déclinaison régionale se nomme Dedihcated BFC. Celui-ci permet notamment de faire monter en compétences les entreprises sur le domaine du management de leurs données. L'année 2022 a été l'occasion de tester le parcours afin de valider la méthodologie d'accompagnement en vue de son essaimage.

Trois cycles d'ateliers ont eu lieu au cours de l'année 2022

Liste des entreprises inscrites aux ateliers

Liste entreprises inscrites	Lieux
Véranda Rêve	Besançon
Sporthopéo	Montbéliard
Spin On	Besançon
Pragmateck	Montbéliard
Diiage	Dijon
Digital change consulting	Besançon
CCI Saône Doubs	Montbéliard
McDonald's NFC	Montbéliard
Genario	Dijon
HLP	Besançon
Opale Energies	Besançon
Mamadou consultant	Dijon
CERP	Dijon
SAMS	Montbéliard
Javey	Besançon
COMMAC	Montbéliard
Cognilearning	Besançon
Web&design	Montbéliard

Sur un objectif de 5 entreprises inscrites par lieux de session, nous avons recensé 7 entreprises inscrites à Montbéliard, 4 à Dijon et 7 à Besançon.

Deux accompagnements individuels parcours Data type EDIH

Entreprise & Dirigeant	Métiers de l'entreprise	Adresse
COMMAC Philippe Welker	Bureau d'études et revendeur de solutions d'assainissement-traitement des eaux usées ou eaux de pluie	Cours Louis Leprince-Ringuet 25200 Montbéliard
Préambules Carole Dobels	Agence de communication participative	4 avenue Carnot 25200 Montbéliard

Finalisation dossier EDIH

Numerica a contribué à la rédaction de la candidature de DEDIHCATED. Le consortium, porté par le Pôle Véhicule du Futur a été lauréat de l'appel à projet en mai 2022.
Le lancement officiel de DEDIHCATED a eu lieu le 1er décembre 2022.

Thématique 2 : Favoriser le développement des usages numériques

L'objectif est d'inciter les structures (entreprises, établissements publics et associations) à utiliser davantage le numérique en les informant sur les nouveaux usages et en les accompagnant dans la mise en place de solutions adaptées à leurs besoins.
Des actions de sensibilisation visant à faire connaître les solutions numériques existantes afin notamment, de les intégrer au sein de processus industriel ou commercial des entreprises, ont été effectuées et des accompagnements pour la mise en place de ces solutions ou pour le développement de nouveaux produits innovants ont été réalisés.

Cycle de conférences : les clés du monde numérique

AGENDA 2022	Thématiques	Nb inscrits
03/03/2022	*« Faites fructifier les données stratégiques de votre entreprise ! »* Animé par Pierre-Yves Dymarski & Jean-Philippe Porcherot_ATOL CD	38
07/04/2022	*« Tout ce que vous devriez savoir de la cybersécurité de votre entreprise ! #1 #Failles humaines »* Animé par Pascal Chatonnay_Université de France-Comté	44
05/05/2022	*« Tout ce que vous devriez savoir de la cybersécurité de votre entreprise ! #2 #Failles techniques »* Animé Nicolas Dussert_3S Sécurité	32
09/06/2022	*« La data au service des RH de votre entreprise ! »* Animé par François Dilly & Benoît Chéroux_Next Decision	24
07/07/2022	*« Intelligence Artificielle - l'IA appliquée en entreprise : présentation de cas d'usages »* Animé par Raphaël Couturier_Institut FEMTO-ST	43
08/09/2022	*« Comment révéler toute votre performance industrielle à l'aide d'un MES ? »* Animé par Ludovic Dié_Shift Consulting	15
10/11/2022	*« Déployer un projet complet de gouvernance des données »* Animé par Guillaume Cambaud-Pinon_Umanis-CGI	16
08/12/2022	*« Comment utiliser la datavisualisation pour analyser vos données clients ? »* Animé par Gilles Cymbalista_UMANIS-CGI	23

Les conférences ont été enregistrées et sont visionnables sur la chaîne YouTube de la Sem Numerica : https://www.youtube.com/user/semnumerica

Liste des projets accompagnés sur l'année 2022

Porteur de projet	Ville	Type d'accompagnement
Noirot SA	SELONCOURT (25230)	Accompagnement à la création d'un site internet et référencement de ce dernier
EST MACHINES TECHNIQUES	OFFEMONT (90300)	Accompagnement à la mise en place de nouvelles fonctionnalités sur le site internet et notamment la mise en place d'une API entre l'ERP Sage et le site E-commerce. Accompagnement pour renforcer la visibilité du site internet via l'optimisation du référencement
GRETA	MONTBELIARD (25200)	Accompagnement à la rédaction d'un cahier des charges concernant la conception d'une application de gestion et de suivi des parcours pédagogiques des stagiaires en formation.
Mohanita	MANDEURE (25350)	Accompagnement à la stratégie marketing digitale. Accompagnement à la restructuration du site internet.
Pragmateck solutions	MONTBELIARD (25200)	Identification d'une évolution possible pour l'ERP de l'entreprise. Mise en relation avec les laboratoires de recherche publique en vue d'un projet innovant.

CRII 2000	MONTBELIARD (25200)	Aide à la définition du besoin. Mise en relation avec des prestataires qualifiés sur industrie du futur en vue d'un audit 360.
Patrick COLLETTE	MONTBELIARD (25200)	Projet de création d'entreprise en déployant un ERP faisant appel à l'intelligence artificielle. Mise en relation avec réseau pour affiner le projet.
SAGE 366	BESANCON (25000)	Aide à la définition du besoin. Accompagnement à la stratégie marketing digitale. Accompagnement à la restructuration du site internet.
Mary Sera	MONTBELIARD (25200)	Accompagnement technique pour la mise à jour du site internet et optimisation de la visibilité sur internet.
Delphine Flachat	FESCHES-LE-CHÂTEL (25490)	Accompagnement technique pour la mise à jour du site internet et optimisation de la visibilité sur internet (Référencement et réseaux sociaux)

L'accompagnement des TPE / PME sur la transformation numérique représente une mission importante pour Numerica. Il permet aux porteurs de projet de bénéficier d'une expertise technique et stratégique.

Les accompagnements se déclinent sous différentes modalités :

- rédaction de cahiers des charges
- conseil dans le choix de solutions techniques
- identification de prestataires informatiques
- aide à la lecture de devis
- aide à la recherche de financement
- aide à l'élaboration d'une stratégie de communication digitale.

Au-delà de l'analyse des besoins et de la rédaction du cahier des charges, Numerica assure de plus en plus la maîtrise d'ouvrage des projets à déployer. Ces types d'accompagnements ne sont réalisés par aucune autre structure ; c'est pour cette raison qu'il est important de les conserver dans les programmes à venir. Beaucoup de TPE ou PME sont déroutées dès que la thématique numérique apparaît, elles ont besoin d'être guidées.

Thématique 3 : Accompagner l'évolution des métiers liée à l'intégration du numérique

L'objectif est de sensibiliser les entreprises aux impacts de l'intégration numérique dans leurs pratiques quotidiennes et de les accompagner dans l'analyse des évolutions de leur métier.

Ce programme a visé l'augmentation du niveau des compétences numériques en Région, la préparation aux nouveaux métiers et l'accompagnement au changement des emplois existants. Deux outils ont été créés spécifiquement :

- Un outil DIAG : Diagnostics Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP)
- Un outil « matrice de compétences ». Cet outil contient le référentiel de compétences et offre deux possibilités :
  - Mesurer les écarts entre le niveau des compétences requises pour exercer un métier et le niveau des compétences détenues par la personne exerçant le métier
  - Faciliter le recrutement d'une personne (même principe que ci-dessus)

En 2022, 21 audits ont été réalisés.

Liste des structures accompagnées			
Ville	**Structure**	**Outil DIAG GEPP**	**Outil matrice de compétences**
70000 VESOUL	BURI CARVELLI	x	
25640 ROULANS	GENIATEST	x	
90400 BOUROGNE	RAPALA France	x	
25230 SELONCOURT	NOIROT	x	x
90300 OFFEMONT	EMT	x	x
90100 DELLE	BC ALTEO	x	
25420 BART	PANOPACK	x	
21000 DIJON	CGFL	x	
25000 BESANCON	SPIN ON	x	
90000 BELFORT	TRINAPS	x	
25260 COLOMBIER-FONTAINE	SAFE METAL	x	
21300 CHENOVE	ADHEX	x	
70000 VESOUL	GIGAMEDIA	x	
90150 FONTAINE	XPO LOGISTIQUE	x	
25420 VOUJEAUCOURT	RUTECKI	x	
70000 VESOUL	ETS BRET VESOUL	x	
90400 MEROUX-MOVAL	ZONOVA	x	
25300 PONTARLIER	SCHRADER Pacific Advanced Valves	x	
70100 ARC-LES-GRAYS	JOHN DEERE	x	
25480 PIREY	SOPIL	x	
70400 HERICOURT	CREA2I		x
25200 MONTBELIARD	MARY SERA		x
25490 FESCHES-LE-CHÂTEL	DELPHINE FLACHAT		x

Tout comme les diagnostics GEPP, les référentiels numériques ne sont pas reconduits dans le programme Go Innovation 2023 en raison de la charge de travail des collaborateurs sur qui cette thématique repose.

11.2 Go Innovation 2023 : de nouvelles actions

Le programme 2023 a été élaboré en tenant compte du bilan réalisé en 2022 et des constats faits dans le cadre du programme Industrie du Futur.

Le schéma de l'action 2023 se présente ainsi :

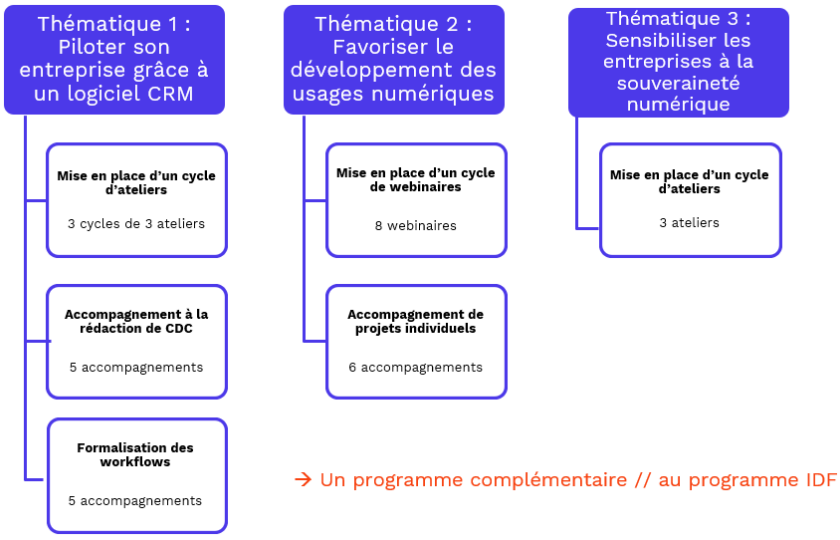

11.3 Appui aux PME-PMI : Programme « industrie du futur BFC »

Le Cetim porte, au nom d'un consortium, un plan industrie du futur composé de plusieurs modules :

- Elaboration de la feuille de route de transformation,
- Intégration numérique,
- Lean et accompagnement au changement,
- Intégration robotique,
- Intégration autres briques technologique.et organisationnelle

► **Le programme**

Ce programme propose, dans le cadre du module « intégration numérique » un accompagnement pour faciliter la mutation digitale des entreprises industrielles vers l'Industrie du Futur.
Il s'adresse aux entreprises industrielles de type PME et ETI de Bourgogne-Franche-Comté.
Il inclut des prestations de conseil et de mise en place de solutions logicielles innovantes sur l'ensemble de la chaîne de valeur :

- Relation client,
- Marketing,
- Conception,
- Pilotage de la production, maintenance,
- Gestion des flux
- Optimisation énergétique,
- Logiciels spécifiques filières.

▶ Prestations facturées par Numerica

Numerica intervient en tant que partenaire et facture 3 types de prestations :

- Apport d'affaires : 1 000€ HT par PME/TPE détectée avec un projet qualifié par le CETIM
- Suivi, planning et livrables : 1 100€ HT par jour (2 jours de travail)
- Prestations pour accompagner l'entreprise à la réalisation d'un cahier des charges technique et fonctionnel pour appel d'offres vers les prestataires : 1100€ HT par jour (3 jours de prestation) - L'objectif est de 30 accompagnements par an

▶ A noter

En regard de la période de la COVID-19, le programme a été reporté d'une année supplémentaire, soit de 2020 à 2023.

▶ Etat d'avancement

Nombre de projets accompagnés : **219**

Des prestataires du Pays de Montbéliard Agglomération interviennent sur des projets de l'usine du futur :

- HLP Service
- Share and Move Solutions
- Web & Design
- Qualigest

Localisation des entreprises et projets

DEPARTEMENT	PROJETS
Côte d'or	33
Doubs	49
Haute-Saône	44
Jura	46
Saône et Loire	25
Territoire de Belfort	6
Yonne	15
Nièvre	1
TOTAL	219

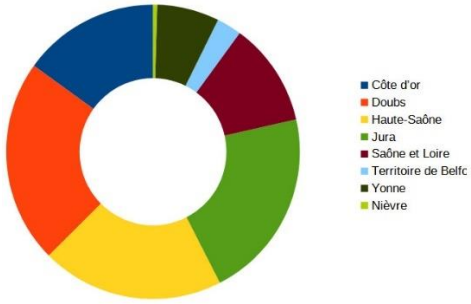

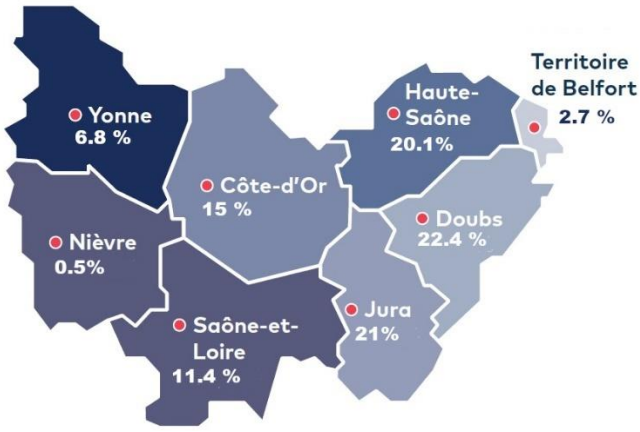

Ventilation par type de projet/logiciel

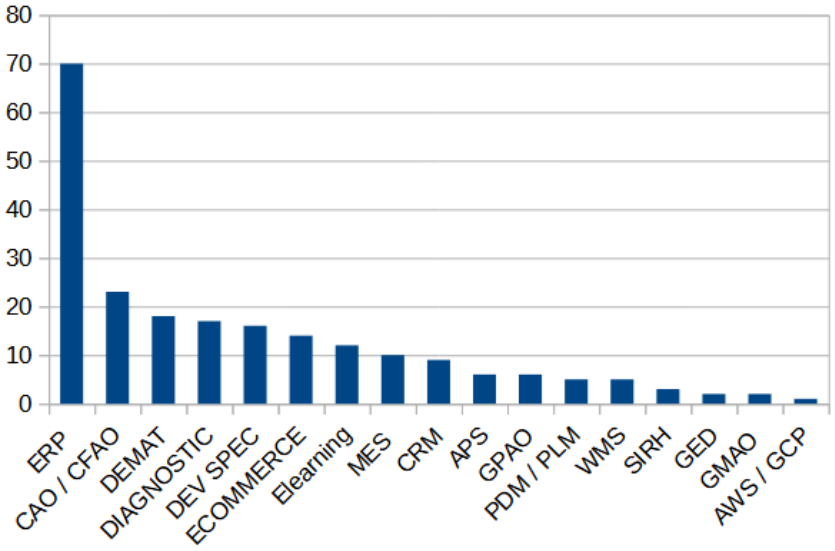

► **Bilan financier actuel :**

- Total Commandes : 373 150 €
- Facturées 2020 : 3 000 €
- Facturées 2021 : 42 550 €
- Facturées 2022 : 84 850 €
- Reste à facturer : 242 750 €

Remarque : Le module numérique piloté par Numerica représente 70% des projets du programme Industrie du futur (219 accompagnements au 30/04/2023 sur un total de 310 projets tous modules confondus). Numerica a atteint, et même dépassé les objectifs. Le programme Industrie du Futur se termine au 31/07/2023 et sera remplacé par un nouveau programme "Industrie Durable et Performante" pour seulement 60 projets. Nous avons cependant une crainte sur l'arrêt du dispositif global par la Région à fin 2023. Nous espérons tout de même une reconduction du programme pour la brique numérique que nous portons.

11.4 Ateliers E.Peri&School

► **Le projet**

Ce projet fait partie du programme Territoire d'Innovation (TI, anciennement TIGA). L'action e-PERI&SCHOOL « Périscolaire et scolaire numériques » a été lancée en septembre 2020 et se déroule pendant quatre années scolaires. Les ateliers sont dispensés sur les temps scolaires ou périscolaires de 141 écoles : 80 pour Pays de Montbéliard Agglomération et 61 pour Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Les ateliers e-PERI&SCHOOL permettent aux enfants du CE1 au CM2, de découvrir les nombreuses facettes du numérique, de la programmation à l'impression 3D en passant par la manipulation de kits électroniques.

► **Etat d'avancement**

Les chiffres du projet E.Peri&School au 31/12/2022 :

- 117 sessions ont été réalisées
- 2279 enfants ont déjà suivi le programme
- 86 écoles ont déjà participé
- 75 communes ont été concernées

Le dispositif est déployé depuis maintenant trois ans. L'année 2023-2024 sera l'année de clôture du dispositif dans le cadre du programme Territoire d'Innovation.

11.5 Programme Territoire Intelligent et Durable de PMA

Dans leur Projet de mandat 2020 – 2026, les élus de Pays de Montbéliard Agglomération ont précisé leur ambition de se positionner comme un territoire intelligent et d'être acteur dans la transition numérique. Ils ont ainsi défini leur stratégie : « *Apporter de nouveaux services et usages numériques pour le bien vivre ensemble de tout un territoire unifié, cohérent et contributif de 72 communes et 142 000 habitants* ».

Dans le cadre de l'Appel à projets « Territoires intelligents et durables » de la Région Bourgogne Franche-Comté, l'agglomération de PMA a déposé un dossier décliné en 6 projets dont l'objectif est de proposer des services numériques, simples, efficaces, ludiques facilitant la vie quotidienne, responsabilisant les habitants, développant la citoyenneté, l'équité sociale, le tout en s'affranchissant virtuellement et volontairement des limites communales :

- **Projet 1** : une gestion innovante de l'enlèvement des déchets dans les points de collectes et de regroupements : l'information sur les taux de remplissage séduira les habitants et permettra une nouvelle dynamique de l'enlèvement des déchets
- **Projet 2** : une plateforme unique facilitant la connaissance des activités sportives, culturelles, touristiques, événementielles et se voulant particulièrement ludique via des agents conversationnels
- **Projet 3** : une collaboration citoyenne et contributive visant à améliorer la sécurité dans un objectif de Territoire vigilant
- **Projet 4** : la résorption des déserts médicaux au travers d'une plateforme d'orientation et d'accompagnement des professionnels de santé et d'information de l'offre médicale
- **Projet 5** : un Entrepôt – Jumeau numérique de données numériques souveraines et sécurisées pour une fédération d'acteurs du numérique et de l'Intelligence Artificielle
- **Projet 6** : la valorisation des données par la mise en œuvre ambitieuse de traitements algorithmiques afin de donner du sens à ce capital en le transformant en données utiles (processus de Data Mining), une première déclinaison pourra porter sur les données multiformes en notre possession sur les entreprises

Pour mener à bien ces 6 projets, l'agglomération du pays de Montbéliard a lancé six marchés publics. Numerica a remporté les marchés des projets 5 et 6 et œuvre depuis l'été 2022 à leur réalisation.

11.6 Programme EDIH

DEDIHCATED BFC est l'European Digital Innovative Hub (EDIH) lauréat pour la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Réunissant 13 partenaires, DEDIHCATED BFC se positionne comme la solution au retard numérique des entreprises de la région BFC.

Plus précisément, DEDIHCATED BFC vise à atteindre les quatre objectifs spécifiques suivants :

- Établir un réseau régional fort et intégré, agissant comme un lien intermédiaire et transparent entre les entreprises et les actifs régionaux et extrarégionaux
- Être pleinement intégré dans le réseau européen EDIH pour mettre à niveau les outils DEDIHCATED BFC (tests, formation, etc.) pour mieux répondre aux problématiques des entreprises face à leur digitalisation
- Consolider et faciliter l'accès aux capacités régionales de recherche et d'innovation des entreprises industrielles régionales sur 3 technologies : données et Intelligence Artificielle ; réalité virtuelle et augmentée ; et IoT et capteurs
- Soutenir le développement des compétences et l'accès aux financements, piliers complémentaires pour la réussite des projets de transition numérique des entreprises

Le projet DEDIHCATED BFC s'articule autour de différents types de services offerts aux entreprises configurés autour de deux principaux parcours :

- Un service d'amorce – également appelé entry level ou first level service, destiné à détecter les besoins et évaluer la maturité digitale des entreprises souhaitant poursuivre le parcours EDIH
- Un parcours « de la data à l'IA » ou From data to AI for company management » destiné à mettre en place des moyens permettant de tester des outils d'exploitation de données avant acquisition
- Un parcours « digitalisation : process et production vers le jumeau numérique » ou « Digitalization of business processes and production to the digital twin » pensé pour apporter aux PME un regard sur les axes de l'usine du futur et les technologies de conception et de production avancées
- Un service d'accès aux autres sources de financement (notamment européennes) et à une montée en visibilité des entreprises du secteur numérique ou des entreprises ayant suivi l'un des parcours

Numerica porte le parcours de la data à l'IA, dont l'objectif principal est d'accompagner les entreprises vers une logique data-centric pour :

- Prendre des décisions éclairées et objectivées par les données de l'entreprise = PILOTAGE
- Optimiser les process (observation => compréhension => préventif => curatif) = EFFICIENCE
- Créer de nouveaux produits et services à forte valeur ajoutée = DÉVELOPPEMENT
- Anticiper les situations à venir (analyse prédictive) = PREDICTION
- Provoquer des situations à venir (analyse prescriptive) = PRESCRIPTION

Le lancement opérationnel de DEDIHCATED a été acté en décembre 2022.

► **Actions EDIH 2023 :**

Pour déployer l'offre de services, 2 marchés ont été lancés. L'un intitulé "Plateforme de stockage et de traitement de données" dont l'objectif est l'acquisition d'un espace d'hébergement, offrant un environnement de travail collaboratif (partage d'outil) et sécurisé aux entreprises accompagnées. Le deuxième marché "Appel à compétences numériques - Prestations d'accompagnement vers la Business Intelligence" a pour vocation à recenser les experts numériques selon 6 lots :

- Lot 1 : Consulting : audit du système d'information data, préconisations, plan d'actions concernant la thématique choisie
- Lot 2 : Business Intelligence (BI)
- Lot 3 : Délégation DPO / Mise en conformités normes RGPD
- Lot 4 : Solutions logicielles BI

- Lot 5 : Développement d'applications sur mesure
- Lot 6 : Développement d'algorithmes d'Intelligence Artificielle

L'année 2023 devra également permettre à Numerica d'affiner sa méthodologie d'accompagnement. Les premiers accompagnements sont prévus en septembre 2023.

11.7 Numerica Formation

L'année 2022 a permis de confirmer la progression de l'activité formation avec un chiffre d'affaires de 563 872 €, quasiment identique à celui de 2021 mais réalisé avec une chargée de développement en moins (équivalent 0,7 ETP) sur le territoire bourguignon.

Environ 200 projets de formation ont été réalisés pour une cinquantaine de clients accompagnés.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires	105 943 €	213 005 €	355 612 €	305 962 €	561 594 €	563 872 €

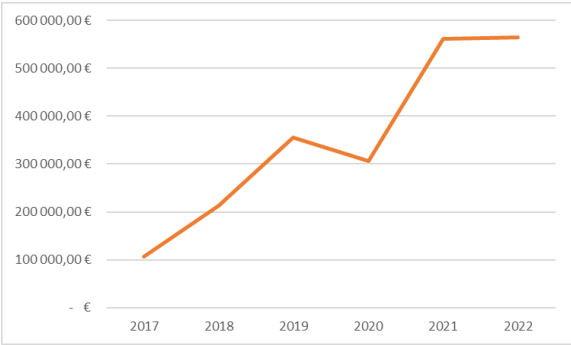

En 2022, le chiffre d'affaires de l'activité formation a été réparti autour de 4 activités :

- des formations professionnelles courtes (entre 1 à 5 jours)
- une formation certifiante de niveau 5 labellisée Grande École du Numérique (GEN)
- un dispositif de formation permettant à des personnes de définir leur projet professionnel et d'acquérir des compétences requises pour intégrer une formation qualifiante (DAQ)
- des formations destinées à des particuliers dans le cadre de leur compte personnel de formation (CPF)

	Formations courtes	GEN	DAQ	CPF	TOTAL
Chiffre d'affaires	375 468 €	83 442 €	72 487 €	32 475 €	563 872 €

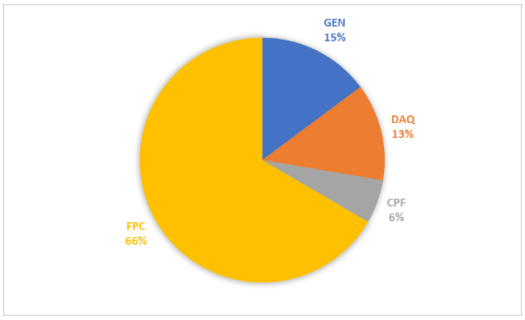

► **Ressources humaines**

En 2022, l'activité formation s'est concentrée principalement sur 4 personnes :

- un responsable du pôle formation
- une chargée de développement
- une assistante formation
- un formateur, arrivé en août 2022. Il intervient sur tous les domaines d'activité du pôle formation (DAQ, GEN, CPF et formation courtes).

► **Management de la qualité**

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a prévu une obligation de certification des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences. Au 1er janvier 2022, DataDock a disparu et a laissé place à un référentiel national unique nommé Qualiopi. Pour pouvoir bénéficier de fonds publics ou mutualisés, les organismes doivent être certifiés auprès d'un organisme certificateur.

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

La SEM Numerica a été certifiée en juin 2021 par AFNOR Certification. La démarche qualité et d'amélioration continue initiée dans le cadre de cette certification est un outil de pilotage de l'ensemble de l'activité formation. La certification a été délivrée pour une durée de 3 années. L'audit de suivi réalisé en mai 2023 encourage la SEM Numerica à persévérer dans sa démarche.

► **Communication**

En 2022, la SEM Numerica a édité un catalogue de formation inter-entreprises qui a été envoyé par courrier à 100 entreprises Bourguignonnes et 100 entreprises Franc-Comtoises ciblées.

Tout au long de l'année, des actions de communication ciblées ont également été réalisées :

- envoi d'une newsletter mensuelle avec les formations inter-entreprises à venir
- communication effectuée sur les réseaux sociaux pour présenter des formations et des témoignages de stagiaires.
- Edition d'une plaquette de communication relative à la mise en place d'un cycle de formation sur le management de la DATA
- Edition d'un calendrier des actions de formation inter-entreprises

► **Formation professionnelle continue :** des actions de formation à destination des salariés de structure privée et publique

- **Chiffres clés 2022**

	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Nombre d'actions de formation	104	160	200
Nombre d'heures stagiaires effectuées	15 866	76 800	24 491
Nombre d'heures d'animation	3 356	4 600	4 611
Nombre de stagiaires formés	411	1150	752
Nombre de structures accompagnées	27	36	50

La diminution en 2022 du nombre d'heures effectuées et du nombre de personnes formées s'explique par le repositionnement de Numerica uniquement sur des plateaux techniques avec un maximum de 12 stagiaires et non plus des groupes de 20 stagiaires comme en 2021.

- **Evolution des principaux clients**

Clients	2021	2022	Tendance 2023
STELLANTIS - Formation professionnelle continue - Congé de mobilité	31% 18% 13%	24% 7% 17%	↘ = ↘
Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté - GEN - DAQ	23% 13% 9%	28% 15% 13%	↗ = ↘
FAURECIA	7%	0%	↘
VETOQUINOL	3%	5%	↘
CPF (Compte personnel de formation)	3%	6%	↗
GIP CPAGE	2%	3%	=
KUBA	-	3%	=
INJECTPLAST	-	2%	=
SAVOYE	-	2%	=

- **75% du chiffre d'affaires a été réalisé par 9 clients en 2022**

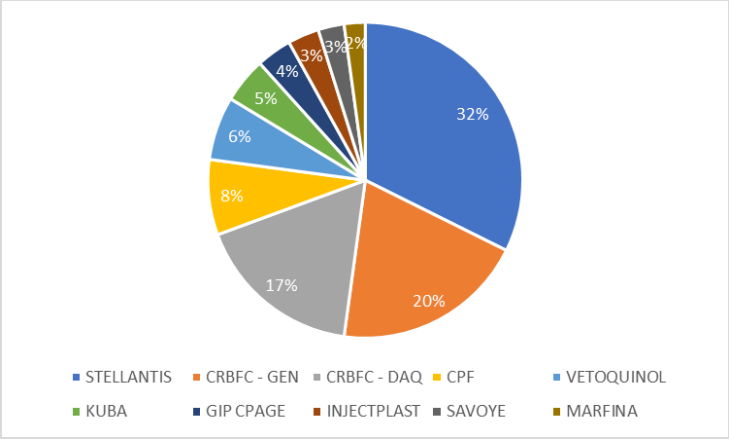

- **Thématiques les plus demandées**
  - Langages de développement
  - DATA
  - Base de données
  - Communication digitale
  - CAO / PAO
  - Sécurité informatique
  - Management de projet

► **<u>Dispositif en Amont de la Qualification</u>**

Le Dispositif en Amont de la Qualification (DAQ) permet d'accompagner des personnes à l'élaboration de leur projet professionnel. Parcours de formation individualisé, il permet de :

- déterminer les orientations et vérifier les aptitudes à l'exercice d'un métier,
- valider les compétences requises pour accéder à une formation qualifiante et/ou un accès direct à l'emploi.

Depuis début 2021, la SEM Numerica intervient auprès de 6 autres organismes de formation dans le dispositif :

- L'Afpa de Belfort,
- Le CFPPA de Valdoie
- Le Greta 70-Nord Franche Comté, porteur du groupement
- Le CFA du Pays de Montbéliard,
- L'ACEREP R2D d'Héricourt,
- L'ADCH d'Héricourt.

En 2022, la SEM Numerica a effectué deux types d'animation :

- Plateau découverte : réalisé sur une semaine, il permet aux participants de découvrir la filière, les métiers et les formations numériques
- Plateau professionnalisant : d'une durée de 3 semaines, il permet aux participants d'acquérir les prérequis pour accéder à une formation qualifiante ou accéder à un emploi

Ce sont plus de 100 stagiaires qui ont réalisés un plateau dans les locaux de Numerica

► **<u>Formation certifiante développeur web et web mobile labellisée Grande Ecole du Numérique</u>**

- **Labellisation Grande Ecole du Numérique (GEN)**

Labellisée en 2016, la formation développeur web et web mobile a permis de former 80 personnes avec un taux de réussite moyen de 86% à l'examen du Titre Professionnel.

La formation a obtenu le renouvellement de son label GEN en 2021 pour une durée de trois années.

- **Chiffres clés des 5 premières promotions résultants d'une enquête réalisée début 2023 auprès des anciens stagiaires de la formation**
  - 18,5% des stagiaires poursuivent leurs études
  - 62,9% des stagiaires sont en emploi en France (départements 90, 25, 68, 75), Suisse et Canada
  - 65% sont en CD
  - 70% avaient un niveau bac ou inférieur à leur entrée en formation
  - 78,9% occupent des emplois hors Entreprise de Services Numériques (ESN). La formation permet d'exercer un métier dans des services informatiques tous secteurs d'activité confondus.
  - 30,8% possèdent une structure juridique (en temps plein ou en activité complémentaire)

- **Retour sur la quatrième promotion**
  - La formation « développeur web et web mobile » a débuté en septembre 2021 et s'est terminée en mai 2022.
  - Composée de 15 personnes, les coûts pédagogiques ont été financés par la région de Bourgogne-Franche-Comté et par Transition Pro pour une personne en reconversion.
  - Au terme de la formation, 86% des participants ont validé le Titre Professionnel de niveau 5 « Développeur web et web mobile »
  - A l'issue de la formation :
    - 7% des participants poursuivent des études
    - 40% sont en emploi
    - 33% ont créé leur entreprise
    - 20% sont en recherche d'emploi

► **Ateliers de sensibilisation aux usages du numérique**

- **Pour les séniors**

Il existe une vraie disparité sur l'utilisation de l'outil et l'accès aux démarches personnelles qui sont de plus en plus dématérialisées. Après une démarche très active de Pays de Montbéliard Agglomération dans le déploiement du très haut débit sur son territoire, l'agglomération a décidé d'accompagner les séniors dans leurs premiers usages numériques.

En 2022, 100 séniors ont bénéficié d'un cycle de 5 ateliers (soit 10 heures de formation au total). Ces ateliers avaient pour objectif de faciliter l'utilisation d'un support numérique dans ses pratiques quotidiennes et de résoudre des problèmes récurrents liés à l'utilisation d'une tablette ou d'un ordinateur type PC.

5 cycles d'ateliers se sont déroulés dans les communes de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et des ateliers ont débuté dans l'Yonne.

► **Perspectives 2023**

- Une chargée de développement pour le territoire bourguignon a été recrutée début mai 2023
- Etude de faisabilité pour développer de nouvelles actions de formation dans le cadre du projet France 2030
- Projet de création d'une certification propre à Numerica dans le domaine du management de la DATA
- Edition d'un nouveau catalogue pour la période de septembre 2023 à septembre 2024
- Continuité des actions DAQ et GEN réalisées pour le CRBFC
- Continuité des actions en faveur des séniors sur le département de l'Yonne

► **Points de vigilance**

- Numerica Rubika Formation est consommateur de temps
- Stellantis : Ralentissement de l'activité en formation professionnelle continue à Sochaux car développement d'une université interne. Baisse également du nombre de personnes accompagnées dans le cadre d'un projet de reconversion.
- Faurecia : Ralentissement de l'activité lié à l'arrivée d'un nouvelle responsable formation
- PMA : ateliers séniors confiés à un autre organisme
- Vetoquinol : Actions de formation orientées métiers en 2023
- La baisse de chiffre d'affaires de certains clients devrait être compensée par le développement de l'activité en Bourgogne.
- La poursuite de la formation GEN à partir de 2024 dépend de l'appel d'offres régional dont les réponses seront communiquées mi-septembre.
- Changement des modalités de fonctionnement du CPF, les stagiaires devront participer financièrement à l'achat de leur formation (30%)
- Temps partiel thérapeutique du responsable du pôle formation jusqu'à septembre 2023.

► **Ecole de design numérique**

La SEM Numerica et l'école Rubika de Valenciennes ont lancé en septembre 2022 une formation en design numérique sur le campus universitaire de Montbéliard. Une structure commune a été créée et capitalisée par les deux partenaires. La formation se déroulant en apprentissage, un troisième partenaire, le CFA du Pays de Montbéliard, a été associé au projet.

Le plan d'affaires a été travaillé et régulièrement présenté aux partenaires et aux organismes financiers qui ont donné leurs avis et conseils. La Banque des Territoires s'est déclarée favorable à un accompagnement de la société par une subvention de démarrage.

Des actions de communication, de promotion de la formation ont démarré en 2022. Deux sessions de concours d'entrée se sont déroulées en avril et juin 2022.

La première promotion a débuté en septembre 2022 avec 6 étudiants en contrat d'apprentissage. Ils effectuent leur alternance dans des entreprises qui sont présentes sur le territoire national : Île de France, Hauts-de-France, Vosges, Doubs. 5 d'entre eux poursuivront leur formation à la rentrée 2023 en dernière année du diplôme (Titre Professionnel de niveau Bac+5 en management et ingénierie du design).

Pour la rentrée 2023, deux sessions de concours, précédées d'actions de promotion auprès d'écoles cibles et auprès des étudiants directement, ont été organisées en avril et juin 2023.

La seconde promotion débutera en septembre 2023. Une dizaine d'étudiants sont attendus.

Des partenariats sont en cours de discussion avec notamment Adobe Education Monde qui est très intéressé par l'orientation donnée à cette formation en particulier vers la modélisation 3D des matériaux souples.

12. La communication et l'événementiel

► **Réseaux sociaux**

- LinkedIn : env. 930 abonnés au 31/12/2021 / env. 100 publications
- Facebook : environ 1390 abonnés au 31/12/2022 / env. 50 publications
- Twitter : environ 130 abonnés au 31/12/2022
- Instagram : env. 780 abonnées au 31/12/2022 / env. 30 publications

► **Création de contenus**

- **E-mailing**
  - **Newsletter** : bimestrielle – 5 envois en 2022 / 1500 lecteurs
  - **Webinaires** : annonce, rappel, modalités d'inscription – 20 envois en 2022 / 6200 lecteurs
  - **Formation** : annonce des dates, rappels, informations pratiques sur les aides et modalités de financement - 3 envois en 2022 / 1230 lecteurs

► **Supports de communication**

- Création du Catalogue Formation qui est désormais non daté pour pouvoir être redistribué d'une année sur l'autre – en complément, un planning des dates de formation a été réalisé

► **Les événements de l'année 2022**

- **8 juin 2022 – Conférence de presse de l'Atelier des Môles (Montbéliard)**

  Présentation de la refonte du site de l'« Atelier des Môles » réalisée par l'un des stagiaires de la formation dispensée par Numerica « Développeur web & web mobile » labellisée Grande École du Numérique lors de son stage de fin de formation. Le stagiaire était encadré par la chargée de communication de la structure.

- **25 juin 2022 – Festival INOUIH (Sochaux)**

  Stand de démonstration de l'action e-PERI&SCHOOL : kits de programmation électroniques, imprimante 3D, robot. Animation assurée par des enfants bénéficiaires de l'action sur l'année scolaire 2021/2022.

- **30 juin 2022 – After'GEN (Numerica)**

  Soirée de remise des diplômes des stagiaires de la formation « Développeur web & web mobile » labellisée Grande École du Numérique. Elle a été couplée à une soirée réseautage avec les anciens. Des ateliers thématiques ont été organisés pour permettre les échanges et proposer des pistes d'amélioration de la formation.

- **8 & 9 octobre 2022 – Fête de la Science (Montbéliard)**

  Stand de démonstration de l'action e-PERI&SCHOOL : kits de programmation électroniques, imprimante 3D, robot. Animation assurée par nos partenaires des Francas du Doubs.

- **9 décembre 2022 – Morbiflette (Numerica)**

  Repas convivial de fin d'année organisé dans les locaux de la SEM. Locataires, partenaires, administrateurs et équipe de la SEM étaient présents pour partager un moment convivial avant les fêtes de fin d'année.

► **Perspectives 2023**

- Recrutement d'une nouvelle personne en alternance en communication/marketing pour la rentrée 2023
- Déploiement d'une campagne de promotion de l'offre Numerica Immobilier via un affichage 4/3

Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte au Capital de 3 252 450 €
53 avenue Chabaud Latour – 25202 MONTBELIARD Cedex
RCS BELFORT B 875 550 295

RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MARDI 6 JUIN 2023

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

SECTION 1 - RAPPORT DE GESTION

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité durant l'exercice écoulé

(Article L. 232-1 du Code de Commerce)

Notre société a continué sans changement significatif son activité telle que définie par l'objet social.

Il vous est exposé ci-dessous l'évolution des principales valeurs du bilan et du compte de résultat.

INDICATEURS CLÉS AU 31/12/2022

Patrimoine :

- 3 026 logements gérés sur 26 communes
- 7 logements sous mandat de gestion
- 13 logements en gestion d'entretien
- 591 dossiers présentés en CALEOL
- 425 attributions de logements

Relation client :

- Affaires enregistrées : 2 104
- Enquête de satisfaction (auprès d'un panel de 300 locataires) :
    - 66 % de locataires satisfaits de la propreté des parties communes
    - 77 % de locataires satisfaits des équipements et des interventions sur les parties communes

Investissement immobilier : 1 0622 025 €

- Construction : 7 361 249 €
- Acquisition : 88 000 €
- Réhabilitation : 3 115 390 €
- Composants : 57 386 €

Dépenses et programmation Gros Entretien & Remplacement de Composants :

Idéha a poursuivi ses efforts dans l'amélioration du patrimoine.

- Les dépenses consacrées à ces travaux se décomposent ainsi :
    - Sur sites identifiés : 327 759 €
    - Remise en état des logements vacants : 1 130 641 €
    - Restructuration : 7 524 €
    - Adaptation logements au handicap : 118 294 €
    - Autres travaux : 166 954 €
- Montant de la provision Gros Entretien sur la base du plan de programmation de travaux 2023/2027 : 2 670 810 € (ligne spécifique relative aux dépenses d'innovation & valorisation du patrimoine)

Risques locatifs :

- Vacance : 5.22%, se décomposant ainsi :
    - Vacance technique : 1.71%
    - Vacance commerciale : 3.57 %
- RLS : -735 607 €
- Stock impayés : 1 886 438 € - taux impayés : 10.68 %

Total du bilan : 164 990 259,98 €

Chiffre d'affaires : 17 699 532 €

Résultat net : 1 005 993 €

LE DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

Livraisons			NBR LOGTS
Constructions			30
	PONTARLIER St Pierre seniors	CN CONV	30
Réhabilitations			56
	SOCHAUX - Evoironnes Ferry Jaurès	REHAB CONV	56
Démolitions			-40
	SOCHAUX - 11/13 Ferry	DEMOL CONV	-16

Maîtrise d'ouvrage déléguée		
	GOUX LES USIERS - maison médicale	PRESTATION

Travaux			NBR LOGTS
Constructions			95
	COLOMBIER F. Champ de foire	CN CONV	13
	SOCHAUX -Confluence	CN CONV	7
	PONTARLIER - H2	CN CONV	16
	SELONCOURT - Clos Champêtre	VEFA CONV	8
	DAMPIERRE LES BOIS - St Laurent	CN CONV	15
	VALENTIGNEY - Pézole 1	CN CONV	36
Démolitions			48
	VALENTIGNEY - Pezole 29 à 34	DEM CONV	48

Etudes			NBR LOGTS
Constructions			**117**
	BAUME LES DAMES - Habitat inclusif		10
	BAUME LES DAMES - LLS		12
	BEAUCOURT - La Fabrique	VEFA CONV	12
	DASLE - les Vergers		12
	MATHAY - Grande Rue		12
	HERICOURT - rue des Prés		10
	MONTENOIS - Môquet	CN CONV	17
	VALENTIGNEY - Pézole 2		20
	VALENTIGNEY - Pézole 3		12
Réhabilitations			**64**
	MAICHE - Guynemer	REHAB CONV	56
	GRAND CHARMONT - Bataille	REHAB CONV	8
Accession			**12**
	SOCHAUX - Pasteur		12

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Héricourt « Organdis 2 »

Pour information, l'immeuble est inscrit en immobilisation en cours pour un montant de 1 530 087,09 € ; le montant du capital restant dû au titre des emprunts CDC s'élève à 1 340 411,63 €.
Pour rappel, l'opération de construction de 14 logements à Héricourt « Organdis 2 » en VEFA est suspendue depuis mars 2017, en raison de la faillite du promoteur la « SCI LA GRAND'PRE » et de l'assureur.

Idéha a actionné la garantie financière d'achèvement consentie par le Crédit Agricole de Franche-Comté.
Ce dernier a reconnu devoir sa garantie à la société Idéha et a fait désigner à cet effet, la SARL PN DUCATEL en qualité de mandataire ad hoc pour achever l'immeuble *(ordonnance du 13/12/2018).*

Afin de préserver les recours du garant contre les constructeurs et leurs assureurs, une procédure d'expertise judiciaire a été engagée.
L'expert judiciaire, M. JACQUET, doit rendre son rapport d'expertise pour le 28 avril 2023 ; toutefois, ce délai pourrait être prolongé par le magistrat en raison de la mise en cause récente de nouvelles parties.

Les travaux d'achèvement étant retardés par l'expertise judiciaire, Idéha a sollicité le Préfet de Haute-Saône en vue d'obtenir une prorogation de 18 mois des agréments liés à cette opération dont l'échéance est prévue fin avril 2024.

Parallèlement, Idéha a décidé de se faire accompagner par un expert d'assuré afin d'une part, de déterminer les responsabilités potentielles, constater et chiffrer les préjudices subis par Idéha au regard notamment de la perte de loyers et d'autre part, de rechercher des solutions amiables.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE 2022

Dans le cadre du déploiement du projet stratégique de développement ideh@venir (approuvé le 23/02/21 par le CA)

- Propositions de missions d'ingénierie aux collectivités :
    - Livraison de la maison de santé en juin 2022 pour le compte de la Communauté de Communes Altitude 800 en qualité de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée.
    - Diverses propositions d'offres de missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le compte de collectivités (commune d'Etalans / rénovation d'un presbytère, communauté de communes Lacs et Montagnes / maison de santé pluridisciplinaire, commune Pierrefontaine-les-Varans / création nouveau périscolaire).
- Gestion de logements communaux pour le compte de collectivités : dans le prolongement du mandat signé avec la maire de Dasle, les communes de Geney et d'Exincourt ont décidé de confier également à Idéha la gestion de leurs logements communaux (effet au 01/01/2023)
- Habitat inclusif : dans la continuité du projet d'habitat seniors livré sur la commune de Pontarlier en tout début d'année 2022, Idéha a souhaité se positionner sur une consultation lancée par le Département du Doubs en février 2022 concernant le développement d'habitat inclusif sur le territoire en déposant 4 dossiers.

  Le 30 juin 2022, la collectivité a informé Idéha que ses quatre projets d'habitat inclusif situés à Baume-les Dames, Valentigney, Audincourt et Maîche ont été retenus par l'Assemblée délibérante après avis de la Conférence des Financeurs.

Depuis, Idéha a lancé les 1ères démarches visant à engager les études d'ingénierie et à élaborer le projet de vie sociale et partagée pour chacune des structures avec l'appui de prestataires partenaires.

- Conventions de partenariat :
    - Avec Alogia : Idéha a signé une nouvelle convention de partenariat le 28 septembre 2022 lors du congrès HLM qui s'est tenu à Lyon qui prévoit le renforcement de leur coopération dans les projets d'accompagnement des seniors.
    - Avec Julienne Javel : le Conseil d'Administration d'Idéha a approuvé le 13 décembre 2022 la nature du partenariat proposé avec l'association Julienne Javel, référente dans le domaine du travail social et de la solidarité, en vue de renforcer leur collaboration et d'unir leurs compétences afin de développer l'offre de logements et proposer de nouveaux services destinés aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.
- Evolution de l'organisation des services : Idéha a connu lors de la période de juin à décembre 2022 des changements notables dans l'organisation de ses services impactant plus de la moitié de ses effectifs, ceci dans un contexte social, économique et environnemental très contraint.

  Des évolutions devenues nécessaires pour permettre à la société d'améliorer ses performances tant sur la qualité de service rendu aux locataires que sur sa capacité financière à porter dans la durée de nombreux projets. Cette transformation s'est avérée également indispensable pour la société dans le but de renforcer ses propres compétences internes, lui permettant ainsi d'intervenir sur des domaines d'activités totalement inconnus.

  Ces décisions ont conduit à des modifications de postes de travail, des créations de nouveaux métiers, des mutations internes et des formations spécifiques. Des collaborateurs se sont vu doter de nouveaux outils de gestion pour rendre les tâches de travail plus aisées et efficaces. La nouvelle organisation s'est trouvée stabilisée en toute fin d'année dernière, il restait quelques ajustements mineurs à mettre au point en début d'exercice 2023.
- Point sur le projet de création d'une Foncière territoriale : la création d'une foncière territoriale a été évoquée à diverses reprises en conseil d'administration :
    - 18 novembre 2021 : le CA a autorisé le Direction Générale d'Idéha à poursuivre les démarches engagées en vue de créer une foncière territoriale ;
    - 8 février 2022 : le CA a approuvé le principe de création d'une foncière territoriale et autorisé la Direction Générale à solliciter l'avis des instances de gouvernance disposant d'un siège au CA :
        - 12 avril 2022 : approbation de la création d'une foncière territoriale par le Syndicat Intercommunal de l'Union ;
        - 12 avril 2022 : approbation de la création d'une foncière territoriale par l'Assemblée Spéciale des Actionnaires Publics ;
        - 17 mai 2022 : approbation de la création d'une foncière territoriale par la Commune d'Etupes.
        - 12 avril 2022 : le CA a approuvé le projet de statuts de la foncière territoriale et autorisé la convocation de l'AGO en vue d'approuver la création de cette foncière.

  L'Assemblée Générale Ordinaire, dans sa séance du 8 juin 2022, après avoir pris connaissance de la démarche engagée par Idéha, a approuvé à la majorité la création d'une foncière territoriale sous forme de Société par Actions Simplifiée à Associé Unique ainsi que le projet de statuts.

  Enfin, le CA, dans sa séance du 4 octobre 2022, a procédé à la désignation des collectivités, établissements publics et organismes privés ou sociaux, actionnaires d'Idéha, appelés à siéger au sein du Comité Permanent.

HACT France : quelques informations essentielles relatives à la société coordination

- Fonctionnement des instances :
  - Le Conseil d'Administration s'est réuni à 9 reprises au cours de 2022
  - Deux Assemblées Générale Mixtes se sont tenues en septembre et octobre (modifications des statuts sur la détermination du siège social, nomination de censeurs, présentation du rapport de gestion et du rapport financier de 2021, …)
- Principaux sujets abordés en CA :
  - Renouvellement du mandat de Président du CA cumulant la Direction Générale
  - Résultat de l'élection des représentants des locataires au CA
  - Approbation du transfert du siège social
  - Désignations de membres au sein de commissions internes
  - Examens de candidatures d'entrée et décision d'admission
  - Prise d'acte pour l'intégration de 10 nouveaux associés au sein d'HACT France
  - Approbation de la convention de partenariat avec la Fédération des Epl
  - Examen du rapport définitif de l'ANCOLS
  - Actualité des 5 comités : stratégique, technique & achat, financier, audit et partenariats
  - Cotisations & budgets
- Quelques indicateurs :
  - 29 associés
  - 22 439 logements
  - 403 salariés
  - 174 millions d'euros de chiffre d'affaires

Elections des représentants des locataires

Après validation par le Conseil d'Administration du 8 juin 2022 du projet de protocole des élections des représentants des locataires et des modalités de fonctionnement de la commission électorale, Idéha a procédé à l'élection de ses nouveaux représentants de locataires le 7 décembre 2022.

Seule la liste CSF a présenté des candidats.

Ont été élus :
- Ali MOKHNACHE
- Laurie BOUCHOT

A compter de cette date et, pour une durée de 4 ans (2022/2025), ces membres seront conviés à assister aux séances du conseil d'administration à titre consultatif.

Augmentations des coûts de construction et allongements des délais de livraison

Les opérations ont été impactées par la crise des matériaux du bâtiment en raison notamment de la flambée du coût des matières premières.
Entre la faible production en 2020 occasionnée par la crise sanitaire et la forte demande en 2021 liée à la reprise économique, les délais d'approvisionnements sur les chantiers ont été allongés avec, pour conséquence, un décalage de l'ensemble des interventions. Si sur certains de chantiers la hausse des coûts a été contenue grâce à des modifications techniques, d'autres ont enregistré des augmentations significatives.
A titre d'exemple :
- CN / Colombier Fontaine, Le Châtelot : le délai de livraison est impacté principalement par le Covid (arrêts durant le GO ayant déphasé les interventions de tous les autres lots), et dans une moindre mesure par les approvisionnements de matériaux + 8mois. La hausse des coûts est contenue : environ 17k€ (modifications techniques privilégiées).

- CN / Pontarlier, H2 : le délai de livraison est tenu, malgré des difficultés d'approvisionnement concernant principalement les briques en phase GO. La hausse des coûts : 15k€ surcoût matériaux + 32k€ défaillances d'entreprises.
- CN / Sochaux, Confluence : le délai de livraison a été impacté par la réalisation du GO, la difficulté de l'ouvrage a été sous-estimée + 2 mois. La hausse des coûts : 20k€ surcoût matériaux.
- CN / Valentigney, Pezole 1 : le délai de livraison devrait être reporté d'un mois environ. La hausse des coûts : 13k€ surcoût matériaux déjà demandés.
- REHAB / Sochaux, Ferry-Jaurès : le délai de livraison a été reporté de 2 mois environ sans avoir de lien direct avec la hausse ou les retards d'approvisionnement. La hausse des coûts : 38k€ surcoût matériaux.

Impact de la hausse du livret A

Les augmentations successives du taux du livret A à 1 % au 1er février 2022 puis à 2 % au 1er août 2022 ont un impact fort sur les charges financières de l'année se traduisant par une hausse de 317 k€.
Le volume des prêts indexés sur le livret A représente au 31/12/2022, 83 % du volume global des prêts, 17% étant des prêts à taux fixes.

Sinistre à Maîche

En février 2022, une importante fuite de fuel provenant de la cuve a été détectée sur le programme de Maîche - Guynemer avec un risque de pollution liée à l'épandage du combustible dans les réseaux.
La mobilisation des services d'Idéha et des entreprises intervenantes ont permis d'éviter toute pollution.
L'ensemble des travaux effectués, d'un montant de 94 539€, sont les suivants :

- Intervention d'urgence pour pompage ;
- Nettoyage de la cuve ;
- Mise en place d'une résine pour réparation, traitement et décontamination des terres souillées.

La réhabilitation de ce groupe immobilier, programmée en étude en 2023 prévoit le remplacement du mode de chauffage actuel.

Augmentation des coûts des énergies et maîtrise des charges :

La reprise économique post-confinement, les pénuries et les difficultés d'approvisionnement ont exercé une forte tension sur les sources d'énergie avec pour conséquence des hausses successives de tarifs.
La hausse des prix des énergies a un impact sur les locataires mais également sur les bailleurs.
Les pouvoirs publics ont annoncé des mesures ponctuelles d'aide à travers la mise en place d'un bouclier tarifaire.
La hausse des prix de l'énergie oblige Idéha à faire preuve d'adaptabilité et de réactivité :

- La priorité, sur les investissements annuels, donnée à la rénovation thermique des immeubles
- Un ajustement, depuis fin 2021, des provisions de charges locatives sur le chauffage collectif pour éviter des régularisations trop brutales
- Des actions de communication en direction des locataires afin de les sensibiliser sur la maîtrise des consommations d'énergie
- La mise en place d'un groupe de travail en début de second semestre 2022 qui a permis de recenser les travaux à réaliser en 2023 (avec une enveloppe budgétaire supplémentaire de plus de 100 K€) visant à réduire les consommations électriques dans les communs

Cependant, l'augmentation des prix est de nature à multiplier les situations d'impayés des locataires en aggravant l'équilibre économique souvent fragile de ces derniers.

Clôture du contrôle ANCOLS (*Agence Nationale de Contrôle du Logement Social) :*

Le 15 décembre 2022, le comité du contrôle et des suites a décidé de clore le suivi du contrôle des suites du rapport définitif établi le 13 décembre 2021.
Des actions correctrices concernant les points de vigilance et axes d'amélioration ont d'ores et déjà été mises en place par la société.

Accueil de ressortissants ukrainiens :

L'engagement d'Idéha en 2022, dans le cadre de la solidarité nationale, illustré par quelques éléments :

- Notre Direction des Territoires & Clientèle a participé à une vingtaine de réunions partenariales (en visio / présentiel) à Montbéliard et à Besançon ;
- 30 baux ont été signés avec l'association ADDSEA en charge de l'intermédiation locative pour permettre l'accueil de familles Ukrainiennes. La répartition s'est faite sur les programmes bénéficiant du chauffage collectif (souhait du gestionnaire), à savoir :
  - Audincourt – Montanot : 12 logements
  - Etupes – La Montagne : 15 logements
  - Sochaux – Graviers : 3 logements

A fin décembre 2022, l'ADDSEA indique que 399 personnes ont été logées en intermédiation via les associations sur le Doubs, principalement sur Besançon.

Événements importants survenus entre la clôture de l'exercice et l'établissement du rapport de gestion

Nouvel axe de développement : projet de Luxeuil-les-Bains

Lors du conseil d'administration du 26 janvier 2023, la Direction d'Idéha a présenté une opportunité de développement basée à Luxeuil-Les-Bains, dans le secteur de l'hébergement touristique.

L'étude en cours porte sur la faisabilité d'une opération immobilière située sur l'îlot face aux Thermes (Avenue des Thermes, Boulevard Richet). Cet îlot comprend deux résidences d'apparts'hôtel (« Les Thermes » et « le Métropole », 64 studios et un restaurant au global).
Cette opportunité pourrait intégrer à proximité un autre ensemble immobilier, plus exactement un ancien hôtel à l'abandon (« hôtel du Parc ») d'une surface totale de 1200 m² avec des capacités de construction neuve dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un second îlot.

L'objectif est de développer une offre de logements sur ce nouveau territoire et de remettre à niveau l'offre d'hébergements existants.
Il s'agit là d'une opportunité pour Idéha de se positionner à Luxeuil-les-Bains et d'investir un nouveau marché, dans un secteur porteur en termes de tourisme, tout en bénéficiant de la dynamique et des capacités de financement pour les études d'ingénierie liées à la labellisation « Petite Ville de demain ».

Ce projet, en lien avec le Projet de Développement Stratégique, s'inscrit dans un cadre volontariste de diversification des activités d'Idéha et d'extension de son implantation territoriale en Haute Saône sur l'axe Héricourt / Luxeuil, et notamment dans les communes lauréates du programme national « Petite Villes de Demain ».
Cette opération envisagée concerne l'hébergement hôtelier, le logement, la restructuration urbaine de ce secteur de ville.

Elle associe la Ville de Luxeuil, la Région Bourgogne Franche-Comté (compétente en matière de développement touristique), des partenaires financiers et un cabinet spécialisé qui apportera ses compétences en matière d'études marketing, de mise à niveau de l'offre hôtelière et de préconisations pour le programme immobilier.

Nouvel impact de la hausse du livret A

Après les augmentations successives du taux du livret A en 2022 (jusqu'à 2 % au 1er août 2022), le taux de ce dernier a été relevé à 3% depuis le 1er février 2023. Cette nouvelle évolution va avoir un impact fort pour les organismes HLM qui vont voir leur charge financière s'accroitre considérablement.
Idéha estime que ses charges d'intérêts vont encore augmenter en 2023 impactant ainsi lourdement son résultat financier et sa capacité d'investissement.

Activités en matière de recherche et de développement

La Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Dans le cadre des objectifs définis dans son plan stratégique de développement ideh@venir, Idéha se mobilise fortement en matière de construction neuve, d'entretien du patrimoine mais également en matière de qualité de services apportée aux locataires et d'accompagnement des parcours de vie. Les projets en direction des seniors et des publics en situation de handicap s'inscrivent totalement dans cette démarche volontariste de notre société.

Idéha fait également de la rénovation thermique une des lignes de force de son action afin de contribuer à la maîtrise des charges locatives ; la société poursuit les rénovations d'immeubles énergivores et d'ici fin 2024, Idéha aura lancé l'intégralité des réhabilitations thermiques des logements en étiquettes F et G.

Idéha entend également élargir son périmètre d'intervention territoriale sur les départements de Haute Saône et du Territoire de Belfort. Divers projets ont été d'ores et déjà ciblés par la Direction Générale.

En complément du développement de ses activités, Idéha continue à nouer des partenariats avec des acteurs externes permettant d'engager des projets ambitieux dans un processus de co-construction et de bénéficier d'expérimentations.

La feuille de route 2023, remise récemment à l'ensemble des collaborateurs de la société, détermine notamment les objectifs de développement tels que décrits ci-dessous.

PROGRAMMATION 2023

Réceptions			NBR LOGTS
Constructions			86
	DAMPIERRE LES BOIS- Saint Laurent	CN CONV	15
	COLOMBIER F. Champ de Foire	CN CONV	13
	PONTARLIER - H2	CN CONV	15
	VALENTIGNEY - Pezole 1	CN CONV	36
	SOCHAUX - Confluence	CN CONV	7
Démolitions			-48
	VALENTIGNEY - Pezole 29 à 34	DEMOL CONV	-48

Travaux			
Constructions			98
	SELONCOURT - Clos Champêtre	VEFA CONV	8
	DASLE - Les Vergers	CN CONV	12
	BEAUCOURT - La Fabrique	VEFA CONV	12
	VALENTIGNEY - Pezole 2		20
	VALENTIGNEY - Pezole 3 séniors		12
	MATHAY - 9 Grande Rue	CN CONV	12
	BAUME LES DAMES - Bonnaymé habitat inclusif		10
	BAUME LES DAMES - Bonnaymé LLS		12
Réhabilitations			152
	GRAND CHARMONT - Bataille	REHAB CONV	8
	SOCHAUX- barres Graviers	REHAB CONV	144
Démolitions			0

Etudes	NBR

			LOGTS
Accession			**12**
	SOCHAUX Pasteur		12
Constructions			**27**
	MONTENOIS - Môquet	CN CONV	17
	HERICOURT - rue des Prés		10
Réhabilitations			152
	MAICHE - Guynemer	REHAB CONV	56
	AUDINCOURT - rue des Prés	REHAB CONV	96
Démolitions			0

Opportunités

	MAICHE - habitat inclusif	CN
	AUDINCOURT - habitat inclusif	CN
	FESCHES LE CHATEL - habitat inclusif	CN
	PONTARLIER - Ampère LLS + PSLA	CN
	BLAMONT - Quartier Mignerey LLS + ACC	CN
	BAUME LES DAMES -Les Saints	CN
	FRASNE - Grande Rue	CN
	MONTBELIARD - Lizaine	AA
	VOUJEAUCOURT Blongeotte	CN
	LUXEUIL LES BAINS	AA
	LURE	AA
Nombre de projets		11

LANCEMENT DU PLAN DE VENTES

Dépt	EPCI	VILLE	Adresse	Nombre de logements et typologie						DPE au 10/03/2021
				Studio T1 T1' T1bis	T2	T3	T4	T5 et plus	TOTAL	
25	PMA	Audincourt (NC)	rue Duvernoy			1	2		**3**	E (T3) D (T4)
25	PMA	Dampierre les Bois	34, Grande rue		3	6	3		**12**	E
25	PMA	Audincourt	Pl. de la citoyenneté					7	**7**	D
25	PMA	Audincourt	rue de la Somme					4	**4**	D
25	PMA	Valentigney (NC)	rue César Franck				3		**3**	D
25	PMA	Grand Charmont	1, chemin des Lys		2	4	2		**8**	F (2 logts) E (6 logts)
25	PMA	Valentigney	rue César Franck		6	5	3		**14**	D
25	PMA	Colombier Fontaine	Champ de Foire	FONCIER						

Informations sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce, il convient de communiquer les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard dans le tableau suivant :

Factures TTC reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (fournisseurs)					
	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures Hors Taxes reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées					0 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre des factures exclues	/				
Montant total des factures exclues	/				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal, article L 441-6 ou article L 441-3 du Code du Commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : à préciser	☐ Case à cocher			
	Délais légaux : à préciser	☒ Case à cocher	30 jours pour sous-traitance, 45 jours et 60 jrs (suivant négociations fournisseurs)		

Factures TTC reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (clients)					
	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures Hors Taxes émises en 2020 non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(D) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées	125 992,76	82 611,34	53 968,66	309 462,59	572 035,35
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,88 %	0,58 %	0,38 %	2,17 %	4,02 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(E) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre des factures exclues					
Montant total des factures exclues					
(F) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal, article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : à préciser	☒ Case à cocher	A terme échu, le 05 du mois suivant la facturation des loyers		
	Délais légaux : à préciser	☐ Case à cocher			

Résultats - Affectation

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 17 699 531,95 € contre 17 132 744,60 € pour l'exercice précédent.

Le montant des subventions d'exploitation s'élève à 79 096 € contre 96 845 € pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 2 823 874,81 € contre 2 595 859,14 € pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 20 629 229,16 € contre 19 830 632,74 € pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 8 524,49 € contre 7 174,79 € pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 7 456 927,79 € contre 7 128 553,87 € pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 825 441,34 € contre 1 740 597,74 € pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 040 313,97 € contre 1 952 005,26 € pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 843 668,04 € contre 831 958,13 € pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 48 ETP contre 47 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 6 562 760,87 € contre 5 729 904,97 € pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 292 457,18 € contre 419 071,04 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 19 030 093,68 € contre 17 809 265,80 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 599 135,48 € contre 2 021 366,94 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -20,89 %.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -1 379 824,82 € (-1 057 063,03 € pour l'exercice précédent), il s'établit à 219 310,66 € contre 964 303,91 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 828 596,81 € contre 459 404,49 € pour l'exercice précédent,
- de l'intéressement d'un montant de 41 913,72 € contre 16 659,30 € pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de 1 005 993,75 € contre un bénéfice de 1 407 049,10 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -28,50 %.

Au 31 décembre 2022, le total du Bilan de la Société s'élève à 164 990 259,98 € contre 157 739 167,26 € pour l'exercice précédent.

Evolution du Fonds de Roulement

Compte tenu de l'évolution de l'écart de financement constaté entre les factures d'investissements enregistrées au compte "Immobilisations en cours" et les emprunts et subventions comptabilisés au 31 décembre de chaque exercice, le Fonds de Roulement évolue de la façon suivante (chiffres en milliers d'euros).

Situation financière

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Capitaux propres	33 417	35 161	37 950	41 387	43 138
Emprunts long terme	99 826	101 123	105 903	109 704	114 473
Provisions	2 389	2 314	2 332	2 599	2 970
Immobilisations nettes	- 129 392	- 130 495	-138 449	-144 853	-150 292
Ecarts financiers	+ 642	- 5 277	-3 983	- 3 868	- 3 879
Intérêts compensateurs	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT	**+ 6 882**	**+ 2 826**	**+ 3 753**	**+ 4 929**	**+ 6 410**

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, la synthèse de la situation de l'endettement de notre société. Les chiffres qui vous sont présentés doivent être interprétés en tenant compte de la spécificité de l'activité d'Idéha.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Endettement	98 889	100 158	104 939	108 711	113 473
Capitaux propres	33 417	35 161	37 950	41 387	43 138
Endettement/Capitaux propres	2.96	2.85	2.77	2.63	2.63
Chiffre d'Affaires	16 663	16 836	16 892	17 133	17 700
Endettement/Chiffre d'Affaires	5.93	5.95	6.21	6.35	6.41
Intérêts d'emprunts	1 316	1 388	1 158	1064	1381
Coût d'endettement	**1,33 %**	**1,39 %**	**1,10 %**	**0,98 %**	**1,22 %**

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1 005 993,75 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

- Bénéfice résultant de l'activité agréée 1 047 882,68 €
  affecté au compte « Réserves facultatives sur activité agréée »
  Compte qui s'élève ainsi à la somme de 8 872 365,61 €
  le compte « réserves facultatives » s'élève ainsi à 18 785 533,36 €

- Perte résultant de l'activité non agréée - 41 888,93 €
  affecté au compte « Report à nouveau débiteur » sur activité non agréée
  Compte qui s'élève ainsi à la somme de - 420 827,78 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 43 137 904,81 €

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 646 € et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

SAIEM IDEHA

Exercice clos le 31 décembre 2022

TABLEAU FINANCIER

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Capital social	3 252 450	3 252 450	3 252 450	3 252 450	3 252 450
Nombres d'actions ordinaires	21 683	21 683	21 683	21 683	21 683
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre maximal d'actions futures à créer - Par conversion d'obligations - Par exercice de droits de souscription					
Chiffre d'affaires hors taxes	17 699 532	17 132 745	16 892 238	16 835 725	16 381 989
Résultat avant impôts, participation, dotation	6 562 339	6 209 386	6 098 526	5 554 960	5 135 734
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés	41 914	16 659	47 313	75 485	23 569
Résultat après impôts, participation et dotations	1 005 994	1 407 049	1 347 977	969 974	1 484 399
Résultat distribué					
Par action résultat après impôts avant dotations	300,72	285,60	279,08	252,71	237,94
Par action résultat après impôts et dotations	46,39	64,89	62,17	44,73	68,46
Dividende attribué à chaque action					
Effectif moyen des salariés de l'exercice	48	47	46	50	47
Montant de la masse salariale	2 040 314	1 952 006	1 832 222	1 863 326	1 807 188
Cotisations sociales et avantages sociaux	843 668	831 957	813 456	828 260	824 844

SECTION 2 : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons, dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Le capital social de la société Idéha s'élève à 3 252 450 euros et se divise en 21 683 actions.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article R 225-102 du Code de Commerce, le Conseil d'administration a, dans sa séance du 30 septembre 2020, a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence M. Claude LIEBUNDGUTH assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société et ce, pour une durée de 6 années (en application de l'article 14 des statuts).

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2022, la Composition du Conseil d'Administration est la suivante :

- 7 administrateurs représentant le Syndicat Intercommunal :
  - M. Etienne BOURQUIN (Héricourt)
  - M. Daniel DEFRASNE (Pontarlier)
  - M. Claude LIEBUNDGUTH (Sochaux), Président Directeur Général
  - Mme Sylviane MARBOEUF (Baume-les-Dames)
  - M. Kamel REBAI (Audincourt)
  - M. Marc TIROLE (Dampierre-les-Bois)
  - Mme Martine VOIDEY (Voujeaucourt)
- 3 administrateurs issus de l'Assemblée de l'Assemblée Spéciale :
  - M. Christophe FROPPIER (Montbéliard)
  - M. Mathieu GAGLIARDI (Seloncourt)
  - M. Jean-Louis NORIS (Pays de Montbéliard Agglomération), Vice-Président
- Le représentant de la Commune d'ETUPES : M. Philippe CLAUDEL
- Le représentant d'Action Logement Immobilier : M. Yvan TROCELLIER
- Le représentant du Crédit Agricole de Franche-Comté : M. Jérôme BIGNON
- Le représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations : M. Antoine BERTHAUT
- Le représentant de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté : Mme Léa FAYE
- Le représentant de Logissim Conseil
- Les représentants des locataires, avec voix consultative (élection du 7 décembre 2022) :
  - M. Ali MOKHNACHE
  - Mme Laurie BOUCHOT

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux
(Article L. 225-37-4 du Code du Commerce)

1 - M. Jérôme BIGNON représentant la société « Crédit Agricole de Franche-Comté » est également :

Sociétés	Adresse	Mandat
SA AKTYA	6 rue Louis Garnier – Besançon (25)	Administrateur
SA MICROPOLIS	3 boulevard O – Besançon (25)	Administrateur
HABITAT 70	26 rue de Fleurier – Vesoul (70)	Administrateur
TERRITOIRES 70	23 rue de la Préfecture – Vesoul (70)	Censeur

2 - M. Yvan TROCELLIER, représentant la société "Action Logement Immobilier", est également :

Sociétés	Adresse	Mandat
Maison pour Tous	79 rue de la République - CHAMPAGNOLE (39)	Censeur

3 - M. Daniel DEFRASNE, représentant le « Syndicat Intercommunal de l'Union », est également :

Sociétés	Adresse	Mandat
HABITAT 25	5 rue Loucheur – Besançon (25)	Administrateur
SOLIHA	30 rue du Caporal Peugeot – Besançon (25)	Administrateur
Syndicat de l'Abattoir du Haut Doubs	3 rue des Tourbières – Pontarlier (25)	Président
Syndicat Intercomm. des Eaux de Joux	15 rue du Frambourg –La Cluse et Mijoux (25)	Président
ADIL du Doubs	1 rue de Ronde du Fort Griffon – Besançon (25)	Administrateur

4 - M. Claude LIEDBUNDGUTH, représentant le « Syndicat Intercommunal de l'Union », est également :

Sociétés	Adresse	Mandat
Territoire 25	6 rue Louis Garnier – Besançon (25)	Administrateur

5 – M. Marc TIROLE, représentant le « Syndicat Intercommunal de l'Union », est également :

Sociétés	Adresse	Mandat
Territoire 25	6 rue Louis Garnier – Besançon (25)	Administrateur
SEDIA	6 rue Louis Garnier – Besançon (25)	Administrateur

6 - Mme Martine VOIDEY, représentant le « Syndicat Intercommunal de l'Union », est également :

Sociétés	Adresse	Mandat
SDIS 25	10 chemin de la Clairière – Besançon (25)	Administrateur
Centre de Gestion	50 avenue Wilson - Montbéliard (25)	Vice-Présidente
CAUE	1 rue Ronde du Fort Griffon - Besançon (25)	Administrateur
EPF	21 rue Pergaud - Besançon (25)	Administrateur
ADAT	1 rue Ronde du Fort Griffon - Besançon (25)	Administrateur

7 – M. Jean-Louis NORIS, représentant l'« Assemblée Spéciale des Actionnaires Publics », est également :

Sociétés	Adresse	Mandat
HABITAT 25	5 rue Loucheur – Besançon (25)	Administrateur

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous formulons également l'existence d'une convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, portant sur la rémunération du Président Directeur Général.

TABLEAU DES DELEGATIONS

Sans objet.

Votre Conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

Société Publique Locale au capital de 2 027 600 €
Siège social : 6 Rue Louis Garnier
BP 1513 - 25008 BESANCON CEDEX
RCS de Besançon 539 426 114

RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE POUR L'EXERCICE 2022

SOMMAIRE

Première partie : Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2022

- **Vie de la Société et présentation des comptes de l'exercice**
  - Vie de la Société
  - Présentation des comptes annuels 2022
  - Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice
- **Activité opérationnelle de l'exercice écoulé**
- **Activité en recherche et développement**
- **Filiales et participations**

Seconde partie : Rapport sur le gouvernement d'entreprise

- **Dirigeants, administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs**
  - Limitation de pouvoirs
  - Mandats des administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs
  - Autres mandats
  - Réunion des instances de gouvernance de la SPL
- **Mandats sociaux et conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale**
- **Tableaux des délégations de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration**

1. Vie de la Société et présentation des comptes de l'exercice

1.1. Vie de la société

1.1.1. Actionnariat

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

SITUATION AU 31/12/2022

Capital de **2 027 600 €** divisé en **20 276 actions** de **100 € chacune**.

ACTIONNAIRES	Représenté en CA par	Représenté en AG par	Nb actions	%
COLLECTIVITES TERRITORIALES				
Ville de Besançon	M. Nicolas BODIN Mme Marie-Thérèse MICHEL	Mme Marie-Thérèse MICHEL	5 041	24,86 %
PMA	M. Didier KLEIN M. Henri-Francis DUFOUR	M. Didier KLEIN	4 896	24,13 %
GBM	Mme Anne VIGNOT	Mme Anne VIGNOT	4 841	23,87 %
CD 25	M. Denis LEROUX Mme Patricia LIME-VIEILLE Mme Magali DUVERNOIS	M. Denis LEROUX	2 320	11,44 %
Ville de Montbéliard	M. Christophe FROPPIER	M. Christophe FROPPIER	1 060	5,23 %
ASSEMBLEE SPECIALE				
Ville de Pontarlier		M. Didier CHAUVIN	300	1,48 %
Ville de Sochaux		M. Claude LIEBUNDGUTH	238	1,17 %
CC Grand Pontarlier		M. Didier CHAUVIN	200	0,99 %
Ville de Morteau		M. Pierre VAUFREY	200	0,99 %
Ville d'Ornans	Mme Colette GROLEAU	Mme Colette GROLEAU	200	0,99 %
Ville de Saint-Vit	M. Pascal ROUTHIER	M. Pascal ROUTHIER	200	0,99 %
Ville de Valdahon		Mme Sylvie LE HIR	200	0,99 %

ACTIONNAIRES	Représenté en CA par	Représenté en AG par	Nb actions	%
ASSEMBLEE SPECIALE (suite)				
Commune de Badevel		M. Samuel GOMES	200	0,99 %
Ville d'Audincourt		M. Martial BOURQUIN	200	0,99 %
Ville de Dampierre-les-Bois	M. Marc TIROLE	M. Marc TIROLE	180	0,89 %
Total			**20 276**	**100 %**

La société est composée de **15** Actionnaires, **12** Administrateurs, **4** censeurs.
Les changements intervenus dans l'année sont :

- Cession d'actions :
  - 200 par Pays de Montbéliard Agglomération au profit de la Commune de Badevel
  - 200 par Pays de Montbéliard Agglomération au profit de la Ville d'Audincourt
- Modification du capital social : néant

1.1.2. Personnel de la société

Depuis le 1er janvier 2017, Territoire 25 a proposé des contrats de travail partagés avec sedia à certains salariés en charge des opérations. A ce jour, cela représente **7.3 Equivalents Temps Plein (ETP) de personnel salarié de Territoire 25**.
Comme tous les ans, des avenants aux contrats de travail sont proposés aux salariés multi employeurs afin de gommer les écarts significatifs avec les temps réellement passés.

Pour le complément, Territoire 25 fait appel à sedia qui met à disposition du personnel pour répondre aux missions transitoires ou non récurrentes **(2.65 ETP)**.
A l'inverse, certains salariés de Territoire 25 ont travaillé effectivement pour sedia pour **1.95 ETP**.
Ces impacts entre les deux sociétés ont été refacturés selon les conventions de Mise à Disposition.

Par ailleurs, les salariés des services supports (juridique, comptable, informatique, assistance de direction et commercial) ont tous des contrats de travail avec le GIE Groupe 25 et leur coût est réparti entre sedia et Territoire 25 selon le temps effectif accompli sur chaque structure. Sur la base des temps passés 2022, ce sont **3 ETP** nécessaires au fonctionnement de Territoire 25.

Enfin, la part des salariés du GIE Novéa en charge des projets de Territoire 25 est de **0.35 ETP**.

Ainsi, les ressources affectées particulièrement à la société, y compris **0.15 ETP** de direction générale, correspondent à **11.5 ETP**, pour 10.3 en 2021 dont 0.45 du GIE Novéa.

Salariés	7,30 ETP
Mise à disposition	0,85 ETP
GIE Groupe 25	3 ETP
GIE Novéa	0,35 ETP
TOTAL	**11,5 ETP**

1.1.3. Contrôles externes

Aucun contrôle externe n'a été exercé au cours de l'année écoulée.

1.2. Présentation des comptes annuels 2022

Cette partie du rapport de gestion présente **les résultats les plus significatifs**, dans les domaines comptables et financiers.

Ainsi, sont précisés :

- **Evénements postérieurs à la clôture**
  Néant.

- **Principales décisions de gestion prises au cours de l'exercice**
  Néant.

- **Analyse économico-financière**
  Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.
  L'activité de la structure se solde par **un résultat de +43 k€**.
  Ce résultat annuel est impacté par la condamnation en 1ère instance de Territoire 25 dans le cadre du contentieux Chauffage PSA Nord pour lequel nous avons payé et repris la provision passée dans les comptes de 2021.

- **Délais de paiement**
  Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice 2022, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose par date d'échéance, comme suit :

	Article D. 441 II.- 1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						**Article D. 441 II.- 2° : Factures** émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**	*0 jour (indicatif)*	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	806					366	92					65
Montant cumulé des factures concernées TTC	24825	2940	31	9	161	3142	5004	3469	471	-39	403	4303
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	88,77%	10,51%	0,11%	0,03%	0,58%	11,23%						
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année							53,77%	37,27%	5,06%	-0,42%	4,33%	46,23%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de réfrence utilisés (contractuel ou delai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux : (préciser)					

En 2022, 88,77 % des factures fournisseurs ont été réglées dans les 30 jours, et 10,51 % entre 31 et 60 jours. Seules 0,72 % des factures fournisseurs ont été réglées au-delà de 60 jours. Ces délais de paiement sont en amélioration de 13 % par rapport à 2021.

A contrario, 53,77 % des factures émises par Territoire 25 lui ont été payées par ses clients dans les 30 jours, et 37,27 % entre 31 et 60 jours.

LE COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

	Réalisé 2021	Budget 2022 (CA 30/11/21)	Atterrissage 2022 (CA 11/2022)	Réalisé à fin 2022-12
Produits bruts d'exploitation	**+1 158**	**+1 160**	**+1 115**	**+1 057**
Honoraires	+1 158	+1 120	+1 115	+1 057
1-Aménagement	+950	+949	+907	+861
2-Département construction	+174	+152	+178	+182
3-Département services	+33	+19	+30	+14
Abattement prudentiel ou produits à trouver		+40		
Produits activités annexes & PCA d'exploitati	+1			+0
Charges brutes d'exploitation	**-935**	**-1 123**	**-1 092**	**-1 027**
Charges de personnel	-766	-948	-875	-843
Charges externes	-157	-163	-205	-173
Impôts & taxes	-13	-12	-12	-11
Résultat Brut d'exploitation	+223	+37	+23	+30
Dotation aux amortissements exploitation	-15	-18	-15	-15
Dotation aux provisions exploitation	-30			-41
Transfert de charges				
Reprise de provisions d'exploitation	+29			
RESULTAT d'EXPLOITATION	**+207**	**+19**	**+9**	**-26**
Produits financiers opérationnels				
Produits financiers non opérationnels	+15	+11		+56
Charges financières	+0			+0
RESULTAT FINANCIER	**+15**	**+11**		**+56**
Produits exceptionnels			+407	+407
Charges exceptionnelles	-298		-414	-347
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-298**		**-7**	**+60**
RESULTAT BRUT	**-77**	**+30**	**+2**	**+90**
Intéressement	-38	-30	-40	-47
Forfait social	-0			-1
Impôts société				
RESULTAT NET	**-114**	**-0**	**-38**	**+43**

Il est rappelé que le budget prévisionnel 2022 avait été envisagé à l'automne 2021 avec un objectif de résultat à l'équilibre. Cette prévision avait été revue à la baisse à l'automne 2022 avec un atterrissage estimé à – 38 k€. Les dernières facturations et les écritures d'inventaire permettent de présenter un arrêté de comptes 2022 avec un résultat net positif de 43 k€.

Analyse par rapport aux comptes 2021 et aux prévisions budgétaires

Les produits d'exploitation 2022 se montent à 1 057 k€, en baisse de 9 % par rapport à 2021 **et au budget révisé**. **Les produits d'exploitation sont inférieurs de 5 % aux objectifs fixés dans le cadre du plan stratégique.**

Malgré le lancement opérationnel de la concession PSA Sud à Montbéliard, d'autres projets sont plus longs à démarrer que prévu (Vaîtes, Saint-Jacques à Besançon).
La commercialisation des opérations d'aménagement s'avère également ralentie depuis mi-2022 par une conjoncture marquée par la hausse des prix et la difficulté pour les acquéreurs à financer leurs projets.

Le détail des produits 2022 présenté dans le tableau ci-dessous montre une poursuite de la diversification des métiers et des territoires avec une part aménagement en concession qui reste principale.

AMENAGEMENT		**860**
Aménagement Nord		358
	ZAC Crépon, Vieux Charmont	14
	ZAC Savoureuse, Sochaux	26
	Site PSA Nord	16
	ZAC Combe St Laurent, Dampierre les bois	5
	ZAC aménagt Hexagones, montbéliard	154
	PSA Sud Reconversion friche, PMA	98
	Living Lab, Badevel	13
	Etude reconversion site du chateau, Montbeliard	33
Aménagement Sud		502
	Prés de Vaux, portage Tereva	6
	ZAC des vaites	83
	Quartier Viotte, aménagt et parking	90
	ZAC Marnières, PAC Chalezeule	51
	Ilot Saint Pierre, Pontarlier	45
	Ilot Lallemand, Pontarlier	11
	AMO St Jacques, reconversion friches	55
	AMO parc AIBO	22
	Champ Perret, Saint Vit	1
	Gd Besançon, synergie campus	36
	Grette Brulard Portage foncier	6
	Etude logements Besançon	8
	NPRU CC Ile de France Besançon	10
	Aménagement centre bourg, Valdahon	37
	Et.aménagt Parc Activités Gravilliers3, Pontarlier	41
CONSTRUCTION		**182**
Construction publique		182
	Rue Gay Lussac restructuration	14
	Réhab. collège JC Bouquet, villers le lac	47
	Réhab. collège E. Laroue, Frasne	47
	Renov. energetique pole scolaire Lavoisier, Valdahon	2
	Restructuration City BB1 et BB3, Besançon	7
	Renfort Grande Bibliothèque, Besançon	49
	Etude transformation LIDL en Salle Polyvalente Valdahon	15
SERVICES		**14**
Gestion de réseau de chauffage		14
	DSP réseau de chaleur Novillars	14
TOTAL GENERAL		**1057**

Le graphique ci-dessous montre, pour sa part, la progression régulière du Chiffre d'Affaires depuis la création de Territoire 25, pour dépasser pour la première fois 1 M€ en 2019, puis une certaine stabilité depuis quatre ans :

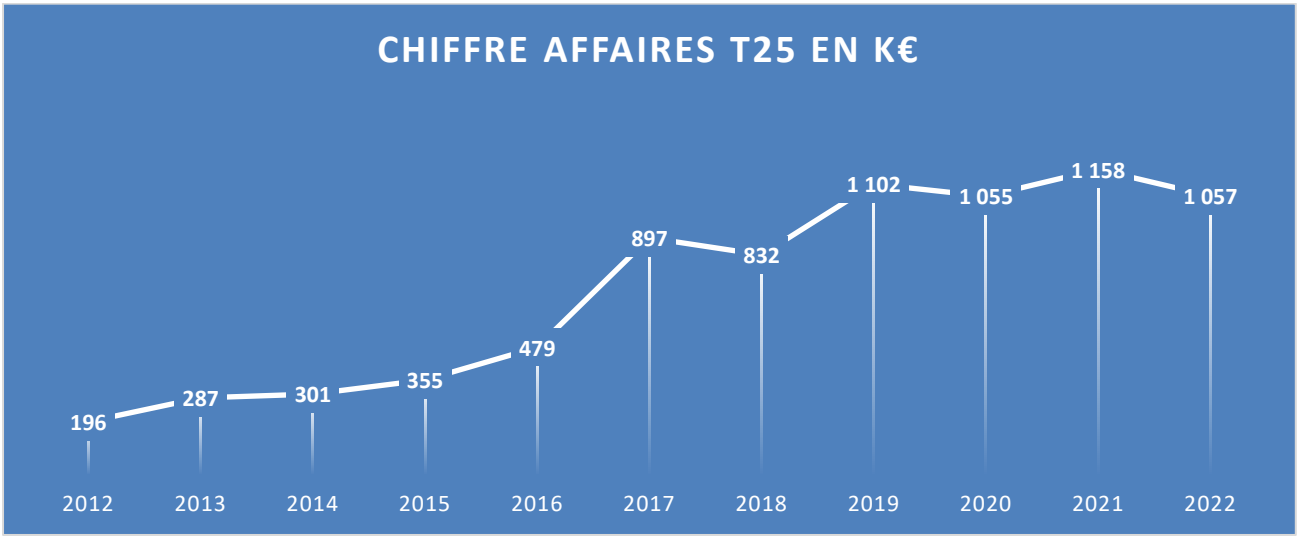

Les **charges brutes d'exploitation** (hors amortissements et provisions) s'établissent à **1 027 k€** en hausse de 9.83 % par rapport à 2021 **(935 k€) mais en baisse de 6 % par rapport au budget**. Le système de mise à disposition de personnel entre sedia/Territoire 25/Groupe 25 permet de mutualiser les équipes et de limiter l'impact « frais fixes ». Dans le détail, les charges d'exploitation se décomposent en :

- Des charges globales de personnel composées des salaires directs ou mutualisés dans les GIE (Groupe 25 et NOVEA) ou groupement d'employeur (PMAD) qui représentent **843 k€** (pour **948 k€** au budget). Cette réduction est essentiellement due au recours limité aux personnels mutualisés.

- Des charges externes et impôts directs pour **173 k€** (pour 205 k€ au budget). Ces charges intègrent les coûts des locaux, les locations de matériels, les fournitures, la documentation, les assurances, les honoraires, les déplacements, les réseaux et la communication.

- Des impôts et taxes pour **11 k€**.

Finalement, les charges d'exploitation ont été mieux contenues qu'envisagées au budget, ce qui permet de dégager un **résultat brut d'exploitation positif de + 30 k€** malgré la baisse des produits d'exploitation.

- **Les charges calculées** pour un montant total de **56 k€** sont constituées des amortissements (15 k€) et des provisions pour retraite (41 k€).

- **Le résultat d'exploitation est de – 26 k€**, en forte baisse par rapport à 2021 (+ 207 k€) eu égard un chiffre d'affaires encore en décollage et à des charges d'exploitation en hausse compte tenu d'actions de développement importantes. Le résultat 2021 peut d'ailleurs être considéré comme atypique.

- **Le résultat financier (56 k€)** correspond aux produits générés sur l'exercice par la trésorerie non utilisée, diminué des charges financières supportées. Ce montant en hausse bénéficie de l'envolée des taux d'intérêts.

- **Le résultat exceptionnel (+ 60 k€)** est constitué de la reprise de **provision Chauffage PSA Nord** qui avait été constituée pour un montant TTC alors que la charge réelle 2022 n'impacte les comptes que pour le montant HT.

Résultat courant avant IS / Résultat net

Le résultat courant avant IS (résultat d'exploitation + résultat financier + résultat exceptionnel), ressort à **+ 90 k€**.

- 1207 -

Ce résultat est impacté cette année par la prime d'intéressement et de participation pour un montant de **47 k€**.

L'Impôt sur les Sociétés (IS) se monte à **0 k€**.

Soit un résultat net de + 43 k€ (pour – 114 k€ en 2021, impacté par la provision PSA Nord).

Budget 2023

Le budget prévisionnel dans sa version initiale a été validé au Conseil d'Administration du 14 décembre 2022.

Les prévisions d'activité ayant été revisitées au regard de l'avancement des projets, un budget prévisionnel révisé pour 2023 est proposé à l'approbation du Conseil d'Administration.

Les **prévisions d'activité** sont en légère baisse à **1 338 k€** comprenant un abattement de prudence de 30 k€. Elles sont en très forte hausse par rapport aux années antérieures (+ 26 % par rapport à 2022) et marquent une croissance forte du volume d'activité de Territoire 25 qui devrait se poursuivre les prochaines années avec de nouvelles concessions d'aménagement d'ampleur, telles que PSA Sud à Montbéliard et Saint-Jacques à Besançon.

Les produits financiers ont été ajustés pour tenir compte de la hausse des taux de placements.

Les charges d'exploitation ont été réduites par corrélation avec l'arrêté des comptes 2022, qui présentent des charges plus faibles qu'envisagées.

Ainsi, le **résultat net** prévisionnel pourrait passer de 60 à **73 k€**.

			2022			2023			
	Réalisé 31/12/2020	Réalisé 31/12/2021	Objectifs Plan stratégique	Réalisé 31/12/2022	Ecarts *Réalisé / Plan strat.*	Objectifs Plan stratégique	initial CA 14/12/2022	Révisé CA 04/05/2023	Ecart *Révisé / Initial*
Produits bruts d'exploitation	**1 055**	**1 158**	**1 113**	**1 057**	**-56**	**1 350**	**1 373**	**1 338**	**-35**
Aménagement	**873**	**951**	**935**	**860**	**-75**	**1 171**	**1 290**	**1 246**	**-44**
Nord	239	383	312	*358*	46	509	*596*	*590*	-6
Sud	634	568	623	*502*	-121	662	*694*	*656*	32
Construction REM	**156**	**174**	**148**	**182**	**30**	**149**	**103**	**92**	**-11**
Marge Novillars	**26**	**33**	**30**	**14**	**0**	**30**	**30**	**30**	**0**
Produits de refacturation interne					**0**				**0**
Produits à trouver					**0**				**0**
Abattement prudence							**-50**	**-30**	**20**
Charges brutes d'exploitation	**-1 018**	**-935**		**-1 027**			**-1 272**	**-1 252**	**20**
Charges de personnel	**-852**	**-766**		**-843**			**-1 051**	**-1 031**	
Autres charges de fonctionnement	**-157**	**-157**		**-173**			**-209**	**-209**	
Impots et taxes	**-9**	**-13**		**-11**			**-12**	**-12**	
Résultat brut d'exploitation	**37**	**223**		**30**			**101**	**86**	**-15**
Dotation aux amortissement	**-18**	**-15**		**-15**			**-19**	**-19**	
Dotation aux provisions	**-98**	**-30**		**-41**					
Reprises de provisions		**29**							
Résultat d'exploitation	**-78**	**207**		**-26**			**82**	**67**	**-15**
Produits fi	**27**	**15**		**56**				**30**	
Charges fi	**0**	**0**							
Résultat financier	**27**	**15**		**56**			**0**	**30**	**30**
Produits Exceptionnnels				**407**					
Charges Exceptionnelles	**-9**	**-298**		**-347**			**-4**	**-4**	
Résultat exceptionnel	**-9**	**-298**		**60**			**-4**	**-4**	**0**
RESULTAT BRUT	**-59**	**-77**		**90**			**78**	**93**	**15**
Intéressement		**-38**		-47			-18	-20	
IS	**-10**	**0**							
RESULTAT NET	**-69**	**-114**		**43**			**60**	**73**	**13**
Total produits opérationnels (REM + MARGE)	**1 082**	**1 173**	**1 113**	**1 113**	***2***	**1 350**	**1 373**	**1 368**	**23**

LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

En vue d'une analyse plus approfondie, nous vous présentons les principaux soldes intermédiaires de gestion, adaptés à l'analyse de l'activité de notre Société.

	2018	2019	2020	2021	2022
Production (vendue + stockée + immobilisée)	832	1 102	1 055	1 158	1 057
- consommation en provenance des tiers (achats)	-277	-20	-22	-19	-21
- charges externes	172	-124	-135	-108	-152
= VALEUR AJOUTEE	**726**	**957**	**899**	**1 030**	**883**
+ subventions d'exploitation	0	0	0	0	0
- Impôts et taxes (sauf IS)	-17	-13	-9	-13	-11
- frais de personnel	-683	-828	-852	-766	-843
= EBE	**27**	**116**	**38**	**252**	**30**

= EBE	**27**	**116**	**38**	**252**	**30**
- Amortissements	0	-37	-18	-15	-15
- Provisions	0	-42	-98	-30	-41
+ Reprises de provisions	0	0	0	0	0
= RESULTAT D'EXPLOITATION	**26**	**37**	**-78**	**207**	**-26**

= RESULTAT NET	**31**	**33**	**-69**	**-114**	**43**
+ Amortissements	0	37	18	15	15
+ Provisions	0	42	98	30	41
- Reprises de provisions	0	0	0	0	0
= CAF	**32**	**112**	**46**	**-69**	**98**

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) mesure la performance économique de notre Société liée à sa seule exploitation. **Il s'affiche à 30 k€** pour 2020, en forte baisse par rapport à 2021 compte tenu d'un investissement important dans le développement et du caractère exceptionnel de l'exercice 2021.

Le résultat d'exploitation qui résulte de l'activité menée par la Société sur l'exercice s'établit à **– 26 k€**. **Cela montre que le résultat de l'entreprise n'est pas constitué des éléments d'exploitation mais dopé par les éléments financiers et exceptionnels.**

La capacité d'autofinancement (CAF) est de + 98 k€, qui montre que Territoire 25 parvient à dégager de la trésorerie sur l'exercice 2022.

LE BILAN (en k€) par activités

ACTIF	Sté	Patrimoniale	Op. Propres	Concessions	Mandats	Total 2022	2021
Capital souscrit non appelé						0	0
Immob. Corporelles & incorporelles		1 758				1 758	1 894
Immobilisations financières	3					3	17
Actif immobilisé	3	1 758	0	0	0	1 761	1 911
Stocks & en-cours		1 215		23 890		25 105	16 573
Créances clients	564	101		1 623	594	2 882	10 162
Autres créances	2 613	115		2 477	189	5 395	0
Trésorerie	16 072					16 072	10 572
CCA & neutralisation résultat	1			3 591		3 592	1 882
Actif circulant	19 250	1 431	0	31 581	783	53 045	39 189
Compte de régularisation						0	0
Compte de liaison	5 044	109		11 325	5 361	21 839	18 171
Total ACTIF	**24 297**	**3 297**	**0**	**42 906**	**6 144**	**76 644**	59 271

PASSIF	Sté	Patrimoniale	Op. Propres	Concessions	Mandats	Total 2022	2021
Capital	2 028					2 028	2 028
Réserve légale	2					2	2
Autres réserves & report à nouveau	-159					-159	-45
Résultat de l'exercice	29	14				43	-114
Situation nette	**1 899**	**14**	**0**	**0**	**0**	**1 913**	**1 871**
Subvention investissement		449				449	484
Provisions réglementées						0	0
Fonds propres	1 899	463	0	0	0	2 362	2 355
Provisions pour risques	34					34	437
Provisions pour charges	84			1 532		1 616	1 816
Total provisions	118	0	0	1 532	0	1 650	2 253
Emprunts	2 299	2 692		27 853		32 843	14 818
Dettes fournisseurs	415	85		724	549	1 773	2 083
Autres dettes	2 633	26		96	5 594	8 349	13 820
PCA & neutralisation résultat	139			7 689		7 828	5 770
Total dettes	5 486	2 803	0	36 362	6 142	50 794	36 491
Compte de régularisation						0	0
Compte de liaison	16 794	32		5 011	2	21 839	18 172
Total PASSIF	**24 297**	**3 297**	**0**	**42 906**	**6 144**	**76 644**	59 271

- **Actif immobilisé**

Territoire 25 ne porte pas d'actif immobilisé significatif pour son fonctionnement.

Les immobilisations en patrimonial correspondent au réseau de Chaleur de Novillars sous Délégation de Service Public (DSP).

- **Actif circulant**

L'actif circulant comprend pour l'essentiel : - 1210 -

- le stock en patrimonial, correspondant au bâtiment TEREVA porté temporairement pour la Ville de Besançon,
- le stock de concessions en évolution constante depuis des années (il atteint 23.9 M€ au 31/12/22),
- les créances sur opérations,
- la trésorerie globale.

Il varie en fonction de l'activité de la Société.

- **Capital, situation nette, capitaux (ou fonds) propres**

Les fonds propres s'établissent à 2 362 k€ (2 355 k€ en 2021) : rappel augmentation de capital en 2018.

Ils évoluent à la hausse compte tenu du résultat positif 2022 enregistré malgré l'amortissement des subventions ADEME sur la DSP du réseau de chauffage de Novillars.

Malgré le résultat positif enregistré à fin 2022, la situation nette reste légèrement en dessous du capital social à 1 913 k€.

- **Provisions pour risques et charges.**

Les provisions pour risques et charges concernent pour l'essentiel la prise en compte de l'avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC) obligeant tous les concessionnaires à neutraliser les résultats de leurs opérations de concession par la constitution de provisions pour charges.

Les autres provisions inscrites dans ce poste correspondent pour les 2/3 aux indemnités de fin de carrière, la provision pour le contentieux chauffage sur PSA Sud étant reprise puisque payée.

- **Dettes**

Pour ce qui concerne les dettes fournisseurs, il s'agit essentiellement des factures adressées à la Société à la fin de l'exercice.

L'essentiel des autres dettes sont financières. Elles concernent les emprunts et découverts sur lignes de crédit contractés pour assurer le préfinancement des projets en phase d'études et/ou de démarrage opérationnel.

- **Trésorerie**

La trésorerie qui apparait dans le bilan s'élève à 16 072 k€.

Elle se décompose de la manière suivante :

- Trésorerie des opérations conventionnées (concessions 6 313 k€ et mandats 5 360 k€) pour un montant total de **11 673 k€**,

- Trésorerie Territoire 25 en propre (fonctionnement et patrimoine) pour **4 399 k€**, représentant plus de quatre ans de charges.

ARRETE DES COMPTES

Le résultat de l'exercice 2022 tel qu'il résulte des comptes commentés ci-avant **fait ressortir un résultat net bénéficiaire de 42 515.15 €**.

Il est proposé d'affecter ce résultat bénéficiaire en report à nouveau.

- **Situation nette de la Société au 31/12/2022 avant affectation du résultat :**

Capital social	2 027 600,00 €
Réserve légale	1 655.29 €
Autres réserves	24 685.95 €
Report à nouveau	- 183 350.46 €
Soit une situation nette de	**1 870 590.78 €**

- **Situation nette de la Société au 31/12/2022 après affectation du résultat :**

Capital social	2 027 600,00 €
Réserve légale	1 655.29 €
Autres réserves	24 685.95 €
Report à nouveau	- 140 835.31 €
Soit une situation nette de	**1 913 105.93 €**

1.3. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Situation Guerre Ukraine/Russie

La SPL Territoire 25 n'a pas d'exposition directe en Ukraine et en Russie. Néanmoins, ces évènements pourraient avoir un impact sur la chaîne d'approvisionnement de certains produits nécessaires à son activité et/ou dans l'allongement des délais de réalisation de certains chantiers. A la date des présentes, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et la société n'est pas en mesure d'évaluer les impacts à moyen et long terme de cet évènement sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

2. Activité opérationnelle de l'exercice écoulé

L'ACTIVITE OPERATIONNELLE GLOBALE DE LA SOCIETE

Elle se mesure à partir des dépenses d'investissement (chiffre d'opérations) enregistrées sur l'exercice pour les opérations réalisées dans le cadre de conventions d'aménagement, de conduite d'opérations et de mandats de construction.

Le chiffre d'opérations de l'exercice 2022 réalisé sur les opérations ressort à **27 942 k€, en forte croissance (+ 65 %) par rapport à celui de 2021** (16 916 k€). Les concessions d'aménagement représentent 70 % du chiffre d'opérations, les mandats 25 % et les conduite d'opération 5 %.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CO concession	2 k€	179 k€	2 872 k€	5 423 k€	5 911 k€	11 953 k€	9 895 k€	12 144 k€	11 621 k€	8 903 k€	19 554 k€
CO patrimoniale			1 254 k€	79 k€	18 k€	46 k€	46 k€	79 k€	2 001 k€	203 k€	718 k€
CO conduite op					111 k€	344 k€	65 k€	596 k€	318 k€	208 k€	445 k€
CO mandat								397 k€	1 869 k€	7 602 k€	7 225 k€
TOTAL	2 k€	179 k€	4 126 k€	5 502 k€	6 040 k€	12 343 k€	10 006 k€	13 216 k€	15 809 k€	16 916 k€	27 942 k€

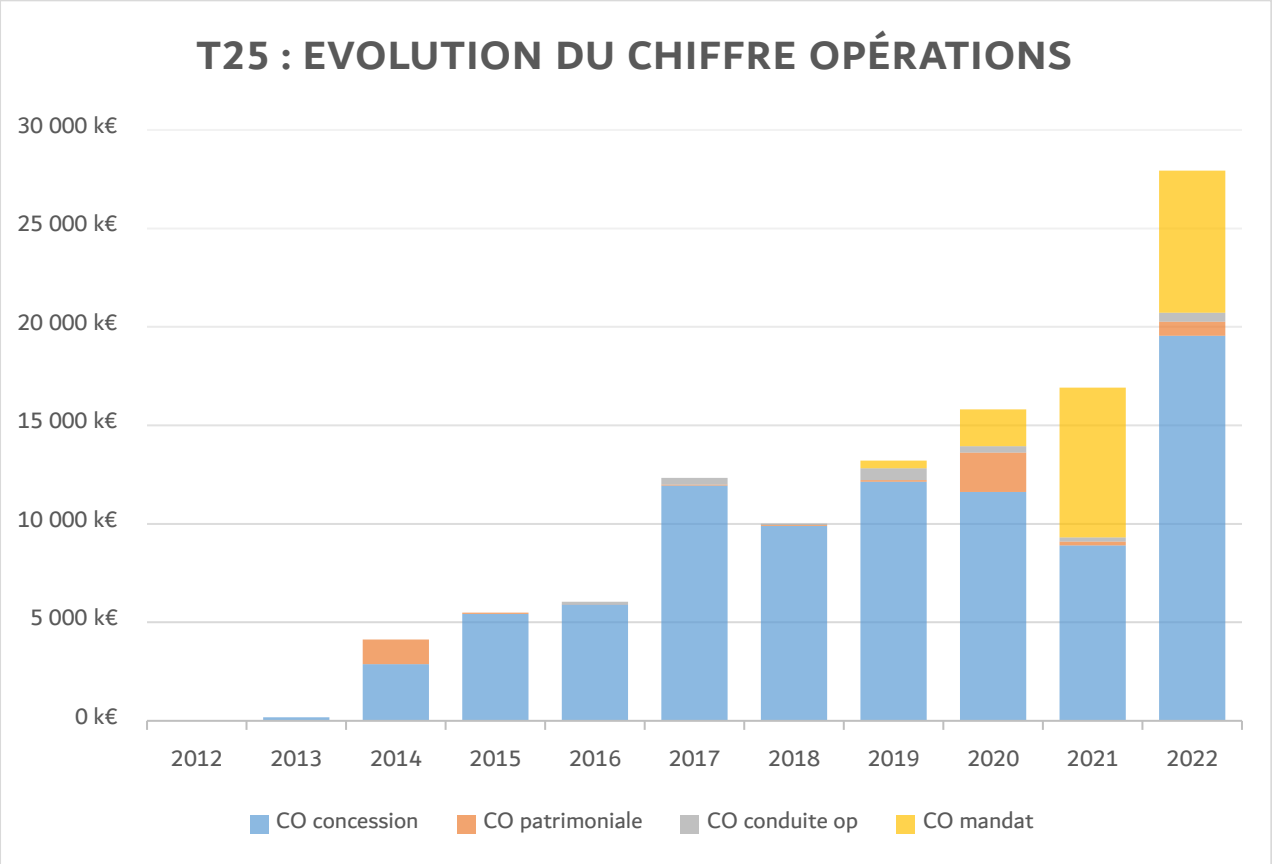

3. Activité en recherche et développement

Il n'entre pas dans la vocation de faire de la recherche. Quant au développement, le Conseil d'Administration, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général Délégué de la Société s'efforcent de développer l'activité de la Société afin de la pérenniser, dans le cadre des objectifs du plan de développement à moyen terme validé en début d'année 2013, et en lien avec les collectivités actionnaires dans le respect des textes qui s'appliquent aux Sociétés Publiques Locales.

L'année 2022 a été l'occasion de mener une nouvelle réflexion stratégique pour les années 2022-2026 qui a été validée par le Conseil d'Administration.

4. Filiales et participations

- **Participations (article 356 de la loi du 24 juillet 1966)**

Néant : Territoire 25 ne peut détenir de participation du fait de son statut de SPL.

- **Participations à des GIE**

En revanche, Territoire 25 participe à des GIE afin de mutualiser des moyens humains et matériels.

La Société adhère au **GIE NOVEA** (qui résulte de la fusion, en 2014, des GIE RRA et GIE des SEM de Franche-Comté).

Elle détient (4.5 % des parts) dans cette structure qui a pour objet de :

- Favoriser les échanges inter EPL : sedia, SODEB, Territoire 25, (départements 25-39-70-90), S.E.M. et SPLAAD (département 21), CITIVIA SEM et SPL (département 68), SEM Val de Bourgogne et SPL sud Bourgogne (département 71),
- Mutualiser des moyens (experts en environnement/ développement durable),
- Accompagner les Collectivités et les élus sur leurs projets.

Territoire 25 adhère également au **GIE « Groupe 25** ». Elle détient 10 % des parts de ce GIE constitué avec sedia pour mutualiser les services fonctionnels communs aux deux structures (administratif, comptable, juridique, informatique, service commercial).

Ce GIE compte en effectifs **21.1** Equivalents Temps Plein.

- **Dividendes mis en paiement au cours des trois derniers exercices (article 243 bis du CGI)**

Néant.

- **Dépenses non déductibles (article 223 quater du CGI)**

Néant.

Seconde partie : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Dirigeants, administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs

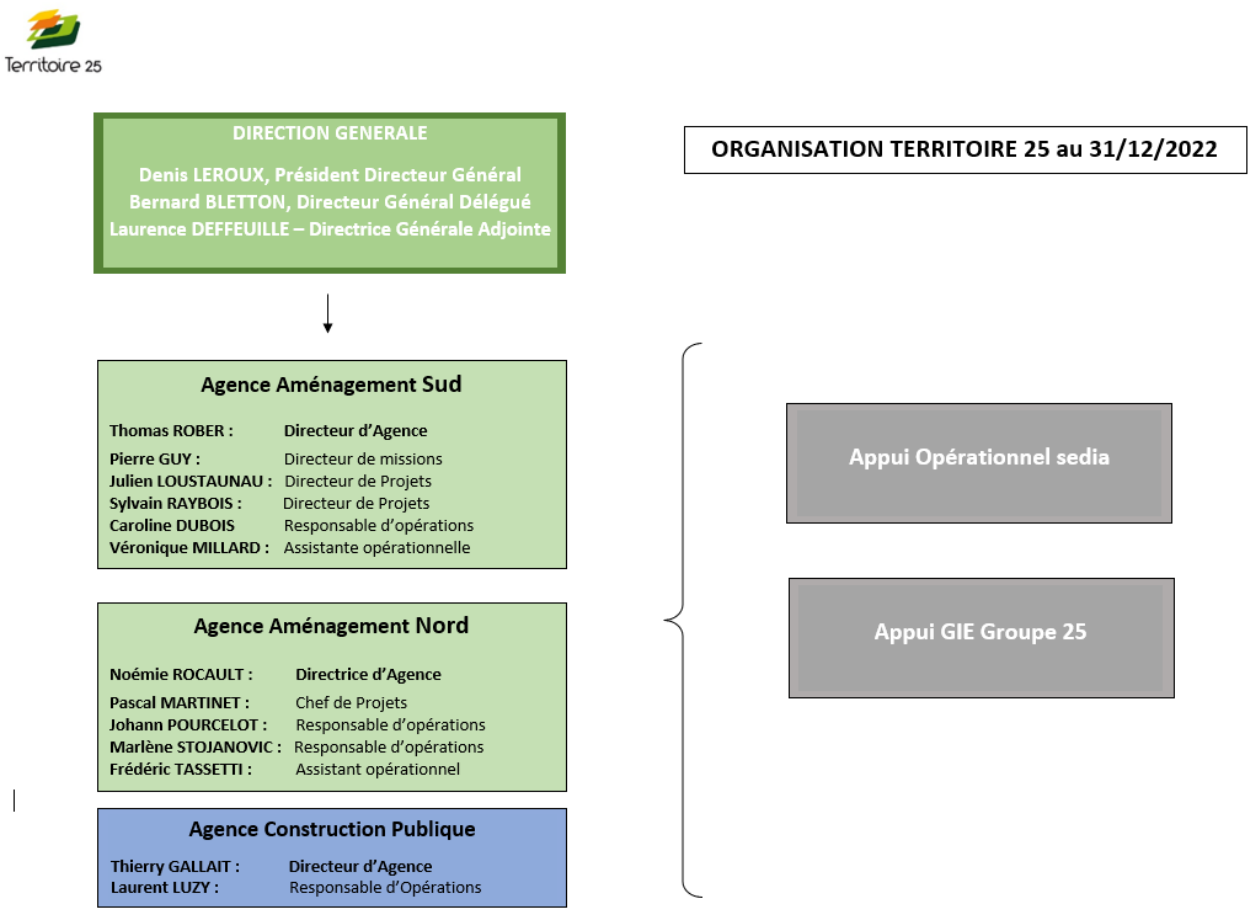

1.1. Limitation de pouvoirs

Une particularité apparaît dans le statut du Directeur Général Délégué dans le fait qu'il cumule son mandat social au sein de Territoire 25 et un contrat de travail avec SCET-GE assorti d'une convention de mise à disposition de personnel. Il porte par ailleurs un mandat social pour sedia, prestataire occasionnel de Territoire 25.

En conséquence, les contrats à conclure entre Territoire 25 et sedia ainsi qu'entre Territoire 25 et la SCET sont soumis à l'aval du Conseil d'Administration préalablement à leur signature par la Direction Générale.
De par la loi, le Directeur Général Délégué dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

1.2. Mandats des administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des Administrateurs et Commissaires aux Comptes au 31/12/2022, ainsi que l'échéance des mandats.

ADMINISTRATEURS	REPRESENTANTS	DUREE MANDAT	DATE DE RENOUVELLEMENT
Département du Doubs	Monsieur LEROUX		
Département du Doubs	Madame DUVERNOIS		Echéances électorales de 2027
Département du Doubs	Madame LIME-VIEILLE		
Ville de Besançon	Monsieur BODIN		
Ville de Besançon	Madame MICHEL		
GBM	Madame VIGNOT		
PMA	Monsieur KLEIN	Durée du mandat électif	
PMA	Monsieur DUFOUR		
Ville de Montbéliard	Monsieur FROPPIER		
Assemblée Spéciale pôle Bisontin (Ville de Saint-Vit et Ville de Valdahon)	Monsieur ROUTHIER		Echéances électorales de 2026
Assemblée Spéciale pôle Montbéliardais	Monsieur TIROLE		
Ville de Dampierre-les-Bois			
Assemblée Spéciale pôle Doubs diffus (Ville d'Ornans)	Madame GROLEAU		

Assemblée Spéciale	
Ville de Sochaux	Monsieur LIEBUNDGUTH
Ville de Dampierre-les-Bois	Monsieur TIROLE
Ville de Pontarlier	Monsieur CHAUVIN
Ville d'Ornans	Madame GROLEAU
Ville de Morteau	Monsieur VAUFREY
CC Grand Pontarlier	Monsieur CHAUVIN
Ville de Saint-Vit	Monsieur ROUTHIER
Ville de Valdahon	Madame LE HIR
Commune de Badevel	Monsieur GOMES
Ville d'Audincourt	Monsieur BOURQUIN

Censeurs	
Caisse des Dépôts et Consignations Caisse d'Epargne de BFC Crédit Agricole de Franche-Comté sedia	Monsieur SARRETTE Madame SEGARD Madame RODIER Monsieur FUSTER

NOMS DU ou DES COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES		DUREE MANDAT	DATE DE RENOUVELLEMENT
Titulaire : Suppléant :	KPMG - Agence de Besançon KPMG - Agence de Marseille	6 ans	**AGO 2024** *comptes 2023*

Les changements intervenus au cours de l'exercice sont :

- Nouveaux Représentants Administrateurs :
    - Mme Colette GROLEAU en remplacement de M Boris PIERRET (Ville d'Ornans)
    - M Samuel GOMES, Commune de Badevel
    - M Martial BOURQUIN, Ville d'Audincourt

1.3. Autres mandats

Le tableau ci-dessous récapitule au 31 Décembre 2022 les différents mandats ou fonctions exercées par les différents mandataires sociaux.

NOM DU MANDATAIRE	QUALITE OU FONCTIONS	NOM DE LA SOCIETE
Denis LEROUX	Président du Conseil d'Administration – Directeur Général	Territoire 25, représentant le Département du Doubs
	Vice-Président	sedia, représentant le Département du Doubs
	Vice-Président	Département du Doubs
Bernard BLETTON	Directeur Général Délégué	Territoire 25
	Directeur Général Délégué	sedia
	Directeur Général Délégué	aktya
	Administrateur Représentant d'aktya, associé Président	SAS Viotte
	Co-gérant	SCCV La Canopée
	Co-gérant	SCCV Utopia
	Administrateur-Gérant	GIE Groupe 25

	Directeur Général Délégué d'aktya, Gérant	SCI Hormé
	Directeur Général Délégué d'aktya, Président	SAS ABCA

1.4. Réunion des instances de gouvernance de la SPL

- Assemblée Générale Ordinaire : 22 juin 2022,

- Conseils d'Administration :
  - 08 février 2022,
  - 03 mai 2022,
  - 22 juin 2022,
  - 27 septembre 2022,
  - 14 décembre 2022,

- Comités d'Engagement et de Suivi :
  - 31 janvier 2022,
  - 26 avril 2022,
  - 15 juin 2022,
  - 19 septembre 2022,
  - 10 octobre 2022,
  - 28 novembre 2022.

2. Mandats sociaux et conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

En application des dispositions légales, nous vous indiquons les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre notre Société et le Directeur Général Délégué, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs, l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de notre société.

Sont exclues des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et des conventions conclues avec une société dont notre Société détient, directement ou indirectement, la totalité du capital, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences légales :

Conventions conclues au cours de l'exercice					
Convention	**Date de signature**	**Nom/dénomination et fonction de la personne impliquée**	**Objet de la convention**	**Modalités essentielles**	**Durée**
Néant en dehors de conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales					

3. Tableau des délégations de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

Délégation de compétence					
Délégation de compétence au Conseil d'Administration	**Nature de l'augmenta-tion de capital envisagée**	**Montant de l'augmentation de capital envisagée**	**Modalités de l'augmenta-tion de capital envisagée**	**Durée (en mois)**	**Réunion du Conseil d'Administration**
Néant					

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Dynamique territoriale - Développement territorial, attractivité, affaires européennes et transfrontalières - Accompagnement des projets locaux - Soutien aux partenaires et à l'ingénierie locale - Présentation des rapports d'activité 2022 des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) locales et de la Société Publique Locale (SPL) dont le Département est membre

Vu la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1524-5 ;

Vu le rapport **n° 310** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Philippe ALPY** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Reconnaît *à l'unanimité des présents et représentés*, en vertu de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, avoir pris connaissance des rapports d'activité 2022 détaillés en annexe du rapport et relatifs aux 5 sociétés suivantes dont le Département est membre :

- Société d'économie mixte SEDIA ;
- Société d'économie mixte de Micropolis (SEMM) ;
- Société d'économie mixte Numerica, pôle multimédia de Franche-Comté ;
- Société d'économie mixte IDEHA ;
- Société publique locale Territoire 25.

Reconnaît *à l'unanimité des présents et représentés*, avoir exercé de fait son droit de contrôle de gestion, en qualité d'actionnaire de ces 4 sociétés d'économie mixte (SEM) locales et de cette société publique locale (SPL).

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236520H1-DE

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 311
	Commission[s] : 3
	Timbre : DGS / DDET

DYNAMIQUE TERRITORIALE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - PARTENARIAT AVEC LE BLOC COMMUNAL - IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Objet : Conventionnement avec les EPCI du Doubs au titre de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises

SOMMAIRE

INTRODUCTION....2

I – PRINCIPES DE DELEGATION....2

II – CONVENTIONNEMENT AVEC LES EPCI....3

II – 1. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON (CCPFVD)....3

II – 2. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALTITUDE 800 (CCA 800)....3

II – 3. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS (CCPHD)....3

II – 4. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOUE LISON (CCLL)....4

II – 5. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL MARNAYSIEN (CCVMA)....4

II – 6. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTBENOÎT (CCM)....4

II – 7. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT-DOUBS (CCLMHD)....5

PROJET DE DELIBERATION....6

TABLE DES ANNEXES....7

INTRODUCTION

Dans le cadre de son projet de mandat 2021-2028, l'Exécutif départemental a décidé de faire du développement économique et de l'emploi un de ses 5 engagements de mandat.

Cette volonté s'est concrétisée, lors de l'Assemblée du 26 juin dernier, par la mise en place de dispositifs d'intervention à destination de la requalification des zones d'activités et du renforcement des services marchands en milieu rural.

Cette même réunion d'Assemblée a également posé les bases d'un partenariat avec les EPCI au titre de l'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises, compétence exercée par le bloc communal depuis 2016, et qui peut être déléguée au Département.

Depuis cette date, les échanges avec les EPCI se sont poursuivis, notamment dans le cadre de la Conférence des Exécutifs du 7 septembre 2023 pour construire, dans une relation de confiance, un dispositif le plus adapté possible aux territoires.

Dans la suite de la Commission permanente du 20 novembre dernier, 6 EPCI ont, d'ores et déjà, conventionné avec le Département afin de lui déléguer la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises.

Le présent rapport a pour objet de présenter les projets de conventions à intervenir avec 7 autres Communautés de communes afin de permettre au Département d'exercer la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises en partenariat avec ces territoires.

I – PRINCIPES DE DELEGATION

Comme indiqué dans le rapport économie présenté lors de l'Assemblée du 26 juin dernier, la loi « 3DS » (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale) du 21 février 2022 a confirmé la possibilité d'un conventionnement, avec chaque EPCI, leur permettant de déléguer, au bénéfice du Département, tout ou partie de leur compétence en matière de soutien à l'immobilier d'entreprises.

Cette possibilité convergeant avec l'objectif fixé par l'Exécutif départemental dans le cadre du projet de mandat, des échanges fructueux se sont noués avec les EPCI et ont permis de parvenir à un large consensus sur le principe de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises des EPCI du Doubs au bénéfice du Département.

Les EPCI ont conditionné la délégation de leur compétence d'octroi au fait que le Département s'engage à cofinancer les projets que les EPCI accompagneront (sur la base de l'application de leurs règlements d'intervention respectifs) selon les modalités précisées dans le rapport du 26 juin, à savoir :

- part de subvention socle de l'EPCI : plafonnée à 5 000 €,
- subvention du Département : plafonnée à 50 000 € et à 10% de l'investissement,
- principe de financement :
    - 1 € EPCI
    - 10 € Département.

Pour un projet soutenu à 3 000 € par l'EPCI, la subvention complémentaire du Département sera ainsi plafonnée à 30 000 €.

Pour les agglomérations (GBM et PMA) le principe de cofinancement proposé est de 1 € du Département pour 1 € de l'agglomération.

II – CONVENTIONNEMENT AVEC LES EPCI

Lors de la Commission permanente du 20 novembre dernier, et sur leur demande suite à délibération de leurs Conseils communautaires, vous avez validé le conventionnement avec 6 Communautés de communes : Pays de Sancey-Belleherbe, 2 Vallées Vertes, Doubs Baumois, Pays de Maîche, Plateau du Russey et Val de Morteau.

Dans le cadre de la présente Assemblée, il vous est proposé de valider le conventionnement à intervenir avec 7 autres EPCI, ayant délibéré en novembre et début décembre 2023. Il s'agit de :

- la Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon (CCPFVD),
- la Communauté de communes Altitude 800 (CCA 800),
- la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD),
- la Communauté de communes Loue Lison (CCLL),
- la Communauté de communes de Montbenoît (CCM),
- la Communauté de commune des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD)
- la Communauté de communes du Val marnaysien (CCVMa) - *pour les 21 communes membres de cet EPCI situées dans le Doubs.*

Une carte, jointe en annexe du rapport, présente l'état d'avancement des conventionnements avec les EPCI.

II – 1. Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon (CCPFVD)

La CCPFVD a délibéré le 31 octobre 2023. Elle souhaite que la convention puisse entrer en vigueur le 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026 avec possibilité de renouvellement de la délégation de la compétence d'octroi selon les modalités prévues dans la convention jointe en annexe 1 du rapport.

II – 2. Communauté de Communes Altitude 800 (CCA 800)

La CCA 800 a délibéré le 6 novembre 2023. Elle souhaite que la convention puisse entrer en vigueur le 18 décembre 2023 jusqu'au 17 décembre 2026 avec possibilité de renouvellement de la délégation de la compétence d'octroi selon les modalités prévues dans la convention jointe en annexe 2 du rapport, de manière à pouvoir soutenir des projets en cours dès le début de l'année 2024.

II – 3. Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD)

La CCPHD délibère le 11 décembre 2023. Elle souhaite que la convention puisse entrer en vigueur le 18 décembre 2023 jusqu'au 17 décembre 2026 avec possibilité de renouvellement de la délégation de la compétence d'octroi selon les modalités prévues dans la convention jointe en annexe 3 du rapport, de manière à pouvoir soutenir des projets en cours dès le début de l'année 2024.

II – 4. Communauté de Communes Loue Lison (CCLL)

La CCLL a délibéré le 13 novembre 2023. Elle souhaite que la convention puisse entrer en vigueur le 18 décembre 2023 jusqu'au 17 décembre 2026 avec possibilité de renouvellement de la délégation de la compétence d'octroi selon les modalités prévues dans la convention jointe en annexe 4 du rapport, de manière à pouvoir soutenir des projets en cours dès le début de l'année 2024.

II – 5. Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVMa)

La CCVM délibère le 4 décembre 2023. Elle souhaite que la convention puisse entrer en vigueur le 18 décembre 2023 jusqu'au 17 décembre 2026 avec possibilité de renouvellement de la délégation de la compétence d'octroi selon les modalités prévues dans la convention jointe en annexe 5 du rapport, de manière à pouvoir soutenir des projets en cours dès le début de l'année 2024.

II – 6. Communauté de Communes de Montbenoît (CCM)

La CC de Montbenoît a délibéré le 20 novembre 2023.

Alors que les autres EPCI qui se proposent de déléguer leur compétence d'octroi dans le cadre du présent rapport, ont souhaité demeurer les interlocuteurs privilégiés des entreprises de leurs territoires, la CCM a exprimé la volonté de déléguer davantage de missions au Département.

En effet, le Département a donné une grande latitude aux EPCI afin que ceux-ci puissent préciser les domaines sur lesquels ils souhaitaient être épaulés. Si l'octroi de la subvention par le Département et son versement à l'entreprise constituent la base invariable du conventionnement, le Département a donné la possibilité, aux EPCI qui le souhaiteraient, de pouvoir les accompagner dans différents stades amont des projets (détection, montage des dossiers de demande d'aide en lien avec la CCI, instruction technique et avis d'opportunité sur l'octroi des aides).

Confrontée à un manque de personnel disponible pour traiter ces sujets, et du fait d'un nombre peu important de dossiers traités chaque année, la CCM demande que le Département assure un pilotage de cette politique :

- détection des projets par le coordinateur territorial en lien avec la CCI,
- réception des demandes d'aides directement au Département,
- analyse technique des dossiers par les services du Département et formulation d'un avis,
- décision de soutenir le projet par la CCM sur la base de cet avis.

La convention validée par la CCM, lors de sa réunion du Conseil communautaire du 20 novembre, s'inscrit dans ce processus particulier.

La convention porte sur 3 ans et entre en vigueur le 18 décembre 2023 jusqu'au 17 décembre 2026 avec possibilité de renouvellement de la délégation de la compétence d'octroi selon les modalités prévues dans la convention jointe en annexe 6 du rapport.

II – 7. Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD)

La CCLMHD délibère le 12 décembre 2023.
A l'instar de la CCPR et de la CCM, la CCLMHD a demandé au Département un pilotage de cette politique en lui déléguant les missions suivantes :

- détection des projets par le coordinateur territorial en lien avec la CCI,
- réception des demandes d'aides directement au Département,
- analyse technique des dossiers par les services du Département et formulation d'un avis,
- décision de soutenir le projet par la CCLMHD sur la base de cet avis.

La convention porte sur 3 ans et entre en vigueur le 18 décembre 2023 jusqu'au 17 décembre 2026 avec possibilité de renouvellement de la délégation de la compétence d'octroi selon les modalités prévues dans la convention jointe en annexe 7 du rapport.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1511-3 tel que modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, son article L.4251-17, créé par ladite loi, et ses articles R.1511-4 à R.1511-23-7 relatifs aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises ;

Vu le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de Bourgogne-Franche-Comté 2022-2028 approuvé par l'Assemblée plénière du Conseil régional lors de sa séance du 23 juin 2022 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 juin 2023, donnant délégation à la Commission permanente pour procéder à l'adoption des projets de conventions à intervenir entre le Département et les EPCI qui souhaitent déléguer leur compétence d'octroi des aides à l'immobilier ;

Vu les délibérations des EPCI mentionnées dans les projets de convention à intervenir entre le Département et chacune d'elles ;

Vu la délibération du 15 juillet 2021 relative aux délégations à la Commission permanente ;

Vu le rapport **n° 311** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide :

- d'approuver, telle qu'elles figurent en annexes du rapport, les conventions à intervenir avec :
  - la Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon (CCPFVD), annexe 1,
  - la Communauté de Communes Altitude 800 (CCA 800), annexe 2,
  - la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD), annexe 3,
  - la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL), annexe 4,
  - la Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVMa), annexe 5,
  - la Communauté de Communes de Montbenoît (CCM), annexe 6,
  - la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD), annexe 7

relatives à la délégation de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises.

- d'autoriser Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, lesdites conventions.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon (CCPFVD)
2 - Communauté de communes Altitude 800 (CCA 800)
3 - Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD)
4 - Communauté de communes Loue Lison (CCLL)
5 - Communauté de communes du Val Marnaysien (CCVMa)
6 - Communauté de communes de Montbenoît (CCM)
7 - Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD)
8 - Cartographie des territoires

CONVENTION
DE DELEGATION DE LA COMPETENCE D'OCTROI

DES AIDES A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER D'ENTREPRISE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

AUPRES DU DEPARTEMENT DU DOUBS

Entre

Le Département du Doubs, représenté par la Présidente du Département, Mme Christine BOUQUIN, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2023 désigné « le Département »,

d'une part

Et

La Communauté de communes Frasne-Drugeon (CFD) représentée par son Président, M Christian VALLET, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du 31 octobre 2023, ci-après désignée « l'EPCI»,

d'autre part,

VU les Régimes d'aide d'Etat suivants :

- Régime SA. 103603 : Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2022/2027 ou tout nouveau régime d'aide relatif aux AFR qui viendrait s'y substituer,
- Régime SA. 59106 : Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014/2023 ou tout nouveau régime d'aide relatif aux aides en faveur des PME qui viendrait s'y substituer,
- Régime SA. 58995 : régime cadre exempté de notification relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014/2023 ou tout nouveau régime d'aide relatif aux aides RDI qui viendrait s'y substituer,

VU Le Règlement européen :

- Règlement européen « de minimis général » n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides « de miminis » prolongé jusqu'au 31/12/2023 (par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020) ou tout nouveau Règlement européen relatif aux aides « de minimis » qui viendrait s'y substituer.

VU le Code des collectivités territoriales et notamment son article L1511-3 tel que modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, son article L.4251-17, créé par ladite loi, et ses articles R.1511-4 à R.1511-23-7 relatifs aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises ;

VU le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de Bourgogne-Franche-Comté 2022-2028 approuvé par l'Assemblée plénière du Conseil régional lors de sa séance du 23 juin 2022 ;

VU la délibération du Conseil départemental du 26 juin 2023, donnant délégation à la Commission permanente pour procéder à l'adoption des projets de conventions à intervenir entre le Département et les EPCI qui souhaitent déléguer leur compétence d'octroi des aides à l'immobilier ;

VU la délibération de la Communauté de Communes Frasne Drugeon adoptée en Conseil communautaire du 31 octobre 2023, autorisant le Président à signer la convention pour l'intervention du Département de Doubs ;

VU la délibération du Conseil départemental en date du 18 décembre 2023 autorisant la Présidente à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes Frasne Drugeon ;

Préambule

La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite « Loi NOTRe » a attribué aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre la compétence de définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Ces aides revêtent la forme de subventions, de rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagés ou de bâtiments neufs ou rénovés, de prêts, d'avances remboursables ou de crédit-bail à des conditions plus favorables que celles du marché.

Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par voie de convention passée avec le Département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie de ces aides.

La Loi du 21 février 2022, dite Loi 3DS, a également renforcé la capacité des Départements en termes de différenciation territoriale.

Par délibération du 9 avril 2019, l'EPCI a instauré une aide en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles et, par délibération du 31 octobre 2023, a décidé de déléguer, au Département du Doubs, la compétence d'octroyer cette aide aux entreprises qui peuvent en bénéficier.

L'EPCI confie ainsi la compétence d'octroi de ses soutiens au titre de l'immobilier d'entreprises au Département, qui, conformément à la demande de l'EPCI, apportera une aide complémentaire aux projets et assurera la gestion administrative de l'aide de son octroi à son versement à l'entreprise bénéficiaire.

La présente délégation de compétence d'octroi ne constitue en aucun cas un transfert de la compétence intercommunale « aide à l'immobilier d'entreprise » au Département, permettant à la Communauté de communes à la fois de préserver les pouvoirs que la loi lui confère dans le domaine de l'aide à l'immobilier d'entreprise et de conserver un contrôle sur la façon dont cette délégation de compétence est mise en œuvre par le Département du Doubs, au besoin en la retirant à ce dernier.

Pour le Département, l'acceptation de cette délégation de la compétence d'octroi s'inscrit dans la logique de ses politiques publiques en termes de dynamisme et de solidarité territoriale.

Elle répond ainsi favorablement à la demande exprimée de voir le Département apporter une aide financière en faveur des investissements immobiliers des entreprises, aux côtés des EPCI du Doubs.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'EPCI délègue au Département la compétence d'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sur le territoire de l'EPCI.

ARTICLE 2 – ETENDUE DE LA COMPETENCE DELEGUEE

L'EPCI confie au Département la compétence d'octroyer, en son nom et pour son compte, les aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sur le territoire de l'EPCI telles qu'elles ont été définies dans le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise adopté par délibération n° 2022-02-08 du conseil communautaire du 22 février 2022.

Ce règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise est annexé à la présente convention.

ARTICLE 3 - PREROGATIVES DE L'EPCI

L'EPCI reste seul compétent pour définir les régimes d'aides (dans le cadre de la règlementation en vigueur) et les aides à l'immobilier d'entreprise sur son territoire.

Il définit notamment dans ce cadre les conditions que doivent satisfaire les entreprises souhaitant s'installer ou se développer sur son territoire pour bénéficier des aides attribuées dans le cadre de la présente convention.

L'EPCI demeure l'interlocuteur privilégié des entreprises de son territoire et à ce titre :

- réceptionne les dossiers de demande d'aides des entreprises (qui sont adressés au Président de l'EPCI),
- assure l'instruction technique des demandes et décide seul de l'opportunité de soutenir un projet au regard de son règlement d'intervention,
- décide de soutenir, ou non, financièrement le projet immobilier considéré,
- adresse au Département les demandes d'aides déposées dans ce cadre et qu'il souhaite voir financées pour permettre leur octroi par le Département, et notamment :
    - une fiche de présentation synthétique du projet et de son intérêt pour le territoire,
    - les pièces administratives constitutives du dossier réceptionné par l'EPCI nécessaires à l'octroi de l'aide et à son versement par le Département.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Dans le cadre de ce conventionnement, le Département répond à la demande de l'EPCI qui décide de lui confier la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises sur son territoire, selon les modalités du règlement d'intervention de l'EPCI, tout en conditionnant cette délégation d'octroi à l'attribution d'une subvention complémentaire du Département.

Le Département entend également être facilitateur dans l'émergence et l'accompagnement des projets en amont, en permettant à l'EPCI de pouvoir, s'il en exprime le besoin, mobiliser les services du Département, pour les phases amont de détection et d'instruction technique en appui de ses propres services.

Dans le cadre du conventionnement construit avec les Chambres consulaires, et notamment la CCI Saône Doubs portant sur la période 2023/2027, le Département souhaite également permettre à l'EPCI de pouvoir bénéficier de l'intervention de ces partenaires pour renforcer la dynamique économique sur son territoire.

Plusieurs leviers d'actions sont proposés, notamment la réalisation de portraits de territoires socio-économiques ou l'appui au montage de dossiers de demande d'aide pour les entreprises.

Dans le cadre de la délégation de compétence d'octroi, le Département est chargé :

- de gérer administrativement les demandes d'aides formulées par les bénéficiaires éligibles à la mesure, dès lors que celles-ci lui auront été transmises par l'EPCI qui demeure le guichet unique de dépôt des demandes, afin d'en assurer l'octroi et le paiement,
- de réaliser le rapport de présentation du projet pour présentation aux instances départementales délibératives,
- de notifier l'aide accordée à l'entreprise (ou à un tiers intervenant en cas de portage en crédit-bail ou par une SCI) et comportant la part socle de l'EPCI et la part complémentaire du Département,
- de verser les aides aux bénéficiaires qui remplissent les conditions définies par l'EPCI, dans la limite des crédits de l'EPCI et du Département affectés à la mesure pour l'exercice,
- de collecter les pièces (factures…) auprès du bénéficiaire pour procéder au paiement d'acomptes et du solde,
- de s'assurer de la bonne réalisation du projet au regard des pièces transmises.

Le Département s'engage à mettre en œuvre la délégation qui lui est consentie conformément au règlement d'aide adopté par l'EPCI.

Pour chaque projet transmis par l'EPCI, dans le cadre de la délégation de compétence d'octroi, le Département s'engage, comme demandé par l'EPCI, à compléter la part accordée par l'EPCI comme suit :

- cofinancement à hauteur de 1 € de la Communauté de communes, plafonné à 5 000 €, pour 10 € de la part du Département.

Le Département limitera, par ailleurs, son intervention conjointe à un taux de 10 % en faveur de chaque projet (sur la base de la dépense subventionnable retenue par l'EPCI) et à un montant d'aide de 50 000 €.

Le Département pourra également s'associer au financement de projets portés sous maîtrise d'ouvrage publique (EPCI, commune) portant notamment sur la réalisation de bâtiments d'accueils collectifs d'entreprises (hôtels d'entreprises, pépinières) selon les mêmes modalités (taux d'intervention de 10 % plafonné à 50 000 €).

ARTICLE 5 – REVERSEMENT DE LA SUBVENTION SOCLE PAR L'EPCI

Dans le cadre de la délégation de compétence d'octroi, le Département verse la totalité de l'aide (part EPCI et part Département) à l'entreprise bénéficiaire au prorata des travaux réalisés sur la base de la dépense subventionnable retenue par l'EPCI.

Après versement du solde de l'aide, le Département adresse un titre de recettes à l'EPCI correspondant au montant de la subvention socle qu'il a décidé d'accorder en cas de réalisation totale du programme par le bénéficiaire de l'aide. En cas de dossier soldé pour un montant inférieur, l'appel de fonds du Département auprès de l'EPCI sera minoré et proratisé d'autant.

ARTICLE 6 – OBJECTIFS A ATTEINDRE ET INDICATEURS DE SUIVI

Le Département et l'EPCI s'engagent à atteindre les objectifs suivants :

- conforter, par leur action conjointe, la vitalité économique du territoire pour promouvoir l'emploi et maintenir et développer des activités et services utiles aux habitants,
- faciliter le montage des dossiers des entreprises.

Pour ce faire, l'EPCI et le Département s'informent régulièrement de l'avancée des dossiers.

Afin de réaliser une mise en œuvre efficace et partenariale de cette délégation et de concevoir d'éventuelles évolutions, l'EPCI et le Département conviennent de la mise en œuvre d'un règlement interne précisant les modalités opérationnelles de ce partenariat.

Les indicateurs de suivi porteront sur le nombre de contacts avec les entreprises, le nombre de dossiers accompagnés et les aides financières octroyées.

ARTICLE 7 – SUIVI DE LA DELEGATION ET MODALITES DU CONTROLE

Afin de réaliser une mise en œuvre efficace et partenariale de cette délégation et afin de concevoir d'éventuelles évolutions, l'EPCI et le Département conviennent :

- d'un échange régulier afin de répondre au mieux et dans les meilleurs délais aux dossiers en cours,
- d'une rencontre annuelle sur la base de ces documents de bilan, visant à identifier les points forts et points faibles de la délégation dans le but de son amélioration.

Le Département remettra également tous les ans à l'autorité délégante, avant le 31 janvier, un état des sommes engagées auprès des bénéficiaires suivant les différents dispositifs d'aides accordés et les montants versés.

Au titre de l'article L.1511-1 du CGCT, afin que la Région établisse son rapport annuel relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire au cours de l'année civile, le Département lui transmettra avant le 30 mars de chaque année, toutes les informations relatives aux aides à l'immobilier d'entreprises mises en œuvre dans le cadre de la présente convention, au cours de l'année civile précédente.

ARTICLE 8 - DURÉE DE LA CONVENTION

La délégation est confiée par l'EPCI au Département pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 2024.

Elle pourra être reconduite deux fois, par période de trois ans, par reconduction expresse.

Le Département doit se prononcer par écrit au moins trois mois avant la fin de la durée de validité de la convention. La reconduction est considérée comme refusée si aucune décision du Département n'est communiquée à l'EPCI au moins 3 mois avant la date d'échéance de la convention.

L'EPCI peut refuser la reconduction par décision notifiée au Département dans un délai d'un mois à compter de la notification de la décision de proposition de reconduction faite par le Département. L'EPCI est réputé avoir accepté la reconduction s'il ne prend aucune décision à l'issue de ce délai.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

Les parties s'engagent à préciser, dans le cadre de leur communication, que les projets sont financés conjointement, sur leurs fonds respectifs, dans le cadre de la présente délégation de compétence d'octroi.

Elles s'engagent à s'associer respectivement de façon systématique pour l'organisation de réunions et événements/inaugurations pour les projets ayant fait l'objet dudit financement.

ARTICLE 10 – CONDITIONS FINANCIERES

Les dossiers de demande d'aides financières seront instruits conformément au règlement annexé à la présente convention, dans le cadre des enveloppes financières en autorisation de programme et crédits de paiement votées annuellement par le Département et du budget de l'EPCI.

Il n'est pas procédé à la mise à disposition de personnel de l'EPCI au Département. Ce dernier exerce la compétence à titre gratuit.

ARTICLE 11 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Les parties conviennent d'une consultation systématique du Département par l'EPCI si ce dernier souhaite faire évoluer son règlement d'intervention.

Dans cette hypothèse, l'EPCI avise, par courrier, le Département de toute proposition d'évolution apportée aux dispositifs qu'il lui a confiés avant validation d'un nouveau règlement par l'EPCI.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution des présentes devra faire l'objet d'un avenant ratifié par les deux parties.

ARTICLE 12 - RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

De même, l'une ou l'autre partie pourra décider unilatéralement de mettre fin à la présente convention par décision prise par l'Assemblée compétente. Dans ce cas, la décision sera notifiée dans les plus brefs délais à l'autre partie signataire, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 — REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent à privilégier le règlement à l'amiable des litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention.

En cas d'échec de la voie amiable, le recours contentieux se fera auprès du Tribunal administratif de Besançon.

Fait à Besançon, le	*Fait à Frasne, le .....*
*Pour **le Département du Doubs**,*	*Pour **l'EPCI**,*
La Présidente,	*Le Président de la CFD*
Christine BOUQUIN	*Christian VALLET*

CONVENTION

DE DELEGATION DE LA COMPETENCE D'OCTROI

DES AIDES A L'INVESTISSEMENT

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

DE L'EPCI COMMUNAUTE DE COMMUNES ALTITUDE 800

AUPRES DU DEPARTEMENT DU DOUBS

Entre

Le Département du Doubs, représenté par la Présidente du Département, Mme Christine BOUQUIN, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2023 désigné « le Département »,

d'une part

Et

La Communauté de communes Altitude 800, représentée par son Président, M. Claude COURVOISIER, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du conseil communautaire du 6 novembre 2023, ci-après désignée « l'EPCI»,

d'autre part,

VU les Régimes d'aide d'Etat suivants :

- Régime SA. 103603 : Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2022/2027 ou tout nouveau régime d'aide relatif aux AFR qui viendrait s'y substituer,
- Régime SA. 59106 : Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014/2023 ou tout nouveau régime d'aide relatif aux aides en faveur des PME qui viendrait s'y substituer,
- Régime SA. 58995 : régime cadre exempté de notification relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014/2023 ou tout nouveau régime d'aide relatif aux aides RDI qui viendrait s'y substituer,

VU Le Règlement européen :

- Règlement européen « de minimis général » n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides « de miminis » prolongé jusqu'au 31/12/2023 (par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020) ou tout nouveau Règlement européen relatif aux aides « de minimis » qui viendrait s'y substituer.

VU le Code des collectivités territoriales et notamment son article L1511-3 tel que modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, son article L.4251-17, créé par ladite loi, et ses articles R.1511-4 à R.1511-23-7 relatifs aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises ;

VU le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de Bourgogne-Franche-Comté 2022-2028 approuvé par l'Assemblée plénière du Conseil régional lors de sa séance du 23 juin 2022,

VU la délibération du Conseil départemental du 26 juin 2023, donnant délégation à la Commission permanente pour procéder à l'adoption des projets de conventions à intervenir entre le Département et les EPCI qui souhaitent déléguer leur compétence d'octroi des aides à l'immobilier

VU la délibération de la Communauté des communes DCC N° 2023- 11- 316 adoptée en Conseil communautaire du 6 novembre 2023 ;

VU la délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2023 autorisant la Présidente à signer la convention à intervenir avec la Communauté de communes altitude 800 ;

Préambule

La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite « Loi NOTRe » a attribué aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre la compétence de définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Ces aides revêtent la forme de subventions, de rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagés ou de bâtiments neufs ou rénovés, de prêts, d'avances remboursables ou de crédit-bail à des conditions plus favorables que celles du marché.

Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par voie de convention passée avec le Département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie de ces aides.

La Loi du 21 février 2022, dite Loi 3DS, a également renforcé la capacité des Départements en termes de différenciation territoriale.

Par délibération du 6 novembre 2023, l'EPCI a instauré une aide en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles et, par délibération du 6 novembre 2023, a décidé de déléguer, au Département du Doubs, la compétence d'octroyer cette aide aux entreprises qui peuvent en bénéficier. - 1238 -

L'EPCI confie ainsi la compétence d'octroi de ses soutiens au titre de l'immobilier d'entreprises au Département, qui, conformément à la demande de l'EPCI, apportera une aide complémentaire aux projets et assurera la gestion administrative de l'aide de son octroi à son versement à l'entreprise bénéficiaire.

La présente délégation de compétence d'octroi ne constitue en aucun cas un transfert de la compétence intercommunale « aide à l'immobilier d'entreprise » au Département, permettant à la Communauté de communes à la fois de préserver les pouvoirs que la loi lui confère dans le domaine de l'aide à l'immobilier d'entreprise et de conserver un contrôle sur la façon dont cette délégation de compétence est mise en œuvre par le Département du Doubs, au besoin en la retirant à ce dernier.

Pour le Département, l'acceptation de cette délégation de la compétence d'octroi s'inscrit dans la logique de ses politiques publiques en termes de dynamisme et de solidarité territoriale.

Elle répond ainsi favorablement à la demande exprimée de voir le Département apporter une aide financière en faveur des investissements immobiliers des entreprises, aux côtés des EPCI du Doubs.

Il a été convenu ce qui suit :

.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'EPCI délègue partiellement au Département la compétence d'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sur le territoire de l'EPCI.

ARTICLE 2 – ETENDUE DE LA COMPETENCE DELEGUEE

L'EPCI confie au Département la compétence d'octroyer, en son nom et pour son compte, les aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sur le territoire de l'EPCI telles qu'elles ont été définies dans le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise adopté par délibération n° 2023-11-315 du conseil communautaire du 6 novembre 2023.

Ce règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise est annexé à la présente convention.

ARTICLE 3 - PREROGATIVES DE L'EPCI

L'EPCI reste seul compétent pour définir les régimes d'aides (dans le cadre de la règlementation en vigueur), et les aides à l'immobilier d'entreprise sur son territoire.

Il définit notamment dans ce cadre les conditions que doivent satisfaire les entreprises souhaitant s'installer ou se développer sur son territoire pour bénéficier des aides attribuées dans le cadre de la présente convention.

L'EPCI demeure l'interlocuteur privilégié des entreprises de son territoire et à ce titre :

- réceptionne les dossiers de demande d'aides des entreprises (qui sont adressés au Président(e) de l'EPCI),
- assure l'instruction technique des demandes et décide seul de l'opportunité de soutenir un projet au regard de son règlement d'intervention,
- décide de soutenir, ou non, financièrement le projet immobilier considéré,

- adresse au Département les demandes d'aides déposées dans ce cadre et qu'il souhaite voir financées pour permettre leur octroi par le Département, et notamment :
    - une fiche de présentation synthétique du projet et de son intérêt pour le territoire,
    - les pièces administratives constitutives du dossier réceptionné par l'EPCI nécessaires à l'octroi de l'aide et à son versement par le Département.
- collecte les pièces (factures…) auprès du bénéficiaire pour procéder au paiement d'acomptes et du solde et les transmets ensuite au Département,
- s'assure de la bonne réalisation du projet au regard des pièces transmises et transmet une attestation au Département lui permettant de verser le solde de l'aide.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Dans le cadre de ce conventionnement le Département répond à la demande de l'EPCI qui décide de lui confier la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises sur son territoire, selon les modalités du règlement d'intervention de l'EPCI, tout en conditionnant cette délégation d'octroi à l'attribution d'une subvention complémentaire du Département.

Le Département entend également être facilitateur dans l'émergence et l'accompagnement des projets en amont, en permettant à l'EPCI de pouvoir, s'il en exprime le besoin, mobiliser les services du Département, pour les phases amont de détection et d'instruction technique en appui de ses propres services.

Dans le cadre du conventionnement construit avec les Chambres consulaires, et notamment la CCI Saône Doubs portant sur la période 2023/2027, le Département souhaite également permettre à l'EPCI de pouvoir bénéficier de l'intervention de ces partenaires pour renforcer la dynamique économique sur son territoire.

Plusieurs leviers d'actions sont proposés, notamment la réalisation de portraits de territoires socio-économiques ou l'appui au montage de dossiers de demande d'aide pour les entreprises.

Dans le cadre de la délégation de compétence d'octroi, le Département est chargé :

- de gérer administrativement les demandes d'aides formulées par les bénéficiaires éligibles à la mesure, dès lors que celles-ci lui auront été transmises par l'EPCI qui demeure le guichet unique de dépôt des demandes, afin d'en assurer l'octroi et le paiement,
- de réaliser le rapport de présentation du projet pour présentation aux instances départementales délibératives,
- de notifier l'aide accordée à l'entreprise (ou à un tiers intervenant en cas de portage en crédit-bail ou par une SCI) et comportant la part socle de l'EPCI et la part complémentaire du Département,
- de verser les aides aux bénéficiaires qui remplissent les conditions définies par l'EPCI, dans la limite des crédits de l'EPCI et du Département affectés à la mesure pour l'exercice, et au regard des factures transmises par l'EPCI qui assure l'interface avec l'entreprise,
- de verser le solde de l'aide sur la base de l'attestation de bonne réalisation des travaux transmise par l'EPCI.

Le Département s'engage à mettre en œuvre la délégation qui lui est consentie conformément au règlement d'aide adopté par l'EPCI.

Pour chaque projet transmis par l'EPCI, dans le cadre de la délégation de compétence d'octroi, le Département s'engage, comme demandé par l'EPCI, à compléter la part accordée par l'EPCI comme suit :

- cofinancement à hauteur de 1 € de la Communauté de communes, plafonné à 5 000 €, pour 10 € de la part du Département.

Le Département limitera, par ailleurs, son intervention conjointe à un taux de 10 % en faveur de chaque projet (sur la base de la dépense subventionnable retenue par l'EPCI) et à un montant d'aide de 50 000 €.

Le Département pourra également s'associer au financement de projets portés sous maîtrise d'ouvrage publique (EPCI, commune) portant notamment sur la réalisation de bâtiments d'accueils collectifs d'entreprises (Hôtels d'entreprises, pépinières) selon les mêmes modalités (taux d'intervention de 10% plafonné à 50 000 €).

ARTICLE 5 – REVERSEMENT DE LA SUBVENTION SOCLE PAR L'EPCI

Dans le cadre de la délégation de compétence d'octroi, le Département verse la totalité de l'aide (part EPCI et part Département) à l'entreprise bénéficiaire au prorata des travaux réalisés sur la base de la dépense subventionnable retenue par l'EPCI.

Après versement du solde de l'aide, le Département adresse un titre de recettes à l'EPCI correspondant au montant de la subvention socle qu'il a décidé d'accorder en cas de réalisation totale du programme par le bénéficiaire de l'aide. En cas de dossier soldé pour un montant inférieur, l'appel de fonds du Département auprès de l'EPCI sera minoré et proratisé d'autant.

ARTICLE 6 – OBJECTIFS A ATTEINDRE ET INDICATEURS DE SUIVI

Le Département et l'EPCI s'engagent à atteindre les objectifs suivants :

- conforter, par leur action conjointe, la vitalité économique du territoire pour promouvoir l'emploi et maintenir et développer des activités et services utiles aux habitants
- faciliter le montage des dossiers des entreprises,

Pour ce faire, l'EPCI et le Département s'informent régulièrement de l'avancée des dossiers.

Afin de réaliser une mise en œuvre efficace et partenariale de cette délégation et de concevoir d'éventuelles évolutions, l'EPCI et le Département conviennent de la mise en œuvre d'un règlement interne précisant les modalités opérationnelles de ce partenariat.

Les indicateurs de suivi porteront sur le nombre de contacts avec les entreprises, le nombre de dossiers accompagnés et les aides financières octroyées.

ARTICLE 7 – SUIVI DE LA DELEGATION ET MODALITES DU CONTROLE

Afin de réaliser une mise en œuvre efficace et partenariale de cette délégation et afin de concevoir d'éventuelles évolutions, l'EPCI et le Département conviennent :

- d'un échange régulier afin de répondre au mieux et dans les meilleurs délais aux dossiers en cours,
- d'une rencontre annuelle sur la base de ces documents de bilan, visant à identifier les points forts et points faibles de la délégation dans le but de son amélioration,

Le Département remettra également tous les ans à l'autorité délégante, avant le 31 janvier, un état des sommes engagées auprès des bénéficiaires suivant les différents dispositifs d'aides accordés et les montants versés.

Au titre de l'article L.1511-1 du CGCT, afin que la Région établisse son rapport annuel relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire au cours de l'année civile, le Département lui transmettra avant le 30 mars de chaque année, toutes les informations relatives aux aides à l'immobilier d'entreprises mises en œuvre dans le cadre de la présente convention, au cours de l'année civile précédente.

ARTICLE 8 - DURÉE DE LA CONVENTION

La délégation est confiée par l'EPCI au Département pour une période de trois ans à compter du jour de signature de la présente convention.

Elle pourra être reconduite deux fois, par période de trois ans, par reconduction expresse. Le Département doit se prononcer par écrit au moins trois mois avant la fin de la durée de validité de la convention. La reconduction est considérée comme refusée si aucune décision du Département n'est communiquée à l'EPCI au moins 3 mois avant la date d'échéance de la convention. L'EPCI peut refuser la reconduction par décision notifiée au Département dans un délai d'un mois à compter de la notification de la décision de proposition de reconduction faite par le Département. L'EPCI est réputé avoir accepté la reconduction s'il ne prend aucune décision à l'issue de ce délai.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

Les parties s'engagent à préciser, dans le cadre de leur communication, que les projets sont financés conjointement, sur leurs fonds respectifs, dans le cadre de la présente délégation de compétence d'octroi.

Elles s'engagent à s'associer respectivement de façon systématique pour l'organisation de réunions et événements/ inaugurations pour les projets ayant fait l'objet dudit financement.

ARTICLE 10 – CONDITIONS FINANCIERES

Les dossiers de demande d'aides financières seront instruits conformément au règlement annexé à la présente convention, dans le cadre des enveloppes financières en autorisation de programme et crédits de paiement votées annuellement par le Département et du budget de l'EPCI.

Il n'est pas procédé à la mise à disposition de personnel de l'EPCI au Département. Ce dernier exerce la compétence à titre gratuit.

ARTICLE 11 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Les parties conviennent d'une consultation systématique du Département par l'EPCI si ce dernier souhaite faire évoluer son règlement d'intervention.

Dans cette hypothèse, l''EPCI avise, par courrier, le Département de toute proposition évolution apportée aux dispositifs qu'il lui a confiés avant validation d'un nouveau règlement par l'EPCI.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution des présentes devra faire l'objet d'un avenant ratifié par les deux parties.

ARTICLE 12 - RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

De même, l'une ou l'autre partie pourra décider unilatéralement de mettre fin à la présente convention par décision prise par l'Assemblée compétente. Dans ce cas, la décision sera notifiée dans les plus brefs délais à l'autre partie signataire, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 — REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent à privilégier le règlement à l'amiable des litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention.

En cas d'échec de la voie amiable, le recours contentieux se fera auprès du Tribunal administratif de Besançon.

Fait à Besançon, le .....

*Pour **le Département du Doubs**,*
La Présidente,

Christine BOUQUIN

Fait à ..... le .....

*Pour **l'EPCI**,*
Le(la) Président(e) de la Communauté
....,

.....

Portes du Haut-Doubs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Doubs le Département

CONVENTION

DE DELEGATION DE LA COMPETENCE D'OCTROI

DES AIDES A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

D'ENTREPRISE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

AUPRES DU DEPARTEMENT DU DOUBS

Entre
Le Département du Doubs, représenté par la Présidente du Département, Mme Christine BOUQUIN, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2023 désigné « le Département »,

d'une part

Et

La Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs, représentée par son Président, M. François CUCHEROUSSET, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du 11 décembre 2023, ci-après désignée « l'EPCI»,

d'autre part,

VU les Régimes d'aide d'Etat suivants :

- Régime SA. 103603 : Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2022/2027 ou tout nouveau régime d'aide relatif aux AFR qui viendrait s'y substituer,
- Régime SA. 59106 : Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014/2023 ou tout nouveau régime d'aide relatif aux aides en faveur des PME qui viendrait s'y substituer,
- Régime SA. 58995 : régime cadre exempté de notification relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014/2023 ou tout nouveau régime d'aide relatif aux aides RDI qui viendrait s'y substituer,

VU Le Règlement européen :

- Règlement européen « de minimis général » n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides « de miminis » prolongé jusqu'au 31/12/2023 (par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020) ou tout nouveau Règlement européen relatif aux aides « de minimis » qui viendrait s'y substituer.

VU le Code des collectivités territoriales et notamment son article L1511-3 tel que modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, son article L.4251-17, créé par ladite loi, et ses articles R.1511-4 à R.1511-23-7 relatifs aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises ;

VU le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de Bourgogne-Franche-Comté 2022-2028 approuvé par l'Assemblée plénière du Conseil régional lors de sa séance du 23 juin 2022 ;

VU la délibération du Conseil départemental du 26 juin 2023, donnant délégation à la Commission permanente pour procéder à l'adoption des projets de conventions à intervenir entre le Département et les EPCI qui souhaitent déléguer leur compétence d'octroi des aides à l'immobilier

VU la délibération de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs n° XXX adoptée en Conseil communautaire du 11 décembre 2023 ;

VU la délibération du Conseil départemental du Doubs en date du 18 décembre 2023 autorisant la Présidente à signer la convention à intervenir avec la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs ;

Préambule

La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite « Loi NOTRe » a attribué aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre la compétence de définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Ces aides revêtent la forme de subventions, de rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagés ou de bâtiments neufs ou rénovés, de prêts, d'avances remboursables ou de crédit-bail à des conditions plus favorables que celles du marché.

Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par voie de convention passée avec le Département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie de ces aides.

La Loi du 21 février 2022, dite Loi 3DS, a également renforcé la capacité des Départements en termes de différenciation territoriale.

Par délibération du 11 décembre 2017, l'EPCI a instauré une aide en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles et, par délibérations du 29 mars 2021 et du 11 décembre 2023 a modifié le règlement d'intervention sur son territoire. Par délibération du 11 décembre 2023, l'EPCI a décidé de déléguer au Département du Doubs, la compétence d'octroyer cette aide aux entreprises qui peuvent en bénéficier.

L'EPCI confie ainsi la compétence d'octroi de ses soutiens au titre de l'immobilier d'entreprises au Département, qui, conformément à la demande de l'EPCI, apportera une aide complémentaire aux projets et partagera la gestion administrative de l'aide de son octroi à son versement à l'entreprise bénéficiaire.

La présente délégation de compétence d'octroi ne constitue en aucun cas un transfert de la compétence intercommunale « aide à l'immobilier d'entreprise » au Département, permettant à la Communauté de communes à la fois de préserver les pouvoirs que la loi lui confère dans le domaine de l'aide à l'immobilier d'entreprise et de conserver un contrôle sur la façon dont cette délégation de compétence est mise en œuvre par le Département du Doubs, au besoin en la retirant à ce dernier.

Pour le Département, l'acceptation de cette délégation de la compétence d'octroi s'inscrit dans la logique de ses politiques publiques en termes de dynamisme et de solidarité territoriale.

Elle répond ainsi favorablement à la demande exprimée de voir le Département apporter une aide financière en faveur des investissements immobiliers des entreprises, aux côtés des EPCI du Doubs.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'EPCI délègue au Département la compétence d'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sur le territoire de l'EPCI.

ARTICLE 2 – ETENDUE DE LA COMPETENCE DELEGUEE

L'EPCI confie au Département la compétence d'octroyer, en son nom et pour son compte, les aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sur le territoire de l'EPCI telles qu'elles ont été définies dans le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise adopté par délibération n° XXX du conseil communautaire du 11 décembre 2023.

Ce règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise est annexé à la présente convention.

ARTICLE 3 - PREROGATIVES DE L'EPCI

L'EPCI reste seul compétent pour définir les régimes d'aides (dans le cadre de la règlementation en vigueur), et les aides à l'immobilier d'entreprise sur son territoire.

Il définit notamment dans ce cadre les conditions que doivent satisfaire les entreprises souhaitant s'installer ou se développer sur son territoire pour bénéficier des aides attribuées dans le cadre de la présente convention.

L'EPCI demeure l'interlocuteur privilégié des entreprises de son territoire et à ce titre :

- Réceptionne les dossiers de demandes d'aides des entreprises (qui sont adressés au Président(e) de l'EPCI),
- Assure l'instruction technique des demandes et décide seul de l'opportunité de soutenir un projet au regard de son règlement d'intervention,

- Décide de soutenir, ou non, financièrement le projet immobilier considéré,
- Adresse au Département les demandes d'aides déposées dans ce cadre et qu'il souhaite voir financées pour permettre leur octroi par le Département, et notamment :
    - Une fiche de présentation synthétique du projet et de son intérêt pour le territoire,
    - Les pièces administratives constitutives du dossier réceptionné par l'EPCI nécessaires à l'octroi de l'aide et à son versement par le Département.
- Collecte les pièces (factures…) auprès du bénéficiaire pour procéder au paiement d'acomptes et du solde et les transmets ensuite au Département,
- S'assure de la bonne réalisation du projet au regard des pièces transmises et transmet une attestation au Département lui permettant de verser le solde de l'aide.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Dans le cadre de ce conventionnement le Département répond à la demande de l'EPCI qui décide de lui confier la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises sur son territoire, selon les modalités du règlement d'intervention de l'EPCI, tout en conditionnant cette délégation d'octroi à l'attribution d'une subvention complémentaire du Département.

Le Département entend également être facilitateur dans l'émergence et l'accompagnement des projets en amont, en permettant à l'EPCI de pouvoir, s'il en exprime le besoin, mobiliser les services du Département, pour les phases amont de détection et d'instruction technique en appui de ses propres services.

Dans le cadre du conventionnement construit avec les Chambres consulaires, et notamment la CCI Saône Doubs portant sur la période 2023/2027, le Département souhaite également permettre à l'EPCI de pouvoir bénéficier de l'intervention de ces partenaires pour renforcer la dynamique économique sur son territoire.

Plusieurs leviers d'actions sont proposés, notamment la réalisation de portraits de territoires socio-économiques ou l'appui au montage de dossiers de demandes d'aides pour les entreprises.

Dans le cadre de la délégation de compétence d'octroi, le Département est chargé :

- de gérer administrativement les demandes d'aides formulées par les bénéficiaires éligibles à la mesure, dès lors que celles-ci lui auront été transmises par l'EPCI qui demeure le guichet unique de dépôt des demandes, afin d'en assurer l'octroi et le paiement,
- de réaliser le rapport de présentation du projet pour présentation aux instances départementales délibératives,
- de notifier l'aide accordée à l'entreprise (ou à un tiers intervenant en cas de portage en crédit-bail ou par une SCI) et comportant la part socle de l'EPCI et la part complémentaire du Département,
- de verser les aides aux bénéficiaires qui remplissent les conditions définies par l'EPCI, dans la limite des crédits de l'EPCI et du Département affectés à la mesure pour l'exercice, et au regard des factures transmises par l'EPCI qui assure l'interface avec l'entreprise,
- de verser le solde de l'aide sur la base de l'attestation de bonne réalisation des travaux transmise par l'EPCI.

Le Département s'engage à mettre en œuvre la délégation qui lui est consentie conformément au règlement d'aide adopté par l'EPCI.

Pour chaque projet transmis par l'EPCI, dans le cadre de la délégation de compétence d'octroi, le Département s'engage, comme demandé par l'EPCI, à compléter la part accordée par l'EPCI comme suit :

- cofinancement à hauteur de 1 € de la Communauté de communes, plafonné à 5 000 €, pour 10 € de la part du Département.

Le Département limitera, par ailleurs, son intervention conjointe à un taux de 10 % en faveur de chaque projet (sur la base de la dépense subventionnable retenue par l'EPCI) et à un montant d'aide de 50 000 €.

Le Département pourra également s'associer au financement de projets portés sous maîtrise d'ouvrage publique (EPCI, commune) portant notamment sur la réalisation de bâtiments d'accueils collectifs d'entreprises (Hôtels d'entreprises, pépinières) selon les mêmes modalités (taux d'intervention de 10% plafonné à 50 000 €).

ARTICLE 5 – REVERSEMENT DE LA SUBVENTION SOCLE PAR L'EPCI

Dans le cadre de la délégation de compétence d'octroi, le Département verse la totalité de l'aide (part EPCI et part Département) à l'entreprise bénéficiaire au prorata des travaux réalisés sur la base de la dépense subventionnable retenue par l'EPCI.

Après versement du solde de l'aide, le Département adresse un titre de recettes à l'EPCI correspondant au montant de la subvention socle qu'il a décidé d'accorder en cas de réalisation totale du programme par le bénéficiaire de l'aide. En cas de dossier soldé pour un montant inférieur, l'appel de fonds du Département auprès de l'EPCI sera minoré et proratisé d'autant.

ARTICLE 6 – OBJECTIFS A ATTEINDRE ET INDICATEURS DE SUIVI

Le Département et l'EPCI s'engagent à atteindre les objectifs suivants :

- conforter, par leur action conjointe, la vitalité économique du territoire pour promouvoir l'emploi et maintenir et développer des activités et services utiles aux habitants
- faciliter le montage des dossiers des entreprises,

Pour ce faire, l'EPCI et le Département s'informent régulièrement de l'avancée des dossiers.

Afin de réaliser une mise en œuvre efficace et partenariale de cette délégation et de concevoir d'éventuelles évolutions, l'EPCI et le Département conviennent de la mise en œuvre d'un règlement interne précisant les modalités opérationnelles de ce partenariat.

Les indicateurs de suivi porteront sur le nombre de contacts avec les entreprises, le nombre de dossiers accompagnés et les aides financières octroyées.

ARTICLE 7 – SUIVI DE LA DELEGATION ET MODALITES DU CONTROLE

Afin de réaliser une mise en œuvre efficace et partenariale de cette délégation et afin de concevoir d'éventuelles évolutions, l'EPCI et le Département conviennent :

- d'un échange régulier afin de répondre au mieux et dans les meilleurs délais aux dossiers en cours,
- d'une rencontre annuelle sur la base de ces documents de bilan, visant à identifier les points forts et points faibles de la délégation dans le but de son amélioration,
- d'une mise en œuvre d'un règlement interne précisant les modalités opérationnelles du futur partenariat.

Le Département remettra également tous les ans à l'autorité délégante, avant le 31 janvier, un état des sommes engagées auprès des bénéficiaires suivant les différents dispositifs d'aides accordés et les montants versés.

Au titre de l'article L.1511-1 du CGCT, afin que la Région établisse son rapport annuel relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire au cours de l'année civile, le Département lui transmettra avant le 30 mars de chaque année, toutes les informations relatives aux aides à l'immobilier d'entreprises mises en œuvre dans le cadre de la présente convention, au cours de l'année civile précédente.

ARTICLE 8 - DURÉE DE LA CONVENTION

La délégation est confiée par l'EPCI au Département pour une période de trois ans à compter du jour de signature de la présente convention.

Elle pourra être reconduite deux fois, par période de trois ans, par reconduction expresse. Le Département doit se prononcer par écrit au moins trois mois avant la fin de la durée de validité de la convention. La reconduction est considérée comme refusée si aucune décision du Département n'est communiquée à l'EPCI au moins 3 mois avant la date d'échéance de la convention. L'EPCI peut refuser la reconduction par décision notifiée au Département dans un délai d'un mois à compter de la notification de la décision de proposition de reconduction faite par le Département. L'EPCI est réputé avoir accepté la reconduction s'il ne prend aucune décision à l'issue de ce délai.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

Les parties s'engagent à préciser, dans le cadre de leur communication, que les projets sont financés conjointement, sur leurs fonds respectifs, dans le cadre de la présente délégation de compétence d'octroi.

Les parties s'engagent à s'associer respectivement de façon systématique pour l'organisation de réunions et événements/ inaugurations pour les projets ayant fait l'objet dudit financement.

ARTICLE 10 – CONDITIONS FINANCIERES

Les dossiers de demande d'aides financières seront instruits conformément au règlement annexé à la présente convention, dans le cadre des enveloppes financières en autorisation de programme et crédits de paiement votées annuellement par le Département et du budget de l'EPCI.

Il n'est pas procédé à la mise à disposition de personnel de l'EPCI au Département. Ce dernier exerce la compétence à titre gratuit.

ARTICLE 11 - MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION ET DE LA CONVENTION

Les parties conviennent d'une consultation systématique du Département par l'EPCI si ce dernier souhaite faire évoluer son règlement d'intervention.

Dans cette hypothèse, l'EPCI avise, par courrier, le Département de toute proposition d'évolution apportée aux dispositifs qu'il lui a confiés avant validation d'un nouveau règlement par l'EPCI.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution des présentes devra faire l'objet d'un avenant ratifié par les deux parties.

ARTICLE 12 - RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

De même, l'une ou l'autre partie pourra décider unilatéralement de mettre fin à la présente convention par décision prise par l'Assemblée compétente. Dans ce cas, la décision sera notifiée dans les plus brefs délais à l'autre partie signataire, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 — REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent à privilégier le règlement à l'amiable des litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention.

En cas d'échec de la voie amiable, le recours contentieux se fera auprès du Tribunal administratif de Besançon.

Fait à Besançon, le	*Fait à ..... le .....*
*Pour **le Département du Doubs**,* *La Présidente,*	*Pour **l'EPCI**,* *Le Président de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs,*
Christine BOUQUIN	*François CUCHEROUSSET*

CONVENTION

DE DELEGATION DE LA COMPETENCE D'OCTROI

DES AIDES A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

D'ENTREPRISE

DE L'EPCI COMMUNAUTE DE COMMUNES LOUE LISON

AUPRES DU DEPARTEMENT DU DOUBS

Entre
Le Département du Doubs, représenté par la Présidente du Conseil départemental, Mme Christine BOUQUIN, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2023 désigné « le Département »,

d'une part

Et

La Communauté de communes « Loue Lison », représentée par son(sa) Président(e), M Jean-Claude GRENIER, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du 13 novembre 2023, ci-après désignée « l'EPCI»,

d'autre part,

VU le Code des collectivités territoriales et notamment son article L1511-3 tel que modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, son article L.4251-17, créé par ladite loi, et ses articles R.1511-4 à R.1511-23-7 relatifs aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises ;

VU le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de Bourgogne-Franche-Comté 2022-2028 approuvé par l'Assemblée plénière du Conseil régional lors de sa séance du 23 juin 2022;

VU la délibération du Conseil départemental du 26 juin 2023, donnant délégation à la Commission permanente pour procéder à l'adoption des projets de conventions à intervenir entre le Département et les EPCI qui souhaitent déléguer leur compétence d'octroi des aides à l'immobilier

VU la délibération de la Communauté de Communes Loue Lison adoptée en Conseil communautaire du 13 novembre 2023 ;

VU la délibération du Conseil départemental du Doubs en date du 18 décembre 2023 autorisant la Présidente à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes Loue Lison ;

Préambule

La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite « Loi NOTRe » a attribué aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre la compétence de définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Ces aides revêtent la forme de subventions, de rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagés ou de bâtiments neufs ou rénovés, de prêts, d'avances remboursables ou de crédit-bail à des conditions plus favorables que celles du marché.

Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par voie de convention passée avec le Département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie de ces aides.

La Loi du 21 février 2022, dite Loi 3DS, a également renforcé la capacité des Départements en termes de différenciation territoriale.

Par délibération du 25 janvier 2018 l'EPCI a instauré une aide en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles et, par délibération du 13 novembre 2023 a décidé de déléguer, au Département du Doubs, la compétence d'octroyer cette aide aux entreprises qui peuvent en bénéficier.

L'EPCI confie ainsi la compétence d'octroi de ses soutiens au titre de l'immobilier d'entreprises au Département, qui, conformément à la demande de l'EPCI, apportera une aide complémentaire aux projets et assurera la gestion administrative de l'aide de son octroi à son versement à l'entreprise bénéficiaire.

La présente délégation de compétence d'octroi ne constitue en aucun cas un transfert de la compétence intercommunale « aide à l'immobilier d'entreprise » au Département, permettant à la Communauté de communes à la fois de préserver les pouvoirs que la loi lui confère dans le domaine de l'aide à l'immobilier d'entreprise et de conserver un contrôle sur la façon dont cette délégation de compétence est mise en œuvre par le Département du Doubs, au besoin en la retirant à ce dernier.

Pour le Département, l'acceptation de cette délégation de la compétence d'octroi s'inscrit dans la logique de ses politiques publiques en termes de dynamisme et de solidarité territorial.

Elle répond ainsi favorablement à la demande exprimée de voir le Département apporter une aide financière en faveur des investissements immobiliers des entreprises, aux côtés des EPCI du Doubs.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'EPCI délègue au Département la compétence d'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sur le territoire de l'EPCI.

ARTICLE 2 – ETENDUE DE LA COMPETENCE DELEGUEE

L'EPCI confie au Département la compétence d'octroyer, en son nom et pour son compte, les aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sur le territoire de l'EPCI telles qu'elles ont été définies dans le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise adopté par délibération n° ..... du conseil communautaire du 13 novembre 2023.

Ce règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise est annexé à la présente convention.

ARTICLE 3 - PREROGATIVES DE L'EPCI

L'EPCI reste seul compétent pour définir les régimes d'aides et les aides à l'immobilier d'entreprise sur son territoire.

Il définit notamment dans ce cadre les conditions que doivent satisfaire les entreprises souhaitant s'installer ou se développer sur son territoire pour bénéficier des aides attribuées dans le cadre de la présente convention.

L'EPCI demeure l'interlocuteur privilégié des entreprises de son territoire et à ce titre :

- réceptionne les dossiers de demande d'aides des entreprises (qui sont adressées au Président(e) de l'EPCI),
- assure l'instruction technique des demandes et décide seul de l'opportunité de soutenir un projet au regard de son règlement d'intervention,
- décide de soutenir, ou non, financièrement le projet immobilier considéré,
- adresse au Département les demandes d'aides déposées dans ce cadre et qu'il souhaite voir financées pour permettre leur octroi par le Département, et notamment :
    - une fiche de présentation synthétique du projet et de son intérêt pour le territoire,
    - les pièces administratives constitutives du dossier réceptionné par l'EPCI nécessaires à l'octroi de l'aide et à son versement par le Département.
- de s'assurer de la bonne réalisation du projet au regard des pièces transmises.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Dans le cadre de ce conventionnement le Département répond à la demande de l'EPCI qui décide lui confier la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises sur son territoire, selon les modalités du règlement d'intervention de l'EPCI, tout en conditionnant cette délégation d'octroi à l'attribution d'une subvention complémentaire du Département.

Le Département entend également être facilitateur dans l'émergence et l'accompagnement des projets en amont, en permettant à l'EPCI de pouvoir, s'il en exprime le besoin, mobiliser les services du Département, pour les phases amont de détection et d'instruction technique en appui de ses propres services.

Dans le cadre du conventionnement construit avec les Chambres consulaires, et notamment la CCI Saône Doubs portant sur la période 2023/2027, le Département souhaite également permettre à l'EPCI de pouvoir bénéficier de l'intervention de ces partenaires pour renforcer la dynamique économique sur son territoire.

Plusieurs leviers d'actions sont proposés, notamment la réalisation de portraits de territoires socio-économique ou l'appui au montage de dossiers de demande d'aide pour les entreprises.

Dans le cadre de la délégation de compétence d'octroi, le Département est chargé :

- de gérer administrativement les demandes d'aides formulées par les bénéficiaires éligibles à la mesure, dès lors que celles-ci lui auront été transmises par l'EPCI qui demeure le guichet unique de dépôt des demandes afin d'en assurer l'octroi et le paiement,
- de réaliser le rapport de présentation du projet pour présentation aux instances départementales délibératives,
- de notifier l'aide accordée à l'entreprise (ou à un tiers intervenant en cas de portage en crédit-bail ou par une SCI) et comportant la part socle de l'EPCI et la part complémentaire du Département,
- de verser les aides aux bénéficiaires qui remplissent les conditions définies par l'EPCI, dans la limite des crédits de l'EPCI et du Département affectés à la mesure pour l'exercice,
- de collecter les pièces (factures…) auprès de l'EPCI pour procéder au paiement d'acomptes et du solde,

Le Département s'engage à mettre en œuvre la délégation qui lui est consentie conformément au règlement d'aide adopté par l'EPCI.

Pour chaque projet transmis par l'EPCI, dans le cadre de la délégation de compétence d'octroi, le Département s'engage, comme demandé par l'EPCI, à compléter la part accordée par l'EPCI comme suit :

- cofinancement à hauteur de :

  - 1 € de la Communauté de communes, plafonné à 5 000 €, pour 10 € de la part du Département,

  - 1 € de la Communauté d'agglomération ou Communauté urbaine, pour 1 € de la part du Département.

Le Département limitera, par ailleurs, son intervention à un taux de 10 % en faveur de chaque projet (sur la base de la dépense subventionnable retenue par l'EPCI) et à un montant d'aide de 50 000 €.

Le Département pourra également s'associer au financement de projets portés sous maîtrise d'ouvrage publique (EPCI, commune) portant notamment sur la réalisation de bâtiments d'accueils collectifs d'entreprises (Hôtels d'entreprises, pépinières) selon les mêmes modalités (taux d'intervention de 10% plafonné à 50 000 €).

ARTICLE 5 – REVERSEMENT DE LA SUBVENTION SOCLE PAR L'EPCI

Dans le cadre de la délégation de compétence d'octroi, le Département verse la totalité de l'aide (part EPCI et part Département) à l'entreprise bénéficiaire au prorata des travaux réalisés sur la base de la dépense subventionnable retenue par l'EPCI.

Après versement du solde de l'aide, le Département adresse un titre de recettes à l'EPCI correspondant au montant de la subvention socle qu'il a décidé d'accorder en cas de réalisation total du programme par le bénéficiaire de l'aide. En cas de dossier soldé pour un montant inférieur, l'appel de fonds du Département auprès de l'EPCI sera minoré et proratisé d'autant.

ARTICLE 6 – OBJECTIFS A ATTEINDRE ET INDICATEURS DE SUIVI

Le Département et l'EPCI s'engagent à atteindre les objectifs suivants :

- conforter, par leur action conjointe, la vitalité économique du territoire pour promouvoir l'emploi et maintenir et développer des activités et services utiles aux habitants
- faciliter le montage des dossiers des entreprises,

Pour ce faire, l'EPCI et le Département s'informent régulièrement de l'avancée des dossiers.

Les indicateurs de suivi porteront sur le nombre de contacts avec les entreprises, le nombre de dossiers accompagnés et les aides financières octroyées.

ARTICLE 7 – SUIVI DE LA DELEGATION ET MODALITES DU CONTROLE

Afin de réaliser une mise en œuvre efficace et partenariale de cette délégation et afin de concevoir d'éventuelles évolutions, l'EPCI et le Département conviennent :

- d'un échange régulier afin de répondre au mieux et dans les meilleurs délais aux dossiers en cours,
- d'une rencontre annuelle sur la base de ces documents de bilan, visant à identifier les points forts et points faibles de la délégation dans le but de son amélioration,

Le Département remettra également tous les ans à l'autorité délégante, avant le 31 janvier, un état des sommes engagées auprès des bénéficiaires suivant les différents dispositifs d'aides accordés et les montants versés.

Au titre de l'article L.1511-1 du CGCT, afin que la Région établisse son rapport annuel relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire au cours de l'année civile, le Département lui transmettra avant le 30 mars de chaque année, toutes les informations relatives aux aides à l'immobilier d'entreprises mises en œuvre dans le cadre de la présente convention, au cours de l'année civile précédente.

ARTICLE 8 - DURÉE DE LA CONVENTION

La délégation est confiée par l'EPCI au Département pour une période de trois ans à compter du jour de signature de la présente convention.

Elle pourra être reconduite deux fois, par période de trois ans, par reconduction expresse. Le Département doit se prononcer par écrit au moins trois mois avant la fin de la durée de validité de la convention. La reconduction est considérée comme refusée si aucune décision du Département n'est communiquée à l'EPCI au moins 3 mois avant la date d'échéance de la convention. L'EPCI peut refuser la reconduction par décision notifiée au Département dans un délai d'un mois à compter de la notification de la décision de proposition de reconduction faite par le Département. L'EPCI est réputé avoir accepté la reconduction s'il ne prend aucune décision à l'issue de ce délai.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

Les parties s'engagent à préciser, dans le cadre de leur communication, que les projets sont financés conjointement, sur leurs fonds respectifs, dans le cadre de la présente délégation de compétence d'octroi.

Elles s'engagent à s'associer respectivement de façon systématique pour l'organisation de réunions et événements/ inaugurations pour les projets ayant fait l'objet dudit financement.

ARTICLE 10 – CONDITIONS FINANCIERES

Les dossiers de demande d'aides financières seront instruits conformément au règlement annexé à la présente convention, dans le cadre des enveloppes financières en autorisation de programme et crédits de paiement votées annuellement par le Département et l'EPCI dans le cadre de leurs budgets.

Il n'est pas procédé à la mise à disposition de personnel de l'EPCI au Département. Ce dernier exerce la compétence à titre gratuit.

ARTICLE 11 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Les parties conviennent d'une consultation systématique du Département par l'EPCI si ce dernier souhaite faire évoluer son règlement d'intervention.

Dans cette hypothèse, l''EPCI avise, par courrier, le Département de toute proposition évolution apportée aux dispositifs qu'il lui a confiés avant validation d'un nouveau règlement par l'EPCI.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution des présentes devra faire l'objet d'un avenant ratifié par les deux parties.

ARTICLE 12 - RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

De même, l'une ou l'autre partie pourra décider unilatéralement de mettre fin à la présente convention par décision prise par l'Assemblée compétente. Dans ce cas, la décision sera notifiée dans les plus brefs délais à l'autre partie signataire, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 — REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent à privilégier le règlement à l'amiable des litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention.

En cas d'échec de la voie amiable, le recours contentieux se fera auprès du Tribunal administratif de Besançon.

Fait à Besançon, le .....

*Pour **le Département**,*
La Présidente du Conseil départemental
Du Doubs,

Christine BOUQUIN

Fait à Ornans le .....

*Pour **l'EPCI**,*
Le Président de la Communauté de Communes
Loue Lison,

Jean-Claude GRENIER

CONVENTION

DE DELEGATION DE LA COMPETENCE D'OCTROI

DES AIDES A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

D'ENTREPRISE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL MARNAYSIEN

AUPRES DU DEPARTEMENT DU DOUBS

Entre

Le Département du Doubs, représenté par la Présidente du Département, Mme Christine BOUQUIN, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil Départemental du 18 décembre 2023 désigné « le Département »,

d'une part

Et

La Communauté de Communes du Val Marnaysien, représentée par son Président, M. Thierry MALESIEUX, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du 11 décembre 2023, ci-après désignée « l'EPCI »,

d'autre part,

VU les Régimes d'aide d'Etat suivants :

- Régime SA. 103603 : Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2022/2027 ou tout nouveau régime d'aide relatif aux AFR qui viendrait s'y substituer,
- Régime SA. 59106 : Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014/2023 ou tout nouveau régime d'aide relatif aux aides en faveur des PME qui viendrait s'y substituer,
- Régime SA. 58995 : régime cadre exempté de notification relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014/2023 ou tout nouveau régime d'aide relatif aux aides RDI qui viendrait s'y substituer,

VU Le Règlement européen :

- Règlement européen « de minimis général » n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides « de miminis » prolongé jusqu'au 31/12/2023 (par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020) ou tout nouveau Règlement européen relatif aux aides « de minimis » qui viendrait s'y substituer.

VU le Code des collectivités territoriales et notamment son article L1511-3 tel que modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, son article L.4251-17, créé par ladite loi, et ses articles R.1511-4 à R.1511-23-7 relatifs aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises ;

VU le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de Bourgogne-Franche-Comté 2022-2028 approuvé par l'Assemblée plénière du Conseil régional lors de sa séance du 23 juin 2022 ;

VU la délibération du Conseil départemental du 26 juin 2023, donnant délégation à la Commission permanente pour procéder à l'adoption des projets de conventions à intervenir entre le Département et les EPCI qui souhaitent déléguer leur compétence d'octroi des aides à l'immobilier

VU la délibération de la Communauté de Communes du Val Marnaysien n°XX adoptée en Conseil communautaire du 11 décembre 2023 ;

VU la délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2023 autorisant la Présidente à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Val Marnaysien ;

Préambule

La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite « Loi NOTRe » a attribué aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre la compétence de définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Ces aides revêtent la forme de subventions, de rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagés ou de bâtiments neufs ou rénovés, de prêts, d'avances remboursables ou de crédit-bail à des conditions plus favorables que celles du marché.

Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par voie de convention passée avec le Département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie de ces aides.

La Loi du 21 février 2022, dite Loi 3DS, a également renforcé la capacité des Départements en termes de différenciation territoriale.

Par délibération du 12 mars 2018, l'EPCI a instauré une aide en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles et, par délibération du 11 décembre 2023, a décidé de déléguer, au Département du Doubs, la compétence d'octroyer cette aide aux entreprises qui peuvent en bénéficier, dont le projet se situe sur une commune dans le Doubs.

L'EPCI confie ainsi la compétence d'octroi de ses soutiens au titre de l'immobilier d'entreprises au Département, qui, conformément à la demande de l'EPCI, apportera une aide complémentaire aux projets et assurera la gestion administrative de l'aide de son octroi à son versement à l'entreprise bénéficiaire.

La présente délégation de compétence d'octroi ne constitue en aucun cas un transfert de la compétence intercommunale « aide à l'immobilier d'entreprise » au Département, permettant à la Communauté de communes à la fois de préserver les pouvoirs que la loi lui confère dans le domaine de l'aide à l'immobilier d'entreprise et de conserver un contrôle sur la façon dont cette délégation de compétence est mise en œuvre par le Département du Doubs, au besoin en la retirant à ce dernier.

Pour le Département, l'acceptation de cette délégation de la compétence d'octroi s'inscrit dans la logique de ses politiques publiques en termes de dynamisme et de solidarité territoriale.

Elle répond ainsi favorablement à la demande exprimée de voir le Département apporter une aide financière en faveur des investissements immobiliers des entreprises, aux côtés des EPCI du Doubs.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'EPCI délègue au Département la compétence d'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sur le territoire de l'EPCI.

ARTICLE 2 – ETENDUE DE LA COMPETENCE DELEGUEE

L'EPCI confie au Département la compétence d'octroyer, en son nom et pour son compte, les aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sur la partie Doubs de son territoire telles qu'elles ont été définies dans le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise adopté par délibération n° XX du conseil communautaire du 11 décembre 2023.

Ce règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise est annexé à la présente convention.

ARTICLE 3 - PREROGATIVES DE L'EPCI

L'EPCI reste seul compétent pour définir les régimes d'aides (dans le cadre de la règlementation en vigueur), et les aides à l'immobilier d'entreprise sur son territoire.

Il définit notamment dans ce cadre les conditions que doivent satisfaire les entreprises souhaitant s'installer ou se développer sur son territoire pour bénéficier des aides attribuées dans le cadre de la présente convention.

L'EPCI demeure l'interlocuteur privilégié des entreprises de son territoire et à ce titre :

- réceptionne les dossiers de demande d'aides des entreprises (qui sont adressés au Président(e) de l'EPCI),
- assure l'instruction technique des demandes et décide seul de l'opportunité de soutenir un projet au regard de son règlement d'intervention,
- décide de soutenir, ou non, financièrement le projet immobilier considéré,

- adresse au Département les demandes d'aides déposées dans ce cadre et qu'il souhaite voir financées pour permettre leur octroi par le Département, et notamment :
    - une fiche de présentation synthétique du projet et de son intérêt pour le territoire,
    - les pièces administratives constitutives du dossier réceptionné par l'EPCI nécessaires à l'octroi de l'aide et à son versement par le Département.
- collecte les pièces (factures…) auprès du bénéficiaire pour procéder au paiement d'acomptes et du solde et les transmets ensuite au Département,
- s'assure de la bonne réalisation du projet au regard des pièces transmises et transmet une attestation au Département lui permettant de verser le solde de l'aide.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Dans le cadre de ce conventionnement le Département répond à la demande de l'EPCI qui décide de lui confier la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises sur la partie Doubs de son territoire, selon les modalités du règlement d'intervention de l'EPCI, tout en conditionnant cette délégation d'octroi à l'attribution d'une subvention complémentaire du Département.

Le Département entend également être facilitateur dans l'émergence et l'accompagnement des projets en amont, en permettant à l'EPCI de pouvoir, s'il en exprime le besoin, mobiliser les services du Département, pour les phases amont de détection et d'instruction technique en appui de ses propres services.

Dans le cadre du conventionnement construit avec les Chambres consulaires, et notamment la CCI Saône Doubs portant sur la période 2023/2027, le Département souhaite également permettre à l'EPCI de pouvoir bénéficier de l'intervention de ces partenaires pour renforcer la dynamique économique sur son territoire.

Plusieurs leviers d'actions sont proposés, notamment la réalisation de portraits de territoires socio-économiques ou l'appui au montage de dossiers de demande d'aide pour les entreprises.

Dans le cadre de la délégation de compétence d'octroi, le Département est chargé :

- de gérer administrativement les demandes d'aides formulées par les bénéficiaires éligibles à la mesure, dès lors que celles-ci lui auront été transmises par l'EPCI qui demeure le guichet unique de dépôt des demandes, afin d'en assurer l'octroi et le paiement,
- de réaliser le rapport de présentation du projet pour présentation aux instances départementales délibératives,
- de notifier l'aide accordée à l'entreprise (ou à un tiers intervenant en cas de portage en crédit-bail ou par une SCI) et comportant la part socle de l'EPCI et la part complémentaire du Département,
- de verser les aides aux bénéficiaires qui remplissent les conditions définies par l'EPCI, dans la limite des crédits de l'EPCI et du Département affectés à la mesure pour l'exercice, et au regard des factures transmises par l'EPCI qui assure l'interface avec l'entreprise,
- de verser le solde de l'aide sur la base de l'attestation de bonne réalisation des travaux transmise par l'EPCI.

Le Département s'engage à mettre en œuvre la délégation qui lui est consentie conformément au règlement d'aide adopté par l'EPCI.

Pour chaque projet transmis par l'EPCI, dans le cadre de la délégation de compétence d'octroi, le Département s'engage, comme demandé par l'EPCI, à compléter la part accordée par l'EPCI comme suit :

- cofinancement à hauteur de 1 € de la Communauté de Communes, plafonné à 5 000 €, pour 10 € de la part du Département.

Le Département limitera, par ailleurs, son intervention conjointe à un taux de 10 % en faveur de chaque projet (sur la base de la dépense subventionnable retenue par l'EPCI) et à un montant d'aide de 50 000 €.

Le Département pourra également s'associer au financement de projets portés sous maîtrise d'ouvrage publique (EPCI, commune) portant notamment sur la réalisation de bâtiments d'accueils collectifs d'entreprises (Hôtels d'entreprises, pépinières) selon les mêmes modalités (taux d'intervention de 10 % plafonné à 50 000 €).

ARTICLE 5 – REVERSEMENT DE LA SUBVENTION SOCLE PAR L'EPCI

Dans le cadre de la délégation de compétence d'octroi, le Département verse la totalité de l'aide (part EPCI et part Département) à l'entreprise bénéficiaire au prorata des travaux réalisés sur la base de la dépense subventionnable retenue par l'EPCI.

Après versement du solde de l'aide, le Département adresse un titre de recettes à l'EPCI correspondant au montant de la subvention socle qu'il a décidé d'accorder en cas de réalisation totale du programme par le bénéficiaire de l'aide. En cas de dossier soldé pour un montant inférieur, l'appel de fonds du Département auprès de l'EPCI sera minoré et proratisé d'autant.

Au cas où le bénéficiaire soit contraint de reverser tout ou partie de la subvention pour non-respect de ses engagements prévus au règlement d'intervention de l'EPCI, le Département notifiera la demande de reversement et sera en charge de la réception du remboursement. Il reversera la partie de la part socle à l'EPCI.

ARTICLE 6 – OBJECTIFS A ATTEINDRE ET INDICATEURS DE SUIVI

Le Département et l'EPCI s'engagent à atteindre les objectifs suivants :

- conforter, par leur action conjointe, la vitalité économique du territoire pour promouvoir l'emploi et maintenir et développer des activités et services utiles aux habitants
- faciliter le montage des dossiers des entreprises,

Pour ce faire, l'EPCI et le Département s'informent régulièrement de l'avancée des dossiers.

Afin de réaliser une mise en œuvre efficace et partenariale de cette délégation et de concevoir d'éventuelles évolutions, l'EPCI et le Département conviennent de la mise en œuvre d'un règlement interne précisant les modalités opérationnelles de ce partenariat.

Les indicateurs de suivi porteront sur le nombre de contacts avec les entreprises, le nombre de dossiers accompagnés et les aides financières octroyées.

ARTICLE 7 – SUIVI DE LA DELEGATION ET MODALITES DU CONTROLE

Afin de réaliser une mise en œuvre efficace et partenariale de cette délégation et afin de concevoir d'éventuelles évolutions, l'EPCI et le Département conviennent :

- d'un échange régulier afin de répondre au mieux et dans les meilleurs délais aux dossiers en cours,
- d'une rencontre annuelle sur la base de ces documents de bilan, visant à identifier les points forts et points faibles de la délégation dans le but de son amélioration,

Le Département remettra également tous les ans à l'autorité délégante, avant le 31 janvier, un état des sommes engagées auprès des bénéficiaires suivant les différents dispositifs d'aides accordés et les montants versés.

Au titre de l'article L.1511-1 du CGCT, afin que la Région établisse son rapport annuel relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire au cours de l'année civile, le Département lui transmettra avant le 30 mars de chaque année, toutes les informations relatives aux aides à l'immobilier d'entreprises mises en œuvre dans le cadre de la présente convention, au cours de l'année civile précédente.

ARTICLE 8 - DURÉE DE LA CONVENTION

La délégation est confiée par l'EPCI au Département pour une période de trois ans à compter du jour de signature de la présente convention.

Elle pourra être reconduite deux fois, par période de trois ans, par reconduction expresse. Le Département doit se prononcer par écrit au moins trois mois avant la fin de la durée de validité de la convention. La reconduction est considérée comme refusée si aucune décision du Département n'est communiquée à l'EPCI au moins 3 mois avant la date d'échéance de la convention. L'EPCI peut refuser la reconduction par décision notifiée au Département dans un délai d'un mois à compter de la notification de la décision de proposition de reconduction faite par le Département. L'EPCI est réputé avoir accepté la reconduction s'il ne prend aucune décision à l'issue de ce délai.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

Les parties s'engagent à préciser, dans le cadre de leur communication, que les projets sont financés conjointement, sur leurs fonds respectifs, dans le cadre de la présente délégation de compétence d'octroi.

Elles s'engagent à s'associer respectivement de façon systématique pour l'organisation de réunions et événements / inaugurations pour les projets ayant fait l'objet dudit financement.

ARTICLE 10 – CONDITIONS FINANCIERES

Les dossiers de demande d'aides financières seront instruits conformément au règlement annexé à la présente convention, dans le cadre des enveloppes financières en autorisation de programme et crédits de paiement votées annuellement par le Département et du budget de l'EPCI.

Il n'est pas procédé à la mise à disposition de personnel de l'EPCI au Département. Ce dernier exerce la compétence à titre gratuit.

ARTICLE 11 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Les parties conviennent d'une consultation systématique du Département par l'EPCI si ce dernier souhaite faire évoluer son règlement d'intervention.

Dans cette hypothèse, l''EPCI avise, par courrier, le Département de toute proposition évolution apportée aux dispositifs qu'il lui a confiés avant validation d'un nouveau règlement par l'EPCI.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution des présentes devra faire l'objet d'un avenant ratifié par les deux parties.

ARTICLE 12 - RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

De même, l'une ou l'autre partie pourra décider unilatéralement de mettre fin à la présente convention par décision prise par l'Assemblée compétente. Dans ce cas, la décision sera notifiée dans les plus brefs délais à l'autre partie signataire, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 — REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent à privilégier le règlement à l'amiable des litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention.

En cas d'échec de la voie amiable, le recours contentieux se fera auprès du Tribunal administratif de Besançon.

Fait à Besançon, le .....

*Pour **le Département du Doubs**,*
La Présidente,

Christine BOUQUIN

Fait à Marnay, le .....

*Pour **l'EPCI**,*
Le Président de la Communauté de Communes du Val Marnaysien

Thierry MALESIEUX

CONVENTION

DE DELEGATION DE LA COMPETENCE D'OCTROI

DES AIDES A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

D'ENTREPRISE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTBENOIT

AUPRES DU DEPARTEMENT DU DOUBS

Entre
Le Département du Doubs, représenté par la Présidente du Département, Mme Christine BOUQUIN, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2023, désigné « le Département »,

d'une part

Et

La Communauté de communes de Montbenoît, représentée par sa Présidente, Mme Elisabeth VIENNET, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du 20 novembre 2023, ci-après désignée «l'EPCI»,

d'autre part,

VU les Régimes d'aide d'Etat suivants :

- Régime SA. 103603 : Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2022/2027 ou tout nouveau régime d'aide relatif aux AFR qui viendrait s'y substituer,
- Régime SA. 59106 : Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014/2023 ou tout nouveau régime d'aide relatif aux aides en faveur des PME qui viendrait s'y substituer,
- Régime SA. 58995 : régime cadre exempté de notification relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014/2023 ou tout nouveau régime d'aide relatif aux aides RDI qui viendrait s'y substituer,

VU Le Règlement européen :

- Règlement européen « de minimis général » n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides « de miminis » prolongé jusqu'au 31/12/2023 (par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020) ou tout nouveau Règlement européen relatif aux aides « de minimis » qui viendrait s'y substituer.

VU le Code des collectivités territoriales et notamment son article L1511-3 tel que modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, son article L.4251-17, créé par ladite loi, et ses articles R.1511-4 à R.1511-23-7 relatifs aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises ;

VU le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de Bourgogne-Franche-Comté 2022-2028 approuvé par l'Assemblée plénière du Conseil régional lors de sa séance du 23 juin 2022,

VU la délibération du Conseil départemental du 26 juin 2023, donnant délégation à la Commission permanente pour procéder à l'adoption des projets de conventions à intervenir entre le Département et les EPCI qui souhaitent déléguer leur compétence d'octroi des aides à l'immobilier,

VU la délibération de la Communauté de communes de Montbenoît, adoptée en Conseil communautaire du 20 novembre 2023,

VU la délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2023, autorisant la Présidente à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Montbenoît – CCM ;

Préambule

La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite « Loi NOTRe » a attribué aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre la compétence de définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Ces aides revêtent la forme de subventions, de rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagés ou de bâtiments neufs ou rénovés, de prêts, d'avances remboursables ou de crédit-bail à des conditions plus favorables que celles du marché.

Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par voie de convention passée avec le Département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie de ces aides.

La Loi du 21 février 2022, dite Loi 3DS, a également renforcé la capacité des Départements en termes de différenciation territoriale.

Par délibération du 08 avril 2019 l'EPCI a instauré une aide en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles et, par délibération du 20 novembre 2023, a décidé de déléguer, au Département du Doubs, la compétence d'octroyer cette aide aux entreprises qui peuvent en bénéficier. - 1266 -

L'EPCI confie ainsi la compétence d'octroi de ses soutiens au titre de l'immobilier d'entreprises au Département, qui, conformément à la demande de l'EPCI, apportera une aide complémentaire aux projets et assurera la gestion administrative de l'aide, de son octroi à son versement, à l'entreprise bénéficiaire.

La présente délégation de compétence d'octroi ne constitue en aucun cas un transfert de la compétence intercommunale « aide à l'immobilier d'entreprise » au Département, permettant à la Communauté de communes à la fois de préserver les pouvoirs que la loi lui confère dans le domaine de l'aide à l'immobilier d'entreprise et de conserver un contrôle sur la façon dont cette délégation de compétence est mise en œuvre par le Département du Doubs, au besoin en la retirant à ce dernier.

Pour le Département, l'acceptation de cette délégation de la compétence d'octroi s'inscrit dans la logique de ses politiques publiques en termes de dynamisme et de solidarité territoriale.

Elle répond ainsi favorablement à la demande exprimée de voir le Département apporter une aide financière en faveur des investissements immobiliers des entreprises, aux côtés des EPCI du Doubs.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'EPCI délègue au Département la compétence d'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sur le territoire de l'EPCI.

ARTICLE 2 – ETENDUE DE LA COMPETENCE DELEGUEE

L'EPCI confie au Département la compétence d'octroyer, en son nom et pour son compte, les aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sur le territoire de l'EPCI telles qu'elles ont été définies dans le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise adopté par délibération du conseil communautaire du 07 avril 2019.

Ce règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise est annexé à la présente convention.

ARTICLE 3 - PREROGATIVES DE L'EPCI

L'EPCI reste seul compétent pour définir les régimes d'aides (dans le cadre de la règlementation en vigueur), et les aides à l'immobilier d'entreprise sur son territoire.

Il définit notamment dans ce cadre les conditions que doivent satisfaire les entreprises souhaitant s'installer ou se développer sur son territoire pour bénéficier des aides attribuées dans le cadre de la présente convention.

L'EPCI entend déléguer au Département l'animation du dispositif (détection, accompagnement des porteurs de projets) ainsi que l'instruction des dossiers déposés par les entreprises localisées sur son territoire.

Il décide cependant seul de l'opportunité de soutenir financièrement un projet au regard de son règlement d'intervention « aide à l'immobilier d'entreprise », ce dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à ce dernier.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Dans le cadre de ce conventionnement, le Département répond à la demande de l'EPCI qui décide de lui confier la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise sur son territoire, selon les modalités du règlement d'intervention de l'EPCI, tout en conditionnant cette délégation d'octroi à l'attribution d'une subvention complémentaire du Département.

Le Département entend également être facilitateur dans l'émergence et l'accompagnement des projets en amont, en permettant à l'EPCI de pouvoir mobiliser les services du Département, pour les phases amont de détection et d'instruction technique, en appui de ses propres services.

Dans le cadre du conventionnement construit avec les Chambres consulaires, et notamment la CCI Saône Doubs portant sur la période 2023/2027, le Département souhaite également permettre à l'EPCI de pouvoir bénéficier de l'intervention de ces partenaires pour renforcer la dynamique économique sur son territoire.

Plusieurs leviers d'actions sont proposés, notamment la réalisation de portraits de territoires socio-économique ou l'appui au montage de dossiers de demande d'aide pour les entreprises.

Dans le cadre de la délégation de compétence d'octroi, il reviendra plus précisément au Département :

- d'animer le dispositif (détection, accompagnement des porteurs de projets),
- de réceptionner les dossiers de demande d'aides des entreprises (qui sont adressées à la Présidente du Département), d'établir un accusé de réception et d'en informer l'EPCI,
- d'assurer l'instruction technique des demandes (examen de recevabilité, vérification de la complétude des dossiers, examen des pièces justificatives, calcul du montant de la subvention…),
- de transmettre à l'EPCI un avis technique sur les dossiers éligibles complets instruits sous la forme d'une fiche récapitulative identifiant le porteur de projet, détaillant les grandes lignes du projet, les dépenses présentées, les dépenses éligibles, les dépenses retenues, les subventions départementale et intercommunale calculées…etc. Ces éléments à l'appui, il est convenu que l'EPCI soumettra dans les meilleurs délais à l'approbation du Conseil communautaire l'attribution d'une subvention intercommunale,
- de réceptionner la délibération de l'EPCI relative à l'octroi d'une subvention au titre de l'immobilier d'entreprise visée par le contrôle de légalité,
- de poursuivre, en cas de décision favorable de l'EPCI portant sur l'attribution d'une subvention à un projet, l'instruction administrative du dossier correspondant ;
- de réaliser le rapport de présentation du projet pour présentation aux instances départementales délibératives,
- de notifier l'aide accordée à l'entreprise (ou à un tiers intervenant en cas de portage en crédit-bail ou par une SCI) et identifiant la part socle de l'EPCI et la part complémentaire du Département,
- de collecter auprès du bénéficiaire de l'aide les pièces justificatives des dépenses réalisées (factures acquittées…) afin de procéder au paiement d'acomptes et du solde, ce après s'être assuré de la bonne réalisation du projet et de sa conformité avec le projet présenté dans le dossier de demande de subvention initial,

- de recalculer, le cas échéant, la subvention à verser en cas de sous-réalisation et/ou de présentation de dépenses réalisées non prévues dans le dossier de demande de subvention,
- de verser les aides (parts départementale et intercommunale) aux bénéficiaires dans la limite des crédits de l'EPCI et du Département affectés à la mesure pour l'exercice,
- de s'assurer de la bonne réalisation du projet au regard des pièces transmises.

Le Département s'engage à mettre en œuvre la délégation qui lui est consentie conformément au règlement d'aide adopté par l'EPCI.

Pour chaque projet transmis par l'EPCI, dans le cadre de la délégation de compétence d'octroi, le Département s'engage, comme demandé par l'EPCI, à compléter la part accordée par l'EPCI comme suit :

- cofinancement à hauteur de :

  - 1 € de la Communauté de communes, plafonné à 5 000 €, pour 10 € de la part du Département.

Le Département limitera, par ailleurs, son intervention complémentaire à un taux de 10 % en faveur de chaque projet (sur la base de la dépense subventionnable qu'il aura retenue. L'aide complémentaire du Département est plafonnée à 50 000 € par projet (en plus du montant de l'aide socle retenue par l'EPCI).

Le Département pourra également s'associer au financement de projets sous maîtrise d'ouvrage publique (EPCI, commune) portant notamment sur la réalisation de bâtiments d'accueils collectifs d'entreprises (Hôtels d'entreprises, pépinières) selon les mêmes modalités (taux d'intervention de 10% ; subvention plafonné à 50 000 € par projet).

ARTICLE 5 – REVERSEMENT DE LA SUBVENTION SOCLE PAR L'EPCI

Dans le cadre de la délégation de compétence d'octroi, le Département verse la totalité de l'aide (part EPCI et part Département) à l'entreprise bénéficiaire au prorata des dépenses réalisées sur la base de la dépense subventionnable réalisée retenue.

Le Département adressera une fois par an (janvier N+1) un titre de recettes à l'EPCI correspondant au montant des subventions socles qu'il aura effectivement versées aux bénéficiaires pour le compte de l'EPCI en année N. En cas de dossier soldé pour un montant de subvention inférieur au montant accordé, l'appel de fonds du Département auprès de l'EPCI sera minoré et proratisé d'autant.

ARTICLE 6 – OBJECTIFS A ATTEINDRE ET INDICATEURS DE SUIVI

Le Département et l'EPCI s'engagent à atteindre les objectifs suivants :

- conforter, par leur action conjointe, la vitalité économique du territoire pour promouvoir l'emploi et maintenir et développer des activités et services utiles aux habitants
- faciliter le montage des dossiers des entreprises,

Pour ce faire, les services de l'EPCI et du Département s'informent régulièrement de l'avancée des dossiers par tous les moyens à leur disposition (échanges téléphoniques ; mails…).

Les indicateurs de suivi porteront sur le nombre de contacts avec les entreprises, le nombre de dossiers accompagnés et les aides financières octroyées.

ARTICLE 7 – SUIVI DE LA DELEGATION ET MODALITES DU CONTROLE

Afin de réaliser une mise en œuvre efficace et partenariale de cette délégation et afin de concevoir d'éventuelles évolutions, l'EPCI et le Département conviennent :

- d'un échange régulier afin de répondre au mieux et dans les meilleurs délais aux dossiers en cours,
- d'une rencontre annuelle sur la base de ces documents de bilan, visant à identifier les points forts et points faibles de la délégation dans le but de son amélioration,

Le Département remettra également tous les ans à l'autorité délégante, avant le 31 janvier, un état des sommes engagées auprès des bénéficiaires suivant les différents dispositifs d'aides accordés et les montants versés.

Au titre de l'article L.1511-1 du CGCT, afin que la Région établisse son rapport annuel relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire au cours de l'année civile, le Département lui transmettra avant le 30 mars de chaque année, toutes les informations relatives aux aides à l'immobilier d'entreprise mises en œuvre dans le cadre de la présente convention, au cours de l'année civile précédente.

ARTICLE 8 - DURÉE DE LA CONVENTION

La délégation est confiée par l'EPCI au Département pour une période de trois ans à compter du jour de signature de la présente convention.

Elle pourra être reconduite deux fois, par période de trois ans, par reconduction expresse. Le Département doit se prononcer par écrit au moins trois mois avant la fin de la durée de validité de la convention. La reconduction est considérée comme refusée si aucune décision du Département n'est communiquée à l'EPCI au moins 3 mois avant la date d'échéance de la convention. L'EPCI peut refuser la reconduction par décision notifiée au Département dans un délai d'un mois à compter de la notification de la décision de proposition de reconduction faite par le Département. L'EPCI est réputé avoir accepté la reconduction s'il ne prend aucune décision à l'issue de ce délai.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

Les parties s'engagent à préciser, dans le cadre de leur communication, que les projets sont financés conjointement, sur leurs fonds respectifs, dans le cadre de la présente délégation de compétence d'octroi.

Elles s'engagent à s'associer respectivement de façon systématique pour l'organisation de réunions et événements/ inaugurations pour les projets ayant fait l'objet dudit financement.

ARTICLE 10 – CONDITIONS FINANCIERES

Les dossiers de demande d'aides financières seront instruits conformément au règlement annexé à la présente convention, dans le cadre des enveloppes financières en autorisation

de programme et crédits de paiement votées annuellement par le Département et l'EPCI dans le cadre de leurs budgets.

Il n'est pas procédé à la mise à disposition de personnel de l'EPCI au Département. Ce dernier exerce la compétence à titre gratuit.

ARTICLE 11 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Les parties conviennent d'une consultation systématique du Département par l'EPCI si ce dernier souhaite faire évoluer son règlement d'intervention.

Dans cette hypothèse, l''EPCI avise, par courrier, le Département de toute proposition évolution apportée aux dispositifs qu'il lui a confiés avant validation d'un nouveau règlement par l'EPCI.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution des présentes devra faire l'objet d'un avenant ratifié par les deux parties.

ARTICLE 12 - RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

De même, l'une ou l'autre partie pourra décider unilatéralement de mettre fin à la présente convention par décision prise par l'Assemblée compétente. Dans ce cas, la décision sera notifiée dans les plus brefs délais à l'autre partie signataire, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 — REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent à privilégier le règlement à l'amiable des litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention.

En cas d'échec de la voie amiable, le recours contentieux se fera auprès du Tribunal administratif de Besançon.

Fait à Besançon, le .....

*Pour **le Département du Doubs**,*
La Présidente,

Christine BOUQUIN

Fait à Montbenoît, le .....

*Pour **la Communauté de Communes de Montbenoît**,*
La Présidente,

Elisabeth VIENNET

CONVENTION

DE DELEGATION DE LA COMPETENCE D'OCTROI

DES AIDES A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

D'ENTREPRISE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT-DOUBS

AUPRES DU DEPARTEMENT DU DOUBS

Entre

Le Département du Doubs, représenté par la Présidente du Département, Mme Christine BOUQUIN, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2023,.désigné « le Département »,

d'une part

Et

La Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs, représentée par son Président, M. Jean-Marie SAILLARD, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du 12 décembre 2023, ci-après désignée «l'EPCI»,

d'autre part,

VU les Régimes d'aide d'Etat suivants :

- Régime SA. 103603 : Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2022/2027 ou tout nouveau régime d'aide relatif aux AFR qui viendrait s'y substituer,
- Régime SA. 59106 : Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014/2023 ou tout nouveau régime d'aide relatif aux aides en faveur des PME qui viendrait s'y substituer,
- Régime SA. 58995 : régime cadre exempté de notification relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014/2023 ou tout nouveau régime d'aide relatif aux aides RDI qui viendrait s'y substituer,

VU Le Règlement européen :

- Règlement européen « de minimis général » n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides « de miminis » prolongé jusqu'au 31/12/2023 (par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020) ou tout nouveau Règlement européen relatif aux aides « de minimis » qui viendrait s'y substituer.

VU le Code des collectivités territoriales et notamment son article L1511-3 tel que modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, son article L.4251-17, créé par ladite loi, et ses articles R.1511-4 à R.1511-23-7 relatifs aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises ;

VU le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de Bourgogne-Franche-Comté 2022-2028 approuvé par l'Assemblée plénière du Conseil régional lors de sa séance du 23 juin 2022,

VU la délibération du Conseil départemental du 26 juin 2023, donnant délégation à la Commission permanente pour procéder à l'adoption des projets de conventions à intervenir entre le Département et les EPCI qui souhaitent déléguer leur compétence d'octroi des aides à l'immobilier,

VU la délibération de la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, adoptée en Conseil communautaire du 12 décembre 2023,

VU la délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2023, autorisant la Présidente à signer la convention à intervenir avec la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs – CCLMHD,

Préambule

La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite « Loi NOTRe » a attribué aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre la compétence de définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Ces aides revêtent la forme de subventions, de rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagés ou de bâtiments neufs ou rénovés, de prêts, d'avances remboursables ou de crédit-bail à des conditions plus favorables que celles du marché.

Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par voie de convention passée avec le Département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie de ces aides.

La Loi du 21 février 2022, dite Loi 3DS, a également renforcé la capacité des Départements en termes de différenciation territoriale.

Par délibération du 11 février 2020, l'EPCI a instauré une aide en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles et, par délibération du 12 décembre 2023, a décidé de déléguer, au Département du Doubs, la compétence d'octroyer cette aide aux entreprises qui peuvent en bénéficier.

L'EPCI confie ainsi la compétence d'octroi de ses soutiens au titre de l'immobilier d'entreprises au Département, qui, conformément à la demande de l'EPCI, apportera une aide complémentaire aux projets et assurera la gestion administrative de l'aide, de son octroi à son versement, à l'entreprise bénéficiaire.

La présente délégation de compétence d'octroi ne constitue en aucun cas un transfert de la compétence intercommunale « aide à l'immobilier d'entreprise » au Département, permettant à la Communauté de communes à la fois de préserver les pouvoirs que la loi lui confère dans le domaine de l'aide à l'immobilier d'entreprise et de conserver un contrôle sur la façon dont cette délégation de compétence est mise en œuvre par le Département du Doubs, au besoin en la retirant à ce dernier.

Pour le Département, l'acceptation de cette délégation de la compétence d'octroi s'inscrit dans la logique de ses politiques publiques en termes de dynamisme et de solidarité territoriale.

Elle répond ainsi favorablement à la demande exprimée de voir le Département apporter une aide financière en faveur des investissements immobiliers des entreprises, aux côtés des EPCI du Doubs.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'EPCI délègue au Département la compétence d'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sur le territoire de l'EPCI.

ARTICLE 2 – ETENDUE DE LA COMPETENCE DELEGUEE

L'EPCI confie au Département la compétence d'octroyer, en son nom et pour son compte, les aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sur le territoire de l'EPCI telles qu'elles ont été définies dans le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise adopté par délibération du conseil communautaire du 11 février 2020.

Ce règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise est annexé à la présente convention.

ARTICLE 3 - PREROGATIVES DE L'EPCI

L'EPCI reste seul compétent pour définir les régimes d'aides (dans le cadre de la règlementation en vigueur), et les aides à l'immobilier d'entreprise sur son territoire.

Il définit notamment dans ce cadre les conditions que doivent satisfaire les entreprises souhaitant s'installer ou se développer sur son territoire pour bénéficier des aides attribuées dans le cadre de la présente convention.

L'EPCI entend déléguer au Département l'animation du dispositif (détection, accompagnement des porteurs de projets) ainsi que l'instruction des dossiers déposés par les entreprises localisées sur son territoire.

Il décide cependant seul de l'opportunité de soutenir financièrement un projet au regard de son règlement d'intervention « aide à l'immobilier d'entreprise », ce dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à ce dernier.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Dans le cadre de ce conventionnement, le Département répond à la demande de l'EPCI qui décide de lui confier la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise sur son territoire, selon les modalités du règlement d'intervention de l'EPCI, tout en conditionnant cette délégation d'octroi à l'attribution d'une subvention complémentaire du Département.

Le Département entend également être facilitateur dans l'émergence et l'accompagnement des projets en amont, en permettant à l'EPCI de pouvoir mobiliser les services du Département, pour les phases amont de détection et d'instruction technique, en appui de ses propres services.

Dans le cadre du conventionnement construit avec les Chambres consulaires, et notamment la CCI Saône Doubs portant sur la période 2023/2027, le Département souhaite également permettre à l'EPCI de pouvoir bénéficier de l'intervention de ces partenaires pour renforcer la dynamique économique sur son territoire.

Plusieurs leviers d'actions sont proposés, notamment la réalisation de portraits de territoires socio-économique ou l'appui au montage de dossiers de demande d'aide pour les entreprises.

Dans le cadre de la délégation de compétence d'octroi, il reviendra plus précisément au Département :

- d'animer le dispositif (détection, accompagnement des porteurs de projets),
- de réceptionner les dossiers de demande d'aides des entreprises (qui sont adressées à la Présidente du Département), d'établir un accusé de réception et d'en informer l'EPCI,
- d'assurer l'instruction technique des demandes (examen de recevabilité, vérification de la complétude des dossiers, examen des pièces justificatives, calcul du montant de la subvention…),
- de transmettre à l'EPCI un avis technique sur les dossiers éligibles complets instruits sous la forme d'une fiche récapitulative identifiant le porteur de projet, détaillant les grandes lignes du projet, les dépenses présentées, les dépenses éligibles, les dépenses retenues, les subventions départementale et intercommunale calculées…etc. Ces éléments à l'appui, il est convenu que l'EPCI soumettra dans les meilleurs délais à l'approbation du Conseil communautaire l'attribution d'une subvention intercommunale,
- de réceptionner la délibération de l'EPCI relative à l'octroi d'une subvention au titre de l'immobilier d'entreprise visée par le contrôle de légalité,
- de poursuivre, en cas de décision favorable de l'EPCI portant sur l'attribution d'une subvention à un projet, l'instruction administrative du dossier correspondant ;
- de réaliser le rapport de présentation du projet pour présentation aux instances départementales délibératives,
- de notifier l'aide accordée à l'entreprise (ou à un tiers intervenant en cas de portage en crédit-bail ou par une SCI) et identifiant la part socle de l'EPCI et la part complémentaire du Département,
- de collecter auprès du bénéficiaire de l'aide les pièces justificatives des dépenses réalisées (factures acquittées…) afin de procéder au paiement d'acomptes et du solde, ce après s'être assuré de la bonne réalisation du projet et de sa conformité avec le projet présenté dans le dossier de demande de subvention initial,

- de recalculer, le cas échéant, la subvention à verser en cas de sous-réalisation et/ou de présentation de dépenses réalisées non prévues dans le dossier de demande de subvention,
- de verser les aides (parts départementale et intercommunale) aux bénéficiaires dans la limite des crédits de l'EPCI et du Département affectés à la mesure pour l'exercice,
- de s'assurer de la bonne réalisation du projet au regard des pièces transmises.

Le Département s'engage à mettre en œuvre la délégation qui lui est consentie conformément au règlement d'aide adopté par l'EPCI.

Pour chaque projet transmis par l'EPCI, dans le cadre de la délégation de compétence d'octroi, le Département s'engage, comme demandé par l'EPCI, à compléter la part accordée par l'EPCI comme suit :

- cofinancement à hauteur de :

  - 1 € de la Communauté de communes, plafonné à 5 000 €, pour 10 € de la part du Département.

Le Département limitera, par ailleurs, son intervention complémentaire à un taux de 10 % en faveur de chaque projet (sur la base de la dépense subventionnable qu'il aura retenue. L'aide complémentaire du Département est plafonnée à 50 000 € par projet (en plus du montant de l'aide socle retenue par l'EPCI).

Le Département pourra également s'associer au financement de projets sous maîtrise d'ouvrage publique (EPCI, commune) portant notamment sur la réalisation de bâtiments d'accueils collectifs d'entreprises (Hôtels d'entreprises, pépinières) selon les mêmes modalités (taux d'intervention de 10% ; subvention plafonné à 50 000 € par projet).

ARTICLE 5 – REVERSEMENT DE LA SUBVENTION SOCLE PAR L'EPCI

Dans le cadre de la délégation de compétence d'octroi, le Département verse la totalité de l'aide (part EPCI et part Département) à l'entreprise bénéficiaire au prorata des dépenses réalisées sur la base de la dépense subventionnable réalisée retenue.

Le Département adressera une fois par an (janvier N+1) un titre de recettes à l'EPCI correspondant au montant des subventions socles qu'il aura effectivement versées aux bénéficiaires pour le compte de l'EPCI en année N. En cas de dossier soldé pour un montant de subvention inférieur au montant accordé, l'appel de fonds du Département auprès de l'EPCI sera minoré et proratisé d'autant.

ARTICLE 6 – OBJECTIFS A ATTEINDRE ET INDICATEURS DE SUIVI

Le Département et l'EPCI s'engagent à atteindre les objectifs suivants :

- conforter, par leur action conjointe, la vitalité économique du territoire pour promouvoir l'emploi et maintenir et développer des activités et services utiles aux habitants
- faciliter le montage des dossiers des entreprises,

Pour ce faire, les services de l'EPCI et du Département s'informent régulièrement de l'avancée des dossiers par tous les moyens à leur disposition (échanges téléphoniques ; mails…).

Les indicateurs de suivi porteront sur le nombre de contacts avec les entreprises, le nombre de dossiers accompagnés et les aides financières octroyées.

ARTICLE 7 – SUIVI DE LA DELEGATION ET MODALITES DU CONTROLE

Afin de réaliser une mise en œuvre efficace et partenariale de cette délégation et afin de concevoir d'éventuelles évolutions, l'EPCI et le Département conviennent :

- d'un échange régulier afin de répondre au mieux et dans les meilleurs délais aux dossiers en cours,
- d'une rencontre annuelle sur la base de ces documents de bilan, visant à identifier les points forts et points faibles de la délégation dans le but de son amélioration,

Le Département remettra également tous les ans à l'autorité délégante, avant le 31 janvier, un état des sommes engagées auprès des bénéficiaires suivant les différents dispositifs d'aides accordés et les montants versés.

Au titre de l'article L.1511-1 du CGCT, afin que la Région établisse son rapport annuel relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire au cours de l'année civile, le Département lui transmettra avant le 30 mars de chaque année, toutes les informations relatives aux aides à l'immobilier d'entreprises mises en œuvre dans le cadre de la présente convention, au cours de l'année civile précédente.

ARTICLE 8 - DURÉE DE LA CONVENTION

La délégation est confiée par l'EPCI au Département pour une période de trois ans à compter du jour de signature de la présente convention.

Elle pourra être reconduite deux fois, par période de trois ans, par reconduction expresse. Le Département doit se prononcer par écrit au moins trois mois avant la fin de la durée de validité de la convention. La reconduction est considérée comme refusée si aucune décision du Département n'est communiquée à l'EPCI au moins 3 mois avant la date d'échéance de la convention. L'EPCI peut refuser la reconduction par décision notifiée au Département dans un délai d'un mois à compter de la notification de la décision de proposition de reconduction faite par le Département. L'EPCI est réputé avoir accepté la reconduction s'il ne prend aucune décision à l'issue de ce délai.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

Les parties s'engagent à préciser, dans le cadre de leur communication, que les projets sont financés conjointement, sur leurs fonds respectifs, dans le cadre de la présente délégation de compétence d'octroi.

Elles s'engagent à s'associer respectivement de façon systématique pour l'organisation de réunions et événements/ inaugurations pour les projets ayant fait l'objet dudit financement.

ARTICLE 10 – CONDITIONS FINANCIERES

Les dossiers de demande d'aides financières seront instruits conformément au règlement annexé à la présente convention, dans le cadre des enveloppes financières en autorisation de programme et crédits de paiement votées annuellement par le Département et l'EPCI dans le cadre de leurs budgets.

Il n'est pas procédé à la mise à disposition de personnel de l'EPCI au Département. Ce dernier exerce la compétence à titre gratuit.

ARTICLE 11 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Les parties conviennent d'une consultation systématique du Département par l'EPCI si ce dernier souhaite faire évoluer son règlement d'intervention.

Dans cette hypothèse, l''EPCI avise, par courrier, le Département de toute proposition évolution apportée aux dispositifs qu'il lui a confiés avant validation d'un nouveau règlement par l'EPCI.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution des présentes devra faire l'objet d'un avenant ratifié par les deux parties.

ARTICLE 12 - RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

De même, l'une ou l'autre partie pourra décider unilatéralement de mettre fin à la présente convention par décision prise par l'Assemblée compétente. Dans ce cas, la décision sera notifiée dans les plus brefs délais à l'autre partie signataire, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 — REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent à privilégier le règlement à l'amiable des litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention.

En cas d'échec de la voie amiable, le recours contentieux se fera auprès du Tribunal administratif de Besançon.

Fait à Besançon, le .....

*Pour **le Département du Doubs**,*
La Présidente,

Christine BOUQUIN

Fait aux Hôpitaux Vieux, le .....

*Pour **la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs**,*
Le Président,

Jean-Marie SAILLARD

Département du Doubs
Partenariat avec les EPCI sur le volet immobilier d'entreprises

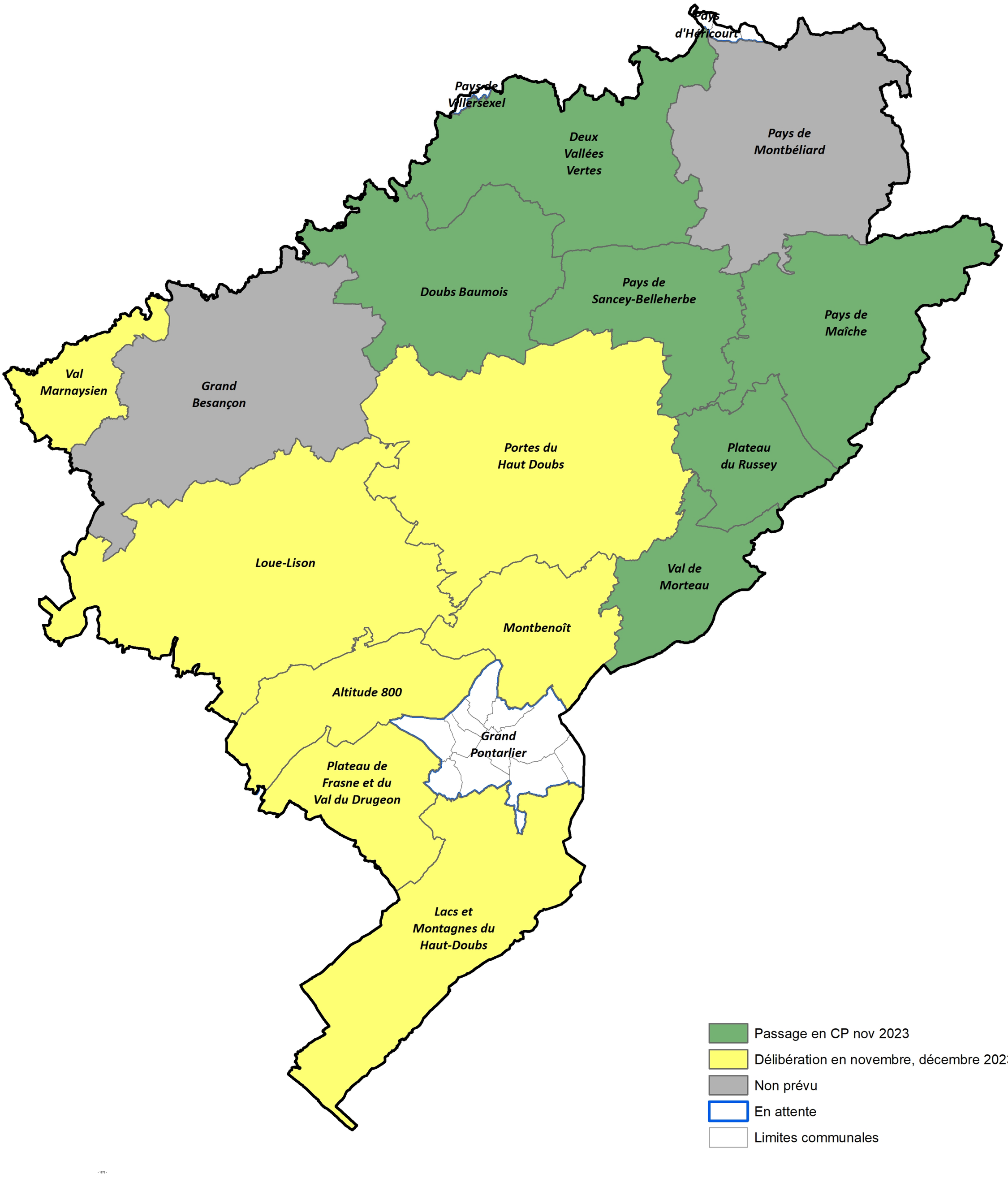

©IGN 2023, Département du Doubs

0 2,5 5 10 Kilomètres

BoleCh, le 27/11/2023
\\sig-data.doubs.fr\Metiers\Pilotage\Zonages géographiques\Autres_decoupage_Administratif\projets\EPCI_Partenariat_Immobilier_Ese.mxd

Doubs le Département

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Dynamique territoriale - Développement économique - Partenariat avec le bloc communal - Immobilier d'entreprises - Conventionnement avec les EPCI du Doubs au titre de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1511-3 tel que modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, son article L.4251-17, créé par ladite loi, et ses articles R.1511-4 à R.1511-23-7 relatifs aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises ;

Vu le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) de Bourgogne-Franche-Comté 2022-2028 approuvé par l'Assemblée plénière du Conseil régional lors de sa séance du 23 juin 2022 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 juin 2023, donnant délégation à la Commission permanente pour procéder à l'adoption des projets de conventions à intervenir entre le Département et les EPCI qui souhaitent déléguer leur compétence d'octroi des aides à l'immobilier ;

Vu les délibérations des EPCI mentionnées dans les projets de convention à intervenir entre le Département et chacune d'elles ;

Vu la délibération du 15 juillet 2021 relative aux délégations à la Commission permanente ;

Vu le rapport **n° 311** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Christine BOUQUIN** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental décide :

- d'approuver, telle qu'elles figurent en annexes du rapport, les conventions à intervenir avec :

- la Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon (CCPFVD), annexe 1,
- la Communauté de Communes Altitude 800 (CCA 800), annexe 2,
- la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD), annexe 3,
- la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL), annexe 4,
- la Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVMa), annexe 5,
- la Communauté de Communes de Montbenoît (CCM), annexe 6,
- la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs (CCLMHD), annexe 7

relatives à la délégation de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises.

- d'autoriser Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, lesdites conventions.

*
* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N'a pas pris part au vote, le Conseiller départemental suivant :

M. ALPY, en qualité de Vice-président de la Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon, dans le cadre de la convention à intervenir avec ladite communauté de communes, relative à la délégation de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236523H1-DE

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 312
	Commission[s] : 3
	Timbre : DGS / DDET

DYNAMIQUE TERRITORIALE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES

Objet : Augmentation du capital de Territoire 25

SOMMAIRE

INTRODUCTION....2

I – PRESENTATION DE LA SPL TERRITOIRE 25 2

II – OPERATIONS CONDUITES PAR TERRITOIRE 25 DANS LE DOUBS 4

III – PLAN STRATEGIQUE 2023-2026 4

IV – AUGMENTATION DE CAPITAL....5

V – PROPOSITION....6

PROJET DE DELIBERATION....8

ANNEXE AU RAPPORT 9

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

Champs C@p 25 (libellé)	Crédits investissement votés	Crédits investissement engagés	Crédits investissement disponibles	Proposition d'attribution	Reste disponible
Soutien aux partenaires et à l'ingénierie locale	400 000,00 €		400 000,00 €	396 000,00 €	4 000,00 €

INTRODUCTION

La Société Publique Locale (SPL) Territoire 25, dont le Département est membre, a engagé, à l'occasion de son Assemblée générale extraordinaire (AGE) du 24 octobre 2023, un processus d'augmentation de son capital afin de lui permettre, dans le cadre de son plan stratégique 2023-2026, de renforcer ses moyens d'intervention au bénéfice des collectivités qui la composent.

Le Département est sollicité à hauteur de 600 000 € dans le cadre d'une augmentation de capital globale de 1 320 000 €.

Aussi, le Conseil départemental est invité à se prononcer sur la participation du Département à l'ouverture de capital de cette SPL, sachant qu'un montant de 400 000 € a été inscrit au BP 2024 dans la perspective d'un premier abondement au cours de l'exercice 2024.

I – PRESENTATION DE LA SPL TERRITOIRE 25

Territoire 25 est une Société publique locale (SPL) d'aménagement et de construction qui a été créée fin 2011 par les collectivités actionnaires de SEDIA (anciennement SedD société d'économie mixte d'aménagement), pour des projets très structurants ou susceptibles d'évolutions régulières se prêtant mal à la mise en concurrence.

Territoire 25 intervient exclusivement pour ses actionnaires, sur les mêmes métiers que SEDIA, en qualité de prestataire intégré. Aujourd'hui, Territoire 25 intervient majoritairement en tant qu'aménageur de quartiers d'habitat et d'activités, depuis les phases très amont des projets jusqu'à leur réalisation.

Elle peut également intervenir en construction d'équipements publics.

Les principales caractéristiques intrinsèques de la SPL, liées à la structure juridique retenue, sont les suivantes :

- elle ne peut intervenir que sur le territoire de ses membres, et pour leur unique et seul compte ;
- elle peut travailler pour ses membres hors du champ concurrentiel (contrat in house), sous réserve de mettre en place un contrôle analogue, et que l'essentiel de son activité soit réalisé pour les collectivités la composant.

A la création de la SPL en 2011, l'actionnariat (uniquement public) et le périmètre d'intervention retenus étaient identiques à ceux de la sedD (SEDIA).

Les actionnaires étaient de ce fait :

- **le Département du Doubs ;**
- la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), devenue Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole (GBM) ;
- la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (PMA) ;
- la Ville de Besançon ;
- la Ville de Montbéliard.

M. Denis LEROUX a été élu (en qualité de représentant du Département) Président du Conseil d'administration de la SPL en juillet 2015, et assure la présidence de cette structure depuis cette date et en qualité de PDG désormais.

Conformément aux statuts et à la réglementation, l'ouverture de la SPL à d'autres actionnaires a été opérée, suite à la demande d'adhésion de plusieurs communes, ainsi qu'à l'augmentation de l'activité de la SPL : Dampierre-les-Bois, Sochaux, Pontarlier et Grand Pontarlier, Ornans, Morteau, Saint-Vit, Valdahon et Badevel ont ainsi intégré le capital de Territoire 25, au fil du temps et en fonction de leurs besoins de sollicitation de cette structure pour les accompagner dans leurs projets d'aménagements.

La répartition du capital de Territoire 25 est la suivante *(inchangée depuis 2020)* :

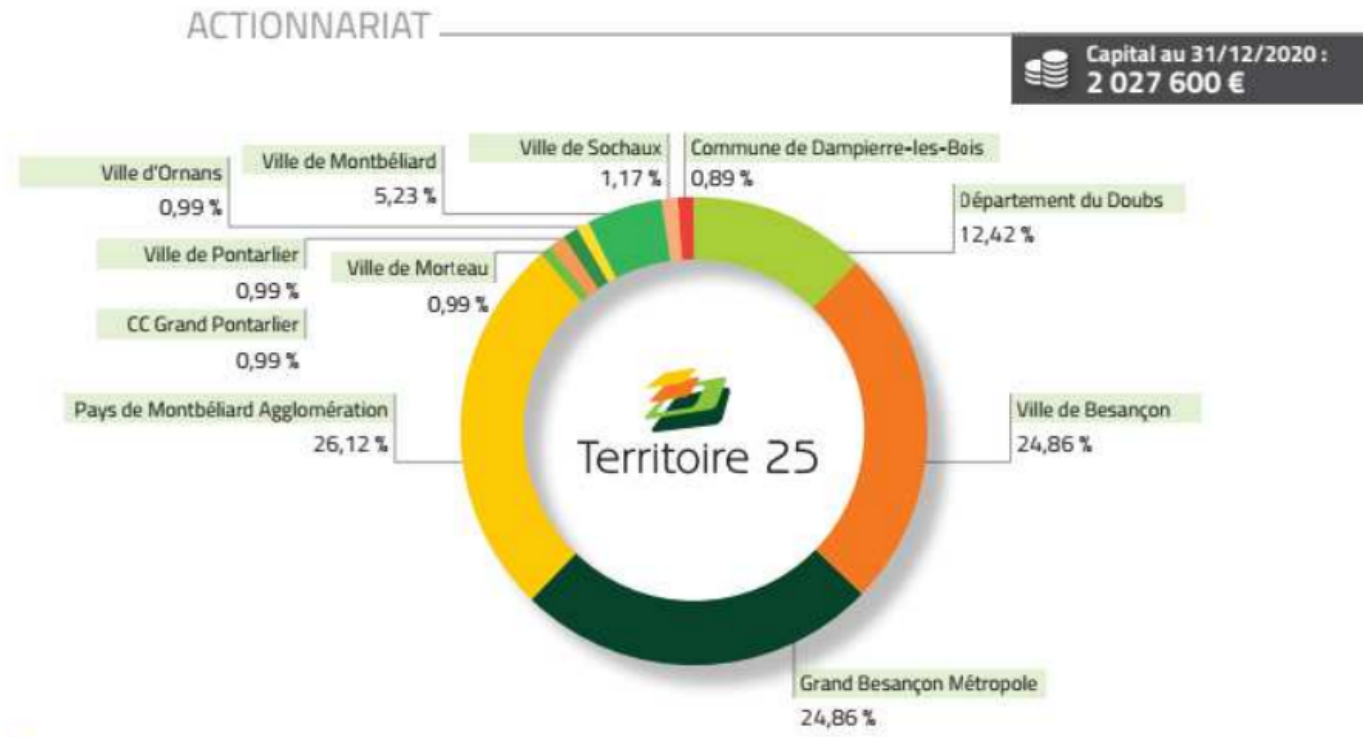

Les représentants du Département aux instances de Territoire 25 sont :

- pour le Conseil d'administration (CA) : M. LEROUX ; Mme LIME-VIEILLE ; Mme DUVERNOIS ;

- pour l'Assemblée générale (AG) : M. LEROUX.

II – OPERATIONS CONDUITES PAR TERRITOIRE 25 DANS LE DOUBS

Vous trouverez, en annexe, la liste des opérations de tous types (concession, mandat, assistance à maîtrise d'ouvrage-AMO, étude) ayant été menées à bien par Territoire 25 pour le compte du Département et du bloc communal, sur la période 2015-2023.

Ces opérations représentent un coût total de près de 228 M€, dont 39 M€ pour 5 opérations réalisées pour le compte du Département.

III – PLAN STRATEGIQUE 2023-2026

En 2021, dans le même temps que SEDIA et en mobilisant le même bureau d'études (SEMAPHORES), Territoire 25 a engagé le processus d'élaboration de son plan stratégique pour la période 2023-2026.

Le constat établi par la SPL est d'ailleurs proche de celui évoqué pour SEDIA, avec un enjeu majeur lié à la mobilisation du foncier et au partenariat avec les territoires.

Ce plan stratégique repos sur les orientations suivantes :

- **Conforter Territoire 25 comme l'outil d'ingénierie et de conseil auprès de l'ensemble des collectivités locales du Doubs**

  Territoire 25 entend renforcer son offre de services en « in house » pour les années à venir, afin de faciliter le portage de dossiers complexes par les communes et leurs groupements, notamment.

  Pour le Département du Doubs, Territoire 25 est désormais un levier utilisé pour le portage de projets. La SPL a ainsi été mobilisée par notre collectivité pour :
  - l'opération « Gay Lussac –Phase 1 » livrée en novembre 2021 ;
  - le collège de Frasne, avec une livraison de la demi-pension à la rentrée 2023 ;
  - le collège de Villers-le-Lac, avec une livraison prévue au printemps 2024.

  Dans la logique désormais développée par notre collectivité de pouvoir disposer d'un volant d'opérations d'aménagement ou de construction à engager en « secours », en cas de retard pris par une autre opération programmée, Territoire 25 pourra être en capacité de proposer et de monter des offres alternatives en substitution.

- **Développer Territoire 25 comme l'outil opérationnel de réalisation des projets**

  L'objectif porté par la SPL est ici de répondre aux grands enjeux sociétaux (économie du foncier, prise en compte de la biodiversité, requalification des friches, logement abordable et inclusif, …), en tenant compte de ces paramètres dans les projets portés par ses actionnaires.

- **Affirmer Territoire 25 comme constructeur public**

  Territoire 25 entend développer son intervention en faveur de la construction de bâtiments publics pour la période 2023-2026 (sous différentes formes de contrats de l'AMO jusqu'au mandat), au bénéfice de ses actionnaires, afin de mobiliser l'expertise de la SPL (et de la grappe) au service de projets toujours plus complexes (enjeux de transition écologique et énergétique, …).

Dans le cadre de son plan de développement 2023-2026, Territoire 25 ambitionne une croissance d'activité de 50 % en 5 ans, en passant d'un chiffre d'affaires (CA) de 1 M€ en 2022, à 1,5 M€ en 2026.

IV – AUGMENTATION DE CAPITAL

Au regard des perspectives d'évolution, le plan stratégique de Territoire 25 a fait apparaître un besoin de couverture du risque induit par le volume des opérations potentielles qui pourrait représenter entre 1,2 et 2 M€ supplémentaires, avec notamment des projets d'envergure :

- au niveau du Département (site de Gay Lussac) ;
- sur le périmètre de PMA, avec l'opération PSA Sud poursuivant la mutation du site de Stellantis ;
- sur le périmètre de GBM, notamment s'agissant de l'opération Saint-Jacques et potentiellement Grette-Brûlard-Polygones.

Aussi, le Conseil d'administration de Territoire 25, dans sa séance du 27 septembre 2022, a validé, à l'unanimité, le principe d'une augmentation de capital qui été engagée lors de l'AGE du 24 octobre 2023.

Après analyse du besoin global d'environ 4 M€, sur la base d'un montant de fonds propres actuel de 2 M€, il est proposé une augmentation de capital de 1,32 M€ par création d'actions nouvelles.

Sous réserve des délibérations des collectivités, les souscriptions pourraient se traduire comme suit :

- Départemental du Doubs : 600 000 € ;
- Grand Besançon Métropole : 300 000 € ;
- Pays de Montbéliard Agglomération : 250 000 € ;
- Ville de Montbéliard : 50 000 € ;
- Nouvelles collectivités membres (communes ou EPCI) : 120 000 €.

La répartition du capital, avant et après augmentation, serait donc la suivante :

	Situation actuelle		Simulation augmentation de capital		Simulation après augmentation de capital	
POLE BISONTIN						
GBM	464 100		300 000		764 100	
Ville de Besançon	504 100				504100	
Ville de St Vit	20 000				20000	
Ville de Pirey	20 000				20000	
Ville de Saone			20 000		20000	
Ville de Serre les Sapins			20 000		20000	
Ville de Dannemarie sur Crète			20 000		20000	
Sous total pôle bisontin	**1 008 200**	49,72%	**360 000**	27,27%	**1 368 200**	40,87%
POLE MONTBELIARDAIS						
PMA	489 600		250 000		739600	
Ville de Montbéliard	106 000		50 000		156000	
Ville de Sochaux	23 800				23800	
Ville de Dampierre les Bois	18 000				18000	
Ville de Badevel	20 000				20000	
Ville d'Audincourt	20 000				20000	
Collectvité non identifiée			20 000		20000	
Sous total pôle montbéliardais	**677 400**	33,41%	**320 000**	24,24%	**997 400**	29,79%
POLE DOUBS						
Département	232 000		600 000		832000	
Ville de Pontarlier	30 000				30000	
CC Grand Pontarlier	20 000				20000	
Ville de Morteau	20 000				20000	
Ville d'Ornans	20 000				20000	
Ville de Valdahon	20 000				20000	
Collectvité non identifiée			20 000		20000	
Collectvité non identifiée			20 000		20000	
Sous total pôle départemental	**342 000**	16,87%	**640 000**	48,48%	**982 000**	29,33%
TOTAL	**2 027 600**	**100,00%**	**1 320 000**	**100,00%**	**3 347 600**	**100,00%**

V – PROPOSITION

1) Modalités techniques de l'augmentation de capital

La période de souscription auprès des actionnaires est ouverte à compter du 25 octobre 2023 et jusqu'au 30 avril 2024.

Les actions de 100 € seront libérées par tiers, à savoir 33 € unitaire à la souscription et au plus tard le 30 avril 2024, puis 33 € en décembre 2024, et enfin le solde de 34 € en décembre 2025 :

	du 24/10/2023 au 30/04/2024	Fin 2024	année 2025
Souscription : 1er versement	33 % soit 33 €/action		
2ème versement		33 % soit 33 € / action	
Solde : 3ème versement			34 % soit 34 € / action

Ce planning de souscription permettra aux collectivités d'étaler le versement sur trois exercices (1/3 en 2023, 1/3 en 2024, et 1/3 en 2025), ou bien sur deux exercices (2/3 en 2024 en deux versements, et 1/3 en 2025).

Pour le Département, et sur la base d'une participation de 600 000 €, le versement est attendu comme suit :

- 1er versement entre janvier 2024 et le 30 avril 2024 : 198 000 €
- 2ième versement avant fin 2024 : 198 000 €
- 3ième versement en 2025 : 204 000 €

Total : *600 000 €*

2) Proposition

Pour le Département, la participation à cette augmentation de capital présente un double intérêt.

Tout d'abord, elle permettra à Territoire 25 de renforcer ses capacités d'intervention à l'échelle de tout le territoire départemental, et également en faveur des projets en cours et à venir en lien avec la collectivité départementale.

Par ailleurs, elle donnera la possibilité au Département de rééquilibrer sa participation au capital par rapport aux autres actionnaires publics (Ville de Montbéliard et PMA d'une part, et Ville de Besançon et GBM, d'autre part).

En effet, au fil du temps, le Département a dû céder (conformément aux statuts de la SPL) une part de ses actions pour permettre l'entrée au capital de nouvelle collectivités (Ville de Pontarlier, Communauté de communes du Grand Pontarlier, Villes de Morteau, Ornans et Valdahon).

De ce fait son capital initial s'est érodé et il importe de rééquilibrer les participations à l'échelle des 3 pôles territoriaux (les secteurs bisontins, montbéliardais et le reste du département) qui composent l'actionnariat de Territoire 25.

A la date de rédaction de ce rapport, GBM serait engagé dans le processus d'augmentation à hauteur de 300 000 €.

Pour sa part, PMA n'a pas encore décidé de sa participation ou non à cette augmentation, sachant que la part détenue par PMA et la Ville de Montbéliard est déjà de 595 600 € (à rapporter à la détention de capital du Département, avant augmentation, qui n'est plus que de 232 000 €).

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental de décembre 2023 relative au vote du budget primitif 2024 ;

Vu le rapport **n° 312** présenté sous le timbre **: DGS / DDET**;

Vu l'avis de la commission n° **3** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'attribution d'un montant de 396 000 € au titre de la participation du Département à l'augmentation de capital de la SPL Territoire 25. Ce montant correspond à la participation à verser en 2024 et sera complété par un montant de 204 000 € en 2025.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

ANNEXE AU RAPPORT

1 - Territoire 25 : opérations réalisées dans le Doubs sur la période 2015-2023

Territoire 25
Opérations réalisées dans le Doubs sur la période 2015-2023
(liste mise à jour le 19 octobre 2023)

1) Pour le compte du Département du Doubs :

Opération	Coût global HT (*)
Etude de programmation Haras de Besançon	46 000 €
Mandat réhabilitation collège Emile Laroue à Frasne	9 852 120 €
Mandat réhabilitation Jean-Claude Bouquet à Villers-le-Lac	9 595 730 €
Mandat restructuration site Gay Lussac	5 670 000 €
Mandat extension site Gay Lussac	13 400 000 €
Total	**38 563 850 €**

(*) : montant toutes dépenses confondues HT

2) Pour le compte du bloc communal (communes, intercommunalités) :

Collectivité	Opération	Coût global HT (**)
Besançon, GBM et autres communes		
Besançon	AMO Saint-Jacques reconversion de friches	1 119 000 €
	AMO stratégie habitat	98 000 €
	Portage foncier Prés de Vaux	1 580 000 €
	Concession Quartier Viotte aménagement et parking	17 856 000 €
	Concession ZAC des Vaites	25 550 000 €
	Concession ZAC des Marnières, Parc d'activité Chalezeule	1 919 000 €
	Etude ANRU Planoise : projet urbain	8 000 €
	Portage foncier Grette-Brulard	1 485 000 €
	Concession Saint-Jacques Arsenal	52 230 000 €
Morteau	Etude renouvellement urbain quartier Chevet église	30 000 €
Ornans	Etude site hospitalier	19 000 €
Pontarlier	AMO aménagement Parc activités Gravilliers 3	269 000 €
	Concession Ilot Saint-Pierre	4 995 000 €
	Etude renouvellement urbain Ilot Lallemand	86 000 €
	Etude aménagement quartier Montaigne	11 000 €
	Etude renouvellement urbain Maison Chevalier	41 000 €
Pirey	Etude zone d'habitat et équipements sportifs	66 000 €
Saint-Vit	Etude renouvellement urbain Champs Marmots	28 000 €
	Etude renouvellement urbain Champs Perret	23 000 €
GBM	AMO Parc aire industrielle Besançon ouest	328 000 €
	AMO Synergie campus La Bouloie	180 000 €
	AMO NPNRU Reconversion centre commercial Ile de France	163 000 €
	Etude développement réseau infrastructure	30 000 €
	Etude programmation rénovation la City bat. BB3	56 000 €
	Etude La City analyse des locaux	37 000 €
	Etude Living Lab Inspires Hauts de Chazal	33 000 €
	Etude société portage énergie renouvelable	16 000 €
	Mandat aménagement locaux bâtiment Le Signal	198 000 €

Collectivité	Opération	Coût global HT (**)
Montbéliard, PMA et autres communes		
Audincourt	Concession Quartier Gare	3 470 000 €
Badevel	Etude Living Lab Badevel H2-Bois	71 000 €
Dampierre-les-Bois	Concession Combe Saint-Laurent	1 715 000 €
Montbéliard	Etude reconversion site du château	194 000 €
	Concession aménagement ZAC Hexagones	24 591 000 €
	Mandat reconversion du site du Château	3 340 000 €
Sochaux	Concession ZAC Savoureuse	3 613 000 €
PMA	Concession PSA nord	15 057 000 €
	Concession PSA sud	26 607 000 €
	Concession ZAC Crépon à Vieux-Charmont	2 254 000 €
	Etude PSA sud réappropriation des espaces	33 000 €
	Etude ex clinique Portes du Jura	48 000 €
Total		**189 447 000 €**

(**) : pour les études et les AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage), le coût global de l'opération prend en compte la totalité des prestataires recrutés pour mener à bien la mission.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Dynamique territoriale - Développement économique - Soutien au développement économique - Partenariat avec les structures - Augmentation du capital de Territoire 25

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental de décembre 2023 relative au vote du budget primitif 2024 ;

Vu le rapport **n° 312** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Philippe ALPY** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'attribution d'un montant de 396 000 € au titre de la participation du Département à l'augmentation de capital de la SPL Territoire 25. Ce montant correspond à la participation à verser en 2024 et sera complété par un montant de 204 000 € en 2025.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

N'ont pas pris part au vote, les Conseillers départementaux suivants :

M. LEROUX, en qualité de Président de Territoire 25 ;

Mmes LIME-VIEILLE, DUVERNOIS, en qualité de représentantes du Département au CA de Territoire 25 ;

au titre de l'attribution d'aide au titre de la participation départementale à l'augmentation de capital de la SPL Territoire 25.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236532H1-DE

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 406
	Commission[s] : 4
	Timbre : DGS / DMAP

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE - EXPERTISE JURIDIQUE - SÉCURISATION JURIDIQUE

Objet : Compte rendu de l'exercice des délégations de compétences consenties à la présidente du Département par le Conseil départemental

I - DÉLÉGATIONS DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE A LA PRESIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS, DE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT ET D'ACTIONS DU DÉPARTEMENT EN JUSTICE

Conformément aux dispositions issues des articles L. 3221-10-1 et L. 3221-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil départemental peut consentir certaines délégations à son Président.

En application de ces dispositions, par délibération en date du 1er juillet 2021, le Conseil départemental a consenti à la Présidente du Département une délégation de compétence pour :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget et des autorisations de programme et d'engagement en cours ;
- prendre toute décision relative au Fonds de solidarité pour le logement (FSL), notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances ;
- pour intenter au nom du Département les actions en justice ou pour défendre le Département dans les actions intentées contre lui, dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et en cassation, devant les juridictions de toute nature (dont les juridictions européennes et communautaires, le tribunal des conflits, les juridictions administratives de droit commun et spécialisées, les juridictions judiciaires y compris d'exception et spécialisées, les juridictions financières) et pour toute action, quelle que puisse être sa nature.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'utilisation de ces délégations depuis la séance du Conseil départemental du 23 octobre 2023.
Vous trouverez en annexes au rapport :

- l'état des marchés qui ont fait l'objet d'un contrat écrit et avenants réalisés (annexe 1) ;

- l'ensemble des affaires pour lesquelles une action en justice a été engagée ou clôturée (annexe 2).

II – AUTRES DÉLÉGATIONS CONSENTIES A LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL (ARTICLES L. 3211-2, L. 3221-12 DU CGCT)

Conformément aux dispositions issues des articles L. 3211-2 et L. 3221-12 du CGCT, le Conseil Départemental peut donner délégation au Président pour exercer, pendant toute la durée de son mandat certaines attributions.

En application de ces dispositions, par délibération en date du 15 juillet 2021, le Conseil départemental a consenti à la Présidente du Département une délégation de compétence pour :

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts (quel que soit le montant de ces derniers), y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Exercer, au nom du Département, le droit de préemption dans les espaces naturels sensibles, tel qu'il est défini à l'article L. 142-3 du code de l'urbanisme ;
- Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance ;
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Autoriser, au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;
- Demander l'attribution de subventions à l'Etat, dont ses établissements publics (ADEME, Agence de l'eau, …), à la Région en vue de l'obtention des subventions régionales et celles de l'Union européenne, ou à d'autres collectivités territoriales, afin de rechercher des financements pour ses projets ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, sans préjudice des dispositions de l'article L. 3221-10 du CGCT qui lui permettent de le faire à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

Mme la Présidente doit informer le Conseil départemental des actes pris dans le cadre de ces délégations.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'utilisation de la délégation consentie à Madame la Présidente en matière d'emprunts contractés pour le financement des investissements 2023-2024 (annexe 3 du rapport).

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3211-2, L. 3221-10-1, L.3221-11, et L. 3221-12 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021 donnant délégation de l'Assemblée départementale à Madame la Présidente du Département en matière de marchés publics, de Fonds de solidarité pour le logement et d'actions du Département en justice ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 juillet 2021 donnant délégations au Président du Conseil départemental ;

Vu le rapport **n° 406** présenté sous le timbre **: DGS / DMAP** ;

Vu l'avis de la commission n° **4** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Prend acte des informations, ci-annexées, relatives :

- aux marchés et avenants réalisés depuis le rendu compte à la session du 23 octobre 2023 (annexe 1) ;
- à l'ensemble des affaires pour lesquelles une action en justice a été engagée ou clôturée depuis la séance du Conseil départemental du 23 octobre 2023, (annexe 2) ;
- aux décisions prises dans le cadre de la délégation consentie à Madame la Présidente en matière d'emprunts contractés pour le financement des investissements 2023-2024 (annexe 3).

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Marchés et avenants réalisés depuis le rendu compte à la session du 23 octobre 2023

2 - Affaires pour lesquelles une action en justice a été engagée ou clôturée depuis la séance du Conseil départemental du 23/10/2023

3 - Emprunts contractés pour le financement des investissements 2023-2024

ANNEXE 1

MARCHES REALISES DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 23 OCTOBRE 2023

Fournitures

CODE MARCHE	Objet du marché	Forme du marché	Date de notification	Désignation du titulaire	Code postal et ville	Montant TTC marché
2023301688	FOURNITURE ET LIVRAISON DE FOURREAUX ET DE JALONS A NEIGE LOT 1 4 ans	Marché à bons de commande avec maxi	**13/10/2023**	SIGNAUX GIROD SA	39401 MOREZ CEDEX	216 000,00 €
2023301641	FOURNITURE LIVRAISON ET MISE EN PLACE D EQUIPEMENT MOBILIER ET DE MATERIEL DIVERS DANS LES COLLEGES PUBLICS ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DU DOUBS LOT 7 VAISSELLES ET PLATERIE 4 ans	Marché à bons de commande avec maxi	**19/09/2023**	GROUPE COMPTOIR	35740 PACE	480 000,00 €
2023301642	FOURNITURE LIVRAISON ET MISE EN PLACE D EQUIPEMENT MOBILIER ET DE MATERIEL DIVERS DANS LES COLLEGES PUBLICS ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DU DOUBS LOT 11 MOBILIER ERGONOMIQUE 4 ans	Marché à bons de commande avec maxi	**19/09/2023**	DACTYL BUREAU	70000 VESOUL	264 000,00 €
2023301645	FOURNITURE LIVRAISON ET MISE EN PLACE D EQUIPEMENT MOBILIER ET DE MATERIEL DIVERS DANS LES COLLEGES PUBLICS ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DU DOUBS LOT 5 ARMOIRES CASIERS ELEVES VESTIAIRES EQUIPEMENTS VESTIAIRES 4 ans	Marché à bons de commande avec maxi	**19/09/2023**	CASIERS VESTIAIRES CONSIGNES	28260 OULINS	480 000,00 €
2023301646	FOURNITURE LIVRAISON ET MISE EN PLACE D EQUIPEMENT MOBILIER ET DE MATERIEL DIVERS DANS LES COLLEGES PUBLICS ET BATIMENTS ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT DU DOUBS LOT 4 TABLEAUX ET PAILLASSES 4 ans	Marché à bons de commande avec maxi	**19/09/2023**	JEULIN	27000 EVREUX	540 000,00 €
2023301633	ACQUISITION DE PERIPHERIQUES ACCESSOIRES ET MATERIELS INFORMATIQUES 1 an	Marché à bons de commande avec maxi	**06/09/2023**	KOESIO CORPORATE IT SAS	87000 LIMOGES	4 800 000,00 €
2023301639	REMPLACEMENT D UN FOUR MIXTE 20 NIVEAUX COLLEGE CHARLES MASSON A BLAMONT	Marché ordinaire	**14/09/2023**	INSTALL NORD	25460 ETUPES	14 898,28 €
2023301681	FOURNITURE ET POSE D UN FOUR ET D UNE CELLULE DE REFROIDISSEMENT AU COLLEGE JEAN CLAUDE BOUQUET A MORTEAU	Marché ordinaire	**10/10/2023**	BERSOT SAS	25052 BESANCON	28 407,60 €

Prestations intellectuelles

CODE MARCHE	Objet du marché	Forme du marché	Date de notification	Désignation du titulaire	Code postal et ville	Montant TTC marché
2023301671	AUDIT SMMO	Marché ordinaire	02/10/2023	ADALTYS	69006 LYON 6EME	45 360,00 €
				FINANCE CONSULT	75009 PARIS	

Services

CODE MARCHE	Objet du marché	Forme du marché	Date de notification	Désignation du titulaire	Code postal et ville	Montant TTC marché
2023301691	MAINTENANCE EVOLUTION MULTIGEST 4 ans	Marché à bons de commande avec maxi	12/10/2023	EFALIA	69200 VENISSIEUX	288 000,00 €
2023301693	REALISATION FOURNITURE ET DIFFUSION DE PREVISIONS METEOROLOGIQUES POUR LE DEPARTEMENT DU DOUBS 4 ans	Marché à bons de commande avec maxi	20/10/2023	METEO FRANCE METEO 2	67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	156 000,00 €
2023301609	ANALYSES PHYSICO CHIMIQUES STATIONS 1 an	Marché à bons de commande avec maxi	06/09/2023	UNIVERSITE DE FRANCHE COMTE	25000 BESANCON CEDEX	18 000,00 €
2023301632	PRESTATIONS DE SERVICES DE SOURCING RH ET DE PORTAGE SALARIAL POUR LE RECRUTEMENT DE DEUX APPRENTIS DANS LE DOMAINE DU SPORT ET DES LOISIRS 2 ans	Marché à bons de commande avec maxi	11/09/2023	GROUPT EMPLOYEUR PROF SPORT	25000 BESANCON	80 000,00 €
2023301648	PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVES A L ORIENTATION DES BENEFICIAIRES DU RSA ET APPUI TECHNIQUE AUX TRAVAILLEURS SOCIAUX LOT 1 DIRECTION TERRITORIALE DES SOLIDARITES HUMAINES DE BESANCON 3 ans	Marché à bons de commande avec maxi	25/09/2023	REUSSITE EMPLOI	25000 BESANCON	420 000,00 €
2023301649	PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVES A L ORIENTATION DES BENEFICIAIRES DU RSA ET APPUI TECHNIQUE AUX TRAVAILLEURS SOCIAUX Lot 2 DIRECTION TERRITORIALE DES SOLIDARITES HUMAINES DE MONTBELIARD 3 ans	Marché à bons de commande avec maxi	25/09/2023	FRATE FORMATION CONSEIL	25000 BESANCON	327 000,00 €
2023301664	ENTRETIEN DES POSTES DE TRANSFORMATIONS ELECTRIQUES DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX ET COLLEGES PUBLICS DU DEPARTEMENT DU DOUBS 4 ans	Marché à bons de commande avec maxi	14/09/2023	SPIE BUILDING SOLUTIONS	25770 SERRE-LES-SAPINS	432 000,00 €

Travaux

CODE MARCHE	Objet du marché	Forme du marché	Date de notification	Désignation du titulaire	Code postal et ville	Montant TTC marché
2023301651	CONSTRUCTION D UN GYMNASE A BLAMONT LOT 3 CHARPENTE BOIS	Marché ordinaire	**12/09/2023**	ALD CONSTRUCTION BOIS	39330 PORT LESNEY	1 407 306,65 €
				BERTRAND CONSTRUCTION BOIS SARL	25620 L HOPITAL DU GROSBOIS	
2023301623	VOIE VERTE CHEMIN DU TRAIN ENTRE PONTARLIER ET GILLEY TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LA LONGEVILLE SECURISATION D UNE INTERSECTION AVEC UN CHEMIN AGRICOLE AU LIEUDIT LES AUBERGES	Marché ordinaire	**13/09/2023**	TP CHOPARD LALLIER SARL	25390 FOURNETS LUISANS	104 220,00 €
2023301619	RD 107E1 PR 0 770 A 1 700 THORAISE MISE EN PLACE D OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INSTABILITÉS ROCHEUSES	Marché ordinaire	**05/09/2023**	TETRA	25580 ETALANS	101 383,20 €
2023301663	RD623 PR 0 300 COMMUNE DE BETHONCOURT TRAVAUX DE REPARATIONS DU PONT SUR LA ROCADE NORD	Marché ordinaire	**25/09/2023**	PARIETTI SAS	25200 MONTBELIARD	156 000,00 €
2023301679	RD683 PR 80 850 COMMUNE DE PAYS DE CLERVAL TRAVAUX D AMENAGEMENT CYCLABLE DU PONT SUR LE DOUBS	Marché ordinaire	**25/09/2023**	COFEX GTM TRAVAUX SPECIAUX	69800 SAINT PRIEST	195 496,68 €
2023301662	ENTRETIEN PAR PURGE DEBROUSSAILLAGE GRILLAGE PLAQUE POUR SECURISER LA FALAISE LE LONG DE LA RD 437A SUR LA COMMUNE DE CHARMAUVILLERS DU PR 15 410 AU PR 15 430 ET AU PR 16 013	Marché ordinaire	**28/09/2023**	ROC AMENAGEMENT SARL	25210 LE RUSSEY	36 177,97 €
2023301634	TRAVAUX ACROBATIQUES ET D ENTRETIEN DES OUVRAGES POUR LA PROTECTION DES ROUTES DEPARTEMENTALES CONTRE LES INSTABILITES ROCHEUSES COMMUNE DE MOUTHIER HAUTE PIERRE	Marché ordinaire	**07/09/2023**	ROC AMENAGEMENT SARL	25210 LE RUSSEY	59 411,44 €

AVENANTS REALISES DEPUIS LE RENDU COMPTE DE LA SESSION DU 23 OCTOBRE 2023

ANNEXE 2

N° marché	Objet du marché	Montant initial du marché € HT	Montant avenants précédents	Montant avenant € HT	Montant marché après avenant(s) € HT	Objet de l'avenant	Augmentation du marché initial en %	Date de notification
301077	Accord-cadre réalisation études topographiques et opérations foncières - multi-attributaires Avenant 1 lot 1	Accord cadre avec maxi		Maximum augmenté de 12 000,00	Maximum : 72 000,00	Augmentation du montant maximum	20,00%	14/09/2023
300189	Accord-cadre nettoyage des locaux des bâtiments départementaux et des collèges du Doubs Avenant 5 lot 3	Accord-cadre sans mini-maxi		Sans incidence financière, adaptation d'une clause du CCAP afin d'assouplir les conditions d'affectation des agents d'entretien sur les sites sociaux du Département				21/09/2023
300196	Marché de coordinnateur SPS relatif à la construction d'un collège innovant à Bethoncourt Avenant 1	22 120,00		4 232,00	26 352,00	Décalage de l'opération de travaux de 8 mois nécessitant une intervention plus longue du coordonnateur SPS	19,13%	22/09/2023
300551	Marché création d'une salle multimodale à la Saline Royale d'Arc-et-Senans Avenant 1 lot 3	335 510,00		-8 012,00	327 498,00	Réalisation d'un diagnostic radar et suppression de 15 regards bétons initialement prévus	-2,39%	22/09/2023
301277	Travaux de protection contre les instabilités rochauses RD 571 côte de Morre Avenant 1 lot 1	163 769,85		5 521,18	169 291,03	Adaptations techniques rendues nécessaires en cours de chantier (ajout d'ancrages et d'un cable)	3,37%	22/09/2023
301612	Accord-cadre fourniture, livraison et mise en place d'équipement mobilier et de materiel divers dans les collèges publics et bâtiments administratifs Avenant 1 lot 2	Accord-cadre avec maxi		Sans incidence financière, correction d'une erreur matérielle dans l'acte d'engagement				05/10/2023
301615	Accord-cadre fourniture, livraison et mise en place d'équipement mobilier et de materiel divers dans les collèges publics et bâtiments administratifs Avenant 1 lot 8	Accord-cadre avec maxi		Sans incidence financière, correction d'une erreur matérielle dans l'acte d'engagement				06/10/2023

N° marché	Objet du marché	Montant initial du marché € HT	Montant avenants précédents	Montant avenant € HT	Montant marché après avenant(s) € HT	Objet de l'avenant	Augmentation du marché initial en %	Date de notification
301248	Accord-cadre AMO realisation d'études d'opportunités et de faisabilitiés d'itinéraires cyclables - projet de connexion de l'eurovélo 6 entre l'Isle-sur-le-Doubs et Appenans Avenant 1 au marché subséquent	9 928,00		1 400,00	11 328,00	Augmentation de la durée du marché et actualisation des coûts d'un aménagement de type estacade et de réalisation d'un aménagement séparatif côté ouest de la RD29	14,10%	12/10/2023
300157	Accord-cadre nettoyage des vitreries et huisseries des bâttiments administratifs, sociaux, techniques et des collèges Avenant 1 lot 2 : vitreries et huisseries en hauteur	Accord-cadre avec maxi		Sans incidence financière, ajout et suppression d'un site au bordereau des prix unitaires				06/10/2023
300189	Accord-cadre nettoyage des locaux des bâtiments départementaux et des collèges du Doubs Avenant 6 lot 3	Accord-cadre sans mini-maxi		Sans incidence financière, ajout d'un site au bordereau des prix unitaires				09/10/2023
301278	Travaux de protection contre les instabilités rochauses RD 571 côte de Morre Avenant 1 lot 2	124 500,00		15 204,72	139 704,72	Adaptations techniques rendues nécessaires en cours de chantier (augmentation du linéaire et réalisation de grillage plaqué complémentaire)	12,21%	10/10/2023
301315	Travaux d'adaptation du collège Claude Girard à Châtillon-le-Duc Avenant 1 lot 6	17 821,75		7 234,12	25 055,87	Création d'une cloison avec partie vitrée et augmentation de la mise en peinture	40,59%	19/10/2023

Annexe 2 : Affaires pour lesquelles une action en justice a été engagée ou clôturée depuis la séance du Conseil départemental du 23/10/2023

AFFAIRES	QUALITE DU CD	JURIDICTION	DATE D'ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE	OBJET	ETAT D'AVANCEMENT	SENS DE LA DECISION
B	Défendeur	TA de Besançon	12/09/2022	CMI	Clôturé	Rejet
V	Défendeur	TA de Besançon	20/09/2022	CMI	Clôturé	Rejet
B	Défendeur	TA de Besançon	10/10/2023	CMI	En cours	
B	Défendeur	TA de Besançon	08/10/2023	RSA	En cours	

Annexe 3

Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts (quel que soit le montant de ces derniers), y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires, c'est-à-dire notamment :

*Contracter les emprunts, dans la limite de 20 M€ inclus, qui seront réalisés par le Département à concurrence du produit voté ou reporté au budget et signer les contrats de prêts ou avenants à intervenir
Consultation d'emprunts septembre-octobre 2023 : • 6 M€ à taux variable (Euribor 3 mois + 0,47% de marge – flooré à 2%) auprès de la Banque Populaire mobilisés le 30 octobre 2023 • 4 M€ à double phases : 5 ans à taux fixe de 3,96% et 15 ans à taux variable (Euribor 3 mois + 0,83% de marge – flooré à 0%) auprès de la Banque Postale mobilisables sur 2023/2024. Phase de mobilisation de 12 mois (€ster + 0,91%) ou CNU de 0,10%. • 10 M€ à taux variable (livret A + 0,40% de marge) auprès de la Banque des Territoires mobilisables sur 2023/2024. Phase de mobilisation de 12 mois.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Efficience et ressources internes - Modernisation de l'action publique - Expertise juridique - Sécurisation juridique - Compte rendu de l'exercice des délégations de compétences consenties à la présidente du Département par le Conseil départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3211-2, L. 3221-10-1, L.3221-11, et L. 3221-12 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021 donnant délégation de l'Assemblée départementale à Madame la Présidente du Département en matière de marchés publics, de Fonds de solidarité pour le logement et d'actions du Département en justice ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 juillet 2021 donnant délégations au Président du Conseil départemental ;

Vu le rapport **n° 406** présenté sous le timbre **: DGS / DMAP** ;

Vu l'avis de la commission n° **4** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Romuald VIVOT** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Prend acte des informations, ci-annexées, relatives :

- aux marchés et avenants réalisés depuis le rendu compte à la session du 23 octobre 2023 (annexe 1) ;
- à l'ensemble des affaires pour lesquelles une action en justice a été engagée ou clôturée depuis la séance du Conseil départemental du 23 octobre 2023, (annexe 2) ;
- aux décisions prises dans le cadre de la délégation consentie à Madame la Présidente en matière d'emprunts contractés pour le financement des investissements 2023-2024 (annexe 3).

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont pris acte du rapport, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Communication non soumise à vote.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236598H1-DE

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 407
	Commission[s] : 4
	Timbre : DGS / DUN

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE - EFFICIENCE NUMÉRIQUE INTERNE

Objet : Affectation des autorisations de programme "Développement du numérique interne" et "Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et logiciels "

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

Programme (libellé)	Objet affectation (libellé Opération)	AP votée	AP affectée	AP disponible	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Efficience Numérique Interne		**3 850 000 €**	**2 867 000 €**	**983 000 €**	**300 000 €**	**683 000 €**
	Projet de pilotage OPTIMA		40 000 €			
	Gestion des délibérations		150 000 €			
	Logiciels SIRH		75 000 €			
	Logiciels SI SOCIAL		142 000 €			
	Dématérialisation		50 000 €			
	Gestion des subventions		100 000 €			
	Efficience interne		2 310 000 €		300 000 €	
Maintien en conditions opérationnelles		**12 181 000 €**	**7 705 900 €**	**4 475 100 €**	**750 000 €**	**3 725 100 €**
	Acquisition d'infrastructure système et téléphonique		1 624 000,00 €			
	Acquisition matériels informatiques		5 390 000,00 €		750 000 €	
	Gestion des ouvrages d'art		60 000,00 €			
	Contrats Pluriannuels Objectifs Moyens (CPOM)		5 000,00 €			
	SI finances		40 000,00 €			
	Acquisition données SIG		325 900,00 €			
	Acquisition de logiciels métier		100 000,00 €			
	Acquisition du logiciel initialisant le RGPD		161 000,00 €			

INTRODUCTION

Dans le domaine du numérique, deux programmes concourent à développer l'efficience interne de la collectivité, objectif érigé dans le cadre de C@P25.

D'une part, l'Assemblée départementale a adopté en décembre 2017 le **programme « Efficience numérique interne » (NUMINT)**, pour un montant de 2 500 000 € abondé de 150 000 € lors du vote du budget primitif 2022, programme qui s'inscrit dans le cadre du 1er schéma départemental des usages du numérique (SDUN 1) sur la période 2017-2021 et qui doit notamment se poursuivre avec le SDUN 2 sur la période 2022-2025. Le vote du budget primitif 2023 a permis un nouvel abondement de ce programme à hauteur de 1,2 M€ afin de couvrir la mise en œuvre du SDUN 2 jusqu'en 2025, le portant ainsi à 3 850 000 €.

Ces schémas prévoient en effet un important volet de projets destinés à l'amélioration de l'efficience interne, notamment par le développement de processus automatisés, mais aussi par l'amélioration de l'appréhension et de la maitrise par tous au quotidien des possibilités offertes par le numérique, en visant la valorisation de l'action publique, la mise à disposition de nouveaux services, la participation au développement durable ou encore le développement des capacités de pilotage de la collectivité.
2 867 000 € ont d'ores et déjà été affectés pour permettre la réalisation de ces projets d'efficience interne.

D'autre part, le **programme intitulé « Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et logiciels » (NUMMCO),** également adopté par l'Assemblée départementale en décembre 2017 pour un montant de 3 681 000 €, abondé de 4 000 000 € lors du vote du budget primitif 2021, vise quant à lui au renouvellement des équipements informatiques et au maintien à niveau des logiciels et applications métier afin de toujours proposer des outils numériques de travail adaptés, sécurisés et performants aux agents de la collectivité.
Le vote du budget primitif 2023 a permis un nouvel abondement de ce programme à hauteur de 4,5 M€ afin de couvrir les investissements envisagés jusqu'en 2026, le portant ainsi à 12 181 000 €.
A ce jour, 7 705 900 € ont été affectés pour la réalisation de différentes actions concourant à ce programme.

Le présent rapport a pour objet de proposer de nouvelles affectations pour ces deux programmes :

- une nouvelle affectation pour l'autorisation de programme NUMINT, d'un montant de 300 000 €, afin de poursuivre la réalisation des projets du SDUN, ainsi que pour d'autres actions d'efficience interne de moindre envergure ;

- une nouvelle affectation pour l'autorisation de programme NUMMCO, d'un montant de 750 000 €, afin de poursuivre les investissements nécessaires au maintien en conditions opérationnelles des équipements, infrastructures et logiciels de la collectivité.

I – PROPOSITION D'AFFECTATION
AP EFFICIENCE NUMERIQUE INTERNE

Il est proposé une nouvelle affectation d'un montant de 300 000 € pour la poursuite ou le lancement des projets du Schéma Directeur des Usages du Numérique (SDUN).

Ces projets concernent tant des besoins en infrastructures nouvelles, que des progiciels métiers, outils de pilotage et portails de services en ligne valorisant ainsi tous nos usages numériques.

Il s'agira début 2024 de poursuivre l'avancement de projets lancés en 2023. Parmi eux, il faut citer la poursuite du système d'information patrimonial (SIP), le programme de modernisation de la gestion des routes, la mise en place d'un outil permettant la mise en ligne de circuits de randonnée ou encore, dans le domaine des solidarités humaines, la refonte nationale du système d'information de la MDPH et de l'APA, de même que la modernisation des processus relatifs à la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

II – PROPOSITION D'AFFECTATION
AP MAINTIEN EN CONDITIONS OPERATIONNELLES DES EQUIPEMENTS, DES INFRASTRUCTURES ET LOGICIELS

Il est proposé de nouvelles affectations d'un montant de 750 000 € pour les opérations suivantes :

- 250 000 € pour finaliser l'opération de renouvellement des infrastructures de sécurité centrales du Département (firewall) initiée dernier trimestre 2023 ;

- 300 000 € pour renouveler les licences logicielles liées aux infrastructures Oracle de base de données ainsi qu'au système logiciel Varonis permettant d'appliquer une politique de sécurisation et de gouvernance de données ;

- 200 000 € pour financer les licences et maintenances évolutives des logiciels métiers hébergés sur le système d'information de la collectivité.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 407** présenté sous le timbre **: DGS / DUN** ;

Vu l'avis de la commission n° **4** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Approuve l'affectation de 300 000 € de l'autorisation de programme « Efficience numérique interne », soit un total de 3 167 000 € affectés sur le montant global de l'autorisation de programme de 3 850 000 € ;

Approuve l'affectation de 750 000 € de l'autorisation de programme « Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et logiciels », soit un total de 8 455 900 € affectés sur le montant global de l'autorisation de programme de 12 181 000 €.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30- et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Efficience et ressources internes - Modernisation de l'action publique - Efficience numérique interne - Affectation des autorisations de programme "Développement du numérique interne" et "Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et logiciels "

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 407** présenté sous le timbre **: DGS / DUN** ;

Vu l'avis de la commission n° **4** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Romuald VIVOT** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Approuve l'affectation de 300 000 € de l'autorisation de programme « Efficience numérique interne », soit un total de 3 167 000 € affectés sur le montant global de l'autorisation de programme de 3 850 000 € ;

Approuve l'affectation de 750 000 € de l'autorisation de programme « Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et logiciels », soit un total de 8 455 900 € affectés sur le montant global de l'autorisation de programme de 12 181 000 €.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236562H1-DE

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 408
	Commission[s] : 4
	Timbre : DGS / DRH

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES
RESSOURCES HUMAINES - PRÉVENTION SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Objet : Convention de partenariat avec le Centre de gestion du Doubs

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la mise en place d'une nouvelle convention-cadre avec le Centre de gestion du Doubs (CDG 25). En effet, l'offre de services et les modalités tarifaires du CDG 25 évoluent à compter du 1er janvier 2024.

I – CONTEXTE

Depuis plusieurs années, le Département du Doubs fait appel au CDG 25 pour les prestations suivantes :

- la médecine préventive,
- le secrétariat des conseils médicaux,
- le référent déontologue pour les agents et les élus,
- les concours et examens professionnels,
- le dispositif de signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,
- l'inspection en Santé et Sécurité au travail…

Chaque mission fait l'objet d'une convention pour contractualiser la collaboration et est facturée à l'acte.

II – L'OFFRE DE SERVICE DU CDG 25

À partir du 1er janvier 2024, et conformément à l'Article L452.39 de Code Général de la Fonction Publique, l'offre de services du CDG 25 se constituera :

- D'un socle des 5 missions qui constituent « un appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines ».

  Il s'agit des missions suivantes :

  - le secrétariat des conseils médicaux,
  - une assistance juridique statutaire y compris pour la fonction de référent déontologue,
  - une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine,

- une assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite,
- la désignation d'un référent laïcité.

- De missions complémentaires, qui seront réalisées à la demande, parmi elles le Département sera amené à solliciter :

  - le référent déontologue pour les élus,
  - la médecine de prévention,
  - le dispositif de signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,
  - l'inspection en Santé et Sécurité au Travail,
  - les concours et examens professionnels.

III – LES MODALITES TARIFAIRES

Les modalités tarifaires prévoient :

- Pour les missions socle : une contribution à hauteur de 0.1% de la masse des rémunérations.
  Cela correspond à environ 40 000 € pour 2024.

- Pour les missions complémentaires : une tarification à l'acte.

Au total, sur la base des factures de 2022, ces nouvelles conditions entraîneraient une augmentation des coûts de l'ordre de 100 000 €.

Pour autant, les missions relatives au secrétariat des conseils médicaux, au référent déontologue et laïcité agents sont obligatoires et confiées actuellement au centre de gestion.

S'agissant de la première année de mise en œuvre de ces modalités, il a toutefois été convenu avec le centre de gestion que les prestations suivantes seraient réalisées à titre gracieux :

- Les enquêtes administratives que nous confierons au CDG
- Les procédures de signalements
- Le calcul des prestations chômage pour les ruptures conventionnelles, licenciements pour invalidité ….

IV – CONTRACTUALISATION AVEC LE CDG 25

L'acceptation de ces nouvelles modalités doit faire l'objet d'une délibération de la collectivité puis, d'une signature d'une convention-cadre unique, valable 6 ans, renouvelable tacitement et remplaçant l'ensemble des conventions conclues jusqu'à ce jour.

L'adhésion inclut les missions du socle et la possibilité d'avoir recours aux missions complémentaires sur demande expresse. Elle permettra au Département d'intégrer le conseil d'administration du CDG 25 avec 2 représentants à partir des prochaines élections dès 2026.

Au vu des éléments présentés dans ce rapport, il est proposé de délibérer sur le principe d'adhérer à la nouvelle convention-cadre proposée par le CDG 25 à compter du 1er janvier 2024.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général de la fonction publique notamment ses articles L.452-39 et L452-40 à L452-48 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3221-3 ;

Vu le rapport **n° 408** présenté sous le timbre **: DGS / DRH** ;

Vu l'avis de la commission n° **4** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide :

- d'adhérer à l'ensemble des missions proposées par le Centre de gestion du Doubs (CDG 25)et constituant un appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 6 ans renouvelable de manière tacite ;

- d'adopter telle qu'elle figure en annexe du rapport, la convention cadre permettant de déclencher à tout moment l'une ou l'autre des missions complémentaires proposées par le CDG 25 ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Département à signer au nom de la Collectivité, la convention-cadre afférente à cette affiliation au socle commun et à cette adhésion aux missions complémentaires proposées par le CDG 25.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

ANNEXE AU RAPPORT

1 - Convention d’adhésion aux missions du Centre de gestion

Convention cadre

d'adhésion aux missions du centre de gestion

Collectivités et établissements non affiliés

cdg DOUBS
Centre de Gestion
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

Le **CDG** 25, votre partenaire ressources humaines

La convention

En quelque mots

Le CDG25 est un établissement public départemental à caractère administratif spécialisé dans l'appui et le conseil aux employeurs publics locaux du Doubs dans la gestion de leurs ressources humaines.

Dans ce cadre, il assure un socle de missions obligatoires qui lui ont été confiées par la loi.

Au-delà de ces missions, le CDG25 a développé, au gré des évolutions législatives et des besoins exprimés par les territoires, des missions complémentaires, afin de répondre à une demande croissante d'accompagnement.

Par cette convention le CDG25 propose aux collectivités et établissements publics locaux d'adhérer au panel de missions complémentaires pour pouvoir mobiliser les prestations et ainsi bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement technique du CDG25 dans le domaine des ressources humaines, tout en garantissant à l'autorité territoriale employeur sa compétence décisionnelle.

Entre le CDG 25

Le **Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs**, ci-après dénommé « CDG25 »,

représenté par son Président, **Christian HIRSCH**,

agissant en cette qualité conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2022,

Et Vous

Le **Département du Doubs,** ci-après dénommé « collectivité »,

représenté par sa Présidente, **Christine BOUQUIN**,

agissant en cette qualité conformément à la délibération en date du …… ,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.452-39 et L452-40 à L452-48,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'accès par la collectivité :

- aux missions du socle qui constituent un appui technique indivisible apporté par le CDG25 à la gestion des ressources humaines de la collectivité ;
- aux missions complémentaires proposées par le CDG25 aux collectivités et établissements publics locaux non affiliés en vue de leur apporter son expertise dans le domaine des ressources humaines..

Elle définit de manière générale les modalités d'intervention du CDG25, les obligations et responsabilités des parties et les conditions de financement par la collectivité. Les conditions propres à chaque mission sont définies dans le règlement des missions du CDG25.

Les missions assurées par le CDG25 pour le compte de la collectivité sont celles dont la description et les conditions d'utilisation figurent dans ce règlement. La signature de la présente convention emporte acceptation et mise en œuvre de l'ensemble de ces missions.

ARTICLE 2 : RÉALISATION DES MISSIONS

La réalisation des missions listées dans le règlement des missions sera effective :

- à la signature de la convention pour certaines missions ;
- en sus, sur demande expresse et le cas échéant par l'acceptation du devis proposé par le CDG25 pour d'autres missions.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS ET REGLES DEONTOLOGIQUES

Le CDG25 s'engage à :

- assurer les missions dans les conditions générales définies par cette convention et particulières figurant dans le règlement des missions du CDG25 ;
- accompagner la collectivité en vue de trouver la solution la plus adaptée à la situation qui lui est soumise ;
- communiquer à la collectivité les noms, fonctions et coordonnées des différents interlocuteurs pour chacune des missions concernées par la présente convention. Les agents du CDG25 demeurent, pendant l'accomplissement de ces missions, sous la responsabilité pleine et entière du CDG25 ;
- effectuer la mission qui lui est confiée dans le respect des normes juridiques applicables. A ce titre, il peut ainsi rejeter toute demande ayant pour objet de le faire participer à la réalisation d'une illégalité ;
- adopter une attitude neutre et respectueuse lors de l'intervention de ses agents. A ce titre, les agents du CDG25 ne portent aucun jugement sur la manière dont ont été menées des actions sur lesquelles ils interviennent (devoir de réserve) ;
- respecter le devoir de discrétion et de confidentialité, notamment en ce qui concerne les informations individuelles auxquelles il accède ;
- fournir à la collectivité toute information qu'il juge opportune de lui prodiguer, notamment dès lors qu'apparaît une difficulté susceptible de créer un litige ;
- agir avec diligence, à compter du jour où il dispose de tous les éléments permettant de mener la mission ;
- ne pas se substituer à la collectivité dans les décisions qui relèvent de sa compétence ;

La collectivité s'engage à :

- communiquer au CDG25 les noms, fonctions et coordonnées des interlocuteurs habilités à solliciter ses services pour l'accomplissement des missions concernées par la présente convention.
- accomplir les meilleures diligences et efforts dans l'exécution des missions, particulièrement par la transmission fiable et sincère des informations et documents, l'accès facilité aux données et le cas échéant aux locaux utiles au déroulement de la mission ainsi que l'utilisation des outils numériques mis à sa disposition par le CDG25.

En sus, des obligations et règles déontologiques spécifiques à chaque mission sont précisées le cas échéant dans le règlement des missions du CDG25.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉS

La présente convention n'a pas pour objet ni effet d'exonérer la collectivité de ses obligations relatives aux dispositions législatives et réglementaires.

Le CDG25 est pleinement responsable des actes de gestion qui découlent de ses compétences. Il souscrit une assurance responsabilité couvrant les éventuels dommages causés par ses agents dans l'exécution de leurs missions. Réciproquement, la collectivité s'engage à contracter une garantie similaire pour couvrir les dommages qu'elle pourrait causer aux agents ou équipements mis à disposition par le CDG25.

La responsabilité du CDG25 ne peut en aucune manière être engagée en ce qui concerne les conséquences des mesures retenues et les décisions prises par la collectivité qui demeure souveraine dans l'appréciation ainsi que dans la mise en œuvre des recommandations faites.

La responsabilité des parties sera entièrement dégagée si l'inexécution par l'une ou l'autre, d'une partie ou de la totalité des obligations mises à sa charge, résulte d'un cas de force majeure.

ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIÈRES

1. Pour les missions listées à l'article L.452-39 du code général de la fonction publique (appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines)

Le taux de la contribution, assise sur la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité, telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale au titre de l'assurance maladie, est défini annuellement par le conseil d'administration du CDG25 avant le 30 novembre pour application à partir du 1er janvier de l'exercice suivant.

La contribution est liquidée et versée annuellement avant le 31 mars selon les modalités suivantes :

Masse des rémunération année N-1 X taux applicable au 1er janvier N = contribution année N

En cas d'évolution du taux, le CDG25 s'engage à en informer la collectivité par tout moyen, un mois minimum avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions.

2. Pour les missions listées aux articles L452-40 à L452-48 du code général de la fonction publique

Les conditions financières liées à chaque mission sont définies par délibération du conseil d'administration du CDG25.

Ces contributions font l'objet de titres de recettes établis par le CDG25 accompagnés d'un état détaillant l'ensemble des missions effectuées par le CDG25 et facturées à la collectivité.

Ces missions ne donnent lieu à contribution au CDG25 qu'après service fait.

En cas d'évolution de ces conditions financières en cours d'exercice de la convention, le CDG25 s'engage à en informer la collectivité par tout moyen, un mois minimum avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions.

Si la collectivité n'accepte pas les nouvelles conditions, elle peut résilier la convention dans les conditions prévues à l'article 11.2.

La collectivité est réputée avoir accepté les nouvelles conditions si elle a recours aux missions postérieurement à leur entrée en vigueur.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Chaque partie doit en tout temps respecter le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) qui lui est applicable et mettre l'autre partie en situation de respecter ses propres obligations.

Les informations recueillies par le CDG25 peuvent être enregistrées dans des fichiers informatisés par les interlocuteurs dont les noms, fonctions et coordonnées ont été communiquées à la collectivité pour l'accomplissement des missions qui lui sont confiées par la collectivité. La base légale du traitement est le code général de la fonction publique et les dispositions réglementaires qui sont précisées dans les annexes à la présente convention.

Sauf dispositions contraires dans les annexes à la présente convention les données collectées seront communiquées aux seuls interlocuteurs dont les noms, fonctions et coordonnées ont été communiquées à la collectivité pour l'accomplissement des missions.

Les données transmises sont strictement proportionnées à l'exécution des missions confiées au CDG25 par la collectivité. Elles ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à l'exécution de ces missions et aux obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) les personnes concernées disposent de différents droits (accès, rectification, effacement, etc) sur leurs données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs - A l'attention du Délégué à la Protection des Données – 50 avenue Wilson – CS 98416 – 25208 Montbéliard cedex ou par courriel : rgpd@cdg25.org

ARTICLE 7 : EVALUATION

L'exécution de la présente convention fait l'objet d'une évaluation au minimum tous les ans, sur la base d'un bilan, dans le cadre d'une réunion des parties.

ARTICLE 8 : DURÉE DE LA CONVENTION

Pour les missions complémentaires listées aux articles L452-40 à L452-48 du code général de la fonction publique, la présente convention prend effet à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de six ans. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Pour les missions listées à l'article L.452-39 du code général de la fonction publique la convention prend effet à la date d'effet de la délibération de l'organe délibérant de la collectivité, demandant à bénéficier de ces missions.

ARTICLE 9 : MODIFICATIONS

1. Modification de la convention

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties. En cas de défaut d'accord sur les conditions de l'avenant, la présente convention pourra être résiliée dans les

conditions prévues à l'article 11 et sous réserve de l'application préalable des dispositions de l'article 12.

2. Modification des missions

Les conditions propres à chaque mission, définies dans le règlement des missions sont susceptibles d'être actualisées par le CDG25, lequel s'engage alors à en informer la collectivité par tout moyen, un mois minimum avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions.

Si la collectivité n'accepte pas les nouvelles conditions relatives à la ou les mission(s) concernée(s), cela entraine la suspension desdites missions dans les conditions prévues au point 3 du présent article.

3. Suspension d'une mission

Les missions listées au règlement figurant en annexe à la présente convention peuvent être suspendues, partiellement ou en totalité, par le CDG25 :

- En cas de force majeure. Dans ce cas, le CDG25 s'engage alors à en informer la collectivité par tout moyen dans les meilleurs délais et à procéder le cas échéant à une régularisation financière.
- Dans le cas visé au point 2 du présent article, notamment en cas de non acceptation par la collectivité de l'évolution du règlement des missions.

4. Suppression d'une mission

En cas de suppression d'une mission par le CDG25, ce dernier s'engage alors à en informer la collectivité par tout moyen dans les meilleurs délais et à procéder le cas échéant à une régularisation financière.

ARTICLE 10 : NON-RENOUVELLEMENT

Le non-renouvellement de la présente convention à échéance d'une période de six années révolues, du fait de la collectivité ou du CDG25, devra se faire sous réserve du respect d'un préavis d'au moins six mois avant l'échéance de la période par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 : RÉSILIATION

1. Par le CDG25

La présente convention peut être résiliée par le CDG25 en cours d'exécution en cas d'inexécution par la collectivité de ses obligations prévues, notamment par le non-paiement des contributions dues au CDG25.

Dans cette situation, le CDG25 devra par lettre recommandée avec accusé de réception aviser la collectivité de l'usage de cette clause. Dans ce cas, la résiliation ne sera effective qu'après mise en demeure restée sans effet pendant un mois.

Les contributions seront dues jusqu'à la date de résiliation ainsi que le paiement de l'ensemble des interventions effectuées. Les contributions forfaitaires ne donneront lieu à aucun remboursement.

La résiliation ne donnera lieu à aucune indemnisation du CDG25 au profit de la collectivité.

2. Par la collectivité

La présente convention peut être résiliée par la collectivité en cours d'exécution en cas d'inexécution par le CDG25 de ses obligations ou dans le cas prévu à l'article 5.2.

Dans cette situation, la collectivité devra avertir le CDG25 de son intention de mettre en œuvre cette clause par lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation prendra effet le premier jour du mois suivant l'expiration d'un délai de 6 mois à compter de la date de réception de cette lettre.

La résiliation de la présente convention entraine l'arrêt de toutes les missions assurées par le CDG25 au bénéfice de la collectivité.

Toutefois, les interventions prévues par un devis ou une lettre de cadrage préalablement approuvée par la collectivité seront réalisées jusqu'à leur terme. Les contributions seront versées jusqu'à ce terme.

ARTICLE 12 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent mutuellement à se rencontrer dans le cadre d'une procédure de conciliation préalable en cas de difficultés dans l'exécution, le renouvellement ou la modification de la présente convention.

En cas de litige survenant entre les parties à l'occasion de l'exécution de la présente convention, compétence sera donnée au tribunal administratif de Besançon.

ARTICLE 13 : RÉSILIATION DES PRÉCÉDENTES CONVENTIONS

Les précédentes conventions conclues avec le CDG 25 sont résiliées à compter de la prise d'effet de la présente convention.

À Montbéliard, le
Pour le CDG25,
Le Président,
Christian HIRSCH

A Besançon, le
Pour le Département du Doubs,
La Présidente,
Christine BOUQUIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Efficience et ressources internes - Ressources humaines - Prévention santé sécurité au travail - Convention de partenariat avec le Centre de gestion du Doubs

Vu le code général de la fonction publique notamment ses articles L.452-39 et L452-40 à L452-48 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3221-3 ;

Vu le rapport **n° 408** présenté sous le timbre **: DGS / DRH** ;

Vu l'avis de la commission n° **4** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Olivier BILLOT** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide :

- d'adhérer à l'ensemble des missions proposées par le Centre de gestion du Doubs (CDG 25)et constituant un appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 6 ans renouvelable de manière tacite ;

- d'adopter telle qu'elle figure en annexe du rapport, la convention cadre permettant de déclencher à tout moment l'une ou l'autre des missions complémentaires proposées par le CDG 25 ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Département à signer au nom de la Collectivité, la convention-cadre afférente à cette affiliation au socle commun et à cette adhésion aux missions complémentaires proposées par le CDG 25.

*

* *

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236583H1-DE

Conseil départemental du Doubs du 18 décembre 2023	Rapport n° 409
	Commission[s] : 4
	Timbre : DGS / DPL

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES
BÂTIMENTS ET MOYENS GÉNÉRAUX

Objet : Bâtiments et Moyens généraux - Affectation d'autorisations de programme

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

AFFECTATION AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Programme (libellé)	Objet affectation (libellé Opération)	AP votée	AP affectée	AP disponible	Proposition d'affectation	Reste à affecter
Moyens Logistiques		**1 274 000,00 €**	**0,00 €**	**1 274 000,00 €**	**1 274 000,00 €**	**0,00 €**
	Acquisitions de véhicules		0,00 €		900 000,00 €	
	Acquisition de mobiliers		0,00 €		374 000,00 €	
Modernisation du patrimoine du département		**32 408 500,00 €**	**24 731 500,00 €**	**7 677 000,00 €**	**7 297 000,00 €**	**380 000,00 €**
	Modernisation du patrimoine social		2 893 000,00 €		110 000,00 €	
	Modernisation du patrimoine routier		7 260 000,00 €		0,00 €	
	Modernisation du patrimoine administratif		12 985 500,00 €		5 125 000,00 €	
	Autres opérations patrimoniales		1 593 000,00 €		2 062 000,00 €	
Entretien du Patrimoine Départemental		**11 156 000,00 €**	**10 006 000,00 €**	**1 150 000,00 €**	**1 150 000,00 €**	**0,00 €**
	Investissements courants Bâtiments Sociaux		1 300 000,00 €		450 000,00 €	
	Investissements courants Bâtiments Administratifs		5 537 000,00 €		200 000,00 €	
	Investisements courants Bâtiments Exploitation routière		3 169 000,00 €		500 000,00 €	

INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur des propositions d'affectation des autorisations de programme au titre de la politique bâtiments et moyens généraux.

I – MOYENS LOGISTIQUES

I – 1 Acquisition de véhicules

Il est proposé d'affecter 900 000 € d'autorisations de programme pour les achats de véhicules 2024. Il s'agit de passer commande en 2024 pour le renouvellement de 2 véhicules et l'achat d'un bibliobus numérique destiné à la médiathèque, dont le coût est estimé à 850 000 € environ.

I – 2 Acquisition de mobiliers et matériels

Il est proposé d'affecter 374 000 € d'autorisations de programme pour les achats de mobiliers, matériels et outillages divers, afin de poursuivre la politique de renouvellement et d'adaptation des mobiliers et matériels, pour prévenir les risques professionnels et pour accompagner l'évolution des pratiques professionnelles, ainsi que le déploiement progressif du nouveau référentiel des locaux tertiaires départementaux.

Sont inclus dans cette enveloppe 4 000 € d'acquisitions de mobiliers pour le compte de la MDPH.

II – MODERNISATION DU PATRIMOINE DU DEPARTEMENT

Il est proposé d'affecter 7 297 000 € d'autorisations de programme pour la modernisation du Patrimoine du Département.

II – 1 Modernisation du patrimoine social

Il est proposé d'affecter 110 000 € d'autorisations de programme, afin de couvrir les besoins du projet de réhabilitation et d'extension des Pôles Enfants Confiés de la Direction territoriale des solidarités humaines de Montbéliard.

Cette affectation permettra de couvrir le coût actualisé de l'opération, porté à 3 021 000 € (études et travaux).

II – 2 Modernisation du patrimoine administratif

Il est proposé d'affecter 5 125 000 € d'autorisations de programme, réparties ainsi :

- 4 240 000 € pour le lancement des études relatives au projet de regroupement des services sur le site Gay Lussac – Ampère. Cette opération est estimée à 21,4 M€ (études et travaux) ;
- 885 000 € pour la constitution d'une base de données patrimoniales dans le cadre du projet de système d'information patrimoniale.

II – 3 Autres opérations patrimoniales

Il est proposé d'affecter 2 062 000 € d'autorisations de programme, réparties ainsi :

- 2 012 000 € pour abonder l'autorisation de programme de l'opération relative à la réfection des remparts de la Gare d'Eau, sur la base du coût prévisionnel de l'opération apprécié au stade programme (3,5 M€) ;
- 50 000 € pour poursuivre la réalisation d'audits énergétiques dans les bâtiments.

III – ENTRETIEN DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

Il est proposé d'affecter 1 150 000 € d'autorisations de programme pour les travaux d'investissement courant (gros entretien du patrimoine), selon la répartition suivante :

- 450 000 € pour les investissements courants dans les bâtiments sociaux avec notamment des travaux de réaménagement à la Maison de la Colline à Exincourt et à la Maison du Bosquet à Besançon ;
- 200 000 € pour les investissements courants dans les bâtiments administratifs avec notamment des travaux d'adaptation aux Archives Départementales, des travaux d'amélioration des installations de génie climatique, la poursuite du déploiement du système de sécurisation des sites (badges paramétrables), l'installation d'arceaux et d'abris vélos dans le cadre de la politique cyclable du Département ;
- 500 000 € pour les investissements courants dans les bâtiments liés à l'exploitation routière avec notamment l'engagement des travaux sur les stations de carburant pour mise aux normes ou suppression et l'aménagement d'une aire de lavage au CER de Levier.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

PROJET DE DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 409** présenté sous le timbre **: DGS / DPL** ;

Vu l'avis de la commission n° **4** ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'affectation des autorisations de programme suivantes, telles que détaillées dans le rapport :

- Acquisition de véhicules : 900 000 €
- Acquisition de matériels et mobiliers : 374 000 €
- Modernisation du patrimoine social : 110 000 €
- Modernisation du patrimoine administratif : 5 125 000 €
- Autres opérations patrimoniales : 2 062 000 €
- Investissements courants dans les bâtiments sociaux : 450 000 €
- Investissements courants dans les bâtiments administratifs : 200 000 €
- Investissements courants dans les bâtiments liés à l'exploitation routière : 500 000 €

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 30/11/2023
Qualité : DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil Départemental du Doubs

Réunion du 18 décembre 2023

Le Conseil départemental du Doubs, régulièrement convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2023 à 09h30 et le 19 décembre 2023, salle Auguste Joubert à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente.

Journée du 19 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Marie-Paule BRAND, Conseiller Départemental

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, le Conseil départemental peut valablement délibérer conformément à l'article L. 3121-14 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Efficience et ressources internes - Bâtiments et moyens généraux - Bâtiments et Moyens généraux - Affectation d'autorisations de programme

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport **n° 409** présenté sous le timbre **: DGS / DPL** ;

Vu l'avis de la commission n° **4** ;

Vu l'exposé du rapporteur **Olivier BILLOT** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'affectation des autorisations de programme suivantes, telles que détaillées dans le rapport :

- Acquisition de véhicules : 900 000 €
- Acquisition de matériels et mobiliers : 374 000 €
- Modernisation du patrimoine social : 110 000 €
- Modernisation du patrimoine administratif : 5 125 000 €
- Autres opérations patrimoniales : 2 062 000 €
- Investissements courants dans les bâtiments sociaux : 450 000 €
- Investissements courants dans les bâtiments administratifs : 200 000 €
- Investissements courants dans les bâtiments liés à l'exploitation routière : 500 000 €

Etaient représentés, les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUVERNOIS

Ont voté pour, les Conseillers départementaux suivants :

Christine BOUQUIN, Présidente.
Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Monique CHOUX, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Présidente du Département,
Signé électroniquement par : Christine BOUQUIN
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : DELIBERATIONS

AR Préfectoral
le 20/12/2023
Acte Exécutoire sous référence :
025-222500019-20231218-lmc1DL236362H1-DE

ISSN 2551-069X

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

REUNION BUDGETAIRE DE DECEMBRE 2023

BUDGET PRIMITIF 2024

DEBATS IN EXTENSO

SOMMAIRE

* * *

ALLOCUTION DE MME CHRISTINE BOUQUIN, PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 7

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SESSIONS DES 25 SEPTEMBRE ET 23 OCTOBRE 2023 27

RAPPORTS BUDGETAIRES 27

N° 405 – Budget primitif 2024 – Rapport de présentation générale (présentation) 27
N° 101 – Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, et transports adaptés – Budget primitif 2024 51
N° 102 – Enfance Famille – Budget primitif 2024 71
N° 103 – Retour à l'emploi et insertion – Budget primitif 2024 77
N° 104 – Habitat et logement – Budget primitif 2024 85
N° 105 – Action sociale – Budget primitif 2024 92
N° 106 – Inclusion numérique – Budget primitif 2024 92
N° 107 – Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille – Budget annexe 2024 95
N° 201 – Collèges – Budget primitif 2024 102
N° 202 – Action culturelle – Budget primitif 2024 106
N° 203 – Lecture – Budget primitif 2024 109
N° 204 – Archives départementales et patrimoines culturels départementaux – Budget primitif 2024 112
N° 205 – Sport et éducation populaire – Budget primitif 2024 114
N° 301 – Mobilités et infrastructures – Budget primitif 2024 117
N° 302 – Développement territorial, attractivité, affaires européennes et transfrontalières – Budget primitif 2024 120
N° 303 – Gestion et préservation du patrimoine naturel – Transition climatique – Budget primitif 2024 127
N° 304 – Espace rural et périurbain – Budget primitif 2024 133
N° 305 – Tourisme – Budget primitif 2024 137
N° 306 – Economie – Budget primitif 2024 138
N° 307 – Laboratoire vétérinaire départemental – Budget annexe 2024 143
N° 401 – Relations publiques – Budget primitif 2024 144
N° 402 – Modernisation de l'action publique – Budget primitif 2024 148
N° 403 – Ressources humaines – Budget primitif 2024 156
N° 404 – Bâtiments et moyens généraux – Budget primitif 2024 163
N° 405 – Budget primitif 2024 – Rapport de présentation générale (vote) 167

RAPPORTS PONCTUELS 174

N° 108 – Aide exceptionnelle aux EHPAD du Doubs 174
N° 109 – Protection de l'enfant – Affectation d'autorisations de programme 175
N° 110 – Partenariat entre le Département du Doubs et Pôle Emploi pour le retour à l'emploi : coachs filières et accompagnement global 176
N° 111 – Convention de partenariat entre le Département du Doubs et les opérateurs de l'animation territoriale du service public de l'emploi et de l'insertion (SPIE) 176
N° 112 – Affectation d'autorisations d'engagement : CAUE, ADIL et GIP « Maison de l'Habitat du Doubs » 177
N° 113 – Soutien aux bailleurs sociaux – Attribution d'aides 177
N° 206 – Collèges – Affectation d'autorisations de programme et d'engagement 178
N° 207 – Affectation des autorisations de programme « Equipements Numériques Educatifs » et « Territoires Numériques Educatifs Collèges » 178
N° 208 – Mutualisation de la restauration et de l'hébergement entre établissements et avec la Région – Conventions 179
N° 209 – Contribution aux collèges privés 2024 179
N° 210 – Festival international de musique de Besançon Franche-Comté – Convention cadre 2024/2026 180
N° 211 – Médiathèque départementale – Affectations d'autorisations de programme 180
N° 212 – Archives départementales – Affectation d'autorisations de programme 180
N° 213 – Gestion et valorisation du patrimoine culturel bâti – Affectation d'autorisations de programme 181
N° 308 – Affectation d'autorisations d'engagement 181
N° 309 – Affectation d'autorisations de programme 182
N° 310 – Présentation des rapports d'activité 2022 des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) locales et de la Société Publique Locale (SPL) dont le Département est membre 182
N° 311 – Conventionnement avec les EPCI du Doubs au titre de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises 183
N° 312 – Augmentation du capital de Territoire 25 183
N° 406 – Compte rendu de l'exercice des délégations de compétences consenties à la Présidente du Département par le Conseil départemental 185
N° 407 – Affectation des autorisations de programme « Développement du numérique interne » et « Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et logiciels » 185
N° 408 – Convention de partenariat avec le Centre de gestion du Doubs 185

N° 409 – Bâtiments et Moyens généraux – Affectation d'autorisations de programme *186*

ANNEXE **187**

Diaporama Budget primitif 2024 ..... *188*

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS

Réunion budgétaire de décembre 2023

Budget primitif 2024

Débats in extenso

La séance est ouverte à 9 h 30, sous la présidence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil départemental.

LUNDI 18 DECEMBRE 2023

✓ Ouverture de la session : allocutions et interventions, examen du rapport budgétaire 405 *(de 9 h 30 à 12 h 17) :*

Etaient présents les Conseillers départementaux suivants :

Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME-VIEILLE, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Monique CHOUX, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Etaient excusés (représentés), les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON

✓ Examen et vote des rapports budgétaires 101 à 304 *(de 15 h 19 à 20 h 50)* :

Etaient présents les Conseillers départementaux suivants :

Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME-VIEILLE, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER *(pour les rapports 104 à 107, 202 à 205, 301)*, Bruno BEAUDREY, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Monique CHOUX, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY *(jusqu'au rapport 301)*, Conseillers départementaux.

Etaient excusés (représentés), les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Frédéric BARBIER a donné pouvoir à Martine VOIDEY *(pour les rapports 101 à 103, 201)*
Frédéric BARBIER a donné pouvoir à Philippe ALPY *(pour les rapports 302 à 304)*
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Christine COREN-GASPERONI a donné pouvoir à Damien CHARLET *(pour les rapports 101 à 304)*
Magali DUVERNOIS a donné pouvoir à Albert MATOCQ-GRABOT *(pour les rapports 101 à 304)*
Martine VOIDEY a donné pouvoir à Christian METHOT *(pour les rapports 302 à 304)*
Aly YUGO a donné pouvoir à Monique CHOUX *(pour les rapports 101 à 304)*

MARDI 19 DECEMBRE 2023

✓ Examen et vote des rapports budgétaires 305 à 405 et des rapports ponctuels 108 à 409 *(de 9 h 30 à 12 h 16)* :

Etaient présents les Conseillers départementaux suivants :

Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME-VIEILLE, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET *(à partir du rapport 403)*, Monique CHOUX, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

Etaient excusés (représentés), les Conseillers départementaux suivants :

Denis LEROUX a donné pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER
Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Marie-Laure DALPHIN
Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON
Damien CHARLET a donné pouvoir à Christine COREN-GASPERONI *(pour les rapports 305 à 402)*
Albert MATOCQ-GRABOT a donné pouvoir à Magali DUERNOIS

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut valablement délibérer.

*

* * *

Séance du 18 décembre 2023

Allocution de Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil départemental

Mme la PRESIDENTE. – Je pense que tout le monde est installé, on va pouvoir commencer.

Bonjour à toutes et à tous.

On commence par l'appel.

(Mme la Présidente procède à l'appel des Conseillers départementaux par ordre alphabétique).

Sont excusés, on a quelques personnes malades dans nos rangs : Denis LEROUX qui donne pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER, Priscilla BORGERHOFF qui donne pouvoir à Jean-Luc GUYON et Serge RUTKOWSKI qui donne pouvoir à Marie-Laure DALPHIN.

On a le quorum.

Je pense que nous pouvons désigner le secrétaire de séance : Marie-Paule BRAND, qui est d'accord et vous aussi.

Pas d'opposition. Pas d'abstention. C'est parfait.

J'ai les excuses aussi de Manuela MORGADINHO, Présidente de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Doubs, de Jean-Luc QUIVOGNE, Président de la Chambre de commerce et d'industrie Saône-Doubs, Philippe MONNET, Président de la Chambre d'agriculture 25-90.

Je salue la présence de Stéphane BEAUDOUX, Contrôleur général et Directeur des services départementaux d'incendie et de secours, et Guy LORENZELLI, Payeur départemental du Doubs.

Je crois qu'on peut commencer.

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, M. le Contrôleur général, M. le Payeur départemental, chers collaborateurs du Département, Mesdames et Messieurs les journalistes, vous êtes fort nombreux et je vous remercie.

Mes chers collègues, nous nous retrouvons aujourd'hui pour un moment institutionnel fort de la vie de notre collectivité. Nous entamons ce lundi 2 jours de session. Plus s'il le faut, moins si ça va plus vite. Je préfère poser 2 jours, comme ça nous verrons au fil des débats. 2 jours où nous allons, après le débat d'orientations budgétaires d'octobre, débattre et voter notre budget.

Ce budget primitif, c'est notre projet de mandat, c'est notre boussole, c'est le cadre dans lequel nous aurons à cœur de déployer nos actions pour traverser l'année 2024 et atteindre notre cap.

Notre cap pour 2024, c'est celui de faciliter la vie des Doubiens. Avec ce budget, nous réaffirmons notre ambition de chaque jour qui est de soutenir les familles, protéger les enfants dont nous avons la charge, faire réussir les collégiens, accompagner les publics les plus fragiles, faciliter le retour à l'emploi du plus grand nombre de nos bénéficiaires, être aux côtés des communes et du bloc communal pour leurs aménagements, apporter une réponse territorialisée aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap et bien sûr travailler sur l'environnement de notre beau département.

Le budget primitif 2024 que nous vous proposons aujourd'hui a été pensé, élaboré, façonné pour atteindre ce cap.

Il a été construit pour tenir compte des aléas, pour résister aux vents contraires et encaisser la forte houle que les prévisionnistes de la météo économique, sociale et de la fiscalité locale nous annoncent pour l'année 2024.

En effet, de toute évidence, la traversée de 2024 ne sera pas de tout repos.

Les économistes de l'observatoire français des conjonctures économiques tablent l'an prochain sur un net ralentissement de l'activité, avec une croissance qui atteindrait péniblement 0,8 % du produit intérieur brut. Cette baisse de l'activité va engendrer une remontée des défaillances d'entreprises et des destructions d'emplois et donc une remontée du taux de chômage.

Un contexte dont nous devrons tenir compte dans le cadre de notre politique d'accompagnement vers l'emploi.

Ce contexte n'entame cependant en rien notre détermination à accompagner le plus grand nombre de nos bénéficiaires du RSA vers l'emploi, car paradoxalement beaucoup de secteurs d'activité, d'entreprises et d'employeurs continuent à nous faire part de leurs difficultés à trouver du personnel et des compétences. Il y a encore des emplois non pourvus dans les entreprises, des compétences qui manquent. Je pense que vous avez peut-être eu le temps de regarder hier le débat avec le Président, il était en sa casquette de Président du MEDEF, il y avait un représentant des transports et aussi le Président de la fédération du bâtiment qui ont pu évoquer les préoccupations, mais aussi bien évidemment l'avenir, même s'il y avait quand même un petit peu de morosité.

Nous continuerons donc à agir résolument pour répondre à cet enjeu essentiel de l'emploi local.

Autre point d'alerte des prévisionnistes, celui sur les finances des Départements. Sur nos recettes, tout d'abord. Nous l'avions déjà mis en évidence lors de notre débat d'orientations budgétaires, au sujet de la baisse significative des droits de mutation à titre onéreux. L'exercice budgétaire qui se termine est bien marqué par un renversement brutal de cette tendance, caractérisé par une baisse des recettes de fiscalité.

Les DMTO se contracteront au plan national d'environ 20 % en 2023. 18 % très exactement pour notre collectivité, soit 16 M€ de recettes de fonctionnement en moins. Une baisse qui se poursuivra en 2024, sous l'effet conjugué de l'inflation et de taux d'emprunt élevés qui continueront à pénaliser le marché immobilier en 2024. Cela étant, la baisse des DMTO n'est pas une surprise, nous l'avions suffisamment rappelé dans cette Assemblée.

Cette baisse se conjugue néanmoins avec une moindre dynamique de la part de la TVA nationale reçue, ce qui en aggrave les conséquences pour nos finances départementales.

Concernant nos dépenses, les études réalisées prévoient que les conséquences de la forte hausse des prix actuelle impacteront 2024. A commencer avec la nouvelle hausse du point d'indice intervenue le 1er juillet dernier et les mesures ciblées sur les bas salaires.

Il est également prévu dans le projet de loi de finances une nouvelle revalorisation du RSA en avril 2024 de + 4,6 %. Sur ce point particulier, comme Départements de France, je trouve en effet inadmissible une nouvelle fois que cette majoration n'ait pas donné lieu à la moindre concertation.

Ses conséquences sur les finances des Départements, sans doute supérieures à 500 M€ de dépenses supplémentaires, sont ignorées par l'Etat alors même que nos recettes sont hyper contraintes.

Un Etat qui semble toujours considérer que les Départements sont une source inépuisable de financement de ses politiques sociales. On peut d'ailleurs noter, très objectivement, que cette augmentation est près du double de l'inflation prévisionnelle.

Entendons-nous, je ne conteste pas la nécessité que nos compatriotes, qui dépendent du RSA, puissent faire face à l'inflation qu'ils subissent, mais on ne peut pas la faire supporter aux seuls Départements quand dans le même temps et dans le même projet de loi, on refuse de faire évoluer les dotations des collectivités.

Les Départements, par leurs missions, ont besoin de ressources financières stables, pérennes, lisibles et de compétences claires et réaffirmées.

Vous le voyez, comme je vous le disais en ouverture de mon propos, cette traversée de 2024 ne sera pas de tout repos. D'autant plus que d'autres vents contraires ne vont pas manquer de souffler sur nos concitoyens, ce qui impactera les Départements.

Ces vents contraires, quels sont-ils ? J'en vois plusieurs.

Le premier est une des conséquences de la forte inflation que nous connaissons et qui conduit à une augmentation de la pauvreté, et ceci, que ce soit dans tous les milieux. Nous faisons le constat qu'une part croissante de la population appréhende de se retrouver sous le seuil de pauvreté et qu'une partie d'entre elle s'y trouve déjà.

Cette réalité nous oblige à repenser nos politiques publiques de solidarités. C'est pourquoi notre capacité à nous réinventer, comme sur l'aide alimentaire par exemple, est attendue.

Il est de notre responsabilité de garantir la présence constante, déterminée, quotidienne de notre service public départemental sur l'ensemble des territoires.

Le deuxième vent contraire, c'est la défiance envers nos institutions et le malaise démocratique national qui en découle. Un malaise qui vient de loin, mais qui, me semble-t-il, s'aggrave. Les raisons de ce malaise sont évidemment multiples.

Sans faire de politique partisane, nous voyons tous que l'usage répété des 49.3 ou la constitution d'alliances surprenantes, pour ne pas dire contre nature, s'unissant pour rejeter un texte important pour notre vie en société, ne permettent pas de réconcilier nos concitoyens avec la chose publique.

C'est aussi pour ces raisons que je suis et que je reste absolument convaincue que la démocratie à l'échelle locale est une réponse concrète à ce malaise démocratique.

Nous avons ensemble montré, à travers les débats au sein de notre Assemblée, que des élus qui n'ont pas les mêmes convictions peuvent débattre avec hauteur de vue, sans pugilat ni invective, et exprimer leur désaccord avec respect.

Nous avons souvent montré que des élus de sensibilités différentes peuvent aussi se retrouver autour de projets ou d'initiatives, mais aussi se rassembler au service des valeurs républicaines que nous avons en partage.

Et puisque nous entrons dans la période des vœux, je forme celui que nous nous attachions collectivement à préserver cette dignité dans nos débats. Cette capacité à dépasser nos divergences n'amoindrit en rien la force de nos convictions. Elle est d'autant plus essentielle à l'heure où notre société est traversée de tensions d'une particulière gravité.

Un autre vent que j'identifie, sans pouvoir dire aujourd'hui s'il sera contraire ou porteur, c'est la décentralisation. Alors que le Président de la République vient de confier à Eric WOERTH une mission pour, je le cite, « simplifier l'organisation territoriale et clarifier les compétences », il est grand temps de trancher cette question de fond. Quelle décentralisation voulons-nous ?

Quand je dis « trancher la question de la décentralisation », je ne parle pas de déclarations intempestives, comme on a pu en lire récemment dans la presse, qui suppriment des collectivités d'un trait de plume.

L'enjeu de la question de la décentralisation est plus sérieux que cela.

Le sujet, c'est de sortir de cette décentralisation inachevée, au goût parfois amer, dans laquelle nous sommes.

Les Présidents des Départements l'ont d'ailleurs rappelé avec vigueur à la Première ministre lors des dernières assises nationales des Départements de France à Strasbourg le 10 novembre dernier. Nous sommes plusieurs à avoir entendu ce message.

De façon transpartisane, une résolution institutionnelle intitulée « Reconstruire la décentralisation avec les Départements » a été adoptée à la quasi-unanimité.

Cette résolution, travaillée et construite, est un socle solide qui contribuera utilement aux échanges sur le sujet.

Avec cette résolution, que je vous invite à lire si ce n'est déjà fait, les élus départementaux disposent d'une doctrine élaborée à partir de l'expression politique des Présidents de Départements.

Elle constitue un véritable socle de propositions concrètes pour nos Départements, qui concerne la nature de la relation avec l'Etat, le bon niveau pour agir, la nécessité de changer de modèle pour rendre la décentralisation plus lisible, ainsi que la nécessité de garantir une autonomie financière et fiscale.

En résumé, une résolution qui donne aux élus locaux le droit d'être eux-mêmes et la possibilité de jouer pleinement leur rôle.

Voilà la décentralisation que nous attendons.

Pour ma part, je n'ai pas de doute sur la place des Départements. Nous ne devons pas avoir peur des mots ni d'assumer notre rôle.

Nous sommes un maillon essentiel dans la vie de nos territoires et de tous ses habitants, des plus jeunes comme des plus âgés.

Notre rôle est crucial en tant que collectivité des derniers kilomètres.

La proximité avec nos concitoyens est notre ADN, soyons-en fiers.

Vous le voyez, la traversée de 2024 tiendra plus de la mer agitée que de la mer d'huile.

Avec ses vagues d'incertitudes et ses creux d'annonces qui viennent éprouver la trajectoire que nous nous sommes fixée, l'année 2024 sera perturbante pour nos concitoyens, mais aussi pour l'action de notre collectivité et de nos collectivités. Un certain nombre d'entre elles sont d'ailleurs en situation de grande fragilité, dans un contexte renforcé d'inconstance budgétaire et financière.

Plusieurs Conseils départementaux rencontrent de telles difficultés que certains de mes collègues Présidents ont fait le choix contraint de repousser le vote de leur budget en mars prochain. Ceci, afin de pouvoir réintégrer les quelques excédents 2023 pour voter un budget en équilibre.

Ce n'est pas notre cas, et nous pouvons nous féliciter de la saine maîtrise des deniers publics par notre collectivité. Cette maîtrise n'est pas le fruit du hasard, mais bien celui de la mise en place de principes simples, à commencer par celui du principe de réalité.

Ce réalisme, pour continuer sur le registre de la métaphore maritime, nous pourrions le définir en faisant nôtre cette citation de l'écrivain américain, William Arthur WARD. Pour lui, « Le pessimiste se plaint du vent, l'optimiste espère qu'il va changer, le réaliste, lui, ajuste ses voiles ».

C'est cette gestion réaliste, dont la majorité est aujourd'hui devant vous la garante, qui nous permet de bâtir chaque jour une action publique résolument forte et ambitieuse, au plus près du terrain et au contact de la réalité des Doubiens. Ce réalisme tire sa force de racines profondément ancrées dans nos territoires, dans notre histoire, notre industrie, notre agriculture et notre culture.

Ces convictions s'incarnent dans notre budget primitif 2024 afin que nous puissions pleinement jouer notre rôle.

Jouer pleinement notre rôle, c'est justement ce que je vous propose pour 2024.

Notre budget se caractérise par la montée en puissance des orientations politiques que nous avons arrêtées en début de mandature.

Il se caractérise également par de nouvelles actions au service des Doubiens.

Ce budget primitif a été construit autour de 3 objectifs :

Un Département solidaire présent pour tous les Doubiens et pour tous, pour les accompagner dans leurs parcours à tous les âges de la vie.

Un Département dynamique qui favorise l'attractivité, l'emploi, le bien-vivre et l'aménagement de nos territoires.

Un Département engagé pour la préservation de notre patrimoine, de nos ressources naturelles et pour réussir notre transition climatique et énergétique.

Ce budget 2024 s'inscrit ainsi pleinement dans la logique du projet de mandat.

Ainsi, ce budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à 669,2 M€, en hausse de 1,3 % par rapport au budget voté en 2023.

Il consacrera plus de 541 M€ en fonctionnement et maintient un haut niveau d'investissement avec près de 103,3 M€ pour 2024.

Le message est clair : partout où nous le pourrons, le Département sera présent.

Cette proposition de budget nous permet d'augmenter, cette année encore, les crédits de fonctionnement dans bon nombre de nos politiques : + 5,2 M€ pour la protection de l'enfance et la famille ; + 3,4 M€ pour l'autonomie et le handicap ; + 1,4 M€ pour nos pompiers.

La solidité, le sérieux et la sincérité budgétaire de notre collectivité permettent en 2024 d'absorber l'augmentation des dépenses de fonctionnement, tout en portant un programme d'investissement que nous maintenons à un haut niveau.

Si nous pouvons le faire, c'est parce que notre collectivité a fait les efforts nécessaires ces dernières années pour disposer de marges de manœuvre et financer nos ambitions face aux besoins de nos territoires, de nos habitants et de nos agents.

En 2024 donc, priorité à l'investissement dans les territoires. Plusieurs de nos politiques sont concernées. Je ne vais pas toutes les énumérer, nous aurons l'occasion d'échanger pendant ces 2 journées. Néanmoins, je souhaite mettre en avant certains de nos rapports budgétaires car ils sont significatifs de la volonté politique de la majorité de répondre aux enjeux de notre Département.

En matière de dynamique territoriale, nous maintenons à un haut niveau nos investissements pour les infrastructures et les mobilités. Les opérations de sécurisation du réseau départemental vont permettre de traiter de nouvelles zones où l'accidentalité est encore trop élevée.

En matière de mobilités douces, le rythme sera lui aussi soutenu, avec plusieurs kilomètres de véloroute et voie verte renouvelés.

Nous n'oublions pas non plus les effets du changement climatique sur nos ouvrages d'art, sur les sols et aussi les parois rocheuses, comme nous l'avons malheureusement vu la semaine dernière avec l'éboulement de rochers sur la Côte de Morre.

J'en profite, au nom de notre Assemblée, pour redire notre soutien et souhaiter un prompt rétablissement aux personnes victimes de cet éboulement, et remercier nos agents et nos pompiers.

Je souhaite aussi réaffirmer que le Département est très attentif à ces risques et met tout en œuvre pour les éviter sur les zones dont il en a la charge.

Des travaux ont été réalisés en 2023 et d'autres viendront.

Je souhaite également souligner que nous mettons en œuvre pour les solidarités d'autres sujets.

Pour les EHPAD, en plus de la poursuite du programme de financement des travaux de construction de plateforme de services, d'extension, de restructuration, de création d'unité d'hébergement renforcé, nous mobilisons une enveloppe exceptionnelle de 1 M€ dès 2023. Cette enveloppe concernera 9 EHPAD qui sont dans une situation financière dégradée.

Nous accompagnons cette enveloppe d'une revalorisation de + 4 % de leur taux directeur 2024.

Ces mesures permettront à chaque établissement concerné de s'engager dans une démarche de retour à l'équilibre.

Je veux également évoquer, à cet instant, le sujet central de la protection de l'enfance.

Jamais nous n'avons mis autant de moyens pour l'aide sociale à l'enfance, près de 79 M€ y seront consacrés en 2024, soit une augmentation de + 7,1 %, pour assurer la protection de près de 1 900 jeunes, un nombre en progression constante.

Soyez assurés que s'il y a bien un sujet qui me préoccupe au quotidien, c'est bien celui-là.

La mission d'accueil et de prise en charge des enfants nécessite de disposer d'infrastructures et de compétences adaptées.

Je sais que nous sommes tous ici attachés à pouvoir proposer le meilleur accueil et soutien aux enfants qui nous sont confiés.

C'est pourquoi notre majorité vous propose un budget en augmentation de 10 % pour le Centre départemental de l'enfance et de la famille, pour atteindre 10,1 M€.

Nous accentuerons nos actions pour promouvoir et valoriser ces métiers qui s'y rapportent.

Mais sur ce sujet, comme le demande Départements de France, il est impératif d'envisager la mise en place d'une nouvelle stratégie nationale en matière de protection de l'enfance qui clarifierait et renforcerait les compétences des Départements.

Dans le domaine de l'insertion et du retour à l'emploi, autre priorité, avec plus de 88 M€, nous maintiendrons nos efforts pour l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA en 2024. Parce qu'il est de notre responsabilité d'accompagner ces personnes en situation de fragilité vers le retour à l'activité, parfois même à la dignité et vers l'emploi, le Département poursuivra le déploiement progressif des équipes mobiles emploi et des coachs filières.

Alors après tout cela, je souhaite évoquer l'année olympique. Je vais essayer de changer de la gravité du propos, mais je ne pouvais pas aujourd'hui ne pas avoir cette gravité vis-à-vis de ce qu'il se passe.

Nous avons souhaité prendre pleinement notre part à cette fête planétaire.

Une multitude d'événements rythmeront l'année, avec en point d'orgue, le passage de la flamme olympique le 25 juin 2024.

Je souhaite, avec vous, un rassemblement des Doubiens autour des jeux et notamment de notre jeunesse. Nous y travaillons ardemment avec les villes étapes du passage de la flamme.

Ces quelques exemples, mes chers collègues, montrent que notre majorité est à l'offensive, une offensive nécessaire dans ce contexte difficile et même parfois extraordinairement incertain.

Je vous invite, cependant, à un optimisme résolu, un optimisme de conviction qui doit nous conduire à trouver de nouvelles manières d'agir, plus efficaces, plus adaptées aux besoins et attentes de nos concitoyens, plus adaptées à un monde sans cesse en bouleversement.

Voilà, Mesdames et Messieurs, chers collègues, la proposition de budget sur laquelle nous vous invitons avec la majorité à travailler en 2024.

Le vote du budget constitue un acte politique essentiel, traduisant les orientations en actes, déterminant ainsi le Doubs que nous souhaitons dessiner pour les mois et années à venir.

Après le débat d'orientations budgétaires, mais surtout le très important travail préparatoire qui l'a précédé, je veux terminer mon propos en remerciant tous les élus, mais aussi toutes celles et tous ceux, au sein de nos services, qui ont contribué à élaborer ces propositions, des propositions qui nous permettent aujourd'hui de présenter un budget qui non seulement préserve mais renforce notre intervention au service de notre Département et de ses habitants.

Des remerciements chaleureux que j'élargis à l'ensemble des agents du Département, garants du service public, des agents que nous n'oublions pas dans nos choix budgétaires cette année, puisque 80 % d'entre eux bénéficieront de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Ces remerciements chaleureux, je voudrais également et plus particulièrement les adresser à celle pour qui c'est aujourd'hui la dernière séance. Je veux parler de notre grande argentière, de celle qui veille scrupuleusement sur nos recettes et nos dépenses et qui a fait le choix, à la fin de cette année, de prendre une retraite méritée.

Ma chère Marie-Pascale, c'est bien de vous dont je parle.

Si je réserve mes quelques mots de sympathie et de remerciements pour le moment convivial que nous avons prévu à l'occasion de votre départ, je crois pouvoir affirmer, et tous les élus avec moi, que l'ordre du jour prévu pour cette session démontre à lui seul la qualité du travail et les compétences que vous avez déployées au service de notre collectivité.

Pour tout cela, je vous adresse nos remerciements.

Et si tout à l'heure, je parlais de vents contraires pour notre collectivité, à vous, je souhaite bon vent et qu'il vous porte vers le meilleur.

Vous pourrez bien sûr revenir nous voir quand vous le souhaitez. Je pense que vous serez attentive à la présentation des comptes administratifs 2023 en juin 2024.

Mes chers collègues, il est maintenant temps de conclure mon propos.

Je vous souhaite à tous, durant cette séance de travail, des échanges fructueux, sans jamais oublier ce qui fait le sens de notre responsabilité d'élu : l'intérêt général des habitants du Doubs.

Le contexte est déjà suffisamment difficile, alors essayons, chacun à notre niveau, d'être des diffuseurs de bonheur. « Il faudrait essayer d'être heureux, ne serait-ce que pour donner l'exemple » disait Jacques Prévert. C'est simple. Alors donnons l'exemple, et soyons heureux de bâtir en 2024 un Doubs solidaire, dynamique, engagé et cela, ensemble, pour aujourd'hui et pour l'avenir.

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue Claude DALLAVALLE.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente.

Mme la Présidente, chers collègues, après vos propos assez graves et sur quelques points que je partage, je vais commencer par quelque chose d'un peu plus joyeux : se féliciter de nos handballeuses championnes du monde. Nous étions bien représentés, le Département et la Région, par différentes joueuses. Un grand moment de sport. Espérons en retrouver d'aussi grands dans quelques mois.

- 1350 -

Revenons à ce qui nous intéresse aujourd'hui, et permettez-nous de consacrer le temps de parole de notre groupe politique à ce qui constitue pour nous l'un des principaux fils conducteurs de cette session budgétaire : le désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales qui sont condamnées à toujours faire plus avec moins.

Je me contenterai d'illustrer ce désengagement avec un seul exemple, qui pointe sans aucune ambiguïté la responsabilité qui est celle de l'Etat sur une thématique chère à notre Département : le logement.

Il y a à peine plus d'une semaine, Oxfam France a calculé que 3 niches fiscales relatives au secteur du logement ont coûté près de 11 Md€ aux finances publiques en 12 ans. 11 Md€, de quoi financer plus de 70 000 logements sociaux. Combien en manque-t-il dans notre département ?

Et des exemples, vous savez très bien qu'il y en a d'autres.

Cet argent manque cruellement, et l'utilisation du 49.3 à tour de bras ne permet pas, à ceux qui le souhaitent, d'obtenir du mieux pour les collectivités.

Ces lois qui nous privent de moyens, qui privent les collectivités de la possibilité de mener à bien leur mission de service public, nous le remarquons ici, dans les rapports que vous soumettez au vote, il y a beaucoup de conditionnel sur les crédits qui seront alloués ou pas par l'Etat.

Et nous le savons, c'est difficile, quand on est en responsabilité, de construire un budget quand on va dans l'inconnu.

Le problème est de taille, car les Départements ont perdu toute leur autonomie fiscale et dépendent donc de dotations nationales qui restent pour partie encore incertaines. Et quand elles sont assurées, elles ne sont pas réévaluées à la hauteur de l'inflation.

Pour le reste des recettes, ce n'est guère mieux : peu de visibilité sur les DMTO et tous les indicateurs sont à la baisse.

Quid de la taxe sur les assurances ? Le prix des contrats s'envole, ce qui pousse certaines collectivités à ne plus assurer certains bâtiments. Et la taxe sur l'aménagement ? Sans aucun levier financier, nous voilà un simple guichet. Nous nous contentons de gérer l'argent qu'on daigne nous donner, tout en sachant que ce ne sera pas assez. Et sans marge de manœuvre, ou presque, les arbitrages sont d'autant plus importants.

Je crois que nous n'avons pas fini de répéter que vos choix ne sont pas les nôtres. Nous n'avons pas le même sens des priorités.

Vous présentez un budget avec des investissements supérieurs à 100 M€. Pour les assurer, vous faites appel à l'emprunt et, aujourd'hui, les taux sont de plus en plus volatils donc beaucoup moins sécurisants.

Vous renoncez à la politique de priorisation donnée à l'autofinancement. Vous avez précisé au BP que cela était possible grâce à votre bonne gestion. Nous n'avons pas la même lecture.

Depuis que vous êtes à la tête du Département, vous avez privilégié l'épargne brute en rognant sur les dépenses de fonctionnement et en retardant les investissements indispensables au cœur de nos compétences.

Votre marge de manœuvre coûte aujourd'hui très cher à la collectivité.

Quand de lourds investissements sont enfin programmés pour les collèges, alors que c'était hier qu'il fallait les conduire, ce sont tous les services qui sont aujourd'hui en difficulté et que l'on peut difficilement aider. Certains qui étaient sous l'eau depuis plusieurs années sont maintenant en train de craquer littéralement.

C'est bien votre politique menée durant 6 années qui vous amène à rattraper aujourd'hui les retards pris au niveau des investissements, mais aussi au niveau des solidarités humaines.

Et tout cela est accentué par le désengagement de l'Etat, combiné par des conditions sociales de plus en plus précaires.

Nous sommes le chef de file des solidarités humaines et les besoins sont de plus en plus importants. Nous le verrons lors de l'examen des dossiers de la première commission, celle des solidarités humaines : 70 % du budget est consacré à cette politique, le même pourcentage que pour le BP 2023, alors que les besoins augmentent.

Vous faites un effort financier important de 1 M€ pour aider 9 EHPAD en grande difficulté. C'est salutaire. Mais nous savons tous que cela ne suffira pas. Cette aide imputée au budget 2023 des établissements ne suffira pas pour combler leur déficit de l'année qui s'achève.

Nous savons tous aussi que c'est l'Etat qui devrait apporter une aide conséquente.

Alors que différents rapports indiquaient qu'au niveau national, ce sont environ 10 Md€ qui seraient nécessaires, il est annoncé 700 M€ pour les 5 000 EHPAD et services à domicile pour finir l'année.

Et nous attendons depuis des années cette loi grand âge qui est maintenant annoncée pour 2024. Mais en attendant cette loi, comment vont-ils fonctionner ? Sera-t-on encore obligé d'en aider certains en 2024 ?

Financièrement, nombre de Départements sont en souffrance. Ils ne peuvent plus assurer le rôle de chef de file des solidarités humaines, et le nombre risque d'empirer dès 2025 si l'Etat ne répond pas à leurs demandes.

Bien sûr, vous présentez un budget équilibré, ce qui est demandé aux collectivités locales, la base d'une bonne gestion. Mais répond-il réellement aux besoins de la population doubienne ?

Pour remplir notre mission, n'aurait-il pas fallu présenter un budget déséquilibré, tout en sachant que cela aurait attiré les foudres des hautes autorités ? Ou alors, faut-il se résoudre à abandonner ou à délaisser certaines politiques fort utiles pour le Département et ses administrés ?

Mme la Présidente, avant 2020, nous avions une session où nous pouvions interroger les services de l'Etat. Nous souhaitons que cette rencontre vienne à l'ordre du jour d'une séance du Département.

Je ne peux pas terminer ma prise de parole, comme vous, sans adresser un grand merci à Mme GALMICHE, pour son investissement pour la collectivité.

Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite et nous savons qu'elle sera encore très occupée dans d'autres activités, toujours au service des autres.

Nous voulons aussi remercier l'ensemble de nos agents pour leur travail au service des habitants de notre beau département et par avance leur souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.

Mme la PRESIDENTE. – Merci beaucoup cher collègue.

Martine.

Mme VOIDEY. – Merci Mme la Présidente, chers collègues, nous sommes à quelques jours de Noël, à quelques jours de cette période qu'il est coutume d'appeler la trêve des confiseurs, synonyme d'une période de paix, dont nous craignons qu'elle n'ait jamais si peu mérité cette définition.

La guerre continue de faire rage en Ukraine, un nouveau conflit est apparu au Moyen-Orient, et sur notre sol, le sort réservé par l'Assemblée au projet de loi immigration ou les agressions et menaces qui se multiplient contre les représentants des institutions (professeurs, élus), illustrent la fragmentation et la radicalisation qui monte de partout. Vous y faisiez d'ailleurs référence dans votre propos.

Ces faits, auxquels bien d'autres viennent s'agréger et que je n'énumérerai pas, sont le signe d'une extrême fragilité de notre capacité à vivre ensemble dans un esprit de tolérance et de fraternité.

Alors que nous allons passer 2 journées à examiner les rapports budgétaires, nous nous sommes interrogés sur le rôle que peut jouer le Département à son niveau pour contribuer à rétablir un monde plus solidaire et remettre en avant des valeurs sans lesquelles on ne peut plus faire société : le respect, l'engagement, le goût de l'effort, et le sens du service, de la main tendue.

L'exercice est un peu périlleux parce que, en étant seulement 2 avec Frédéric, nous n'avons personne dans la commission des solidarités, mais c'est pourtant ce sujet que je vais traiter ce matin.

Le Département en est le chef de file. Il y consacre l'essentiel de son budget. Mon collègue Claude DALLAVALLE vient de le rappeler.

Comment pouvons-nous agir pour que cette solidarité ne s'exprime pas que par le versement d'aide à l'autonomie ?

Nous l'avions évoqué brièvement lors de la session précédente, en suggérant de prendre appui sur la médiathèque et les archives pour créer des leviers d'action, c'étaient les termes des orientations budgétaires, visant à renforcer l'éducation à la citoyenneté.

Vos services nous ont contactés pour que nous précisions cette proposition, indiquant que beaucoup de choses existaient déjà, dont nous n'avions peut-être pas connaissance.

Alors nous avons regardé, et certes des choses existent, mais pas forcément sur les thématiques et les valeurs que j'ai évoquées plus haut.

Ne pourrions-nous préparer une valise ou une exposition, que les CDI des collèges pourraient emprunter ou qui leur serait offerte, pour parler de laïcité par exemple, pour présenter des personnalités qui ont prôné les valeurs de tolérance et de partage, faire que nos collégiens les voient comme des héros modernes et les admirent davantage que certains petits caïds de quartier, pour accentuer la prévention contre l'usage de stupéfiants, dont les faits divers locaux montrent les ravages avec une ascension inouïe dans la barbarie, pour expliquer comment les mathématiques, qui peuvent rebuter certains au collège, sont utilisées par d'autres pour des algorithmes destinés à manipuler leur conscience ?

Les sujets seraient nombreux et je m'en arrêterai là.

Je parle ici de la manière dont nous pourrions doter les collèges d'outils pédagogiques.

Nous souhaitons, avec mon collègue Frédéric BARBIER, revenir plus largement sur la prise en compte de l'enfance et la jeunesse.

Vous nous avez dit, Présidente, que c'était vraiment l'une de vos préoccupations. Pourtant, je pense que nous devrions faire davantage.

Au terme de cette année 2023, marquée par l'inflation, nous constatons une aggravation de la précarité des ménages, et ceci a déjà et aura forcément encore des conséquences sur les enfants.

Plutôt qu'intervenir lorsqu'il devient nécessaire de remédier à des situations dégradées, multiplions les actions d'accompagnement de la parentalité. La prévention peut jouer un rôle essentiel pour ne pas devoir recourir davantage au service d'aide sociale à l'enfance déjà saturé.

Nous savons que la démographie de nos assistants familiaux, dont nous tenons à saluer l'engagement, n'est pas favorable, avec des départs à la retraite qui vont forcément générer des difficultés.

Nous avons lu dans la presse récemment la description de la situation de la Maison de la Colline à Exincourt, qui est plus que problématique.

Combien faudrait-il de places en réalité pour faire face aux besoins ?

Depuis quelque temps, les structures chargées de l'accueil et de la prise en charge de l'enfance en danger ont été bouleversées par l'arrivée massive de MNA. Ainsi, au sein de ces structures, devraient cohabiter désormais les enfants classiquement accueillis, victimes de carence éducative ou de mauvais traitements nécessitant l'éloignement du milieu familial, et ceux qui ont fui une situation géopolitique épouvantable, avec des accompagnements socio-éducatifs différents.

On nous parle, dans les rapports, d'un objectif de 400 accueils de MNA dans le cadre du dispositif de mise à l'abri, et on nous dit qu'il en sera arrivé 1 000 cette année.

Nous ne souhaitons pas faire ici le débat sur les éléments d'appréciation de leur majorité, nos services, ceux de l'Etat comme ceux du Département font très bien leur travail et nous leur faisons confiance.

Mais dans l'attente de cette évaluation, et ensuite pour ceux qui sont réellement mineurs, quelle est la nature de la prise en charge ?

Quitter les siens, fuir son pays en prenant tous les risques n'est pas forcément une décision que l'on prend le cœur léger.

Considérons donc que leur réserver une qualité d'accueil digne ne serait pas un appel d'air pour de futurs arrivants, mais bien au contraire, simplement l'engagement de notre collectivité à respecter la compétence qui est la sienne : faire la preuve de notre humanité.

Nous venons d'avoir l'exemple d'un département voisin souhaitant tourner le dos aux valeurs républicaines. Sachons faire mieux, en nous montrant à la hauteur de l'enjeu, avec une qualité de l'accueil qui ne fait pas de différence entre les enfants pris en charge en fonction de leurs origines, qui donne à tous les conditions de sécurité et d'éducation auxquelles ils ont droit. A terme, nous y gagnerons forcément.

La protection de l'enfance est en crise.

Nos travaux de ces 2 jours sur le budget doivent véritablement envoyer le message que nous avons bien pris en compte le défi de l'organiser et de l'assurer, que ces enfants soient les nôtres ou qu'ils viennent d'autres contrées.

Oui, le nombre d'enfants à protéger est en très forte progression et nous attendons en effet de l'Etat qu'il en prenne toute la mesure et qu'il nous accompagne, qu'il nous aide financièrement.

Mais il nous appartient ici de développer les structures d'accueil, de trouver et former les personnels, d'être là dès le premier jour.

Ne pas renforcer notre politique en faveur de la protection de l'enfance ferait courir le risque de laisser grandir ces enfants et ces jeunes en dehors de notre République sans leur transmettre nos valeurs, sans faire vivre l'identité française, sans nul doute d'organiser des désordres futurs dans notre pays.

Les villages d'enfants annoncés tardent à sortir de terre, les structures existantes sont à saturation, les moyens annoncés dans les rapports ne nous semblent pas suffisants.

Soyons au rendez-vous pour notre jeunesse. Les exigences sont moins précises que pour la prise en charge de l'APA ou du RSA. Il nous appartient de les définir et il nous semble que nous devrions faire davantage.

Nous y reviendrons lors de l'examen de certains rapports.

Concernant les collèges, un budget de 176 M€ est annoncé pour les 10 ans, mais c'est presque le temps qu'il aura fallu pour inaugurer le collège de Bethoncourt, alors que la majorité précédente en avait rénové ou construit une trentaine pendant une période équivalente.

Cette question des gymnases, qui reste le symbole d'une iniquité de traitement selon les points du département où on se trouve, alors même qu'on fait du soutien à l'UNSS un axe fort de nos politiques en faveur du sport et de la santé des collégiens et que l'accueil olympique sera un événement majeur cette année, nous pouvons tirer d'ailleurs une légitime fierté des brillants résultats obtenus récemment à ski par Joséphine PAGNIER ou Lou JEANMONNOT, le sport est véritablement quelque chose à développer.

Nous y reviendrons lors des rapports dédiés, mais nous tenions à dire en introduction notre très forte préoccupation concernant l'implication du Département en faveur de la jeunesse.

Cette jeunesse a besoin de repères. Nous nous devons, dès le plus jeune âge et par le vecteur familial, d'assurer la promotion de l'éveil de la conscience, du civisme, de la responsabilité, de la citoyenneté et de la solidarité.

C'est à ce prix que nous gagnerons face aux injustices, que nous repousserons les tentations du communautarisme et du repli, des fanatismes et des intégrismes de toute nature.

C'est à ce prix que nous contribuerons à faire que notre pays restera un modèle de civilisation, avec ses belles valeurs de laïcité, de tolérance, ajoutées au triptyque des 3 valeurs socles de la République.

Je m'en tiendrai là pour ce propos liminaire. Mais vous l'aurez compris, Mme la Présidente, chers collègues, à travers la question de l'enfance et de la jeunesse, c'est bien de l'avenir dont nous voulons parler.

Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Je vous remercie. Les groupes politiques se sont exprimés, donc je vous propose qu'on passe à l'ordre du jour et qu'on puisse sur chaque rapport bien évidemment débattre puisque les sujets ont été posés en début de séance, on ne va pas faire 2 fois, me semble-t-il, le débat, ce sera plus constructif.

Comme on a l'habitude de le faire, on présente le rapport 405, on ne le vote pas tout de suite, on débat sur les rapports, et en fin de séance, soit aujourd'hui, soit demain à midi, soit demain soir, on adoptera le budget. Comme ça, cela nous laisse tout le temps.

Ce matin, on va s'atteler au rapport 405. On verra jusqu'où nous pouvons aller, sachant que nous avons notre rendez-vous annuel avec nos collègues, anciens Conseillers généraux et départementaux, pour partager un moment.

Il faut que je mette à l'approbation les PV précédents.

Approbation du procès-verbal des sessions des 25 septembre et 23 octobre 2023

Mme la PRESIDENTE. – Y a-t-il des questions ?

Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je passe la parole à Olivier.

RAPPORTS BUDGETAIRES

Présentation générale du rapport 405 – Budget primitif 2024

(vote à l'issue des rapports budgétaires page 173)

N° 405 – Budget primitif 2024 – Rapport de présentation générale

M. BILLOT, Rapporteur

M. BILLOT. – Merci Mme la Présidente. C'est avec plaisir que je vais pouvoir présenter, comme vous venez de le dire, les grandes lignes de notre budget primitif 2024.

Avant d'entrer dans le détail et de vous présenter ce support, je voudrais rappeler, vous en avez parlé dans vos propos liminaires, les éléments de contexte qui viennent impacter les finances des collectivités locales dans son ensemble.

Présentation du rapport (Voir le diaporama joint en annexe).

On en a déjà parlé l'an passé, la volonté est toujours plus forte : faire une revue de nos dépenses, qui doit permettre d'engager des réflexions par rapport à des mesures d'économies pour faire face à des recettes qui sont de plus en plus aléatoires et qui nous sont, comme Claude l'a rappelé, imposées au niveau départemental.

Claude DALLAVALLE parlait de dire : on doit faire plus avec moins : nous, on cherche à faire mieux avec des moyens comparables. A la différence de l'Etat, c'est faire mieux avec des moyens comparables. On n'est pas en récession. On est là pour chercher à plus d'efficience avec les services, avec les élus. On est tous dans le même bateau.

Poursuite de la présentation du rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Merci à vous, M. le Vice-président. Synthétiser un budget de 669 M€ de façon aussi concise, je crois qu'on peut saluer l'exercice qui a été fait, bien évidemment avec l'aide des services, mais la pédagogie que notre Vice-président y a mis est indispensable, me semble-t-il, pour la compréhension d'un budget et des budgets puisque vous avez eu la présentation des budgets annexes.

Je donne la parole à Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci Mme la Présidente, merci M. le Vice-président aux finances pour cette présentation synthétique.

Pour ceux devant leur écran ou la presse ici présente, pour vous qui n'aurez peut-être pas le loisir ou le courage d'assister à ces 2 jours d'échanges, je suis désolé mais je ne révélerai pas notre vote en début de séance cette année. C'est un petit clin d'œil par rapport à l'année dernière.

Plus sérieusement, quand vous dites que le budget augmente, c'est vrai et c'est faux. C'est vrai en volume, + 1,3 % sur le total des dépenses, une petite évolution mais évolution quand même. Mais si on raisonne en valeur, vous en avez parlé tout à l'heure cher Olivier, et donc que l'on tient compte de l'inflation, c'est faux.

En comptabilité publique ou privée, on raisonne forcément en volume : 1 € égal 1 €. C'est logique. Peu importe l'inflation. Mais au regard du contexte économique qui est le nôtre, il est responsable de prendre en compte ce facteur.

La Banque de France, ce n'est quand même pas n'importe qui, projette une inflation à + 2,6 % en 2024.

Si la croissance du budget est de + 1,3 % en volume, mais que l'on retranche cette inflation, - 2,6 %, cela produit une évolution en valeur de - 1,3 %.

- 1,3 %, c'est pour nous une diminution du budget, c'est une capacité d'intervention diminuée, c'est moins de services publics.

En regardant un peu plus dans le détail, quand on observe les dépenses de fonctionnement d'un côté et les dépenses d'investissement de l'autre, nous arrivons avec ce prisme, par lequel il faut regarder le BP, à d'autres chiffres : évolution de 0,3 % hors inflation sur les dépenses de fonctionnement, + 0,3 % de dépenses, tandis que nos recettes de fonctionnement augmentent de + 0,9 %.

Evolution de 4,6 % en investissement, là encore on retrouve toujours la tension entre investissement et fonctionnement puisque, pour augmenter notre capacité d'investissement, on comprime notre fonctionnement.

Continuons un peu plus dans le détail des 534 M€, hors dette, des dépenses de fonctionnement. Nous trouvons les éléments surprenants. Comment les dépenses d'allocation du RSA pourraient-elles baisser de 1,64 %, quand une revalorisation de 4,5 % du montant de ces dernières est programmée par le gouvernement sans que nous ne connaissions à quel taux il se compensera ?

Une baisse, alors qu'une hausse du chômage s'amorce, et que des réformes portant sur les retraites ou l'allocation chômage pourraient avoir des conséquences.

Comment les dépenses de fonctionnement en soutien aux personnes âgées pourraient-elles n'augmenter que de + 0,5 % ? Notre contribution aux heures d'aide à domicile augmente. Contribution dépendance en établissement : + 0,5 %. Contribution hébergement en établissement : entre + 3 et + 4,5 %. Comment, en budget global, une hausse de + 0,5 % de budget de fonctionnement en plein contexte inflationniste est-elle possible sans baisse des bénéficiaires ?

Nous savons pourtant que l'accélération du vieillissement de la population est en cours et encore loin d'atteindre son maximum.

Sur notre soutien aux personnes en situation de handicap, si un effort conséquent est opéré sur le maintien à domicile, + 7,2 %, il est aussi plus modéré sur l'hébergement, + 3 %.

Mais comme pour les personnes âgées, cela soulève des questions. Ces évolutions seront-elles suffisantes au regard de l'évolution des charges pour nos partenaires du médico-social qui, eux aussi, prennent de plein fouet le contexte inflationniste ? Sont-elles suffisantes pour ne laisser personne au bord de la route ? Permettent-elles d'offrir des conditions dignes aux travailleurs sociaux et des conditions d'accueil dignes à nos citoyens qui en ont besoin ?

Sur l'enfance famille, c'est-à-dire principalement la protection de l'enfance, notre budget augmentera, lui, de + 3,4 %.

Quelle part de cette augmentation juste pour les revalorisations salariales ? Nous ne sommes même pas certains que cette augmentation compense la hausse des salaires.

Combien de places en plus et combien de travailleurs sociaux en plus dans les secteurs ? Infimes, si tant est que cela soit possible.

Savez-vous que pour la protection de l'enfance, les personnels sont à bout ?

Si nous prenons ces 3 blocs, compétences obligatoires et principales de notre collectivité, l'évolution en fonctionnement est de 1,34 % entre le voté 2023 et le budget prévisionnel 2024.

Combien cela alors représente-t-il à se partager entre l'ensemble des bénéficiaires, partenaires, associations, établissements, etc. ? Cela représente 4 393 648 € à se partager entre des dizaines d'acteurs œuvrant pour des milliers et des milliers de personnes fragiles, parfois même très fragiles, qui ont pourtant besoin de nous.

Alors, au Département, quelles autres dépenses de fonctionnement pourrions-nous qualifier d'obligatoires et d'incompressibles ?

Nous avons bien sûr les ressources humaines propres à la collectivité et notre SDIS, nos pompiers. Les deux ont un budget de fonctionnement de + 3 %, + 2,47 % pour les agents du Département et + 5 % pour nos pompiers. Ce n'est toujours pas Byzance, mais c'est le nécessaire. Ce n'est pas immérité ou dispendieux, mais c'est le nécessaire.

Et en prenant toutes ces dépenses nécessaires : personnes âgées, personnes handicapées, insertion, retour vers l'emploi, enfance famille, ressources humaines internes et SDIS, quelle est l'évolution budgétaire ? Elle est de 1,84 %.

Rappelez-vous, sur toutes nos dépenses de fonctionnement, nous sommes à + 0,3 %. Mais où est donc le coup de rabot ? Il est sur l'ensemble de nos autres dépenses de fonctionnement : collèges, culture, sport, agriculture, environnement, jeunesse. Et pour ce grand bloc, l'évolution est une baisse de - 9 %. Et là aussi, il y aura beaucoup d'acteurs impactés.

Sur les dépenses de fonctionnement, on partagera donc la baisse comme on partagera les modestes hausses.

Il est aussi difficile de présenter ce budget primitif comme particulièrement ambitieux. Car en réalité, tout le monde en 2024 le trouvera, dans les faits, plutôt austère. Cela devrait relativiser fortement votre objectif ambitieux de 100 M€ d'investissement, car vous l'avez dit Présidente, 2024, la priorité c'est l'investissement.

Mais tout cela, chers collègues de l'exécutif départemental, ne doit pas vous accabler personnellement car l'atonie de nos dépenses s'explique surtout du côté de nos recettes. Et de ce côté, comme l'a rappelé Olivier BILLOT, notre Vice-président aux finances, c'est l'Etat et le contexte économique qui souffle et soufflera le chaud et le froid.

Et le contexte est incertain. Faut-il être optimiste ou pessimiste, d'un point de vue économique ?

Notre direction des finances se doit d'être objective et de coller aux projections économiques du gouvernement. Or, ces projections sont jugées optimistes par la haute autorité des finances publiques et d'autres institutions supérieures sérieuses. Pour ces dernières, le taux d'inflation est minoré, le taux de chômage aussi, et la croissance est surévaluée par le gouvernement. Cela aussi, c'est une réalité.

Il y a bien les droits de mutation, mais il faut espérer que la chute de notre marché immobiliser s'arrête et se stabilise. Cher Olivier BILLOT, vous avez enfoncé le clou : en 2024, ce ne sera pas franchement le cas.

Comprenez donc nos questionnements, comme aujourd'hui nous comprenons qu'un budget départemental est aujourd'hui très difficile à réaliser.

Certains même l'ont décalé ce budget primitif, car ils auraient dû voter un budget en déséquilibre.

Cela fait écho aux années 2009-2010, on est en Seine-Saint-Denis, l'un des départements les plus pauvres de France, Claude BARTOLONE est aux commandes de ce département et fait voter un budget en déséquilibre. Il ne le fait pas en irresponsabilité totale. Il le fait pour mettre en place un bras de fer, envoyer un message au gouvernement et dire : « Nous, département, chef de file des solidarités sociales, distributeur du RSA, acteur de l'insertion, support pour les personnes âgées, l'enfance, la protection de l'enfance en danger, nous avons besoin de moyens pour fonctionner, pour faire de façon digne, dans des conditions de travail dignes, les solidarités pour lesquelles, nous Français, nous sommes collectivement organisés ».

Je vous rejoins, Mme la Présidente, ceux qui crient haut et fort qu'il faut supprimer les Départements n'ont peut-être pas conscience de la détresse qui se cache parfois dans tous les territoires.

Nous comprenons aussi pourquoi vous inscriviez pour la première fois 6 M€ en AP et 2 M€ en AE pour des dépenses imprévues. Sont-elles, pour le coup, vraiment des dépenses imprévues ?

Ce budget primitif, avec beaucoup d'incertitudes tant en recettes qu'en dépenses, promet des décisions modificatives certaines. C'est certain. Et cela aussi, cher Olivier, c'est être réaliste.

Ce qui est également regrettable, et pour conclure, c'est aussi et surtout qu'il n'est pas suffisant. Non, il n'est pas suffisant pour répondre aux besoins de solidarité d'une société française qui commence peu à peu à oublier le troisième mot de notre devise républicaine nationale.

Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Merci.

Je passe la parole à Olivier BILLOT.

M. BILLOT. – Merci Mme la Présidente.

Je souhaite simplement reprendre la parole pour clarifier certains points exposés par Raphaël, notamment par rapport au niveau de l'inflation. On est d'accord : 2,6 %. Sur ce point, je vous rejoins.

Par rapport à l'évolution en valeur, en disant : un budget qui augmente de + 1,3 %, une inflation de + 2,6 %, donc en valeur, on aurait plus une diminution de 1,3 %. Raphaël, il faut faire attention car on est sur un budget primitif. Un budget primitif, on le compare de voté à BP, mais ce sont des enveloppes budgétaires que l'on compare. Donc, on ne peut pas parler de valeur.

Si on veut parler de valeur, et j'ai quelques chiffres mais un peu de manière anticipée, là on se donne à travers le BP 2024 une capacité de réalisation, si on se base sur le réalisé et le prévisionnel de réalisation 2023, ce qui a été réalisé sur le territoire en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement, et qu'on compare cela aux enveloppes que l'on est en train d'acter et que l'on est capacité de réaliser à 75, 76, jusqu'à 100 % si on le souhaite, on peut même ouvrir de nouvelles enveloppes à travers la DM1 et DM2, mais si on se base sur le réalisé et le prévisionnel d'atterrissage, on est au 18 décembre donc on est proche du réalisé, nos dépenses de fonctionnement dans leur ensemble, c'est-à-dire ce qu'on s'autorise à dépenser sur 2024 par rapport à ce qu'on a réalisé sur 2023, on est en augmentation de + 2,9 %.

Donc si je rejoins votre raisonnement, on a une inflation à 2,6 %, on a une progression de nos dépenses du réalisé par rapport à ce qu'on pourrait engager sur 2024 de + 2,9 %, donc on a une valeur supplémentaire de + 0,3 %. Ça, c'est la vérité, bien comparer ce qui est comparable.

Aujourd'hui, je l'ai redit et on le redit, on n'est pas en récession. Même en termes de valeur, on apporte une valeur supplémentaire par rapport au niveau d'inflation et par rapport au réalisé 2023 et ce qu'on s'autorise à dépenser sur 2024, on propose une augmentation en valeur de + 0,3 %. J'ai repris le même raisonnement. C'est pour qu'on ait bien la même approche comparable, donc on n'est pas en récession. On se donne une valeur supplémentaire possible sur 2024 de + 0,3 % sur notre fonctionnement.

Je l'ai redit tout à l'heure, il faut bien appuyer dessus, il y a une prise de conscience, et vous l'avez également sur l'évolution de nos recettes qu'on ne maîtrise pas, qui ne sont pas pérennes dans le temps, avec peu de visibilité.

Le travail qui a été mené, et je salue les services, la Direction générale, les élus, l'ensemble des Vice-présidents en charge d'accompagnement des différents services, c'est cette revue des dépenses publiques qui doit avoir lieu chaque année. C'est de dire, aujourd'hui, avec les mêmes moyens, comment on fait plus, c'est-à-dire plus d'efficience ? Je pense que là-dessus, on peut se rejoindre sur rechercher avec l'argent public plus d'efficience et plus d'efficacité.

Il y a 2 points qu'il faut bien tenir compte : on essaie d'augmenter l'efficacité de nos politiques, de notre dépense et, en plus, on apporte une valeur possible de + 0,3 % en termes de dépenses de fonctionnement sur la base du réalisé 2023 et du projeté.

C'est le fonctionnement.

Le deuxième point, si on apporte le même raisonnement sur l'investissement, on se donne la capacité de réaliser + 12,1 % de dépenses d'investissement supplémentaires en 2024 par rapport à notre réalisé 2023. Donc même chose, on se donne de la possibilité d'investir, on dégage des moyens financiers pour investir sur notre territoire.

Raphaël, vous avez indiqué également en disant : c'est la contrainte du fonctionnement pour financer de l'investissement.

Juste avant, dans le petit tableau qui permettait de dire : chaque année l'épargne brute permet de financer quel pourcentage des dépenses d'investissement, les recettes d'investissement permettent de financer quel pourcentage de nos dépenses d'investissement, les 3 blocs de financement, en 2023, si je me réfère, l'épargne brute, au moment du vote du BP, permettait de financer 41 %. En 2024 : 34,4 %. Donc on ne peut pas me dire qu'on renforce l'épargne brute pour financer davantage de dépenses d'investissement, ce n'est pas le cas.

On a une chance aujourd'hui et on l'a souligné, on a des recettes d'investissement, hors emprunt, qui augmentent de 19,7 %, c'est-à-dire, c'est la recherche de partenaires financiers autres, type Etat et autres, CNSA et bien d'autres, les fonds verts et autres, qui sont recherchés sur chacune de nos politiques, qui nous permettent également de maintenir le cap.

Je tenais simplement à rétablir un petit peu les choses là-dessus.

Le dernier point, j'en parle, même si on en a parlé, ce n'est peut-être pas revenu au niveau de votre groupe : au niveau des AP et des AE, sur les dépenses imprévues, 6 M€ d'AP et 3 M€ d'AE, vous le savez, on l'a expliqué à Christine et Aly qui étaient présents en commission, c'est le nouveau dispositif de la M57. On acte des AP, on acte des AE, il n'y a plus de crédit de paiement possible. On les acte, mais elles ne sont pas déclinées en crédit de paiement. Il faut bien faire attention à cela. C'est pour faire face à un événement imprévu, si les crédits qu'on a déjà inscrits ne sont pas suffisants. Donc c'est au conditionnel. On a des AP et des AE qui sont actées, mais on saura rendre compte de leur utilisation.

Un exemple très simple : un rocher tombe dans la Côte de Morre, il faut le dégager le plus rapidement possible. On n'a pas des crédits de paiement suffisamment inscrits pour faire face à ce phénomène, Mme la Présidente ne va pas réunir en urgence l'Assemblée départementale pour pouvoir allouer des crédits de paiement peut-être de 1 ou 2 M€ pour dégager plus rapidement la Côte de Morre. Elle peut, à travers un arrêté, prendre la décision d'utiliser cette AP ou cette AE, si les crédits de paiement ne sont pas suffisants par rapport à ce qu'on aura voté déjà au niveau des chapitres, des articles.

Après, l'arrêté qui sera pris par Mme la Présidente, il y aura un rendu compte lors de l'Assemblée départementale suivante. Il y a une lisibilité certaine dessus, qui est même plus forte que sous l'ancienne comptabilité. C'est le principe comptable que l'on applique. Ce n'est pas une utilisation. Cela doit se faire uniquement dans le cadre d'événements imprévus.

On avait apporté cette précision en quatrième commission. Je souhaitais vous l'exposer, comme vous en avez reparlé tout de suite.

J'en ai terminé sur les principes généraux par rapport à cette évolution.

Je le redis, on n'est pas en récession. On est là pour apporter des crédits supplémentaires pour les Doubiennes et les Doubiens.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Olivier.

Ces précisions sont très importantes, notamment par rapport à la M57, vous comprendrez qu'il y a des basculements d'article et de chapitre, mais qui ont très bien été expliqués.

Vous voulez reprendre la parole, M. KRUCIEN ?

M. KRUCIEN. – Merci Présidente, très rapidement. Peut-être pour ceux qui nous suivent et qui sont moins au fait de l'acte public, la M57 est une norme comptable de construction budgétaire.

Merci pour ces précisions sur les crédits en dépenses imprévues. Ce n'était pas l'essentiel du propos, vous l'avez compris parce que, cher Olivier et chère Présidente, il y a un fil rouge dans le propos qui est le nôtre sur ce budget primitif, c'est celui de l'adéquation des budgets avec les besoins sociaux du territoire.

Même si on pourrait se discuter les plus, les moins, etc., encore ça se discute. Cela étant dit, ce qu'on va voter là est, il nous semble, ce que l'on vient de décrire dans cette Assemblée. Il ne faut pas oublier dans l'équation la présence des besoins sociaux. Et de ce point de vue, vous comme nous, si nous étions à votre place, subirions l'état de dégradation de certaines politiques publiques de prévention et d'accompagnement des publics les plus fragiles.

C'est quelque chose qu'il faut mettre dans l'équation, et c'est l'équation que je posais en m'arrêtant quelques secondes dans ma lecture, en vous disant : les moyens que nous allons voter aujourd'hui dans cette salle sont-ils en adéquation avec les besoins du territoire ? Permettent-ils d'offrir des conditions de travail dignes à nos agents ? Permettent-ils d'offrir tous les services protecteurs, je pense à l'enfance, aux personnes âgées, à la pauvreté, dont a besoin le territoire ? A cette question, nous en sommes convaincus, la réponse est non.

Est-ce que vous auriez pu faire mieux ? Oui, à la marge, parce que nous avons des contraintes de constructions budgétaires qui s'imposent à nous comme un couperet qui nous empêche de répondre aux besoins sociaux d'un territoire. Et ça, c'est un message que j'aimerais redire et repréciser : dans l'équation budgétaire, doivent toujours figurer les besoins sociaux de nos territoires. Tant qu'on parlera chiffre sans besoin, on sera un poil à côté de l'objectif.

Mme la PRESIDENTE. – C'est moi qui vais prendre la parole par rapport à cela.

Il y a de la justesse dans vos propos et je voudrais vous en remercier parce que vous parlez de faire mieux à la marge. Quelle est l'épaisseur du trait à la marge ? C'est important de le souligner aujourd'hui.

Sur l'objectif, je crois que vous l'avez bien compris, il est de tenir ce cap concernant les solidarités. Je crois qu'on le montre de façon très effective dans ce budget.

Il s'agit du budget primitif 2024. Le budget primitif est à l'instant T, avec les éléments que nous avions en notre possession pour construire le budget.

Vous avez pratiquement sous-entendu, presque incité, le fait que nous aurions pu voter un budget en déséquilibre.

Le budget en déséquilibre a été évoqué au sein de l'Association des Départements de France, il ne se fait qu'à caractéristique vraiment très fort, exceptionnel.

Voter un budget en déséquilibre, avec les finances du Département, je pense que quelque part on aurait eu un sérieux rappel à l'ordre − je me tourne vers ma droite −, et ce qui aurait été logique.

On se doit d'avoir une transparence totale et d'être fiable par rapport à nos budgets.

Ne laissons donc pas de dire, et ce n'est pas ce que vous avez dit, que le budget est un budget de chiffres.

Le budget est chiffré par rapport à des politiques publiques que nous portons haut et fort.

Vous avez évoqué dans votre propos les 4,6 % d'augmentation du RSA. Vous savez les contraintes qui sont données pour la confection d'un budget et les délais d'envoi des rapports. A l'instant où on a envoyé les rapports, dont vous aviez besoin sinon j'aurais été en difficulté et vous auriez été sujets à ne pas accepter cette séance, les 4,6 % évoqués n'étaient absolument pas à l'ordre du jour puisqu'on les a découverts, et vous étiez à mes côtés, à Strasbourg, à l'Assemblée des Départements de France. On n'avait pas du tout évoqué les + 4,6 % concernant le RSA. Il les faut peut-être, mais peut-être autre part aussi.

Sur les objectifs ambitieux que nous donnons, il faut aussi qu'on se donne de l'espoir.

On s'est dit, en début de séance, que le propos était grave, je vous l'ai dit, parce qu'il est grave. Mais nous devons aussi avoir ces instants de bonheur que nous devons confectionner pour répondre aux besoins de nos citoyens sur le territoire, répondre aux besoins du monde économique, l'ensemble de l'économie qui fait ce Département du Doubs.

Je pense qu'il est, à l'instant où on se parle, sincère, offensif quand même parce qu'il faut oser porter un budget d'investissement tel que le nôtre dans les conditions où nous sommes, mais j'écoute aussi l'environnement. Alors, quels seront les chiffres d'inflation ? Quels seront les différents chiffres ? On va les découvrir au fil de l'eau, malheureusement. Là, mer d'huile ou tempête, je ne sais pas aujourd'hui.

Mais il faut aussi à un moment donné que vous puissiez faire confiance à ce qu'on a fait ici dans cette Assemblée depuis le début. Chaque fois qu'il a fallu reprendre la copie parce qu'il y avait une difficulté, nous avons des possibilités en DM et ensuite on réajuste.

Là, on donne une perspective. Mais n'imaginons pas et ne laissons pas entendre que les solidarités sont oubliées parce qu'elles sont très renforcées.

Les domaines que vous évoquez, notamment les domaines de l'enfance, nous sommes parfaitement au courant de ce qui se passe, de ce que nous pouvons faire et de ce que nous ne pouvons pas faire.

Une augmentation de places, c'est des choses réalisables.

Le manque de personnel et le manque de vocation, c'est quelque chose qui ne se décline pas.

Tout comme vous, nous avons des postes à pourvoir. Je suis la première à souhaiter que nous puissions, pour nos personnels et pour les personnes qui ont besoin de réconfort et de l'accompagnement de nos personnels, être en capacité de renforcer tout cela. Vous le savez fort bien, et c'est vrai que ce n'est pas, ce que vous ne faites pas aujourd'hui, on ne décline pas ces choses-là donc il faut les appréhender au jour le jour. Mais Patricia LIME-VIEILLE aura l'occasion de vous en parler dans le rapport qui est le sien.

Le rapport du RSA, on vous expliquera aussi pourquoi on crante à un certain niveau. Je dis toujours : droits et devoirs, pas plus un que l'autre.

Et pour nos personnes âgées, bien évidemment dans les perspectives qui sont les nôtres, nous aurons là aussi le besoin à un moment donné, avec une augmentation de nos seniors et tant mieux, pour qu'on puisse vivre le plus longtemps possible, je le dis toujours, mais en étant bien accompagné et c'est l'effort que nous faisons au quotidien ici.

Ce sont les quelques mots que je voulais répondre pour ne pas laisser penser que nous parlons uniquement de chiffres. Mais sur un budget primitif, vous comprendrez qu'il faut quand même mettre quelques chiffres en face des politiques que nous soutenons.

Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Merci Mme la Présidente.

Pour revenir sur ce budget et plus généralement sur la politique au niveau des collectivités locales, vous l'avez dit dans votre liminaire, Mme la Présidente, vous avez parlé de décentralisation et d'étapes de décentralisation. Pour nous, ces étapes de décentralisation ne pourront se faire sans une véritable réforme fiscale. Le Vice-président l'a montré. Regardez sur nos principales recettes, 2 chiffres sont des compensations de recettes données par l'Etat.

En effet, je pense que cette réforme fiscale doit s'appuyer sur 2 choses : d'une part, redonner l'autonomie financière aux collectivités. On a parlé de ces 2 compensations, et on a vu que là, sous la présidence actuelle, on n'a eu de cesse d'enlever cette autonomie fiscale des collectivités. Clairement à quelque niveau que ce soit : Région, Département, EPCI, communes, nous n'avons plus d'autonomie fiscale nous permettant de mener une politique publique et des politiques publiques tel que nous voulons sur nos territoires et j'allais dire répondant aux besoins des territoires. On en a parlé longuement, à un moment ou à un autre, il faut répondre aux besoins des territoires.

Et puis, cette autonomie financière des collectivités ne peut se faire, et cette réforme fiscale ne peut se faire à nouveau sur le dos des ménages. On l'a déjà dit la dernière fois, les recettes, à quelque niveau que ce soit, sont portées pour 2/3 pour les ménages et on voit que de plus en plus la fiscalité sur les entreprises est diminuée. Nous l'avons vu aussi, vous avez annoncé au niveau des recettes un - 1,3 % des recettes et notamment au niveau de la CVAE, on voit une baisse, que la compensation ne suffit pas.

Pour tout le monde, la CVAE est un impôt pour les entreprises qui atteignent un certain chiffre d'affaires et c'est proportionnel à ce chiffre d'affaires. Autrement dit, plus on est une grosse entreprise, plus on paye de CVAE et donc on aide les territoires.

Juste pour vous rendre compte, là on parle, nous, quand même d'une diminution de nos recettes, quand la plus grande entreprise du Département du Doubs, STELLANTIS, fait un chiffre d'affaires en début d'année de + 14 % et arrive encore au troisième trimestre à + 7 % de son chiffre d'affaires, un chiffre d'affaires qui atteint, tenez-vous bien, les 45 Md€. Là on parle de 45 Md€.

Autrement dit, nous en tant qu'élus, et là je parle minorité mais majorité aussi, on vous avait proposé de faire voter cette motion pour s'insurger contre le retrait de cette CVAE. Je pense que nous devons, là, tous être solidaires par rapport aux nécessaires réformes fiscales qui doivent avoir lieu. Sinon, on arrive à la situation à laquelle nous sommes à l'heure actuelle.

M. le Vice-président, vous parliez d'efficience. Pour moi, le mot efficience, quand on parle d'efficience dans les services publics, ça se résume quand même dans le privé à augmenter la rentabilité et la productivité. Sauf que là on voit, et c'est le sujet que je souhaitais aborder, que ça se fait souvent sur le dos des agents, des personnels. Pourquoi ? Ça a été un peu évoqué en liminaire, nous avons parlé des difficultés de la protection de l'enfance, et notamment des difficultés qu'il y a sur non pas que la Maison de la Colline à Exincourt, qui est ma commune, mais aussi sur la deuxième maison qui existe, qui accueille les adolescents.

Pour revenir, et là on ne va pas parler de chiffre mais de politique publique, d'humanité par rapport à ces enfants, à ces adolescents et par rapport aussi aux éducateurs qui les encadrent, j'ai entendu, Martine, tu parlais de mettre en place dans les médiathèques ou autres pour leur apprendre les valeurs de la République, la laïcité. Mais il faut savoir qu'ils n'en sont pas là les éducateurs. Ils en sont à gérer par exemple un enfant de 6 ans qui multiplie les tentatives de suicide. Donc eux sont vraiment très loin de leur apprendre la laïcité ou les valeurs républicaines. Ils en sont à un point où ils vont au travail la boule au ventre. Pourquoi ? Car ils sont en nombre insuffisant.

Vous vous rendez compte que ces agents ne tirent même pas la sonnette d'alarme pour eux, pour par exemple une revalorisation salariale. Ils le font parce qu'ils gèrent des enfants dont les situations sont de plus en plus complexes, avec des problématiques psychiatriques de plus en plus difficiles, dans un contexte national qui ne s'y prête pas.

On parlait de ces situations psychiatriques complexes et de cet enfant par exemple qui fait des tentatives de suicide. Mais il faut savoir que dans ces 2 maisons, à certains moments, la nuit par exemple, on a reçu un témoignage, il y a une seule éducatrice pour 5 à 9 enfants. Quand un enfant est en crise, elle se retrouve seule pour gérer cette crise.

On parlait aussi de la journée parce qu'il n'y a pas que la nuit, et j'y reviendrai pour apporter des solutions concrètes. La journée, quand il faut emmener les enfants par exemple à un rendez-vous médical, là aussi il n'y a plus qu'une seule personne pour encadrer le reste des enfants.

Nous l'avons dit, les problèmes psychiatriques sont de plus en plus complexes pour ces enfants, et là où chacun doit prendre ses responsabilités, nous en tant qu'élus départementaux nous devons prendre nos responsabilités, mais je pense que l'Etat doit prendre ses responsabilités aussi.

Je vous signale qu'en décembre 2020, il y avait eu une demande très forte des psychiatres de mettre en place un Matignon de la psychiatrie. Ils estimaient à l'époque qu'il y avait 12 millions de Françaises et de Français qui étaient atteints de maladies psychiatriques graves, et notamment avec une forte hausse pour les enfants. Et là, nous en sommes à un tel point qu'il n'y a plus d'accueil psychiatrique de jour pour les enfants de moins de 13 ans. Autrement dit, comment les éducateurs qui, soyons clairs n'ont pas cette compétence de gérer toutes ces problématiques, vont faire ?

Je l'ai lu dans la presse, ce n'est pas un problème d'attractivité du Pays de Montbéliard, c'est un problème national, qui en plus n'est pas récent. Il faut bien l'avouer, c'est un problème qui dure, mais qui là arrive à bout de souffle et pour lequel nous n'avons toujours pas apporté de solution, un problème qui s'aggrave, et dont on ne voit pas le bout.

Oui, j'ai vu, le Département propose une hausse au niveau de ce budget de protection de l'enfance, mais cette hausse sera insuffisante. Elle ne va pas répondre aux besoins immédiats. Vous voyez, on l'a dit, on a accepté la baisse de dotation au niveau des collèges parce qu'ils avaient un fonds de compensation suffisant pour s'autogérer. On l'a accepté parce que nous sommes des élus, de minorité certes, d'opposition, en tout cas nous sommes dans la construction et savons que là, il y avait en effet une manne financière, simplement on aurait aimé qu'elle soit davantage reportée sur la protection de l'enfance et qu'on apporte des solutions immédiates à ces problématiques.

Comme solution immédiate, je pense qu'on pourrait assurer à ces éducateurs, à ces maîtresses de maison qu'aucun éducateur ou aucune maîtresse de maison ne se retrouve seule. C'est-à-dire que systématiquement, il y ait au minima 2 adultes pour gérer.

Je crois que c'est une solution concrète que nous devons à la fin de ces 2 jours pouvoir apporter, pouvoir rassurer pour qu'en effet ces personnes puissent exercer dignement leur travail, sans avoir la peur au ventre, sans craindre les conséquences qui peuvent exister.

2 petites choses, ça va vous sembler anodin, mais je pense qu'il pourrait y avoir aussi des solutions directes qui peuvent être apportées.

Ce qu'il faut savoir, c'est que quand les éducateurs, les éducatrices emmènent les enfants pour un rendez-vous médical, parfois ils n'ont pas le document de la CMU et de la prise en charge. Du coup, les médecins refusent de prendre ces enfants.

Je pense qu'il faudrait demander que du moment qu'un enfant est placé, on doit avoir immédiatement cette prise en charge médicale et cette CMU. Cela doit aller directement. Je ne comprends pas qu'on puisse placer un enfant en maison, Maison de la Colline ou autres, et qu'il n'ait pas cette CMU d'office. Car les éducateurs me disaient qu'il leur est arrivé d'arriver chez le médecin, de ne pas avoir le document administratif de la prise en charge et que du coup le médecin ne le reçoive pas.

Je pense que pour nous tous ici, c'est inadmissible. Et ça, c'est une solution qui devrait être apportée directement. La justice décide du placement d'un enfant, elle décide automatiquement de la mise en place de la CMU. C'est très clair.

Au niveau aussi de la CAF, j'avais proposé puisque vous savez que comme la Maison de la Colline a fermé pour les enfants jusqu'à 12 ans, ils ont déplacé ces enfants dans la Maison des Adolescents toujours à Exincourt. Cela veut dire que ces adolescents se sont retrouvés en retrait puisque les éducateurs « ne s'occupaient » que des petits parce qu'ils étaient toujours le même nombre pour 2 fois plus d'enfants. Donc, ces adolescents se sentent exclus et ont l'impression qu'on ne s'intéresse plus à eux.

J'ai proposé avec notre club ado de la commune de prendre ces adolescents, qui n'avaient pas de gros problèmes psychiatriques, dans le club ado. Je ne sais pas si vous le savez, mais pour aller au club ado, la CAF considère que ces enfants doivent être placés au quotient familial le plus haut. C'est-à-dire qu'ils vont payer le plus cher possible la participation à ces activités.

Est-ce que très sincèrement la CAF, il ne pourrait pas y avoir une demande pour que systématiquement la CAF place ces enfants avec le quotient familial le plus faible ? Nous, nous sommes prêts, enfin le Département, on va en discuter, les collectivités, ma commune qui accueille ces 2 maisons, nous sommes prêts à faire des conventions avec vous pour leur donner une bouffée d'oxygène, simplement, la CAF les place au minimum du quotient familial.

3 mesures : plus de personnels, qu'aucun éducateur ne se retrouve seul ; la CMU systématique quand les enfants sont placés ; que la CAF place systématiquement ces enfants avec un quotient familial le plus faible.

Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Magali.

J'entends là la mère et la maire puisqu'on évoque la Maison de la Colline et la Maison des Adolescents qui sont toutes les 2 sur votre commune.

Vous reconnaissez vous-même que ce qui se passe est avec des tiers aussi. La CAF, je le reconnais, la justice, les partenariats qu'on pourrait peut-être mener ensemble, pourquoi pas.

Je voudrais juste, si vous m'y autorisez, connaissant bien évidemment mais Patricia le connaît encore mieux que moi et les services aussi puisque d'une part ils ont été rencontrés. Je rappelle que la Maison de la Colline, à l'instant où on se parle, il y a 7 enfants pour 5 éducateurs, 6 même je crois. 6 enfants, 7 éducateurs, donc on a retiré des enfants. Vous voyez, les moyens ont été mis de façon très rapide au vu de la difficulté.

La difficulté, vous l'avez évoquée et je la partage avec vous, nous avons des enfants qui sont placés, qui doivent être placés et avoir un autre suivi que ce que nous pouvons leur apporter par rapport à la formation très importante de nos éducateurs bien évidemment, mais qui ne sont pas des psychiatres.

Vous l'avez relevé : 2020. On parle depuis 2020 de ce sujet majeur en France, qui touche de plus en plus d'enfants, et c'est là où nous avons ces gros problèmes, sujets, d'un enfant qui, quel qu'il soit, avec les problèmes qu'il a déjà, ne peut absolument pas s'adapter à des conditions en communauté.

Mais je veux relativiser aussi non pas ce qui se passe à la Maison de la Colline, parce que vous nous donnez des solutions, des propositions. Je rappelle simplement qu'à l'heure où je vous parle, il y a 1 900 enfants de placés dans le Département du Doubs. Bien évidemment, on peut, de façon particulière, parce qu'il y a eu difficulté et nous avons réagi très rapidement, parler de la Maison des Adolescents et de la Maison de la Colline. Mais pour moi, personnellement, puisque la responsabilité m'en incombe, ce ne sont pas 7 gamins, c'est 1 900 enfants auxquels il faut trouver des solutions. Vous imaginez donc un peu l'équation telle qu'elle est.

Je le dis très honnêtement, concernant la CMU, je n'étais pas au courant du tout. C'est bien que nous puissions l'évoquer. Ce que je vous demande, c'est que dès que vous avez des informations telles que celles-ci, n'attendons pas une plénière. On se passe un petit coup de fil comme on a l'habitude de le faire, on se dit les choses et là on regarde ce que nous pouvons faire puisque cette décision, je le rappelle, est celle du juge des enfants et pas la nôtre. Nous, une fois que nous en avons la responsabilité, nous appliquons la loi.

Je trouve, tout comme vous, inadmissible qu'on puisse emmener des gamins et qu'il n'y ait pas les documents nécessaires. On va regarder exactement ce qui se passe, et là je demande à Patricia, avec les services, qu'on puisse regarder cela.

Pour la CAF, vous avez évoqué aussi le quotient familial, donc là aussi on va regarder.

Sur les choses très précises qu'on évoque aujourd'hui, mais qui sont d'une sensibilité, les mots sont faibles pour parler de ce qui se passe globalement dans notre pays, je ne dis pas spécialement dans le Département du Doubs mais globalement dans notre pays vis-à-vis de la société qui va mal et plus particulièrement de nos gamins, on a parlé en début de propos de cette jeunesse qui devait nous animer par rapport à nos politiques publiques, c'est là-dessus qu'on doit rebondir, je voudrais vraiment que vous soyez assurés de l'engagement total de l'exécutif concernant ce sujet. Total. Personnel et total, bien évidemment avec l'appui de l'ensemble de nos équipes. Et là, je ne sais pas si elles nous entendent aujourd'hui, mais je veux renouveler non pas mes remerciements, mais mes encouragements. Ils savent que nous sommes à leurs côtés.

Des éducateurs, je vous l'ai dit, on ne peut pas en fabriquer du jour au lendemain. Il faut régler tous les sujets y compris le qui fait quoi et dans les délais. Car on ne peut pas nous, quand on arrive à la décision du juge, trouver les moyens qui ne sont pas alloués en amont des décisions prises.

Je voulais vraiment qu'on soit très précis par rapport à cela.

Et après, comme je vous l'ai dit puisque j'étais chez vous pas plus tard que vendredi pour un autre sujet, mais on parle du monde associatif donc c'est un sujet très important aussi puisque cela permet aussi d'avoir une dynamique sur la collectivité, si nous pouvons avec le club des ados que vous évoquez trouver un partenariat, je serais vraiment la première à ce que l'on mette ceci en place. Vous et nous, on a les mêmes objectifs : donner le meilleur pour nos enfants, tout en étant aux côtés de nos collaborateurs, de nos personnels, qui certes sont en difficulté, mais à tous niveaux. Ce ne sont pas que les personnels sur le terrain, mais nous trouvons au quotidien, en tout cas nous essayons de pallier jour après jour, j'ai envie de vous dire demi-journée après demi-journée, et j'irais même jusqu'au bout pour certaines situations d'heure en heure pour trouver des solutions.

C'est ce que je voulais vous dire par rapport aux propos que vous avez évoqués.

Vous avez la parole.

Mme DUVERNOIS. – C'est juste pour rajouter car j'ai oublié, et c'est toujours par rapport à ce problème à l'heure actuelle de la situation très difficile en termes de solutions psychiatriques que nous pouvons apporter. Quand je vois que le ministre DARMANIN propose de renforcer le pouvoir d'internement aux maires, en sachant qu'il n'y a plus de place et qu'il n'y a plus d'accueil en psychiatrie, en fait, très clairement, et là je vous rejoins, on fait reporter des responsabilités, alors là pas sur le Département mais sur les maires qui devraient être capables de juger si une personne doit être internée ou pas, et renforcer leurs pouvoirs, alors qu'on ne sait pas où l'interner et qu'on n'a pas les moyens pour avoir un suivi psychiatrique ni même un traitement psychiatrique.

Je pense que le Département doit être aussi le lieu où on remonte ce type de difficulté car cela touche le Département par rapport à la protection de l'enfance, mais cela va toucher aussi les élus locaux, les maires, avec cette volonté de soi-disant renforcer le pouvoir des maires par rapport à l'internement qui en soi n'apportera strictement rien car on sait qu'on n'a pas assez d'accueil de jour de psychiatrie ni même d'accueil tout court. Et quand bien même, on veut juste faire transférer les responsabilités, en disant que si la personne n'a pas été internée assez tôt, c'est à cause du maire parce qu'il n'a pas su détecter ce problème psychiatrique.

C'était juste un complément.

Mme la PRESIDENTE. – C'est important de le souligner. Mais pour travailler avec l'association des maires du Doubs, que je connais plutôt bien vous le savez, pour avoir moi-même été maire pendant quelques années, les hospitalisations d'office sont toujours dramatiques, d'abord faut-il déjà trouver un médecin pour pouvoir nous accompagner, qui veuille bien nous accompagner dans cette démarche, et envoyer quelqu'un pour un retour pratiquement immédiat dans la journée voire dans la nuit, cela pose beaucoup plus de problèmes que de trouver une solution très en amont.

Chacun doit prendre ses responsabilités par rapport à ses compétences. Le régalien s'occupe du régalien, notamment de la santé, puisque ce n'est pas une compétence exercée par le Département. Mais vous l'avez bien compris, nous l'exerçons parce que nous ne pouvons pas rester les bras ballants, mais sans les moyens alloués, mais nous le faisons quand même et dans de nombreux domaines.

Nous avons eu l'occasion de le dire et redire lorsque nous avons examiné le projet de l'ARS, que nous n'avons d'ailleurs pas validé parce qu'il ne correspondait pas à nos exigences sur notre territoire. Je crois qu'il faut appeler les choses de façon très précise.

Concernant le gouvernement, vous comprendrez que je ne ferai pas de débat aujourd'hui. Nous faisons tous des constats, que nous remontons chacun dans nos collectivités puisque je vous ai dit en début de propos que le Département non seulement avait toute sa place, plus que sa place et que c'était indispensable.

Si les uns et les autres avaient souhaité prendre les solidarités à bras le corps, il n'y aurait plus de Département aujourd'hui, et c'est pour cela qu'on se bat ici dans cette Assemblée et que les Présidents de Départements se battent aussi, pour que cet échelon reste un échelon de proximité, de réactivité bien évidemment, après on peut inventer d'autres choses.

A l'heure où on se parle, l'objectif n'est pas de trouver qui n'est pas à sa place ou pas. Il est de trouver des solutions par rapport à nos problèmes. Le moment venu, s'il y a une strate de trop, nous verrons bien. Mais on a évoqué la décentralisation aussi et je crois que c'était important de le faire ainsi.

M. MATOCQ-GRABOT, vous avez la parole.

M. MATOCQ-GRABOT. – Je voudrais revenir sur les EHPAD du Pays de Montbéliard, qui sont actuellement au niveau de 4. Si j'ai bien compris, les 4 seront regroupés sur un ensemble à Valentigney. Je voulais savoir s'il existe une réflexion sur le devenir des bâtiments qui existent actuellement et qui abritent les EHPAD du Pays de Montbéliard ? Ou est-ce que ce sont les villes qui vont les récupérer ?

Mme la PRESIDENTE. – Les 4 bâtiments que vous évoquez qui sont anciennement les unités de vie qui avaient été… C'est bien cela que vous évoquez ?

M. MATOCQ-GRABOT. – C'est cela, oui.

Mme la PRESIDENTE. – Avec le projet qu'il y a de regroupement par la Mutualité française, me semble-t-il, sur le Pays de Montbéliard, notamment à Valentigney, ces EHPAD appartiennent, il me semble, à Habitat 25. Je ne dis pas de bêtise ? Je parle de mémoire.

Je me souviens, il y a quelques années, quand ce projet avait été validé avec les communes respectives, avec bien sûr le bailleur social Habitat 25, il y avait dans la démarche une prospective et perspective qu'une fois le bâtiment venu, on puisse donner une autre destination à ces 4 entités qui sont sur 4 communes différentes. Charge bien évidemment au bailleur social de pouvoir faire des propositions le moment venu, pour bien caler aux besoins que nous avons sur ces territoires. Cela peut être un logement différent, du logement inclusif, autre chose, mais cela doit se faire avec les territoires et avec l'entité, me semble-t-il, Pays de Montbéliard Agglomération.

Nous, nous lançons pas mal d'appels à projets, et il serait bon que chacun dans son secteur respectif puisse faire des propositions, notamment par rapport aux logements inclusifs, et notamment par rapport à des besoins auxquels nous pourrions répondre via notre partenariat et la feuille de route d'Habitat 25.

M. MATOCQ-GRABOT. – *(Intervention hors micro inaudible)*

Mme la PRESIDENTE. – Je crois que c'est 2025. Le Président LEROUX n'est pas là, mais de mémoire je vous dis 2025.

M. FAIVRE. – Vous avez une bonne mémoire.

Mme la PRESIDENTE. – 2025. Toute l'année 2024, mais je sais que notre Vice-présidente en charge du logement a bien cela à l'esprit, par rapport aux 4 entités qui vont être vidées parce qu'il y a un autre établissement qui correspond aux besoins actuels de ce qu'on peut faire, les entités étaient quand même un peu plus en difficulté. Bien évidemment, avec les maires des communes, le monde associatif, les bailleurs sociaux et bien évidemment le Département puisqu'on parle quand même d'un sujet que nous prenons du début jusqu'à la fin, nous allons partager les perspectives et les prospectives pour que nous puissions dans le cadre de la charte d'économie de l'espace et de ce que nous devons faire par rapport à la nouvelle réglementation, soit réhabiliter, soit trouver une nouvelle destination, soit faire un plan global concernant ces 4 entités.

J'espère avoir répondu le plus clairement possible à votre question. Denis l'aurait sans doute fait beaucoup mieux que moi. J'ai essayé d'être le plus clair possible.

M. KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci Présidente.

Je voudrais revenir sur la discussion sur la Maison de la Colline à Exincourt, plus globalement la protection de l'enfance. Vous avez raison de rappeler que 1 900 enfants sont sous votre responsabilité, sous celle de cette belle collectivité, c'est important. Ce qui se passe à la Maison de la Colline, à Exincourt, chez ma collègue Magali DUVERNOIS, c'est quelque part la partie visible de l'iceberg, je pense.

Vous nous avez dit qu'il y avait eu un réajustement des effectifs de la Maison de la Colline de 7 ETP. Oui, mais je voudrais quand même rétablir ici des éléments importants : dans ces établissements, il faut établir des présences de 7 h 00 à 22 h 00, 7 jours sur 7. 7 h 00 à 22 h 00, 7 jours sur 7, c'est tout juste les 7 équivalents temps pleins que vous avez cités.

L'idéal dans ces établissements est d'être toujours à 2. Car vous le savez, ces dernières semaines, il y a eu des déclarations de dangers graves et imminents. Certains agents du Département se sentent en danger. D'autres se mettent en arrêt. Et donc l'effectif en ETP, que vous citez là, n'est malheureusement bien souvent pas respecté parce qu'il y a des départs, des arrêts, etc.

Si on veut garantir une présence de 2 personnels en permanence dans des situations de dangers graves et imminents, car c'est bel et bien ce qui se passe et certainement pas qu'à la Colline, je pense qu'il faut revoir la copie budgétaire.

Je suis quasiment en train de vous dire… Vous allez dire : Raphaël KRUCIEN a quitté la terre là, il est en train de dire qu'il faut doubler les effectifs. Je reconnais que c'est dingue à dire comme cela. Mais tout à l'heure, dans le propos budgétaire puisque finalement c'est le débat du rapport budgétaire, j'avais dit que dans l'équation d'un budget départemental, il faut mettre en face les besoins. Or là, on est typiquement dans le cas où on pose l'équation des besoins et des moyens. On ne peut pas les miracles, mais il faut accepter, assumer de dire : l'équation c'est celle-là et on n'arrive pas à y répondre, on a du mal à y répondre.

Il faut choyer les agents qu'on a là. Il faut faire en sorte qu'ils sortent de cet état de peur, de sidération parfois face à des situations qui les dépassent et je dis cela en toute humilité pour eux.

Il faut aussi bien avoir en tête que la situation de l'enfance dans ce pays a subi 2 tsunamis majeurs : le premier est celui de la pauvreté. Vous l'avez dit tout à l'heure, je suis d'accord avec vous, la pauvreté progresse dans le pays. J'étais d'ailleurs, ce dimanche matin, en train de distribuer des colis sur mon canton. Je prends mon bâton de cantonnier chez mes anciens. La pauvreté progresse, ça se voit et se sent quand on va dans les quartiers, et même pas que dans les quartiers, dans la ruralité aussi. Donc l'enfance, sur l'autel de cela, est quelque part sacrifiée.

Et puis, la deuxième vague est celle du Codiv, terrible, 2 années d'enfermement à la maison. Il y a eu une exacerbation des violences intrafamiliales comme jamais. C'est inédit dans une société comme la nôtre.

Aujourd'hui, on est en 2023, 2024 et les services de la protection de l'enfance sont sous tension. C'est cela la réalité. Ce coefficient de réalité-là, il faut absolument l'intégrer dans l'équation budgétaire. Car je vous parlais tout à l'heure de choyer les agents, si on continue dans cette direction, les agents en poste vont se décourager, tomber en maladie un par un, c'est déjà le cas.

Ceux qui arrivent, qui sont recrutés parce que vous développez une marque employeur, c'est très bien. Vous mettez de l'énergie à faire des recrutements différents, à essayer d'améliorer un peu les conditions. Ça se voit, on ne va pas dire l'inverse. Mais le coefficient bénéfice peur au travail, boule au ventre comme a dit tout à l'heure ma collègue Magali, quand j'arrive au travail le matin en tant qu'éducateur, est aujourd'hui trop fort pour que les gens restent et donc ils ne restent pas. Et c'est terrible. Cela veut dire que dans l'équation, il manque quelque chose.

Je tenais vraiment à le dire. Si on veut sur une maison comme celle-là… C'est 4 personnes par jour, et ça c'est bien au-delà des 7 ETP que vous indiquez là aujourd'hui.

Mme la PRESIDENTE. – Je ne pensais pas qu'on irait dans la dentelle comme cela aujourd'hui. Quand on parle de 1 900 enfants placés, 1 900 enfants placés, vous me parlez certes d'un cas compliqué, je vous le dis chers collègues, si vous avez la solution aujourd'hui pour doubler les effectifs. C'est ce que vous êtes en train de me dire, et je ne peux pas entendre cela.

Moi, je ne dors plus avec ces sujets-là, je ne sais pas si ça vous dit quelque chose, donc je veux l'exprimer aussi aujourd'hui. Et puis, le Directeur général et les personnes qui sont confrontées tous les jours sont dans le même état que moi en ce moment.

Quand on renforce d'un côté et qu'on n'a pas de personnel formé parce que les gens ne veulent plus exercer ces métiers car ils sont trop compliqués, très difficiles, parce que les enfants sont cabossés de plus en plus, on voit des choses épouvantables, on est bien obligé à un moment donné avec effectif identique, pas parce qu'on le souhaite mais parce que nous n'avons pas les personnes en face des postes, quand je renforce à la Maison de la Colline, je prends autre part. Donc, je fais un déséquilibre.

Quel équilibre fait-on ? Je n'ai pas de solution au jour où on se parle.

Je ne veux pas évoquer ici les drames de certains enfants, mais il faut quand même que vous ayez à l'esprit que de plus en plus ce ne sont pas des adolescents qu'on accueille dans nos maisons, mais des nouveau-nés. Imaginez la détresse des uns et des autres quand il arrive 4 nouveau-nés dans la même semaine. Qu'est-ce qu'on fait : on va les mettre encore autre part ?

Je vous le dis, oui, aujourd'hui les équipes et l'exécutif, nous essayons de pallier au plus juste pour qu'il n'y ait pas de drame. Voilà, j'ai posé les choses cette fois-ci, je ne peux pas vous les dire autrement.

Mais si vous avez dans vos connaissances des gens en capacité de répondre à ces postes-là, qu'ils viennent et nous les choyons le mieux que possible. Mais moi, je ne peux pas choyer au-delà.

La question n'est pas de choyer les hommes et les femmes qui travaillent, mais bien d'avoir le nombre nécessaire pour répondre à nos besoins.

Quand nous avions 1 400 gamins, nous en avons 1 900 aujourd'hui.

Moi, je veux que vous veniez à ma place et que le matin comment on fait ? Qui est-ce qu'on protège ? Comment on le protège ? C'est cela la réalité du quotidien. Voilà où nous en sommes.

Nous, nous n'avons pas baissé les bras. Nous n'avons rien fermé par rapport à d'autres départements par rapport à l'enfance en général. Et il n'y a pas qu'un département qui l'a fait, mais plus de 10 maintenant qui ne répondent plus à leurs devoirs. Nous, nous continuons et nous le faisons le plus juste et humainement possible. Voilà, je ne peux rien vous dire de plus.

Pardonnez-moi mais il fallait, à un moment donné, que l'expression se fasse.

Ce que je vous propose parce que les collègues doivent nous attendre, c'est de suspendre la séance et de la reprendre quand nous aurons terminé. Je pense que ce ne sera pas avant 14 h 30, 15 h, je le dis pour ceux qui ne restent pas ici et je sais que d'autres vont partir, et je leur souhaite bon courage, pour des situations difficiles.

(La séance, suspendue à 12 h 17, est reprise à 15 h 19)

Mme la PRESIDENTE. – Je vous propose de reprendre la séance et de poursuivre, je pense, avec les rapports cette fois-ci puisqu'on a toutes et tous pu s'exprimer sur le 405 et on votera le 405 en fin de séance demain ou on verra en fonction des débats.

Je vais essayer de rappeler les pouvoirs.

Priscilla BORGERHOFF donne pouvoir à Jean-Luc GUYON, Christine COREN-GASPERONI à Damien CHARLET, Magali DUVERNOIS à Albert MATOCQ-GRABOT, Denis LEROUX à Jacqueline CUENOT-STALDER, Serge RUTKOWSKI à Marie-Laure DALPHIN et Aly YUGO à Monique CHOUX.

Pour le rapport 101, je passe la parole à Ludovic FAGAUT.

N° 101 – Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, et transports adaptés – Budget primitif 2024

M. FAGAUT, Rapporteur

M. FAGAUT. – Merci Mme la Présidente.

En l'absence de Denis LEROUX, Vice-président en charge de l'autonomie, je prends le relais sur ce rapport.

Présentation du rapport.

On essaie d'être au plus juste, Mme la Présidente l'a rappelé ce matin, dans le cadre d'une reprise éventuelle d'activité et espérée sur l'APA.

On peut le rappeler ici, Mme la Présidente en a parlé ce matin, notamment sur cette aide exceptionnelle qui va venir aussi en direction des EHPAD à hauteur de 1 M€.

Poursuite de la présentation du rapport.

Les subventions aux CLIC, cher Claude, je sais que ça t'es très cher et Denis LEROUX te le rappelle aussi régulièrement, avec une hausse de 4,7 % puisque ce budget prendra en compte la hausse de la subvention à la maison des seniors décidée en 2023 dernièrement.

Poursuite de la présentation du rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Merci M. le Vice-président, d'avoir suppléé au pied levé Denis LEROUX, même si vous siégez dans la première commission. Je pense que l'exercice est réussi.

Claude DALLAVALLE.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente.

Mme la Présidente, chers collègues, je souhaite tout d'abord un bon rétablissement à Denis.

Lors du vote du budget 2023 en janvier, M. le Vice-président s'était engagé à ce que les délais d'inscription des dossiers APA soient diminués. Je rappelle qu'ils étaient au-delà de 5 mois. Lors de la réunion de la commission, il nous a annoncé qu'ils avaient été ramenés à environ 3 mois, c'est une bonne nouvelle, et nous tenons à remercier les agents pour cette amélioration.

Nous constatons dans ce dossier que vous avez parfaitement conscience des difficultés rencontrées par les services à domicile mais aussi les EHPAD. De BP à BP, vous annoncez un budget de dépenses en fonctionnement en hausse de 2,1 % et des recettes évoluant positivement de 8,8 %.

C'est la partie personnes âgées qui nous pose de nombreuses questions.

Comme je l'ai dit précédemment, vous avez conscience des difficultés rencontrées par les services d'aide à domicile qui ne peuvent plus répondre aux besoins des bénéficiaires et ceux-ci se retournent vers d'autres structures.

Pour répondre à ces difficultés, vous prenez différentes mesures à la hausse. Je ne vais pas les rappeler là, elles devraient permettre, nous l'espérons tous, une amélioration du service à domicile.

Vous nous avez dit en commission que cela avait été accueilli favorablement par les SAAD en CPOM.

Malgré ces augmentations, vous nous annoncez un budget APA à domicile à la baisse de 2,7 %.

Suite à ces augmentations, pensez-vous que les mesures prises permettront de réaliser toutes les heures prévues pour aider les personnes âgées à domicile ?

En première commission, vous avez indiqué avant moi que ce budget serait sûrement revu en DM, et tu l'as rappelé, Ludovic, tout à l'heure. Vous êtes donc pessimistes sur les mesures que vous prenez. Cela peut être inquiétant.

Pour les personnes âgées en établissement, vous êtes aussi conscients des difficultés rencontrées par les EHPAD. J'y reviendrai lors du rapport ponctuel 108 où il est proposé d'aider sur l'année 2023, 9 établissements en difficultés financières.

Pour 2024, là aussi des hausses : celle du point GIR, et pour la deuxième année consécutive, hausse du taux directeur de 3 à 4 %.

Une impression de rattraper le retard pris lors des années qui précédaient le Covid, un manque d'anticipation qui, combiné avec des difficultés conjoncturelles importantes, a certainement accentué les difficultés rencontrées par les établissements.

De BP 2023 à BP 2024, pour le budget consacré aux personnes en établissement, c'est une hausse de 0,7 %.

Je l'ai dit en commission, et je rappelle, vous l'avez évoqué également : est-ce que ce budget primitif fait appel à des futures DM ? Ce qui serait assez surprenant pour la préparation d'un budget primitif.

Une petite précision par rapport aux investissements, lors de la présentation du rapport 405 ce matin, M. le Vice-président a parlé de travaux sur l'EHPAD de Rougemont. Cela n'apparaît pas dans la liste que nous trouvons page 5 du rapport. Merci de me le confirmer.

Quand nous comparons les tableaux 2023 - 2024, on constate au niveau des personnes âgées, une diminution en dépenses de 972 745 € et une augmentation des recettes de 3 896 351 €, soit un différentiel de 2 923 606 €.

Si nous comparons sur l'ensemble de ce rapport 101, entre les 2 budgets, le différentiel est de 768 157 €.

On peut en déduire qu'une partie des recettes supplémentaires destinées à cette politique est partie sur une autre politique. Pouvez-vous nous apporter plus de précisions sur ce point ?

Nous avons réfléchi à proposer un amendement dans le but que les recettes destinées à cette politique restent à cette politique. Mais sur quelle ligne sans pénaliser une autre politique ? L'équation est difficile.

Sur les autres parties du rapport 101, nous ne reviendrons pas dessus, certains points ont été évoqués lors de la première commission.

Je le redis, c'est la partie personnes âgées qui nous questionne : difficultés des SAAD en CPOM, importantes difficultés financières pour les EHPAD.

Je tiens à vous remercier pour les informations que nous avons suite à nos demandes et à remercier l'ensemble du personnel des services de l'autonomie pour le travail réalisé.

Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Je vais laisser répondre le Vice-président mais, quand même Claude, il faut être sérieux par rapport à certains propos.

On va dérouler et ensuite on reviendra par rapport à quelques propos qui viennent d'être tenus.

Ludovic FAGAUT.

M. FAGAUT. – Merci Mme la Présidente.

Peut-être pour reprendre certaines informations que tu as pu évoquer cher Claude, concernant le délai d'évaluation, il est bien sûr en très nette diminution, une très favorable amélioration, on va le dire plutôt comme cela puisqu'aujourd'hui on termine quasiment l'année avec, notamment sur le territoire de Besançon, 2,8 mois en moyenne pour l'instruction du dossier contrairement aux 7 mois il y a quelques années en arrière. Un gros travail a donc été mené.

On en avait pleinement conscience. On a travaillé avec l'ensemble des services dont on peut remercier la qualité du travail réalisé et en effet, je pense que c'est à souligner ici aujourd'hui.

Concernant différents éléments, notamment sur les SAAD, je crois que l'attractivité du métier est l'affaire de tous. Elle n'est pas que du fait du Département. Elle est bien sûr aussi de l'attractivité des SAAD en eux-mêmes et il leur appartient également de tout mettre en œuvre pour recruter. Certes, ce n'est pas simple puisqu'on rencontre également cette difficulté dans d'autres métiers ici au cœur de la collectivité, mais pour travailler sur la qualité de vie au travail, sur les transports.

Aujourd'hui, sur les SAAD puisque tu poses la question, je l'ai exprimé tout à l'heure, on a ajusté au plus près. Si nécessaire, comme on l'a toujours fait, on reviendra en DM. On a ajusté au plus près notre budget par rapport à ce qui a été réalisé en 2023 et quand on a 1 100 000 heures qui sont affichées et que 100 000 ne se font pas, inévitablement, la collectivité qui est rigoureuse avec ses finances publiques s'adapte aussi au nombre d'heures réalisées. Néanmoins, cela ne veut pas dire qu'on ne reviendra pas par la suite en DM.

Si je vais un peu plus loin sur les EHPAD, car je crois que c'est une des questions que tu as posées, toi tu dis que c'est un retard qui a été pris pré-Covid, etc. On ne le voit pas de cette manière, puisqu'on est quand même aujourd'hui dans les 10 premières collectivités de France qui affichons un point GIR qui est plutôt réévalué, car il y a un taux directeur réévalué de 0,5 % puisque le point GIR aujourd'hui est à 8,10 chez nous alors que sur la moyenne nationale il est à 7,47.

Donc, on est quand même sur une augmentation, ce qui nous place dans les meilleurs départements de France et cela il faut le souligner quand même aujourd'hui. Comparer n'est pas raison, avec les autres territoires, mais on n'a pas à rougir de ce que nous faisons aujourd'hui.

Peut-être aussi sur les EHPAD de façon plus globale et je peux en parler en connaissance de cause puisque tu sièges avec moi aussi à l'EHPAD de Mamirolle, il y a peut-être aussi aujourd'hui des modèles économiques des EHPAD qui ne sont plus forcément en adéquation avec les attendus actuels de la société.

Et puis, si on vient aussi à augmenter les prix de journée, et pourtant on est sur certains EHPAD avec des prix de journée assez élevés, on aura des incidences sur les familles par la suite. Donc, l'équilibre n'est pas toujours évident à trouver. Je ne sais pas si on doit le dire comme cela, mais le système hospitalier est en crise aujourd'hui et les EHPAD se retrouvent un peu dans cette même difficulté. Il ne faut pas le nier et on ne le nie pas. On accompagne globalement les EHPAD au quotidien, avec les différents services qui suivent et qui sont présents dans les différents conseils d'administration. Je crois que c'était important de le souligner.

Et puis en ce qui concerne Rougemont, là tu parles de l'investissement, donc oui l'EHPAD de Rougemont sera inscrit dans le programme d'investissement s'ils répondent à l'ensemble des critères positionnés notamment sur les économies d'énergie sur lesquelles nous travaillons avec eux. Mais il est bien pris en compte, encore une fois sous réserve que l'EHPAD réponde au cahier des charges que la collectivité départementale a bien voulu lui soumettre.

C'est un peu, Mme la Présidente, les différents éléments que je pouvais apporter en réponse aux questionnements de Claude DALLAVALLE.

Mme la PRESIDENTE. – Je ne veux surtout pas polémiquer concernant ce sujet, mais quand on parle de retard, de manque d'anticipation, quand je vois comment se positionne le Conseil départemental du Doubs par rapport aux EHPAD et par rapport à ce que fait le principal donneur d'ordre qu'est l'ARS, je peux vous dire qu'on devrait être fier tous ensemble.

Quand l'Etat amène 1 M€ sur sa compétence, nous, nous sommes en capacité d'amener 1 M€ sur 9 EHPAD. Vous le savez, vous siégez dans les EHPAD, vous savez ce qu'il se passe.

Vous nous dites : les heures comment... Il y a la partie EHPAD et puis la partie heures à domicile. Je vous le dis très honnêtement, là aussi, si vous avez la recette de comment nous faisons tous ensemble pour recruter, avec un travail de qualité, pour nos personnes âgées à domicile, là encore je vous dis : dites-nous ce que vous feriez différemment ici à notre place pour que les heures soient effectuées.

Je pense que vous avez vu quand même les CPOM qui ont été validés. On a échangé. Ils ont été signés. Il y en a un qui n'est pas signé pour l'instant. Je ne veux pas débattre par rapport à cela, je pense qu'il y a peut-être une petite erreur d'interprétation. On verra, on réglera tout cela.

Ce qui m'intéresse, c'est que les heures soient faites pour toutes les personnes ayant besoin d'heures à domicile.

Moi, Claude, j'entends ce que vous dites, mais qu'est-ce que vous feriez à notre place aujourd'hui, à part nous parler de manque d'anticipation ? Quel manque d'anticipation ? Qu'est-ce qu'on n'a pas fait ? On était au-delà du tarif pour les SAAD à domicile. J'ai envie de dire que l'Etat s'est aligné sur les 24 € que le Département avait mis. On n'est pas resté à 24, me semble-t-il : on est déjà au-delà. Qu'est-ce qu'il faut faire encore de plus ? Quel personnel ? Comment ? Où ? Avec quelle formation ?

Là, je suis vraiment en questionnement pour qu'on puisse ensemble trouver des solutions. On peut tout lancer comme cela dans une Assemblée, mais comment on trouve les solutions et comment on les prend ?

Claude.

M. DALLAVALLE. – Merci.

Je vais répondre par rapport à ce manque d'anticipation, je dis bien « avant Covid ». Je dis aussi que je me rappelle en première commission dans laquelle je participais donc depuis 2015, par rapport au taux directeur au niveau des EHPAD, c'est une question que j'avais posée plusieurs fois, que le taux directeur ne montait pas. Cela voulait dire, aujourd'hui, si on monte le taux directeur, peut-être que s'il avait été augmenté un peu, je ne vais pas dire énormément, chaque année, peut-être qu'aujourd'hui on n'en serait pas dans ces conditions. C'est cela que je dis par rapport à ce manque d'anticipation.

On sait que la partie Covid a beaucoup changé de choses, on ne va pas se le cacher.

Ce manque d'anticipation, c'était par rapport principalement au taux directeur.

Mme la PRESIDENTE. – Vous savez ce que cela engendre quand on bouge le taux directeur.

M. DALLAVALLE. – Oui.

Mme la PRESIDENTE. – Il faut le dire aussi. Quand on bouge un taux directeur, il y en a toujours un qui paie derrière, il faut qu'on se le dise ici. Nous, on peut le monter le taux directeur. Qu'est-ce qu'on va entendre derrière si on l'augmente de façon inconsidérée ? Je vous pose la question. Là, je ne suis pas dans l'opposition, mais dans une situation où comment on fait quand on augmente le taux directeur d'un côté par rapport aux familles où il ne faut pas augmenter ?

L'équilibre est complexe, on peut en convenir ensemble. Il faut qu'on se le dise, car on ne peut pas dire des choses comme ça « vous n'avez pas anticipé », « vous n'avez pas fait ci et ça ».

Je pense que dans chaque EHPAD puisqu'on a quand même 3 types d'EHPAD, les solutions sont prises ensemble : conseil d'administration, familles. Il y a des conseils de vie partout dans les établissements. C'est comme ça que cela se passe, tu le sais très bien, tu y sièges et tu es assez présent dans ce domaine pour pouvoir apporter là aussi les témoignages qui sont prenants à l'heure actuelle.

Là, on parle des EHPAD. Je voudrais revenir sur les heures à domicile. Vous avez vu le nombre d'heures qui n'a pas été effectué. Si on charge les heures qui n'ont pas été effectuées, je suis à votre place, vous dites : « Présidente, tu fais un budget insincère ».

Là, on vous met ce qui est possible de faire à l'instant où on se parle. Et quand vous nous dites : les heures à domicile, comment on va les faire, c'est pessimiste donc inquiétant. Ce n'est pas pessimiste donc inquiétant, c'est réaliste à l'instant où on se parle. Moi, je vous ai parlé d'un budget primitif réaliste.

Si dans 2 mois on trouve d'autres solutions et qu'il faut refaire une DM pour abonder là-dessus, dans 2 mois on n'aura pas besoin ; il y a suffisamment pour couvrir une bonne partie au moins jusqu'au mois de juin. Donc, essayons quand même d'être sur le principe de réalité. C'est simplement cela que je vous demande et non pas d'approuver tout ce qu'on fait.

On l'a dit ce matin, c'est l'échange qui doit être important, mais soyons justes dans l'échange, c'est tout ce que je vous demande.

Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci.

Rapidement, j'emboîte le pas de mon collègue Claude DALLAVALLE parce que je pense que s'il y a bien une politique pour laquelle on peut affirmer dans cette Assemblée, et on pourra le faire ensemble d'ailleurs, c'est que notre société n'a pas du tout anticipé le vieillissement de la population. Notre société. Mais on n'est pas privé de faire un débat de société dans cette Assemblée. On est aussi là pour faire de la politique.

S'il y a bien un sujet de société qu'on n'a pas anticipé, c'est bien celui du grand âge. Moi, je vois des pyramides des âges depuis que je suis au collège. Cela remonte, enfin pas trop mais quand même, si ça remonte. Le papy-boom, on l'a tous vu arriver et là on se le prend comme un mur. C'était même la discussion à midi. C'est le syndrome de la grenouille dans la casserole : on sait que la grenouille court un danger, puis ça chauffe, ça chauffe. Comme ça chauffe tout doucement, la grenouille ne voit rien et finit cuite. C'est exactement la même chose. L'image prête à sourire mais on l'utilise parfois.

C'est exactement le même débat que ce matin, finalement. C'est exactement la même problématique, je pourrais la calquer de but en blanc. On a un problème, on le connaît, on sait qu'il arrive, mais c'est quand on a le nez dans le mur qu'on réagit.

Vous ne pouvez pas nous faire dire ici que la situation dans les EHPAD dans le Doubs ou partout en France est mirifique. Vous voyez ce que je veux dire ?

Mme la Présidente, je fais un pas de côté-là. Ce qu'on exprime là…

Mme la PRESIDENTE. – *(Intervention hors micro inaudible)*

M. KRUCIEN. – On ne se privera pas dans cette Assemblée d'avoir une expression politique sur le fait que nous n'avons pas anticipé le vieillissement de la population. On se retrouve face à des cas de maltraitance, des cas presque de faillite de certains EHPAD qui, même dans quelques situations, ne savent pas comment ils vont dans quelques semaines, dans quelques mois, rémunérer leurs agents. De facto, on a des conditions de travail pour les salariés qui se dégradent et on a des gens qui s'en vont, point.

Cette expression politique là, on a le droit de l'avoir. C'est plus simple quand on est dans la minorité, je vous le concède Mme la Présidente, et vous êtes obligée de faire des choix et des arbitrages qui, oui, comme vous l'avez dit ce matin, vous empêchent de dormir sur vos 2 oreilles. Vraiment, je l'entends.

Mais ici, ce qu'on exprime, c'est quand même ce manque d'anticipation que notre société a eu face au vieillissement de la population. Il est face à nous et on ne va pas se cacher les yeux. Vous nous avez parlé tout à l'heure de principe de réalité, je pense qu'il faut aller jusqu'au bout du principe de réalité. Ce qu'on s'apprête à voter là, c'est bien. Mais clairement, cela ne suffira pas pour assurer des conditions d'accueil dignes à tous les résidents pour assurer des conditions de travail dignes à tous les salariés de ce secteur sinistré. Cela aussi, c'est la réalité et fait partie du principe de réalité.

Mme la PRESIDENTE. – A mon avis, il y a un problème d'incompréhension entre nous. Quand vous dites « c'est notre société qui n'a pas anticipé », je vous dis oui, notre société collectivement. Les propos de Claude DALLAVALLE sont portés sur le Département du Doubs. C'est très différent dans l'expression.

Je vous le dis très honnêtement ici, si notre société avait anticipé, et je crois qu'on peut être fier ici collectivement parce que c'est un rapport qu'on vote ensemble en général, ce qu'on a fait nous dans le Département du Doubs, on n'en serait peut-être pas là dans notre pays. Cela, on peut se le dire entre nous et le partager. Mais faire porter la non anticipation de notre société et des différents partenaires sur le grand âge.

La loi grand âge, on la réclame tous. Cela fait des années qu'on la réclame, tous autant que nous sommes : droite, gauche, le gouvernement actuel. On peut faire de la politique ici, moi je suis très ouverte au débat. Ce que je n'accepte pas, c'est qu'on fasse porter au Conseil départemental ce que les autres n'ont pas fait. Mais après, sur le reste des propositions, bien évidemment qu'il y a des choses à faire, bien évidemment que nous avons anticipé. Mais rappelez-vous quand même dans les EHPAD, où rien ne nous y oblige, on met 10 M€ pour les investissements. 10 M€ pour faire quoi ? Dédoublement des chambres. Comme vous, je vais dans les EHPAD. Vous avez utilisé le mot dignité, je l'utilise aussi. Oui, quand on est dans un établissement, c'est bien d'avoir une chambre seule, surtout quand on n'est pas très bien et qu'on est en fin de vie. Donc oui.

Deuxièmement, transition énergétique, oui, il faut le faire. Cela permet de faire des économies de fonctionnement, qui nous permettent de dégager des moyens.

Troisième item sur les 10 M€, le numérique : pour quoi faire ? Pour garder du temps pour l'humain. Tout ce qui peut être fait de façon un peu robotique, oui, bien sûr qu'il faut le faire. Mais l'humain ne remplacera jamais… Le geste humain doit rester là. Donc, nous l'avons fait.

Non seulement nous avons mis 10 M€, plus 5 M€ qui vous ont été proposés. Vous comprenez que je ne peux pas laisser dire dans cette Assemblée que nous sommes, ce n'est pas le mot qui a été employé, à la ramasse. Non, c'est faux cela. Je m'inscris complètement en faux. Et cela, vous devez le porter avec nous parce que c'est la justesse des propos, c'est la justesse de ce que nous avons voté ensemble.

Après, on est d'accord ou pas. Il faut plus, il faut plus, là aussi on est sur un sujet humain. Ce n'est pas la faute du Département s'il y a un million d'heures qui ne sont pas faites. On a tout essayé. On a essayé pour les mobilités, pour de la mutualisation. Je suis allée personnellement, avec Denis LEROUX, Patricia LIME-VIEILLE, on a reçu, on a passé une demi-journée pour travailler sur les SAAD et les EHPAD. Ils n'ont pas de solution miracle non plus. On en est là quand même.

Alors oui la loi grand âge, je l'attends comme vous. Est-ce qu'un jour on sera capable de se dire dans notre société, voilà, nos aînés c'est tant par habitant, nos secours, c'est tant par habitant ? Et après on fera le reste, mais ce sera un vrai sujet.

Ludovic FAGAUT.

M. FAGAUT. – Pour compléter les paroles de la Présidente, je crois que cher Claude et cher Raphaël KRUCIEN, concernant les SAAD, un petit chiffre sur le vivre à domicile, à l'horizon 2030, en France, il faudra 300 000 emplois. C'est un chiffre non négligeable, sur lequel bien sûr nous travaillons collectivement mais qui n'est pas seulement de la responsabilité de la collectivité départementale.

Les personnes demain voudront vieillir, comme on le sait, un peu plus à domicile et donc cela nécessitera des emplois qualifiés. Ce n'est pas moi qui le dis, mais une étude, ce sont 300 000 emplois attendus en France à l'horizon 2030.

Ensuite, cher Claude, quand tu évoques le manque d'anticipation, cela voudrait dire aujourd'hui que les 101 départements n'ont pas anticipé, car tous les départements de France sont exactement dans la même situation et nous, nous sommes un peu meilleurs, désolé de le dire, que beaucoup d'autres puisque les chiffres le prouvent.

Encore une fois, les chiffres sont un peu têtus et je pense que c'est important de le rappeler ici : en 2020, on a voté collectivement l'augmentation du taux directeur de 1,5 %, en pleine période Covid, alors que l'inflation était de 0,5 % à cette époque-là. Donc, on n'a pas rien fait. On ne peut pas dire qu'on n'ait pas anticipé puisque déjà, à cette époque-là, on avait voté l'augmentation du taux directeur de 1,5 %, qui avait été saluée dans tous les EHPAD et celui de Mamirolle, dans lequel tu sièges avec moi, l'avait salué aussi en tant que tel. C'était à l'époque où l'inflation était plutôt de 0,5 % et on réaugmente à nouveau le taux directeur.

Après, il y a des éléments aussi qui sont arrivés, qui n'existaient pas avant et qui n'ont pas été connus de tout le monde, c'est notamment le recours aux intérims dans les EHPAD, avec des enveloppes que tu connais, qui sont conséquentes. Cela n'existait pas auparavant. Et aujourd'hui, malheureusement, on doit faire face à tout cela.

Aussi, je rappelle que quand même tout cela, globalement, il y a un cofinancement aussi avec l'ARS, il ne faudrait pas non plus l'oublier. Ce n'est pas non plus le Département qui est simplement le mauvais élève comme vous voudriez nous le souligner aujourd'hui. Mais il y a un cofinancement qui est porté.

Pour terminer avec Raphaël KRUCIEN, quand vous évoquez les papy boomers, aujourd'hui, le Département du Doubs n'est encore pas impacté car nous ne constatons pas d'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes dans le Département du Doubs. Cela arrivera dans 5 ans. Et donc, qu'est-ce qu'on fait ? Aujourd'hui, il y a 140 places qui seront ouvertes, supplémentaires, dans les EHPAD en 2025 et 2026. Donc, on anticipe aussi ces éléments.

C'est pourquoi je trouve que le mot « manque d'anticipation » est mal approprié et mal choisi en tout cas pour éventuellement montrer une opposition à ce qu'on pourrait faire. C'est pour cela que je souscris pleinement aux propos de la Présidente, ce n'est pas forcément bienvenu.

Mme la PRESIDENTE. – On est là pour échanger, donc on peut entendre certaines choses. D'ailleurs, entre le domicile et l'EHPAD, il ne vous a pas échappé ce qu'on a fait pour le logement inclusif. Combien de départements l'ont fait ? Quel exemple ? A peine votés, à peine en route, on inaugurait déjà les premiers logements inclusifs. Si ce n'est pas de la réactivité, ça ? Moi, je ne sais pas faire plus vite que cela. Pour certains d'entre vous, vous avez été aux manettes ici, vous savez ce que c'est que d'être en responsabilité, donc on ne claque pas dans les doigts.

Damien CHARLET.

M. CHARLET. – Merci Présidente.

Par rapport à ce débat, qui est indispensable, sur la question du grand âge, on voit bien aujourd'hui qu'on est très proche du mur et qu'on continue un peu trop de foncer dedans. On se le dit depuis un moment. Ce n'est pas du fait du Département. C'est un problème global et général, et on se rend compte qu'aujourd'hui l'urgence est bien là.

On attend nous aussi la loi grand âge avec impatience, cela fait des années qu'on le dit, et vivement que le modèle économique des EHPAD soit remis à plat complètement. Et cela, quelle que soit la tendance politique, je crois qu'on peut le partager.

Pour autant, il y a une mesure sur laquelle beaucoup de monde était partisan depuis quelque temps, qui a été reprise dans un rapport de la députée socialiste PIRES BEAUNE, qui a été déposée en cours d'année, sur le reste à charge en EHPAD en particulier, et qui concerne la simplification, et notamment la fusion des sections soins et dépendance, qui est demandée à la fois par les gestionnaires et puis bien sûr par les familles des bénéficiaires pour simplifier tout cela.

Il semblerait que dans le cadre du projet de loi de finances de Sécurité sociale, le gouvernement, rendons à César ce qui est à César, fait une avancée sur ce point et propose à une vingtaine de départements d'être expérimentateurs du dispositif dès l'année prochaine, de manière à avoir cette section unique soins et dépendance dans les EHPAD départementaux.

Il semble que ce soit quelque chose qui soit très attendu, y compris en termes de fongibilité entre ces 2 sections et de capacité à permettre à un certain nombre de cas compliqués, où les restes à charge étaient importants, d'être plus souples sur ces questions. Cela pourrait aider grandement des familles qui aujourd'hui sont en grandes difficultés financières par rapport à cela.

Mme la Présidente, est-ce qu'on a réfléchi à cette question-là ? Est-ce qu'on va se positionner ? Car là on parle bien des difficultés à avancer sur la question, mais pour une fois qu'on peut peut-être être en avance de phase et avancer, est-ce qu'on va se positionner dessus ?

Mme la PRESIDENTE. – Là, vous parlez d'un décret d'application. On les attend pour l'instant.

M. CHARLET. – *(Intervention hors micro inaudible)*

Mme la PRESIDENTE. – Possibilité de.

Pour tout vous dire, on a souvent, vous comme nous, été très à l'offensive sur toutes les expérimentations. Or, il s'avère qu'on a du mal à aller au bout d'une expérimentation et qu'on rembraye sur autre chose actuellement. Donc, je vous avoue que dans la situation qui est la nôtre, si nous avons, on tire avantage et que cela soit prégnant par rapport au sujet, je dirais OK. Mais avant, je voudrais quand même avoir un peu de définition sur les appels à projets qui parfois, pardonnez-moi, sont d'une grande complexité. Il y a une aide pendant un certain temps et ensuite débrouillez-vous. Donc il faut bien l'anticiper aussi.

Si c'est pour avancer d'un pas et reculer de 2 derrière, je pense qu'il faut prendre le temps.

Maintenant, sur chaque appel à projets, je suis très claire, l'exécutif aussi, on regarde le pour, le contre, où il faut qu'on aille, et on y va ou pas. Mais on ne peut pas ouvrir toutes les pages d'un livre et ne jamais en fermer une. C'est important.

Vous avez vu les recettes complémentaires sur la CNSA, c'est bien parce qu'on est allé sur bon nombre d'expérimentations. Mais on pourrait prendre un autre sujet, par exemple, qui est le SPIE. On a fait autre chose avant même qu'on ait le résultat d'une expérimentation.

A l'heure où je vous parle, je ne vous dis pas oui ni non, j'ai besoin d'avoir des contours clairs. Vous l'avez dit vous-mêmes, les budgets sont très complexes, donc il faut qu'on se pose et qu'on travaille ensemble par rapport à cela. Je suis très claire sur ce point.

Claude DALLAVALLE.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente.

Ludovic, tu as parlé de l'intérim qui grevait le budget des EHPAD. Je crois aussi qu'il y a certains EHPAD qui ont, au niveau de l'organisation du travail, travaillé, et je crois que c'est l'EHPAD de Rougemont si je ne me trompe pas, qui a permis justement avec une nouvelle organisation de pouvoir ne plus avoir d'intérim et de fonctionner donc de réduire en fin de compte leurs charges.

On a parlé de l'ARS. C'est vrai que l'ARS, et je l'ai souvent dit, ils sont absents de nos conseils d'administration d'EHPAD. On ne les voit jamais. C'est terrible, car c'est vers eux aussi à un moment donné, comme vous avez dit, ils sont co-financeurs, et on ne les voit pas.

Je ne sais pas comment faire, difficile aussi de recruter au niveau des SAAD, pour que l'ARS vienne dans nos conseils d'administration et se rende compte vraiment de la réalité du terrain. Je crois qu'ils sont, comme certains politiques, très loin du terrain et donc ne savent pas ce qui se passe.

Mme la PRESIDENTE. – Je ne vais pas faire le procès de l'ARS aujourd'hui, ce n'est pas l'endroit me semble-t-il, mais on peut constater quelques manquements quand même par rapport à la réalité du terrain.

Je rencontrerai le Directeur régional de l'ARS dans la première quinzaine du mois de janvier pour refaire le point complet sur tous les sujets que nous avons abordés dès sa prise de direction puisqu'il a une feuille de route aussi. On s'est rencontré avant. Il y a eu le non vote pour l'Assemblée, on n'a pas donné quitus sur ce qui nous était présenté car on ne s'y retrouvait pas. On a besoin maintenant de refaire le point et de prendre EHPAD par EHPAD, etc. sur tous les domaines qui sont conjointement. Car dans le mot EHPAD, ce qui nous concerne nous, c'est l'hébergement. Ne l'oublions jamais. Tout le reste, c'est l'ARS. Donc vous voyez un peu la teneur de tout cela.

Je vous rendrai compte bien évidemment de mon entrevue et de ce que, j'espère, nous pourrons faire parce qu'on a beaucoup travaillé tous ensemble. On écoute bien évidemment les remarques des uns et des autres. Les services sont en capacité, parce qu'il y a beaucoup de travail de fait, de nous faire des propositions aussi. Après, il faut un minimum de stabilité. On ne peut pas engager non plus le Conseil départemental sur des choses qui sont sur des sables mouvants, pardonnez-moi mais je n'ai pas d'autres expressions.

Quand tout le monde sera bien calé… Nous, on sait ce qu'on veut faire : le bien-être de nos personnes âgées, qu'elles soient à domicile, chez elles donc, en logement inclusif ou dans d'autres structures, et pour terminer en général à l'EHPAD, même si, je pense que vous l'avez vu quand vous allez dans vos EHPAD respectifs, on a de plus en plus d'accueils de jour, de plus en plus d'accueils temporaires et cela est assez intéressant dans la démarche aussi, car cela nous permet de ne pas intégrer uniquement des personnes qui sont en GIR 1 et GIR 2, donc ça veut dire en profonde dépendance puisque c'est bien de la dépendance dont on parle aujourd'hui.

Mme CHOUX, je vois que vous êtes impatiente que je vous donne la parole, même si vous n'aviez pas encore pressé, je vous la donne bien volontiers.

Mme CHOUX. – Merci Mme la Présidente.

Je reviendrai sur l'APA. Le budget total dédié à l'APA à domicile baisse de 2,7 % mais les dépenses de l'APA à domicile hors contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens augmentent dans le même temps de manière très forte, plus 27,8 %. Au final donc, moins d'heures d'APA, une chute des heures d'APA réalisées par des structures sous CPOM, vous venez de nous le dire, 100 000 heures, et une hausse considérable des heures réalisées par des structures hors CPOM et par des personnes embauchées directement par le bénéficiaire sans que celles-ci disposent d'agrément. C'est le sujet qui nous inquiète.

Lorsqu'il y a un agrément et que c'est contrôlé par le Département, on sait le travail qui est fait. Et dans la mesure où c'est hors CPOM, ce qui nous interpelle, ce sont ces structures qui ne contractualisent pas avec le Département ou qui sont directement réalisées de gré à gré. Comment peut-on s'assurer de la qualité de l'aide qui est apportée au bénéficiaire de l'APA ? Quelle est la garantie sur la continuité des soins ? Pour l'usager, quel est le reste à charge ? S'il existe une tension et des heures qui ne peuvent être réalisées, est-ce que le coût de service augmentera pour l'usager ? Est-ce que tous pourront bénéficier d'une prise en charge assurée par un prestataire hors CPOM ou par le biais du gré à gré ?

Nous, nous sommes vraiment inquiets. Si les emplois qui sont créés, comme vous l'indiquez si c'est tout en hors CPOM, c'est une dérive un peu parce qu'il n'y aura pas de contrôle. On ne sait pas ce qu'il en sera hors CPOM. De gré à gré ou sans agrément ?

Mme la PRESIDENTE. – Ludovic.

M. FAGAUT. – Merci Mme la Présidente.

Evidemment, sur les SAAD hors CPOM, il y a un contrôle de la part du Département, et on peut aussi retirer l'autorisation, si jamais il y a une alerte qui a été positionnée. Par contre, on n'a pas de contrôle sur les tarifs, c'est clair.

La difficulté qu'on peut rencontrer avec cette diminution du nombre d'heures dans les SAAD dans le CPOM qui ne sont pas réalisées, c'est l'augmentation des recours au gré à gré. C'est une évidence aujourd'hui. Mais c'est l'effet un peu des vases communicants, d'un côté avec les heures qui ne sont pas réalisées faute de main d'œuvre, et de l'autre côté des recours au gré à gré qui sont menés et c'est ce que nous constatons aujourd'hui.

Par contre, sur les SAAD hors CPOM, oui nous contrôlons, oui nous pouvons retirer les agréments si nécessaire, mais on ne contrôle pas tout ce qui touche à la tarification.

Mme la PRESIDENTE. – Claude DALLAVALLE, vous souhaitez reprendre la parole ?

M. DALLAVALLE. – Oui, très rapidement, suite à la réponse de Ludovic.

Ce qui nous inquiète vraiment par rapport à cela, c'est qu'à un moment donné… On sait, on contrôle le tarif au niveau CPOM, etc. Qu'on ne contrôle plus le tarif quand c'est du gré à gré, à un moment donné, certains ne pourront plus payer parce qu'ils n'auront pas les moyens financiers pour payer et donc le service ne sera pas rendu. C'est une grosse inquiétude, donc c'est aussi une différence entre ceux qui peuvent payer et ceux, à un moment donné, qui ne peuvent pas prendre quelqu'un autre qu'un APA CPOM.

Mme la PRESIDENTE. – Peut-être quand même, mais je pense que vous l'avez bien à l'esprit, les heures CPOM SAAD, cela représente 2/3 des heures d'APA.

Là, vous parlez du tiers restant qui est hors contrat CPOM. Mais sur les 2/3, il y a de la contractualisation, donc ce qu'on évoque depuis un moment.

Après, oui, cela peut poser problème. On parle surtout de GIR 1 et GIR 2 sur ces heures-là, on est d'accord ? Il faut bien savoir de quoi on parle : on parle de dépendance.

Je pense que sur ce sujet-là, on est tous à tendre pour... On y sera tous dans ce stade là à un moment donné, plus ou moins rapidement, donc pour certains d'entre nous un peu plus rapidement que pour les plus jeunes de l'Assemblée, quoique je me pose des questions parfois. Je pense que j'ai encore beaucoup de vitalité en fin de compte.

Bien évidemment qu'on essaie d'anticiper parce que le vieillissement de la population, on le voit, est devant nous. Après, quel système on va aborder demain et après-demain ? Nous, on va essayer d'appréhender le plus en amont. Je pense que vous le comprenez quand même.

Sur tous nos appels à projets, vous voyez quand même l'anticipation qui est faite. On essaie de trouver des solutions intermédiaires, c'est une, plus une, plus une. Ce n'est pas un modèle complet. Ce sont plusieurs expérimentations, plusieurs modèles. Quand le service est rendu, on poursuit, souvent sans subventionnement derrière parce qu'il y a toujours le ticket d'entrée qui est fort intéressant, et puis après, on se retrouve avec des politiques qu'on finance complètement. Mais on les assume. Quand elles fonctionnent, on les assume.

Après, vous dire du jour au lendemain, trouver pour faire le million d'heures qui n'est pas réalisé, vous comme moi, je pense qu'on n'a pas de solution pour l'instant. Ou alors peut-être en avez-vous une ? Pardonnez-moi, 100 000 heures. Autrement, ce serait terrible. 100 000 heures, c'est déjà énorme.

Après, on peut se poser beaucoup de questions sur un débat de société. Quelle est la part de chacun dans la société ? Comment on fait avec nos aînés ? Je vous pose le débat aujourd'hui. J'aurais presque envie qu'on aille au bout du débat, vous voyez ? Cela aussi, c'est une réflexion à avoir : quelle est la part de l'intergénérationnel ? Est-ce que systématiquement on met quelqu'un dans un établissement ? Est-ce qu'on peut, est-ce qu'on veut consacrer du temps pour faire avancer la personne qui est à nos côtés ? C'est un vrai sujet de société. C'est passionnant. C'est compliqué.

Nous, on vous présente un rapport aujourd'hui qui, pour nous, essaie de cerner et conforter le mieux possible ce qu'on peut apporter à nos aînés. Il n'est peut-être pas parfait pour vous, peut-être qu'on pourra l'enrichir, mais à l'heure où je vous parle, je pense que c'est la meilleure des solutions.

Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Juste pour apporter quelques éléments à l'échange. Il ne faut pas non plus oublier, enfin il y a des possibilités différentes également, comme les résidences autonomie portées par les CCAS. Il y en a une sur mon canton. Cela aussi est une possibilité. Ce sont des établissements qui ne vont pas mieux financièrement, c'est même très compliqué. Donc, là il ne faut pas l'oublier. Et puis, il y a aussi le principe des familles accueillantes. Je sais que dans le Doubs, cela a possiblement du mal à décoller. Je n'ai pas les derniers chiffres. En tout cas, le Conseil départemental de Dordogne, par exemple, lui est un très bon élève : pour 412 000 habitants, ils ont 306 personnes âgées en famille accueillante. Je pense qu'ils se sont investis peut-être d'une façon particulière, peut-être qu'ils ont usé de méthodes un peu disruptives par rapport à ce qu'on connaît. Mais il existe aussi des possibilités, des alternatives qui méritent d'être creusées et toute notre attention. Je parle pour les résidences autonomie, parce que les CCAS sont en grande difficulté dans la période qu'on traverse.

Mme la PRESIDENTE. – Peut-être qu'il faudra se poser la question aussi de la dimension du CCAS par rapport à ce qu'il y avait avant, aujourd'hui et demain. C'est la vraie question aussi. Il faut avoir les moyens de mener ces politiques au sein d'un CCAS. Est-ce qu'il faut à un moment donné revoir les politiques ? J'en parle très facilement, j'ai été Présidente d'un CCAS avant d'être à la tête du Département. C'est une question qu'il faut se poser.

Bien évidemment, sur les résidences autonomie, c'est très important aussi.

Sur les familles accueillantes, que nous appelons de nos vœux, il ne vous a pas échappé les réunions qui ont été mises en place. Je voudrais saluer nos collaborateurs qui sont ici, qui font un travail de fourmis sur chaque territoire pour là une famille, là une deuxième, là une troisième. C'est du cousu main, je ne peux pas vous dire autrement. Lilian, Odile, Pascale en parleraient beaucoup mieux que moi, mais ce sont des sujets sur lesquels on travaille. Une de plus, une deuxième, une troisième, après il faut voir ce que cela représente aussi.

La Dordogne n'a pas du tout la même configuration de département que nous. Mais ça, ce sont des sujets que nous appréhendons au quotidien. Je veux vous le dire. Toutes ces solutions-là sont mises bout à bout. Elles ne suffisent peut-être pas. En tout cas, elles permettent d'aller le mieux possible.

Ludovic FAGAUT.

M. FAGAUT. – Merci Mme la Présidente.

Pour revenir sur ce qu'évoquait Claude DALLAVALLE sur le gré à gré, nous on est là aussi pour conseiller et accompagner les usagers. Si l'usager fait le choix d'un recours au gré à gré, derrière, charge lui revient si jamais la personne est absente. Et effectivement, je partage que cela peut être aussi un vrai risque par la suite.

En ce qui concerne les résidences autonomie, il y en a 2 aussi qui vont ouvrir prochainement : Saint Vit et Valdahon, cher Raphaël KRUCIEN, avec 2 résidences autonomie, 70 places qui vont être positionnées sur le territoire du Doubs. Donc, on est aussi engagé dans cette démarche.

En ce qui concerne l'accueil familial, oui, ils ne sont pas nombreux aujourd'hui pour nos aînés, à peu près une dizaine je crois aujourd'hui de personnes engagées dans cette démarche. Par contre, et je vous en parlerai sur le rapport que je porterai dans le cadre de la délégation qui est la mienne sur le retour à l'emploi et l'insertion, on essaie dans les différents salons des recruteurs, les différentes communautés de communes aussi qui s'engagent avec leurs développeurs économiques de territoire, de promouvoir ces métiers qui aujourd'hui ont un avenir, donc en faire la promotion et la sensibilisation. On s'engage aussi dans cette démarche. Mais oui, sur l'accueil familial, un vaste plan est prévu sur l'année 2024 et on met tout en œuvre avec les différentes structures pour sensibiliser sur ces métiers.

Mme la PRESIDENTE. – La teneur de nos débats montre combien nous sommes non seulement préoccupés, mais aussi en action concernant ce domaine.

S'il n'y a plus de prise de parole, je pense qu'on a bien échangé sur le rapport 101, je vous propose de le mettre aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à la majorité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

Pour les personnes qui siègent en première commission, je vous propose d'essayer d'aller plus loin dans le débat et de nous faire des propositions concrètes, chiffrées puisque vous vous abstenez sur une proposition qui est faite aujourd'hui, qui, me semble-t-il, est la plus lucide possible. Donc, j'aurais à cœur que vous puissiez nous faire des propositions réalistes, chiffrées, par rapport à ce qui se passe actuellement, car je n'ai pas entendu de proposition qui nous permettait de modifier le rapport 101.

Je vous propose de passer au rapport 102 et c'est Patricia LIME-VIEILLE qui va nous le présenter.

N° 102 – Enfance Famille – Budget primitif 2024

Mme LIME-VIEILLE, Rapporteur

Mme LIME-VIEILLE. – Merci Mme la Présidente. Vous l'avez annoncé ce matin, je vais répondre aux propos de nos collègues, Martine VOIDEY et Magali DUVERNOIS.

Je rappelle que nous sommes bien conscients de la difficulté et que nous sommes transparents de cette situation.

Nous avons beaucoup échangé ce matin. La réalité est comme partout en France, nous avons fait face à une arrivée massive de migrants, ce qui fragilise nos structures d'accueil.

Les enfants confiés, nous l'avons annoncé ce matin aussi, ont de plus en plus de troubles importants. Il n'y a pas de solution médicale d'aval, c'est-à-dire pas de pédopsychiatrie.

Il y a de plus en plus d'enfants confiés, plus 10 % en un an.

Je rappelle aussi le rôle du CDEF, qui est en première ligne pour accueillir en urgence les situations complexes voire très complexes. Vous l'avez annoncé ce matin, Mme la Présidente, 1 900 enfants confiés au Département, dont 327 MNA, soit une hausse de 12,6 % par rapport à 2022.

La situation est de plus en plus tendue. Le secteur n'est plus ou pas attractif.

Je vais vous citer un exemple aussi, qui est important : nous avons lancé un appel d'offres pour les 12 places de la MECS. Géraldine fait partie de la commission, nous avons dû nous réunir cette semaine en visio en expliquant que cela fait la deuxième fois que l'appel à projets est revenu infructueux. C'est vraiment qu'il y a un réel souci dans cette démarche.

Les actions que nous menons dans un avenir proche, et là je voudrais le préciser à Martine VOIDEY : la construction en cours des 2 villages d'enfants aux Haras à Besançon, donc à l'Isle-sur-le-Doubs, dont les délais sont annoncés fin 2025 début 2026.

Ensuite, le redéploiement de l'appel à projets qui est avorté : en visio, nous avons eu une personne de l'Union régionale interfédérale des organismes privés. Nous allons prendre rendez-vous avec elle parce qu'elle nous l'a suggéré, donc nous allons essayer d'avancer dans ce projet.

Ensuite, l'étude de l'externalisation des visites médiatisées.

Concernant les assistants familiaux, au plus près du terrain, les Directeurs peuvent en témoigner ici, des réunions publiques sont organisées sur le territoire. Mais aussi l'interpellation de l'ARS pour la pédopsychiatrie.

Je voudrais ajouter que je rencontrerai, avec Cyril CARBONNEL, la CFDT courant janvier voire début janvier. Nous avons proposé le 10 janvier, mais apparemment ils ont des problèmes de planning. Donc courant janvier, nous les rencontrerons.

Concernant les MNA, ce sont des chiffres qui sont à aujourd'hui : après un pic d'arrivées à 40 personnes par semaine, le flux est redescendu à une quinzaine en octobre. Il est remonté à 24 début novembre pour revenir à une quinzaine d'arrivées hebdomadaires depuis 2 semaines. De ce fait, le délai d'évaluation est passé de 40 jours à bientôt 5 jours.

Martine expliquait ce matin qu'un département avait décidé de ne plus accueillir les jeunes. En réalité, il y a plusieurs départements : le Territoire de Belfort, le département de l'Ain, le Jura et la Vienne annoncent limiter ou suspendre l'accueil de ces jeunes.

Je voudrais terminer ces propos, avant de vous annoncer le budget, par une note très positive : nous accueillons ces jeunes de manière qualitative et le taux de sortie est positif de 94 % de par la formation, un diplôme ou un emploi.

Voilà Mme la Présidente. Je vais maintenant annoncer mon budget enfance famille.

Présentation du rapport.

En conclusion, Mme la Présidente, pour la politique enfance famille, le Département mobilise un total de dépenses de plus de 78,8 M€ en fonctionnement et 3,5 M€ en investissement, pour des recettes de 3,6 M€. Ce budget représente une augmentation de 7,1 % par rapport au budget 2023, comme vous l'avez annoncé dans vos propos ce matin Mme la Présidente.

Vous avez annoncé aussi que le Département du Doubs est solidaire et engagé.

Nous restons fidèles à nos missions dans le respect du cadre fixé par la loi et en application du guide des bonnes pratiques.

Nous agissons avec un seul objectif : trouver des solutions pour ne laisser aucun enfant sur le bord du chemin.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Mme la Vice-présidente.

Mme LEROY.

Mme LEROY. – Merci Mme la Présidente.

Au risque de répéter quelques informations, avis de chacun déjà communiqués depuis le début de la séance ce matin sur cette thématique de l'enfance et famille, je vais quand même vous communiquer ce que je voulais vous dire.

Nous faisons tous quotidiennement le même constat accablant d'une société qui malmène et cabosse les enfants et adultes dont le Département a la charge : le constat de la complexification des situations familiales, des profils des enfants avec des troubles associés de plus en plus sévères, la précocité de leur prise en charge, la perte de l'attractivité des métiers sociaux, le désengagement de l'Etat dans le financement aux collectivités qui pénalise leurs politiques départementales, des déserts médicaux, la MDPH peinant à faire appliquer ces notifications, la loi Taquet cadrant les Départements à faire évoluer leurs pratiques dans l'intérêt de l'enfant, etc.

Dans ce contexte de pression sociétale, financière et légale, le Département tente de s'adapter donc avec la pérennisation des 4 postes en lien avec la SNPPE, contractualisée avec l'Etat et qui vient de prendre fin, la pérennisation de la prime Ségur, le maintien du taux directeur de la tarification des établissements à 3 %, l'extension de l'expérimentation des recrutements des assistants familiaux sur tout le territoire, la dotation augmentée aux relais parentaux, le projet départemental de PMI, la rénovation des bâtiments du CDEF, etc.

Pour autant, au fil du déroulé de ce rapport, de ces propositions faites et des mesures entreprises, nous pourrions nous demander si le Département met tout en œuvre pour répondre plus seulement aux besoins mais à l'urgence de la situation : saturation des dispositifs, épuisement des professionnels.

Comment assurer un soutien constructif et réparateur aux familles en difficulté concernées par des AEMO, des AED et des PEAD ? Leur nombre ne cesse d'augmenter du fait des décisions judiciaires en augmentation, mais aussi par faute de place en établissements saturés. Le nombre d'intervenants en surmenage n'est pas proportionné. Les subventions aux associations concernées n'augmentent pas.

Le nombre de MNA risque de ne pas baisser compte tenu du contexte international. Quelle aide complémentaire pour l'équipe de l'évaluation ? Sachant qu'elle se trouve rarement au complet et qu'elle est aussi en surmenage.

Le CICS n'arrive pas à répondre à toutes les demandes. L'offre n'est pas suffisante au regard des besoins. Et le CPEF, centre de planning, devrait davantage développer ses missions de conseil et de prévention indispensables dans le domaine de l'éducation à la sexualité notamment, et surtout auprès des jeunes.

Une demande de création de poste de psychologue a été faite par la mission adoption. Ce poste sera réfléchi suite au départ d'un agent amenant à réorganiser le service nous a-t-on donné comme réponse en commission.

Je voudrais juste rappeler que cette demande date de plus d'un an et qu'elle a été formulée depuis et soutenue par une lettre du conseil de famille.

Patricia, tu dois savoir ce dont il est question.

Ce poste permettra de se mettre en conformité avec la loi Taquet. En effet, un bilan médical, social et psychologique doit être réalisé pour déterminer le projet de vie de l'enfant pupille de l'Etat. Actuellement, 4 sont en attente de ce bilan. Ils ne seront pas les derniers, puisque le nombre de pupilles de l'Etat ne cesse d'augmenter.

De plus, ce professionnel à ce poste au sein du service pourrait apporter un soutien psychologique indispensable et espéré auprès des assistants familiaux, qui eux aussi sont en surmenage et se démènent avec des agréments souvent trop nombreux, très compliqués à tenir pour une seule personne.

Le CDEF, dont le Département veut faire le pivot du dispositif départemental de placement, est en train d'asphyxier. Nous en avons déjà parlé. Nous en reparlerons peut-être et certainement lors du rapport 107. La CRIP, cellule de recueil des informations préoccupantes, parvient à peine à régler des solutions urgentes, mais seulement celles qui sont les très urgentes.

Concernant les villages d'enfants, il sera primordial de bien préparer hors les murs l'intégration des 50 enfants sur chaque bassin de vie. Des professionnels concernés s'interrogent sur l'anticipation faite quant au milieu scolaire, associatif, sportif et du réseau local à consolider en amont pour que cela ne soit pas encore les futurs professionnels concernés qui compensent.

Patricia, tu as parlé du deuxième appel à projets de la MECS, qui n'a pas abouti malheureusement.

Evidemment, il faudrait envisager non pas un troisième appel à projets mais certainement une concertation auprès de toutes les structures, associations concernées par ce public d'adolescents en situation complexe, et donc surtout être en concertation commune et pas seulement, il me semble, recevoir individuellement les associations, mais vraiment partager le savoir-faire de chaque association sur ce sujet.

Comment le Département s'empare-t-il concrètement des conclusions du bilan statistique annuel de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance ? Comment sont évalués les besoins ? Comment sont calculés le manque de places, le nombre de postes ? Là, je rejoins ma collègue Martine, qui posait les mêmes questions dans son liminaire de ce matin. Comment se déroulent les concertations avec les partenaires locaux : l'ARS, l'Etat, et la concertation en interne ? Qu'en est-il des initiatives et des propositions des professionnels ? Beaucoup de questions sur le pilotage politique et la coordination des services.

Nous savons que les missions de la protection de l'enfance et de la famille sont difficiles à mener dans un écosystème de politiques publiques de l'éducation, de la santé et de la justice elles-mêmes aussi malmenées.

Nous savons que la tâche est difficile, peu facilitée et souvent empêchée.

Pour pouvoir mieux appréhender, saisir et comprendre votre politique de l'enfance, nous souhaiterions déposer une demande de MIE commune sur cette politique de l'enfance.

Mme la PRESIDENTE. – *(Intervention hors micro inaudible)*

Mme LEROY. – C'est exactement ce que j'allais dire : dans les délais impartis. Parfait. Très bien.

J'en ai terminé.

Mme la PRESIDENTE. – Je pense que, à part être devant un tribunal, accuser et parler de statistiques, etc., on a suffisamment appréhendé le sujet, sauf si Patricia veut apporter d'autres explications, mais pour ma part on va passer au vote.

Vous avez une demande de parole, M. KRUCIEN ? Je vous la donne bien volontiers.

M. KRUCIEN. – Merci. Excusez-moi, je n'ai pas réagi assez vite.

2 éléments quand même. Cette hausse de 7,2 % de BP à BP est quand même, et c'est ce qu'on se disait ce matin, à mettre au regard du voté 2023 au BP 2024. Et là, la hausse n'est plus que de 3,4 %, ce qui relativise quand même dans le contexte inflationniste la chose. C'est une chose.

Pour répondre à Patricia LIME-VIEILLE, figurez-vous qu'on a rencontré les acteurs du social et du médico-social, et notamment protection de l'enfance, sur cet appel à projets pour la MECS qui est revenu 2 fois infructueux. La raison est simple, elle est très simple : le prix de journée est trop bas. On peut le relancer ainsi, mais il reviendra infructueux. Les acteurs, quand ils font le bilan des coûts d'un tel projet, ils ne s'y retrouvent pas.

Mme la PRESIDENTE. – Vous savez de combien on parle là ? 2 M€ par an. Ce n'est pas assez ? Il faut mettre combien : 4, 5, 6 ? Dites-moi là ! Je vous le dis honnêtement.

Là, je ne vous suis plus du tout.

Je vous propose d'arrêter le débat là. Vous n'êtes pas d'accord sur quoi que ce soit. Vous avez de la chance d'être de l'autre côté de la barrière, mais moi, j'ai la chance de pouvoir mener cette collectivité et j'irai jusqu'au bout du bout de ce qu'on pourra faire.

Acte de ce que vous discutez. On peut parler de statistiques, on peut parler de tout. Moi, je ne parle pas de statistiques, mais de concret, au jour le jour, à l'heure et à l'heure. Donc les leçons sur l'enfance, stop !

Je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à la majorité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 14 abstentions.

Je voudrais saluer le travail de tous les professionnels au quotidien. On échangeait encore tout à l'heure, vous pouvez être fiers de ce que vous faites et vous savez que vous avez les moyens qu'il vous faut pour mener cette politique. C'est ce que je voulais vous dire.

Rapport 103, Ludovic FAGAUT.

N° 103 – Retour à l'emploi et insertion – Budget primitif 2024

M. FAGAUT, Rapporteur

M. FAGAUT. – ***Présentation du rapport***.

Mme la Présidente l'a rappelé aussi ce matin, des droits mais des devoirs, avec un juste droit qui sera renforcé.

Poursuite de la présentation du rapport.

Des collaborateurs viennent d'être salués et félicités. On peut le faire aussi sur cette politique d'insertion et de retour à l'emploi. Ce sont des collaborateurs du Département engagés et mobilisés, avec lesquels nous sommes proches pour les aider et les accompagner, où les acteurs vont bien sûr former l'ensemble des personnes qui demain retrouveront un emploi, en tout cas les accompagner dans cette démarche. Sans oublier un dernier principe opérationnel, qui relève du partenariat de premier plan que nous pouvons avoir avec les différentes collectivités ou autres opérateurs que nous connaissons sur le territoire.

Poursuite de la présentation du rapport.

Voilà, Mme la Présidente, globalement, les grandes orientations sur cette politique d'insertion et de retour à l'emploi et les grandes masses budgétaires, et surtout l'opérationnel terrain qui aujourd'hui porte ses fruits au regard des chiffres, même si cela nous appelle quand même à une certaine vigilance.

On sait que 2024 ne sera pas forcément une année très aisée dans certains milieux professionnels. Je pense notamment au bâtiment, où on annonce en 2024 sur la France quasiment 90 000 pertes d'emplois dans la filière du bâtiment. Mais aujourd'hui, les chiffres sont plutôt encourageants dans tout ce que nous pouvons porter avec l'ensemble des opérateurs et de nos collaborateurs du Département.

Mme la PRESIDENTE. – Merci M. le Vice-président.

M. DALLAVALLE.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente.

Ma première remarque portera sur les chiffres qui nous sont indiqués dans ce rapport.

Plutôt que d'afficher des nombres qui peuvent impressionner, les ramener à des pourcentages me semble plus parlant.

Au niveau fonctionnement, ce rapport représente 16,3 % du budget de fonctionnement général, soit 26,3 % du budget fonctionnement des solidarités.

Les fraudes, qui ne concernent que 160 dossiers, représentent 1,33 % des 12 000 bénéficiaires du RSA. C'est bien entendu toujours trop, mais en comparaison à d'autres domaines, cela ne semble pas excessif.

Au niveau des indus, je rappelle qui ne sont pas des fraudes mais des erreurs qui peuvent provenir aussi de la CAF, on annonce que cela représenterait environ 6,5 % du budget dédié aux bénéficiaires du RSA. Et au niveau recettes, on envisage, si on prévoit que le total des indus soit à peu près équivalent à 2022, de récupérer 15 % du total des indus. Il est vrai que 15 % est moins percutant que 760 000 €. A cet égard, le chiffre dont vous avez fait état dans la presse de 1 M€ est étonnant. A quoi correspondrait-il ?

Suite à l'expérimentation sur Planoise, Planoise en route vers l'emploi, il est question de l'étendre sur les 6 prochains mois sur les autres CMS de Besançon, en augmentant l'AE et de la clôturer en juin, ce qui implique la fin de cette expérimentation qui, semblerait-il, n'aurait pas répondu aux espérances lors de son lancement sur Planoise.

Elle sera suivie de la mise en place d'une équipe mobile de 7 conseillers en insertion professionnelle pour intervenir en lien avec nos travailleurs sociaux. Petite précision nécessaire : un marché sera bien lancé en décembre 2023 pour constituer cette équipe mobile, ce qui signifie que nous externalisons ce service.

Autre point que nous avons déjà évoqué précédemment : le fait de se plier à des services de l'Etat, ici la CAF, en finançant 2 postes de facilitateurs qui seront dédiés à nos professionnels.

Mme la Présidente, vous nous dites souvent : « Nous faisons notre part, aux autres de faire la leur ». Est-ce qu'en finançant ces 2 postes, nous n'ouvrons pas une porte pour que d'autres organismes se disent : « Si le Département le fait pour la CAF, pourquoi pas pour nous ? ».

Déploiement du SPIE en 2023 : l'animation des 7 territoires du SPIE avait été portée par 7 animateurs et nous apprenons qu'en 2024 ils ne seront plus que 5 avec garantie que cela suffira. Question que l'on peut se poser : a-t-on mal évalué le travail à réaliser dans leur mise en place ?

Revenons sur la mise en place d'une cellule interne de vérification des droits composée de 2 professionnels supplémentaires, je reprends ce qui est écrit dans le rapport : « Il s'agit de restaurer la confiance des citoyens dans le dispositif RSA et de garantir la juste utilisation de l'argent public ».

Je rappelle que la fraude ne concerne que 1,33 % des bénéficiaires. Cela nous laisse très interrogatif car il est indiqué dans ce rapport un gain de 30 000 € grâce à cette cellule. Doublement interrogatif, quand on sait la charge de la masse salariale dans le budget général.

Sur d'autres dossiers, vous avez évoqué le manque de personnel au niveau de certaines structures et on nous a indiqué le coût de la masse salariale et l'augmentation que doit supporter seul le Département. Mais suite à que je viens d'entendre, une petite précision : est-ce que les 2 facilitateurs à la CAF sont ces 2 recruteurs ? J'ai cru comprendre cela dans le discours de tout à l'heure.

Quel est le différentiel entre le coût de 2 professionnels et le gain qu'ils apportent ? Répond-on vraiment à ce qui est écrit dans le rapport et que j'ai lu précédemment ? Nous en doutons fort.

Pour clore, nous espérons que rapidement la direction de l'action sociale, du logement et de l'insertion retrouvera rapidement un Directeur ou une Directrice. Nous pouvons aussi être étonnés qu'il n'y ait pas un recrutement d'adjoint à ce poste, ce qui nous a été annoncé lors de la préparation de la Commission permanente de novembre.

Je voudrais remercier Dany ESSENPREIS, le Directeur, parti dans une autre collectivité, et Adeline SIMONIN, son adjointe, pour le travail qu'ils ont réalisé au niveau de cette direction, et un grand merci aux agents de ce service qui ont permis la présentation de ce rapport.

Mme la PRESIDENTE. – M. FAGAUT.

M. FAGAUT. – Je vais essayer de répondre, car je n'ai pas tout compris, Claude. Je ne sais pas si c'est le micro qui ne marchait pas très bien, mais à un moment donné je n'ai pas compris certains éléments.

Concernant le financement auprès de la CAF, pourquoi on le fait ? Car aujourd'hui, nos travailleurs sociaux rencontrent de grandes difficultés d'avoir des informations très précises auprès de la CAF. Donc nous, il faut qu'on avance. A partir de là, on met, tu l'as appelé facilitateur mais c'est un peu cela, on va financer des postes demain pour aller un peu plus loin dans le traitement des dossiers sur lesquels nos collaborateurs sont en train de travailler, parce qu'ils rencontrent vraiment des difficultés. Comme nous, on est au plus proche du terrain, c'est le choix qu'en tout cas on a opéré. Nous, on est efficace et on veut continuer à être efficace dans les éléments que nous portons.

C'est la réponse que je voulais apporter concernant les 2 postes.

Ensuite, tu parles que les chiffres peuvent parfois impressionner, je ne sais plus comment tu l'as tourné, et tu as parlé de la fraude et des indus.

Les indus, je le répète ici, le RSA, de fait, génère de l'indu puisque quand les personnes doivent faire leurs déclarations trimestrielles, parfois, 3 mois plus tard, leur situation a évolué. Cependant, elles ont été bénéficiaires du RSA pendant une certaine période, cependant leur situation a évolué donc derrière on vient rectifier un peu les choses. Ce sont 5 M€ à peu près d'indus par an sur la collectivité départementale. Donc c'est normal aussi qu'on soit au plus près de ces éléments.

Après, tu as parlé de la fraude. Je vais redire ce que j'ai déjà dit ici : il y a des statistiques nationales qui évoquent le fait qu'il y a entre 8 et 10 % de fraude au RSA sur l'ensemble de la France. Le Département du Doubs n'y échappe pas.

On peut estimer que sur les 79 M€ dont j'ai parlé tout à l'heure sur le RSA, on est certainement dans une fourchette identique à peu près. Je n'ai pas les chiffres exacts sur le département, mais on est certainement dans ces éléments-là.

Quand je regarde un peu ce qui s'est passé sur les équipes pluridisciplinaires, en 2022, sur le territoire du Doubs, nous sommes à 3 461 saisines en EPD sur les 3 DT confondues, plus la partie travailleurs non-salariés, on est à 1 262 avertissements, 688 réductions, 328 suspensions et quasiment 300 radiations du RSA.

A partir du moment où on émet des suspensions, des radiations ou des réductions, c'est que les personnes ne se sont pas conformées aux attentes notamment de leur contrat d'engagement réciproque qui a été initialement signé.

Je vais vous donner des exemples plus concrets. Quand une personne a signé son CER, qui ne se présente pas à son rendez-vous du 28 août 2023, ni à celui du 19 septembre 2023, ni à celui du 25 septembre 2023, ni à celui du 9 octobre 2023 et qui derrière appelle pour dire : « Je voudrais reporter au final mon énième rendez-vous », je crois qu'à un moment cela coince, et j'en ai des exemples nombreux de ce type.

Sur la fraude, sur l'année 2022, on est à 343 000 réductions de droit, à 246 000 suspensions du droit et à un peu plus de 900 000 radiations. Cela fait un million et demi aujourd'hui dans le cadre de l'activité des équipes pluridisciplinaires sur le contrôle du droit et obligation. Donc heureusement que derrière on renforce l'ensemble de ces cellules, au regard des situations que l'on a au quotidien.

Je vais vous le dire, les droits et les devoirs. Les droits, on fait 100 % de ce qu'on doit faire, par contre, sur les devoirs, je ne suis pas certain que l'ensemble des allocataires fasse 100 % de ce qu'ils doivent faire. C'est pour cela qu'aujourd'hui on renforce ces cellules et on suit les éléments.

Pour terminer, car il y a une question sur le Directeur. Ne sois pas impatient, tu sais comment cela se passe dans l'ensemble des collectivités, il y a des délais qui sont impondérables, et je pense qu'à la fin du premier trimestre 2024, tu devrais voir arriver quelqu'un sur le poste. De plus, je souscris à ce qui a pu être dit, mais je l'aurais dit en temps et en heure parce que je n'avais pas besoin de le dire en Assemblée, sur l'engagement de Dany ESSENPREIS qui a rejoint une autre collectivité, et sur Adeline SIMONIN qui est partie sur une autre mission au sein de notre collectivité départementale.

Mme la PRESIDENTE. – Merci M. le Vice-président.

Claude DALLAVALLE.

M. DALLAVALLE. – La question que tu n'as pas comprise dans ce que j'ai dit, les 2 facilitateurs au niveau de la CAF, est-ce que ce sont les 2 mêmes personnes par rapport à la cellule de contrôle qui a été créée ? Ou sont-ce 2 personnes supplémentaires ?

M. FAGAUT. – Ce sont 2 personnes différentes.

Si, je voulais te répondre sur quelque chose sur l'expérimentation de Planoise. Une expérimentation, elle se lance, en partant d'un concept de dire : on va associer les conseillers insertion professionnelle, donc qui sont plutôt orientés emploi, avec nos travailleurs sociaux qui sont plutôt orientés social, et en plus on y ajoute une branche plutôt santé psychologique. On a fait un trio. Et puis, on est parti du CMS de Planoise parce que c'était là où on avait le plus gros volume d'allocataires du RSA. Je remercie Odile DELEVOYE, qui est présente, avec l'ensemble des équipes, qui ont travaillé au plus fin sur cette expérimentation.

On s'est aperçu que dans tout ce volume-là, en rétrécissant un peu le portefeuille de notre cible identifiée, notamment ceux les plus proches du retour à l'emploi, cela a réduit le volume inévitablement par rapport à ce volume de masse initial que comporte le centre médico-social de Planoise.

Par rapport au nombre de conseillers insertion professionnelle alloués sur le CMS de Planoise et par rapport aux besoins issus de notre cible identifiée, on n'a plus intérêt à avoir autant de conseillers insertion professionnelle par rapport à ce volume qui a été ramené au plus juste sur la cible qu'on a pu identifier.

Comme cela a marché sur Planoise, contrairement à ce que tu dis que ce n'était pas conforme à nos attentes. Tu as dit que ce n'était pas conforme à nos attentes. Ce n'était pas conforme à nos attentes initiales, mais c'est l'expérimentation qui veut cela. Et heureusement qu'on réajuste, sinon on serait un peu des demeurés de continuer à fonctionner avec autant de personnes pour un volume moins important identifié par rapport à la cible recherchée. Et donc derrière, étant donné que cela fonctionne avec cette cible identifiée et les personnes nécessaires sur le CMS de Planoise, on a reventilé dans le cadre d'une équipe mobile sur les autres CMS du territoire bisontin les conseillers insertion professionnelle pour mener exactement la même opération.

C'est cela une expérimentation. Et aujourd'hui, on ne l'appelle plus expérimentation. Elle rentre dans les dispositifs de droit commun du Département car d'une expérimentation, c'est devenu un dispositif pérenne de la collectivité départementale qui porte ses fruits grâce à l'engagement de nos travailleurs sociaux qui sont hyper mobilisés sur cette action avec l'ensemble des DT.

Mme la PRESIDENTE. – Dernière prise de parole. Ne m'obligez pas à contingenter le temps.

Claude DALLAVALLE.

M. DALLAVALLE. – Merci.

C'est bien le rôle d'une expérimentation d'expérimenter, je me répète là, mais c'est bien son rôle et de voir ce qui ne fonctionne pas quand on la fait et de la poursuivre en utilisant d'autres moyens. Là-dessus, il n'y a pas de problème.

Quand j'ai dit qu'elle ne répondait pas aux espérances de départ, c'est peut-être aussi que le public sur Planoise est peut-être plus éloigné de l'emploi que dans d'autres secteurs.

J'avais posé une autre question. Cette expérimentation s'arrête en juin, c'est bien cela, donc elle sera suivie de la mise en place d'une équipe mobile de 7 conseillers. La question que je posais, c'est qu'il y a un appel qui sera fait fin décembre, cela veut dire que c'est une agence quelque part qui va faire ce travail à ce niveau ? Si un marché sera lancé en décembre, cela veut bien dire que ce sera externalisé ?

Mme la PRESIDENTE. – On parle d'une consultation.

M. DALLAVALLE. – Donc c'est un marché, donc des gens vont se proposer.

M. FAGAUT. – Oui, ils vont candidater.

M. DALLAVALLE. – Donc c'est bien ce que je dis, ce sera externalisé. Ce ne sont pas des agents du Département.

M. FAGAUT. – Non, ce ne sont pas des agents du Département. Je n'avais pas compris.

Sur ce volet-là, les conseillers insertion professionnelle, ce ne sont pas des profils dont nous disposons au sein de la collectivité. Nous avons, au sein de la collectivité, essentiellement des travailleurs sociaux qui n'ont pas forcément un profil insertion professionnelle.

Mme la PRESIDENTE. – Cela va conforter nos équipes en compétences, avec toutes les compétences qui sont déjà là. Ce sont d'autres compétences qui seront là, et je crois que cela rassure aussi les équipes que de ne pas faire une mission à laquelle elles ne sont pas préparées et là où il n'y a pas, je ne vais pas dire qu'il n'y a pas de compétences car il y a toujours des compétences dans nos équipes, mais ce sont des compétences différentes et complémentaires.

Je ne vois plus de prise de parole.

Je vous propose de mettre le rapport aux voix.

Oppositions ? Abstentions ? Le rapport est adopté.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 12 voix contre.

Le rapport suivant, le rapport 104, Mme la Vice-présidente, chère Jacqueline.

N° 104 – Habitat et logement – Budget primitif 2024

Mme CUENOT-STALDER, Rapporteur

Mme CUENOT-STALDER. – ***Présentation du rapport***.

Nous avons voulu là aussi renforcer l'imprégnation au niveau des territoires avec une présence partout au sein des EPCI sur les maisons France services qui nous permet, là aussi comme dirait la Présidente, de faire du petit précis puisque chaque territoire a des besoins, des attentes différentes et que la force de la Maison de l'habitat, c'est de travailler en complémentarité, avec des missions d'expertise, puisque nous avons besoin encore plus d'experts.

Poursuite de la présentation du rapport.

Je compte sur vous là aussi pour les faire connaître, diffuser les informations. Vous serez conviés puisqu'on organisera pour chaque espace France services, où nous sommes présents, des petites animations pour que vous puissiez prendre connaissance de nos présences sur tout le territoire puisque la seule communauté de communes qui nous reste à contractualiser, c'est Levier et les échanges semblent bien partis.

Poursuite de la présentation du rapport.

On a consommé, en 2023, ce n'est pas terminé mais presque, 1 380 000 € et nous avons pu soutenir 11 projets, 26 logements et on en a une trentaine en perspective. Je discutais et je remercie l'engagement de la DDET et d'Eric et de ses équipes. Je crois qu'il y avait longtemps qu'on n'avait pas eu autant de dynamique. Et là aussi, je vous remercie de transmettre aussi, chaque fois que vous rencontrez des élus, le fait que nous avons besoin de ces logements communaux.

Poursuite de la présentation du rapport.

Voilà, de manière synthétique j'espère.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Jacqueline. C'est toujours compliqué d'être synthétique quand on parle du logement, vu la complexité du sujet.

Merci en tout cas pour ce rapport très complet.

Claude DALLAVALLE.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente.

Je souhaite revenir sur la contribution du Département à la réalisation de logements spécifiques comme les tiny houses.

Il est proposé une AP de 150 000 € et un crédit de paiement de 80 000 €.

Lors de la première commission, Mme la Vice-présidente a indiqué que les premières tiny houses allaient être installées sur le Haut-Doubs en janvier, considérant qu'il était difficile de le faire aujourd'hui avec des sols gelés. En indiquant « en janvier », Mme la Vice-présidente est optimiste. Et si cela est possible, nous devons fortement nous inquiéter pour le tourisme d'hiver. Mais il me semble avoir vu sur le Facebook que des tiny houses étaient déjà installées. Est-ce que ce sont les lieux dont tu as parlé dans ta présentation ?

On voudrait aussi avoir quelques précisions sur qui prend en charge l'ensemble des travaux les reliant aux différents réseaux (arrivée et évacuation d'eau, électricité, fibre, etc.).

Nous connaissons les difficultés de logement sur le Haut-Doubs et que faudra-t-il faire pour répondre au SCoT qui projette d'accueillir plus de 20 000 habitants sur la bande frontalière dans les 20 prochaines années ? Le coût pour s'installer, soit en achetant soit en construisant, est élevé. Est-ce que l'on va sur 2 types d'habitats : un pour ceux qui travaillent en Suisse et un pour ceux qui travaillent dans notre département ? Une situation difficile pour se loger depuis de nombreuses années. Des mesures sont prises, espérons qu'elles seront suffisantes.

Optimisme aussi de Mme la Vice-présidente par rapport à ces 7 postes d'accompagnement social au titre de la politique du logement d'abord, aujourd'hui intégralement financés par l'Etat et destinés à l'accompagnement des publics précaires.

Au jour de la commission, nous n'avions toujours pas l'assurance que ce financement soit poursuivi. Mme la Vice-présidente se fie aux propos du ministre. Vous comprendrez, vu les désengagements de l'Etat dans de nombreux domaines, que nous soyons beaucoup moins optimistes.

Pour terminer, une inquiétude toujours au niveau des recettes qui dépendent également de la conjoncture actuelle. Je pense au FSL dont la participation des collectivités n'est pas obligatoire. Et vu que les budgets sont resserrés, il peut y avoir des collectivités qui ne participent plus. A priori, ce n'est pas le cas pour le moment. Qu'est-ce que ce sera en 2024 ?

Je pense aussi à la taxe d'aménagement dont une partie finance l'activité du CAUE. Si les recettes sont moindres, sur quelle ligne cela se reportera-t-il ?

Après les débats, Mme la Présidente, je souhaite qu'on ait une petite suspension de séance de 5 minutes, avant le vote, merci.

Mme la PRESIDENTE. – On répond quand même avant la suspension ?

M. DALLAVALLE. – Oui, j'ai dit juste avant le vote.

Mme la PRESIDENTE. – Parfait.

Jacqueline.

Mme CUENOT-STALDER. – Merci.

Je vais commencer à l'envers, concernant la taxe d'aménagement, je voudrais d'ailleurs remercier pour leur travail très engagé et très percutant à mes côtés, aussi bien à l'ADIL qu'au CAUE, pour Géraldine et Thierry. On a un changement de paradigme puisqu'on a prévu cette année, au niveau du budget, des nouvelles missions qui, évidemment si on cherche à ramener des fonds supplémentaires, ne seront pas gratuites. Les équipes sont partantes. Il y a des besoins.

Moi, je ne me réjouis pas quand je rencontre des élus me disant : « On a des projets pour des logements communaux, pour une crèche, pour une rénovation d'école et personne ne répond à nos appels à projets ». C'est inadmissible, sachant qu'on a de grandes compétences et que, comme on le disait, le personnel est tout à fait partant.

Ils ont tout à fait conscience aussi que les financements se contractent. Même si on les appelle des satellites, ils ne sont pas sur une autre planète et donc c'est quelque chose qui s'est engagé puisque pour la première année, on en parlait depuis plusieurs années, on l'a cette fois validé.

Je voudrais remercier aussi Nathalie DUFFAIT, qui va nous quitter cette fin d'année, qui a fait à nos côtés un grand travail. Elle a pu emmener les équipes sur ce champ-là. Je crois qu'à son arrivée, ce n'était pas quelque chose d'appréhendable pour les équipes et ils ont fait un grand travail, un grand chemin à nos côtés et on s'en réjouit. Car encore une fois, ce qui compte, ce sont les usagers et ce sont les élus. Et là, c'est pour répondre à des demandes pour qu'en effet on ne perde pas de temps et que les projets puissent se monter beaucoup plus vite puisqu'on sait qu'on a perdu du temps sur certains projets. Quand cela ne se passe pas bien et qu'il n'y a pas de réponse, ce temps-là est précieux par rapport à cette crise du logement et l'idée est là. Donc on va gentiment monter en compétence sur ce champ-là.

Le logement d'abord, j'entends Claude et tu me l'avais dit en commission, mais tous les ans, depuis le début, c'était un appel à projets. Nous avons été dans les 24 premiers territoires et donc d'année en année, tu sais ce que c'est que les appels à projets, la Présidente l'a très bien dit tout à l'heure, je ne sais pas, je ne suis pas Mme Irma, cela ne t'a pas échappé.

En tout cas, ce que j'entends de l'Etat, c'est que c'est percutant. C'est percutant chez nous. On remplit les objectifs. On a obtenu beaucoup de garanties. On a amélioré le dispositif. Donc à l'heure où je te parle, je ne sais pas. En tout cas on fait tout ce qu'on peut, et je remercie les équipes sur tout le territoire, pour que cela se poursuive parce qu'en effet cela répond à des demandes très précises et complémentaires par rapport au parc social clairement, cette offre privée.

Par rapport aux tiny houses, effectivement elles se sont posées. Avec la météo, elles sont en cours de raccordement. Tout est pris en charge par les bailleurs sociaux qui ont prévu un plan de financement de 15 ans et pas de 40 ans, on n'est pas idiot. On sait qu'il y aura de la maintenance, c'est prévu. Les loyers devraient être à moins de 300 € charges comprises. Il y a très peu de charges.

Quoi te dire d'autre ? On a utilisé un revêtement spécifique, là aussi ce sont les services de la SACHA qui ont très bien travaillé, fait à base de matières recyclables et qui a très peu d'impact au sol. L'idée est qu'elles peuvent bouger, elles sont déplaçables, c'est l'objectif. Elles peuvent tout à fait regagner un autre territoire ou un autre foncier à la propriété d'une autre entreprise, et cela se fera de manière très facilitatrice étant donné que justement on a veillé à cet impact, à cette imprégnation au sol.

Est-ce qu'il y a 2 salles, 2 ambiances, ce que tu disais ? J'ai peut-être été gentille, mais c'est vrai qu'ayant fait le tour de quelques réunions d'OPA ou de PLUi, j'en ai un peu assez d'entendre les élus parfois tourner la tête. Cette crise du logement est prégnante. Elle dégage de la colère. Et quand je vous disais tout à l'heure, 5, 6, 7, 8 % peut-être de logements conventionnés sur le territoire, ce n'est plus entendable. Pour moi, ce n'est plus entendable.

Je crois que c'est l'abbé Pierre qui parlait d'intelligence. Je pense qu'à un moment donné, il faut quand même arrêter de travailler des projets qui peuvent peut-être attendre, parce que cette captation de foncier, il y a un droit de préemption, il y a des outils comme l'EPF. Il faut cette fois, je pense, qu'on tape un peu plus fort du poing sur la table et qu'on accompagne les bailleurs sociaux qui ont des compétences, mais qui ne peuvent pas tout faire tout seuls pour cette captation de foncier et comptent sur nous.

Ce qui m'intéresse, c'est que justement les élus qui m'ont dit : « Allez voir un peu là-bas les privés parce que nous on fait déjà beaucoup », j'entends, je respecte, je n'ai pas mon mot à dire, c'est leur politique et leur choix. Maintenant, justement, ta réaction on l'entend, et donc cela va permettre peut-être aussi de prendre conscience de cette difficulté parce que si on en est là, c'est qu'on n'a rien d'autre. Et sur certains territoires, on en est là.

Quand on a 150 jeunes en attente sur le secteur de Pontarlier, on fait quoi : rien ? On n'est pas d'accord avec cela, et c'est aussi pour cela qu'on fera de la cotitularité et que cela fonctionnera et que de voir aussi que les élus ont besoin de toucher du doigt les difficultés. On changera aussi un peu l'image du parc social parce qu'elles sont mignonnes, je me permets. On n'a pas fait n'importe quoi, et tous ceux qui avaient des doutes ont trouvé qu'elles étaient sympathiques.

Cela permettra aussi de rapprocher les jeunes du parc social. Souvent, ils ont droit de rentrer dans ces logements, mais ils ne pensent pas, ils ne connaissent pas, ils ne demandent pas et là aussi il y a 2 mondes qui se rencontrent et je trouve que c'est toujours intéressant. Cela nous permet de poursuivre tout ce qui concerne l'innovation parce qu'il y a d'autres choses qui se mettent en place. Je peux parler du bail réel solidaire, ces accessions à la propriété. Et là aussi il n'en faut pas 10 ou 20, mais des centaines pour qu'il y ait aussi une manière d'appréhender ces nouveaux dispositifs et rapidement.

Je pense ne rien avoir oublié.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Jacqueline, je crois que tu fais bien d'insister sur la réalité de ce manque de logements qui est indispensable pour le parcours de vie.

Quand tu dis : est-ce qu'ils pourront encore participer au FSL ? Mais c'est le socle des parcours, donc c'est dans les EPCI que cela doit se contractualiser. Ce n'est pas commune par commune. C'est une volonté politique forte qu'il doit y avoir dans les EPCI. S'il n'y a pas de logement, on n'ira pas plus loin.

Je voudrais vraiment te remercier, Jacqueline, pour ton engagement parce que là aussi c'est contre vents et marées ces tiny houses. Mais c'est une réalité, cela correspond à des besoins, et qu'on puisse trouver des solutions pour des jeunes ou des moins jeunes, je dis très bien.

Vous voulez la suspension de séance maintenant. Vous avez besoin de combien de temps : 5 minutes ? Pas de problème.

(La séance, suspendue à 17 h 26, est reprise à 17 h 39)

Mme la PRESIDENTE. – On reprend la séance.

Je donne la parole à Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci beaucoup.

Déjà, je vais commencer par remercier Jacqueline pour la présentation de son rapport. Tes derniers mots ont résonné chez nous parce que c'est la raison principale pour laquelle on s'est beaucoup questionné sur ce rapport.

Pour certaines de ces tiny houses, clairement, on vient combler le non engagement dans les constructions de logements sociaux de certaines collectivités. Clairement. Et tu l'as dit de façon très claire.

C'est essentiellement pour cela que sur ce rapport 104, on souhaitait s'abstenir. C'était notre position définie de départ. Et puis, l'échange a provoqué un débat entre nous.

Pour autant, même si ces collectivités ne s'engagent pas pour le logement social, et qu'on est obligé de passer par des systèmes de type tiny house, on a au Département du Doubs un certain nombre de mécanismes d'aide à l'investissement, et je pense aux contrats P@C, qui permettent d'avoir un dialogue un peu plus à armes égales sur ces compétences-là. Rien ne nous empêche, pourquoi pas, de créer un conditionnement aux aides P@C sur des critères de construction de logements sociaux ?

C'est un sujet dont on a beaucoup parlé, Présidente. On avait fait plusieurs fois cette proposition. On avait parlé de critères environnementaux, sociétaux, d'insertion, et pourquoi pas des critères de logement social ? Imaginons que pour certaines collectivités de notre département qui subiraient des tensions foncières et d'accession au logement, vous voyez tous de quoi je veux parler, je vous parle de la bande frontalière, on pourrait imaginer un système de conditionnement ou d'augmentation de l'aide P@C dans le cas d'un acte ou d'un projet de construction de logement social. Cela pourrait tout à fait être une proposition entendable.

C'est sur l'autel de cette proposition-là qu'on vous fait, si vous acceptez de la travailler avec nous pour tenter de la faire aboutir, on serait prêt à voter pour ce rapport ce soir, si vous acceptez d'explorer la possibilité avec nous.

Mme la PRESIDENTE. – C'est bien jouer les amis, mais comprenez quand même, quand on est à la tête d'un exécutif, on n'attend pas le vote par rapport à une contrepartie. Le travail doit se faire ensemble. Donc on peut continuer à travailler, pour moi, cela ne conditionnera jamais un vote. Je vous le dis très clairement, c'est la position de l'exécutif.

Vous allez donc vous abstenir sur le rapport. Une abstention, ce n'est pas dit qu'on ne peut pas arriver à un moment donné à un vote complet sur tout cela. Mais je ne conditionnerai jamais quelque chose comme cela.

Il aurait fallu qu'on en parle avant, que vous donniez votre intention et qu'on puisse le travailler mais ce n'est pas en séance comme cela qu'on peut prendre une telle décision.

Je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à la majorité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

Nous poursuivons avec le rapport 105.

N° 105 – Action sociale – Budget primitif 2024

M. FAGAUT, Rapporteur

M. FAGAUT. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Avez-vous des questions ou des remarques concernant ce rapport ? Je ne vois pas de prise de parole, donc je le mets aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous poursuivons avec le rapport 106. Là aussi, je voudrais remercier Romuald qui, au pied levé, va aussi reprendre un des rapports de Denis.

Tu as la parole.

N° 106 – Inclusion numérique – Budget primitif 2024

M. VIVOT, Rapporteur

M. VIVOT. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Romuald.

Claude DALLAVALLE.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente.

Je vais être bref sur ce rapport et revenir sur cet encart de 4 pages paru dans notre quotidien régional sur les conseillers numériques. On en a parlé en première commission. Je veux revenir sur ce document mal fait. Par exemple, une carte où on ne peut trouver les conseillers numériques dans le Doubs et un témoignage d'une conseillère numérique dans une commune qui n'apparaît même pas sur la carte.

Nous avons voté le SDIN en octobre 2020. Il est indiqué dans ce rapport 106 que dans le cadre de France numérique ensemble, sur proposition du Préfet du Doubs, le Département s'est vu confier l'été 2023 le pilotage de la politique publique d'inclusion numérique. Et sur cet encart de 4 pages, pas de présence du Département. Encart qui je pense a dû être fait nationalement pour être édicté dans tous les journaux. Est-ce que l'Etat, et je ne parle pas du local, ne sait pas ce qui se passe sur son territoire national ?

Il est bien entendu important d'amener l'ensemble de nos citoyens à l'usage du numérique. Il semble que les EPCI qui peuvent être porteurs et vu leurs contraintes budgétaires privilégient d'autres domaines.

S'appuyer sur nos structures comme les médiathèques ou les CMS, permettre l'ouverture des collèges, s'appuyer sur les maisons France services est logique, tout comme aider les associations qui réalisent des animations. Mais il faut aussi former nos agents et comme cela peut peut-être amener un surplus de travail, donc peut-être une nécessité de personnel supplémentaire. C'est la même chose pour les maisons France services. Pour les collèges, sécuriser le matériel utilisé mais surtout les locaux, et savoir quand cela peut se faire, dans un contexte Vigipirate fort, cela peut être un frein important. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Romuald.

M. VIVOT. – C'est pour cela justement, Claude, qu'on le dit à travers cette délibération, qu'il y aura un accent mis particulièrement sur la communication des différents dispositifs mis en place.

Après, attention, je rappelle qu'on n'a pas des maisons France services sur tous nos territoires, donc la politique départementale ne peut pas être uniquement portée par ces maisons.

Si on prend le cas sur notre canton avec Florence, nous n'avons pas sur Pontarlier de maison France services et c'est un choix délibéré de l'équipe municipale actuelle de ne pas vouloir voir disparaître certains services ayant leur propre agence ou antenne sur Pontarlier, au détriment d'une maison France services. On n'aurait plus qu'un conseiller quelques heures par semaine, au lieu d'avoir une présence permanente.

Sur la formation des agents, bien entendu, on le rappelle dans le cadre du SDIN qu'il y a une formation justement pour que nos agents soient au mieux formés sur les usages du numérique. Là aussi, en termes de cybersécurité, c'est une évidence qu'aujourd'hui quand nos agents sont formés, que ce soient même des agents France services au titre des conseillers numériques, ces conseillers numériques ont une formation qui est assurée par des services de l'Etat, où justement ils se doivent là aussi d'avoir tout un environnement, une acculturation par rapport à la cybersécurité. Il n'est pas question bien entendu aujourd'hui de mettre en difficulté une collectivité par l'intermédiaire de conseillers France services ou même de nos propres agents du Département qui ne seraient pas formés aux risques de cybersécurité par rapport à nos propres matériels.

Mme la PRESIDENTE. – Cela répond aux propos ? Très bien.

Damien CHARLET.

M. CHARLET. – Merci.

Juste une petite demande de précision sur le reconditionnement du matériel. On l'avait déjà évoqué ici, il y a une recherche qui a été faite pour trouver d'autres partenaires dans d'autres lieux du territoire et apparemment cela n'a pas été fructueux. Quelles sont les raisons ? Qu'est-ce qui bloque ? Dans le rapport, il est marqué « notamment en raison de contraintes d'agrément liées à la sécurité des données ».

M. VIVOT. – Aujourd'hui, sur notre territoire, on a certaines associations qui font du recyclage de matériel, mais qui n'ont pas forcément tous les agréments et labellisations, certifications en termes de traitement, d'effacement des données des outils qu'on peut leur confier. Et aujourd'hui, on se doit d'être garant qu'on n'ait pas des données qui puissent partir dans la nature.

En tout cas, un travail a été fait pour essayer de trouver d'autres opérateurs qui auraient les agréments nécessaires pour traiter notre matériel.

Mme la PRESIDENTE. – C'est un sujet qui pourrait être abordé dans le cadre de PMA, sur le territoire qui est le vôtre. Je pense qu'il faut que vous vous empariez de ce sujet par rapport aux agréments, à la cybersécurité puisque c'est du travail de terrain fin. Les relations que vous avez avec les associations ou d'autres membres, certes nous les avons, mais elles viennent naturellement vers l'entité soit PMA, soit GBM, soit une communauté de communes. Il faut vraiment que vous vous empariez de cela.

M. CHARLET. – C'était le sens de ma question. C'est pour mettre de l'huile dans les rouages. Si on peut le faire, on va le faire.

Mme la PRESIDENTE. – C'est bien comme cela que je pensais qu'était intitulée la question. Donc, tu as le retour du pourquoi.

Je vous propose de mettre le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous prenons le rapport 107, Patricia.

N° 107 – Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille – Budget annexe 2024

Mme LIME-VIEILLE, Rapporteur

Mme LIME-VIEILLE. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Patricia.

Mme LEROY.

Mme LEROY. – Merci Mme la Présidente.

Il a été dit depuis ce matin beaucoup de choses concernant le CDEF, concernant la Maison de la Colline. Je voulais juste revenir sur la Maison de la Colline et dire que nous avons été surpris de ne pas apprendre ce qui se passait en commission et seulement de l'apprendre par la presse, puisqu'on était en première commission la semaine dernière et que cela aurait été bien qu'on soit mis au courant de la situation lors de cette commission.

Concernant l'alerte faite par les services, en fait c'était fin novembre et de ce que j'ai pu comprendre de la situation, les élus n'avaient répondu que tardivement à cette alerte de fin novembre. Tardivement, certainement la fin de la semaine dernière.

Ensuite, vous dire mais on en a déjà parlé, que les professionnels ont en charge des enfants en situation complexe. Il y a une embolie des places. Il y a un problème de fluidité des parcours des enfants. Le temps de travail est exorbitant et les heures supplémentaires explosent. Le manque de répit pour les professionnels puisqu'il faut savoir, je ne sais plus si Magali l'avait dit ce matin, mais ce sont des enfants qui ne sont pas tous non plus scolarisés, ou en tout cas à temps plein, et donc ils restent avec leurs éducateurs dans la journée, ce qui aussi explique le manque de répit pour ces professionnels même pendant la journée.

Il se trouve aussi que ces agents manquent de temps de l'analyse de la pratique, un temps essentiel pour saisir et comprendre, travailler le lien avec l'enfant.

Ensuite, des problèmes se sont avérés de coordination des services et de cohésion des pratiques, qui empêchent là encore une prise en charge et un relais de qualité.

Dans ce rapport, il est question, si nous reprenons le BP, un BP 2024 en hausse de plus de 13 % par rapport au BP 2023, mais un BP 2024 inférieur au BP 2023 voté de moins de 1,8 %.

Il est annoncé ensuite la création de 6,5 ETP. En réalité, ce ne sont pas 6,5 ETP créés. De ces 6,5 ETP, il faut comprendre que 4 sont déjà pourvus puisqu'ils concernent le service d'appui qui était une expérimentation et qui est maintenant pérennisée, malgré d'ailleurs l'arrêt du financement de l'Etat mais le Département a décidé de le pérenniser, ce qui est une bonne chose, mais ce qui veut dire que sur les 6,5 ETP, 4 postes étaient déjà pourvus, donc il ne reste que 2,5 ETP.

Je voulais dire également que la prime Ségur 2024, en ce qui concerne les agents de la fonction publique hospitalière, qui doit être versée dès janvier 2024, n'apparaît pas, n'a pas été budgétisée dans ce budget. Et donc, également, qu'en est-il des heures supplémentaires qu'ont réalisées les agents au cours de ces derniers mois ? Leur seront-elles versées rapidement ?

Un budget qui ne semble pas être à la hauteur des besoins d'un CDEF et une autre considération des agents du CDEF pourrait être proposée.

Mme la PRESIDENTE. – Je vais te laisser le soin de répondre, Patricia.

Mme LIME-VIEILLE. – Oui, je vais répondre, Mme la Présidente.

Tout d'abord, concernant le CDEF et la CFDT, les services les ont rencontrés le 8 décembre, d'accord ? Donc, on a souhaité les écouter. Je n'y étais pas. Ce sont les services. Ils ont échangé très sereinement. Je vous ai dit tout à l'heure que je les rencontrais, on leur a proposé le 10 janvier, avec M. CARBONNEL, pour à nouveau affiner et peaufiner leur souhait et voir comment on peut faire évoluer la situation. Apparemment, le 10 janvier, ils ne seront pas disponibles donc ils nous ont proposé d'autres dates. C'est arrivé ce matin, je n'ai pas encore répondu.

Mme la PRESIDENTE. – Le syndicat que vous évoquez n'est pas le syndicat à l'intérieur de la maison. Vous savez de quel syndicat on parle là, donc on relativise par rapport à… Car je ne sais pas quelle voix vous portez là. C'est important de savoir quelle voix vous portez dans vos remarques aujourd'hui.

Tu peux poursuivre.

Mme LIME-VIEILLE. – Merci.

En ce qui concerne les créations des 6,5 ETP, pourquoi non, si, ce sont bien 6,5 créations. Je ne sais pas d'où vous détenez que ce n'est pas de la création. Donc, je vous le dis quand même, c'est de la création.

Concernant la dernière question, je ne l'ai plus en tête.

Mme la PRESIDENTE. – Les heures supplémentaires.

Mme LIME-VIEILLE. – Je verrai avec eux par rapport à cela.

Mme la PRESIDENTE. – On a toujours payé les heures supplémentaires, je ne vois pas pourquoi on pose la question aujourd'hui.

On a l'impression que l'employeur ne va pas dans le bon ordre. Mais qu'est-ce que c'est que ces suspicions ? Sur tous les rapports, il y a de la suspicion.

On a toujours payé les heures supplémentaires. Il faut arrêter là.

Après, il faut peut-être nous envoyer les personnes en direct, s'il y a vraiment des doléances telles que vous les évoquez, alors que les agents ont été vus. Moi, je ne parle pas de la CFDT au niveau départemental et national. Je parle des organisations syndicales qui siègent au sein du Département. C'est avec ces personnes-là que j'échange.

Vous pouvez nous apporter des précisions ?

Mme LEROY. – Concernant le syndicat, non, je ne préfère pas vous préciser le nom du syndicat.

Mme LIME-VIEILLE. – Je peux annoncer qu'on a établi un plan de financement des heures supplémentaires et on l'a annoncé aux agents et aux syndicats.

Mme la PRESIDENTE. – Quelle est la revendication ? De qui ? Tout a été annoncé très clairement.

Mme LEROY. – A quel moment ?

Mme la PRESIDENTE. – Est-ce qu'il faut qu'on vous écrive chaque fois qu'on prend une décision pour être très réactif ?

Il faut peut-être revoir un peu les paramètres là des interventions. Cela date de quand cette demande ?

Mme LEROY. – Il me semble que compte tenu des heures supplémentaires réalisées par les agents ces derniers temps, qu'en est-il de… Ces heures supplémentaires devront être payées. Si vous annoncez qu'elles seront payées, je suis ravie de l'apprendre.

Mme la PRESIDENTE. – Elles ont été annoncées aux agents, donc je ne comprends pas la question. C'est pour cela que je vous pose la question.

Mme LEROY. – C'est très bien.

Concernant la prime Ségur de la fonction publique hospitalière qui doit être mise en place en 2024, est-ce que cela a été budgétisé ?

Mme la PRESIDENTE. – On est en 2024, là ?

Mme LEROY. – On est un bon décembre 2023 entamé. Donc est-ce que cela a été budgétisé ? Est-ce que dès janvier 2024 les agents pourront percevoir cette prime ?

Mme la PRESIDENTE. – Patricia.

Mme LIME-VIEILLE. – Oui, je l'ai annoncé dans les propos que je viens de vous annoncer : « la budgétisation du complément de traitement indiciaire issu du Ségur de la santé pour tous les agents ». Je viens de l'annoncer dans mon budget.

Mme la PRESIDENTE. – Ce serait bien qu'on écoute un peu les réponses apportées par la Vice-présidente quand même ! Je pense qu'on a été clair par rapport à cela.

Je veux bien qu'on poursuive les débats, mais il faut qu'on soit un peu rationnel dans le débat.

Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – J'avais une question pour éclaircir les éléments budgétaires autour de ce rapport 107, et puis un échange autour de la MIE.

La question est : lors de l'interview télévisée des services, il a été annoncé une augmentation de 10 % du budget du CDEF. Or, ce ne sont pas du tout les chiffres qu'on retrouve là. J'aurais aimé avoir quelques précisions. Est-ce que c'est d'autres paramètres, ou d'un autre domaine qu'il est question de ces 10 % ? C'est une question.

Géraldine a annoncé tout à l'heure qu'on souhaitait vous déposer une demande de mission d'information et d'évaluation, une MIE, autour de la protection de l'enfance. J'ai bien vu votre réaction tout à l'heure et je voudrais vraiment vous dire que cette demande de MIE, ce n'est pas une agression. Non, Mme la Présidente, ce n'est pas une agression. Ce n'est pas un bras de fer politique ni un objet d'emmerdement maximum d'une Assemblée. Ce n'est pas du tout cela.

L'objectif est d'éclaircir les besoins du CDEF parce qu'on sent bien que, oui, les métiers sont en tension, les arrivées sont massives, les budgets sont limités, et les besoins ont complètement changé. Entre une protection de l'enfance avant Covid et après, il y a quand même des situations qui interpellent sur leur complexité et leur violence. Cela veut dire que cela fera évoluer les métiers, pas autant que le nombre de postes, mais cela va faire évoluer les métiers. Il faudra penser à de la formation. Inévitablement, il faudra faire croître le budget de fonctionnement du CDEF.

Comprenez aussi… Je comprends la réaction de mes collègues qui apprennent par ailleurs, alors qu'il y a des commissions pour cela, qu'il se pose un problème dans une des maisons d'accueil et qu'elle a été fermée plusieurs jours, que les agents sont en souffrance, qu'ils ont peur, qu'il y a eu des déclarations de dangers graves et imminents. Il y a même eu une enquête administrative. Tout cela, ce sont des éléments qui sont prégnants pour appréhender ce qu'est la situation de la protection de l'enfance dans le Doubs.

Je pense que tout élu que nous sommes ici, ce sont des éléments qu'on devrait pouvoir aborder autour d'un temps, pour appréhender de façon claire si les moyens sont en adéquation avec les besoins. C'était un peu le fil rouge de cette journée.

De toute façon, il n'y a pas de piège, une MIE, si elle est ouverte, vous y siégez, nous aussi et cela peut être très intéressant. C'est l'occasion aussi de prendre un temps pour rencontrer des acteurs, poser des questions peut-être qu'on ne pose pas dans l'immensité des dossiers d'une commission.

J'ai l'impression de me répéter par rapport au sujet de l'eau, c'est terrible. Cette mission, c'est vraiment un objet dont on peut se saisir, dont une Assemblée peut se saisir et je pense qu'il ne faut pas forcément s'en priver.

En tout cas, sachez que cette demande n'est pas une agression politique ou un objet politique. C'est réellement la volonté de vouloir aller beaucoup plus avec vous dans le détail sur cette politique-là.

Mme la PRESIDENTE. – On ne va pas faire le débat de la MIE parce que d'abord il faut la déposer, après j'aurai le temps légal pour vous répondre et ensuite on verra si on l'accepte ou pas.

S'il y a des besoins et des transformations à faire, je vous le dis très simplement ici, je n'attendrai pas les conclusions ou pas d'une MIE pour mettre les choses en place. On sera en réactivité, il faut le savoir.

Quant aux questions, vous siégez en première commission, mes chers collègues. Vous ne posez pas de question en première commission ? Vous pensez que nous, on n'est pas en train d'essayer de trouver les solutions ? Moi aussi j'apprends des choses dans la presse. J'en apprends même sur les réseaux, vous voyez ! Voilà. C'est comme ça. C'est la vie. C'est comme ça que les choses se pratiquent maintenant.

Posez des questions, je vous l'ai déjà dit maintes et maintes fois. On n'est pas là pour vous donner toutes les informations quand on est en train de résoudre des problèmes qui sont éminemment dans la confidentialité pour certains sujets. Il faut que vous compreniez cela. Vous ne m'avez pas entendue m'épandre dans la presse. Du tout.

Posez les questions en première commission. Puisque tout va bien en première commission, posez les questions et on vous répond quand on peut vous donner les réponses. On ne peut pas toujours vous donner des réponses. Moi, il y a des réponses que je n'ai pas dans l'immédiat non plus car là aussi, les services travaillent la réponse pour qu'on soit juridiquement bien pesé. Donc ne soyez pas plus impatients que je ne peux l'être. Moi qui suis déjà une impatiente de nature, vous imaginez un peu comment il faut… Ce n'est pas possible tout cela. Vous exprimez des demandes qui ne sont pas réalistes.

Quant à la MIE, on verra. Et je n'y vois pas une agression du tout, sauf que le travail va se faire par qui ? Vous savez comment est composée une MIE, par les élus de la majorité, qui sont déjà aux affaires et qui sont à 200 % en activité dans cette collectivité. Mais oui ! C'est quand même comme cela que ça va se passer.

Aller voir les agents, etc., vous croyez qu'on ne le fait pas ? C'est vraiment de la naïveté que vous exposez ici.

On verra le temps venu de la MIE quand elle sera déposée. Vous savez parfaitement la date à laquelle vous avez le droit de la déposer, et moi je sais la date à laquelle je répondrai. On sera juste après Noël. Pour tout vous dire, on n'est pas surpris du tout de cette demande.

Je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 12 voix contre et 2 abstentions.

C'est vraiment un signe par rapport au CDEF. Dont acte.

Nous avons terminé avec la première commission. Nous passons à la deuxième commission avec le rapport 201, Mme la Vice-présidente, chère Chantal.

N° 201 – Collèges – Budget primitif 2024

Mme GUYEN, Rapporteur

Mme GUYEN. – ***Présentation du rapport***.

Je voudrais aussi, après l'examen de ce rapport budgétaire, m'adresser aux équipes qui sont à mes côtés pour mener cette belle compétence départementale qu'est la politique collèges. Ce sont 3 directions : l'éducation, patrimoine et logistique, numérique éducatif, qui sont placées sous l'autorité de M. Emmanuel FAIVRE, Directeur général des services, directions et services avec des femmes et des hommes expérimentés, investis dans leur métier, que je salue et que je remercie pour leur disponibilité, leurs connaissances avisées, leur écoute attentive et leur accompagnement régulier à mes côtés.

Je vous remercie.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Chantal. Mais admettez qu'il fallait quand même un peu de temps pour décrire toute cette politique au niveau des collèges.

Martine.

Mme VOIDEY. – Merci Mme la Présidente.

Un certain nombre d'actions sont conduites et nous saluons tout particulièrement les efforts de la collectivité pour le service de restauration scolaire avec le maintien du tarif des repas, mais aussi avec l'émulation que génèrent les aventuriers du goût et qui conduisent nos chefs à se surpasser. Beaucoup de bonnes choses en général.

Cependant, un petit bémol. L'achèvement de la construction du gymnase du collège de Blamont est annoncé pour la fin de l'année 2024. Nous nous en réjouissons et réitérons notre demande que partout où le Département possède un collège, il le dote aussi d'un gymnase. C'est une salle de cours comme les autres, qui répond aux besoins des enseignements prévus dans les programmes.

Certes, une somme de 20 € par heure d'enseignement a été attribuée aux collèges qui utilisent un gymnase ne leur appartenant pas. J'entendais notre collègue parler du coût réel, je vais vous montrer que cette somme ne suffit pas à couvrir les frais de fonctionnement que le Département reporte de fait sur les collectivités ou EPCI, lesquels ne mettent pas toujours comme il se doit les installations sportives à disposition. Je vous ai d'ailleurs adressé un courrier très récemment sur ce sujet, il va vous parvenir dans les tous prochains jours.

J'illustrerai par 2 exemples concrets qui sont sur mon canton, mais c'est là où je vais au conseil d'administration.

Voujeaucourt, le Département verse 24 000 € au collège. Je mets des chiffres ronds, sans entrer dans le détail. Il a donc une dotation de 24 000 €, qu'il transfère à PMA, propriétaire de la structure, lequel n'en reverse que la moitié au syndicat intercommunal qui gère le gymnase, la dépense annuelle pour ce gymnase étant supérieure à 60 000 €. On voit que ce qui reste à la charge des communes, c'est le delta entre 12 000 et 60 000 €.

Mandeure, où la commune ne met plus l'ensemble des locaux du gymnase à disposition du collège comme la convention l'y oblige, et qui laisse un groupe d'EPS évoluer en extérieur. Vous conviendrez que des journées comme aujourd'hui, ce n'est pas forcément l'idéal.

Si on veut que les enfants respectent les recommandations officielles et pratiquent une heure quotidienne d'activité physique, si on veut atteindre les objectifs d'accompagnement du REPPOP, il est nécessaire de nous montrer plus ambitieux et déterminés. Ce qui est vrai à Blamont doit devenir la règle, et les 4 000 € du défi cube énergie sont insuffisants. Cette somme rapportée au nombre de collèges du département laisse bien peu pour chacun.

Je profite pour revenir à une proposition déjà exprimée dans cette Assemblée : que chacun de nos gymnases de collèges soit équipé d'un mur d'escalade.

Nous avons la chance d'avoir quantité de titres remarquables dans le département, et à l'heure où la nécessaire sobriété va inviter à un tourisme plus local, alors que nous nous évertuons avec le CDT à développer notre attractivité en la matière, il nous semble important de permettre l'initiation dès le collège aux disciplines sportives qu'il est possible de pratiquer ici en pleine nature.

Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Martine.

Chantal.

Mme GUYEN. – Merci Mme la Présidente.

Nous avons constaté, au Département du Doubs, que les gymnases sont utilisés environ 4 200 heures, soit 5 semaines et 13 heures par jour ; par les collégiens, ils sont utilisés 2 000 heures.

Nous avons préféré choisir le fait que les EPCI ou les communes s'adressent directement par le soutien qu'apporte le Département par les contrats P@C pour que cette structure, ce gymnase puisse être construit directement par le bloc communal. Et le Département du Doubs paye cette somme de 20 € quand les collégiens utilisent les structures communales et c'est un coût qui a été vérifié et qui est au plus juste.

Concernant la position de la commune de Voujeaucourt par rapport à Pays Montbéliard Agglomération, c'est un questionnement que vous devrez revoir avec eux pour qu'ils vous versent exactement ce qui vous est dû. Car suivant le rapport du 28 mars 2022, c'est bien la somme qui a été fixée : 20 € d'utilisation pour les collèges appartenant au bloc communal.

Mme la PRESIDENTE. – Je ne relance pas de débat avec PMA, chacun sait ce qu'il a à faire dans cette Assemblée. En tout cas, ce que le Département a fait pour revaloriser l'ensemble de l'utilisation des heures dans les gymnases, c'était sans précédent, et je pense que cet argent doit aller là où il se doit par rapport à l'occupation du gymnase.

Je vous laisse le soin, mes chers collègues de PMA, de regarder cela de très près.

Damien.

M. CHARLET. – Merci Présidente.

Le message est entendu, Présidente, mais comme on va avoir l'opportunité de rénover en plus tous nos gymnases de manière partagée et on aura l'occasion de revoir aussi au niveau de l'Agglomération les modalités de mise en œuvre de l'utilisation des gymnases, car certaines conventions datent du siècle dernier, vraiment, au sens littéral, donc il y a un travail à faire qui sera certainement mené.

Je ne voulais pas intervenir dessus, mais sur un point de vigilance par rapport à la question du réchauffement climatique et de la lutte contre les ilots de chaleur et du reste, qui est un sujet d'actualité.

Il se trouve certains collèges, pour lesquels la modernisation a déjà eu lieu il y a quelque temps, quand on ne parlait encore pas beaucoup de cela, ou pas autant qu'aujourd'hui en tout cas, qui souhaiteraient mener des projets, parfois des petits projets, ou plus importants, d'adaptation.

Parfois, ce sont les éco-délégués qui sont à la manœuvre. Je pense à un collège de mon canton, par exemple, qui a pour projet de revégétaliser la cour, car pendant des périodes, on ne mettait plus d'arbres, ou peu d'arbres dans les cours. Aujourd'hui, on ne sait pas forcément très bien où faire entrer ce type de projet, dans quelle case les faire rentrer.

Ce sont des projets qui ont déjà été modernisés. Ce n'est pas de la gestion du patrimoine. On est un peu dans de l'entre tout, et pourtant c'est une demande qui est forte en ce moment. Donc, je pense que cela mériterait qu'on regarde, sur ce type de projets en particulier, qui ne sont pas éligibles au FATCE je ne crois pas, comment est-ce qu'on peut les prendre en charge et puis mener cela avec eux, car effectivement on peut comprendre la nécessité d'aller sur la végétalisation, des choses comme cela, de manière un peu accélérée.

Mme la PRESIDENTE. – Chantal, tu veux répondre par rapport à cela ? Vous avez déjà évoqué ce sujet-là je pense, qui est un sujet majeur.

Mme GUYEN. – Tout à fait, j'ai déjà évoqué ce sujet-là et j'ai déjà visité plusieurs cours qui ont été revégétalisées. Effectivement, pour les collèges qui sont en cours et inclus actuellement dans les projets SDAC, il faut savoir que c'est bien pris en compte par la direction du patrimoine.

Quant aux projets qui remontent par les établissements scolaires et les éco-délégués qui souhaitent faire quelque chose dans leur établissement, effectivement, au sein des directions, ce projet est remonté et étudié, et on regarde ce que l'on peut faire au vu du planning mis en place et des prochaines revalorisations de ces sites pour pouvoir effectivement mettre en place rapidement cette végétalisation pour des cours d'école qui ne le sont pas.

Mme la PRESIDENTE. – Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Rapidement, juste un point de vigilance sur ce rapport 201 et vous signaler que, oui, c'est la mise à contribution du fonds de roulement cette année qui permet sur un one shot de faire de substantielles économies. Cela a été parfaitement expliqué en commission, il n'y a pas de problème pour nous sur ce rapport, mais quand même, un point de vigilance sur le fait qu'on va piocher dans les fonds de roulement pour faire des économies sur cette année mais que, l'année prochaine, il n'y aura plus cette marge-là.

C'est simplement ce commentaire qu'on voulait offrir au débat.

Mme la PRESIDENTE. – On ne va peut-être pas lancer le débat sur le fonds de roulement, mais c'est important de le signaler. Bien évidemment, on a bien conscience les uns et les autres que nous parlons de l'année 2024 et là, nous sommes en train d'étudier le budget primitif 2024, donc les fonds de roulement alimenteront le budget des collèges sur 2024. Pour 2025 et après, nous aurons le temps de réajuster tout cela et de regarder les différents paramètres.

Je ne vois pas d'autres questions. Je vous propose de mettre le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le rapport 202, Jean-Luc GUYON.

N° 202 – Action culturelle – Budget primitif 2024

M. GUYON, Rapporteur

M. GUYON. – Merci Mme la Présidente. Je voulais citer une maire de PMA d'Exincourt, vendredi, donc il y a 3 jours, en inaugurant sa salle culturelle, elle a déclaré : « La culture est un enrichissement personnel et elle doit être pour tous ». Donc on est tous assez d'accord avec cette citation. Et nous, on rajouterait « partout ».

Présentation du rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Merci beaucoup.

Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci.

Merci pour ces interventions avec les citations adaptées, cher Jean-Luc, c'est toujours plaisant.

Je voudrais quand même vous dire que sur le rapport 202, nous avons évidemment remarqué cette subvention exceptionnelle inflation pour la Saline royale. Evidemment, cela pique les yeux ! Ce n'est pas étonnant pour du sel, vous me direz. Mais quand même, je suis chargé par ma collègue Magali DUVERNOIS de saluer la présence du Département du Doubs dans l'opération Pays de Montbéliard Agglomération capitale française de la culture, par la subvention qui est versée et par aussi l'implication de la collectivité à financer et à produire des spectacles au sein même de la programmation PMA capitale française de la culture.

Evidemment, nous voterons pour ce rapport 202.

Mme la PRESIDENTE. – Tu veux reprendre la parole, Jean-Luc ? Vas-y.

M. GUYON. – Juste expliquer que cette subvention à la Saline royale de 27 000 €, c'est la moitié de 2023. 2023, c'est 50 000 et là, c'est 27 000. Et il n'y a pas qu'à la Saline où on donne des subventions d'inflation.

Mme la PRESIDENTE. – Je peux quand même m'exprimer puisque je ne vote.

Concernant la participation à la Saline puisqu'on parle bien du fonctionnement ici, cela n'a pas été augmenté depuis 2018.

On a eu un grand débat d'ailleurs, auquel a participé Marie-Christine qui était à nos côtés, la semaine passée, puisque nous avions notre conseil d'administration concernant le DOB. Je vous dis très clairement que j'ai pris position pour le Conseil départemental et j'ai dit que la subvention allouée à la Saline restait en l'état pour 2024. Il n'y a pas d'augmentation. Et là, c'est une diminution de moitié par rapport à l'inflation et aux fluides. Je vous rappelle simplement que la Saline d'Arc-et-Senans, le bâtiment appartient au Conseil départemental du Doubs. On est au plus juste, et là il ne faut pas qu'il arrive un pépin au niveau, vous l'aurez compris, de tout ce qui est système de chauffage.

Martine.

Mme VOIDEY. – Très brièvement, pour dire que nous sommes très favorables aux divers accompagnements proposés et que nous tenons tout particulièrement à saluer ce qui est proposé dans le cadre du parcours artistique et culturel des collégiens, qui est très apprécié des équipes éducatives. Elles ont parfois mis un certain temps à se l'approprier, mais elles expriment aujourd'hui lors des conseils d'administration tout le bien qu'elles en pensent.

Quant à la Saline et Courbet, on a vraiment la chance dans notre département d'avoir des pôles remarquables de notoriété internationale. On vient de très loin pour les visiter.

Je profite pour rappeler notre attachement aux petits musées locaux, qui peuvent être des points d'étape sur ces itinéraires de tourisme culturel. J'échangeais à midi avec Yannick DESSENT, qui me disait qu'il avait mis un petit musée sur l'outillage et qu'il n'avait plus d'aide et qu'il le regrettait. Je crois qu'il faut qu'on soit aussi aux côtés de ces petits musées parce que cela encourage aussi des bénévoles qui les font vivre et contribue à l'attractivité de notre territoire.

Mme la PRESIDENTE. – Tout à fait.

Je vous propose de mettre le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 203, Jean-Luc.

N° 203 – Lecture – Budget primitif 2024

M. GUYON, Rapporteur

M. GUYON. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Jean-Luc.

Marie-Laure.

Mme DALPHIN. – Merci Mme la Présidente.

Je voulais insister un peu sur ce rapport qui me semble très important. En effet, la lecture publique, notamment pour les enfants, est une politique importante dans notre collectivité sur tout le territoire et on a bien vu que cela se développe avec toutes les bibliothèques dans le Doubs.

En effet, on en a parlé l'autre jour, nous avons à lutter contre les écrans qui sont addictifs, omniprésents dans nos vies. Nous assistons à la montée en puissance de l'exposition aux écrans des adolescents et même parfois des tout-petits.

Je veux rappeler ici qu'un portable, un écran n'est jamais bon pour le développement d'un enfant ni pour le calmer ni pour l'aider à s'endormir. Les répercussions sur le développement sont très importantes, avec des troubles graves du langage et de la communication. Je pourrai vous faire parvenir des documents à ce propos pour ceux qui le souhaitent, mais on le sait.

La lecture est un moyen de contrecarrer et d'utiliser le temps pour les jeunes et les enfants. D'autant plus que si on interroge les jeunes, ils disent aimer lire, à 80 %, donc il faut les inciter à la lecture et les aider. Par exemple, chaque année, tous les élèves de 6ème reçoivent un livre de notre part pour éveiller leur curiosité. Je salue la pertinence de cette politique dans la mesure où toutes les études montrent bien que la lecture dite de loisir décline fortement à l'entrée au collège et donc on peut les aider à ce moment-là pour qu'ils reprennent goût et plaisir à lire.

Ainsi, notre politique en faveur des bibliothèques, que tu viens d'expliquer Jean-Luc, est ambitieuse et connaît un grand succès sur le territoire.

L'accompagnement, la professionnalisation et les aides à la création d'emploi dans nos bibliothèques sont en forte hausse budgétaire pour cette année, et nous le saluons.

Je crois que nous pouvons tous nous rejoindre pour dire que cela témoigne de l'engagement de notre majorité cette année encore en faveur de la jeunesse, de toute origine sociale et territoriale.

Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Marie-Laure.

Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci.

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce rapport. L'intervention résonne beaucoup en moi, je suis sensible à ce sujet. On en avait déjà parlé lors d'une précédente Assemblée. J'irais même un peu plus loin que des troubles du langage, de l'attention, etc. Disons les choses, les écrans peuvent provoquer des troubles de nature autistique chez les enfants. Trop d'écran provoque des troubles autistiques chez les enfants. Il existe des études très intéressantes. Marie-Laure, tu es une spécialiste, je ne vais pas t'ôter l'expertise là-dessus, mais c'est bien cela dont on parle.

Je voudrais aussi vous parler d'une expérience que j'ai vécue. Il se trouve qu'un soir j'étais aux urgences pédiatriques du CHU de Besançon pour mon petit garçon qui était tombé du lit, enfin bref, ce qui arrive dans beaucoup de familles. Dans la salle d'attente, je me suis retrouvé avec une maman qui avait un nourrisson dans sa poussette, et pour calmer le nourrisson qui sûrement présentait une douleur liée à de la fièvre ou je ne sais quelle cause, avait mis un film sur son ordinateur. Je revois encore ce bébé, les yeux tout ronds, vides de sens, en train d'être complètement annihilé par cet écran d'ordinateur.

C'est un témoignage, je ne sais pas si cela a sa place dans cette Assemblée Présidente, mais je voulais vous témoigner cela. C'est une scène que j'ai gravée dans ma mémoire comme un moment fondateur du fait qu'il fallait que j'éloigne mes enfants des écrans. La meilleure façon de les éloigner des écrans, c'est de les rapprocher des livres. De cette façon, quand on les accroche très petits aux livres, ils accrochent à tout l'univers que cela représente.

J'apprécie en tout cas cette intervention.

Mme la PRESIDENTE. – C'est bien pour cela que nous poursuivons fortement… Tu as cité le livre qui est offert aux 6èmes. Je pense que vous prenez le temps quand vous allez distribuer les livres. C'est un bon moment d'échanges avec ces jeunes qui entrent en 6ème et c'est vrai que c'est un moyen aussi de redonner… On a des livres assez attractifs en général, qui sont bien choisis et c'est important.

L'exemple que tu donnes, Assemblée ou pas Assemblée, je crois que ce sont des choses qui nous marquent ce que tu as évoqué. Il faut qu'on soit très attentif. Là, c'est le rôle des parents. Mais en tout cas nous, dans les rôles qui sont les nôtres par rapport à nos collégiens puisque c'est à eux que cela s'adresse tout cela, mais plus largement au niveau des bibliothèques, à tout citoyen, à pouvoir apporter des livres de qualité sur l'ensemble du territoire, la mise en réseau, les expositions qui sont faites à partir de là, ces lieux de vie, je pense que c'est là aussi tout le sens que nous pouvons donner à cette ambition.

Martine.

Mme VOIDEY. – Très brièvement, je ne sais pas si je suis la seule dans ce cas mais le livre qui est offert aux élèves de 6ème, j'aimerais bien l'avoir eu avant et avoir pu le lire avant pour enrichir encore les échanges avec eux.

Mme la PRESIDENTE. – Pour moi, cela ne me pose pas de problème. Pour tout vous dire, je le lis avant qu'on le choisisse bien évidemment. C'est vrai que cela permet d'échanger, et en général, j'y retourne une fois pour avoir leur ressenti et qu'on puisse refaire un nouvel échange.

Dont acte. Je ne pense pas que la collectivité sera en difficulté par le fait d'offrir 38 livres pour les Conseillers départementaux. Je valide complètement pour que chaque Conseiller départemental ait l'ouvrage avant qu'il ne puisse le remettre aux élèves de 6ème.

Claude.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente.

Je me suis permis de le demander au Directeur de cabinet, pour Marie-Christine et moi, et on l'a eu. C'est vrai, cela nous permet de le lire avant et aussi de donner quelques pistes aux élèves pour leur donner envie de le lire.

Je me suis permis de le demander, donc il n'y a pas de souci à ce niveau-là.

Mme la PRESIDENTE. – Très bien. Vous commanderez donc le nombre nécessaire pour l'année prochaine. On fera peut-être une petite interrogation écrite pour voir si chacun a bien lu le livre. Vous m'incitez à un retour. Je plaisante ! *(Rires)*

Je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous partons avec le rapport 204, Jean-Luc.

N° 204 – Archives départementales et patrimoines culturels départementaux – Budget primitif 2024

M. GUYON, Rapporteur

M. GUYON. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Jean-Luc.

Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci Présidente.

On ne va pas refaire l'épilogue de ce que coûte la Saline au Département du Doubs. Mais quand même, 2 nouvelles rallonges : 190 000 € pour la sécurité incendie et 354 000 € de crédit de paiement supplémentaire.

Il y a évidemment les 668 000 € d'AP concernant le schéma de la Saline, le SDA, c'est une donnée connue.

Cela étant dit, vous connaissez nos positions sur la Saline depuis le début : nous nous abstiendrons sur le rapport 204.

Mme la PRESIDENTE. – Merci.

Martine VOIDEY.

Mme VOIDEY. – Je voulais faire part d'une préoccupation par rapport aux archives.

Le paragraphe d'introduction montre bien toute l'importance patrimoniale qu'elles révèlent, et nous sommes préoccupés par la situation des petites communes qui peinent à recruter des secrétaires de mairie. C'est un métier qui est aujourd'hui en grande tension. Le recours est de plus en plus fréquent à des agents contractuels qui ne sont pas ou peu formés aux règles de conservation, une difficulté que l'on peut rencontrer d'ailleurs parfois dans des collectivités un peu plus importantes.

Face à cette réalité, il nous semble utile de réfléchir aussi, en complément de tout ce qui est fait et qu'on salue, à la manière dont le service départemental peut intervenir pour que les archives continuent de s'enrichir et conservent bien les données à préserver pour les transmettre aux générations futures.

Mme la PRESIDENTE. – Je pense que c'est complètement dans nos missions, après il faut prioriser en fonction de ce que nous devons faire et de l'intérêt de garder ou pas. Mais c'est le travail qui est fait avec les collectivités. C'est vrai qu'il y a beaucoup de turnover, quand il y a quelqu'un, et donc ce n'est peut-être pas la première préoccupation quand il y a très peu d'heures d'allouées que de se pencher sur les éléments de sauvegarde d'archives.

Mme VOIDEY. – Et dans la gestion du quotidien, je ne suis pas sûre que les choses se classent au fur et à mesure, quand on n'a pas forcément affaire à des personnels suffisamment qualifiés. Mais c'est une vraie difficulté pour les collectivités. Je crois qu'il faut réfléchir à un accompagnement pour ne pas perdre des choses maintenant.

Mme la PRESIDENTE. – Tout à fait. Nous sommes tous sur la même longueur d'onde par rapport au devoir de mémoire quel qu'il soit.

Je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à la majorité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

Jean-Luc avec sport et éducation populaire.

N° 205 – Sport et éducation populaire – Budget primitif 2024

M. GUYON, Rapporteur

M. GUYON. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Jean-Luc.

Je passe la parole à Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci.

Je reprends au pied levé les éléments que m'a laissé Magali DUVERNOIS.

Sur ce rapport, on a des vraies interrogations sur la fin du dispositif ski de plaine et pass culture et pass sport.

Ski de plaine, cela peut s'entendre car l'enneigement n'est quand même plus celui que l'on a vécu jusqu'alors, j'entends tout à fait. Pour autant, inciter les élèves des écoles primaires à se rendre dans les zones enneigées de notre département, c'est quand même faire la promotion d'un modèle de transition, dont on parle souvent dans cette Assemblée, d'un nouveau modèle économique qui coûte relativement cher au Département, le maintien de cette station et sa transformation, et c'est vraiment dommageable pour l'avenir de retirer ce dispositif qui permettait d'emmener les primaires faire un peu de ski. Cela revêt aussi un enjeu touristique.

Tout à l'heure, on prenait l'exemple des murs d'escalade dans les gymnases. Là aussi, sensibiliser les plus jeunes Doubiennes et Doubiens au ski, c'est leur permettre et leur ouvrir la possibilité, en tout cas la pratique du ski pour plus tard sur notre département. Donc cela est un vrai regret.

Fin du dispositif pass culture aussi, même s'il venait, si j'ai bien compris, en parallèle d'un dispositif de l'Etat, donc cela faisait un peu doublon.

Pass sport, quel dommage ! Nombre d'enfants utilisaient le pass sport pour financer une partie de leur licence. Une licence dans un club de foot, c'est 150 €, 160 €, dans ces eaux-là, cela dépend, je suis à peu près à la bonne grandeur, Présidente. Je sais que vous vous y connaissez en foot, mais je sais que je suis dans les clous. Donc, c'est vraiment dommage car c'était un réel coup de pouce.

J'en ai vu passer beaucoup de ces coupons pass sport dans les clubs sportifs que je visite régulièrement sur mon canton et donc c'est un très grand regret.

C'est sur l'autel de ces choses que nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Présidente, une question quand même sur la SCIC FCSM. Nous prévoyons un investissement, c'est bien cela, c'est bien un investissement de 300 000 € dans la société coopérative du football club Sochaux Montbéliard. Il y a un questionnement sur le périmètre de cette SCIC. Je sais que les choses sont en discussion. On ne sait pas si c'est le club et le centre de formation, ou simplement le centre de formation.

Je sais aussi qu'au sein du conseil d'administration du football club Sochaux Montbéliard, la SASP, il y a des débats et des questionnements, sauf que la question est prégnante pour le Département du Doubs de savoir où il va mettre ces 300 000 €. Est-ce que c'est sur le centre de formation uniquement, ou est-ce que cela englobe aussi la SASP ? Ce qui n'est quelque part pas du tout la même chose. Ce ne sont pas les 2 mêmes machines économiques. C'est très clair. L'une coûte pas mal et l'autre peut, potentiellement, générer du bénéfice. Je brosse les choses de façon très simple, mais vous avez compris ma question, Présidente. Quel sera le périmètre des 300 000 € du Département dans cette SCIC ? De plus, quelles sont les avancées aussi des autres collectivités ? Pour savoir si nous contribuons à hauteur égale des autres collectivités qui elles aussi avaient contribué.

Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Je vous en prie.

Jean-Luc.

M. GUYON. – Quelques réponses.

Sur le pass sport, Raphaël, tu l'as tout à fait dit, l'Etat a mis en place un pass sport, donc le nôtre ne servait pratiquement plus à rien.

Sur les écoles, l'arrêt du ski en plaine, simplement quelques chiffres : en 2019, il y avait 2 200 élèves ; en 2023, 500 ; nombre de classes : 86, on est passé à 26 ; nombre de séances : 78, on est descendu à 13. Le manque d'enneigement et aussi le matériel un peu vieillissant font qu'on s'est dit que pour le coût, 60 000 €, peut-être que…

Une étude se fait avec Priscilla sur la jeunesse. Peut-être que, quand on aura tous les résultats de cet audit, en 2024, on pourra proposer pour la jeunesse des choses un peu nouvelles pour les écoles de plaine.

Sur la SCIC, Présidente, je te passe le ballon.

Mme la PRESIDENTE. – Et je ne vais pas botter en touche. *(Sourires)*

Sur la SCIC, c'est une provision qui vous est proposée, fidèle à notre engagement de notre délibération du mois d'août. On reste dans l'approche qui a été la nôtre depuis le début. One shot pour le fonctionnement : 1 M€, comme l'a fait Pays de Montbéliard Agglomération et comme l'ont fait les privés en son temps.

Là, nous sommes encore en discussion, bien évidemment. Vous avez entendu, en tout cas l'effort qui a été fait par les privés et par les collectivités et par les Socios, car je veux associer tout le monde dans cette démarche, a permis bien sûr de continuer à encadrer la masse au niveau des joueurs, mais il n'y a pas de remontée ni de relégation de point ni d'alerte plus particulière, sachant que cette situation reste quand même dans une configuration extrêmement fragile.

L'objectif, je vais parler pour le Département du Doubs parce que je sais ce que nous avons mis et je sais les engagements que nous avons pris ici à l'unanimité, est plutôt de se tourner vers la SCIC centre de formation. Voilà, à l'heure actuelle, où nous en sommes.

Pourquoi on met une provision de 300 000 € aujourd'hui ? C'est pour être en capacité de réaction, si besoin était, vous savez comme cela déroule vite, pour pouvoir réagir. Cela a permis aussi, au niveau de la commission qui a eu lieu la semaine passée, de conforter la garantie pour le FCSM, qui d'autre part se porte plutôt bien au niveau résultat sportif. Je crois qu'on aurait tous signé comme cela en début de saison. Après, il faut stabiliser tout cela.

Les autres collectivités, on travaille beaucoup avec Pays de Montbéliard Agglomération, où nous sommes exactement sur la même longueur d'onde par rapport à cela. Il n'y a aucune différence.

Pour les autres collectivités, il y a eu beaucoup d'annonces. Je ne sais pas exactement ce qu'il en est. Vous savez que nous ne siégeons pas, ni PMA ni nous, au sein du conseil d'administration puisque pour l'instant on n'est encore pas dans une SCIC. Ils sont dans le périmètre qui a voté un conseil d'administration spécifique.

Ce sont les éléments que je peux vous donner à l'heure où on se parle.

Y a-t-il d'autres questions ?

Je vous propose de mettre le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à la majorité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

Je vous propose de prendre le rapport 301, Florence tu as la parole.

N° 301 – Mobilités et infrastructures – Budget primitif 2024

Mme ROGEBOZ, Rapporteur

Mme ROGEBOZ. – ***Présentation du rapport***.

Je profite de cette présentation pour remercier l'ensemble des personnels de la direction des routes et des infrastructures pour leur engagement à nos côtés dans les démarches engagées et à venir, tout en saluant le travail mené en transversalité avec les autres directions et les structures extérieures telles que le comité départemental du tourisme sur le volet cyclable.

Tous ensemble, pour faire avancer notre belle collectivité et ainsi augmenter l'attractivité de notre territoire.

Je vous remercie.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Florence.

M. KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci.

On a posé beaucoup de questions en commission et je dois dire qu'il y a plusieurs choses sur lesquelles on s'est arrêté dans ce rapport, mais je voudrais faire une sorte de fil rouge sur les bilans, notamment sur le cyclable. Le fil rouge, vous allez voir, on va dérouler sur les rapports plus loin.

Sur le cyclable, nous, on a demandé un bilan d'avancement des projets, de la réalisation des objectifs affichés lorsqu'on a voté ce plan cyclable. Et puis, on n'a pas du tout repris la planification votée à l'époque et cela est embêtant. On vote des plans d'investissement à l'instant T pour promouvoir le cyclable, et puis 1 ou 2 ans plus tard, on ne reprend pas ces mêmes supports pour se dire : là on est en avance, là on est en retard, là c'est plutôt en étude, cela coince parce que, etc., la vie de tous les jours d'une planification de projets comme ceux-ci. Ça, c'est vraiment regrettable.

Sur le cyclable, on s'était arrêté sur une ligne qui aurait pu étonner certains : - 78 % sur l'enveloppe cyclable, mais c'est la fin du gros chantier entre L'Hôpital-du-Grosbois et Ornans, et cela s'explique comme ceci.

On pourrait débattre plus longuement sur ce rapport. En tout état de cause, nous décidons de voter pour le rapport 301.

Une remarque quand même : sur les crédits de paiement prévus en 2024, au 31 décembre 2024, on sera à 136,5 M€. Tout cela est pluriannuel, et vous l'avez dit cher Olivier BILLOT en début de journée, ce sont des lignes ouvertes jusqu'en 2028, si je ne me trompe pas.

C'est vrai que cela fait écho à ce rapport de la Chambre régionale des comptes qui disait qu'avec des lignes de crédits de paiement aussi vastes, on a du mal souvent à évaluer leur consommation au fil du temps qu'à l'instant T des budgets primitifs qu'on voit tomber au fil des ans. Effectivement, en termes de pilotage, cela fait qu'on laisse des énormes lignes de crédits, dans lesquelles il y aura énormément de choses. Car dans cette commission, il y a quand même le plan sur les ouvrages d'art qui devrait sortir, les CRT qui devraient produire leurs effets.

- 1450 -

Des montants RN 57, vous en avez parlé, sur le contournement de Pontarlier, que finalement le Département du Doubs a décidé de porter en accord avec l'Etat. Espérons que les compensations de l'Etat seront à la hauteur. Je vous rappelle quand même que l'on a refusé le transfert de cette compétence parce que les conditions de transfert n'étaient pas à la hauteur de ce qu'il fallait pour assurer une maintenance j'allais dire digne − j'ai une constance dans les mots − qui permette la sécurité de tous les usagers.

Malgré tous ces points de vigilance et débats qu'on a eus en troisième commission, nous allons voter pour.

Mme la PRESIDENTE. – Très bien.

Quelques réponses, Florence.

Mme ROGEBOZ. – Je souhaite apporter quelques précisions, Présidente, notamment sur la question principale qui a été posée lors de la commission, qui concernait la baisse des recettes au niveau du budget de la DRIT.

Cette baisse de recettes s'explique du fait que ces recettes proviennent essentiellement de subventions, et les subventions sont versées en fonction des chantiers qui sont réalisés, sachant qu'on a eu, comme l'a dit Raphaël KRUCIEN, un chantier qui a généré un montant important de subventions, à savoir la liaison L'Hôpital-du-Grosbois - Ornans.

C'est vrai pour le domaine cyclable, mais aussi pour le domaine du bâtiment, pour toutes les opérations de travaux que nous menons au sein de la collectivité.

C'est donc important de repréciser que ce n'est pas une baisse volontaire de la collectivité, mais une baisse de recettes liée à la temporalité de réalisation des travaux.

J'ai entendu Raphaël dire : un plan d'ouvrages d'art qui devrait être présenté. Non, je corrige, ce n'est pas devrait mais sera présenté sur cette année 2024. C'est une certitude, et je pense que cela a son importance aussi.

Quant aux CRT, elles se tiendront sur le même format que l'année dernière, avec l'invitation à l'ensemble des maires de chaque territoire, sur le courant du mois de mars. Nous communiquerons bien évidemment les dates à l'ensemble des élus concernés dès que celles-ci seront confirmées.

Concernant le sujet de la RN 57, je rappelle que ce dossier est en cours et que nous reviendrons devant l'Assemblée au moment où l'ensemble des éléments auront pu être réunis.

Ce sont les précisions que je souhaitais apporter par rapport aux éléments soulevés par Raphaël KRUCIEN.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Florence.

Je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 302, Philippe ALPY.

N° 302 – Développement territorial, attractivité, affaires européennes et transfrontalières – Budget primitif 2024

M. ALPY, Rapporteur

M. ALPY. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Philippe.

Damien CHARLET.

M. CHARLET. – Merci Présidente.

Comme d'habitude, il y a beaucoup de choses dans ce rapport, diverses et variées d'ailleurs.

En premier lieu, vous dire à quel point on est d'accord et on va dans votre sens sur ce qui concerne les crédits pour le SDIS. Peut-être préciser, cela n'a peut-être pas été suffisamment dit dans le rapport, que malheureusement une grosse part de l'augmentation qu'on prévoit dans le cadre des besoins du SDIS est due à des augmentations pour lesquelles on n'y peut pas grand-chose puisqu'elles ont été décidées par d'autres, encore une fois j'allais dire. Par le gouvernement, je dis le mot car j'ai oublié de le dire. C'est un peu courant en ce moment d'avoir ce genre de problème devant nous, pour autant, il faut bien y faire face.

Regret aussi qu'un certain nombre de dispositions qui étaient en discussion dans le cadre du projet de loi de finances, qui devaient nous permettre de travailler autour des problématiques de la crise écologique que doit faire face le SDIS, la crise sociale qu'on a aussi, il y avait des choses intéressantes qui étaient en discussion et qui ont été balayées d'un coup de 49.3 encore une fois. On se retrouve face à cette problématique. Et pour autant, nos pompiers ont bien besoin d'avoir une mise à disposition des moyens, eux qui sont en première ligne face à nos besoins sociaux, aux difficultés sociales qu'on a devant nous, aux difficultés climatiques et à tout le reste.

On voulait vous dire qu'on est tout à fait d'accord avec ces propositions faites et que, de ce point de vue, on aimerait voter ce rapport des 2 mains.

Le problème, c'est qu'il y a d'autres choses dedans. Sans vouloir tout détailler, je voudrais en particulier attirer l'attention sur ce fonds de cohésion sociale.

On a dit depuis le début de cette Assemblée que la vraie question qui se posait à nous aujourd'hui, avec l'ensemble des difficultés qu'on a évoquées sur la construction budgétaire et qu'on répète encore aujourd'hui, c'est de savoir si on arrive à mettre en face des besoins, en particulier des besoins sociaux qui se présentent à nous aujourd'hui, les moyens dont on a besoin.

On pense, Mme la Présidente, et on l'a déjà dit, que les 150 000 € proposés pour ce fonds de cohésion sociale sont très, très loin non seulement des besoins mais aussi de ce que le chef de file du social devrait être amené à mettre dans ce domaine, en particulier avec ces nouvelles problématiques qui émergent devant nous.

Je rappelle que le contrat de ville, ce n'est pas un supplément d'âme. Le contrat de ville, la politique de la ville, c'est mettre plus de moyens là où les besoins sont plus forts. Là où les besoins sont plus forts, malheureusement, tous les indicateurs, encore les plus récents, nous montrent que les poches de pauvreté, la paupérisation dans les quartiers et en particulier les quartiers prioritaires sont de plus en plus prégnantes.

On ne va pas s'abreuver de chiffres à cette heure-là et on a déjà pas mal travaillé, il est tard, mais regardons les chiffres des taux de pauvreté par exemple, et on connaît ceux à l'échelle du département. Quand on fait un focus sur les agglomérations ou sur les quartiers, on se rend compte que c'est bien supérieur. Et quand on regarde au sein des agglomérations, on se rend compte que là aussi, il y a une asymétrie très forte et que ce sont bien des poches de pauvreté, des poches de difficultés sociales qui sont encore renforcées au sein de ces quartiers.

Si je dis cela, ce n'est pas pour rien. J'avais déjà posé la question au mois de juin par rapport à un des acteurs sociaux, une association qui avait demandé 40 000 € supplémentaires, c'était la Roue de Secours en l'occurrence, pour des problématiques de mobilité solidaire et c'est une vraie problématique notamment vis-à-vis du retour à l'emploi, mais aussi de la vie quotidienne.

Vous nous aviez répondu qu'ils percevaient déjà de l'argent par ailleurs du Conseil départemental, 70 000 €, ce qui est vrai. Mais j'allais dire, c'est du droit commun. Et s'ils nous demandaient 40 000 € supplémentaires, c'est parce qu'ils avaient pointé des difficultés précises qui survenaient, des choses plus complexes qu'auparavant à traiter, des problématiques dont on ne savait pas quoi faire, des angles morts dans ces politiques publiques qu'on mettait en œuvre et qu'ils auraient souhaité traiter.

C'est précisément la logique de la politique de la ville et du fonds de cohésion sociale.

On n'a pas su y répondre à ce moment-là. On ne leur a rien donné.

On ne saura pas leur répondre mieux demain, parce qu'on maintient un budget équivalent alors que les besoins sont plus importants.

C'est un vrai problème.

A côté des autres acteurs, le Département n'est pas le seul loin de là, en premier lieu l'Etat et le bloc communal aux premières loges, le Département doit impérativement reprendre toute sa place sur cette problématique de cohésion sociale.

Les contrats de ville sont en train de se rediscuter, de se renégocier. Il faut, Mme la Présidente, vraiment qu'on réfléchisse à la manière dont notre collectivité va se réimpliquer désormais. C'est un impératif social qui est devant nous. C'est une obligation qu'on a à mettre en œuvre. C'est une manière de remettre un peu d'ordre dans les discriminations qu'on peut voir un peu partout.

On voulait intervenir fortement dessus.

On fait des choses. Mais on le dit, aujourd'hui, ce fonds de cohésion sociale ne répond pas aux enjeux. Depuis que vous êtes arrivés à l'exécutif, il a même baissé de 35 % par rapport à ce qui se faisait auparavant. Il devrait être, au contraire, en expansion, malheureusement, puisque ce n'est malheureusement que le reflet de notre société.

Il y aurait plein d'autres choses à dire. Par exemple, on parle aussi des gymnases. On a salué les 10 M€ pour les gymnases. On espère que là où il y a des gymnases dans des quartiers prioritaires, ils seront les premiers à être servis à ce niveau. On verra.

Mais pour cette question en particulier du fonds de cohésion sociale, c'est la ligne rouge pour nous qui est franchie et il faut qu'on marque le coup.

Vous comprenez qu'on a un vrai problème parce qu'à nouveau, mais on l'a déjà dit régulièrement, on se retrouve avec des délibérations avec plein de choses dedans. On aimerait pouvoir fractionner le vote, on en a parlé depuis le début du mandat, et on ne peut pas. Alors qu'est-ce qu'on fait, Mme la Présidente ? On vous pose la question.

Mme la PRESIDENTE. – Vous allez voter en votre âme et conscience par rapport à la totalité d'un rapport.

Philippe.

M. ALPY. – J'aimerais rappeler ici qu'on a, en troisième commission, consacré un temps particulier au fonds de cohésion sociale pour avoir un éclairage sur le fonds de cohésion sociale et qu'est-ce qu'il faisait. Effectivement, la question est : qu'est-ce qu'il fait dans le cadre des dynamiques territoriales et de l'accompagnement des collectivités ? Car il y a un contrat de ville et au titre des contrats de ville, il y a une relation partenariale qui engage la collectivité chef de filât des cohésions sociales et bien sûr les 3 entités majeures que sont Grand Besançon, PMA et Pontarlier.

Aujourd'hui, les maires, je renvoie à cette image aussi parce que les maires des centres bourgs, Morteau, Valdahon, Ornans, mais même ma commune, on est confronté aux mêmes problématiques sociales parce que je crois que les territoires, y compris ruraux, sont dans des configurations où aujourd'hui ce qui se passe dans les quartiers difficiles des territoires, des villes citées, on les retrouve dans la ruralité et sans aucune politique de ville et autres. Ce sont des territoires entiers qui sont laissés face à une gouvernance qu'ils se doivent d'assumer.

Certes, ce n'est pas beaucoup, 150 000 €, mais on a listé toutes les associations bénéficiaires de ce type d'aide sur des projets où nos services, avec les services de vos collectivités, ont fait un travail très exhaustif, très fin, d'analyse des situations et d'accompagnement.

Nous partageons avec vous que ce n'est jamais assez, mais le regard est là, et je pense qu'il faut se satisfaire de cet accompagnement.

Ici même, dans cette Assemblée, on a évoqué que sur Planoise, puisque c'était souvent évoqué qu'on ne faisait pas assez, les sommes cumulées apportées sur ce territoire particulier étaient très conséquentes de la part de notre collectivité départementale. Donc, on ne faillit pas sur ce champ-là.

L'aide aux équipements sportifs, on l'a ajoutée dans ce contrat P@C 2022-2028 pour l'ensemble des territoires, et c'est quelque chose qu'on a partagé avec vous. Vous nous avez dit : « Cela démarre trop faiblement ». Mais pour que cela démarre, encore faut-il que les collectivités, les 18 territoires qui ont contractualisé avec le Département se manifestent, se fassent connaître et nous apportent leur vision de la gestion de leur patrimoine.

Comme le rappelle la Présidente, pour être équitable, il faut savoir être dans l'iniquité à un moment pour que tous les territoires puissent être couverts de façon à ce que la pratique sportive, culturelle puisse se réaliser sur nos territoires au travers du schéma d'accès des services au public.

C'est un devoir de vigilance, je crois, et je voudrais remercier nos services car sur ce volet, avec les services de l'Etat, on essaye d'être au plus près du territoire, y compris sur le fonds de cohésion sociale.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Philippe.

Ludovic.

M. FAGAUT. – Peut-être aussi, pour être en écho à ce que vient d'évoquer Philippe ALPY, je crois que c'est un faux procès d'intention quand vous évoquez le contrat de ville et le contrat de cohésion sociale.

C'est déjà, à la base, le contrat des villes, donc il ne faut pas non plus remettre la faute sur le Département parce qu'il n'est pas assez présent.

Ce contrat de ville s'adresse dans le cadre des quartiers dits prioritaires de la ville. Et quand vous regardez l'ensemble des éléments, des dispositifs de droit commun sur lesquels nous sommes positionnés, certes ils ne s'appellent pas « contrat de ville » ou « contrat de cohésion sociale », mais quand on accompagne les clubs qui sont positionnés et font des actions dans les quartiers dits prioritaires, on pourrait les appeler « contrat de ville », sauf que nous, ils passent par les dispositifs de droit commun.

Quand on accompagne les collèges dans les différents dispositifs, on l'a vu tout à l'heure avec Jean-Luc GUYON sur les parcours artistiques et culturels, cela fait partie des droits communs, par contre, ils sont bien à destination des quartiers prioritaires de la ville.

Quand on va accompagner le Secours populaire dans le cadre des contrats P@C qu'évoquait tout à l'heure Philippe ALPY, pour l'acquisition d'un bâtiment rue de Picardie à Planoise par exemple, et qu'on apporte 50 000 €, ce n'est pas du contrat de ville étiqueté « contrat de ville », c'est bien contrat P@C, mais on pourrait l'appeler aussi « contrat de ville ».

C'est donc un faux procès d'intention d'évoquer le fait que le Département n'est pas là dans le cadre du contrat de ville. Certes, il y a une enveloppe de 150 000 €, avec une répartition territoriale. J'en veux pour preuve aussi quand même que, dans certains territoires, les enveloppes ne sont pas toutes consommées, donc ce n'est pas de notre fait, c'est quand même aussi qu'il n'y a pas des projets dans le cadre du contrat de ville sur les territoires en tant que tels.

Et puis, l'objectif des nouveaux échanges dans le cadre du contrat de ville, c'est aussi de reprioriser les axes sur lesquels nous souhaitons aller par rapport à nos politiques publiques. Car le contrat de ville était devenu un peu le pot-pourri de beaucoup de choses. On y mettait tout et un peu n'importe quoi dedans.

Je rappelle qu'un contrat de ville, quelle est sa vocation initiale ? Un contrat de ville, sa vocation initiale est d'impulser des nouveaux projets dans un territoire, quartier prioritaire de la ville, et à partir du moment où ces dispositifs sont pertinents, ils rentrent dans les dispositifs de droit commun, ce qu'on a fait nous en tant que tels.

C'est pourquoi je trouve que c'est un peu un faux procès d'intention quand vous évoquez que le Département n'est pas assez présent.

Je peux vous assurer qu'on est largement présent.

Ce qu'on pourra peut-être faire, Mme la Présidente, c'est que chaque fois qu'on met un dispositif ou un élément ou un financement dans le cadre d'une structure ou autre dans le cadre d'un quartier prioritaire, on le labellisera aussi « contrat de ville ». On peut le faire comme ça !

Mme la PRESIDENTE. – M. CHARLET.

M. CHARLET. – Rapidement, parce que je voudrais juste répondre à M. FAGAUT en particulier.

La démonstration qui vient d'être faite, c'est qu'on dispose de droit commun partout sur le territoire. Mais ça, c'est normal. Le droit commun, c'est ce qu'on va utiliser en politique publique dans le droit normal, commun, qui pourrait arriver n'importe où.

La question dont on traite ici, c'est un fonds de cohésion sociale. Le fonds de cohésion sociale, justement, a pour but de ne pas être dans du droit commun mais dans du droit additionnel pour résoudre le problème d'inégalité à la racine, à la base. C'est parce qu'il y a une inégalité négative, discriminatoire qu'on doit remettre du positif dans nos politiques publiques supplémentaires dans ces lieux-là. C'est cela la logique qui est derrière.

On ne parle pas simplement de dire : « Vous voyez, on est gentil, on donne quand même à eux bien qu'ils sont en quartier prioritaire ». Ce n'est pas cela la logique.

La logique, c'est de dire parce qu'il y a des quartiers prioritaires. Ils sont prioritaires parce qu'il y a des inégalités, parce qu'il y a de la discrimination, parce qu'il y a un taux de chômage plus important. Naturellement qu'il y a du droit commun dans ces domaines-là puisqu'il y a des besoins, donc c'est normal qu'il y ait ce droit commun.

Ce dont on parle ici, c'est le droit additionnel. Comment on fait pour résoudre ce problème d'inégalité à la racine ? Comment on fait, parce qu'il y a des poches de pauvreté plus importantes, pour mettre en place les moyens, les dispositions pour ramener cela petit à petit à redevenir normal ? Voilà ce qu'on veut.

Ce n'est pas nous qui allons résoudre, ce n'est pas le Département qui va résoudre et je ne suis pas en train de dire que c'est le Département qui pose problème, pas du tout. Le problème est beaucoup plus lointain, beaucoup plus ancien. Les plans banlieues, on n'a pas su les mener comme il faut. Le rapport Borloo en 2018, on voit que les conséquences ne sont pas là aujourd'hui, sinon on ne serait pas en train de parler de cette manière-là. On en est tous conscients.

Simplement aujourd'hui, ce qu'on veut dire, c'est que les 150 000 € proposés ici, par rapport à ces inégalités importantes, au taux de chômage extrêmement important et au taux de pauvreté immense qu'on a dans nos quartiers, ces 150 000 €, versus les 7 M€ à peu près qui sont injectés dans les contrats de ville par an, pour nous, nous semblent insuffisants parce qu'on est en plein dans une logique de solidarité sociale et que le Département a un rôle à jouer plus important, à notre sens, en additionnel, que ce qu'il fait aujourd'hui. Voilà, c'est tout.

De ce fait, Mme la Présidente, nous voterons contre ce rapport, malheureusement, bien que nous sommes favorables à beaucoup d'autres points tels que le SDIS comme je l'ai évoqué, mais puisqu'on ne peut pas décomposer les choses et la ligne rouge étant franchie.

Mme la PRESIDENTE. – Il y a des explications de vote, il y a des explications de part et d'autre, dont acte, je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à la majorité.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 12 voix contre.

Il est 20 h 00. On peut, me semble-t-il, encore aborder un rapport.

Rapport 303, Béatrix LOIZON, notre Vice-présidente.

N° 303 – Gestion et préservation du patrimoine naturel – Transition climatique – Budget primitif 2024

Mme LOIZON, Rapporteur

Mme LOIZON. – ***Présentation du rapport***.

Voilà, Mme la Présidente, ce magnifique, enfin à mon goût, rapport.

Mme la PRESIDENTE. – On l'a bien perçu ainsi. Merci Mme la Vice-présidente.

Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci.

Je vais quand même parler un peu d'eau ce soir, car l'eau est une compétence facultative mais vous y êtes attachés. Nous y sommes tous attachés, et dans le contexte budgétaire tendu, nous sommes plusieurs à l'avoir reçue, les EPAGE ont reçu aussi une note de cadrage les enjoignant à identifier ou réduire des dépenses à l'avenir.

Je fais une petite parenthèse un peu piquante j'avoue, je suis un peu provocateur. Saviez-vous que sur le site Internet du parti des Républicains, je crois que vous connaissez bien, il y a un compteur de dépenses publiques d'Emmanuel MACRON. C'est original. J'avais un peu de temps à perdre, pour le coup. Et sur ce compteur, se trouvent incriminées les dépenses publiques qui menacent la France. C'est très intéressant. Et parmi elles, figurez-vous, on en trouve une plutôt curieuse, je suis un peu tombé de ma chaise : 30 mars 2023, en déplacement dans les Hautes-Alpes, annonce du plan eau et le budget annuel de 2,2 Md€ des agences de l'eau va être augmenté de 475 M€. Sur le site des Républicains, en tant que dépenses publiques qui menacent la France.

Qui franchement, dans cette Assemblée, trouve cette mesure honteuse ?

Pour le coup, quand on lit cette décision, l'augmentation de 475 M€, on se dit qu'enfin les budgets des agences de l'eau augmentent et c'est une bonne chose, et que parfois, heureusement, il y a quand même l'Etat qui est au rendez-vous des grands enjeux environnementaux du pays.

Je refais un parallèle avec tout cela, vous avez tous lu dans la presse la semaine dernière la condamnation au paiement d'une amende pour la communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs.

Certains sont choqués d'avoir à payer une amende de 153 700 € pour pollution.

Ce qui est choquant, c'est plutôt qu'ils soient choqués, car le retard important de remise en conformité paraît être une circonstance aggravante.

Mais reprenons l'affaire avec des dates.

En 2015, les services de l'Etat accablent la station d'épuration de Métabief, à noter que celle de Longevilles-Mont-d'Or n'est pas non plus dans son meilleur état.

Le 1er février 2017, une pollution du Bief Rouge se produit. Mais j'avoue que cette actualité m'avait échappé.

Le 18 juillet 2017, l'Etat met en demeure la communauté de communes de réaliser dans les plus brefs délais tous les travaux qui s'imposent.

Le calendrier est très clair : réception des travaux et contrôle de conformité pour le 31 décembre 2020.

La réception effective de la nouvelle station d'épuration est donc prévue pour 2024.

Alors 2024. Depuis bientôt 10 ans, nous avions une station avec un équipement et une performance épuratoire non conforme et largement non conforme.

Cette station représentait encore en 2022, c'est très important, 61 % des charges entrantes eaux usées traitées de la même communauté de communes.

Pourquoi développer ce point ? Vous vous dites très attachés à la qualité de l'eau, je veux bien le croire. Mais avez-vous poussé les élus de ce territoire à accélérer les choses, quand dans le même temps, nous finançons en millions d'euros celui-ci pour être pilote en matière de tourisme nature ? Mais comme il a été présenté lors de la dernière commission, c'est vrai, la pollution ne se voit pas et cela ne dérange pas tant que cela les flux touristiques.

Quand vous signez le contrat P@C 25 avec eux le 3 décembre 2018, est-ce que vous en profitez pour pousser un peu le sujet ? Comme territoire adhérant au service départemental d'assistance technique dans le domaine de l'eau, nos services ont-ils pu pousser, eux, les choses ?

Alors, j'ai envie de faire une proposition. Je pense que notre SATE, le service d'assistance technique dans le domaine de l'eau, pourrait être renforcé. Il pourrait être aussi bien plus moteur et force de proposition pour ces stations d'épuration qui présentent de graves dangers pour notre environnement, afin d'éviter ce qui a pu se passer à cette époque-là sur le Bief Rouge.

Je referme ce point-là.

Sur le FATCE, le fonds additionnel transition climatique et énergétique, qu'on a voté avec vous avec plaisir, les critères ont été élargis et c'est une très bonne chose, nous l'avons bien accueilli, on trouve le démarrage timide. J'ai posé la question. On en a discuté, chère Béatrix, et vous m'avez répondu clairement. J'avoue que ce démarrage demeure toujours timide, mais j'ai bien entendu votre engagement à ce que les choses allaient démarrer et se mettent en place pour 2024 afin que les crédits, c'est quand même 2 M€ par an, soient utilisés pour accélérer la transition climatique.

Fort de tous ces constats, évidemment on accueille avec joie ce que vous venez d'annoncer, l'accord des 4 collectivités pour pousser l'espace naturel sensible sur le Mont d'Or, c'est une bonne chose.

En conclusion, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Je pense que notre Vice-présidente a quand même quelques éléments à apporter à ce plaidoyer. Béatrix.

Mme LOIZON. – On a parlé du FATCE en troisième commission, mais on va le dire devant tout le monde car on a prévu une enveloppe de 6 M€ sur 3 années, avec une AP de 2 M€ par an, si on veut bien, si on la partage en 3. Sauf que, on vous l'a expliqué, je le redis, on a prévu des crédits de paiement pour cette année. On a dit que s'il n'y avait pas assez, on reviendrait parce que les DM cela sert à cela. Mais on a surtout dit que ces projets sur le FATCE, il fallait du temps pour qu'ils se mettent en place, et en plus on va verser des acomptes.

J'espère qu'on manquera, qu'on reviendra en DM, cela veut dire que cela répond bien aux besoins, que les territoires étaient prêts et qu'ils l'attendaient.

On se souhaite tous de manquer de crédits de paiement sur le FATCE au cours de l'année 2024.

Voilà la réponse, mais tu le savais, mais cela me fait plaisir aussi de la partager avec tous.

Sur les stations d'épuration où il y a des problèmes, Philippe pourra compléter parce que c'était lui qui avait avant la commission eau, sachez qu'on a été sans relâche, et ce n'est pas la seule, quand on a des signalements, ou même quand nous, on s'en aperçoit parce qu'on est quand même au plus près, on ne lâche rien. On en a fait des réunions. On a provoqué, on a accompagné.

On essaie, chaque fois, d'être au plus près des territoires et de ne rien lâcher. Mais après voilà, le territoire est maître chez lui. On peut les pousser, et on les pousse bien parce que des fois on met même des dates butoirs. On essaie vraiment d'accompagner au mieux pour que les décisions se fassent le plus rapidement possible pour l'intérêt du milieu.

Sur ce territoire-là, où il y a aussi des industries agroalimentaires qui sont connectées, on a même essayé de travailler avec elles pour faciliter les échanges, pour faciliter les conventions qu'ils avaient à mettre en place sur ce problème particulier.

Après, on ne va pas, je pense, faire…

Tu as peut-être des précisions à apporter, cher collègue, mais on ne lâche rien et chaque fois… Nous, cela nous tient à cœur. Imaginez les gens du SATE, ils travaillent en accompagnement, quand ils s'aperçoivent qu'il y a des dysfonctionnements dans une station, nous, plus vite c'est résolu, enfin plus vite on est tous gagnant. C'est le même couloir, les milieux naturels et les milieux aquatiques, au Département, c'est au même étage à Griffon. Ils travaillent tous main dans la main, et aussi les informations circulent les uns avec les autres.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Béatrix.

Philippe.

M. ALPY. – En complément d'information, dès 2015, lorsque nous nous inscrivons dans cette politique qui est optionnelle et qui a été rappelée, c'est vraiment en s'appuyant sur nos services qui ont une vision très fine des territoires tant sur l'alimentation en eau potable, puisqu'on participe à la mise en place du schéma d'alimentation en eau potable et on participe sur l'ensemble des EPCI de l'époque à un travail très fin, pédagogique, avec nos services, avec les services de l'Etat, l'ARS, la DDT, la DREAL. On fait des soirées complètes d'animation pour rappeler les manquements, y compris alimentation en eau potable, et bien sûr les difficultés qu'on a pointées du doigt avec l'agence de l'eau sur les stations d'épuration.

Ce territoire n'y échappe pas, sauf que je rappelle : en 2015, ce territoire refuse. Il y a 2 EPCI, et pendant 2 ans, il y a un gel au niveau de la gouvernance pour s'approprier véritablement les sujets qui sont majeurs et à porter. C'est toujours regrettable. Il n'y a pas d'excuse, simplement Géraldine, ma collègue, connaît encore mieux que moi les réalités de ce territoire, mais on est un certain nombre impliqué sur ce territoire.

Béatrix l'a dit, on le vit. Je suis Président de la CLE. On rappelle à l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, un territoire, et Jean-Claude GRENIER serait dans cette Assemblée pour le citer, il essaie de convaincre son territoire pour un transfert de compétence eau et assainissement. Car en effet des collectivités seules et isolées ne peuvent pas assumer l'assainissement, son coût. Il faut véritablement qu'on se mobilise à l'échelle des bassins.

C'est un débat permanent, national, mais nous, nous étions convaincus et nous avons fait cette animation et dans l'accompagnement. Nous avions inscrit, souvenez-vous l'agence de l'eau intervenait à 60 % sur les études de transfert de compétence eau et assainissement, et le Département mettait 20 %. Et cela, pour les communautés de communes qui se sont inscrites dans la démarche. Ce n'était pas loin de 1 M€ d'investissement pour la recherche, le capital patrimonial de tous ces réseaux existants, etc., et puis surtout la prospective pour ces territoires. C'était véritablement une aide majeure à l'accompagnement et le territoire s'est inscrit dès 2015 dans cette volonté d'accompagner les territoires.

Je ne me prononce pas sur ce qui est à payer ou pas à payer, ce n'est pas l'objet. Il y a une pollution au milieu. Elle est constatée, elle est partagée. C'est regrettable. Cela ne va pas assez vite, c'est toujours regrettable. On est là, nous, plutôt dans l'action pour essayer d'aller plus vite sur la protection des milieux, sur aussi dans l'intérêt général une eau de qualité pour les générations futures et déjà pour le quotidien des populations.

Mme la PRESIDENTE. – Merci. Beaucoup d'explications, beaucoup de choses de faites, avec une volonté politique forte. Je rappelle que ce ne sont pas des compétences obligatoires, c'est important de le dire dans le débat. Vous l'avez dit en préambule, mais il ne faudrait pas qu'au fil de la discussion, nous devenions la collectivité qui ne fait pas appliquer la réglementation. Il faut être très clair par rapport à cela.

Et puis, il y a la libre administration des collectivités. Qu'on soit d'accord ou pas, il en est ainsi.

En tout cas, tout ce que fait le Département vis-à-vis de l'eau, l'assainissement, les espaces naturels sensibles, la couverture de l'ensemble du territoire, avec les EPAGE, les syndicats, etc., cela prouve bien la volonté et la capacité que le Département a de prendre en compte toutes ces problématiques que nous essayons de gérer bien évidemment avec les collectivités concernées : les EPCI, quand il y a eu transfert de compétence ; les communes, quand il n'y a pas de transfert, ce qui peut poser aussi problème.

Je crois qu'on n'aura peut-être pas la lisibilité voulue au vu de ce qui se déclare par rapport à certaines interventions parlementaires.

Voilà. Je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à la majorité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

Le dernier pour ce soir, puisqu'on est dans le prolongement, avec l'espace rural et périurbain.

Marie-Paule, tu as la parole.

N° 304 – Espace rural et périurbain – Budget primitif 2024

Mme BRAND, Rapporteur

Mme BRAND. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Marie-Paule.

Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci, je vais essayer d'être synthétique.

Sur la politique agricole, il demeure ce désaccord qui faisait l'objet de débats et je remercie Marie-Paule avec qui on échange calmement, sereinement, sur les sujets qui nous opposent.

Dans le développement des circuits alimentaires de proximité au service de la diversification agricole, le sentiment est que les efforts ne vont pas dans le sens d'une véritable volonté de diversification agricole. Je pense aux agriculteurs en légumes, aux petits fruits et arboriculteurs. Il y eut une agriculture de ce type largement plus importante dans le Doubs à une époque, et le changement climatique doit nous faire réinterroger tout cela.

Dans ce PAAI, dans notre politique agricole, il y a peu de lisibilité sur la volonté de développer ces agricultures différentes.

J'entends le message, on se concentre sur ce qui est la ressource traditionnelle de notre territoire : les produits laitiers, la ressource en viande. C'est vrai que c'est très bien. Si on l'a, utilisons-la et faisons-la marcher dans nos circuits alimentaires de proximité. Certes ! Mais il faudrait réussir, par ces circuits alimentaires de proximité, à promouvoir une agriculture un peu différente dans le but de se diversifier. C'est vraiment le gros manque pour la politique agricole pour nous, au Département du Doubs et donc nous voterons contre ce rapport 304.

Je voudrais faire une petite parenthèse, Mme la Présidente. Je vais prendre mon bâton de cantonnier et je voudrais vous parler de pâtes : les pâtes des Juju Pasta à Torpes, sur mon canton. C'est admirable, parce qu'ils se sont cassés la tête pour aller chercher des farines de blé dur, du blé poulard, je ne connaissais pas, l'ancêtre du blé dur, en Haute-Saône, dans le Doubs. Ils ont créé des pactes avec des agriculteurs qui ont fait pousser des parcelles pour eux. C'est une goutte d'eau dans la mer de la diversification, mais cela compte quand même.

Ils font cela vraiment avec passion et amour.

Ils font des tas de pâtes avec des tas de parfums différents et des formes différentes, et ils fournissent beaucoup les collèges du Département du Doubs, un peu moins ces derniers temps parce que c'est sûr l'inflation est passée par là et les budgets se sont resserrés. Mais quand même, je voudrais faire un appel pour les Juju Pasta car ils avaient développé un partenariat avec pas mal de collèges pour faire des pâtes à lasagnes aux dimensions directement des plats des cuisiniers, ce qui permettait de gagner beaucoup de temps en cuisine pour nos restaurateurs, nos cuisiniers départementaux. Et aujourd'hui, ils sont un peu en berne, comme toutes les productions très locales d'ailleurs sur les marchés ou autres.

La consommation a chuté d'un coup parce que les finances ne sont plus forcément au rendez-vous dans les foyers qui, en sortie de Covid, s'étaient précipités sur les marchés, la production locale, etc. Donc là, il y a le deuxième effet.

J'appelle vraiment à ce qu'on se repasse le message. Ils sont sur la plateforme Agrilocal. Ils fournissent. Il faut repasser le message. Des producteurs de pâtes locales, biologiques, 100 % franc-comtoises, il y en a très peu sur le territoire et cela vaut la peine de valoriser cette initiative.

Je voulais juste faire cette petite parenthèse sympathique pour parler de diversification.

Mme la PRESIDENTE. – Merci.

Marie-Paule.

Mme BRAND. – Je vais juste répondre brièvement parce qu'on ne va pas rallonger les débats.

Par rapport à Juju Pasta, en effet, on connaît très bien parce qu'ils sont inscrits sur Agrilocal. Pour les collègues qui ne connaissent pas, c'est la transformation et la fabrication de pâtes et donc nous avions fait une visite avec l'opération « Au pré de la ferme ». Nous étions allés visiter Juju Pasta courant de l'année 2023. Ils travaillent déjà avec certains collèges et cela se passe très bien.

Au niveau de la diversification, on en a déjà parlé longuement, le souhait du Département est forcément d'encourager la diversification, mais je pense que le but aussi est de bien en vivre. Je pense que lancer des nouvelles productions, le maraîchage par exemple, cela sous-entend aussi de dégager un revenu convenable.

Pour témoigner de la volonté du Département, je vais simplement l'appuyer sur quelques éléments : on parlait du PAAI tout à l'heure. Dans le PAAI, en effet, il y a un axe important sur la diversification, mais encore faut-il qu'il y ait des candidats à la diversification aussi.

On a fait des réunions maraîchage avec notamment, on parlait tout à l'heure de la restauration scolaire, et justement on a fait 3 réunions maraîchage pour voir comment on pouvait aussi travailler et du coup cela permet de conforter ces producteurs pour l'approvisionnement des collèges.

Je l'ai dit tout à l'heure, on va axer aussi au niveau de l'eau, au niveau des économies d'eau, on peut aussi axer notre travail par rapport à cela et cela veut dire aussi encourager ces producteurs.

Et puis, on a un partenariat avec la SAFER. Donc aussi à travers ce partenariat, on encourage aussi de nouvelles installations, y compris à travers les pâtes.

Je pense que nous sommes dans un département où l'élevage laitier marche bien, peut-être pas trop bien mais nous avons des productions agricoles qui fonctionnent bien. Mais je pense qu'il y a de la place pour tout le monde largement.

Mme la PRESIDENTE. – Merci.

Je n'aurai pas de pâtes à vous offrir ce soir, même si elles sont délicieuses, je confirme. Je les connais, et elles sont très bien.

Ce que je vous propose, on met le rapport aux voix, ensuite on va interrompre nos débats pour ce soir, et donc on reprendra demain matin à 9 h 30.

Je vous avais dit qu'on poursuivrait un peu aujourd'hui. 20 h 50, cela me semble raisonnable. On a passé beaucoup de rapports. Il y a eu de bons débats. Il ne faudrait pas que la fatigue nous amène à être un peu moins vigilants concernant les dossiers.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 12 voix contre.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 20 h 50)

Séance du 19 décembre 2023

Mme la PRESIDENTE. – Je vous propose de reprendre notre séance. Bonjour à toutes et à tous.

On va commencer par faire l'appel.

(Mme la Présidente procède à l'appel des Conseillers départementaux par ordre alphabétique).

Sont excusés Priscilla BORGERHOFF qui donne pouvoir à Jean-Luc GUYON, Damien CHARLET qui donne pouvoir à Christine COREN-GASPERONI jusqu'à son arrivée, Denis LEROUX qui donne pouvoir à Jacqueline CUENOT-STALDER, Albert MATOCQ-GRABOT qui donne pouvoir à Magali DUVERNOIS, Serge RUTKOWSKI qui donne pouvoir à Marie-Laure DALPHIN.

Sont excusés aussi le Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX, la Présidente de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Doubs, Manuela MORGADINHO, Philippe MONNET, le Président de la Chambre interdépartementale d'agriculture, et Jean-Luc QUIVOGNE, le Président de la Chambre de commerce et d'industrie.

Je salue la présence du Payeur départemental, Guy LORENZELLI, fidèle à nos travaux, et bien évidemment la presse et l'ensemble des collaborateurs ici présents.

Sans plus tarder, nous nous sommes arrêtés hier soir, me semble-t-il, au rapport tourisme et je passe la parole à Béatrix LOIZON, notre Vice-présidente.

N° 305 – Tourisme – Budget primitif 2024

Mme LOIZON, Rapporteur

Mme LOIZON. – ***Présentation du rapport***.

Voilà un résumé de notre politique touristique, mais je pourrais vous en parler encore plusieurs heures.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Mme la Vice-présidente, merci Béatrix.

Je passe la parole à Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Merci pour cette belle présentation. Voir que le tourisme est varié dans le Doubs, c'est une très belle chose. Simplement une petite information, nous nous tenons prêts au niveau de l'agglomération pour relayer et que vous nous relayez aussi la capitale française de la culture. Nous travaillons avec les offices du tourisme, donc je pense que le Département peut aussi être un relais important pour un tourisme culturel. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Sans problème, puisque nous l'avons évoqué hier. On l'a cité hier, on l'a évoqué hier. On a dit notre participation déjà de 40 000 € qui, me semble-t-il, seront les bienvenus puisqu'on va commencer par la saison numérique, ce qui vous permettra de bien séquencer à partir de là votre pas de côté puisque c'est comme cela que vous l'intitulez. Donc bien évidemment que cet événement majeur sur le Pays de Montbéliard fait partie du tourisme, une autre forme de tourisme puisque là on y retrouvera le tourisme économique, patrimonial, culturel, associatif, l'ensemble des tourismes, gastronomie aussi.

Je n'oublie pas bien évidemment la gastronomie que nous pouvons découvrir sur le Pays de Montbéliard. Comme cela commence un peu avant le Pays de Montbéliard, j'avais omis de mettre en avant cette gastronomie mais bien évidemment tout sera fait pour que l'ensemble du territoire soit irrigué.

Je ne vois pas d'autre question, je vous propose de mettre le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons au rapport 306, Philippe ALPY.

N° 306 – Economie – Budget primitif 2024

M. ALPY, Rapporteur

M. ALPY. – ***Présentation du rapport***.

Voilà, Mme la Présidente, présenté ce rapport, qui vous tient plus qu'à cœur et je crois que dans le dialogue avec les territoires, vous avez mesuré l'attente et la volonté des territoires de se réapproprier avec le Département cette belle politique.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Philippe.

Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci pour cette présentation très synthétique.

Je voudrais vous parler de 2 concepts d'intervention qui pourraient s'appliquer au champ économique qu'on ouvre cette année avec cette compétence que l'on prend en dehors du champ obligatoire, 2 concepts qui visent à redynamiser le rural, tout en ne faisant pas que du développement économique privé mais aussi du développement social.

Je voudrais vous parler d'un premier concept qui s'appelle les 1 000 cafés. Si cela intéresse quelqu'un, c'est 1000cafes.org. Il y a un site Internet très bien fait, qui est intéressant. C'est une méthodologie qui, je cite, « souhaite contribuer à redynamiser les communes de moins de 3 500 habitants en rouvrant des commerces de proximité sous forme de cafés multiservices ». Il y en a un d'ailleurs qui va ouvrir en 2024 à Mercey-le-Grand.

Du côté multiservices, c'est vraiment un atout. En termes de viabilité économique, cela peut permettre plus facilement de retrouver un équilibre puisque c'est cela le grand enjeu de ces petits commerces ruraux, mais surtout dans les territoires ruraux, on ne manque pas que de services mais de plusieurs.

Il y a une liste incorporable dans ce genre de cafés. Ce sont les services socles : café-bar, restauration traditionnelle ou snack, animation culturelle ou musicale, ou même réunion associative. Des services essentiels sont greffables à ce genre d'initiatives : l'information touristique, le point presse relais national local, le relais postal, service colis, le retrait d'argent, ce sont des choses qui sont aussi possibles et promues dans ce modèle-là, le point d'accès informatique, le point d'accueil entretien vélo. Je cite toute la liste, mais tout cela se fait aussi dans le temps avec les énergies sur les territoires, on en a bien conscience.

Une autre démarche, régionale celle-là, portée par le Générateur Bourgogne Franche-Comté, generateurbfc.fr. Cela rassemble 6 acteurs locaux du développement territorial. On la connaît bien cette action puisqu'elle a abouti 2 fois dans le Doubs, pas tellement en milieu rural, à Maîche et à Pontarlier, à la recyclerie Re Bon et la Marmite Solidaire, que vous devez connaître. Mais il existe d'autres exemples ailleurs en région où l'implantation s'est effectuée en milieu rural. C'est intéressant, et sur leur site Internet, il y a même l'avis du territoire sur l'activité Marmite Solidaire de notre Directeur territorial des solidarités du Haut-Doubs.

Pour conclure, oui il faut redynamiser nos territoires ruraux.

Oui, nous saluons les entrepreneurs qui courageusement vont implanter leur commerce, et nous avons déjà soutenu au travers de quelques votes ces initiatives.

Oui, le Département doit aussi œuvrer dans l'aménagement du territoire rural.

Cependant, nous pensons qu'avec 1 M€ par an sur cette thématique, nous aurions pu conjuguer redynamisation multiservices et développement humain. C'est sans doute plus compliqué d'être un guichet à aide à l'investissement.

3 M€ sur une compétence non obligatoire, est-ce vraiment une priorité ? La question se pose légitimement, au regard des débats que nous avons eus hier sur les solidarités sociales.

Oui, c'est un effort de reprendre cette compétence économie. C'est aussi rajouter une petite couche au millefeuille. Nous verrons bien tout l'intérêt de cette prise de compétence aujourd'hui, mais au regard des enjeux sociaux de l'année qui s'annoncent devant nous, nous pensons quand même que le sens des priorités aurait dû plus nous faire diriger ces crédits-là ailleurs.

Mme la PRESIDENTE. – Je rappelle simplement que vous mettez en opposition 3 M€ en AP contre des millions et des millions puisqu'on parle de 62 % sur les solidarités sur un budget de 669 M€.

En même temps, pardonnez-moi l'expression, vous évoquez ce que nous pourrions faire en plus de ce qui est déjà prévu. Mais je vous rassure, il n'y a pas à basculer parce que le système qui a été mis en place, travaillé avec chaque territoire, chaque EPCI, chaque partenaire, se décline sur le dernier commerce puisque c'est cela que vous avez évoqué par rapport aux 1000cafes.org que nous connaissons bien puisque le projet de Mercey-le-Grand, on l'a entre les mains, simplement il a été fait avant que nous prenions la décision.

Je rappelle : une intention au mois de juin, une validation au mois de septembre, et les premières inaugurations au mois d'octobre. On ne peut pas faire plus vite pour se caler sur un système qui était indispensable, et là on parle vraiment du dernier commerce de proximité. J'en ai 2 en tête parce qu'on en a inauguré 2 : un Market à Villars et la boucherie à Montécheroux. Ce sont les 2 premiers cas.

On a bien évidemment d'autres dossiers qui sont je ne veux pas dire en attente, mais en instruction. Au cours de ces inaugurations, les personnes ont bien évoqué que sans l'aide du Département, les dossiers ne se seraient pas faits parce que les banquiers ne suivaient pas, parce qu'il n'y avait pas suffisamment. On va très largement et sur l'équipement et sur ce qu'ils ont à mettre en place, donc je pense que là cela a vraiment été quelque chose d'important.

Sur la destination des 3 M€, je serai très claire avec vous, c'est une nouvelle politique suite à la loi 3DS, qui n'est pas une partie du millefeuille parce que si vous évoquez la politique régionale qui a été mise en place, il n'y a pas d'aide directe sur le petit commerce de proximité. Donc il faut qu'on soit juste dans le propos.

J'ai regardé avec attention justement les débats au Conseil régional puisqu'il n'est pas question d'être en opposition, mais d'être en complémentarité pour que les projets puissent se faire, il ne vous a pas échappé que le conventionnement cousu main de chaque territoire du Département du Doubs ne correspond pas du tout au règlement du développement économique de la région.

Je dois vous dire que quand sur un territoire, là nous sommes au-delà du commerce de proximité puisque c'est la politique complète du Département, elle n'a pas à aller chercher de validation de part et d'autre, c'est une politique volontaire, quand on arrive à créer plus de 200 emplois sur une zone frontalière, je pense qu'on a bien fait d'y aller. Je rappelle quand même, on va sur 50 000 € maximum, mais cela peut faire la différence et cela incite aussi les différents partenaires à être aux côtés de l'entreprise.

Ce qui est intéressant aussi, c'est que quand on signe des conventions telles que celles-ci puisqu'elles sont pratiquement toutes signées, cela nous permet d'avoir un panel aussi du territoire. Et ce panel, on le partage aussi avec la CCI puisque nous avons nous-mêmes signé une convention qui là aussi va chercher bien en amont la reprise. Car vous savez très bien que quand une entreprise n'est pas transmise, elle a beaucoup de mal de rouvrir derrière.

Ce sont tous ces éléments qui nous permettent, me semble-t-il, d'avoir une action forte. Elle n'est pas que financière.

Je ne m'inscris pas dans le millefeuille, mais dans une politique volontaire possible suite à la loi 3DS. Ça, ce sont les commerces de proximité, et bien évidemment nous sommes en train de regarder, notamment sur Mercey-le-Grand, comment nous pouvons nous inscrire puisque le dossier a été engagé bien avant notre politique puisqu'il existe d'autres systèmes et c'est bien logique.

3 M€, je vous le dis, sur 669 M€ pour l'économie, pour le développement du territoire, pour des emplois je le rappelle aussi, quand je vois les personnes qui reprennent ces commerces de proximité, quelquefois ce sont des personnes aussi qui ont eu à un moment donné un trou dans la raquette, je pense qu'on est fier les uns et les autres.

En tout cas, je sais que vous n'aviez pas voté ce rapport en l'état.

Nous, nous poursuivons le chemin. Vous aviez dit que vous vouliez voir au fur et à mesure ce qui découlait de cette politique-là. Pour l'instant, et je pense que cela continuera crescendo, c'est plutôt une vraie réussite. Le partenariat que nous faisons avec les EPCI et le monde de l'entreprise, quel qu'il soit, c'est vraiment quelque chose de particulier.

Pour nous, c'est une bonne décision. Après, chacun bien évidemment, vous l'avez assez dit hier, a ses priorités. Pour nous, il n'y a pas d'opposition entre les solidarités et ce que nous avons fait dans le domaine économique, c'est bien une complémentarité de ce que nous pouvons faire en aménagement du territoire.

Magali.

Mme DUVERNOIS. – Ce n'est pas une remise en cause de l'intérêt d'aider au niveau des petits commerces dans le milieu rural. La problématique, encore une fois, c'est qu'on est sur de la fiscalité payée par les ménages pour aider de l'économie, alors que globalement on supprime les impôts économiques.

Vous comprenez bien que ce qui nous gêne au fond ici, ce n'est pas l'idée d'aider les petits à se développer, des petits commerces au niveau des milieux ruraux, mais c'est que ce sont les impôts des ménages qui vont aider à nouveau le monde économique et que, inversement, l'économie paye de moins en moins d'impôts. Quand je dis « l'économie », bien évidemment, ce ne sont pas les petits artisans et commerçants qui eux payent bien, mais toute l'optimisation fiscale qu'il peut y avoir.

On est dans une vraie ambiguïté, et encore une fois, ce n'est pas l'intérêt d'aider, c'est juste que cela nous gêne.

Mme la PRESIDENTE. – C'est une philosophie qui est différente de la nôtre, vous l'avez évoqué hier en long et en large. J'entends. Après, ne nous faites pas des propositions pour aider d'autres commerces quand, sur la philosophie, vous n'êtes pas d'accord. Je dis simplement cela. On met en avant des systèmes qu'on pourrait prendre, alors que vous n'êtes pas du tout d'accord sur la philosophie.

C'est très clair. Nous poursuivrons cette politique économie et de proximité que nous avons mise en place au mois de juin parce qu'elle porte ses fruits.

Je mets donc le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à la majorité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

Nous passons au rapport 307, Marie-Paule.

N° 307 – Laboratoire vétérinaire départemental – Budget annexe 2024

Mme BRAND, Rapporteur

Mme BRAND. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Marie-Paule.

Concernant le laboratoire, je ne vois pas de prise de parole. Je mets donc le rapport aux voix. On a un bel outil là qu'il faut continuer à, il faut même anticiper ce qu'on pourra faire avec cet outil dans les années à venir.

Pas d'opposition. Pas d'abstention. Le rapport est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La troisième commission est terminée.

Nous repartons avec le rapport 401, Olivier.

N° 401 – Relations publiques – Budget primitif 2024

M. BILLOT, Rapporteur

M. BILLOT. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Olivier.

Pas de prise de parole ? Non. Pardon ?

Mme COREN-GASPERONI. – *(Intervention hors micro inaudible)*

Mme la PRESIDENTE. – On est sur le rapport, oui. Vous voulez intervenir ou pas ? Il faut vous manifester.

Je vous donne la parole.

Mme COREN-GASPERONI. – Merci. Comme c'était Damien qui devait intervenir et que finalement il arrive plus tard, je suis en train de reprendre un peu son argumentaire, donc j'étais un peu à la fois avec vous et un peu à côté.

Mme la PRESIDENTE. – J'espère que vous êtes suffisamment avec nous !

Mme COREN-GASPERONI. – Il n'y a pas de souci.

Dans le cadre des relations publiques, nous regrettons que les élus de notre groupe ne soient pas informés des refus des demandes autant des associations que des collectivités. Souvent, nous sommes interrogés sur des refus qu'ils ont reçus de la part du Département, et on n'a pas les éléments, alors qu'on a beaucoup de doubles de courriers chaque fois que c'est accordé. Donc, on regrette, quand ce sont des refus, qu'on ne le soit pas de la même façon, car pour nous, c'est un peu compliqué de répondre quand on n'a pas les arguments.

Une petite remarque par rapport à la communication qui a été faite avec les livres pour les élèves de 6ème. On a commencé à distribuer ces livres dans les collèges de nos cantons, et nous avons été interpellés par des responsables de collèges sur les 2 supports de communication du Département qui accompagnaient les livres : le premier était un feuillet double, comme chaque année, à remettre aux élèves avec le livre, et le second, c'est une couverture qui entoure le livre et qui comporte quasiment les mêmes textes que dans le feuillet, avec en plus votre édito, Mme la Présidente, qui est inséré en première page du livre et reprenant mot à mot celui qui est sur cette couverture. Plusieurs autres articles tels que celui sur les Jeux Olympiques sont les « copier−coller » de ceux du feuillet.

Il est normal que la politique du Département au sein des collèges soit expliquée aux élèves et surtout aux parents. Mais n'y a-t-il pas, cette année, une dépense un peu inutile avec l'impression de ces 2 documents qui buggaient ?

Je précise bien que ces remarques nous ont été faites par des membres de direction de collèges, qui sont conscients d'une dépense inutile de la collectivité et d'un mauvais message pour la protection de l'environnement, puisque l'un des 2 documents finira obligatoirement dans une poubelle, ou espérons-le dans un container de récupération de papier. Et il est fort probable qu'un certain nombre de parents aura la même réaction que les personnels des collèges.

Mme la PRESIDENTE. – Je crois qu'il y a 2 choses, mais comme vous avez distribué les livres et que vous avez grand plaisir à les distribuer, je pense qu'on sera d'accord. Il y a 2 choses : il y a le petit feuillet, qui est à destination de l'ensemble des collégiens. On en profite, quand on vient remettre les livres aux 6èmes. Donc, il ne peut pas y avoir double communication parce que, en général, on a une communication avec une lisibilité qui s'adresse à l'ensemble de nos 26 000 collégiens.

Ensuite, sur le petit feuillet, la couverture que vous évoquez, le livre est à garder par les jeunes, par nos jeunes 6èmes.

Oui, je sais de quoi on parle, bien évidemment, je les ai distribués tout comme vous.

Et ça, on ne peut pas le faire imprimer par l'éditeur donc c'est une couverture qui est faite, qui fait partie du packaging et il me semble que c'est important que les jeunes aient en direct, avec leur livre, comme on avait antérieurement, il y a très longtemps, un petit mot de l'institution qui nous remettait un livre en fin d'année, qui précisait un peu l'ambition de tout cela.

Sur le refus des associations, c'est sur le monde associatif, c'est bien cela que vous avez évoqué ?

Je vous redonne la parole pour qu'on ait des exemples bien précis, parce que j'aime bien savoir de quoi on parle. S'il faut s'améliorer, on va le faire. Il y a sûrement une explication à tout cela. Dites-moi.

Mme COREN-GASPERONI. – Par exemple, je me suis trouvée une fois au conseil municipal d'Hérimoncourt où je vais tout le temps, et j'ai entendu un débat concernant cette fameuse subvention que la commune d'Hérimoncourt attendait. Il y a eu une discussion en la matière. A tort ils l'attendaient, mais enfin, c'est quelque chose qui est revenu sur la table du conseil. Et moi, je me trouve dans le public et je me dis : « Tu n'as pas tous les éléments », et après c'est compliqué. En plus, je suis allée dans votre sens pour défendre la raison pour laquelle ils ne pouvaient pas l'avoir. Mais on se trouve un peu… On ne sait pas quoi répondre, ou on ne répond pas forcément les choses convenablement.

C'est vrai qu'on a toujours copie de ce que vous accordez, mais on n'a pas les copies des refus. C'était simplement pour ne pas être un peu gêné ou ne pas donner la bonne information quand on est...

Mme la PRESIDENTE. – Puisque vous voulez porter avec nous la politique publique, ce qui est bon comme ce que nous refusons, si vous voulez porter, en général c'est moi qui fais les refus, l'ensemble des refus aux collectivités, il faudra vous armer parce qu'il y a des choses que vous auriez peut-être attribuées et qui sont refusées parce que cela n'entre pas dans le cadre.

Ce que vous évoquez là, je pense qu'il y a eu au moins 5 discussions, c'est un problème d'accès sur une départementale. Vous ne me l'avez pas évoqué, mais comme ce courrier est récurrent, je pense que c'est cela dont vous parlez. Mme le maire était parfaitement au courant. C'est quelque chose que nous avons décidé tous ensemble ici. Donc quand vous ne le voyez pas dans les rapports, c'est que cela n'entre pas dans la politique décidée ici.

Quand il y a vraiment des choses à la marge où on ne peut pas abonder, vous savez qu'il y a un fonds doté de 25 000 €, mais où minorité et majorité nous siégeons ensemble pour trouver une solution sur des dossiers qui sont intéressants mais sur lesquels nous ne pourrions pas, par rapport à la politique votée, y aller.

Je pense que les refus, on va les garder parce que vous allez vous mettre dans une situation qui ne sera pas très confortable et on ne peut pas vous expliquer toute la déclinaison d'un refus, quand on a déjà fait un premier courrier, un deuxième, un troisième et que dans une autre collectivité, cela revient en boucle parce qu'on aurait souhaité autrement. Mais il faut, là, aller à destination des bonnes collectivités pour avoir les moyens afférents à ces demandes.

Comme je vous le dis tout le temps, nous, nous avons nos politiques publiques. Vous en votez avec nous ; d'autres, on n'est pas tout à fait d'accord, donc soit vous votez contre soit vous vous abstenez, c'est le jeu de la démocratie. Après, une fois que c'est validé, on applique bien évidemment les règlements.

Mais il n'y a pas d'appréhension spécifique par rapport à telle ou telle chose. On a un règlement, et quand c'est un bon projet mais qu'il n'entre pas forcément dans le cadre, on essaie toujours de le passer. En général, c'est Claude qui siège avec nous pour le fonds spécifique. Tu vois de quoi je parle ? Ou Magali. Ce sont des dossiers qu'on passe comme cela. Mais là, c'est un gros dossier de fond qui n'a rien à voir avec un refus pour une subvention.

Mme COREN-GASPERONI. – Damien aurait peut-être eu d'autres exemples à donner, toujours est-il que moi, celui-là, c'est un que j'ai gardé parce que j'étais un peu plus concernée. En plus, je suis allée dans votre sens.

Mme la PRESIDENTE. – Je le sais.

Mme COREN-GASPERONI. – Il n'y avait pas de souci.

C'est récurrent. Et puis, j'en entends encore parler, donc maintenant que j'ai les éléments plus concrets, je peux expliquer la position du Département. Mais parfois, on est un peu gêné.

Mme la PRESIDENTE. – Après, dans un conseil municipal en général les membres qui sont dans la salle sont là pour écouter et ne prennent pas la parole, sauf s'ils y sont invités. Donc, auriez-vous eu la parole même avec les éléments ? Je ne pense pas.

Mme COREN-GASPERONI. – Non, mais après, vers la fin.

Mme la PRESIDENTE. – En deuxième coup, M. KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Pardon, juste un commentaire sur le VDD. Vous vous souvenez, on avait beaucoup questionné sur le coût, l'impact, etc., le fait de le distribuer dans toutes les boîtes aux lettres. Moi, je voudrais juste témoigner qu'on a conscience que tout cela a un coût environnemental et financier. Cela étant dit, depuis qu'on le distribue massivement dans les boîtes aux lettres, cette information institutionnelle est à mon avis essentielle pour mieux faire connaître le Département dans ses compétences, etc.

J'avais de la chance, j'avais ma petite tête dans une bulle sur ce numéro-là, donc beaucoup de gens m'en ont parlé, et je dois dire que beaucoup plus qu'à l'habitude, quand on a des paroles d'élus, etc. Donc j'ai ressenti autour de moi en tout cas que la communication massive du VDD avait été efficace et permettait de mieux faire parler du Département du Doubs et de ses compétences.

Mme la PRESIDENTE. – C'est bien pour cela qu'on a souhaité le distribuer dans toutes les boîtes aux lettres, parce que tout le monde ne va pas sur les réseaux bien évidemment, et d'autres collectivités font la même chose que nous, sauf qu'ils donnent peut-être un peu moins la parole aux autres. Je veux le signaler aussi, parce que c'est important.

C'est vraiment la collectivité départementale qui est représentée avec l'ensemble des élus.

Je mets le rapport au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons au rapport 402, Romuald VIVOT.

N° 402 – Modernisation de l'action publique – Budget primitif 2024

M. VIVOT, Rapporteur

M. VIVOT. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Romuald.

Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Merci Mme la Présidente.

Je profite de ce rapport, notamment du crédit de 10 000 €, par rapport aux 2 rapports développement durable et femmes hommes qui sont normalement présentés au début de chaque session budgétaire. C'est vrai que c'est surtout un exercice rédactionnel, administratif, mais cette année plus particulièrement, je pense que le rapport égalité femmes hommes revêt une importance d'autant plus cruciale que l'on sait l'accroissement de la pauvreté et que celle-ci touche surtout et en priorité les femmes.

Je rappelle, nous avons tous dans nos communes ou autres participé à des actions de la Banque alimentaire. Son président nous rappelait que plus de 28 % des personnes touchées par la pauvreté sont des mères isolées, plus de 25 % sont des femmes isolées.

Des fois, loin des discours, il y a une réalité tenace, ce sont les femmes qui sont majoritairement précaires dans notre département, mais plus généralement en France. Pourquoi ? Parce qu'on se rend compte que ce sont elles qui subissent souvent le temps partiel, que malgré tout le travail fait par les entreprises d'insertion, il y a des blocages, des freins au travail des femmes, et notamment par exemple toutes les problématiques de garde d'enfants.

Ne prenez pas cela comme une critique ou autre, c'est véritablement, je pense que c'était un moment politique où on pouvait encore une fois dire haut et fort que la précarité touche prioritairement les femmes et que, dans le cadre d'une politique d'égalité femmes hommes, c'est avant tout cette pauvreté qu'il faut combattre.

Mme la PRESIDENTE. – Pardonnez-moi mais sauf à ce que j'aie une divergence d'approche, ce rapport on l'a fait en juin. Donc, me semble-t-il que, en fonction du rapport qui a été présenté, on a échangé au mois de juin. Renvoyer les rapports, avec les temps règlementaires depuis juin, pour revenir maintenant, je pense que ce sera beaucoup plus constructif de pouvoir le réaborder sur l'année 2024, là où nous aurons sans doute des paramètres différents au vu de l'évolution de ce qui se passe dans la société.

Ce n'est pas du tout le fait de faire abstraction d'un rapport, dont acte, mais nous avons jugé, et je pensais que vous le partagiez avec nous, qu'un rapport de juin, remettre un rapport quelques mois après pour ne pas avoir énormément de différentiels n'était peut-être pas indispensable. De toute façon, on le fera sur l'année 2024, il n'y a pas de souci. L'engagement est là.

C'est l'explication.

On ne va pas multiplier non plus. Vous avez d'ailleurs très bien dit, en préambule, qu'on était dans du rédactionnel. J'essaie de temps en temps d'épargner aussi à l'ensemble de nos collaborateurs un rédactionnel qui vient d'être fait et sur lequel nous n'aurions pas beaucoup d'éléments complémentaires à apporter au vu de 3, 4 mois.

M. KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci.

Concernant le rapport 402, on s'est attardé sur le chapitre piloter, contrôler et évaluer.

On a commencé par le comparer avec le rapport de l'année dernière. En 2023, premier item, on a accélération de l'outillage. L'outillage, piloter, contrôler, évaluer, donc outillage de pilotage, de contrôle et d'évaluation. Donc, en 2023, accélération de l'outillage quand, en 2024, cela devient achèvement de la refonte de l'outillage.

Nous en déduisons donc, Présidente, qu'en 2024 vos nouveaux outils d'évaluation seront achevés, et que vous ayez décidé une refonte de ces outils en 2015 ou 2021, dans les 2 cas, cela aura quand même pris un peu de temps.

Deuxième item : renforcement du contrôle des organismes satellites, poursuite du renforcement des contrôles des satellites en 2024.

Tout comme pour l'accélération de l'outillage, nous ne savons pas concrètement à quoi cela correspond et ce que vous appelez le contrôle des satellites.

L'évaluation des satellites est pourtant très importante pour une collectivité départementale qui noue des relations avec une multitude d'acteurs du médico-social et du social et dieu sait que la période est difficile.

Vous vous rappelez qu'en juin, nous nous étions alertés du retard pris dans les renégociations des nouveaux CPOM, contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour ceux qui nous écoutent, et ces CPOM sont très clairement des outils d'évaluation, de contrôle et de pilotage précieux. Ils fixent des objectifs financiers et de qualité, ils engagent la transmission d'informations et ils donnent lieu à des dialogues de gestion. Notre collectivité et notre partenaire pourront veiller l'un sur l'autre à ce que la mission d'intérêt public soit correctement faite.

Nous voyons rarement, pour ne pas dire jamais, les CPOM et nous n'avons aucune connaissance des teneurs des négociations ni aucune trace des dialogues de gestion. C'est relativement obscur pour nous. A défaut d'élément, on s'est quand même posé la question qui dans nos agences sont aux prises avec les CPOM ?

En regardant l'annuaire interne de la collectivité, les offres d'emploi et les fiches de poste sont clairement indiquées, avec les arrivées et les départs dans la collectivité.

2 intitulés de postes nous semblent très liés avec les CPOM : contrôleur de gestion et tarificateur gestionnaire d'établissement. Ils ont à peu près la même fiche de poste et les mêmes missions. Combien sont-ils ? Où sont-ils ? Quand sont-ils arrivés en poste ?

Nous en avons identifié 3 à la DMAP, Direction de la modernisation de l'action publique, qui sont arrivés respectivement en février 2020, juillet 2020 et août 2023.

4 à la Direction de l'autonomie, arrivés en juin, juillet et 2 en septembre 2023, c'est donc très récent, cette année.

1 à la Direction enfance famille, arrivé en juin 2023.

Sur 8 postes, 6 sont arrivés il y a moins de 6 mois. Cette équipe est donc toute fraîche si je puis dire. Aussi, profitons-en pour leur souhaiter la bienvenue.

Il existe bien sûr dans les 3 directions citées des responsables en poste depuis bien longtemps. Mais ces mouvements massifs posent tout de même une question sur la continuité et l'intensité de notre animation des CPOM. Cela pose également la question de la difficulté dans laquelle doivent se trouver ces agents à ces postes.

Lisons leurs missions principales, donc là c'est vraiment la fiche de poste :

Le chargé de tarification et de contrôle assure la gestion d'un portefeuille d'établissement et met en œuvre la politique départementale en veillant à une gestion équilibrée des demandes des structures, en cohérence avec les moyens financiers accordés par la collectivité.

Administrativement, cela paraît relativement neutre, mais on peut faire l'hypothèse qu'en des termes plus concrets, l'exercice de ces agents est de veiller à tarifer au plus bas.

Nous imaginons comme cela doit être compliqué quand on parle de tarifer un prix de journée pour des personnes âgées dépendantes, des enfants en grande fragilité ou des personnes en situation de handicap. Cela doit être dur et usant.

Saluons au passage ces agents et tous ceux qui vivent une souffrance éthique et qui reçoivent peut-être des injonctions paradoxales en cette époque, et tous ceux qui ont demandé de la qualité, de l'humanité et en même temps à qui l'on demande de rogner les coûts et de tirer sur les délais.

Ce n'est pas simple de piloter l'austérité quand on est élu. Mais ce n'est rien comparé aux difficultés vécues par ceux qui dans leur travail quotidien doivent la gérer. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Je me pose la question si je vais répondre à tout cela parce que nous, on parle de réorganisation. Si on réorganise, c'est pour que ce soit beaucoup plus efficient concernant les CPOM.

Et puis, les CPOM, on est 2 dans les CPOM, il y a 2 partenaires chaque fois. Quand on nous demande de faire un avenant parce qu'on n'est pas prêt et qu'on veut continuer encore à échanger et discuter ce n'est pas le Département, c'est le partenaire. Et pour information, malgré tout cela, il y en a encore un qui n'a pas signé le CPOM, vous voulez que je vous dise qui c'est ? Je fais abstraction, parce que je ne vais pas dans les autres collectivités. Mais renseignez-vous avant de nous poser des questions telles que celles-ci parce que je risque de vous mettre en difficulté par rapport à cela et ce n'est pas du tout l'objet.

Nous, on parle de réorganisation pour être efficient.

Je ne peux pas laisser dire ici. Car vous avez employé des mots très forts. Quand on réorganise, on ne parle pas d'injonction. L'injonction, cela veut dire qu'on fait faire tout et son contraire. Ce n'est pas ce qui se passe, me semble-t-il, dans l'ensemble des services. On a suffisamment de personnes et responsables et de personnes respectueuses de l'ensemble de nos agents pour qu'il n'y ait pas des injonctions du jour au lendemain. En tout cas, je n'en vois pas, et si tel était le cas, il faudra m'en informer pour que je puisse regarder directement avec notre Directeur général des services. Je pense que c'est important.

Sur la tarification, bien sûr que c'est important la réorganisation et la tarification. C'est ce qui amène à pouvoir évaluer les CPOM par rapport au corps même du CPOM dans sa constitution. Ils ont été validés la semaine passée, signés la semaine passée, rétroactifs depuis le 1er janvier 2023 donc je vous rassure, personne n'a rien perdu, en tout cas pour ceux qui les ont signés. C'était une demande. Cela se travaille. Il y a eu je ne sais combien d'allers et retours. Juliette, vous n'étiez pas là quand je me suis tournée tout à l'heure. Je parle aussi sous le couvert de celles et ceux qui ont beaucoup travaillé par rapport à cela.

Faites-nous confiance parfois sur les négociations que nous pouvons avoir avec les différents partenaires. Ils vous diront tous que ce n'est pas assez. Après, il faut pouvoir effectuer toutes les heures. On a longuement échangé hier par rapport à cela. On est allé sur la qualité de ces CPOM, donc pas seulement sur un prix, il faut que cela corresponde à des prestations.

Dans l'ensemble, comme tout le monde a signé sauf un partenaire, je pense que c'est une bonne négociation. Pour les avoir rencontrés personnellement lors d'une rencontre, on s'est aussi dit qu'au vu de l'évolution parce qu'il faut toujours s'adapter et vous savez que j'aime bien qu'on puisse s'adapter, s'il y a des paramètres en cours de route par rapport à des situations qui pourraient encore se dégrader du fait qu'il n'y ait pas assez d'intervenants pour effectuer les services à la personne, on regardera comment nous pourrons bien évidemment se mettre le plus près possible des besoins.

Les mots sont un peu forts. Je mets toujours cela sur la jeunesse et l'envie, mais à un moment donné, il faut quand même qu'on soit un peu rationnel par rapport à ce qui se passe dans la vraie vie. Les situations ne sont pas quand même… On ne vit pas dans Zola au niveau du Département. Les agents, ce n'est pas Zola, je voudrais quand même vous le dire une bonne fois pour toutes. Il faut arrêter avec cela.

De la pauvreté, on en parle tout comme vous.

Les conditions de travail, je pense qu'on a fait beaucoup d'efforts. Ce n'est peut-être jamais suffisant, mais seul le Département n'y arrivera pas non plus.

Il faut aussi un peu peser et qu'on puisse les uns et les autres essayer d'avancer parce que si je prenais acte de tout ce que vous me dites ici, cela voudrait dire que j'ai une méconnaissance totale de l'ensemble des collaborateurs du Département. Je pense que ce n'est pas cela du tout. Vous les voyez de façon ponctuelle, je pense les voir plutôt à de nombreuses reprises et quand ils ont quelque chose à dire, ils viennent me le dire et je pense que c'est important. Il y a aussi des organisations syndicales pour faire remonter tout cela, avec qui nous échangeons.

On va essayer de revenir sur le mois de décembre 2023 avec les conditions de travail des uns et des autres et les contractualisations qui sont faites avec les CPOM.

Mme DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Rapidement, ce qui a été dit, nous avons fait en effet ces 2 rapports au mois de juin, sauf que depuis le mois de septembre, on nous a alertés, nous les élus, notamment les associations caritatives, de l'explosion de la pauvreté.

Encore une fois, le but de l'intervention était de dire, loin des préjugés qui peuvent être parfois véhiculés et vous savez à qui profite cette idée de pauvreté et de gens qui sont des fainéants parce que c'est clairement des fois ce qui est dit dans certains propos véhiculés.

Mme la PRESIDENTE. – Pas ici !

Mme DUVERNOIS. – Pas ici. Je reprends, pas ici, par nous les élus, mais vous savez qui les tient et que ce sont des propos qui sont très rapidement véhiculés.

Je pense que nous en tant qu'élus, qui plus est élus départementaux qui gérons les solidarités sociales, c'est notre rôle.

Je profite de cette tribune, puisqu'il y a la presse et que nous sommes écoutés, pour dire que ce sont les femmes qui sont prioritairement touchées, notamment des femmes avec enfant. Je n'ai pas donné tous les chiffres : c'est plus de 28 % les mères isolées, mais arrivent très rapidement à 24 % les familles. Ce sont donc aussi les enfants qui sont touchés, et ces enfants qui subissent la pauvreté n'y sont pour rien, j'allais dire comme les adultes.

Je pense qu'il faut profiter de cette tribune politique pour réaffirmer les valeurs départementales, en disant que la solidarité s'applique et que loin des préjugés qui peuvent être véhiculés par certains, élus, nous faisons en sorte de réduire ces inégalités. Pas tout seuls, il y a les associations caritatives et je le rappelle, il y a aussi les entreprises d'insertion qui jouent un immense rôle pour lever tous les obstacles notamment à l'emploi.

Mme la PRESIDENTE. – Je pense, Mme DUVERNOIS, que je ne vous répondais pas sur la thématique de la pauvreté notamment vis-à-vis des femmes, on a suffisamment échangé hier concernant tous ces sujets de solidarité qui sont majeurs, cruciaux. Je répondais plutôt aux propos de notre collègue Raphaël KRUCIEN qui nous emmenait dans un monde que je ne connais pas au mois de décembre 2023 tant les mots étaient forts.

Je pense qu'on a suffisamment échangé sur ce domaine.

Après, quant au contrôle des CPOM, il est tout à fait indispensable non seulement pour gérer l'argent public mais tout simplement pour y apporter les modifications en cas de besoin d'un côté comme de l'autre. C'est indispensable.

Je vous propose de mettre le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à la majorité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

Nous poursuivons avec le rapport 403 et là je voudrais remercier Olivier BILLOT qui donc prend le rapport. Vous avez compris que les rapports de notre collègue Serge RUTKOWSKI sont partagés. Il n'est pas en mesure de siéger pour l'instant. J'ai une pensée plus qu'affectueuse pour lui. Il a quelques difficultés de santé, donc il essaiera de revenir le plus rapidement possible parmi nous. Il y a des jours où il sera là, d'autres où il ne sera pas là. Donc merci Olivier.

Je voudrais vraiment le remercier pour ce travail qu'il a apporté pour présenter ces rapports, parce qu'il y a eu beaucoup de réunions. On a eu beaucoup d'échanges. Je ne sais pas si Serge nous écoute, mais je voulais vraiment le remercier pour la qualité d'écoute, le relationnel qu'il a eu avec l'ensemble des équipes et je ne parle pas du tout au passé, parce que notre ami Serge va revenir dans cette Assemblée. En tout cas, c'est l'émanation du travail qui a été fait avec lui pour la présentation de ces rapports et je voulais lui faire un clin d'œil à l'instant de notre Assemblée.

Olivier, tu as la parole.

N° 403 – Ressources humaines – Budget primitif 2024

M. BILLOT, Rapporteur

M. BILLOT. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Merci M. le Vice-président.

Pas de prise de parole sur ce dossier ? Ah, il me semblait.

Votre collègue est arrivé, donc vous n'êtes pas perturbée par son arrivée !

Je vois qu'on a une collègue un peu dissipée ce matin. Vous étiez attendu avec force M. CHARLET.

Mme COREN-GASPERONI.

Mme COREN-GASPERONI. – Je commencerai par partager avec vous un passage éclairant lu dans un rapport de l'Assemblée Nationale. C'est un rapport de la commission des affaires sociales sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024. Les Français aiment leur travail, en sont fiers, construisent leur identité autour, mais ils n'aiment pas comment on leur fait faire ce travail, comment on l'organise, comment on le pressurise, d'où un découragement, presque une déception.

Ce n'est pas qu'un ressenti. Dans les comparaisons internationales, nos entreprises sont à la traîne, en bas de tableau, quant à la qualité du travail. Les travailleurs s'y usent physiquement, psychiquement, plus vite qu'ailleurs, à cause du temps, notamment du temps resserré, contraint, étouffant.

L'organisation y demeure pyramidale, verticale, avec des conséquences sur les travailleurs dont la santé est altérée, dont la vie est parfois brisée, au point que le mal travail devient un problème de santé publique et un enjeu majeur pour la sécurité sociale.

Le mal travail coûte cher à la sécurité sociale mais pas seulement. Il coûte aussi aux entreprises bien souvent désorganisées par l'absentéisme et le turnover. Un coût estimé à 108 Md€ selon l'institut Sapiens en 2018.

Avec des conséquences enfin sur la société tout entière. Ce sont des pans de notre économie, de nos services publics qui dysfonctionnent en peine de recrutement, en panne de compétences, de l'aide à domicile aux conducteurs de bus, des hôpitaux à l'industrie, de l'éducation à la construction, avec des travailleurs que l'on épuise et qui fuient.

Le travail sous-payé, malmené, les petits boulots qui remplacent les métiers, ces économies rognées, nous les payons cher.

Un ancien ministre du travail, Xavier BERTRAND, aurait évalué le coût du mal travail à 3 à 4 % du PIB.

Ce mal travail, ce low-cost introduit de l'incertitude, de l'angoisse dans les existences, mais aussi du désordre sinon du chaos dans le pays, et également du désordre politique, démocratique.

Le ressentiment privé dans l'entreprise rejaillit en ressentiment public dans les urnes.

Il nous faut sortir de ce mal travail.

Ce passage, c'est la contribution du rapporteur pour la branche accidents du travail et maladies professionnelles du député François RUFFIN.

Plus que l'auteur du texte, l'important est qu'il est difficile de ne pas être en accord avec ces constatations.

Beaucoup de choses sont dites et nous les partageons toutes et tous sans doute. Le lien avec les compétences et les difficultés qui sont les nôtres est évident.

L'une de nos compétences est l'insertion et le retour à l'emploi. Est-ce que nous posons assez la question ? Retour à l'emploi oui, mais dans quels emplois ? Le retour dans le mal travail ? Oui nous n'avons pas la main sur l'organisation du travail en général, mais nous pouvons intervenir sur l'organisation du travail qui est la nôtre et celle de nos partenaires.

Le mal travail ne se manifeste-t-il pas dans nos propres ressources humaines ? Le mal travail ne se manifeste-t-il pas de manière violente dans le travail social et médico-social ? Quel est l'impact de cette force de travail, de cette énergie humaine au service des autres qui s'étiole ? Quel est l'impact humain ? Et comme nous sommes en session budgétaire, combien coûte ce mal travail en euros ?

L'ancien ministre du travail, Xavier BERTRAND, l'a estimé, comme je le disais, à 3 à 4 % du PIB. C'est 108 Md€ en 2018 qui est avancé. C'est colossal.

Au titre de comparaison, le mal travail coûte plus que l'ensemble des allocations dont le RSA, versées par la Caisse nationale d'allocations familiales. Ne parlons même pas d'une comparaison avec le montant de la fraude aux prestations sociales.

Aussi, très pragmatiquement, ne devrions-nous pas renforcer notre direction RH plutôt que notre cellule de lutte contre la fraude ?

Malgré les revalorisations financières dont ont pu bénéficier les salariés du Département et le déploiement des actions pour promouvoir la marque employeur de notre collectivité, on constate que la fidélité du personnel n'est pas au rendez-vous, que le mal-être au travail continue à noircir les conditions de travail des salariés, que les chiffres de l'absentéisme continuent à grimper et qu'il est difficile de recruter.

Ces constats sont récurrents lors des instances auxquelles nous participons avec les syndicats.

La majorité des départs sont des départs à la retraite. Une projection de ces départs…

Mme la PRESIDENTE. – Il y en a pour longtemps encore là ? Car vous êtes dans le mensonge total, total.

Je vous laisse terminer, mais à partir de la séance prochaine, il y aura des temps de parole comme cela se passe dans les autres collectivités parce que ce n'est pas possible d'entendre cela pour nos équipes. Je ne parle pas des élus, je parle des équipes.

Allez-y.

Mme COREN-GASPERONI. – La majorité des départs sont des départs à la retraite.

Une projection de ces départs et des aménagements prévus destinés à soulager certains personnels suite au recul de l'âge de la retraite. Nous réitérons notre demande : avez-vous commencé à projeter l'impact, par direction, du phénomène ? Et si oui, nous aimerions connaître le résultat de votre étude quand elle sera terminée.

Par rapport au bilan social, les 3 taux qui avaient été donnés en 2016, 2017 et 2018 ne peuvent pas être comparés avec ceux calculés avec les registres sociaux uniques, car ils prenaient les absences de maternité qui ne devraient pas être comptabilisées dans le calcul de l'absentéisme.

En 2019, un plan de lutte contre l'absentéisme a été mis en place dans notre collectivité. Pourrait-on avoir un bilan de ce plan ? Ce serait intéressant de connaître ce taux par direction.

Il y a bien une question de moyens financiers insuffisants pour répondre aux besoins essentiels de nos personnels, situation pour laquelle notre gouvernement joue un rôle très important comme nous avons eu l'occasion de le répéter à plusieurs occasions depuis hier.

Conscients de cet état de fait, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Vous avez compris, je me tourne à l'arrière.

M. FAIVRE. – On est bon pour démissionner !

Mme la PRESIDENTE. – Je ne sais pas ce que vous avez encore à faire dans la maison puisque vous n'êtes pas en capacité… Ce sont les propos de la minorité, surtout pas ceux de la majorité. Puisque rien ne va dans cette maison. Rien ne va. Pas un mot positif. Pas un mot positif.

Vous auriez pu parler de ce qui s'est fait par rapport à nos personnels : la prime pour 80 %, vous l'avez dit ?

Mme COREN-GASPERONI. – Oui, au début.

Mme la PRESIDENTE. – Reprenez tout votre texte, mais je ne veux pas réentendre le début.

Vous avez une référence à François RUFFIN, cela vous appartient, qui fait des déclarations au sein de l'Assemblée Nationale. Mais entendre ici, dans cette Assemblée, que le bilan social est mauvais, que l'absentéisme est en augmentation, qu'il n'y a pas de fidélité du personnel, qu'il faut renforcer les services RH, le mal travail, le malmené, etc. Vous vous rendez compte de ce que vous dites dans cette Assemblée ? Est-ce que vous vous rendez compte ?

Mme COREN-GASPERONI. – Alors…

Mme la PRESIDENTE. – Je n'ai pas terminé Mme COREN-GASPERONI.

Mme COREN-GASPERONI. – D'accord.

Mme la PRESIDENTE. – Là, je me fâche. Je ne voulais vraiment pas que cela prenne une teneur comme celle-là, mais c'est inacceptable ce que vous dites ici.

Est-ce que vous participez, me semble-t-il, à toutes ces séances avec les représentants du personnel ?

Mme COREN-GASPERONI. – Tout le temps.

Mme la PRESIDENTE. – Justement, vous entendez cela : des gens qui sont au bout, des gens qui sont malmenés, des gens qui sont mal payés, des gens qui ne sont pas considérés ? En tout cas, ce ne sont pas les rapports que j'ai et les retours. Alors, soit derrière on ne me rapporte pas la vérité, soit il y a un déséquilibre entre le propos qui est tenu.

Je veux bien qu'on parle de ce qui se passe à d'autres niveaux, mais par pitié, ne ramenez pas cela dans une Assemblée départementale où 80 % de ce que vous évoquez est faux.

Qu'il y ait certains soucis par rapport à des personnes qui sont absentes, souvent dû à la longue maladie d'ailleurs, et j'aimerais bien qu'il y en ait beaucoup moins, cela nous permettrait de dire que ces agents peuvent poursuivre une activité.

Bien sûr que l'on travaille par rapport au vieillissement aussi de nos agents, on l'a annoncé ici.

Mais que faites-vous, M. le Directeur adjoint des ressources humaines par rapport à tout cela ? Alors même que vous m'avez, pas plus tard que la semaine passée, avec Laurence, amené des propositions pour qu'on puisse travailler sereinement dans cette maison. On va même bien plus loin que ce qui peut être imaginé.

Je ne sais pas ce qu'il faut faire. Je ne sais pas si je vais garder le staff qui m'entoure.

La réaction de notre DGS est logique aujourd'hui, et je ne vous en veux absolument pas, mon cher Emmanuel, d'avoir réagi parce qu'entendre ce qu'on entend ce matin, je crois qu'on est arrivé au comble de tout.

Je ne vais rien dire de plus. On va passer le rapport aux voix parce que tout ce qu'on dira, de toute façon, sera interprété d'une façon ou d'une autre.

On est fier de ce qu'on fait, je peux vous le dire. Tout n'est pas parfait. Mais là, les propos que vous avez tenus ce matin, ils ne vous ressemblent pas d'ailleurs, et c'est pour cela que j'ai une complète incompréhension de ce qui se passe dans cette Assemblée ce matin.

Je vous donne 2 minutes.

Mme COREN-GASPERONI. – J'ai dit dans mon propos « malgré les revalorisations financières dont ont pu bénéficier les salariés du Département et le déploiement des actions pour promouvoir la marque employeur ». Je l'ai dit. Et ensuite, le mal travail n'est pas destiné, alors vous n'avez pas compris le texte comme nous. Des fois, on n'est pas sur la même idée. Le mal travail n'est pas attribué aux gens qui dirigent les services. Le mal travail, c'est parfois la façon dont certains employés vivent la façon dont on les fait travailler. C'est le ressenti des personnes. Je n'ai jamais accusé les services. Et je dois d'ailleurs avouer que, quand on est en réunion avec les syndicats, notamment avec M. FAIVRE, il y a un très bon débat, il y a des très bons échanges. Mais je n'ai pas dit...

Mme la PRESIDENTE. – Mais alors ?

Mme COREN-GASPERONI. – Vous avez pris tout comme si vous étiez responsable de tout. Non ! C'est un ensemble. Ce sont des conséquences en cascade, qui font que les gens vivent cette façon de travailler et qu'ils n'ont plus forcément les mêmes envies, qu'on a du mal à recruter, que cela n'attire plus les gens.

Vous l'avez pris comme cela. Il ne faut pas non plus… On n'a pas forcément la même analyse du texte, mais le mal travail n'incombe pas aux personnes qui dirigent. Je n'ai jamais dit cela, et je ne pense pas que c'était ce qui était pensé.

Mme la PRESIDENTE. – Vous avez fait une pirouette comme chaque fois que vous faites une intervention. Mais bien évidemment ! Vous lâchez un texte qui fait très mal pour l'ensemble des collaborateurs, puis après non, non mais vous faites bien votre travail, ce n'est pas vous, je ne voulais pas le dire dans ce contexte.

Ce n'est pas normal, Christine, ce que vous avez fait ce matin.

On peut lire des textes, on peut avoir de l'incantation, on peut faire beaucoup de choses mais... Ce n'est pas nous qui faisons monter les 2 extrêmes, je tiens à le dire ici. Ce sont des propos tels que ceux-ci qui font monter les extrêmes, je vous le dis.

Vous avez vos paroles, vous les gardez.

Ce que vous avez dit, je vous ai repris sur la prime. Vous oubliez de le dire la prime exceptionnelle.

Non, ce que vous venez de me lire, ce n'est absolument pas la prime exceptionnelle non obligatoire pour 80 % de nos personnels. Il n'y a pas 20 départements en France qui ont mis cette prime en place. Alors heureusement qu'on est dans cette Assemblée vraiment malveillant vis-à-vis des uns et des autres !

Je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à la majorité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 12 abstentions.

Nous passons au rapport 404. Là aussi, merci Thierry pour suppléer Serge, donc si besoin était, je me tournerai vers Thierry parce que j'ai confiance aux hommes et aux femmes qui nous accompagnent dans la collectivité.

N° 404 – Bâtiments et moyens généraux – Budget primitif 2024

M. VERNIER, Rapporteur

M. VERNIER. – Merci Présidente.

Pour revenir sur le dernier rapport, même si cela ne me regarde pas, où je n'ai pas à intervenir, je suis présent en CST avec Emmanuel FAIVRE et les différents syndicats et je note qu'il y a une très bonne relation et que cela se passe très bien.

Présentation du rapport.

Mme la PRESIDENTE. – Merci beaucoup Thierry.

Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Sur ce rapport 404, nous voterons pour, je l'annonce d'entrée.

Un étonnement quand même, c'est le démarrage des études de réfection des remparts Fort Griffon. Je l'ai trouvé un peu tardif, au regard de l'intérêt qu'on porte sur ce bâtiment depuis un moment. Je suis surpris qu'il n'y en ait jamais eu jusque-là. Vous aurez peut-être des éléments pour m'éclaircir.

Mettre le doigt aussi sur le fait que notre SDID, schéma directeur de l'immobilier départemental s'achève pour sa première phase en 2023, 2019-2023. Je profite de ce moment et de cette séance pour vous demander un bilan de ce SDID car il y a eu pas mal d'évolutions ces dernières années au cœur de ce document.

Et puis, une remarque quand même : on indique ici que le plan de sobriété a été reconduit, ce qui est bien. Il me semble, maintenant que la sobriété devient la norme dans nos collectivités, qu'il faudra peut-être l'appeler ainsi. C'est une suggestion pour le prochain rapport. Je vois M. FAIVRE qui sourit derrière, c'est bien. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Sur les remparts, je ne sais pas.

Je vous donne la parole, mais je pense que c'est suite à la délibération que nous avions de janvier.

M. ARNAUD. – Tout à fait, c'est la déclinaison de la délibération de janvier 2023.

Là, on est en train de passer le marché de maîtrise d'œuvre.

Le principe était de dire : on lance par anticipation le processus de rénovation des remparts, sous réserve aussi du plan de financement. Donc pour pouvoir discuter du plan de financement, il faudra qu'on ait les premiers éléments de diagnostic et de projet. Et sous ces conditions, si on arrive à mobiliser le plan de financement traditionnel qui est mobilisé sur les remparts de Besançon, à ce moment-là, le Département, sous le fondement de la délibération de janvier dernier, a pris l'initiative de dire : on assurera la rénovation des remparts par anticipation sur le projet de réaffectation du Fort.

Mme la PRESIDENTE. – Je n'étais pas sûre, donc je préférais vous donner la parole. D'ailleurs, la démarche se fait de la même façon dans l'autre collectivité, qui a aussi du patrimoine Vauban puisque c'est ce patrimoine dont il s'agit, avec bien évidemment les financements en face. Il y a eu la même réflexion, me semble-t-il, dans la collectivité à côté de chez nous.

Magali DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Merci.

Je profite de ce rapport aussi pour signaler, je ne sais pas au niveau de cette collectivité et je ne crois pas l'avoir lu dans les rapports, par rapport à l'augmentation des assurances. Nous avons tous, dans les autres collectivités, reçu les assurances et ce que nous devrons payer, et il y a une véritable explosion des coûts, notamment due aux émeutes mais aussi et surtout due aux bouleversements climatiques.

Là aussi, j'aimerais un peu tirer la sonnette d'alarme puisqu'on va faire de nouveau payer aux territoires un bouleversement climatique. Certes, nous jouons la solidarité entre collectivités, entre territoires, simplement, je sais que pour certaines collectivités, des bâtiments, une franchise qui était à moindre coût passe à une franchise de 1 M€ par bâtiment.

J'aimerais juste avoir un point ici au niveau du Conseil départemental, et encore une fois relever que les collectivités locales, il ne faut pas les appeler juste pour payer l'addition. Il faudrait peut-être les intégrer bien en amont. Le gouvernement fait souvent, par exemple tenter de faire sur le paiement de l'électricité, je pense qu'il devrait jeter un coup d'œil aussi sur l'explosion des coûts des assurances.

Mme la PRESIDENTE. – Je vais vous répondre très simplement et très facilement puisque ce sujet, on l'a abordé la semaine passée avec le DGS et les DGA, puisque jusqu'en 2026 nous sommes très bien assurés puisque la négociation qui a été faite au sein du Département a vraiment été très bien faite. Donc jusqu'en 2026.

Mais on ne va pas attendre 2026. On a commencé à lister un peu tout cela puisqu'on a les mêmes soucis que vous pouvez avoir dans chaque collectivité. Tout le monde se pose la question, et peut-être qu'on se la posera aussi, de l'auto-assurance et de qui va assurer quoi, quand vous n'en avez plus qu'un qui assure, en tout cas dans la taille des collectivités telles que les nôtres, où les primes, on se demande s'il faut la prendre ou pas, donc nous sommes en train de travailler secteur par secteur pour voir ce qui est possible et ce qu'il faudra assurer demain.

Pour l'instant, je ne veux pas vous donner de détail, ce rapport m'a été, enfin ce n'est pas un rapport, mais une incitation à la réflexion avec quelques paramètres. Nous l'avons abordé lundi passé, si ma mémoire est bonne, lors de notre réunion. On a passé 2 heures pour définir des critères, là la flotte véhicules, là les bâtiments, là les assurances. Car il y a l'assurance aussi des personnels, et vous savez que par rapport à cela, et je veux le signaler, parce que l'anticipation qui est faite au Département par rapport au texte de loi, on peut aussi le mettre en avant sur ce qui est fait au niveau des DRH et pour le personnel. Donc, j'en profite pour le dire.

Ce sont donc tous ces éléments qui nous permettront de prendre j'ai envie de dire, comme j'aime plutôt le verre à moitié plein, la meilleure décision le moment venu. En tout cas, c'est un vrai sujet.

Le courrier, qui doit remonter là où il se doit, est à ma signature pour signaler ce qui se passe dans les collectivités. J'y associe bien évidemment les autres collectivités parce que comme nous avons un partenariat très fort avec le bloc communal, puisque nous investissons avec eux et pour les citoyens sur nos territoires, il ne faudrait pas que l'une ou l'autre des collectivités fasse un pas différent des autres pour nous mettre en difficulté.

Je vous remercie d'avoir abordé ce sujet, mais c'est vraiment quelque chose qui est ciblé chez nous et sur lequel on va avancer non pas prudemment, mais on aura bien évidemment à vous soumettre cela puisque le montant des cotisations assurance arrivera dans nos budgets.

Mme DUVERNOIS. – Si je peux juste me permettre d'ajouter très rapidement, je vais enfoncer le clou mais je pense que vous avez bien compris notre philosophie, encore une fois, les assurances qui normalement devraient payer le risque, en fait ce sont les assurances qui prennent le risque, le reportent directement sur les collectivités. C'est le cas aussi avec les banques de plus en plus, où on demande aux collectivités de devenir garants de certains prêts.

Il y a quand même un vrai problème et je trouve sincèrement et nous trouvons sincèrement une vraie dérive à ce niveau-là, où de plus en plus, le privé, c'est : quand je fais des bénéfices, surtout ne regardez pas, par contre, quand il y a une prise de risque, au secours les collectivités.

Mme la PRESIDENTE. – Je ne mettrai pas tout le privé dans le même carcan que vous évoquez. Ce sont vos propos, ce ne sont pas les miens.

Concernant les assurances, on le fait dans d'autres instances aussi. Bien évidemment, on a évoqué le sujet au SDIS pas plus tard que la semaine passée. Et au niveau de l'ADF, on a constitué un groupe de travail avec les autres collectivités, parce qu'il ne faudrait pas que… Si chacun part séparément, on aura des grosses difficultés. Donc, c'est vraiment un sujet majeur.

Après, il y aura des échéances en 2027, chacun prendra ses responsabilités puisque là on est sur des programmes qui nous dépassent complètement, mais que nous subissons par moments dans certains pans des compétences départementales.

Ce sera très facile pour le vote puisque je crois que vous avez annoncé un vote positif pour ce rapport.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je pense que ce ne sera pas le cas du rapport suivant, puisque nous arrivons au rapport 405 qui vous a été présenté en début de séance.

Vous n'aviez pas indiqué de vote, ce que vous faites d'habitude, donc je vous laisserai bien évidemment le soin de nous dire le pourquoi du comment, sans aucun a priori, même si j'ai une petite idée au vu de ce que vous avez refusé et les rapports sur lesquels vous vous êtes abstenus.

Si je fais un peu les comptes, au mieux une abstention, au pire un contre.

Nous, nous ne reprendrons pas la parole par rapport à cela, à part le petit descriptif du rapport 405 et je vous laisserai le soin ensuite de dire quelle est votre position.

N° 405 – Budget primitif 2024 – Rapport de présentation générale

M. BILLOT, Rapporteur

M. BILLOT. – Je tiens, avant de refaire un petit descriptif très rapide de ce budget, remercier l'ensemble de mes collègues pour cette présentation, le détail de l'ensemble de ces politiques. J'associe bien sûr Serge au travail qu'il a mené, qui vient de mettre un petit message en disant : « Je suis dégoûté de ne pas pouvoir être là pour répondre à certains points ». Merci à toi, Serge, pour le travail réalisé dans le cadre de ce budget.

Présentation du rapport.

Je tiens également à remercier Marie-Pascale. C'était son dernier budget. Je la remercie en tant que Vice-président aux finances pour son professionnalisme, sa disponibilité et pour ces 2 ans et demi passés à ses côtés et cela a été un très grand plaisir pour moi.

Merci Mme la Présidente.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Olivier.

Qui prend la parole pour le groupe ? Raphaël KRUCIEN.

M. KRUCIEN. – Merci.

Je vais être très bref, je pense que les débats ont pu se dérouler de façon exhaustive entre hier et aujourd'hui, rapport sur rapport.

Je ne voudrais pas m'éterniser parce que le message de mon collègue, Claude DALLAVALLE, a été suffisamment clair lors du liminaire. Nous avons fait une déclaration très courte.

Vous dire aussi qu'on se rejoint sur les considérations d'ordre national, que nous nous opposons aussi à cet encadrement si difficile des collectivités territoriales, ce manque de confiance de l'Etat envers les collectivités territoriales, cette décentralisation en panne qui nous contraint, qui vous contraint.

Il y a évidemment des choix budgétaires sur lesquels nous ne sommes pas d'accord. Nous ne partageons pas le sens des priorités. C'est un des fils rouges qui est ressorti tout au long des débats de cette session budgétaire 2024. Comme vous venez de le dire, c'est votre projet, et nous avons vraiment des différences dans le sens des priorités : les indus sur le RSA, la chasse à la fraude, l'affectation des crédits.

Peut-être que cela paraît plus vendeur, plus intéressant d'afficher plus de 100 M€ d'investissements mais lorsqu'en parallèle les conditions sociales sur un territoire se dégradent à une vitesse inédite entre ces dernières années, nous pensons quand même que la bascule doit avoir lieu et nous devons investir dans nos solidarités sociales.

Nous avons beaucoup tourné autour des sujets de l'enfance dans cette session, de la protection de l'enfance. Vous voyez, donner du fonctionnement pour que cette protection de l'enfance se déroule pour le mieux, encore mieux, pour tous ces enfants qui nous arrivent de nouveau, vous l'avez dit 1 900, sur notre territoire, c'est quand même investir dans l'avenir, dans tous ces jeunes qui sont les citoyens de demain.

Peut-être faut-il réviser notre logiciel budgétaire pour pallier les réels besoins sociaux de notre territoire ?

Cela est notre fil rouge.

J'aimerais rajouter, et je n'avais pas prévu d'en parler mais c'est un article qui est tombé le 18 décembre, c'est-à-dire hier, sachez que la CDC, la Caisse des dépôts, au travers de son CPO, conseil des prélèvements obligatoires, a publié un rapport sur la fiscalité du logement qui préconise une réforme d'ampleur en la matière − je pense que vous en avez eu vent, et cette information est terrible pour les départements − incluant une révision des valeurs locatives, ainsi qu'un basculement des DMTO vers la taxe foncière.

Le pays s'organise, je vais prendre un mot familier, pour flinguer les Départements. Strate, à mon avis, locale, le Département est la bonne échelle locale pour agir sur les solidarités sociales et je veux le réaffirmer.

Vous l'aurez compris, au travers de toutes ces remarques, ce sera un vote contre : contre des choix et des sens des priorités qui ne sont pas les nôtres dans cette Assemblée ; contre un vent national qui se dresse pour une simplification territoriale qui ne va pas dans le bon sens, et contre des moyens comprimés qui ne vont pas vers des conditions dignes pour tenir les solidarités sociales qui font de nous le chef de file de ces solidarités-là. Merci.

Mme la PRESIDENTE. – Il y a 2 prises de parole pour le groupe ? M. CHARLET.

M. CHARLET. – Merci Mme la Présidente.

Ce sera très court et c'est en effet une intervention que nous n'avions pas forcément prévue.

Je voulais d'abord m'excuser pour mon retard ce matin, j'étais pour tout vous dire invité par les Restos du Cœur d'Audincourt, qui m'avaient invité avec la ville aussi à venir constater et voir les bénévoles dans les distributions de colis avant les périodes de Noël.

J'avais refusé, compte tenu de la session.

Et puis après réflexion et en discutant avec les collègues, on s'était dit que c'était quand même important que les élus départementaux nous rendions hommage, notamment à ces bénévoles qui donnent de leur temps. Et puis, nous avons tout de même voté l'aide alimentaire et donner une rallonge au niveau de l'aide alimentaire face aux besoins qui étaient ceux-là.

Je me permets de prendre rapidement la parole pour vous rapporter le constat que j'ai pu faire ce matin, puisqu'on est concerné directement et cela appuie les propos que vient de donner Raphaël à l'instant.

Effectivement, on vient de décider d'avoir une nouvelle rallonge de 50 000 € concernant l'aide alimentaire face à la situation sociale que nous vivons.

On n'est pas responsable de l'immensité, de la grande pauvreté qu'on a devant nous. Mais il faut constater l'aspect endémique que cette grande pauvreté a pris ces derniers mois.

On avait discuté des augmentations du nombre de bénéficiaires et du nombre de repas : le constat est encore pire que ce qu'on imaginait. Les bénévoles nous disent malheureusement très simplement : « Ce n'est pas compliqué, on vient de distribuer le double du nombre de repas par rapport à ce que l'on donnait l'an passé à la même période ». Le nombre de bénéficiaires et de repas à distribuer a doublé en tout cas pour les Restos du Cœur d'Audincourt, mais je sais que c'est la même chose partout en ce moment.

Nombre de repas fois 2. L'aide alimentaire, ce n'est qu'une partie des besoins qui sont devant nous car ce que j'ai vu ce matin aussi, on le sait mais je pense que c'est utile de le redire et je crois que ma collègue Magali en a parlé tout à l'heure, j'écoutais dans la voiture en venant les débats, ce n'est pas qu'un problème d'aide alimentaire. On a besoin de remplir les estomacs, mais il y a aussi tout l'aspect dignité humaine qui est derrière.

J'ai vu des gens qui ne venaient pas, comme certains pourraient l'imaginer parfois, profiter du système alors qu'ils ont une belle voiture derrière. Ce n'est pas du tout cela. Les gens que j'ai vus, dans l'immense majorité, viennent à pied, avec des gros sacs pour pouvoir les remplir et retourner chez eux à pied, pour pouvoir tout simplement nourrir leurs familles.

Ce sont des gens aussi, ayons bien cela en tête, qui ne viennent pas que chercher à manger. Aux Restos du Cœur d'Audincourt, on a la chance d'avoir des coiffeurs par exemple, et les gens nous disaient très simplement : « Je ne viens pas seulement pour pouvoir manger, mais aussi parce que c'est bientôt Noël et je vais pouvoir me faire couper les cheveux pour les fêtes de fin d'année ». C'est aussi parce que ce sera peut-être le seul cadeau qu'ils ont ramené discrètement et qu'ils pourront donner à leurs enfants.

Je ne veux pas paraître trop misérabiliste ou donner l'impression de faire du Zola, cela a été exprimé tout à l'heure, mais je ne fais que rapporter ce que j'ai pu constater et ce qu'on peut tous constater dans les associations d'aide humanitaire.

Je pense que cela vient en complément de ce qui vient d'être dit, on ne mesure peut-être pas l'immensité des besoins qui sont devant nous.

On ne pourra peut-être pas répondre seul à ces besoins, mais en tant que chef de file des solidarités et de l'action sociale, il faut qu'on mesure l'obligation qu'on a devant nous et on pense en effet que ce budget, bien qu'il y ait des points positifs dedans, ne répond pas et ne peut pas répondre, tel qu'il est présenté, à ces besoins qui sont là.

Je sais que le constat est partagé, mais je souhaite qu'on le repartage à nouveau, qu'on fasse entendre à ces bénévoles qu'on sait le travail qu'ils mènent, et qu'au-delà des 50 000 € de rallonge, qui sont bien peu face aux besoins, on saura aller sur d'autres aspects aussi et les accompagner encore beaucoup plus fortement pour faire cette goutte d'eau dans l'immensité des besoins qui sont devant nous.

Mme la PRESIDENTE. – Je ne pensais pas intervenir, mais je ne veux quand même pas laisser passer cette séance en laissant imaginer que le fil rouge des solidarités et de l'humanité, c'est la minorité départementale. Ce n'est pas possible pour moi de laisser passer cela.

Vous prenez tout le temps des exemples bien précis, mais vous avez bien fait d'aller ce matin aux Restos du Cœur d'Audincourt, comme j'aurais bien aimé aussi aller sur le territoire à l'invitation, mais je n'ai pas besoin d'invitation pour y aller, tout comme vous. On n'a pas besoin d'un moment précis pour aller là aux Invités au Festin, là aux Restos du Cœur, là au Secours populaire. Moi, j'y vais toute l'année, parce que c'est une reconnaissance annuelle et j'y vais encore un peu plus quand on est en difficulté telle que nous sommes aujourd'hui.

On pourrait laisser penser que parce que le Département, car c'est cela qui est sous-jacent dans le propos pour terminer le budget et votre vote, c'est de se dire qu'il fallait changer complètement. On n'investit plus autant et on met beaucoup, beaucoup en fonctionnement. Mais mes chers collègues, si demain nous n'investissons plus, imaginez ce que nous allons créer par rapport à la diminution du nombre d'emplois qui va s'avérer effective.

Tu secoues la tête, mais c'est quand même comme cela.

Quand 62 % du budget est consacré aux solidarités, on ne peut quand même pas passer à travers tout cela.

Vous nous dites 50 000 € sur l'aide alimentaire, je rappelle que c'est 50 000 € en plus des 100 000 € que nous avions mis, et il ne vous a pas échappé que dans ce budget, nous commençons avec 200 000 €. Donc il faut le dire aussi.

L'aide alimentaire, bien évidemment que nous sommes préoccupés, mais je pense que vous n'avez pas été assez attentifs lors du propos liminaire où j'ai évoqué, justement concernant l'aide alimentaire, des modalités que nous allions travailler ensemble. Cela veut bien dire que le Département ne va pas caler uniquement une aide financière. Nous allons travailler tous ensemble.

Je reviens sur ce que vous avez dit. Certes, il y a des gens qui ne mangent pas tous les jours et cela est dramatique dans notre pays, comme ceux qui ne peuvent pas se loger, là aussi c'est dramatique dans notre pays. Après, cette politique-là doit être menée là où elle doit l'être. Donc je vous renvoie à 2027. Mais nous, Département, on fera tout ce qui est en notre possibilité. Et je l'ai dit d'ailleurs dans le propos : partout où on pourra être, on sera.

Nous sommes aujourd'hui le 19 décembre. Nous avons très rapidement, suite aux difficultés qui étaient sur le territoire, que nous connaissons bien. Je ne veux pas redire aujourd'hui tout ce qui est apporté au quotidien par la collectivité, ce serait beaucoup trop long mais les choses sont faites.

Nous, on assume pleinement notre budget, mais je ne vous laisserai jamais dire que vous avez de l'humanité et que nous, on pense finance. Cela n'est pas possible.

Faire de la politique et mener un Département, quand on est en responsabilité, c'est trouver le juste équilibre pour ne pas dégrader ce qui fonctionne et qui apporte de la richesse pour les uns et les autres. Je ne parle pas que de la richesse financière. Car quand on a un emploi, quand on peut s'acheter quelque chose, faire des projets, cette richesse-là est aussi menée par nos entreprises. Et pour que nos entreprises perdurent, il faut bien qu'on investisse à tout niveau. Et on investit aussi sur le territoire et pas qu'au niveau des bâtiments départementaux.

Il faut qu'on investisse aussi dans nos infrastructures. Il faut qu'on protège. Vous avez vu ce qui arrive avec les incidents rocheux, etc. Ce sont tous ces investissements-là dont nous parlons, les collèges, les infrastructures routières, pour le compte de tiers par rapport au bloc communal, par rapport à la culture, aux solidarités.

On va investir, je le dis puisque d'autres ne le disent pas, par rapport à la maison des femmes. Bien sûr que le Département sera présent.

On investit pour la Banque alimentaire et dans bien d'autres domaines.

Donc, je revendique avec la majorité départementale ce que nous faisons. Ce n'est pas le choix que vous avez fait. C'est sans doute pour cela que vous n'êtes pas aux commandes pour l'instant. En tout cas, jusqu'en 2028, on suivra notre cap, qu'on saura réajuster.

On l'a déjà fait, et on continuera à être en réactivité, bien évidemment avec l'ensemble des collaborateurs, que je voudrais mettre en avant à l'instant où je parle, car tous ces dossiers qui sont si finement travaillés et qui vous sont présentés, c'est parce que nous avons des hommes et des femmes à nos côtés qui font un travail remarquable, avec justesse, et qui prennent des décisions que je valide complètement pour protéger l'ensemble des élus présents dans cette Assemblée.

Ce sont les quelques mots que je voulais dire et je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à la majorité.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 12 voix contre.

Je remercie l'ensemble des élus qui partagent ce que nous faisons.

Je voudrais évidemment mes chers collègues, Vice-présidents et membres de la majorité, vous remercier pour le travail apporté. Remercier aussi la minorité pour le travail qui est fait, pas assez encore en commission, mais je ne désespère pas que ces commissions deviennent des lieux où nous devons travailler et poser les bonnes questions, ce qui nous permettra d'être très efficaces et d'avoir des débats peut-être un peu plus nourris parfois, mais on est là aussi pour répondre à tout cela.

Et puis, pour vous, Marie-Pascale, on se donne rendez-vous pas dans 10 ans mais mercredi soir, parce que je veux prendre le temps, vous avez toutes et tous été invités, non pas de retracer une carrière, mais simplement d'échanger avec vous. Vous avez encore quelques conseils à nous donner, je le sais. Je profiterai de ce moment pour vous remercier, parce que travailler avec des collaborateurs de cette qualité, c'est assez exceptionnel, en tout cas pour le serviteur que je suis au sein du Conseil départemental. Donc, encore un grand merci.

Sur ces quelques mots, nous allons poursuivre avec nos rapports ponctuels.

Mes chers collègues, je pense que sur les rapports ponctuels, on peut peut-être être un peu plus synthétique puisque ce sont des déclinaisons émanant du budget.

Le premier rapport, le rapport 108, c'est Ludovic FAGAUT puisque notre collègue Denis LEROUX n'est pas encore sur pied.

RAPPORTS PONCTUELS

N° 108 – Aide exceptionnelle aux EHPAD du Doubs

M. FAGAUT, Rapporteur

M. FAGAUT. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Claude DALLAVALLE.

M. DALLAVALLE. – Merci Mme la Présidente. Très rapidement, bien entendu, les 9 EHPAD qui seront aidés, je pense que c'est très salutaire pour eux. C'est basé sur les déficits qui étaient en hébergement entre 2021 et 2022, un déficit de 2 M€ sur l'ensemble des EHPAD. Cela veut dire qu'il y a eu des critères faits parce qu'avec 1 M€ on ne pouvait pas vraiment aider tous les EHPAD. Je pense qu'il y a beaucoup d'EHPAD qui sont aussi en difficulté.

On a rappelé hier aussi qu'il n'y a pas que nous qui les finançons, donc j'espère que ce geste du Département permettra aussi à l'autre financeur d'abonder au niveau des différents EHPAD qui en ont bien besoin.

Mme la PRESIDENTE. – C'est très clair, l'autre financeur met 1 M€ sur ses compétences. Voilà.

Nous, on met 1 M€ de façon exceptionnelle là où on ne devrait pas aller, mais on le fait parce qu'on doit être là et c'est encore un exemple de solidarité du Département, donc nous sommes très loin de ne pas toucher du bout du doigt toutes ces problématiques, quand l'ARS répartit la somme qui est allouée par l'Etat, qui n'est pas énorme. Sur les 8 Départements, il y a 1 M€ pour le Département du Doubs.

On a dû batailler, pardonnez-moi, comme des chiffonniers parce que comme nous investissions et que nous faisions une aide au niveau du Département, pour eux, il fallait peut-être aller sur les autres Départements. J'ai dit : « Non, vous ne pouvez pas pénaliser ceux qui vont au-delà de leurs compétences ». Mais il faut savoir que c'est comme cela que ça se passe quand même.

Vous voyez, par moments, un peu la réaction un peu vive de ma part parce que quand on sait ce qu'il faut faire pour négocier et ce qu'on fait. Le fil rouge de l'humanité est de part et d'autre de cette Assemblée.

Oppositions ? Abstentions ? Le rapport est adopté.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le rapport 109, Patricia.

N° 109 – Protection de l'enfant – Affectation d'autorisations de programme

Mme LIME-VIEILLE, Rapporteur

Mme LIME-VIEILLE. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Il n'y a pas de prise de parole, je mets le rapport aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 110, Ludovic FAGAUT.

N° 110 – Partenariat entre le Département du Doubs et Pôle Emploi pour le retour à l'emploi : coachs filières et accompagnement global

M. FAGAUT, Rapporteur

M. FAGAUT. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Je ne vois pas de prise de parole.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 111.

N° 111 – Convention de partenariat entre le Département du Doubs et les opérateurs de l'animation territoriale du service public de l'emploi et de l'insertion (SPIE)

M. FAGAUT, Rapporteur

M. FAGAUT. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Oppositions ? Abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 112, Jacqueline.

N° 112 – Affectation d'autorisations d'engagement : CAUE, ADIL et GIP « Maison de l'Habitat du Doubs »

Mme CUENOT-STALDER, Rapporteur

Mme CUENOT-STALDER. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Jacqueline.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 113.

N° 113 – Soutien aux bailleurs sociaux – Attribution d'aides

Mme CUENOT-STALDER, Rapporteur

Mme CUENOT-STALDER. – ***Présentation du rapport***.

Belle réactivité des services. On a pu capter souvent de manière exceptionnelle, les projets des bailleurs étaient pratiquement prêts à enchaîner puisque de toute façon on essaie d'éradiquer de manière importante tous ces logements, donc on s'en réjouit, merci beaucoup.

Mme la PRESIDENTE. – Merci de parler de la réactivité, j'allais le faire, parce qu'on a eu un laps de temps qui était hyper compressé pour réagir et vraiment les services ont su faire. Donc, je voudrais les remercier parce que là aussi, quand on parle de tout cela, c'est aussi un soutien pour nos personnes les plus en difficulté qui sont dans ces logements sociaux.

Mme CUENOT-STALDER. – Tout à fait.

Mme la PRESIDENTE. – Oppositions ? Abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 206, Chantal.

N° 206 – Collèges – Affectation d'autorisations de programme et d'engagement

Mme GUYEN, Rapporteur

Mme GUYEN. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 207.

N° 207 – Affectation des autorisations de programme « Equipements Numériques Educatifs » et « Territoires Numériques Educatifs Collèges »

Mme GUYEN, Rapporteur

Mme GUYEN. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Oppositions ? Abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 208.

N° 208 – Mutualisation de la restauration et de l'hébergement entre établissements et avec la Région – Conventions

Mme GUYEN, Rapporteur

Mme GUYEN. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Chantal.

Oppositions ? Abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 209.

N° 209 – Contribution aux collèges privés 2024

Mme GUYEN, Rapporteur

Mme GUYEN. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Oppositions ? Abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous poursuivons avec le rapport 210, Jean-Luc, tu prends le relais.

N° 210 – Festival international de musique de Besançon Franche-Comté – Convention cadre 2024/2026

M. GUYON, Rapporteur

M. GUYON. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Pas d'opposition. Pas d'abstention. Le rapport est adopté.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le rapport suivant, Médiathèque départementale.

N° 211 – Médiathèque départementale – Affectations d'autorisations de programme

M. GUYON, Rapporteur

M. GUYON. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Jean-Luc.

Pas d'opposition. Pas d'abstention. Le rapport est adopté.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 212.

N° 212 – Archives départementales – Affectation d'autorisations de programme

M. GUYON, Rapporteur

M. GUYON. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Oppositions ? Abstentions ? Le rapport est adopté.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 213, Jean-Luc.

N° 213 – Gestion et valorisation du patrimoine culturel bâti – Affectation d'autorisations de programme

M. GUYON, Rapporteur

M. GUYON. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Oppositions ? Abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 308, Florence.

N° 308 – Affectation d'autorisations d'engagement

Mme ROGEBOZ, Rapporteur

Mme ROGEBOZ. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Merci.

Oppositions ? Abstentions ? Le rapport est adopté.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 309, Philippe ALPY.

N° 309 – Affectation d'autorisations de programme

M. ALPY, Rapporteur

M. ALPY. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Philippe.

Oppositions ? Abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 310.

N° 310 – Présentation des rapports d'activité 2022 des Sociétés d'Economie Mixte (SEM) locales et de la Société Publique Locale (SPL) dont le Département est membre

M. ALPY, Rapporteur

M. ALPY. – ***Présentation du rapport***.

Cela ne demande pas de vote.

Mme la PRESIDENTE. – Si vous voulez qu'on entre dans le rapport, c'est bien facile, ou si vous avez des questions, c'est comme cela que ça se fait dans d'autres Assemblées, il n'y a pas de problème.

Pas de souci ? Dont acte.

Reconnaît à l'unanimité des présents et représentés, avoir pris connaissance des rapports d'activité 2022 détaillés en annexe du rapport et relatifs aux 5 sociétés suivantes dont le Département est membre : Société d'économie mixte SEDIA ; Société d'économie mixte de Micropolis (SEMM) ; Société d'économie mixte Numerica ; Société d'économie mixte IDEHA ; Société publique locale Territoire 25. Reconnaît à l'unanimité des présents et représentés, avoir exercé de fait son droit de contrôle de gestion, en qualité d'actionnaire de ces 4 sociétés d'économie mixte (SEM) locales et de cette société publique locale (SPL).

Rapport 311.

N° 311 – Conventionnement avec les EPCI du Doubs au titre de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises

Mme la PRESIDENTE, Rapporteur

Mme la PRESIDENTE. – ***Présentation du rapport***.

Oppositions ? Abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 312.

N° 312 – Augmentation du capital de Territoire 25

M. ALPY, Rapporteur

M. ALPY. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Philippe.

Mme DUVERNOIS.

Mme DUVERNOIS. – Je suis désolée, en plus le principal intéressé n'est pas là, simplement pour rappeler que Territoire 25 fait un énorme travail au niveau de la zone PSA sud, et notamment un énorme travail de dépollution des sols.

Là aussi dire que les collectivités, à travers leur société d'économie mixte, prennent toute leur part.

Peut-être rappeler aussi que ce serait bien un nouveau texte national par rapport aux pollutions des sols. Je sais, j'insiste lourdement, mais sincèrement, il y a eu énormément de frais qui ont été engagés sur cette dépollution, notamment au niveau des nappes phréatiques car vous savez qu'on est à quelques mètres de l'Allan. Du coup, il y a effectivement un gros travail de fait d'extraction des pollutions, des hydrocarbures qui sont proches de ces nappes pour les relever et les mettre de manière inatteignables pour ces nappes phréatiques.

Donc simplement plutôt un remerciement à Territoire 25.

Mme la PRESIDENTE. – Merci. Je ne sais pas si Denis nous écoute, en tout cas on a passé un bon moment pour les 10 ans de la SPL Territoire 25, à la Saline. Vous étiez tous conviés. On a eu des bons débats.

Oppositions ? Abstentions ? Le rapport est adopté.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nous passons au rapport 406 où on ne demande pas de vote, Romuald.

N° 406 – Compte rendu de l'exercice des délégations de compétences consenties à la Présidente du Département par le Conseil départemental

M. VIVOT, Rapporteur

M. VIVOT. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Dont acte.

Communication non soumise au vote.

Rapport 407, Romuald.

N° 407 – Affectation des autorisations de programme « Développement du numérique interne » et « Maintien en conditions opérationnelles des infrastructures et logiciels »

M. VIVOT, Rapporteur

M. VIVOT. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Oppositions ? Abstentions ? Le rapport est adopté.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 408, au pied levé Romuald.

N° 408 – Convention de partenariat avec le Centre de gestion du Doubs

M. VIVOT, Rapporteur

M. VIVOT. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Merci Romuald.

Oppositions ? Abstentions ? Le rapport est adopté.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Rapport 409, tu poursuis.

N° 409 – Bâtiments et Moyens généraux – Affectation d'autorisations de programme

M. VIVOT, Rapporteur

M. VIVOT. – ***Présentation du rapport***.

Mme la PRESIDENTE. – Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

L'ensemble des rapports ont été adoptés à l'unanimité. Je ne ferai pas de commentaire. Je ne comprends vraiment pas tout mais bon, c'est comme cela.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et revenez en pleine forme pour l'année prochaine et prenez soin des vôtres.

- La séance est levée à 12 h 16 -

La Présidente du Département,

Christine BOUQUIN

La Secrétaire de séance,

Marie-Paule BRAND

ANNEXE

Diaporama

Budget primitif 2024

BUDGET PRIMITIF 2024

Doubs le Département

BP 2024 – UN BUDGET POUR FAIRE FACE ET GARANTIR L'AVENIR

Un budget 2024 qui s'inscrit dans la logique du projet de mandat

Trois objectifs

- Poursuivre la dynamique portée en investissement en assurant un équilibre entre les territoires ;
- Renforcer nos efforts de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, tout en assurant nos missions fondamentales ;
- Préserver les grands équilibres financiers malgré des recettes qui stagnent et la contraction du niveau d'épargne brute.

BP 2024 – SYNTHESE DU BUDGET

	DEPENSES		RECETTES	
	Montant	Voté/BP	Montant	Voté/BP
Investissement	127,8 M€	*4,7%*	83,8 M€	*57,3%*
(hors dette)	103,3 M€	*4,6%*	26,1 M€	*19,7%*
Fonctionnement	541,3 M€	*0,5%*	585,4 M€	*0,9%*
Total BP 2024	**669,2 M€**	*1,3%*	**669,2 M€**	*1,3%*
	EPARGNE BRUTE = 44 M€		**EMPRUNTS = 57,75 M€**	

I /// LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Budget Primitif 2024

BP 2024 – DEPENSES

/// Un budget d'investissement ambitieux pour l'avenir de notre territoire : 103,3 M€

Un volume d'autorisations de programme pour 2024 élevé à 141,6 M€

(en M€)	BP 2023	VOTE 2023	BP 2024	*Evolution BP / BP*	*Evolution VOTE / BP*
INVESTISSEMENT					
Solidarités humaines	7,859	6,859	9,385	*19,4%*	*36,8%*
Dévelopement humain	39,027	33,074	32,593	*-16,5%*	*-1,5%*
Dynamique territoriale	52,189	52,251	54,091	*3,6%*	*3,5%*
Efficience et ressources internes	7,209	6,609	7,248	*0,5%*	*9,7%*
s/T	*106,284*	*98,793*	*103,318*	*-2,8%*	*4,6%*
Dette en capital	23,2	23,2	24,5	*5,4%*	*5,4%*
Total	**129,529**	**122,038**	**127,818**	***-1,3%***	***4,7%***

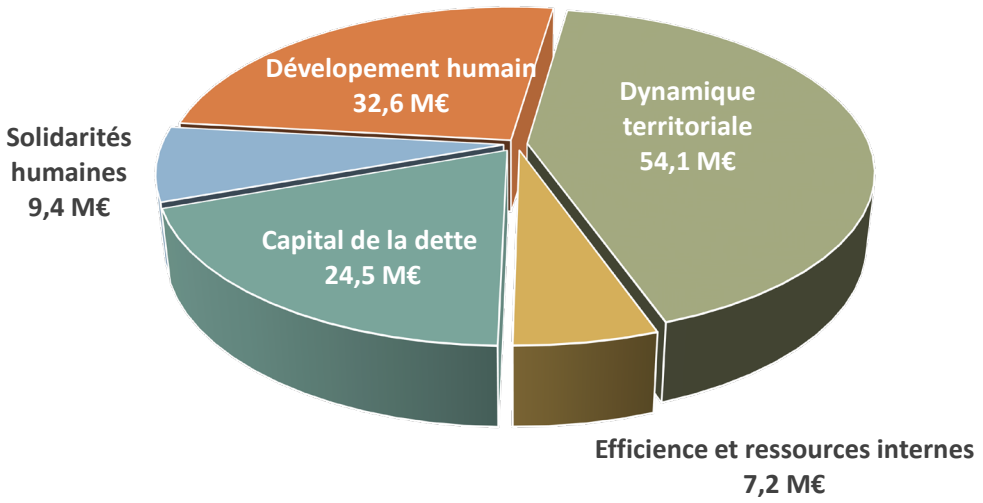

BP 2024 – DEPENSES

/// LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

SOLIDARITES HUMAINES : 9,4 M€

- **Poursuite du Programme d'accompagnement des projets d'investissement dans les EHPAD** : construction plateforme de services des portes du Haut Doubs, nouvel établissement à Valentigney, restructuration Montferrand le Château, extension Morteau, nouvelles résidences autonomie à St Vit et Valdahon …

  Développement de l'offre d'habitat inclusif

- **Enfance famille** :

  Projet d'implantation de villages d'enfants (subvention association SOS Villages d'enfants)

  Poursuite des travaux de rénovation des locaux du CDEF de Besançon

- **Habitat et logement** : délégation des aides à la pierre de type 3 pour la période 2024 - 2029

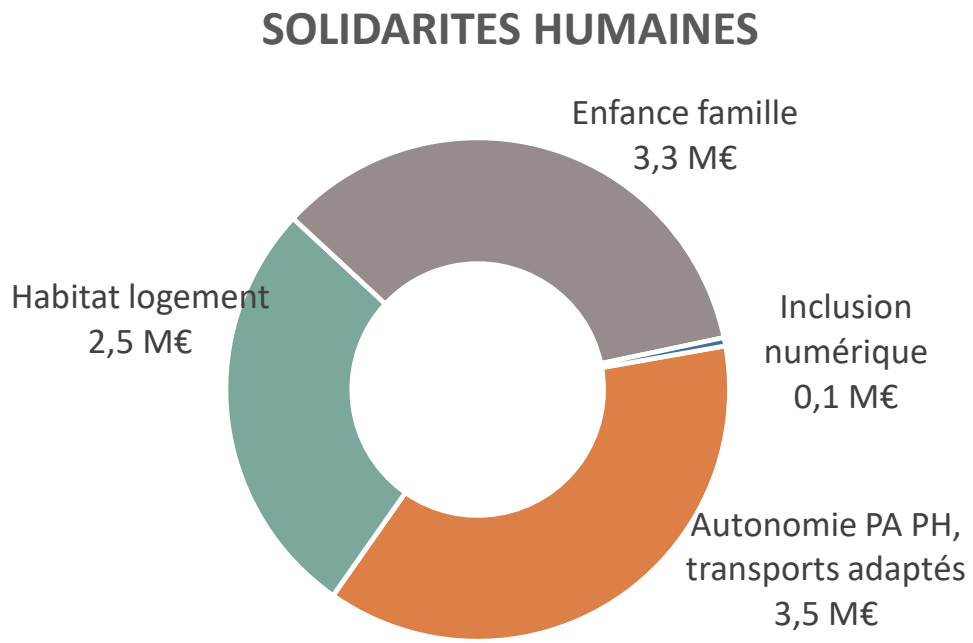

BP 2024 – DEPENSES

/// LESDEPENSESD'INVESTISSEMENT

DEVELOPPEMENT HUMAIN : 32,6 M€

- **Travaux de restructuration des collèges** : achèvement Frasne, Bethoncourt, Villers le lac et poursuite gymnase collège de Blamont ; Etudes pour 7 collèges dans le cadre des SDAC

- **Travaux de gros entretien dans les collèges** : poursuite du plan d'adaptation des préaux et autres travaux d'entretien

- **Renouvellement des mobiliers et matériels scolaires et administratifs**

- **Développement numérique** en faveur des collégiens : renouvellement équipements numériques de 7 à 8 collèges + équipement Bethoncourt

- **Valorisation des sites culturels départementaux** : mise en œuvre Schéma directeur d'aménagement de la Saline Royale et renforcement de la Défense Extérieure Contre l'Incendie

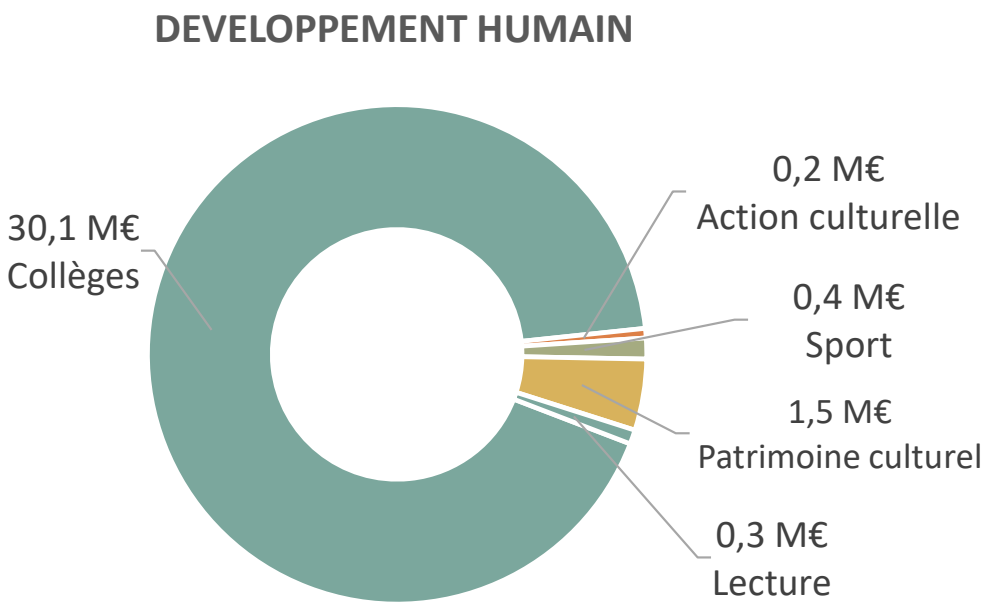

BP 2024 – DEPENSES

/// LESDEPENSESD'INVESTISSEMENT

DYNAMIQUE TERRITORIALE 54 ,1M€

Mobilités et infrastructures :

- Priorité à l'entretien du réseau routier via les travaux de maintenance du patrimoine routier, l'amélioration du réseau, les ouvrages d'art et l'environnement routier ;
- Poursuite du déploiement de la politique cyclable .
- 91 M€ d'AP pour la couverture des dépenses du réseau routier jusqu'en 2028 .

Accompagnement des projets portés par le bloc communal dans le cadre de la nouvelle génération des contrats P@C 25

Politique forte de financement des projets locaux de **gestion de l'eau** (AP de 6 M€)

Poursuite du soutien au **projet de transition climatique** de la station de Métabief et soutien aux **projets touristiques majeurs**

Développement économique : services marchands en milieu rural, soutien immobilier des entreprises et requalification des ZA

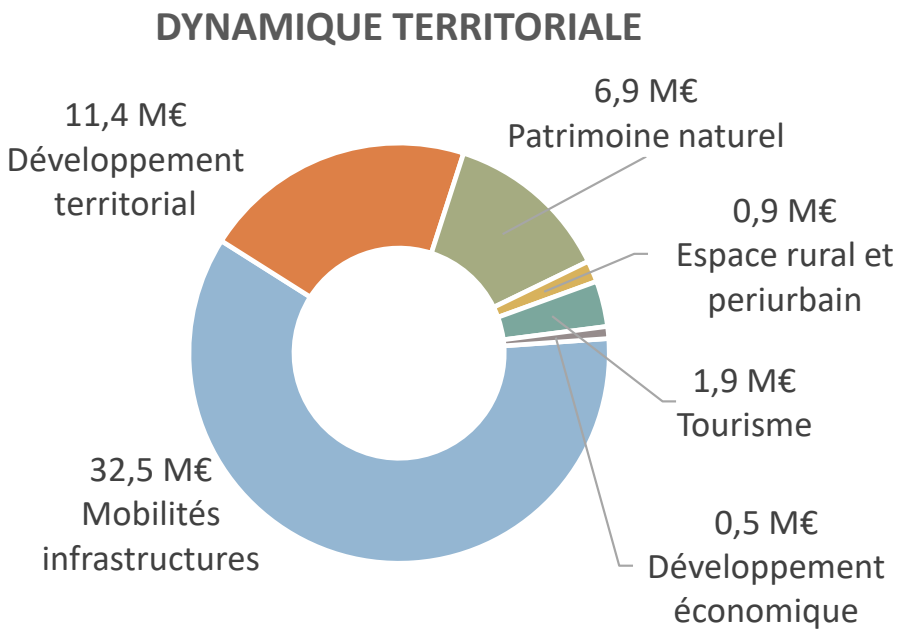

BP 2024 – DEPENSES

/// LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

EFFICIENCE ET RESSOURCES HUMAINES : 31,7 M€

- **Développement des usages du numérique interne** via les projets identifiés dans le cadre du SDUN2 (2022 - 2025).

- **Maintenance du patrimoine bâti départemental** avec des opérations d'aménagement des bâtiments à vocation administrative, sociale ou liés à l'exploitation routière .

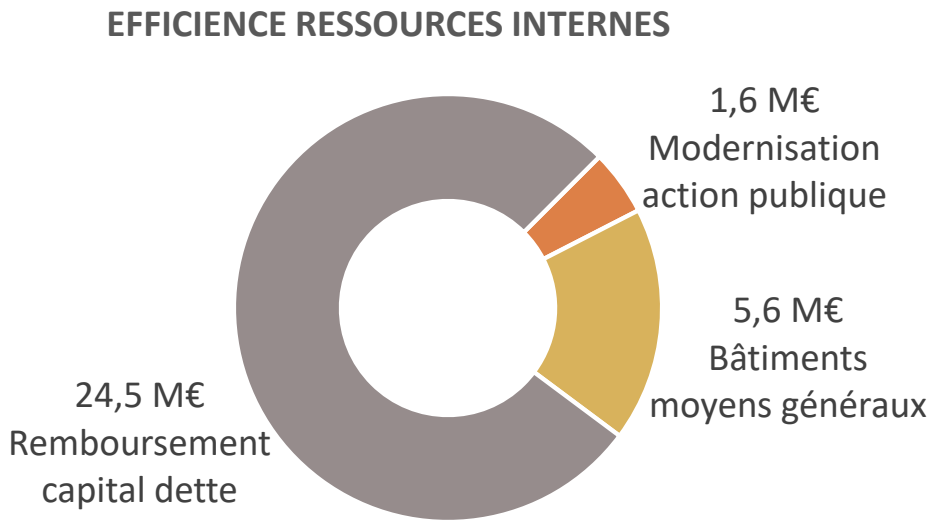

BP 2024 – RECETTES

/// LESRECETTESD'INVESTISSEMENT

(en M€)	BP 2023	Voté 2023	BP 2024	*Evolution BP / BP*	*Evolution VOTE / BP*
INVESTISSEMENT					
Solidarités humaines	1,634	1,634	1,554	-4,9%	-4,9%
Développement humain	0,365	0,597	1,407	285,9%	135,6%
Dynamique territoriale	3,293	3,589	2,887	-12,3%	-19,6%
Efficience et ressources internes	17,310	15,947	20,212	16,8%	26,7%
s/T hors emprunt	*22,601*	*21,767*	*26,059*	*15,3%*	*19,7%*
Emprunt	53,800	31,500	57,750	7,3%	83,3%
TOTAL RRI	**76,401**	**53,267**	**83,809**	**9,7%**	**57,3%**

Hors emprunts, les RRI progressent **de + 15,3 %**

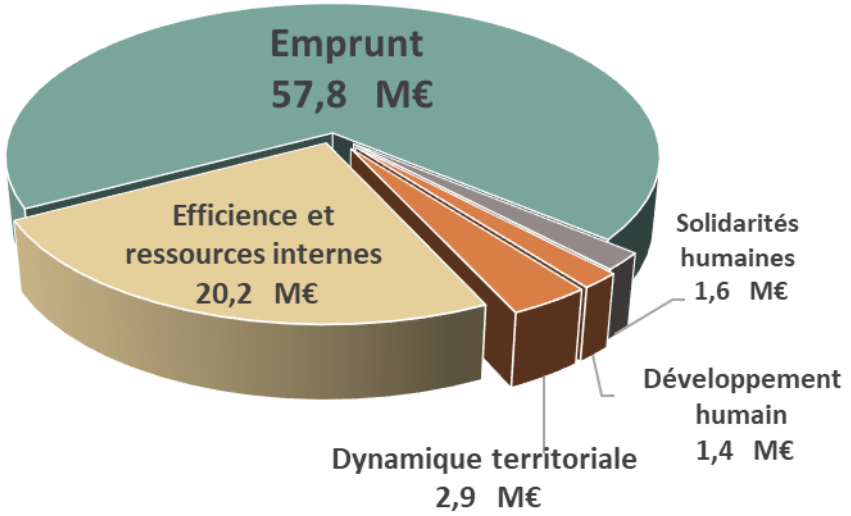

- Le **FCTVA** s'élève à **8,5 M€** (+1 M€) grâce à la hausse des investissements enregistrée sur l'exercice 2022 ;
- La **DSID** est portée à **5,6 M€** et le **Fonds vert** à **0,6 M€ ;**
- Les ventes immobilières et de véhicules sont évaluées à 2,7 M€.

II

/// LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Budget Primitif 2024

BP 2024 – DEPENSES

/// Un budget de fonctionnement responsable et efficient : 541 M€

Des autorisations d'engagement à hauteur de 37,4 M€

(en M€)	BP 2023	VOTE 2023	BP 2024	*Evolution BP / BP*	*Evolution VOTE / BP*
FONCTIONNEMENT					
Solidarités humaines	326,526	331,671	335,388	*2,7%*	*1,1%*
Développement humain	28,077	28,125	26,281	*-6,4%*	*-6,6%*
Dynamique territoriale	44,348	45,458	45,983	*3,7%*	*1,2%*
Efficience et ressources internes	122,526	127,130	126,495	*3,2%*	*-0,5%*
s/T	*521,477*	*532,384*	*534,146*	*2,4%*	*0,3%*
Intérêts de la dette	6,500	6,450	7,200	*10,8%*	*11,6%*
Total	**527,977**	**538,834**	**541,346**	***2,5%***	***0,5%***

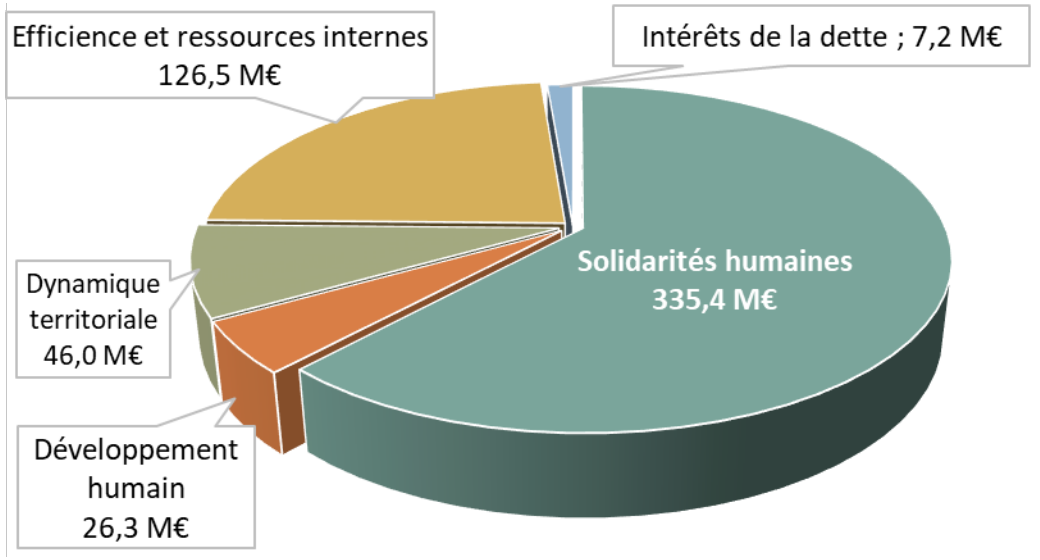

BP 2024 – DEPENSES

/// Les dépenses de fonctionnement

SOLIDARITESHUMAINES : 335 ,4 M€

- **Actions en faveur des personnes âgées (69,3 M€) et personnes handicapées (93,3 M€) :**
  - Soutien maintien à domicile PA : nouveaux CPOM (tarif horaire d'aide à domicile à 25 €, hausse indemnités kilométriques ..) ;
  - Hébergement PA en établissement : hausse du point GIR + 0,5% ;
  - Hausse des taux directeurs EHPAD et établissements accueillant PH.

- **Un budget Enfance famille en hausse :** poursuite de la démarche de développement et de diversification de l'offre d'accueil pour faire face aux augmentations de placement

- **Retour à l'emploi, Insertion :** 1ère année de déploiement opérationnel du nouveau PDIRE et poursuite d'une politique volontariste en faveur des allocataires du RSA (78,2 M€)

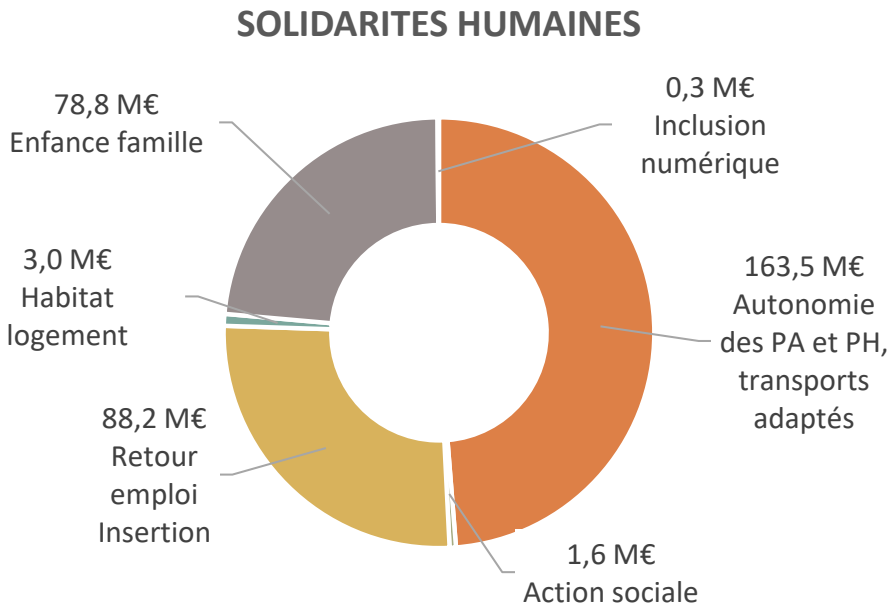

/// Les dépenses de fonctionnement

DEVELOPPEMENT HUMAIN : 26,3 M€

Fonctionnement des collèges :

- Maitrise des dotations de fonctionnement des collèges publics par le recours à l'autofinancement des établissements (FR > 120 jours) ;
- Réaffirmation de l'ambition départementale pour la restauration des collégiens (gel des tarifs de cantine) ;
- Numérique éducatif.

Diffusion équitable sur le territoire de **l'activité culturelle** et mise en valeur des **lieux culturels phares** .

Soutien aux acteurs sportifs.

2024 = point d'orgue de la démarche « Partageons nos sports » avec l'accueil du relais de la flamme olympique.

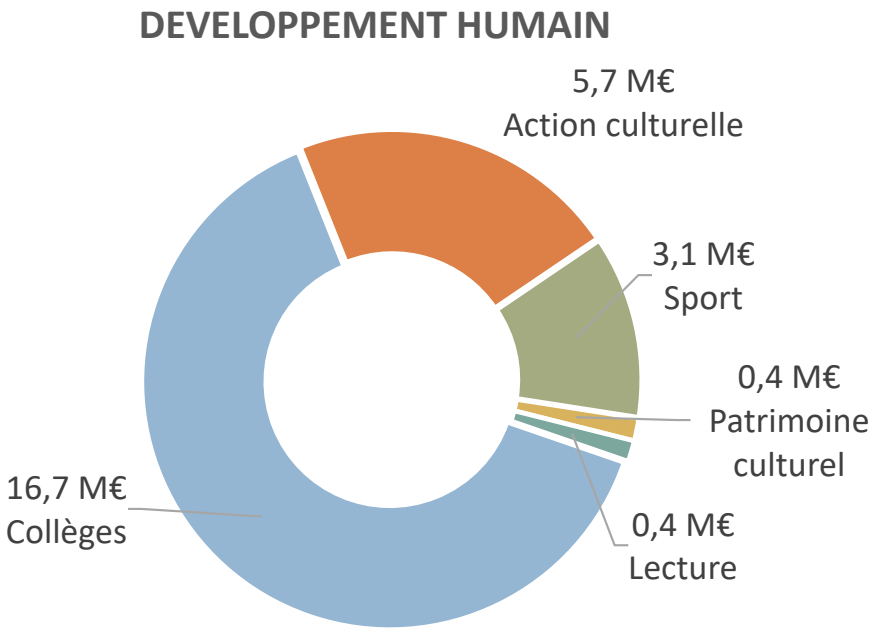

BP 2024 – DEPENSES

/// Les dépenses de fonctionnement

DYNAMIQUE TERRITORIALE 46 M€

- **Entretien des routes départementales :**
  - Opérations d'entretien courant
  - Viabilité hivernale
- Contribution au **budget du SDIS** en progression de 5 % (30 M€)
- **Soutien aux structures et associations** dans le cadre des partenariats locaux
- Aménagement et animation des **espaces naturels sensibles** (ENS)

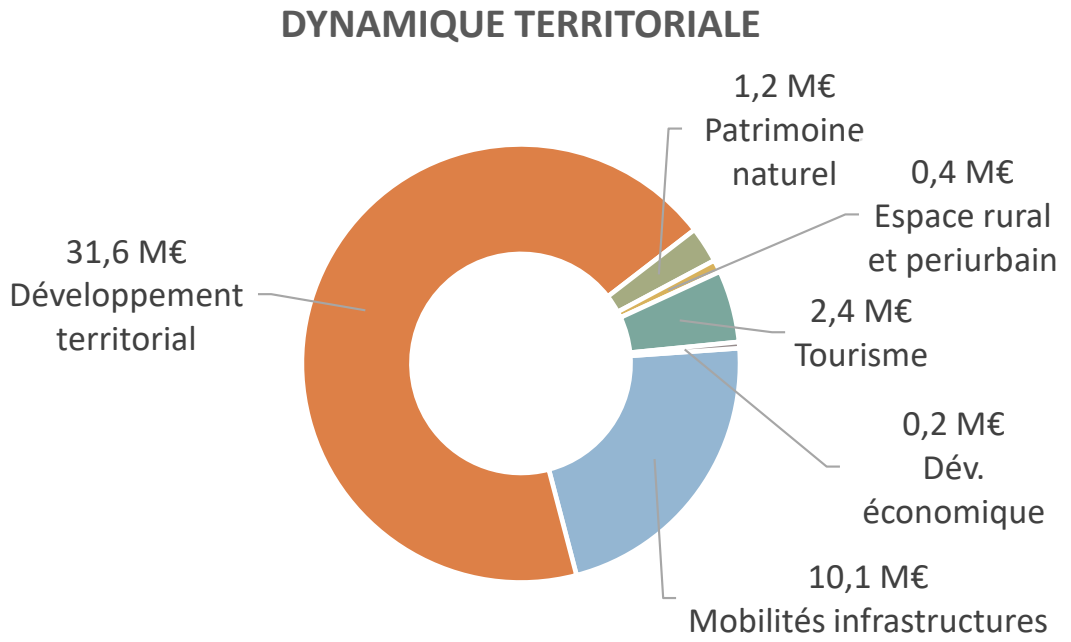

BP 2024 – DEPENSES

/// Les dépenses de fonctionnement

EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES : 133,7 M€

Ressources humaines :

- Masse salariale (101,5 M€) : revalorisation du point d'indice, alignement indiciaire, GVT, application du Ségur en année pleine et pacte social ;
- Participation de l'employeur à la complémentaire santé et prévoyance ;
- Politique forte en faveur de la formation et de l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle .

Entretien du patrimoine départemental et moyens logistiques

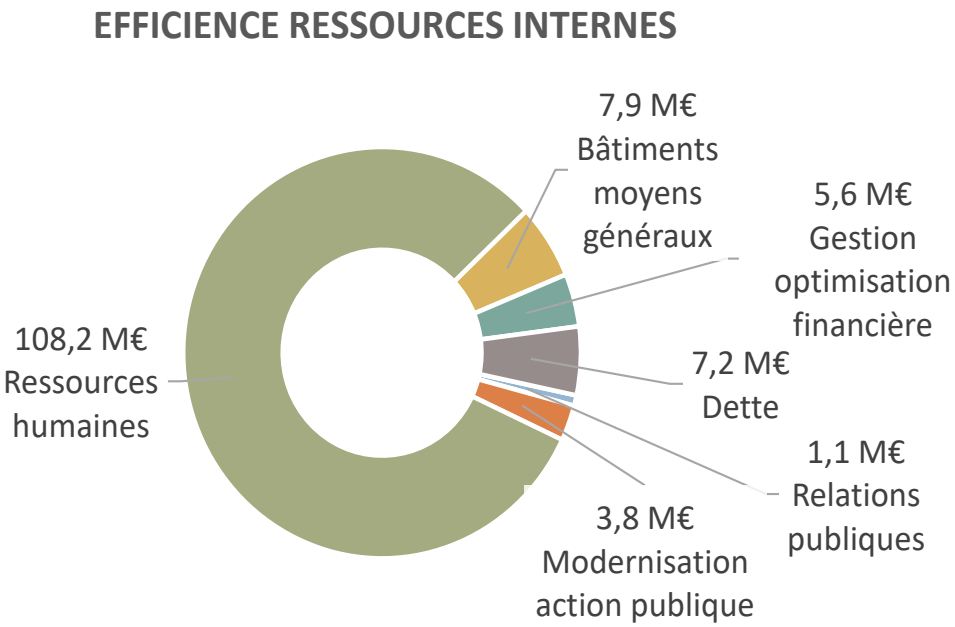

BP 2024 – RECETTES

/// Les recettes de fonctionnement

(en M€)	BP 2023	Voté 2023	BP 2024	*Evolution BP / BP*	*Evolution VOTE / BP*
FONCTIONNEMENT					
Solidarités humaines	52,917	57,417	61,638	*16,5%*	*7,4%*
Développement humain	1,108	1,286	0,982	*-11,4%*	*-23,6%*
Dynamique territoriale	1,667	1,432	1,072	*-35,7%*	*-25,1%*
Efficience et ressources internes	525,413	519,787	521,663	*-0,7%*	*0,4%*
TOTAL	**581,104**	**579,921**	**585,355**	*0,7%*	*0,9%*

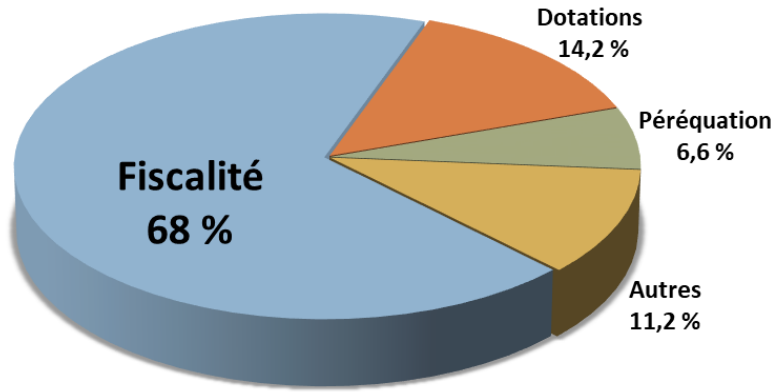

- Les produits de la gestion financière subissent une baisse de **- 0,8 %** sous l'effet d'un **recul de fiscalité** ;
- L'évolution des recettes est freinée par la dégradation de la conjoncture économique nationale, notamment dans le secteur de l'immobilier ;
- A l'inverse, le **financement des solidarités** est en progression de **+ 16,5 %** (soit + 8,7 M€ prévus par rapport au BP 2023)**,** grâce à la hausse des compensations CNSA.

BP 2024 – RECETTES

/// Les recettes de fonctionnement

Fiscalité = 398,2 M€ , en baisse de - 1,3 % soit - 5,1 M€

- TVA compensation TFPB : 141,5 M€
- TVA compensation CVAE : 34,4 M€
- Droits de mutation : 71 M€
- TSCA : 99,7 M€
- TICPE : 36,4 M€
- Taxe sur l'électricité : 6,5 M€
- Taxe d'aménagement : 2 M€

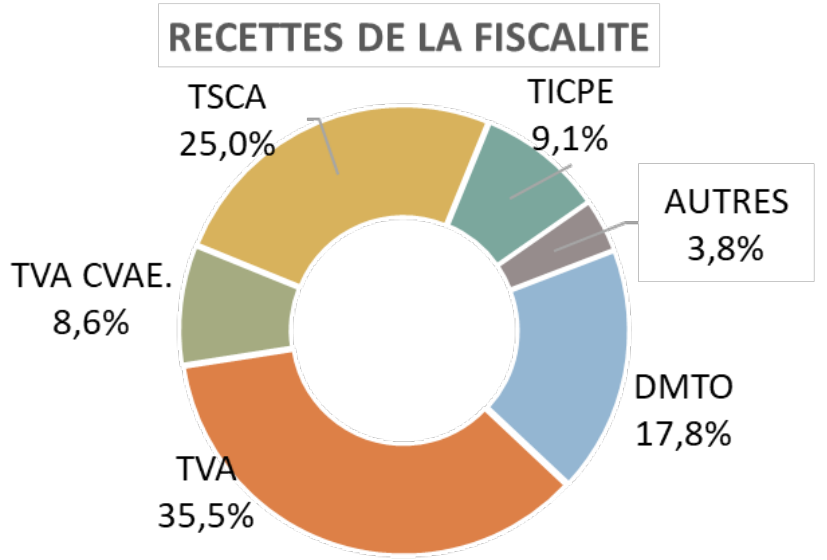

BP 2024 – RECETTES

/// Les recettes de fonctionnement

DOTATION = 83 M€

- Les dotations de l'État devraient à nouveaux être quasi - stables en 2024.
- La DGF n'est toujours pas indexée à l'inflation, contrairement au bloc communal .

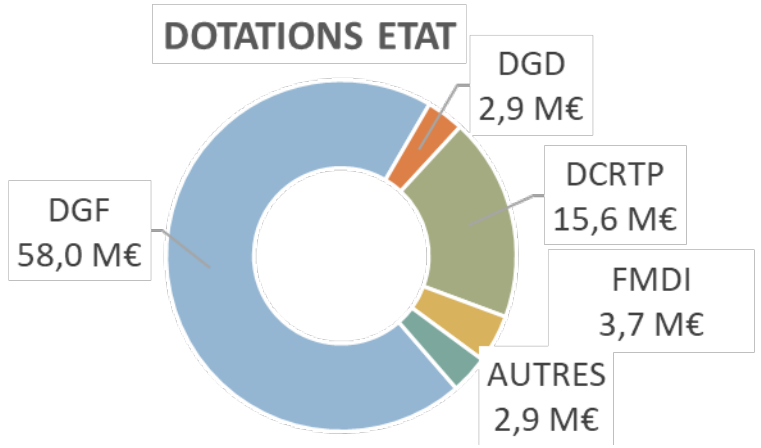

PEREQUATION = 38,4 M€

- Le **Fonds DMTO** devrait reculer sous l'effet de la baisse des DMTO enregistrée à l'échelle nationale ;
- Le **DCP** va bénéficier d'une revalorisation de **+ 8,6 %** décidée par l'Etat, soit une recette supplémentaire de + 0,7 M€ .

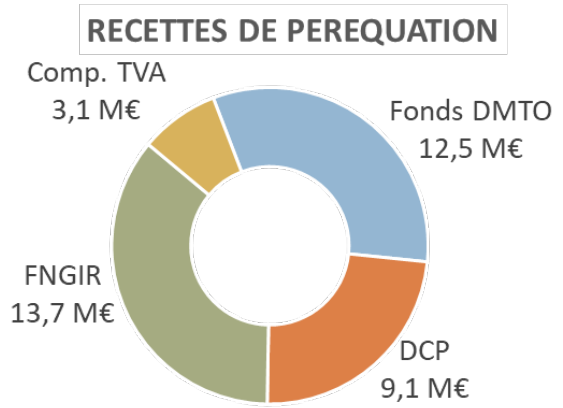

/// Les recettes de fonctionnement

AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT = 65,7 M€

- Politique AUTONOMIE pour **51,9 M€**, avec principalement :
  - Le financement de l'**APA** pour **23,8 M€** (+ 9,6 %) et de la **PCH** pour **7,5 M€** (+ 18,1%) ;
  - Les dispositifs de compensation liés à la revalorisation du personnel médico-social (avenant 43, tarif plancher) et de soutien aux SAAD, estimé à près de 8,9 M€ ;
  - Les autres ressources liées à l'autonomie (10,5 M€)
- Politique ENFANCE= **3,6 M€** (SNPPE, prise en charge MNA ..)
- INSERTION = **5,9 M€** (FSE- inclusion, plan pauvreté)
- DEVELOPPEMENT HUMAIN **= 1M€** (cantines, musée Courbet)
- DYNAMIQUE TERRITORIALE= **1,1M€** (redevances, participations externes)
- EFFICIENCE RESSOURCES INTERNES = **2 M€** (ressources humaines, bâtiments moyens généraux)

III /// EQUILIBRE - DETTE

Budget Primitif 2024

BP 2024

/// LA CONTRACTION DE L'EPARGNE ACCROIT LE BESOIN DE FINANCEMENT

- L'épargne brute s'élève à **44 M€**, et finance **34,4 %** des investissements contre 41 % en 2023
- Avec la baisse de l'autofinancement, le recours à l'emprunt est majoré à **57,75 M€**
- Cette inversion du financement des investissements est rendue possible grâce à un encours de dette limité de **238 M€**

	B.P. 2023	B.P. 2024
Dépenses d'investissement	129,5 M€	127,8 M€
Epargne brute	53,1 M€	44,0 M€
Taux de financement par épargne brute	**41,0%**	**34,4%**
Recettes d'investissement hors emprunt	22,6 M€	26,1 M€
Taux de financement par recettes d'investissement hors emprunt	**17,4%**	**20,4%**
Recettes d'emprunts	53,8 M€	57,75 M€
Taux de financement par emprunt	**41,5%**	**45,2%**

BP 2024

/// DETTE– EMPRUNT – GARANTIES D'EMPRUNTS

Avec la réalisation d'un emprunt de 30 M€ en 2023, **l'encours de dette** au 1er janvier 2024 serait de **238 M€** maximum

- dont 70 % à taux fixe

Dans un contexte de hausse de taux, l'**annuité de la dette** s'élève à **31,7 M€** au BP 2024, dont :

- 24,5 M€ en remboursement du capital
- 7,2 M€ en intérêts

Au 1er janvier 2024, les **garanties d'emprunts** représentent un encours de **557,9 M€**.

- pour 2 243 lignes de prêts
- dont 86,2 % sont consacrés au logement social (481,1 M€)

Pour 2024, le montant de l'enveloppe des garanties d'emprunts est fixé à **70 M€**

IV /// LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Budget Primitif 2024

/// La programmation pluriannuelle

INVESTISSEMENT

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME					CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT				
Politiques	AP résiduelles au 31/12/2022	AP votées 2023	Estimation AP résiduelles au 31/12/2023 *	BP 2024	TOTAL AP	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	Exercices suivants
SOLIDARITES HUMAINES	18,662 M€	24,197 M€	37,637 M€	13,083 M€	50,720 M€	9,148 M€	9,836 M€	7,784 M€	3,488 M€	20,464 M€
DEVELOPPEMENT HUMAIN	54,814 M€	52,882 M€	74,656 M€	7,251 M€	81,907 M€	32,289 M€	36,107 M€	7,896 M€	1,556 M€	4,059 M€
DYNAMIQUE TERRITORIALE	236,068 M€	36,932 M€	222,983 M€	105,585 M€	328,568 M€	53,691 M€	53,022 M€	52,517 M€	47,975 M€	121,364 M€
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	21,292 M€	15,224 M€	30,939 M€	15,721 M€	46,660 M€	7,194 M€	12,435 M€	15,921 M€	2,845 M€	1,265 M€
TOTAL	**330,836 M€**	**129,235 M€**	**366,216 M€**	**141,640 M€**	**507,855 M€**	**102,323 M€**	**111,399 M€**	**84,119 M€**	**55,864 M€**	**147,151 M€**

(*) estimation AP résiduelles au 31/12/2023 = AP résiduelles au 31/12/2022 + AP votées en 2023 - estimation CPI réalisés 2023

BP 2024

/// La programmation pluriannuelle

FONCTIONNEMENT

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT					CREDITS DE PAIEMENT DE FONCTIONNEMENT				
Politiques	AE résiduelles au 31/12/2022	AE votées 2023	Estimation AE résiduelles au 31/12/2023 *	BP 2024	TOTAL AE	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	Exercices suivants
SOLIDARITES HUMAINES	36,767 M€	11,514 M€	35,591 M€	13,131 M€	48,722 M€	13,720 M€	14,594 M€	15,349 M€	1,650 M€	3,410 M€
DEVELOPPEMENT HUMAIN	7,278 M€	8,122 M€	8,821 M€	3,131 M€	11,951 M€	3,458 M€	2,638 M€	1,837 M€	0,249 M€	3,769 M€
DYNAMIQUE TERRITORIALE	8,351 M€	12,496 M€	7,253 M€	17,959 M€	25,212 M€	12,906 M€	5,920 M€	1,660 M€	0,259 M€	4,467 M€
EFFICIENCE ET RESSOURCES INTERNES	0,334 M€	0,966 M€	1,163 M€	3,200 M€	4,363 M€	0,150 M€	0,140 M€	0,000 M€	0,000 M€	0,073 M€
TOTAL	**52,730 M€**	**33,098 M€**	**52,828 M€**	**37,421 M€**	**90,249 M€**	**30,235 M€**	**23,291 M€**	**18,846 M€**	**2,158 M€**	**11,720 M€**

(*) estimation AE résiduelles au 31/12/2023 = AE résiduelles au 31/12/2022 + AE votées en 2023 - estimation CPF réalisés en 2023

/// Les budgets annexes

Centre départemental de l'enfance et de la famille

- Equilibre dépenses / recettes : 10 101 143 €
- Subvention d'équilibre du budget principal : 9 785 993 €

Laboratoire vétérinaire départemental

- Equilibre dépenses / recettes : 1 238 240 €